octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr
31 avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél.: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monts, Rance et Rougier

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Territoire de projets

Elaboration du PLUi

Arrêté le :

26 janvier 2023

Approuvé le :

19 septembre 2024

Exécutoire le :



VISA

Date : 20 septembre 2024

La Présidente,
Monique ALIES

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS-RANCE-ET-ROUGIER

Modifications - Révisions - Mise à jour

Fiches-secteurs

2.2.1.1

Sommaire

Arnac sur Dourdou 5
Balaguier sur Rance 21
Belmont sur Rance 35
Brusque 75
Camarès 105
Combret 145
Fayet 175
Gissac 193
La Serre 219
Laval Roquecezière 243
Mélagues 287
Montagnol 307
Montfranc 325
Montlaur 337
Mounes Prohencoux 369
Murasson 399
Peux et Couffouleux 427
Pousthomy 449
Rebourguil 471
Saint-Sernin sur Rance 499
Saint Sever du Moustier 523
Sylvanès 543
Tauriac de Camarès 569

Commune de Arnac sur Dourdou

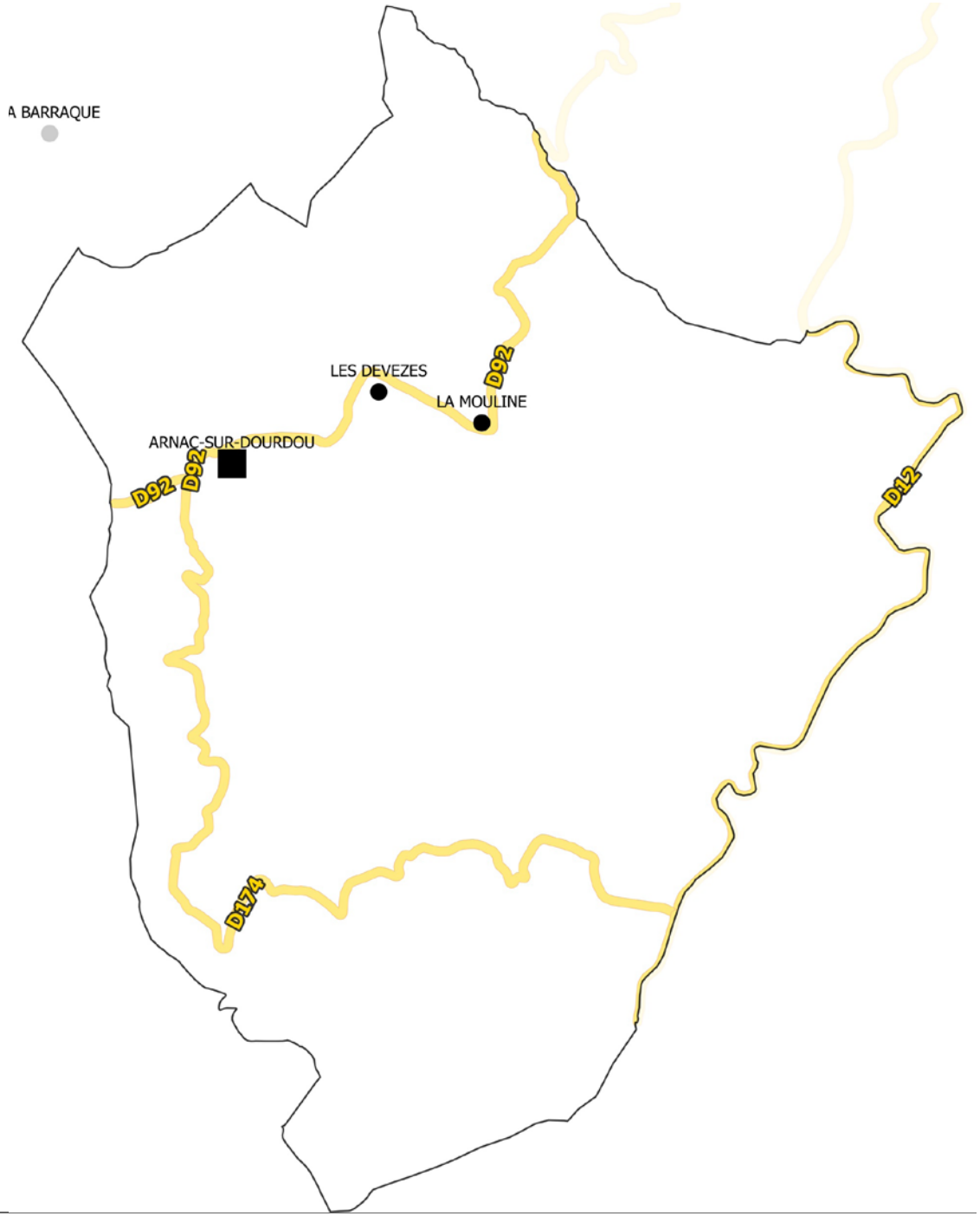

Descriptif général

Superficie 16,57 km²

Population 2015 (INSEE) 36 habitants

Densité 2,17 habitants/km²

Unités paysagères Monts d'Orb ; Vallée du Dourdou en amont de Camarès ; Monts de Laucaune

Point culminant 1000 m

Point bas 506 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	36	0,57%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+9	- 3
Taux de croissance annuel	+ 5,9%	-1%
Solde migratoire	+ 7,2%	- 0,3%
Solde naturel	- 1,3%	- 0,6%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	4	+3
Poids des plus de 80 ans	11,1%	
Enfants de moins de 15 ans	2	+1
Poids des moins de 15 ans	5,5%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	16	+ 4
Taille des ménages	2,3	+ 0,2
Familles avec enfants	5	+ 2
dont familles monoparentales	*0*	0
Personnes isolées	0	- 3
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*0*	0

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	2	-1
Nombre d'actifs	9	+ 3
Nombre d'emplois par actif	0,2	
Taux d'activité	25%	
Nombre de chômeurs	0	0
Taux de chômage	0	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	65	71,4%
Résidences principales	16	17,6%
dont T1 - T2	*1*	*6,25%*
dont T3	*0*	-
dont T4 et plus	*15*	*93,75%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	3	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	3,3%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	0	
Nombre de logements - INSEE 2015	91	
Dont logements vacants	*10*	11 *(dont 1 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	11%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	2
Activité dominante	Maraîchage
SAU communale *% commune*	35 ha *2,21%*

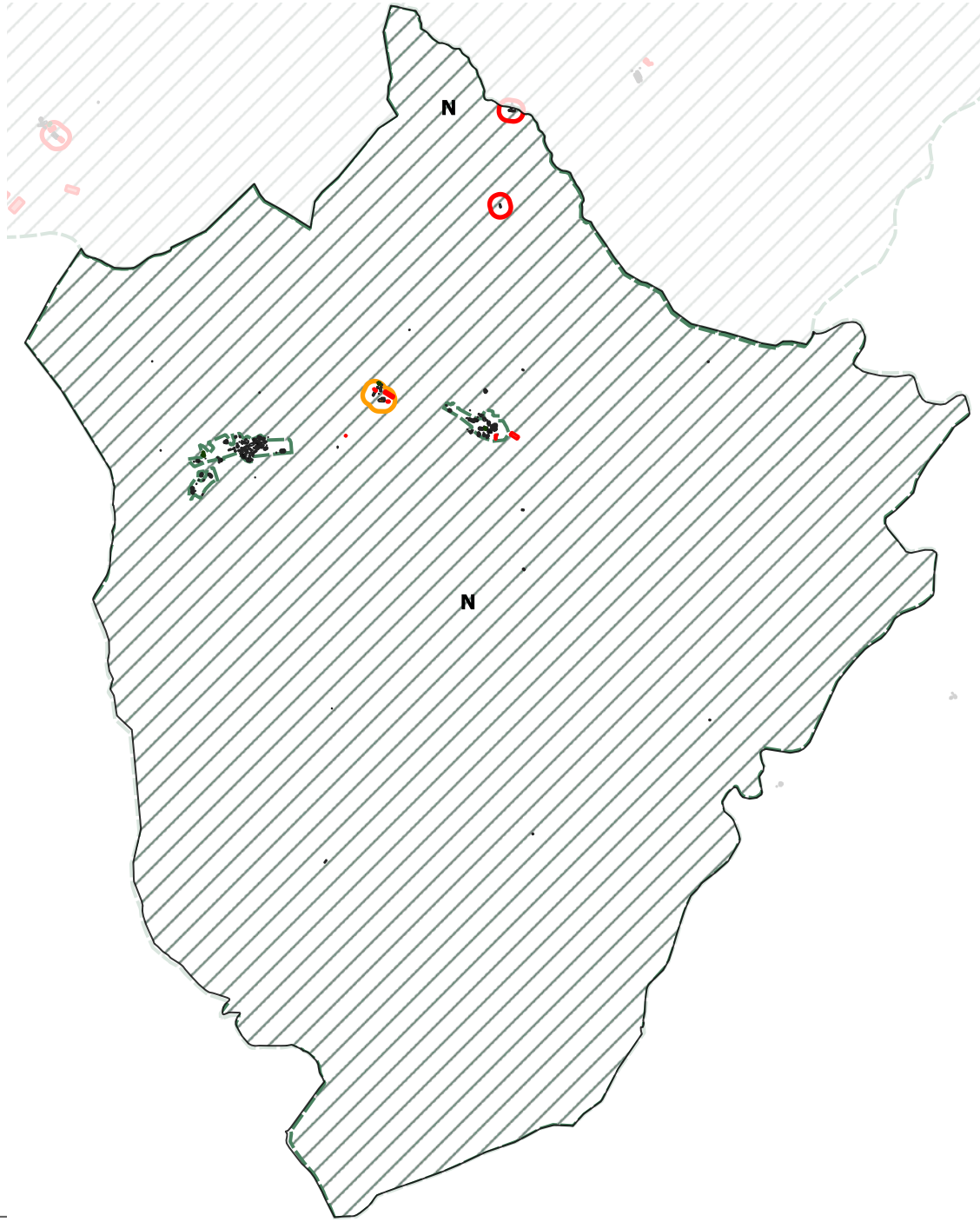

Agriculture

Bâtiments agricoles

- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole

- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers

- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU

- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale

- N (Carte Communale)

PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

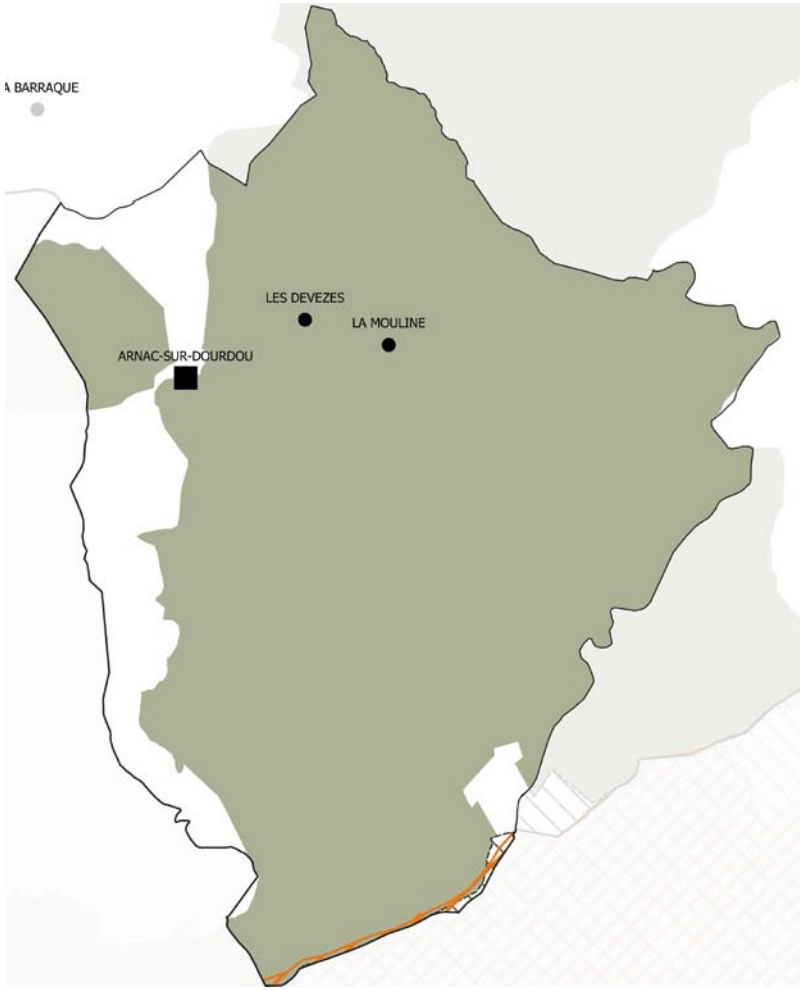

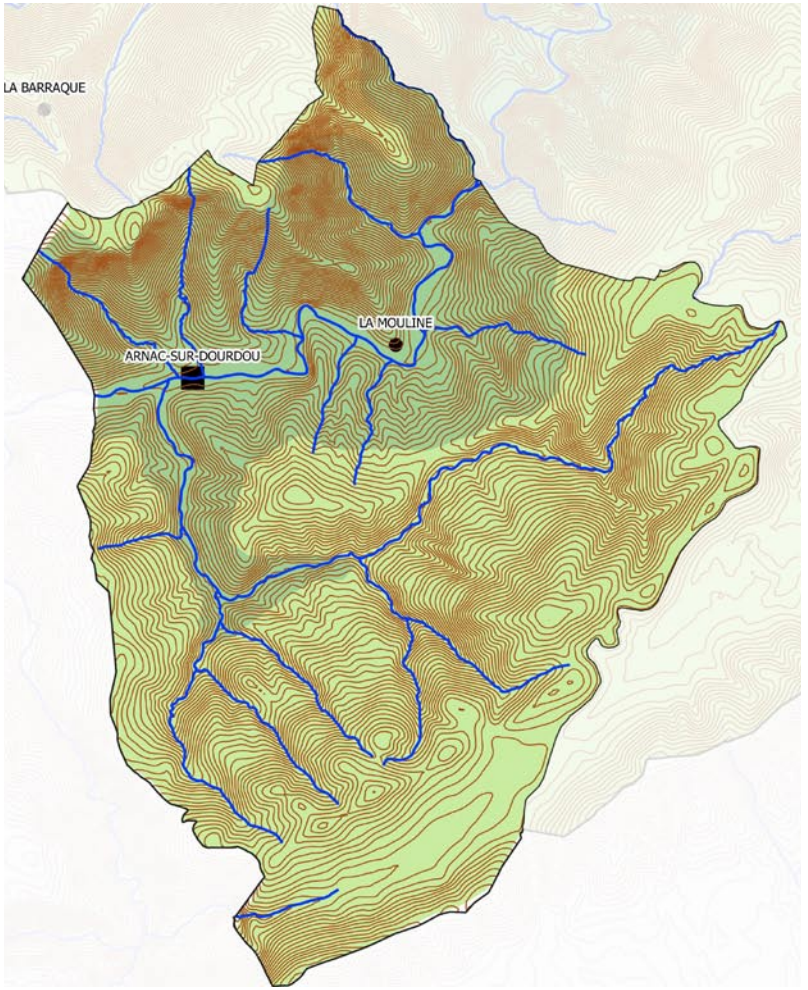

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

Les Devèzes

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD92
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée du Dourdou en amont de Camarès
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Les Dévèzes sont implantées dans un méandre du Dourdou. Le risque inondation lié à la présence du cours d'eau et le relief marqué sont les principales contraintes au développement du hameau. Celles-ci forment des limites naturelles à ne pas franchir.
Les constructions se sont ainsi installées dans l'étroite vallée, à une distance plus ou moins importante du Dourdou.

Le hameau se caractérise également par sa vocation agricole : il est entièrement recouvert par des périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

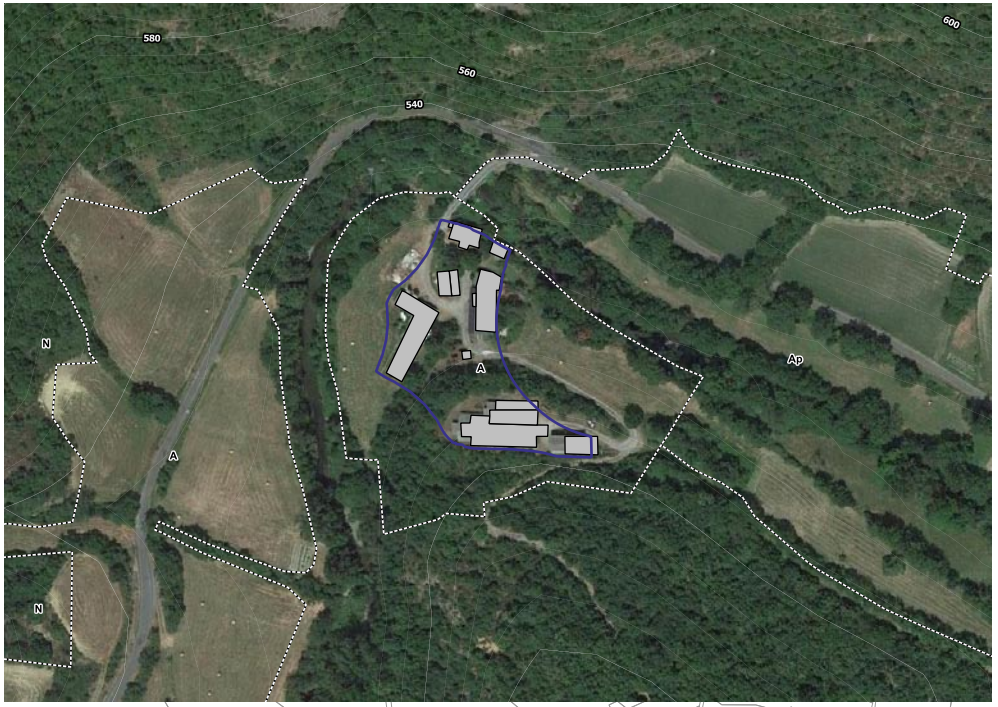

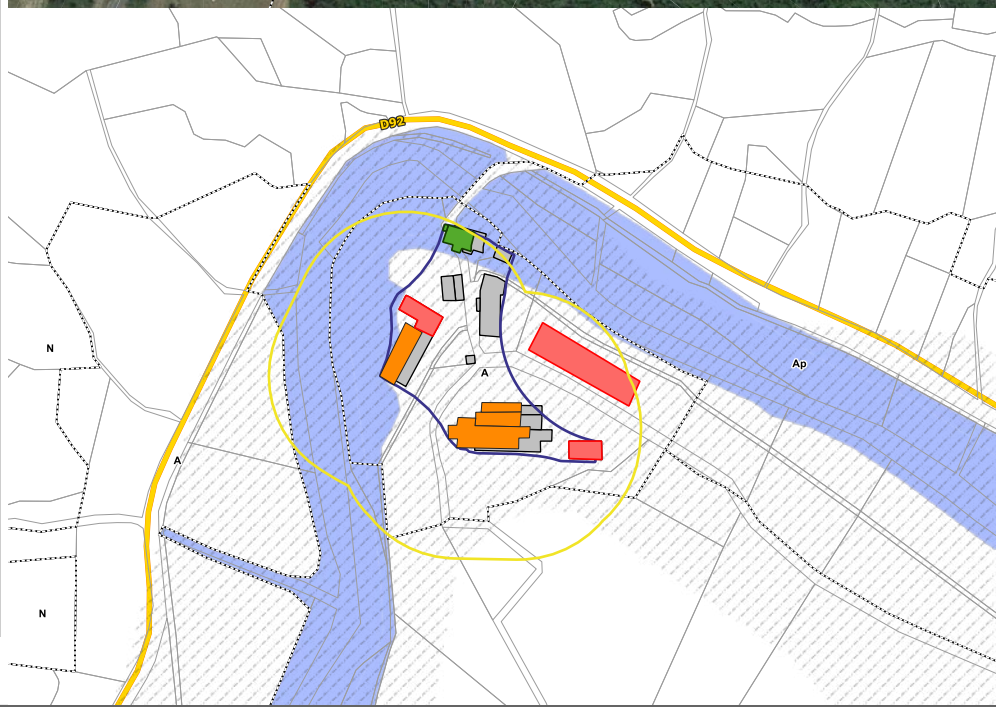

La Mouline

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD92
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée du Dourdou en amont de Camarès
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,25 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,16 ha

ENJEUX

Le hameau de la Mouline s'est développé de part et d'autre de la RD92, à proximité du Dourdou. L'implantation des constructions a fortement été contraintes par les caractéristiques naturelles du site : topographie marquée au Nord-Ouest et risque d'inondation à l'Est et au Sud. Ainsi, le bâti s'est installé majoritairement sur les points surélevés tandis que les secteurs inondables ont conservé une vocation agricole qu'il convient de préserver. Plus récemment, des constructions ont été réalisées au Sud du hameau, en secteur inondable. Elles participent à la consommation d'espace agricole et contrastent avec le centre ancien du fait de leur faible densité.

Le bâti du centre ancien, tout comme le petit patrimoine, sont bien entretenus (fontaine, lavoir, etc.).

Quelques espaces libres sont encore disponibles au sein de la zone constructible de la Carte Communale. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un secteur Ua a été maintenu au plus près des bâtiments existants afin de permettre uniquement l'évolution du bâti existant

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi
- Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



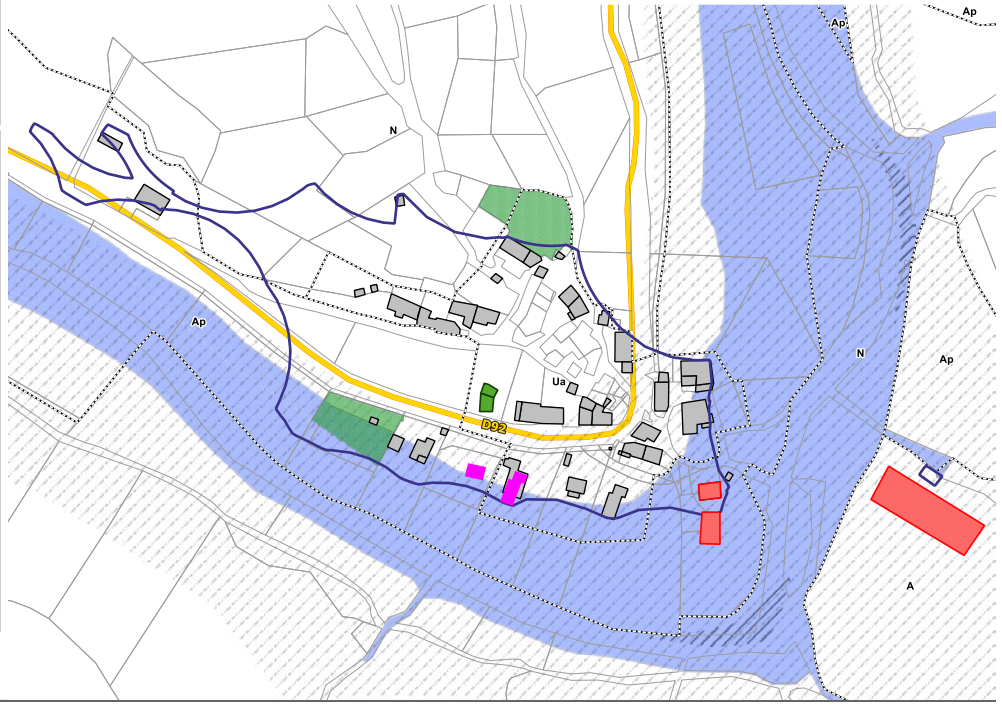

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	2	892	Prairie fauchée plus ou moins dégradée à proximité du Dourdou. Un petit bâtiment est déjà construit dessus. La parcelle est tout de même intéressante écologiquement et peut servir de corridor de milieux ouverts donc dans l'idéal urbanisation à éviter	Modéré	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	261	1438	A priori : Lande sèche à buis en fermeture (évolution vers la chênaie)	Modéré	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible	Nul
ER	109	392	Terrain pâturé à faible enjeux mais en forte pente, entouré de haies à fort enjeux paysager à conserver. Habitation à proximité, facile d'accès.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré

Le Bourg

ARNAC SUR DOURDOU

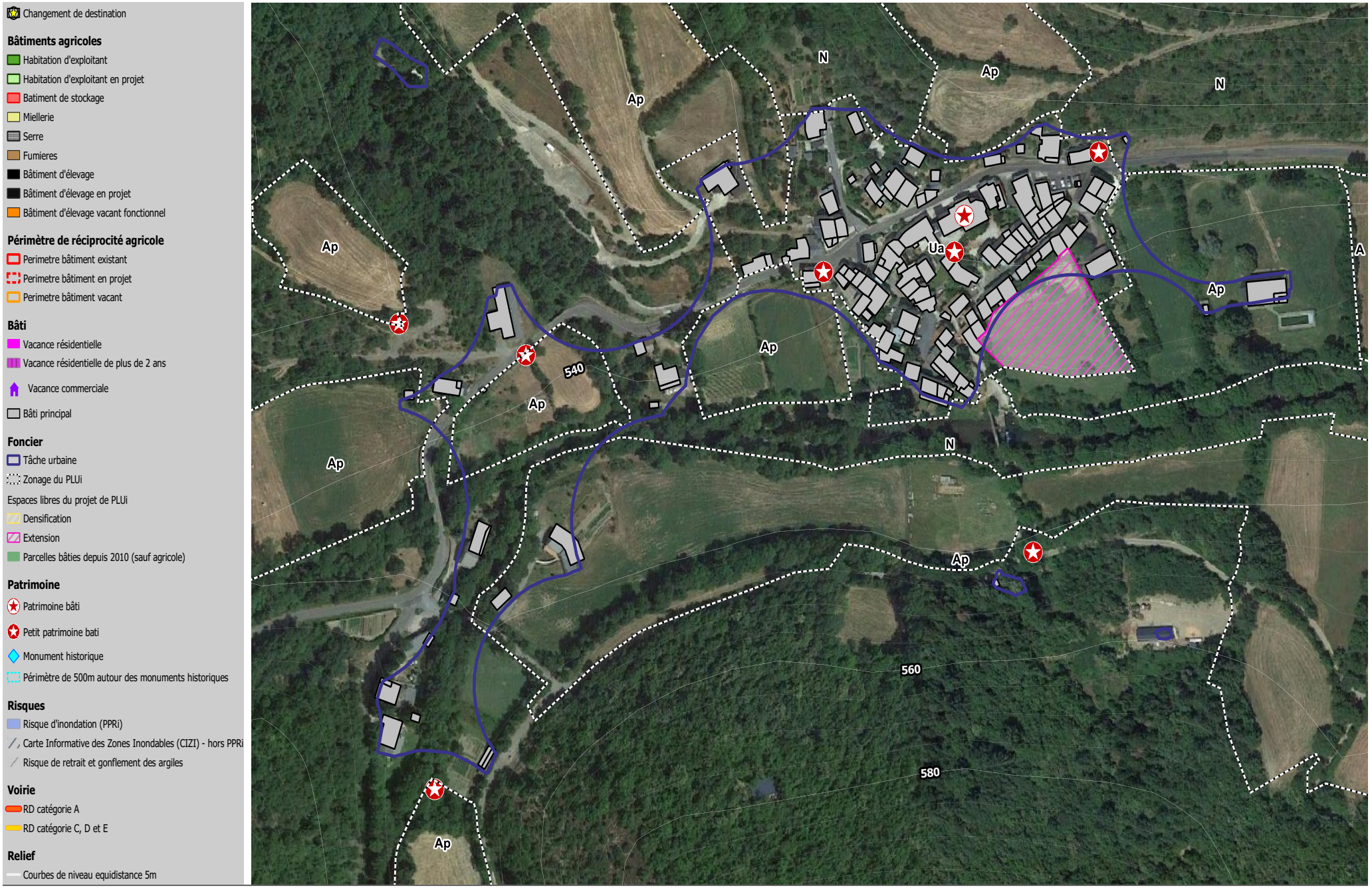

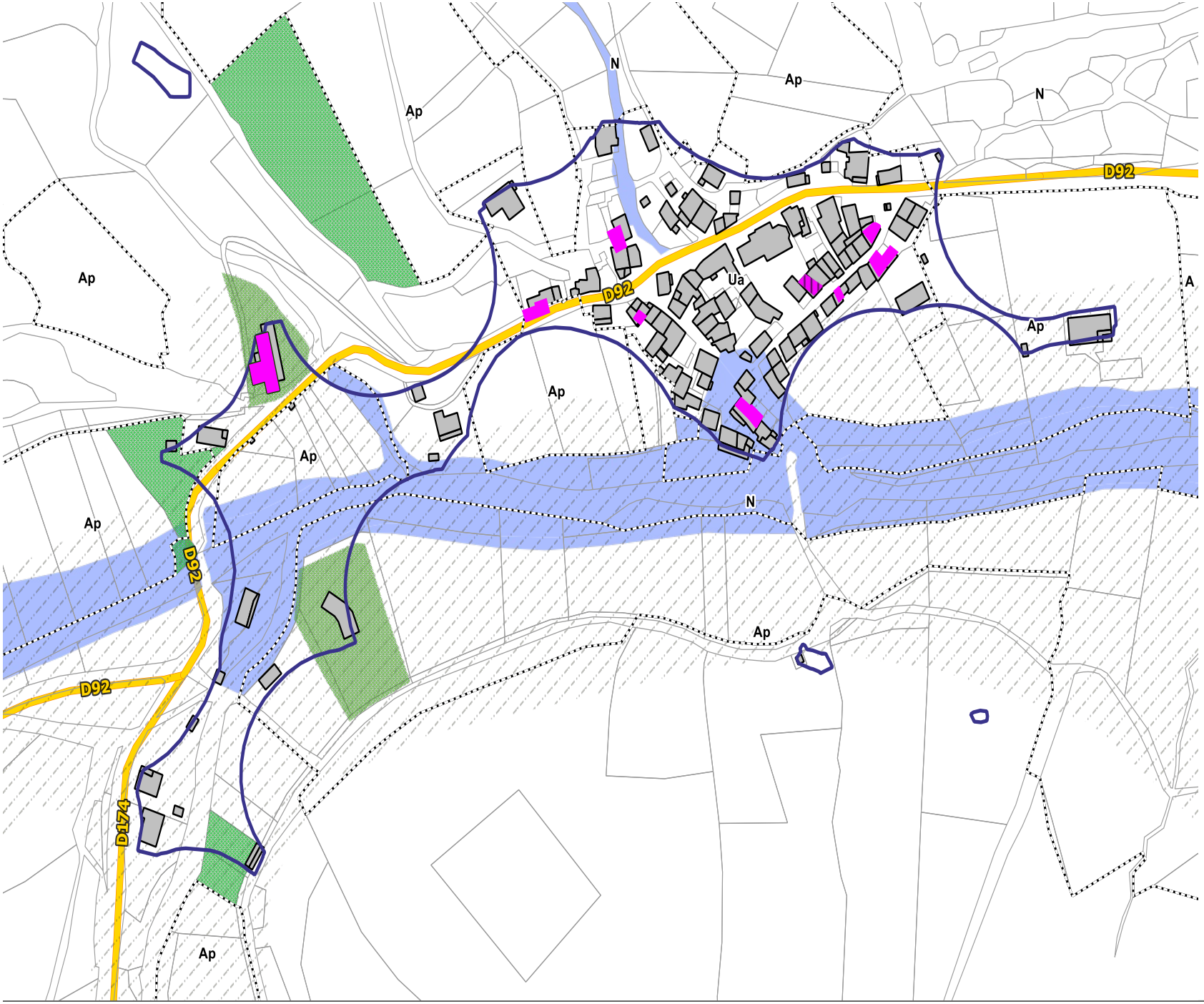
Ap
N
Ua
A
D92
D1174
Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

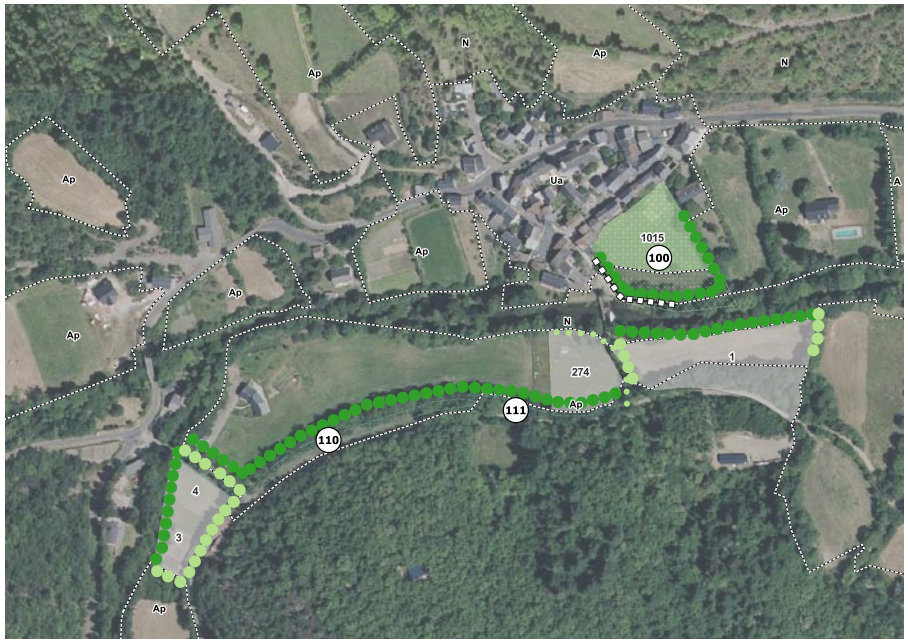

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	1	5150	Prairie naturelle dégradée dans le bas, longeant la rivière dont elle est séparée par une belle ripisylve à préserver. La partie haute est un boisement de frênes relativement jeune qui occupe le talus entre la prairie et le chemin au-dessus. Quelques vieux châtaigniers sont présents et présentent un intérêt certain pour la biodiversité. L'espace libre est en discontinuité de l'urbanisation existante et il serait préférable de ne pas l'urbaniser. La prairie de l'autre côté de la rivière, collée aux habitations est également dégradée, rudéalisée et serait plus propice pour une ouverture à l'urbanisation. Dans le cas où l'urbanisation serait maintenue, alors privilégier la partie basse (prairie) et conserver le boisement.	Multiple	Fort	Fort	Identification de la ripisylve, de deux haies de catégorie 2 et d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU. Retrait de la zone constructible.	Nul
EL	3	1208	Jardin potager/ jachère le long du ruisseau avec une petite «maison» et de jeunes arbres fruitiers plantés récemment. Haies et ripisylves à préserver. Plus ou moins déconnecté de l'urbanisation existante et donc malgré des enjeux surfaciques faibles, ne pas urbaniser en priorité	Faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve et haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU. Retrait de la zone constructible	Nul
EL	4	1039	Culture (terre labouré) également au bord du ruisseau haies et ripisylve à préserver. Plus ou moins déconnectée de l'urbanisation existante et donc malgré des enjeux surfaciques faibles, ne pas urbaniser en priorité	Très faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve et haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU. Retrait de la zone constructible	Nul
EL	274	2170	Parcelle servant de potager, légèrement enfrichée par endroit, faible intérêt écologique. Des tas de vielles souches sont présentes sur la parcelle, elles sont intéressantes pour les insectes saproxyliques. Il serait intéressant de les déplacer en lisère d'un boisement ou d'une haie. Un fossé s'écoule entre le chemin et la parcelle de même un alignement d'arbres de faible intérêt suit ce même tracé. Il ne semble pas y avoir usage sur la parcelle actuellement. Celle-ci à une très belle vue sur le bourg du village, attention à l'impact paysager des futurs infrastructures	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 et d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU. Retrait de la zone constructible.	Nul
EL	1015	2825	Prairie eutrophisée, conserver le muret en pierres sèches ainsi que la haie. Faire attention au cours d'eau lors de la phase de travaux	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU.	Faible à modéré
ER	100	4716						
ER	110	1308	Recru forestier, attention le chemin d'accès prévu actuellement passe aux travers de plusieurs propriétés privés (ainsi qu'une voie privée).	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU.	Faible
ER	111	192	En pente sur un chemin existant à reprendre car à l'abandon, conserver si possible le maximum de haies qui bordent le chemin.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU.	Faible

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	-
Services	-
Equipements	Mairie, bibliothèque,
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD92
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	En partie séparatif
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée du Dourdou en amont de Camarès
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	1,30 ha
Surfaces libres du PLUi	0,23 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	1,04 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

Plusieurs espaces libres sont recensés dans la zone U de la Carte Communale. Ils sont presque en totalité situés en extension de l'urbanisation. Leur maintien doit être interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Dans le cas où une extension serait maintenue sur le bourg, il sera essentiel de limiter cet étalement en privilégiant les secteurs proches du bourg, tenant compte des limites naturelles et veillant à leur bonne intégration paysagère. Il convient également de noter que l'accès aux espaces libres de l'Est du bourg semble plus complexe.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg d'Arnac sur Dourdou est situé dans la vallée de la rivière éponyme. Il s'est organisé autour de l'église et son développement a fortement été influencé par un ensemble de contraintes naturelles : le Dourdou, avec sa zone inondable, et le relief des versants. Les extensions récentes se sont implantées essentiellement à l'Ouest et au Sud-Ouest. Un secteur de développement récent a notamment été réalisé dans une périphérie éloignée, au Sud-Ouest du bourg (secteur du Coulet), sur la rive opposée du Dourdou.

De même, de nouvelles constructions sont actuellement en cours de réalisation à l'Ouest du centre ancien. Elles surplomberont le bourg et viendront réduire la coupure de l'urbanisation qui existait entre le coeur historique et le secteur développé de l'autre côté du ruisseau de Balussière.

Limites paysagères : Le Dourdou constitue l'une des principales composantes du paysage du bourg. Il a été et est encore mis en valeur grâce à une passerelle piétonne qui permet son franchissement et participe à la qualité paysagère du site. Les environs du bourgs sont constitués de boisements, implantés sur les secteurs où le relief est le plus marqué, et d'espaces agricoles, localisés dans le fond de vallée.

Espaces publics et stationnement : Le bourg est doté de peu d'espaces publics. Un banc, installé sur la place de l'église, offre toutefois aux habitants un lieu de rencontres. Le projet de PLUi prévoit, cependant, la création d'espaces de convivialité de l'autre côté du Dourdou et qui seront connectés au reste du bourg par la passerelle qui sera confortée/

Le bourg dispose d'une offre très restreinte de places de stationnement : seules quelques unes sont localisées à l'entrée Est du bourg.

Entrées de bourg et déplacements : Les entrées de bourg n'ont pas fait l'objet d'aménagements particuliers mais ne présentent pas, à l'heure actuelle, d'enjeux particuliers. La Carte Communale prévoyait, néanmoins, des secteurs d'extensions en périphérie. Celles-ci étaient susceptibles d'avoir un effet banalisant sur les entrées de bourg et de nuire à l'intégration paysagère du site. Le PLUi s'efforce donc de définir des limites à l'urbanisation sur le bourg, notamment à l'Ouest, pour limiter les impacts du développement dans le grand paysage. Le zonage retenu favorise la densification du bourg et le renforcement du noyau ancien.

Bâti et patrimoine : Le bâti ancien du centre bourg est parfois dégradé en raison de sa vacance. Le petit patrimoine, quant à lui, est globalement bien entretenu.

Bilan

A l'échelle du bourg d'Arnac-sur-Dourdou, les enjeux étaient multiples. Il était important de redéfinir les limites de l'urbanisation en modérant les possibilités d'extension et respectant les limites naturelles et agricoles. L'enjeu principal était de densifier et favoriser, autant que possible, l'entretien et la réhabilitation de l'existant ainsi que la mise en place d'espaces de convivialité nécessaires au maintien d'un cadre de vie attractif.











Commune de Balaguier sur Rance

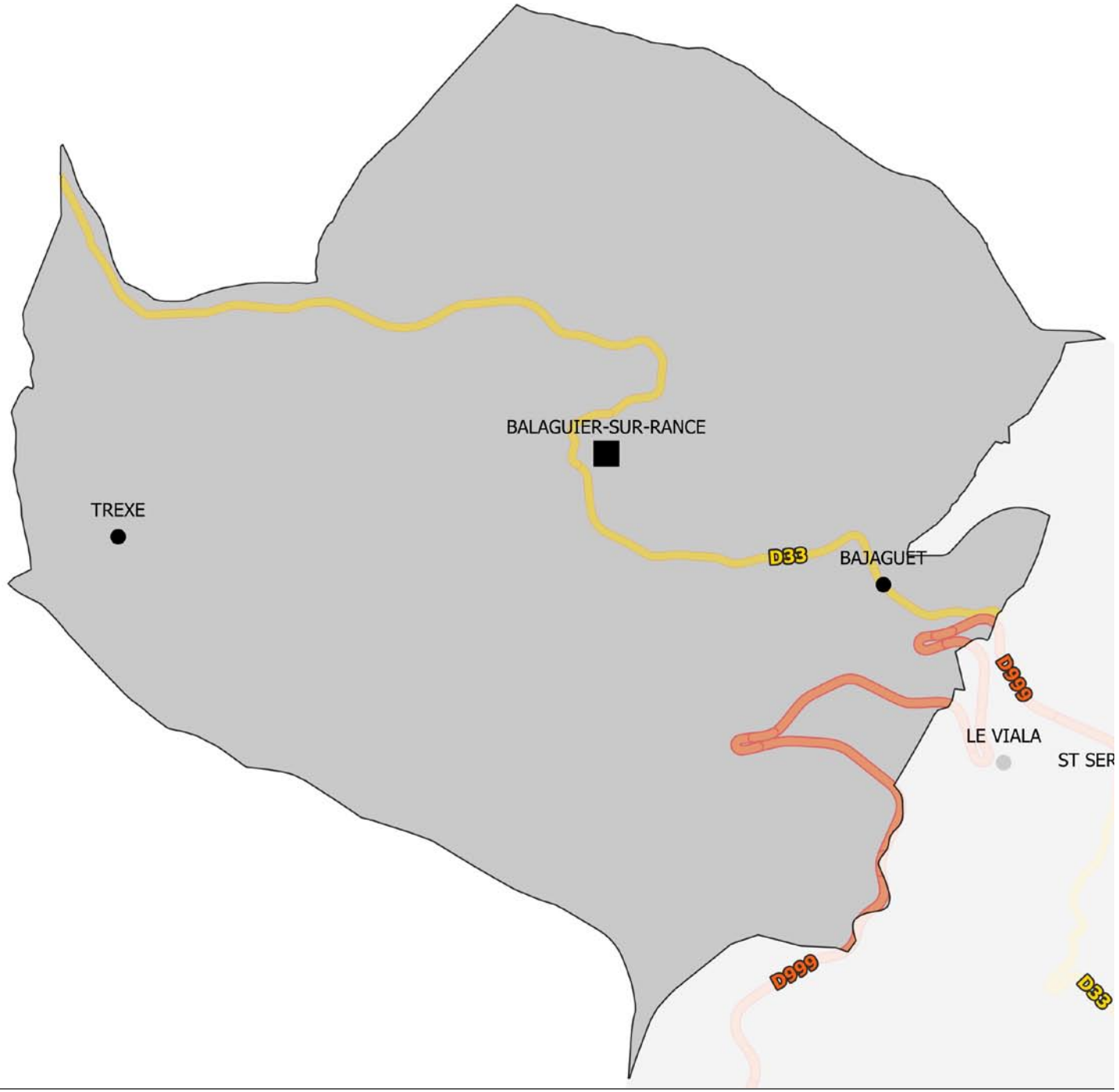

Descriptif général

Superficie 9,8 km²

Population 2015 (INSEE) 92 habitants

Densité 9,39 habitants/km²

Unités paysagères Vallée du Rance ; Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance

Point culminant 748 m

Point bas 253 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	92	1,45%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	-12	+4
Taux de croissance annuel	- 2,4%	+ 0,4%
Solde migratoire	- 2%	+ 0,4%
Solde naturel	- 0,4%	- 0,1%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	5	- 4
Poids des plus de 80 ans	5,4%	
Enfants de moins de 15 ans	16	- 3
Poids des moins de 15 ans	17,4%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	40	- 4
Taille des ménages	2,1	- 0,2
Familles avec enfants	15	- 1
dont familles monoparentales	*5*	+ 1
Personnes isolées	15	+ 3
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*3*	+ 0

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	15	- 4
Nombre d'actifs	39	- 5
Nombre d'emplois par actif	0,4	
Taux d'activité	51,3%	
Nombre de chômeurs	3	- 3
Taux de chômage	7,7%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	44	44,4%
Résidences principales	43	43,4%
dont T1 - T2	*1*	*2,3%*
dont T3	*7*	*16,3%*
dont T4 et plus	*35*	*81,4%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	2	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	2%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	0	
Nombre de logements - INSEE 2015	99	
Dont logements vacants	*12*	13 *(dont 6 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	12,1%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	9
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	634 ha *64,69%*

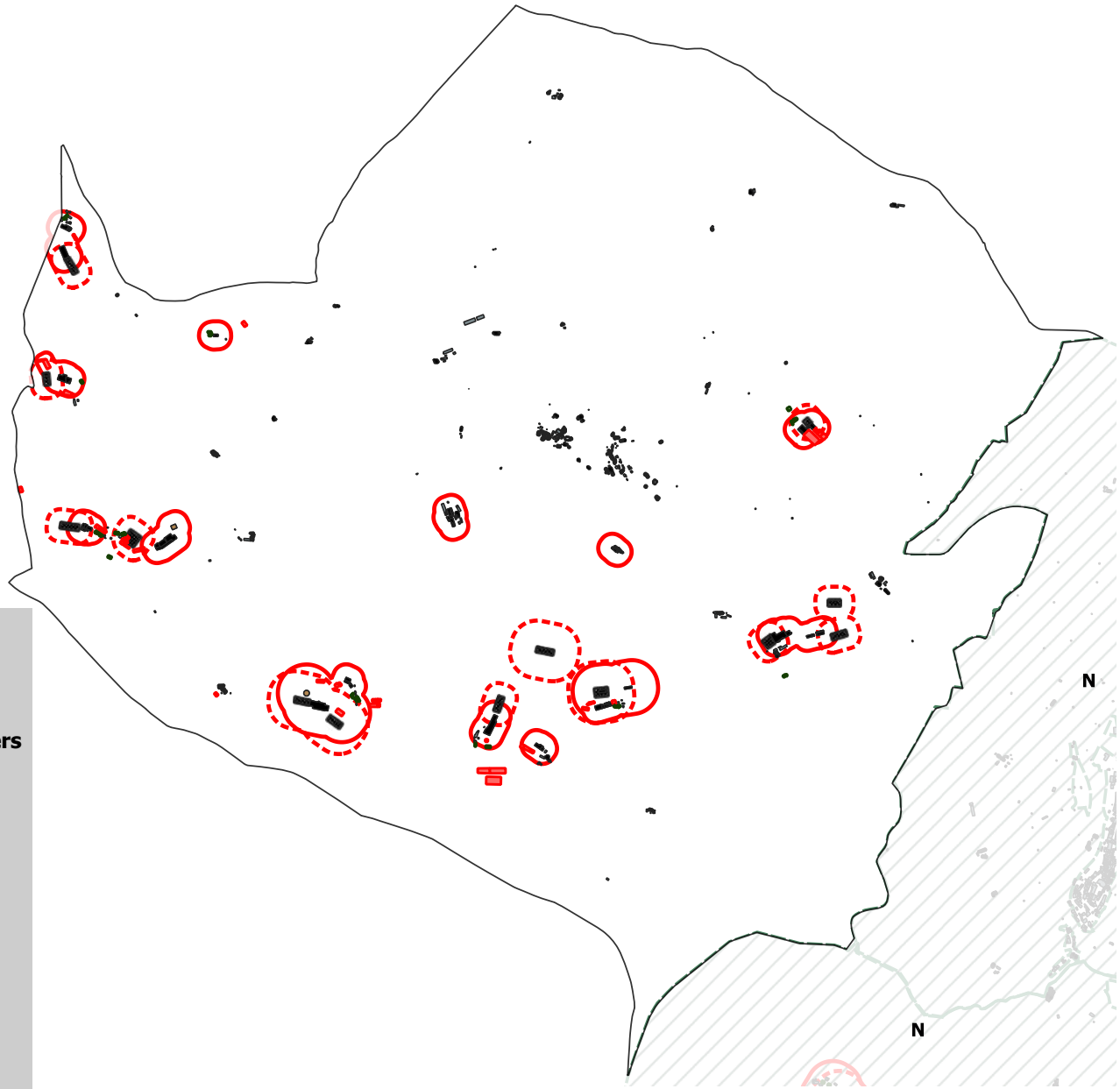

Agriculture

Bâtiments agricoles

- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole

- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers

- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU

- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale

- N (Carte Communale)



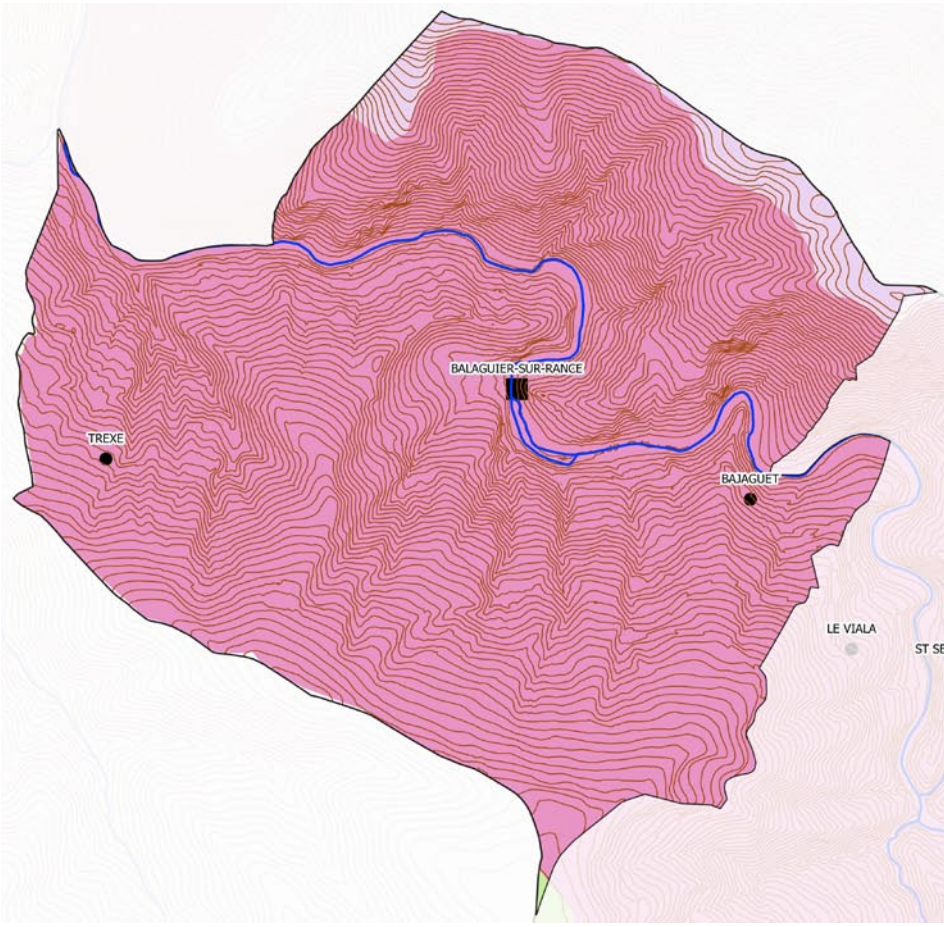

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

BAJAGUET

Vocation	Résidentiel
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD33
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée du Rance
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Espaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente et entouré de boisements, Bajaguet est situé dans la vallée du Rance. Il est donc peu visible dans le grand paysage. Il correspond davantage à un ensemble de constructions qu'à un hameau structuré et organisé. Il est constitué de bâti ancien qui se dégrade parfois du fait de sa vacance. Seul un bâtiment de type entrepôt au Nord-Est du secteur est relativement récent : lui aussi se dégrade à défaut d'être occupé.

Le hameau est traversé par la RD33, qui fait l'objet d'une circulation relativement soutenue. Une attention tout particulière doit être accordée à la sécurisation de sa traversée. Un espace de stationnement sans places matérialisées permet, actuellement, de garer les véhicules, au Nord du hameau, sans empiéter sur la voie publique

Le projet de PLUi prévoit une zone N au droit du bâti existant, ainsi que l'identification de bâtiments susceptibles de changer de destination ; afin favoriser le maintien de l'existant et de préserver le cadre paysager et boisé.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



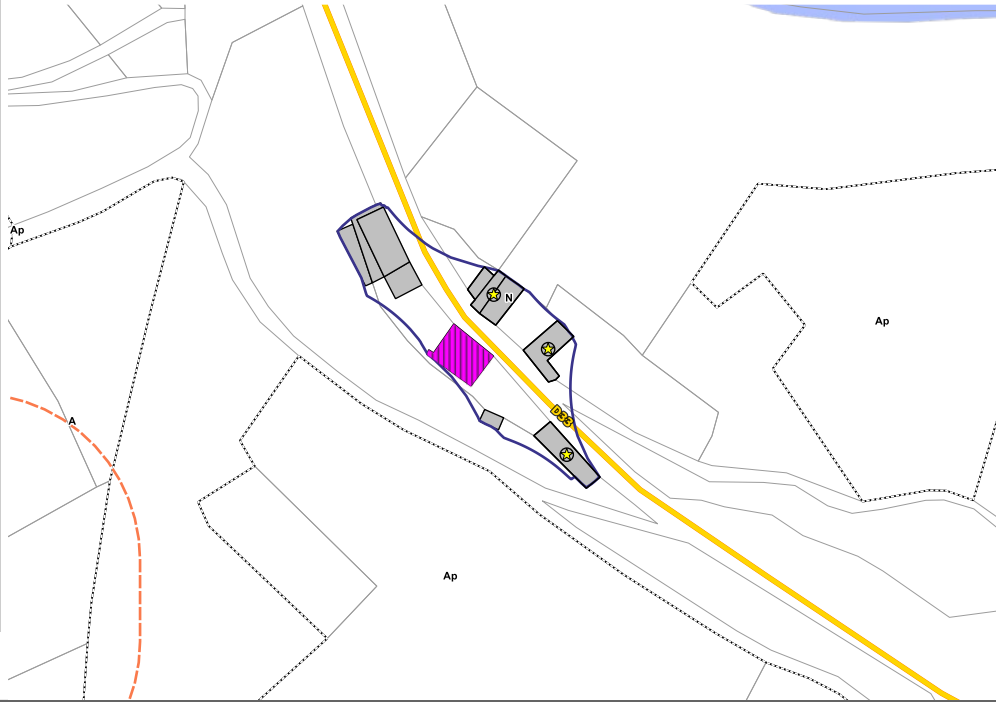

TREXE

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée du Rance
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,76 ha

ENJEUX

Trexe est situé à l'Ouest du territoire communal. Sa vocation agricole est marquée par les bâtiments d'élevage existants ou en projet qui le composent. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du bâti du hameau.

Trexe est également entouré d'espaces ouverts, notamment au Sud. Ceux-ci soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



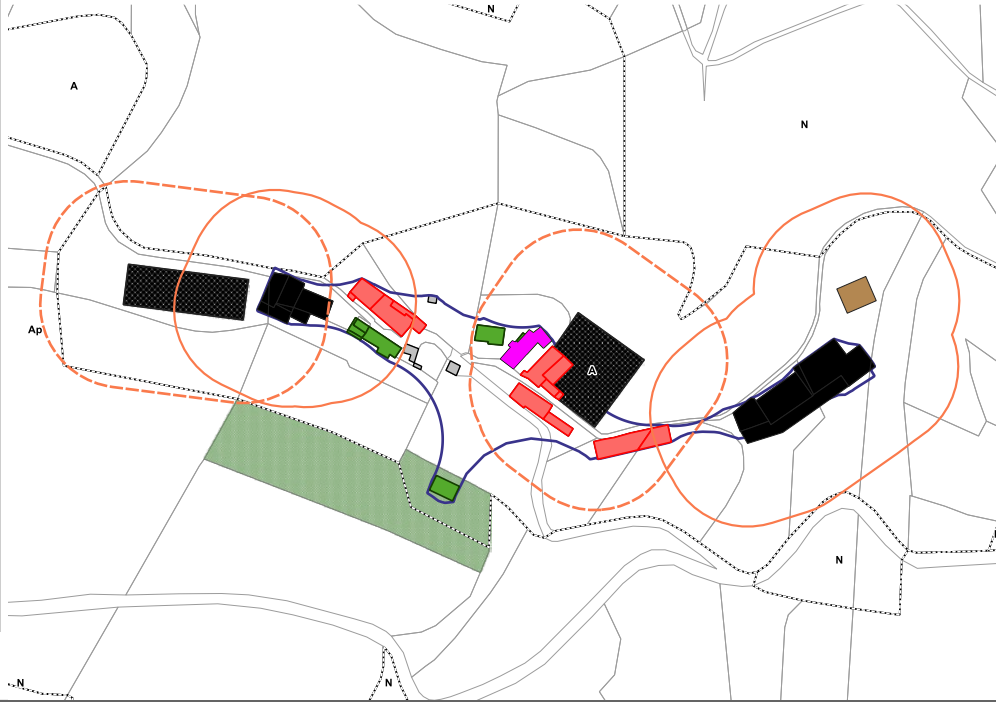

Le Bourg

BALAGUIER SUR RANCE



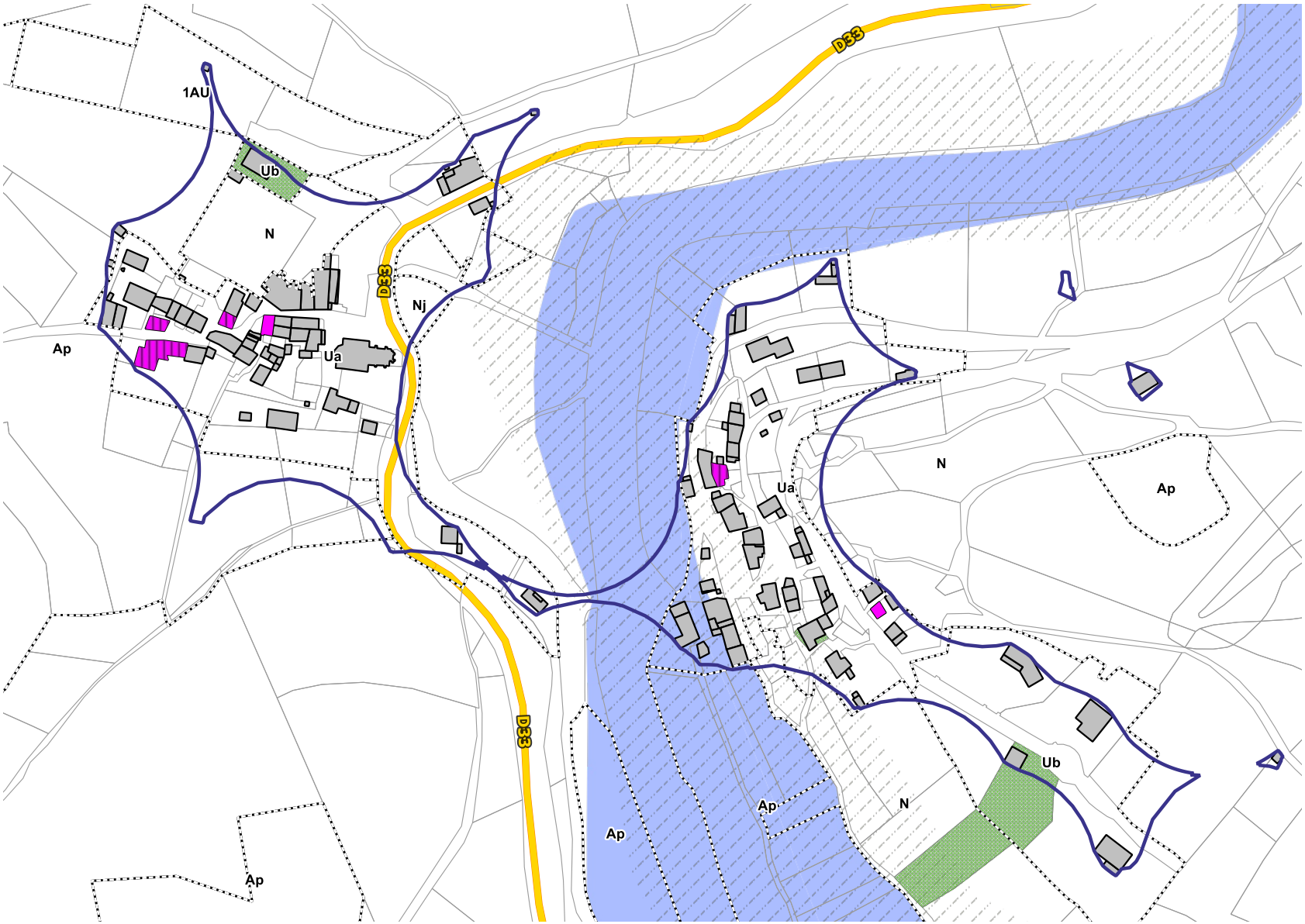

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

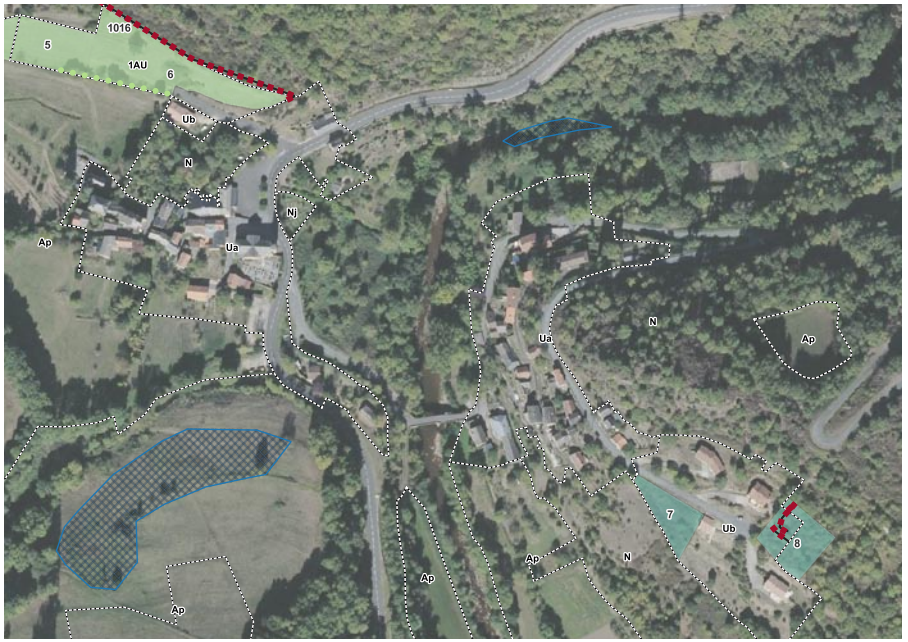

Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	5	2064	Prairie modérément dégradée mais naturelle, pas remaniée depuis un moment, pénétrée de végétations annuelles acidiphiles (Thero-Airion) au niveau des coupes. La parcelle est en position haute. Présence de végétation à Erica arborea en amont.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage de 2064 à 1549m²) et identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	6	2839	Prairie modérément dégradée mais naturelle, pas remaniée depuis un moment, pénétrée de végétations annuelles acidiphiles (Thero-Airion) au niveau des coupes. La parcelle est en position haute. Présence de végétation à Erica arborea en amont.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 et d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	1016	654		Faible à modéré	Fort	Faible à modéré	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	7	1017	Parcelle envahie par des ronciers, enjeux faibles	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	8	1487	Parcelle semi-enfrichée (fourré à genêt, aubépine et prunelier) depuis quelques années, enjeux plutôt faibles. Un peu de prairie nettement enfrichée et rudéalisée par l'action de l'homme. Quelque petit reste de murets/terrasse, difficiles à cartographier dans leurs intégralité car fourrés impénétrables.	Faible	Faible	Faible	Identification de deux murets de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU et réduction de la zone constructible (passage de 1480m² à 548m²)	Faible

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	-
Services	-
Equipements	Mairie
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	4
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD33
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *110 EH* *50 à 80 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée du Rance
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,44 ha
Surfaces libres PLUi	0,56 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,27 ha

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Plusieurs espaces libres sont encore disponibles au regard de la tâche urbaine : ils sont situés à proximité immédiate du entre ancien et sur les hauteurs au Sud-Est du bourg. En cas d'urbanisation, une attention toute particulière devra donc être accordée à l'intégration paysagère des nouvelles constructions.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg de Balaguier sur Rance s'est développé de part et d'autre du Rance, lui-même longé par la RD33. L'église et l'ancien château se sont implantés sur la rive Ouest du cours d'eau, à une distance suffisante pour se mettre à l'abri des éventuelles crues. Sur la rive Est, les constructions anciennes ont été réalisées à une distance moindre du Rance. Toutefois, la topographie plus marquée du secteur leur permet, en grande partie, de se protéger des risques de débordements du cours d'eau. Si le relief est présent partout, il est plus escarpé à l'Est. Le développement récent, quant à lui, a essentiellement été réalisé sur les hauteurs, au Sud-Est du bourg. Cette extension récente se termine en impasse. Par ailleurs, ces constructions récentes sont visibles dans le grand paysage, notamment depuis la RD33. Elles ont, globalement, fait l'objet d'une bonne intégration paysagère (implantation dans la pente).
Un espace de développement est également prévu au Nord du bourg (zone d'aménagement réalisée par la commune). Celui-ci est encore libre de constructions et représente un potentiel de développement maîtrisé par la commune.

Limites paysagères : Les limites paysagères du bourg sont les suivantes :
- A l'Est et au Sud : limites agricoles avec de vastes espaces ouverts présents sur les versants,
- A l'Est : une topographie marquée,
- Au Nord : boisements,
- Au centre du village : le Rance et sa ripisylve. Ceux-ci forment une continuité avec les boisements du Nord et participent à la qualité paysagère du site.

Espaces publics et stationnement : Deux espaces publics ont été aménagés le long de la route départementale, de part et d'autre de l'église. L'un correspond essentiellement au parking de l'église et de la mairie sur lequel des sanitaires ont été installés. Le second correspond, lui aussi, à un parking mais est associé à des installations de pique nique (table, banc). Les deux parkings permettent de ne pas avoir de stationnement le long de la route départementale. Les places n'y sont, toutefois, pas matérialisées

Entrées de bourg et déplacements : Les entrées Sud et Nord présentent un aspect patrimonial en offrant une vue sur le clocher de l'église. Le bourg de Balaguier sur Rance est desservi par la RD33. Si ceci le rend facilement accessible depuis le bourg de Saint-Sernin sur Rance ou la RD999, une attention tout particulière devra être accordée à la sécurisation de sa traversée.

Bâti et patrimoine : Le bâti du bourg est majoritairement de type ancien. Les extensions récentes sont implantées sur les hauteurs, au Sud-Est du bourg.

Bâti et patrimoine : Il conviendra de veiller à l'intégration paysagère des constructions et à définir des limites claires à l'urbanisation afin de respecter les limites paysagères et la qualité du site. Dans le centre bourg, du bâti qui se dégrade du fait de sa vacance.

Bilan : Les enjeux principaux pour le bourg de Balaguier sur Rance sont :
- Maintenir et entretenir l'existant,
- Respecter les limites paysagères,
- Sécuriser la traversée par la RD33,
- Définir des limites claires à l'urbanisation, notamment au Sud-Est du bourg et limiter les possibilité d'extension,
- Veiller à la bonne intégration paysagère des constructions,
- Permettre un accueil modérer de nouveaux habitants : pour cela le projet de PLUi a classé en 1AU l'espace de développement déjà aménagé au Nord du bourg.











Commune de Belmont sur Rance

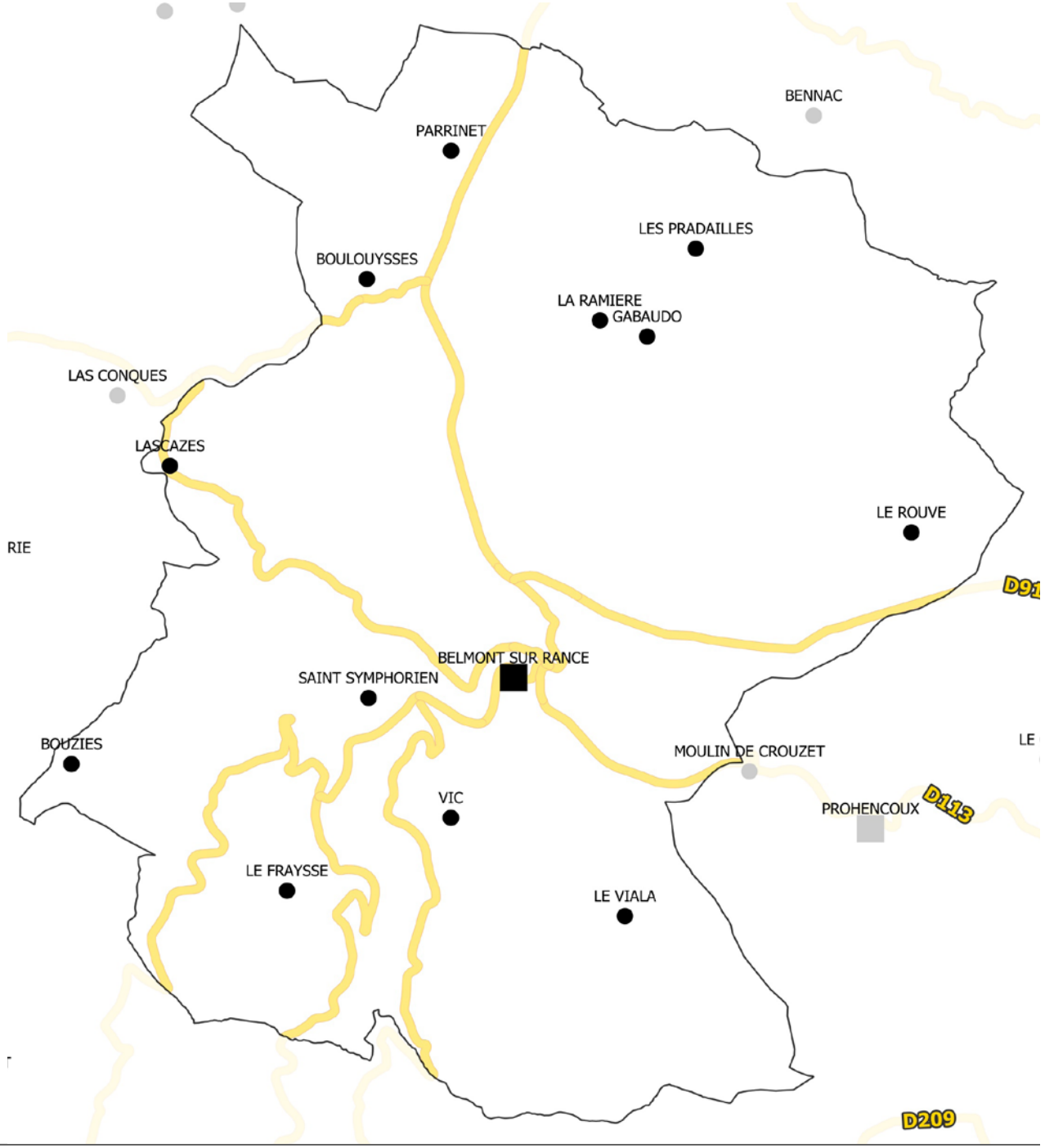

Descriptif général

Superficie 44,19 km²

Population 2015 (INSEE) 1 005 habitants

Densité 22,74 habitants/km²

Unités paysagères Vallée du Rance, ; Plateau du Belmontais ; Pénéplaine de Montlaur ; Monts de Lacaune

Point culminant 854 m

Point bas 394 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	1 005	15,80%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+ 7	- 8
Taux de croissance annuel	+ 0,1%	- 0,1%
Solde migratoire	+ 0,2%	0%
Solde naturel	- 0,1%	- 0,1%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	113	+ 48
Poids des plus de 80 ans	11,2%	
Enfants de moins de 15 ans	123	+ 10
Poids des moins de 15 ans	12,2%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	401	+ 0
Taille des ménages	2,1	- 0,3
Familles avec enfants	135	- 6
dont familles monoparentales	*50*	+ 21
Personnes isolées	135	+ 7
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*29*	+ 7

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	543	+ 8
Nombre d'actifs	432	- 48
Nombre d'emplois par actif	1,3	
Taux d'activité	49,5%	
Nombre de chômeurs	26	- 3
Taux de chômage	6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	154	25,2%
Résidences principales	406	66,6%
dont T1 - T2	*29*	*7,1%*
dont T3	*71*	*17,5%*
dont T4 et plus	*306*	*75,4%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	40	
dont entre 2015 et 2017	*11*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	6,4%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	5	
Nombre de logements - INSEE 2015	610	
Dont logements vacants	*50*	57 *(dont 31 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	8,2%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	35
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	2872 ha *64,99%*

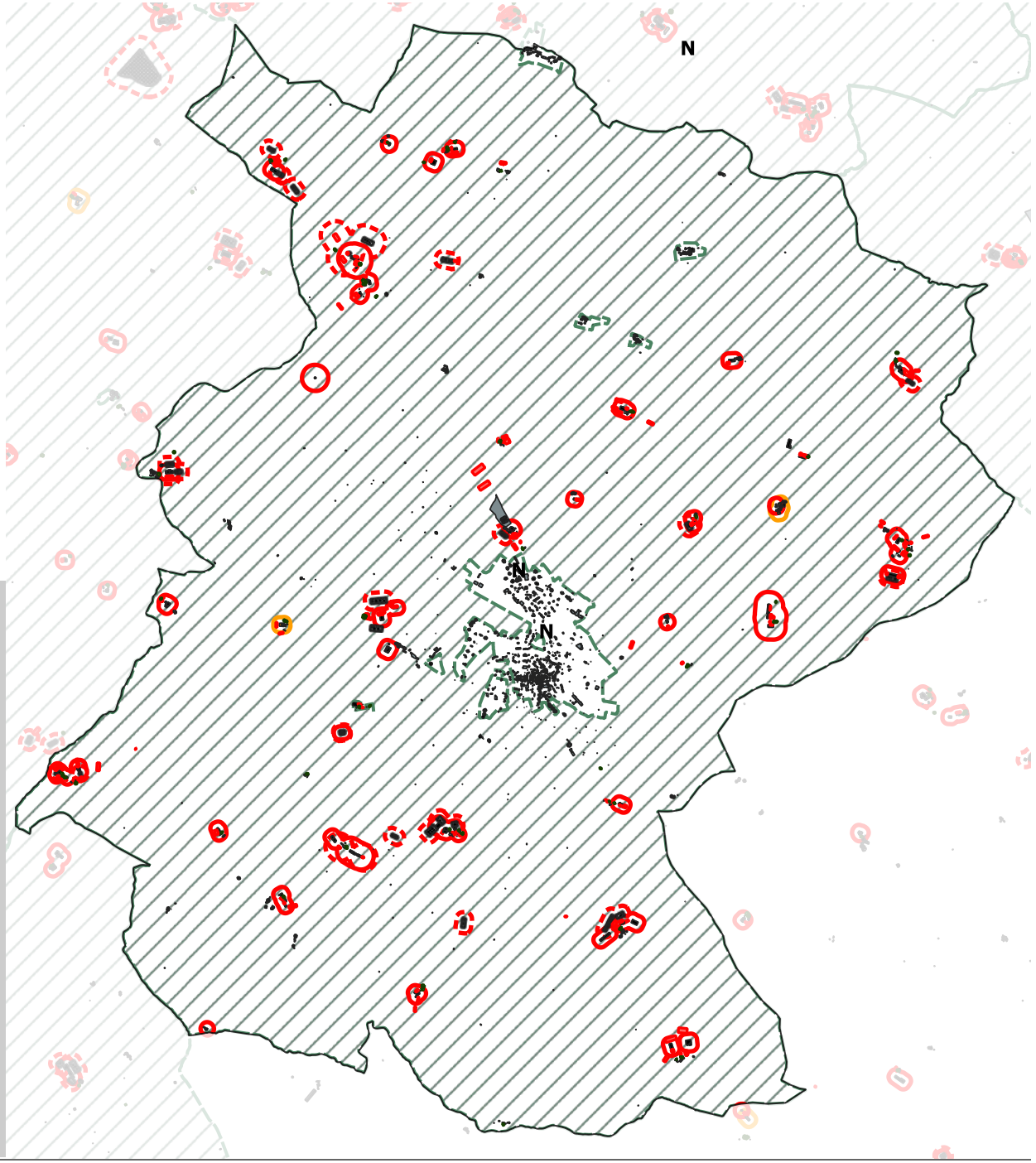

Agriculture

Bâtiments agricoles

- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole

- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers

- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU

- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale

- N (Carte Communale)

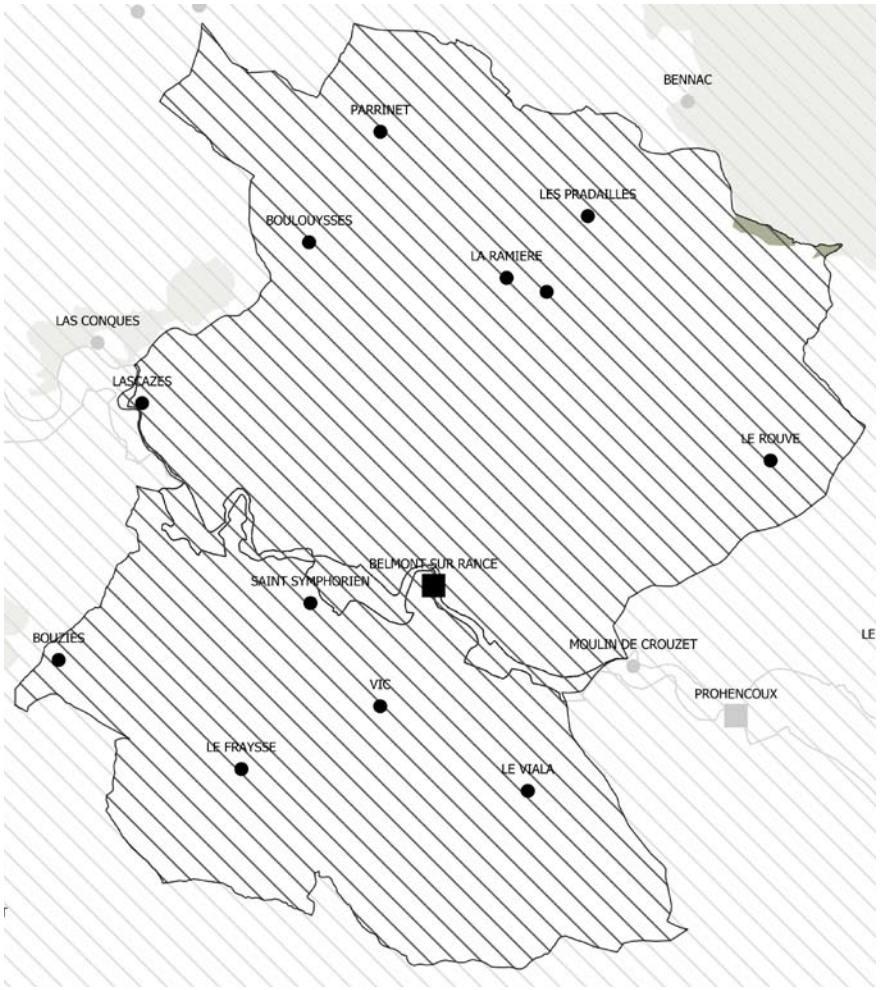

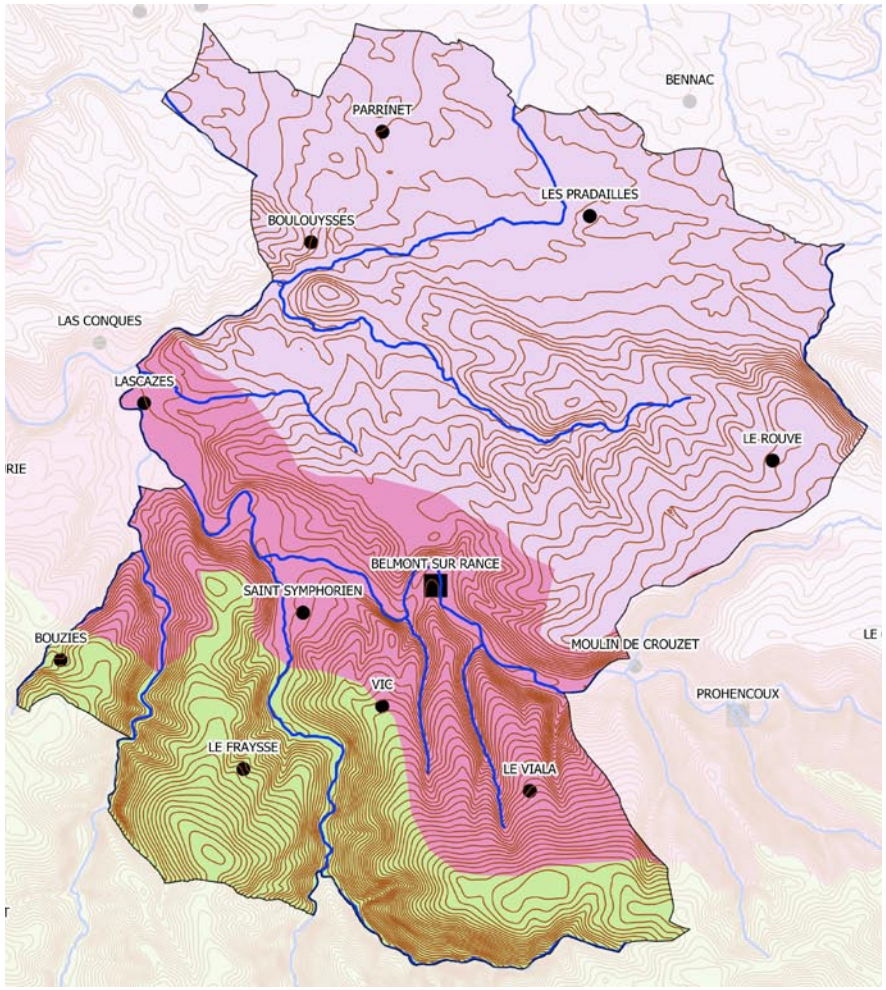

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

BOULOUYSSES

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	ICPE et RSD
Risque	
Risque inondation	Aucun risque
Cavités souterraines	Aucun risque
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	1 ha

ENJEUX

Le hameau est en grande majorité constitué de bâtiments agricoles (maisons d'exploitants agricoles, bâtiments d'élevage, bâtiments de stockage). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-intégralité du bâti du hameau.

Boulouysses est également entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



Bouziès

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est en grande majorité constitué de bâtiments agricoles existants ou en projet (maisons d'exploitants agricoles, bâtiments d'élevage, bâtiments de stockage). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-intégralité du bâti du hameau.

Des espaces ouverts cultivés sont également localisés à l'Est et au Sud du hameau, soulignant sa vocation agricole.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment pouvant changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



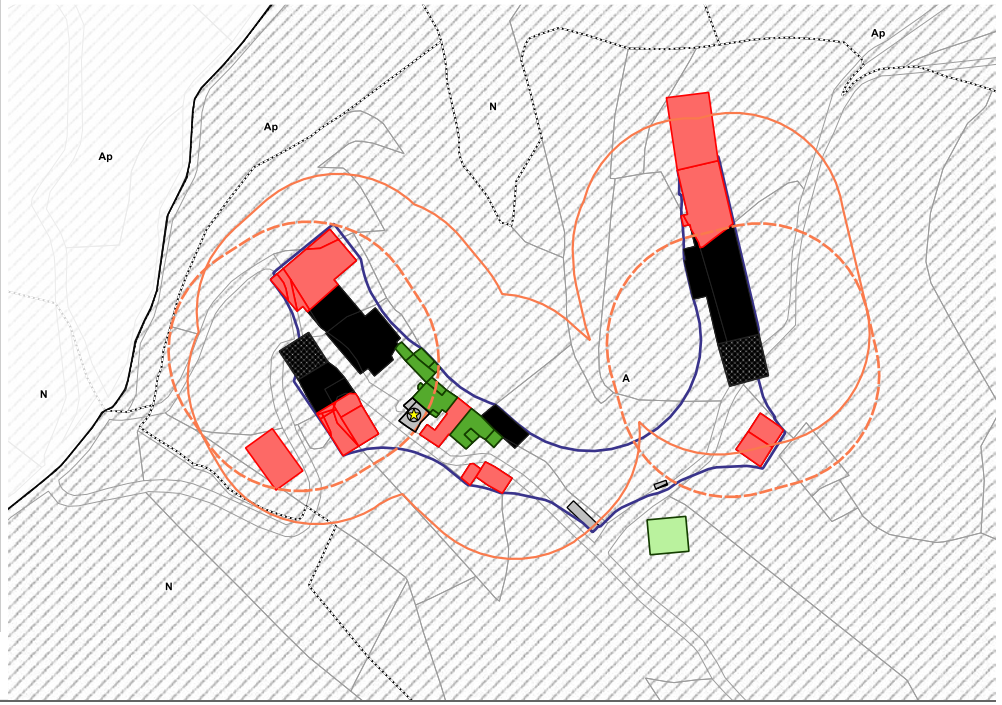

BUFFIÈRES

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argile	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	2.19 ha en extension (+ 1 ha sur Rebourguil)
Surfaces libres PLUi	0,27 ha (0 ha Rebourguil)
Consommation de l'espace depuis 2010	0 ha (idem Rebourguil)

ENJEUX

A cheval sur les communes de Rebourguil et Belmont-sur-Rance, Buffières est majoritairement constitué de bâtiments anciens. On y observe que peu de constructions récentes : celles-ci sont situées à l'Est du hameau et peu visibles dans le paysage dans la mesure où elles sont entourées de hautes haies. Quelques bâtiments vacants et/ou en ruine sont également présents dans le tissu bâti. Ceux-ci constituent un potentiel à réinvestir (mais état dégradé).

En raison de la topographie peu marquée du secteur, il a été indispensable de s'interroger sur l'impact paysager d'éventuelles nouvelles constructions sur le grand paysage. Plusieurs limites s'observent également : la RD32 à l'Ouest et une limite agricole au Sud.

Buffières comportait encore de nombreux espaces libres. Ceux-ci ont été largement réduites, afin, notamment, ne pas dépasser les limites paysagères observées. Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments anciens et un secteur Ub pour les quelques bâtiments récents situés à l'Est, afin de permettre leur valorisation et leur évolution, ainsi que quelques constructions récentes Un emplacement réservé a également été mis en place afin de créer une station d'épuration.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



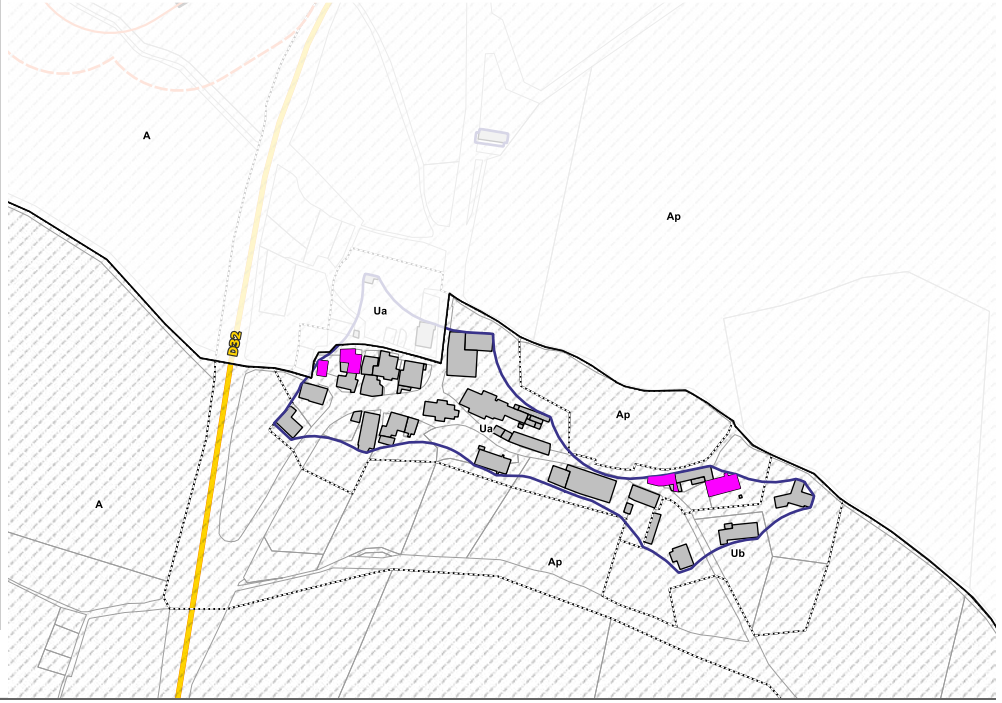

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
ER	41	5232	Prairie de faible intérêt, on y retrouve une haie et un muret en pierre sèches à conserver. Situé en cœur de hameau et à proximité de l'église il faudra veiller à l'insertion paysagère d'une éventuelle construction	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU Non retenu dans la version approuvée du PLUi	Nul
ER	42	5957	Prairie de faible intérêt, on y retrouve un alignement d'arbres séparant la route de la parcelle, qu'il pourrait être intéressant de densifier afin d'intégrer paysagèrement un éventuel bâtiment.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible

GABAUDO

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,53 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans une plaine agricole, Gabaudo est constitué d'un bâti globalement ancien de qualité, visible dans le grand paysage en raison de la topographie peu marquée du secteur. Un développement du hameau pourrait donc avoir un impact dans le grand paysage.

Par ailleurs, la Trame Verte et Bleue du SCoT identifie, notamment, une zone relais (prairie) à l'Ouest du hameau qu'il convient de prendre en considération.

Plusieurs espaces libres étaient encore disponibles dans la zone U de la Carte Communale. Ceux-ci n'ont pas été maintenus. Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin ne pas porter atteinte aux activités agricoles de la plaine, et de permettre la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



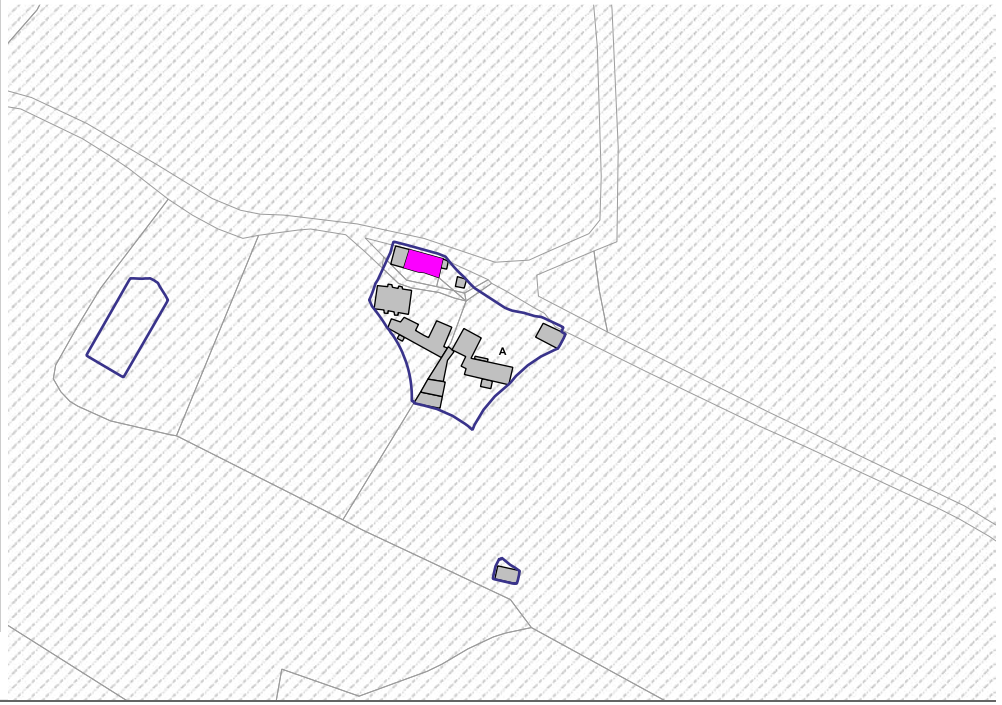

La Ramière

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Avant-Causses
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	A définir selon les orientations
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	1,18 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,09 ha

ENJEUX

La Ramière est située dans un espace agricole ouvert, au cœur du Rougier.

Depuis la mise en place de la Carte Communale actuelle, peu de nouvelles constructions ont été réalisées sur ce hameau et plusieurs espaces libres en extension du hameau sont encore disponibles. Ceux-ci n'ont pas été maintenus. Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin ne pas porter atteinte aux activités agricoles de la plaine et de permettre la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



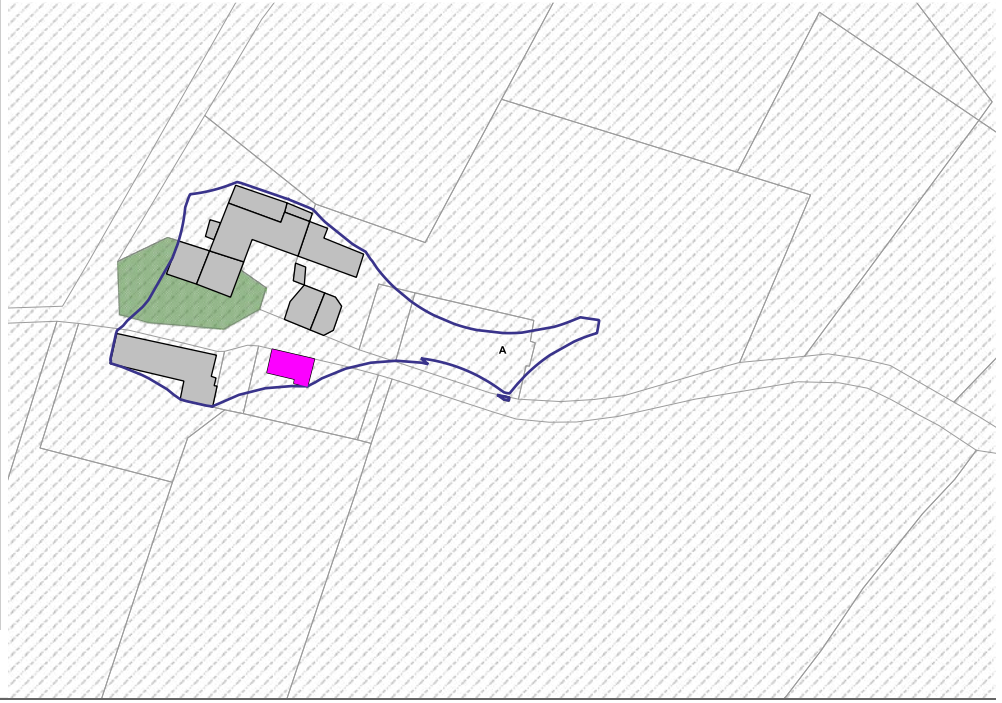

LASCAZES

Vocation	Mixte à dominante non résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,64 ha

ENJEUX

Le hameau est essentiellement constitué d'un bâti traditionnel. Son développement est fortement contraint : un risque d'inondation est identifié à l'Ouest et au Sud tandis que les périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles (existants ou en projet) limitent les possibilités d'extension à l'Est.

L'enjeu, dans le cadre du PLUi, est donc de permettre l'entretien et la réhabilitation de l'existant. Un logement vacant constitue, par ailleurs, un potentiel à valoriser. Le projet de PLUi prévoit également une zone A afin de veiller au maintien, voire au développement de l'activité agricole (cf. projets de bâtiments agricoles identifiés).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



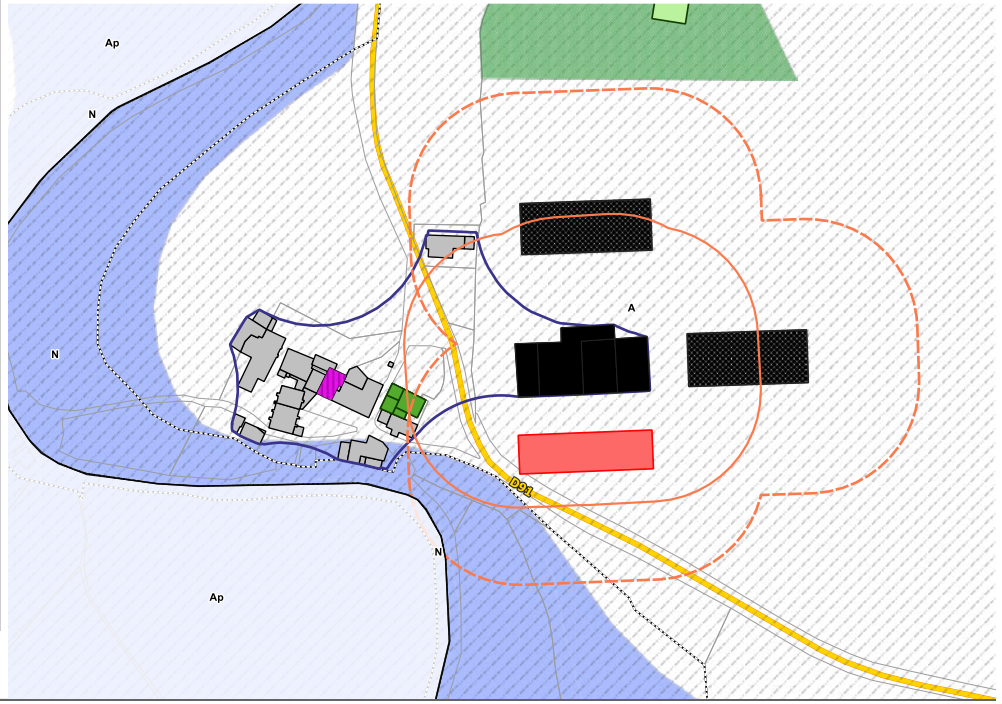

Le Frayssé

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	Non
ZNIEFF	Non
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	Non
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau du Frayssé est situé sur un plateau offrant de larges vues sur le grand paysage et présente une vocation agricole marquée.

Il comporte plusieurs logements vacants depuis plus de deux ans (vacance structurelle) qui se dégradent à défaut d'être occupés. Le hameau accueille, toutefois, un bel exemple de grange typique du Rougier. Celle-ci a une allure de «nef d'église» (*Paysage de l'Aveyron, Portraits et enjeux - G. BRIANE et D. AUSSIBAL*). La qualité paysagère du hameau est toutefois altérée par un important dépôt de véhicules inutilisés.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

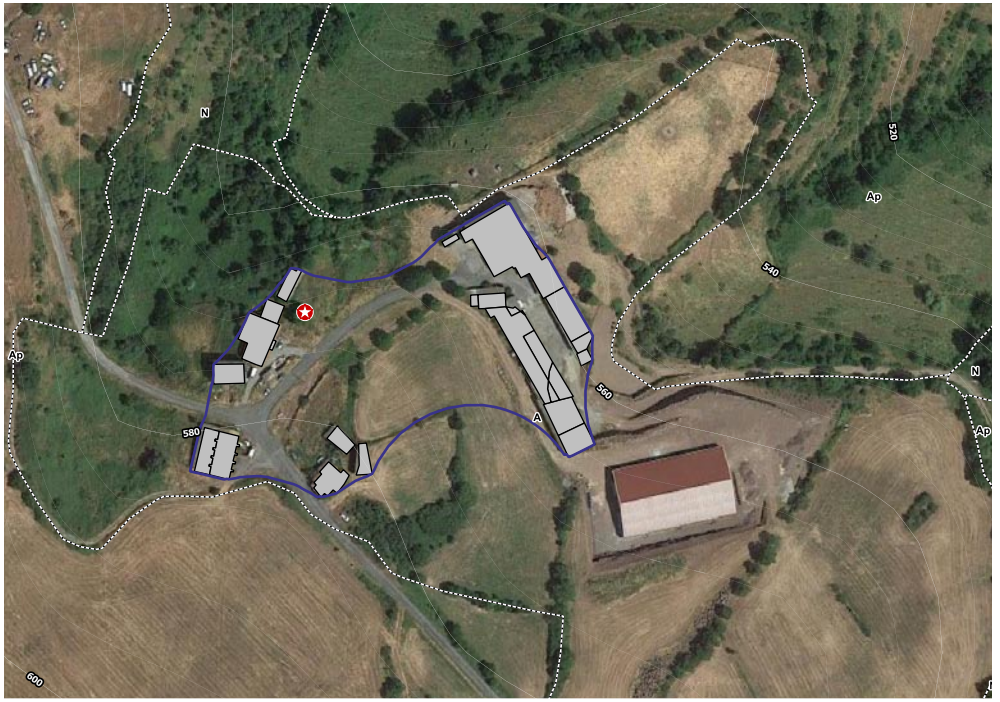

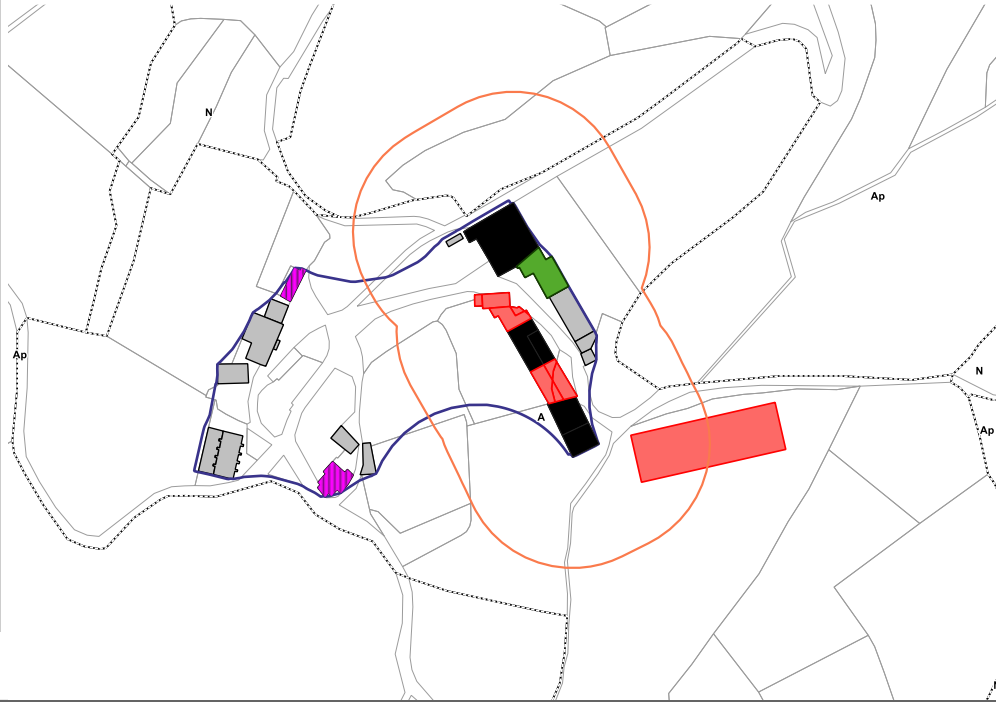

LE PEYSSEL

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surface libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Peyssel correspond davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau organisé et structuré. Implanté dans un milieu ouvert, il visible dans le grand paysage.

Il est essentiellement constitué de bâtiments liés à l'exploitation agricole (maison d'exploitant et bâtiment de stockage).

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



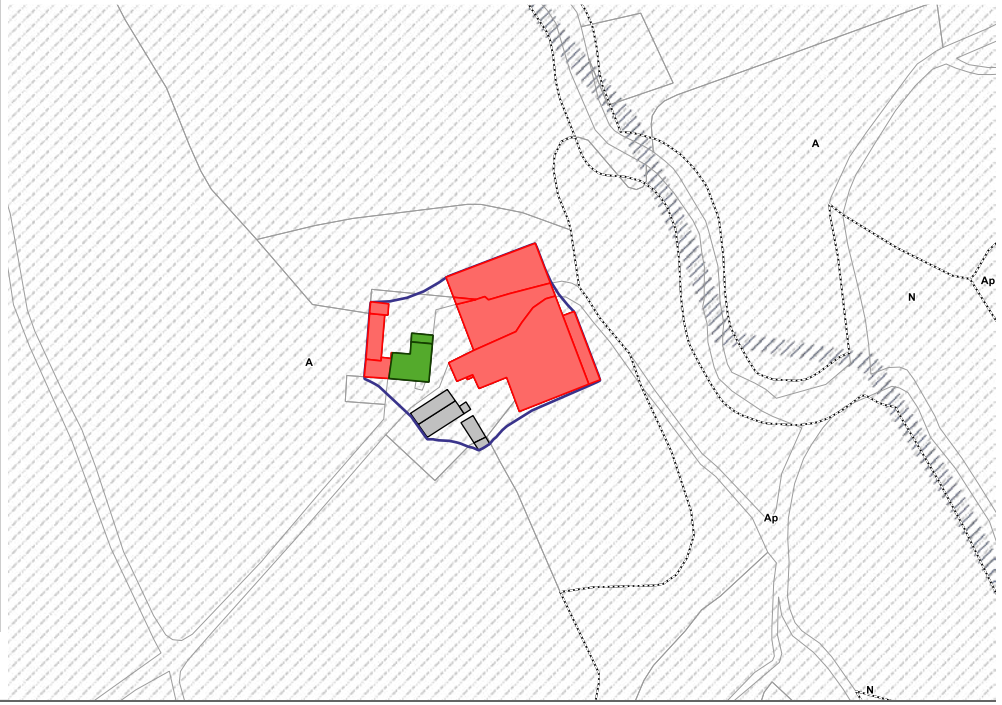

LES PRADAILLES

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	1,27 ha
Surfaces libres PLUI	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans une plaine agricole, le hameau est essentiellement constitué d'un bâti globalement ancien et présente très peu de constructions récentes (deux permis de construire ont été accordés récemment). Le tissu urbain est organisé autour placette peu qualifiée.

De nombreux espaces libres étaient encore disponibles dans la zone U de la Carte Communale. Ceux-ci étaient situés en dehors du tissu urbain ancien et n'ont pas été maintenus. Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du bâti existant et incluant les espaces faisant l'objet d'un permis de construire. Le reste du secteur a été classé en A afin ne pas porter atteinte aux activités agricoles de la plaine.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le Rouve

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est en grande majorité constitué de bâtiments agricoles existants ou en projet (maisons d'exploitants agricoles, bâtiments d'élevage, bâtiments de stockage). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent une grande partie du bâti du hameau.

Le Rouve est également entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit de parcelles cultivées. Celles-ci comportent encore une trame bocagère relativement importante qu'il conviendra, autant que possible, de préserver.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant, notamment par l'identification de bâtiments susceptibles de changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



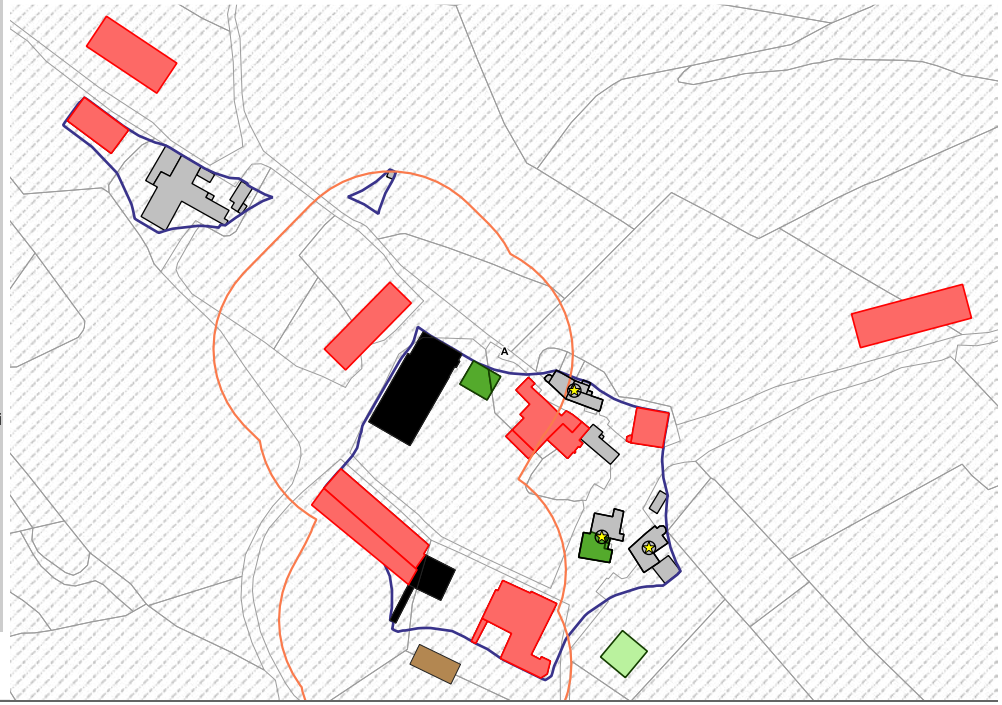

Le Viala

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Viala offre un magnifique point de vue sur le bourg de Belmont-sur-Rance car le hameau est situé en surplomb de la vallée du Rance.

Des boisements et/ou alignements d'arbres ont été conservés au Nord et permettent une bonne intégration paysagère du hameau, notamment des bâtiments agricoles récents qui ont été réalisés au Nord et à l'Ouest de celui-ci. Ces éléments paysagers limitent donc la covibibilité entre le le bourg et le Viala. D'autres projets sont à l'étude sur le secteur, la même attention devra leur être portée. Des espaces agricoles plus ouverts sont présents au Sud du hameau.

Le hameau est essentiellement constitué de bâti ancien, à l'exception d'une construction récente localisée en entrée Sud.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



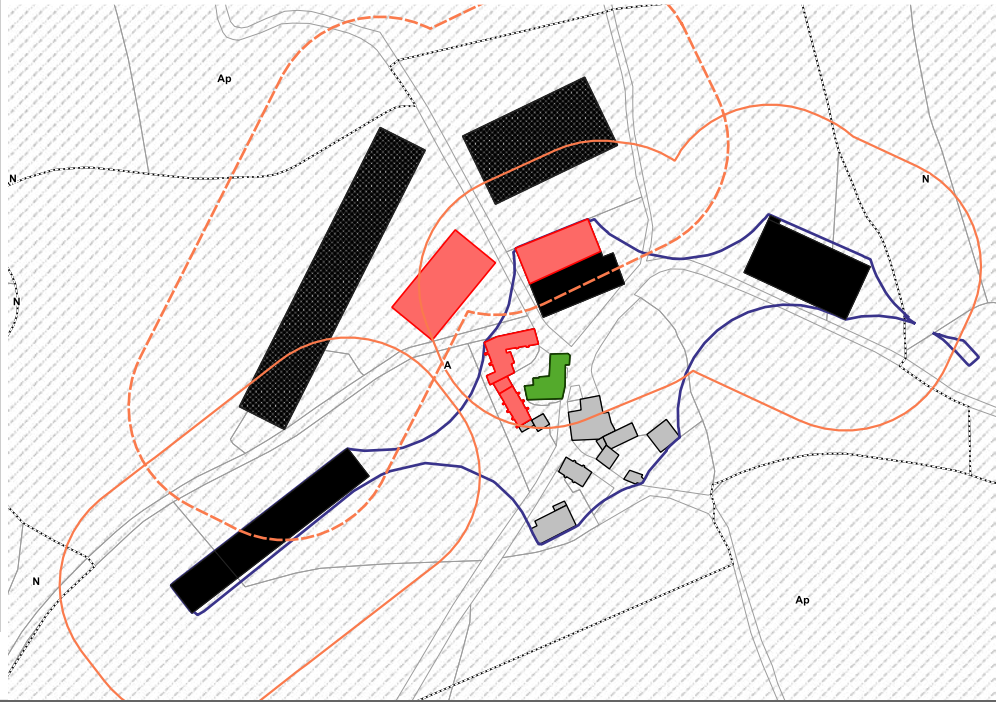

PARRINET

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonglement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,18 ha

ENJEUX

Le hameau est en grande majorité constitué de bâtiments agricoles (maisons d'exploitants agricoles, bâtiments d'élevage, bâtiments de stockage). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-intégralité du bâti du hameau

Parrinet est également entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant,

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





SAINT JULIEN

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD32
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Saint Julien correspond davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau organisé et structuré. Implanté dans un milieu ouvert agricole, il est situé à proximité immédiate de la RD32 qui constitue sa limite Est. Il est ainsi visible dans le grand paysage.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin ne pas porter atteinte aux activités agricoles de la plaine et de permettre la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



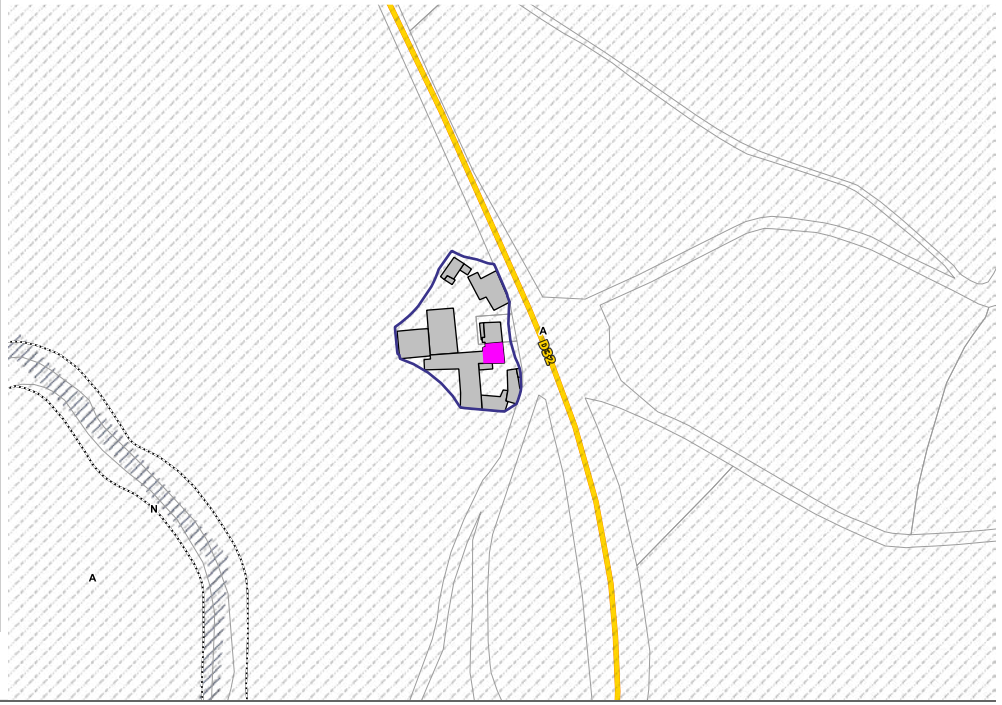

SAINT SYMPHORIEN

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,21 ha

ENJEUX

Hameau en impasse, Saint Symphorien dispose d'une unique entrée à l'Est qui lui permet de rejoindre rapidement la RD32 (il est d'ailleurs visible depuis cet axe de transport). L'entrée est marquée par une allée d'arbres et la présence d'une maison de type «chalet» qui contraste avec le reste du bâti qui, lui, est ancien et typique du secteur. Le hameau est constitué d'un bâti majoritairement ancien. Celui-ci se dégrade notamment du fait de la vacance.

La zone U de la Carte Communale ne comportait plus d'espaces libres elle n'a donc pas été maintenue dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
Le projet communautaire prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



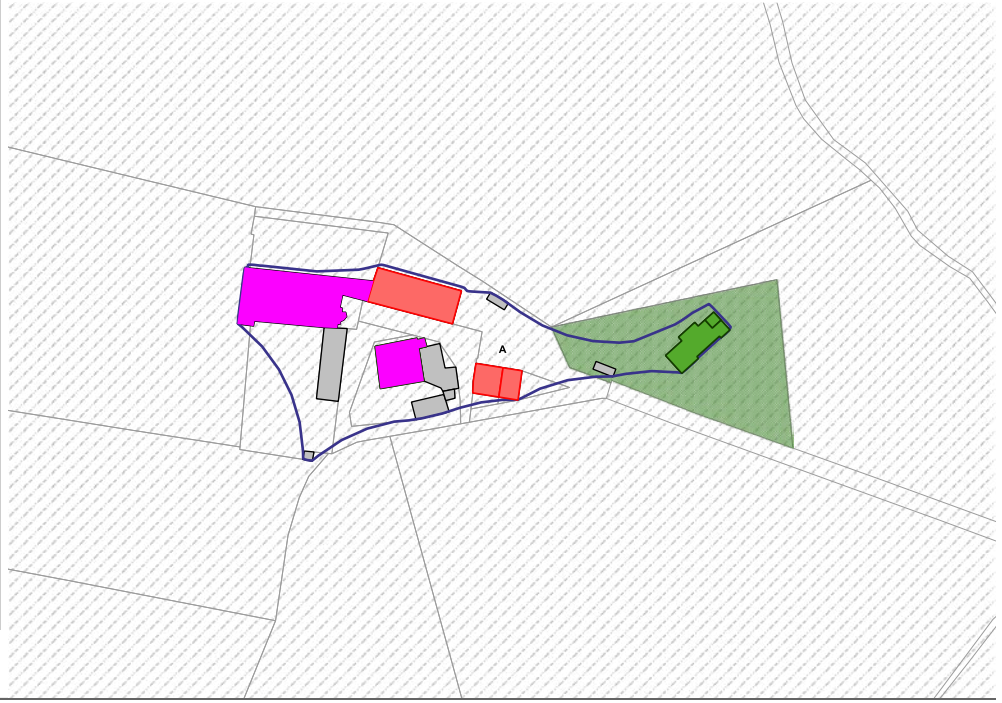

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	46	44 077	Prairie pâturée dégradée, une autre prairie de fauche et moins dégradé est présent sur le site, ainsi qu'un cours d'eau non calibré mais qui s'incise. À urbaniser	Multiple	Modéré	Modéré	Identification de la ripisylve, de plusieurs haies de catégorie 2, d'un muret de catégorie 2 et d'une zone humide (12000 m² non mobilisables). En partie classé en zone inondable (PPRi) donc également non mobilisable. Aménagements prévus légers liés à la création d'un espace récréatif à la confluence du Liamoux et du Rance.	Faible à modéré
ER	3	91 389						

Vic

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Vic est situé sur un plateau. Grâce à cette localisation géographique, il offre une vue imprenable sur le bourg de Belmont sur Rance et son clocher.

Le hameau est entouré d'espaces agricoles en pente douce vers la vallée. Il ne comporte aucune construction récente. Le bâti ancien qui le compose a parfois fait l'objet de rénovations ou extensions plus ou moins qualitatives.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.
Par ailleurs, le point de vue sur le bourg de Belmont-sur-Rance devra être préservé.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



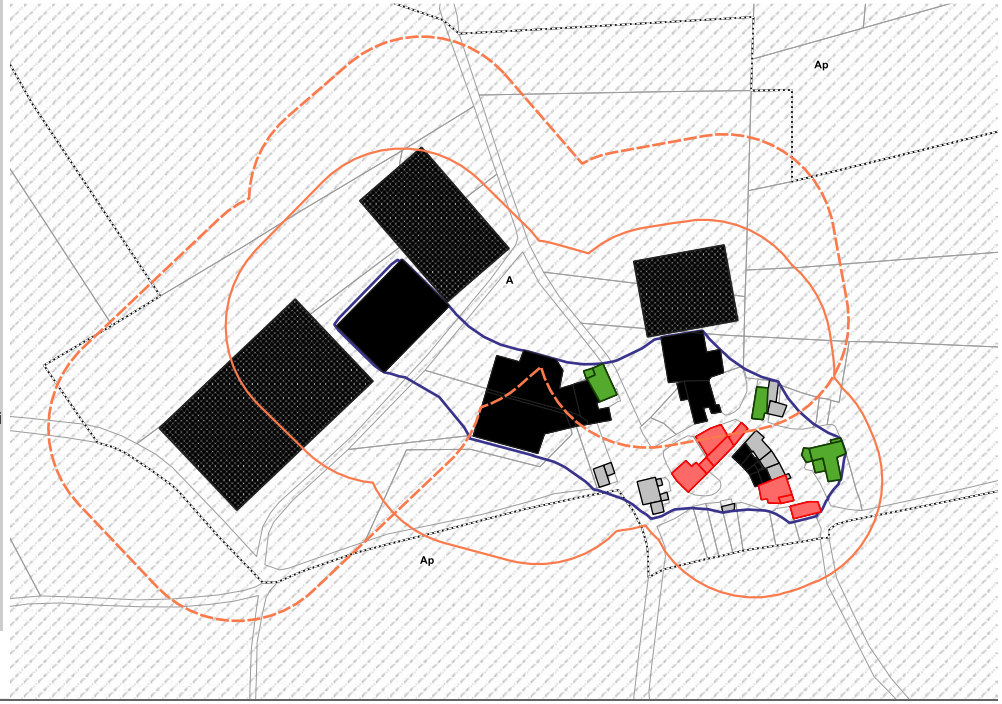

Le Bourg

BELMONT SUR RANCE NORD

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

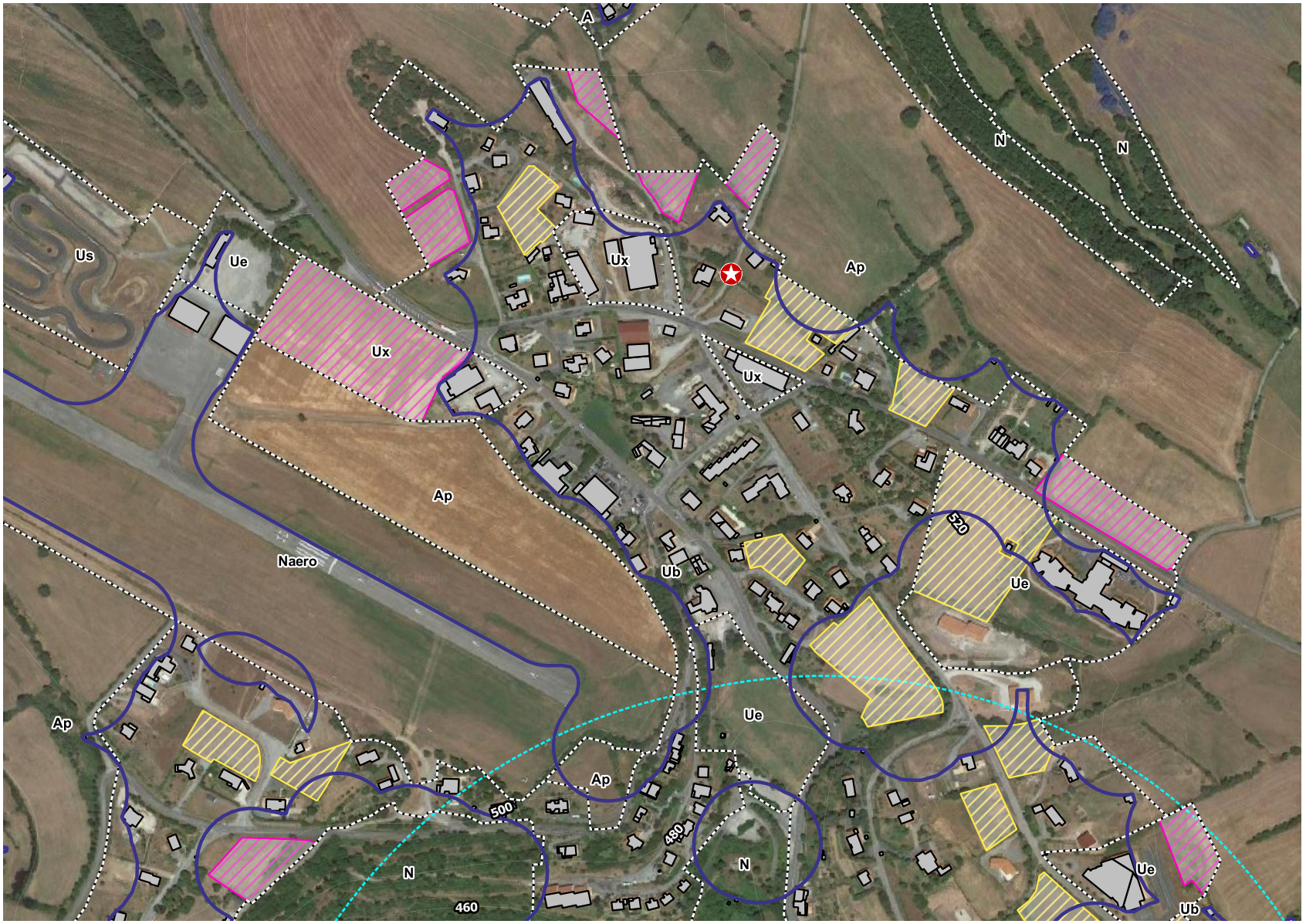

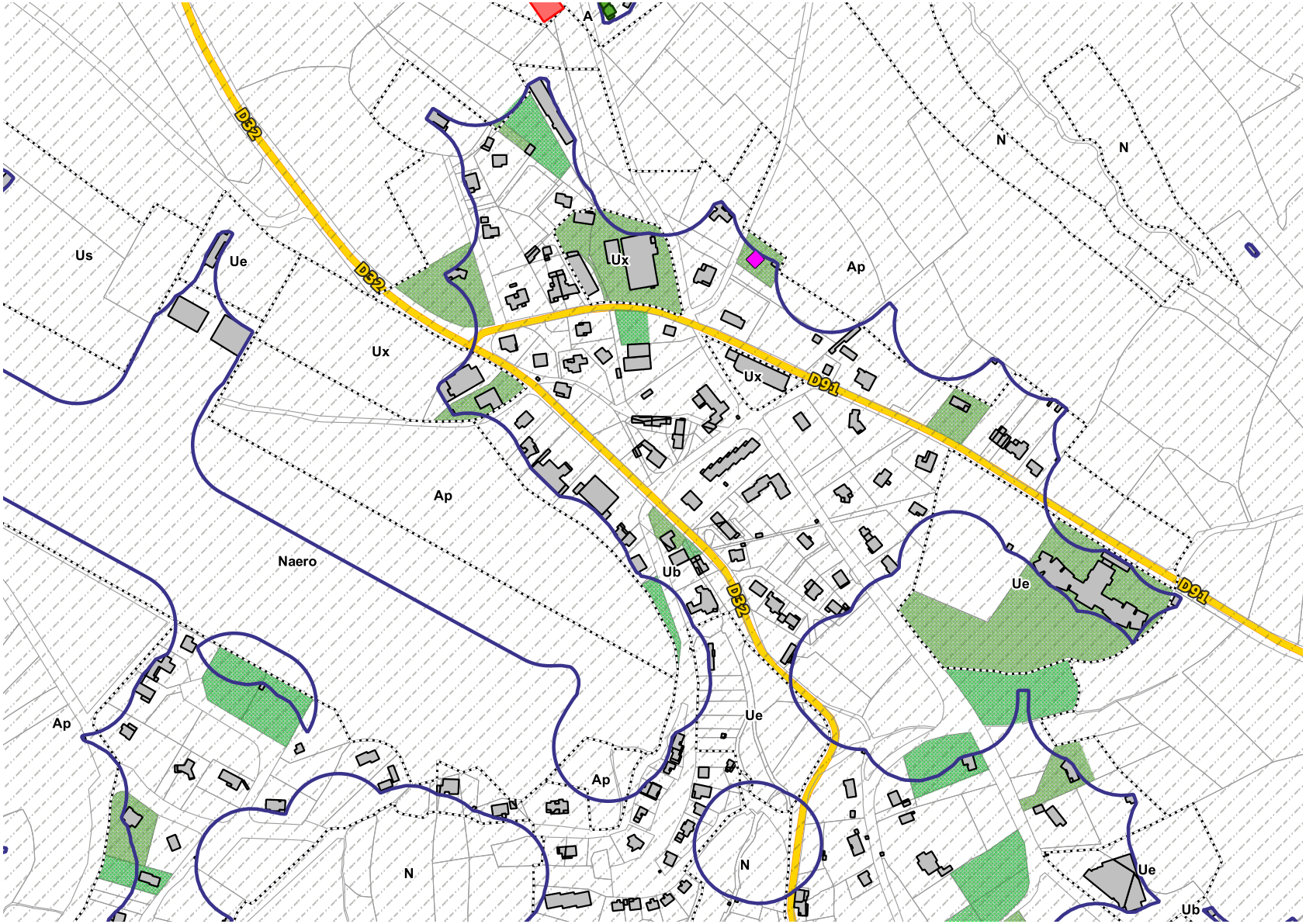

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

BELMONT SUR RANCE SUD

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

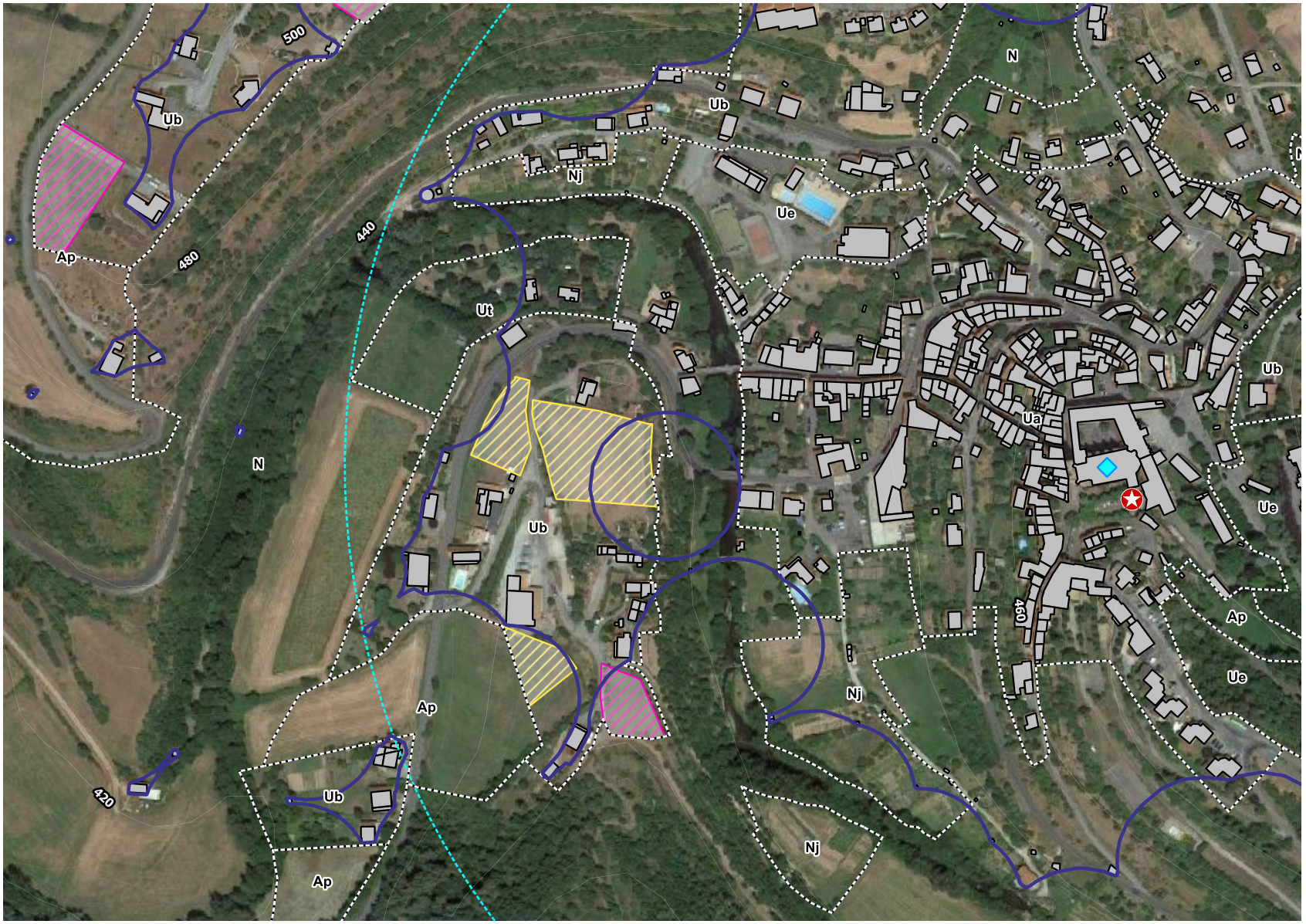

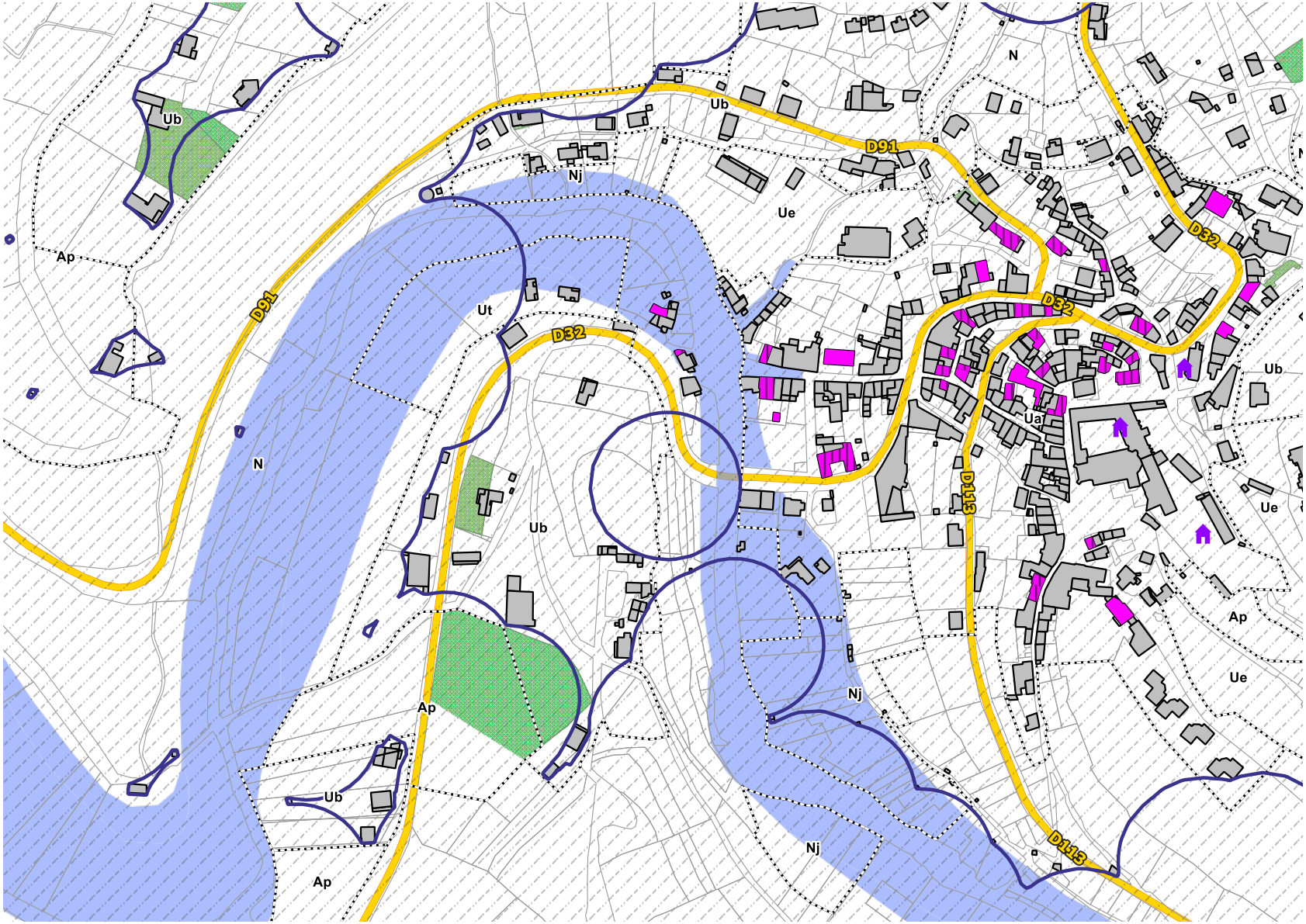

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

BELMONT SUR RANCE EST

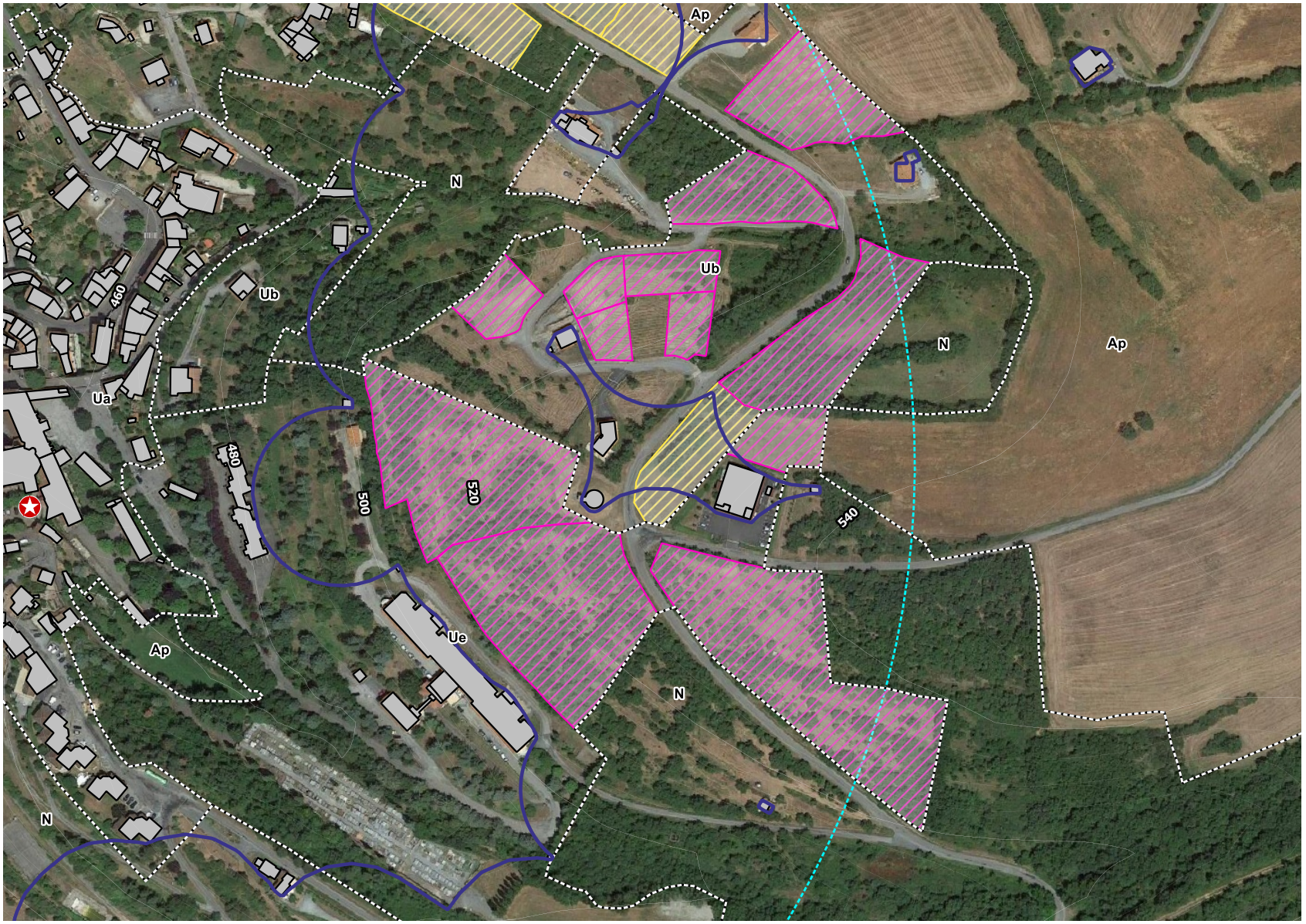

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

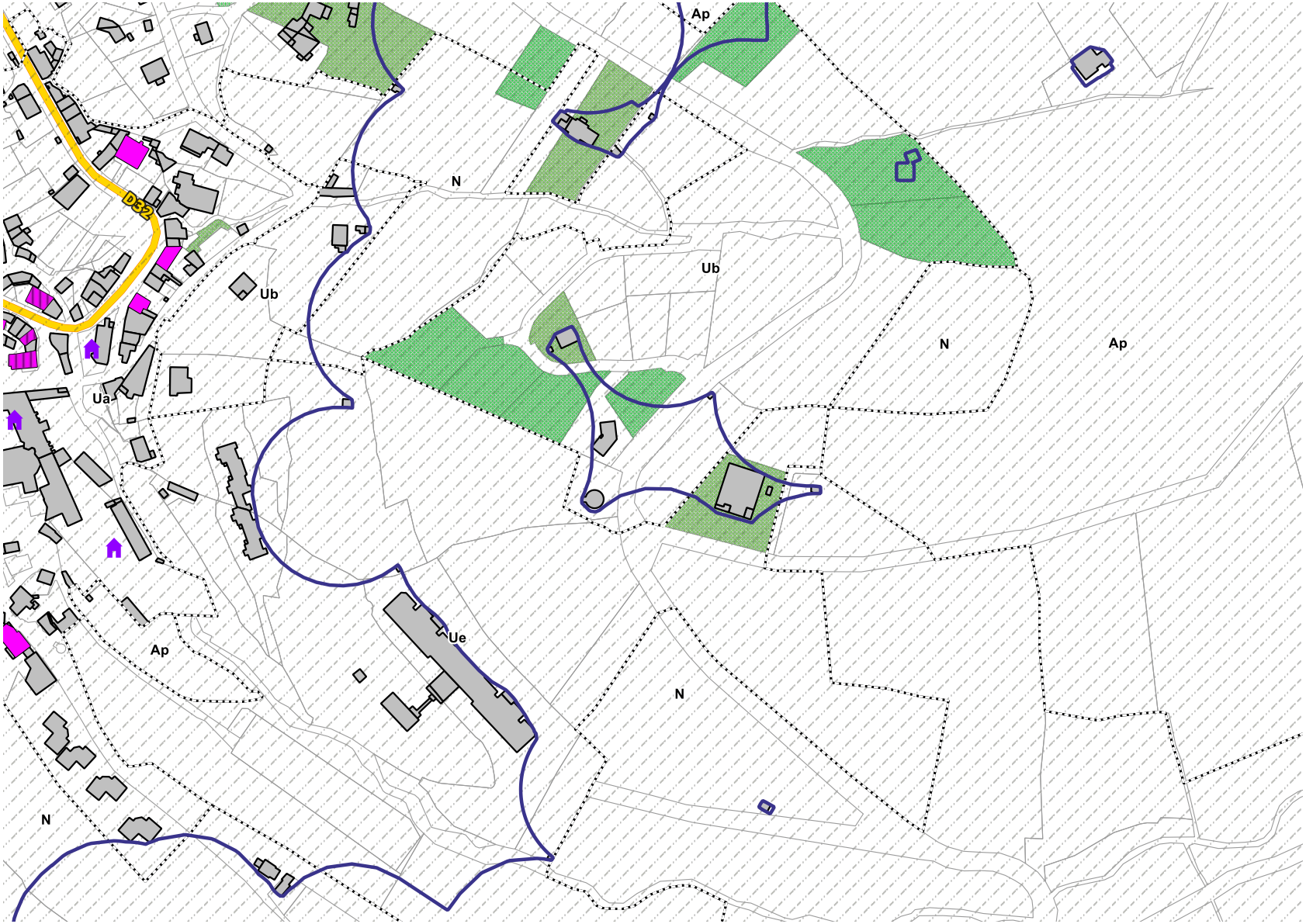

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

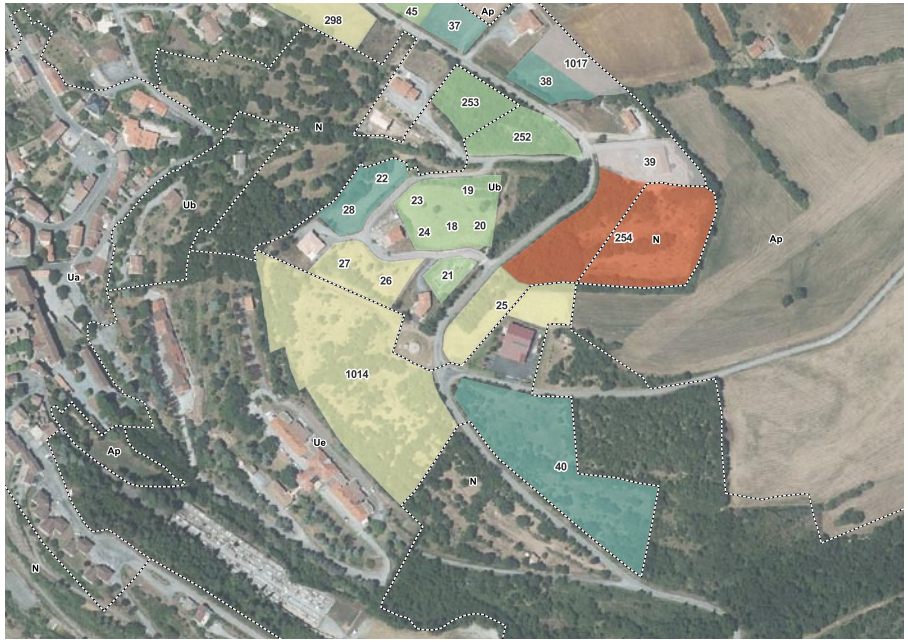

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

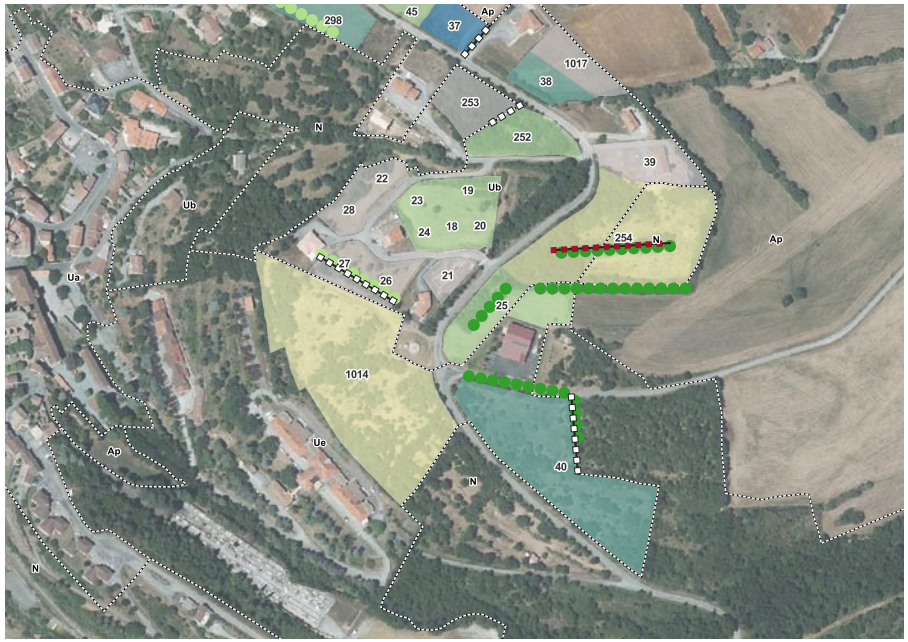

PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	9	1776	Terrain remanié, Rosa canina commence à s'installer sur la parcelle	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	10	2343	Terrain remanié, Rosa canina commence à s'installer sur la parcelle	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	11	1839	Jardin servant de poulailler, le reste s'enfriche.	Faible	Faible	Faible	Pas libre : jardin	Nul
EL	12	2465	Prairie artificialisée de fauche, une parcelle est tondue fréquemment, celle-ci semble faire office de jardin pour l'habitation attenante.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	13	2355	Prairie artificialisée, remaniée, légèrement nitrophile, quelques ronces commencent à enfricher la parcelle	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	14	2055	Il semble s'agir d'ancien jardin potager en partie, pour le reste prairie de fauche dégradée, en dent creuse	Faible	Nul	Faible	Pas libre : jardin	Nul
EL	15	1491	Le terrain a été remanié, on trouve quelques rudéales	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	16	1984	Prairie fauchée, attention un étang est situé à proximité, et deux rangées de peupliers (au Nord) drainent la parcelle.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible
EL	17	1600	Prairie artificialisée, s'enfrichant légèrement, les arbres fruitiers présents sur le site indiquent que cette parcelle à dû servir de potager/verger.	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU. Non maintenu.	Nul
ER	1							
EL	18	797	Praire naturelle avec un début d'enfrichement par de la ronce, le terrain est dégradé par endroit, certainement dû à la pose des réseaux	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	19	1242	Zone très enfrichée par de la ronce, Prunus spinosa, Viburnum lantana	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	20	896	Praire naturelle avec un début d'enfrichement par de la ronce, le terrain es dégradé par endroit, certainement dû à la pose des réseaux	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	21	942	La prairie a été remaniée par endroit pour le passage des réseaux, s'enfriche par de la ronce	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Pas libre : permis de construire	Nul
EL	22	1071	Prairie artificielle suite à travaux ou dépôt de remblais	Faible	Faible	Faible	Pas libre : parcelle d'ajustement avec pente très importante	Nul
EL	23	839	Praire naturelle avec un début d'enfrichement par de la ronce, le terrain est dégradé par endroit, certainement dû à la pose des réseaux	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	24	748	Praire naturelle avec un début d'enfrichement par de la ronce, le terrain est dégradé par endroit, certainement dû à la pose des réseaux	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	25	2539	Prairie artificialisée dont les haies et le boisement sont intéressants pour l'accueil de la faune	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	26	1361	La prairie a été remaniée par endroit pour le passage des réseaux. Elle s'enfriche par de la ronce	Faible	Faible	Faible	Pas libre : permis de construire	Nul
EL	27	1442	La prairie a été remaniée par endroit pour le passage des réseaux. Elle s'enfriche par de la ronce	Faible	Faible	Faible	Pas libre : permis de construire	Nul

Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	28	1322	Non prospecté, l'habitation est déjà construite	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	29	3127	Praire nitrophile, légèrement enfrichée par des ronces	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	30	11 971	Prairie pâturée, quelques arbres d'ornements entre les parcelles et les habitations, les parcelles sont dominées par des graminées et Rumex crispus	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	2	11 860						
EL	31	3264	Friche dominée par des genêts et de l'aubépine monogyne.	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	32	1721	Prairie artificialisée, légèrement nitrophile, murets dégradés de part et d'autre de la parcelle	Faible	Faible	Faible	Identification de deux murets de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	33	4328	Culture, talus légèrement enfriché, on y retrouve des haies avec des espèces d'ornement et/ou endémiques	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	34	14 347	Culture	Très faible	Nuls	Très faible	-	Très faible
EL	35	5125	Prairie de fauche, dominée par Poa bulbosus	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	36	2734	Culture, talus légèrement enfriché, on y retrouve des haies avec des espèces d'ornement et/ou endémiques	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	37	1507	Culture, présence d'un petit muret en limite de la parcelle	Très faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	38	1572	Prairie retournée, ensemencée enjeu faible.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	39	2636	Travaux de terrassement en cours, pas d'éléments disponibles pour l'expertise naturaliste	Nul	Nul	Nul	Plus libre : permis de construire	Nul
EL	40	10 421	Prairie pâturée sur piétiné, avec quelques fourrés à genêt, genévrier, et troènes, la prairie est très dégradée	Faible	Fort	Faible	Identification d'une haie de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	41	1676	Prairie artificialisée, léger enfrichement par de la ronce	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	42	1501	Terrain remanié, le sol était à nu lors des prospections	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	43	3194	Prairie artificialisée, dominée par Poa pratensis, bellis perenis et quelques Poa bulbosus.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	44	2549	Culture, des travaux de terrassement on lieux sur une partie de la parcelle	Très faible	Nuls	Très faible	-	Très faible
EL	45	1795	Prairie déprise, dominée par Dactylis glomerata	Faible à modéré	Nuls	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	252	2693	Boisement enfriché par de la ronce et de l'aubépine monogyne	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	253	2271	Boisement enfriché par de la ronce et de l'aubépine monogyne	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU. Retrait de la zone constructible	Nul

Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	254	11 219	Praire naturelle qui s'enfriche par Prunus spinosa, le boisement tend lui aussi à être enfriché, une station d'Ophioglossum vulgatum est néanmoins présente à la limite entre ces deux milieux, l'ensemble est intéressant pour la faune	Multiple	Fort	Fort	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage de 111219 à 4613m² et identification de deux haies de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	255	4838	Prairie de fauche dominée par Saxifraga granulata	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage de 4838 à 1508m²) et identification de deux haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	297	27 636	Friche à ronces, chardons, quand la végétation existe. Située sous un talus constitué de remblais «industriels» on notera la présence de plaques en fibrociments qui devraient être stockées et gérées dans des centres agrées. Bien que le milieu soit d'origine humaine la présence de reptiles est possible dû à la présence de nombreuses anfractuosités.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	Projet déjà réalisé au moment de l'arrêt du PLUi	Nul
EL	298	5104	Prairie pâturée, faible enjeu, présence de haies à protéger. Très beau point de vue sur l'église attention à l'impact insertion paysagère des infrastructures.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	299	4690	Situé en hauteur avec vue sur le bourg et l'Eglise. La parcelle est fauchée et de faibles enjeux.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	300	1749	Prairie fauchée riche en azote, peut-être dû au ruissellement des intrants du champ en amont	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	1000	1140	Champs de luzerne	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	1001	3247	Prairie méso-eutrophe peu entretenue, une petite haie à faible enjeux, située à la limite de la parcelle, permet de faire une barrière entre la parcelle et le terrain de karting. Cette haie est à conserver si possible.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU Retrait de la zone constructible	Nul
EL	1002	1911	Habitation en cours de construction	Faible	Nul	Faible	Pas libre : permis de construire	Faible
EL	1014	16 741	Pâturage équin situé dans un milieu en cours de fermeture	Modéré	Nul	Modéré		Modéré
EL	1017	1926	Prairie retournée, ensemencée enjeu faible.	Faible	Nul	Faible	-	Faible

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Plusieurs commerces plus des commerces ambulants
Services	Santé (médecins, infirmier, pharmacie, etc.), Scolaire (écoles et collège), office de tourisme
Equipements	Mairie, siège de la CCMRR, bureau de poste, bibliothèque, équipements sportifs (piscine, stade, Gymnase,etc...)
Activités	
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	39 (dont 27 depuis plus de 2 ans)
Commerces vacants	3
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD91, RD32, RD113
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire et Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *800 EH* *150 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	Aucun risque
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	27,21 ha
Surfaces libres PLUi (toutes vocation confondues)	13,90 ha *(dont 5,55 ha en densification)*
Consommation de l'espace depuis 2010	9,63 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

De nombreux espaces libres étaient recensés dans la zone U de la Carte Communale. Leur maintien a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. En termes d'extension de l'urbanisation, il a été essentiel de limiter l'étalement en privilégiant les secteurs proches du bourg, tenant compte des limites naturelles et veillant à leur bonne intégration paysagère.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg historique s'est implanté dans la pente, en tenant compte de la topographie du secteur. Il est organisé autour de la collégiale. Des extensions pavillonnaires sont ensuite venues se greffer au Nord et à l'Ouest de celui-ci. Ces secteurs de développement récents présentent un tissu urbain très lâche, un peu décousu et relativement hétérogène. Ces extensions se sont implantées sur les plateaux agricoles environnants et offrent des vues imprenables sur le centre ancien.

Espaces publics et stationnement : Des équipements publics de qualité sont localisés le long du Rance. Le bourg dispose également d'un certain nombre de services et commerces qui confirment son statut de pôle de proximité, défini dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC).

De nombreuses places de stationnement sont présentes au sein du bourg. Elles sont localisées à proximité des principaux équipements et services. Il est toutefois difficile de stationner et circuler aux abords de l'établissement scolaire Saint-Michel, situé à proximité du centre historique, aux heures de sortie des classes. L'étroitesse des ruelles, en effet, est peu propices aux arrêts des parents. Ainsi, les espaces publics localisés à proximité de la collégiale sont souvent utilisés pour le stationnement.

Un beau parc paysager est situé à proximité du site de l'Association Belmontaise de Service Et d'Accompagnement pour personnes Handicapées (ABSEAH) et du cimetière de Sériguet. Ce parc devra, autant que possible être préservé dans le cadre du PLUi, tout en permettant la diversification et l'évolution de l'offre proposée par l'ABSEAH.

Entrées de bourg et déplacements : L'entrée Nord-Ouest du bourg a fait l'objet d'aménagement visant à sa qualification. Un petit espace de stationnement a, par exemple, été prévu en entrée d'agglomération. Il s'accompagne d'un cheminement piéton, matérialisé par des trottoirs. L'artère principale du bourg (RD32) est très souvent empruntée par des poids lourds. Ainsi, afin de sécuriser les déplacements piétons, des feux rouges et passages piétons signalés ont été mis en place sur la RD32. Les cheminements piétons pourraient toutefois être améliorés à proximité du collège Saint-Michel. Le projet de territoire devra veiller à poursuivre la qualification des entrées de bourg.

Bâti et patrimoine : Le centre historique est constitué d'un bâti traditionnel de qualité. La chaussée du centre historique est constituée de pavés et de calades ce qui contribue à sa typicité. En dépit de ces atouts, de nombreux logements sont vacants. Les extensions récentes de l'urbanisation présentent, quant à elles, une grande hétérogénéité. On constate, en effet, un manque d'harmonie entre les différentes constructions (couleurs, matériaux utilisés, typologie des constructions, etc.). Au Sud de l'aérodrome (Nord-Ouest du bourg), des constructions se sont implantées sur la crête. L'un des enjeux du PLUi est donc de prévoir des secteurs de développement limitant l'impact paysager des constructions et favorisant leur intégration paysagère.

Economie : Une ancienne zone d'activité est localisée au Nord du bourg, elle accueille une station-essence. Celle-ci a perdu sa vocation économique dans la mesure où la commune a converti les lots «économiques» en lots à destination de l'habitat. Néanmoins, d'autres activités sont implantées dans le tissu urbain. Le projet de PLUi prévoit un zonage adapté à leur maintien, voire à leur évolution. De plus, le PLUi prévoir plusieurs secteurs Ux de taille limitée permettant d'envisager l'accueil de nouvelles entreprises et, ainsi, conforter la place de la commune de l'armature urbaine et économique (*cf. partie D.1.2 du Tome 3 du rapport de présentation*).

Bilan

- Favoriser la requalification du centre ancien en veillant au maintien et à l'entretien du bâti existant et en valorisant le réinvestissement des logements vacants. Les secteurs Ua et Ub et leur règlement unique favorise un réinvestissement et des travaux de restauration dans le respect du bâti traditionnel.
- Encourager le développement d'une urbanisation mesurée du secteur, en poursuivant la densification de l'existant. Le bourg présente effectivement des tènements fonciers conséquents en densification qu'il s'agit d'investir. Dans le PLUi, les espaces urbanisés sont classés en secteur Ub, dont certains font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation afin de favoriser la densification et de définir les principes d'aménagement.
- En complément de l'offre constructible en densification, le projet de PLUi propose plusieurs espaces en extension, notamment en direction du Nord-Ouest. Ils tendent à venir confirmer ce secteur comme lieu principal de l'extension du bourg. D'autres secteurs d'extension sont délimités qui tendent à apporter de la cohérence au tissu urbain du bourg.
- Le rôle de pôle de proximité de la commune se traduit à l'échelle du bourg par la mixité des fonctions autorisées en secteurs Ua et Ub ; ainsi que par la volonté de conforter les équipements publics (secteurs Ue et emplacements réservés), notamment médico-socio et culturels.
- Quelques secteurs Ux permettent aussi de permettre l'évolution d'activités existantes et d'envisager l'accueil de quelques entreprises locales (*cf. partie D.1.2 du Tome 3 du rapport de présentation*).
- Préserver les éléments patrimoniaux et paysagers (haies, arbres) recensés sur l'ensemble du bourg. Cela se traduit par l'identification des éléments de patrimoine au titre des articles L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme.











Commune de Brusque

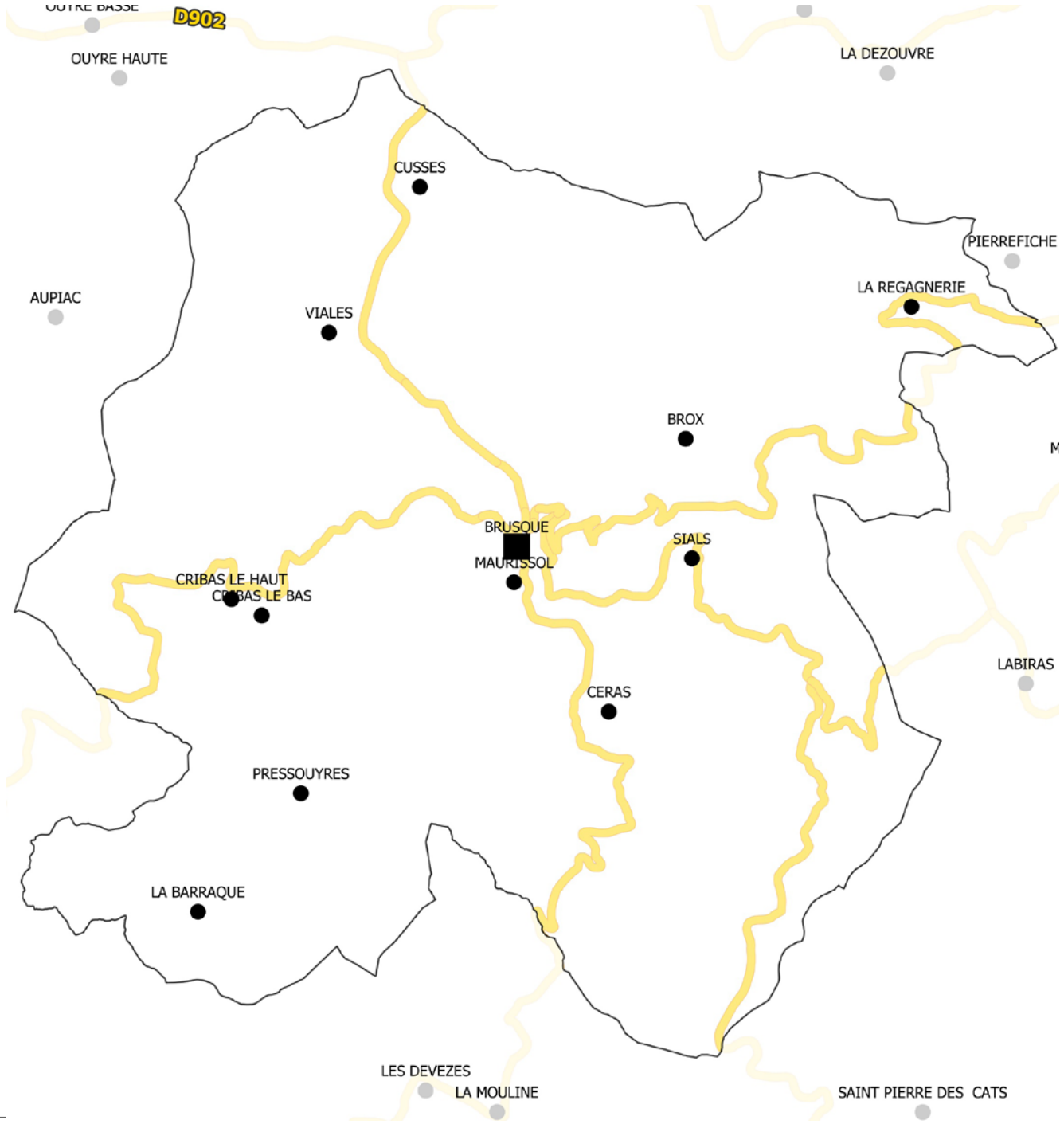

Descriptif général

Superficie 36,18 km²

Population 2015 (INSEE) 293 habitants

Densité 8,10 habitants/km²

Unités paysagères Vallée du Dourdou en amont de Camarès ; Monts de Lacaune ; Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol ; Monts d'Orb

Point culminant 1 080 m

Point bas 416 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	293	4,61%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 12	- 61
Taux de croissance annuel	- 0,8%	- 1,6%
Solde migratoire	1,9%	1,1%
Solde naturel	- 2,7%	- 2,7%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	41	- 1
Poids des plus de 80 ans	14%	
Enfants de moins de 15 ans	26	- 1
Poids des moins de 15 ans	8,9%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	140	- 3
Taille des ménages	1,9	- 0,2
Familles avec enfants	36	+ 5
dont familles monoparentales	*16*	+ 4
Personnes isolées	56	- 2
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*5*	0

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	88	- 13
Nombre d'actifs	89	- 13
Nombre d'emplois par actif	1,1	
Taux d'activité	34,1%	
Nombre de chômeurs	13	+ 4
Taux de chômage	14,6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	262	61,6%
Résidences principales	140	32,9%
dont T1 - T2	*7*	*5%*
dont T3	*33*	*23,6%*
dont T4 et plus	*100*	*71,4%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	10	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	2,4%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	1	
Nombre de logements - INSEE 2015	425	
Dont logements vacants	*23*	23 *(dont 10 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	5,4%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	7
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	320 ha *8,84%*

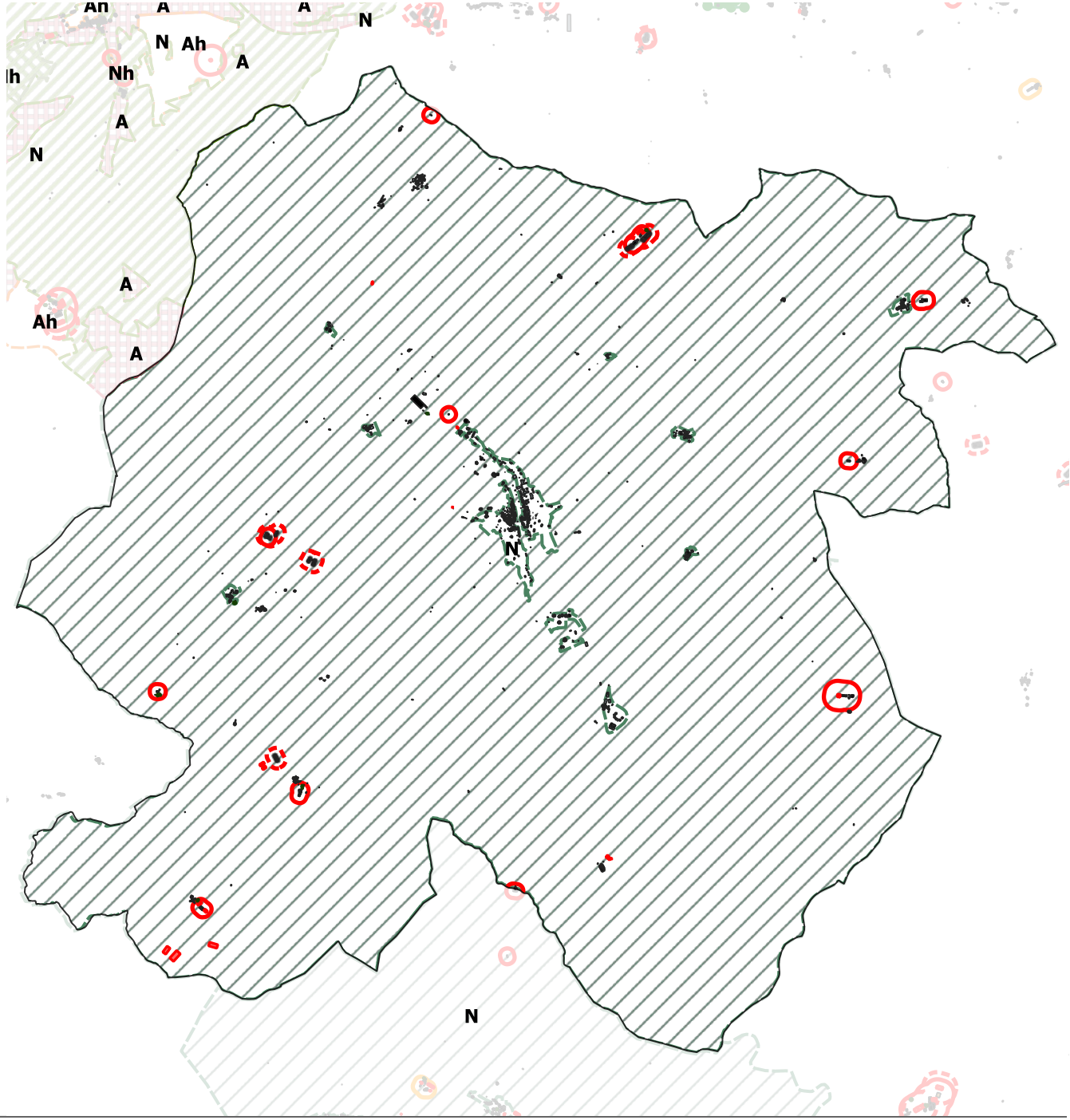

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

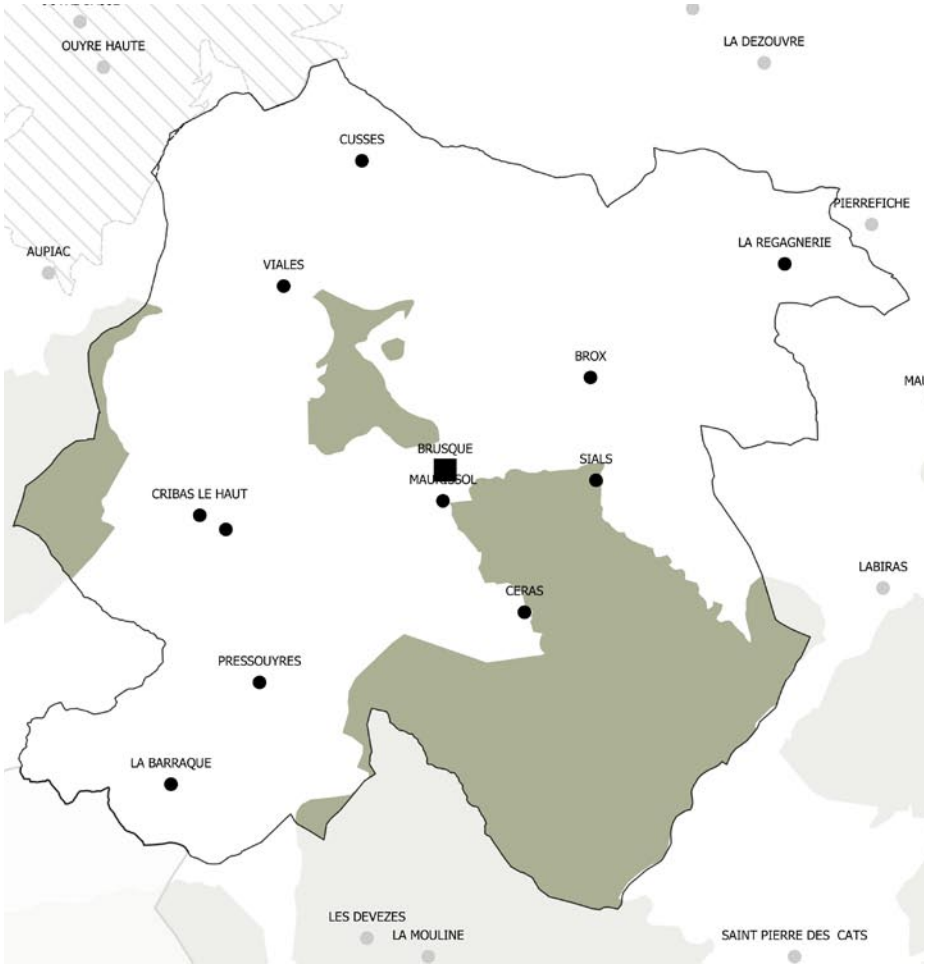

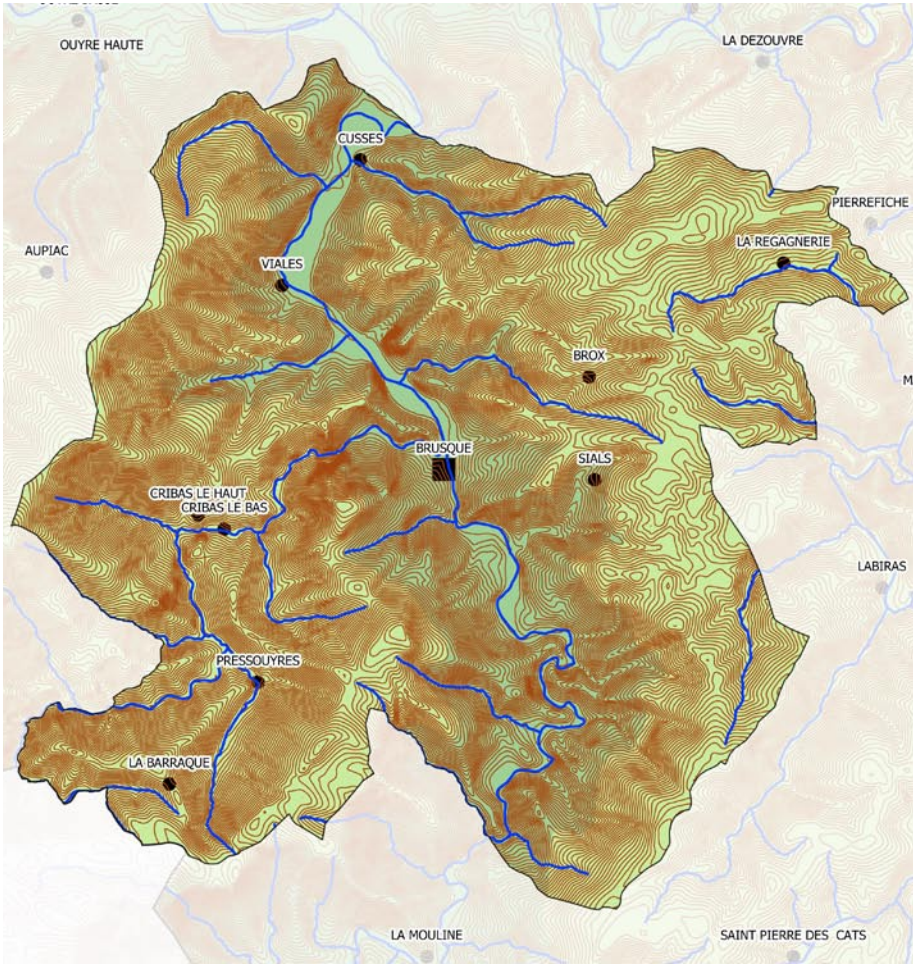

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

BROX

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,19 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Hameau en impasse et desservi par une voirie étroite, Brox est un hameau implanté dans la pente, sur une crête. Il offre donc des vues imprenables sur le grand paysage, notamment en direction du Sud et des Monts de Lacaune. Il est exclusivement constitué de bâti ancien, globalement bien entretenu ce qui lui confère une valeur patrimoniale forte.

Malgré la topographie marquée qui contraint le développement du hameau, une zone U avait été mise en place sur ce secteur. Son maintien a été réinterrogé dans le sens où celle-ci n'a donné lieu à aucune nouvelle constructions et où de nouveaux bâtiments pourraient potentiellement avoir un impact non négligeable sur la qualité patrimoniale du hameau et le grand paysage.

Le projet de PLUi prévoit une zone N au droit du bâti existant, ainsi que l'identification d'un bâtiment susceptible de changer de destination ; afin favoriser le maintien de l'existant et de préserver le cadre paysager et boisé. Les ouvertures sur le grand paysage, au Sud du hameau, devront être protégées.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



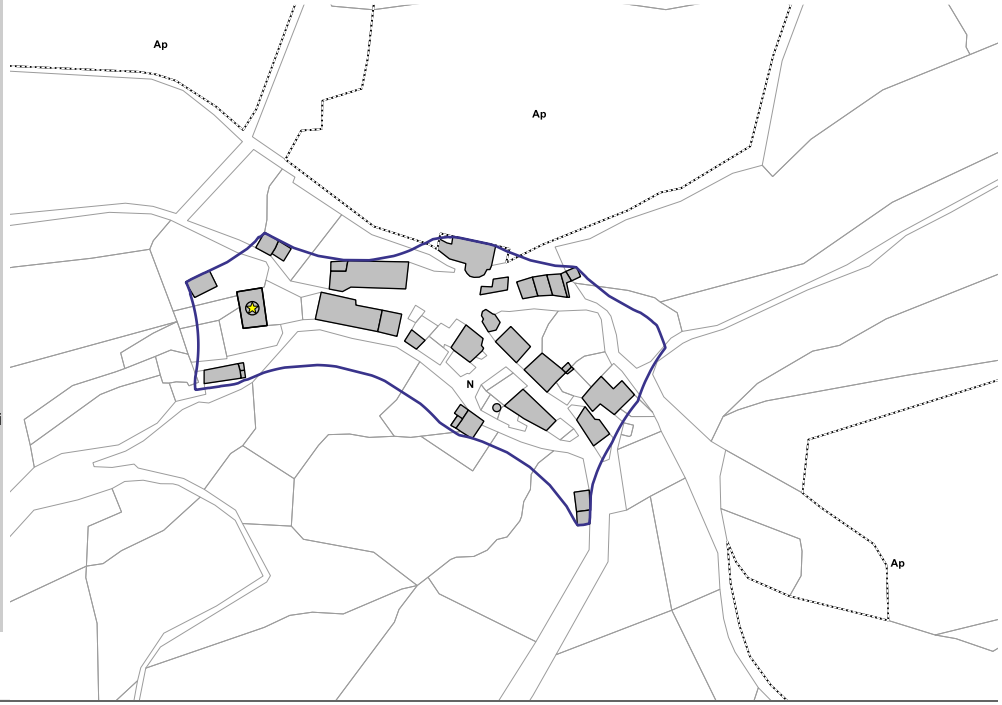

CERAS

Vocation	Touristique
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU	Donnée non connue
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	Non
ZNIEFF	Non
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	Non
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	1,87 ha

ENJEUX

Il s'agit du village vacances VVF de Brusque. Implanté à proximité du Dourdou, il bénéficie d'un accès privilégié sur la RD92. Son implantation en fond de vallée et les boisements qui l'entourent le rendent peu visible depuis la route départementale et limite son impact dans le grand paysage.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Nt sur le site de façon à permettre le maintien, voire l'évolution, de l'activité en place.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



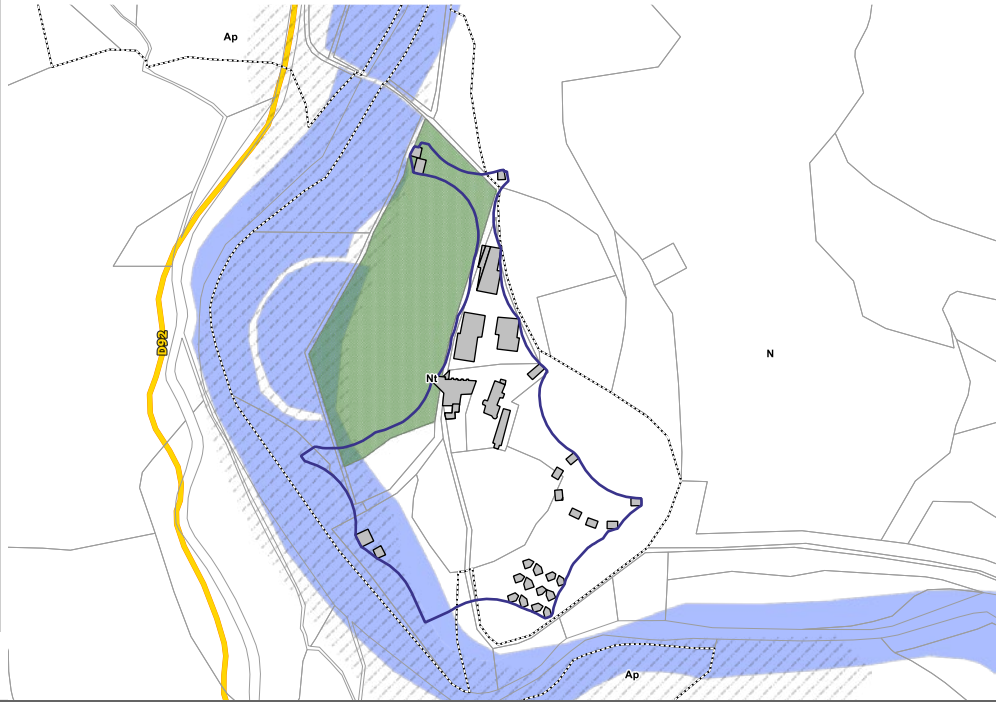

CRIBAS LE BAS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	-
Périmètre de captage (PPI et PPR)	Non
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Cribas le Bas est un petit hameau desservi par une voirie secondaire. Implanté dans la pente, il est situé dans une vallée relativement fermée et est donc peu visible dans le grand paysage.

Son développement est contraint par la topographie au Nord et le ruisseau du Sanctus au Sud. Par ailleurs, il est dominé par les éoliennes qui sont installées en limite communale avec la commune de Peux-et-Couffouleux.

Le bâti est ancien et la Carte Communale ne prévoyait pas de possibilités de constructions sur ce secteur.

Le projet de PLUi prévoit une zone N au droit du bâti existant afin favoriser le maintien de l'existant et sa valorisation et préserver le cadre paysager et boisé du secteur.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



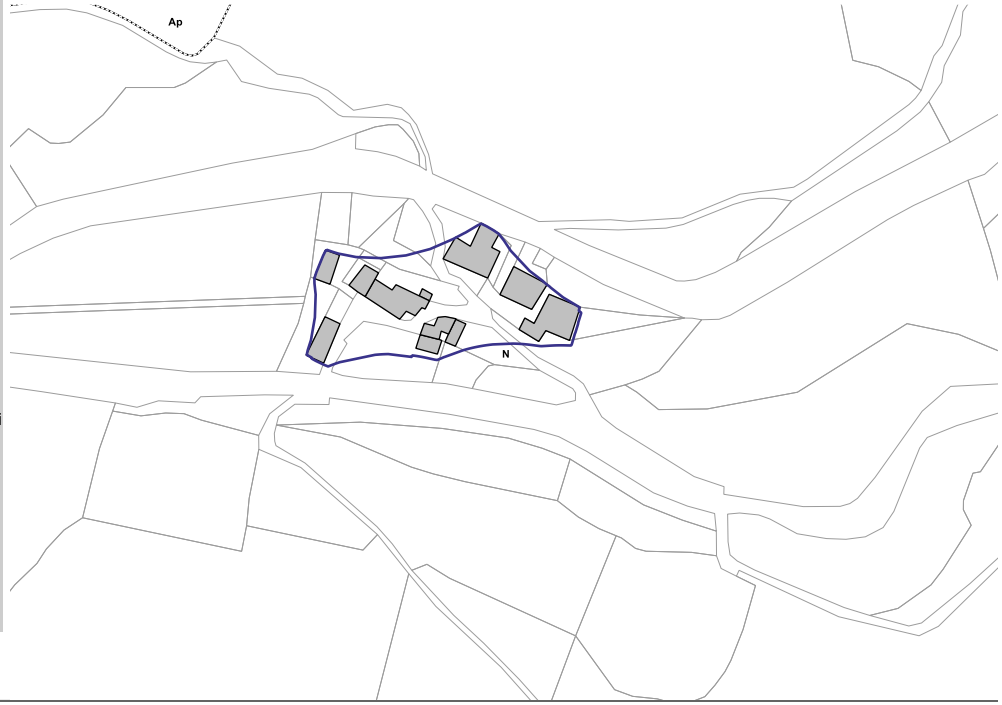

CRIBAS LE HAUT

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU	Fosse collective
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	
Réglementations agricoles	
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,22 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Cribas le Haut est un implanté dans la pente offrant une vue imprenable sur la vallée du ruisseau de Sanctus. Le paysage est globalement fermé en raison des boisements situés au Nord et au Sud de celui-ci. Une certaine forme d'ouverture s'observe néanmoins grâce aux espaces de prairies localisés à l'Est et à l'Ouest du hameau. Il est desservi par une voirie étroite qui se termine en impasse mais est situé à proximité immédiate de la RD119.

Le développement de Cribas le Haut est fortement contrainte par le relief marqué du site. En dépit de la relative fermeture des paysages environnants, le hameau est visible depuis Cribas le Bas et, plus généralement depuis le fond de la vallée. Il convient donc d'être attentif à l'impact paysager que de nouvelles constructions réalisées sur le secteur pourraient avoir. Ceci était d'autant plus important que la Carte Communale prévoyait une zone constructible sur le hameau et que celle-ci contenait encore plusieurs espaces libres en densification mais aussi en extension.

Aucune nouvelle construction n'a été réalisée depuis la mise en place de la Carte Communale. Le projet de PLUi prévoit une zone N au droit du bâti existant afin favoriser le maintien de l'existant et sa valorisation et préserver le cadre paysager et boisé du secteur.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



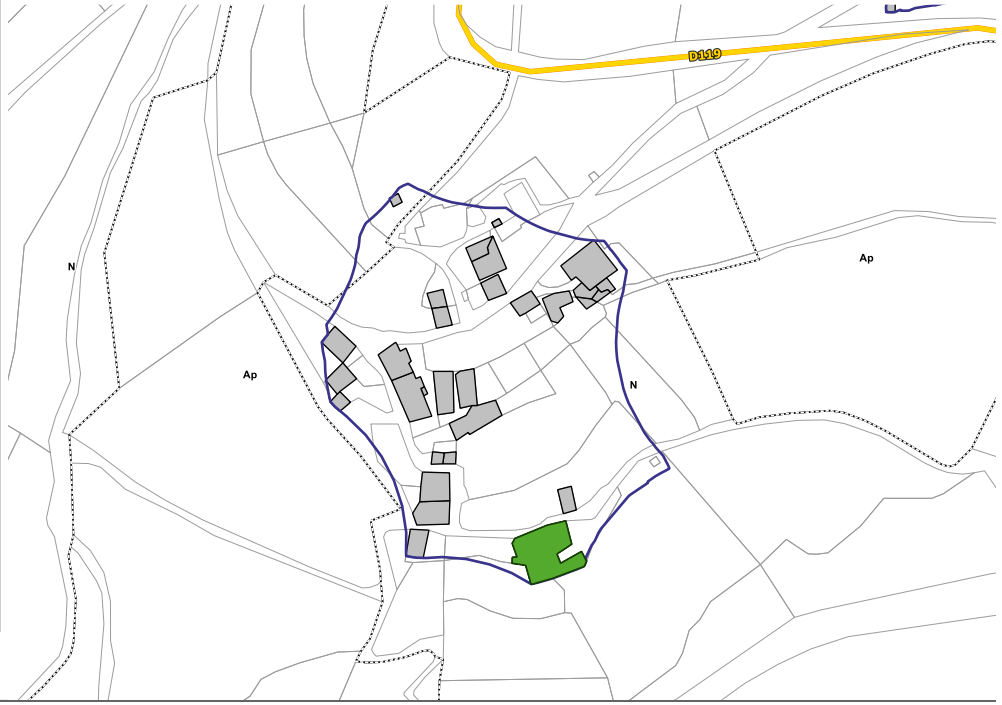

CUSSES

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Cusses s'est implanté à la confluence du ruisseau de Célieux avec le Dourdou ce qui a fortement contraint son développement. Il présente également une forme circulaire et dense qu'il convient de préserver.
Le hameau est majoritairement constitué de bâtiments anciens, même si quelques constructions récentes se sont implantées dans le coeur du hameau.

Son entrée Sud est relativement patrimoniale et mise en valeur grâce au franchissement du petit ruisseau. La partie Nord présente un bâti moins entretenu qui donne un sentiment de vacance plus marquée. Le hameau est doté d'une place centrale peu mise en valeur et utilisée principalement pour le stationnement des véhicules car celui-ci est difficilement possible ailleurs.

Le projet de PLUi prévoit une zone N au droit du bâti existant afin favoriser le maintien de l'existant et sa valorisation et préserver le cadre paysager et boisé du secteur.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



La Baraque

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Baraque est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage (Sud-Est). Le périmètre de réciprocité qui lui est associé couvre une partie du hameau.

L'Est du hameau est caractérisé par des boisements tandis que l'Ouest présente un aspect plus ouvert, même si des bocages ont été préservés.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le maintien, voire le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



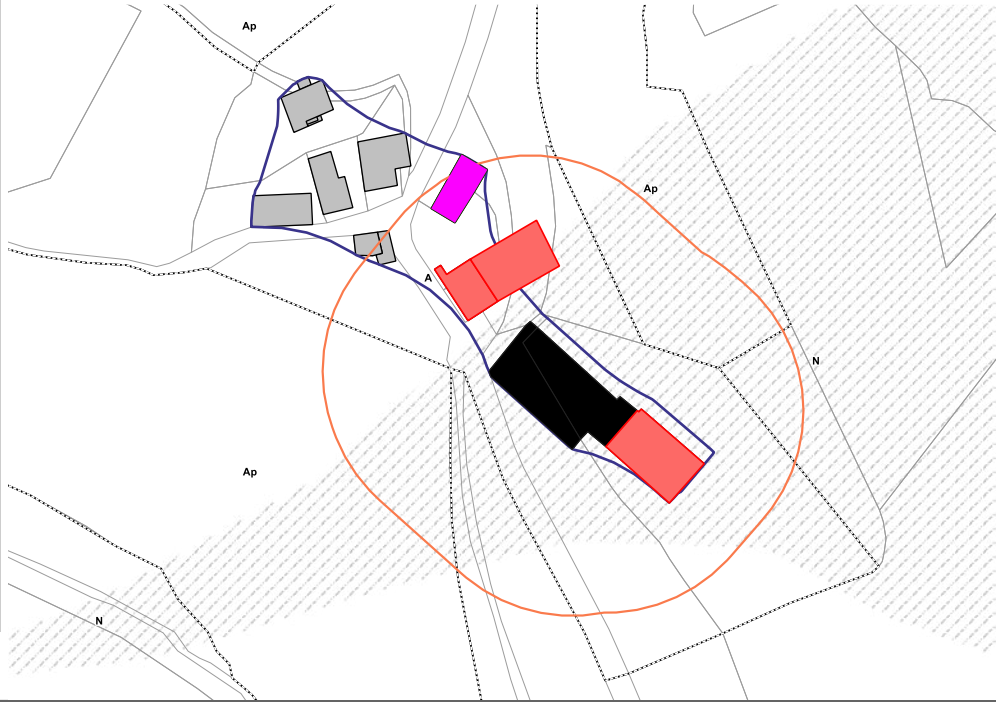

LA REGAGNERIE

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD198
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *450 Eq/hab* *231 Eq/hab*
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,56 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, le hameau s'est formé de façon groupée. Même s'il est desservi par une route départementale, (RD198) il est difficilement accessible car la route sinueuse et la topographie marquée.

Plusieurs espaces libres en extension étaient disponibles au sein de la zone U de la Carte Communale. Leur maintien, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, n'a pas été, au regard d'un projet global de territoire.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le maintien, voire le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Enfin, l'alimentation de ce hameau est problématique. Une étude en cours afin de déterminer si la source de Sauve Mousse peut permettre de venir compléter à terme la ressource actuelle *(cf. paragraphe B.3.1 du Tome 4 du rapport de présentation)*.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





LAVERGNASSE

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale et RD92
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,59 ha
Surfaces libres PLUi (toutes vocations)	0,88 ha (dont 0,42 ha à vocation résidentielle)
Consommation de l'espace depuis 2010	0,39 ha

ENJEUX

Ce secteur est composé de deux parties, mise en évidence des éléments naturels qui s'intercalent entre les entités bâties : le Dourdou, les boisements et les prairies.

La première partie est située dans la vallée du Dourdou et soulève plusieurs enjeux : la qualification de l'entrée Sud du bourg et la définition d'une limite claire de l'urbanisation du bourg. Il s'agit du camping. La collectivité a souhaité affirmer la vocation touristique de cet espace en prévoyant un secteur Ut sur le camping ainsi qu'un espace libre pour permettre la création d'une aire de camping-car. Le zonage ne prévoit pas, néanmoins, de possibilités pour des nouvelles constructions à vocation résidentielle.

La seconde partie est localisée sur un plateau, en surplomb de Brusque, visible depuis la RD12. Ce secteur est constitué de constructions récentes qui ne présentent pas nécessairement de réelle harmonie (chalet, hangar, construction sans enduit, etc.). Le projet de PLUi prévoit un secteur 1AU afin d'étoffer ce secteur, situé à proximité du bourg et de ces équipements. Il s'agit ainsi d'amener de la cohérence : cf. OAP mise en place qui anticipe un bouclage du secteur.

Le PLUi s'attache également à maintenir une coupure l'urbanisation entre les deux entités précédemment décrites.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	56	9005	Prairie artificialisée : semée avec du trèfle principalement et fortement amendée. Conserver la haie au Nord. A urbaniser en priorité.	Très faible	Modéré	Modéré	Réduction de la zone classée en secteur constructible (-3773m²) . Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	275	2385	Prairie cultivée et abandonnée, sur laquelle passe un cours d'eau à l'Ouest, il faudra veiller à ne pas l'impacter ainsi que la ripisylve lors d'éventuel travaux	Faible	Fort	Fort	-	Faible
EL	276	2160	Prairie améliorée et abandonnée, parcelle comprend un muret en pierres sèches au sud, un cours d'eau passe sur la parcelle d'en face il faudra faire attention lors d'éventuel travaux à ne pas l'impacter. La parcelle a vue sur une cascade en amont du cours d'eau.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

MIALET

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Situé dans une impasse, Mialet est implanté dans la vallée du ruisseau éponyme. Il est peu visible dans le grand paysage en raison des boisements qui l'entourent et de l'étroitesse de la vallée dans laquelle il se trouve.
Exclusivement constitué de bâtiments anciens, il s'apparente davantage à un groupe de constructions qu'à un réel hameau structuré.

La Carte Communale en vigueur prévoyait une zone constructible sur ce hameau, aucun espace libre n'y était disponible. Le maintien de cette zone U n'a pas été retenu dans le cadre du PLUi car les enjeux principaux pour ce hameau sont la préservation et la réhabilitation de l'existant. Ainsi, le projet de PLUi prévoit des zones N / Ap.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

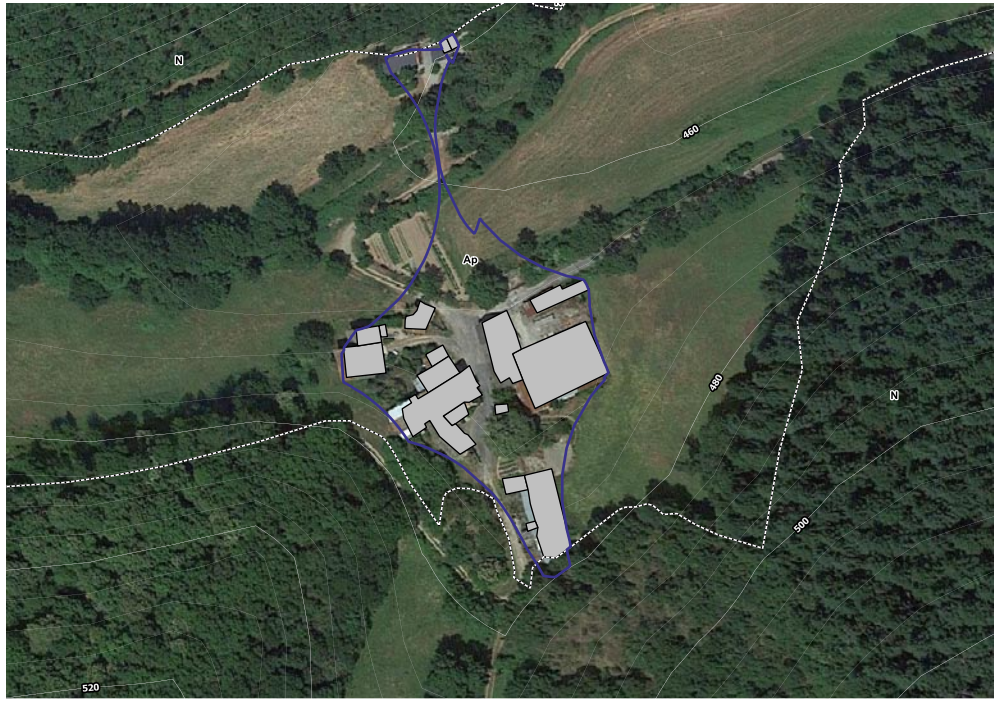



PRESSOUYRES

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Pressouyres est implanté dans un fond de la vallée, creusée par la ruisseau de Peyre Grosse. Son développement a, par ailleurs, été fortement influencé par la topographie marquée et le tracé de ce cours d'eau. Il s'agit d'un hameau très enclavé et peu visible dans le grand paysage. Il est également peu accessible en raison de la route étroite et sinueuse qui le dessert.

Le Sud du hameau est marqué par l'activité agricole : ce secteur est, en effet, largement couvert par le périmètre de réciprocité d'un bâtiment d'élevage.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de soutenir le maintien, voire le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment pouvant changer de destination et/ou la reconquête de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





SIALS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD12
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *450 Eq/hab* *231 Eq/hab*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,09 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Sials est un hameau situé dans une impasse, rapidement accessible depuis la RD12, mais non visible depuis cet axe de transport. Il offre de larges vues sur les Monts de Lacaune en raison de son implantation dans la pente.

Du fait de l'étroitesse de la voie d'accès et de la densité du bâti, le stationnement est parfois difficile. Pour répondre à cette problématique, 3 parkings fermés accolés ont été construits en entrée de hameau. Ces derniers n'ont pas été enduits.

Le hameau est constitué d'un mélange de bâtiments anciens et récents, sans qu'il y ait réellement de coupure entre un «coeur» historique et une ou des extensions récentes. La Carte Communale comportait également un espace libre.

La zone U de la Carte Communale n'a pas été maintenu. Le projet de PLUi prévoit un secteur Ap afin de favoriser l'entretien et la valorisation de l'existant, tout en veillant à préserver le paysage environnant.

Des problèmes d'alimentation en eau potable ont été observée. Aussi, une étude a été menée afin d'étudier le potentiel aquifère à proximité. Cette analyse a permis de repérer des sites favorables. Les études / travaux se poursuivent pour sécuriser cette ressource *(cf. paragraphe B.3.1 du Tome 4 du rapport de présentation).*

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





VIALÈS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0.13 ha en extension
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Situé dans une impasse, le développement du Vialès est fortement contraint par le dénivelé et la présence du Dourdou à proximité immédiate. Sa localisation en fond de vallée et dans un écrin boisé le rend peu visible depuis la RD12 et dans le grand paysage.

La Carte Communale en vigueur prévoyait une zone constructible sur ce hameau, rendant notamment possible une extension de l'urbanisation en direction du Sud-Est. Cette zone U et son extension potentielle n'ont pas été maintenues dans le PLUi. Celui-ci prévoit une zone N de façon à favoriser l'entretien et la valorisation de l'existant, tout en veillant à préserver l'écrin paysager et boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



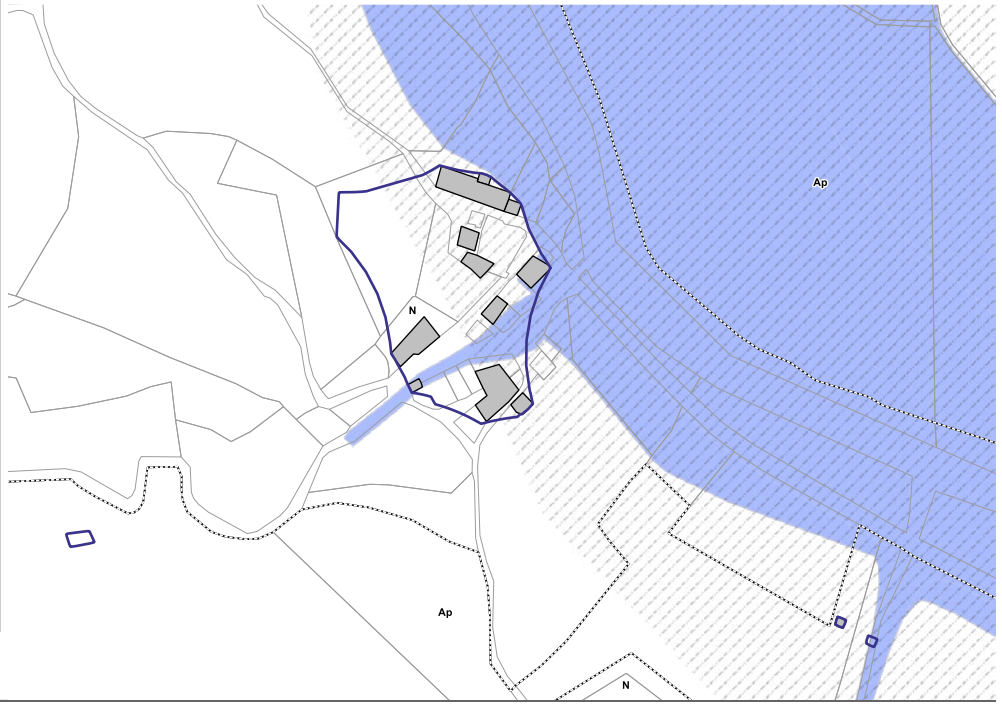

Le Bourg

BRUSQUE NORD

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



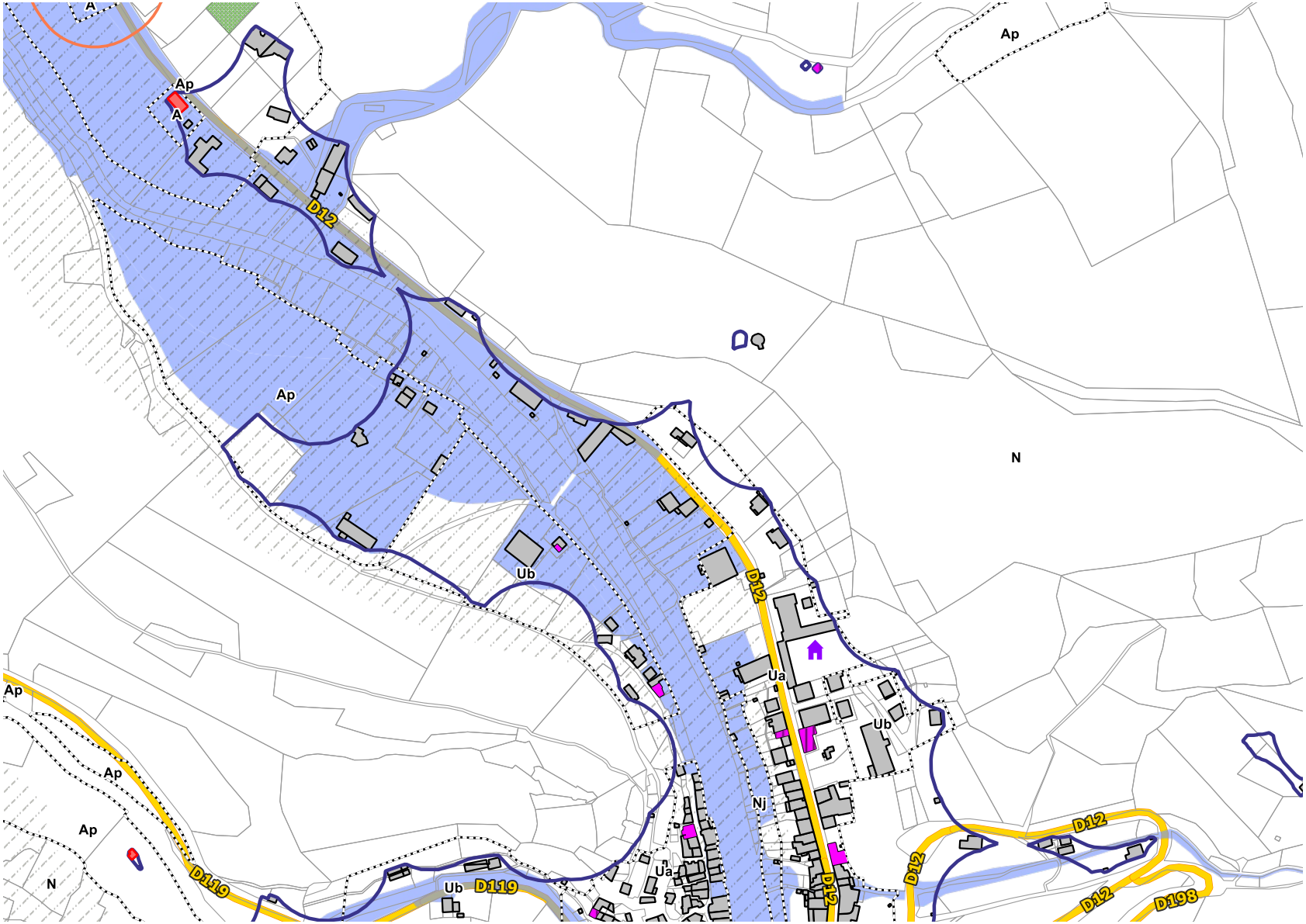

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

BRUSQUE SUD

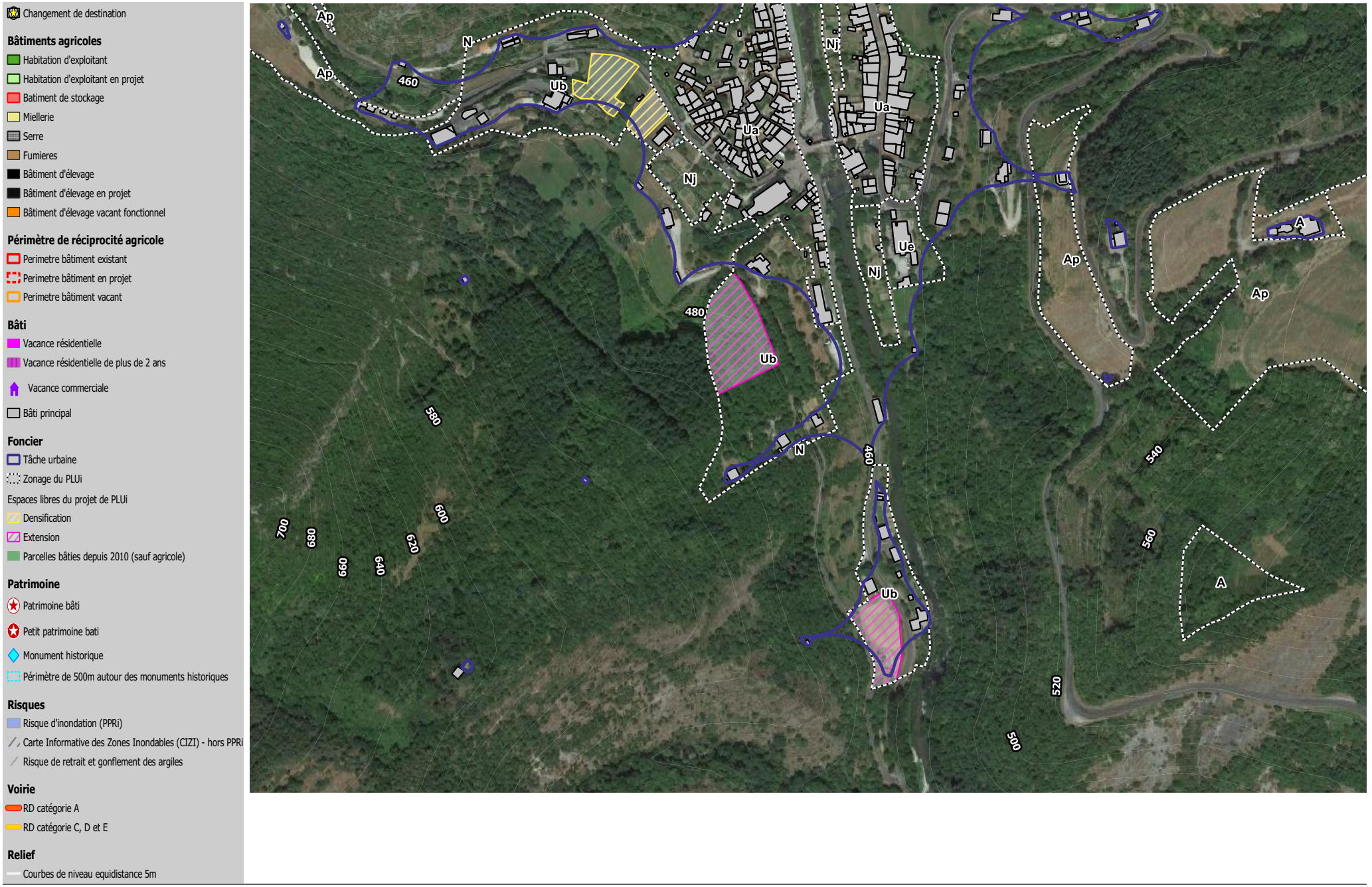
Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
Ap
N
Nj
Ub
Ua
Ue
A
460
480
580
600
620
640
660
680
700
540
560
520
500

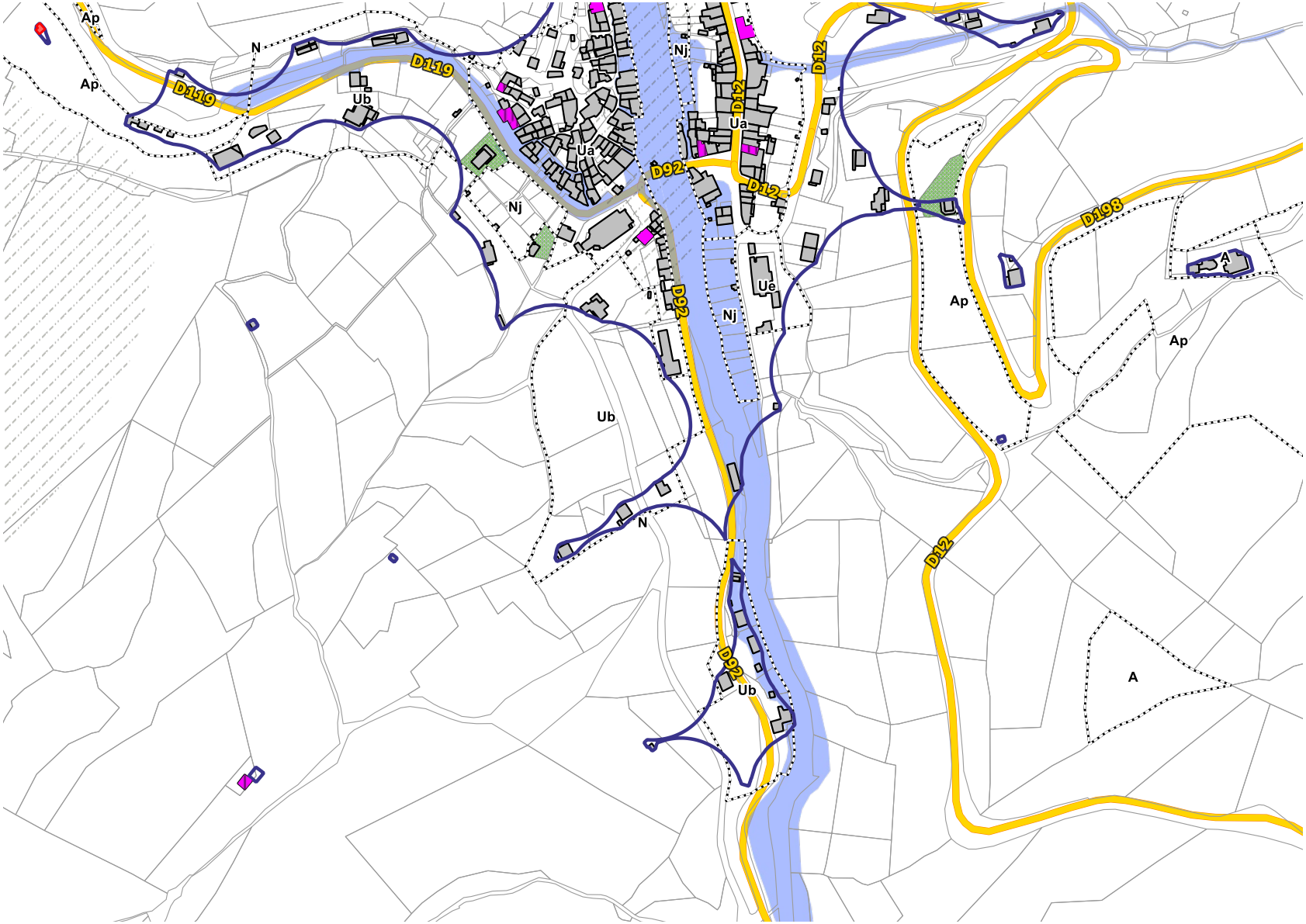

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

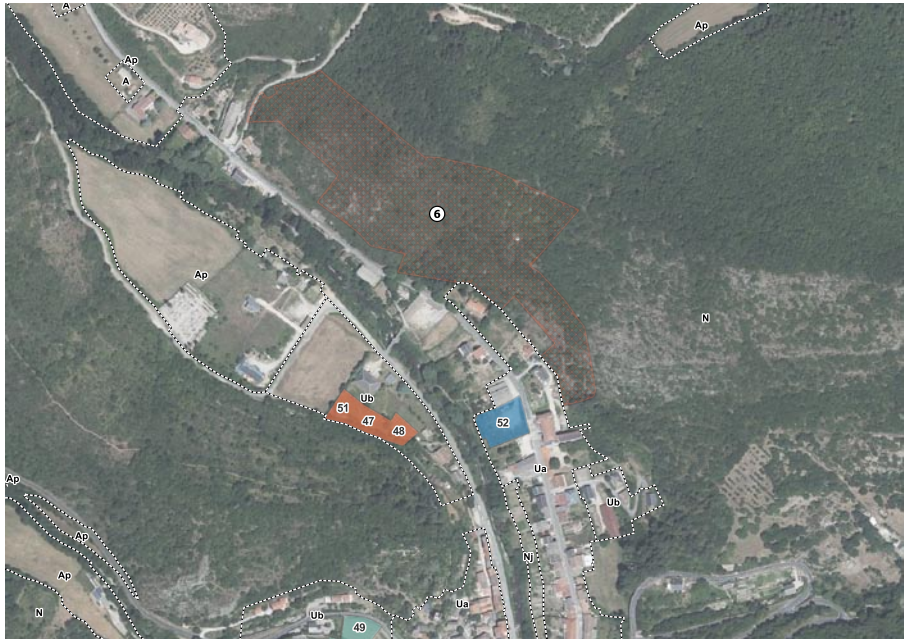

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

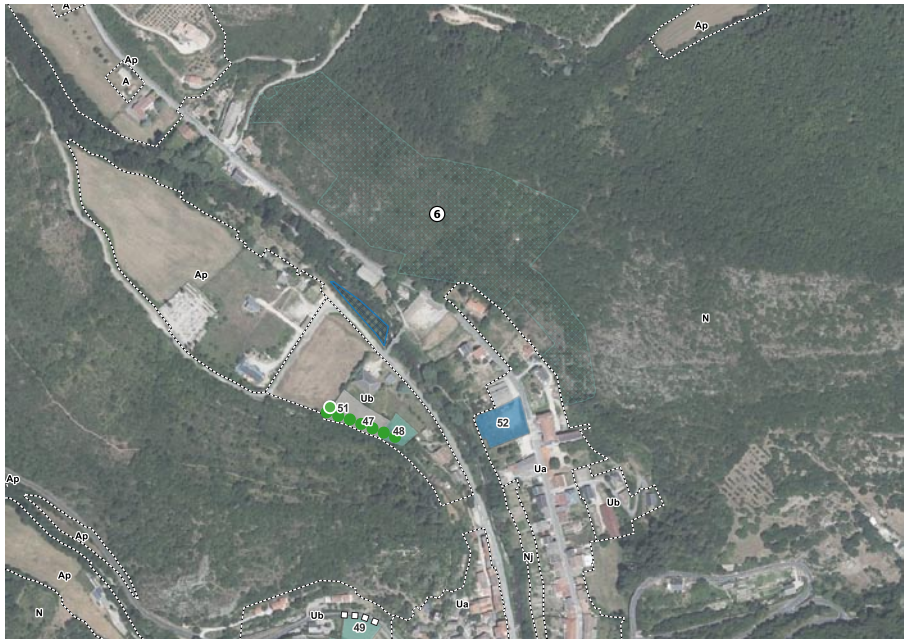

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
ER	6	48 043	Coteaux rocilleux calcaire très pentus couverts par de la Buxaie. Evoluant vers une chênaie sur la partie Sud-Est qui est moins pentue. Milieu favorable pour de nombreuses espèces protégées et notamment l'avifaune et le reptiles. A préserver en l'état autant que possible. (Quelques Chêne vert dans le bas dû à des influences méditerranéennes)	Fort	Nul	Fort	Objet de l'emplacement réservé : protection d'un captage d'eau potable Classement en zone N du PLUi	Faible
EL	47	1168	Prairie naturelle pâturée, rudéalisée avec la présence de Vulpia bromoides, Verbascum sp, Urtica dioica… Parcelles à proximité d'habitations dans la continuité de l'urbanisation existante	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU. Pas considérée comme libre (jardin de la maison / pas d'accès)	Faible
EL	48	921	Prairie naturelle pâturée, rudéalisée avec la présence de Vulpia bromoides, Verbascum sp, Urtica dioica… Parcelles à proximité d'habitations dans la continuité de l'urbanisation existante	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	49	1927	Certainement une ancienne prairie temporaire/ artificialisée et donc très dégradée et eutrophisée (Anisantha sterilis, Taraxacum sp, Medicago sativa, Cersatium fontanum et Veronica persica dominant) Parcelle en dent creuse, à urbaniser en priorité	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	50	956	Prairie pâturée par des chevaux très rudéalisée (présence d'Anisantha sterilis, Malva sp et Artemesia vulgaris). En dent creuse à urbaniser en priorité	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	51	911	Prairie naturelle pâturée, rudéalisée avec la présence de Vulpia bromoides, Verbascum sp, Urtica dioica… Parcelles à proximité d'habitations dans la continuité de l'urbanisation existante	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU. Pas considérée comme libre (jardin de la maison / pas d'accès)	Faible
EL	52	2317	Parcelle à végétation rudérale et sol nu servant de stockage de matériaux. Elle est en dent creuse et présente très peu d'enjeux écologiques, à urbaniser en priorité	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	53	2458	Prairie/ pelouse en forte pente colonisée par les ligneux (fourrés) et donc en fermeture suite à un abandon de pratique agricole à priori	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible à modéré	Retrait de la zone constructible	Faible à modéré
EL	54	4790	Lande, très jeune boisement très fermé et dense et assez peu favorable à la biodiversité actuellement. Il s'agit très certainement d'une parcelle déboisée plus ou moins récemment et qui se referme faute de gestion.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	55	2638	Prairie très dégradée, sol remanié en pente entre deux routes	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Tabac, petit magasin alimentaire, etc.
Services	Mairie, école, agence postale
Equipements	Stade
Activités	Carrière à proximité
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	7
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD12, RD92, RD112
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *450 Eq/hab* *231 Eq/hab*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	5,77 ha
Surfaces libres PLUi (toutes vocations confondues)	1,26 ha (dont 0,23 ha à vocation mixte)
Consommation de l'espace depuis 2010	0,40 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

La Carte Communale comptait encore de nombreux espaces libres, dont beaucoup en extension de l'urbanisation actuelle. Leur maintien a été réinterrogé de façon à tenir compte des objectifs retenus dans le PLUi, notamment à l'Est car les impacts paysagers étaient potentiellement être plus importants.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg de Brusque est organisé de façon plutôt linéaire, le long de la voirie, elle-même implantée en suivant le tracé du Dourdou. L'ancienne tour a constitué, pendant des siècles, la base de l'organisation du tissu urbain. Deux axes de circulation parallèle structurent le bourg : la RD12 à l'Est et la RD92 à l'Ouest, qui se prolonge sur le quai du Dourdou. Le centre ancien s'est impanté à la confluence entre le Dourdou et le ruisseau de Sanctus. Quelques constructions anciennes sont également implantées en rive droite du Dourdou, de l'autre côté du pont.
Les constructions les plus récentes se sont globalement installées sur les hauteurs ce qui les rend parfois visibles dans le grand paysage. Les principaux secteurs d'extensions récentes sont l'Est et le Sud-Ouest du bourg.

Limites paysagères : Le relief est la principale contrainte ayant encadré le développement du bourg de Brusque. D'autres limites, parfois plus contemporaines, peuvent toutefois être observées :
- La carrière localisée au Nord du bourg constitue également une limite lointaine au développement de l'urbanisation.
- Le Dourdou, au cœur du bourg, est également une limite naturelle à respecter afin de ne pas exposer les nouvelles constructions au risque d'inondation d'une part et afin de préserver la qualité paysagère du site, d'autre part, la rivière étant une composante essentielle du paysage du bourg.
- Au Sud, le camping et le village vacances VVF représentent aussi des limites lointaines.
- Le secteur de Lavergnasse (Sud Ouest) a été implanté en rupture avec l'urbanisation actuelle et est visible depuis la RD12. La limite de l'urbanisation Sud du bourg est réaffirmée par le projet de PLUi.

Espaces publics et stationnement : Le bourg de Brusque compte quelques espaces publics. Le lieu central est la place de l'église qui accueille la mairie, l'école, l'agence postale ainsi que plusieurs places de stationnement et des escaliers qui permettent d'accéder à la rivière. Les quelques commerces sont facilement accessibles depuis la place car ils sont installés de l'autre côté du pont. De plus, quelques traverses à usage piétons permettent de franchir le Dourdou et le Sanctus: elles facilitent ainsi les déplacements non motorisés.
Quelques places de stationnement sont matérialisées en centre ville mais elles sont rapidement saturées car le centre ancien n'est pas accessible en voiture.

Entrées de bourg et déplacements : Le bourg est desservi par 3 routes départementale (RD12, RD92 et RD119). Le reste du maillage est constitué de rues plus ou moins étroites. Les entrées de bourg présentent des caractéristiques variables :
- L'entrée Nord est peu qualifiée : la RD12 passe devant la carrière de Saint Martin avant d'arriver dans une zone mixte accueillant des activités économiques (ex : garage, coiffeur, etc.), des habitations et quelques bâtiments vacants.
- Au Nord-Ouest, une route secondaire permet de relier le bourg au hameau de Mialet et se termine en impasse. Cette entrée sur Brusque, bien que moins empruntée que les autres, permet de découvrir la grotte de la Baume.
- L'entrée Ouest, par la RD119, permet de découvrir le centre-historique, inscrit dans un paysage relativement fermé, au détour d'une route sinueuse. La Carte Communale offraient des possibilités d'extensions sur ce secteur. Celles-ci ont été réduites dans le PLUi afin de ne proposer qu'un potentiel en densification. Ce choix a un double objectif : densifier le tissu urbain et préserver la qualité paysagère de cette entrée de village.
- L'entrée Est, elle aussi depuis la RD12, offre une vue plongeante sur le centre historique. Cette fois encore les zones d'extension de la Carte Communale n'ont pas été maintenues afin de réduire la consommation de l'espace et préserver les enjeux paysagers du site.
- L'entrée Sud ne fait pas l'objet d'aménagements particuliers. Un travail d'écriture des limites de l'urbanisation sur ce secteur a été réalisé lors du zonage du PLUi.

Bâti et patrimoine : Le bâti du centre ancien est de qualité et globalement bien entretenu, malgré une certaine vacance constatée. Les extensions récentes présentent une grande hétérogénéité en termes de constructions et une vacance plus marquée sur la rive gauche du Dourdou, le long de la RD12 (bâti moins bien préservé). Des jardins potagers, au Sud Ouest du centre ancien, étaient classés en zone U de la Carte Communale. Ils participent à la qualité paysagère du bourg, en lien avec le ruisseau de Sanctus et les petites passerelles qui le traversent. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ils ont classés en secteur Nj pour assurer leur préservation.

Economie : Quelques activités sont encore présentes sur le bourg. Elles sont essentiellement installées en rive gauche du Dourdou (coiffeur, tabac, garage, etc.). Elles sont classées en secteurs Ua et Ub qui assurent leur maintien grâce à la mixité des fonctions autorisées par le règlement écrit du PLUi.

Bilan
A l'échelle du bourg de Brusque, les enjeux étaient, de manière générale, d'affirmer des limites claires de l'urbanisation, de protéger la qualité patrimoniale du centre ancien et de limiter les impacts paysagers des nouvelles constructions. Ainsi, le potentiel constructible a été fortement réduit de façon à favoriser la densification du tissu urbain. Peu de secteurs en extension ont été maintenus : ces derniers font tous l'objet d'une OAP de façon à assurer une densité minimale des constructions. Les hauteurs sont également limitées à un rez-de-chaussée pour l'un d'entre eux de façon à préserver les covisibilités entre ce secteur de développement et le château.
Ces secteurs d'extension sont compléter par un secteur 1AU sur le site de Lavergnasse : cf. fiche-secteur dédiée. Il s'agissait ainsi de donner de protéger les limites paysagères du bourg, tout en donnant de la cohérence au tissu urbain de Lavergnasse (proche du bourg).
Enfin, un projet de mise aux normes de la Maison de retraite est en cours d'étude. Plusieurs pistes sont envisagées allant de la réfection des locaux existants à la relocalisation de l'établissement.



MAIRIE








Commune de Camarès

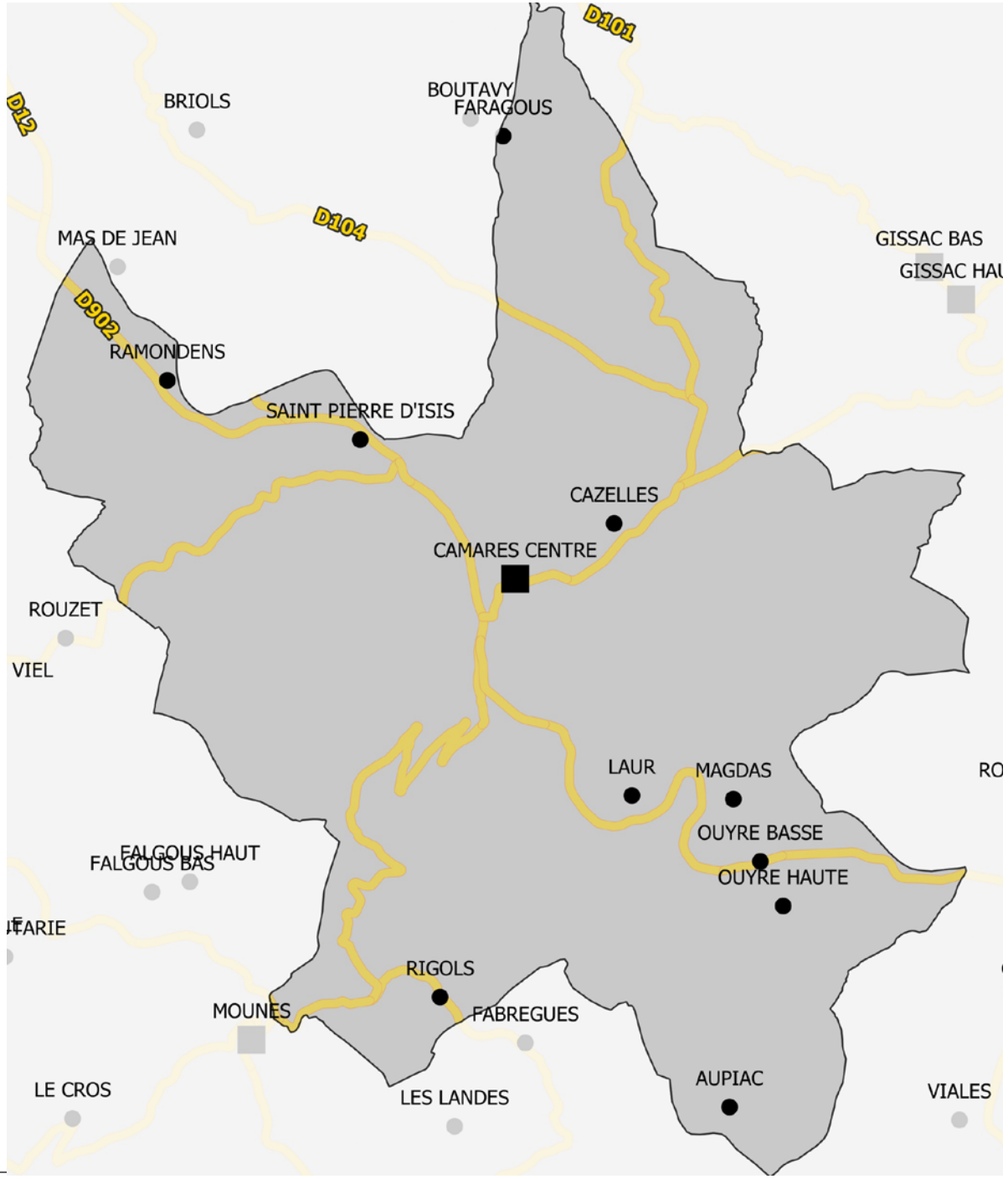

Descriptif général

Superficie 41,86 km²

Population 2015 (INSEE) 1 000 habitants

Densité 23,89 habitants/km²

Unités paysagères Pénéplaine de Montlaur ; Plateau du Belmontais ; Vallée du Dourdou en amont de Camarès ; Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol ; Monts de Lacaune ; Vallée du Rance

Point culminant 968 m

Point bas 356 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	1 000	15,7%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+ 24	- 32
Taux de croissance annuel	+ 0,5%	- 0,3%
Solde migratoire	+ 0,9%	- 0,3%
Solde naturel	- 0,4%	0%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	113	+ 36
Poids des plus de 80 ans	11,3%	
Enfants de moins de 15 ans	143	- 10
Poids des moins de 15 ans	14,3%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	471	+ 5
Taille des ménages	2	- 0,4
Familles avec enfants	154	+ 9
dont familles monoparentales	*53*	+ 17
Personnes isolées	187	+ 21
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*38*	+ 7

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	358	- 8
Nombre d'actifs	426	+ 9
Nombre d'emplois par actif	0,8	
Taux d'activité	51,3%	
Nombre de chômeurs	55	- 17
Taux de chômage	12,8%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	240	29,7%
Résidences principales	480	59,5%
dont T1 - T2	*41*	*8,5%*
dont T3	*83*	*17,3%*
dont T4 et plus	*356*	*74,2%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	33	
dont entre 2015 et 2017	*7*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	4%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	3	
Nombre de logements - INSEE 2015	807	
Dont logements vacants	*87*	126 *(dont 92 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	18,1%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

Focus Zone d'Activités	
Nom des zones et surfaces	Bel-Air : PLU : 15,12 ha (Ux) et 1,23 ha (1AUx) PLUi : 15,10 ha (Ux) et 1,14 ha (1AUx)
Prix au m²	-
Entreprises	Thomas, Unicor, Atelier de la CCMRR, Vegrié, Intermarché, etc.
Enjeux paysage - environnement	Bocage, Zone stérile

Camarès	Surface de la zone (ha)	Surface libre (ha)	Surface libre non impactante (ha)
4. Zone de Bel Air	PLU : 16,35 ha PLUi : 16,24 ha	PLU : 4;59 ha PLUi : 4,59 ha	0,54

1 Zone de Saint-Pierre
2 Zone du Moulin-Neuf
3 Zone de Montlaur
4 Zone de Bel Air
5 Zone de la Plaine d'André

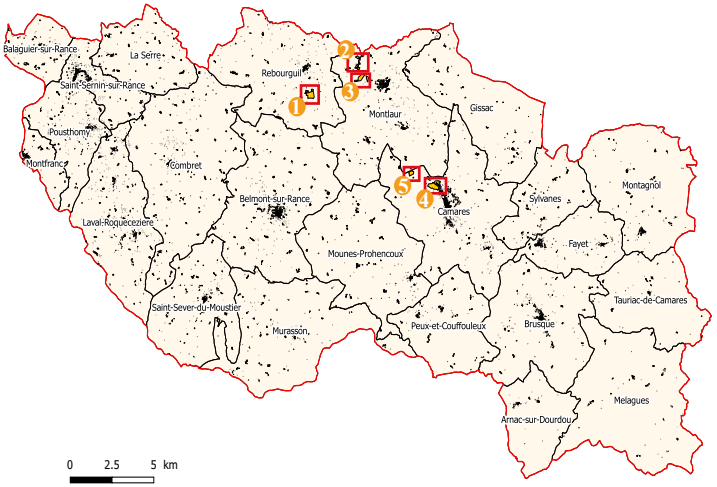

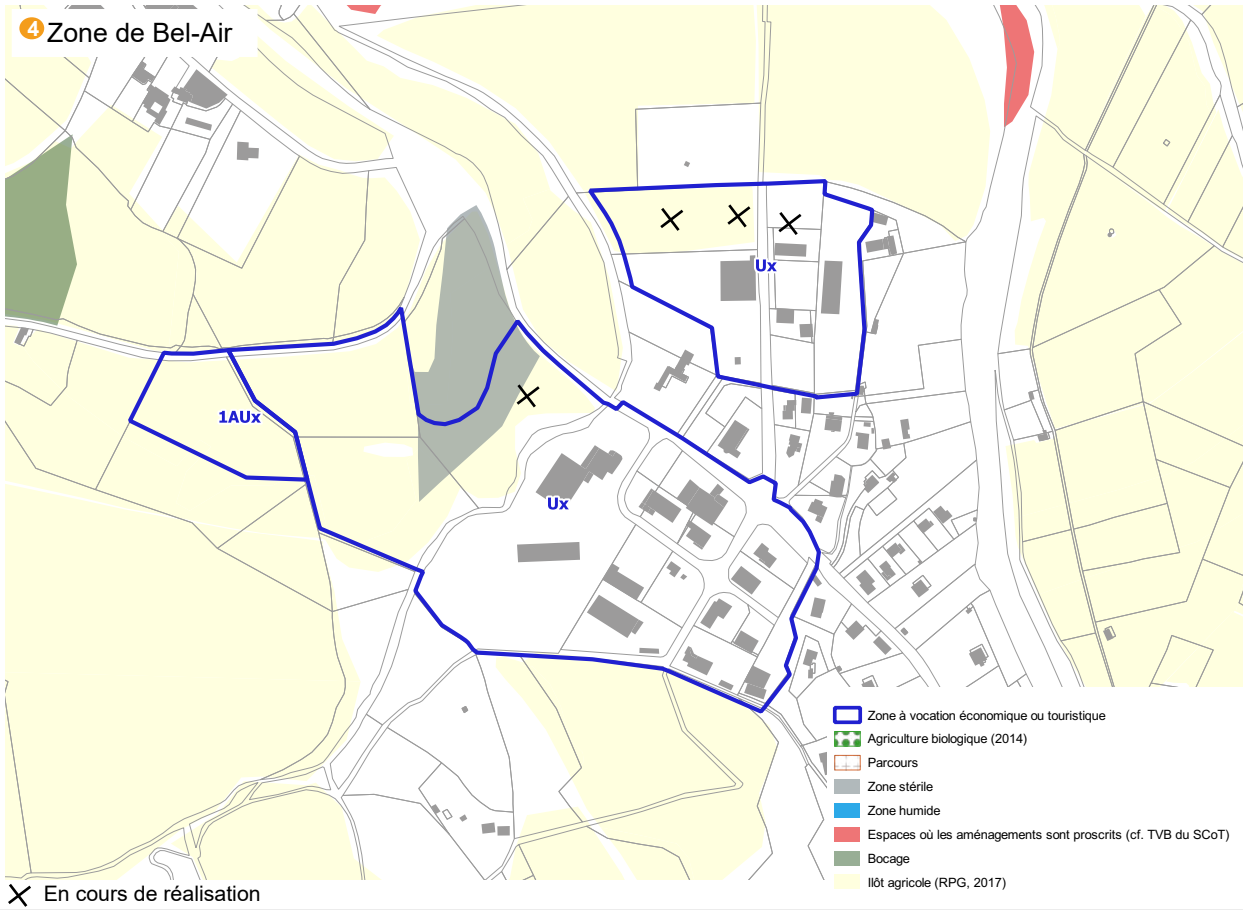

NB : pour l'évaluation environnementale, se référer à la fiche secteur du bourg de Camarès

Focus Zone d'Activités	
Nom des zones et surfaces	Plaine d'André : PLU : 4,81 ha (Ux) PLUi : 5,30 ha (Ux)
Prix au m²	-
Entreprises	Scierie et palettes de Camarès
Enjeux paysage - environnement	Espaces où les aménagements sont proscrits (TVB simplifiée du SCoT)

Camarès	Surface de la zone (ha)	Surface libre (ha)	Surface libre non impactante (ha)
5. Zone de la Plaine d'André	4,80 (PLU) 5,30 (PLUi)	PLU : - PLUi : 1,04 ha	1,04 ha (RPG)

1 Zone de Saint-Pierre
2 Zone du Moulin-Neuf
3 Zone de Montlaur
4 Zone de Bel Air
5 Zone de la Plaine d'André

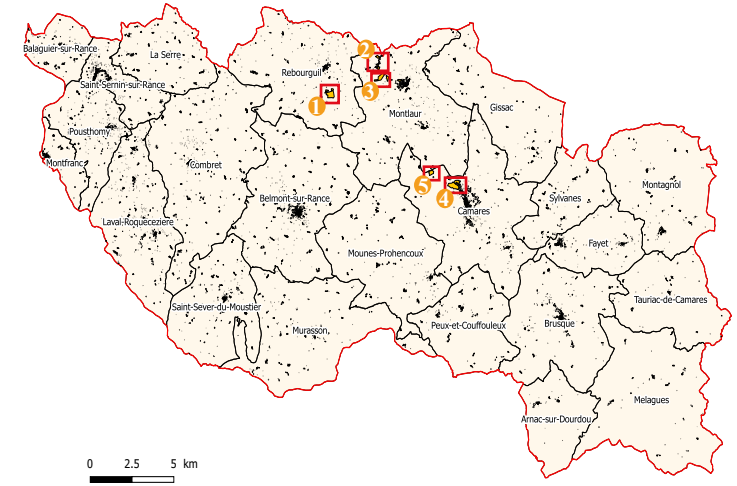

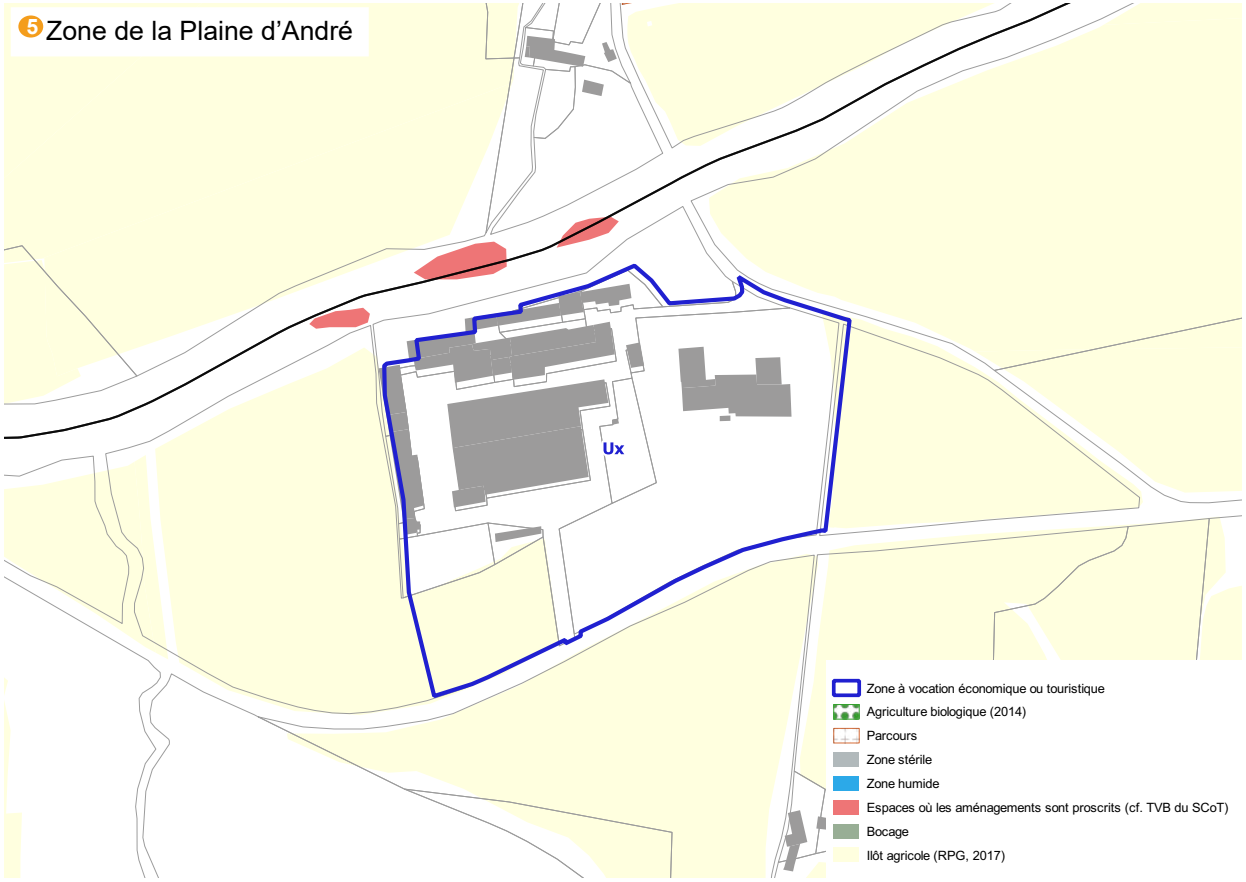

Evaluation des incidences environnementales

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

Impacts potentiels du projet avant mesures ERC



Impacts potentiels du projet après mesures ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	87	10 406	Culture	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	17
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	1966 ha *46,97%*

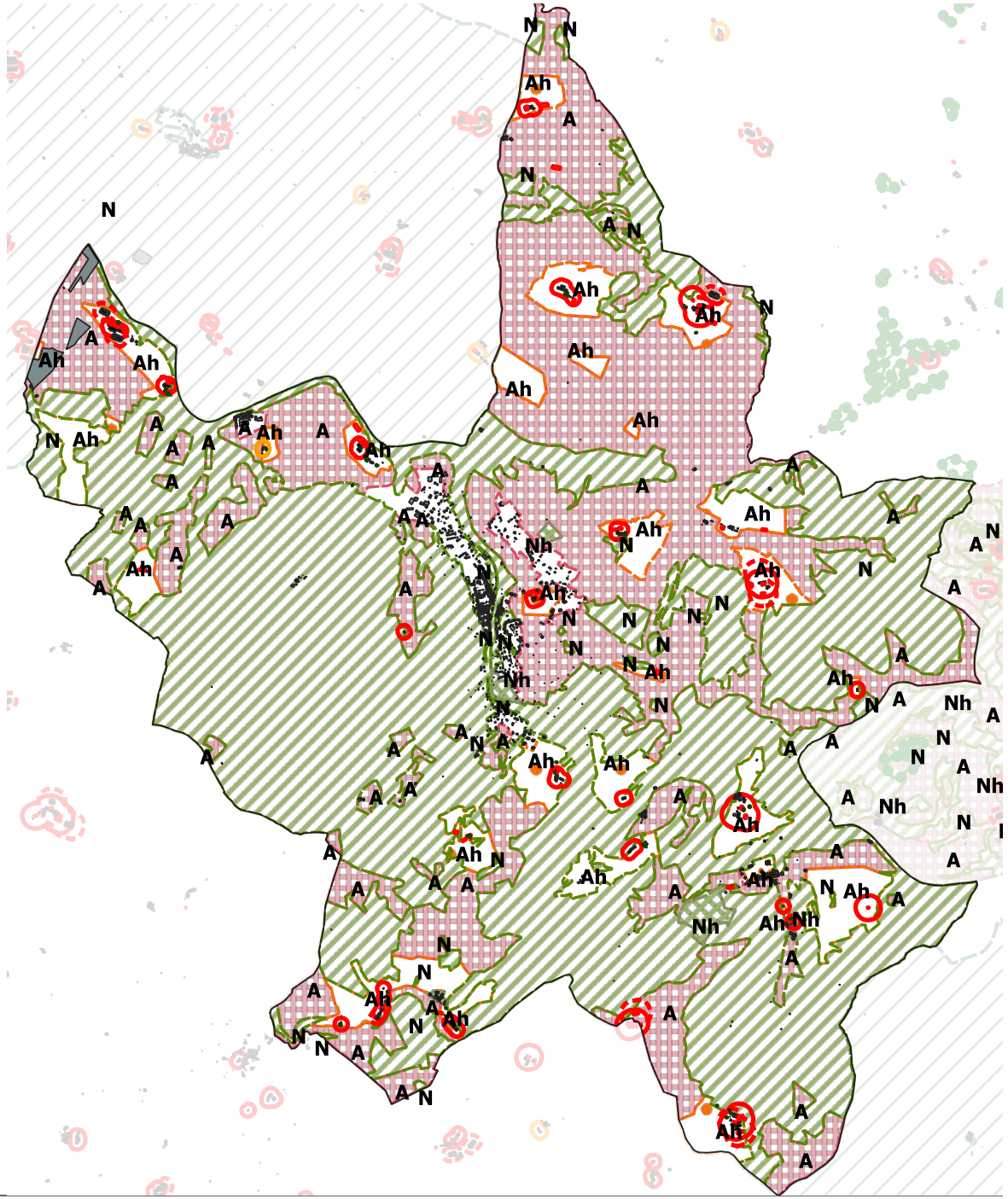

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

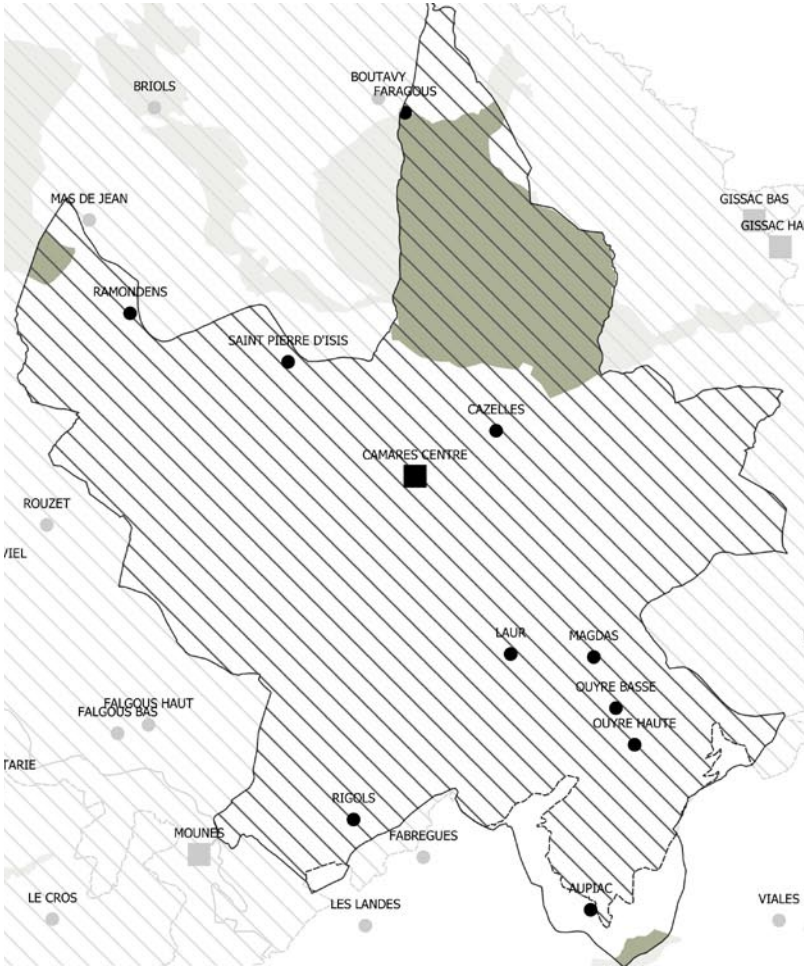

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

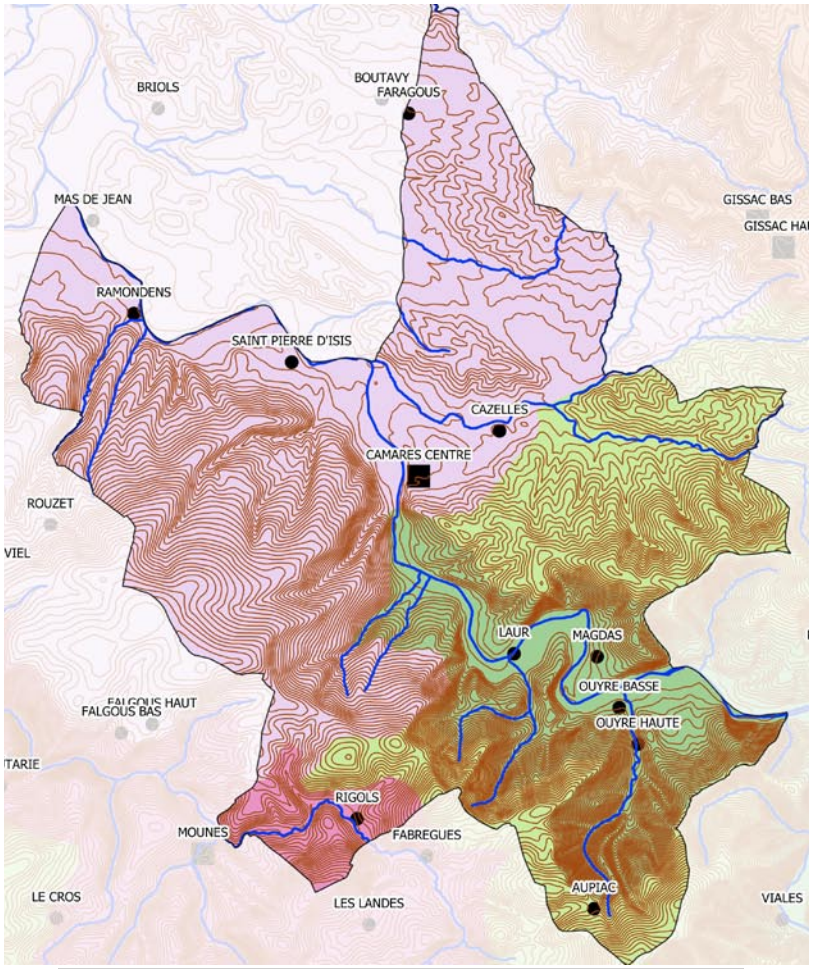

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

AUPIAC

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Source privée
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	PPR Ladous Camarès
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUI	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,12 ha

ENJEUX

La vocation agricole du hameau d'Aupiac est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont deux bâtiments d'élevage (Sud). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la totalité du hameau.

L'Est du hameau est caractérisé par des boisements tandis que l'Ouest présente un aspect plus ouvert. Les boisements sont implantés sur le secteur où le relief est le plus marqué.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de maintenir; voire permettre le développement des activités agricoles, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





FARAGOUS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	-
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Faragous s'apparente davantage à une association d'habitations qu'à un réel hameau. Il est composé d'une seule entité, située en majeur partie sur la commune de Camarès et, dans une moindre mesure, sur celle de Montlaur. Implanté au coeur du Rougier, en milieu ouvert, il bénéficie d'une excellente exposition. Les limites paysagères du hameau ne sont pas clairement définies. Seule la limite Sud est caractérisée, en contrebas, par un talweg et la haie qui l'accompagne.

La desserte du hameau est réalisée par une voie rurale. La partie goudronnée se termine en impasse, prolongée ensuite de chemins ruraux. Le hameau n'est doté que d'une entrée.

Le projet de PLUi prévoit un secteur A afin de ne pas porter atteinte aux activités agricoles de la plaine, tout en permettant la valorisation et l'entretien de l'existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment pouvant changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



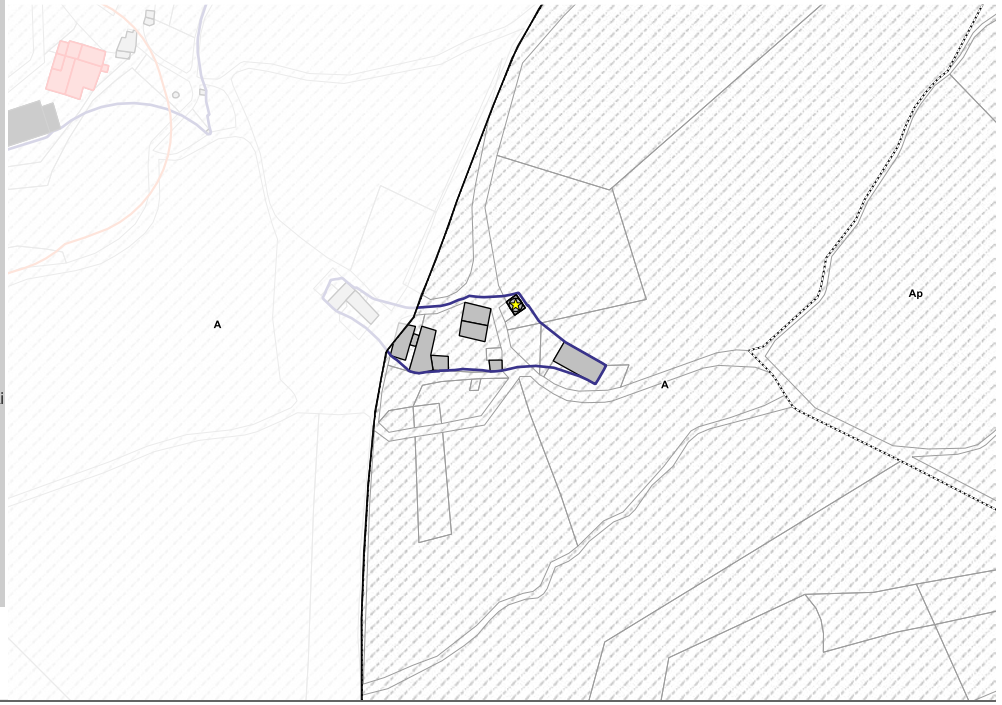

LAUR

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR) (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	1 RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Laur correspond à un mas, organisé autour d'une maison de maître. Il est uniquement constitué de constructions anciennes bien entretenues (maison de maître, maisons annexes, chapelle et granges, parfois converties en habitations).

Le Mas est localisé dans la vallée du Dourdou. Il est visible dans le grand paysage, notamment depuis la RD902 qui circule à proximité. Il est accessible par une allée bordée d'arbres qui traverse le ruisseau du Lauret.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ap afin de favoriser l'entretien et la valorisation de l'existant, tout en veillant à préserver le paysage environnant et la qualité patrimoniale du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



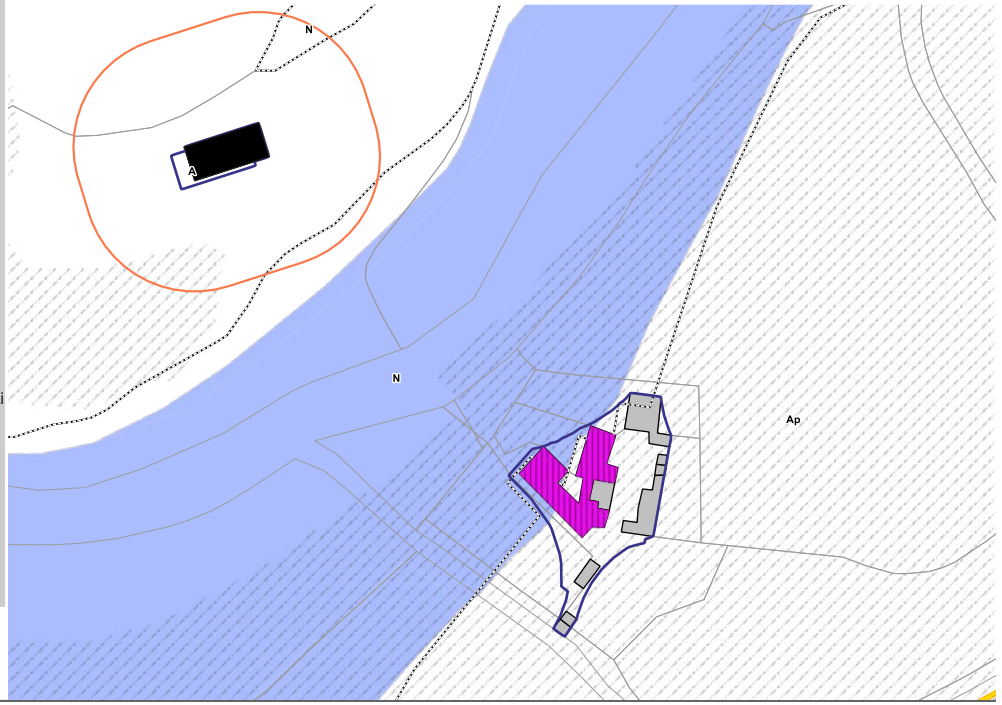

MAGDAS

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Situé dans la vallée du Dourdou, Magdas, bénéficie d'une bonne exposition. Il s'est implanté en surplomb du cours d'eau, se mettant ainsi à l'abri des risques d'inondations.

Deux espaces distincts s'observent au sein du hameau : le coeur historique au Nord, avec une structure de petit village dense, et un secteur agricole au Sud composé essentiellement de bâtiments liés à l'exploitation.

Ainsi, les limites paysagères sont nettement visibles :
- A l'Ouest et Nord : le Dourdou, sa ripisylve et les champs qui le bordent.
- Au Sud : les champs et les bâtiments agricoles permettent d'identifier l'arrivée sur le hameau.
- A l'Est : les boisements sur le versant.

Les enjeux principaux sont : le respect des limites paysagères, la préservation de l'acivité agricole et le maintien/valorisation de l'existant. Aussi, le projet de PLUi a classé le hameau en zone A.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



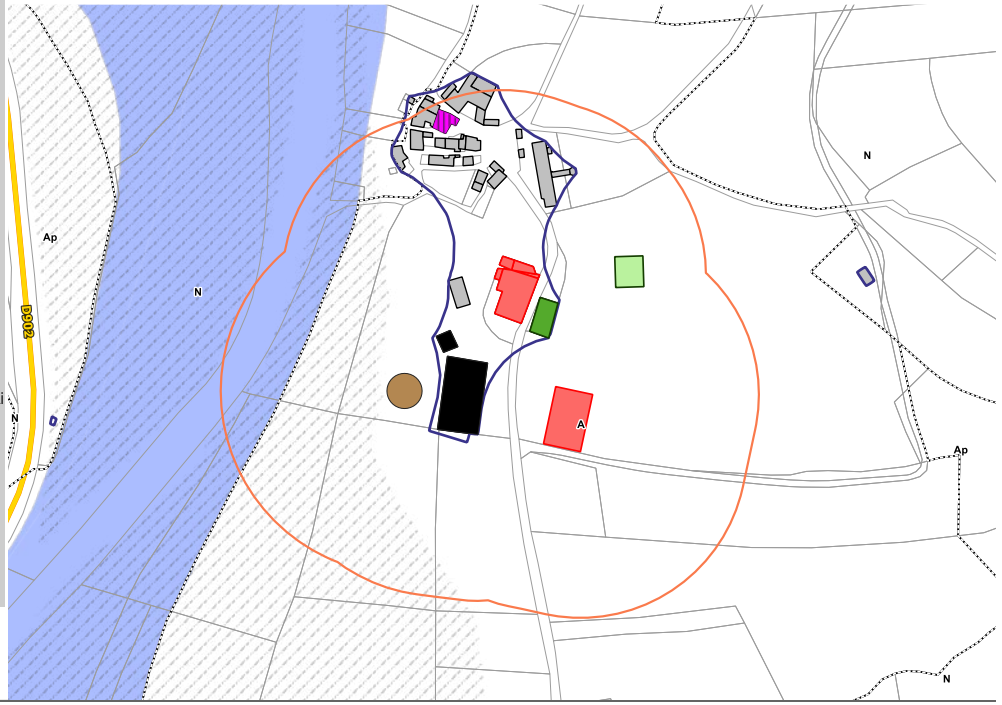

OUYRE BASSE

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	8
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D902
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Ouyre Basse est implanté de façon linéaire le long de la RD902 axe départements relativement emprunté. Ainsi la sécurisation de la traversée du hameau un enjeu.
Au-delà du centre historique du hameau, le développement de l'urbanisation a été réalisé soit sous la forme de maisons individuelles autorisées de manière ponctuelle, soit sous la forme d'un «lotissement», sans réflexion d'ensemble et continuité.
Par ailleurs, plusieurs limites paysagères s'observent :

- A l'Ouest, une carrière constitue une limite lointaine à l'urbanisation.
- Les possibilités d'extension du village sont limitées, au Sud, au-delà de la limite altitudinale que représente le clocher d'Ouyre. Celles-ci auraient un impact paysager fort sur le village.
- La zone de «lotissement», en contrebas de la RD902, en entrée Ouest du village constitue également une limite à l'urbanisation à ne pas franchir, d'autant plus que l'on se rapproche de la zone de carrière.

La zone de plaine agricole de la vallée du Dourdou devra être préservée. Un maillage d'espaces de jardins (potagers ou d'agrément) organisés en bande est implanté dans le prolongement des habitations ou en première couronne de la partie basse du village.

Le PLUi doit veiller à protéger : les jardins en partie basse du village, la coulée verte du Ladous et les zones sensibles ou de covisibilité. Ainsi le PLUi prévoit un secteur Ua et un secteur Ub au plus près des habitations existantes. Un emplacement réservé a également été mis en place afin de permettre la création d'une station d'épuration.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



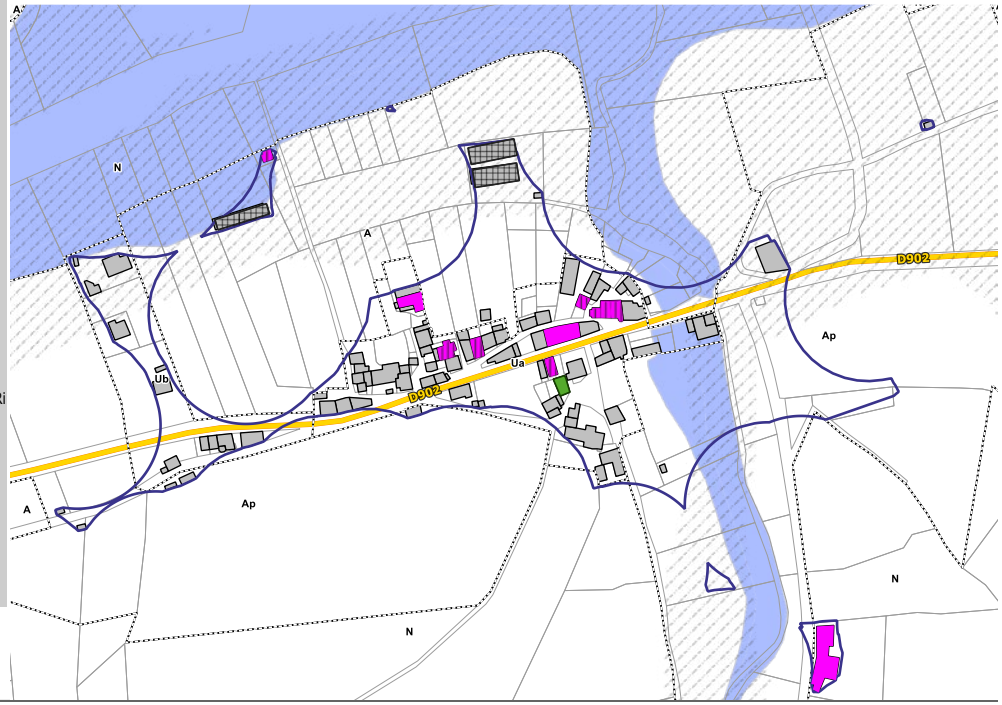

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
ER	19	8643	Grandes prairies à proximité du Dourdou dont la plus grande partie à l'ouest correspond à la prairie amendée/ rudéalisée avec une présence assez marquée de Cirsium arvense et Senecio vulgaris. La partie à l'Est est une prairie artificielles très pauvre. Un ruisseau longe la parcelle à l'Est dont le fonctionnement hydrologique est à préserver, de même que la ripisylve qui l'accompagne. Plusieurs haies sont également présentes et à conserver.	Multiple	Fort	Fort	Identification de deux haies de catégorie 2 et d'une haie de catégorie 1 / ripisylve au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

OUYRE HAUTE

Vocation	Mixte a dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR) (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	0,06 ha
Surfaces libres PLUi	0,06 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Il s'agit d'un hameau constitué de deux ensembles bâti. Le développement du hameau a été réalisé le long du ruisseau de Ladous, de part et d'autre d'un petit pont qu'il convient de préserver du fait de sa qualité patrimoniale.

Le hameau est localisé dans une impasse. Il est uniquement accessible par le Nord et est implanté dans un écrin paysager forestier avec des jardins et de petites prairies en fond de vallée à préserver, dans le prolongement des constructions. A proximité du pont, un banc a été installé. Il constitue un espace de convivialité pour les habitants.

Ce hameau est déjà classé en Nh dans le PLU de la commune (espace libre en densification). Ce zonage a été maintenu dans le PLUi afin de faciliter la densification du hameau, compte tenu de sa position dans l'armature urbaine. Ce zonage s'inscrit, en effet, dans la logique de l'analyse établie à l'échelle communautaire. Il permettra aussi l'entretien et la valorisation du tissu urbain existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	89	603	Prairie mésophile	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré

RAMONDENS

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D902
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Ramondens est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage. Le périmètre de réciprocité qui lui est associé couvre la majeure partie du hameau.

Le développement du hameau est fortement contraint par le Dourdou à l'Est, le ruisseau de Cadernac au Sud et la RD 902 à l'Ouest. Le Nord du hameau correspond, quant à lui, un espace cultivé.

L'enjeu essentiel pour le hameau est la préservation de l'activité agricole et le maintien/entretien de l'existant. Le respect des limites naturelles (risque d'inondation) est également essentiel. Aussi, le projet de PLUi prévoit une zone A (hors zone inondable) afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole, sans exclure la valorisation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





RIGOLS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	5
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D109
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR) (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Rigols est constitué d'une entité principale essentiellement résidentielle, les bâtiments agricoles étant situés à l'extérieur du hameau, en entrée Sud. Il dispose d'une exposition correcte malgré sa localisation en fond de vallée.

Rigols dispose d'une structure de petit village, composé de rues/ruelles qui structurent et organisent le bâti. De fait, Rigols conserve un parcellaire de hameau, les constructions anciennes y sont accolées les unes aux autres ou très proches. Le hameau se caractérise par une juxtaposition de bâtiments agricoles anciens (grange, petit bâti fonctionnel...) et de maisons d'habitation. Son développement est limité par un risque d'inondation identifié à l'Ouest du hameau.

Ce hameau est déjà classé en Nh dans le PLU de la commune. Ce zonage a été maintenu dans le PLUi afin de faciliter la valorisation du bâti ancien du hameau et compte tenu de sa position dans l'armature urbaine. Ce zonage s'inscrit, en effet, dans la logique de l'analyse établie à l'échelle communautaire. Il permettra aussi l'entretien et la valorisation du tissu urbain existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



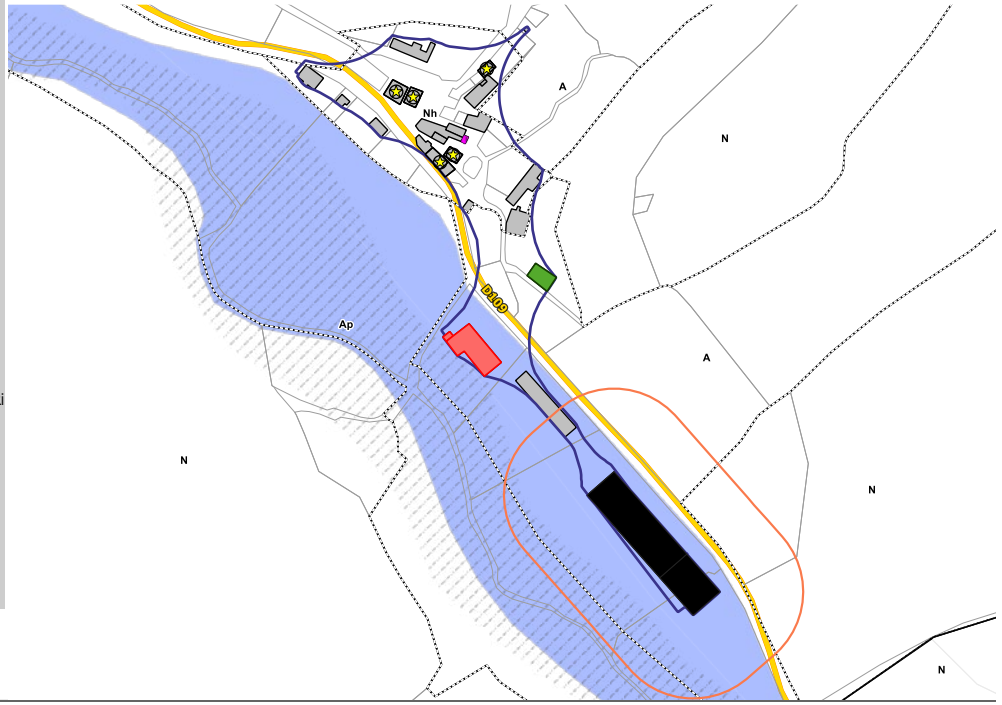

SAINT PIERRE D'ISSIS

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D902
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,89 ha

ENJEUX

Saint Pierre d'Issis correspond à un groupe de constructions dont la typologie s'apparente davantage à plusieurs petits corps de ferme regroupés, plutôt qu'à un hameau structuré avec rues ou ruelles.

Implanté à proximité d'une église et d'un cimetière, il s'est peu développé et est essentiellement constitué de bâtiments anciens. Seule une construction moderne est localisée sur le hameau. Elle fait l'objet d'une bonne intégration, notamment grâce au bardage bois utilisé.

Saint Pierre d'Issis est visible depuis la RD902 et dans le grand paysage car il est s'inscrit dans un milieu agricole ouvert. Il présente donc un enjeu en termes d'intégration paysagère des nouvelles constructions.

Le bâti du hameau est globalement bien conservé. L'enjeu du PLUi est le maintien et l'entretien de l'existant, tout en préservant l'activité agricole, actuellement localisée au Nord du hameau. Aussi, le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur, facilitant le maintien de l'activité agricole, sans exclure la valorisation du bâti existant (cf. changement de destination).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



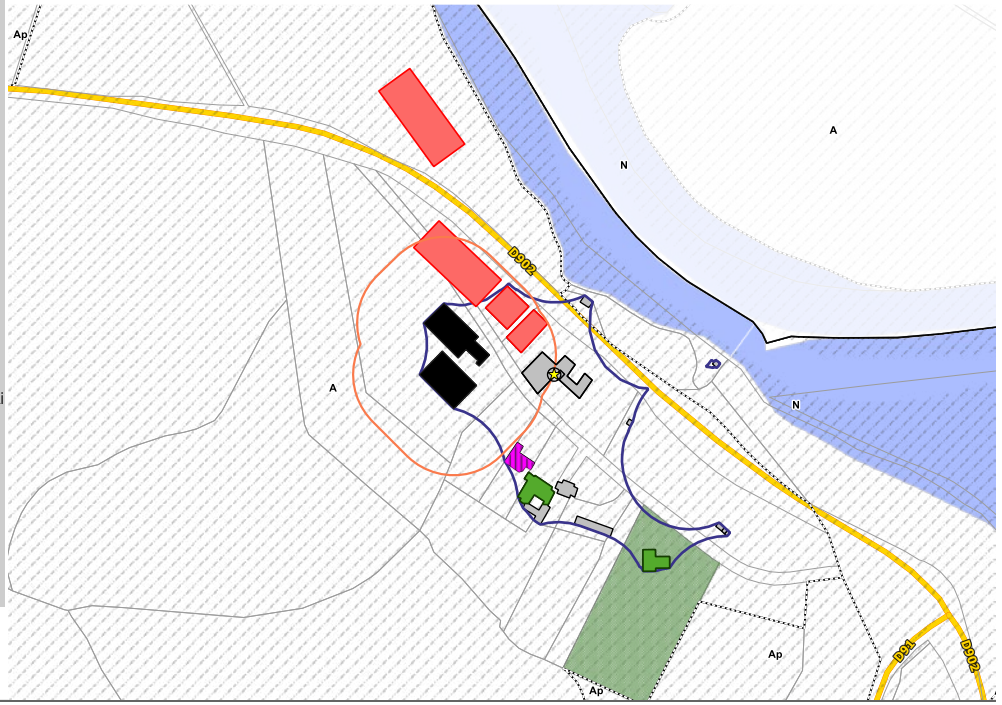

Le Bourg

CAMARÈS CENTRE



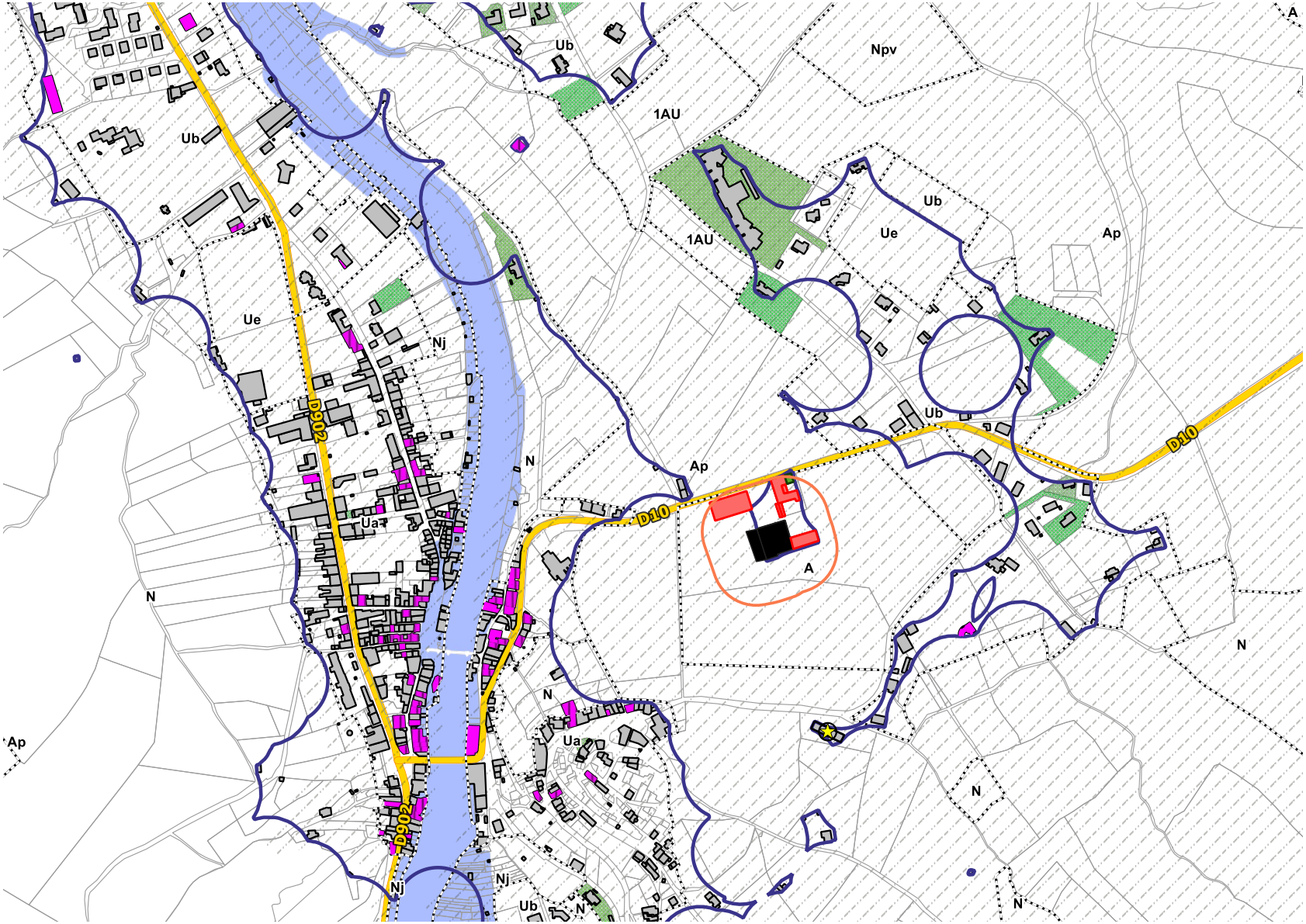

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

CAMARÈS NORD

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

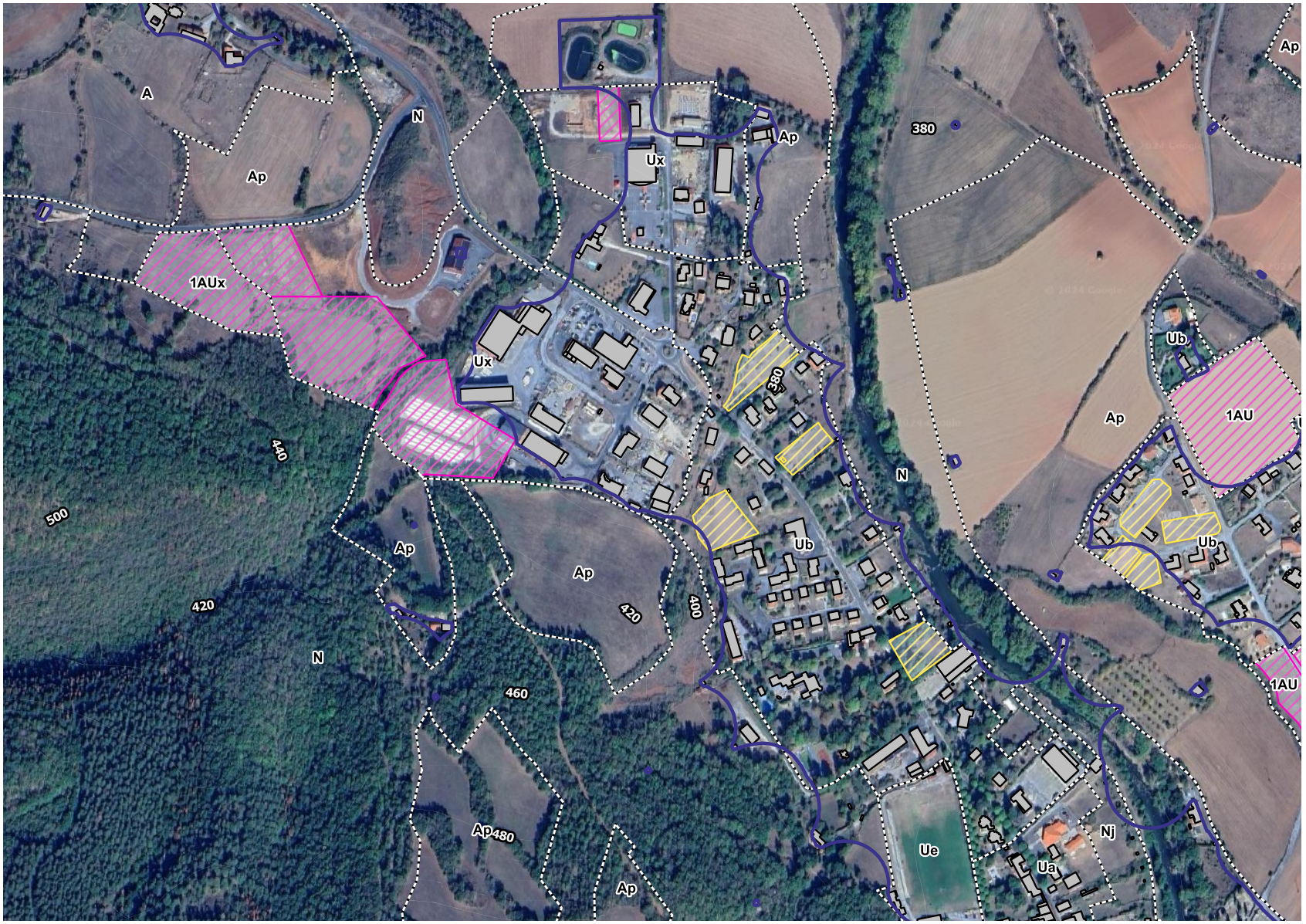

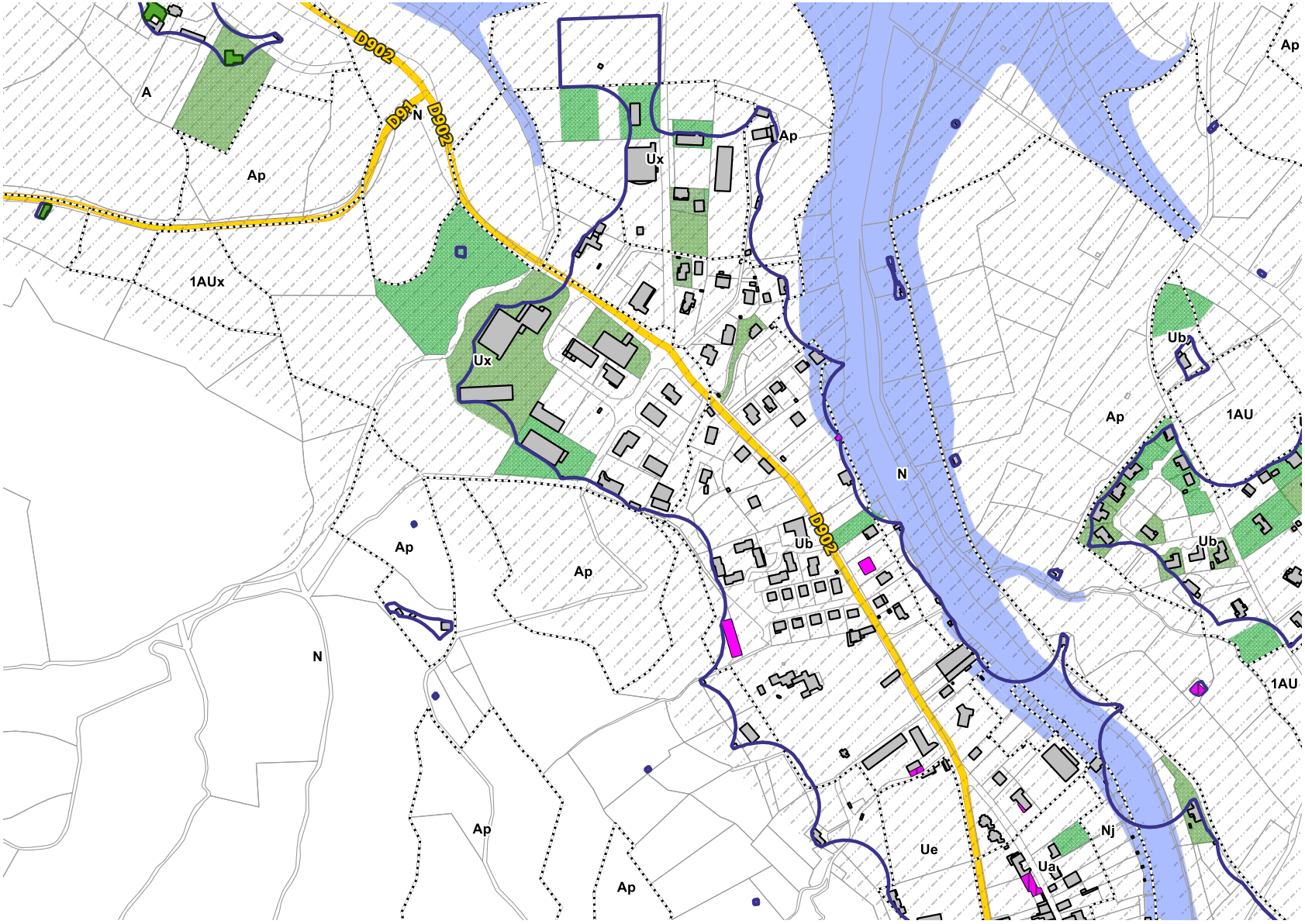

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
Ua
Nj
N
Ap
Ub
Ut
A
380
400
420
440
460
480
500
520
540
560
580

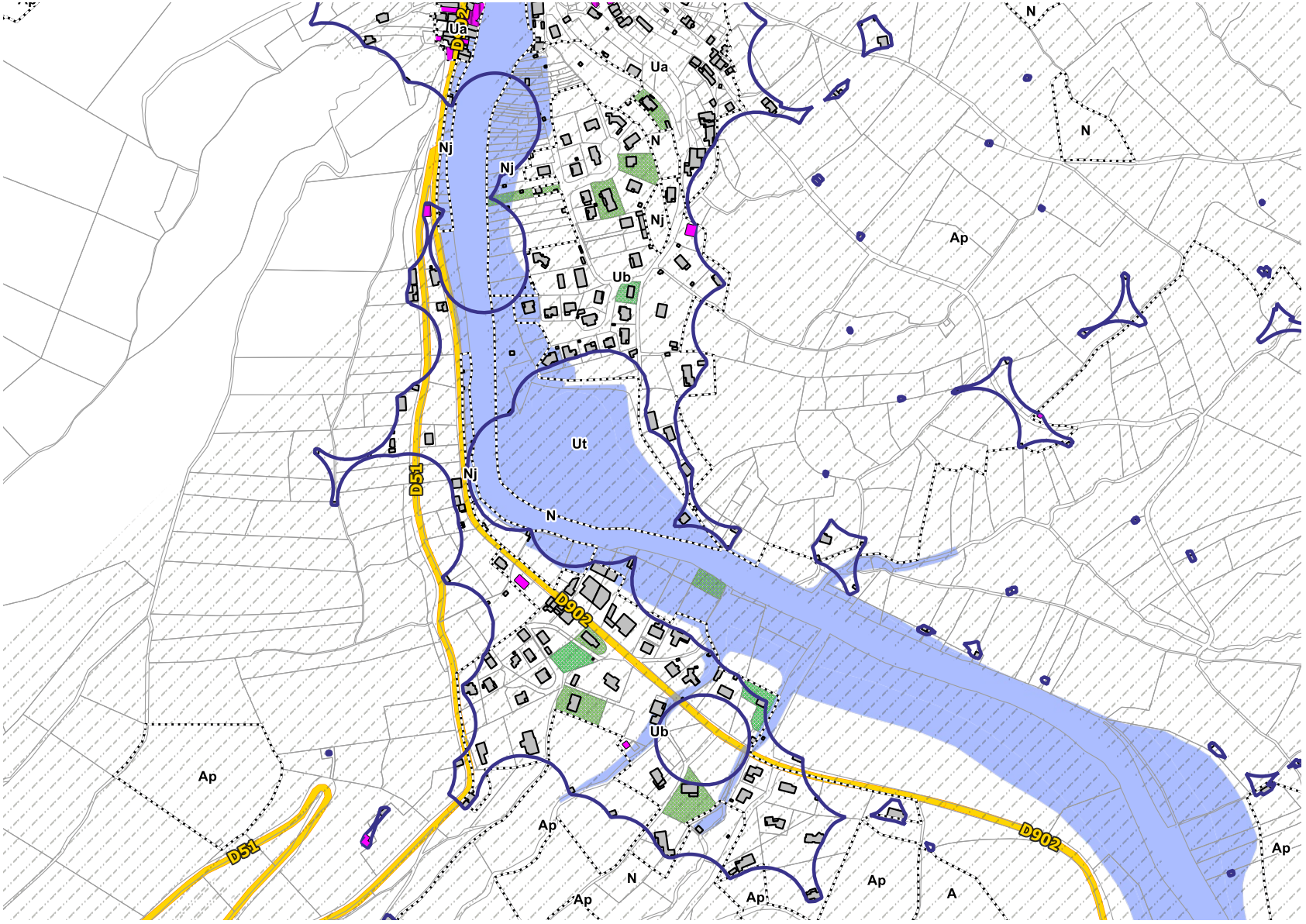

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

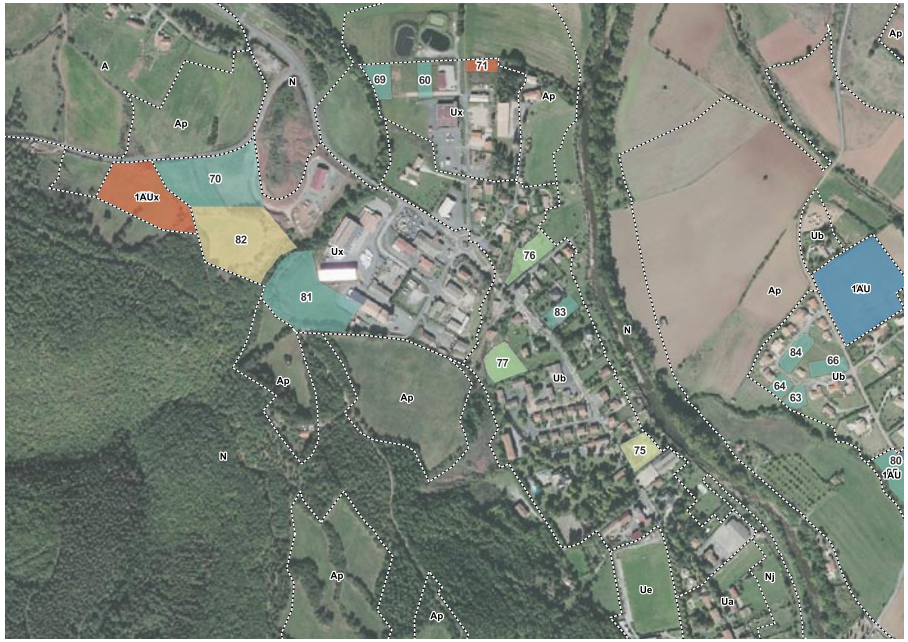

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

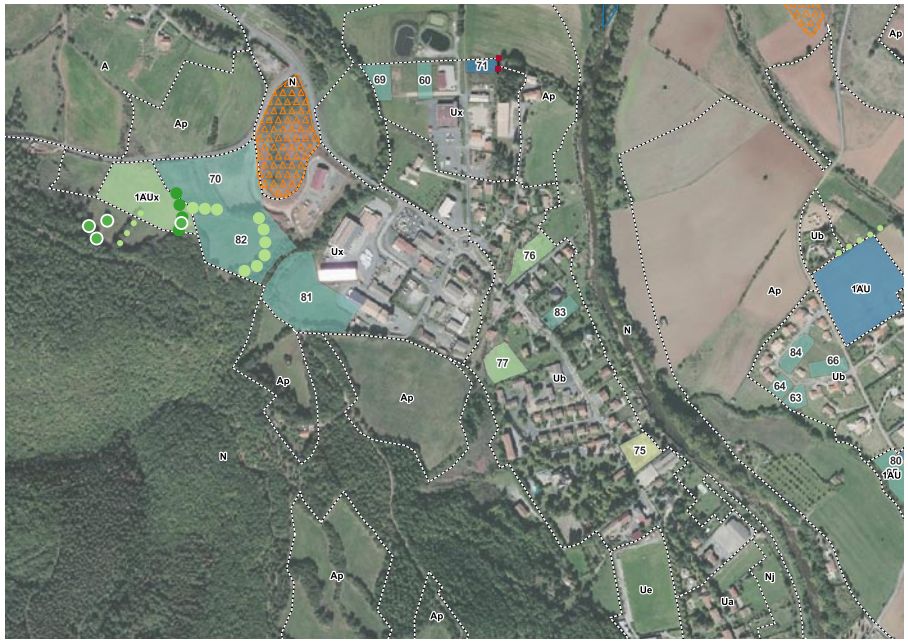

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	57	2262	Prairie naturelle assez diversifiée mais dégradée. Rudéalisation marquée avec la présence d'Artemesia vulgaris, Cirsium arvense et peut être une réduction récente de la gestion avec la colonisation de ligneux sur un bout de la parcelle. Espace libre en dent creuse à urbaniser en priorité	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	58	1293	Petite prairie de fauche plus ou moins dégradée en situation de dent creuse présentant donc un enjeu réduit. Le muret en pierre le long de la route est particulièrement intéressant avec de nombreuses infructuosités. Une petite haie de faible intérêt est également présente	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 3 et d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU. Situé en densification	Faible à modéré
EL	59	1240	Parcelle déjà urbanisée avec une maison récemment construite et une pelouse de jardin	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	60	1493	Parcelle déboisée récemment, la prairie semble légèrement nitrophile	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	61	4490	Parcelle particulièrement dégradée avec des zones de dépôts de matériaux et couverte de végétations rudérales. Très peu d'enjeu, à part la présence possible de Lapin de garenne.	Faible	Nul	Faible	Parcelle à moitié construite depuis la visite de terrain (2167m² sont encore libres sur 4490m²)	Faible
EL	62	1792	Parcelle à enjeu multiple : la partie Sud-Est est une prairie de fauche dégradée qui semble plus ou moins en déprise (colonisation par des ligneux) ; au centre il y a une bande de plantation de chênes exotiques presque sans végétation en dessous ; et au Nord-Ouest se trouve une bande de fourrés dominée par les ronces et du prunellier. Un ruisseau est présent encadré par deux murets de pierres à enjeu fort. L'espace libre est en dent creuse, la fonctionnalité et les enjeux des habitats naturels sont donc réduits	Multiple	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU et secteur situé en densification	Faible à modéré
EL	63	1106	Prairie temporaire sur sol remanié, quelques espèces nous indique que la parcelle a été cultivée autrefois	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	64	1042	Prairie temporaire sur sol remanié, quelques espèces nous indique que la parcelle a été cultivée autrefois	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	65	17 062	Culture	Très faible	Faible	Très faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	66	1578	Prairie temporaire à espèces rudéales	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	67	2650	Verger avec pelouse surpâturée par des ovins en dessous. Au Sud-Est bande de potager et jardin abandonnée en terrasse avec des murets de pierres à fort potentiel écologique	Très faible	Fort	Fort	Identification de trois murets de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU Secteur situé en densification	Très faible

PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	68	8963	Prairie dégradée, rudéalisée, (abondance de Ranunculus parviflorus) et certainement semée intervenant dans une rotation de culture. Présence d'une petite haie arbustive le long de la route à l'Ouest à préserver si possible bien qu'a enjeu faible	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification de deux haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	69	2145	Prairie en déprise, riche en nutriments dominée par Taraxacum, Plantago lanceolata et Rumex crispus	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	70	13 649	Terre à nue en raison de travaux de terrassement, on retrouve quelques Trifolium pratenses sur la partie végétalisée	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	71	1221	Friche, riche en nutriments Urtica dioica, Rubus sp, Dipsacus fullonum, présence aussi d'un beau muret en pierre sèche	Très faible	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	72	11 343	Prairie pâturée, haie sénescente séparant la parcelle avec la parcelle 82, une petite partie de la parcelle correspond à une pelouse sèche	Multiple	Fort	Fort	Identification de 1 haie de catégorie 1 et une de catégorie 3 et un arbre au titre de l'article L151-23 du CU. Secteur situé en continuité directe de la ZA existante. Il reprend le zonage du PLU en vigueur, lequel avait été déterminé en tenant compte des enjeux à proximité du site. L'OAP identifie une limite d'urbanisation à ne pas franchir à l'Ouest afin de préserver une zone relais des milieux ouverts identifiée par la TVB du SCoT du PNRGC.	Faible à modéré
EL	73	1013	Prairie de fauche en bon état, assez diversifiée correspondant à l'habitat d'intérêt communautaire. Cependant la parcelle est en dent creuse, sa fonctionnalité écologique est donc réduite et l'enjeu moins important	Modéré à fort	Nul	Modéré à fort	Situé en densification	Modéré à fort
EL	74	843	Parcelle plus ou moins abandonnée avec zone de dépôt de matériaux, ronciers et friches/ourlets nitrophiles à faible enjeu. De plus l'espace libre est en dent creuse, à urbaniser en priorité. Cependant deux lapins de Garenne ont été observés, l'espèce semble s'abriter et vivre dans cet espace.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	75	2577	Parcelle inaccessible, sert de jardin privé. Elle est très arborée. Il serait intéressant de garder certain de ces arbres	Modéré	Modéré	Modéré	Situé en densification	Modéré
EL	76	2938	Une partie de la parcelle sert de jardin privé, l'autre est une prairie de fauche légèrement nitrophile	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	77	2986	Prairie diversifiée de fauche mais Centranthus ruber s'y développe certainement échappée du jardin attenant à la parcelle.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	78	8313	Prairie naturelle dégradée (eutrophisée) relativement peu diversifiée d'enjeu faible à modéré car situé en dent creuse	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré

Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	79	1168	Prairie naturelle rudéalisée sans grand enjeu et en dent creuse	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	80	15 073	Culture	Très faible	Faible	Très faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	81	13 058	Prairie remaniée, sert de zone de stockage de matériels pour l'industrie en amont. Plusieurs zones de dépôt de matériaux.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	82	14 898	Prairie pâturée, sol tassé, dominée par des graminées	Multiple	Modéré	Modéré à fort	Identification de 2 haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU. Situé en continuité directe de la ZA existante. Reprend le zonage du PLU en vigueur, lequel avait été déterminé en tenant compte des enjeux à proximité du site	Faible
EL	83	1682	Une partie de la parcelle sert de jardin/potager, l'autre de prairie de fauche	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	84	1836	Prairie temporaire à espèces rudéales	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	85	3850	Prairie de fauche légèrement nitrophile	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	86	5450	Prairie artificialisée, dominée par des espèces rudérales.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	256	3390	Prairie légèrement nitrophile, sur sol tassé, une partie de la parcelle sert de poulailler	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	294	1952	Parcelle anthropisée, certainement un ancien jardin, boisée par des résineux dont certains ont été coupés, ainsi qu'une cariçaie de faibles enjeux (Carex pendula).	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	295	4733	Parcelle cultivée retournée, enjeu faible, présence d'un muret en pierres sèche à conserver/ et à restaurer par endroit.	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Boulangerie, supermarché, restaurants, banque, pharmacie
Services	Mairie, bureau de poste, centre de secours, gendarmerie, crèche
Equipements	Stade, bibliothèque
Activités	Zone d'activités (garage, station-service, atelier de découpe, etc.)
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	54
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques et sites	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D902 et D10
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Capacité maximale*	Bourg *598 Eq/hab* *1200 Eq/hab*
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR) (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	7,91 ha
Surfaces libres PLUi (toutes vocations confondues)	13,89 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	11,39 ha

Ancien zonage du PLU :

Des espaces libres étaient recensés dans les secteurs Ub et 1AU du PLU. Leur maintien a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant des objectifs fixés à l'échelle communautaire et des nouveaux projets locaux qui pouvaient être valorisés. En termes d'extension de l'urbanisation, il a été essentiel de veiller à limiter l'étalement en privilégiant les secteurs proches du bourg, tenant compte des limites naturelles et veillant à leur bonne intégration paysagère.

Enjeux

Forme urbaine : De forme linéaire, le bourg ancien s'est développé selon un axe Nord/Sud correspondant à la vallée du Dourdou, et allant de Saint Pôl à la zone d'activité. Dans un second temps, l'extension et le développement du bourg s'est effectué en périphérie Est, sur le secteur de la Garde (plateau agricole au coeur du Rougier). D'un point de vue architectural et urbain, l'urbanisation pavillonnaire est en rupture avec les formes traditionnelles de l'architecture du bourg.
Le bourg présente donc 2 axes d'étirement linéaire qui se sont adaptés à la morphologie et la topographie du site.

Limites paysagères :
- La limite Sud est particulièrement abstraite en raison des constructions en bordure de la route départementale. Ce secteur est marqué par des secteurs de fort relief une urbanisation diffuse. Le panneau d'entrée/sortie de bourg marque la limite.
- La limite Est est très étirée, qui n'est pas clairement dessinée. Les extensions de l'urbanisation se sont étendues sur le plateau agricole. La limite de cette urbanisation a été redéfinie dans le cadre de l'élaboration du PLU, ce qui a permis de limiter l'étalement urbain sur ce secteur. Elle est reprise et réaffirmée dans le cadre du PLUi.
- Sur le secteur de la ville haute et de Zizines, le bocage en place et le relief sont des éléments majeurs à prendre en compte. Ils ne permettent pas, toutefois, de définir une limite nette.
- La limite Ouest est marquée par le relief et les boisement dominants le bourg.
- La limite Nord est, quant à elle, plus perceptible. Sur l'axe de la RD902, la vallée du Dourdou et le ruisseau du Brue marquent nettement cette limite.
- Sur le secteur de Rivotes, la rupture de pente du rougier sur la plaine alluviale du Dourdou associée au ruisseau de Prugnes marquent cette limite.

Espaces publics et stationnement : Le coeur historique du bourg dispose d'un maillage important de places et d'espaces publics qui offrent des lieux de convivialité d'échelles variables. Ceux-ci, en effet, ont parfois une grande capacité d'accueil, comme la Place du Foirail, tandis que d'autres correspondent à des espaces plus «intimistes (ex : square Maquis Paul Clé). On notera cependant que certaines de ces places (ex : place du Docteur Elysée Bousquet) sont majoritairement orientées vers le stationnement sans aménagement particulier. Celle-ci fait l'objet d'une revalorisation dans le cadre de l'opération bourg centre en cours sur la commune.

Entrées de bourg et déplacements : La lisibilité des entrées de villes est altérée par une juxtaposition de parcelles construites et un développement linéaire de l'habitat. L'étroitesse de certaines ruelles ne permet pas le passage des voitures. Celles-ci participent donc au maillage piéton du centre ancien. De façon plus générale, les cheminements piétonniers sont souvent bien délimités par le bâti ou par des murets de pierre. Cependant les liaisons avec certains secteurs sont inexistantes. Les entrées de bourg font l'objet d'un traitement variable :
- Entrée Nord, via la RD902, se fait via la zone d'activité ayant fait l'objet d'aménagements suivant l'alignement de platanes qui caractérise le bourg.
- Entrée Sud moins marquée et plus diffuse, marquée par le secteur de Saint Pôl. L'accompagnement de la route départementale par le Dourdou et sa ripisylve participent à la mise en valeur du bourg.
- Entrée Est, via Sylvanès est également marquée par la présence de nombreux alignements de platanes précisant une influence très méditerranéenne.

Bâti et patrimoine :Dans le centre bourg, les constructions sont généralement édifiées en ordre continu et en alignement sur l'espace public. Au sein du centre historique, on observe une certaine densité bâtie, avec coefficient d'emprise au sol fort. La hauteur des constructions varie entre R+1+Combles à R+3+Combles.
De plus, le bourg de Camarès accueille un riche patrimoine : vestiges de l'Église Sainte-Croix, statue de la Vierge, église Saint-Michel, Pont-vieux, vestiges du château, Temple, ...

Economie : Le bourg a une vocation mixte : habitat, activité (commerces et artisanat), services et agriculture (en périphérie). Le centre ancien accueille plusieurs commerces et services de proximité qui participent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du bourg (boulangerie, restaurant, poste, bibliothèque, etc.). Ceux-ci sont majoritairement localisés à proximité de la RD902 et des places utilisées par le stationnement.
Une zone d'activité est localisée au Nord du bourg. Elle accueille plusieurs commerces dont un supermarché, une station-service, un garage, etc. Le projet de PLUi reprend le zonage du PLU sur ce secteur dans la mesure où le secteur Ux est en cours de remplissage. Le secteur 1AUx offre, quant à lui une possibilité de développement pour le futur. L'OAP du secteur 1AUx a été complétée de façon à faire figurer une limite d'urbanisation à respecter à l'Ouest de celui-ci : il s'agit ainsi de protéger une zone relai identifiée par la trame verte et bleue du SCoT, tout en veillant à ne pas générer un étalement linéaire de l'urbanisation.

Bilan
L'enjeu principal est de respecter et réaffirmer les limites de l'urbanisation actuelle, en veillant à préserver et qualifier l'entrée Nord (économique). La revalorisation des espaces publics constitue également un enjeu pour le bourg de Camarès. Aussi le zonage retenu s'attache à favoriser la densification du centre ancien (OAP de densité mise en place) tout en permettant des extensions récentes sur le secteur de Lagarde. Ces extensions viendront en complément de celles déjà existantes, il s'agira, notamment de permettre le comblement de grandes dents-creuses pour assurer la cohérence du tissu urbain. Par ailleurs, les OAP prévoient une programmation du développement urbain de façon à phaser le développement du bourg. Ce zonage permet aussi de conforter la place de Camarès en tant que pôle relai du territoire communautaire.











EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	296	10 318	Inaccessible, pinède, bien qu'une partie semble artificialisée	Modéré	Modéré	Modéré	Tiny houses en cours d'installation (autorisation de stationner)	Faible à modéré
/	293	68 040	Boisement de feuillus dominé par du chêne pubescent, accès inaccessible sans passer par des propriétés privées.	Modéré	Modéré	Modéré	-	Modéré

Commune de Combret

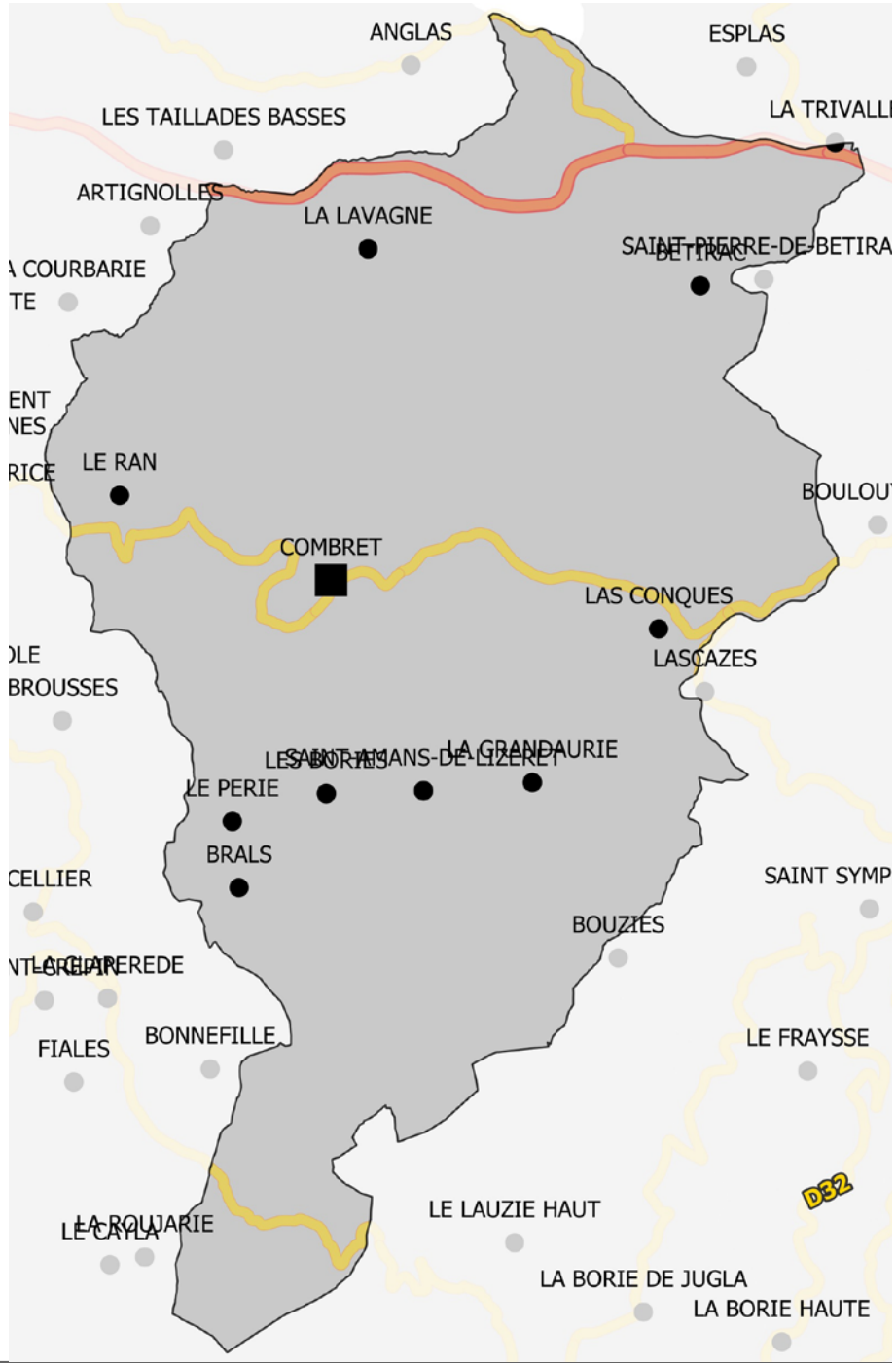

Descriptif général

Superficie 49,85 km²

Population 2015 (INSEE) 271 habitants

Densité 5,44 habitants/km²

Unités paysagères Monts de Lacaune : Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance ; Vallée du Rance ; Pénéplaine de Montlaur

Point culminant 919 m

Point bas 326 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	271	4,26%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	-37	+ 12
Taux de croissance annuel	- 2,5%	+ 0,4%
Solde migratoire	- 2,7%	+ 0,2%
Solde naturel	+ 0,2%	+ 0,2%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	19	+ 1
Poids des plus de 80 ans	7%	
Enfants de moins de 15 ans	45	- 8
Poids des moins de 15 ans	16,6%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	111	- 13
Taille des ménages	2,4	- 0,1
Familles avec enfants	39	- 2
dont familles monoparentales	*0*	- 4
Personnes isolées	31	- 6
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*7*	- 2

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	83	- 10
Nombre d'actifs	117	- 5
Nombre d'emplois par actif	0,7	
Taux d'activité	51,7%	
Nombre de chômeurs	8	+ 2
Taux de chômage	6,9%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	100	43,1%
Résidences principales	115	49,6%
dont T1 - T2	*10*	*8,7%*
dont T3	*20*	*17,4%*
dont T4 et plus	*85*	*73,9%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	5	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	2,2%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	2	
Nombre de logements - INSEE 2015	232	
Dont logements vacants	*17*	24 *(dont 8 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	7,33%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	25
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	2010 ha *40,32%*

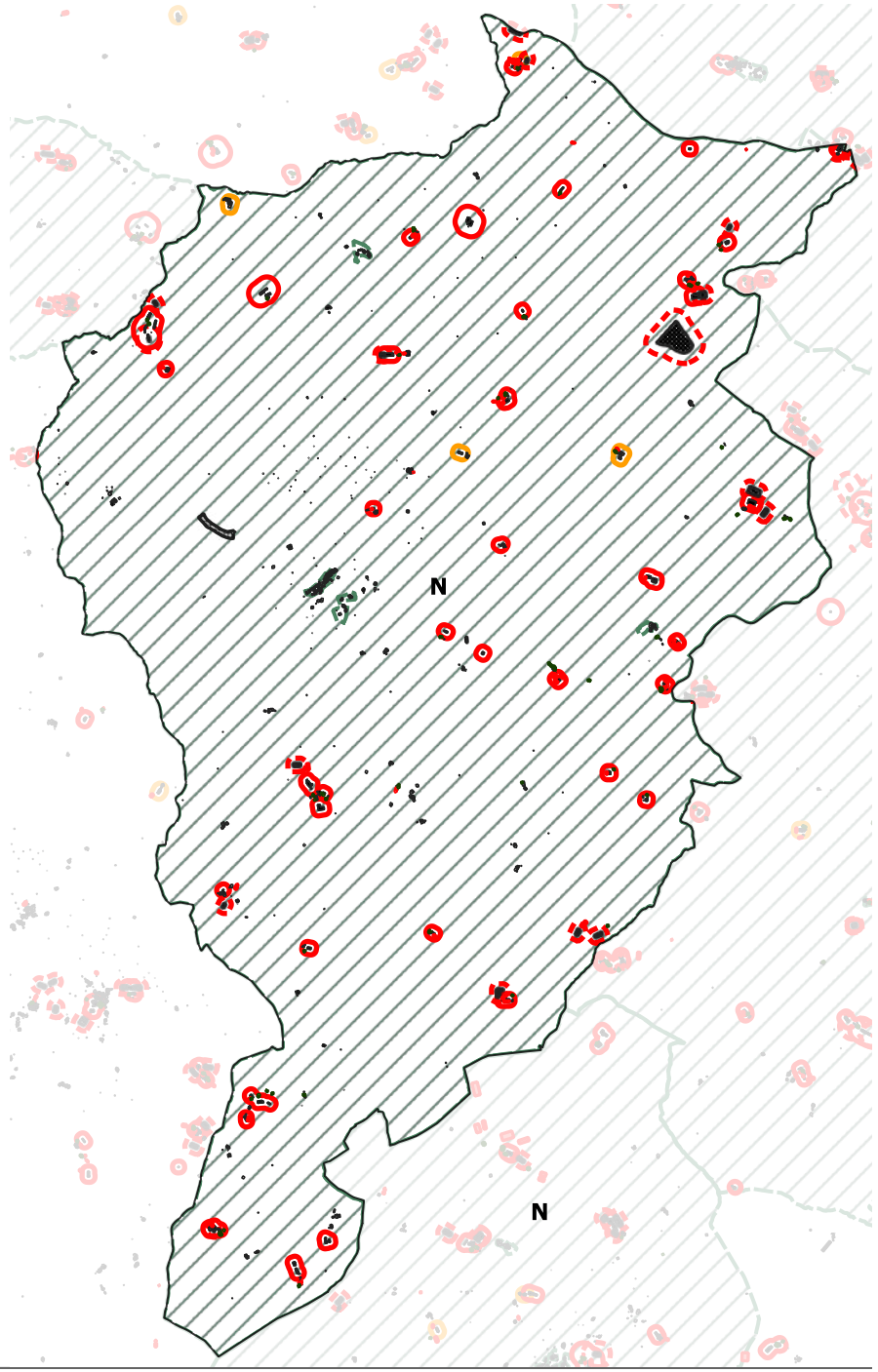

Agriculture

Bâtiments agricoles

- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole

- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers

- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU

- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale

- N (Carte Communale)

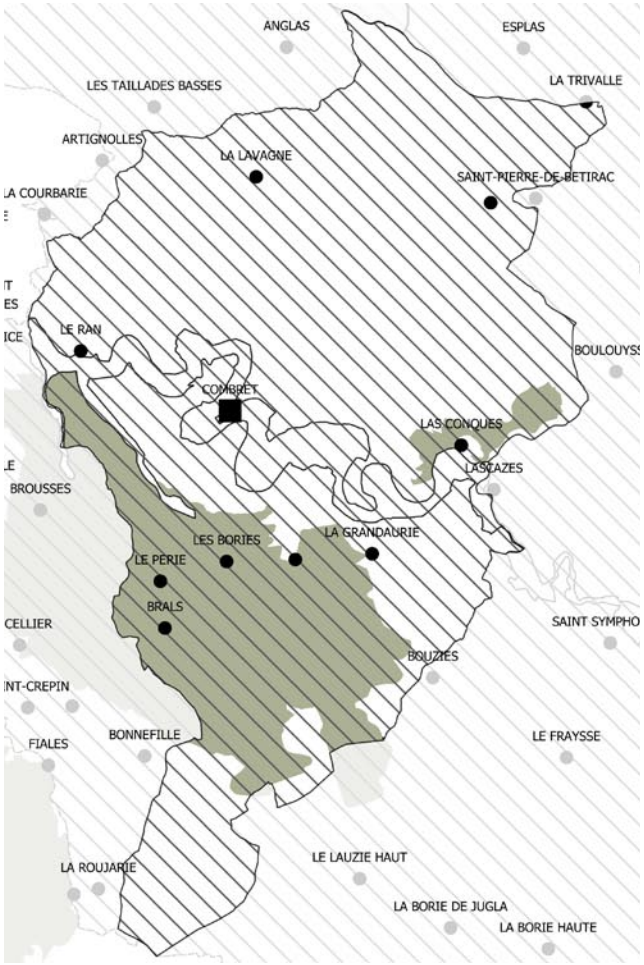

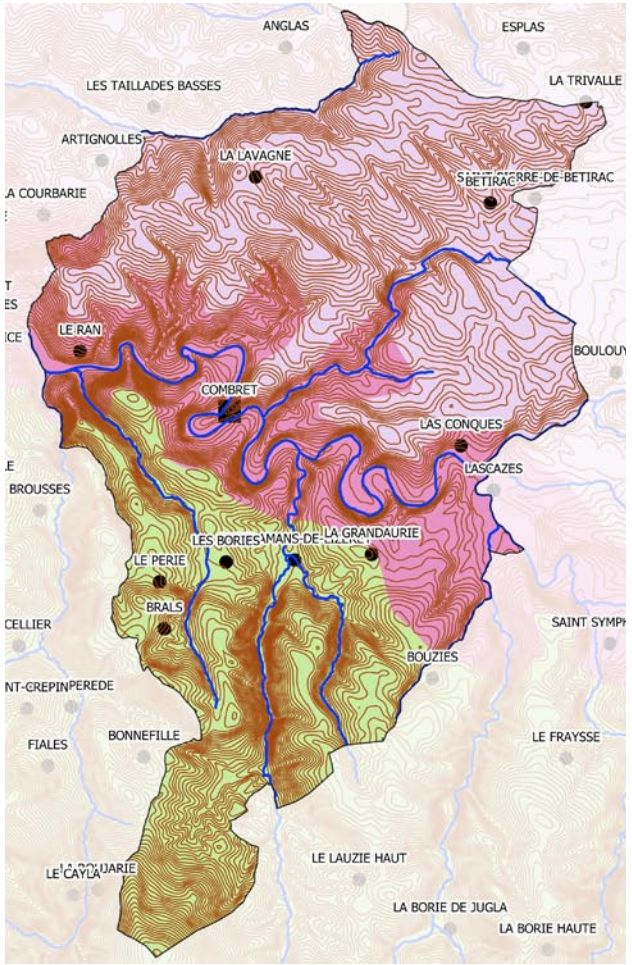

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

BETIRAC

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	Non
ZNIEFF	Non
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Bétirac est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont plusieurs bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau.

Betirac est entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur, facilitant le maintien, voire le développement, de l'activité agricole, sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



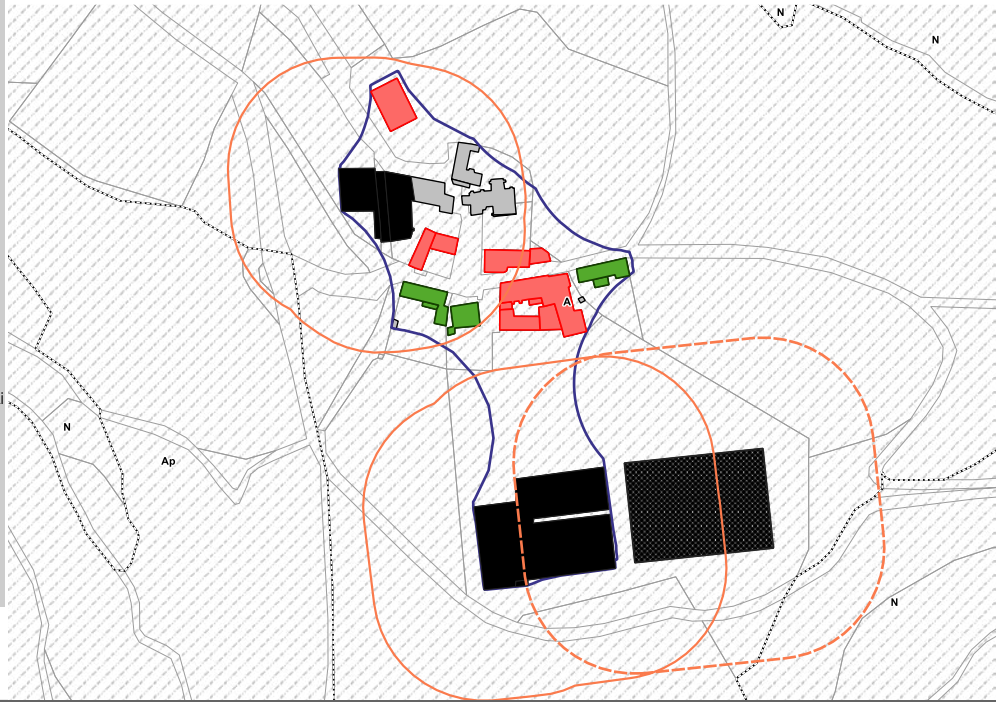

BRALS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1 ensemble bâti
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Brals correspond à un hameau est en impasse et est implanté dans la pente pour partie et sur un plateau pour une autre partie. S'il s'inscrit dans un milieu relativement isolé, il peut toutefois être visible dans le grand paysage en raison de la topographie de son site d'implantation.

Les extensions récentes du hameau concernent quasi exclusivement du bâti agricole (bâtiments d'élevage et de stockage). Une construction récente à vocation d'habitation a également été réalisée en entrée Sud du hameau.

Si la topographie constitue la principale contrainte à l'Est du hameau. L'activité agricole limite plus généralement sont développement : périmètres de réciprocité (existant ou en projet) et espaces agricoles.

En raison du caractère isolé du hameau, celui-ci n'a pas vocation à se développer. Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur, facilitant le maintien, voire le développement, de l'activité agricole, sans exclure la valorisation du bâti existant (cf. changement de destination).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



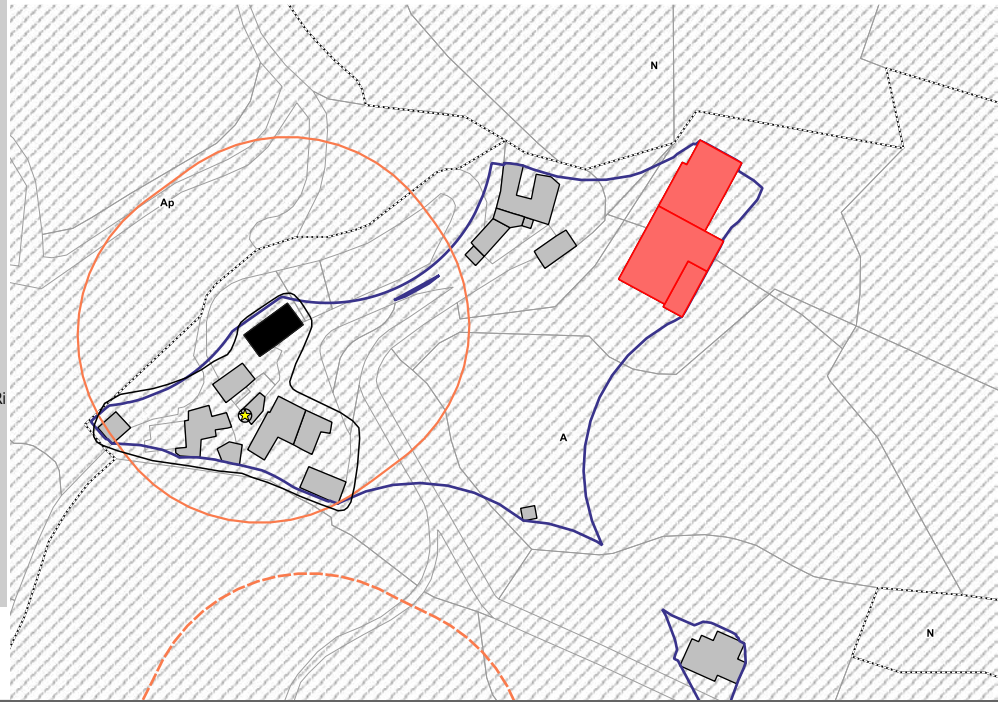

La Grandaurié

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La Grandaurié correspond davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau organisé et structuré. Il est constitué de bâtiments anciens avec quelques annexes plus ou moins qualitatives (tunnel en taule par exemple).

La Grandaurié est implantée sur un plateau ouvert et dispose ainsi d'une vue à 360° sur le paysage environnant. Le hameau est entouré d'espaces agricoles qui doivent être préservés.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ap afin de favoriser l'entretien et la valorisation de l'existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment pouvant changer de destination, tout en veillant à préserver le paysage environnant et la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



La Lavagne

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,91 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La Lavagne est un hameau essentiellement constitué de constructions anciennes et situé dans une légère dépression du relief. Ainsi, il est peu visible dans le grand paysage. Seule une construction récente, en rupture de l'urbanisation existante au Nord du hameau, est située à une altitude plus élevée. Elle a un impact plus important dans le paysage.

Si le hameau a aujourd'hui une vocation résidentielle, le bâti traduit encore sa vocation anciennement agricole. Ce bâti tend à se dégrader à défaut d'utilisateurs permanents. Une construction en cours de rénovation au Sud-Est du hameau.

De nombreux espaces libres étaient encore disponibles au sein de la zone constructible de la Carte Communale. Or aucune nouvelle construction n'y avait été réalisée depuis la mise en place du document. Ainsi, cette zone U n'a pas été maintenue. Le projet de PLUi prévoit une zone A afin de ne pas porter atteinte aux activités agricoles alentours, tout en favorisant l'entretien et la valorisation du bâti existant (changements de destination notamment) et en veillant à préserver la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



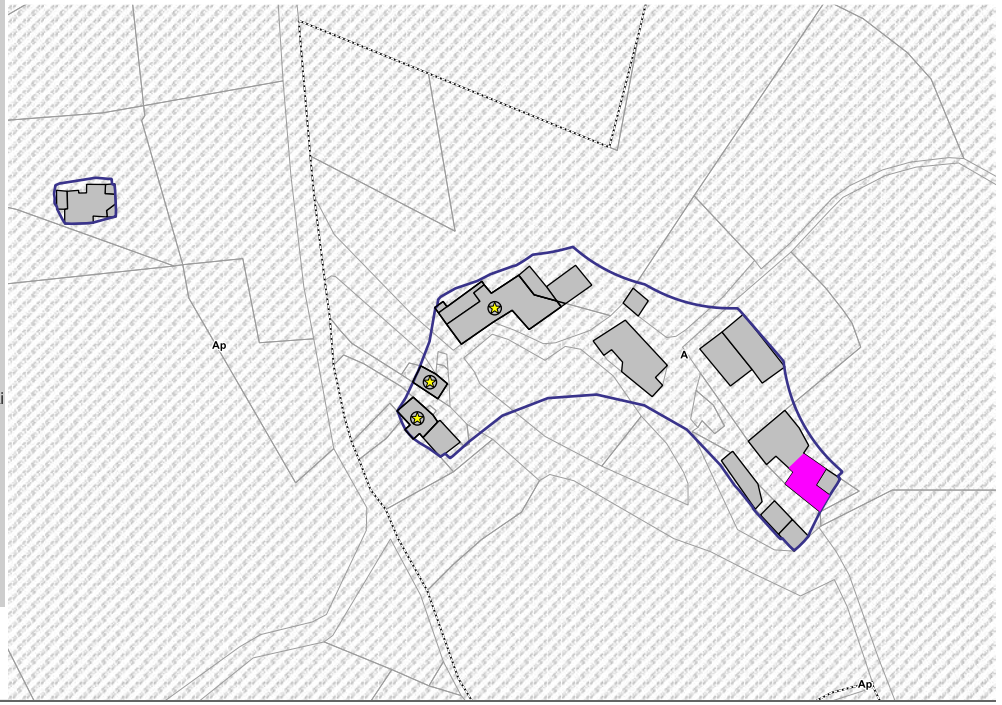

La Pradelle

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	1,21 ha
Surfaces libres PLUi	4,74 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,67 ha

ENJEUX

La Pradelle correspond au secteur d'extensions récentes du hameau de Combret. Il accueille plusieurs constructions récentes sur un secteur surélevé par rapport au Rance, les mettant à l'abris en cas d'éventuelles crues du cours d'eau. Les habitations disposent d'une vue imprenable sur le bourg de Combret. Cette covisibilité doit être traitée avec précaution afin de ne pas nuire à la qualité patrimoniale et paysagère du site du bourg.

La zone constructible de la Carte Communale actuelle a été revue à l'échelle communale. Les secteurs constructibles dispersés sur les hameaux n'ont pas été maintenus et le potentiel disponible a été renforcé sur le setceur de la Pradelle afin de rapprocher les futurs logements des équipements existants et en projet. Par ailleurs, aucun secteur de développement n'a été prévu en continuité directe du bourg afin de préserver son écrin paysager et patrimonial.

La collectivité a également pour objectif de créer un noyau d'équipements à proximité de ces nouvelles constructions. Pour cela un secteur Ue et deux secteur 2AUe ont été mis en place. Plusieurs scénarii sont en cours d'études par la commune, le PNR des Grands Causses et Aveyron Ingénierie pour permettre la création d'une salle polyvalente, d'un espace de loisirs et d'une aire de camping-car (*cf. paragraphe C.2.2 du Tome 3 du rapport de présentation*).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



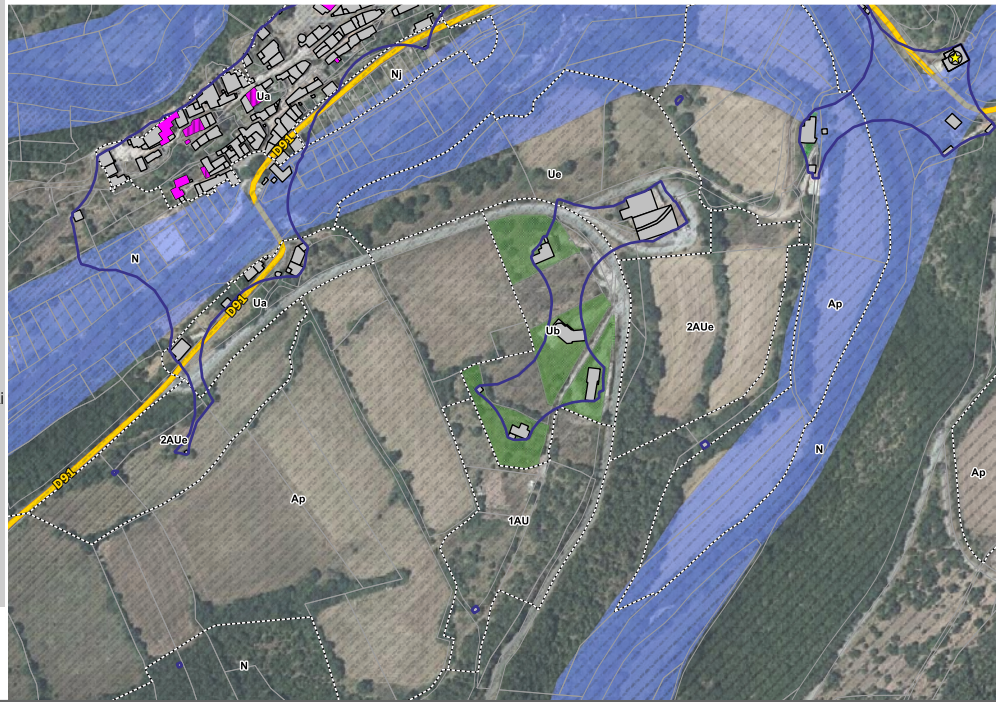

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	91	3477	Prairie naturelle à Saxifraga granulata, Poa pratensis, Ranunculus auricomus, entourée de jeunes haies et d'un vieux muret en pierres sèches	Modéré	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 et d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	92	4893	Prairie pâturée en «sous-bois». S'enfriche par du prunelier et de la ronce, quelques faciès de pelouse sèche dégradée, présence d'un vieux muret en pierres sèches à conserver car présence de reptiles avérée. Le pâturage du site semble rouvrir le milieu et lutter contre l'enfrichement, ce qui a terme sera bénéfique pour la biodiversité. Conserver les murets et éviter d'urbaniser sur ce site.	Modéré à fort	Fort	Fort	Doit permettre la réalisation d'une aire de jeux, un terrain de jeu de pétanque, un espace de pique-nique, des liaisons piétonnes en lien avec des chemins extérieurs existants et un espace arboré existant à mettre en valeur. Pré-étude fournie par la commune (travail avec le PNRGC). Identification de deux murets de catégorie 2 au titre de l'article L151-23 du CU. (NB : pas d'emplacement réservé mis en place)	Modéré
ER	20	5807						
EL	93	13 156	Sur la partie amont on retrouve une haie dense et fonctionnelle. La prairie de fauche et amélioré présente peu d'intérêt, mais à certains endroits en raison de la présence de sol maigre et pierreux on retrouve des faciès de pelouse sèches dégradée (cela reste anecdotique).	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de deux haies de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	94	1266	Pelouse naturelle dominée par Saxifraga granulata s'enfrichant, présence d'un muret en pierres sèche et d'une haie attenante avec des vieux arbres pouvant accueillir des cavités dans un futur proche.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 1au titre du L151-23 du CU. NB : déjà classé constructible dans la Carte Communale en vigueur.	Faible à modéré
EL	95	857	Prairie dégradée, présence de terre de remblais, s'enfriche par du genêt, un muret en pierres sèche très dégradé est attenant à la parcelle.	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU. Déjà classé en zone constructible dans la CC actuelle.	Faible
EL	96	790	Pelouse sèche enfrichée par Rubus sp et Crataegus monogyna.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	97	930	Pelouse sèche, quelques genêts	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU.	Faible à modéré
EL	98	946	Pelouse sèche, dominée par des boisements sénescents et s'enfriche légèrement par quelques genêts et troènes	Modéré à fort	Fort	Fort	. Enjeux a priori forts autour du bourg de Combret et enjeu patrimonial très important à proximité immédiate du bourg d'où le classement de ce secteur en zone constructible (seul potentiel résidentiel de la commune). NB : classé constructible dans la Carte Communale actuelle Compensation prévue dans le PLUi : *cf. paragraphe C.4.4 du Tome 3 du rapport de présentation.*	Fort

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	99	890	Pelouse sèche, dominée par des boisements sénescents et s'enfriche légèrement par quelques genêts et troènes	Modéré à fort	Fort	Fort	. Enjeux a priori forts autour du bourg de Combret et enjeu patrimonial très important à proximité immédiate du bourg d'où le classement de ce secteur en zone constructible (seul potentiel résidentiel de la commune). Compensation prévue dans le PLUi : *cf. paragraphe C.4.4 du Tome 3 du rapport de présentation.*	Fort
EL	100	906	Pelouse sèche, quelques genêts	Modéré à fort	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 3 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU. Enjeux a priori forts autour du bourg de Combret et enjeu patrimonial très important à proximité immédiate du bourg d'où le classement de ce secteur en zone constructible (seul potentiel résidentiel de la commune). L'OAP prévoit la préservation d'une limite d'urbanisation à l'Ouest afin de participer au maintien des continuités écologiques. Compensation prévue dans le PLUi : *cf. paragraphe C.4.4 du Tome 3 du rapport de présentation.*	Modéré à fort
EL	101	853	Pelouse sèche, quelques genêts	Modéré à fort	Fort	Fort		Modéré à fort
EL	102	993	Jardin privé, pas d'éléments remarquables, reste d'un vieux muret en pierre sèches ayant peu de valeur.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	301	7092	Prairie à renoncules, rumex, orties, plantain, et quelques Orchis maculosa. Avec par endroits des faciès de pelouses sèches où l'on retrouve des fétuques, orchis sp, et des saxifrages. Présence d'un muret de faible intérêt et d'une haie à conserver.	Fort	Modéré	Fort	Option possible pour réalisation stationnement de la salle polyvalente. Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU ER : en partie concerné par zone inondable du PPRi Parcelle ID 301 : Compensation prévue dans le PLUi : *cf. paragraphe C.4.4 du Tome 3 du rapport de présentation.*	Modéré
ER	45	9221						
EL	302	1643	La parcelle est composée de pieds de vignes sur une partie de la parcelle, d'une prairie et d'une culture. Une petite haie est présente il s'agit certainement d'un reste de verger à conserver si possible.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	308	2147	Il s'agit d'une parcelle dont la végétation se rapproche d'une pelouse dégradée, on y retrouve des saxifrages, vesses, renoncules, quelques orchis. La parcelle est en dent creuse et est viabilisée.	Modéré	Nul	Modéré	Situé en densification	Modéré
EL	309	8293	Il s'agit d'une prairie de pâture de faible intérêt, une haie de forts enjeux est présente à conserver.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de trois haies de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

Le Périé

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Périé est un hameau implanté dans la pente, sur un plateau d'altitude. Il offre une vue imprenable sur le grand paysage et est exclusivement constitué de bâtiments anciens. Deux espaces se distinguent au sein du Périé : une partie ayant fait l'objet de rénovation (celle-ci accueille un éco-gîte) et une partie vacante, voire en ruines.

Le Sud et le Sud-Est du hameau sont fortement contraints par la topographie. A l'inverse, le Nord et l'Ouest du hameau sont implantés sur le plateau et sont peu contraints par le relief.

Les enjeux principaux sont le maintien et la réhabilitation de l'existant. Une attention toute particulière devra être accordée à la préservation de la qualité du site dans la mesure où il est visible dans le grand paysage. De cette façon le projet de PLUi prévoit un classement en secteur Ap de façon à permettre l'entretien et la valorisation des bâtiments existants, voire la reconquête de la vacance, tout en préservant la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



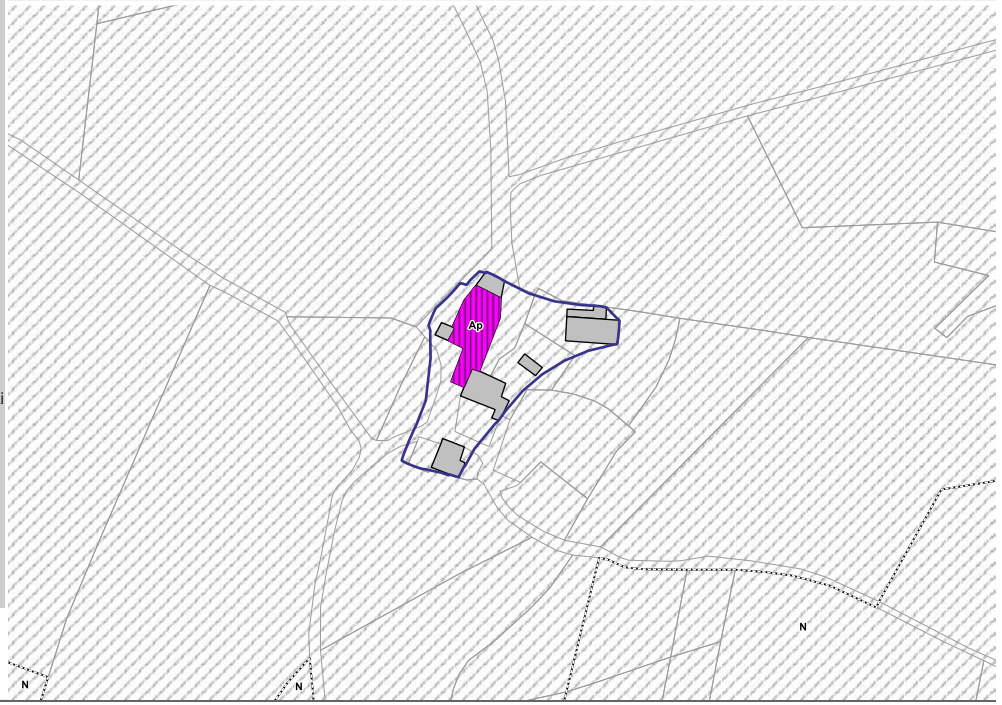

Le Ran

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Ran surplombe la vallée du Rance. Il est implanté sur un replat du relief ce qui a permis aux bâtiments du hameau de bénéficier d'une topographie facilitant leur installation tout en leur offrant des vues dégagées sur le grand paysage et la vallée du Rance. Il est exclusivement constitué de bâtiments anciens qui sont plus ou moins bien conservés selon leur statut d'occupation. Certains font l'objet d'un entretien remarquable tandis que d'autres sont à l'état de ruine, ce qui forme un contraste saisissant.

Le Sud du hameau est fortement contraint par la topographie (vallée du Rance). Sa situation surélevée le protège, toutefois, des risques d'inondations. Le reste du hameau est entouré d'espaces ouverts et agricoles, peu escarpés, qu'il convient de protéger.

La tache urbaine comprend un espace libre eu susceptible d'être mobilisé dans la mesure où il correspond au jardin de la maison voisine et lui permet de bénéficier d'une vue imprenable sur le grand paysage

Le projet de PLUi prévoit un classement en secteur Ap de façon à permettre l'entretien et la valorisation des bâtiments existants, voire la reconquête de la vacance, tout en préservant la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

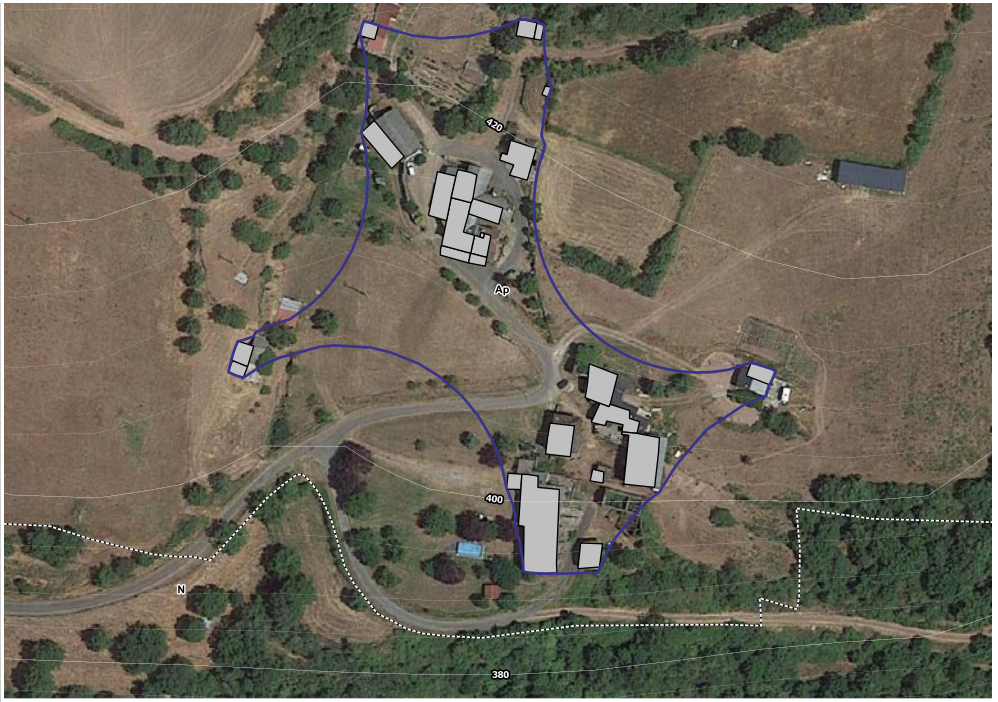



LES BORIES

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	4
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau des Bories est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont plusieurs bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau.

Les Bories sont entourées d'espaces ouverts qui soulignent la vocation agricole du site dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés. Des éléments de bocage ont été préservés et participent à l'intégration paysagère des constructions.

L'enjeu essentiel pour le hameau est la préservation de l'activité agricole et le maintien/entretien de l'existant. Ainsi, le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de favoriser le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure la possibilité de valorisation du bâti existant par la reconquête de la vacance et/ou les changements de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



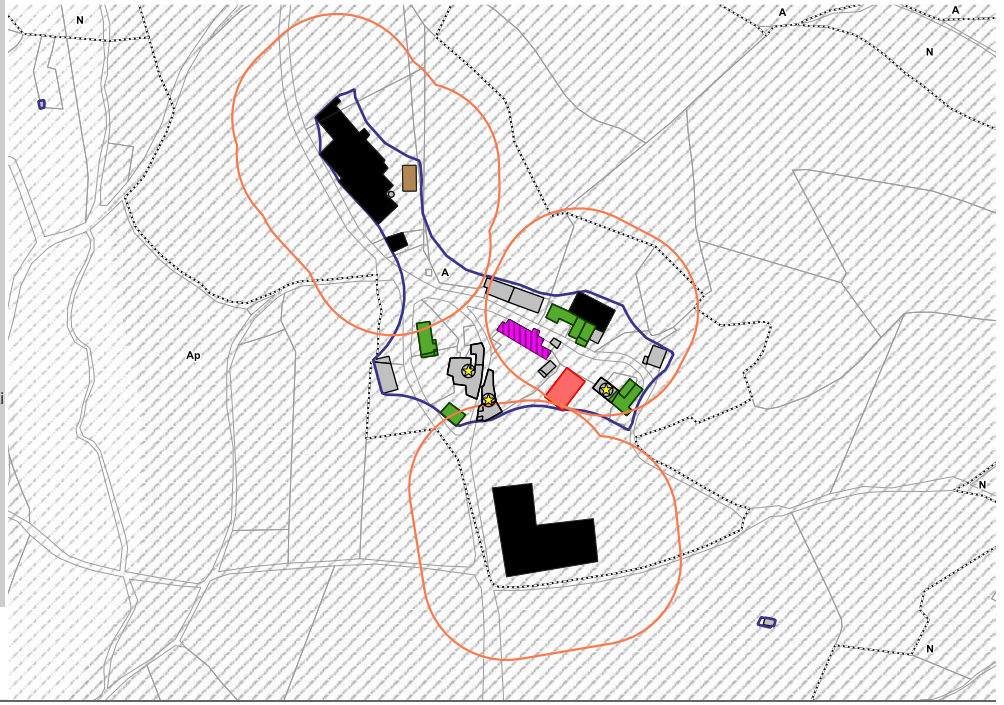

Les Conques

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement couvert
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0.73 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Les Conques correspondent à un hameau ancien implanté dans une pente légère. Il dispose d'une vue sur le grand paysage et la vallée du Rance. Situé à proximité de la RD91, il est visible depuis cet axe départemental. Il est doté d'une qualité paysagère remarquable et est essentiellement constitué de constructions anciennes.
Au-delà de la limite paysagère formée par le cours d'eau, et qui a fortement contraint le développement du hameau, les Conques sont installées dans un paysage essentiellement agricole et ouvert.

Plusieurs espaces libres étaient encore disponibles dans la Carte Communale. Ils étaient situés en extension, à l'Ouest du hameau. Ils n'ont pas été maintenus dans le projet de PLUi dans la mesure où ils n'ont fait l'objet d'aucune construction depuis la mise en place du document d'urbanisme et les élus ont choisi de concentrer le développement (neuf) de Combret sur le secteur de la Pradelle, à proximité du bourg.

Ainsi, le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de ne pas porter atteinte au maintien des exploitations agricoles environnantes mais surtout pour permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant (cf. changements de destination), tout en préservant la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



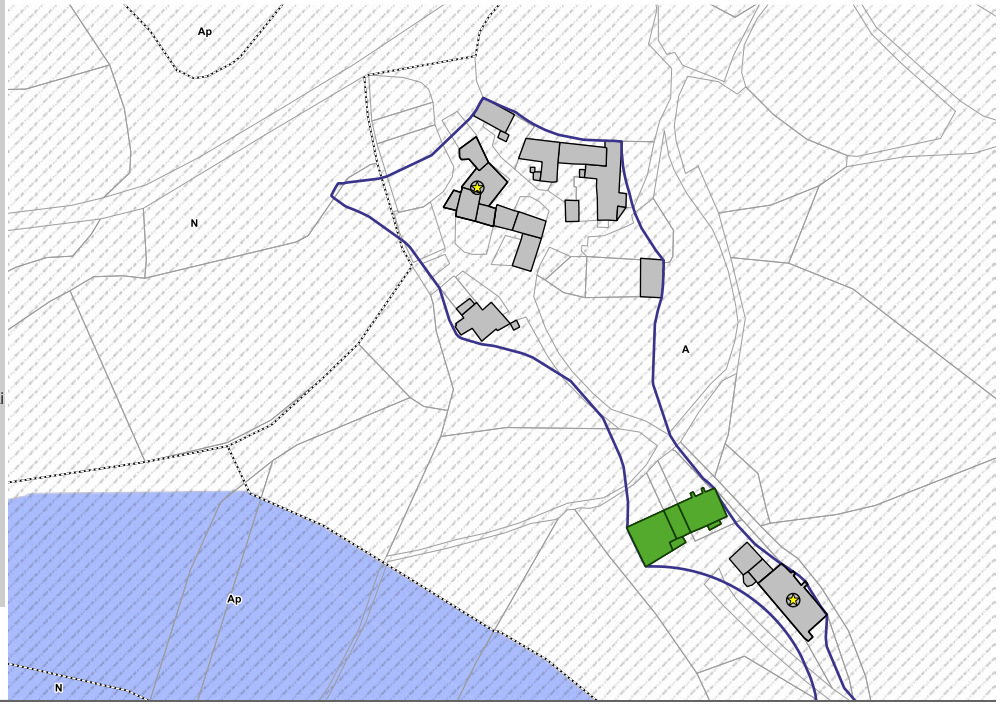

LUCANTE

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Lucante est un hameau en impasse. Il est quasi-exclusivement constitué de constructions anciennes dont certaines ont fait l'objet de rénovation et d'autres sont en ruines. En raison des nombreux arbres qui l'entourent, le hameau est peu visible dans le grand paysage.

L'entrée dans le hameau se fait par une unique voie étroite. Les véhicules peuvent stationner sur un espace plus large avant d'entrer dans le hameau.

Une activité de poterie est également présente à Lucante. Celle-ci est signalée par un panneau à l'entrée du hameau.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau. Il s'agit ainsi de faciliter l'installation d'un nouvel exploitant sur le secteur, sans exclure la valorisation du bâti existant, notamment grâce à l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



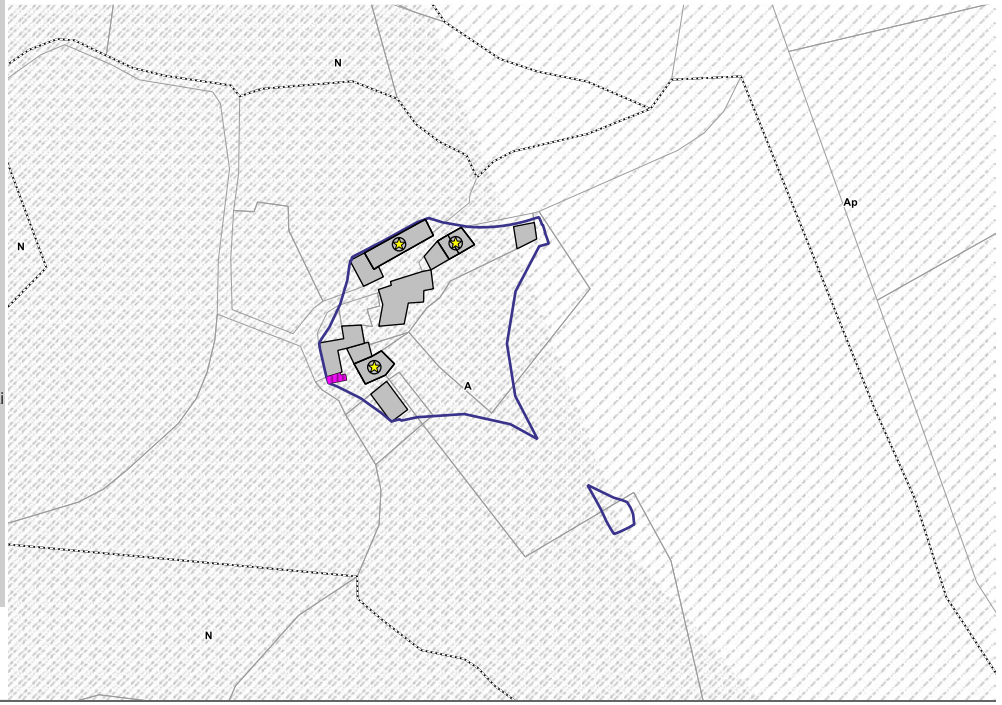

Saint Amans de Lizertet

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie Communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement couvert
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Saint Amans de Lizertet est situé à la confluence entre le ruisseau de Verhnes et le ruisseau d'Avène. Il est principalement constitué d'une église et de son cimetière. Peu d'autres constructions sont venues se greffer autour des bâtiments religieux. Le bâti est ancien et en bon état.

Le hameau est implanté dans une vallée relativement ouverte. Malgré cela, il est peu visible dans le grand paysage en raison de la végétation qui l'entoure et de la tonalité des pierres ayant été utilisées pour construire les bâtiments.

A une centaine de mètres, le Mas Nau constitue l'entité agricole du secteur. Il abrite un siège d'exploitation et un hangar. La vocation de Saint Amans de Lizertet est, quant à elle, résidentielle.

Le projet de PLUi prévoit un classement en zone A afin de favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation du bâti existant, notamment grâce à l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le Bourg

COMBRET


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
Ap
Ap
N
Ua
Nj
Ue
Ap
Ua
Ub
420
400
380
360
360

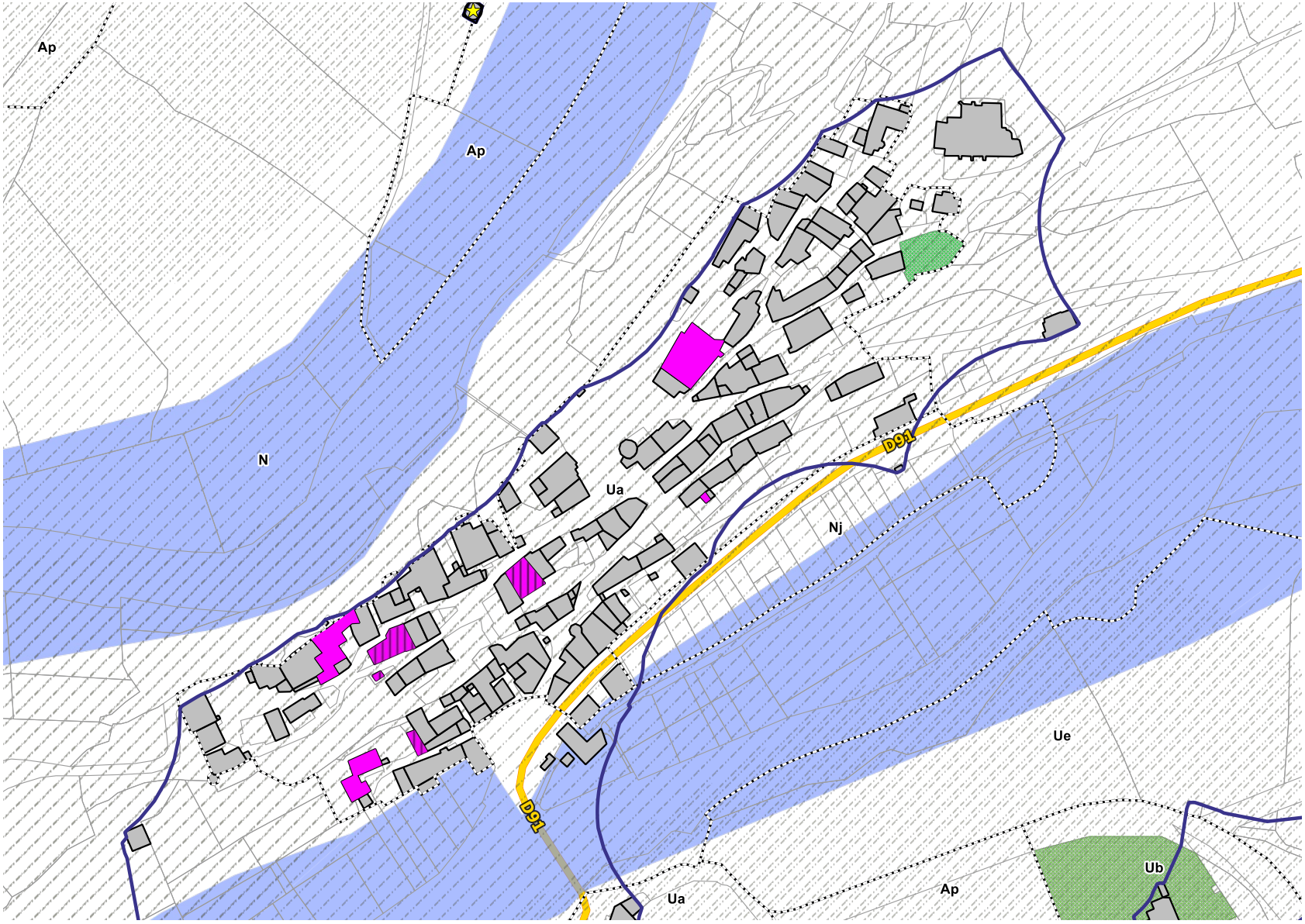

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
ER	116	682	Parcelle bâtie	Nul	Nul	Nul	-	Nul
ER	119	528	Parcelle bâtie	Nul	Nul	Nul	-	Nul

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Auberge de la Tour plus commerces ambulants
Services	Mairie
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	4
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D91
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *120* *22 à 90*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	Oui
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,02 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

Plusieurs espaces libres étaient recensés dans la zone U de la Carte Communale. Ils sont situés en extension de l'urbanisation (cf. fiche-secteur de la Pradelle). Leur maintien a été réinterrogé au regard de la globalité du territoire. Il a notamment été choisi de concentrer le potentiel constructible sur le secteur de la Pradelle et de retirer de la zone U tout le potentiel disséminé ailleurs sur le territoire communal.

Enjeux

Forme urbaine : Dans un paysage vallonné, se détache un éperon rocheux baigné par un méandre du Rance. Depuis la rivière, s'agrippent des maisons de grès rouge et les ruelles escarpées du bourg. Au cours du temps, le village s'est déplacé à trois reprises :

- Dans l'Antiquité, l'habitat se situait à l'Ouest, sous le promontoire (1),
- Au Moyen-Âge, il était situé à l'emplacement actuel du quartier du Serre (2) et sous l'église (3)
- Dans les temps modernes, il s'est implanté sur le versant méridional, jusqu'à la rivière (4). Là où les défenses naturelles étaient insuffisantes, des remparts de 4 mètres de haut avaient été édifiés. Seuls quelques bribes de ces derniers sont encore visibles. Ceux-ci étaient fermés par trois portails : le portail de la Clède (ouvert en direction de Camarès et du Languedoc), le portail du Barri (en direction de Castres et Albi) et le portail du Terral (en direction de Saint-Affrique et Saint Sernin sur Rance).

Aujourd'hui, une extension pavillonnaire est présente au Sud du bourg, de l'autre côté du pont du Rance. Elle s'étend jusqu'au secteur de la Pradelle (6) (*cf. fiche-hameau correspondante*). Celle-ci génère une covisibilité directe avec le bourg L'extension s'intègre bien avec le paysage environnant grâce aux nombreux arbres et la couleurs des matériaux utilisés.

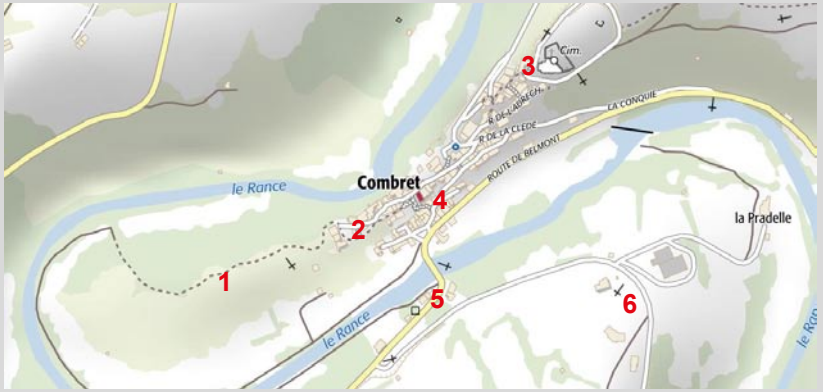

Un peu d'histoire : Un château se dressait dans le prolongement de la tour encore visible. Construit par la famille Roquefeuil à la fin du XIVe siècle, il comportait plusieurs tours et de fortes murailles.
Datée du XIIe siècle, l'église Saint Jean-Baptiste est de styles roman et gothique. Le portail est constitué d'un jeu de boudins reçus par six chapiteaux, des colonnes et des bases. Sur le montant gauche du portail d'entrée, on peut lire en latin «*En l'an du Seigneur mille trois cent quatre vingt treize et le vingt septième jour du mois de mars cette église a été construite par les mains de Me Arnal Equirol.*»

Limites paysagères : Plusieurs contraintes naturelles ont fortement contraint le développement du bourg de Combret : la topographie d'une part et le risque d'inondation d'autre part.

Espaces publics et stationnement : Au pied du village et sur la plate-forme intermédiaire se trouvent deux places publiques : la Place du Barry et la Place du Château. Elles correspondent au point d'accès natures du reste du village. La Place du château est la plus vaste. Elle accueille également des fonctions urbaines utilitaires et symboliques (11 places de parking, relais d'informations, auberge, monument aux morts, etc.). Un autre parking est également situé en entrée de bourg. La collectivité souhaite également développer une offre en équipement de l'autre coté du Rance, à proximité des maisons récentes existantes et à venir du secteur de la Pradelle. Pour cela deux secteurs Ue ont été mis en place. Plusieurs scénarii sont en cours d'études par la commune, le PNR des Grands Causses et Aveyron Ingénierie pour permettre la création d'une salle polyvalente, d'un espace de loisirs et d'une aire de camping-car (*cf. paragraphe C.2.2 du Tome 3 du rapport de présentation*).

Entrées de bourg : En arrivant depuis le Sud, le visiteur dispose d'une vue imprenable sur le bourg dans sa totalité. Cette visibilité est accentuée par plusieurs éléments : le caractère ouvert de l'espace au premier plan, la disposition frontale, verticale, du coeur du village sur la pente exposée Sud, l'amplitude du bâti le long de la crête, le camaïeu des couleurs entre la teinte «lie de vin» du gré et les ocres rosés des enduits, etc.

Bâti et patrimoine : Le bourg est principalement composé de bâtiments anciens. L'architecture présente une grande homogénéité : celle-ci s'explique par le fait que la totalité du village est englobée dans les périmètres de deux monuments historiques inscrits (la halle et l'église). La qualité du bâti est encore soulignée par le fait que Combret a récemment été labellisé «Petite Cité de Caractère» (2016).
Quelques bâtiments vacants sont également recensés dans le coeur historique : ils représentent un potentiel au sein du tissu urbain existant.

Bilan :
Le projet de PLUi prévoit uniquement un secteur Ua au droit des bâtiments existants de façon à présever la qualité patrimoniale et paysagère du site. Il s'agit uniquement de permettre l'entretien et la valorisation de l'existant, notamment grâce à al reconquête de la vacance. Un secteur Nj a également été mis en place au droit des jardins situés au Sud-Est du bourg de façon à conserver et mettre en valeur cet écrin paysager. Enfin, deux emplacements réservés dédiés à la création d'un équipement touristique ou économique ou été mis en place sur des bâtiments existants du bourg : il s'agira ainsi de valoriser le potentiel du bourg, notamment dans le cadre de la mixité des fonctions autorisées par le règlement et pour souligner l'attrait touristique du site.











EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

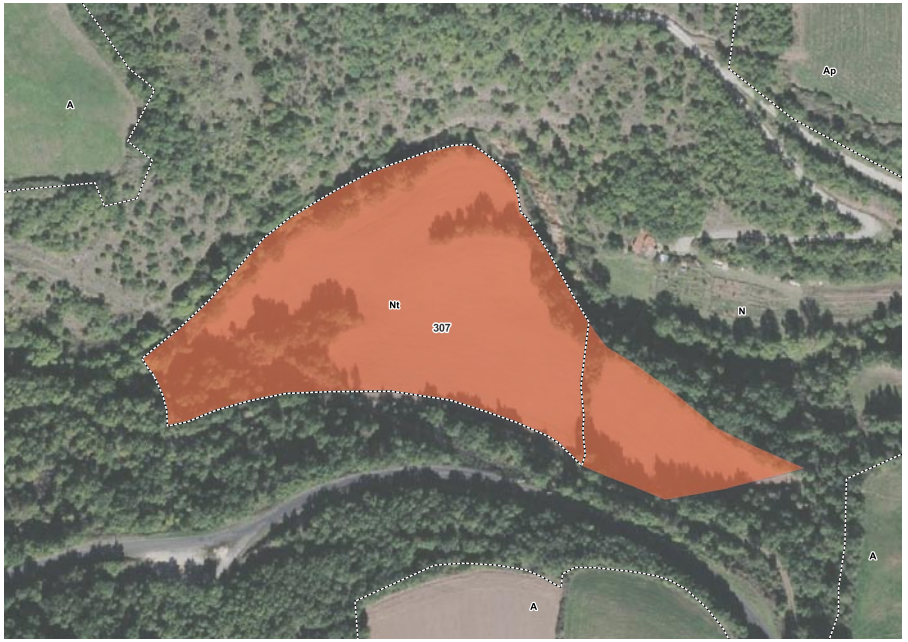

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	306	25 815	Il s'agit d'une prairie améliorée, présentant une haie et un muret à fort enjeu à conserver. Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments.	Faible à modéré	Fort	Fort	Réduction de la partie constructible pour n'englober que la parcelle 594 et une petite partie de la 595 (passage de 2,6 ha à 0,26 ha). Identification d'une haie de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	307	24 302	Parcelle encaissée, constituée d'une prairie pâturée de faible enjeu, une autre partie correspond à une culture, la haie et les boisements attenants sont à conserver.	Faible à modéré	Fort	Fort	Retrait de la parcelle 451. Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	310	1338	Parcelle dégradée en pente dominée par des graminées, une haie au fond de la parcelle ainsi qu'un arbre d'essence horticole planté à l'entrée de la parcelle (Euphorbia sp, Cruciata laevipes, Urtica dioica, Rubus sp). Parcelle située entre deux bâtiments dont l'un ne semble pas occupé	Faible	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible. Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	311	1673	Parcelle dégradée riche en azote (Rumex, Medicago), liée au ruissellement de la parcelle en amont (culture de céréales) Haies à conserver entourant la parcelle.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au Nord au titre du L151-23 du CU	Faible

Commune de Fayet

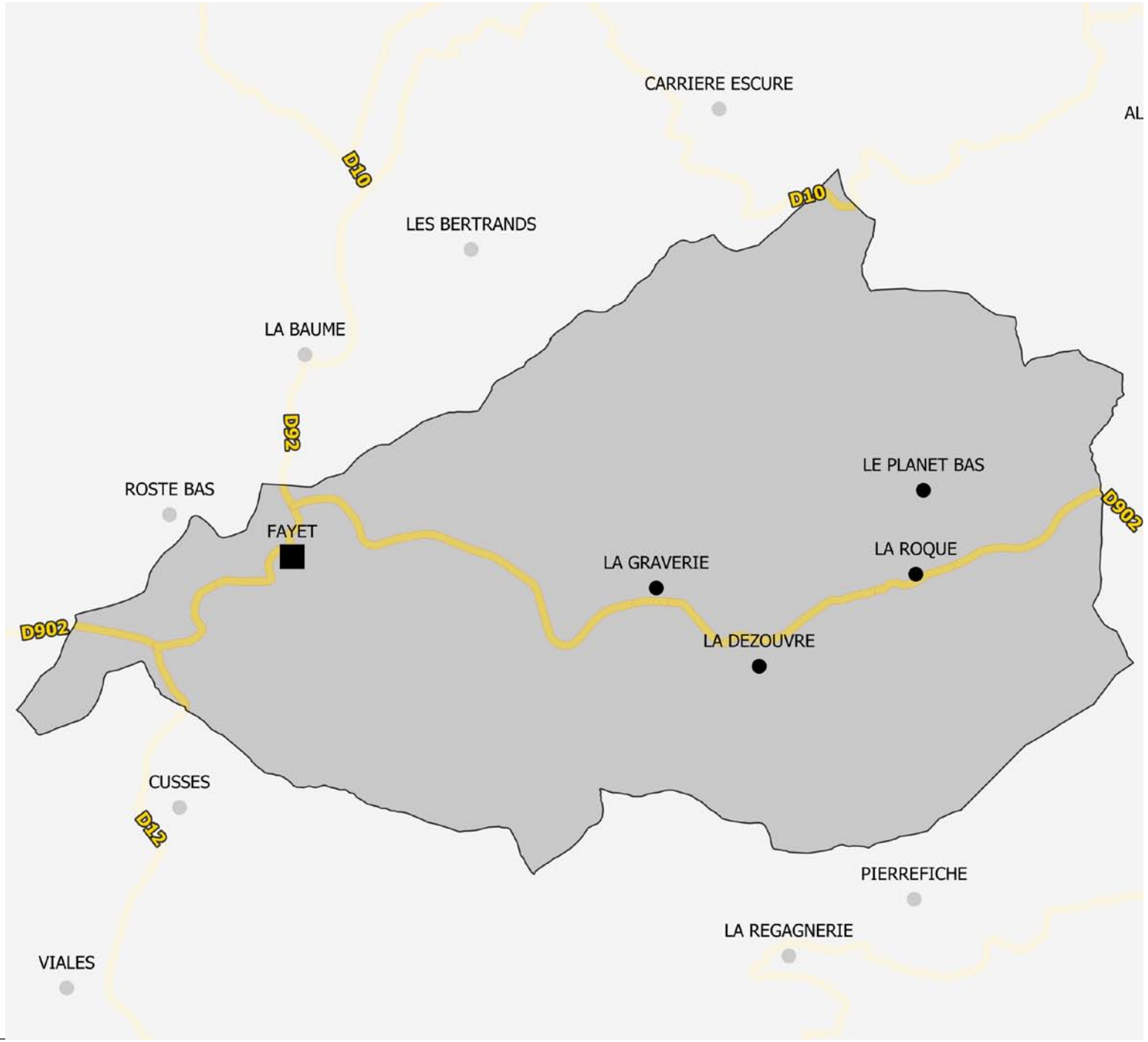

Descriptif général

Superficie 15,87 km²

Population 2015 (INSEE) 264 habitants

Densité 16,64 habitants/km²

Unités paysagères Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol ; Vallée du Dourdou en amont de Camarès ; Monts de Lacaune

Point culminant 761 m

Point bas 407 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	264	4,15%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+ 4	- 11
Taux de croissance annuel	+ 0,3%	- 0,4%
Solde migratoire	+ 0,5%	- 0,4%
Solde naturel	- 0,2%	0%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	23	+ 4
Poids des plus de 80 ans	8,7%	
Enfants de moins de 15 ans	39	+ 3
Poids des moins de 15 ans	14,8%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	126	- 6
Taille des ménages	2	- 0,4
Familles avec enfants	30	- 1
dont familles monoparentales	*10*	+ 2
Personnes isolées	45	- 6
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*4*	- 4

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	36	- 1
Nombre d'actifs	98	+ 1
Nombre d'emplois par actif	0,4	
Taux d'activité	44,1%	
Nombre de chômeurs	20	0
Taux de chômage	20,6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	186	53,1%
Résidences principales	129	36,9%
dont T1 - T2	*10*	*7,8%*
dont T3	*21*	*16,3%*
dont T4 et plus	*98*	*75,9%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	6	
dont entre 2015 et 2017	*2*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	1,7%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	2	
Nombre de logements - INSEE 2015	350	
Dont logements vacants	*35*	34 *(dont 21 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	10%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	3
Activité dominante	Bovins viande
SAU communale *% commune*	92 ha *5,80%*

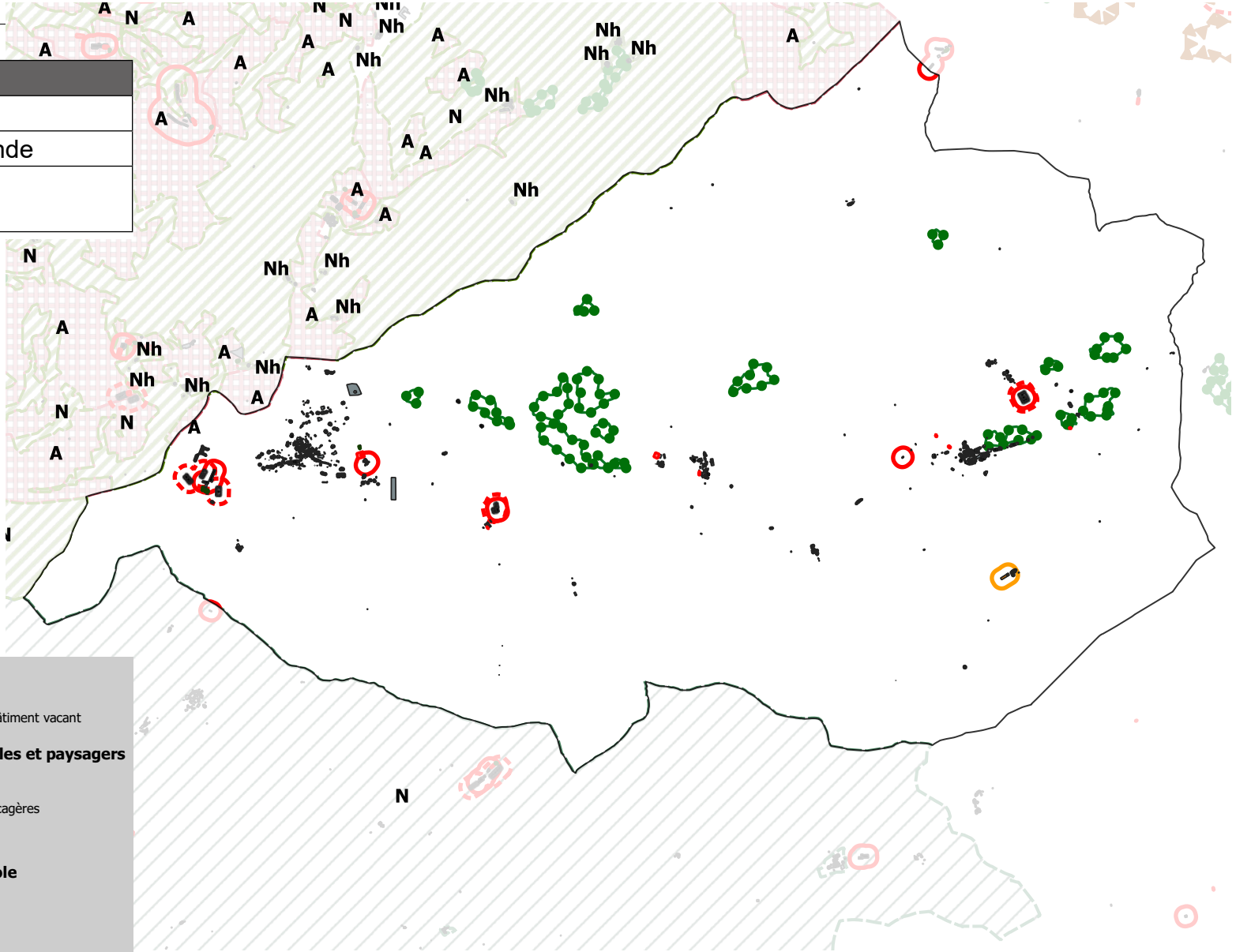

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)



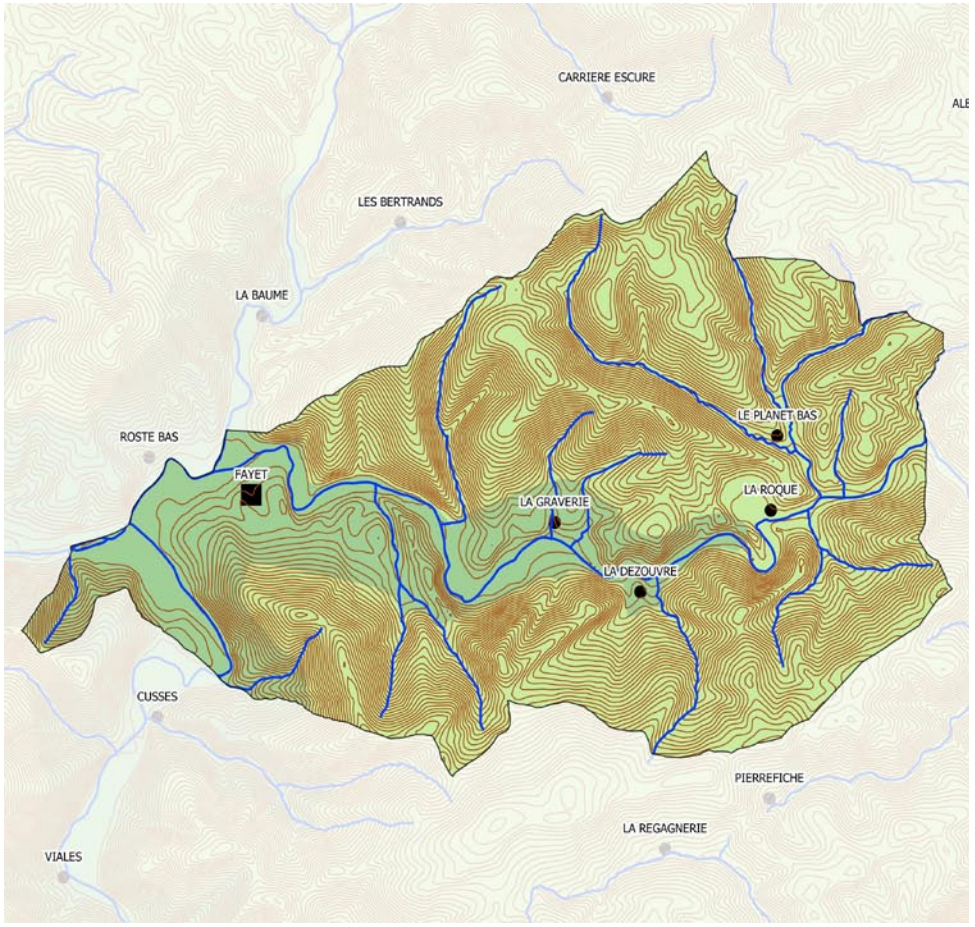

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

La Dezouvre

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUI	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est constitué d'un bâti traditionnel, groupé. Hameau patrimonial, il est composé de belles maisons restaurées et est situé dans un écrin nouvellement boisé. Il est desservi par une voirie communale qui permet d'accéder rapidement à la RD902.

Le développement du hameau est fortement contraint en direction du Nord par la topographie et la présence du ruisseau de la Nuéjouls auquel un risque d'inondation est associé (cf. Carte Informative des Zones Inondables - CIZI).

Le projet de PLUi prévoit une zone N afin de permettre l'entretien du bâti et la préservation de la qualité patrimoniale du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



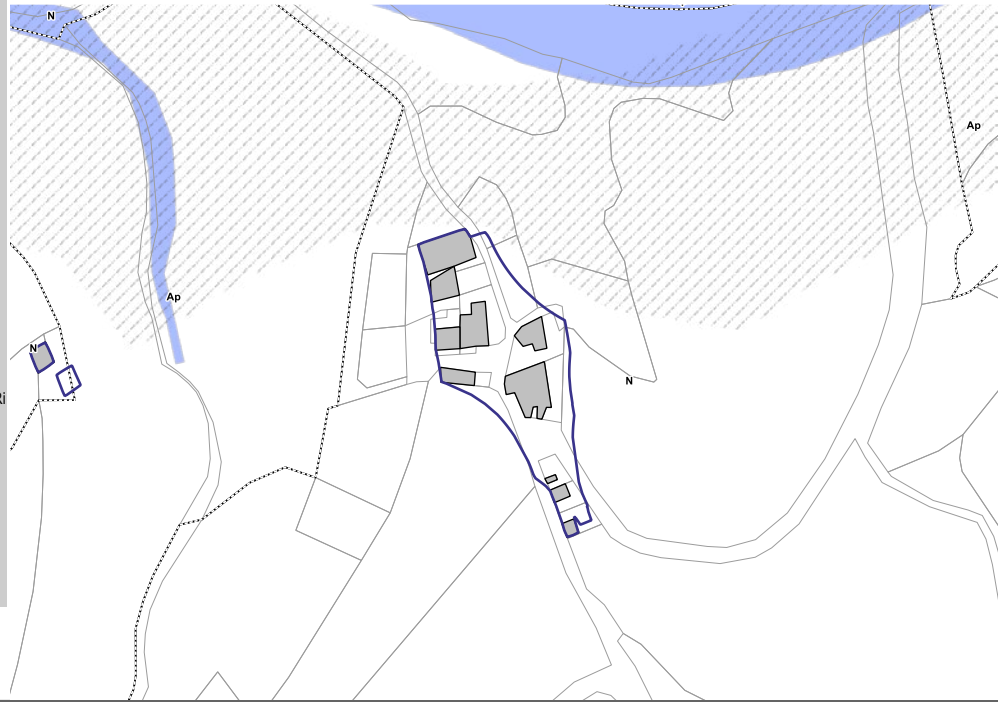

La Graverie

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1 vacant depuis plus de 2 ans
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif (projet)
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est situé à proximité immédiate de la RD902 et est accroché à la pente. Il s'agit d'un habitat groupé, dense. De nombreux espaces végétalisés et un cours d'eau permettent d'aérer le hameau et participent à sa qualité paysagère.

Le développement du hameau est contraint par la topographie. Une limite à l'urbanisation s'observe aussi au Sud du hameau. Elle est matérialisée par la route départementale et le risque d'inondation qui accompagne le ruisseau de la Nuéjouls. Cette limite a été respectée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Les enjeux principaux, pour la Graverie, sont donc : la reconquête de la vacance, l'entretien et la valorisation du bâti existant et le respect des limites paysagères. De cette façon un secteur Ua a été mis en place au droit du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



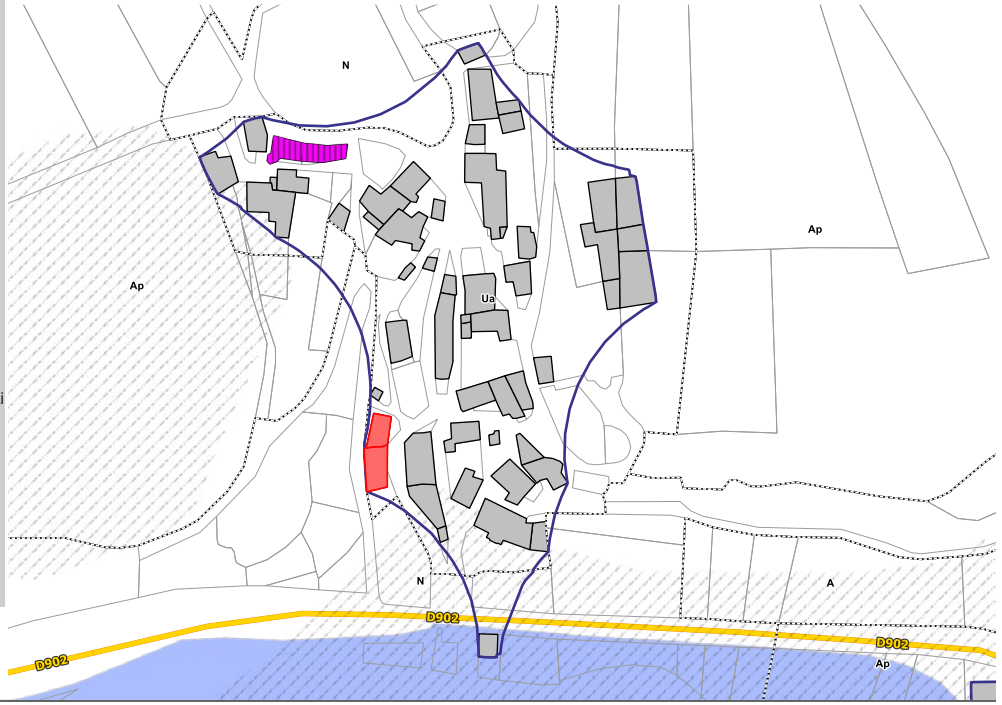

La Roque

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D902
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif (projet)
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,93 ha
Surfaces libres PLUi	0,38 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,23 ha

ENJEUX

Le hameau s'est développé de façon groupé et dense autour de l'église, en direction du Nord. Le ruisseau de la Nuéjouls, au Sud, a constitué une limite au développement du bâti : les constructions ont été réalisées de façon à se mettre à l'abri du risque du crues du cours d'eau. La RD902 constitue, sur le secteur, un élément structurant. La topographie favorable et peu escarpée au Nord a facilité l'installation des constructions.

Le patrimoine du secteur est essentiellement lié à la présence de l'eau : passerelle, fontaine-lavoir, etc. Plusieurs espaces publics participent aussi à la qualité du site : bancs, terrain de pétanque, aire de jeux.

Un secteur Ua a été mis en place au droit du centre-ancien afin de permettre son entretien et sa valorisation, grâce à la reconquête de la vacance notamment. Il est ceinturé à l'Ouest et au Sud par des secteurs Nj qui ont pour objectif de préserver l'écrin paysager du village. Des secteurs Ub ont été mis en place au Nord-Ouest afin de permettre l'accueil de quelques nouvelles maisons en densification du bâti, voire sur une extension mesurée. Ces espaces font l'objet d'une OAP afin de garantir une densité minimale des constructions. Un emplacement réservé est également dédié à la création d'un chemin piéton desservant le secteur d'extensions récentes et le connectant au centre du village. Enfin, un secteur Ub a été mis en place au Sud-Est, il a pour objectif l'accueil d'un équipement communal.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



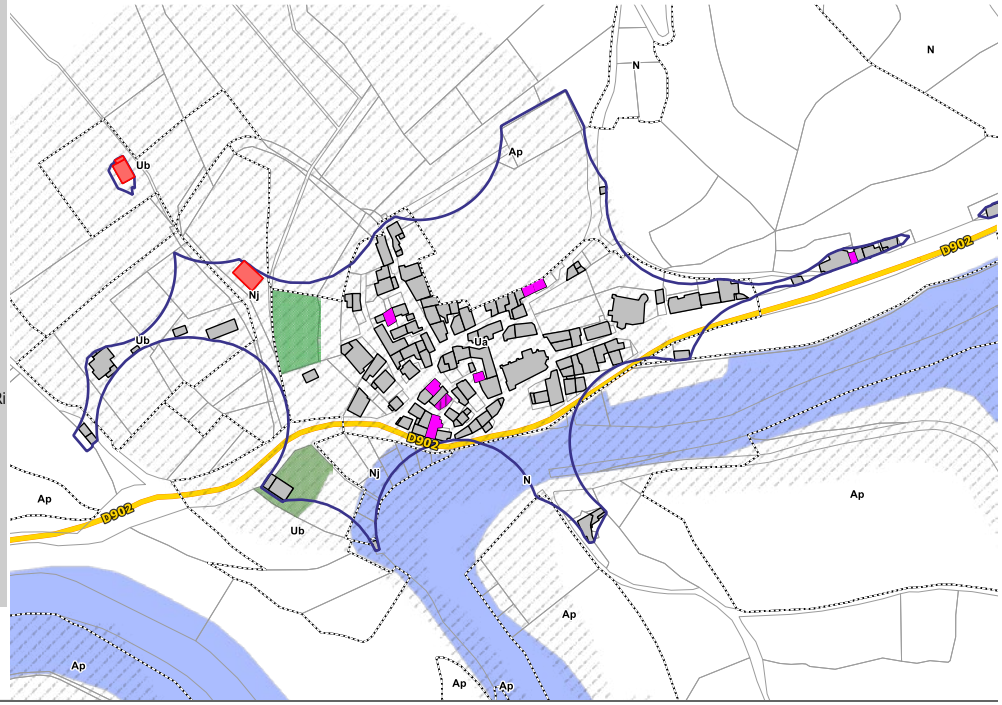

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	105	2109	Ensemble de jardins potagers en jachère donc peu d'enjeu malgré la présence d'arbustes et d'arbres. Quelques haies ornementales sont présentes mais ont un enjeu très faible	Faible	Faible	Faible	Identification de deux haies catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	106	2098	Prairie dégradée type jardin et potager ainsi que quelques arbres fruitiers plus ou moins jeunes. Une haie d'intérêt assez faible en limite Est.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 au Sud-Ouest au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	107	5553	Dans le bas on retrouve une zone de stockage à végétation rudéale rase présentant peu d'intérêt. Au-dessus se trouve une lande à genêt en forte pente et fermeture par le développement de nombreux jeunes arbres. Le reste est de la chênaie pubescente assez jeune ne présentant pas particulièrement un grand enjeu et également en forte pente. Privilégier l'aménagement de la zone de stockage en premier, puis la lande dans un second temps	Multiple	Nul	Modéré	-	Modéré
ER	36	1101	Il s'agit d'une voirie réel enjeux, et aucun miro-habitat n'est pas présent à proximité.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
ER	37	210	Il s'agit d'une voirie réel enjeux, et aucun miro-habitat n'est pas présent à proximité.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible

Le Planet

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Bilan PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Planet est constitué de deux entités :

- Le Planet Haut : le bâti correspond davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau structuré et organisé. Il se termine en impasse.
- Le Planet Bas : le bâti s'est développé de façon linéaire le long de la voirie. Il est essentiellement constitué de bâti traditionnel bien entretenu dans son ensemble mais si une ruine est recensée sur le hameau.

Les deux entités sont implantées dans un milieu relativement fermé : vallée du ruisseau du Planet, à sa confluence avec le ruisseau des Crouzets. Les nombreux boisements qui entourent le bâti le rendent, par ailleurs, peu visible dans le grand paysage.

Les enjeux principaux sont la préservation de l'existant et l'entretien du bâti, ainsi que la reconquête de la vacance. Pour cela une zone N est prévue par le PLUi (sauf pour le bâtiment agricole qui a été classé en zone A). Par ailleurs, un secteur Nx a été mis en place au Nord de Planet Haut afin de réhabiter une activité existante présentant un état dégradé. Il s'agit ainsi de requalifier cet espace artificialisé et non utilisé à ce jour.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



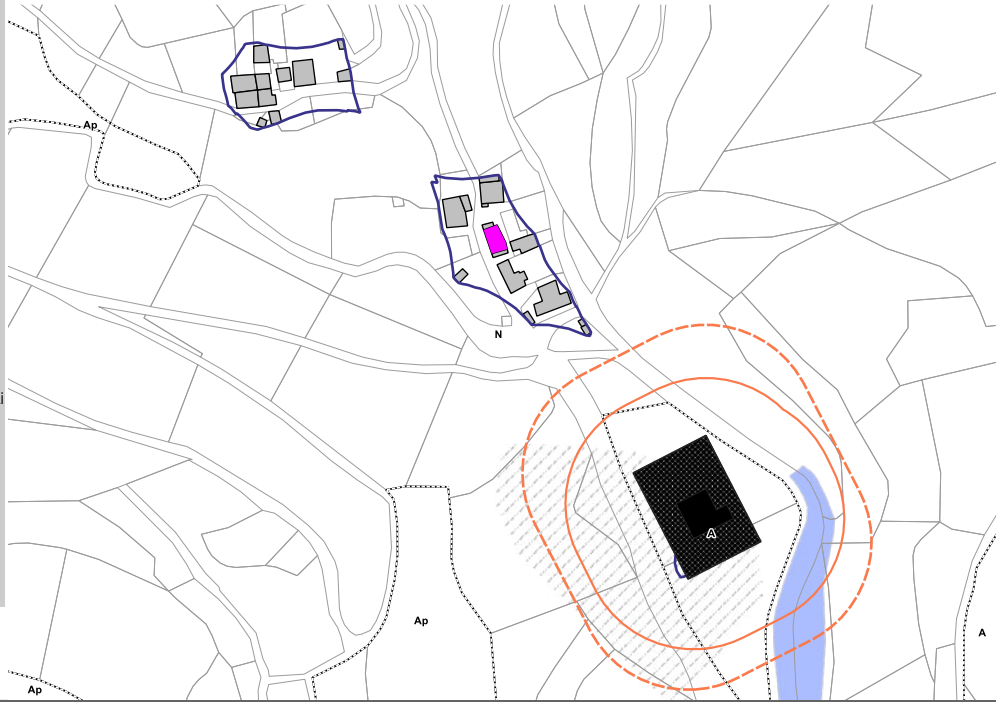

Le Bourg

FAYET

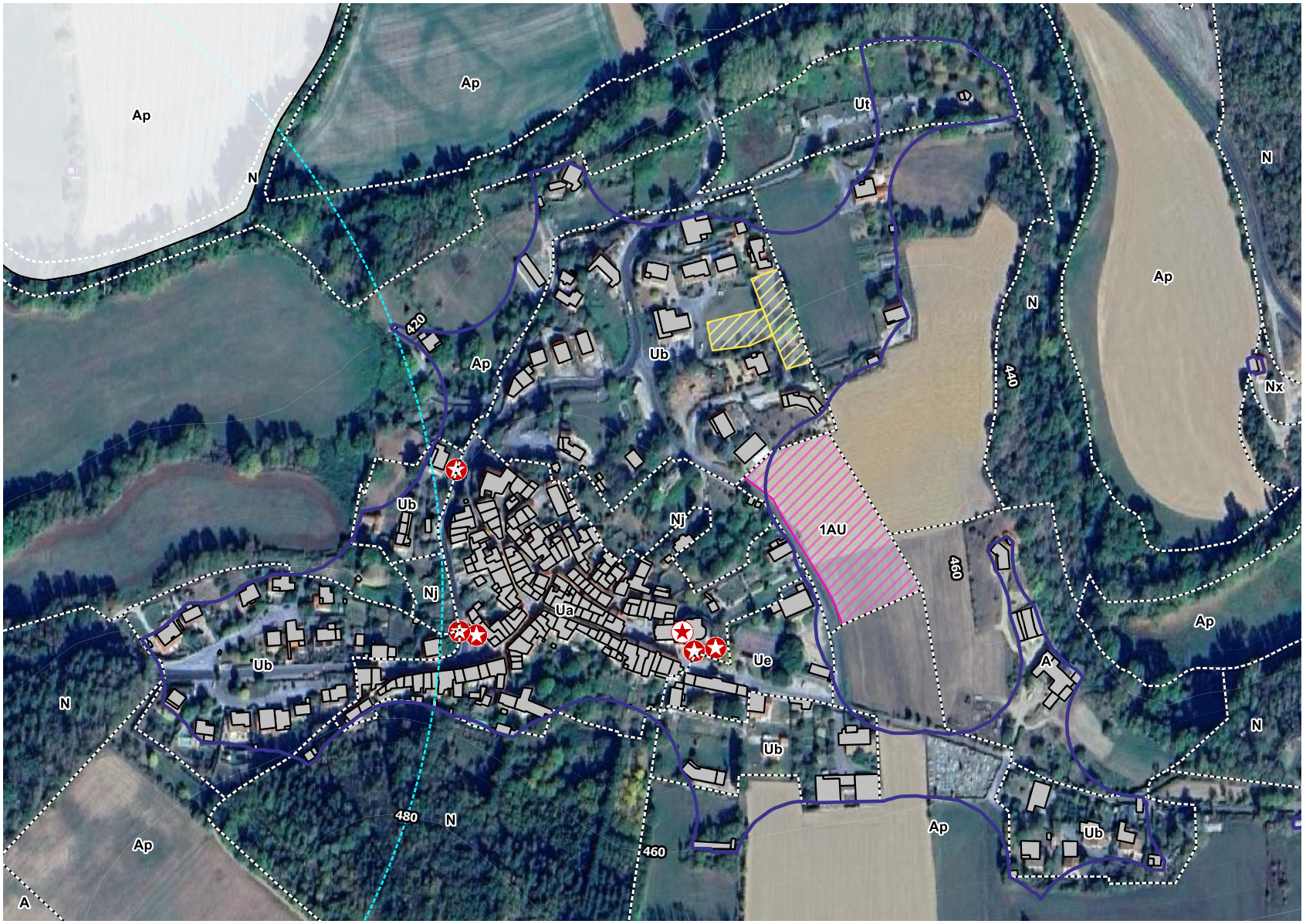

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

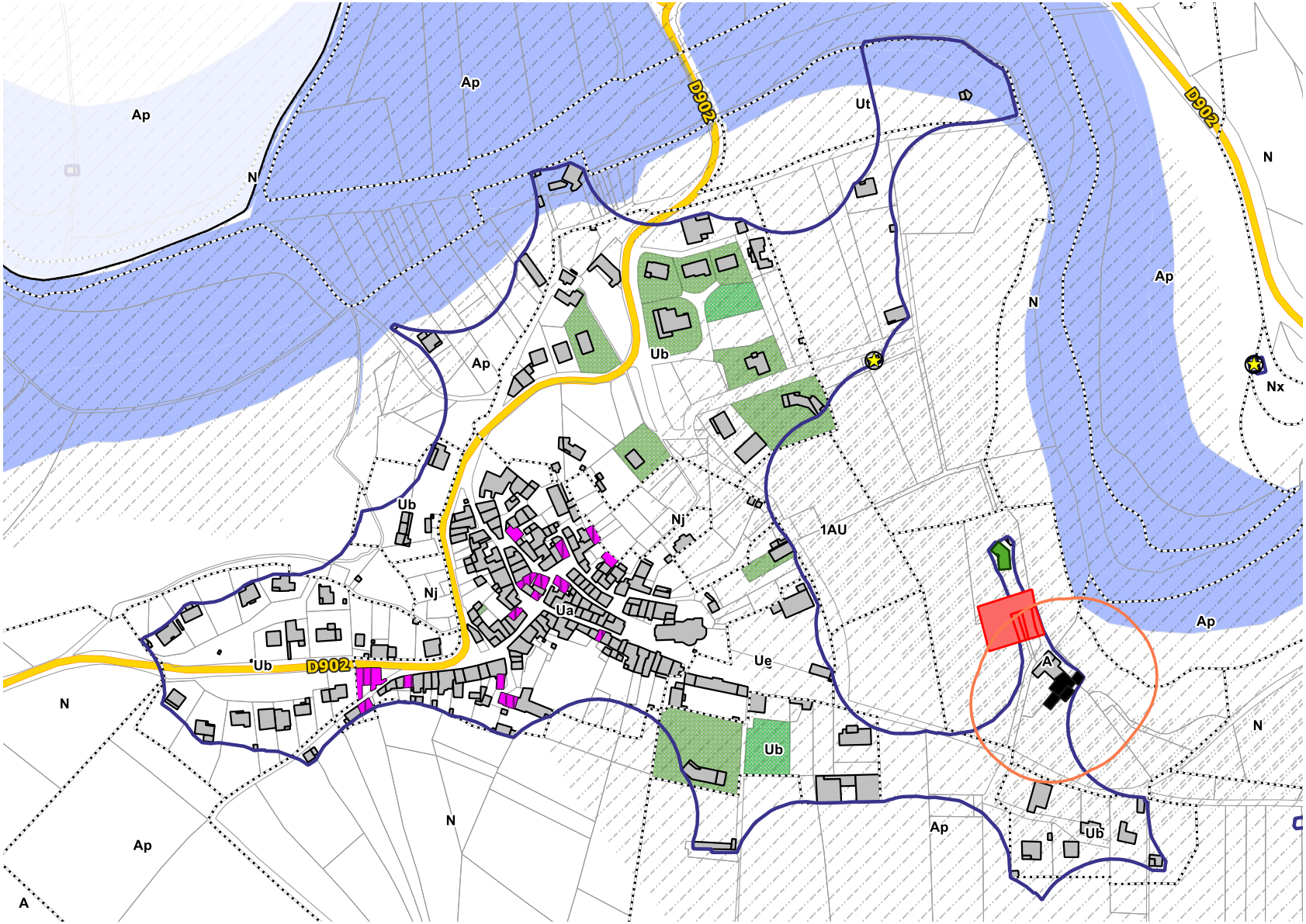

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	103	869	Prairie naturelle plus ou moins dégradée en colonisation par des ronces bordée de deux haies de très faible intérêt écologique. Parcelle en dent creuse, parcelle à urbaniser en priorité.	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible	Identification de haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	104	7350	Culture intensive monospécifique sans enjeu messicole. Une haie ornementale récemment plantée le long de la maison au Nord. Parcelle à urbaniser en priorité.	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Multiservice
Services	Mairie, agence postale, école
Equipements	Bibliothèque
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	15
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D902
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Réseau séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Connexion avec la STEU de Sylvanes *550* *101*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	1,30 ha
Surfaces libres PLUi	0,95 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	1,39 ha

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Plusieurs espaces libres sont recensés au sein de la tâche urbaine sur la commune. Ils sont presque en totalité situés autour du bourg. Leur possible urbanisation a été interrogée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant compte de plusieurs critères : enjeux environnementaux, impacts paysagers potentiels, objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations, etc.

Enjeux

Forme urbaine : Le centre ancien du bourg est organisé de façon groupée et dense, dans le prolongement de l'église. Il s'est également implanté dans la pente. Les extensions récentes ont été réalisées sur plusieurs secteurs :

- A l'Ouest, sous la forme d'un lotissement,
- Au Nord, sous la forme d'un lotissement et de plusieurs constructions réalisées au coup par coup. Ce secteur est caractérisé par une certaine mixité des fonctions dans la mesure où il accueille le multi-services réalisé récemment par la commune.
- Au Sud-Est, sous la forme de constructions réalisées au coup par coup.

Ces extensions, plus ou moins denses, ont généré un étalement de l'urbanisation et disposent de plusieurs espaces libres en densification ou grandes dents-creuses. Leur classement au sein de la zone constructible du PLUi a été étudiée. Le zonage retenu permet d'envisager la densification du tissu urbain ainsi que l'urbanisation d'un espace en extension permettant de créer du lien entre les secteurs d'extension Nord et Sud du bourg, tout en rapprochant les nouveaux logements du centre-ancien et des équipements publics. Il s'agit du seul secteur d'extension mis en place sur le bourg : il fait l'objet d'une OAP ; laquelle insiste en particulier sur la nécessité de travailler une transition qualitative entre le bâti existant et le nouveau secteur de développement.

Limites paysagères: Les deux principales limites au développement de l'urbanisation sont : la topographie au Sud et la zone inondable liée à la Nuéjouls au Nord. Le camping municipal, implanté au Nord du bourg, à proximité immédiate du cours d'eau constitue également une limite lointaine de l'urbanisation. En 2020, il a fait l'objet de travaux de modernisation afin de ne plus avoir d'infrastructures en zone inondable et d'augmenter sa capacité d'accueil. Le périmètre du secteur Ut mis en place dans le PLUi s'appuie sur le périmètre du permis d'aménager délivré et n'englobe que des structures déjà existantes.
A l'Ouest du hameau, le domaine et le château de Fayet constituent également une limite lointaine au développement du bourg.

Espaces publics et stationnement : Le bourg comporte un espace public principal. Celui-ci correspond à la place de la mairie. Il accueille plusieurs équipements : la mairie, l'école, la bibliothèque, la poste, un terrain de pétanque, un terrain de tennis et un espace de stationnement (sans marquage). Le cadre paysager (arbres) conservé à proximité de l'église participe à la qualité du site.

Entrées de bourg et déplacements : L'entrée Nord est valorisée par une aire de repos avec bancs, tables et barbecues. Située à proximité du cours d'eau, cette entrée offre un cadre attractif susceptible d'engager les visiteurs à s'y arrêter pour leur pause déjeuner, notamment en période estivale. Cette fonction est d'autant plus mise en valeur que ces équipements sont situés à proximité du multi-services.
La traversée du bourg par le RD902 présente également un enjeu de sécurisation. A cette fin, des travaux ont été réalisés à la fin de l'année 2019 de façon à faire ralentir les automobilistes.

Bâti et patrimoine : Le centre ancien est quasi exclusivement constitué de bâtiments anciens. Certains d'entre eux se dégradent du fait de leur vacance. La résorption de cette vacance constitue un véritable enjeu pour la commune.
Au-delà de la vacance observée, il convient toutefois de souligner que de nombreux éléments de petit patrimoine sont dans un état de conservation remarquable et participent à la qualité du site (fontaine-lavoir, croix, monument aux morts, statue, etc.). Leur préservation devra être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Bilan

A l'échelle du bourg de Fayet, les enjeux principaux sont :

- La reconquête de la vacance,
- La requalification et valorisation de l'espace public,
- L'aération du bourg,
- Le comblement des dents creuses, ainsi qu'une extension mesurée de l'urbanisation,
- Le respect des limites naturelles (inondation / topographie).











Commune de Gissac

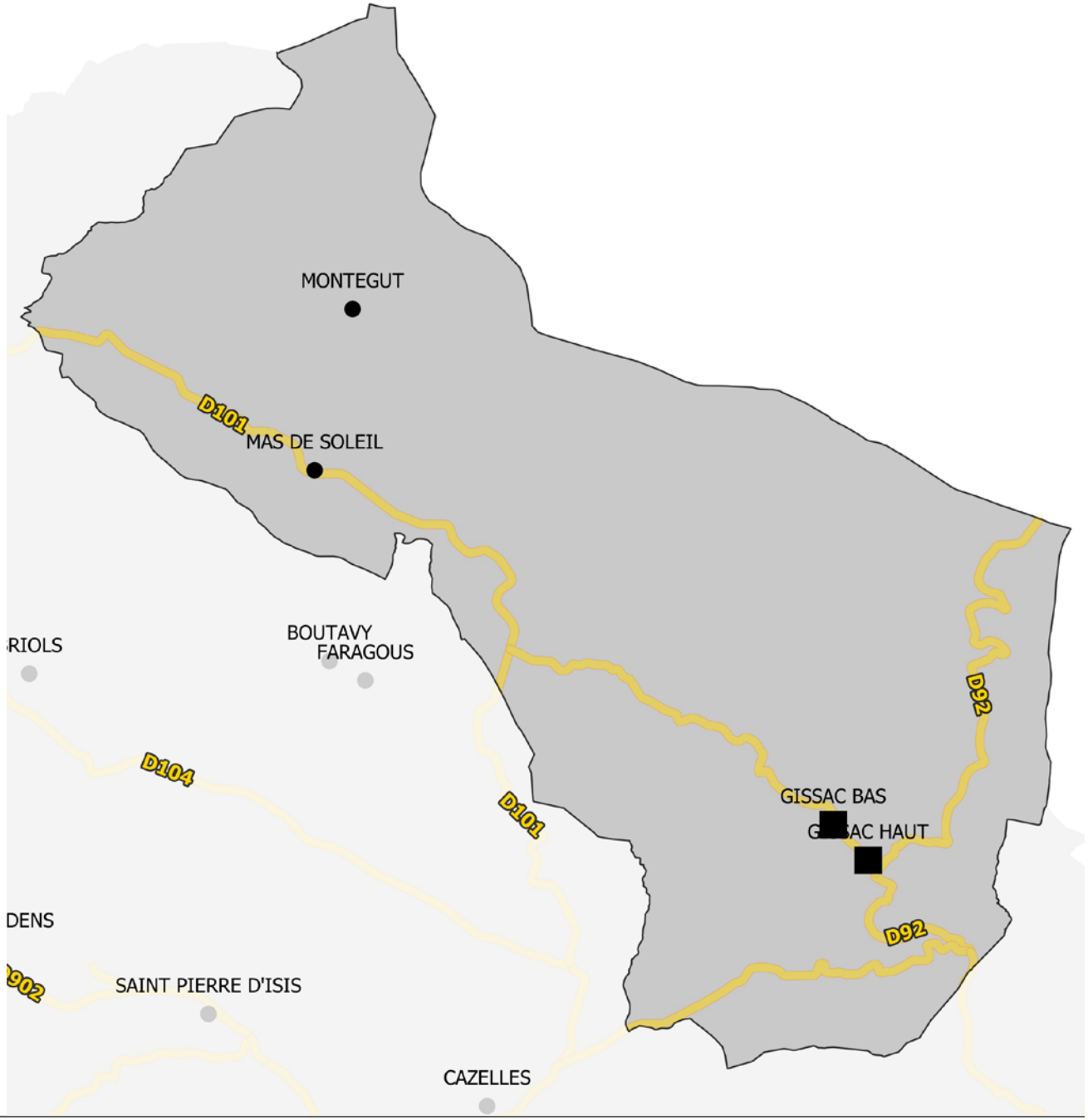

Descriptif général

Superficie	31,02 km²
Population 2015 (INSEE)	106 habitants
Densité	3,42 habitants/km²
Unités paysagères	Crête de la Loubière ; Pénéplaine de Montlaur ; Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol
Point culminant	769 m
Point bas	351 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	106	1,67%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	-10	+19
Taux de croissance annuel	- 1,8%	+ 1,6%
Solde migratoire	- 1,1%	+ 1,5%
Solde naturel	- 0,7%	+0,2%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	2	- 1
Poids des plus de 80 ans	1,9%	
Enfants de moins de 15 ans	20	+ 3
Poids des moins de 15 ans	18,9%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	44	- 9
Taille des ménages	2,4	- 0,2
Familles avec enfants	24	+8
dont familles monoparentales	*8*	+ 8
Personnes isolées	12	- 4
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*0*	- 1

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	39	- 2
Nombre d'actifs	49	- 12
Nombre d'emplois par actif	0,8	
Taux d'activité	57%	
Nombre de chômeurs	1	- 1
Taux de chômage	2%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	41	47,7%
Résidences principales	44	51,2%
dont T1 - T2	*1*	*2,3%*
dont T3	*7*	*15,9%*
dont T4 et plus	*36*	*81,8%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	0	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	0%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	1	
Nombre de logements - INSEE 2015	86	
Dont logements vacants	*1*	11 *(dont 6 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	1,2%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	9
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	1555 ha *50,13%*

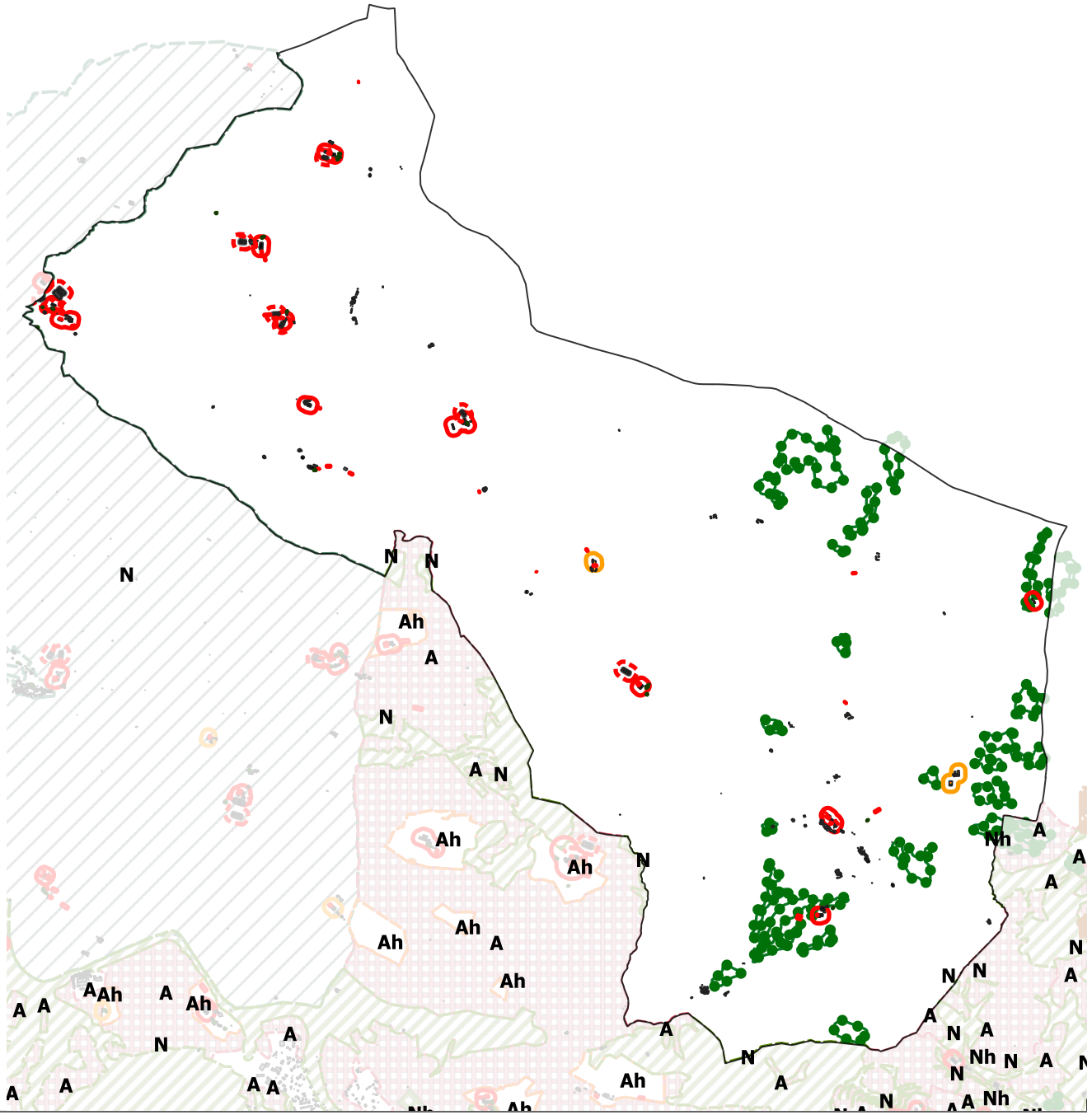

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

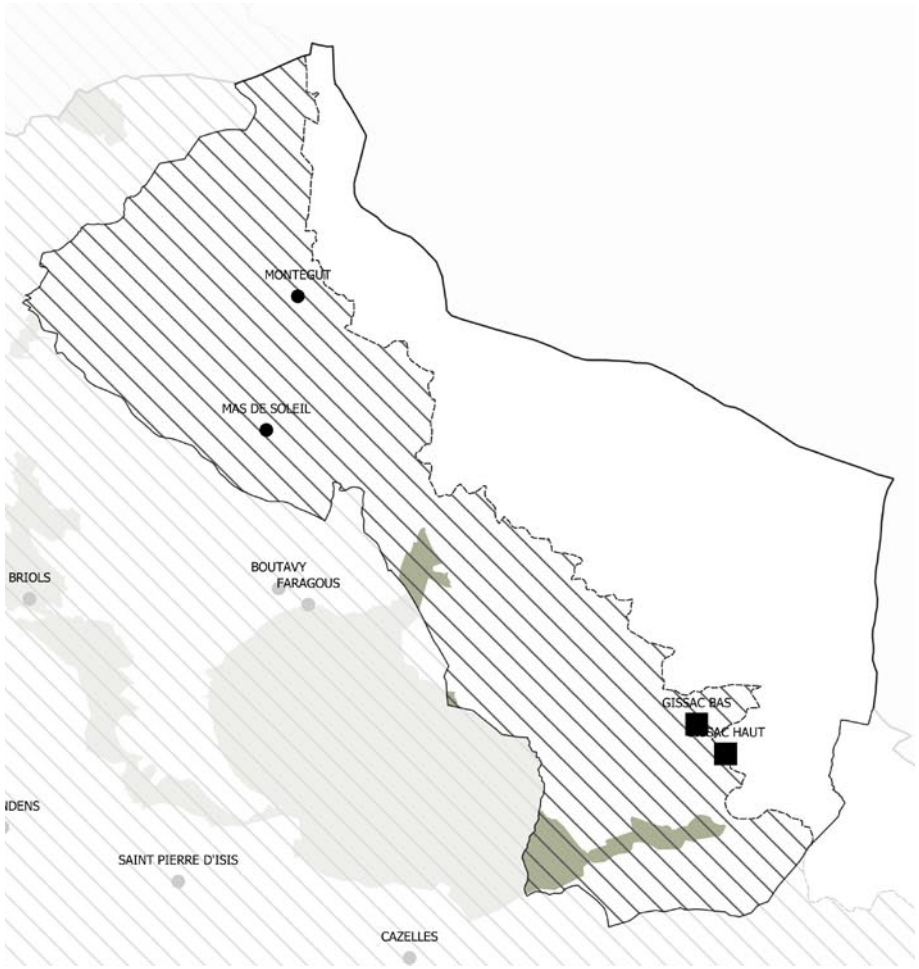

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

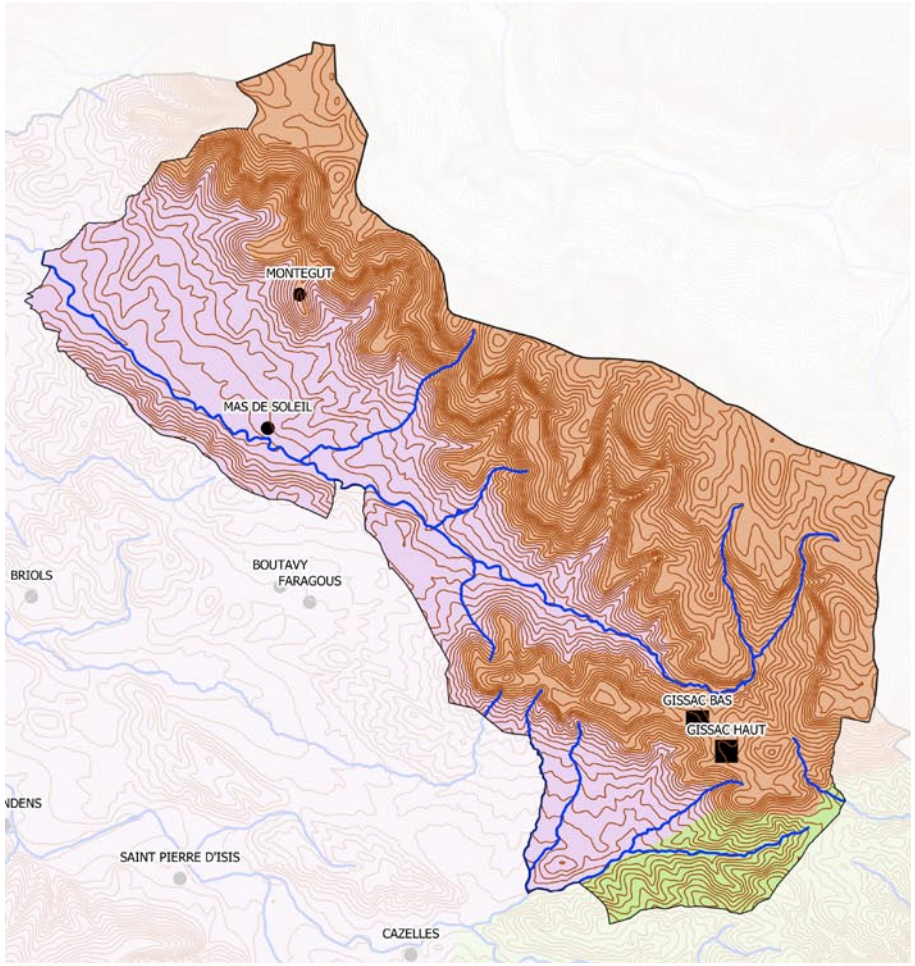

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

Le Moulin

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Avant-Causses
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,66 ha (Nt)
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Moulin est implanté dans une cuvette, à proximité immédiate du ruisseau du Grauzou. Son développement s'est fait de façon plutôt linéaire.
Les enjeux principaux sont la reconquête de la vacance et l'entretien de l'existant. Il convient également de veiller à ne pas entraver le fonctionnement du cours d'eau.

Un secteur Nt a été mis en place dans le cadre du projet de PLUi afin de permettre la réalisation d'un projet touristique en lien avec l'ancienne pisciculture. Les bâtiments seront renovés pour permettre la création de gîtes, salle d'activités, salle de réception, etc. Le mécanisme du moulin sera aussi restauré. Les espaces libres serviront essentiellement à accueillir des places de stationnement et des installations en lien avec l'activité principale située dans les bâtiments.
Initialement envisagé sur une superficie beaucoup plus importante (2,51 ha), le secteur Nt a été fortement réduit de façon à tenir compte des enjeux en présence et n'englober que les installations réelles du projet - *cf. paragraphe C.5.2.7 du Tome 3 du rapport de présentation.*

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



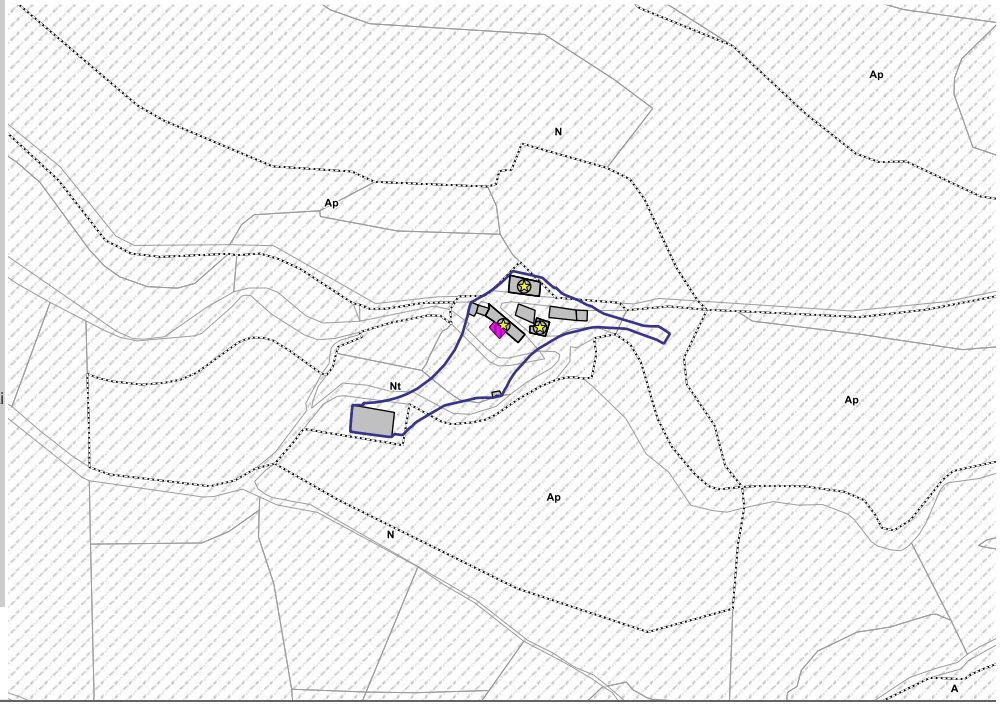

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

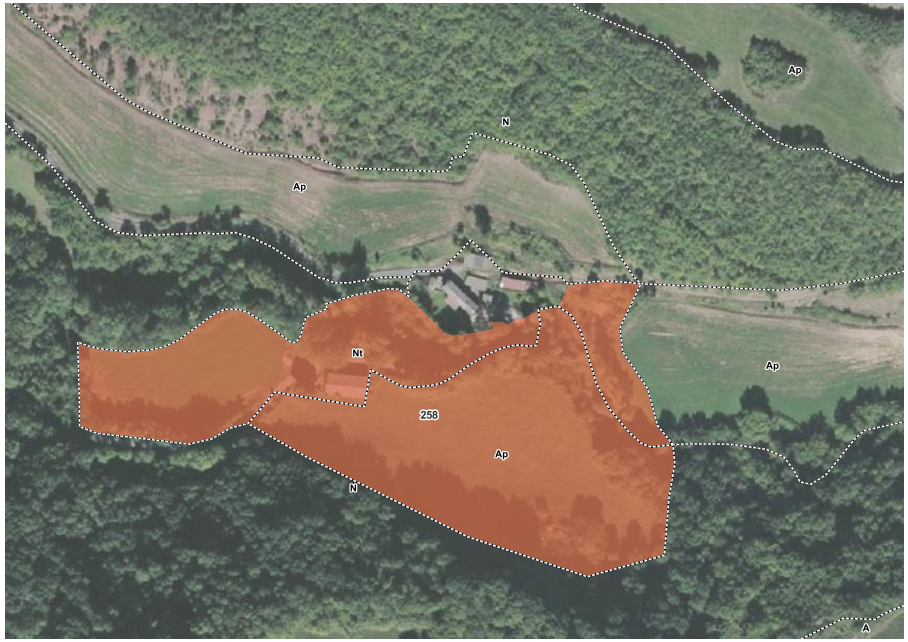

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

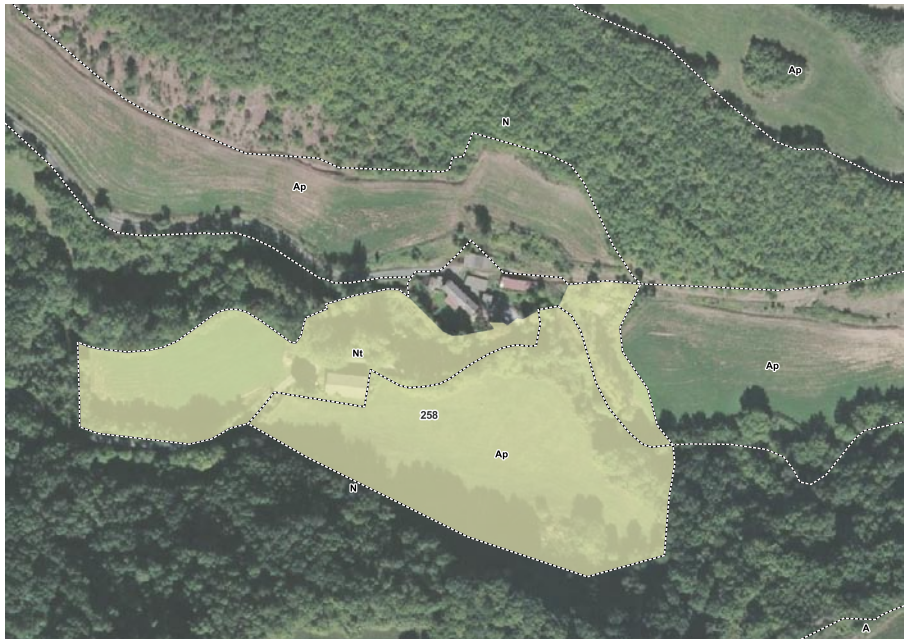

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	258	25 078	Prairie dominée par Poa pratensis, présente un léger enfrichement. Les anciens bassins piscicoles sont totalement enfrichés par de la ronce, de même en amont de la parcelle où l'on retrouve Prunus spinosa et Rubus sp qui enfriche la parcelle.	Multiples	Fort	Fort	La parcelle C001 est retirée du projet (sauf bâtiments existants, actuellement utilisés pour du stockage). Les parcelles 372, 373 et 374 sont un étang (ancienne pisciculture) qui sera utilisée pour une activité de pêche. L'espace libre initialement envisagé a été fortement réduit. Il fait désormais 0,66 ha, soit environ -74%) de façon à limiter la consommation de l'espace ainsi que les incidences résiduelles du PLUi sur l'environnement.	Modéré

MAS DE SOLIEL

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D101
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,75 ha

ENJEUX

Le Mas de Soliel correspond davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau structuré et organisé. Le bâti s'est implanté de façon groupée. Il s'agit d'un bâti ancien, bien rénové. On y accède directement depuis la RD101.

Les deux limites au développement du Mas de Soliel sont la topographie et la route départementale (RD101). Des points de vue sur le grand paysage sont également visible depuis le Mas, il convient de les préserver dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Ainsi, le projet de PLUi prévoit un secteur Ap sur cet espace afin de faciliter l'entretien et la valorisation de l'existant, notamment grâce à un changement de destination, tout en préservant la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



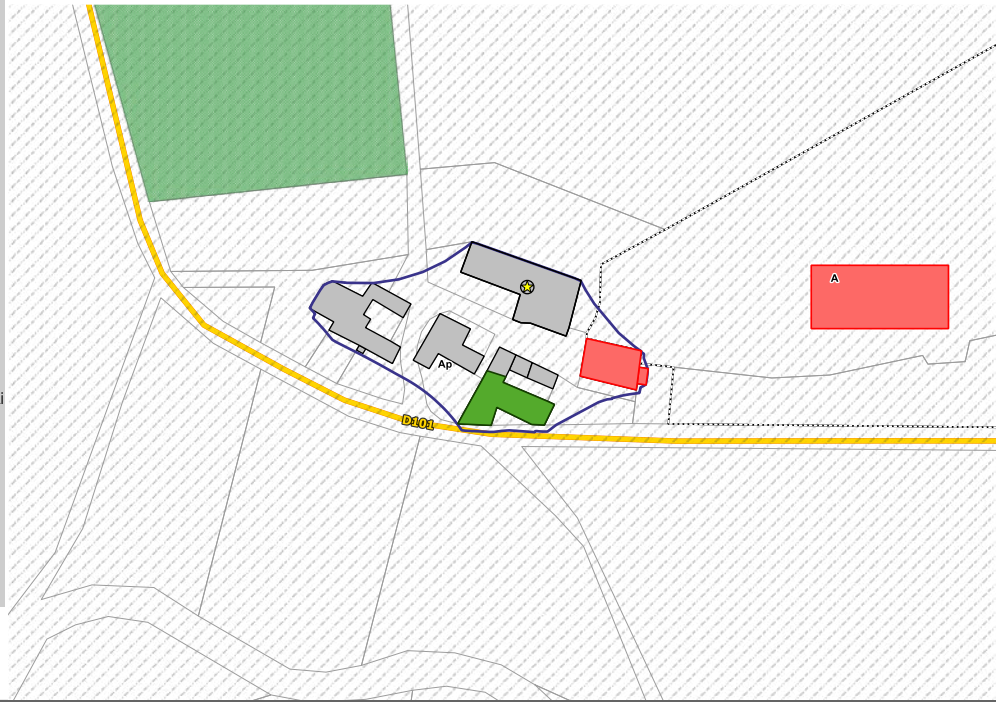

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	110	1004	Prairie de fauche dominée par des graminées, anisantha sterillis et Poa prantensis	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	111	840	Prairie de fauche dominée par des graminées, anisantha sterillis et Poa prantensis	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Retrait de la zone constructible	Nul

MONTÉGUT

Vocation	Touristique
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Avant-Causses
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est exclusivement constitué de bâti traditionnel. Celui-ci s'est implanté à proximité du château et est organisé de façon linéaire, le long d'un éperon rocheux. Ce château fort médiéval date du Xe siècle et a fait l'objet d'importants travaux de restauration, tout comme le reste du hameau. Un éco-musée est en cours de réalisation sur le hameau. Autrement dit, les bâtiments présenteront un aspect extérieur et intérieur d'époque (en fonction de leur date de création). Seul un bâtiment n'est pas inclus dans le périmètre de l'éco-musée, il s'agit d'une résidence secondaire.

Le site de Montégut est visible à des kilomètres à la ronde en raison de son implantation sur une crête. Il présente donc un enjeu paysager important.

La préservation et la réhabilitation de l'existant sont l'enjeu principal du hameau. Il est également indispensable de mener à bien la réalisation de l'éco-musée, tout en conservant les vues sur le grand paysage. Pour cela le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments existants. Un secteur Ue a également été mis en place : il est dédié à la création de l'éco-musée (écrin autour du hameau). Cet emplacement rréservé inclut aussi le seul bâtiment encore privé afin de sécuriser la préservation du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	112	2535	Prairie sur piétiné (Tourisme) très dégradée, légèrement nitrophile et souvent tondue. Une partie de la parcelle correspond à un boisement en forte pente, dominé par des Frênes	Multiple	Modéré	Modéré	Secteur destiné à la mise en valeur du site du Chateau de Montaigut. Fait l'objet d'un emplacement réservé dont l'objet est la protection de l'écomusée	Modéré
ER	22	2918						

PASSARET

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	Non
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,30 ha

ENJEUX

Passaret est implanté au cœur d'un vaste espace agricole ouvert. Il est en grande partie constitué d'un bâti ancien. Les nombreux bâtiments agricoles qui le composent souligne sa vocation agricole : les périmètres de réciprocité associés aux bâtiments d'élevage couvrent la quasi-totalité du bâti. Par ailleurs, la vocation agricole du hameau devrait se maintenir au cours des prochaines années dans la mesure où plusieurs projet de création de bâtiments d'élevage ont été signalés au cours de l'enquête agricole.

L'enjeu principal est l'entretien et la réhabilitation de l'existant. Il est également indispensable de veiller à préserver l'activité agricole déjà en place, voire de permettre son développement. A cet égard le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau. Celle-ci inclut l'ensemble des bâtiments en projet mais reste limitée de façon à préserver la qualité paysagère du site et éviter les covisibilités potentielles avec l'éco-musée de Montaigut. Ce zonage permet aussi l'entretien et la valorisation du bâti existant.
Un secteur Nx a également été mis en place sur une zone de dépôt utilisé par une activité existante. Ce secteur Nx a pour objectif d'assurer le maintien de cette activité.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



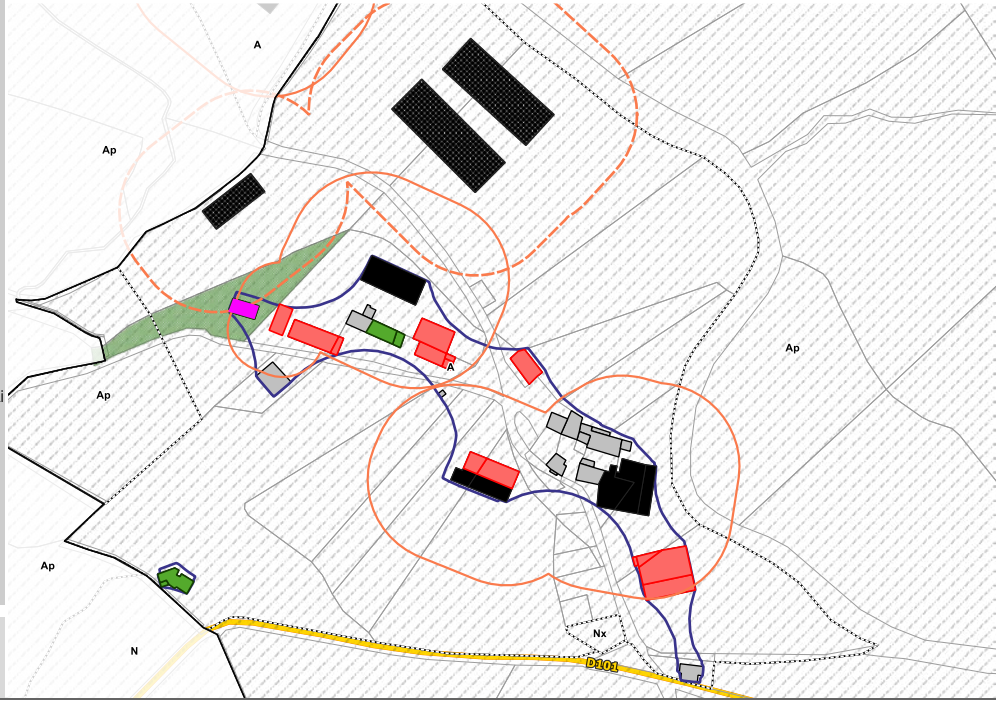

Le Bourg

GISSAC BAS


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
N
Ap
580
Ub
1AU
N
560
N
A
Ua
540
N
Ap

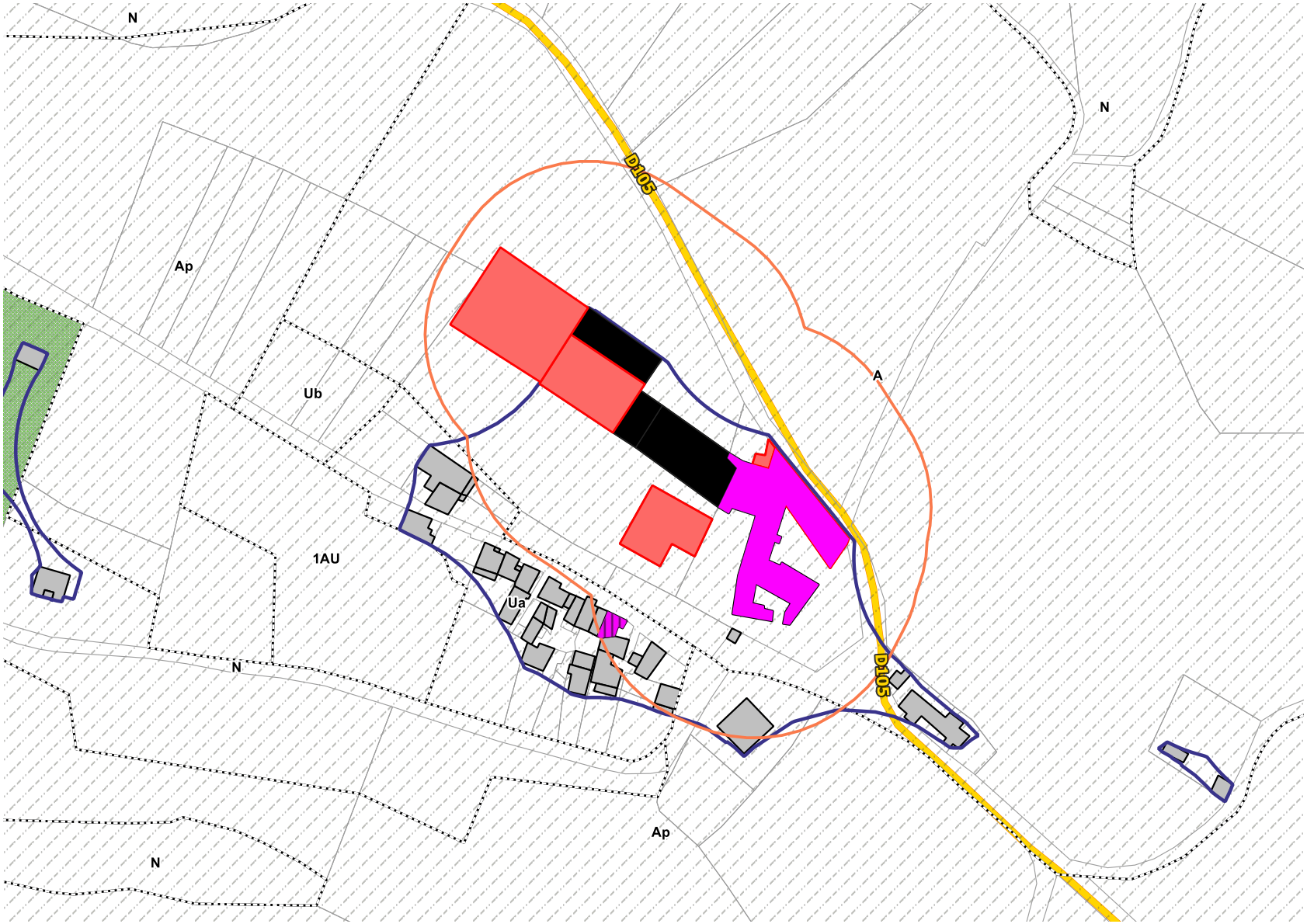

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

GISSAC HAUT


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
A
580
560
600
Ua
Ap
Ue
N

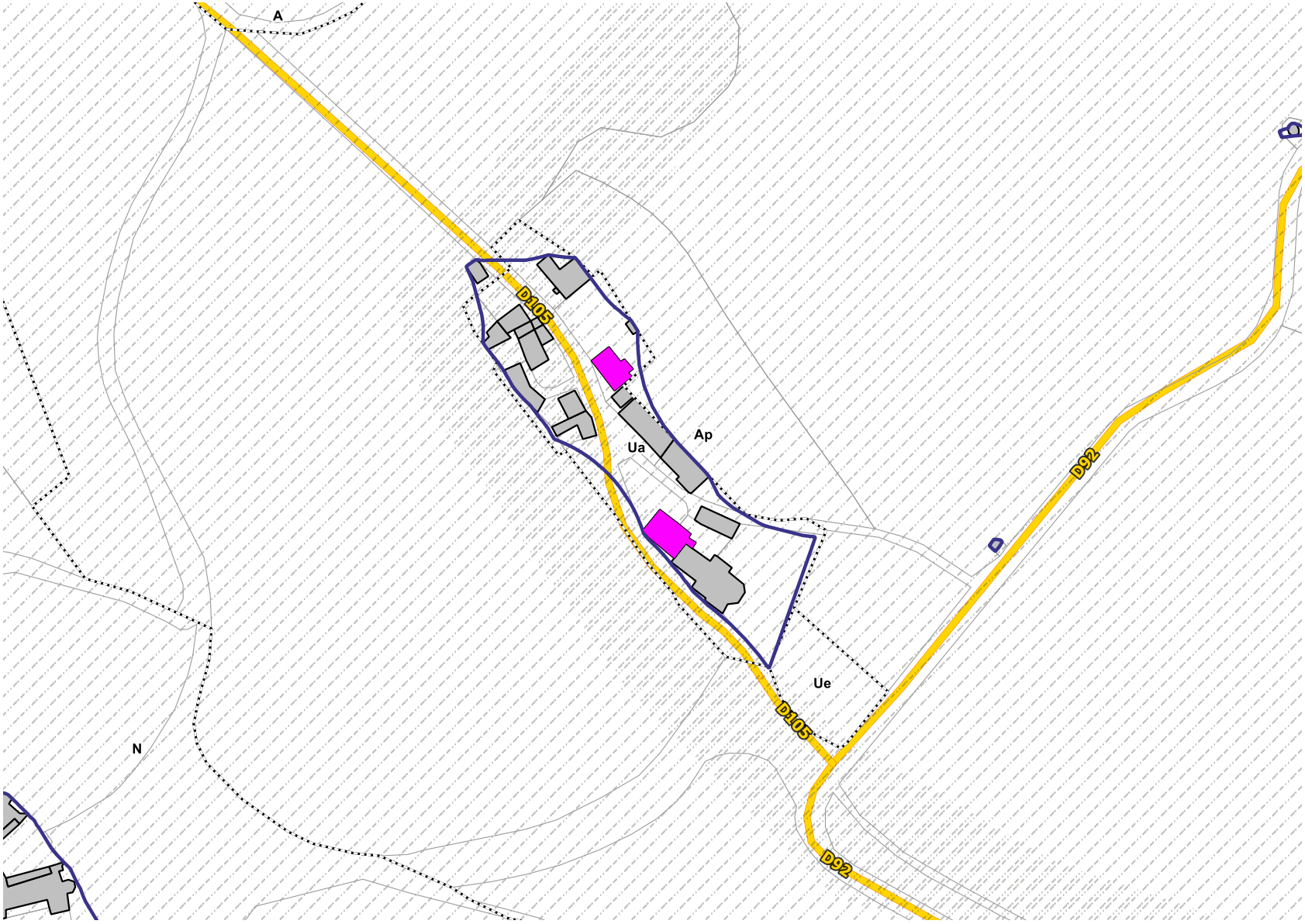

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	108	3375	Culture de luzerne, une haie de faible importance est présente	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	109	3318	Culture de luzerne, une haie de faible importance est présente	Faible	Modéré	Modéré	Réduction de l'espace libre. Uniquement 1620m² bruts maintenus (au lieu de 3318m²) Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	257	2205	Culture de luzerne, une haie de faible importance est présente	Faible	Nul	Faible	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage de 2208 à 985m²)	Faible
EL	285	1029	Prairie pâturée, présentant des haies et des arbres d'alignements de faible intérêt	Faible	Modéré	Modéré	-	Faible

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	-
Services	Mairie
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D105
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	-
STEU	Grande fosse septique
Paysage / Environnement	
Paysage	Avant-Causses
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi (toutes vocations confondues)	0,56 ha (dont 0,10 ha à vocation d'équipements)
Consommation de l'espace depuis 2010	-

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Aucun espace libre n'a été identifié au sein de la tâche urbaine du bourg. L'ouverture à l'urbanisation d'espaces en extension a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant compte de plusieurs critères: enjeux environnementaux, impacts paysagers potentiels, objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations, etc.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg est composé de deux entités distinctes Gissac Haut et Gissac Bas.

- Gissac le Bas : Il a une vocation mixte à dominante résidentielle. Le Nord-Ouest de Gissac Bas est, en effet, marqué par l'activité agricole (bâtiments d'élevage et de stockage). Le reste de l'entité a une vocation résidentielle et est constitué d'un bâti relativement dense. Les constructions sont accolés de façon linéaire. On accède aux habitations par un escalier extérieur suivi d'un modeste perron appelé «bolet».
- Gissac le Haut : Il a une vocation résidentielle. Il accueille la mairie et l'église et surplombe le château de Gissac.

La coupure entre les deux entités est nettement visible. Le projet de PLUi veille à maintenir cette coupure d'urbanisation et à préserver des limites de l'urbanisation claires.

Limites paysagères : Plusieurs limites paysagères s'observent à l'échelle du bourg de Gissac :

- La coupure entre Gissac le Haut et Gissac le Bas,
- Les périmètres de réciprocité agricoles au Nord de Gissac le Bas,
- La topographie au Sud de Gissac le Bas,
- Le château de Gissac constitue également une limite lointaine patrimoniale au Sud de Gissac le Haut.

Espaces publics et stationnement : Un petit parking est présent au coeur de Gissac le Haut, il permet de stationner à proximité de la mairie mais le nombre de place est très limité. Au coeur de Gissac le Bas, on trouve également une petite place avec une croix, ainsi qu'un patus au sein duquel une balançoire a été installée.

Bâti et patrimoine : Le bâti est essentiellement ancien. Des éléments de petit patrimoine ont été identifiés et doivent être conservés (lavoir, croix). Plusieurs bâtiments sont vacants et représentent un potentiel de développement pour la commune.

Bilan

A l'échelle du bourg de Gissac, les enjeux principaux sont l'entretien et la revalorisation du bâti existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance. La revalorisation de la place centrale constitue aussi un potentiel en termes de mise en valeur du bourg. Pour cela un secteur Ua a été mis en place au droit des deux petits centres anciens. Un secteur Ub encadrer, quant à lui, la construction récente réalisée à l'Ouest de Gissac Bas.

La commune ne possède pas un potentiel de densification sur le bourg. Aussi un secteur de développement (1AU) a été mis en place en entrée Ouest de Gissac Bas. Il est complété par une OAP : laquelle insiste notamment sur la nécessité de traiter qualitativement cette entrée de bourg, par exemple grâce au maintien d'un principe d'alignement le long de la voirie. Un espace de transition également prévu entre les constructions existantes et celles en devenir.

Enfin, un petit secteur Ue a été mis en place en sortir Est de Gissac Haut. Il est dédié à la mise en place d'un parking permettant, notamment, d'accueillir les randonneurs.













Commune de La Serre

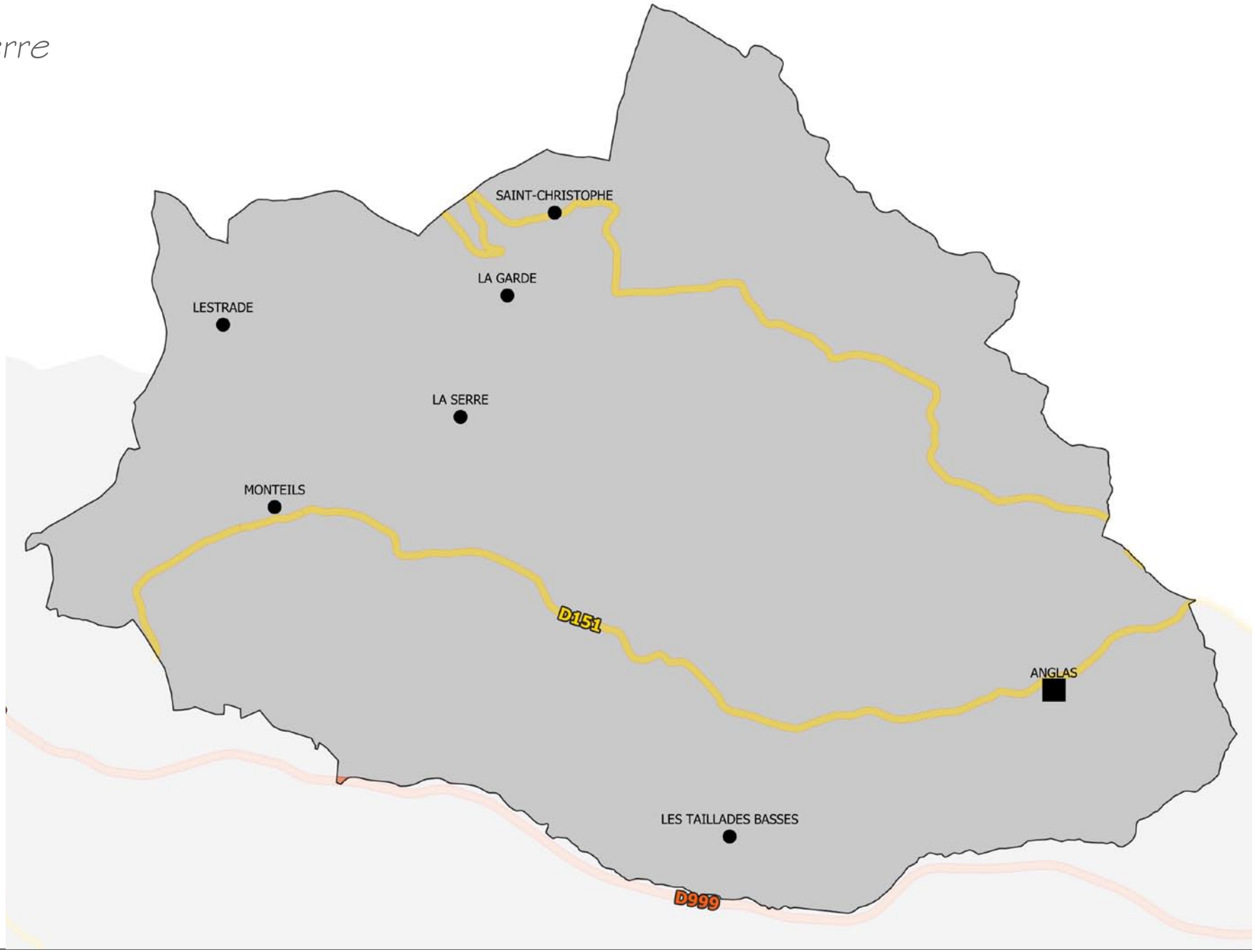

Descriptif général

Superficie	18,52 km²
Population 2015 (INSEE)	117 habitants
Densité	6,32 habitants/km²
Unités paysagères	Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance
Point culminant	668 m
Point bas	398 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	117	1,84%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 9	- 14
Taux de croissance annuel	-1,5%	- 1%
Solde migratoire	- 0,8%	- 0,9%
Solde naturel	- 0,7%	- 0,1%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	11	+ 4
Poids des plus de 80 ans	9,4%	
Enfants de moins de 15 ans	15	- 1
Poids des moins de 15 ans	12,2%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	45	- 2
Taille des ménages	2,3	- 0,5
Familles avec enfants	15	+ 3
dont familles monoparentales	*0*	0
Personnes isolées	10	+ 2
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*3*	+3

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	38	- 4
Nombre d'actifs	54	- 5
Nombre d'emplois par actif	0,7	
Taux d'activité	54,4%	
Nombre de chômeurs	5	+ 1
Taux de chômage	9,1%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	14	18,7%
Résidences principales	52	69,3%
dont T1 - T2	*1*	*1,9%*
dont T3	*3*	*5,8%*
dont T4 et plus	*48*	*92,3%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	0	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	0%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	0	
Nombre de logements - INSEE 2015	75	
Dont logements vacants	*9*	11 *(dont 3 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	12%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	19
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	1155 ha *62,37%*

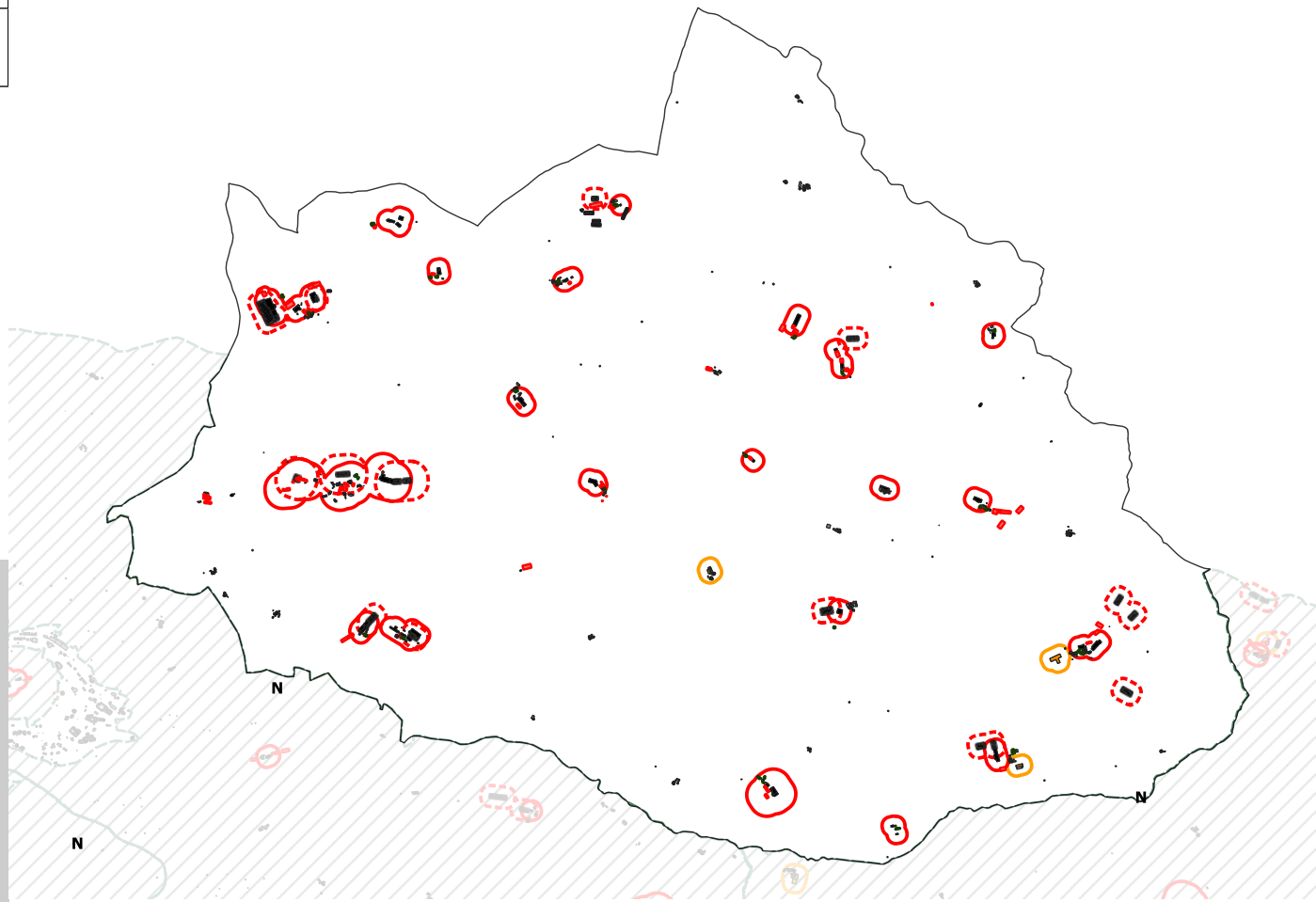

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)



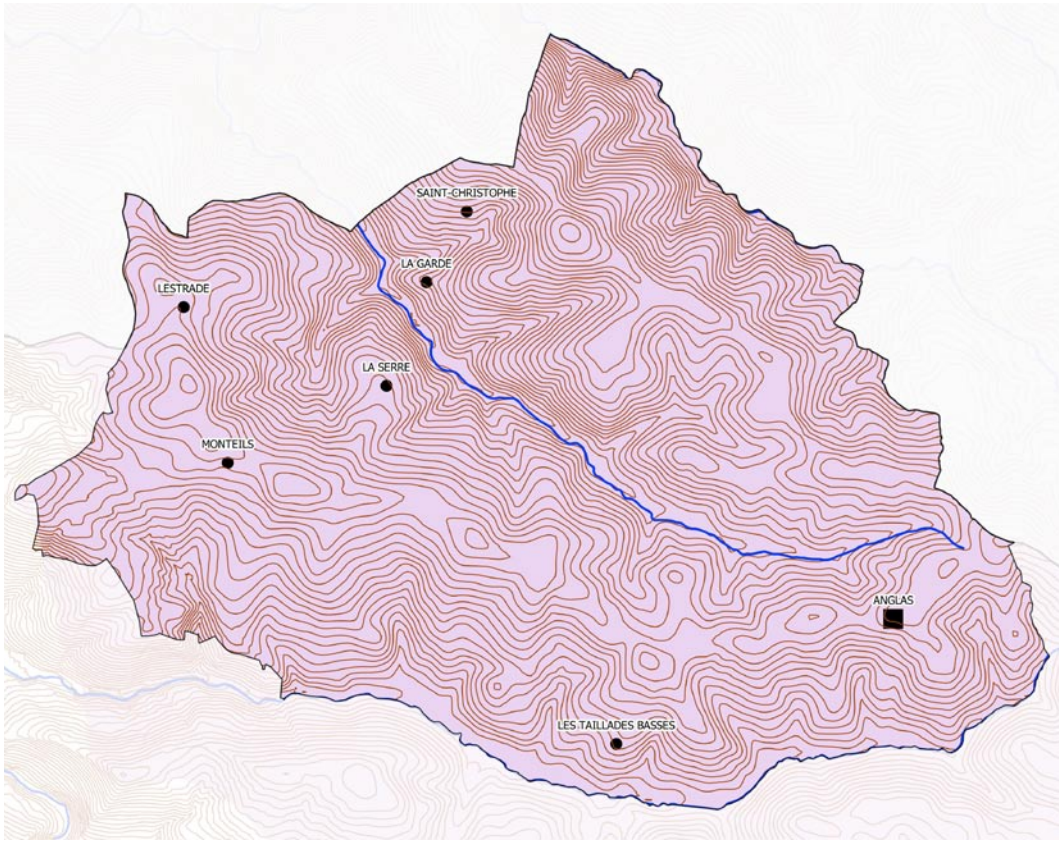

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les Hameaux

LA GARDE

Vocation	Mixte , à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Garde est encore très marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont deux bâtiments d'élevage (Est). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent une grande partie du hameau.

L'Ouest du hameau est caractérisé par des boisements tandis que le Sud et le Nord présentent un aspect plus ouvert. Les boisements se sont implantés sur le secteur où le relief est le plus marqué. Par ailleurs, si le hameau de la Garde est desservi par une voie étroite en «impasse», il est rapidement accessible depuis la RD501.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur ce secteur afin de favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



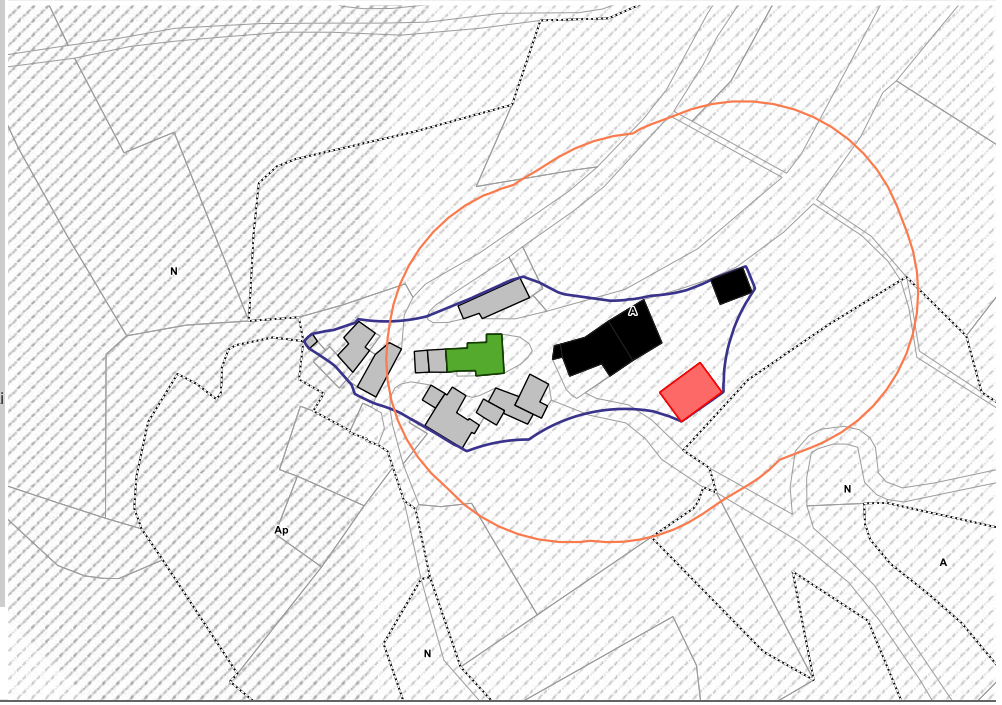

La Serre

Vocation	Mixte, à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Serre est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage (Sud-Est). Le périmètre de réciprocité qui leur est associé couvre une large partie du hameau.

Desservi par une voirie étroite qui se termine en impasse, le hameau de la Serre est implanté dans un milieu ouvert.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation de l'existant, notamment grâce à la reconquête du bâtiment vacant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



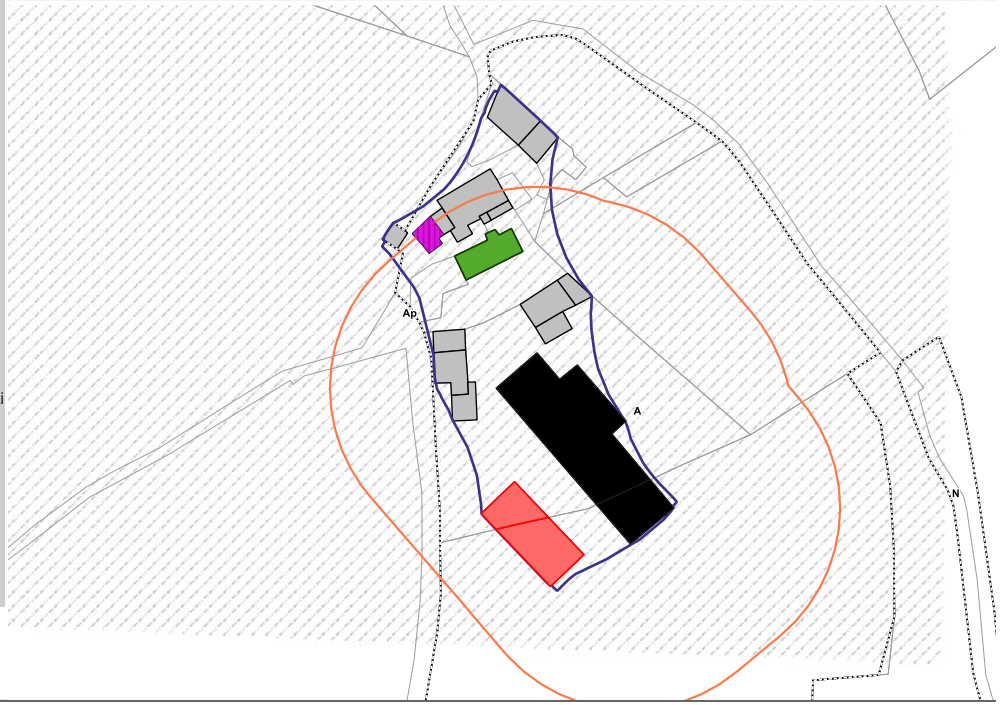

Les Taillades Basses

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau des Taillades Basses est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont deux bâtiments d'élevage (Sud). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la totalité du hameau.

L'Est du hameau est caractérisé par des boisements tandis que le Sud et le Nord présentent un aspect plus ouvert. Les boisements se sont implantés sur le secteur où le relief est le plus marqué.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation de l'existant, notamment grâce à la reconquête du bâtiment vacant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



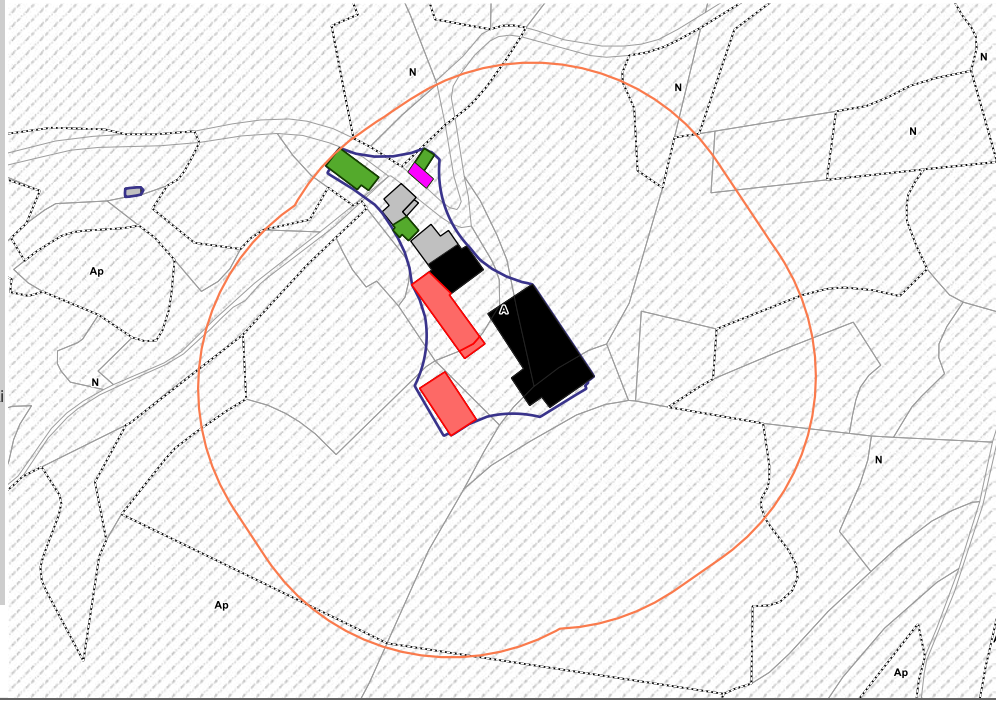

LESTRADE

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,34 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Lestrade est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont trois bâtiments d'élevage (avec projets d'extension). Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent une large partie du hameau. Le hameau est situé sur un plateau, dans un milieu relativement ouvert.

L'enjeu essentiel pour Lestrade est la préservation, voire le développement, de l'activité agricole à l'Ouest : le projet de PLUi prévoit une zone A à cet effet. Le PLUi classe également le centre ancien en secteur Ua afin de faciliter l'entretien de l'existant et la reconquête de la vacance.

Le zonage du PLUi prévoit également un secteur en extension classée en Ua. Une OAP encadre le développement de ce secteur. Elle prévoit la réalisation de 3 logements sur des parcelles appartenant à la commune en lien avec la réhabilitation en cours d'un bâtiment et la création d'un système d'assainissement pour gérer les eaux usées des 3 logements neufs créés ainsi que celles du logement réhabilité et de deux autres maisons existants. Ne disposant pas réellement de potentiel en densification, la collectivité a, ainsi, choisi de mobiliser du foncier donc elle avait la maîtrise foncière dans le cadre de la planification de son développement futur.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



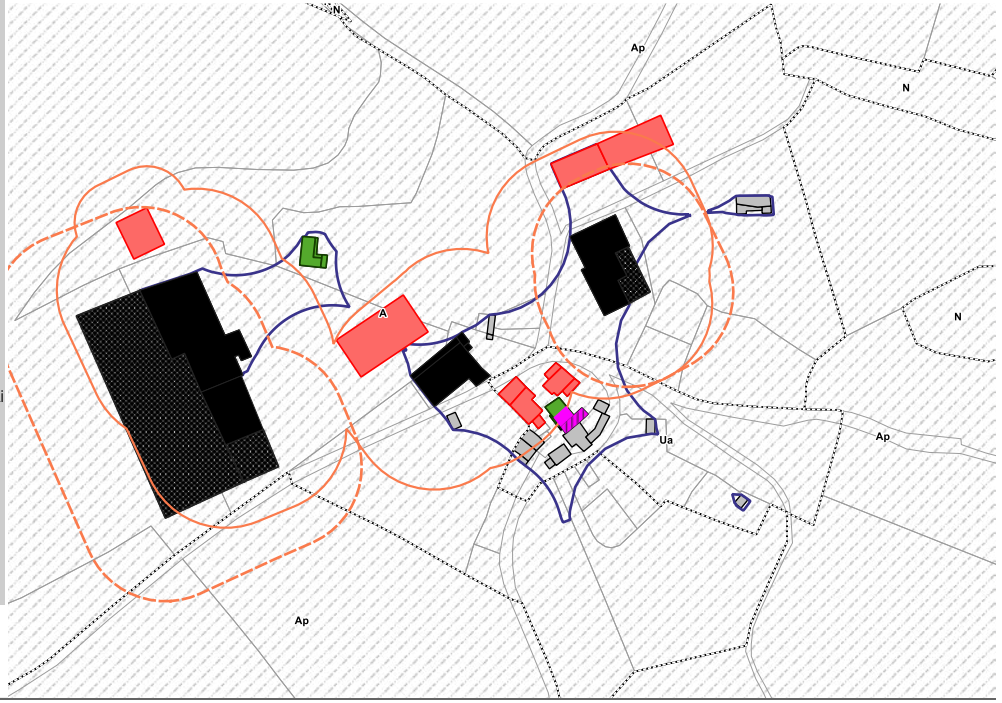

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	115	1245	Prairie eutrophisée, peu d'enjeux	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	116	1246	Prairie très dégradée/eutrophisée. Probablement fort amendement et/ou dépôt de fumier. Dominée par nitrophiles Urtica dioica, Gallium aparine.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	1018	2400	Prairie très dégradée/eutrophisée. Probablement fort amendement et/ou dépôt de fumier. Dominée par nitrophiles Urtica dioica, Gallium amarine.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible

MONTEILS

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D151
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement couvert
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation d'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUI	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Monteils est implanté sur une crête. Les bâtiments anciens se sont organisés autour de l'église. Certains présentent un aspect dégradé en raison de leur vacance. Les extensions plus récentes sont essentiellement dues à l'activité agricole et à ses besoins actuels.
La place devant l'église constitue le seul espace de rencontres du hameau. Elle accueille des tables de pique-nique et un espace de stationnement non matérialisé.

Le développement du hameau est fortement contraint par la topographie au Sud et l'activité agricole au Nord.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation de l'existant, notamment grâce à l'identification de bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination..

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

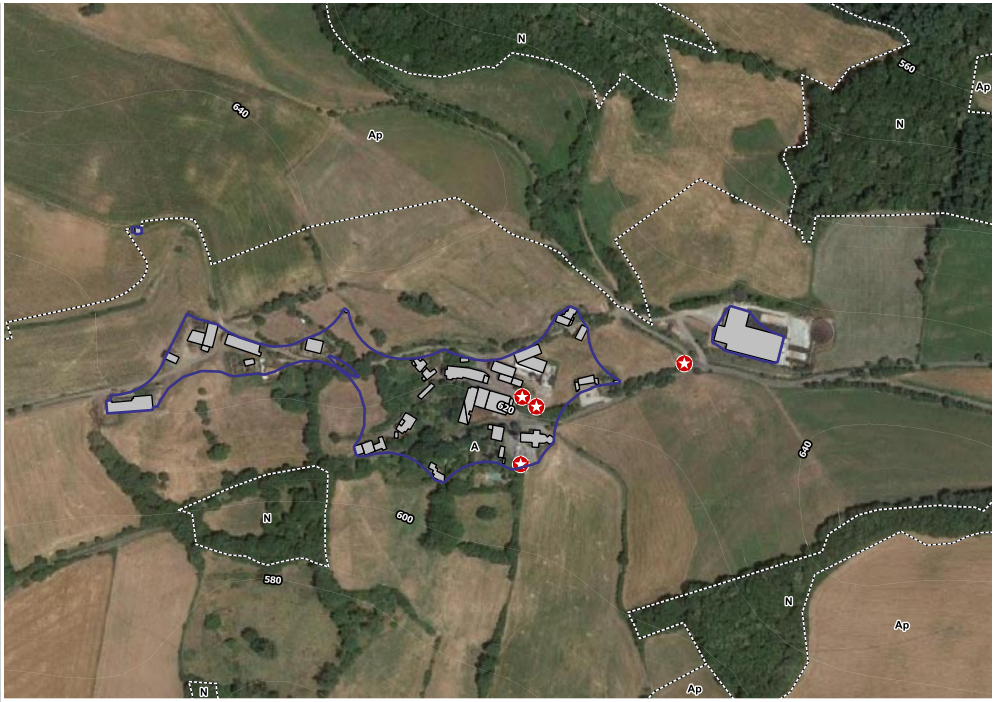

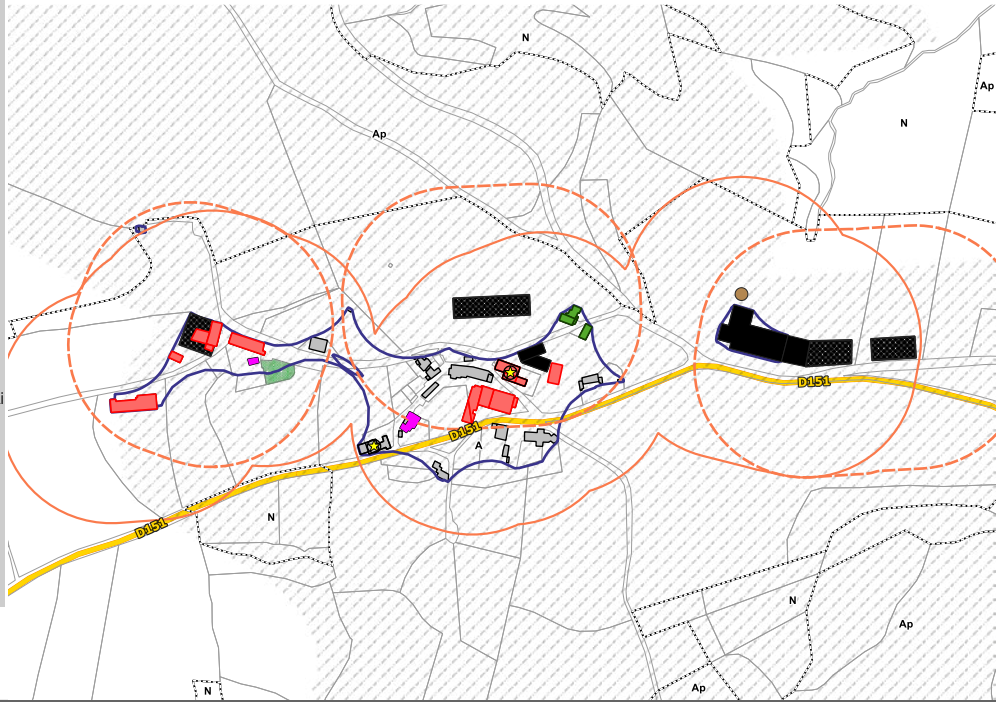

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
ER	25	212	Prairie temporaire monospécifique, enjeu très faible	Très faible	Faible	Très faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Très faible

SAINT-CHRISTOPHE

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D501
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Saint-Christophe est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage existant et un autre en projet. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau.

Le Nord et l'Ouest du hameau sont constitués d'espaces ouverts tandis que le Sud accueille plusieurs serres. L'Est, quant à lui, est recouvert de boisements.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation de l'existant, notamment grâce à la reconquête du bâtiment vacant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



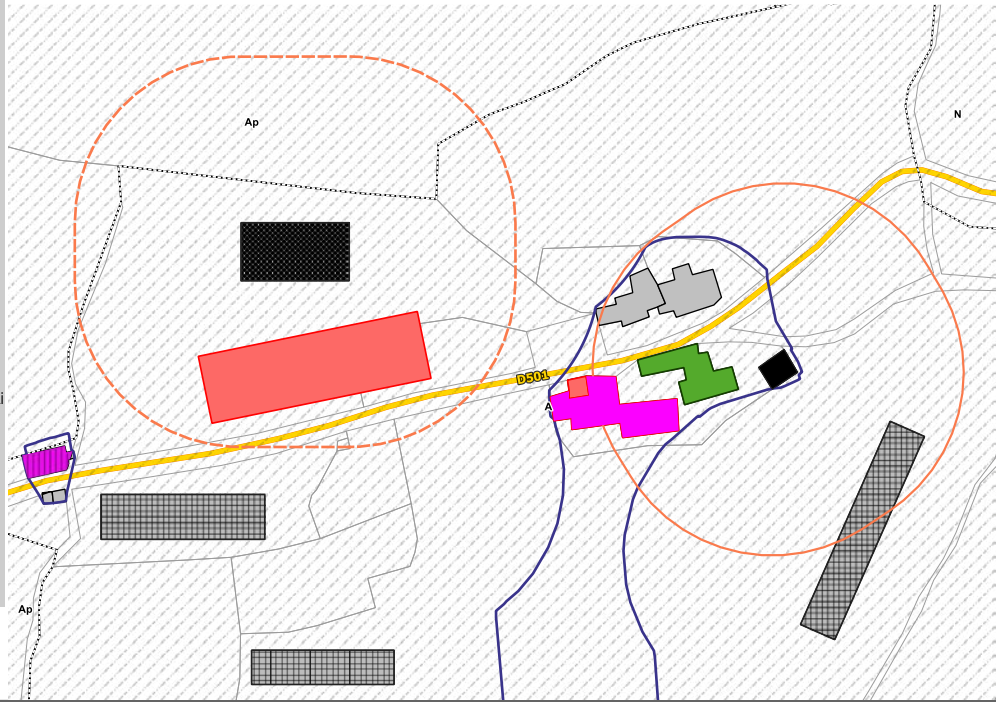

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	117	1069	Prairie de fauche dégradée, avec quelques arbustes isolés, le muret est intéressant mais l'ensemble est de faible intérêt	Faible	Faible	Faible	Retrait de la zone constructible Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Nul
ER	23	282	Prairie naturelle mais peu diversifiée, probablement fertilisée, pas mal d'espèces de milieux piétinés, riche en nutriments : Bellis perennis, Trifolium repens. Recouvrement important par Bromus hordeaceus	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

Le Bourg

ANGLAS


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
Ua
A
600
580
Ap
N
560

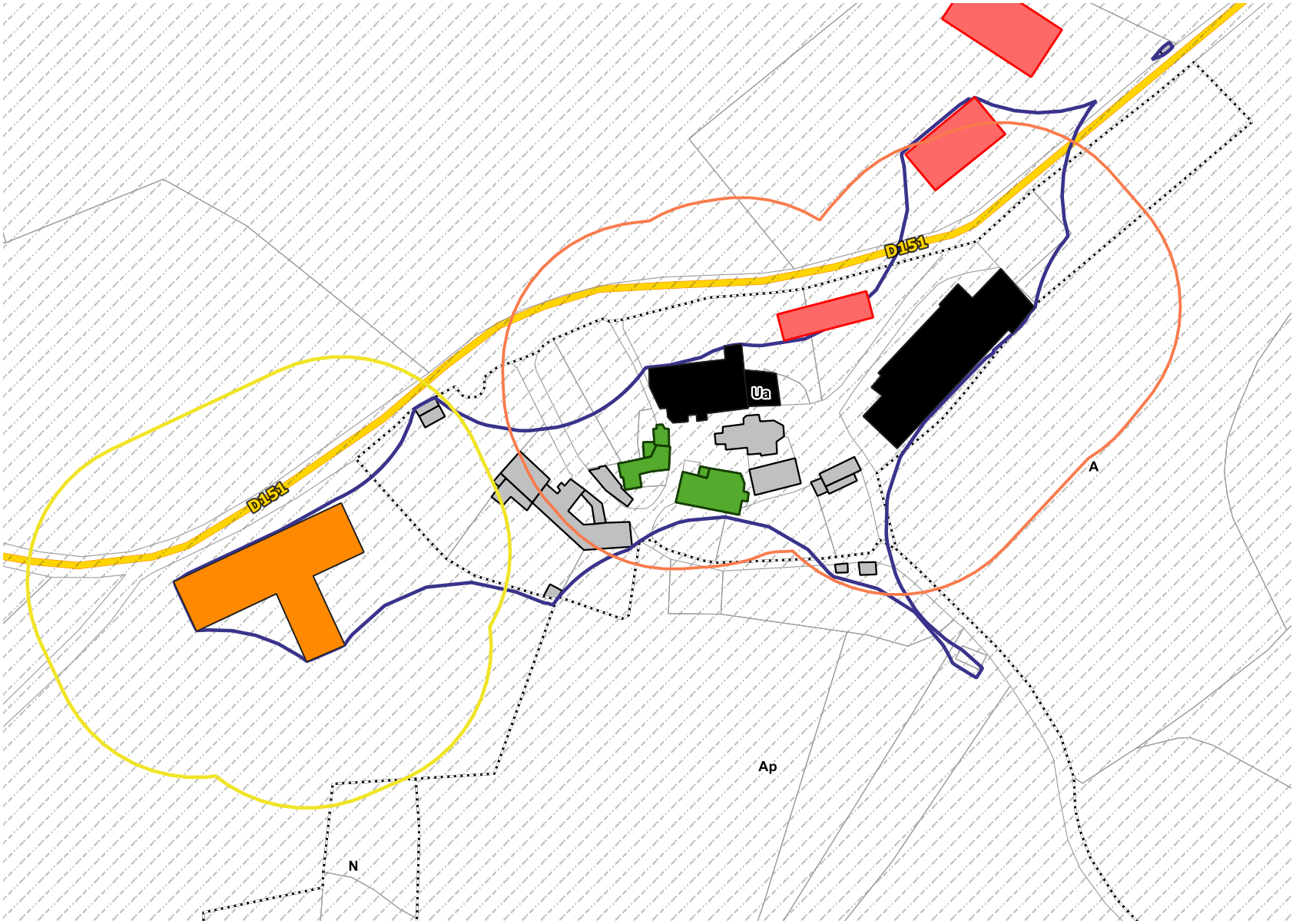

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	113	1496	Prairie de fauche dominée par des graminées	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	114	1356	Prairie sur sol tassé légèrement nitrophile, sert de pâturage	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	24	258	Prairie temporaire avec quelques rudéales, peu d'enjeu, à urbaniser	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
ER	44	710	Parcelle de faible intérêt présentant une haie d'intérêt modéré à conserver si possible.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	D151
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,14 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Aucun espace libre n'a été identifié au sein de la tâche urbaine du bourg. Les périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles contraignent, en effet, fortement les possibilités de nouvelles constructions dans ou à proximité d'Anglas. L'ouverture à l'urbanisation d'espaces en extension a été interrogée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant compte de plusieurs critères: enjeux agricoles, impacts paysagers potentiels, objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations, etc. Le secteur de Lestrade a été privilégié pour accueillir la quasi-totalité du développement communal afin de mobiliser du foncier appartenant à la commune et à préserver l'activité agricole du bourg.

Enjeux

Forme urbaine : Anglas peut être considéré comme le bourg de la commune dans la mesure où il accueille l'ensemble des fonctions administratives qui y sont présentes (mairie). Toutefois, il s'est peu développé au fil des siècles et, en comparaison avec les autres entités bâties de l'intercommunalité, il s'apparente davantage à un village (ou hameau intermédiaire) qu'à un bourg. Il a une vocation agricole et est organisé autour de l'église. Il a fait l'objet d'un développement très modeste au fil des siècles.

Limites paysagères : Anglas est visible dans le grand paysage en raison de son implantation au sommet d'une colline. Une attention toute particulière doit donc accordée à la bonne intégration paysagère des constructions qui pourraient être réalisées sur le secteur. Les limites paysagères du hameau sont essentiellement agricoles.

Espaces publics et stationnement : Les véhicules peuvent se garer devant la mairie mais aucune place de stationnement n'est matérialisée. Il s'agit de la place principale du bourg. Elle accueille une statue.
Le projet de PLUi prévoit un emplacement réservé dans la continuité du cimetière : celui-ci est dédié à son extension et à la création de stationnement.

Bâti et patrimoine : Le hameau est constitué d'un bâti ancien qui se dégrade parfois en raison de sa vacance. Les seules constructions récentes sont les bâtiments agricoles. Ces derniers répondent aux besoins actuels des exploitants et ceinturent le hameau au Nord. La topographie, quant à elle, forme la limite Sud d'Anglas. Le développement du bourg est donc fortement contraint.

Bilan
L'entretien et le maintien de l'existant sont les enjeux principaux, notamment grâce à la résorption de la vacance. Aussi le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments anciens existants. Le secteur Ua permet uniquement d'envisager la réalisation d'un lot en extension du bourg, en cohérence avec les objectifs de développement fixé pour la commune de la Serre et en veillant à protéger l'activité agricole.
Anglas est ceinturée à l'Ouest, au Nord et à l'Est par une zone A qui favorise le maintien, voire le développement, de l'activité agricole.






MAIRIE
DE LA SERRE







Commune de Laval Roquecezière

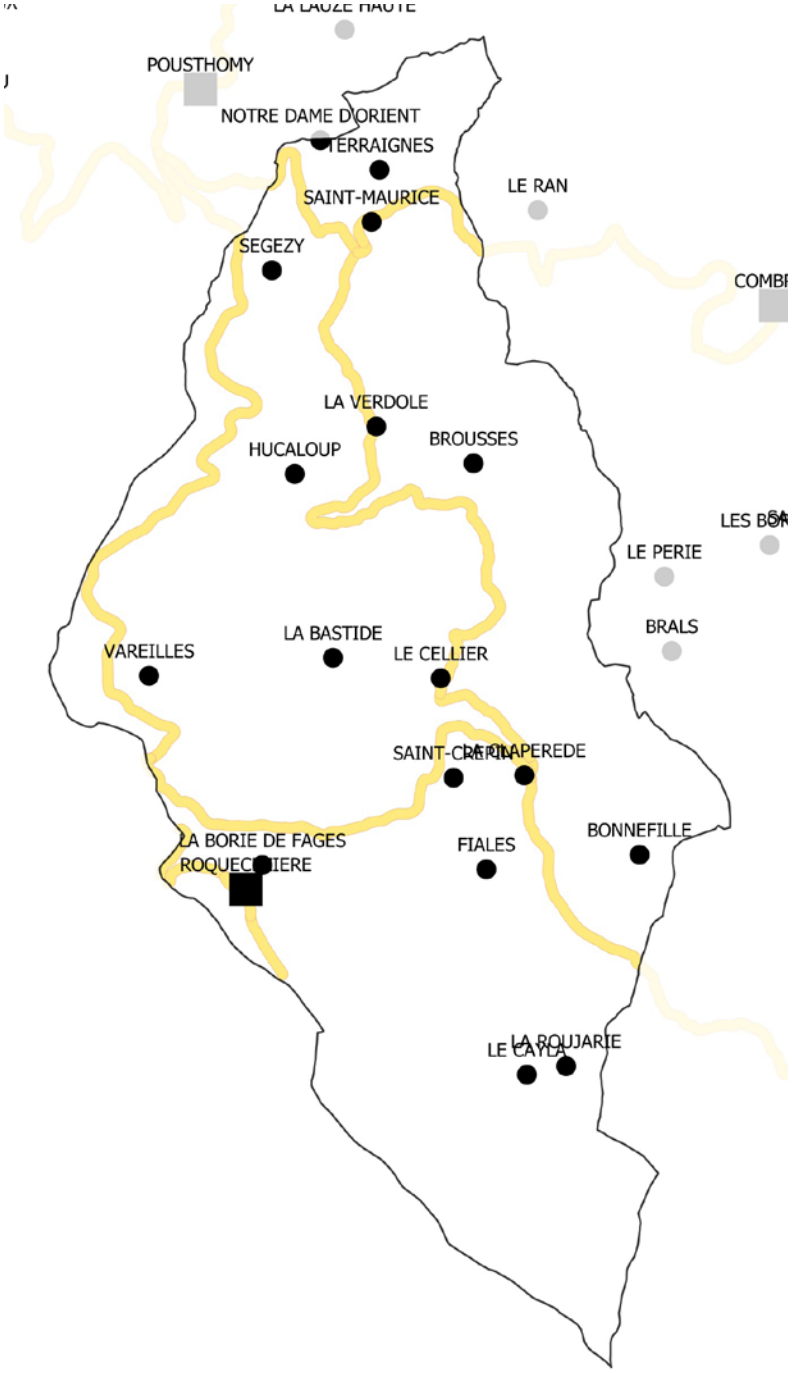

Descriptif général

Superficie 30,66 km²

Population 2015 (INSEE) 265 habitants

Densité 8,6 habitants/km²

Unités paysagères Monts de Lacaune ; Vallée du Rance ; Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance

Point culminant 932 m

Point bas 329 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	265	4,17%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 28	- 47
Taux de croissance annuel	- 2%	- 1,3%
Solde migratoire	- 1,1%	- 0,5%
Solde naturel	- 0,9%	- 0,8%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	26	- 12
Poids des plus de 80 ans	9,8%	
Enfants de moins de 15 ans	32	+ 10
Poids des moins de 15 ans	12,1%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	127	- 8
Taille des ménages	2,1	- 0,3
Familles avec enfants	28	- 4
dont familles monoparentales	*0*	- 5
Personnes isolées	42	+ 1
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*11*	+ 6

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	53	+ 3
Nombre d'actifs	105	- 7
Nombre d'emplois par actif	0,5	
Taux d'activité	46%	
Nombre de chômeurs	12	+ 3
Taux de chômage	11,6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	185	58,5%
Résidences principales	127	40,2%
dont T1 - T2	*9*	*7,1%*
dont T3	*24*	*18,9%*
dont T4 et plus	*94*	*74%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	1	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	0,3%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	8	
Nombre de logements - INSEE 2015	316	
Dont logements vacants	*4*	37 *(dont 20 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	1,3%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	16
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	840 ha *27,40%*

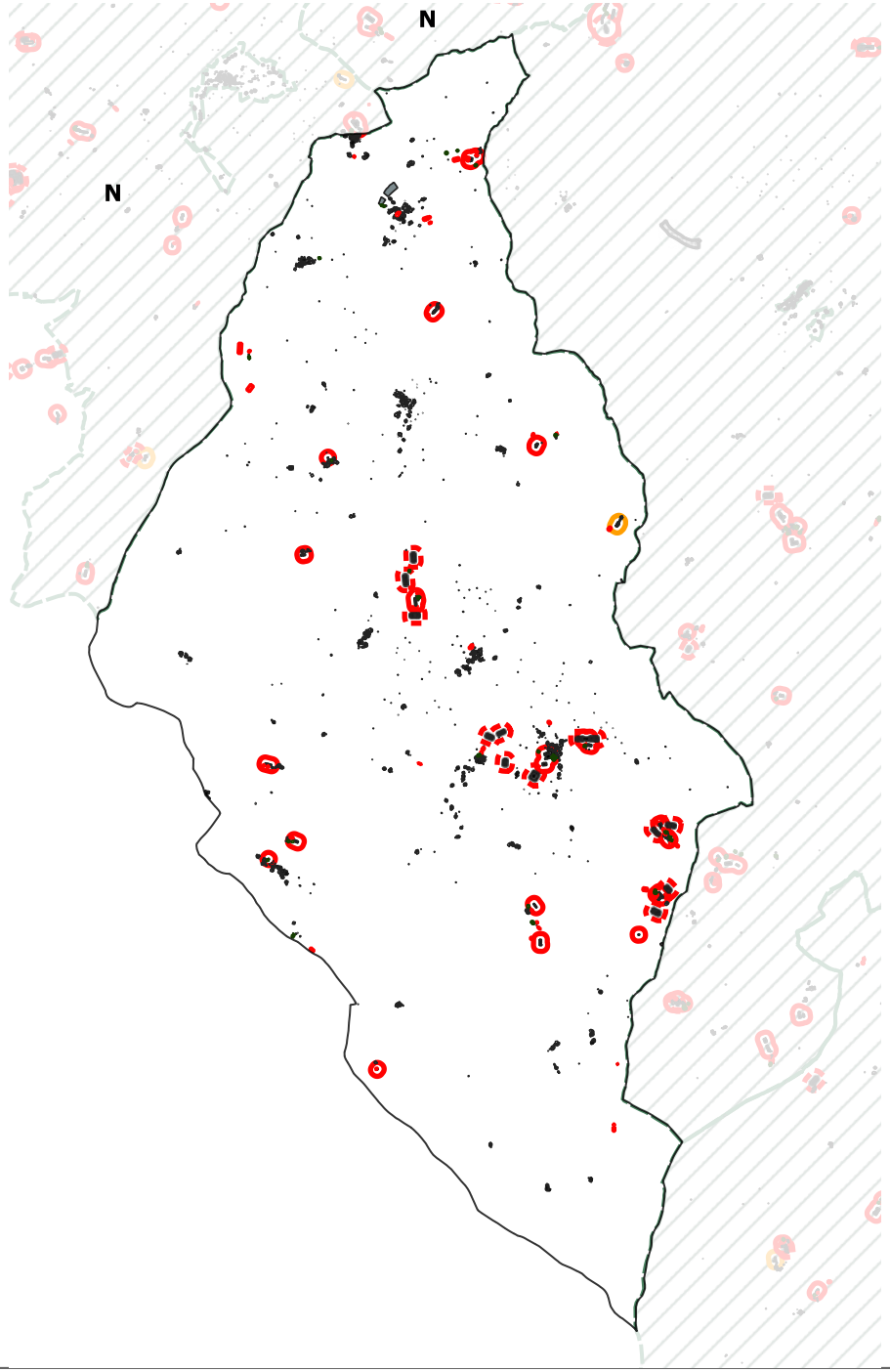

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

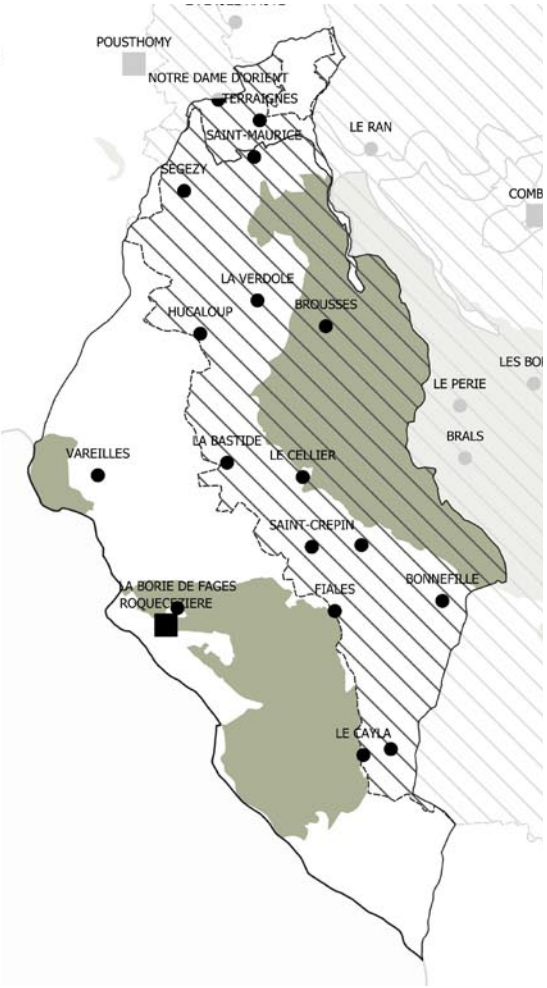

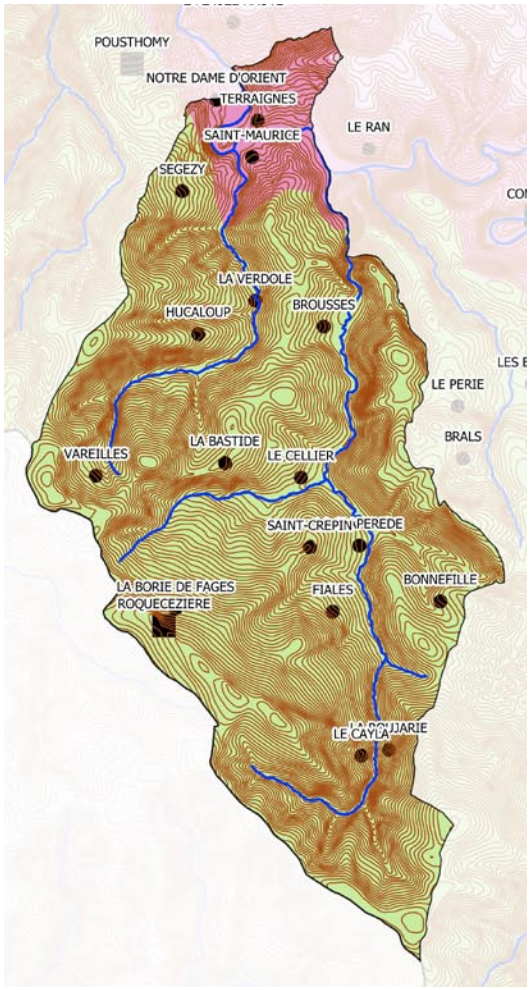

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

BONNEFILLE

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Bonnefille est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont plusieurs bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Par ailleurs, deux projets de bâtiments d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation viendra accentuer la vocation agricole du hameau.

Bonnefille est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





BROUSSES

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Brousses est un hameau implanté dans la pente. Il domine la vallée du ruisseau d'Avène. Il est constitué essentiellement de bâtiments anciens, globalement bien entretenus. Une constructions récente a été réalisée en entrée Ouest du hameau. Cette dernière est visible depuis la route qui permet d'accéder au hameau.

Le hameau est bien intégré dans le paysage grâce, notamment, au maintien d'arbres autour des constructions. Ceux-ci favorisent leur bonne insertion et participent à la qualité du site.

Les enjeux sont le maintien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance. En ce sens, le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



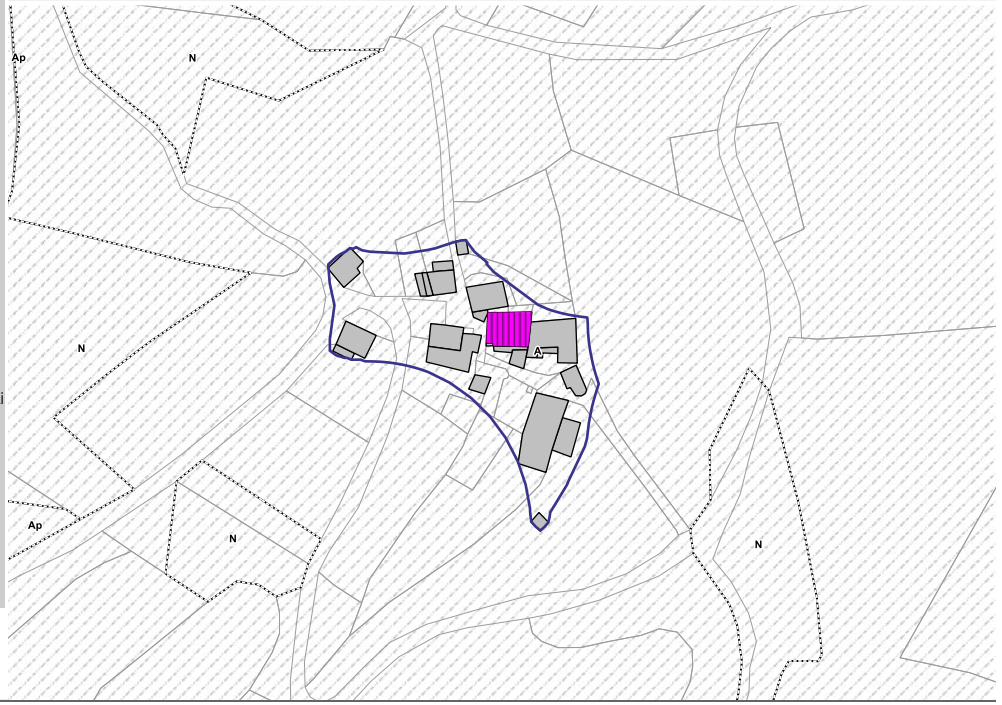

FIALÈS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,04 ha

ENJEUX

Fialès est composé de bâtiments anciens. Certains d'entre eux ont fait l'objet de rénovations de qualité. Le hameau est implanté dans la pente : il offre ainsi une jolie vue sur le grand paysage en direction de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Il est bien intégré dans le paysage, notamment grâce aux boisements et à la végétation qui l'entourent. Il est desservi par une voirie étroite

Les principaux enjeux sont le maintien de l'existant et la poursuite de la requalification du bâti. En ce sens le projet de PLUi le classe en secteur Ap et zone N et identifie un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



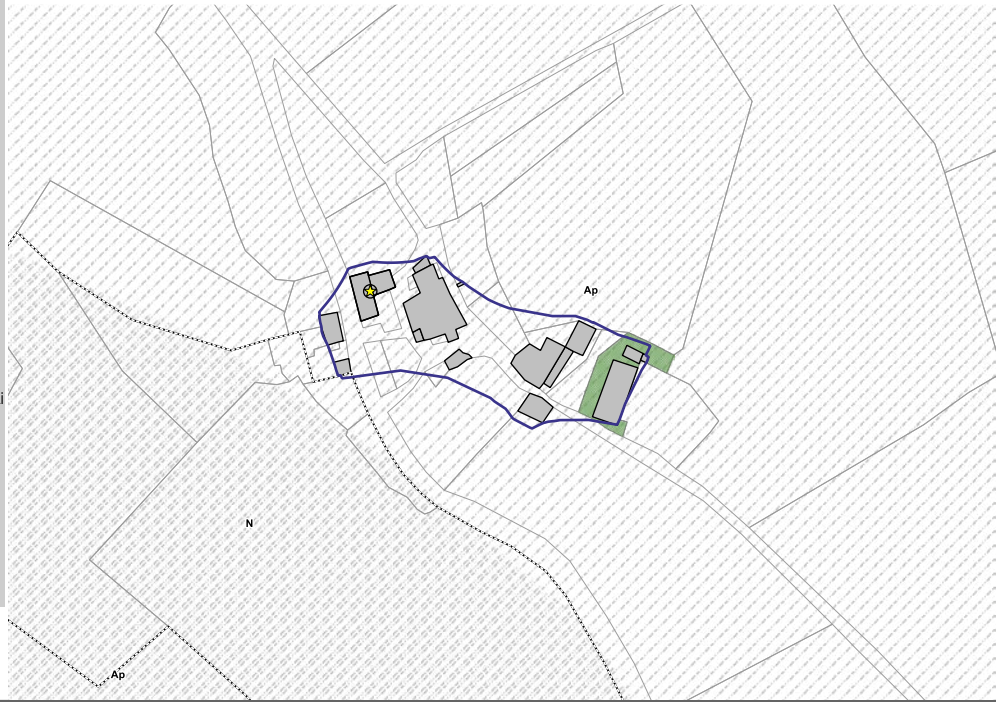

HUCALOUP

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Hameau implanté dans la pente, Hucaloup est essentiellement constitué de bâtiments anciens de qualité. Nombre d'entre eux ont fait l'objet de rénovations qualitatives. Du petit patrimoine est également recensé (croix). Celui-ci devra être préservé.

Le développement du hameau est contraint par la topographie mais également par le périmètre de réciprocité du bâtiment d'élevage installé du Nord du secteur. L'accès au hameau se fait par l'Est grâce à une route étroite qui se termine en impasse. L'entrée sur Hucaloup est patrimoniale et offre une vue d'ensemble sur le village.

Un secteur Ua a été mis en place au droit du bâti existant afin de faciliter son entretien et sa réhabilitation. Une petite zone A a été mise en place au Nord e façon à permettre l'évolution du bâtiment d'élevage existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



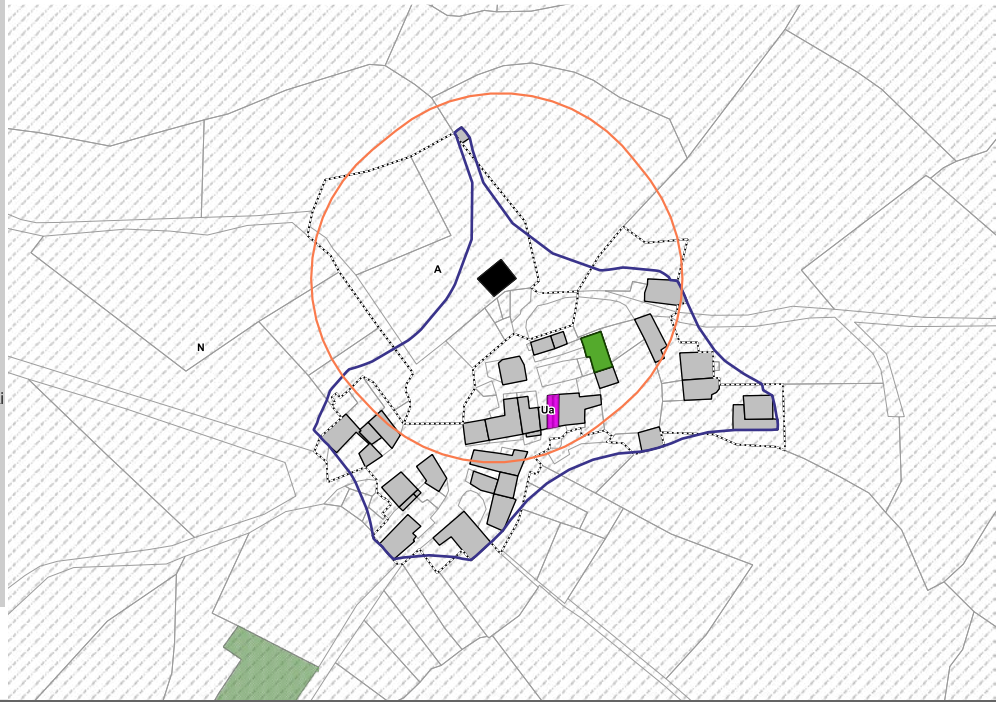

La Bastide

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,09 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, la Bastide est également située sur une crête. Son développement a donc fortement été influencé par la topographie, à l'Est comme à l'Ouest. Le hameau est constitué de bâtiments disparates, de qualité tout aussi variable.

Le Nord du hameau accueille des bâtiments plus récents que le Sud. Le bâti présente parfois un aspect dégradé, notamment du fait de son inutilisation. Par ailleurs, bon nombre de bâtiments correspondent à d'anciennes granges qui sont peu ou plus utilisées aujourd'hui. Leur reconquête pourrait constituer un élément de mise en valeur du hameau.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments existants afin de faciliter leur valorisation. Par ailleurs, un secteur de développement a été inclus au Sud-Ouest du hameau (Ub) de façon à permettre la réalisation d'un lot, en cohérence avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	118	601	Prairie de fauche, petite mais assez hétérogène et moyennement dégradée dans l'ensemble. Quelques orchidées présentes (Orchis mascula) dégradées. Muret de pierre en bordure de parcelle mélangé à des fourrées de ronces et de prunellier très favorable pour les reptiles notamment.	Modéré	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	119	2869	Espace libre en deux parties : un morceau de champs en prairie temporaire monospécifique à enjeux faible, et un bout de prairie collé aux bâtiments agricoles, très peu diversifiée, eutrophe et très dégradée ponctuellement par du stockage de matériaux ou des brûlages	Multiple	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	314	332	Prairie de fauche, petite mais assez hétérogène et moyennement dégradée dans l'ensemble. Quelques orchidées présentes (Orchis mascula) dégradées. Muret de pierre en bordure de parcelle mélangé à des fourrées de ronces et de prunellier très favorable pour les reptiles notamment.	Modéré	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Modéré

La Borie de Fages

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Borie de Fages est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage. Le périmètre de réciprocité qui lui est associé couvre la quasi-totalité du hameau.

La Borie des Farges est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés. Les bocages sont encore très présents et participent à la qualité paysagère du site (intégration des constructions dans le grand paysage).

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à favoriser le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la valorisation de l'existant, notamment grâce à la reconquête du bâtiment vacant et/ou à l'identification de bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



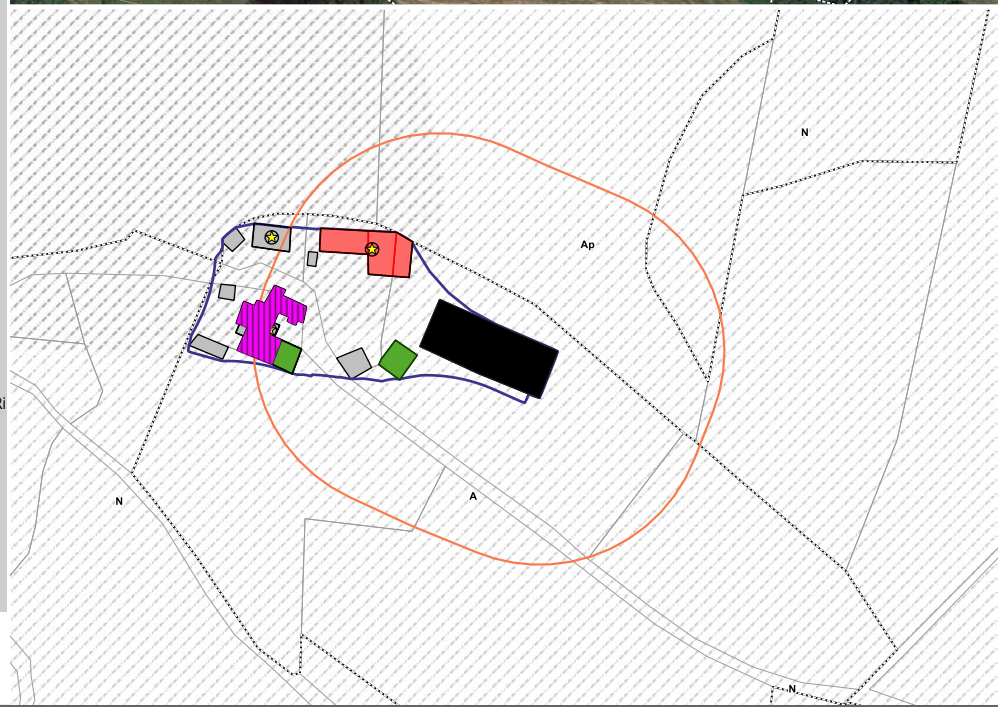

La Roujarié

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Source privée
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Située dans une vallée fermée, la Roujarié correspond davantage à un ensemble de constructions qu'à un hameau organisé et structuré. Il se termine et impasse et est accessible uniquement par une route sinueuse et étroite. Son développement est fortement contraint par la topographie.

Les nombreux boisements qui l'entourent le rendent peu visible dans le grand paysage.

La Roujarié est constituée de bâtiments anciens bien entretenus.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



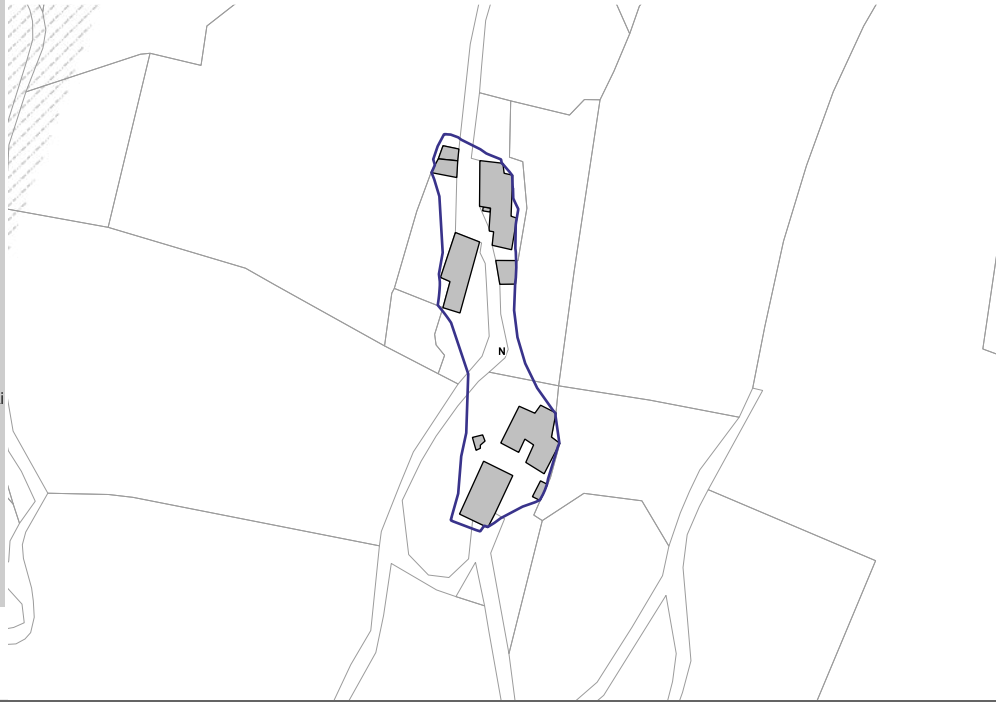

La Verdolle

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	5
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD554
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,97 ha
Surfaces libres PLUi	0,16 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La Verdolle est organisée autour d'un ancien château autour duquel les constructions sont venues s'agglomérer. Le développement du hameau a été contraint à l'Est par le tracé du ruisseau de Sibot. Si aucun risque d'inondation lié à celui-ci n'a été identifié par la CIZI, des jardins potagers ont été mis en place et maintenus à proximité du cours d'eau. Ils forment aujourd'hui un écrin paysager autour du centre ancien que le PLUi protège grâce à un classement en secteur Nj.
Le hameau est ceinturé, au Nord et à l'Est par le ruisseau et à l'Ouest par une topographie plus marquée. Au Sud, en revanche, des constructions ont été réalisées au fil des siècles, de façon moins dense. La quasi-totalité d'entre elles sont des constructions anciennes. Si elles s'intègrent bien dans le cadre bâti global du hameau, elles participent aussi à l'extension de la tache urbaine. De nombreux espaces libres y sont disponibles. Ceux-ci correspondent majoritairement à des jardins potagers et participent à la qualité paysagère du site : ils sont classés en secteur Nj dans le coeur du village et Ap dans une périphérie plus lointaine afin de ne pas porter atteinte au caractère patrimonial de la Verdolle.
Le bâti du hameau est de qualité et a parfois fait l'objet de rénovations. Plusieurs maisons sont toutefois en vente et pourront être amenées à se dégrader si elles restent vacantes pendant longtemps.
Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments existants afin de faciliter leur valorisation. Un secteur de développement a aussi été inclus au Sud-Ouest du village de façon à permettre la réalisation d'un lot, en cohérence avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale. Un emplacement réservé dédié à la création d'une station d'épuration a également été mis en place.

- Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	122	1566	Prairie fortement dégradée avec peu de diversité, beaucoup de sol nu et de végétation rudérale. La partie sud-est présente un chemin goudronné et un talus de faible intérêt. Des haies à enjeux modérés sont à conserver.	Faible	Modéré	Modéré	Identification de trois haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	123	781	Jardin à l'abandon avec une végétation rudérale et un potager cultivé dans le hameau. Parcelle en pente assez forte avec un muret en pierres intéressant, à conserver.	Très faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	124	455	Ancien jardin potager en cœur de hameau dominé par une végétation rudérale de faible intérêt et entouré de murets de pierres plus ou moins intéressants. Attention à la proximité du ruisseau et au risque de pollution en phase de travaux.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible Identification d'un muret de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Nul
ER	104	1160	Même configuration que la parcelle ID105, la haie à conserver autant pour ses aspects écologiques que son atout paysager (brise-vue). Faire attention au cours d'eau lors de la phase travaux, à noter que celui-ci était en assec lors du passage	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'une ripisylve / haie de catégorie 1 au titre de l'article L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	105	1319	Parcelle située en contre-bas d'une route, constituée d'une prairie pâturée eutrophisé et d'une lande à fougère. Ripisylve à conserver, attention au cours d'eau lors de la phase travaux, à noter que celui-ci était en assec lors du passage	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'une ripisylve / haie de catégorie 1 au titre de l'article L151-23 du CU	Faible à modéré

LE CAYLA

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Source privée
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	Aucun
Réglementations agricoles	Aucun
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Accessible uniquement par une route étroite et sinueuse, le Cayla est situé dans une impasse. Il est implanté dans une vallée encaissée et fermée (boisements) ce qui le rend peu visible dans le grand paysage.

Il correspond davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau structuré et organisé.

Le bâti du hameau est ancien globalement bien entretenu.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





LE CELLIER

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD554
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Individuel
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,50 ha
Surfaces libres PLUi	0,10 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Cellier est implanté sur une crête et offre une vue sur la vallée du ruisseau du Vignals. Il est traversé par la RD554 et présente un bâti ancien relativement dense, notamment dans sa partie Nord. Malgré cette densité, le bâti est ponctué d'arbres ce qui participe à la qualité paysagère du site.

Les limites paysagères du hameau sont essentiellement agricoles. Celles-ci ont été respectées dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Le ruisseau du Vignals constitue la limite Sud du hameau. Le ruisseau d'Avène correspond, quant à lui, à une limite lointaine à l'Ouest du Cellier. Le Nord du hameau est davantage contraint par le relief.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments existants afin de faciliter leur valorisation. Par ailleurs, un secteur de développement a été inclus à l'Est du village de façon à permettre la réalisation d'un lot, en cohérence avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale. Un emplacement réservé dédié à la création d'une station d'épuration a également été mis en place.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



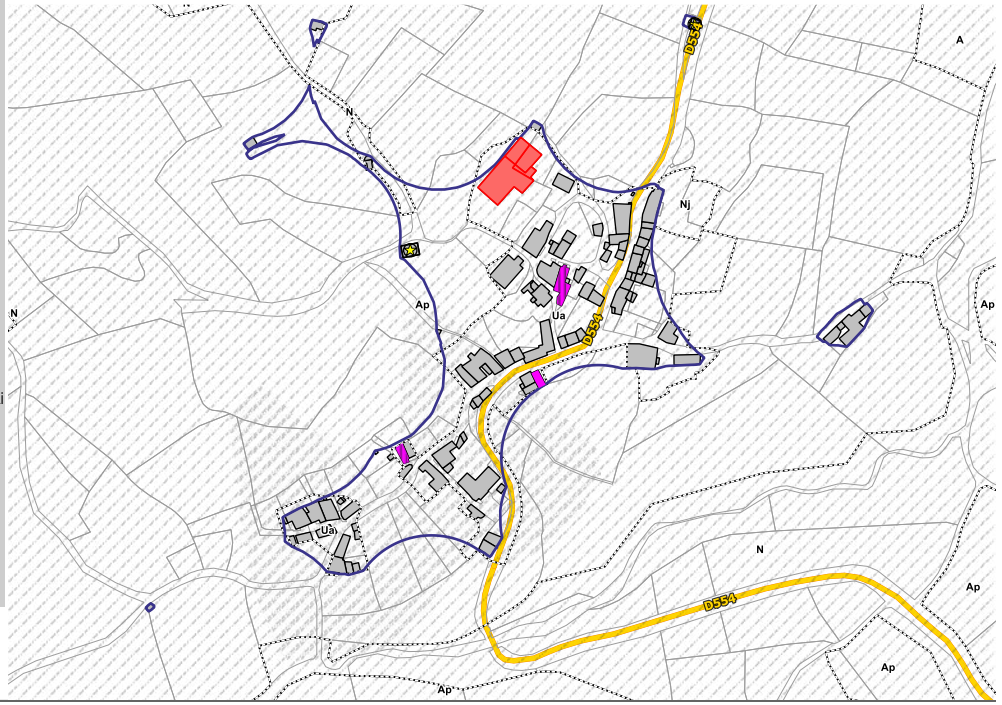

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	125	4980	Prairie naturelle de pâture eutrophisée moyennement diversifée, bordée le long de la route par un muret en pierre non maçonné avec de nombreuses infractuosités. Haie/ Fourré au Sud-Ouest de la parcelle composé essentiellement de jeunes arbres fruitiers	Faible à modéré	Fort	Fort	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage de 4980 à 984m²) et identification de haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	107	975	Prairie pâturée de faible enjeu, celle-ci est ceinturée par deux haies à fort enjeu et à conserver. Faire attention au cours d'eau lors de la phase travaux, à noter que celui-ci était en assec lors du passage. Le terrain est en légère pente excentré du village veiller à l'insertion paysagère, le cas échéant.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de la ripisylve et d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

NOTRE DAME D'ORIENT

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	Couvent Notre-Dame-d'Orient
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Orient est un hameau situé sur les communes de Laval Roquecezière et Pousthomy. Il correspond à un ensemble de constructions organisé autour du couvent des Bénédictines. Il est composé de bâtiments essentiellement anciens et, dans l'ensemble, de qualité et bien entretenus. Les extensions récentes de l'urbanisation sont situées au Nord du hameau et sont majoritairement en lien avec l'activité agricole (bâtiment d'élevage). Une maison avec ossature bois a également été construite au Nord du hameau. Ces constructions ne sont visibles que depuis l'entrée Nord du site.

Le couvent s'est implanté sur un espace peu contraint par la topographie. Il est entouré d'espaces agricoles qui forment les limites paysagères du site. Le Rance constitue les limites Est et Sud du hameau. Les bâtiments se sont implantés de façon à ne pas être exposés en cas de crues du cours d'eau.

Le projet de PLUi prévoit une zone A au niveau des bâtiments agricoles du Nord du hameau de façon à faciliter le maintien de l'activité agricole. Les bâtiments du Sud du secteur sont, quant à eux, classés en Ap da façon à ne permettre que leur entretien et valorisation. Il s'agit ainsi de préserver la qualité patrimoniale du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



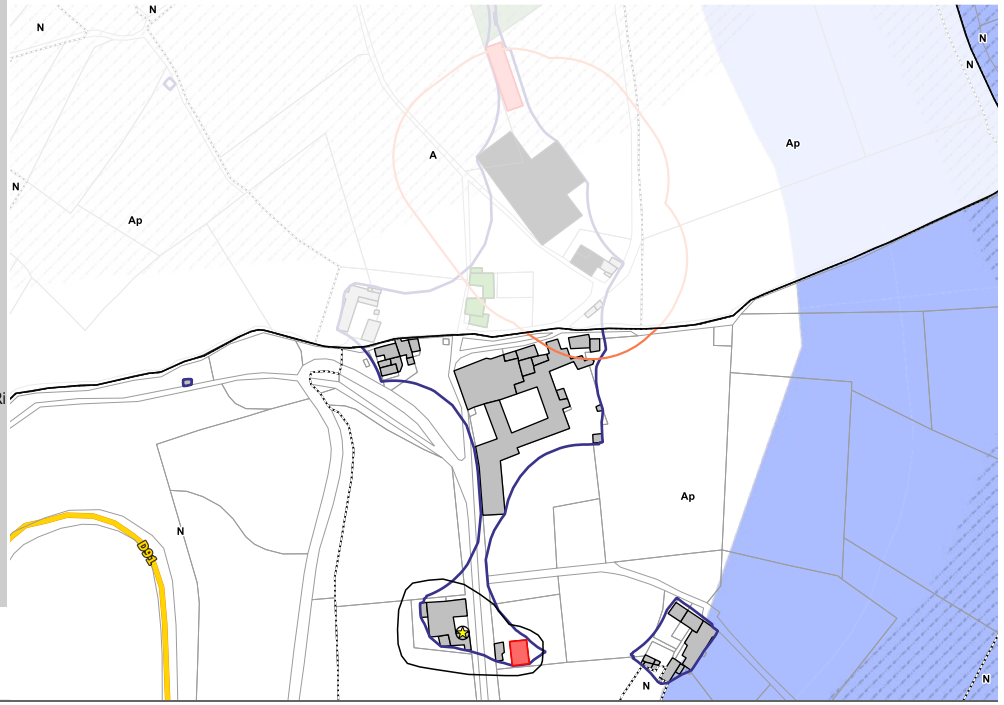

ROQUECEZIERE

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques et sites	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD33
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Non
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0.09 ha
Surfaces libres PLUi	0,25 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,03 ha

ENJEUX

Situé sur un éperon, Roquecezière offre un panorama à 360° sur le grand paysage, visible, notamment, depuis le point de vue de la Vierge de Roquecezière. Il s'est organisé de façon linéaire le long de la RD33 et est essentiellement composé de bâtiments anciens, parfois vacants. Un mur d'escalade y est également disponible.

Le bâti est majoritairement ancien même si quelques constructions plus récentes s'y sont intégrées. Un espace libre est encore disponible au sein de la tâche urbaine.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments existants afin de faciliter leur valorisation (reconquête de la vacance) et sa densification. Par ailleurs, un secteur de développement a été inclus au Nord-Ouest du village de façon à permettre la réalisation d'un lot, en cohérence avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale. Un emplacement réservé dédié à la création d'une station d'épuration a également été mis en place.
Ce zonage permet de préserver les ouvertures sur le grand paysage et limite risques de covisibilité.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



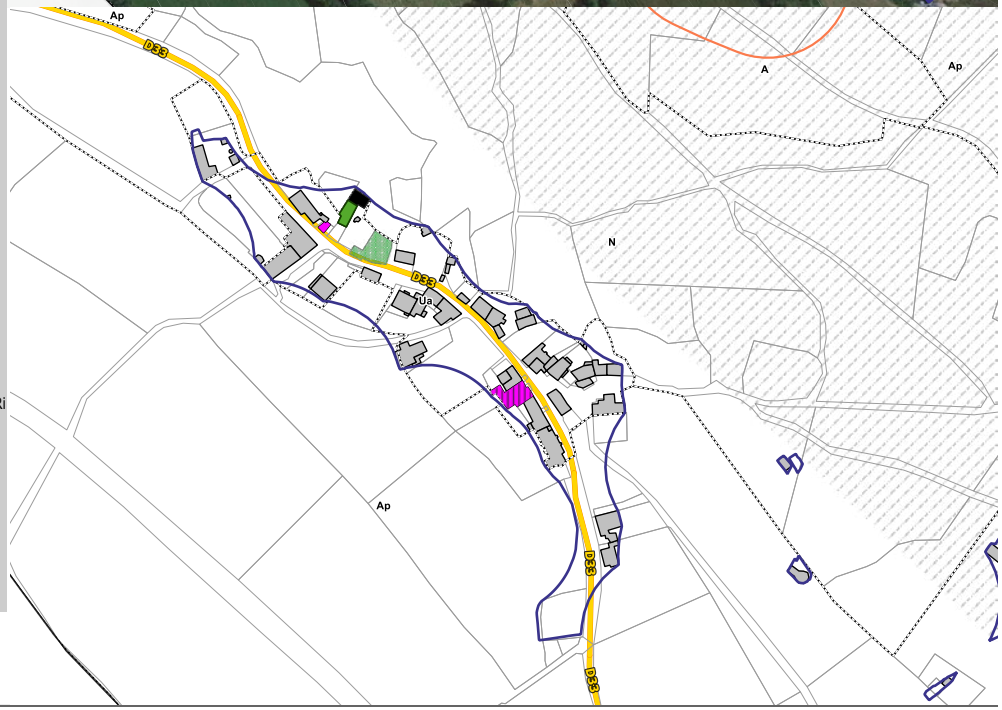

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	128	1750	Prairie certainement de fauche très eutrophisée avec une forte présence de Rumex, Urtica et de Crispus notamment, et assez peu diversifiée. Muret intéressant à préserver avec un arbre remarquable (viuex frêne à priori). Parcelle en dent creuse à urbaniser en priorité.	Faible	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 et d'un arbre au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	129	5702	Pelouse acidiphile en bon état avec orchidées par endroit (Orchis mascula) mais certains secteurs notament vers l'entrée ou le chemin, sont plus eutrophisés et une végétation prairiale rudéalisée (Taraxacum, Anisantha stérillis, Rumex crispus) remplace la pelouse	Modéré à fort	Nul	Modéré à fort	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	312	739	Parcelle boisée et enfrichée, pas d'enjeu particulier s'en dégage, mis à part un muret en pierre sèches, conserver quelques arbres si possibles.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
ER	113	3243	Aucun enjeux, terrain remanié colonisé par de la ronce.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	114	372	Prairie pâturée en pente à faible enjeu, haies présentant des arbres têtards à conserver, parcelle à proximité des habitations veiller à l'intégration paysagère, il existe un chemin/ ou un cours d'eau en assec à proximité de la parcelle.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	-	Faible à modéré
ER	115	210	Champ cultivé sans enjeux particuliers	Faible	Nul	Faible	-	Faible

SAINT CRÉPIN

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD 554, Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD (en projet)
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,72 ha
Surfaces libres PLUi	0,26 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,01 ha

ENJEUX

Hameau implanté sur une crête, Saint Crépin offre des vues imprenables sur le grand paysage tant en direction de l'Ouest que de l'Est. Le centre ancien est de forme circulaire et s'est organisé autour de l'église de façon resserrée. A l'inverse, des extensions peu denses ont été réalisées en direction du Sud-Ouest. En raison de cette faible densité, plusieurs espaces libres sont disponibles au sein de la tache urbaine.

Plusieurs logements vacants ont été identifiés dans le coeur historique du hameau. Leur reconquête constitue un enjeu pour la commune. Plusieurs espaces publics pourront être mis en valeur. A l'heure actuelle, seuls des bancs y ont été installés. La hameau accueille également un musée d'arts et traditions populaires, installé juste à côté de l'église.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du centre ancien afin de faciliter l'entretien et la valorisation du bâti existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance. Un secteur Ub a été mis en place sur le secteur d'extension récente du Sud-Ouest de façon à permettre sa densification tout en maintenant une coupure entre celui-ci et le centre ancien du village. L'espace libre en densification fait l'objet d'une OAP afin de garantir une densité minimale des constructions réalisées et veiller à leur bonne intégration paysagère (ex: identification de haies au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme). Ce zonage a été établi en cohérence avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale. Un emplacement réservé dédié à la création d'une station d'épuration a également été mis en place.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



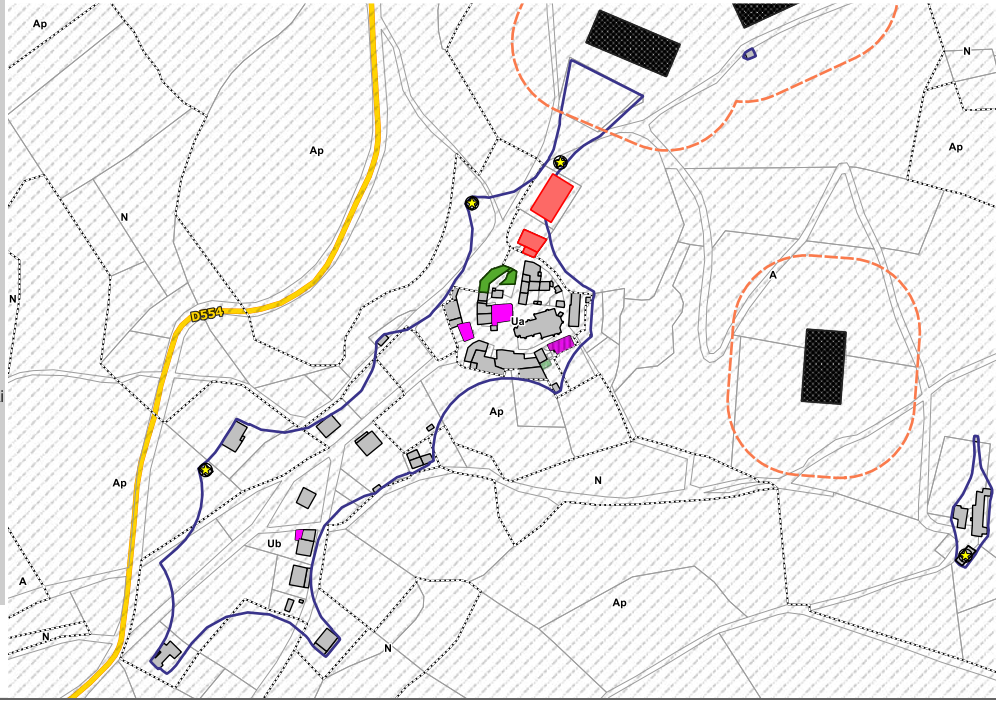

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	126	4838	Praire artificialisée très peu diversifiée, présentant presque exclusivement des graminées (Poa, Anisantha, Dactylis)	Faible	Modéré	Modéré	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage à 2603 m²) et identification de deux haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	127	1296	Petite prairie de fauche en dent creuse, nettement dégradée malgré la présence d'orchidées (Anacamptis morio). Deux haies plus ou moins intéressantes mais à préserver dans l'idéal (corridor). Apparemment la parcelle sert de parking pour la fête du village une fois par an, d'où la dégradation observée.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible Identification d'une haie de catégorie 2 et d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Nul
ER	108	1118	Prairie pâturé de faibles enjeux, celle-ci est ceinturée par deux haies à fors enjeux et à conserver. Faire attention au cours d'eau lors de la phase travaux, à noter que celui-ci était en assec lors du passage. Le terrain est en légère pente excentré du village veiller à l'insertion paysagère le cas échéant.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'une haie de categorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

SAINT MAURICE

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD91
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,52 ha
Surfaces libres PLUi	0,13 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Saint Maurice est implanté à proximité du Rance qui forme une limite naturelle au Nord du hameau. Les constructions se sont installées en hauteur de façon à ne pas être exposées en cas de crues du cours d'eau. Saint Maurice s'est développé de façon concentrique autour de l'église. Deux ex-croissances principales sont venues se greffer au noyau ancien. La première, à l'Est, correspond à des bâtiments de stockage agricole. La seconde, au Sud, correspond à un ensemble de constructions, principalement anciennes, à vocation résidentielle.

Le hameau compte très peu de constructions récentes. Toutes sont liées à l'activité agricole. Si le développement de Saint Maurice est contraint au Nord par le tracé du Rance, le reste du hameau est entouré d'espaces agricoles relativement plats, notamment au Sud-Ouest, qui auraient pu être urbanisés et marquent aujourd'hui les limites paysagères du village. Le projet de PLUi s'attache, autant que possible à les préserver de maintenir l'écrin paysager du hameau, tout en limitant la consommation de terres agricoles.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments existants afin de faciliter leur valorisation. Par ailleurs, un secteur de développement a été inclus au Sud-Est du village de façon à permettre la réalisation d'un lot, en cohérence avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale. Ce zonage respecte les limites paysagères du site. Enfin, un emplacement réservé dédié à la création d'une station d'épuration a également été mis en place.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



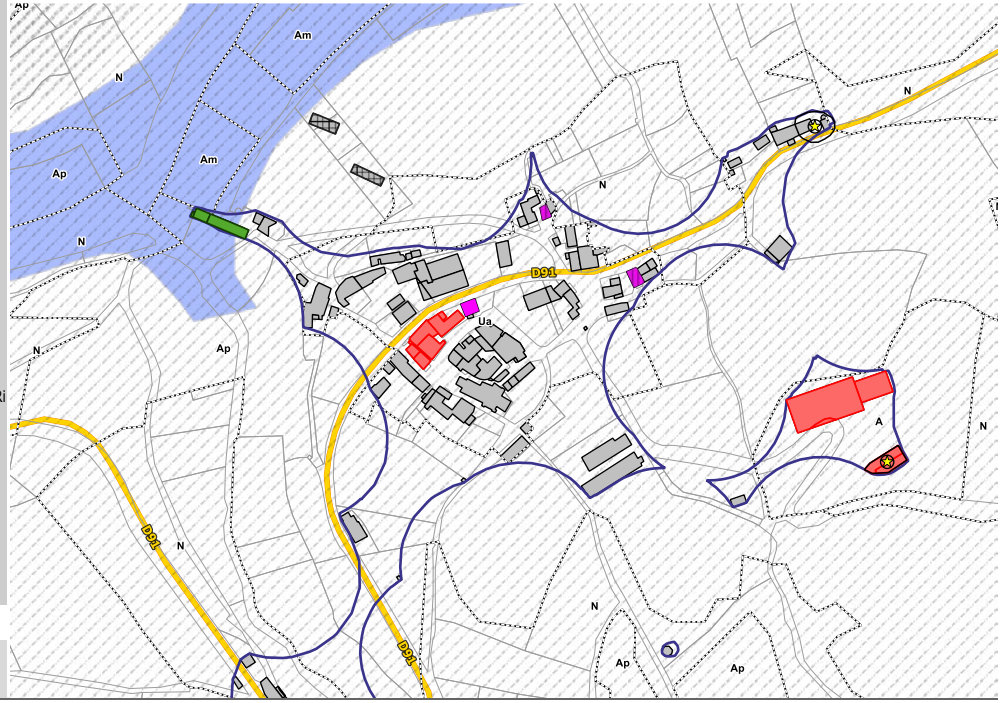

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	130	3545	Prairie de pâture eutrophisée dominée par des espèces rudérales située en extension du village et entourée de haies à enjeu modéré à préserver si possible	Faible	Modéré	Modéré	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage de 3545 à 1320m) et identification de deux haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
ER	106	1682	Prairie paturée eutrophisée à faible enjeux, les éléments boisés pourraient être conservés au moins comme écran paysager. Très proches des habitations, terrain en pente.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de categorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

SÉGÉZY

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,29 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,59 ha

ENJEUX

Implanté dans la pente, Ségézy est visible dans le grand paysage. Il s'agit d'un hameau structuré et organisé ayant globalement peu fait l'objet d'extensions récentes. Toutefois quelques maisons d'habitation récentes sont venues se greffer au hameau, sans réelle continuité avec le bâti existant. Elles sont séparées du corps du hameau par des espaces agricoles à l'Ouest et par des vergers au Nord. Le hameau est essentiellement constitué de bâti ancien et comporte du petit patrimoine de qualité. Si ce bâti est globalement bien entretenu, quelques bâtiments sont encore vacants et ne participent pas à la qualité paysagère du site.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua sur le centre ancien afin de faciliter l'entretien et la valorisation du bâti existant. Ce zonage affirme une limite d'urbanisation et met fin à l'extension observer en direction du Nord-Est. Le PLUi classe, en secteur Ub, un espace situé au Sud-Ouest du village. Il englobe la maison récente ainsi qu'un espace libre en couture du tissu urbain afin de pouvoir envisager la réalisation d'un ou deux lots, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale. Ce zonage a pour objectif la définition de limites d'urbanisation, tout en évitant la consommation d'espace agricole et en protégeant la qualité paysagère du village.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



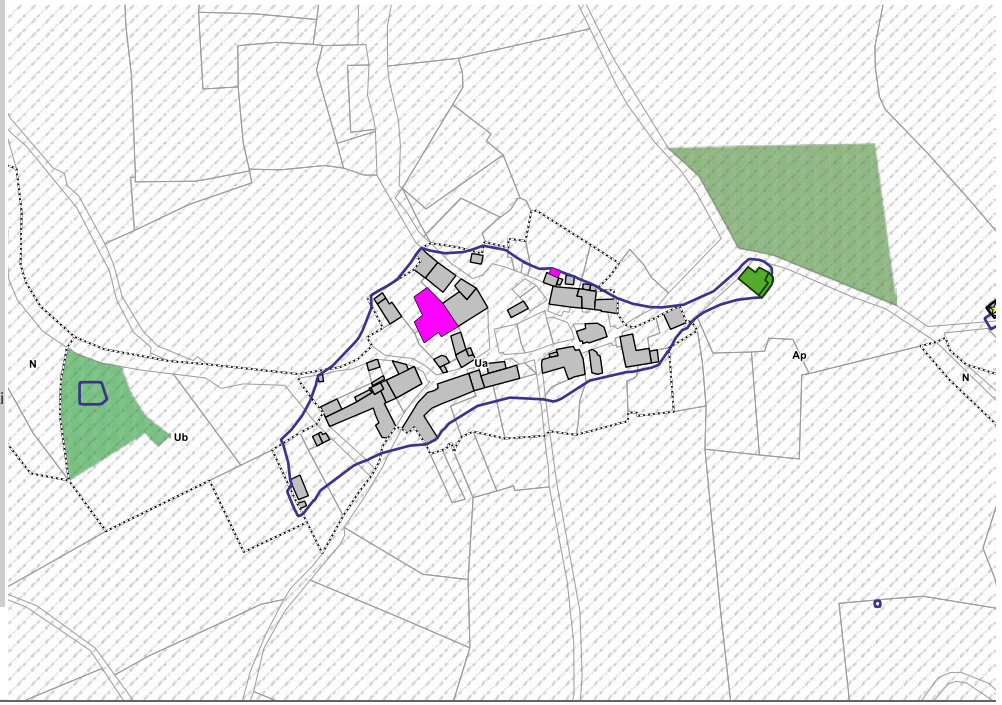

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	131	2553	Prairie plus ou moins engraissée, quelques Anachamptis morio, Ranunculus bulbosus, linum bienne	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	313	1128	Parcelle sans enjeu particulier. Présence d'une haie de faible enjeu à conserver si possible.	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

TERRAIGNES

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Terraignes s'apparente davantage à un groupe de constructions qu'à un hameau organisé et structuré. Il s'est implanté dans la pente et surplombe la vallée du Rance. Il offre ainsi des vues imprenables sur Saint Maurice et sur le couvent de Notre Dame d'Orient.

Il est essentiellement constitué de bâtiments anciens et bien entretenus ce qui lui confère une qualité paysagère indéniable. Celle-ci doit être préservée d'autant plus que le hameau est visible dans le grand paysage.

Terraignes est contraint par la topographie au Sud et à l'Ouest. De vastes espaces agricoles le délimitent également au Nord et à l'Est. Ces limites doivent être préservées.

Le projet de PLUi prévoit un classement du secteur en Ap afin de faciliter l'entretien et la valorisation de l'existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination, tout en préservant la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





VAREILLES

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Source privée
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	Non
ZNIEFF	Non
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Vareilles est un hameau implanté dans une vallée fermée. Il est accessible par une route étroite et sinueuse qui se termine en impasse. Il est exclusivement constitué de bâtiments anciens ayant parfois fait l'objet d'extensions peu qualitatives.

Le hameau est contraint par la topographie à l'Est. Des espaces agricoles ouverts sont présents à l'Ouest et au Nord du hameau. Ils doivent être préservés. Le ruisseau de Sibot prend sa source à l'Est du hameau. S'il n'est pas en eau de façon permanente, il constitue également une limite paysagère du site.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le Bourg

La Claparède



- Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

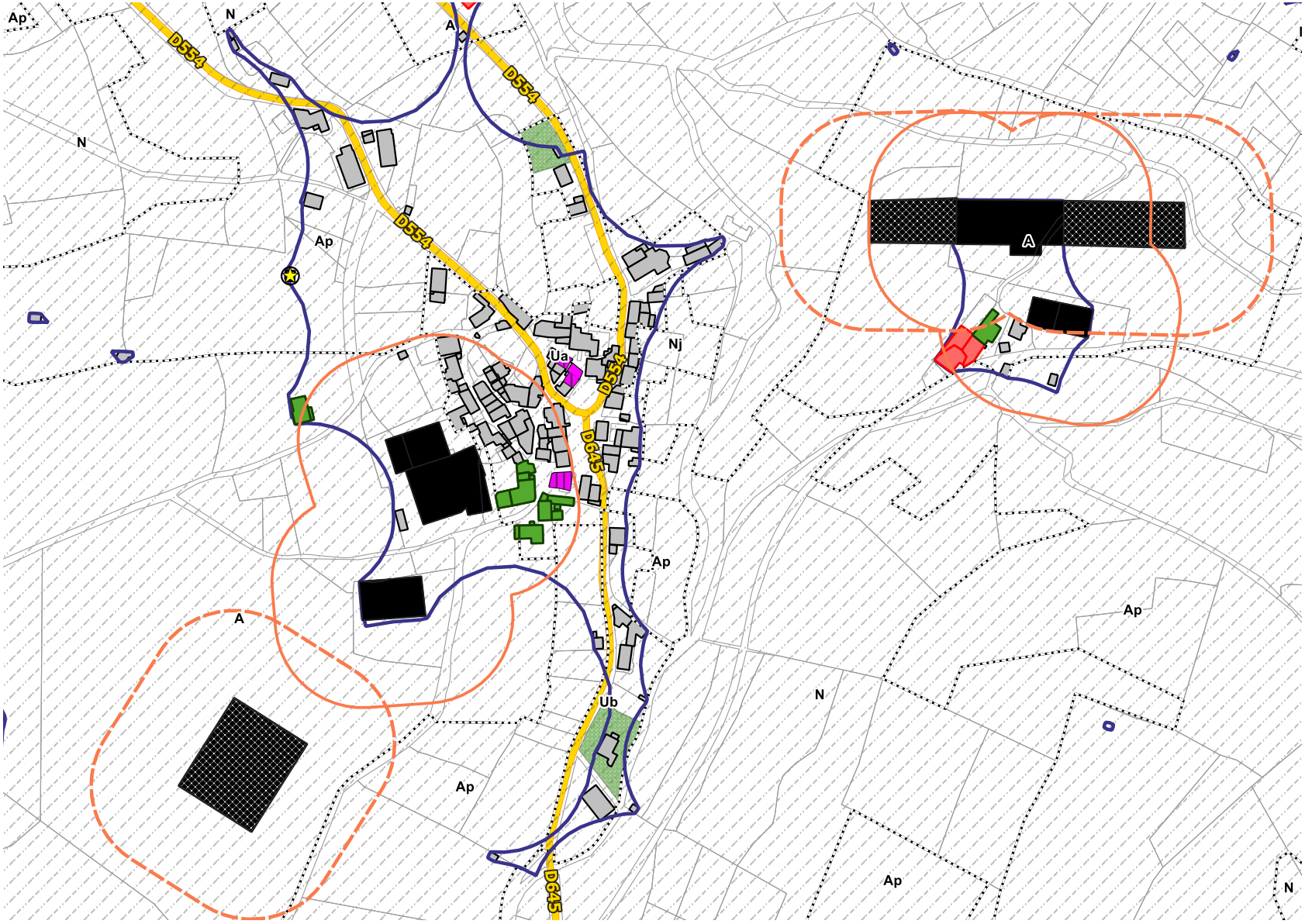

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

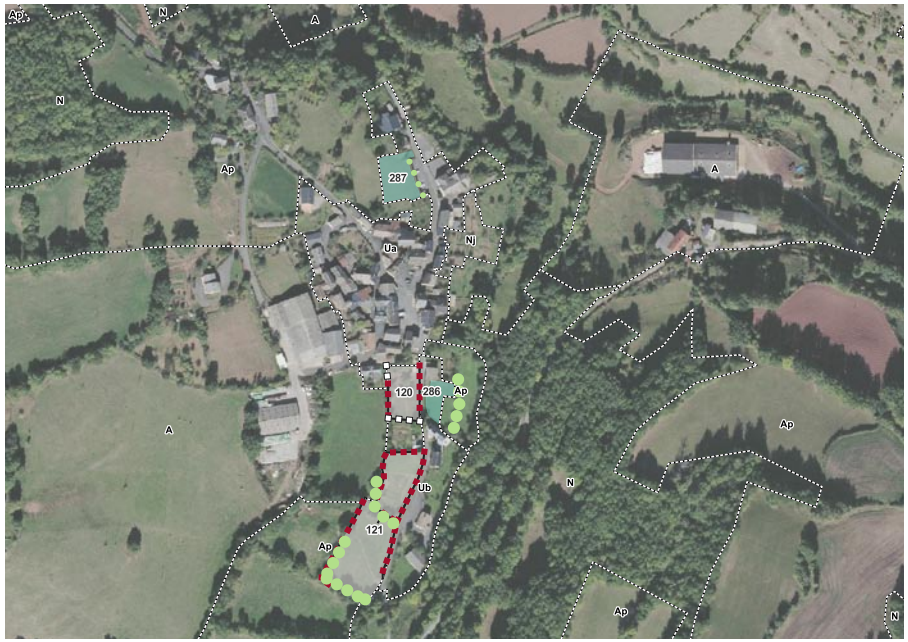

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	120	1162	Jardin potager, et un poulailler (terre à nu). Muret en pierre entourant la parcelle à préserver.	Très faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification de murets de catégorie 1 et catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	121	4455	Jardin potager avec une partie en jachère sur la moitié Nord de l'espace libre et la partie Sud avec praire naturelle de pâture fortement dégradée, assez pauvre et dominée par des espèces rudéales (Cerastium, Véroinica) Plusieurs murets à enjeu fort sont présents en bordure et au milieu ainsi que des haies moyennement intéressantes. Privilégier la partie nord pour urbanisation.	Modéré	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification de murets de catégorie 1 et de haies catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	286	541	Prairie anthropisée dans le centre bourg en bord de cours d'eau, peu d'intérêt, présence d'une haie en limite de parcelle à conserver si possible.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU à l'Est	Faible
EL	287	1102	Prairie pâturée, légèrement anthropisée présentant une haie de faible intérêt à conserver si possible.	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Plusieurs commerces ambulants
Services	Mairie, agence postale
Equipements	Musée d'art et de tradition, Musée des statues Menhirs
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	3
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monuments historiques et sites	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD554, RD645
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	4
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	1,03 ha
Surfaces libres PLUi	0,16 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,16 ha

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

La commune de Laval-Roquecezière est constitué de plusieurs entités bâties s'apparentant davantage à de petits villages qu'à des hameaux. Aussi, au fil des siècles, le tissu urbain s'est constitué en divers points du territoire communal. Ceux-ci comprennent par endroits un potentiel en densification qui doit être nuancé dans la mesure où ces espaces libres constituent parfois des espaces de jardin au sein des villages et participent à leur qualité paysagère. Ainsi, le développement de la commune de Laval-Roquecezière a été réfléchi en tenant compte de plusieurs éléments : les objectifs fixés à l'échelle globale pour la commune, la particularité de son armature urbaine et les enjeux paysagers propres à chaque site.

Enjeux

L'habitat de la commune de Laval Roquecezière est très dispersé. Ainsi, plusieurs villages de taille relativement conséquente sont disséminés sur son territoire. La Claparède peut être considéré comme le «bourg» de la commune dans la mesure où il accueille l'ensemble des fonctions administratives de la commune (mairie).

Forme urbaine : Le développement du bourg s'est structuré autour de la mairie. Le bâti s'est également implanté à un carrefour routier, à l'intersection des routes départementales 554 et 645.

Limites paysagères : Les principales limites paysagères sont :
- A l'Est : le ruisseau d'Avène et la topographie,
- Au Sud-Ouest : l'activité agricole (*cf. périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage*)

Espaces publics et stationnement : Un espace de convivialité/vert est localisé au cœur du bourg sur la place de la mairie. Il ne fait pas l'objet d'aménagements particuliers et est essentiellement utilisé pour le stationnement. Sa mise en valeur pourrait contribuer à la valorisation du cadre de vie de la Claparède.

Entrées de bourg et déplacements : L'accès du bourg se fait depuis la D645 et la D554. Les entrées de bourg ne font pas l'objet d'un traitement particulier. Elles soulignent globalement l'omniprésence de l'activité agricole sur le hameau : hangars.

Bâti et patrimoine : Le bourg est constitué d'un bâti traditionnel. Plusieurs bâtiments vacants sont également recensés. Il constitue un potentiel non négligeable pour la commune, en termes de reconquête et de valorisation de l'existant.

Bilan
Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du centre-ancien de la Claparède et un secteur Ub sur les extensions récentes réalisées en entrée Sud du bourg. Dans les deux cas, il s'agit de favoriser la réhabilitation de l'existant et son entretien, grâce notamment à la reconquête de la vacance. Le zonage retenu permet aussi d'envisager une densification du tissu urbain.
Enfin, un secteur Nj a été mis en place sur un espace de jardin localisé à l'Est du centre ancien afin de préserver cet écrin paysager.




MAIRIE


FINAGAZ


D554
LE CELLIER
St MAURICE
La Verdolle
4 ROQUECEZ
St Cr
Musée d'Art et de
de St Crépin




4 ROQ

Commune de Mélagues

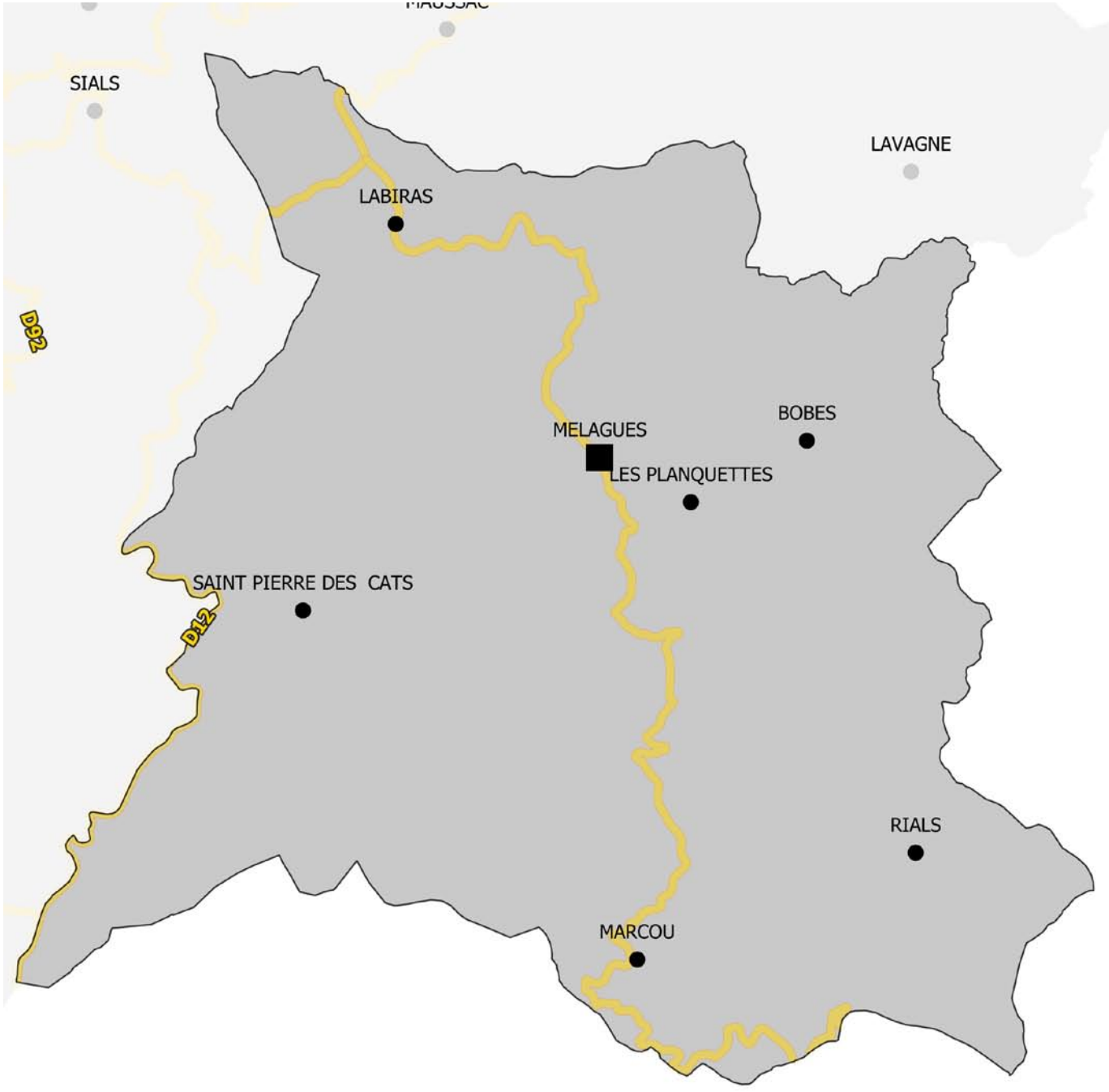

Descriptif général

Superficie	44,51 km²
Population 2015 (INSEE)	60 habitants
Densité	1,35 habitants/km²
Unités paysagères	Mont d'Orb ; Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol
Point culminant	1 067 m
Point bas	554 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	60	0,94%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 4	- 38
Taux de croissance annuel	- 1,3%	- 4,1%
Solde migratoire	- 0,3%	- 3,6%
Solde naturel	- 1%	- 0,5%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	6	0
Poids des plus de 80 ans	10%	
Enfants de moins de 15 ans	6	- 1
Poids des moins de 15 ans	10%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	25	- 8
Taille des ménages	2,1	- 0,5
Familles avec enfants	5	- 7
dont familles monoparentales	*0*	- 4
Personnes isolées	5	- 12
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*3*	- 1

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	16	- 1
Nombre d'actifs	28	0
Nombre d'emplois par actif	0,6	
Taux d'activité	51,9%	
Nombre de chômeurs	4	+ 1
Taux de chômage	14,3%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	39	50,1%
Résidences principales	29	37,7%
dont T1 - T2	*1*	*3,4%*
dont T3	*6*	*20,7%*
dont T4 et plus	*22*	*75,9%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	1	
dont entre 2015 et 2017	*1*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	1,3%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	2	
Nombre de logements - INSEE 2015	77	
Dont logements vacants	*9*	16 *(dont 6 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	11,7%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	9
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	683 ha *15,34%*

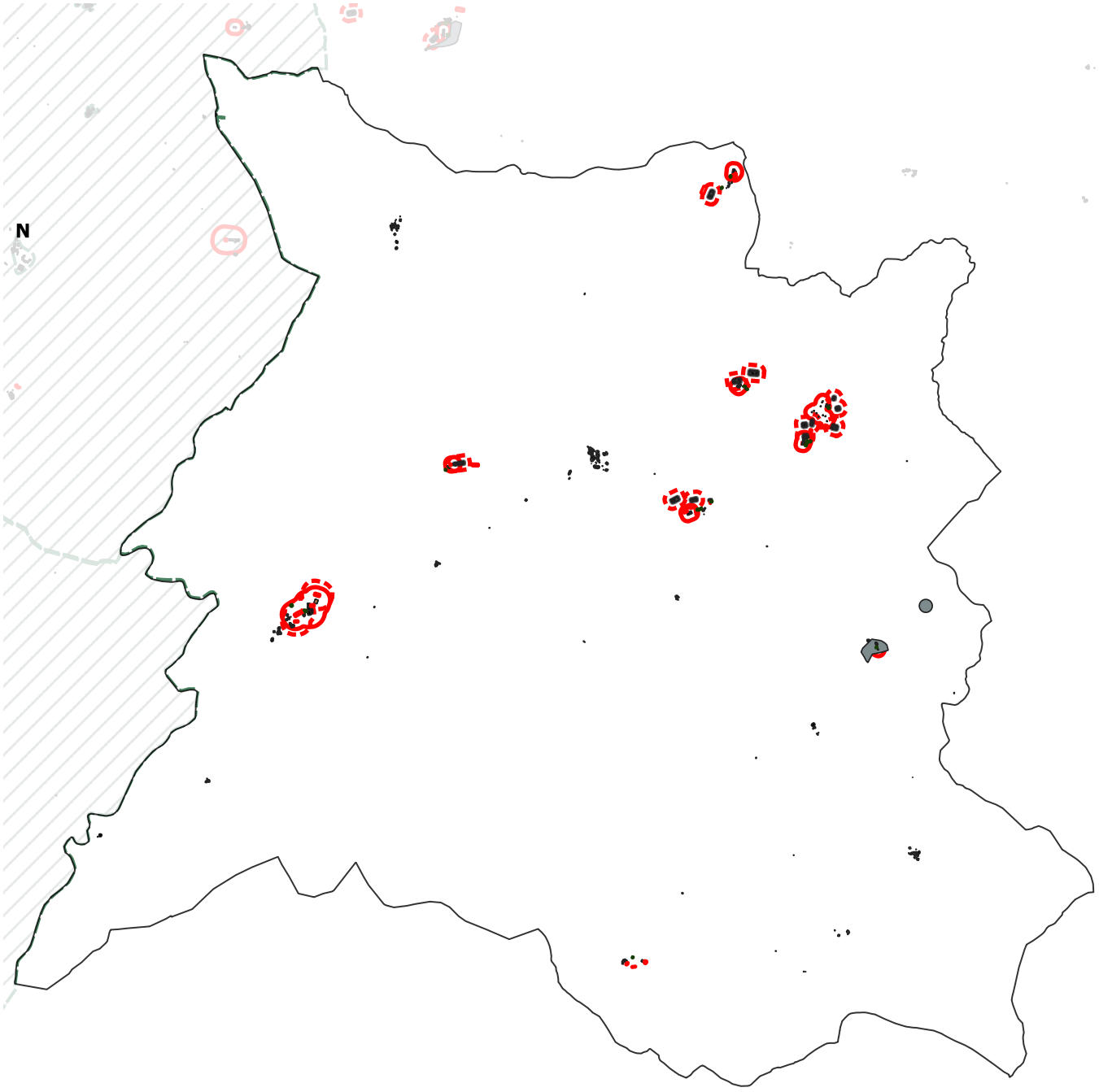

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

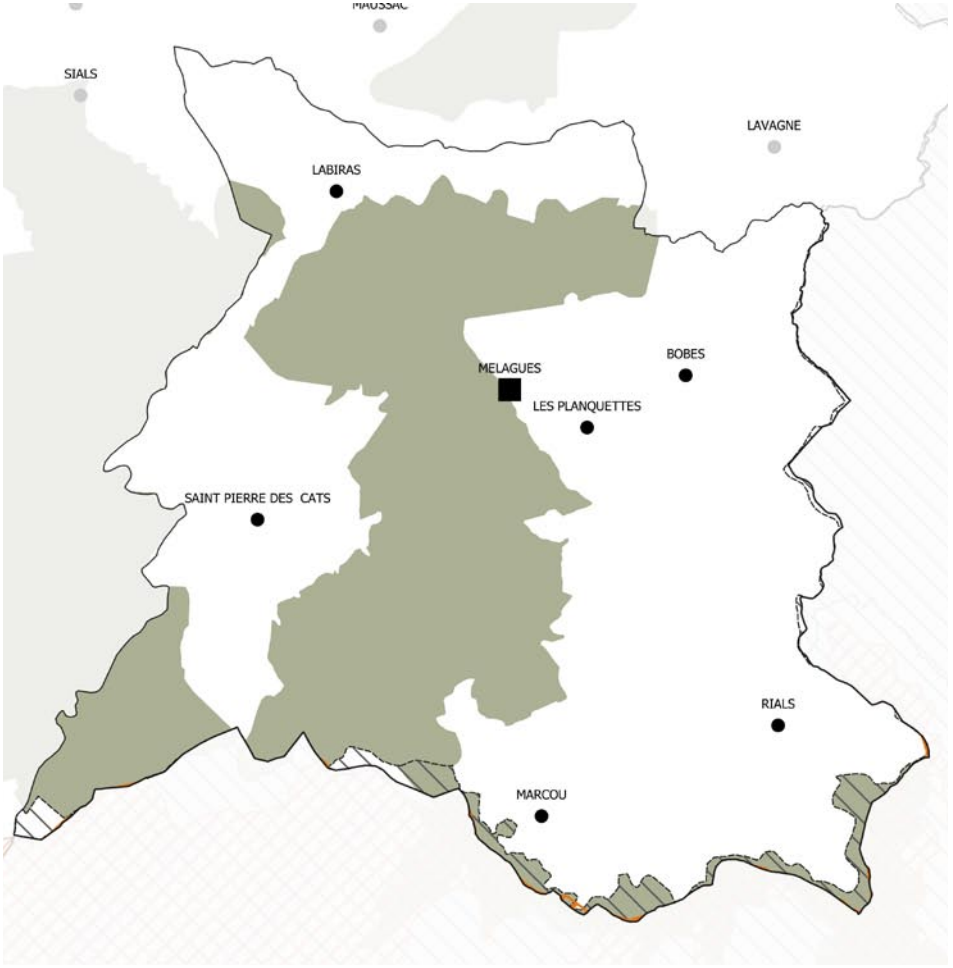

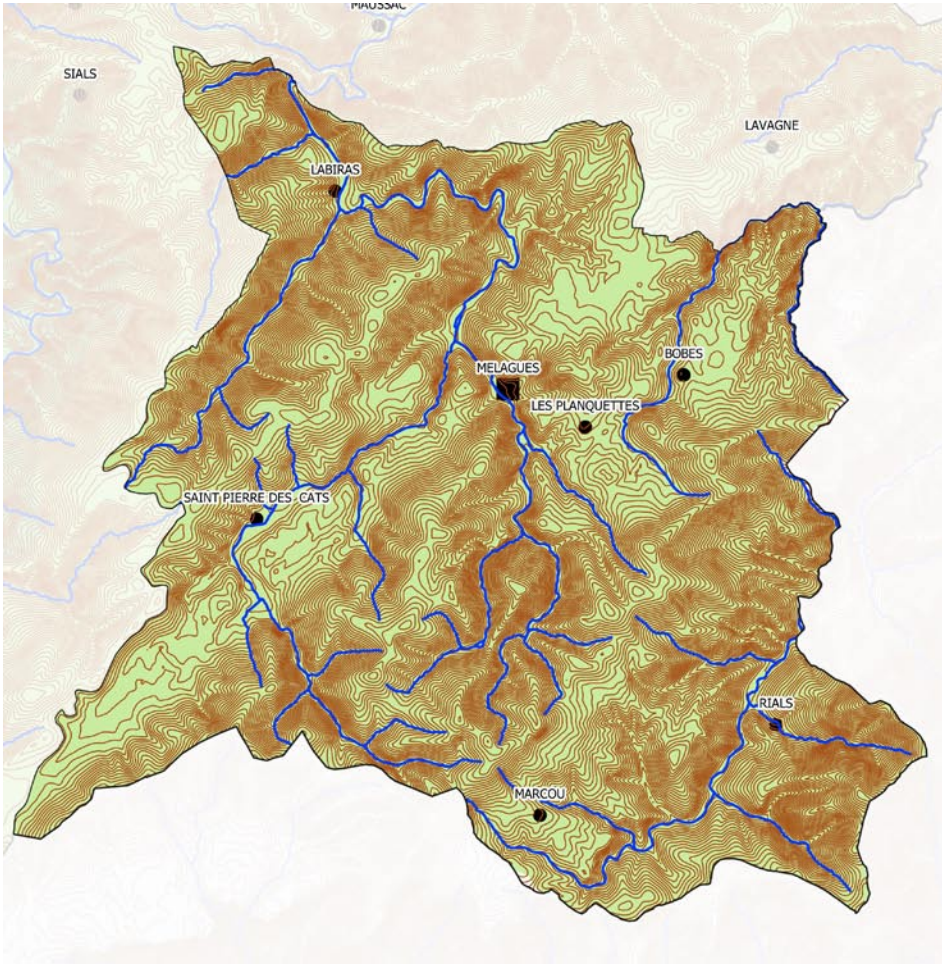

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

BOBES

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Bobes est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage. Le périmètre de réciprocité qui lui est associé couvre la quasi-totalité du hameau. Par ailleurs, un projet de bâtiment d'élevage a été signalé lors de l'enquête agricole. Sa réalisation viendra accentuer la vocation agricole du hameau.

Bobes est essentiellement entouré de boisements et de bocages qui participent à l'intégration paysagère des constructions du secteur.

Plusieurs logements vacants ont été identifiés sur le hameau.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la possibilité d'entretien ou de valoriser le bâti existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



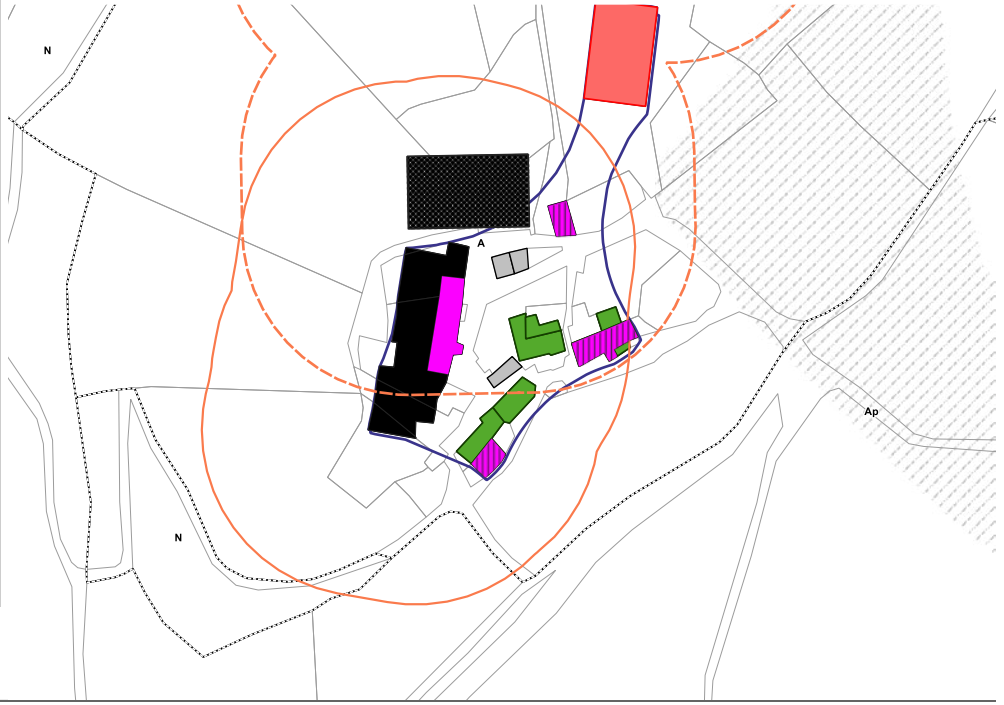

LABIRAS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD52
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Labiras est implanté dans le fond de la vallée de la Nuéjouls, dans un milieu relativement boisé. Il est donc peu visible dans le grand paysage. Son développement est fortement influencé par les contraintes naturelles : la topographie à l'Ouest et le cours d'eau à l'Est. La Carte Informatives des Zones Inondables (CIZI) identifie, par ailleurs, un risque sur ce secteur.

En raison de ces contraintes naturelles, le hameau s'est développé de façon linéaire, le long de la RD52 qui le dessert. Il est majoritairement constitué de constructions anciennes. Leur entretien varie de l'une à l'autre.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance, tout en préservant l'écrin boisé du hameau et en tenant compte du risque d'inondation identifié.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





LES PLANQUETTES

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Les Planquettes correspondent à un hameau d'altitude (780 mètres environ) mais implanté dans un replat ce qui le rend peu visible dans le grand paysage. Sa bonne intégration paysagère s'explique aussi par les nombreux boisements situés à proximité. Il est organisé en deux parties :

- Le Sud a une vocation agricole marquée avec un bâti mixte (ancien et récent). La vocation agricole devrait tendre à se renforcer en cas de réalisation des projets de bâtiments d'élevage signalés lors de l'enquête agricole.
- Le Nord a une vocation résidentielle et est exclusivement constitué de bâtiments anciens, dont un en cours de rénovation.

Les deux entités sont séparées par une prairie qu'il convient de préserver.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la possibilité d'entretenir ou de valoriser le bâti existant, notamment grâce à l'identification de bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



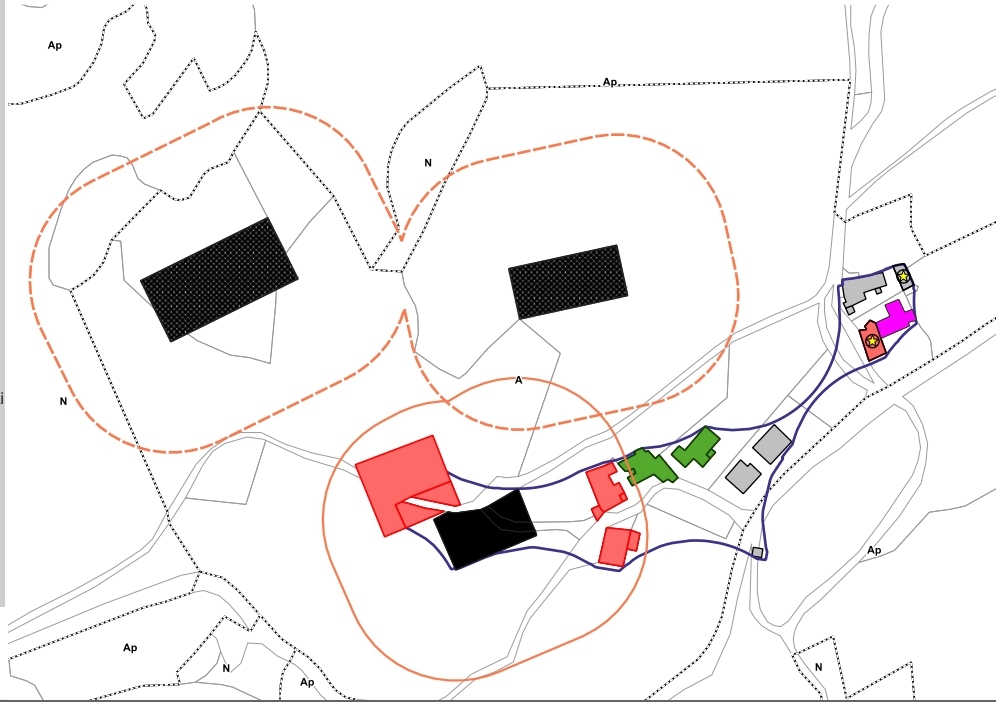

MARCOU

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD52
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	PPR du captage de Fontcaude
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,20 ha (Nt)
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Marcou est l'un des hameaux situés les plus au Sud du Département et du territoire communautaire. Implanté à de part et d'autre de la RD52, sur une crête, il offre une vue imprenable sur les Monts de Lacaune. Il est constitué d'un mélange de bâtiments anciens et récents, dont plusieurs bâtiments de stockage.

Si des bâtiments agricoles sont déjà présents sur le secteur, l'installation d'un exploitant sur le secteur a été signalée dans le cadre de la concertation, c'est pourquoi la collectivité a souhaité mettre en place une zone A dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Par un ailleurs, un projet agritouristique viendra compléter l'offre proposée par cette exploitation, c'est pourquoi un secteur Nt de taille réduite a été créé. Celui-ci permettra la mise en place d'environ 3 hébergements légers de loisirs, en complément de l'activité agricole - *cf. paragraphe C.5.2.7 du Tome 3 du rapport de présentation.*

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



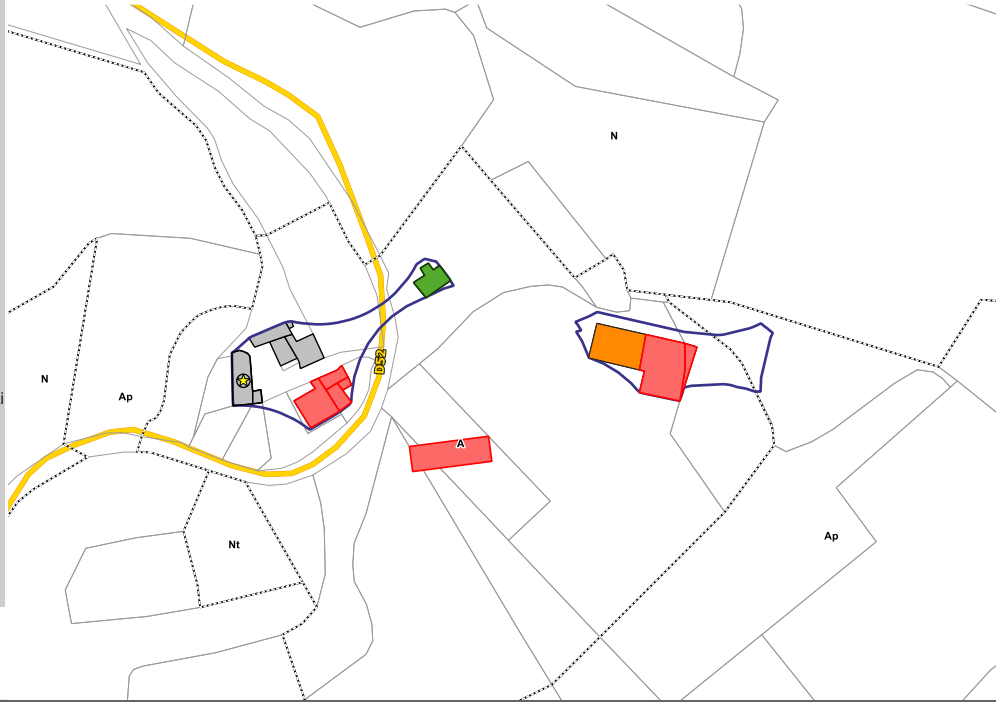

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	1003	1994	Parcelle boisée, enjeux modérés.	Modéré	Nul	Modéré	-	Modéré

RIALS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Rials est un hameau situé dans la vallée du ruisseau de la Coste. Il est desservi par une voirie étroite qui se termine en impasse. Il est également intégralement entouré de boisements ce qui le rend pratiquement invisible dans le grand paysage.
Il est composé de bâtiments anciens desservi par une calade très endommagée qui se transforme en ruisseau lors des épisodes de fortes pluies.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



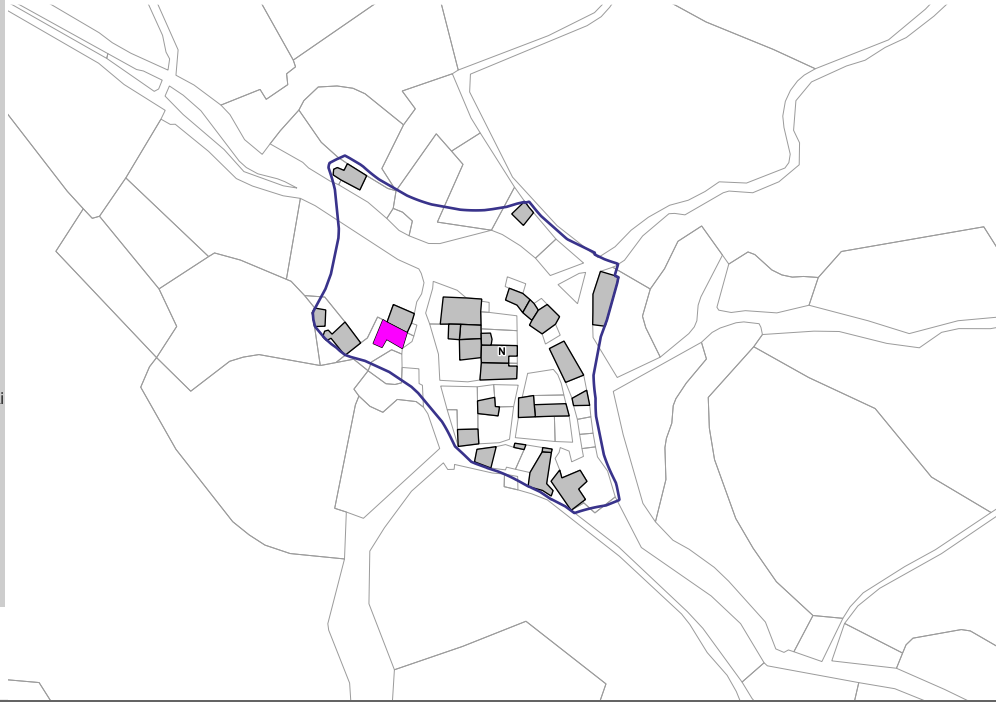

SAINT PIERRE DES CATS

Vocation	Mixte, à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	1,39 ha

ENJEUX

Saint Pierre des Cats est implanté dans la vallée de la Nuéjouls. Il est organisé de façon linéaire et son implantation a fortement été influencée par le ruisseau et la topographie environnante. Le cours d'eau est, en effet, associé à un risque d'inondations identifié par la Carte Informatives des Zones Inondables (CIZI). Ainsi, au cours du temps, le hameau s'est développé en tenant compte de ce risque naturel: la quasi-totalité des constructions a été réalisée sur la rive droite du ruisseau, là où la topographie permet de s'abriter autant que possible des crues du cours d'eau. Seuls une chapelle et un cimetière ont été construits sur la rive gauche.

Le bâti qui compose le hameau est mixte à la fois ancien et récent. Des constructions récentes se sont notamment implantées dans la moitié Nord et sont liées à l'activité agricole. Le bâti ancien, quant à lui, se dégrade parfois faute d'occupants.

Le projet de PLUi classe le hameau en secteur Ap et zone A de façon à tenir compte du risque d'inondation, tout en favorisant le maintien, voir le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la mise en valeur du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le Bourg

MÉLAGUES



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

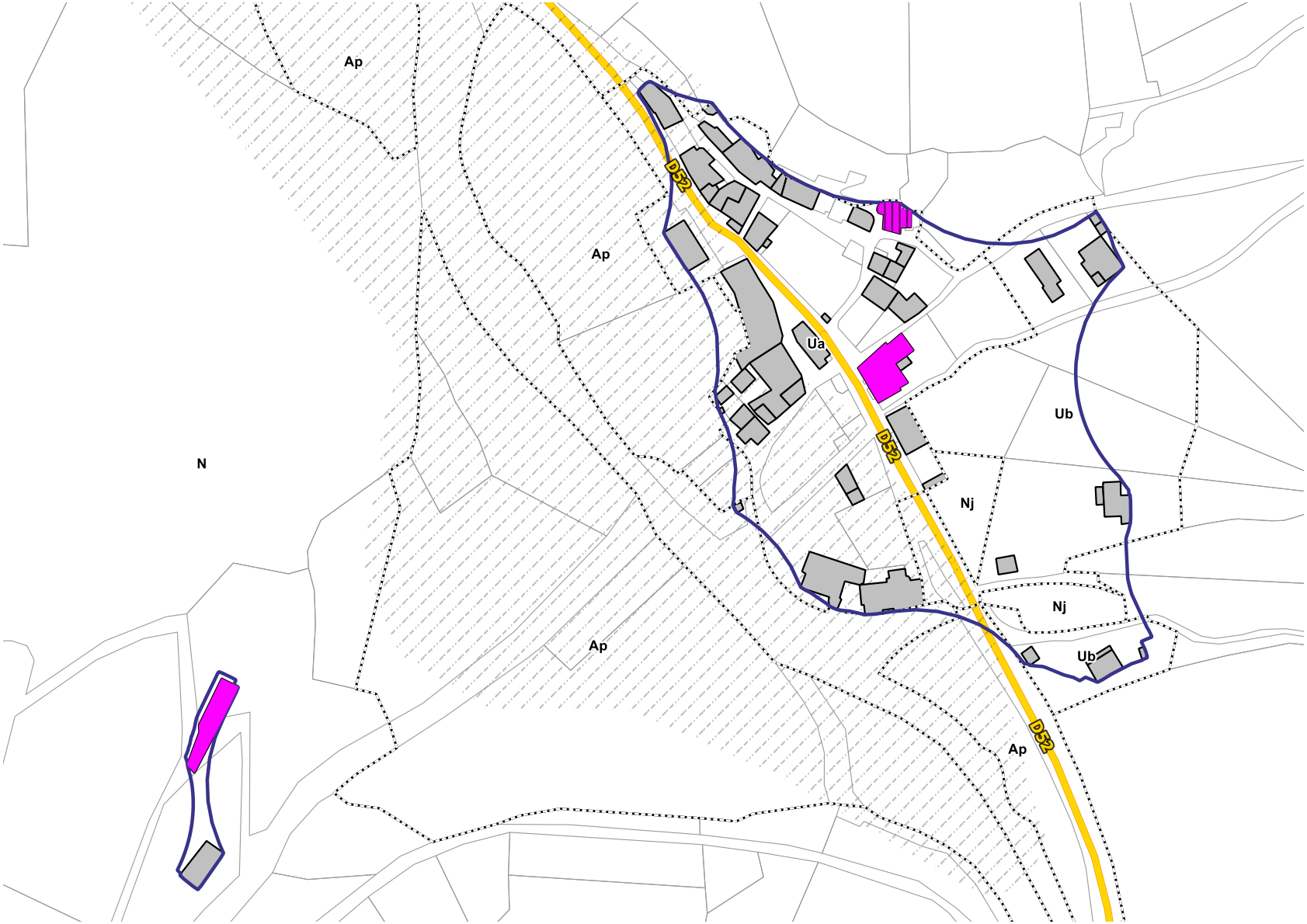

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	132	603	Petite prairie rudéalisée présentant assez peu d'intérêt malgré quelques rosettes d'orchidées communes. Parcelle en dent creuse à urbaniser en priorité mais conserver autant que possible les murets qui sont favorables à la biodiversité.	Faible	Fort	Fort	Identification de murets de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU et secteur situé en densification	Faible
ER	120	727						
EL	133	1169	Petite prairie naturelle plus ou moins dégradée en dent creuse, présentant assez peu d'enjeu écologique, à urbaniser en priorité.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 et de deux haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	263	1574	A priori correspond en partie au chemin d'accès privé à la maison au-dessus, le reste est une prairie plus ou moins dégradée avec des haies ornementales de faible intérêt	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	-	Faible à modéré

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Commerces ambulants et vente directe de volailles à Brioges (Mélagues)
Services	Mairie, Cyberbase, Siège association nationale «Ecole et Territoire»
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques et sites	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD52
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Unitaire
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,18 ha
Surfaces libres PLUi	0,27 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Quelques espaces libres sont recensés au sein de la tâche urbaine sur la commune. Ils sont en quasi-totalité situés sur le bourg. Leur possible urbanisation a été interrogée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant compte de plusieurs critères : enjeux environnementaux, impacts paysagers potentiels, objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations, etc.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg de Mélagues s'est développé de façon linéaire le long de la RD52. Il est situé dans le fond de la vallée du Thalis et largement entouré de boisements, ce qui le rend peu visible dans le grand paysage. Son développement a été fortement contraint par la topographie. Des espaces agricoles ont été maintenus sur les parcelles les moins accidentées, notamment au Sud-Ouest du bourg.

Un peu d'histoire (*source : site internet de la commune*) : Mélagues a connu son apogée au XIXe siècle. La commune englobait alors les villages de Tauriac-de-Camarès et Arnac-sur-Dourdou séparés en 1872 et comptait environ 2000 habitants.
A cette époque, les commerces foisonnaient avec pas moins de trois hôtels-restaurants, deux laiteries mais aussi des commerçants ambulants (deux épiciers, un boucher, deux boulangers et un marchand de fruits et légumes). La commune avait son propre prêtre qui dirigeait les offices ainsi qu'une école avec une classe de garçons et une de filles. Les exploitations agricoles étaient environ au nombre de trente. Elles étaient assez petites et pouvaient s'étendre sur une dizaine d'hectares avec un petit troupeau de brebis, un lopin de terre, un jardin potager auxquels venaient s'annexer les terrains communaux.
Une économie de troc avec l'Hérault s'effectuait, notamment pour les produits agricoles de la montagne que l'on échangeait contre le vin ou le charbon du bassin houiller de Graissessac.

Espaces publics et stationnement : Un espace public a été aménagé au centre du bourg. Il est composé d'une statue et d'un banc : il constitue un espace de convivialité au cœur du bourg. Il est situé à proximité d'un préau et d'une petite place qui participent également à la convivialité du lieu. Aucun stationnement n'a été aménagé sur le bourg. En cas de besoin, les véhicules stationnent le long de la voirie.

Entrées de bourg et déplacements : Les entrée ne sont pas qualifiées et n'ont pas fait l'objet d'aménagements particuliers.

Bâti et patrimoine : Le bourg est majoritairement constitué de bâti ancien. Celui-ci tend parfois à se dégrader du fait de la vacance ou de son inutilisation. Quelques éléments de petit patrimoine (croix, fontaine, statue) bien entretenus participent, néanmoins, à la qualité paysage du lieu.

Bilan
Le projet de PLUi veille à respecter les limites naturelles du bourg (topographie et ruisseau du Thalis) et à protéger les terres agricoles situées à l'Ouest et au Sud. Le zonage retenu (Ua et Ub) favorise essentiellement la densification du tissu urbain ainsi que la réhabilitation et la mise en valeur de l'existant. Un espace en extension permet également d'envisager la création d'un lot supplémentaire. S'il est situé en extension au regard de la tache urbaine, son urbanisation viendra affirmer une limite claire à l'Est du bourg.
Un emplacement réservé dédié à la création d'un espace de vie et de centralité au coeur du village a également été mis en place. Celui-ci favorisera la qualification du centre-ancien et confortera les équipements présents ainsi que le lieu de convivialité existant.
Enfin, des secteurs Nj ont été mis en place sur deux petits espaces de jardin du bourg de façon à assurer leur préservation dans la mesure où ils participent à la qualité paysagère du site.











Commune de Montagnol

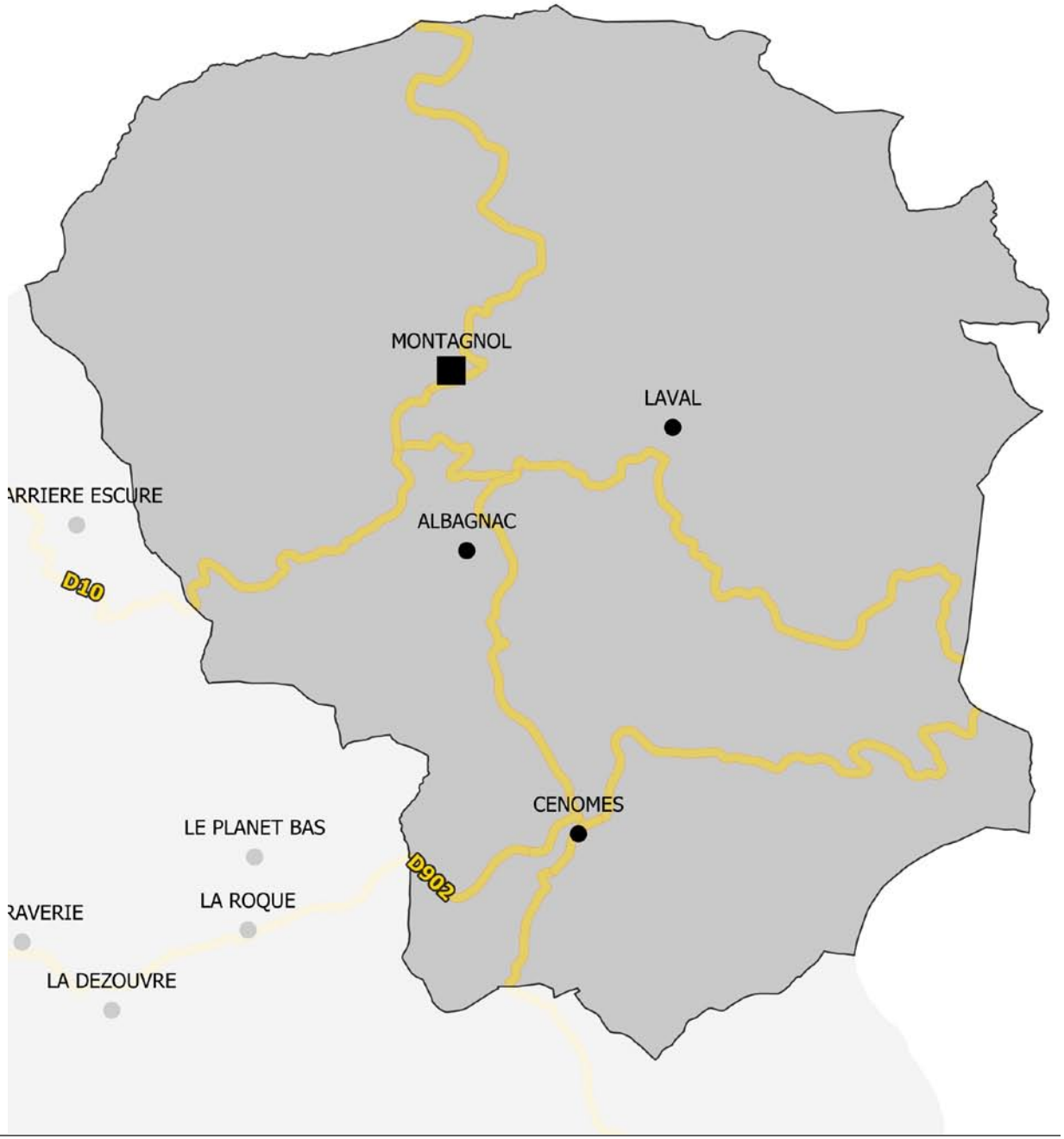

Descriptif général

Superficie	34,47 km²
Population 2015 (INSEE)	125 habitants
Densité	3,63 habitants/km²
Unités paysagères	Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol
Point culminant	450 m
Point bas	826 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	125	1,97%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 33	- 1
Taux de croissance annuel	- 4,6%	- 0,1%
Solde migratoire	- 3,9%	+ 0,4%
Solde naturel	- 0,7%	- 0,5%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	15	- 10
Poids des plus de 80 ans	12%	
Enfants de moins de 15 ans	18	- 7
Poids des moins de 15 ans	14,4%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	62	- 11
Taille des ménages	2	- 0,2
Familles avec enfants	16	- 12
dont familles monoparentales	*4*	0
Personnes isolées	27	+ 3
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*11*	0

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	34	- 1
Nombre d'actifs	53	- 2
Nombre d'emplois par actif	0,6	
Taux d'activité	49,5%	
Nombre de chômeurs	13	+ 10
Taux de chômage	23,6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	106	60,6%
Résidences principales	63	36%
dont T1 - T2	*4*	*6,3%*
dont T3	*13*	*20,7%*
dont T4 et plus	*46*	*73%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	3	
dont entre 2015 et 2017	*2*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	1,7%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	1	
Nombre de logements - INSEE 2015	175	
Dont logements vacants	*6*	22 *(dont 12 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	3,4%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	10
Activité dominante	Ovins viande
SAU communale *% commune*	830 ha *24,08%*

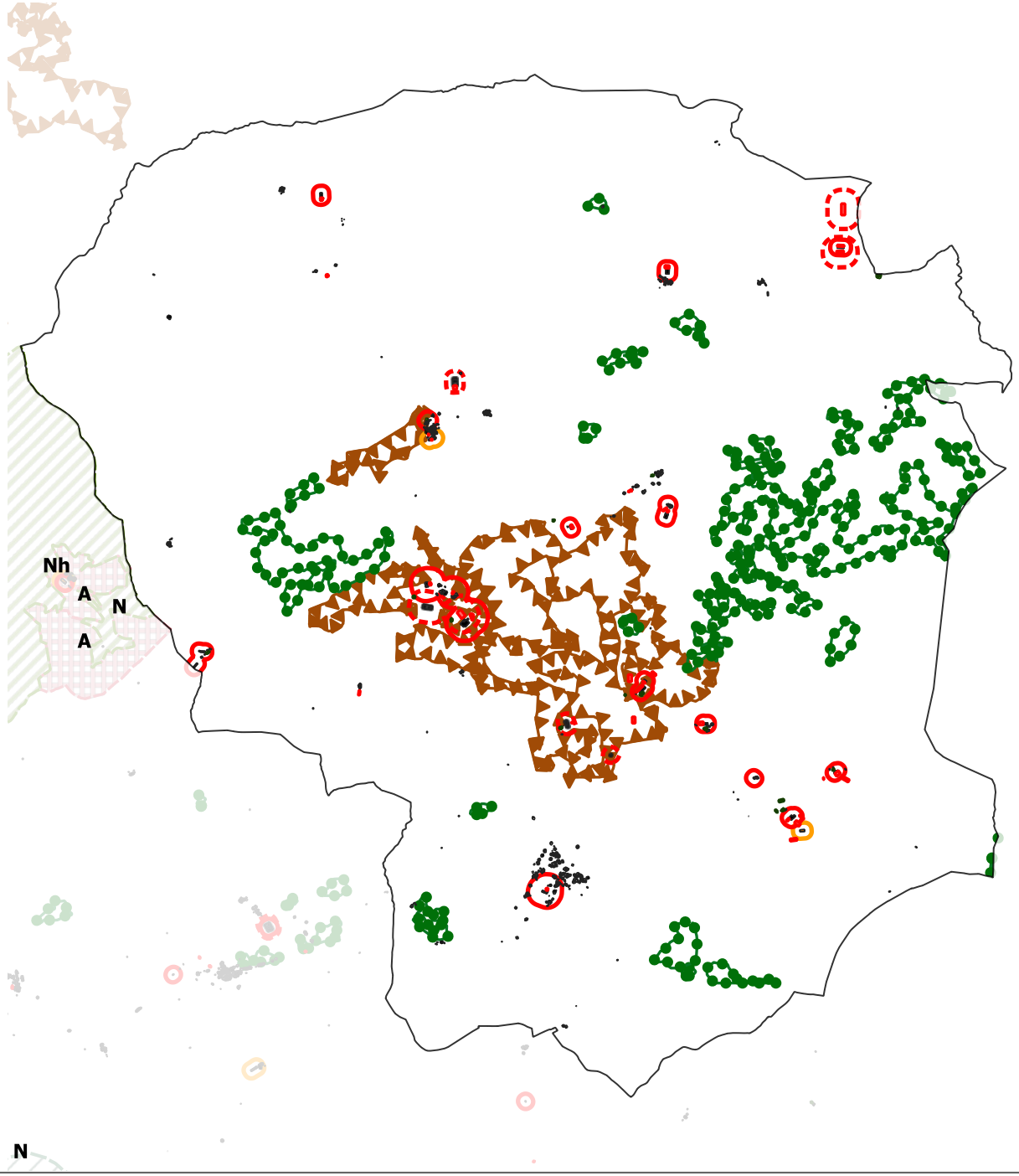

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

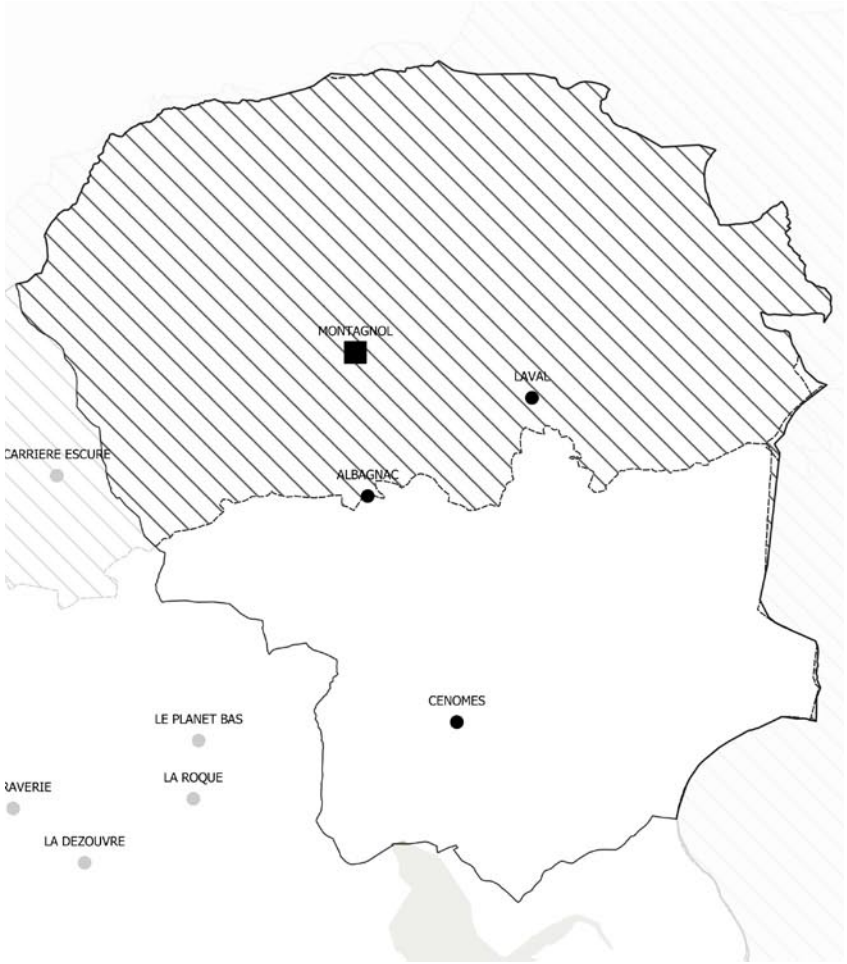

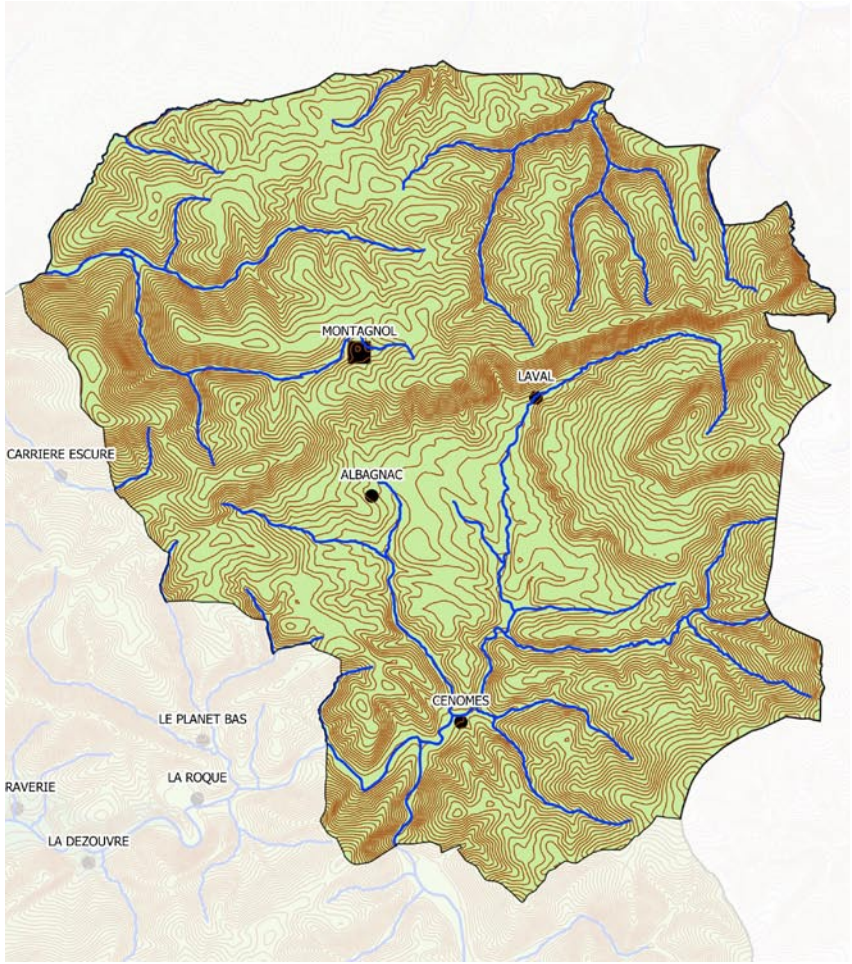

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

ALBAGNAC

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,78 ha

ENJEUX

Albagnac s'est développé de façon linéaire et est majoritairement constitué de bâtiments anciens et traditionnels rénovés. Un espace paysager avec des bancs est installé à l'Ouest. Il participe à la qualité du cadre de vie du hameau.

Les limites paysagères du hameau sont agricoles, et ponctuées de nombreux bocages qui participent à l'intégration paysagère des constructions. Des bâtiments agricoles sont situés en périphérie du hameau, notamment à l'Ouest et à l'Est. Ainsi, les périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage existants ou en projet couvrent la totalité du bâti. Au Sud, le développement du hameau est limité par la topographie.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur de façon à faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure la possibilité d'entretenir ou de valoriser le bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





CÉNOMES

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	4
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD902, RD52
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Cénômes *65 EH* *58 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,79 ha
Surfaces libres PLUi	0,64 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	1,05 ha

ENJEUX

Le village s'est développé en tenant compte de plusieurs éléments structurants : le ruisseau de la Nuéjouls, les RD52 et RD902 et l'église.

Si Cénômes n'est pas le siège administratif de la commune, il accueille plusieurs équipements qui en font un secteur clé du territoire communal : école, station-essence, restaurant, aire de camping-car, etc. Les espaces publics pourraient toutefois être valorisés afin de participer à la qualité du site.

Le bâti est plutôt lâche. Ainsi plusieurs espaces libres sont disponibles au sein de la tache urbaine. Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua sur le centre ancien et un secteur Ub sur les extensions récentes du Nord. Il s'agit ainsi de favorise l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, tout en permettant sa densification. Le zonage prévoit également un espace libre en extension de la tache urbaine, il s'agit ainsi de conforter Cénômes comme pôle structurant pour la commune de Montagnol, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale. Un secteur Ut englobe l'aire de camping-car existante et le point de vidange associé. Enfin, des secteurs Nj ont été mis en place sur des espaces de jardins existants afin d'assurer leur préservation en tant qu'éléments participant à la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

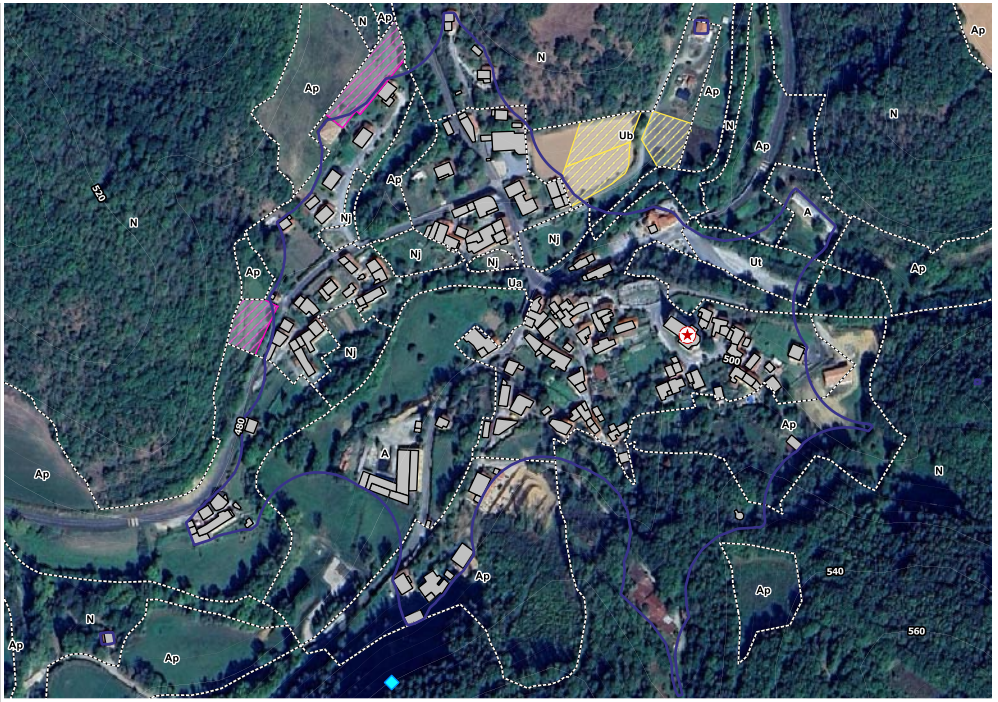

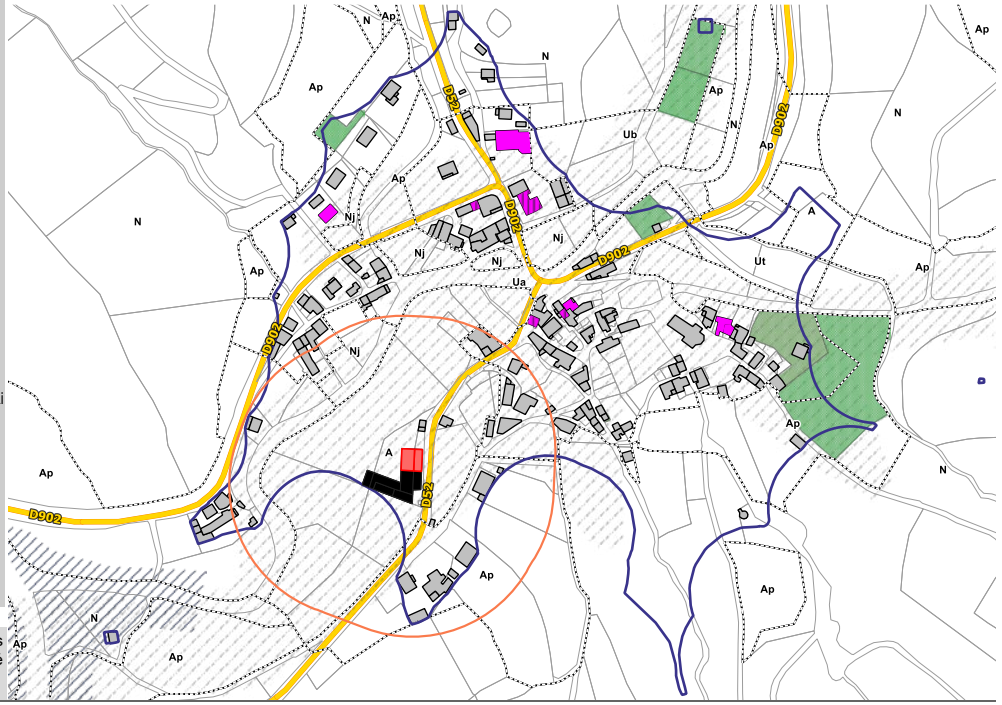

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

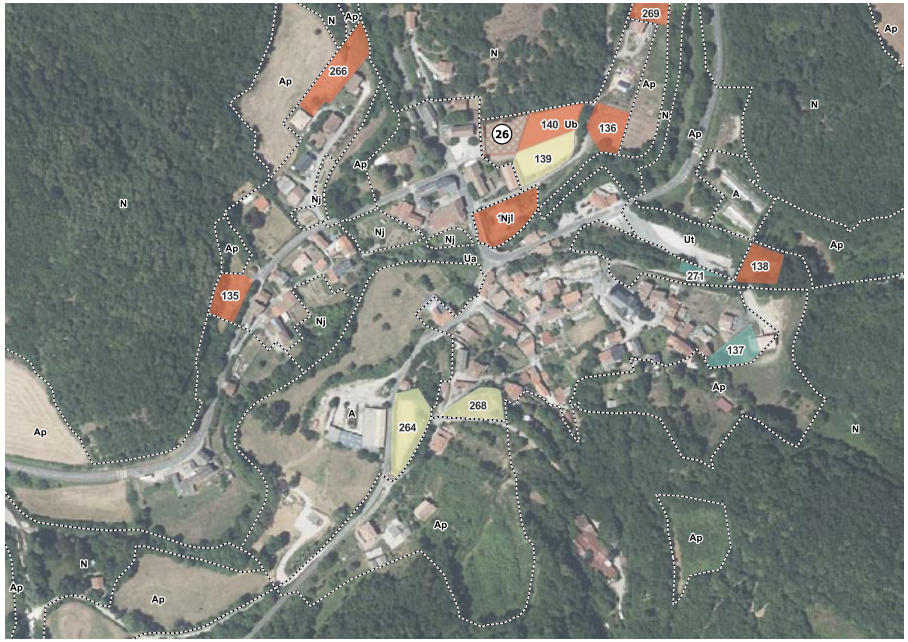

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

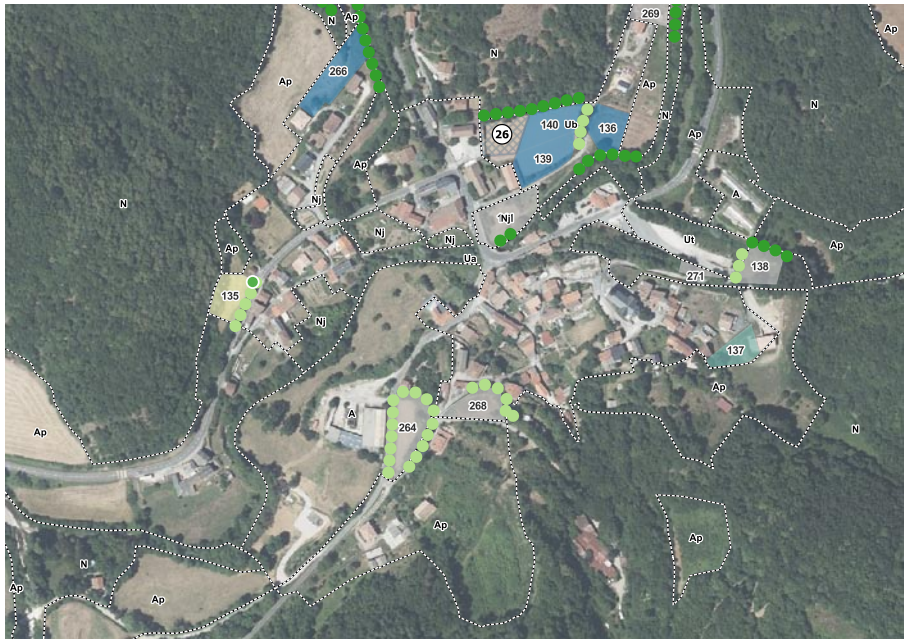

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	135	1010	Prairie naturelle plus ou moins dégradée avec une haie le long de la route à préserver contenant un vieux Frênes têtards.	Modéré	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un arbre au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	136	1077	Ancienne prairie ou culture à végétation brûlée par un désherbant. A priori déjà viabilisée. Proximité du cours d'eau : bien préserver la ripisylve	Très faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve / catégorie 1 au titre du L151-23 du CU et situé en densification	Très faible
EL	137	883	Prairie très dégradée en rotation de culture à enjeu faible, à urbaniser	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	138	949	Parcelle dégradée par travaux récents de débroussaillage, élagage et coupe de bois sur place. Une végétation de friche nitrophile semble se développer dominée par Urtica dioica. Ne pas impacter le cours d'eau et sa ripisylve fonctionnelle qui présente un enjeu fort. Espace libre un peu déconnecté de l'urbanisation existante, en proximité d'un cours d'eau et d'une forêt, urbanisation à éviter	Très faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification de la ripisylve / catégorie 1 et d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	139	1322	Culture (terre labourée), à urbaniser en priorité mais préserver les haies.	Très faible	Modéré	Modéré	Identification de haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU et situé en densification	Très faible
EL	140	1226	Culture (terre labourée), à urbaniser en priorité mais préserver les haies.	Très faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 et d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU et situé en densification	Très faible
EL	141	1610	Prairie dégradée, eutrophisée, peu diversifiée à enjeu réduit. Elle est plus ou moins en dent creuse donc à urbaniser si besoin mais attention à la proximité du cours d'eau et maintenir la partie en ripisylve	Faible à modéré	Fort	Fort	Classement en Nj	Nul
EL	264	1705	Prairie naturelle plus ou moins dégradée entourée de haies d'enjeu moyen	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	266	1730	Prairie naturelle plus ou moins dégradée avec partie nord-est correspondant à un talus couvert de fourrés et rivière en bordure avec ripisylve à préserver de tout impact	Très faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve / catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	268	1033	Prairie dégradée avec haie à enjeu moyen en bordure nord et est	Faible	Modéré	Modéré	Identification de la haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	269	3053	Potager et jardin à côté de maison très récemment construite. Attention cependant à ne pas impacter la rivière juste en dessous et bien préserver la ripisylve	Faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification de la ripisylve / catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	271	253	Petit talus pentu entre 2 routes couvert de fourrés	Faible	Nul	Faible	Retrait de la zone constructible	Nul
ER	26	1076	Parcelle labourée a priori sans enjeu écologique en dehors des haies qui sont intéréssantes. A urbaniser en priorité en préservant les haies	Très faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Très faible

LAVAL

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,08 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau s'est implanté le long de la voirie communale. Il est également structuré par le tracé du ruisseau du Dargou. Il est constitué de deux entités, toutes deux constituées de bâti traditionnel. L'une d'elles présente un bâti rénové tandis que l'autre comporte plusieurs logements vacants.

Le développement du hameau est contraint par la topographie, notamment pour le secteur Nord-Est. En effet, il est situé dans une vallée relativement étroite.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur Sud de façon à permettre le maintien de l'activité agricole le cas échéant. Le secteur Nord, quant à lui, est classé en zone N. Dans les deux cas, il s'agit essentiellement de favoriser l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



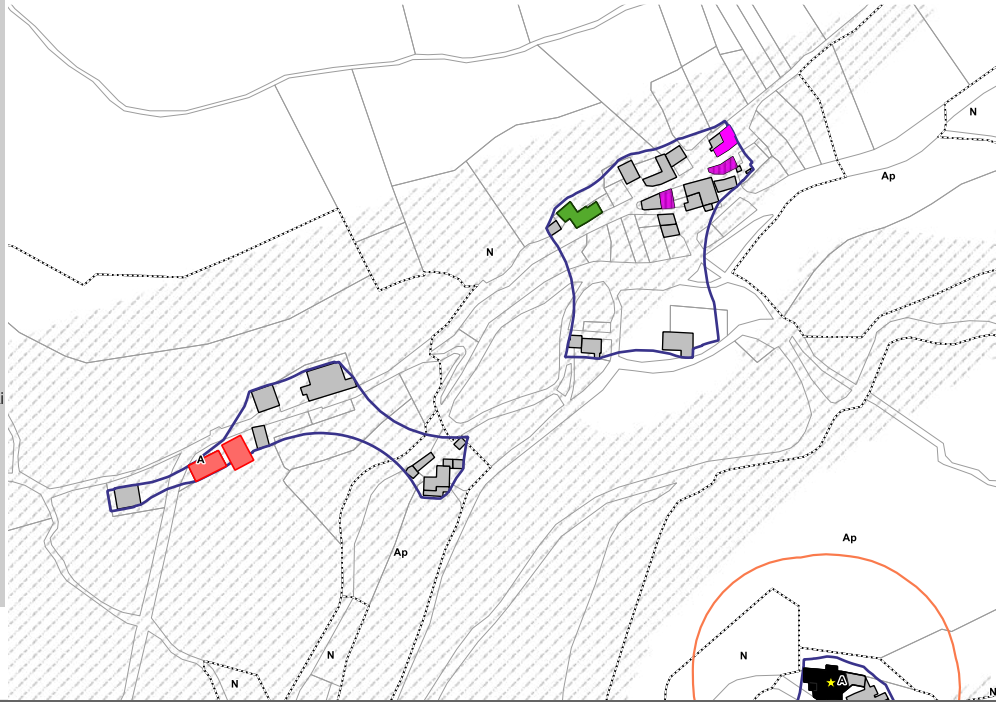

LE BOUIS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie Communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau, difficilement accessible, s'est développé de façon groupée. Il est composé de bâtiments très dégradés (en ruines pour d'entre eux).

Un bâtiment d'élevage est situé au Nord du hameau : il forme une limite agricole nette.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur (hors boisements qui sont classés en zone N). Il s'agit ainsi de favoriser le maintien de l'activité agricole ainsi que l'entretien et la réhabilitation du bâti existant grâce à la reconquête de la vacance et à l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



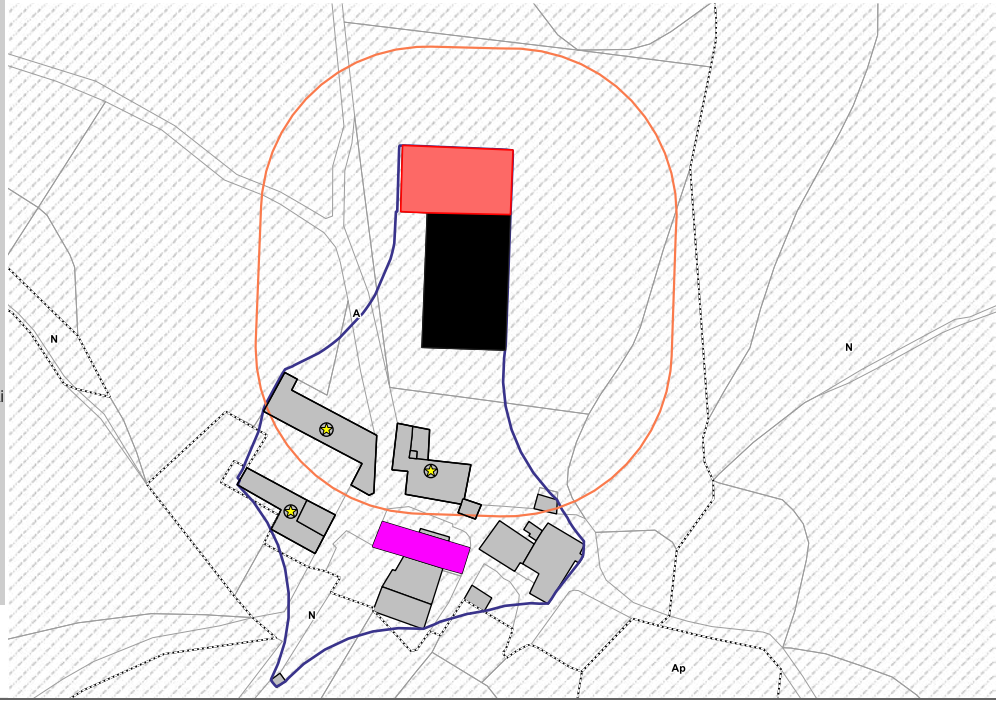

Le bourg

MONTAGNOL



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

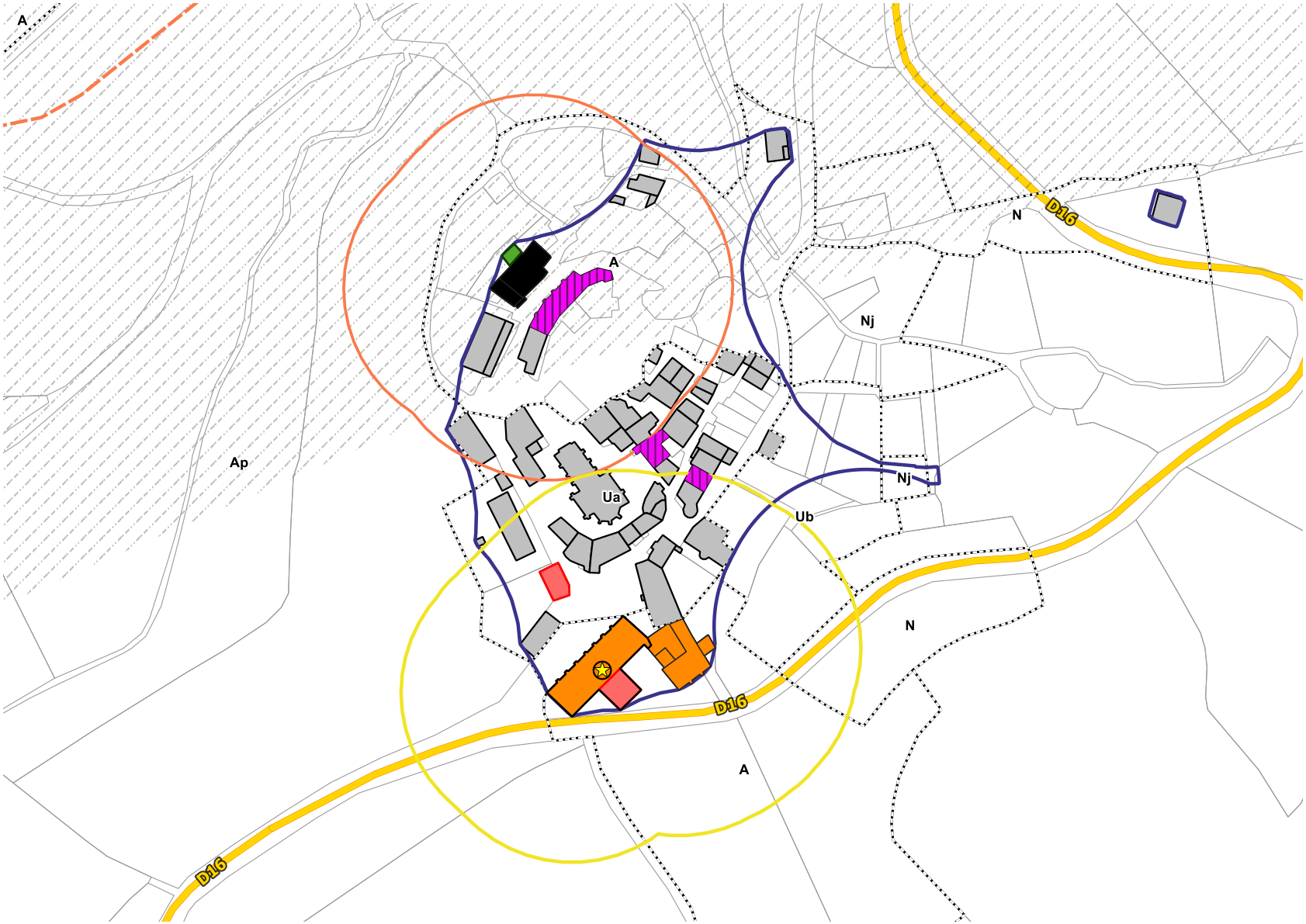

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	134	1097	Espace libre divisé en trois enjeux : la partie Sud est un potager, à l'Ouest se trouve un verger privé enherbé (pelouse anthropisée), et à l'Est, il s'agit d'une prairie naturelle en bon état représentant un enjeu écologique plus important. Des murets à enjeu modéré à fort sont présents à l'Est et à l'Ouest. En cas d'urbanisation privilégier la partie Ouest et Sud et maintenir les murets.	Multiple	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 3, d'un muret de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Modéré

Vocation	Mixte, à dominante agricole
Commerces / services / activités	
Commerces	Multi-services (Cénomes)
Services	Mairie (Montagnol), agence postale et école primaire (Cénômes)
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	3
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monuments historiques et sites	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD16
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *25 EH* *23 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement (partie Nord)
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,11 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Plusieurs espaces libres ont été identifiés sur le commune. La plupart sont situés en densification du tissu urbain de Cénômes. Ils ont, autant que possible, étaient valorisés par le zonage du PLUi (cf. fiche-secteur correspondante). Aucun espace libre n'a été identifié au sein de la tâche urbaine du bourg. L'ouverture à l'urbanisation d'espaces en extension a été interrogée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant compte de plusieurs critères: enjeux environnementaux, impacts paysagers potentiels, objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations, etc.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg de Montagnol s'est implanté dans la pente et s'est développé de façon groupée et concentrique autour de l'église. Il présente peu d'extensions récentes si ce n'est en direction du bourg où une construction récente est venue s'implanter.
Une construction avait été commencée au Sud-Est du bourg à la fin des années 1990 mais n'a jamais été achevée. Celle-ci est utilisée comme unique support de l'extension de l'urbanisation du bourg.

Limites paysagères : Il est entouré par des espaces agricoles, des bois et des jardins. A l'Ouest et au Nord, la topographie constitue une limite : elle est soulignée par la présence d'une comble. L'activité agricole contraint également le développement du bourg en direction du Nord (cf. périmètre de réciprocité).
Le maillage bocager est encore bien présent aux alentours du bourg.

Espaces publics et stationnement : Un espace vert est présent au dessus de l'église. Un parking est présent sur la place en entrée de bourg.

Entrées de bourg et déplacements : Les entrées de bourg ne sont pas qualifiées et n'ont pas fait l'objet d'aménagements particuliers.

Bâti et patrimoine : Le bourg est essentiellement composé d'un bâti traditionnel qui se dégrade parfois à défaut d'occupant.
Plusieurs éléments de petit patrimoine ont été identifiés au sein du tissu bâti (croix et statue). Ils devront être préservés dans le cadre du PLUi dans la mesure où ils participent à la qualité de l'espace public.

Bilan :
Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments du centre ancien. Il s'agit ainsi de faciliter leur réhabilitation, grâce notamment à la reconquête de la vacance. Un unique secteur d'extension a été mis en place au Sud-Est du bourg : il a pour support une construction avait été commencée à la fin des années 1990 mais n'a jamais été achevée. Par ailleurs, le bâtiment d'élevage vacant situé à proximité a été identifié afin qu'il puisse changer de destination, permettant ainsi de valoriser cet espace abandonné depuis plusieurs années.
La limite agricole du Nord du bourg a été respectée et est matérialisée par une zone A ; laquelle va dans le sens du maintien de l'activité agricole en place.
Enfin, deux petits secteurs Nj ont été mis en place sur deux espaces de jardin qui participent à la qualité paysagère du site.











Commune de Montfranc



Descriptif général

Superficie	6,2 km²
Population 2015 (INSEE)	126 habitants
Densité	20,32 habitants/km²
Unités paysagères	Monts de Lacaune
Point culminant	834 m
Point bas	595 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	126	1,98%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 2	- 7
Taux de croissance annuel	- 0,3%	- 0,5%
Solde migratoire	- 0,3%	- 0,4%
Solde naturel	0%	- 0,1%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	14	+ 4
Poids des plus de 80 ans	11,1%	
Enfants de moins de 15 ans	15	0
Poids des moins de 15 ans	11,9%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	65	+ 5
Taille des ménages	2	- 0,4
Familles avec enfants	15	- 1
dont familles monoparentales	*0*	0
Personnes isolées	20	+ 4
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*9*	+ 4

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	41	- 10
Nombre d'actifs	55	- 9
Nombre d'emplois par actif	0,7	
Taux d'activité	49,5%	
Nombre de chômeurs	2	- 5
Taux de chômage	3,6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	7	7,9%
Résidences principales	62	69,6%
dont T1 - T2	*0*	*0%*
dont T3	*13*	*21%*
dont T4 et plus	*49*	*79%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	5	
dont entre 2015 et 2017	*3*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	5,4%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	1	
Nombre de logements - INSEE 2015	89	
Dont logements vacants	*20*	7 *(dont 3 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	22,5%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	4
Activité dominante	Bovins viande
SAU communale *% commune*	420 ha *67,74%*

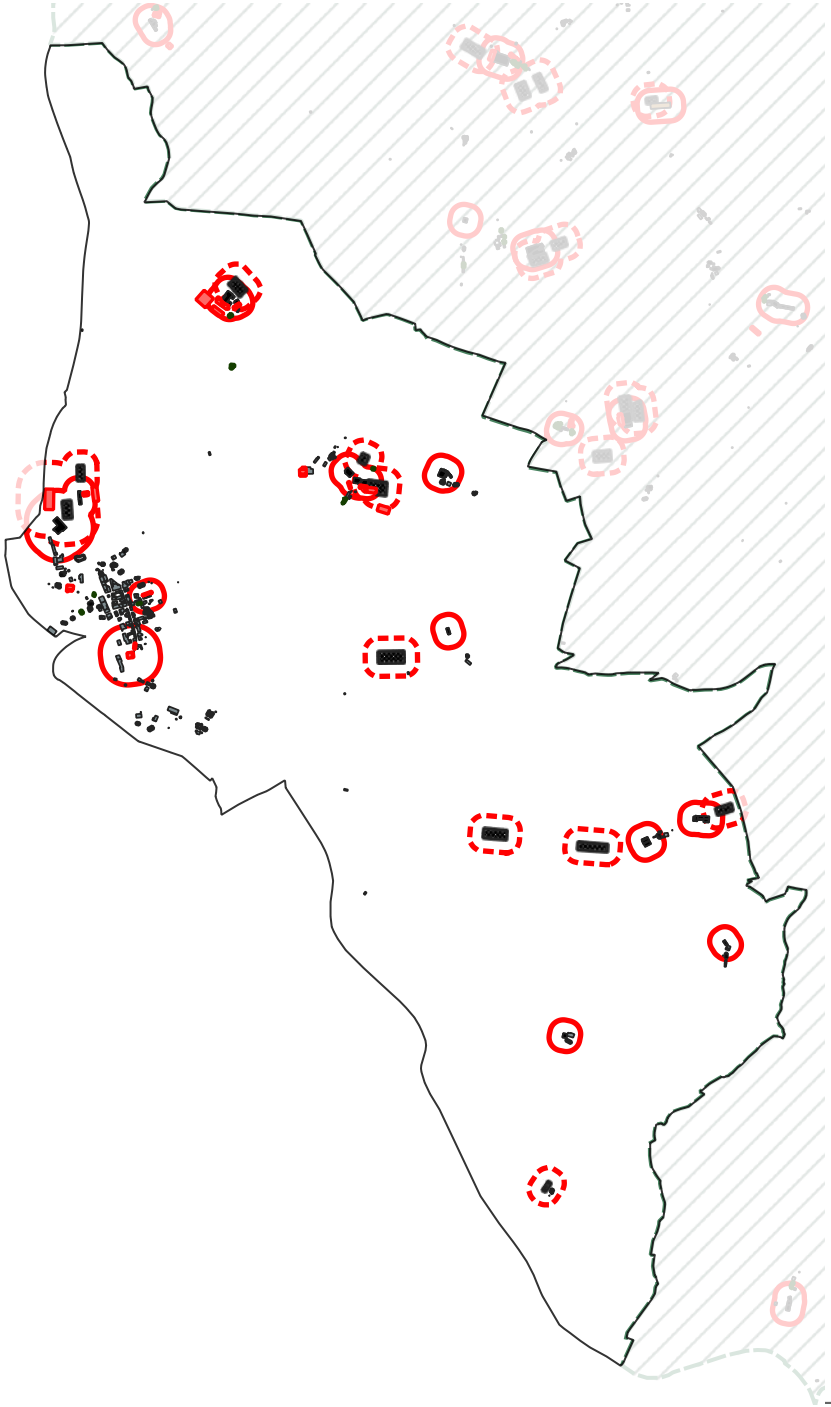

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

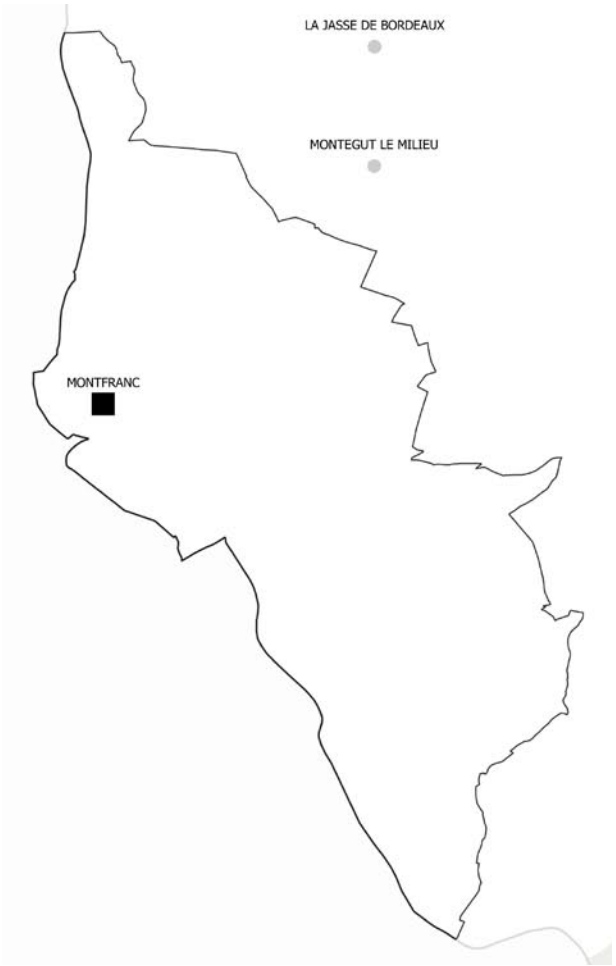

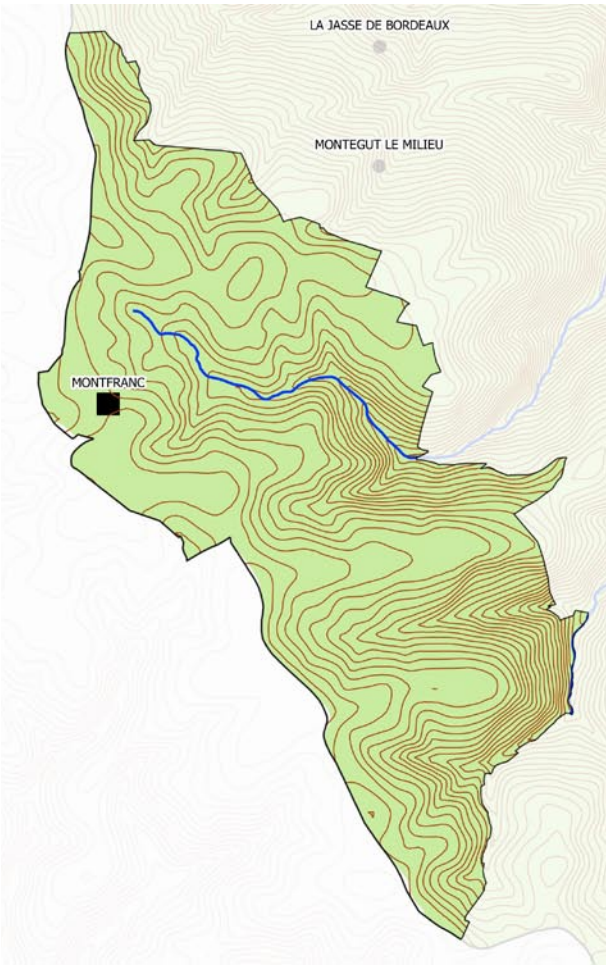

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Le bourg


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
A
Ap
N
Ua
Ue
Nj
Ub
820
800
780
760

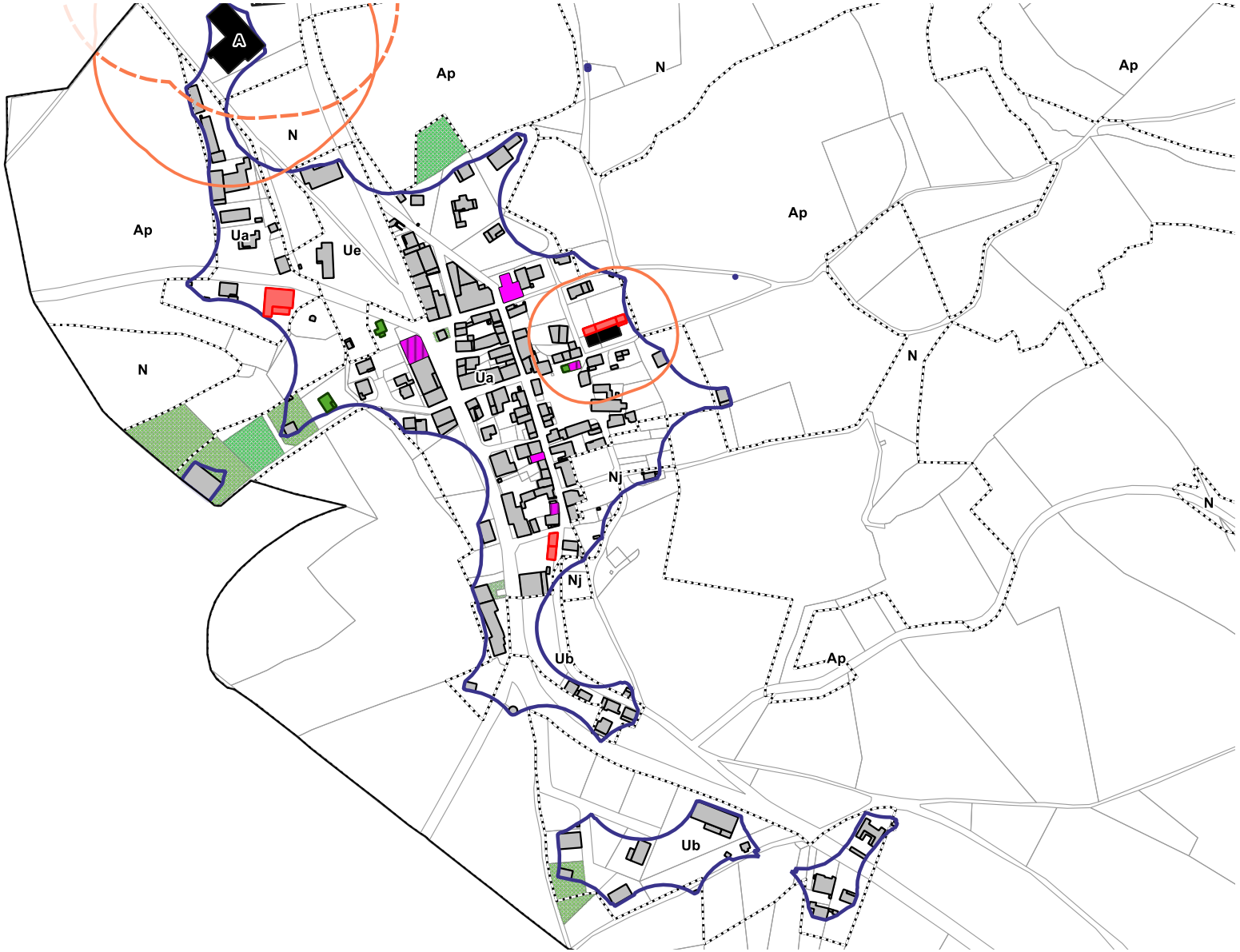

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

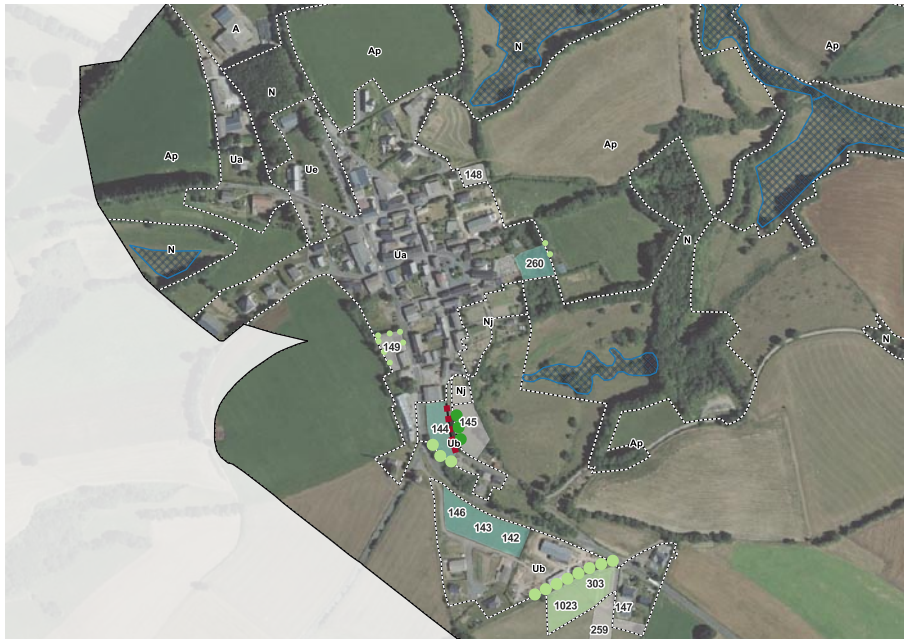

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	142	1634	Parcelle artificialisée à espèces nitrophiles (peut être un ancien pâturage)	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	143	1499	Parcelle artificialisée à espèces nitrophiles (peut être un ancien pâturage)	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	144	2079	Prairie artificialisée mésophile peu diversifiée. L'intérêt vient du muret en pierres sèches et de la haie laquelle filtre les eaux de ruissellement.	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	145	3000	Praire pâturée par des chèvres, une belle haie à arbres sénescents taillés en têtard délimite la parcelle. Attention le château d'eau de la commune situé en amont de la parcelle a des «fuites»	Faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	146	1802	Parcelle artificialisée à espèces nitrophiles (peut être un ancien pâturage)	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	147	1852	Prairie nitrophile fauchée	Faible	Faible	Faible	Une partie n'est pas considérée comme libre car elle correspond au jardin de la maison voisin (-634m²)	Faible
EL	148	851	Jardin privé inaccessible	Très faible	Nul	Très faible	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	149	1290	Une partie de la parcelle correspond à un jardin privé, l'autre présente des espèces forestières et nitrophiles, certainement liées à la haie présente à proximité.	Faible	Faible	Faible	Pas libre : jardin de la maison voisine Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	259	1216	Praiirie nitrophile fauchée. Présence d'une zone humide à plus ou moins 10 mètres en contrebas de la parcelle.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	Une partie de la parcelle C230 a été retirée de la zone constructible (-1927m²) ce qui permet de maintenir un espace tampon plus important entre la zone constructible et la zone humide Identification de la zone humide au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	260	1785	Il s'agit d'une friche récemment défrichée, on y retrouvait une partie colonisée par des fougères l'autre par de la ronce. Un jeune bosquet enfriché lui aussi est présent à la limite de la parcelle.	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	303	1663	Les deux parcelles correspondent à des prairies retournées de faible enjeu, une haie est présente le long, à conserver si possible.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	1023	2632	Les deux parcelles correspondent à des prairies retournées de faible enjeu, une haie est présente le long, à conserver si possible.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Garage, café, pizza
Services	Mairie
Equipements	Salle polyvalente
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	3
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques et sites	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD607
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD et ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,45 ha
Surfaces libres PLUi	1,08 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	1,10 ha

Espace libre au regard de la tâche urbaine :

Plusieurs espaces libres sont recensés au sein de la tâche urbaine du bourg. Leur possible urbanisation a été interrogée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en tenant compte de plusieurs critères : enjeux environnementaux, impacts paysagers potentiels, objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations, etc.
Elle s'inscrit dans un projet de développement global à l'échelle du territoire communautaire. De la même façon, lorsque des possibilités d'extension ont été autorisées sur le bourg, elles répondent à un objectif défini à l'échelle de la Communauté de communes et une réflexion a été menée de façon à créer de la cohérence urbaine.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg de Montfranc est implanté sur un plateau, le long de la RD607. Son développement a peu été contraint par la topographie. Son centre ancien est organisé selon plusieurs axes parallèles ou perpendiculaires à la route départementale. Les constructions les plus récentes, quant à elles, se sont implantées en périphérie Est et Sud de ce «cadrillage» ancien, selon une logique d'implantation différente. L'extension Sud du hameau a été réalisée sans lien avec l'existant. Cette absence de lien est même matérialisée par une coupure de plusieurs dizaines de mètres entre le bourg et l'extension récente. Le développement du bourg s'est majoritairement fait en lien avec l'automobile et grâce à des activités liées au passage de véhicules : bar, fournitures automobiles, garage. Ceci s'explique par le fait que Montfranc est située sur l'axe permettant de lier Albi à Laucaune.

Limites paysagères : Le bourg est entouré de terres agricoles. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il était donc indispensable de réaffirmer les limites de l'urbanisation afin de limiter la consommation des terres agricoles, tout en permettant un développement modéré du bourg.

Espaces publics et stationnement : Un espace public a été aménagé au centre du bourg. Il est composé d'une statue et banc : il constitue un espace de convivialité au cœur du village. Il est situé à proximité d'un préau et d'une petite place qui participent également à la convivialité du lieu. Plusieurs espaces de stationnement sont disponibles, même si les places de parking ne sont pas matérialisées : sur le place de la salle des fêtes et en entrée Nord (aire de covoiturage). Toutefois, plusieurs véhicules stationnent le long de la route départementale, notamment à proximité du garage automobile.

Entrées de bourg et déplacements : L'entrée Nord du bourg est marquée par une triple vocation :
- Agricole d'une part, comme le soulignent les périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage
- Artisanale d'autre part (un garage est localisé au Nord du hameau). Cette activité est visible dans le paysage urbain du fait des véhicules stationnés de part et d'autre de la route
- Equipements : jardin public et aire de jeux (classés en secteur Ue dans le projet de PLUi).

L'entrée Sud, quant à elle, se caractérise par une urbanisation en pointillés : constructions récentes accompagnées de quelques entrepôts.

Bâti et patrimoine : Le centre bourg comporte peu de bâti ancien traditionnel. Par ailleurs, plusieurs bâtiments vacants y sont recensés. Il constitue un potentiel en termes de valorisation de l'existant.

Economie : Comme cela été signalé précédemment, plusieurs commerces sont présents sur le bourg. Si plusieurs sont lien avec l'activité automobile, d'autres participent à la qualité du cadre de vie du bourg : un marchand de pizza et un bar-tabac.

Bilan
A l'échelle du bourg de Montfranc, les principaux enjeux sont :
- La redéfinition des limites de l'urbanisation de façon à éviter la consommation de terres agricoles,
- La densification de l'existant, lorsque cela est possible,
- Le maintien et la réhabilitation de l'existant,
- La valorisation des entrées de bourg.

En ce sens, le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du centre ancien de façon à permettre la réhabilitation et l'entretien de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance, ainsi que la densification de la tache urbaine.
Des secteurs Ub ont été mis en place sur les extensions récentes du bourg (dont le lotissement existant). Ce zonage a plusieurs objectifs : la densification de l'urbanisation existante et l'affirmation d'une limite d'urbanisation en stoppant l'étalement linéaire le long de la route départementale et en prévoyant un développement en cohérence avec l'existant et les objectifs fixés à l'échelle globale. Ce secteur fait l'objet d'une OAP, laquelle insiste notamment sur la nécessité de sécuriser l'accès à la RD.
Enfin, des secteurs Nj ont été créés sur des espaces de jardins existants qui ceinturent le bourg et participent à la qualité paysagère du site.


LOUDET
FOURNITURES
AUTOMOBILES








À VENDRE









Commune de Montlaur

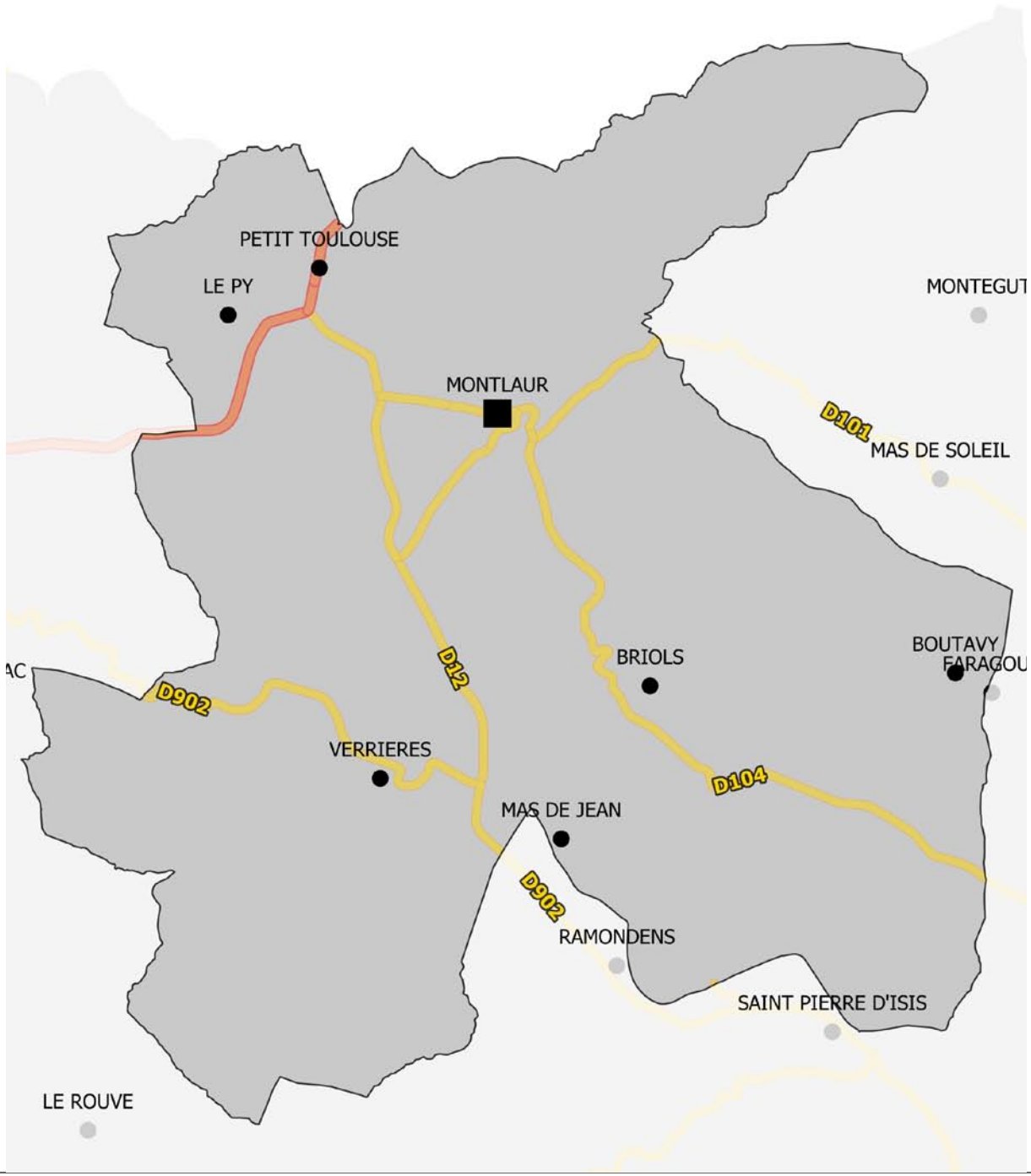

Descriptif général

Superficie 41,57 km²

Population 2015 (INSEE) 630 habitants

Densité 15,16 habitants/km²

Unités paysagères Pénéplaine de Montlaur ; Plateau du Belmontais ; Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance ; Vallée du Dourdou entre Vabres et Rayssac ; Crête de la Loubière

Point culminant 681 m

Point bas 330 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	630	9,91%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 20	+ 69
Taux de croissance annuel	- 0,6%	+ 1%
Solde migratoire	- 0,6%	+ 0,6%
Solde naturel	0%	+ 0,4%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	43	+ 9
Poids des plus de 80 ans	6,8%	
Enfants de moins de 15 ans	97	- 23
Poids des moins de 15 ans	15,4%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	306	+ 24
Taille des ménages	2,1	- 0,4
Familles avec enfants	100	- 2
dont familles monoparentales	*30*	+ 10
Personnes isolées	105	+ 27
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*14*	- 1

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	219	- 15
Nombre d'actifs	302	- 20
Nombre d'emplois par actif	0,7	
Taux d'activité	57,3%	
Nombre de chômeurs	32	+ 17
Taux de chômage	10,6%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	183	36,7%
Résidences principales	298	59,7%
dont T1 - T2	*32*	*10,7%*
dont T3	*35*	*11,7%*
dont T4 et plus	*231*	*77,6%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	25	
dont entre 2015 et 2017	*4*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	5%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	5	
Nombre de logements - INSEE 2015	499	
Dont logements vacants	*18*	46 *(dont 14 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	3,6%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

Focus Zone d'Activités	
Nom des zones et surfaces	Moulin Neuf : Carte Communale (CC) : 4,34 ha (Ux) PLUi : 4,08 ha (Ux)
Prix au m²	-
Entreprises	Cauquil
Enjeux paysage - environnement	Parcours

Montlaur		Surface de la zone (ha)	Surface libre (ha)	Surface libre non impactante (ha)
2. Zone du Moulin-Neuf	a. Les hauts de Moulin-Neuf	CC : 1,89 ha PLUi : non maintenue	CC : 1,38 ha PLUi : 1,22 ha	CC : 0,17 ha PLUi : 1,35 ha (RPG)
	b. Moulin-Neuf carrefour	CC : 2,45 ha PLUi : 4,08 ha		

1 Zone de Saint-Pierre
2 Zone du Moulin-Neuf
3 Zone de Montlaur
4 Zone de Bel Air
5 Zone de la Plaine d'André

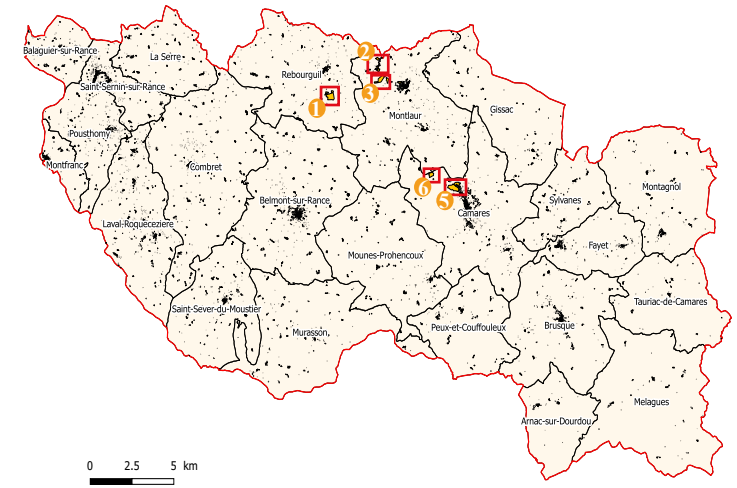

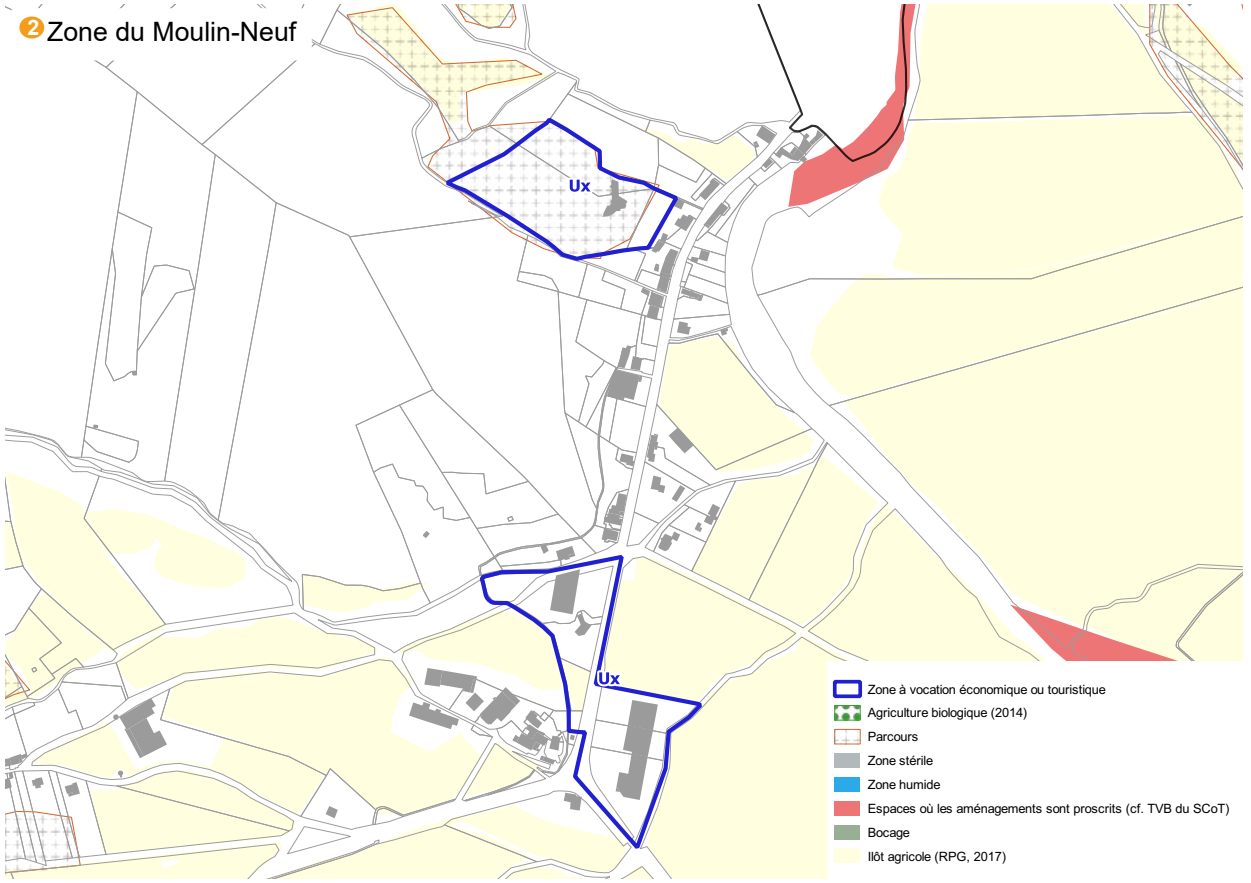

NB : pour l'évaluation environnementale, se référer à la fiche secteur de «Moulin Neuf»

Focus Zone d'Activités	
Nom des zones et surfaces	Montlaur : Carte Communale (CC) : 11,83 ha (Ux) PLUi : 6,60 ha
Prix au m²	-
Entreprises	Zuliani, Sarabelle, Garage Imbourg,Appoulou, etc.
Enjeux paysage - environnement	Parcours

Montlaur		Surface de la zone (ha)	Surface libre (ha)	Surface libre non impactante (ha)
3. Zone de Montlaur	c. Montlaur 1 Fromageries Occitanes	CC : 2,48 ha PLUi : 2,25 ha	-	-
	d. Montlaur 2 La Haute - Sarrabelle	CC : 9,35 ha PLUi : 4,35 ha	CC : 4,19 ha PLUi : 1,45 ha	CC : 2,38 ha (dont 2,17 ha de parcours) PLUi : 0 ha

1 Zone de Saint-Pierre
2 Zone du Moulin-Neuf
3 Zone de Montlaur
4 Zone de Bel Air
5 Zone de la Plaine d'André

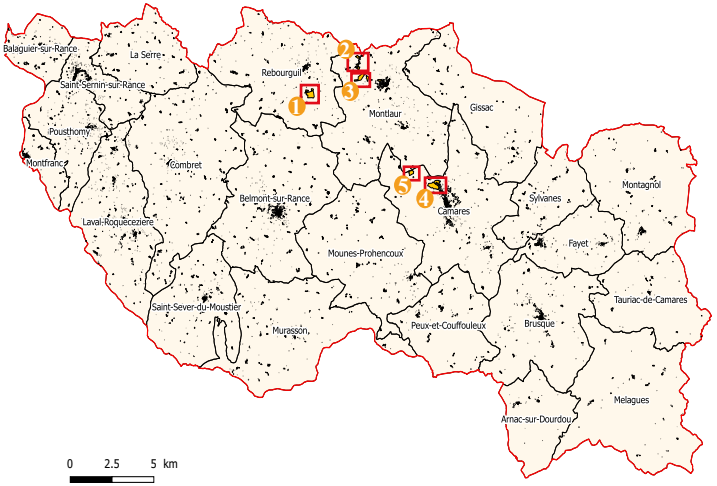

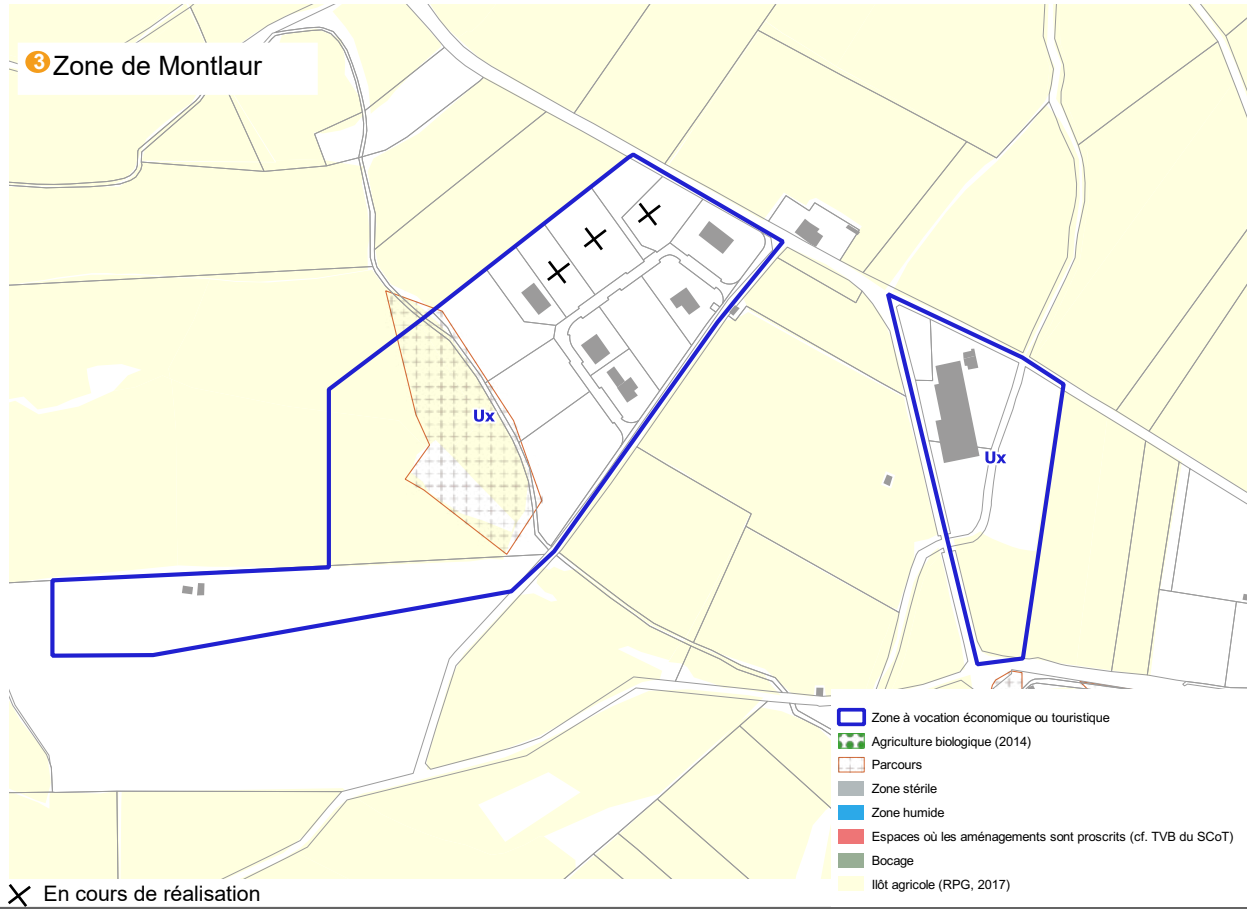

En cours de réalisation

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	168	5884	Prairie dégradée dont le sol à été remanié récemment, elle est dominée par Poa pratensis	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	169	1889	Prairie remaniée, dominée par Poa pratensis	Faible	Nul	Faible	Permis de construire délivré	Nul
EL	170	3529	Prairie à Poa pratense, à la faveur d'une rigole au centre de la parcelle, certaines espèces hygrophiles se développent comme Juncus inflexus, Populus sp, Epilobium sp. L'ensemble ne semble pas caractériser une zone humide, mais il semble parfois être engorgé en eau	Multiple	Modéré	Modéré	Situé en densification au sein d'une zone ayant déjà fait l'objet d'un permis d'aménager	Modéré
EL	171	4659	Prairie dégradée dont le sol à été remanié récemment, elle est dominée par Poa pratensis	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	172	3942	Prairie dégradée dont le sol à été remanié récemment, elle est dominée par Poa pratensis	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	173	3798	La praire est dominée par Poa pratensis en aval, en amont il s'agit d'une pelouse sèche traversée par un chemin carrossable, présence de dépôt de terre de remblais sur la pelouse sèche, enfrichement sur une petite partie de la parcelle par Prunus spinosa	Multiple	Nul	Modéré	Retrait de la zone constructible	Nul

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	20
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	2206 ha *53,07%*

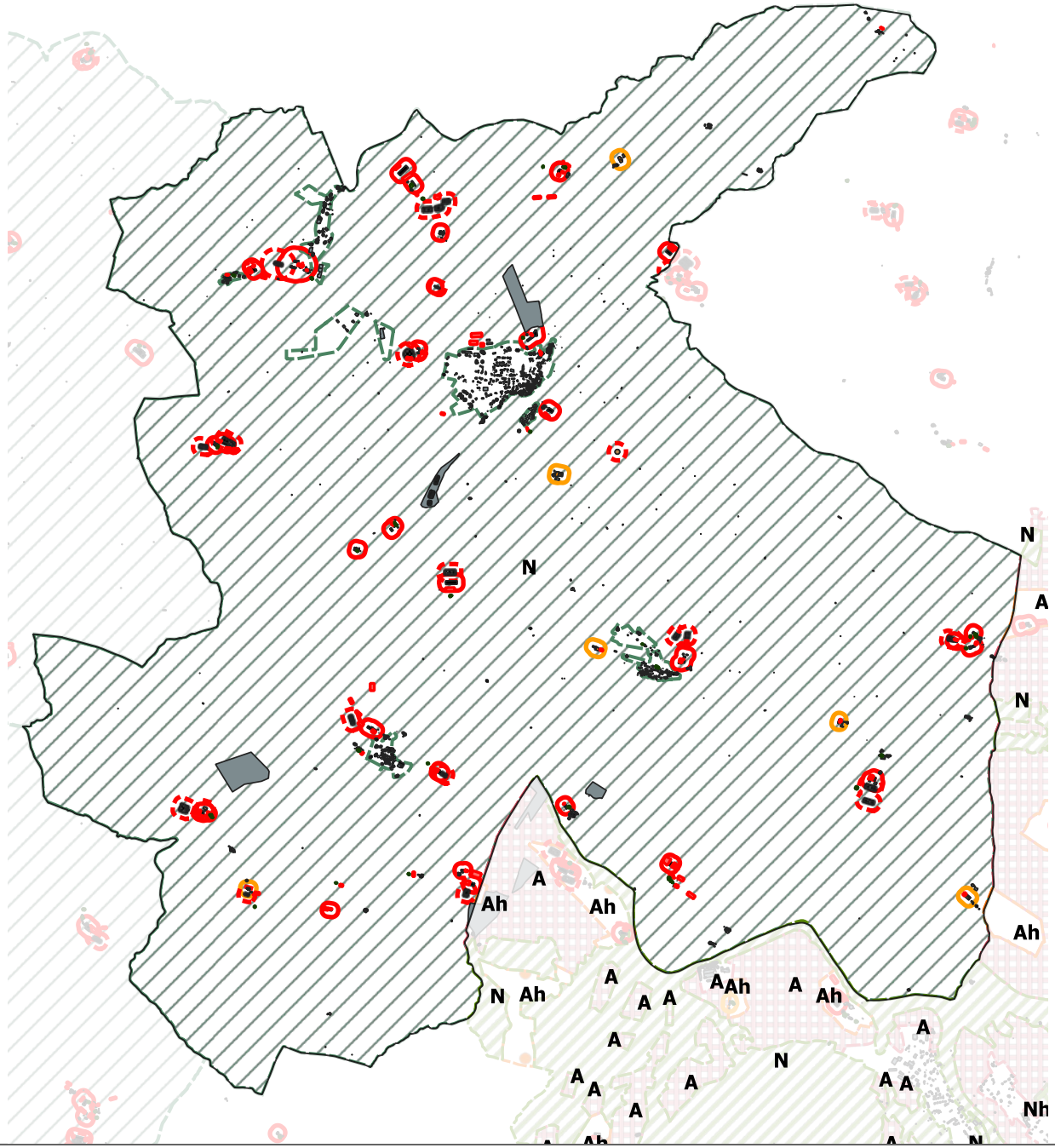

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

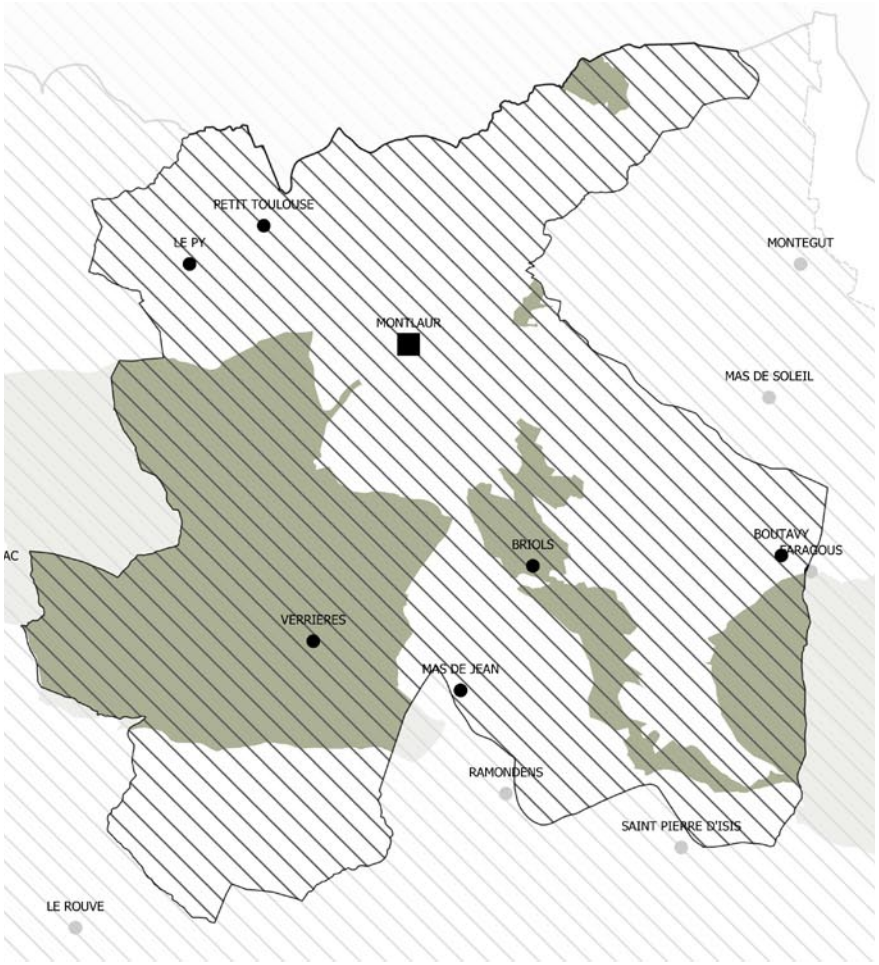

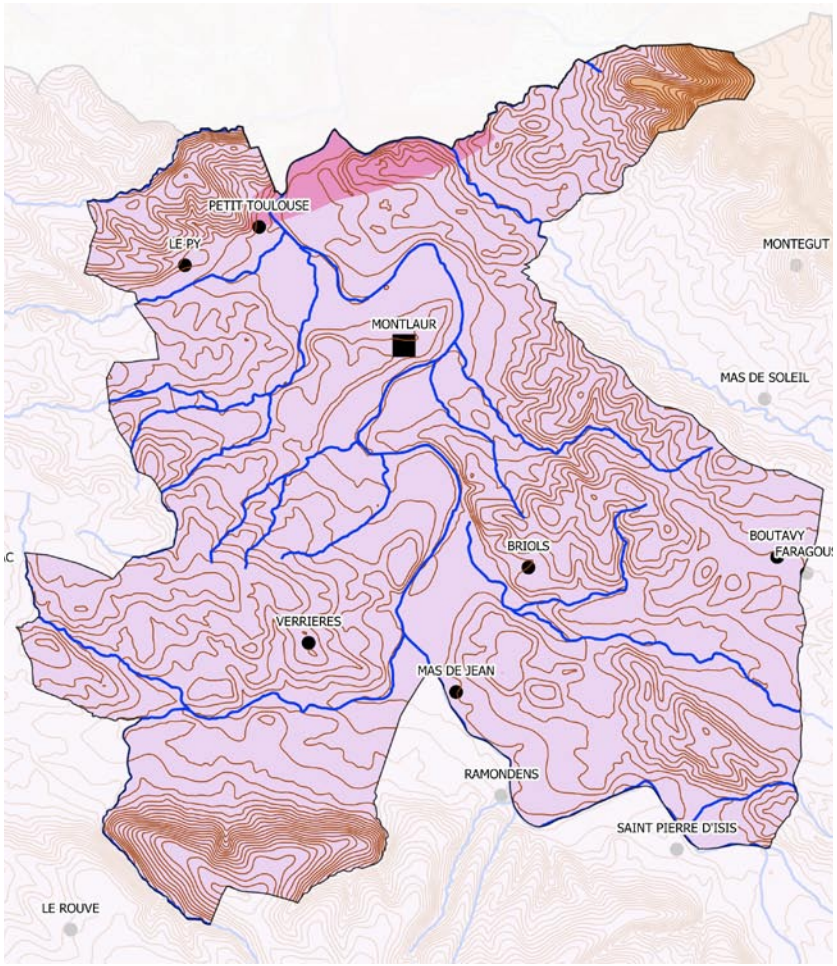

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

BOUTAVY

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Boutavy est un hameau mixte à dominante agricole implanté dans le Rougier. Il est constitué de bâtiments anciens dont la vocation agricole est toujours très marquée. Son implantation dans un creux du relief le rend peu visible dans le grand paysage.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le secteur afin de favoriser le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



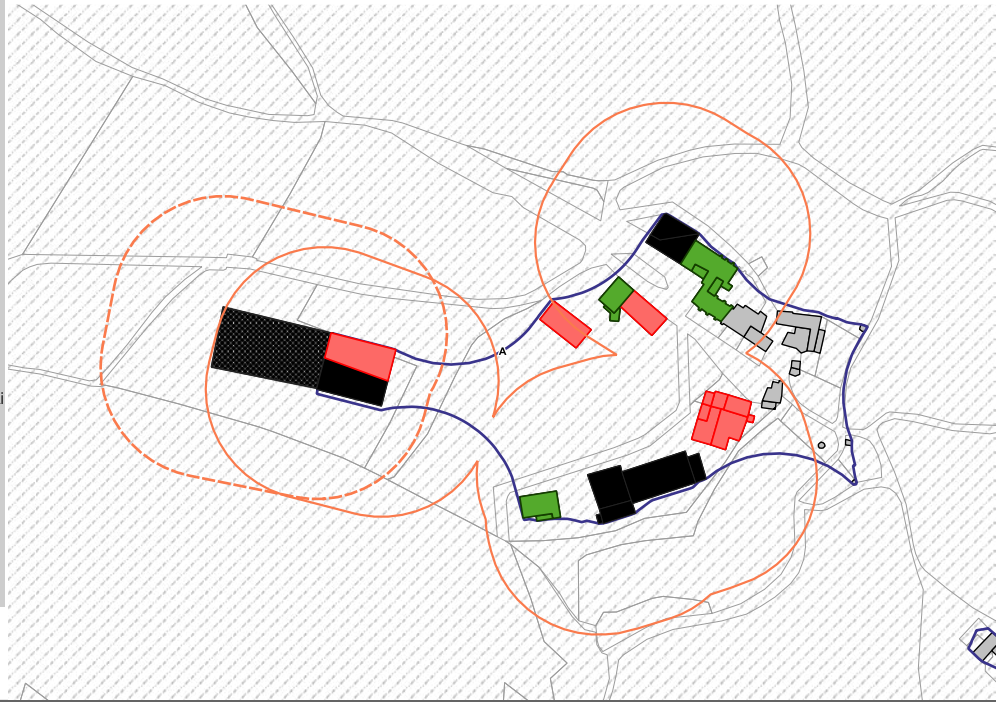

BRIOLS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD104
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Briols *45 EH* *Non connue mais STEU récente*
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	3,68 ha
Surfaces libres PLUi	0,51 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	1,46 ha

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



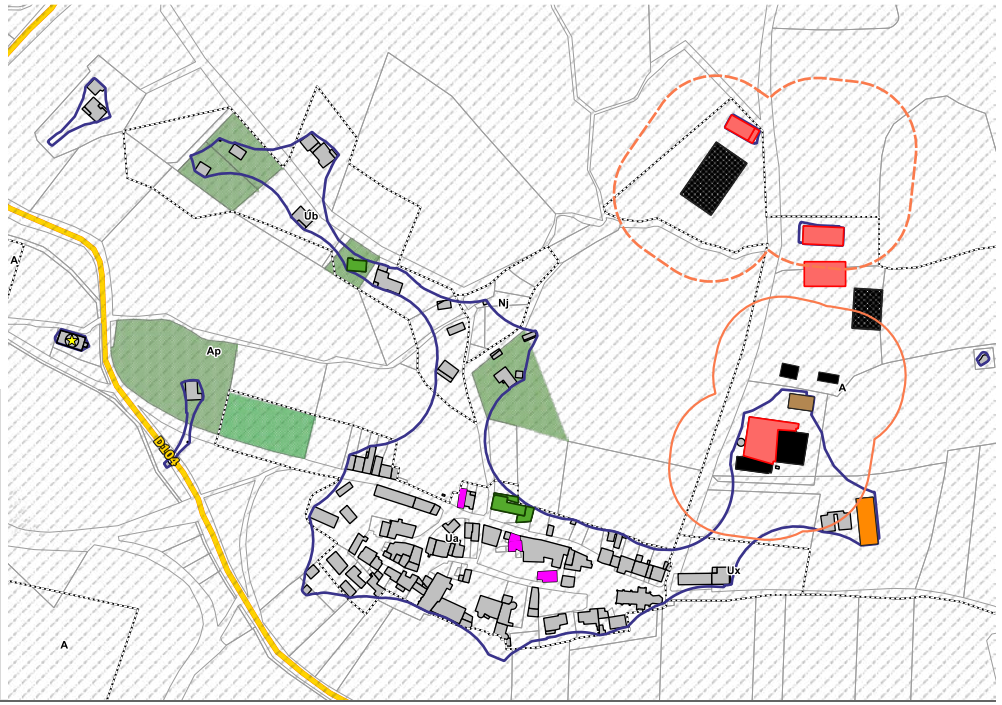

ENJEUX

Le développement du hameau de Briols s'est fait dans le prolongement de l'église, en tenant compte de la contrainte topographique. Une pente abrupte est, en effet, présente à l'Est et au Sud de cet édifice religieux. Les extensions récentes se sont, quant à elles, implantées au Nord du hameau et, dans une moindre mesure, à l'Ouest de celui-ci.
Le Sud du hameau est particulièrement exposé dans le grand paysage. S'il est visible depuis le hameau de Verrières, il offre également de superbes vues vers le Rougier et le bourg de Camarès : la vierge du clocher, emblématique du site, est visible depuis Briols. Une limite paysagère est donc marquée au Sud et doit impérativement être respectée.

Le hameau est également doté d'une place centrale, celle-ci est localisée devant l'église et à proximité du cimetière. Elle dispose de plusieurs bancs et correspond à un espace de rencontres pour les habitants. En entrée Ouest du hameau, une aire de jeux a également été aménagée :elle participe à la vie du hameau.

La zone U de la Carte Communale comportait encore de nombreux espaces libres. Briols constitue un pôle structurant de la commune de Montlaur, aussi la collectivité a choisi de conserver un potentiel constructible sur ce village, tout en veillant à réduire la consommation de l'espace potentielle à venir. Aussi le zonage du PLUi prévoit un secteur Ua sur le centre ancien et l'espace de densification située à proximité immédiate. Un secteur Ub a également été mis en place sur le secteur d'extension récente au Nord-Nord-Ouest afin d'encadrer l'entretien et la valorisation de l'existant, tout en permettant d'envisager la réalisation de quelques lots supplémentaires. Les deux secteurs d'extension font tous les deux l'objet d'une OAP afin de garantir une densité minimale des constructions réalisées, tout en tenant compte des enjeux en présence (maintien d'une chênaie à 80%). Ce zonage permet de tenir compte des enjeux paysagers du site, tout en étant cohérent avec les objectifs de développement définis à l'échelle globale.

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	151	3224	Chênaie à chêne vert et pelouse sèche sur la plus grande partie de la parcelle, en aval il s'agit d'une culture	Multiple	Fort	Fort	Protection de la chênaie dans le cadre de l'OAP (maintien à minima de 80% de celle-ci)	Faible à modéré
EL	152	3323	Prairie naturelle peut-être fauchée, comprend un ancien potager qui s'enfriche et des murets en pierres sèches en bon état	Modéré à fort	Modéré	Modéré à fort	Depuis les analyses de terrain, la parcelle a été en grande partie construite. Seuls 991m² sont encore disponibles au plus près des bâtiments existants (densification). Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	153	1238	Prairie à Anisantha sterillis pâturée, haie à chêne vert	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	1019	1158	Champs de faible intérêt, un muret en pierre sèche à conserver.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible

GOMMARIC

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1 ensemble regroupant la totalité du bâti
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Gommaric est un hameau implanté dans le Rougier, à proximité du ruisseau éponyme et dans un espace ouvert. Le hameau est exclusivement constitué de bâtis anciens, qui représentent un fort potentiel en termes de changement de destination et, donc, de valorisation de l'existant. Le hameau présente également un enjeu paysager important dans la mesure où il est largement visible dans le grand paysage.

Le projet de PLUi classe ce secteur en zone A de façon à ne pas porter atteinte au maintien de l'activité agricole dans la plaine alentour, tout en facilitant l'entretien et la réhabilitation de l'existant. Pour cela, la totalité du bâti du hameau a été identifiée afin de pouvoir changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



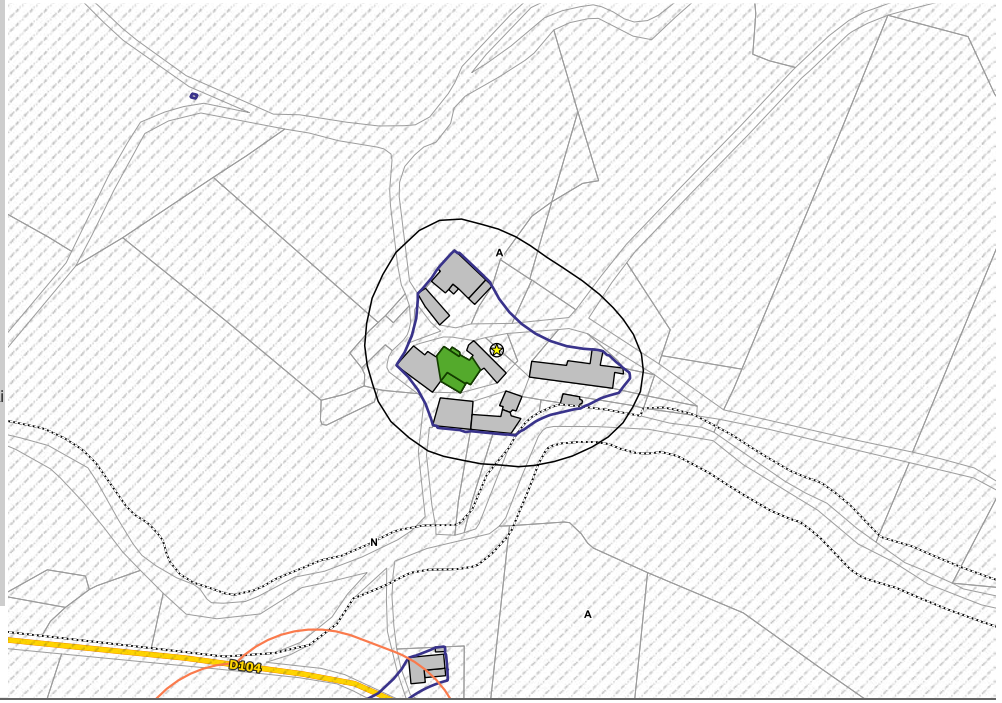

Le Py

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,09 ha

ENJEUX

Deux espaces distincts s'observent au sein du hameau du Py : l'Ouest à vocation résidentielle et l'Est qui, lui, est agricole. Si la majorité du bâti est ancien, quelques constructions récentes se sont implantées aux extrémités Est et Ouest du hameau.

Le Py offre de très belles vues vers le grand paysage du fait de sa localisation sur une crête. Il est également localisé à proximité de la RD999. La zone U de la Carte Communale ne comportait aucun espace libre.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du bâti résidentiel situé à l'Ouest. Il s'agit ainsi de faciliter la préservation et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la reconquête du logement vacant identifié. L'Est du secteur est, quant à lui, classé en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement, de l'activité agricole en place.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

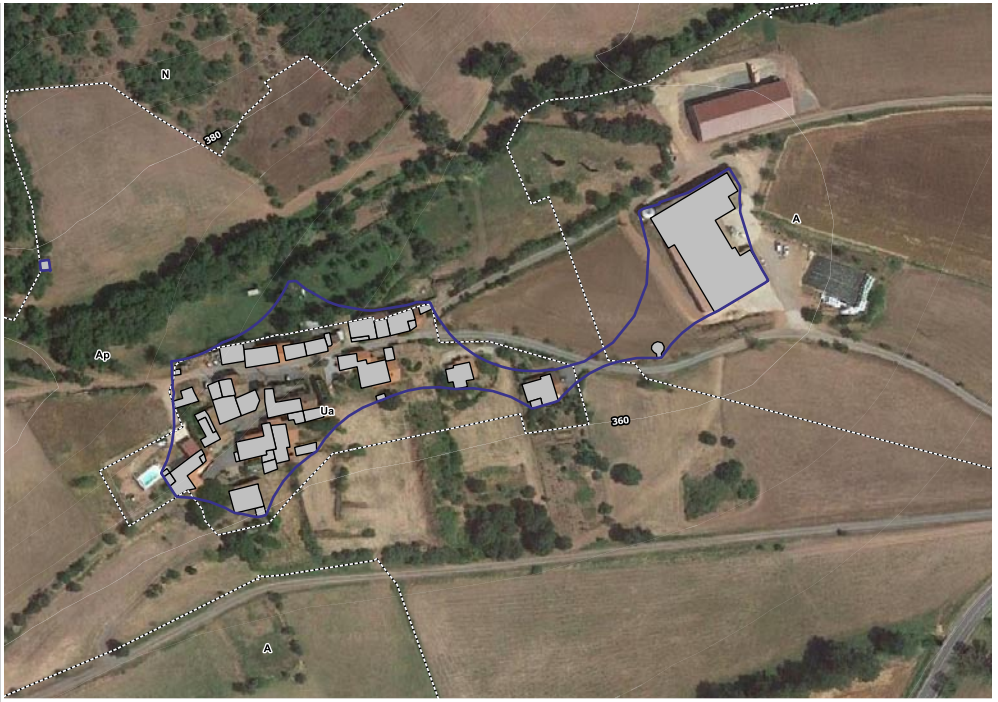

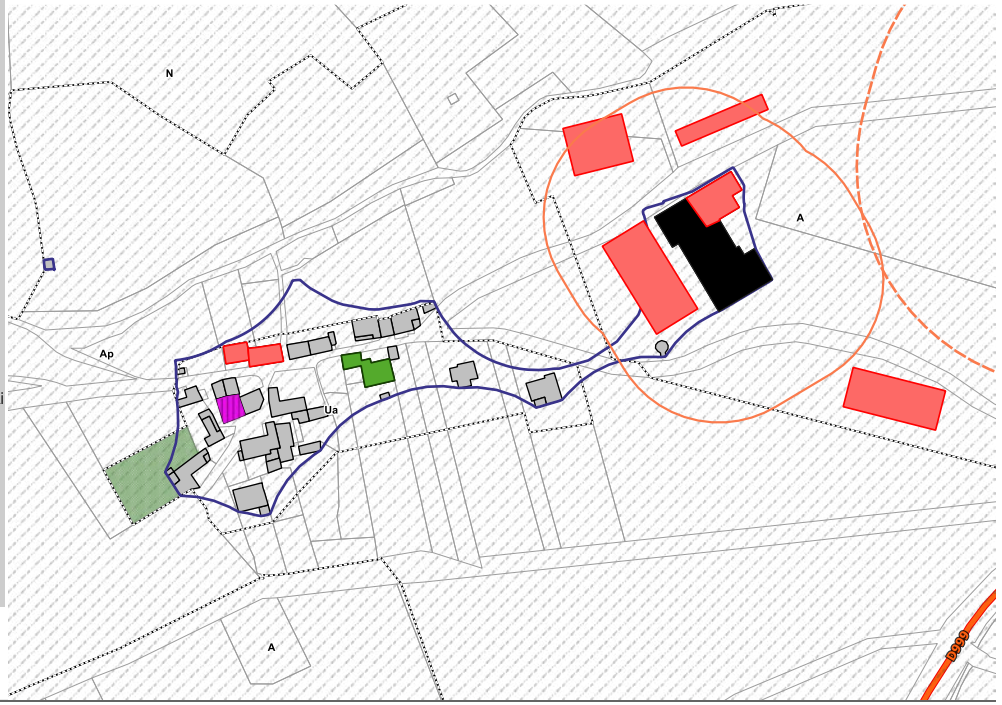

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
ER	28	1158	Prairie dominée par Poa pratensis, Holcus lanatus, légerment enfrichée par de la ronce et de l'aubépine. Un muret en pierre sèche et présent et est à conserver si possible	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

MAS DE JEAN

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	5
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	Non
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace entre depuis 2010	-

ENJEUX

Le Mas de Jean est situé à proximité du Dourdou. Son implantation tient compte des risques de crues (aujourd'hui matérialisés par le PPRi du Bassin du Dourdou de Camarès amont). Il est également implanté dans un milieu ouvert ce qui le rend visible dans le grand paysage.

Mas de Jean est constitué d'un bâti ancien, ayant fait l'objet de rénovations de qualité. Certaines anciennes granges ont, par exemple, d'ores-et-déjà, été transformées en habitations. Il n'accueille aucune construction récente. L'accès Sud se fait par un pont submersible lors des crues du Dourdou. Le petit patrimoine et les bâtiments en grès rouge, typiques du secteur, doivent être protégés et valorisés. Ceci se traduit, dans le PLUi, par l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

La vocation agricole du hameau est encore marquée par la présence d'un bâtiment d'élevage au Nord du Mas. Ainsi, le projet de PLUi classe le secteur en zone A de façon à ne pas porter atteinte au maintien de l'activité agricole dans la plaine alentour, tout en facilitant l'entretien et la réhabilitation de l'existant (cf. changements de destination notamment).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



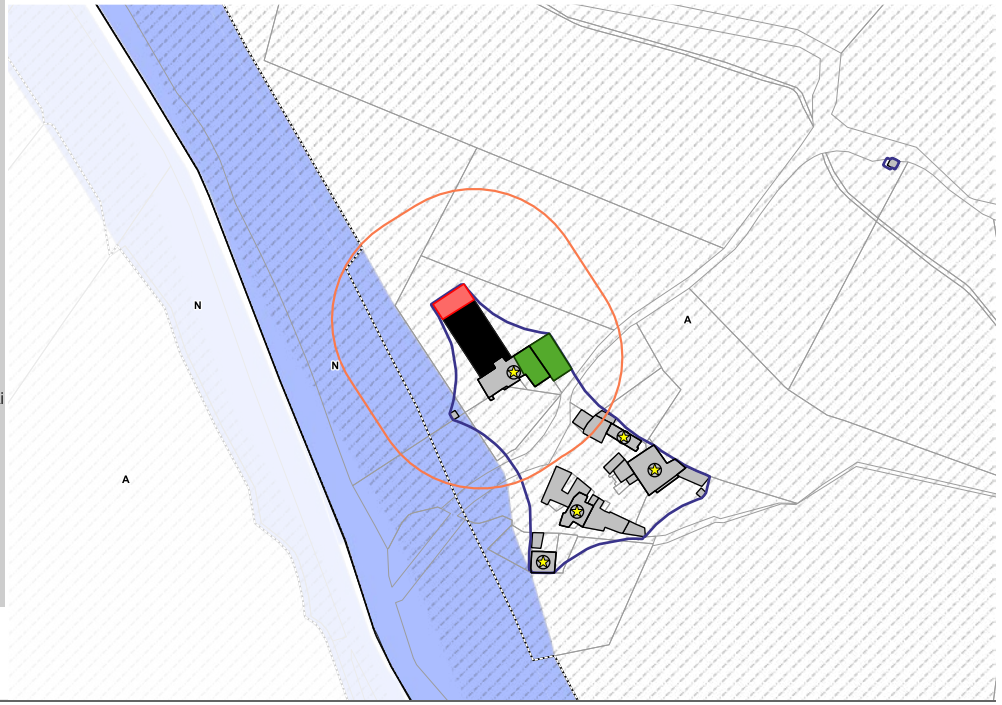

Moulin Neuf (Petit Toulouse)

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD999, RD12
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	50% séparatif, 50% unitaire
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Moulin Neuf *Non connue* *Non connue*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	2,22 ha
Surfaces libres PLUi (toutes vocations confondues)	1,51 ha (dont 1,35 ha à vocation économique)
Consommation de l'espace depuis 2010	0,52 ha

ENJEUX

Le développement du Moulin Neuf s'est fait de façon linéaire, le long de la RD999. Il s'agit plus d'un chapelet de constructions que d'un réel hameau organisé. Par ailleurs, la RD999 est un axe de circulation très emprunté, ce qui nécessite une réelle réflexion en termes de sécurisation des déplacements et accès sur le secteur.
Le Moulin Neuf présente également une mixité de fonctions dans la mesure où activités artisanales et habitations s'alternent.
Dans le cadre du PLUi, la zone Ux de la Carte Communale située au Nord n'a pas été maintenue car elle n'est peu accessible, peu visible depuis la RD999 et n'accueille actuellement qu'une maison d'habitation.
Par ailleurs, de façon globale, le développement du secteur du Moulin Neuf est fortement contraint : le Dourdou constitue une limite structurelle à l'Est, tandis que la topographie marque une limite importante à l'Ouest.
Le zonage retenu permet une densification de l'urbanisation existante de façon, notamment, à tirer profit de la proximité avec la RD999 en termes de développement économique.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



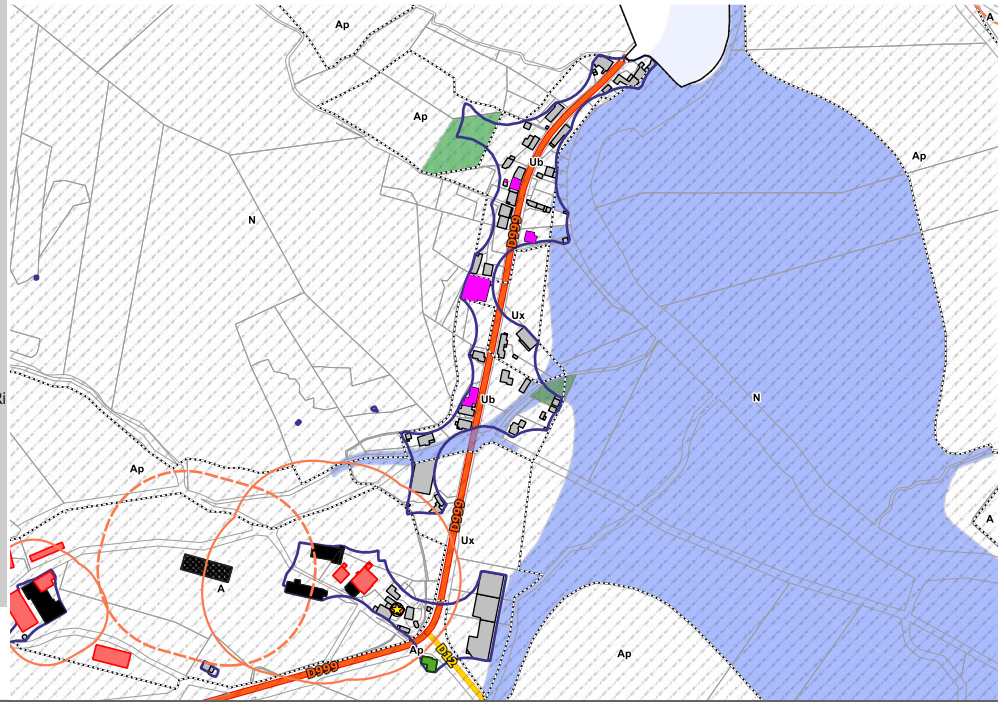

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	162	1603	Prairie de fauche, dominée par Poa pratensis, légèrement tassée et nitrophile	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	163	9676	Prairie de fauche à Poa pratensis	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	164	2209	Culture	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	288	1655	Champ cultivé aucun enjeu n'en ressort, attention des bambous en bord de l'autre champ, attention en phase de travaux à ne pas la disséminer.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	289	1095	Jardin privé anthropisé tondu, présence d'un muret en pierre sèche à conserver. Présence de plusieurs arbres matures. Il pourrait être intéressant d'en conserver quelques-uns. Un arbre sénescent favorable aux insectes saproxyliques est présent mais à faible enjeux paysager, s'il n'est pas conservé il faudra déplacer le bois près d'une lisère forestière ou d'une haie.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 2 et de deux arbres au titre du L151-23 du CU et situé en densification	Faible à modéré
ER	118	1076						

VERRIÈRES

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	3
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD902
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Verrières *45 EH* *Non connue (STEU récentes)*
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	1,14 ha
Surfaces libres PLUi	0,57 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,95 ha

ENJEUX

Verrières s'est, dans un premier temps, développé de façon concentrique, et relativement dense, autour de l'église. Quelques constructions plus récentes se sont implantées en périphérie (Sud-Sud-Ouest). Une place ombragée est localisée au cœur du hameau, à proximité de l'église. Celle-ci est dotée d'un banc et constitue un espace de rencontres pour les habitants. Des éléments de petit patrimoine, dont plusieurs croix, sont également recensés sur le hameau.
La zone U de la Carte Communale était venue définir des limites à l'urbanisation afin de limiter la consommation de terres agricoles et de respecter les limites paysagères du site. Une réflexion a, à nouveau, été menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, afin de tenir compte d'un contexte plus global, en prenant en considération le projet de développement communautaire dans son ensemble. Aussi, le projet de PLUi prévoit un secteur Ua et un secteur Ub sur le village de façon à favoriser la densification du tissu urbain, tout en permettant d'envisager une extension modérée de celui-ci. Il s'agit, grâce à ce zonage de renforcer la place de Verrières dans l'armature urbaine, de tirer profit de sa bonne accessibilité (proximité avec la RD902) et de mettre en application les objectifs de développement définis à l'échelle globale. Le secteur d'extension situé à l'Est du hameau fait l'objet d'une OAP afin de garantir une densité minimale des constructions qui seront réalisées. Le zonage retenu permet également d'envisager le réinvestissement et la valorisation de l'existant, tout en prêtant attention aux risques de covisibilité avec le hameau de Briols. Enfin, une zone A est prévue sur les bâtiments agricoles existants ou en projet de façon à favoriser le maintien, voire le développement, des activités agricoles en place, tout en permettant de conserver un éloignement relatif vis-à-vis du bâti résidentiel existant et à venir.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



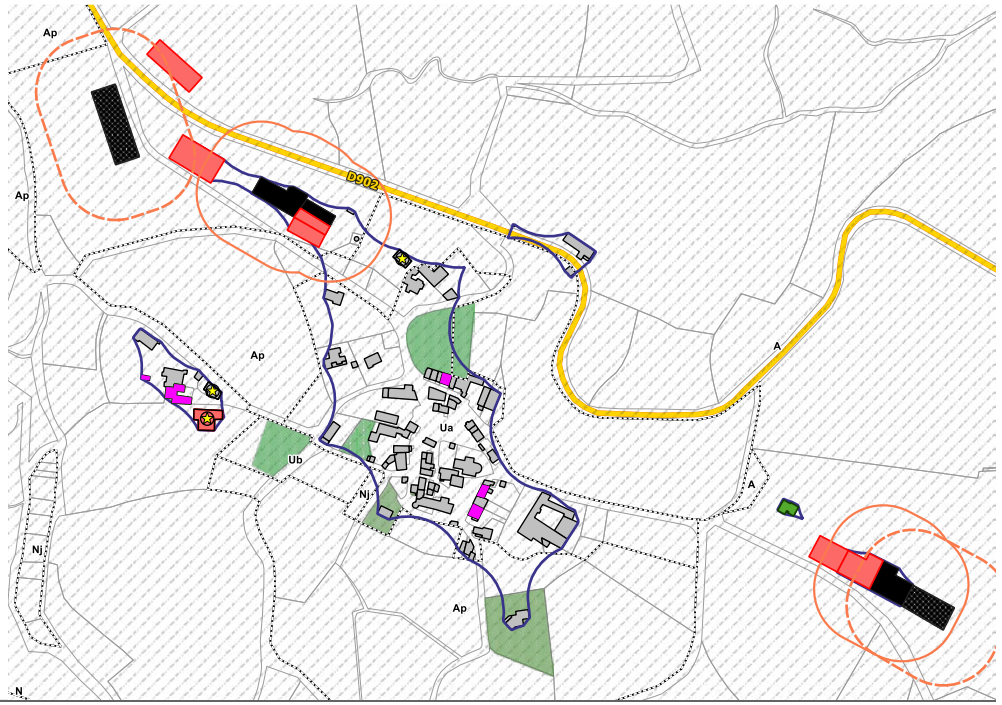

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	165	2056	Praire de fauche, anciennement une culture	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	Pas libre : permis de construire	Nul
EL	166	1950	Culture	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	167	6615	Prairie de fauche, légèrement tassée et nitrophile	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage à 2768m²) Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	292	1028	Prairie retournée peu entretenue, petite haie et alignement d'arbres, ainsi qu'un muret en pierre sèche à conserver.	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible

Le bourg



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

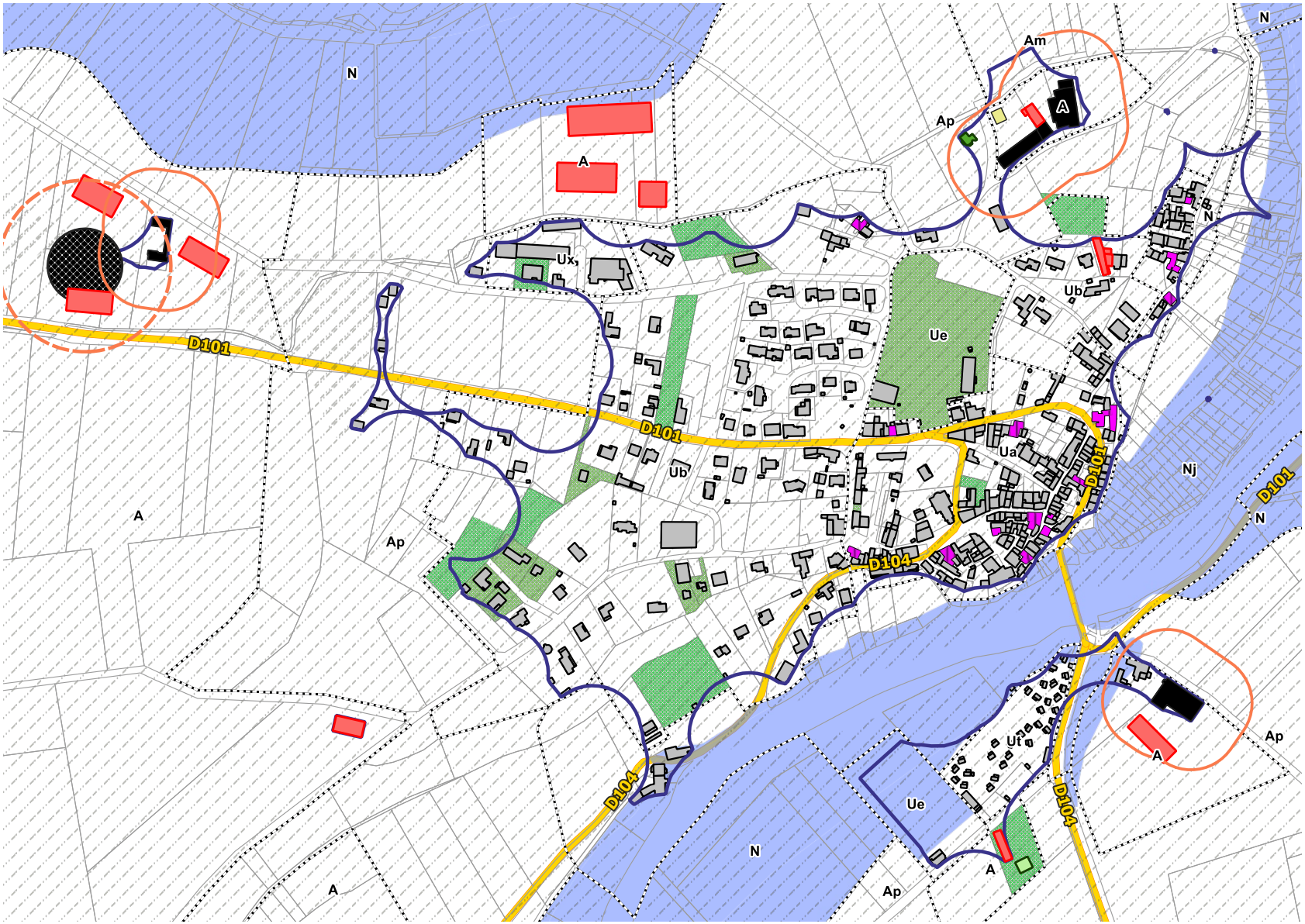

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	150	7908	Prairie retournée, laquelle se développe sur de la terre de remblais, peu d'enjeux, s'enfriche par endroits	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	154	3509	Prairie pâturée dominée par Bromus hordeaceus	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	155	7131	Correspond à trois parcelles, deux sont cultivées et la dernière semble être une en jachère. Elles sont entourées de haies horticoles	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	En partie construite depuis l'analyse de terrain : 4328m² sont encore disponibles	Faible à modéré
EL	156	3997	Pelouse artificialisée, tondue régulièrement, présence d'un potager sur le site, une haie monospécifique à Thuya entoure la parcelle	Faible	Faible	Faible	Identification 1 haie de type 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	157	4881	Comprend une friche à Rubus et Prunus spinosa, et une prairie de fauche nitrophile dominée par Anisantha sterillis, Taraxacum sp et Rumex crispus	Multiple	Modéré	Modéré	OAP impose de préserver un maximum de chênes	Faible à modéré
EL	158	2092	Prairie naturelle qui a dû servir de potager par le passé. Il reste un rang de vigne. La prairie est entourée de haies de conifères. On y retrouve Pinus sylvestris et Pinus pinea	Faible	Nul	Faible	Pas libre : permis de construire	Nul
EL	159	1539	Prairie artificialisée servant en partie de potager, l'autre partie étant fauchée régulièrement	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	160	1535	Prairie à Anisantha sterillis, légèrement nitrophile, peu diversifiée	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	161	973	Prairie pâturée très dégradée, délimitée pars des haies à Rubus sp et Syringa vulgaris	Très faible	Nul	Très faible	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	290	3513	Parcelle en dent creuse, avec quelques plantations paysagères en limite de la parcelle ainsi que des haies horticoles. La parcelle est actuellement fauchée, aucun enjeu ne s'en dégage.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	291	4427	Prairie pâturée par des chevaux, sur laquelle on retrouve une zone constituée de remblais, des ronciers, et des alignements de thuya.	Faible	Nul	Faible	La Trame verte et bleue du SCoT du PNR des Grands Causses identifie un réservoir de biodiversité au Sud de cet espace libre (pelouses acidiclines). Or l'analyse fine de terrain, réalisée à la parcelle, ne met pas en évidence d'enjeux particuliers sur ce site. Néanmoins, afin de limiter les impacts potentiels du PLUi sur un éventuel réservoir situé au Sud de l'EL 291, l'OAP prévoit également le maintien d'une zone de non aedificandi au Sud de ce secteur.	Faible
ER	27	939	Ancien jardin avec arbustes d'ornement, actuellement pâturé par des cheveux, il présente peu d'intérêt écologique	Faible	Faible	Faible	Identification d'un muret de categorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Epicerie, restaurants
Services	Mairie, relais de poste, école publique
Equipements	Equipements sportifs, maison des associations
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	11
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD101, RD104
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Montlaur *450 EH* *87 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	7,18 ha
Surfaces libres PLUi	2,85 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	4,66 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

De nombreux espaces libres étaient recensés dans la zone U de la Carte Communale. Leur maintien a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Des limites claires de l'urbanisation ont, en effet, être définies au niveau du Dourdou (Sud et Sud-Est) et des secteurs d'extension récente au Nord et Sud-Ouest du bourg.
Le projet retenu permet de modérer la consommation de l'espace sur le bourg, et plus généralement à l'échelle commune, tout en veillant à conserver des possibilités de développement modérées sur certains hameaux/villages de la commune, renforçant ainsi l'amature urbaine.

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg s'est implanté dans un méandre du Dourdou. La rivière constitue l'une des limites naturelles du bourg dans la mesure où l'urbanisation ne s'est pas, ou peu, développée sur la rive Est. Seul un camping et une exploitation agricole s'y sont implantés.

Limites paysagères : Plusieurs limites paysagères s'observent :
- Au Sud, le Dourdou constitue une limite naturelle. Celui-ci est également bordé de jardins potagers qui ceinturent le bourg et forment un écrin paysager. Il convient d'assurer leur préservation car ils participent à la qualité du site. Ils sont classés en secteur Nj dans le projet de PLUi.
- Au Nord, les limites sont agricoles. Il s'agit également d'un secteur soumis à un étalement urbain. Le projet de PLUi veille à définir une limite claire à l'urbanisation afin de limiter la consommation des terres agricoles. Le seul secteur d'extension maintenu en zone constructible dans le PLUi correspond à un espace faisant déjà l'objet d'un permis d'aménager accordé.
  La même problématique s'observe au Sud-Ouest du bourg. Ici, le projet de PLUi prévoir un développement mesuré de façon à limiter la consommation d'espace agricole, tout en mettant en place un zonage cohérent avec les objectifs définis à l'échelle globale. Tous les secteurs d'extension retenus d'une grand superficie font l'objet d'une OAP de façon à garantir, à minima, une densité minimale pour les constructions qui seront réalisées. Ces OAP tiennent également compte des enjeux relevés sur les sites concernés : préservation des chênes, création d'un écrin paysager pour assurer une transition qualitative entre nouveau bâti et bâti existant, etc.

Espaces publics et stationnement : Au cœur du centre ancien, plusieurs petites places ont fait l'objet d'un aménagement de qualité (traitement des emplacements poubelles ou des emplacements de parking, notamment place de l'Eglise). Au-delà des jardins potagers situés à proximité du Dourdou, le centre historique présente un aspect arboré qu'il convient de préserver.
De nombreuses places de stationnement sont recensées sur le bourg. Elles font globalement l'objet d'un traitement et d'un aménagement de qualité. A proximité du cimetière, un grand parking permet également d'accueillir des poids-lourds, en lien avec la zone d'activités. Ils peuvent ainsi stationner à proximité du centre bourg et profiter des services que celui-ci offre.
Plusieurs équipements publics contribuent aussi à la qualité du cadre de vie offert par le bourg : salle des fêtes, maison des associations, city-park, etc.

Entrées de bourg et déplacements : L'entrée Sud du bourg est relativement qualitative dans la mesure où elle correspond à la traversée du Dourdou et offre un point de vue direct sur le centre ancien. L'entrée Ouest, quant à elle, est moins qualifiée et est marquée par la présence d'activités artisanales.

Bâti et patrimoine : Le centre historique de Montlaur est parsemé de petit patrimoine de qualité et bien entretenu (puits, four, statue-menhir). Le bâti, de façon plus générale, est, lui aussi, de qualité.

Economie : Une petite zone artisanale est située au Nord du bourg. En raison de son relatif éloignement des RD12 et RD999, elle semble correspondre à une zone peu dynamique à l'échelle de la Communauté de Communes. Elle n'a pas vocation à se développer dans le cadre du PLUi. Au coeur du bourg, plusieurs commerces et services participent à la qualité du cadre de vie : épicerie, restaurants, cabinet d'infirmières, etc. Le zonage permet leur maintien grâce à la mixité des fonctions autorisées par le règlement des secteurs Ua et Ub.

Bilan
Le zonage retenu (cf. précédemment) permet d'envisager un développement du bourg de Montlaur, dans le respect des objectifs définis à l'échelle globale et en veillant à définir des limites claires à l'urbanisation.










LIBERTE
EGALITE
FRATERNITE
AIRIE









Commune de Mounes Prohencoux

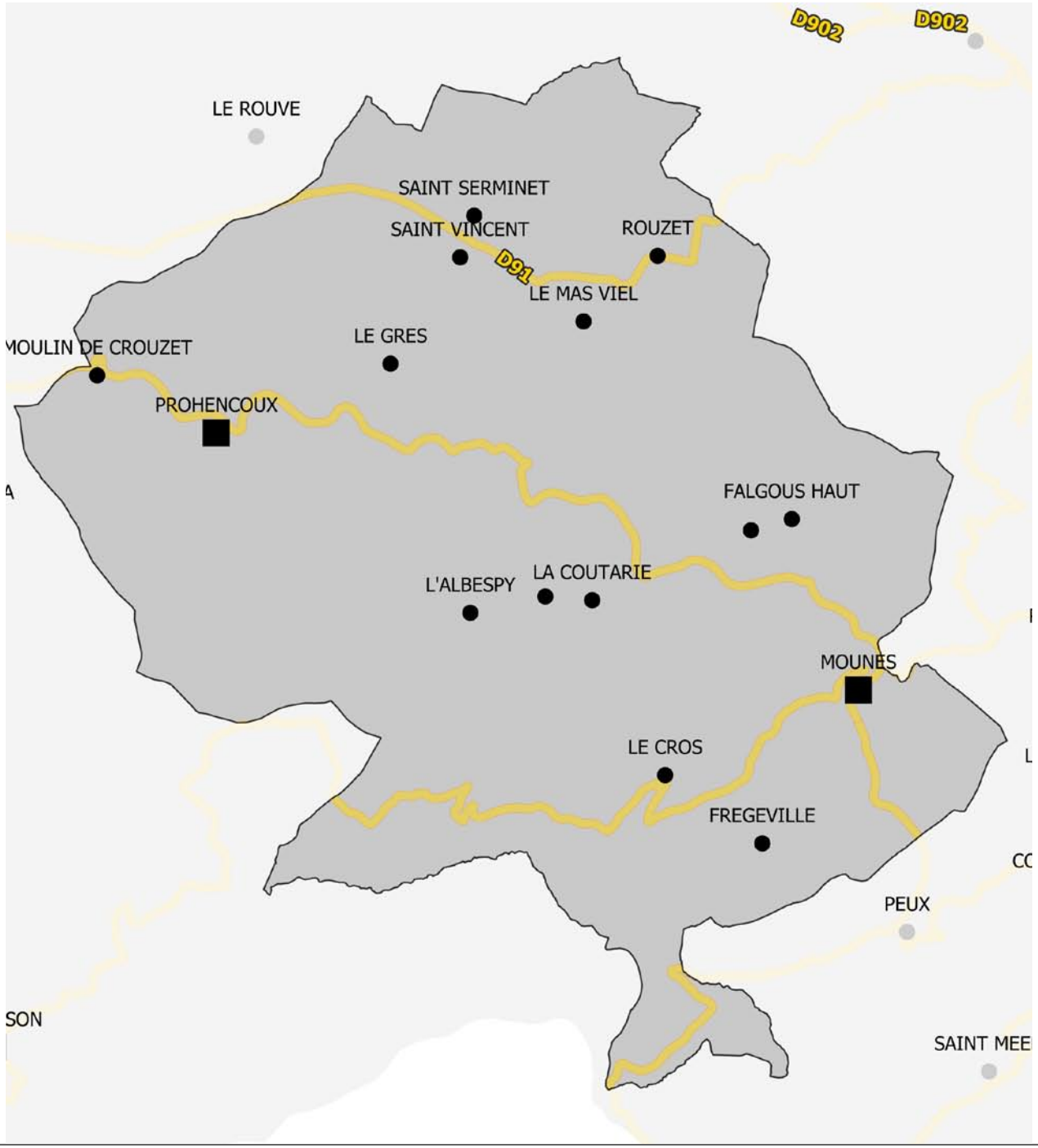

Descriptif général

Superficie	37,62 km²
Population 2015 (INSEE)	188 habitants
Densité	5 habitants/km²
Unités paysagères	Vallée du Rance ; Plateau du Belmontais ; Monts de Lacaune
Point culminant	951 m
Point bas	440 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	188	2,96%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+ 4	- 6
Taux de croissance annuel	+ 0,4%	- 0,3%
Solde migratoire	+ 0,6%	0%
Solde naturel	- 0,2%	- 0,3%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	17	+ 5
Poids des plus de 80 ans	9%	
Enfants de moins de 15 ans	24	- 2
Poids des moins de 15 ans	12,8%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	90	+ 10
Taille des ménages	2,1	- 0,5
Familles avec enfants	30	+ 2
dont familles monoparentales	*0*	0
Personnes isolées	30	+ 6
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*7*	+ 2

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	41	- 7
Nombre d'actifs	90	+ 15
Nombre d'emplois par actif	0,5	
Taux d'activité	49,5%	
Nombre de chômeurs	9	0
Taux de chômage	10%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	86	46,5%
Résidences principales	91	49,2%
dont T1 - T2	*7*	*7,7%*
dont T3	*15*	*16,5%*
dont T4 et plus	*69*	*75,8%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	6	
dont entre 2015 et 2017	*3*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	3,2%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	4	
Nombre de logements - INSEE 2015	185	
Dont logements vacants	*8*	20 *(dont 5 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	4,3%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	15
Activité dominante	Bovins viande
SAU communale *% commune*	1829 ha *48,62%*

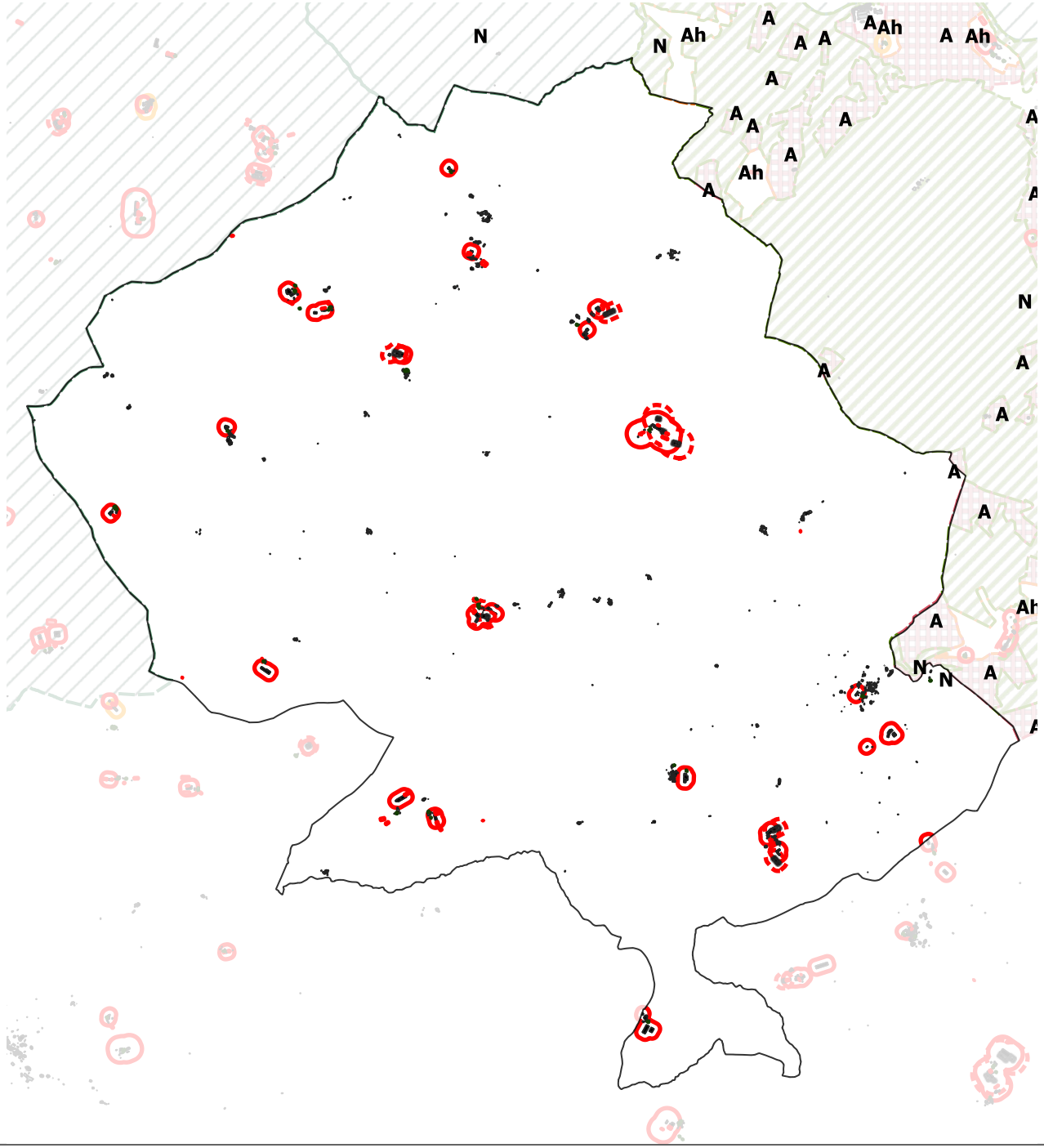

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

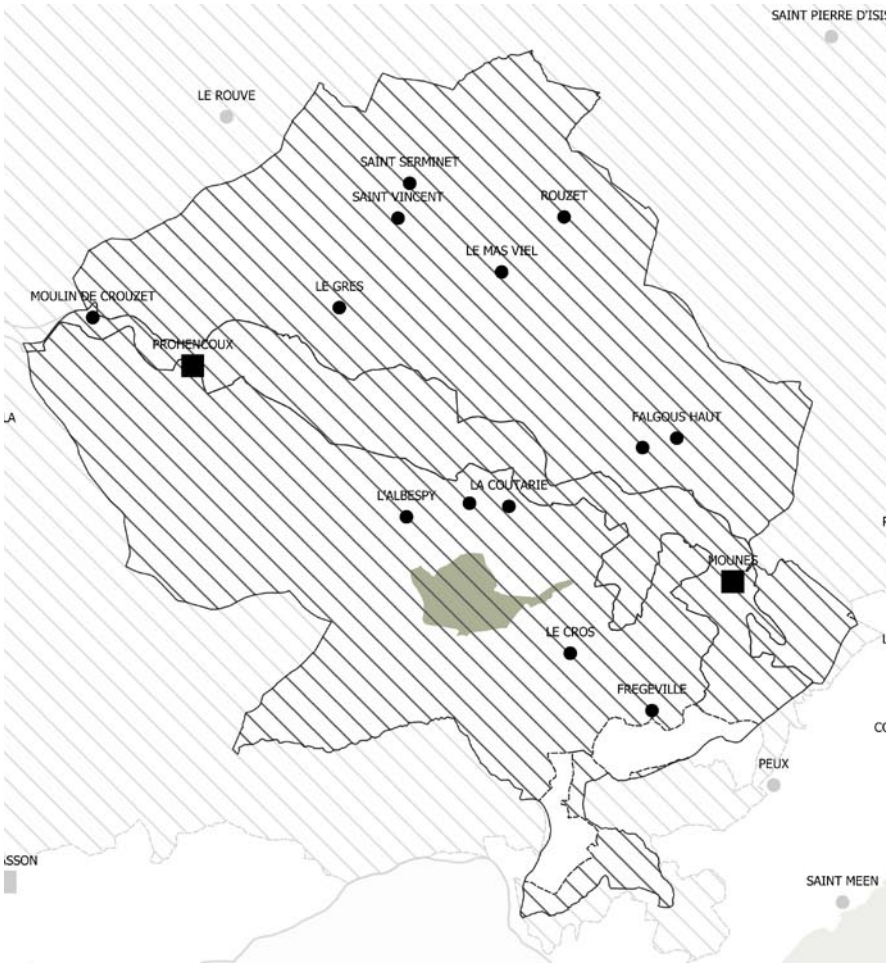

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

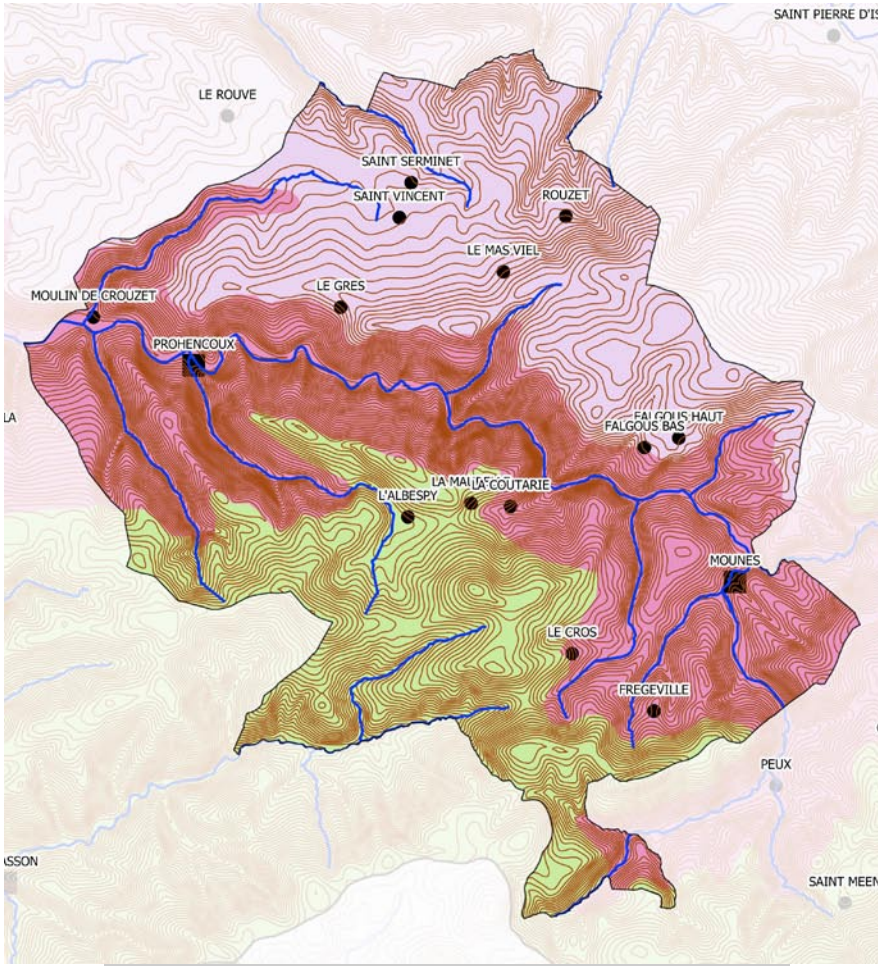

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

FALGOUS BAS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	Oui
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est composé de deux parties réparties de part et d'autre de la voie communale qui se termine en impasse. Côté Sud de la voirie, deux logements sont présents dont un qui est en vente. Côté Nord, un château est présent avec un corps de logis quadrangulaire, flanqué de deux tours. Devant ce bâti s'étend une cour bordée à l'Ouest par une aile coupée par d'anciennes écuries et par un pigeonnier (couvert de lauzes) à l'Est.

Constitué exclusivement de bâtiments anciens, il présente un caractère traditionnel indéniable.

Les enjeux principaux sont la restauration et l'entretien du bâti existant, ainsi que la préservation du caractère patrimonial du hameau. En ce sens le projet de PLUi classe le hameau en secteur Ap et identifie plusieurs éléments de patrimoine au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



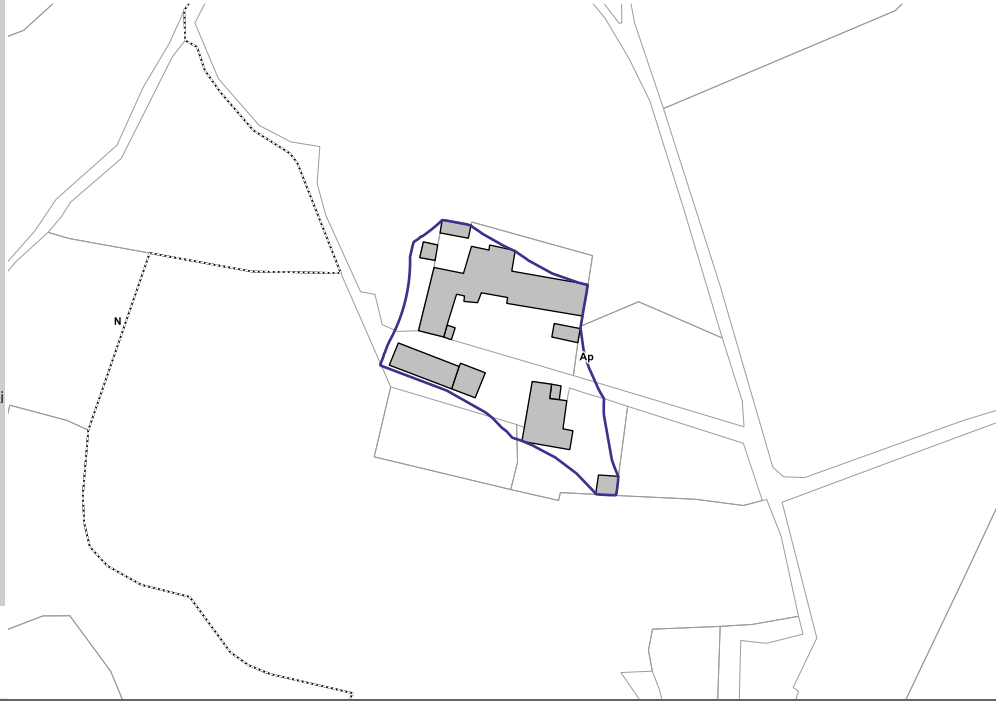

FALGOUS HAUT

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	Dans un périmètre
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Situé sur un petit plateau offrant de larges vues sur le grand paysage, Falgous Haut s'est développé le long de la voirie communale.

Il est implanté au milieu d'espaces agricoles qu'il convient de préserver dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Un réseau bocager est, actuellement, encore très présent à proximité du hameau. Il conviendra, autant que possible, de veiller à sa conservation.

Falgous Haut ne comporte pas de bâtiments dégradés.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A afin de favoriser le maintien, voir le développement de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



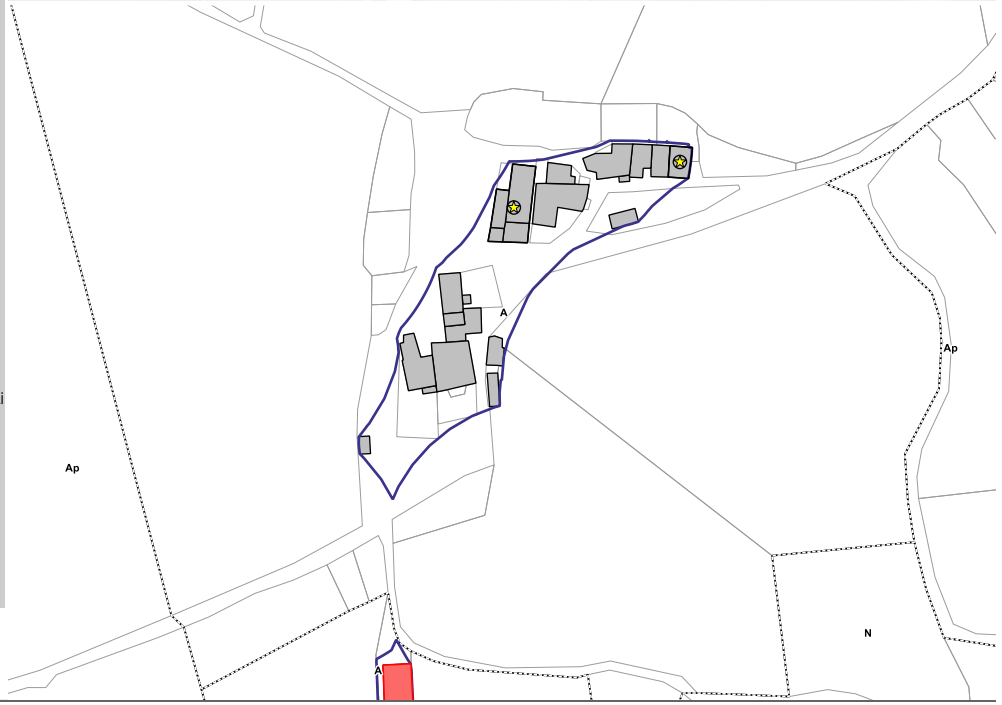

FRÉGEVILLE

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau de Frégeville présente une vocation agricole très marquée. Celle-ci est notamment soulignée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont plusieurs bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Par ailleurs, un projet de bâtiments d'élevage a été signalé lors de l'enquête agricole. Sa réalisation viendra accentuer la vocation agricole du hameau. [NB : le bâtiment d'élevage situé au Nord du hameau a récemment fait l'objet d'une extension.]

Frégeville est essentiellement entouré de boisements et de bocages qui participent à l'intégration paysagère des constructions du secteur.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau et à proximité immédiate de celui-ci afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



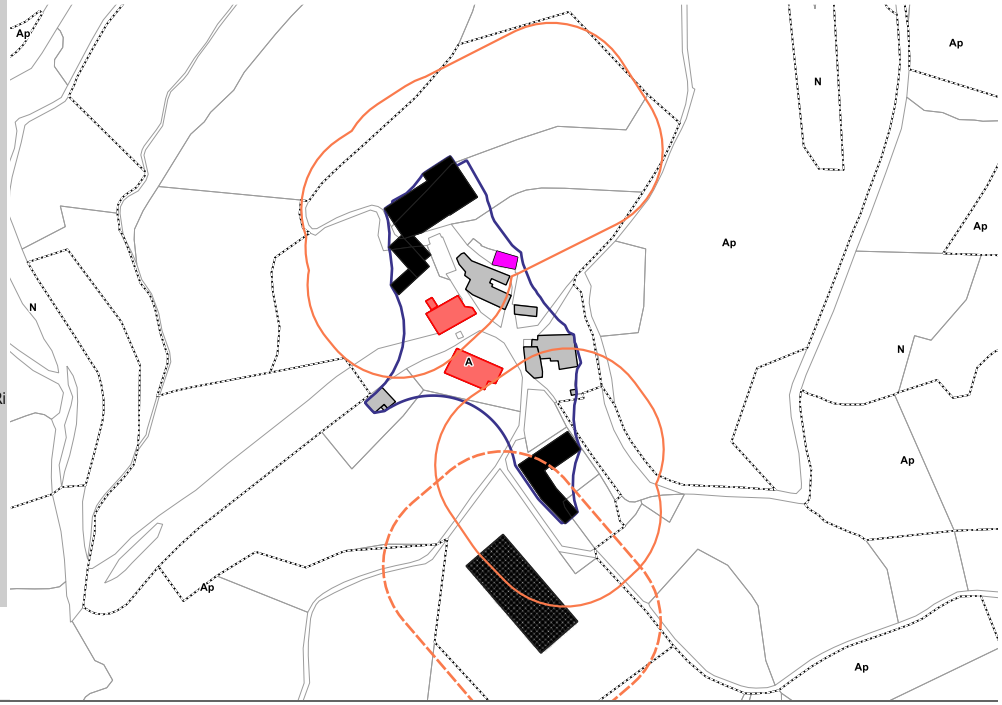

L'ALBEPSY

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des RIves du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0.22 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau d'Albespy est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Par ailleurs, un projet d'extension d'un bâtiment d'élevage a été signalé lors de l'enquête agricole. Sa réalisation viendra accentuer la vocation agricole du hameau.

Situé sur un plateau, l'Albespy s'est d'abord organisé de façon groupée. Les extensions du hameau correspondent à des bâtiments agricoles récents, plus à même de répondre aux besoins de la profession.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant. Un petit secteur Ap a été mis en place au Sud du hameau, il s'agit ainsi, de tenir compte de la présence d'une zone humide, laquelle fait également l'objet d'une identification au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



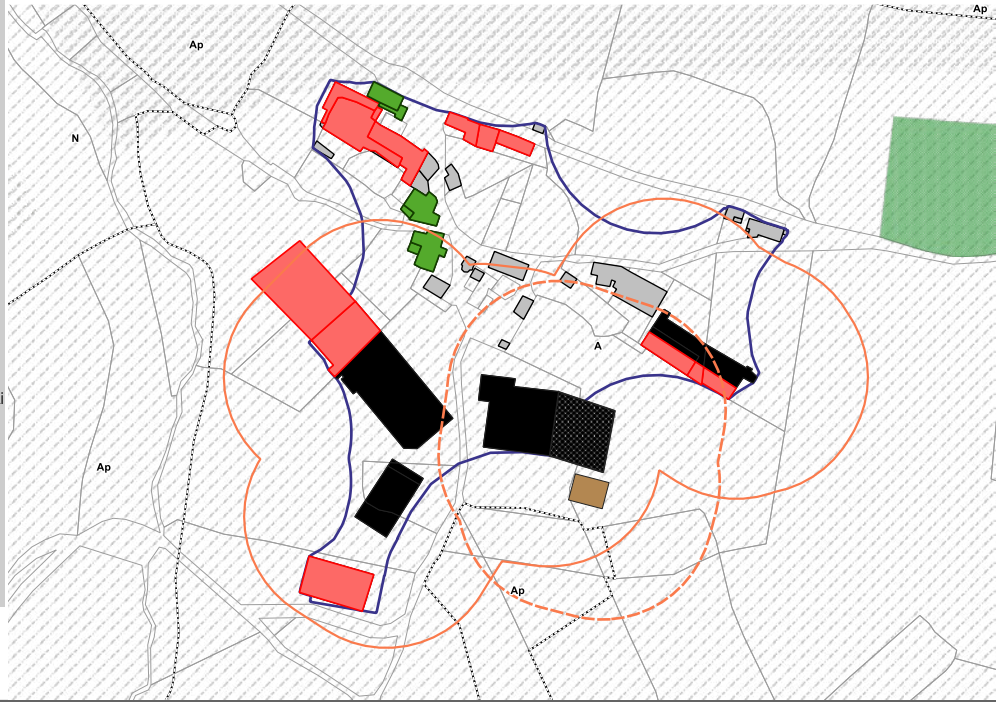

La Coutarié

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,009 ha

ENJEUX

Contraint par la topographie du site, le hameau s'est implanté de façon dispersée en tenant compte du relief. Il est composé de deux îlots groupés, distincts l'un de l'autre, et non connectés entre eux par une voirie. La Courtarié est difficilement accessible en raison de son éloignement vis-à-vis de la RD113.

Le hameau est essentiellement constitué d'un bâti traditionnel ancien. Il est toutefois possible de noter la présence de plusieurs ruines en cours de réhabilitation.

Le secteur de la Coutarié est composé de deux entités, l'une à vocation agricole à l'Est et l'autre à vocation plutôt résidentielle à l'Ouest. Le zonage du PLUi tient compte de cette particularité et prévoit une zone A à l'Est et un secteur Nh à l'Ouest. Il s'agit ainsi de permettre la valorisation de l'existant mais aussi de valoriser un noyau bâti historique présentant un état relativement dégradé.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



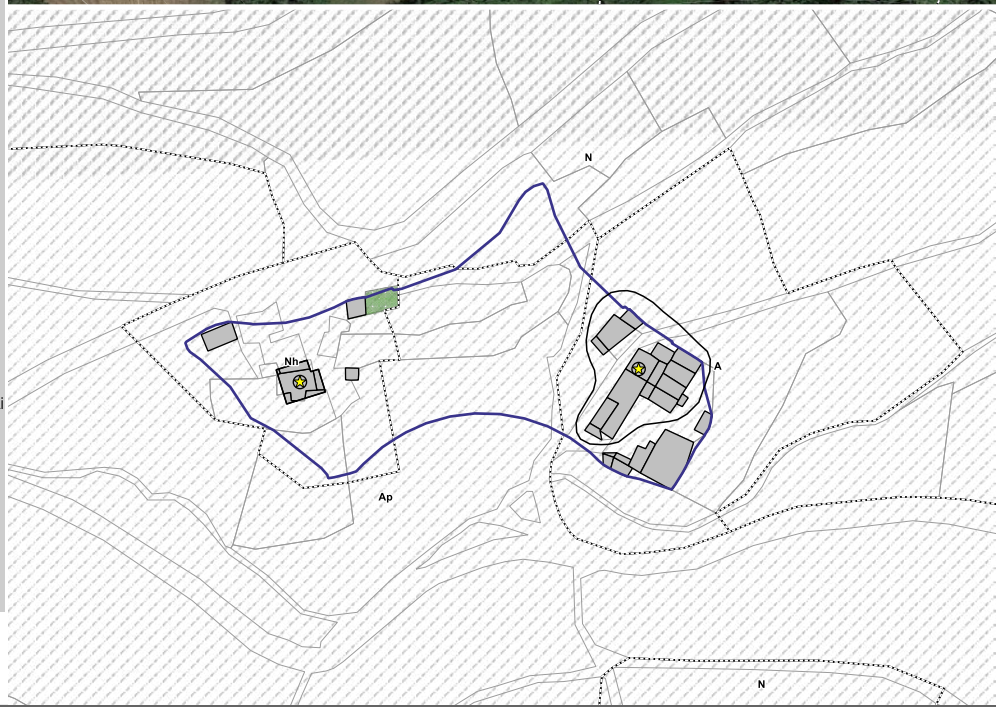

La Maurelle

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,12 ha
Surfaces libres PLUI	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, la Maurelle est difficilement accessible en raison de son éloignement vis-à-vis de la RD113.

Le hameau est essentiellement constitué de bâtiments traditionnels anciens.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



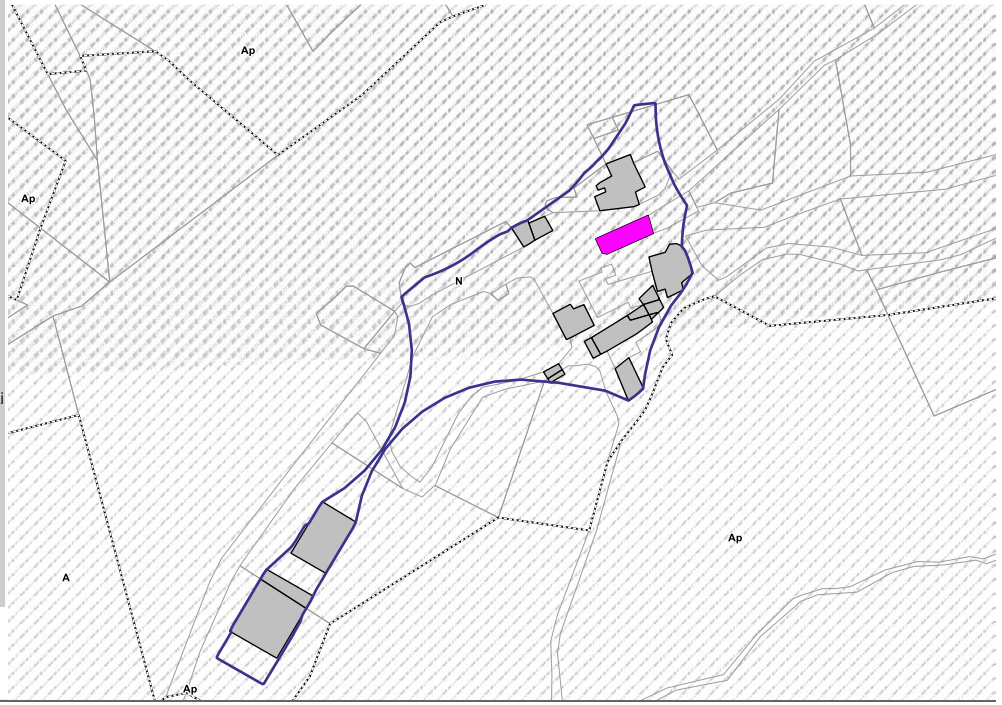

LE CROS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD209
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,05 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Directement accessible depuis la RD209, le hameau s'est formé de façon groupée. Il est constitué d'un bâti traditionnel ancien.

Plusieurs limites paysagères doivent être prises en compte :
- A l'Est : un limite agricole soulignée par la présence d'un bâtiment d'élevage (et périmètre de réciprocité associé).
- Au Sud, la RD209 forme une limite structurelle à ne pas franchir,
- Au Nord et à l'Ouest, la topographie contraint fortement le développement du hameau.

Le projet de PLUI prévoit un secteur Ua au droit du bâti dense à vocation résidentielle de façon à favoriser son entretien et sa réhabilitation, notamment grâce à la résorption de la vacance et sans compromettre le maintien de l'activité agricole présente à l'Est du hameau. En ce sens, le zonage du PLUi classe en zone A un espace situé à l'Est de façon à faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



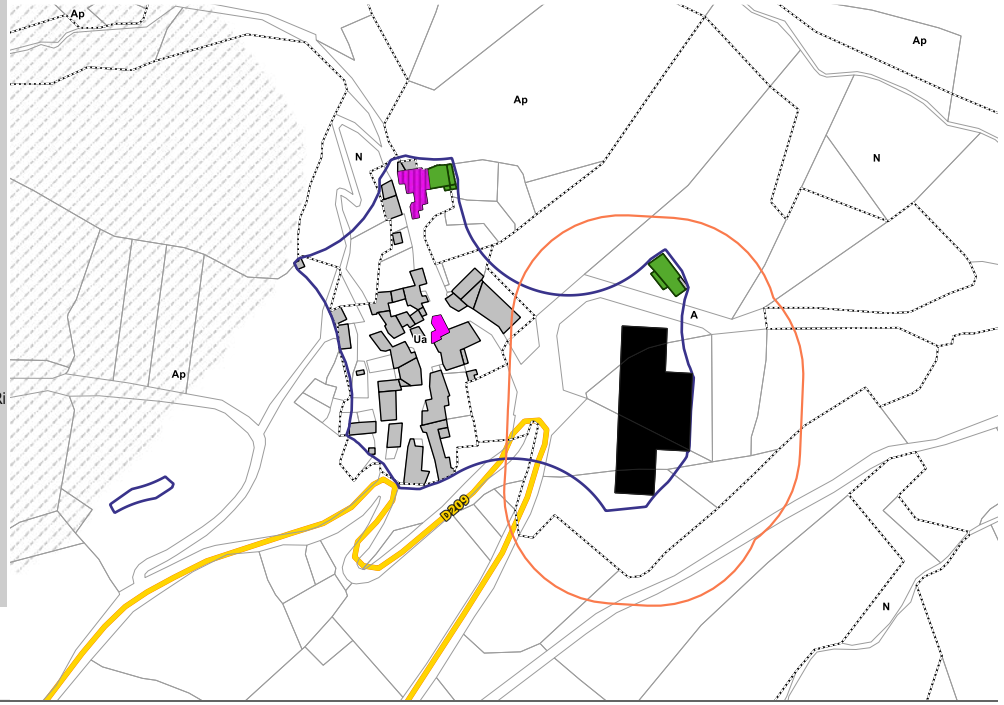

LE GRÈS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le développement du Grès a été fortement contraint par la topographie. Aujourd'hui, deux entités se distinguent :

- Au Sud : le hameau principal, constitué de bâtiments anciens implantés dans la pente. Les bâtiments font l'objet d'un entretien variable et se dégradent parfois.
- Au Nord : ces constructions correspondent au secteur agricole du hameau. Elles correspondent à un bâtiment d'élevage (avec projet d'extension), un bâtiment de stockage et une fumière. Elles ont bénéficié d'un replat du relief pour s'implanter.

Ces deux entités sont physiquement distinctes dans la mesure où elles sont séparées l'une de l'autre par une centaine de mètres, aujourd'hui non urbanisés. Cette distance entre les deux espaces s'explique principalement par la topographie.

Les enjeux principaux sont le maintien et la valorisation de l'existant, ainsi que la préservation, voire le développement, de l'activité agricole ; c'est pourquoi le zonage du PLUi classe en zone A le secteur.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



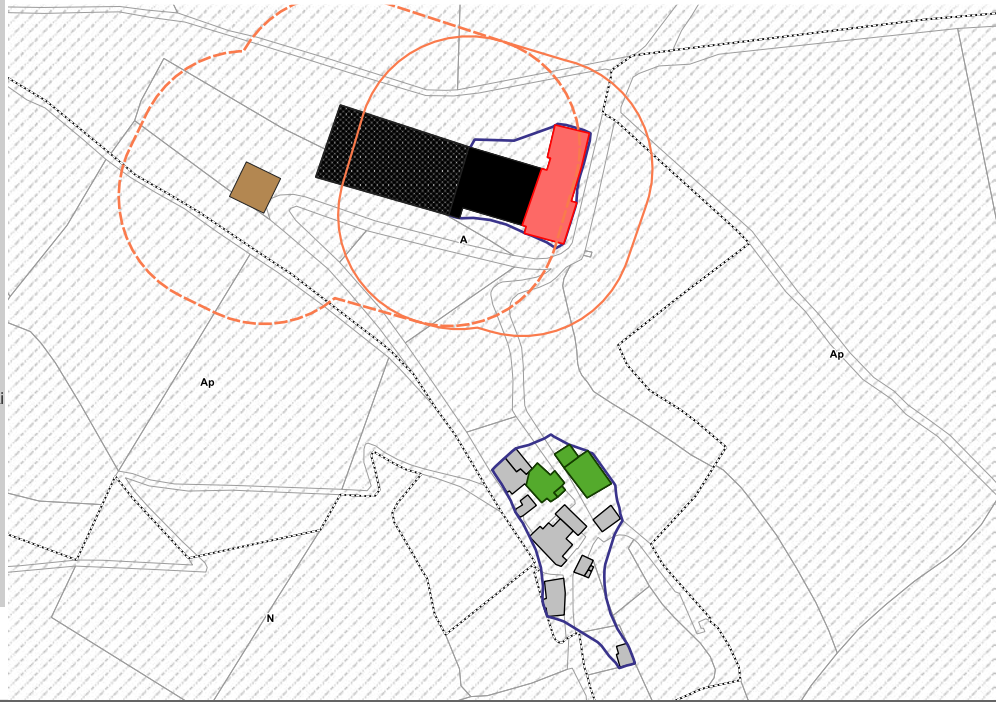

LE MAS VIEL

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,09 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Mas Viel est constitué de trois entités :

- A l'Est : secteur quasi-exclusivement agricole composé de bâtiments de stockage et d'élevage (existants ou en projet).
- Au Sud : secteur où le bâti présente un aspect groupé et une mixité de fonctions, en raison de la présence d'un bâtiment d'élevage dont le périmètre de réciprocité couvre la quasi-totalité du bâti.
- Au Nord-Ouest : le bâti est moins dense. Ainsi, un espace libre a été identifié au sein de la tache urbaine. Néanmoins le classement en zone U de ce secteur n'a pas été retenu dans la mesure où la vocation agricole du hameau est encore très marquée et les constructions qui pourraient y être réalisées seront en lien avec cette activité.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



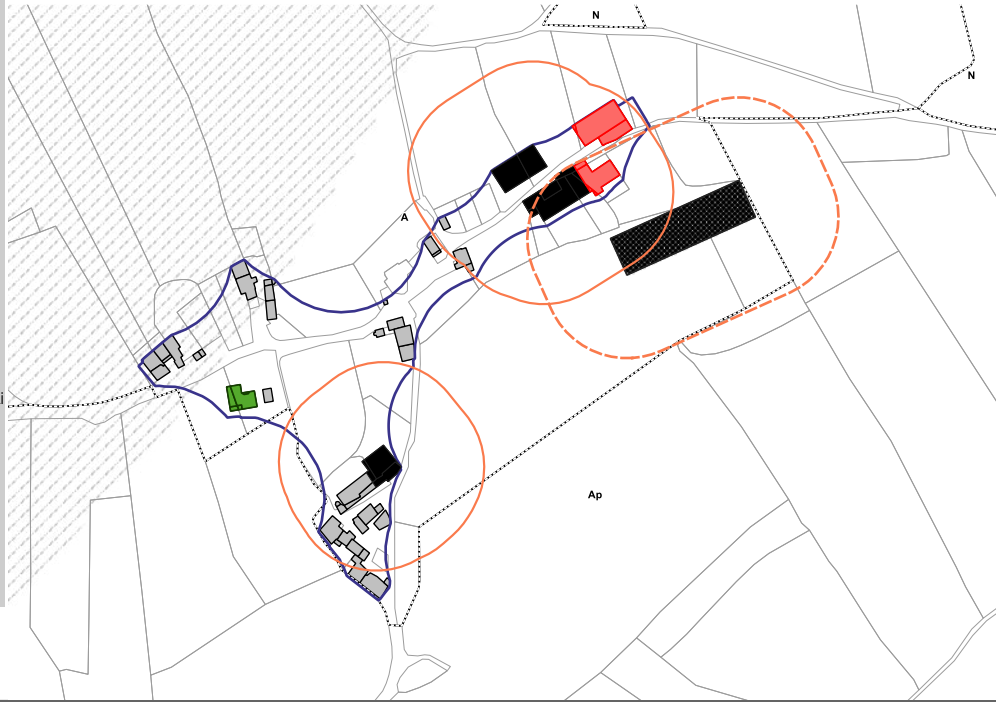

Le Moulin de Crouzet

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD113
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est situé en contre-bas de la RD113, en fond de vallée du Rance. Il est desservi par une voirie étroite qui se termine en impasse.

Il présente des limites paysagères très marquées qui doivent être respectées:
- Au Sud : le Rance et sa zone inondable au Sud.
- Au Nord : la RD113
- A l'Ouest : un boisement forme un écrin paysager qui participe à la qualité paysagère du site.

Le Moulin de Crouzet est constitué d'un bâti traditionnel en bon état. Il est peu visible dans le grand paysage en raison de la végétation qui l'entoure.

Le projet de PLUi prévoit un classement en secteur Ap du hameau afin de ne permettre que l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, tout en préservant la qualité paysagère du site et les limites identifiées.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



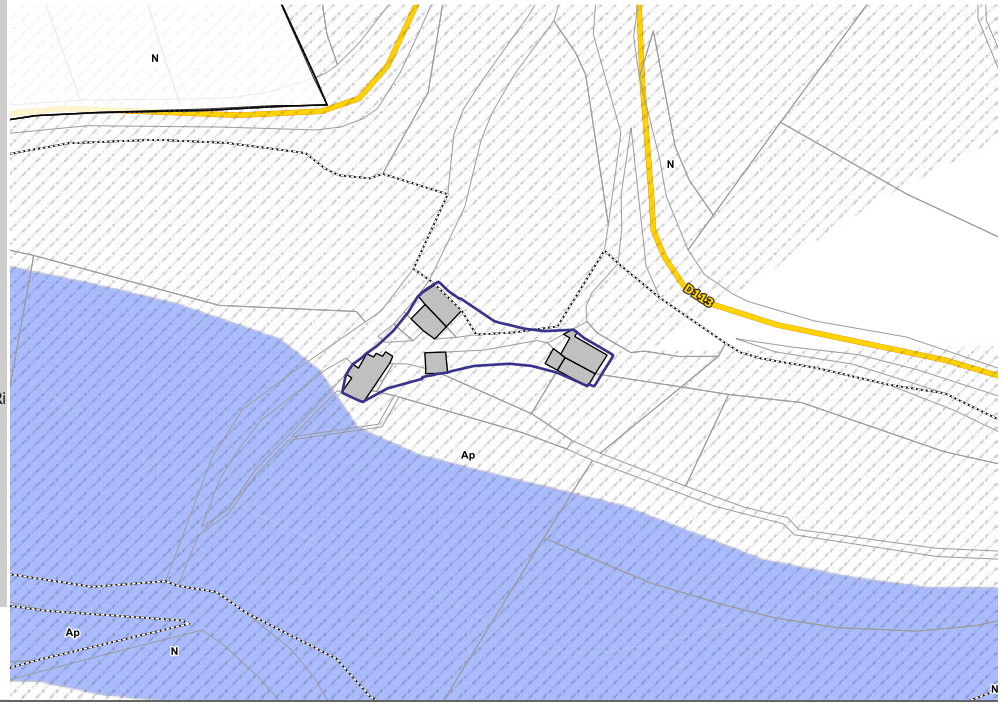

PROHENCOUX

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Prohencoux s'est implanté à la confluence du Rance et du ruisseau de l'Albespy. Ainsi, son développement est fortement contraint par le risque d'inondations. La topographie du site a également fortement influencé l'organisation groupée du bâti du hameau, principalement au Sud et au Sud-Est.

Un bâtiment d'élevage a également été installé au Nord du hameau. Il constitue un limite supplémentaire au développement de Prohencoux.

Le hameau est essentiellement composé de bâtiments traditionnels anciens qui font l'objet d'un entretien variable, notamment fonction de leur statut d'occupation. L'ancien château, quant à lui, a fait l'objet d'une belle rénovation.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau et à proximité immédiate de celui-ci afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

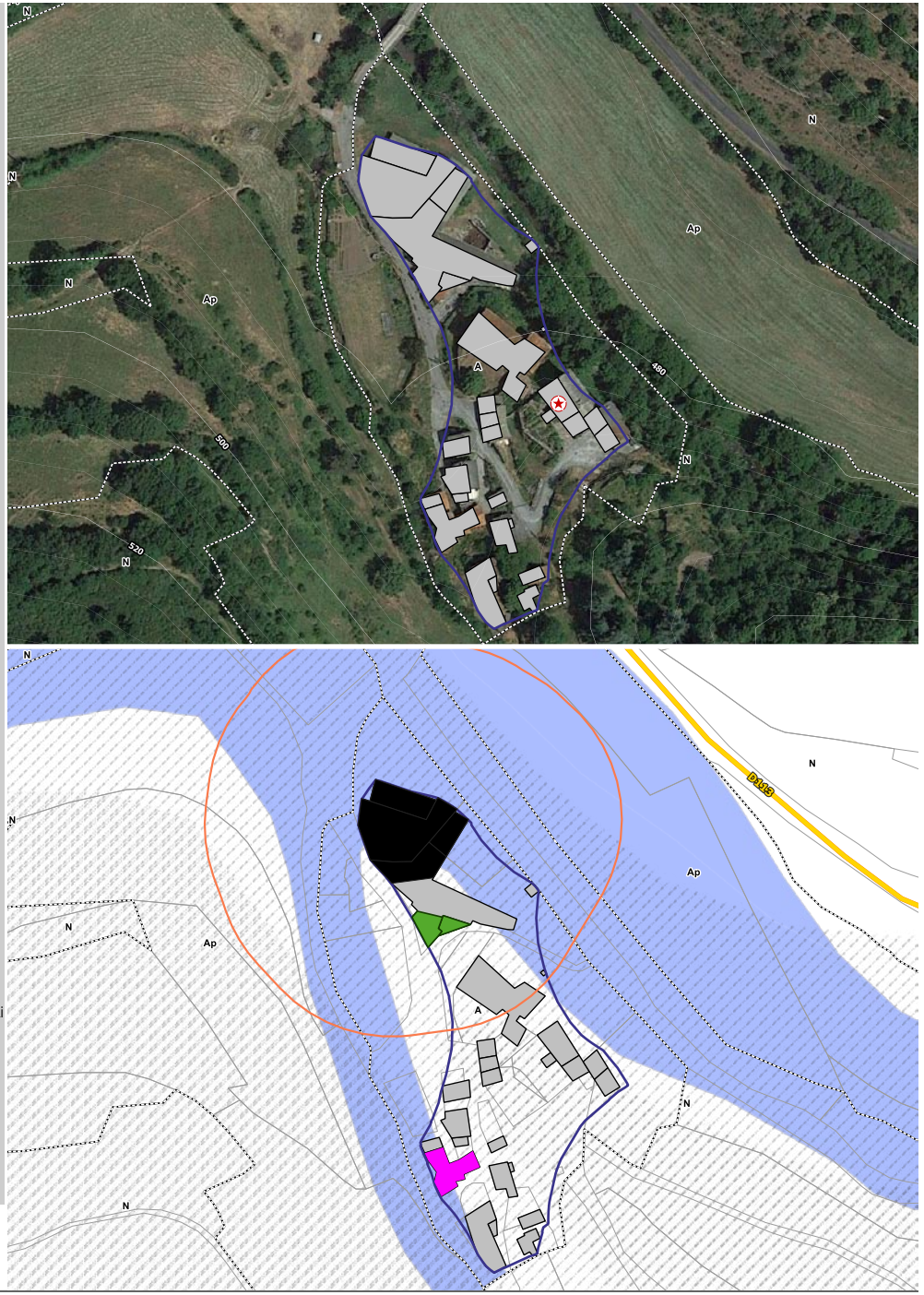

ROUZET

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD91
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougier
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,50 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau de Rouzet est traversé par la RD91. A l'Est, un ensemble bâti groupé s'est formé de part et d'autre de l'axe départemental : il s'agit d'un ensemble de constructions d'époques variables, l'une d'elles correspond à une ruine.
A l'Ouest, à une cinquantaine de mètres du reste des constructions, deux habitations récentes ont été réalisées. Leur implantation diffère de celle des autres constructions : respect d'un retrait par rapport à l'axe de la RD91 par exemple.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des constructions existantes résidentielles. Il classe également en Ua un espace en extension permettant de connecter les deux secteurs décrits précédemment (Est et Ouest). Il s'agit ainsi de permettre un développement en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, tout en tirant profit de l'accessibilité privilégiée du site au bourg de Camarès et en affirmant des limites claires à l'urbanisation. Les deux constructions récentes existantes à l'Ouest constituent, en effet, une limite à ne pas franchir.
Ce secteur d'extension fait l'objet d'une OAP qui, au-delà de fixer un nombre minimal de construction à réaliser, tient compte des enjeux propres au secteur : sécurisation du carrefour avec la RD91, maintien d'un accès agricole, etc.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



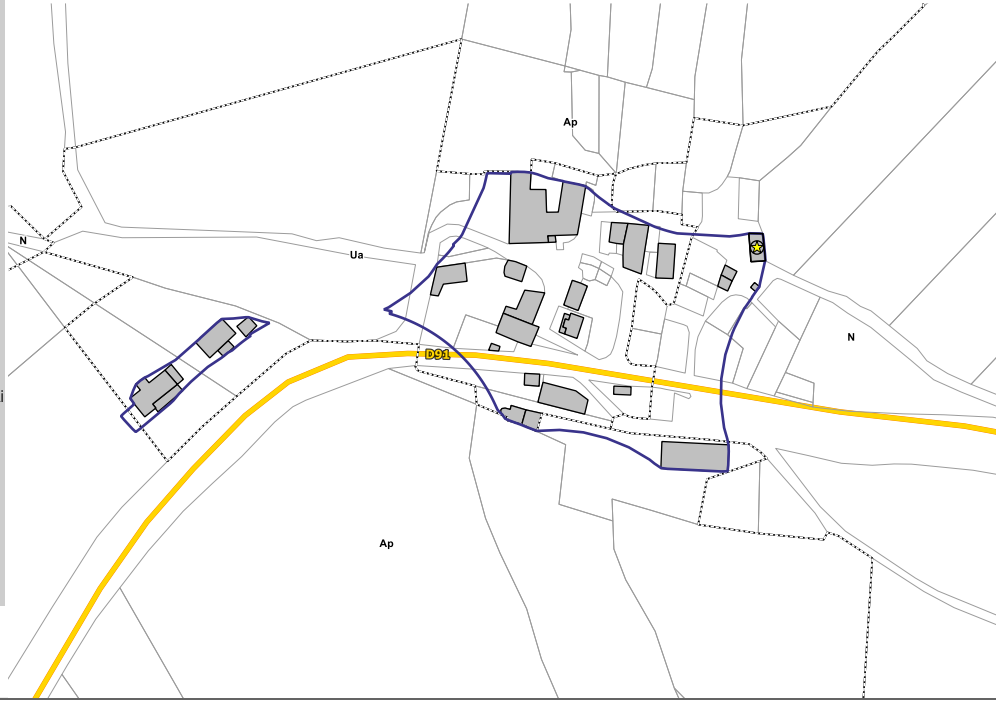

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	177 Nord	1975	Prairie de faible enjeu, beaux point de vue, attention à l'insertion paysagère	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	177 Sud	4296	Prairie de faible enjeu, beaux point de vue, attention à l'insertion paysagère. Deux beaux arbres doivent être préservés en raison de leur intérêt pour la micro-faune.	Faible	Fort	Fort	Identification de 2 arbres remarquables au Sud du secteur au titre du L151-23 du CU (dont un chêne lauzin)	Faible

SAINT SERNINET

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,43 ha

ENJEUX

Situé sur un plateau, Saint Serninet est organisé de façon concentrique autour d'une place centrale, coeur du hameau. Celle-ci accueille un élément de petit patrimoine (croix) et des éléments publics qui participent à la convivialité du lieu (banc).

Le hameau est constitué de bâtiments traditionnels anciens, dont deux vacants. Saint-Serninet possède donc un potentiel en termes de requalification de l'existant.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du bâti existant, y compris de la construction récente autorisée au Sud-Est du hameau. Il s'agit ainsi de favoriser l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.
Un secteur Nj a également été mis en place au droit d'un espace de jardin qui participe à la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	179	1589	Prairie de pâture, faible intérêt et peu d'enjeu écologique, les hais de part et d'autre de la parcelle ne sont pas fonctionnelles	Faible	Faible	Faible	Pas libre : permis de construire	Nul

SAINT VINCENT

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD91
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,35 ha

ENJEUX

L'ensemble bâti situé au lieu-dit Saint-Vincent est constitué et relativement dense, ce qui en fait l'un des hameaux structurants de la commune. Situé sur un plateau, il s'organise de la façon suivante :

- Au Sud : le bâti est développé autour de l'église et du cimetière, le long de la voie communale. Ce secteur est constitué d'une alternance de bâtiments agricoles (stockage et élevage) et d'habitations. Des constructions récentes ont, par ailleurs, été réalisées à l'extrême Sud.
- Au Nord, un ensemble de constructions organisées de façon linéaire et implantées le long de la RD91 marque l'entrée Nord du hameau.

La coupure entre les deux secteurs est matérialisée par le périmètre du bâtiment d'élevage.

La D91 marque la limite Nord du hameau. Le Sud, l'Est et l'Ouest sont constitués d'espaces agricoles et d'un maillage boucager encore relativement dense.

Aussi, il a été décidé de classer en zone A le Sud du secteur de façon à y favoriser le maintien de l'activité agricole et la réhabilitation du bâti existant (ex : changements de destination). Le Nord a, quant à lui, été classé en Nh afin de valoriser l'existant, tout en facilitant la réalisation de logements communaux sur le site (projet en cours dans le bâtiment de l'ancienne école).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



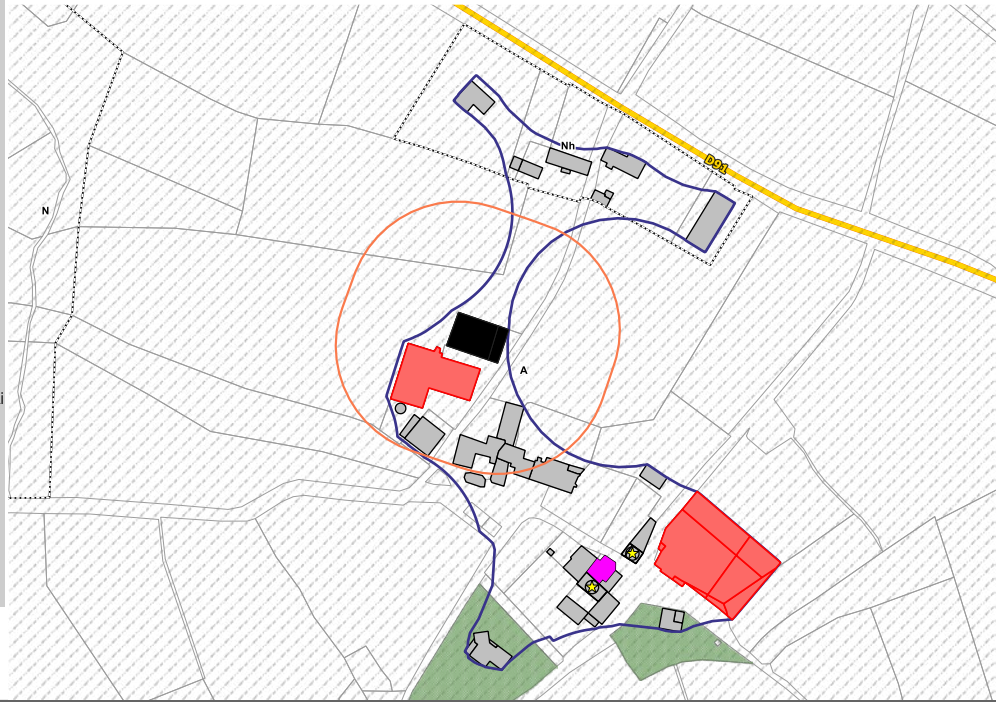

Le bourg

MOUNÈS

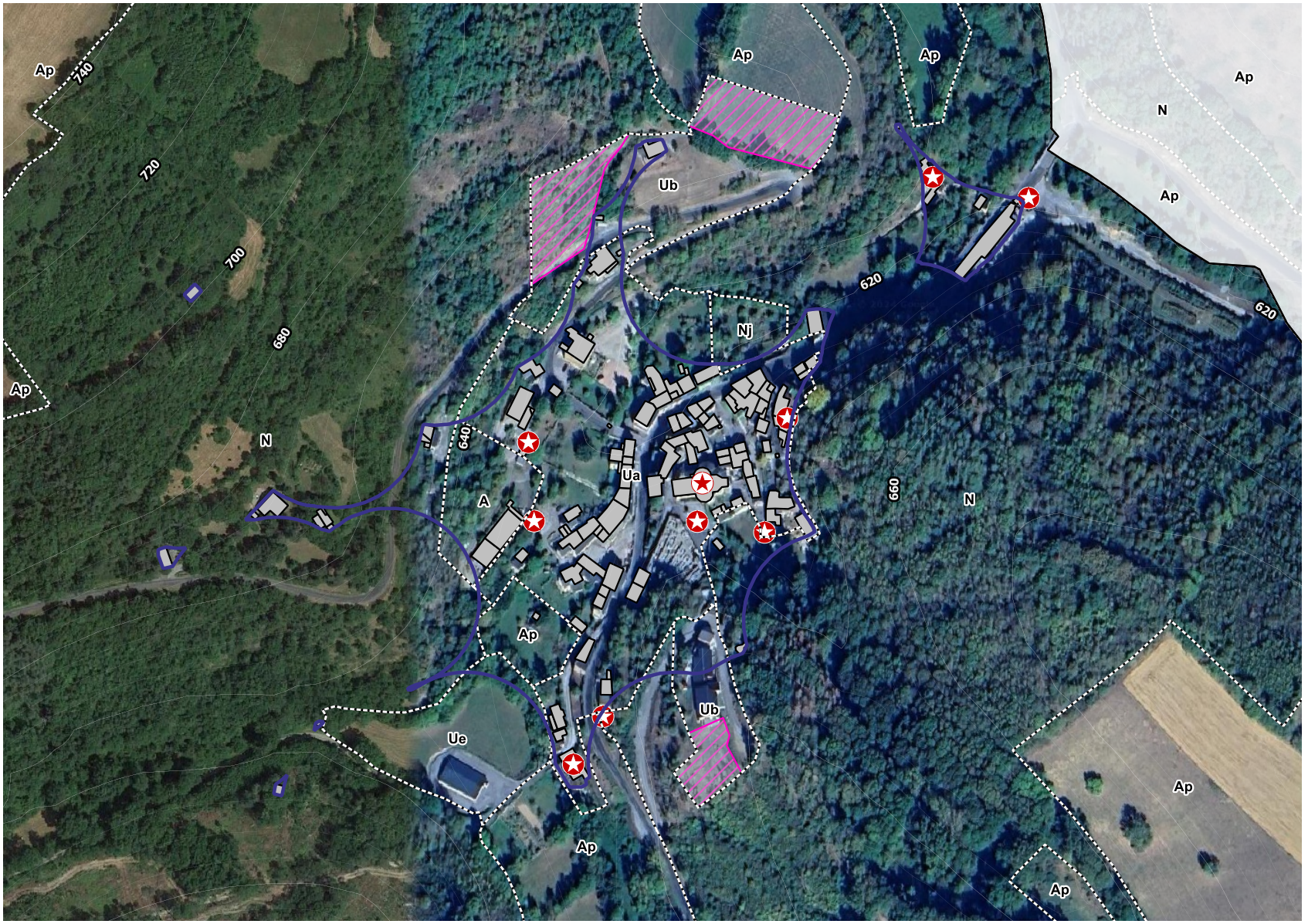

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

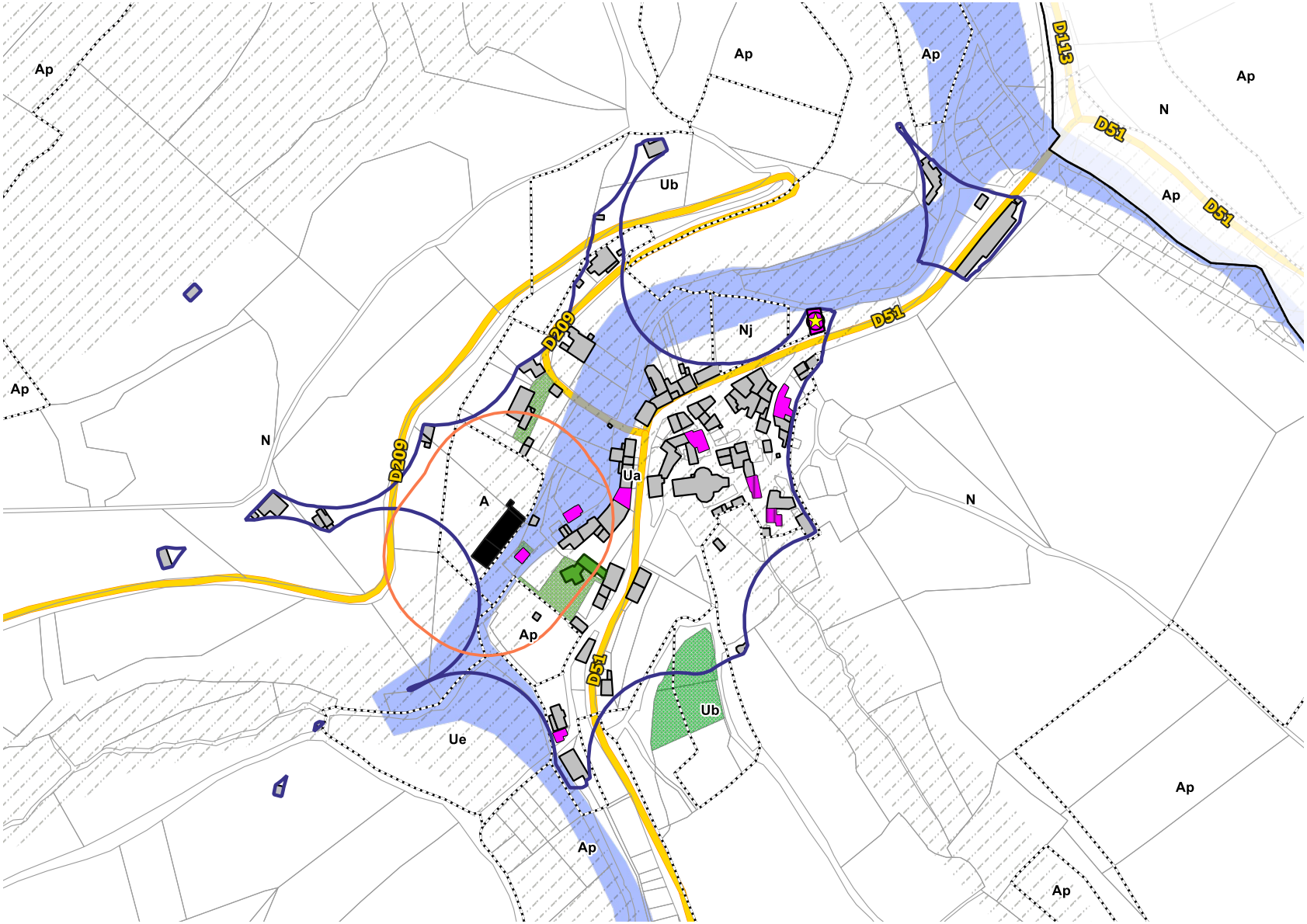

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	174	2240	Champ cultivé Présence d'une haie d'enjeu modéré à préserver	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	175	663	Parcelle récemment défrichée, aucune végétation identifiable	Très faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	176	1230	Parcelle s'enfichant (Aubépine, genet, ronce) cela a peut-être été un ancien verger.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	1008	399	Parcelle récemment défrichée, aucune végétation identifiable	Très faible	Faible	Faible	Identification 1 haies catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	1020	384	Champ cultivé dans la continuité de l'espace libre ID174	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	1022	1024	Parcelle s'enfichant (Aubépine, genet, ronce) cela a peut-être été un ancien verger.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	1 boulanger ambulant
Services	Mairie
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD209, RD51
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Mounes *75 EH* *20 à 155 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,24 ha dans la tache urbaine
Surfaces libres PLUi	0,52 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,31 ha

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Très peu d'espaces libres sont recensés au sein de la tache urbaine sur le bourg de Mounès (cf. rive droite du Rance, au Sud-Est du centre ancien), mais également, de façon plus générale, à l'échelle de la commune. Aussi, plusieurs secteurs de développement en extension de l'urbanisation ont été retenus dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale. Ceux-ci sont situés sur le bourg de Mounès et sur le hameau de Rouzet (cf. fiche-secteur correspondante).

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg de Mounès s'est développé de part et d'autre du Rance. Le centre ancien s'est essentiellement implanté sur la rive gauche du cours d'eau en raison du relief qui permet d'abriter les constructions de la majorité des crues. Sur la rive droite, les constructions sont implantées à distance du cours d'eau afin de se prévenir desdites crues. Des jardins ont été maintenus sur ces espaces inondables. Ils forment un corridor vert au sein du village. Le zonage du PPRi du Bassin du Rance les identifie comme secteurs inondables ce qui permet d'assurer, de façon indirecte, leur préservation.

Limites paysagères : Les limites paysagères du bourg de Mounès sont les suivantes :
- Au coeur du tissu urbain, le Rance est une contrainte naturelle indéniable,
- A l'Ouest et à l'Est, la topographie marquée des versants de la vallée du Rance limitent également les possibilités de développement du bourg,
- Au Nord et au Sud, des espaces agricoles (cultivés ou non) marquent les entrées de village.

Une extension mesurée du bourg a été envisagée, en tenant compte des caractéristiques ci-dessus. Celle-ci s'inscrit dans un projet global et permet de répondre aux objectifs de développement définis à l'échelle communautaire.

Espaces publics et stationnement : Plusieurs petits espaces publics sont recensés au sein du bourg : la Place du lavoir et la Place de l'Eglise dans le centre ancien par exemple. Un grand espace ouvert est également aménagé en rive droite du Rance.
Aucune place de stationnement n'a été spécifiquement aménagée sur le bourg.

Entrées de bourg et déplacements :
Le bourg est desservi par les RD51 et 209. Ces routes départementales sont étroites et n'accueillent pas un trafic très soutenu.

Bâti et patrimoine : Le bâti du bourg de Mounès est majoritairement ancien. En dépit de quelques bâtiments vacants, il est globalement bien entretenu. Plusieurs éléments de petit patrimoine particulièrement bien préservés, tels que le lavoir derrière l'église, méritent d'être préservés et participent à la qualité du cadre de vie offert par le bourg.Ils sont identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme.

Bilan
A l'échelle du bourg, les enjeux principaux sont
- La réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance,
- La poursuite de la réhabilitation du patrimoine et du petit patrimoine,
- La préservation et la mise en valeur des jardins situés à proximité du Rance,

En ce sens, le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du centre ancien et des secteurs Ub sur les espaces d'extension récente. Ce zonage permet intègre plusieurs petits secteurs d'extension du tissu urbain, dans le respect des limites paysagères du bourg et dans le respect des objectifs définis à l'échelle communautaire. Le secteur le plus au Nord fait également l'objet d'une OAP afin d'y garantir un nombre minimal de constructions et, donc, une densité minimale.











Commune de Murasson

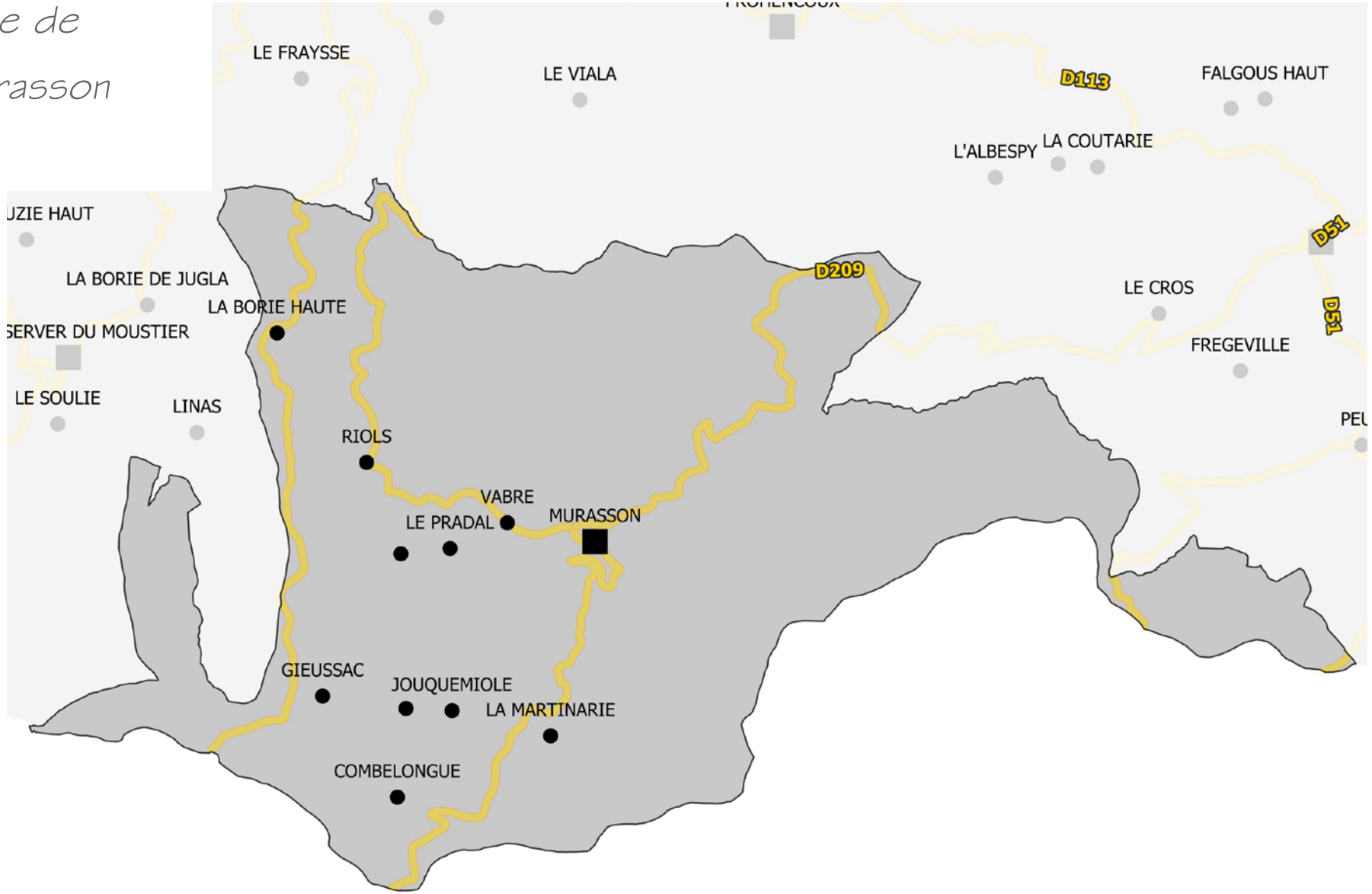

Descriptif général

Superficie	40,25 km²
Population 2015 (INSEE)	186 habitants
Densité	4,61 habitants/km²
Unités paysagères	Monts de Lacaune
Point culminant	1 013 m
Point bas	473 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	186	2,92%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 8	- 18
Taux de croissance annuel	- 0,8%	- 0,8%
Solde migratoire	- 0,9%	- 0,4%
Solde naturel	+ 0,1%	- 0,4%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	18	+ 1
Poids des plus de 80 ans	9,7%	
Enfants de moins de 15 ans	30	0
Poids des moins de 15 ans	16,1%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	80	- 2
Taille des ménages	2,3	- 0,4
Familles avec enfants	20	- 4
dont familles monoparentales	*0*	- 16
Personnes isolées	34	+ 11
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*8*	+ 1

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	72	- 5
Nombre d'actifs	89	+ 9
Nombre d'emplois par actif	0,8	
Taux d'activité	60,4%	
Nombre de chômeurs	1	- 1
Taux de chômage	1,1%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	63	36,8%
Résidences principales	81	47,4%
dont T1 - T2	*3*	*3,7%*
dont T3	*15*	*18,5%*
dont T4 et plus	*63*	*77,8%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	7	
dont entre 2015 et 2017	*2*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	4%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	2	
Nombre de logements - INSEE 2015	171	
Dont logements vacants	*27*	31 *(dont 14 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	15,8%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	21
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	1494 ha *37,07%*

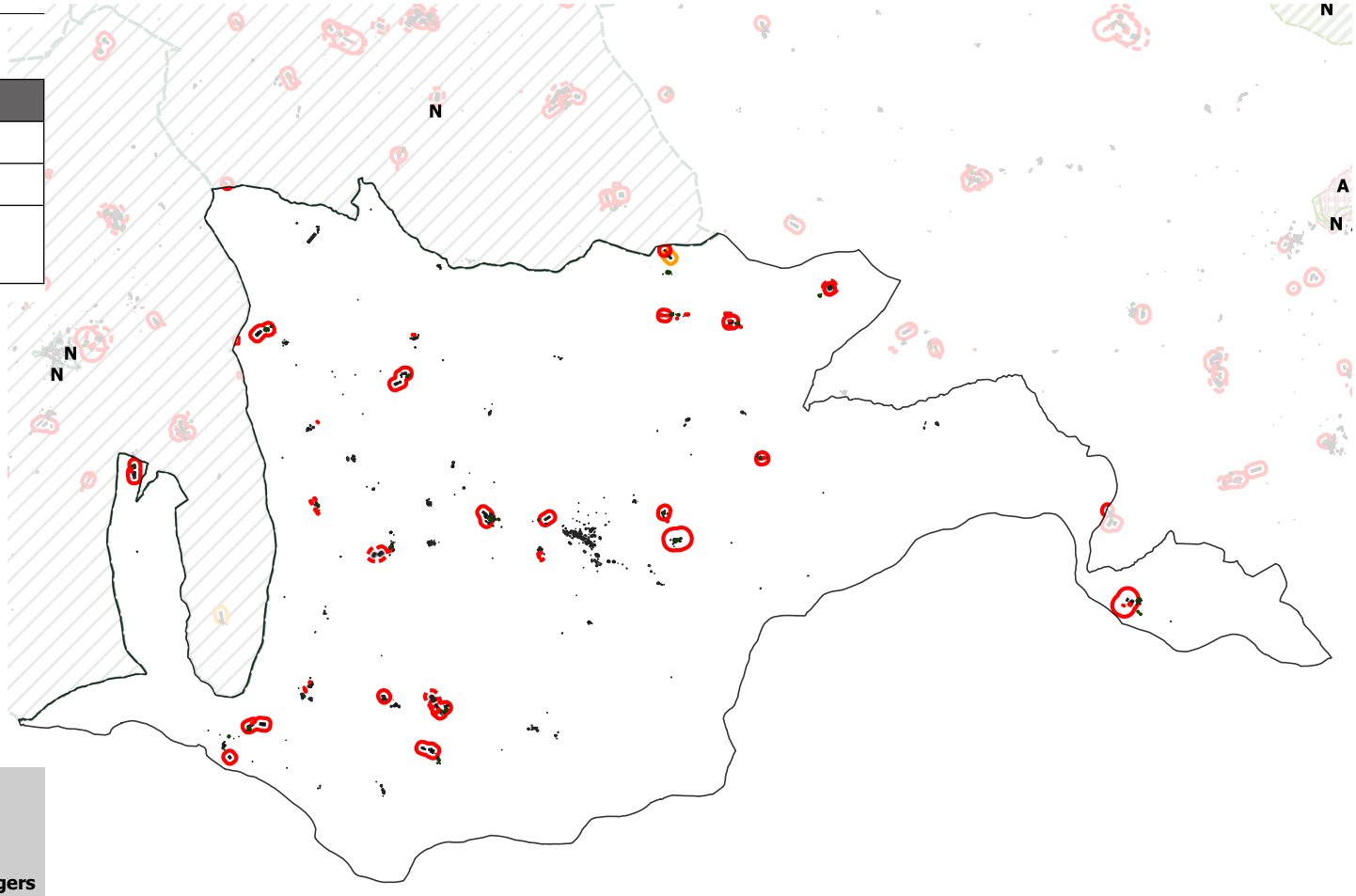

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)



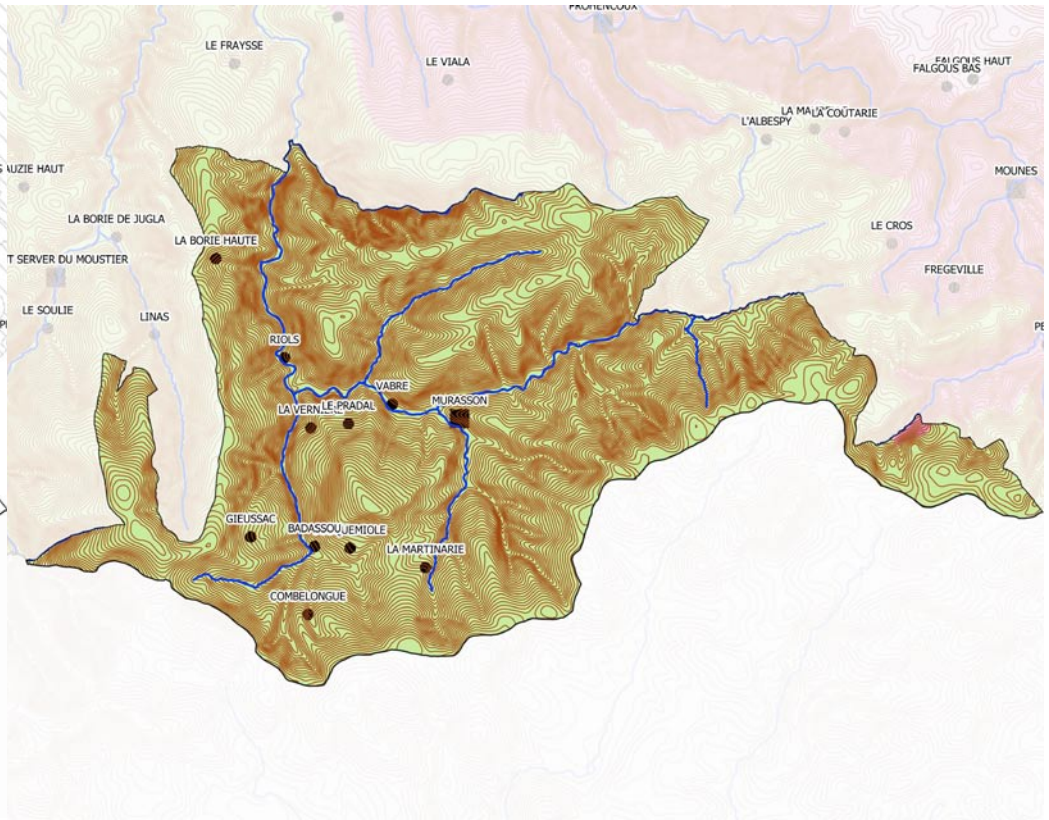

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

BADASSOU

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Non
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,16 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la vallée du ruisseau de Badassou, le hameau est peu visible dans le grand paysage. Son environnement contraint par la topographie explique en grande partie son développement linéaire, le long du cours d'eau, tout en conservant une distance raisonnable de façon à être à l'abri en cas de crue.

Badassou est constitué de deux entités : une à vocation agricole au Nord, comme le souligne la présence d'un bâtiment d'élevage, et une à vocation résidentielle, organisée autour de l'église. Globalement le Badassou est constitué d'un bâti traditionnel ayant fait l'objet de rénovation de qualité.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





COMBELONGUE

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,15 ha (Nt)
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans une vallée, à proximité d'un cours d'eau, Combelongue est peu visible dans le paysage en raison des boisements qui entourent le bâti. Fortement contraint par la topographie, le hameau s'est développé de façon linéaire et se termine en impasse.

Le hameau est majoritairement constitué d'un bâti traditionnel, à l'exception d'une construction récente réalisée en extension au Nord du hameau.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.
Un secteur Nt a aussi été mis en place au Sud du hameau. Il s'agit d'un espace de projet ayant pour objectif la création d'hébergements touristiques en lien avec l'accueil de promeneurs équestres. Un abris à chevaux est déjà présent sur le site. Il s'agit de compléter cette offre grâce à la mise en place de quelques hébergements légers, d'un préau avec scellerie et d'un point d'attache. L'aménagement de ce site permettra de mettre en valeur le paysage du territoire (ballades sur les crêtes) et de renforcer les liens équestres entre l'Aveyron et le Tarn.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	282	1494	Parcelle en partie boisée par des feuillus, l'autre partie est occupée par des véhicules. Peu d'intérêt sur la zone.	Faible	Nul	Faible	-	Faible

GIEUSSAC

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,21 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,02 ha

ENJEUX

Implanté dans la pente, Gieussac offre de belles vues sur le grand paysage. Il s'agit d'un hameau composé de bâtiments anciens, à l'exception des constructions agricoles qui, elles, sont plus récentes. Le bâti ancien présente parfois un aspect dégradé, principalement en raison de son inutilisation.

Bien que quelques espaces libres soient disponibles au sein de la tache urbaine, le hameau est peu accessible et non structurant à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité. Aussi le zonage du PLUi le classe en zone A de façon à faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



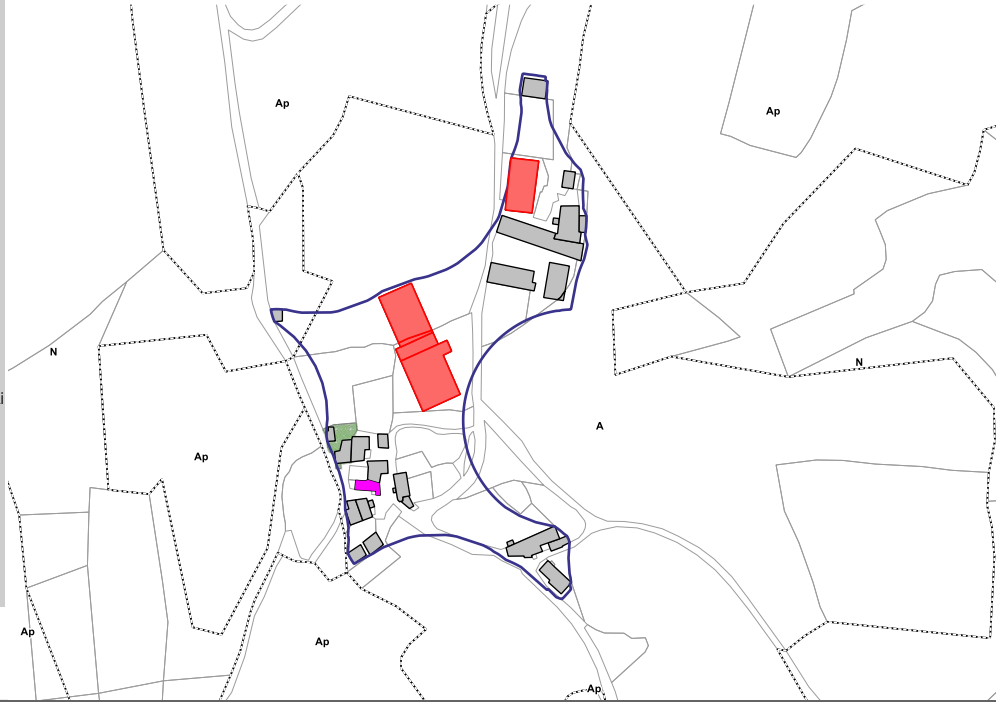

JOUQUEMIOLE

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Jouquemiole est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont plusieurs bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la totalité du hameau. Par ailleurs, un projet de bâtiment d'élevage a été signalé lors de l'enquête agricole. Sa réalisation viendra accentuer la vocation agricole du hameau.

Jouquemiole est essentiellement entouré d'espaces ouverts, davantage contraints par la topographie au Sud, et d'un réseau de bocages encore relativement présent. Il convient, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, de veiller à leur préservation.

Plusieurs logements vacants ont été identifiés sur le hameau. Ils représentent un potentiel en termes de valorisation de l'existant.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



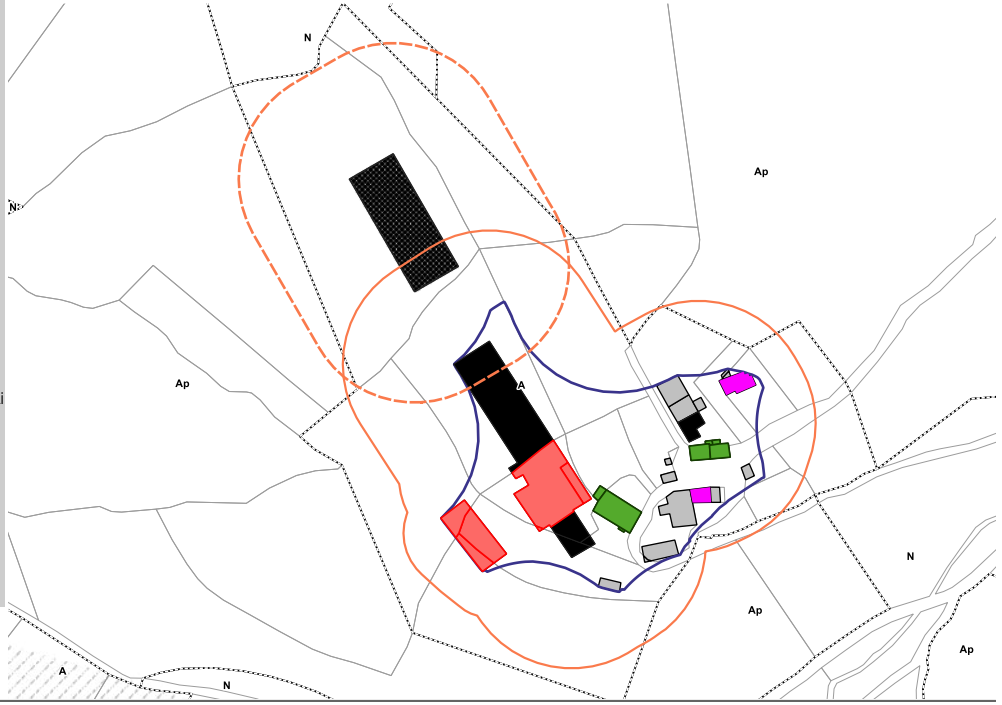

La Borie Haute

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD32
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Borie Haute est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont plusieurs bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la totalité du hameau.

La Borie Haute est implantée dans la pente, en contrebas de la RD32.
Un plateau agricole ouvert est situé à l'Ouest du hameau et souligne la vocation agricole du secteur.

Un logement vacant a aussi été identifié sur le hameau. Il représente un potentiel pour la commune en termes de valorisation de l'existant.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



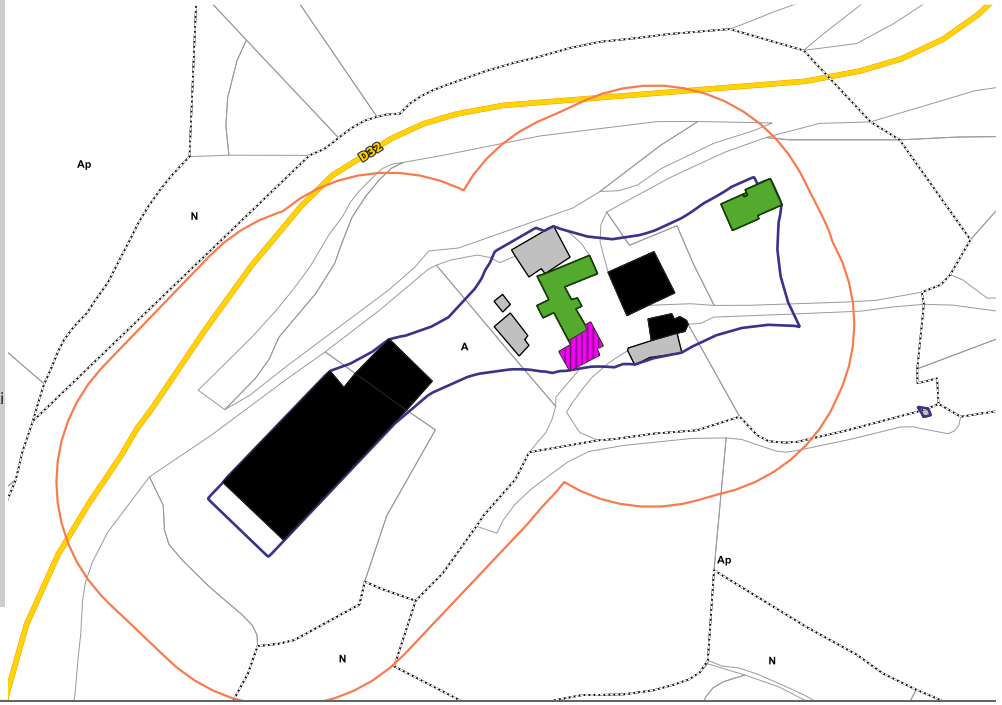

La Martinarié

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Desservi par une route étroite qui se termine en impasse, la Martinarié est toutefois rapidement accessible depuis la RD909E, située à environ 300 mètres du hameau.

Les limites paysagères de la Martinarié peuvent être définies de la façon suivante:

- Au Nord et à l'Est, la topographie limite le développement du hameau. Celle-ci est soulignée dans le paysage par la présence de boisements plus nombreux. Ceux-ci sont généralement le signe d'un relief plus marqué.
- Au Sud, un espace agricole cultivé forme une limite à l'urbanisation. Celle-ci devra, autant que possible, être préservée de façon à limiter la consommation de terres agricoles.

Le projet de PLUi prévoit un classement en secteur Ap du hameau afin de ne permettre que l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, tout en préservant la qualité paysagère du site et les limites identifiées.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





La Vernière

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD (en projet)
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, la Vernière s'est développée de façon linéaire en suivant le tracé de deux voies étroites communale parallèles.

Le bâti s'est organisé de façon groupée. Il convient toutefois de noter qu'une construction récente a été réalisée en extension du hameau historique, en périphérie Nord. Celle-ci est en rupture avec le reste du bâti et participe à l'étalement de l'urbanisation et la consommation d'espaces agricoles. En ne prévoyant pas de secteur constructible sur ce hameau, le projet de PLUi s'attache à définir des limites claires de l'urbanisation.

La vocation en partie agricole du hameau est plus marquée dans la moitié Sud. Elle est soulignée par la présence de bâtiments de stockage. Des projets de création de bâtiments d'élevage ont également été signalés pendant l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole de la Vernière. Le projet de PLUi classe en zone A le Sud du hameau de façon à faciliter la réalisation de ces projets.
Le Nord du hameau, quant à lui, a été classé en secteur Ap afin de veiller à la préservation de la qualité paysagère du site. Dans les deux cas, le zonage retenu favoriser l'entretien et la réhabilitation du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le Pradal

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, le Pradal est constitué d'un bâti organisé de façon groupé. Celui-ci est de type ancien et fait l'objet d'un entretien variable.

Il est desservi par une route étroite qui se termine en impasse. Par ailleurs, les boisements qui l'entourent le rendent peu visible dans le grand paysage.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



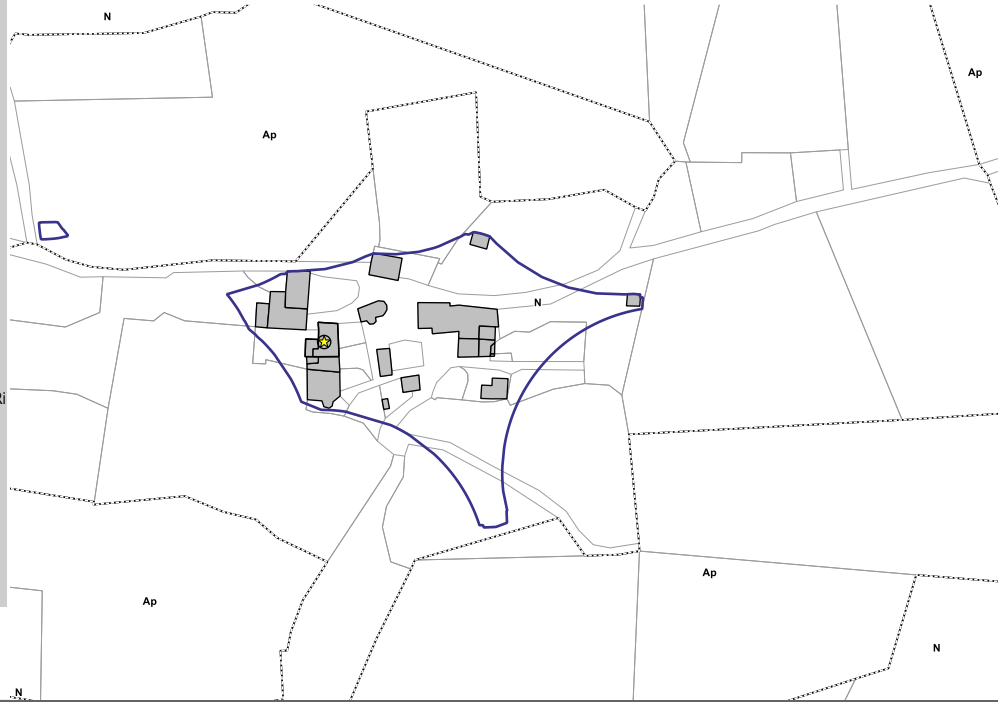

MANDEGOURC

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD517
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Mandegourc est implanté en contrebas de la RD517. Son développement est fortement contraint par la route départementale au Nord et le Liamou (et sa zone inondable) au Sud. A l'Est et à l'Ouest, la topographie limite les possibilités d'urbanisation.

Ainsi, le hameau est composé de bâtiments anciens relativement bien entretenus (tous n'appartiennent pas au même propriétaire). L'un d'entre eux est vacant. Une grange est à la vente. Elle pourrait faire l'objet d'un changement de destination, tout comme une autre grange du hameau. Toutes deux ont été identifiées afin qu'elles puissent changer de destination.

A l'échelle de Mandegourc, les enjeux principaux sont :
- Le respect des limites paysagères,
- L'entretien et la valorisation de l'existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance et la réhabilitation du bâti agricole traditionnel.

Le projet de PLUi permet de répondre à ce enjeux dans la mesure où il classe le hameau en zones A et N ainsi qu'en secteur Ap.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



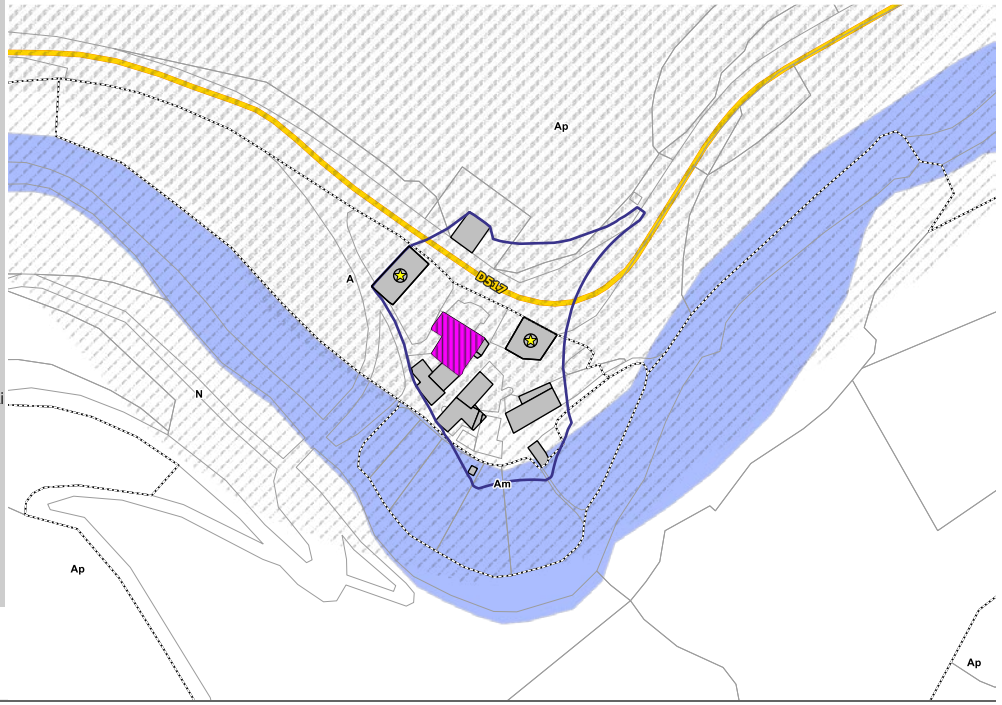

RIOLS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD517
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,05 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Riols est implanté en contrebas de la RD517. Son développement est fortement contraint par la route départementale à l'Est et par le Liamou (et sa zone inondable) à l'Ouest. Une limite agricole peut également être signalée au Nord : elle prend la forme d'espaces cultivés ouverts qu'il convient de préserver.

Le hameau est constitué majoritairement de bâtiments traditionnels anciens; parfois dégradés en raison de leur vacance.

Ainsi, à l'échelle du hameau de Riols, les enjeux principaux sont :
- La réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance,
- Le respect des limites paysagères du site.

Ainsi, le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



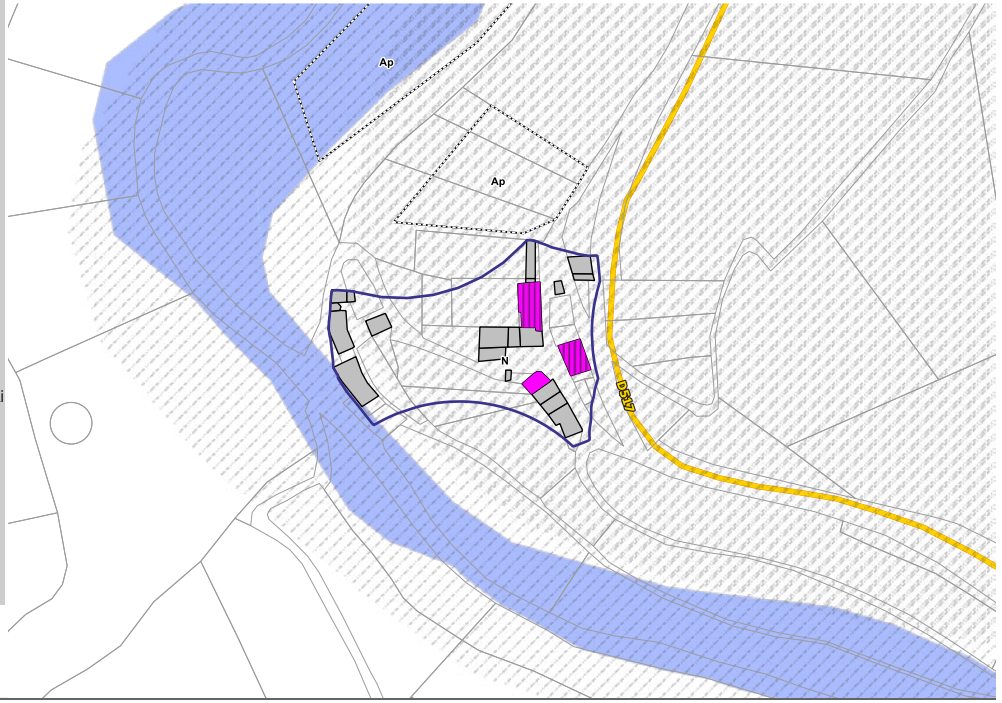

VABRE

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD517
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,17 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Vabre s'est développé de part et d'autre de la RD517. Son développement est fortement contraint par la topographie ce qui explique que les constructions aient parfois étaient réalisées à proximité du cours d'eau du Liamou ou, plus généralement, de façon linéaire le long de la départementale. Le hameau est majoritairement constitué de bâtiments anciens, même si quelques constructions récentes ont été réalisées en périphérie du «centre» ancien. Il convient de noter que plusieurs bâtiments ont été, par le passé, créés en zone inondable. Le zonage retenu dans le PLUi tient compte du risque d'inondations identifié par le PPRi du Bassin du Rance.

La vocation, en partie, agricole du hameau est soulignée par la présence de plusieurs bâtiments d'élevage dont les périmètres de réciprocité couvrent la majorité du bâti du hameau. Le bâtiment d'élevage situé au Nord du hameau correspond à une porcherie, celle-ci est en cours de désaffection. Aussi le projet de PLUi prévoit un secteur Ua sur une partie du bâti existant (hors bâtiments agricoles) afin de favoriser leur entretien et leur réhabilitation, tout en permettant d'envisager une extension du hameau (1 lot). Ce choix s'explique par la volonté de la collectivité d'anticiper la désaffection du bâtiment agricole et, ainsi, de permettre à ce hameau de conserver sa place dans l'armature urbaine du territoire.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



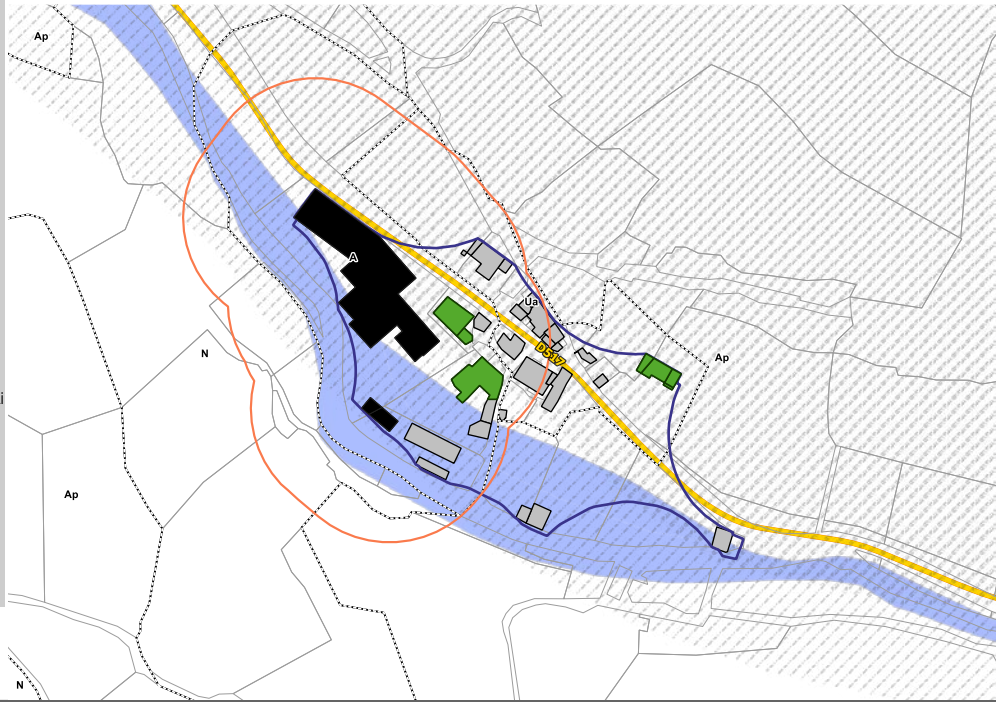

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	183	2899	Prairie améliorée pour pâturage	Très faible	Nul	Très faible	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	184	3944	Prairie améliorée pour pâturage, la haie et le muret sont intéressants pour l'enjeu micro habitat	Faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification d'un muret de catégorie 1 et d'une haie de catégorie au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	280	1652	Prairie de fauche améliorée, présence de murets en pierres sèches à conserver.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible

Le bourg

MURASSON



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	180	1522	Prairie naturelle pâturée, quelques espèces nitrophiles à la faveur d'une lisière boisée, une haie légèrement enfrichée	Faible	Nul	Faible	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	181	6893	Ancien terrain cultivé aux haies peu fonctionnelles. Mais la présence de murets en pierres sèches et d'arbres remarquable augmente la valeur micro-habitat	Très faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2, d'une haie de catégorie 1 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	182	1394	Prairie artificialisée dégradée, située entre un massif ornemental et une terrasse avec un mur en pierres sèches qui s'effondre. La jeune haie au-dessus est légèrement enfrichée.	Très faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	277	35 521	Il s'agit d'une pinède, avec dans la partie les plus ouvertes des genêts et des prunus entre autres. L'intérêt de la parcelle est modéré car il offre une diversité d'habitats fermés, semi ouverts favorables à la faune. Présence d'arbres remarquables est fortement probable. L'ensemble de la parcelle est situé sur l'ENS du bois de Gipoul. Les enjeux sont donc forts.	Fort	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Classement en N	Nul
EL	278	3400	Parcelle en pente, située sur des hauteurs elle offre un beau point de vue sur les vallons, le village et son église, il faudra veiller à l'insertion paysagère des infrastructures. La parcelle sert actuellement de verger, on constate que des travaux de terrassement ont eu lieu. Plusieurs haies sont présentes sur la parcelle qu'il convient de conserver. La prairie était, lors du passage, riche en orthoptères, source d'alimentation pour l'avifaune notamment.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification de trois haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	279	11 088	Prairie améliorée dominée par des graminées, visiblement fauchée et remaniée. La parcelle est en bord d'un cours d'eau, il faudra veiller à ne pas l'impacter ainsi que la ripisylve lors d'éventuels travaux. La parcelle offre un beau point de vue sur le village et surtout l'église, il faudra veiller à l'insertion paysagère des infrastructures.	Faible	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 2 et d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU. Ripisylve classée en zone naturelle	Faible
EL	281	634	Prairie anthropisée fauchée, présence de murets en pierres sèches à conserver.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	1004	10 631	Prairie dégradée, certainement pâturée, située sur un point haut ayant vue sur le clocher de l'Église, faire attention à l'intégration paysagère. La parcelle est délimitée par des haies et un muret en pierre sèches à conserver. En limite de la parcelle on retrouve chemin de croix. Il faut conserver ce patrimoine vernaculaire.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification de haies de catégorie 2 et d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	29	3801	Prairie de fauche avec espèces forestières (Primula elatior, Ranunculus auricomus) liées à l'influence des haies qui entourent la prairie, majoritairement composées d'arbres, parfois de quelques arbustes. Un cours d'eau traverse en partie le site, il semble suivre son cours naturel. Pas d'espèces associées aux ZH trouvées sur le site. De plus le site étant en contre bas d'un boisement de pente, il doit avoir un rôle certain dans la régulation des nutriments et des ruissellements. Conserver les haies si possible.	Faible	Modéré	Modéré	Initialement envisagé pour la création d'un nouveau cimetière, n'a pas été maintenu dans le projet de PLUi	Faible

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	2 commerces ambulants (epicerie, boulanger)
Services	Mairie
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	3
Commerces vacants	1 (bar-snack)
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD517, RD209E
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	*Séparatif*
STEU *Caoacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *500 EH* *464 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,22 ha
Surfaces libres PLUi (toutes vocations confondues)	2,89 ha (dont 1,06 ha en Ut et 1,11 ha en Ux)
Consommation de l'espace depuis 2010	1,36 ha

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Deux espaces libres sont recensés au sein de la tache urbaine du bourg. L'un d'eux est situé à côté de l'école, l'autre au Sud du centre ancien. Le zonage retenu permet d'envisager leur urbanisation, favorisant ainsi autant que possible la densification du bourg. Le projet de PLUi prévoit également des secteurs de développement (résidentiel, économique et touristique) en extension de la tache urbaine. Ces possibilités ont été étudiées en tenant d'un projet global de développement à l'échelle communautaire et d'un ensemble d'autres enjeux (agricoles, paysagers, environnementaux, etc.).

Enjeux

Forme urbaine (*source : Murasson : Seigneures, Paroisse - Consulat, Mairie, Abbé Bic, 1912*)
Autrefois appelé Murazzo, Muratio, Murantio ou encore Murasso, le petit village de Murasson est implanté à la confluence des ruisseaux du Liamou et des Fargues. Des vestiges attestent de son existence dès l'époque romaine. Celui-ci faisait partie de la Gaule narbonaise.
Ensuite, les seuls détails historiques disponibles remontent à la fin du XIe siècle. En effet, en 1083, Alidulphe de Murasson est co-signataire, avec l'évêque de Béziers, d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Pons. L'église de Murasson est, par ailleurs, mentionnée dans plusieurs bulles du Souverain Pontife du XIIe siècle. Celle du 3 mai 1922, par exemple, confirme les religieux du monastère de la commune dans la possession canonique de leurs biens. A travers l'ensemble des documents relatifs à cette époque qui ont pu être retrouvés, il apparaît que l'église dépendait de l'évêque de Rodez. Par ailleurs, l'église paroissiale n'était pas située dans le lieu-même de Murasson, mais dans un lieu appelé «La Vallée» ou «Les Vals». La paroisse portait alors le nom de Saint-Marie.
Si une histoire exhaustive de la commune n'a pas lieu d'être ici, ces quelques éléments de contexte souligne le passé riche et ancien de Murasson. Actuellement, la toponymie des routes souligne ce riche passé : route du château et route des remparts.

A l'heure actuelle, le bourg de Murasson s'organise principalement autour de l'église. Le bâti s'est ensuite développé en linéaire le long des voies publiques, en suivant les courbes de niveau. Des extensions récentes ont été réalisées au Nord-Est, sur un plateau agricole (vocation résidentielle) et en direction du Sud-Est (vocation économique : Salaison).

Limites paysagères : Les limites paysagères du site sont :
- Au Sud et au Sud-Ouest : le ruisseau des Farges,
- Au Nord : la RD517 (puis RD209),
- A l'Est : une limite agricole. Il s'agit d'un plateau agricole sur lesquels des constructions récentes ont été réalisées. Les enjeux, pour ce secteur, sont la définition de limites claires à l'urbanisation pour limiter la consommation de terres agricoles et favoriser la bonne intégration paysagère des constructions afin de ne pas nuire à la qualité du site.

Espaces publics : Les espaces publics sont de qualité et ont fait l'objet d'aménagement participant à leur valorisation. Les cheminements piétons, par exemple, ont fait l'objet d'un traitement spécifique : installation de bancs, d'accotements sécurisés pour les pétons, etc.
La salle des fêtes a été installée en contre bas, de l'autre côté de la RD209E. Elle permet l'accès à une promenade le long du ruisseau des Fargues.

Entrées de bourg et déplacements : Le bourg est accessible depuis les RD209E et RD517. Il accueille plusieurs places de stationnement sur le parking en face de l'école (5) et sur la place du Monument aux morts (6).

Bâti et patrimoine : Le hameau est essentiellement composé d'un bâti rénové, de qualité. Quelques logements vacants ont, tout de même, été identifiés. Ils représentent un potentiel en termes de valorisation de l'existant

Economie : Le hameau est marqué par une activité économique implantées au Sud-Est du bourg : les entreprises Sicrad et Salaison du Landoulet.

Bilan : A l'échelle du bourg de Murasson, les enjeux principaux sont :
- La définition de limites claires à l'urbanisation,
- La reconquête de la vacance et l'entretien de l'existant,
- La poursuite de la mise en valeur des espaces publics,
- Une densification, voire une extension du tissu urbain, dans le respect des limites paysagères du bourg et des objectifs définis à l'échelle communautaire,
- Le maintien de l'activité économique en place.

Un secteur Ua a ainsi été mis en place au droit du centre ancien et permet aussi une extension mesurée dans la continuité de celui-ci. Le secteur Nord, correspondant à des extensions récentes, a, quant à lui, été classé en secteur Ub. Enfin, un secteur 1AU a été mis en place à l'Est du bourg, celui-ci permet d'envisager un développement mesuré du bourg, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, tout en affirmant une limite d'urbanisation. L'OAP du secteur prévoit, en effet, un bouclage avec le tissu urbain existant en précisant qu'une voie en attente doit être anticipée pour connecter ce nouveau secteur avec le reste du bourg en cas de poursuite de l'urbanisation dans le futur.
Par ailleurs, le PLUi prévoit un secteur Ux au droit des activItés existantes. Par ailleurs, un espace libre a été inclus dans la continuité de l'entreprise de Salaison afin qu'elle puisse mener à bien son projet d'extension de son atelier de découpe. Ce secteur Ux permet également d'envisager l'installation d'une entreprise supplémentaire. Ce foncier disponible peut, notamment permettre à une entreprise locale, en recherche de foncier de se maintenir sur le secteur.
Un secteur Ut a aussi été mis en place au Nord du bourg. Il correspond à un espace de projet incluant un bâtiment existant qui deviendra un restaurant / chambre d'hôtes, ainsi qu'un espace libre sur lequel le porteur de projet prévoit d'installer 5 à 6 habitats légers dans un premier temps. Les installations seront alimentées en électricité par des panneaux photovoltaïques et en eau par une source. Il s'agit ici de promouvoir un éco-tourisme , label clé verte, qui permettra aussi de faire vivre le village avec la mise en place d'un restaurant.











Commune de Peux et Couffouleux

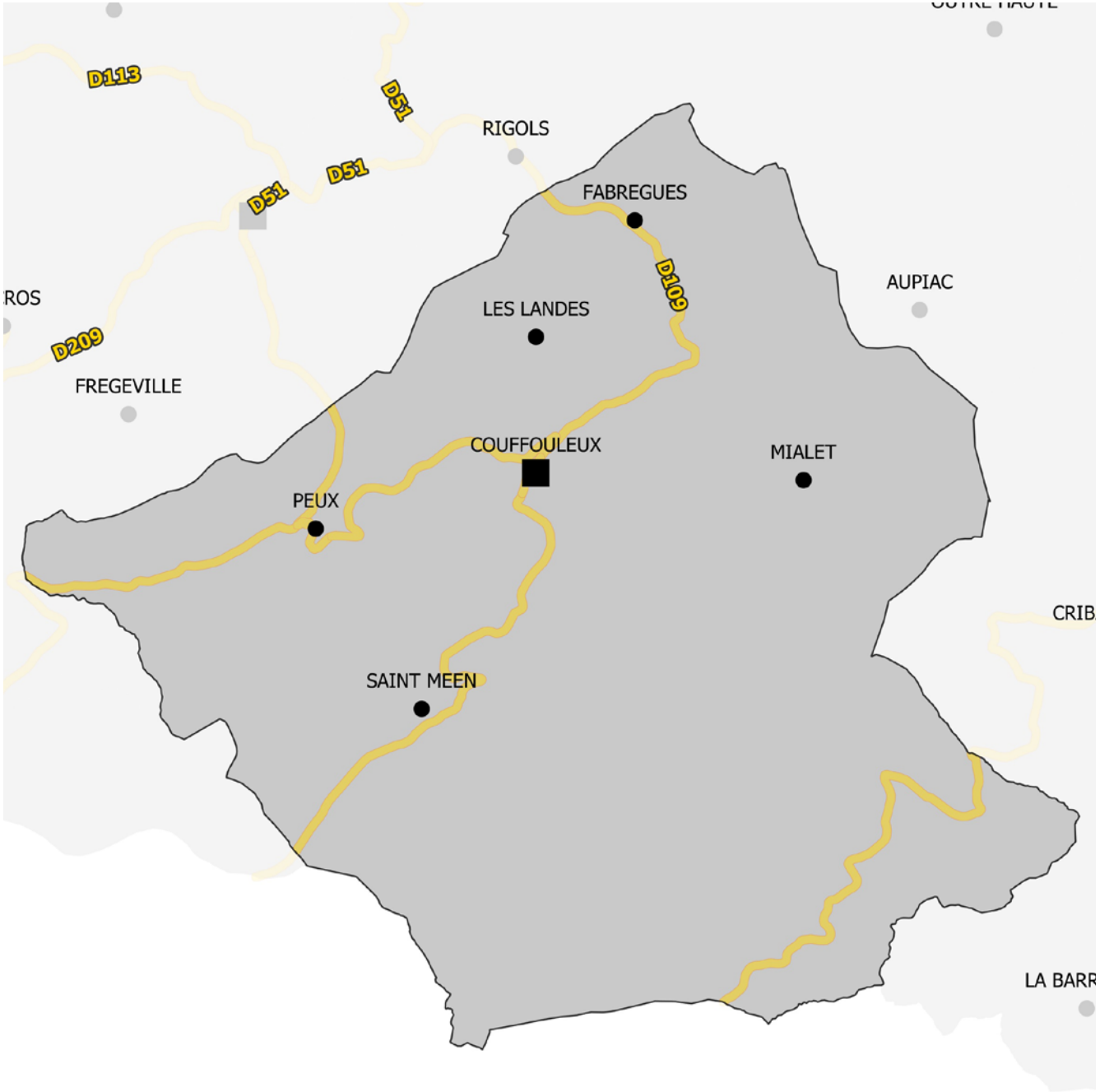

Descriptif général

Superficie	21,71 km²
Population 2015 (INSEE)	92 habitants
Densité	4,24 habitants/km²
Unités paysagères	Vallée du Rance ; Monts de Lacaune
Point culminant	1 092 m
Point bas	595 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	92	1,45%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	-12	- 5
Taux de croissance annuel	- 2,4%	- 0,4%
Solde migratoire	- 1,2%	0%
Solde naturel	- 1,2%	- 0,4%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	8	- 2
Poids des plus de 80 ans	8,7%	
Enfants de moins de 15 ans	9	0
Poids des moins de 15 ans	9,8%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	52	+ 3
Taille des ménages	2,1	- 0,8
Familles avec enfants	10	- 6
dont familles monoparentales	*5*	+ 5
Personnes isolées	21	+ 13
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*2*	0

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	25	- 1
Nombre d'actifs	37	- 8
Nombre d'emplois par actif	0,7	
Taux d'activité	46,3%	
Nombre de chômeurs	3	- 1
Taux de chômage	8,3%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	51	47,2%
Résidences principales	44	40,7%
dont T1 - T2	*2*	*4,5%*
dont T3	*8*	*18,2%*
dont T4 et plus	*34*	*77,3%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	1	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	0,9%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	1	
Nombre de logements - INSEE 2015	108	
Dont logements vacants	*13*	21 *(dont 11 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	12,1%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	8
Activité dominante	Bovins viande
SAU communale *% commune*	1176 ha *54,17%*

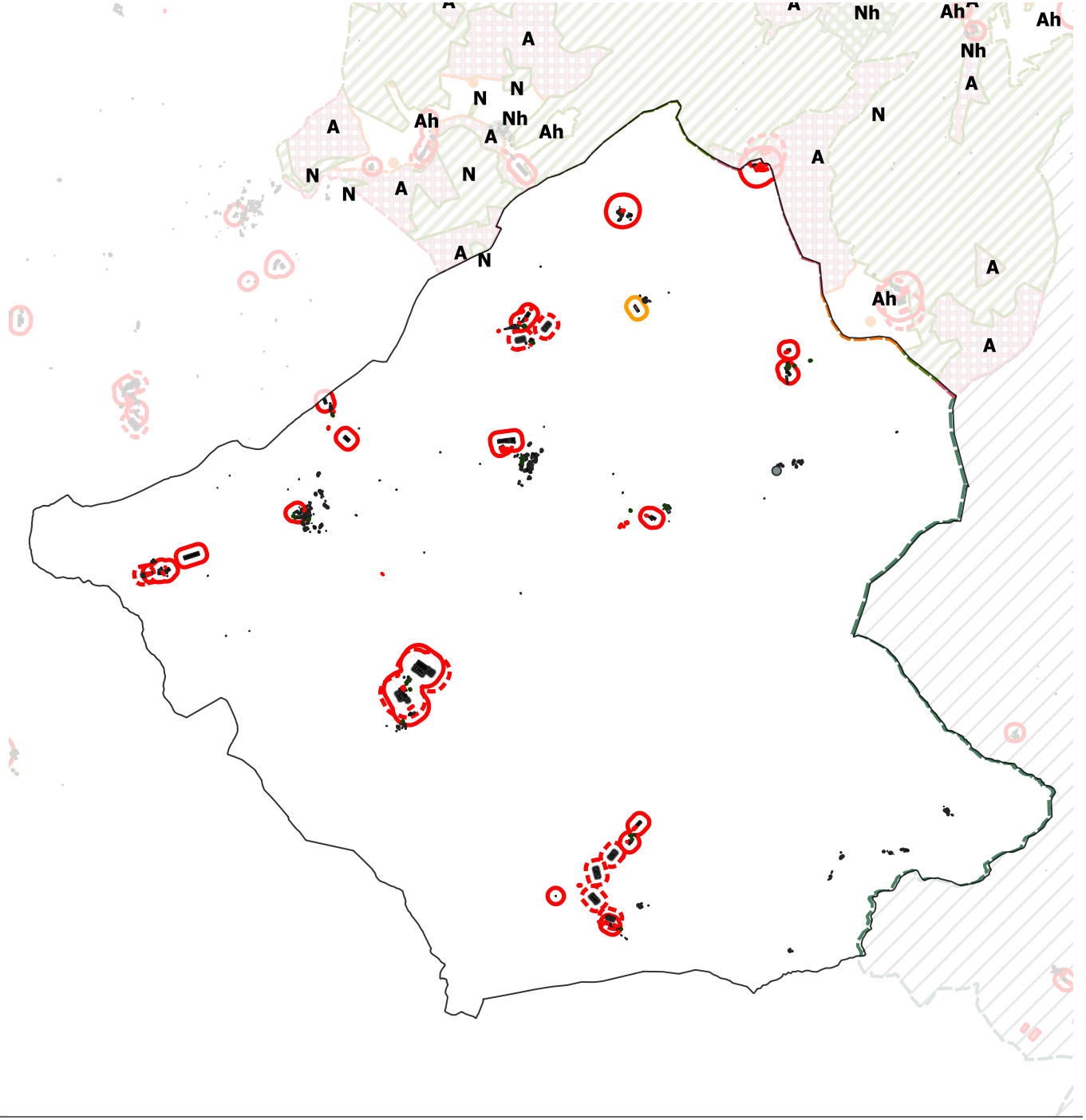

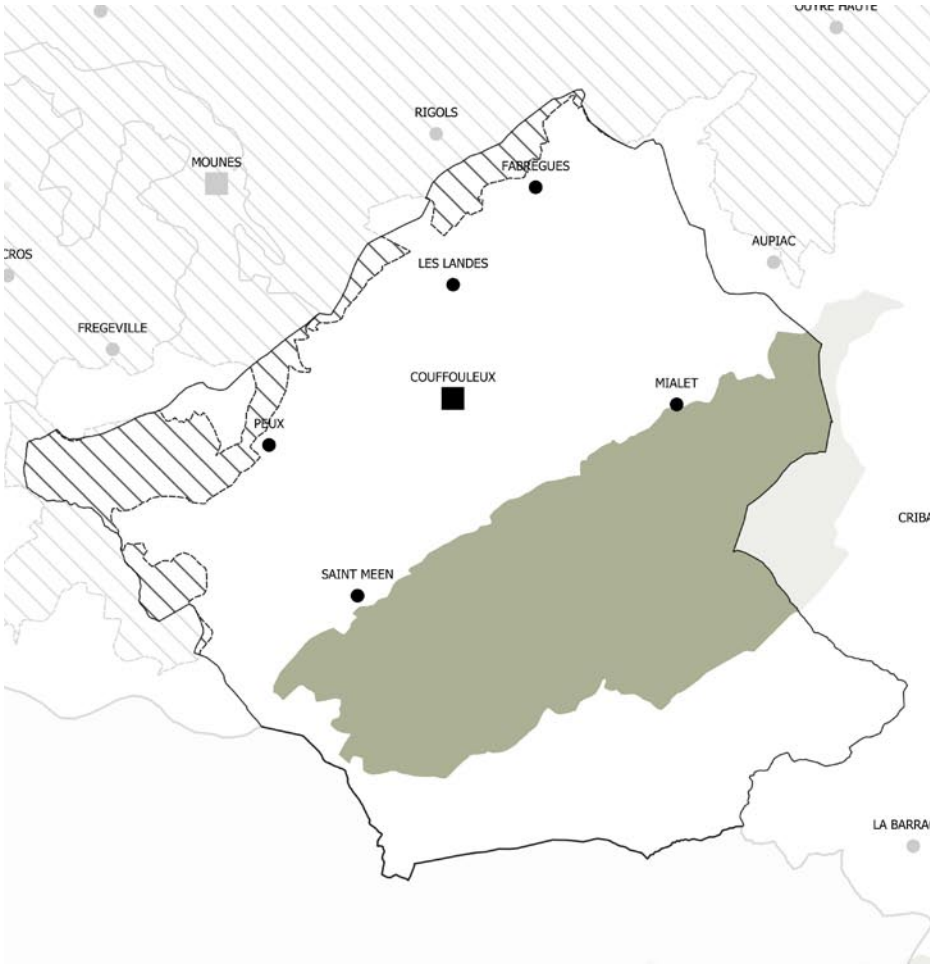

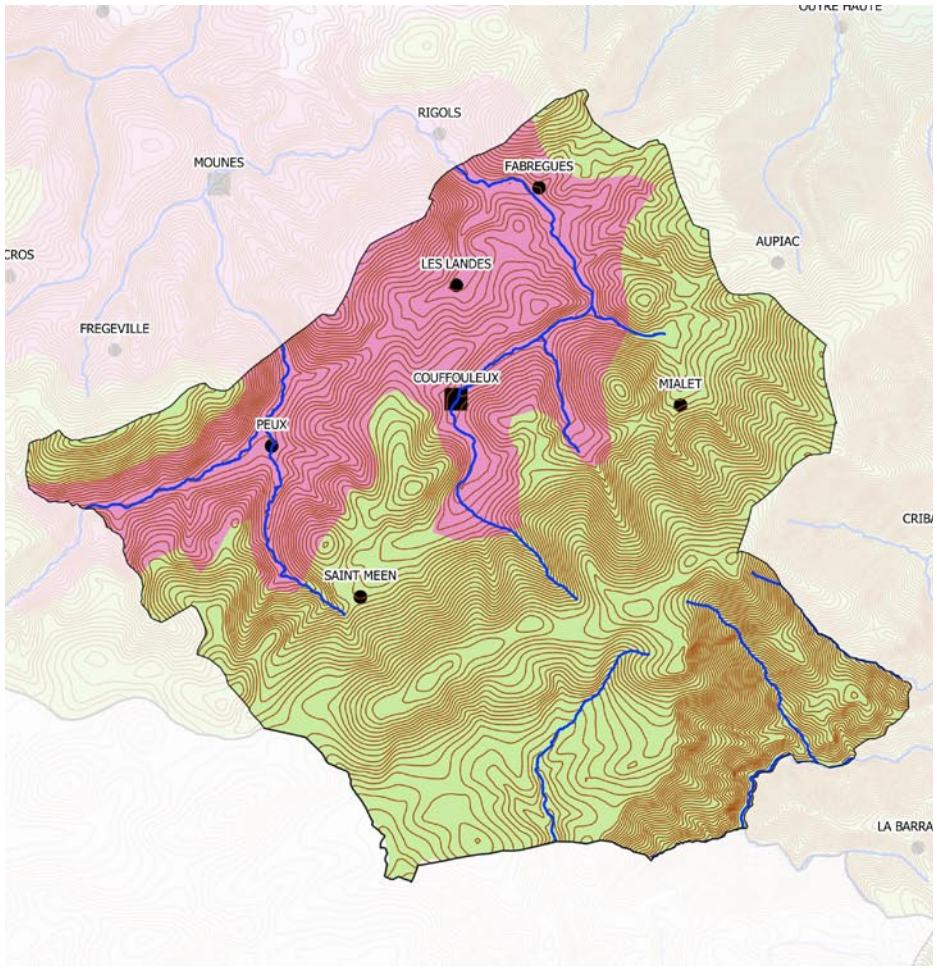

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

FABREGUES

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD109
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	A proximité immédiate
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Fabrègues est traversé par la RD109. Il est essentiellement composé de bâti ancien. Celui-ci est globalement bien entretenu et a fait l'objet de rénovations.

Sa vocation agricole est encore visible à travers les bâtiments agricoles localisés sur le hameau. Son développement est limité par deux contraintes naturelles principales :

- Le Rance et sa zone inondable au Sud et à l'Est,
- La topographie au Nord et à l'Ouest.

Fabrègues est entouré d'un patchwork d'espaces ouverts et d'un réseau bocager qui participent à la qualité du site et à l'intégration paysagère des constructions.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



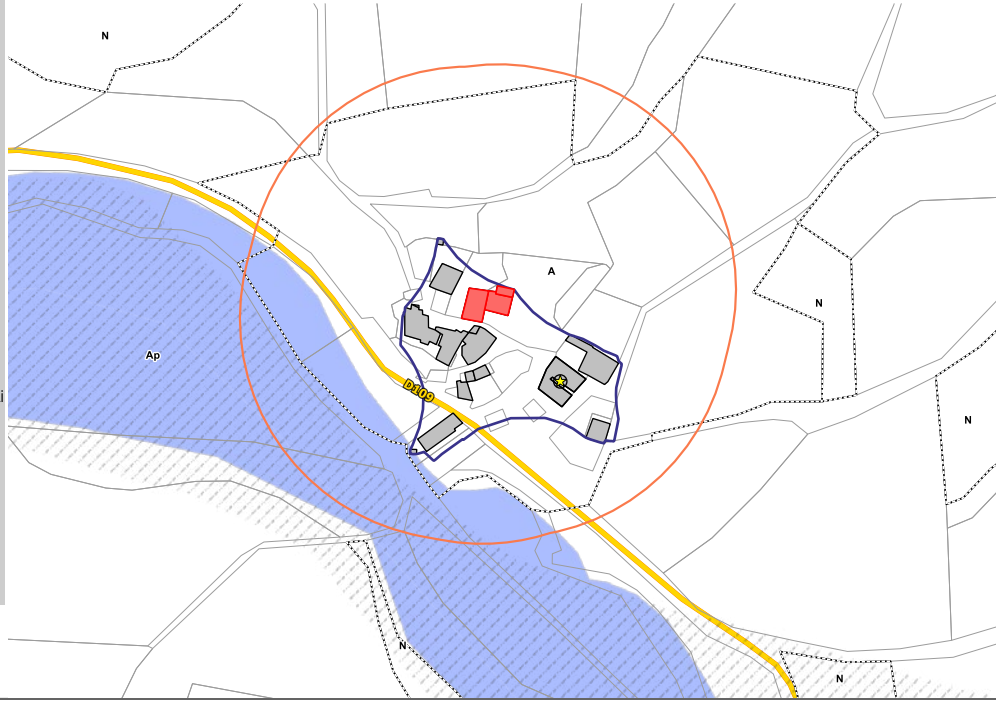

LES LANDES

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau des Landes présente une vocation agricole très marquée. Celle-ci est notamment soulignée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Par ailleurs, deux projets de bâtiments d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation viendra accentuer la vocation agricole du hameau.

Fabrègues est entouré d'un patchwork d'espaces ouverts et d'un réseau bocager qui participent à la qualité du site et à l'intégration paysagère des constructions.

Le projet de PLUi prévoit une zone A sur le hameau afin de faciliter le maintien, voire le développement, de l'activité agricole ; sans exclure l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





MIALET

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	Proximité PPR du captage de Ladous Camarès
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,10 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Mialet est constitué exclusivement de bâtis anciens, regroupés en deux entités distinctes. Certains d'entre eux ont fait l'objet de rénovations. D'autres sont inoccupés et se dégradent. Ce sentiment de vacance est accentué par le fait que le hameau accueille plusieurs résidences secondaires.

Son développement est contraint par la topographie. Par ailleurs, il est largement entouré de boisements qu'il convient de préserver afin de ne pas nuire à l'intégration paysagère du bâti.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit de l'ensemble bâti Est afin de permettre son entretien et sa réhabilitation, notamment grâce à la résorption de la vacance. Ce zonage permet également d'envisager une extension mesurée du hameau (1 lot) en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale et en veillant à préserver les boisements environnants. Le reste du bâti a été classé en secteur Ap ou Am afin de favoriser uniquement sa valorisation tout en protégeant la qualité paysagère du site et permettant une activité maraîchère.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	187	970	Terrain abandonné correspondant à une friche eurosphile dominée par Urtica dioica, Rumex obtisifolius et Arctium lappa. Des haies sont présentes de chaque côté de la parcelle. A ouvrir à l'urbanisation mais préserver les haies.	Faible	Modéré	Modéré	Identification de deux haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible

PEUX

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	2
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD51, RD633
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Peux *60 EH* *Non connue*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,42 ha
Surfaces libres PLUi	0,34 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,08 ha

ENJEUX

Le centre ancien de Peux est organisé de façon plutôt concentrique. Il est structuré par le tracé du ruisseau de Saint Méen qui a fortement influencé l'implantation des constructions. Elles ont été réalisées à une distance suffisante pour être protégées des éventuelles crues. Ainsi, des prairies ont été conservées à proximité du ruisseau pour prévenir les risques de débordements. Elles forment ainsi une ceinture verte autour du centre ancien qui participe à sa qualité paysagère du site. Celles-ci ont essentiellement été classées en secteur Ap dans le projet de PLUi de façon à assurer leur préservation.
Par ailleurs, le Rance s'écoule au Nord-Ouest du bourg, de l'autre côté de la RD51.
L'Ouest du bourg est quant à lui marqué par la présence d'une activité agricole.

L'espace public principal est situé au Sud du bourg. Il est peu aménagé : seule une table de pique-nique en pierre y a été installée. Cet espace peut être utilisé pour le stationnement des véhicules même si aucune place n'y a été matérialisée. Il est classé en Ue dans le PLUi.

Le bâti est majoritairement ancien. Il se dégrade parfois du fait de sa vacance. Quelques espaces libres ont été identifiés au sein de la tache urbaine, ils correspondent essentiellement à la ceinture verte mentionnée précédemment. Ainsi, leur urbanisation n'a pas nécessairement été privilégiée.

A l'échelle du bourg, un secteur Ua a été prévu au droit du centre ancien afin de permettre l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance. Un secteur Ub a été mis en place sur le secteur correspondant à des extensions récentes au Nord du village. Il permet également d'envisager une extension mesurée de l'urbanisation, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale (OAP fixant un nombre minimal de lots à réaliser). Par ailleurs, le zonage retenu permet le maintien de l'activité agricole en place : classement en zone A et mis en place d'un secteur Nj entre l'activité agricole et le secteur de développement Nord.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	188	3403	Prairie naturelle, quelques espèces nitrophiles, certainement fauchée avec une haie aux arbres matures en limite avec la route, mais peu d'enjeux micro-habitats	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

SAINT MÉEN

Vocation	Mixte à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Situé le long de la RD109, Saint Méen s'apparente plus à un groupe de constructions qu'à un réel hameau structuré. Il est composé de deux entités :

- Au Nord : elle correspond à une exploitation agricole. Les périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage existants ou en projet couvrent la totalité du bâti.
- Au sud : le bâti est organisé autour de la source de Saint Méen. Une large part des constructions présentes sont dédiées au culte lié à la source (chapelle, lieu de prière). Une aire de pique-nique a été aménagée pour les pélerins.

Les enjeux, à l'échelle du hameau, sont :

- Le maintien, voire le développement, de l'activité agricole pour cela le projet de PLUi prévoit une large zone A sur le Nord du secteur.
- La préservation et l'entretien de l'existant et la pérennité du site de Saint-Méen: la zone A permet l'entretien de l'existant. Par ailleurs, un secteur Ua a été mis en place au droit du bâti existant situé au Sud de la RD109. Ce zonage a pour objectif de favoriser l'entretien et la réhabilitation de l'existant (cf. résorption de la vacance) ainsi que la pérennité du lieu de culte.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



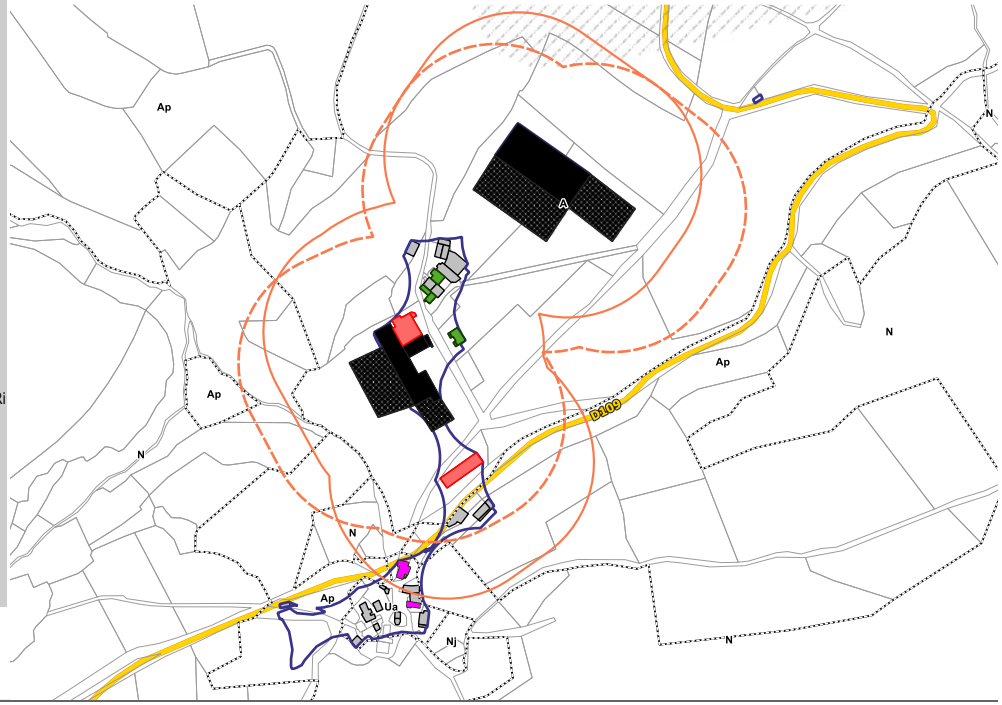

Le bourg

COUFFOULEUX



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

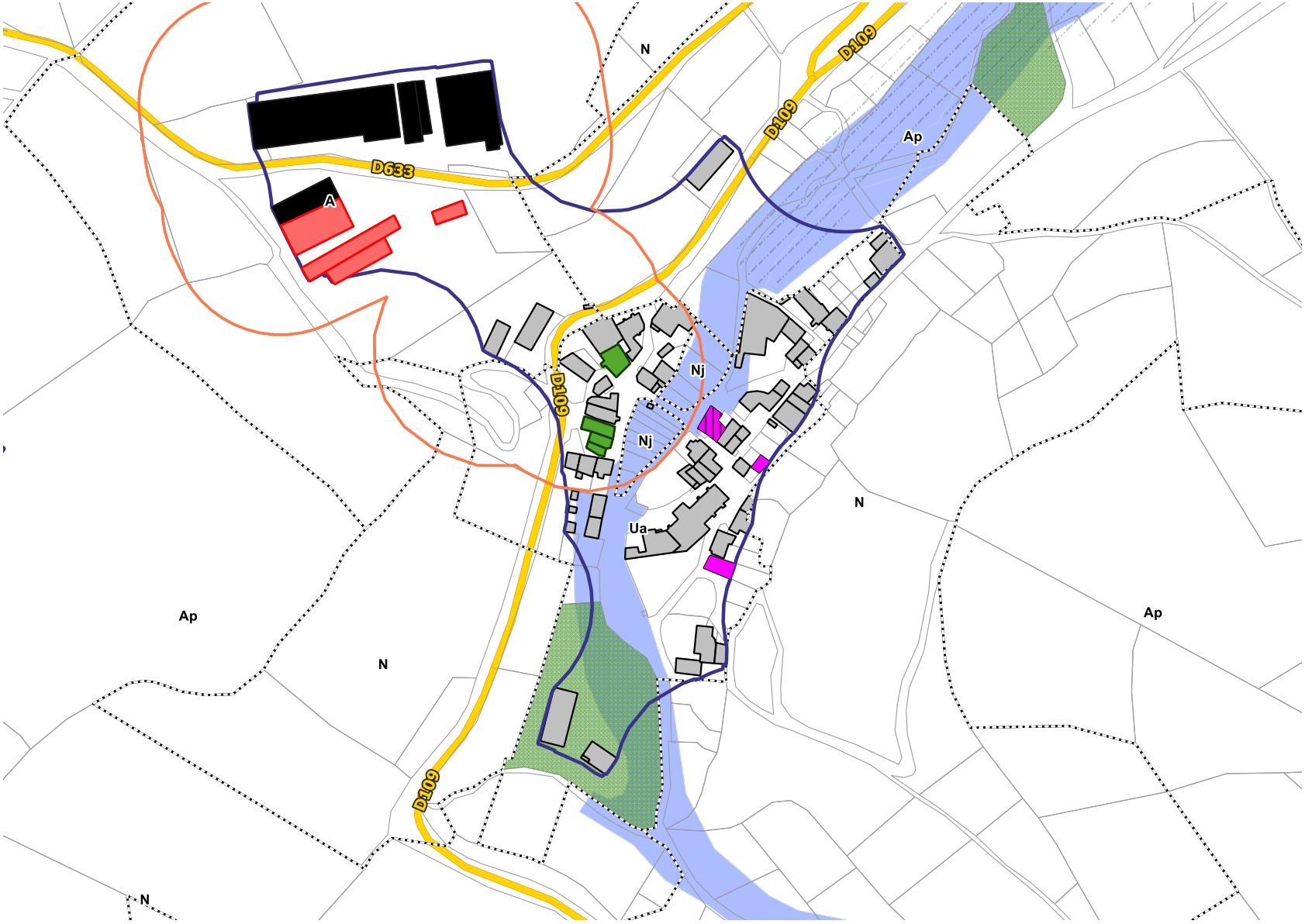

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	185	1138	Prairie très dégradée avec de nombreuses rudéales telles que Verbascum sp, Urtica dioica, Cardamine hirsuta… haie de chaque côté à préserver.	Faible	Modéré	Modéré	Identification de deux haies de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	186	1036	Prairie naturelle de pâture eutrophisée dans la partie basse de la parcelle. La partie haute correspond à un boisement mélangé de fourrés et lande à fougères. Une petite partie dans le haut de la prairie correspond à de la pelouse acidiphile plus ou moins dégradée avec Saxifraga granulata et Narcissus pseudonarcissus, légèrement menacée par la fermeture par le genêt et la fougère. En cas d'urbanisation privilégier la partie basse près de la route, l'alignement d'arbres à préserver si possible le long de la route	Multiple	Modéré	Modéré	NB : Situé à proximité du centre ancien	Modéré

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	-
Services	Mairie
Equipements	Aire de jeux
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD109, RD633
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Couffouleux *40 EH* *Non connue*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	0,09 ha
Surfaces libres PLUi	0,22 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,64 ha

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

Quelques espaces libres sont encore recensés au sein de la tache urbaine de la commune, dont un au niveau de Couffouleux. Le projet de PLUi prévoit la densification de plusieurs espaces stratégiques de la commune et une extension mesurée de 3 secteurs (Peux, Couffouleux et Mialet), en cohérence avec le projet global de développement défini à l'échelle communautaire et d'un ensemble d'autres enjeux (agricoles, paysagers, environnementaux, etc.).

Enjeux

Forme urbaine : Le centre ancien de Couffouleux est organisé autour de l'église et de part et d'autre du ruisseau de Coste Pan. Peu de constructions récentes y ont été réalisées. Celles-ci se sont principalement implantées sur la rive droite du cours d'eau.
Un corridor de jardins potagers à été maintenu à proximité du ruisseau, notamment pour se prévenir du risque d'inondation. Ces derniers participent aussi à la qualité paysagère du bourg. Dans le cadre du PLUi, leur protection est assurée grâce à un zonage adapté : Nj.

Limites paysagères : Couffouleux est implanté en fond de vallée, dans un secteur relativement enclavé, ce qui le rend peu visible dans le grand paysage. Son développement a été contraint par plusieurs éléments :
- Au coeur du village : le risque d'inondations lié au Coste Pan
- A l'Est et à l'Ouest : la topographie,
- Au Nord-Ouest : l'activité agricole (*cf. périmètres de réciprocité*)

Espaces publics et stationnement : Aucun espace public n'est présent dans le centre ancien. Le seul espace de rencontres aménagé est l'aire de jeux au Sud du village. Celle-ci est accompagnée de la maison de la chasse, d'une table de pique et d'un vaste espace ouvert pouvant être utilisé comme parking en cas de besoin. Les places de stationnement n'y sont pas matérialisées.

Entrées de bourg et déplacements : Les entrées de village ne font pas l'objet d'un traitement particulier.

Bâti et patrimoine : Les bâtiments sont majoritairement anciens. Si certains ont fait l'objet de rénovation, d'autres tendent à se dégrader faute d'occupants. Quelques éléments de patrimoine doivent néanmoins être mis en évidence et participent à la qualité patrimoniale du site (église ou croix). Le projet de PLUi veille à assurer leur protection grâce à une identification au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme, le cas échéant.

Bilan
A l'échelle du bourg, les enjeux principaux sont :
- La réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance,
- La poursuite de la réhabilitation du patrimoine et du petit patrimoine,
- La préservation des jardins du centre bourg,
- Le maintien de l'activité agricole,
- Une densification, voire une extension du tissu urbain, dans le respect des limites paysagères du bourg et dans le respect des objectifs définis à l'échelle communautaire.

En ce sens le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit des bâtiments et équipements existants. Il s'agit, ainsi de permettre l'entretien et la réhabilitation du bâti, notamment grâce à la reconquête de la vacance.
Ce secteur Ua permet également d'envisager une extension mesurée du village : celle-ci est répartie sur deux espaces (2 lots). La localisation de ces secteurs d'extension est fortement contrainte par les caractéristiques du site (topographie, activité agricole, risque inondation). Les secteurs mis en place tiennent compte de ces éléments et sont établis en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale.
Par ailleurs, une zone A a été mis en place au Nord-Ouest afin de faciliter le maintien, voire le développement de l'activité agricole en place, sans exclure une possible mise en valeur de l'existant.











Commune de Pousthomy

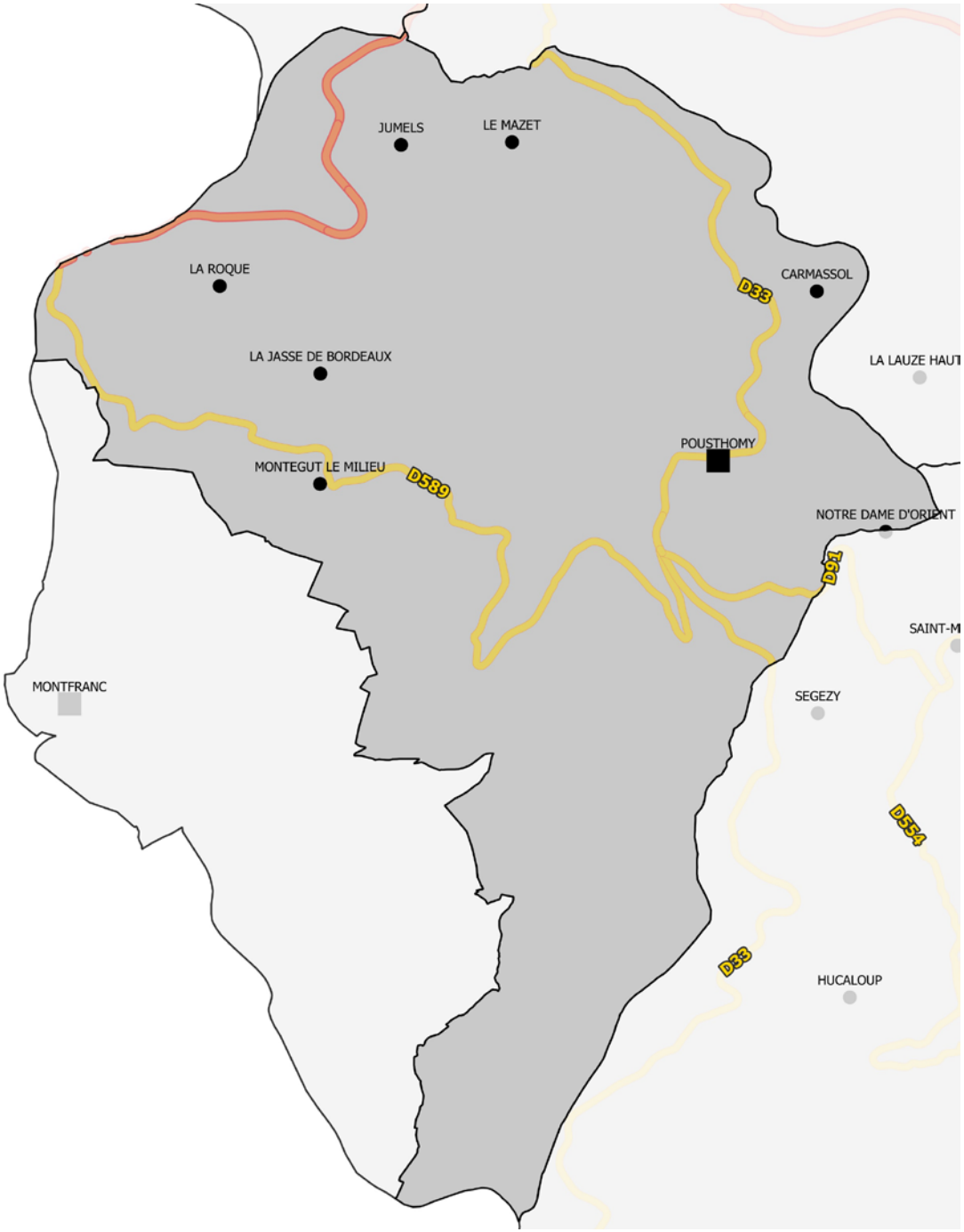

Descriptif général

Superficie	17,33 km²
Population 2015 (INSEE)	214 habitants
Densité	12,35 habitants/km²
Unités paysagères	Monts de Lacaune ; Vallée du Rance
Point culminant	807 m
Point bas	308 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	214	3,36%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 7	+ 35
Taux de croissance annuel	- 0,6%	+ 1,6%
Solde migratoire	- 0,7%	+ 1,5%
Solde naturel	+ 0,1%	+ 0,1%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	14	- 3
Poids des plus de 80 ans	6,5%	
Enfants de moins de 15 ans	28	0
Poids des moins de 15 ans	13,1%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	100	- 6
Taille des ménages	2,1	- 0,1
Familles avec enfants	29	+ 1
dont familles monoparentales	*4*	- 4
Personnes isolées	33	- 8
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*6*	- 1

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	45	- 3
Nombre d'actifs	103	- 6
Nombre d'emplois par actif	0,4	
Taux d'activité	56,4%	
Nombre de chômeurs	11	+ 2
Taux de chômage	11,1%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	67	36,8%
Résidences principales	101	55,5%
dont T1 - T2	*10*	*9,9%*
dont T3	*12*	*11,9%*
dont T4 et plus	*79*	*78,2%*

Développement urbain

Sitadel - Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	7	
dont entre 2015 et 2017	*2*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	3,8%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	0	
Nombre de logements - INSEE 2015	182	
Dont logements vacants	*14*	39 *(dont 23 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	7,7%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	12
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	947 ha *54,65%*

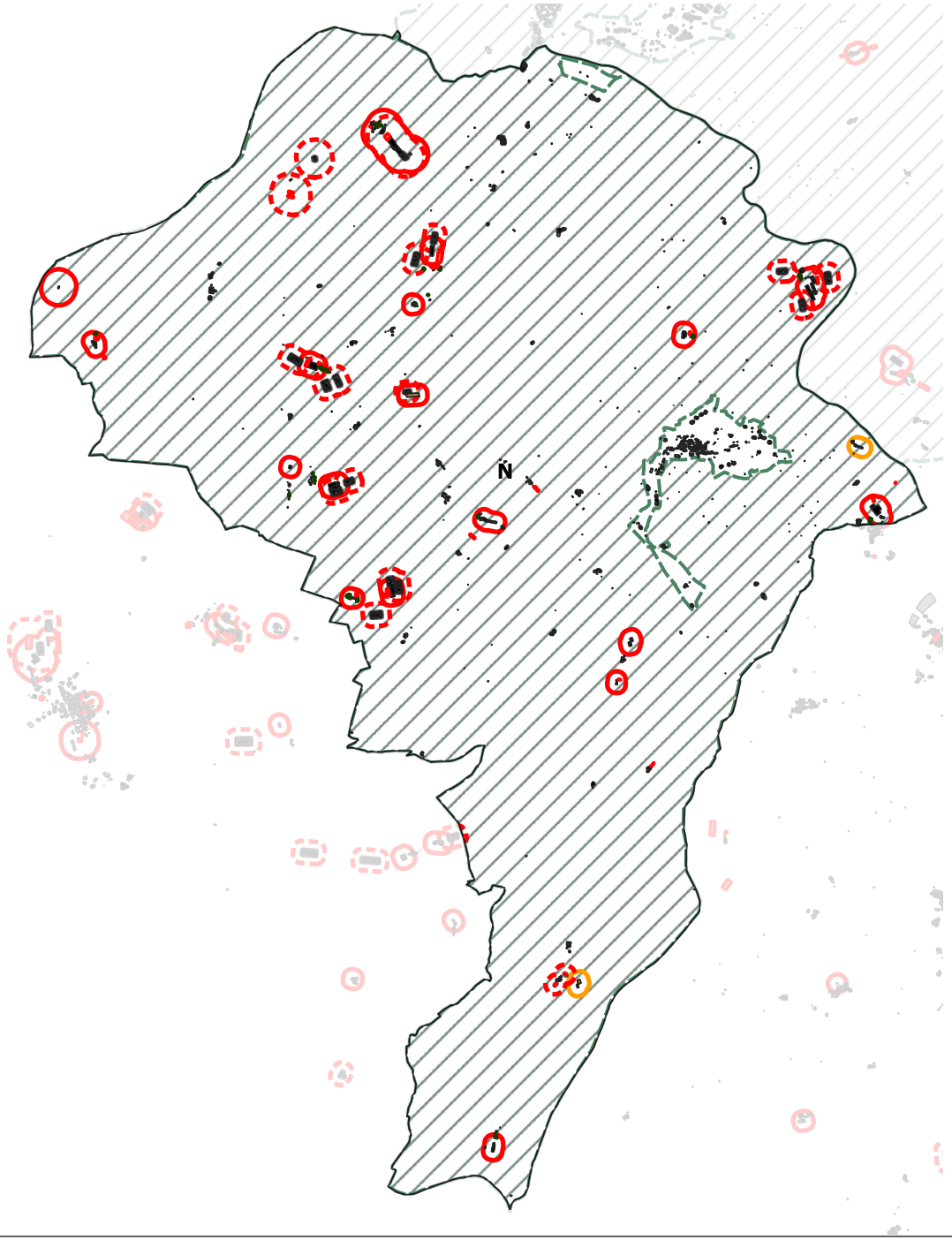

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

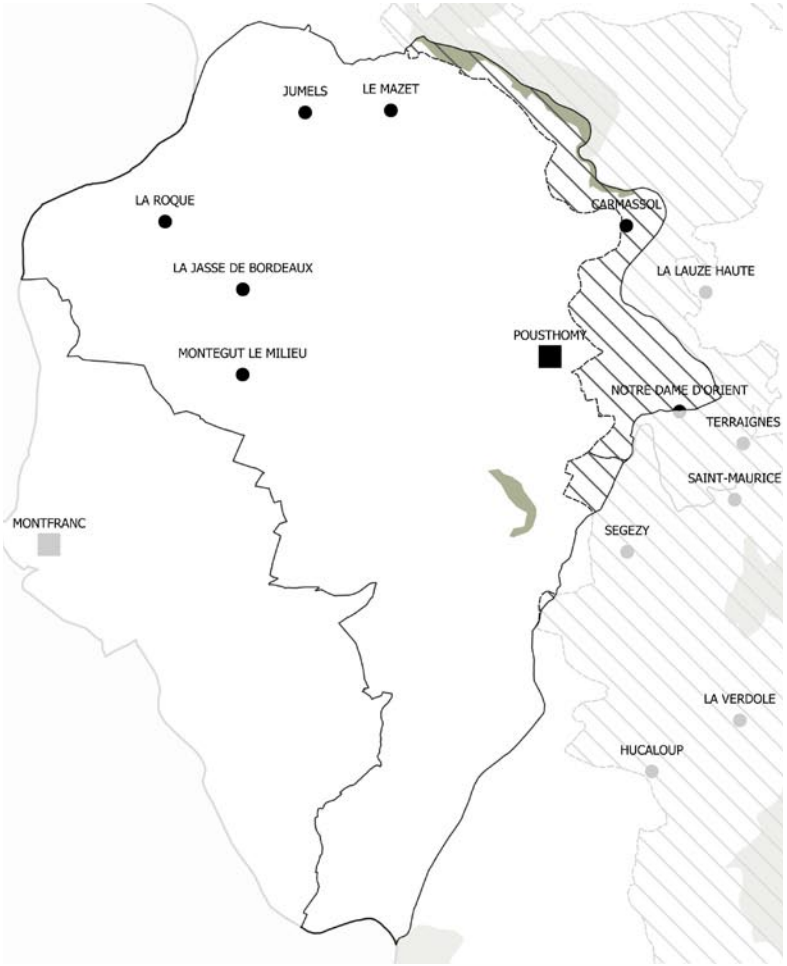

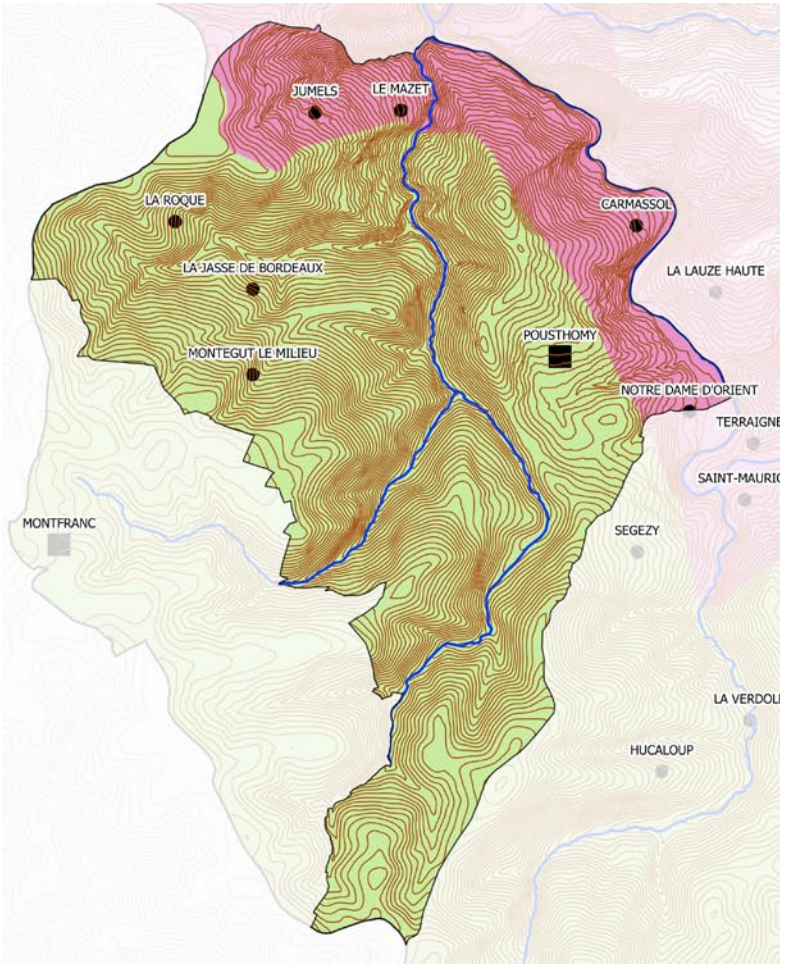

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

CARMASSOL

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Sources privées
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Carmassol est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Trois projets de bâtiment d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

Carmassol est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés. Le Rance, et sa zone inondable, forment une limite à l'Est du hameau. Il est indispensable de la respecter dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



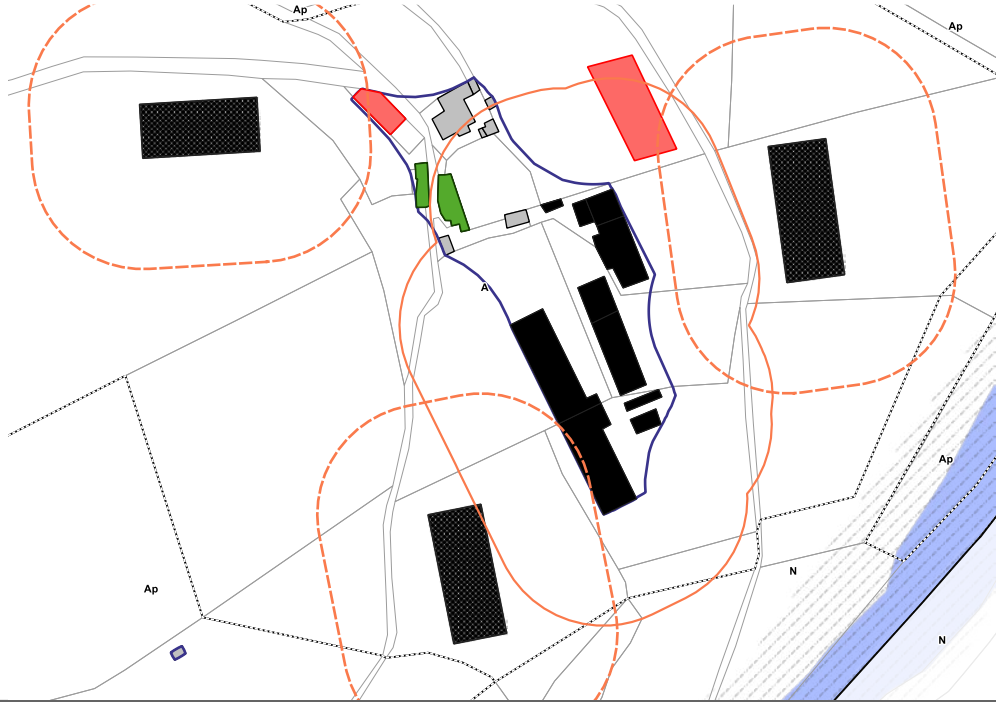

JUMELS

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Sources privées
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Jumels est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Un projet d'extension d'un bâtiment d'élevage a été signalé lors de l'enquête agricole. Sa réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

Jumels est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



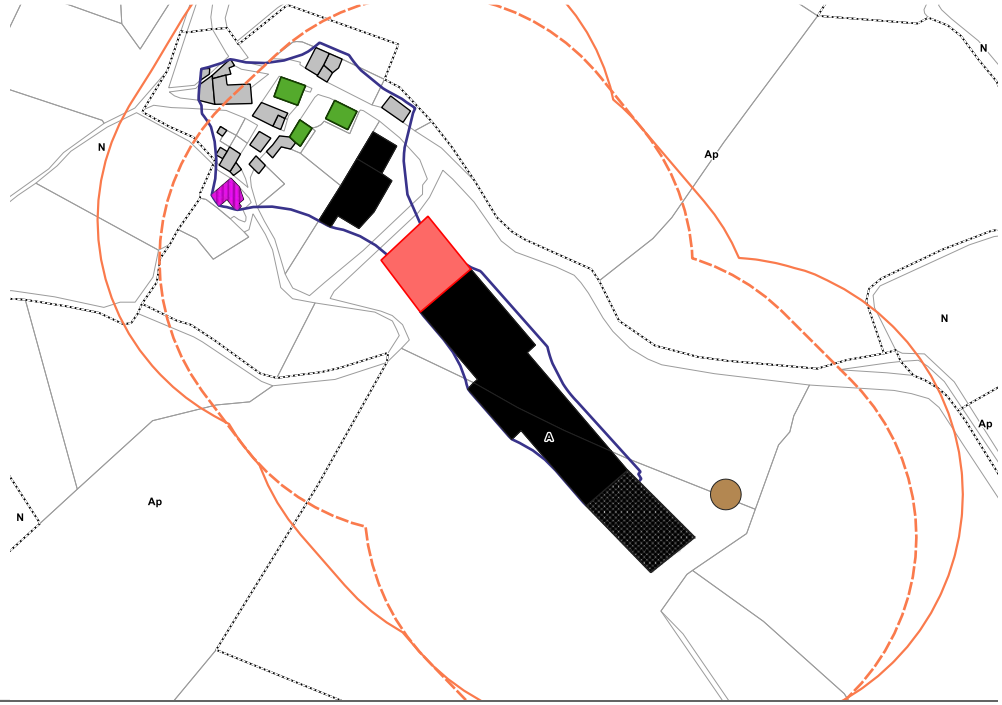

La Jasse de Bordeaux

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Sources privées
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Jasse de Bordeaux est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage. Le périmètre de réciprocité qui lui est associé couvre la quasi-totalité du hameau. Trois projets de bâtiment d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant. Par ailleurs, le zonage classe en zone N les abords du hameau ce qui favorisera la bonne intégration des nouvelles constructions réalisées, notamment en veillant à préservation de la trame boisée.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



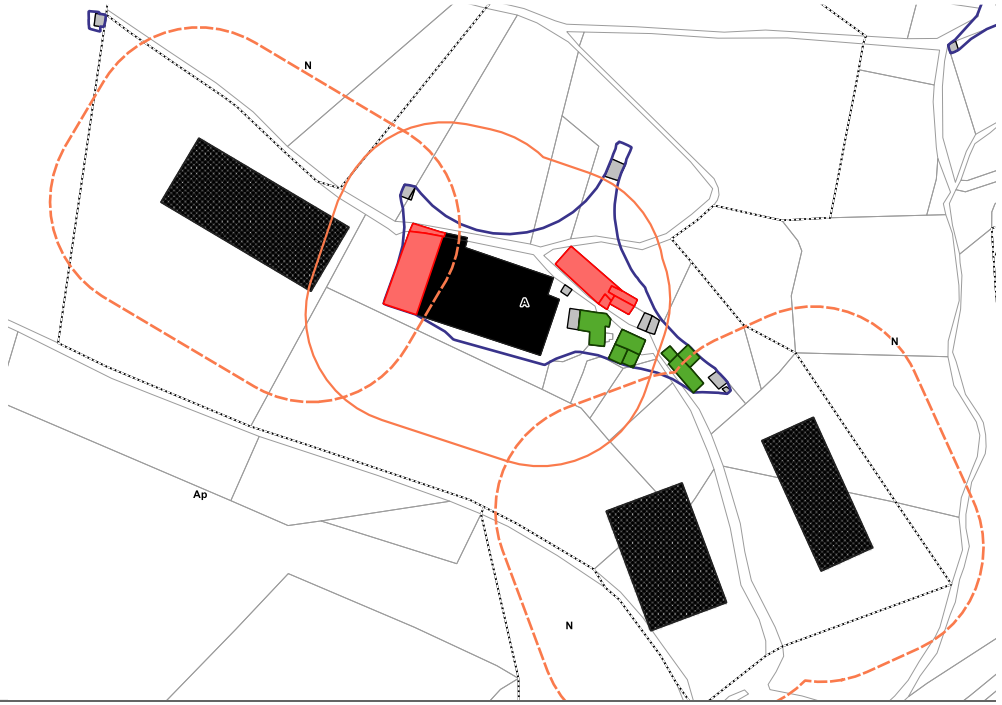

La Roque

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Sources privées
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Hameau implanté dans la pente, la Roque est entouré de boisements ce qui le dissimule dans le grand paysage. Par ailleurs, il est desservi par une voirie étroite, qui se termine en impasse, ce qui le rend peu accessible.

Son bâti est de type traditionnel. Quelques bâtiments se dégradent, en raison de leur vacance, notamment d'anciennes granges. Ces bâtiments représentent un potentiel en termes de réinvestissement de l'existant.

Le projet de PLUi prévoit une zone N sur ce secteur de façon à permettre l'entretien et la valorisation du bâti existant, notamment grâce à l'identification d'un bâtiment afin qu'il puisse changer de destination, tout en préservant l'écrin boisé du hameau.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



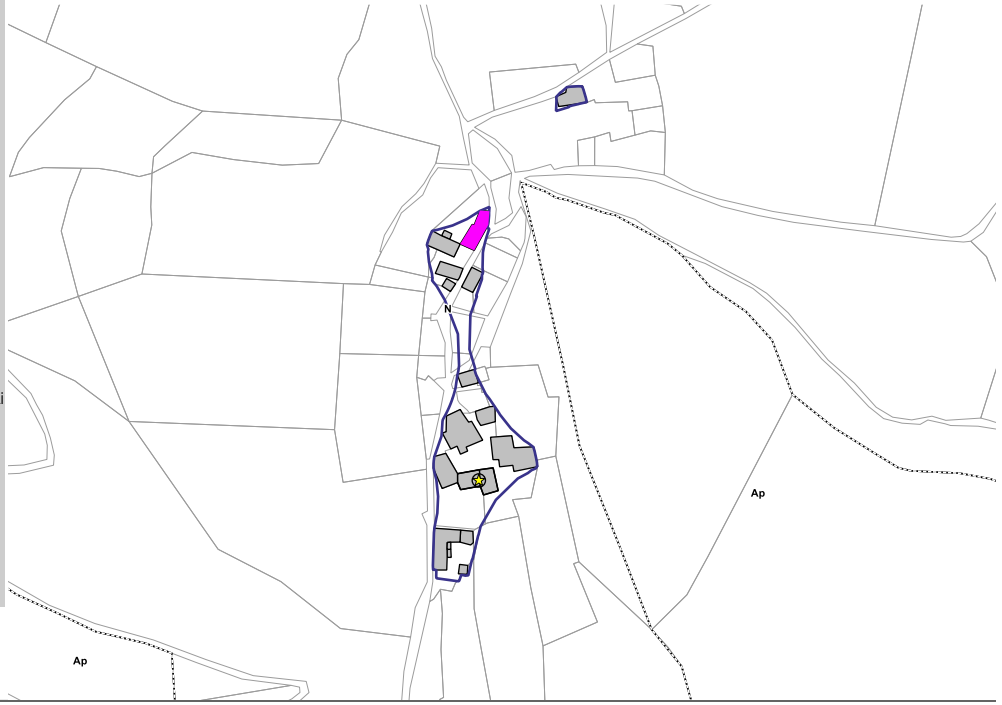

Le Mazet

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	Sources privées
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, le Mazet offre une vue imprenable sur la vallée du Vernobre et le bourg de Saint-Sernin sur Rance. Il est desservi par une route étroite ce qui le rend peu accessible et est constitué de bâtiments anciens, à l'exception de quelques annexes.

En périphérie immédiate, il est entouré d'espaces ouverts : agricoles à l'Ouest et naturels à l'Ouest. Dans une périphérie plus lointaine, en revanche, les boisements le dissimulent dans le grand paysage (notamment au Nord, à l'Est et au Sud).

Le projet de PLUi classe le hameau en secteur Ap du hameau afin de ne permettre que l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, tout en préservant la qualité paysagère du site. Ce zonage tient également compte des covisibilités possibles depuis le bourg de Saint-Sernin même si, à l'heure actuelle, elles sont peu nombreuses du fait de la végétation.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief



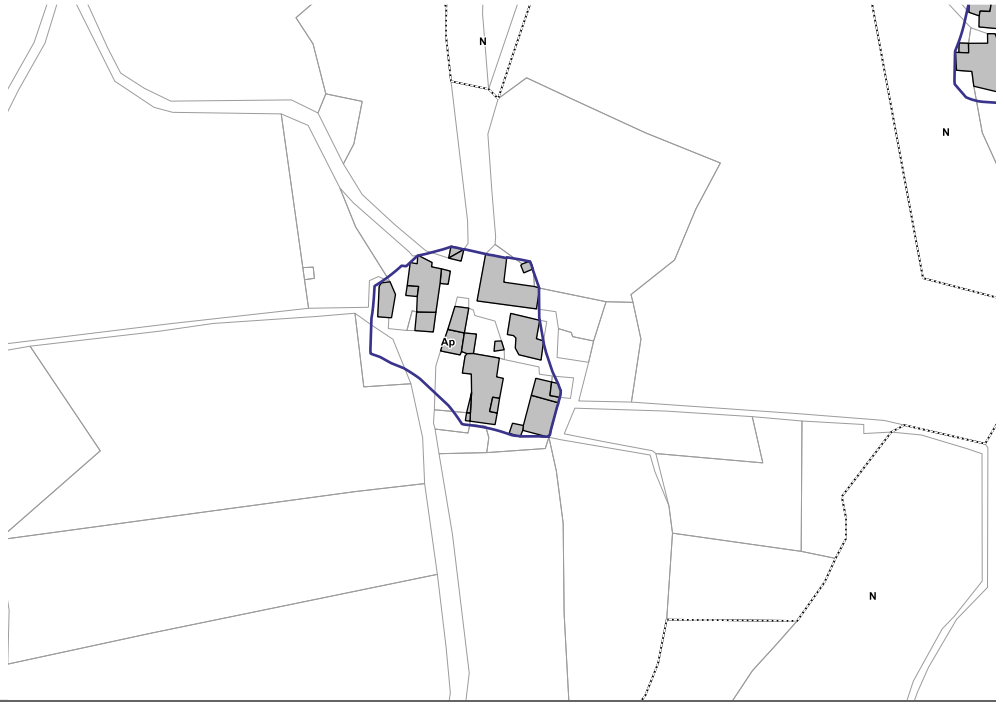

MONTEGUT LE MILIEU / LE HAUT

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD589
Desserte du réseau AEP	Sources privées
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	4
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Il s'agit d'un ensemble constitué de deux entités (Montegut le Milieu et Montegut le Haut). Si celles-ci sont géographiquement situées à proximité l'une de l'autre, elles sont reliées par une route sinueuse du fait de la topographie marquée du secteur. La vocation agricole est soulignée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés ne couvrent pas le bâti car les bâtiments en question sont situés en périphérie. Des projets d'extension et de création de bâtiments d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole du secteur.

Deux changements de destination potentiels ont également été identifiés. Ils constituent un potentiel non négligeable en termes de réinvestissement de l'existant. Plusieurs résidences secondaires y sont aussi localisées.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le bourg

POUSTHOMY (NORD)



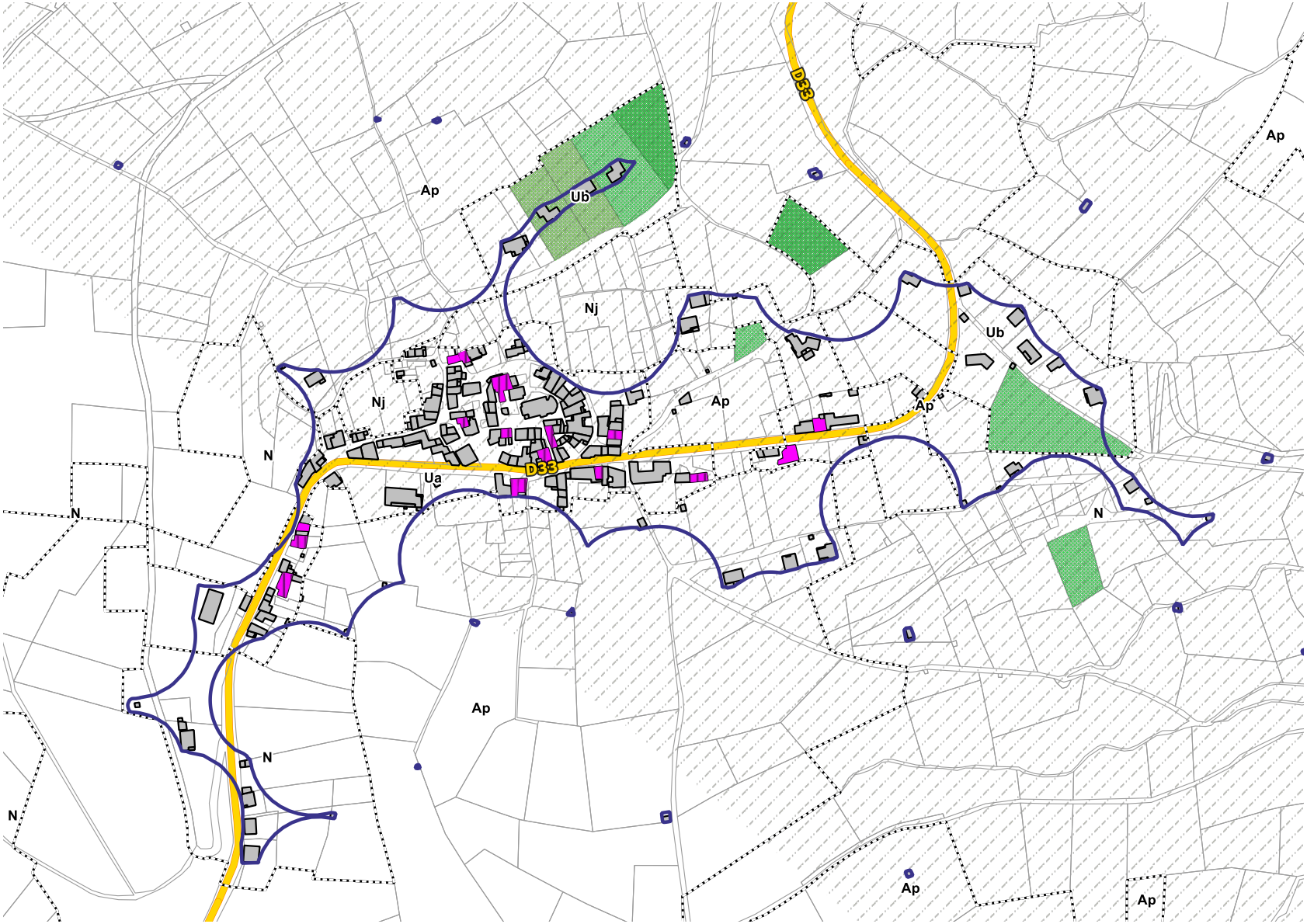

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

POUSTHOMY (SUD)



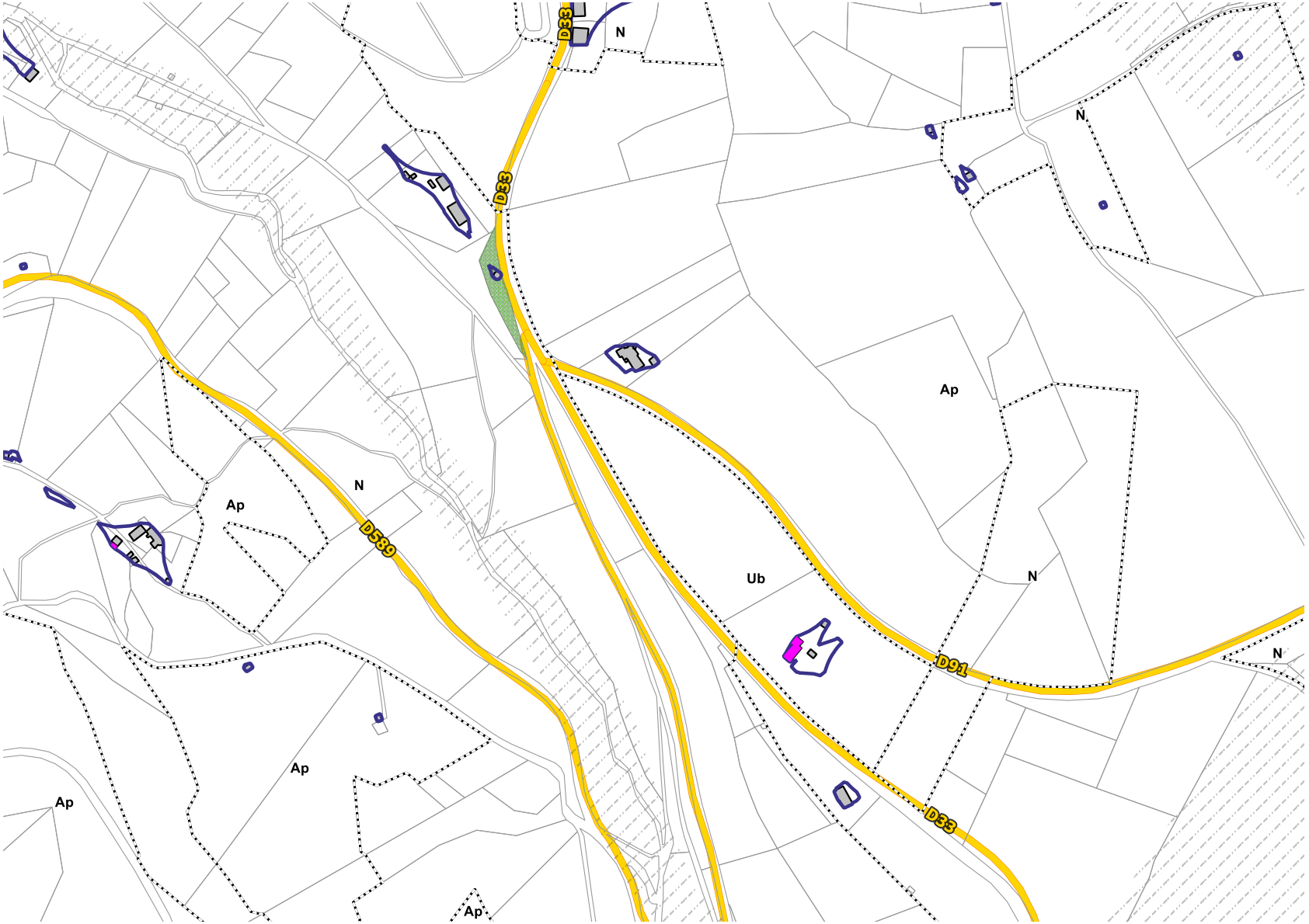

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

POUSTHOMY (NORD)

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



POUSTHOMY (SUD)

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	189	1764	Boisement jeune (Meurisiern Bouleau) pas mature. Enjeu modéré à faible, 2-3 arbres plutôt remarquables (souches, cépées sénescentes, chandelles) à préserver si possible.	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification de deux arbres au titre de l'article L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	190	1580	Jeune boisement de Bouleaux, Châtaigniers, avec toutefois quelques arbres à cavités ou sénescent avec fort potentiel ! On y retrouve quelques lambeaux de lande acidiphile à callune (Habitat d'Intérêt Communautaire) çà et là en bordure du boisement, mais très faible surface. Il faudrait conserver les arbres.	Modéré	Fort	Fort	Aménagements et terrassements réalisés depuis l'analyse de terrain	Nul
EL	191	1582						
EL	192	1555						
EL	193	1462						
EL	194	1529						
EL	195	1801						
EL	196	672						
EL	197	1339						
ER	102	1105	Ancien verger entretenu et diversifié, muret à préserver si possible	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	103	213	Parcelle bituminée, pas de micro habitat, néanmoins il existe une ancienne entrée de portail qui peut être intéressant de conserver, pour maintenir l'esprit du village.	Très faible	Nul	Très faible	Initialement envisagé pour permettre la création d'un espace public, cet emplacement réservé n'a pas été maintenu dans le projet de PLUi	Nul

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Restaurant
Services	Mairie
Equipements	Salle des fêtes, aire de jeux pour enfants
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	13
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	Fontaine
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD33
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	-
STEU	En projet
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	11,31 ha
Surfaces libres PLUi	1,33 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	2 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

La Carte Communale comportait encore de très nombreux espaces libres, dont une grande partie en extension de la tache urbaine. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la collectivité s'est interrogée sur le maintien de l'ensemble de ces espaces libres dans un souci de cohérence du développement du bourg, de réduction de la consommation du foncier agricole et de préservation du cadre paysager.

Enjeux

Un peu d'histoire : (*source : Rapport de présentation de la Carte Communale de Pousthomy*)
La fondation du village de Pousthomy est très ancienne. La commune tiendrait, en effet, son nom du Général romain Albinus Postumius qui, en l'an 212 avant JC, aurait été installé sur le secteur.
La ville était, autrefois, fortifiée et se fermait par un seule porte que l'on distingue encore aujourd'hui au-dessous de la Tour Majorale. Par ailleurs, l'église et le bourg furent brûlés pendant les guerres de religion. L'église, quant à elle, fut reconstruite entre 1616 et 1633.
La commune possède encore quelques traces de son riche passé : la fontaine gothique (inscrite aux Monuments Historique), le pas de la Tour Majorale ou encore le boulet de canon scellé au-dessus de la porte de la Mairie.

Forme urbaine : Le développement du bourg de Pousthomy a été contraint par la topographie, qui est plus marquée à l'Est et à l'Ouest du centre ancien, qu'au Nord ou au Sud de ce celui-ci. Le village s'est implanté sur un replat du relief et est organisé de façon concentrique autour de l'église. Les extensions récentes se sont implantées sur deux secteurs principaux :
- Le Nord du bourg : celui-ci correspond à un plateau agricole,
- Le Sud-Est du bourg : il s'agit d'un espace plus boisé.

En raison du relief ces extensions sont visibles dans le grand paysage. Cet étalement urbain participe au mitage et à la consommation des terres agricoles du fait de leur faible densité. Un secteur est en cours de développement dans une lointaine périphérie Sud, au croisement des RD33 et 91. Des terrassements et déboisements ont été effectués pour accueillir un lotissement.
Si Pousthomy bénéficie d'une desserte relativement bonne (30 minutes de Saint-Affrique et 35 minutes d'Albi), il convient toutefois de veiller à définir des limites claires à l'urbanisation afin de limiter mitage et consommation de terres agricoles.

Espaces publics et stationnement : Des places de stationnement ont été aménagées sur l'esplanade, devant le restaurant.
Plusieurs aires de jeux ont également été installées : une à l'Est du centre ancien et l'autre à l'Ouest, à proximité du Moulin. Toutes les deux sont situées à proximité de secteurs actuels ou à venir de constructions récentes.

Entrées de bourg : Les entrées de bourg sont peu marquées. Elles se caractérisent par un étalement linéaire, de faible densité, avant d'arriver sur le centre historique du bourg.

Bâti et patrimoine : Le bâti du centre ancien est de qualité malgré une vacance omniprésente qui nuit à la valeur patrimoniale du bourg. L'ancienne enceinte du bourg est encore nettement visible et délimitée par le bâti.

Bilan
A l'échelle du bourg de Pousthomy, les principaux enjeux sont :
- La définition des limites claires de l'urbanisation dans le respect des limites paysagères du bourg,
- La limitation de l'étalement linéaire et de la consommation d'espaces agricoles,
- La bonne intégration paysagère des nouvelles constructions,
- La résorption de la vacance,
- La revaloriser l'existant, dont le petit patrimoine.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un secteur Ua a été mis en place au droit du centre ancien du bourg. Celui-ci permet uniquement d'envisager l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance, et la réalisation d'un lot en extension.
Une zone Ub est prévue sur le secteur du lotissement dans la mesure où les travaux de terrassement et d'aménagement relatifs à celui-ci ont d'ores-et-déjà été réalisés. La collectivité a choisi de classer en secteur Ub uniquement les espaces bâtis (ou permis de construire autorisés) des extensions récentes et lâches du bourg. L'ensemble des espaces non bâtis ont été classés en Ap afin de ne pas accroître le mitage sur cet espace. Dans un souci de modération de la consommation de l'espace, les élus ont consacré l'effort de développement sur un espace déjà aménagé. Les jardins présentant un intérêt paysager (Nord du bourg) ont été classés en secteur Nj dans la mesure où ils constituent un écrin paysager pour le bourg.




Auberge des Arcades















Commune de Rebourguil

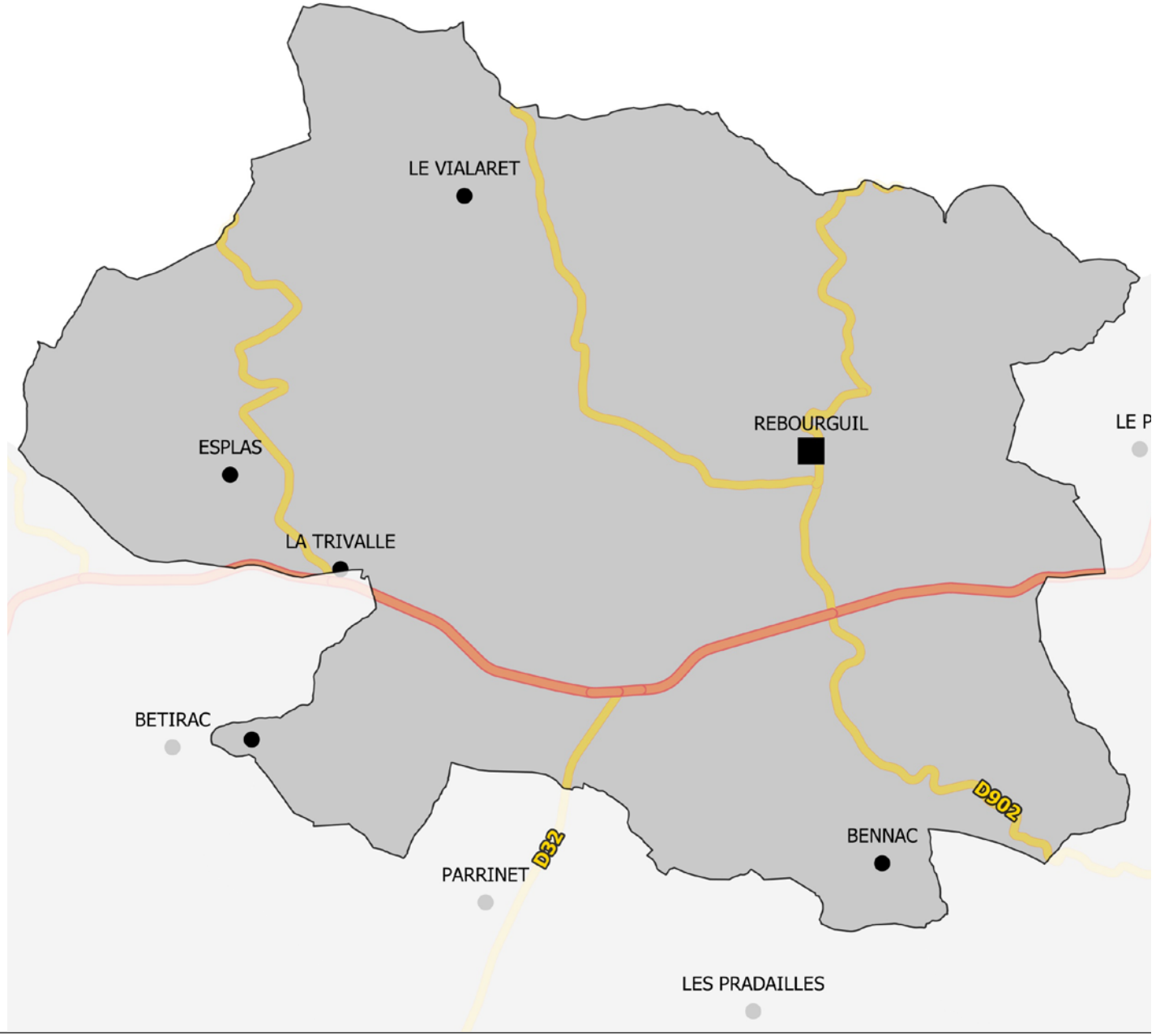

Descriptif général

Superficie 35,31 km²

Population 2015 (INSEE) 285 habitants

Densité 8,07 habitants/km²

Unités paysagères Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance ; Pénéplaine de Montlaur

Point culminant 656 m

Point bas 341 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	285	4,48%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+12	- 28
Taux de croissance annuel	+ 0,9%	- 0,9%
Solde migratoire	+ 1,5%	- 1,1%
Solde naturel	- 0,6%	+ 0,2%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	16	+ 1
Poids des plus de 80 ans	5,6%	
Enfants de moins de 15 ans	51	+ 2
Poids des moins de 15 ans	17,9%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	122	+ 14
Taille des ménages	2,3	- 0,4
Familles avec enfants	46	- 6
dont familles monoparentales	*10*	+ 6
Personnes isolées	31	+ 7
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*9*	+ 4

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	89	+ 21
Nombre d'actifs	146	+ 9
Nombre d'emplois par actif	0,6	
Taux d'activité	63%	
Nombre de chômeurs	14	+ 5
Taux de chômage	9,8%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	60	29,1%
Résidences principales	123	59,7%
dont T1 - T2	*4*	*3,3%*
dont T3	*16*	*13%*
dont T4 et plus	*103*	*83,7%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	13	
dont entre 2015 et 2017	*2*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	6,2%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	2	
Nombre de logements - INSEE 2015	206	
Dont logements vacants	*23*	32 *(dont 9 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	11,2%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

Focus Zone d'Activités	
Nom des zones et surfaces	Saint-Pierre : Carte Communale (CC) : 15,37 ha (Ux) PLUi : 18,74 ha (Ux*)
Prix au m²	-
Entreprises	Charcuterie Cros, G3C Cheminée, Station-service, Guipal, etc.

Rebourguil	Surface de la zone (ha)	Surface libre (ha)	Surface libre non impactante (ha)
1. Zone de Saint-Pierre	CC : 15,37 ha PLUi : 18,74 ha	CC : 1,17 ha PLUi : 3,98 ha	CC : 1,17 ha (RPG) PLUi : 3,98 ha (RPG)

1 Zone de Saint-Pierre
2 Zone du Moulin-Neuf
3 Zone de Montlaur
4 Zone de Bel Air
5 Zone de la Plaine d'André

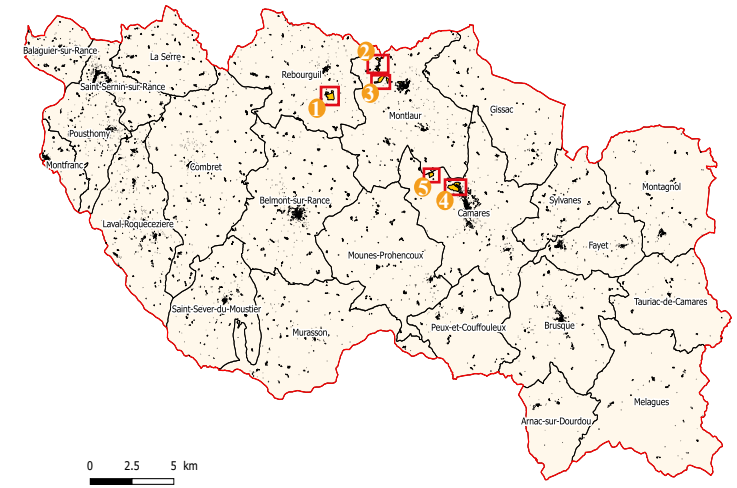

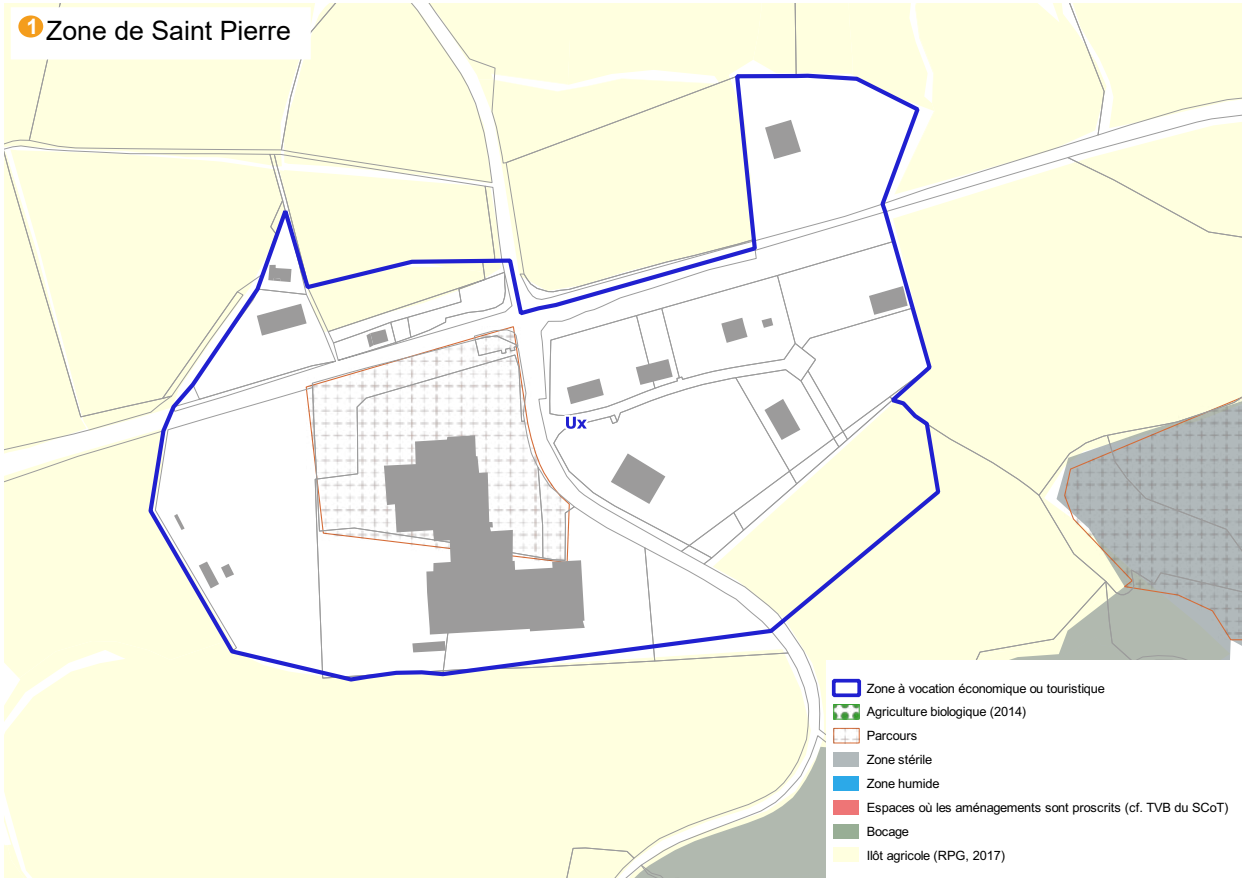

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	208	15 721	Prairie dégradée légèrement nitrophile, dominée par Poa pratensis	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	209	13 995	Prairie légèrement nitrophile : il s'agit d'une parcelle a priori cultivée	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	272	8280	Il s'agit a priori d'une culture intensive avec des «haies» basses de faible intérêt	Faible	Faible	Faible	Retrait de la zone constructible Identification de haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Nul
EL	1024	12 377	Champ cultivé. Pas d'enjeux particuliers	Faible	Nul	Faible	-	Faible

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	22
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	2459 ha *69,64%*

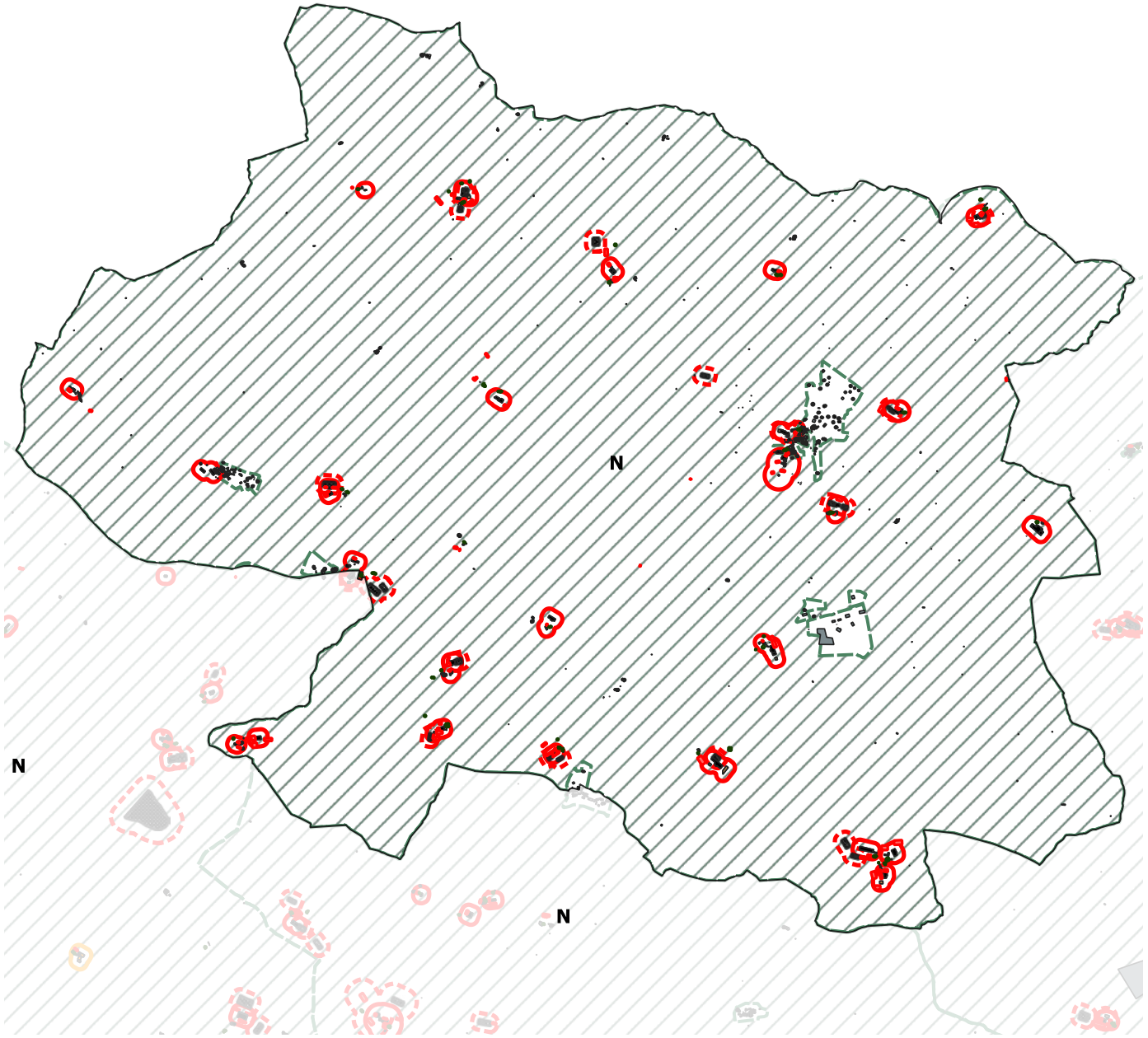

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)



Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

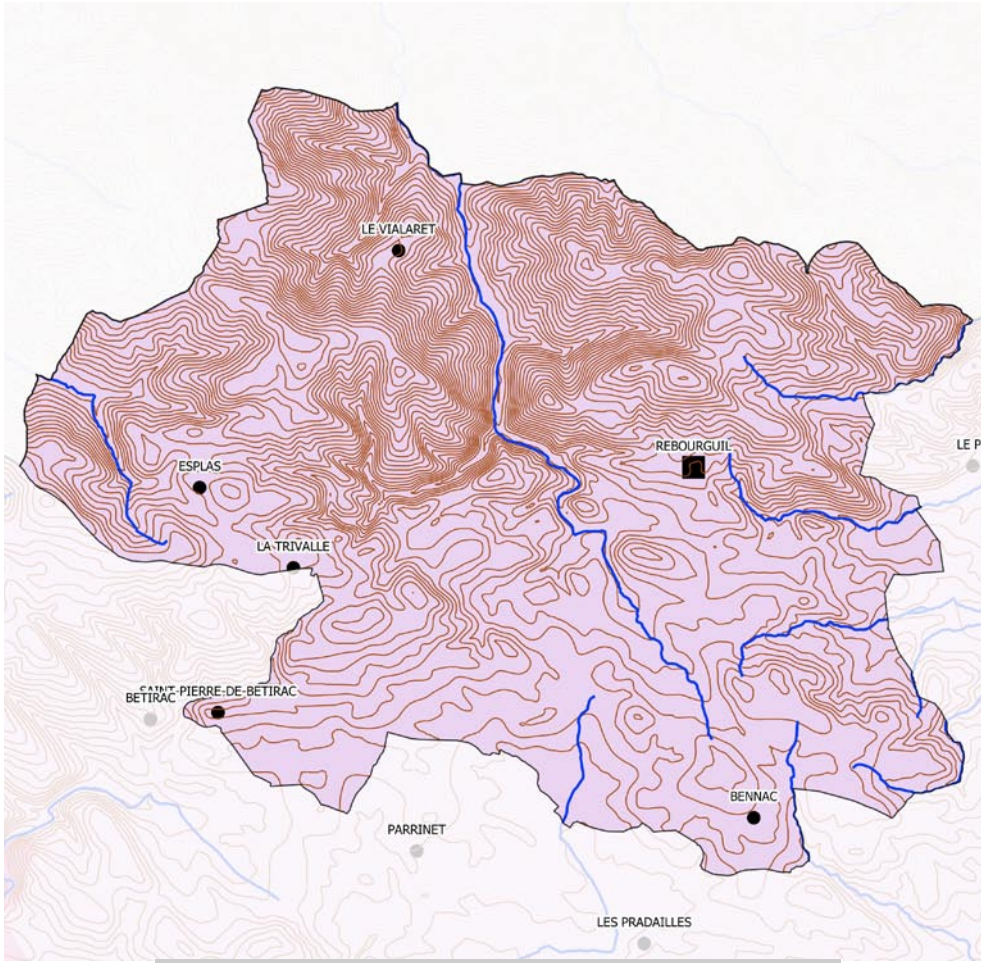

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

BENNAC

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Indivduel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	4
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consomation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Bennac est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Deux projets de créations de bâtiments d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

Bennac est essentiellement entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



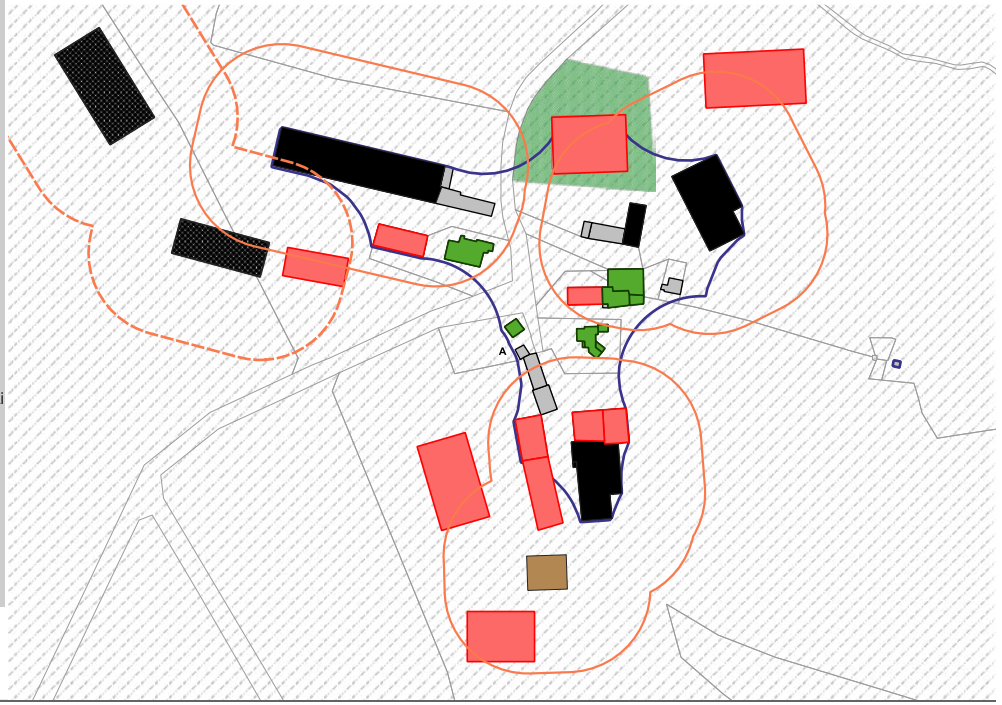

ESPLAS

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Esplas *50 EH* *30 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,40 ha
Surfaces libres PLUi	0,08 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau d'Esplas s'est développé autour du château. L'Ouest a acquis une vocation plus agricole tandis que l'Est a accueilli les extensions récentes de l'urbanisation à vocation d'habitat.
Il est situé dans un milieu ouvert, sur le haut d'une colline, ce qui le rend visible dans le grand paysage. Il est entouré d'espaces agricoles qu'il convient de protéger autant que possible. Il s'agit d'un hameau typique du Rougier comme le souligne la couleur du bâti ancien, constitué de grés rouge.
Un espace public est organisé autour d'un patus. Il comprend une aire de jeux pour les enfants, un banc et des sanitaires. S'il est possible de stationner à proximité de ces installations, rien n'a été matérialisé à cet effet.

Les entrées sur le village présentent des aspects différents :
- L'entrée Sud-Est est constituée de constructions récentes et met en évidence l'étalement urbain,
- L'entrée Sud-Ouest est patrimoniale et offre une vue sur le centre ancien,
- L'entrée Nord se caractérise par un front bâti marqué qu'il convient de préserver.

Le zonage de la Carte Communale a été revu dans le cadre de l'élaboration de façon à modérer la consommation de l'espace et réaffirmer les limites d'urbanisation du village. Ainsi, les possibilités d'extension ont été réduites en direction du Sud. Seul un espace libre en extension a été maintenu au Nord-Est (1 lot) : celui-ci respecte le front urbain existant au Nord dans le sens où il ne pas pas plus loin que celui-ci. Ce zonage permet également d'envisager l'entretien et la requalification de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.
Enfin, une zone A réduite a été mise en place à l'Ouest afin de faciliter le maintien de l'activité agricole en place. De façon générale les abords du village ont été classé en Ap (ou Nj si jardins) afin de préserver l'écrin paysager du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



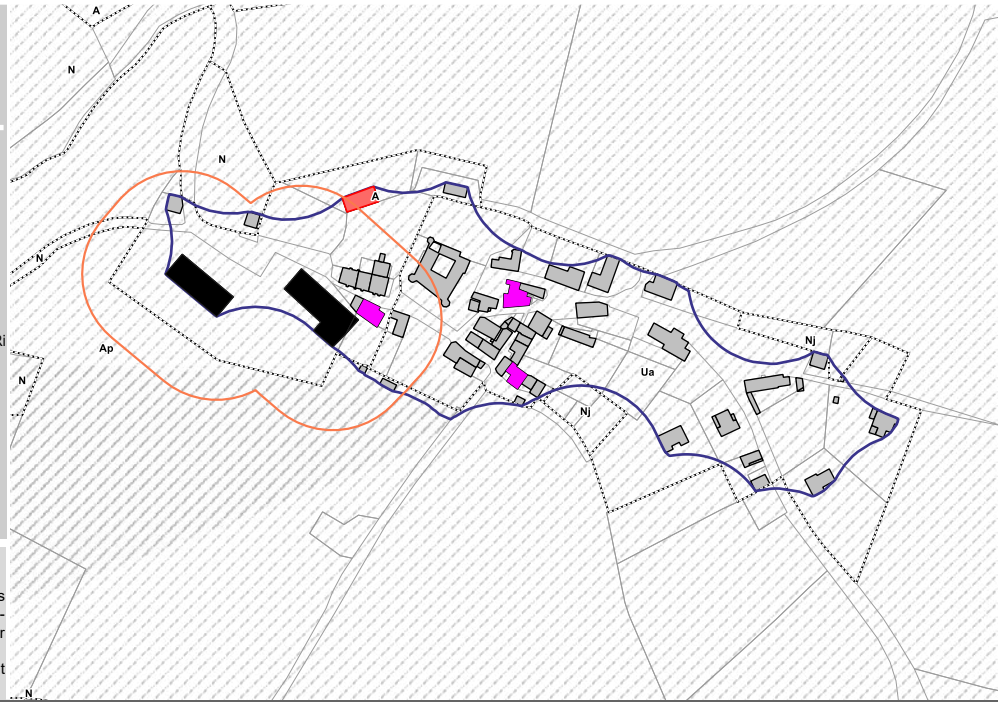

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	198	769	La parcelle fait office de potager et est entouré d'un petit mais intéressant muret en pierres sèches	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU sur 3 côtés de la parcelle	Faible

La Trivalle

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD90, RD999
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	1,28 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	1,58 ha

ENJEUX

La Trivalle est située à proximité immédiate de la RD999 et est scindé en deux par le RD90. L'Est du hameau a une vocation agricole marquée comme le souligne les nombreux périmètres de réciprocité L'Ouest du hameau, en revanche, est davantage résidentiel.

Le hameau est visible depuis la RD999 et dans le grand paysage. La bonne intégration des nouvelles constructions est donc un enjeu essentiel pour le secteur.

La Carte Communale de Rebourguil comptait encore de nombreux espaces libres sur la Trivalle, la plupart en extension. Ceux-ci n'ont pas été maintenus dans le projet de PLUi dans la mesure où les enjeux principaux du secteur sont l'entretien et la réhabilitation de l'existant (cf. logements vacants identifiés) et la protection de l'activité agricole. Le hameau, en effet, ne constitue pas un échelon structurant dans l'armature urbaine de la commune et il présente des enjeux paysagers importants. Aussi le zonage du PLUi classe le hameau en zone A.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



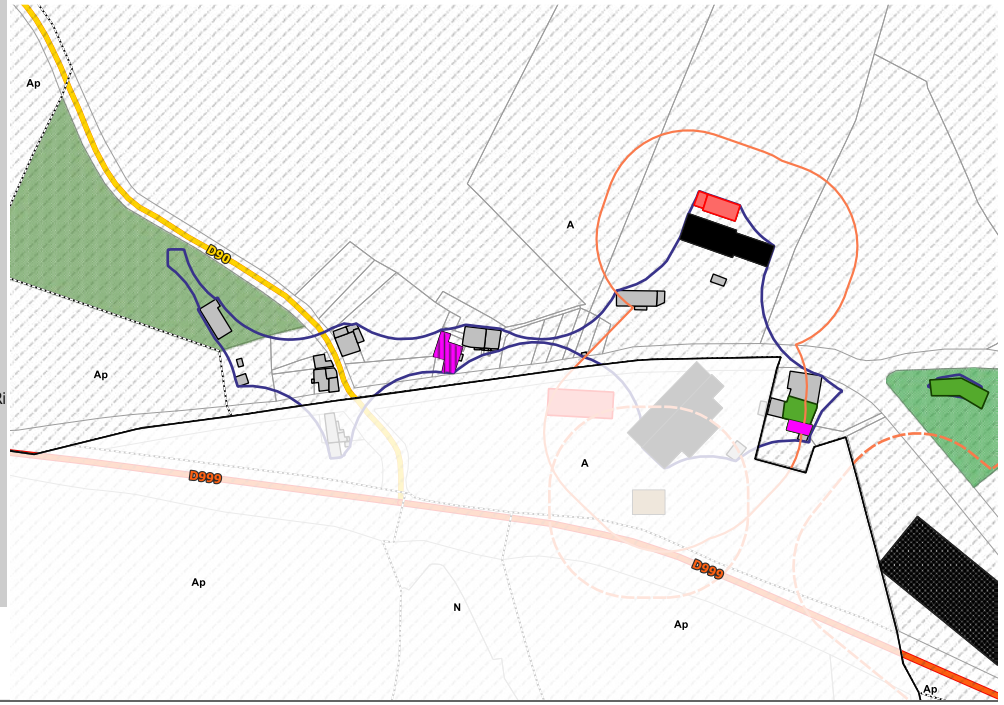

Le Vialaret

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau du Vialaret est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont un bâtiment d'élevage. Le périmètre de réciprocité qui lui est associé couvre la quasi-totalité du hameau. Des projets de création et d'extension de bâtiments d'élevage ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

Le Vialaret est majoritairement entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés (seul le Nord du hameau est boisé). Ce milieu très ouvert rend indispensable une réflexion sur l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage dans la mesure où elles seront visibles à une distance potentiellement importante.

Le projet de PLUi classe le hameau et ses environs proches en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





St Pierre de Bétirac

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de Saint Pierre de Bétirac est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau.

Saint Pierre de Bétirac est essentiellement entouré d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés. Ce milieu très ouvert rend indispensable une réflexion sur l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage dans la mesure où elles seront visibles à une distance potentiellement importantes.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

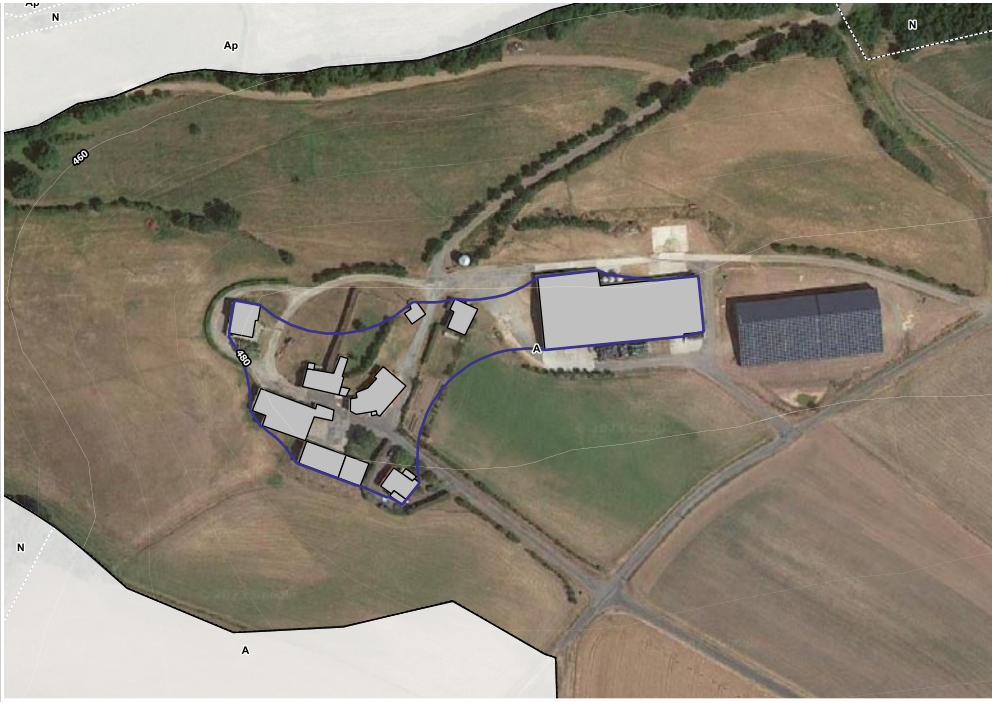

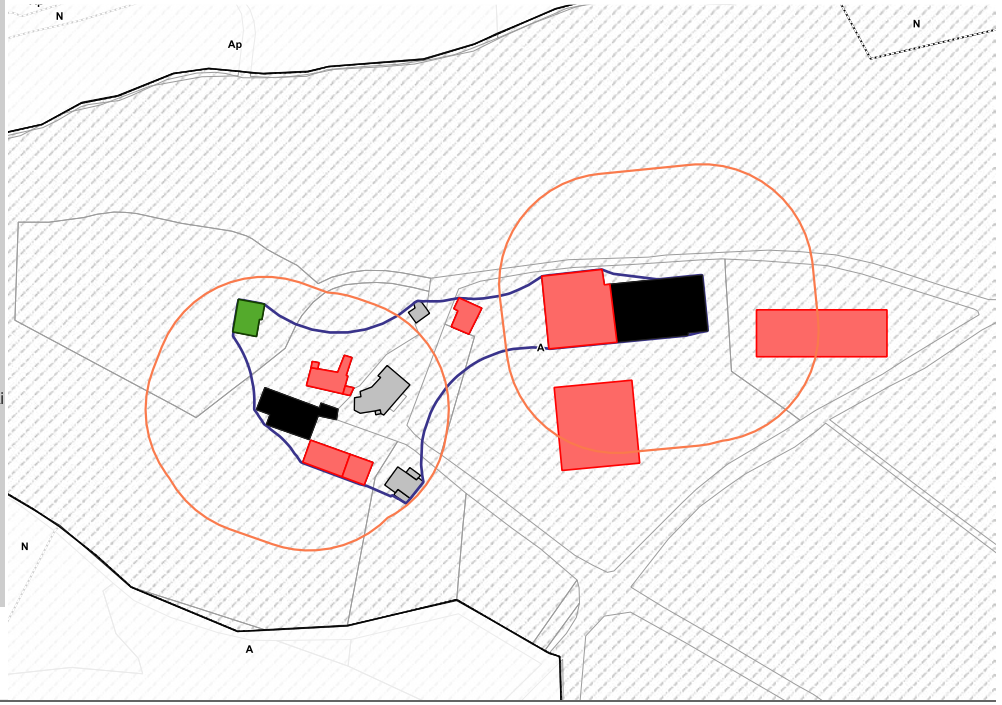

Le bourg

REBOURGUIL NORD

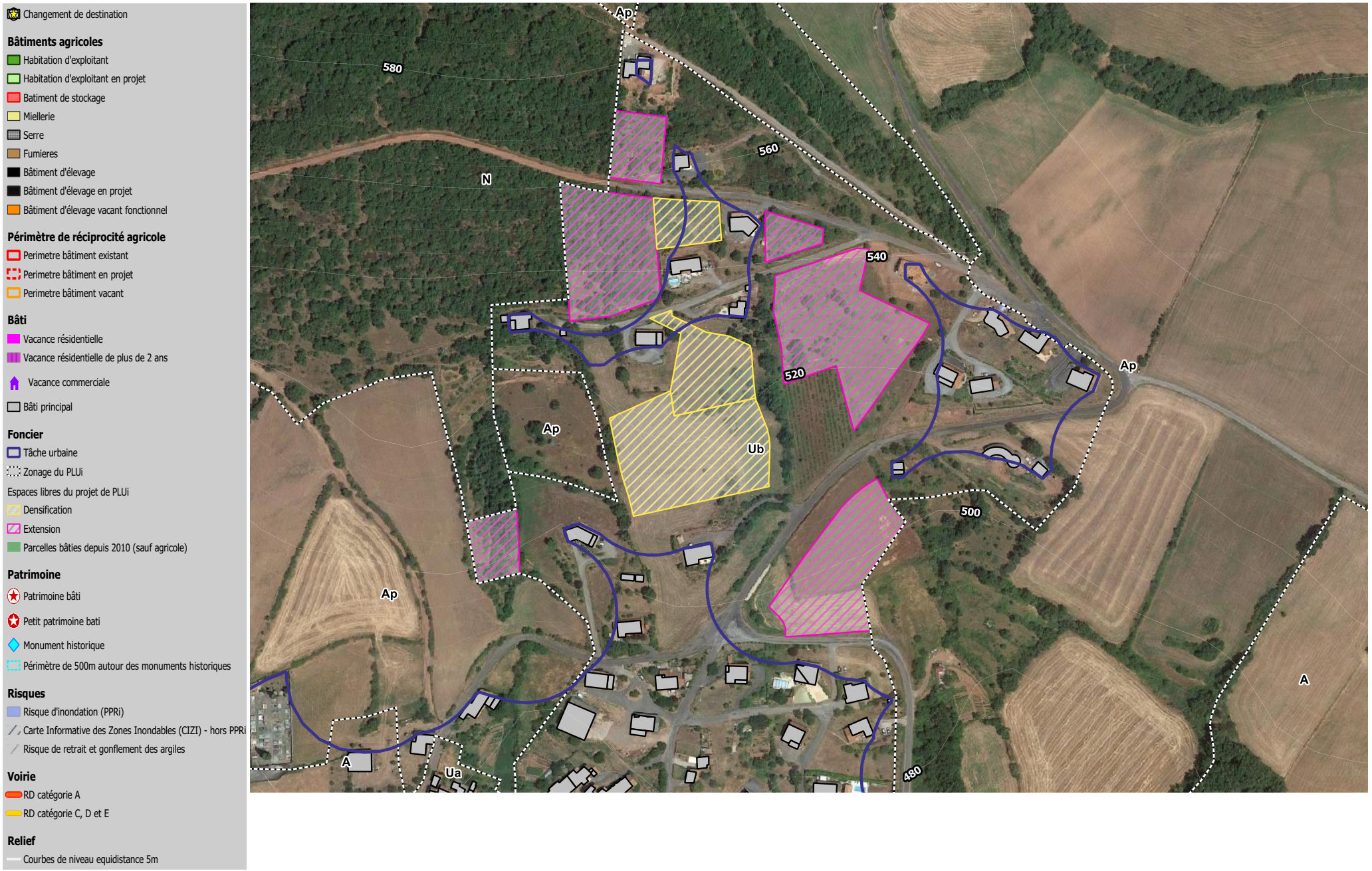

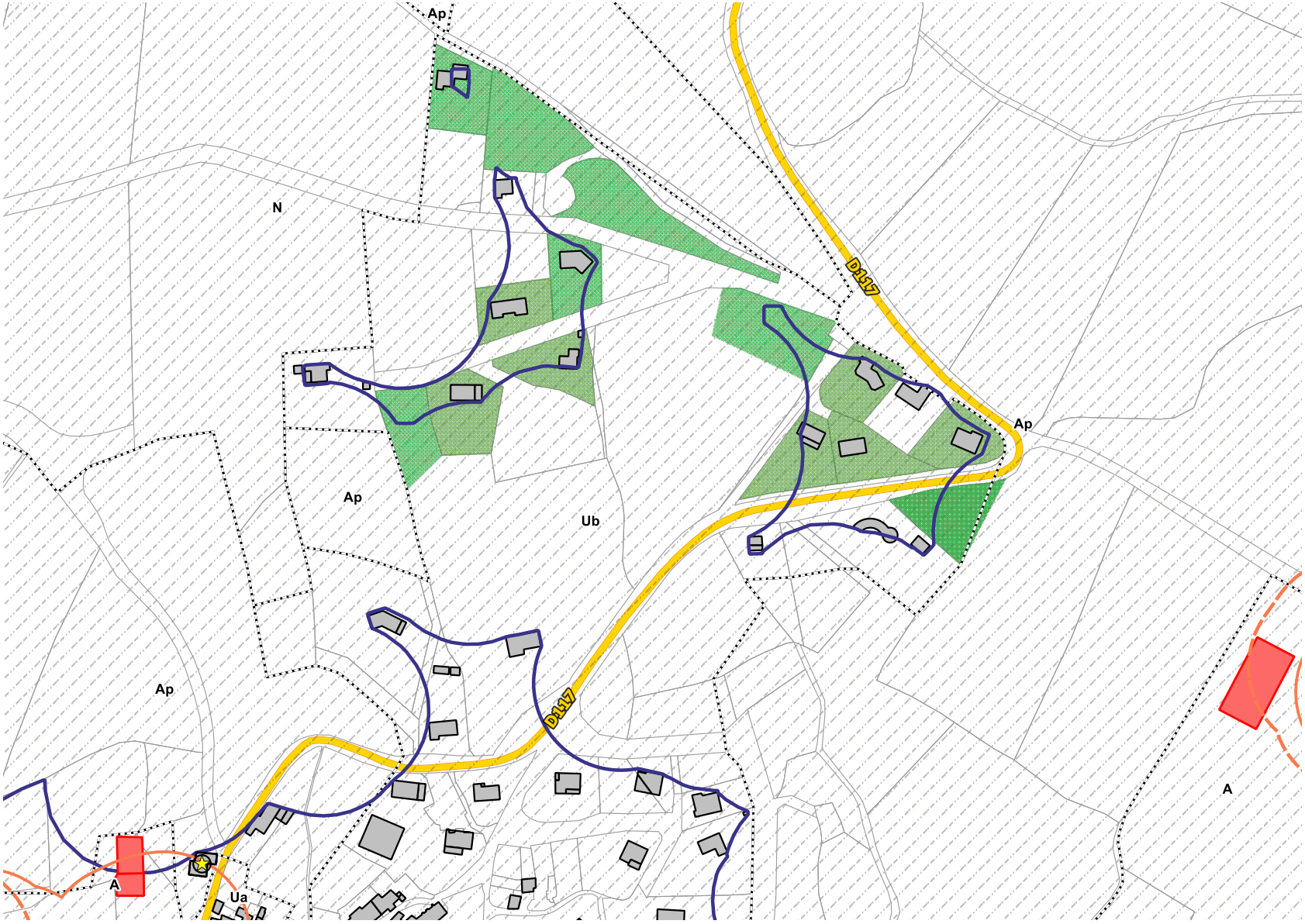

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

REBOURGUIL SUD



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

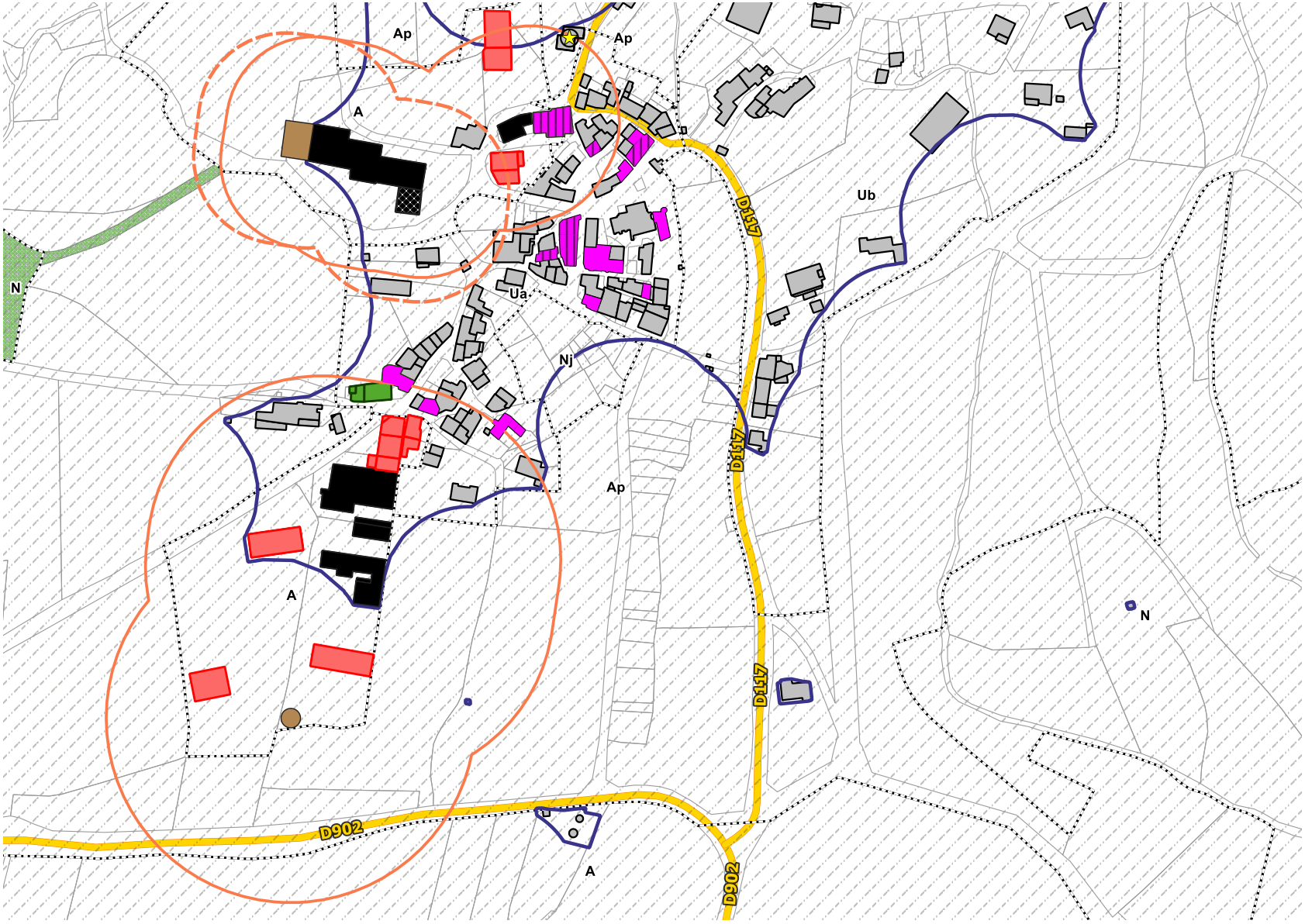

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

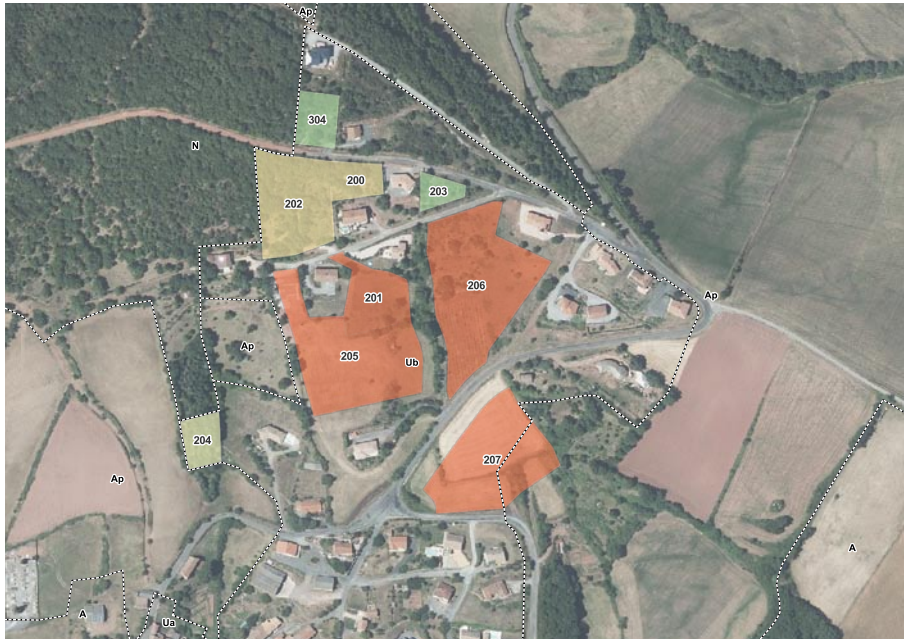

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC

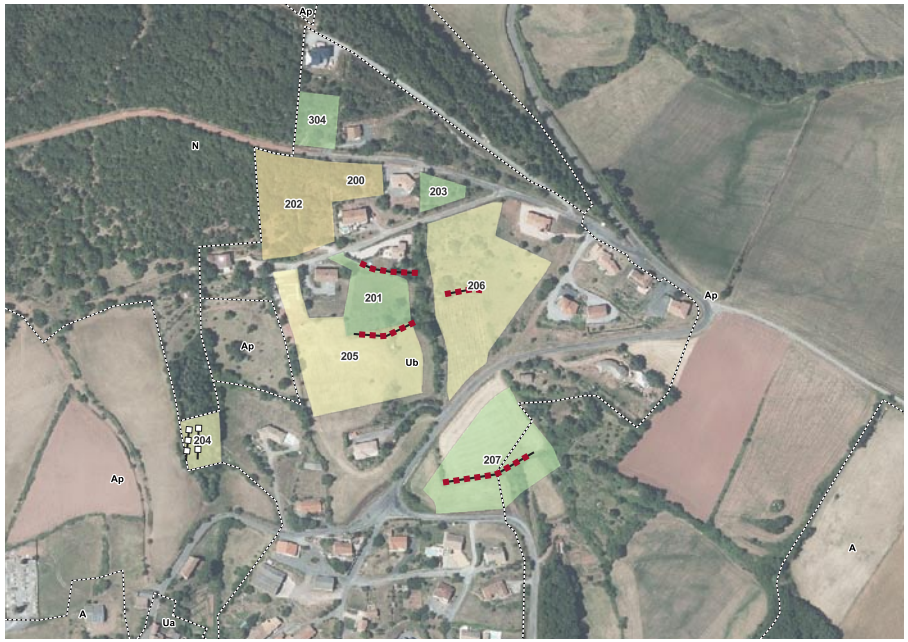

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	199	1575	Parcelle servant de potager et d'un jardin privé	Très faible	Nul	Très faible	Pas libre : jardin	Nul
EL	200	1286	Chênaie légèrement enfrichée par endroits par de l'aubépine ou du prunelier, on y retrouve quelques fourré à Erica arborea.	Modéré à fort	Nul	Modéré à fort	-	Modéré à fort
EL	201	2691	Pelouse dégradée à Poa bulbosus, et qui s'enfriche par de la ronce, quelques arbres isolés sur la parcelle mais à peu d'enjeux, la haies en limite de la parcelle est de faible intérêt	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de deux murets de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	202	4933	Chênaie légèrement enfrichée par endroits par de l'aubépine ou du prunelier, on y retrouve quelques fourrés à Erica arborea.	Modéré à fort	Nul	Modéré à fort	-	Modéré à fort
EL	203	843	Pelouse dégradée qui s'enfriche par manque de gestion, genêt principalement. On y retrouve quelques orchidées (Anacamptis morio)	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	204	1338	Parcelle totalement laissée à l'abandon, les genêts et ronces s'y développent pleinement	Modéré	Modéré	Modéré	Identification de deux murets de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	205	7487	Grande prairie de fauche, en bon état dans l'ensemble, présence d'un murêt en pierres sèche en très bon état et à conserver.	Modéré	Fort	Fort	En partie construit, 6344m² sont encore libres. Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	206	8907	Vignes	Modéré	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU. Protection de la partie «vignes» dans le cadre de l'OAP laissant réellement 6112m² libres de construction	Modéré
EL	207	6649	Prairie à Bromus hordeaceus, avec un muret en bon état mais enfriché par des ronces	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	304	1527	Prairie eutrophisée, fauchée. Vue sur la vallée, et sur le bourg et son église, veiller à l'intégration paysagère des bâtiments.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré
EL	305	1648	Parcelle en dent creuse, il s'agit d'une prairie de faible enjeu, on y retrouve un aliment d'arbres de faible intérêt.	Faible à modéré	Nul	Faible à modéré	-	Faible à modéré

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Restaurant
Services	Mairie
Equipements	Salle des fêtes
Activités	ZA de Saint-Pierre à proximité
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	6
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD117 et RD902
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Zonage collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *120 EH* *90 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	ICPE et RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	5,82 ha
Surfaces libres PLUi	2,19 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	2,23 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

La Carte Communale actuelle comportait encore de nombreux espaces libres, dont une partie en extension de la tache urbaine. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il était indispensable de s'interroger sur le maintien de l'ensemble de ces espaces libres dans un souci de cohérence du développement du bourg, de réduction de la consommation du foncier agricole et de préservation du cadre paysager. Cette analyse (maintien-réduction-extension du potentiel constructible) a été réalisée à l'échelle de la commune afin de préserver du potentiel de développement sur des secteurs stratégiques, notamment le bourg qui regroupe la quasi-totalité des espaces libres de la commune.

Enjeux

Forme urbaine : (*source : rapport de présentation de la Carte Communale de Rebourguil*). Le bourg de Rebourguil s'est implanté sur un replat du relief et surplombe la plaine cultivée ce qui lui permettait, par le passé, de surveiller les alentours. Exposé plein Sud, au pied d'une petite colline, il bénéficie d'une situation d'abris du point de vue climatique.
Le village initial était constitué de deux quartiers : le bourg à proprement dit (situé entre l'église et la mairie actuelle) et le «Barry» (faubourg en Occitan) du Garric. Une amorce de faubourg s'est également esquissée autour du chemin partant en direction du Nord et une autre en face de l'actuel Monument aux morts. Des espaces libres ont été maintenus entre ces espaces bâtis, le long des ravines. Ils sont aujourd'hui occupés par des jardins potagers et quelques près, vestiges de fermes disparues. Ils forment en quelque sorte une ceinture verte autour du noyau ancien. Ceux-ci ont pu être classés en secteur Nj dans le projet de PLUi.
Les constructions récentes, quant à elles, se sont implantées au-delà de cette couronne verte et selon des logiques différentes. Elles ont formé un tissu urbain beaucoup plus lâche et se sont implantées au grès des opportunités, en tenant compte des contraintes (relief et préservation de l'activité agricole principalement).

Espaces publics et stationnement : Un espace public avec des bancs est identifié dans le bourg. Des places de parking sont également disponibles sur la place de l'église, ainsi que le long de jardin du centre du bourg.

Entrées de bourg : Le bourg est facilement accessible depuis la RD999. Il est également traversé par la RD117 et situé à proximité de la RD902. Ainsi, il bénéficie d'une bonne desserte qui constitue un atout.
Le bourg est visible depuis la RD999, axe le plus emprunté du territoire communautaire. Il est donc indispensable de veiller à la bonne intégration des constructions réalisées afin de limiter leur impact dans le grand paysage.

Bâti et patrimoine : Le centre-bourg est essentiellement composé d'un bâti traditionnel ancien. Au sein de ce bourg ancien, de nombreuses maisons correspondent à des résidences secondaires ou sont vacantes. Ce contexte lui confère un aspect de «village fermé». La remobilisation de ce bâti existant constitue un enjeu pour la commune.

Economie : Le bourg de Rebourguil compte un restaurant. Il est également situé à proximité de la zone d'activités de Saint-Pierre et, plus généralement, de la RD999, ce qui en fait un lieu de vie attractif pour les actifs qui cherchent à s'installer à proximité de leur emploi et/ou d'un axe de transport structurant, tout en bénéficiant d'un foncier peu onéreux.

Bilan : A l'échelle du bourg de Rebourguil, les enjeux principaux sont :
- Combler les dents creuses,
- Oeuvre à la reconquête de la vacance,
- Poursuivre la requalification de l'espace public,
- Définir des limites claires à l'urbanisation de façon à limiter la consommation de terres agricoles, tout en offrant des possibilités d'installations pour des personnes souhaitant s'installer ou rester sur la commune.

En se sens, le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du centre ancien du bourg. Il s'agit ainsi de permettre l'entretien et la valorisation de l'existant, notamment grâce à la reconquête de la vacance. Les limites agricoles ont été respectées dans la mesure où le zonage prévoit des zone A au niveau des bâtiments agricoles existants de façon à faciliter leur maintien et, éventuellement, leur évolution.
Le secteur d'extension récente résidentielle a, quant à lui, été classé en secteur Ub. Le zonage retenu s'attache, autant que possible, à favoriser le comblement des grandes dents creuses formées par l'urbanisation de ces dernières années. La limite d'urbanisation Nord est respectée : le secteur Ub ne va pas plus loin que la limite formée par les dernières constructions réalisées. La zone constructible a, par ailleurs, été légèrement réduite en direction de l'Est et de l'Ouest de façon à limiter la consommation de l'espace.
Enfin, les grandes dents-creuses font l'objet d'OAP afin de veiller à ce que les constructions réalisées respectent une densité minimale. Ces OAP s'attache également à préserver les enjeux inhérents au secteur (vignes, haies, etc.)







EAUX FONTAINES




EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	1007	5554	Prairie pâturée présentant des signes d'anthropisation. Elle est bordée au Nord et à l'Est un alignement d'arbres présentant un faible intérêt écologique et à l'Ouest par un alignement d'arbres présentant un intérêt écologique modéré en raison de sa localisation en lisière d'un boisement plus important.	Faible	Modéré	Modéré	Identification 1 haie de type 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Commune de Saint-Sernin sur Rance

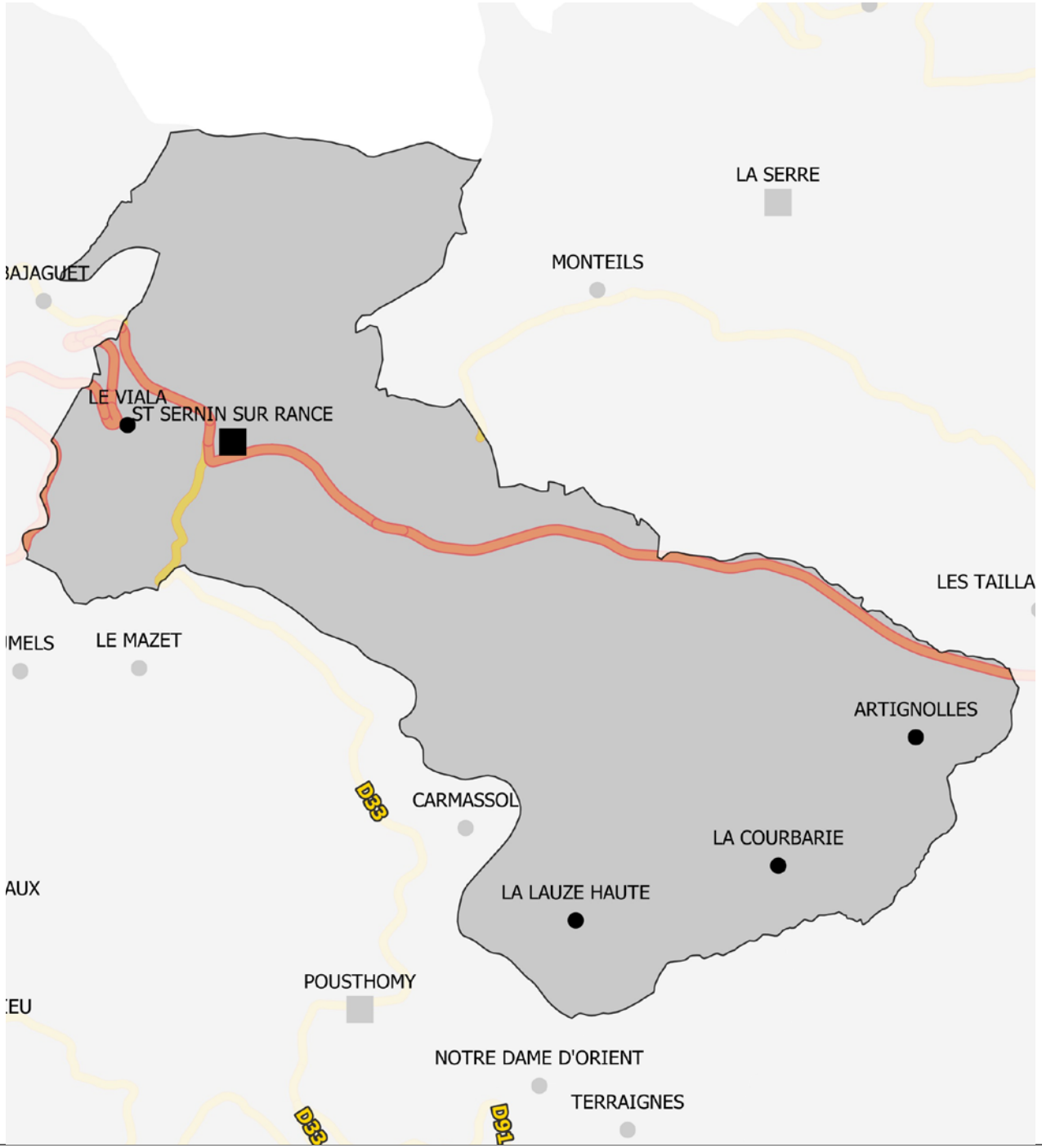

Descriptif général

Superficie 44,19 km²

Population 2015 (INSEE) 636 habitants

Densité 57,09 habitants/km²

Unités paysagères Vallée du Rance ; Montagnettes des Costes-Gozon à Saint-Sernin sur Rance

Point culminant 662 m

Point bas 288 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	636	10%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	- 58	+ 164
Taux de croissance annuel	- 1,7%	+ 2,5%
Solde migratoire	+0,4%	+ 4,3%
Solde naturel	- 2,1%	- 1,8%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	92	+ 2
Poids des plus de 80 ans	14,5%	
Enfants de moins de 15 ans	63	- 39
Poids des moins de 15 ans	9,9%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	314	+ 28
Taille des ménages	1,8	- 0,4
Familles avec enfants	56	- 22
dont familles monoparentales	*15*	+ 7
Personnes isolées	173	+ 40
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*15*	+ 4

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	296	- 5
Nombre d'actifs	214	- 22
Nombre d'emplois par actif	1,4	
Taux d'activité	38%	
Nombre de chômeurs	18	- 3
Taux de chômage	8,3%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	107	22,8%
Résidences principales	306	65,1%
dont T1 - T2	*80*	*26,1%*
dont T3	*52*	*17%*
dont T4 et plus	*174*	*56,9%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	11	
dont entre 2015 et 2017	*3*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	2,3%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	31	
Nombre de logements - INSEE 2015	470	
Dont logements vacants	*57*	54 *(dont 31 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	12,1%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	5
Activité dominante	Ovins viande
SAU communale *% commune*	355 ha *31,87%*

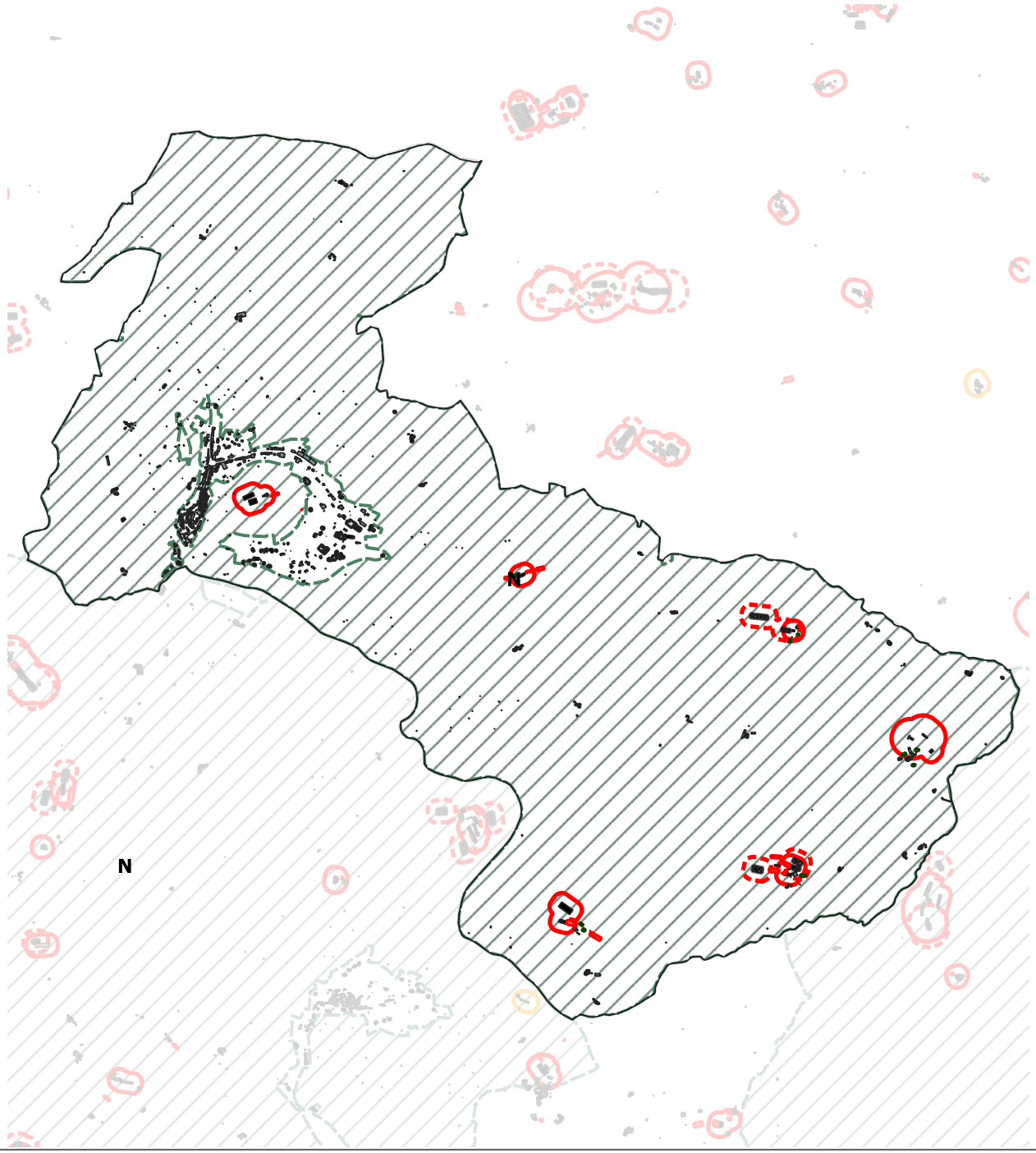

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

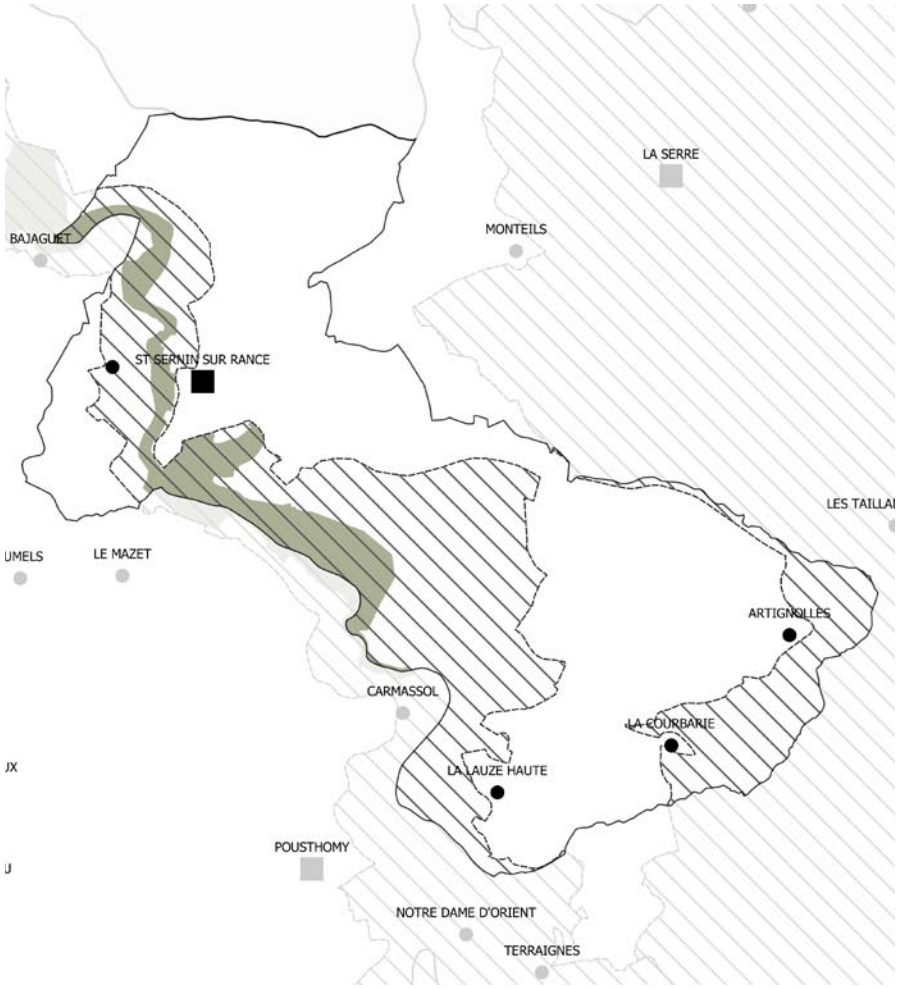

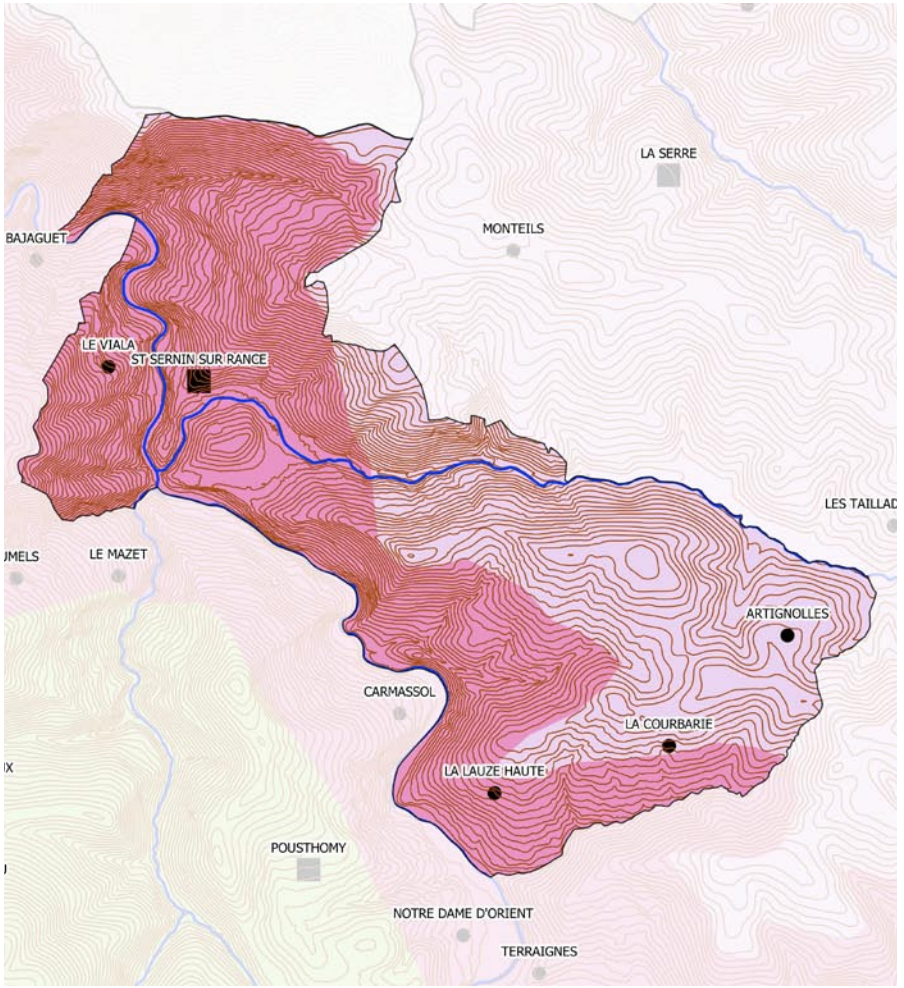

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

ARTIGOLLES

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	ICPE et RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau d'Artigolles est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau.

Artigolles est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



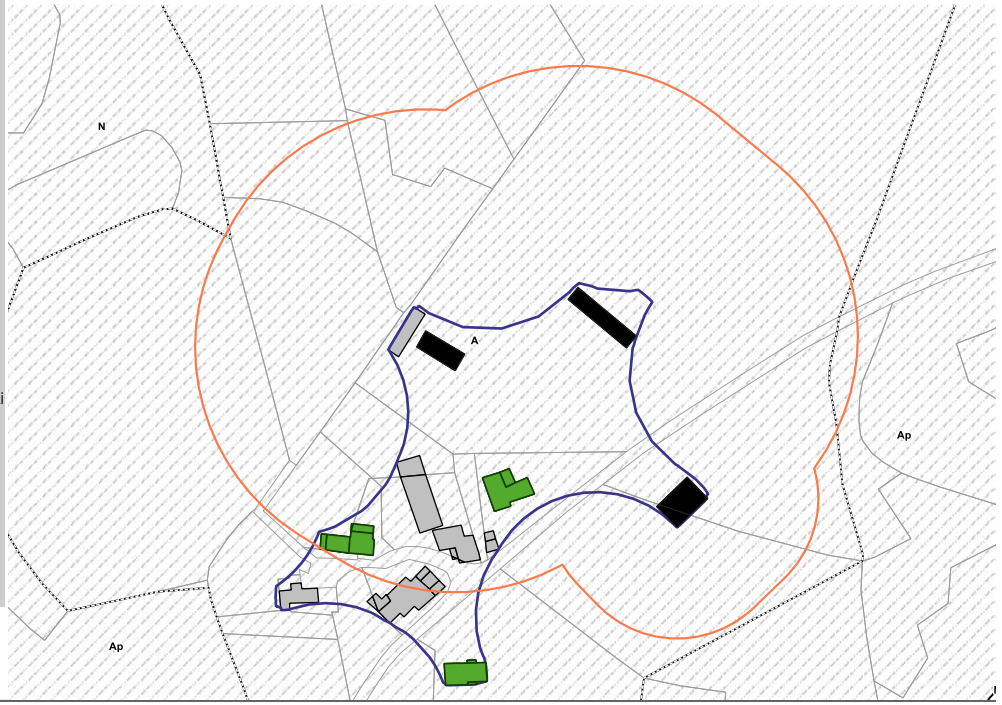

La Courbarié

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Coubarié est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau. Deux projets de créations de bâtiments d'élevage et un projet d'extension ont été signalés lors de l'enquête agricole. Leur réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

La Coubarié est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés.

Le hameau est desservi par une route étroite qui se termine en impasse. Un logement vacant y a été identifié.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



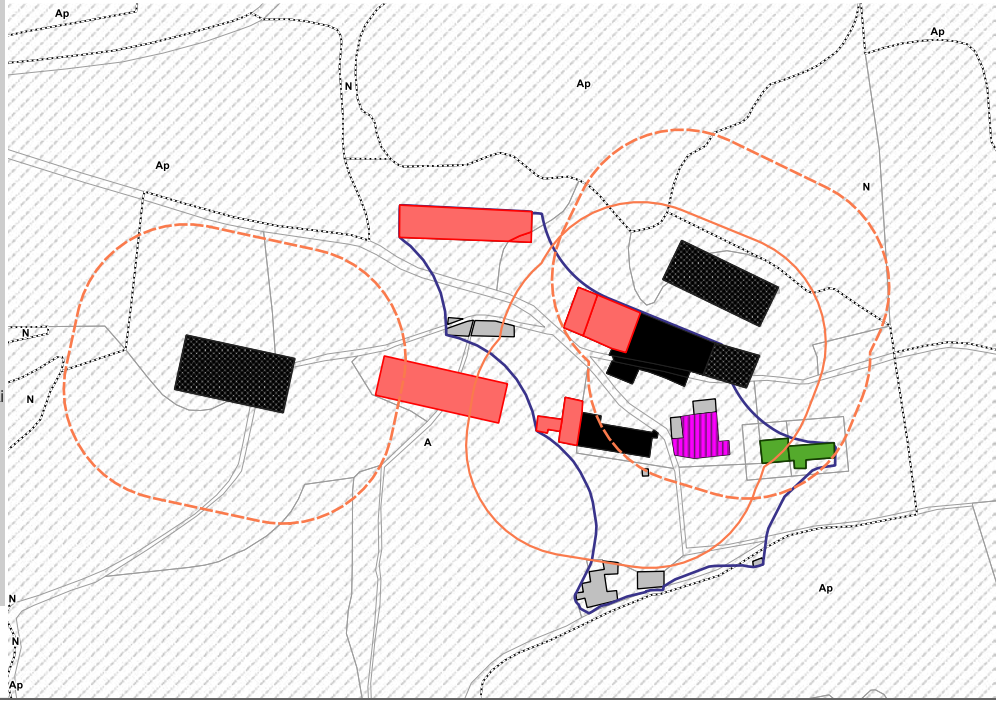

La Lauze Haute

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,10 ha

ENJEUX

La vocation agricole du hameau de la Lauze Haute est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la quasi-totalité du hameau.

La Lauze Haute est essentiellement entourée d'espaces ouverts qui soulignent sa vocation agricole dans la mesure où il s'agit majoritairement d'espaces cultivés, notamment en direction du Nord.

Un logement vacant y a été identifié.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

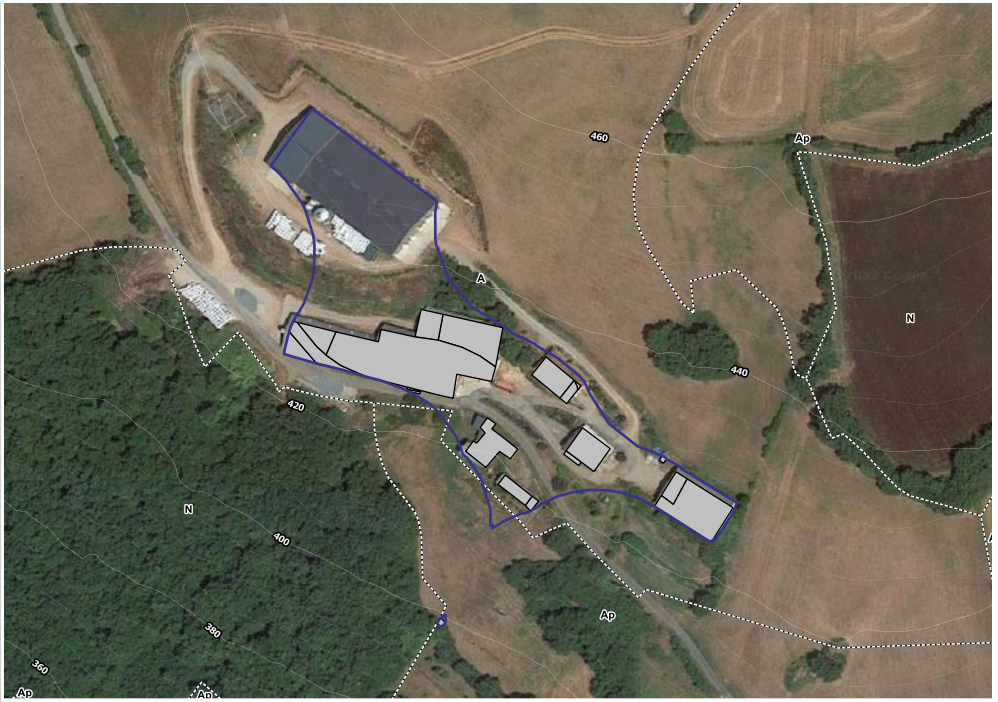

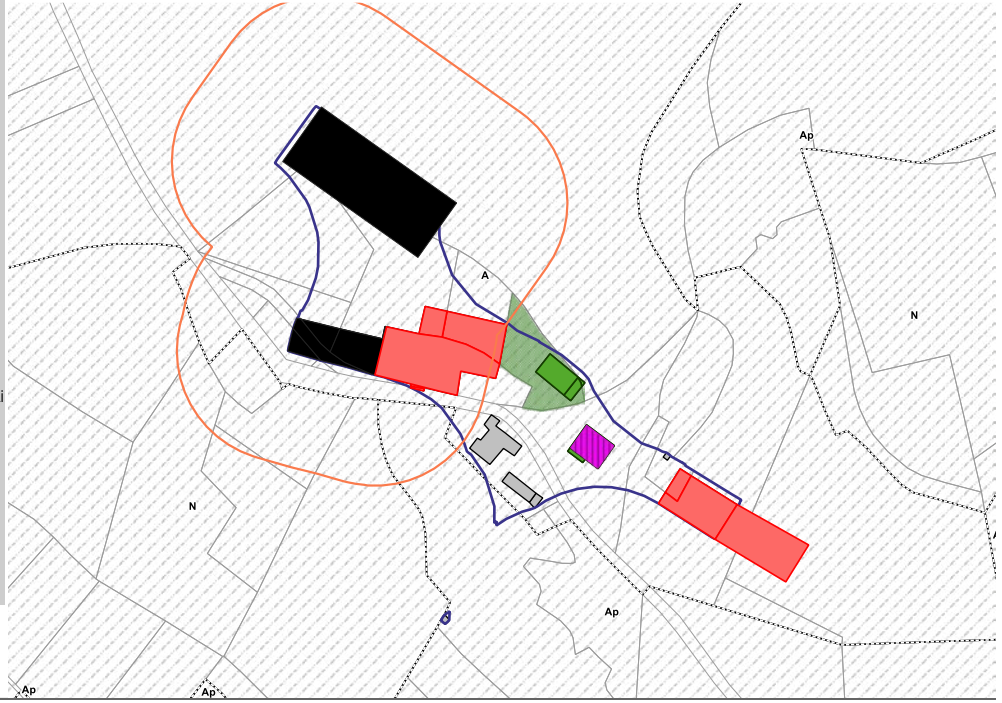

Le Viala

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD999
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau est implanté dans la pente et se caractérise par une topographie marquée. Il bénéficie d'une bonne exposition dans la mesure où il est implanté sur un versant Sud. Celui-ci est visible dans le grand paysage, notamment depuis le Nord du bourg de Saint-Sernin sur Rance.

Il est desservi par une route étroite qui se termine en impasse mais est directement accessible depuis la RD999.

Le projet de PLUi classe le hameau en secteur Ap du hameau afin de ne permettre que l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, tout en préservant la qualité paysagère du site ainsi que le corridor écologique signalé par la trame verte et bleue du SCoT.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



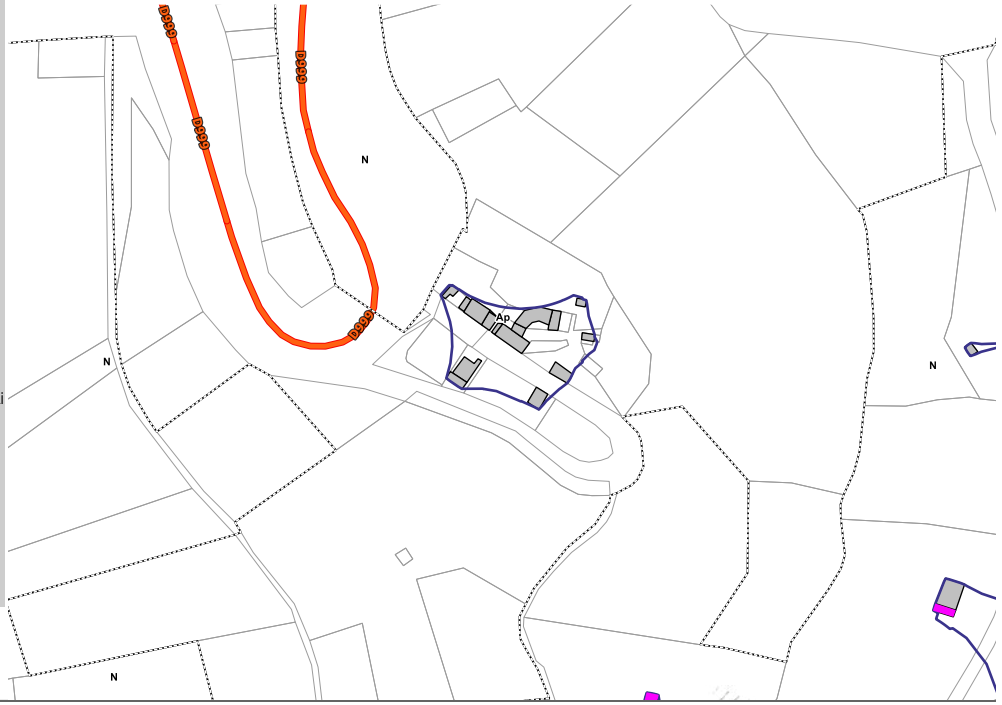

Le bourg

SAINT SERNIN SUR RANCE NORD



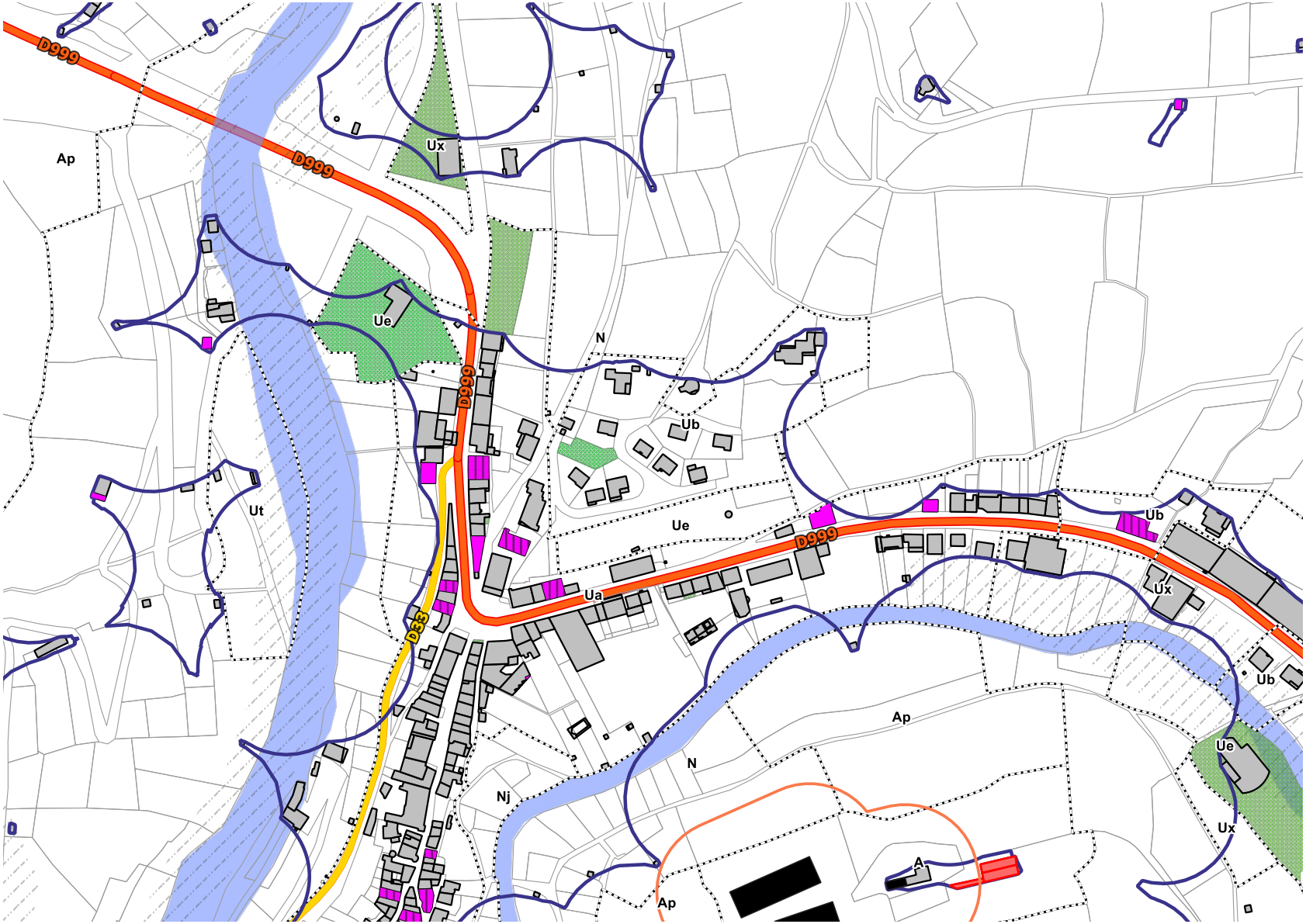

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

SAINT SERNIN SUR RANCE SUD



Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

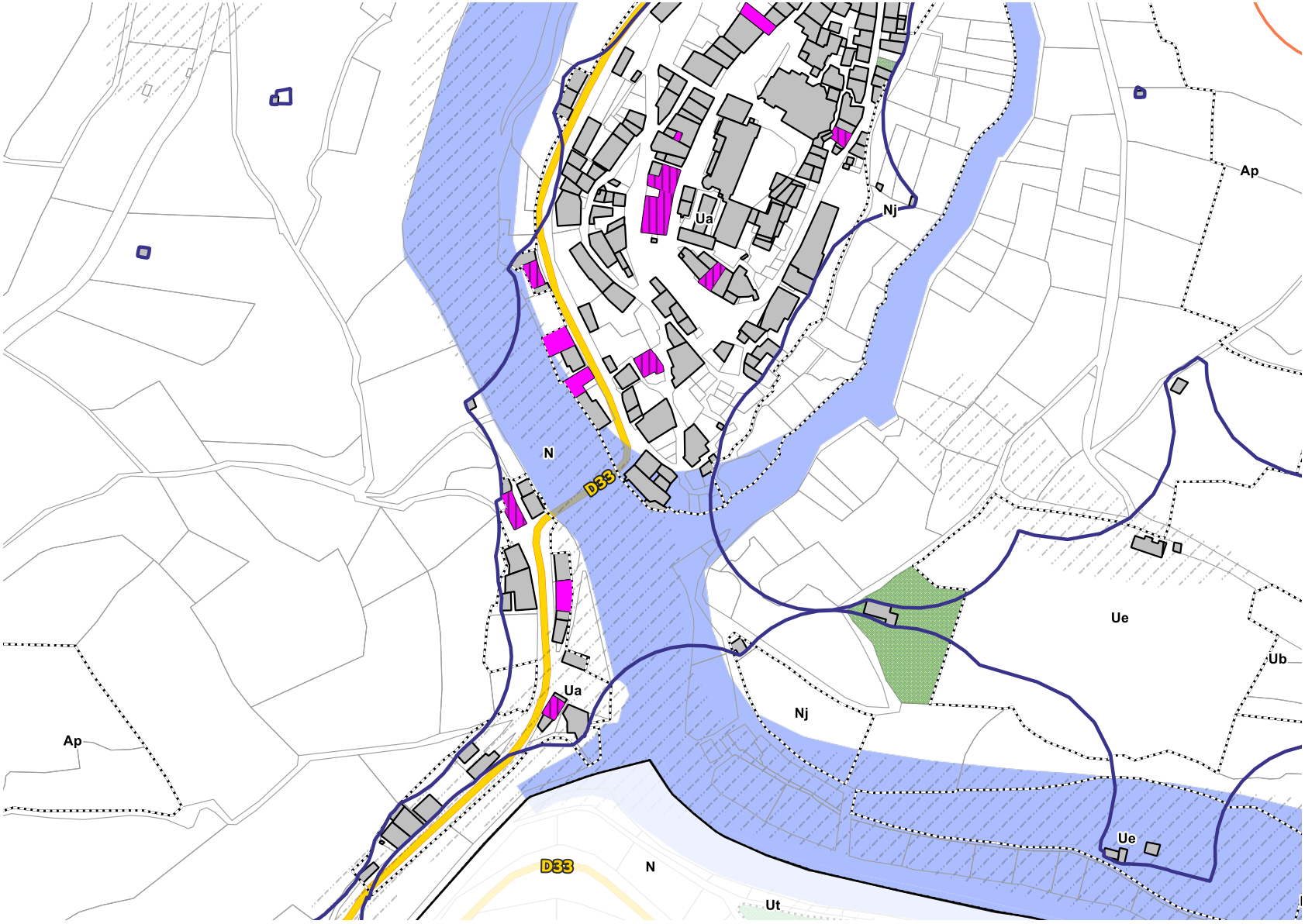

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

SAINT SERNIN SUR RANCE EST



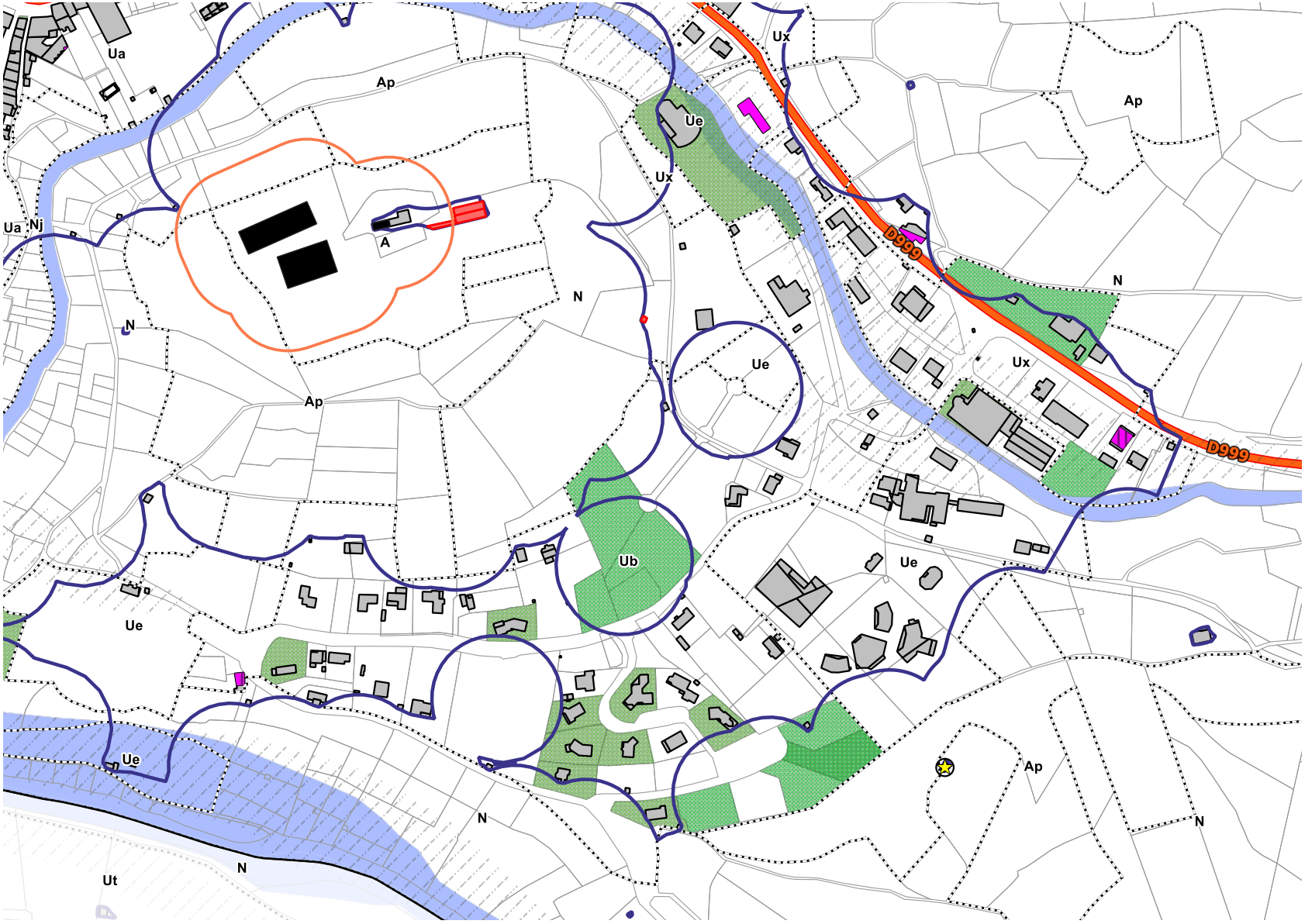

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

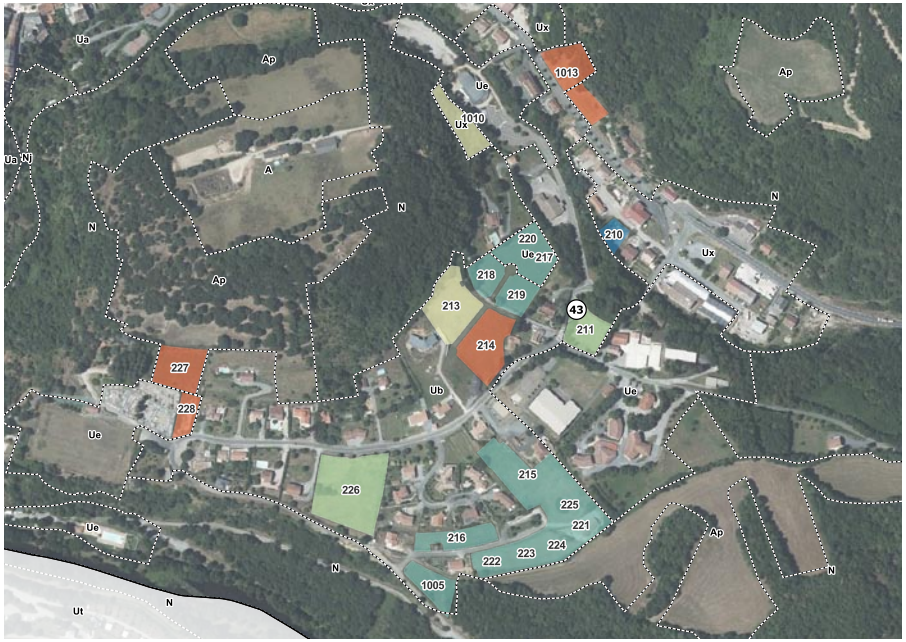

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	210	818	Terrain vague (terre à nu) une partie sert de poulailler	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	211	2176	Prairie naturelle maigre, proche pelouse. Relativement extensive (probalement fauchée assez souvent) on note quelques espèces de prairie naturelle telles que Saxifraga granulata, Ranunculus bulbosus, Lathyrus pratensis, Anacamptis morio. On trouve aussi Vulpia bromoides là où le sol est le plus fin. Jeunes arbres en bordure, haie de faible intérêt mais à protéger malgré tout.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification de plusieurs haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
ER	43	302						
EL	212	2059	Terrain embroussaillé depuis quelques années : Arbres et arbustes de 2 à 5m (Aubépine, Prunelier, Troène) ne fait pas partie d'un élément important de la trame verte et bleue. Attention herbe de la Pampa Espèce Exotique Envahissante, éviter la dissémination des graines lors des travaux	Faible	Nul	Faible	Retrait de la zone constructible	Nul
EL	213	3565	Prairie rudéaliée similaire à la parcelle 217. Enjeu faible, muret à intérêt biologique modéré en bordure de route	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	214	3494	Prairie rudéaliée similaire à la parcelle 217. Enjeu faible, muret à intérêt biologique modéré en bordure de route	Faible	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 3, d'un muret de catégorie 2 et de deux arbres au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	215	4648	Prairie rudéalisée au niveau du futur lotissement viabilisé	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	216	2075	Prairie rudéalisée/dégradée pauvre en espèces	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	217	1531	Prairie rudéalisée, dégradée en dent creuse, peu diversifiée à espèces rudéales, nitrophiles Poa pratensis, taraxacum sp, Trifolium repens. Haies horticoles jeunes et à enjeux très faibles de part et d'autre de la parcelle	Faible	Faible	Faible	-	Faible
EL	218	1510	Prairie rudéalisée, dégradée en dent creuse, peu diversifiée à espèces rudéales, nitrophiles Poa pratensis, taraxacum sp, Trifolium repens. Haies horticoles jeunes et à enjeux très faibles de part et d'autre de la parcelle	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	219	1623	Prairie rudéalisée, dégradée en dent creuse, peu diversifiée à espèces rudéales, nitrophiles Poa pratensis, taraxacum sp, Trifolium repens. Haies horticoles jeunes et à enjeux très faibles de part et d'autre de la parcelle	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	220	1606	Prairie rudéalisée, dégradée en dent creuse, peu diversifiée à espèces rudéales, nitrophiles Poa pratensis, taraxacum sp, Trifolium repens. Haies horticoles jeunes et à enjeux très faibles de part et d'autre de la parcelle	Faible	Faible	Faible	-	Faible

PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	221	1750	Prairie rudéalisée au niveau du futur lotissement viabilisé	Faible	Nul	Faible	Plus libre : permis de construire	Nul
EL	222	1355	Prairie rudéalisée au niveau du futur lotissement viabilisé	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	223	1361	Prairie rudéalisée au niveau du futur lotissement viabilisé	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	224	1384	Prairie rudéalisée au niveau du futur lotissement viabilisé	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	225	1585	Prairie rudéalisée au niveau du futur lotissement viabilisé	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	226	6404	Prairie naturelle fauchée, en dent creuse, relativement peu dégradée. Haie à faible intérêt en amont.	Faible à modéré	Faible	Faible à modéré	Identification d'une haie de catégorie 3 et d'un petit ensemble boisé au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	227	2746	Parcelle inaccessible, clôturée. Il s'agit d'une prairie rudéalisée/dégradée (ancien élevage possible / volière) Préserver impérativement les murets de soutien qui forment les terrasses	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de murets de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré
EL	228	1141	Prairie naturelle, mais nettement rudéalisée, en bordure de cimetière. Un peu de dépôt de matériaux, préserver le muret en amont	Faible	Fort	Fort	Identification d'un muret de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	1005	1906	Prairie eutrophisée en bord de route, en partie colonisée par de la ronce.	Faible	Nul	Faible	-	Faible
EL	1010	2070	Plantation de résineux (épicéa, sapin blanc) assez claire avec des jeunes frênes sur une terrasse. Peu d'intérêt en dehors d'éléments de micro-habitats qui sont à préserver.	Faible	Modéré	Modéré	Identification d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	1012	1346	Prairie naturelle peu gérée paraissant assez diversifiée mais en cours d'ourlification (appauvrissement du cortège à venir) et située en dent creuse réduisant la fonctionnalité écologique de la parcelle. Eléments de micro-habitat, à préserver.	Modéré	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	1013	2472	Prairie naturelle de fauche moyennement diversifiée en état de conservation moyen (HIC) avec quelques orchidées (Serapias lingua, orchis mascula). Sa situation en limite d'urbanisation / bord de route limite son intérêt environnemental. Nombreux arbres fruitiers à conserver si possible.	Modéré à fort	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 et d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Modéré
ER	32	4680	Prairie dégradée en terrasse se succédant sur un terrain en pente. Prairie rudéalisée peu diversifiée, nombreuses annuelles rudéales, et graminés qui dominent Poa pratensis, Anisantha sterillis	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de 4 murets de categorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Boulangerie, restaurant, banque, pharmacie
Services	Poste, mairie, école
Equipements	Salle des fêtes, stade, aire de jeux
Activités	Activités en entrée Est
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	22
Commerces vacants	Oui
Changement de destination	1
Monuments historiques	3
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD999, RD33
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Zonage collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif et unitaire
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *1800 EH* *677 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du bassin du rance
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	5,18 ha
Surfaces libres PLUi	3,40 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	4,72 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

Le quartier Sud présente un potentiel en termes de développement : on y recense plusieurs dents creuses mais également des espaces déjà lotis et avec voirie aménagée. Par ailleurs, cet espace présente peu de covisibilités avec le bourg de Saint-Sernin et avec le bourg historique en raison de la topographie du lieu : la colline de Saint-Martin limite, en effet, les covisibilités. Le projet de PLUi s'est donc attaché à évaluer la nécessité de maintenir ou non ce potentiel constructible en zone U ou AU.

Enjeux

Forme urbaine : Le centre ancien du bourg de Saint-Sernin sur Rance est ceinturé par le Rance. Son organisation est également fortement influencée par la topographie du site. Le centre ancien s'est implanté sur un éperon, tandis que les extensions plus récentes de l'urbanisation se sont développées le long des principaux axes routiers, notamment la RD999 et au Sud de la colline de Saint-Martin.
Au Sud-Ouest du bourg, le secteur de Francezou correspond au secteur de développement de la rive Ouest du Rance. Contrairement au reste du bourg, ce secteur n'a pu se développer en raison de la topographie très marquée (relief abrupt). Ce secteur n'a pas vocation à accueillir le développement de l'urbanisation (classement en Ua dans le PLUi sans possibilité d'extension).

Un peu d'histoire : (*Source : Panneaux d'interprétation, PNR des Grands Causses*) Au IIIe siècle, Saint-Fric (ou Affric), premier évangéliste du Saint-Affricain, avait placé le village sous le patronage de Saint Saturnin (Sernin en occitant), glorieux martyr et évêque de Toulouse.
Au XIIIe siècle, le château féodal a déjà été détruit. Le donjon, écrêté, percé d'ouvertures, est alors transformé en clocher.
Au XVe siècle, le Pape Eugène IV érige l'église en collégiale. L'édifice est agrandi et embelli par l'adjonction de plusieurs chapelles. A la Révolution française, le porche d'entrée a été dégradé et la collégiale devient le «Temple de la Raison».
Saint-Sernin a aussi eu un riche passé marchand. En effet, à partir du XVIIIe siècle, l'intendant du Roi (l'Esclopier) fait aménager la liaison Aix-en-Provence - Montauban, via Nîmes, Ganges, la Cavalerie et Saint-Affrique : il s'agit de l'actuelle RD999. Les auberges, les hostelleries, les remises de charrois et les cafés vont s'implanter sur ce nouvel axe suivis peu à peu par les commerces et les villas récentes. En parallèle de cet axe principal, la rue du Fort a également développé son activité commerçante.

Limites paysagères : Les limites paysagères sont très marquées en raison de la configuration du lieu et des éléments de contexte en présence (cours d'eau et topographie).

Espaces publics et stationnement : Des travaux ont été réalisés Place du Fort et Place Bourguebus dans le cadre d'une opération de requalification du centre bourg. Bien que localisée dans le centre ancien, la Place de la Vierge semble être plus utilisée que le reste du bourg historique, notamment en raison des possibilités de stationnement qu'elle offre. Il sera important de poursuivre la requalification de cet espace.
On observe également une grande disparité du point de vue des stationnements. S'ils sont très nombreux à proximité des principaux services offerts par le bourg (salle des fêtes, Val'Rance, etc.), ils sont quasi-inexistants dans le centre-ancien. Ceci s'explique par l'étroitesse des ruelles et la densité du bâti.

Entrées de bourg : Les liaisons piétonnes sont partielles et mériteraient d'être améliorées. Des efforts en ce sens doivent tout de même être soulignés. La collectivité a, par exemple, veillé à assurer une liaison piétonne entre le les deux rives du Rance grâce à un pont exclusivement dédié aux piétons et qui permet d'accéder à la salle des fêtes. L'entrée Nord est plutôt qualifiée. Elle offre notamment un joli point de vue sur le bourg accroché à la pente et des espaces aménagés pour accueillir les habitants et les visiteurs (parking, table de pic-nique, sanitaires, plans de localisation). L'entrée Est, en revanche, mériterait d'être requalifiée : cette entrée se fait, en effet, via la zone industrielle. L'entrée Nord, quant à elle, est caractérisée par un relief très marqué.

Bâti et patrimoine : Dans le centre ancien, le bâti est de qualité : les bâtisses traduisent le caractère prospère du bourg au cours des siècles passés (beaux encadrements des portes et fenêtres par exemple). Toutefois, celui-ci se dégrade car il est peu occupé (vacance et nombreuses résidences secondaires).

Economie : Une zone artisanale est située à proximité de la sortie Est du bourg, le long de la RD 999. On y observe quelques dérives en termes de constructions avec, par exemple, une construction d'habitation qui fait également office d'entreprise, implantée au coeur de la zone d'activités. Ainsi, la limite entre le résidentiel et l'artisanal n'est pas toujours respectée. La zone économique est quasi-totalement occupée. Seule une dent creuse pourrait être utilisée par une activité qui n'aurait pas besoin de beaucoup de foncier pour s'implanter. Le zonage de la Carte Communale actuelle ne permettait pas le développement du secteur. Le zonage du PLUi prévoit des secteurs Ux au droit des activités existantes en entrée Est de façon à affirmer leur vocation économique et à marquer la limite entre résidentiel et artisanat. Un secteur Ux a aussi été mis en place à proximité de la salle des fêtes. Celui-ci est libre de constructions et a pour objectif le maintien d'une activité existante sur la commune dans la mesure où il accueillera l'entrepôt et l'atelier d'un chauffagiste installé sur le territoire.
Les commerces et services sont nombreux sur le bourg de Saint-Sernin : mutuelle, centre des impôts, bar, pharmacie, gendarmerie, etc. Afin de conserver la vocation commerciale du bourg, la collectivité a souhaité contraindre le changement de destination de rez-de-chaussée entrant dans la destination «Commerces et activités de services» (*cf. article U2 du règlement*) sur un linéaire précis et stratégique du bourg, le long de la RD999.

Bilan
A l'échelle du bourg de Saint-Sernin sur Rance, les enjeux principaux sont :
- Combler les dents creuses,
- Oeuvre à la reconquête de la vacance (résidentielle et commerciale),
- Poursuivre la requalification de l'espace public,
- Définir des limites claires à l'urbanisation de façon à limiter la consommation de terres agricoles, tout en offrant des possibilités d'installations pour des personnes souhaitant s'installer ou rester sur la commune,
- Respecter les limites paysagères du site.

Le projet de PLUi prévoit donc un secteur Ua au droit du centre ancien afin de favoriser l'entretien et la réhabilitation de l'existant. Seul un espace libre y est recensé (1 lot). Un secteur Ue, doublé d'un emplacement réservé, a également été mis en place à proximité du centre-bourg de façon à conserver un écrin paysager, notamment en créant un jardin public.
Le développement du bourg a, essentiellement, été programmé à l'Est et au Sud du bourg. Le zonage retenu permet d'envisager une densification du tissu urbain, notamment grâce à la construction des dents-creuses (OAP garantissent une densité minimale), le remplissage des secteurs aménagés (lots restants) et une extension mesurée du bourg, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale.




BAZAR















ANCIENNE DÉCHARGE (SECTEUR NPV)

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	1011	17 379	Déchetterie. Zone de stockage des déchets inertes et verts de la déchetterie au-dessus, beaucoup de ronciers, landes à genets et quelques fragments de prairies et pelouses plus ou moins rudévalisées d'assez faible intérêt	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification 1 haie catégorie 2 au L151-23 du CU. Ancienne décharge identifiée comme espace «dégradé» sur lequel un développement photovoltaïque au sol est possible. Classement dans un secteur dédié dans le cadre du PLUi	Faible à modéré

Commune de Saint Sever du Moustier

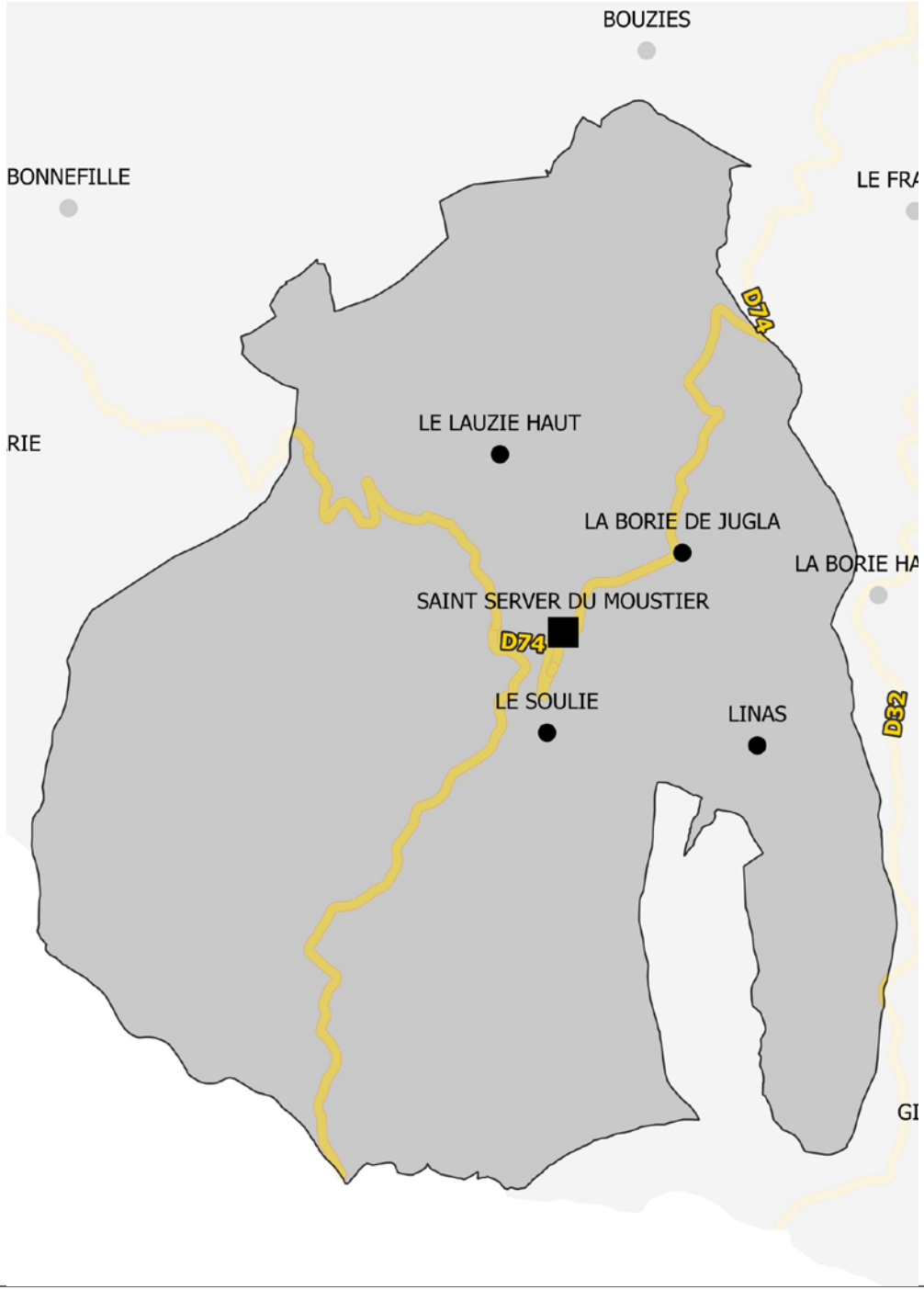

Descriptif général

Superficie	26,03 km²
Population 2015 (INSEE)	213 habitants
Densité	8,18 habitants/km²
Unités paysagères	Monts de Lacaune
Point culminant	964 m
Point bas	456 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	213	3,35%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	-16	+ 11
Taux de croissance annuel	- 1,4%	+ 0,4%
Solde migratoire	- 0,7%	+ 0,1%
Solde naturel	- 0,7%	+ 0,3%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	29	+ 2
Poids des plus de 80 ans	13,6%	
Enfants de moins de 15 ans	40	- 1
Poids des moins de 15 ans	18,8%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	100	+ 4
Taille des ménages	2,2	- 0,1
Familles avec enfants	31	+ 3
dont familles monoparentales	*0*	0
Personnes isolées	37	+ 9
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*12*	+ 3

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	55	+ 7
Nombre d'actifs	81	- 4
Nombre d'emplois par actif	0,7	
Taux d'activité	46,7%	
Nombre de chômeurs	5	0
Taux de chômage	6,5%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	84	45,1%
Résidences principales	98	52,7%
dont T1 - T2	*8*	*8,2%*
dont T3	*10*	*10,2%*
dont T4 et plus	*80*	*81,6%*

Développement urbain

Sitadel - DGFiP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	3	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	1,6%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	1	
Nombre de logements - INSEE 2015	186	
Dont logements vacants	*4*	15 *(dont 7 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	2,2%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	12
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	1120 ha *43,03%*

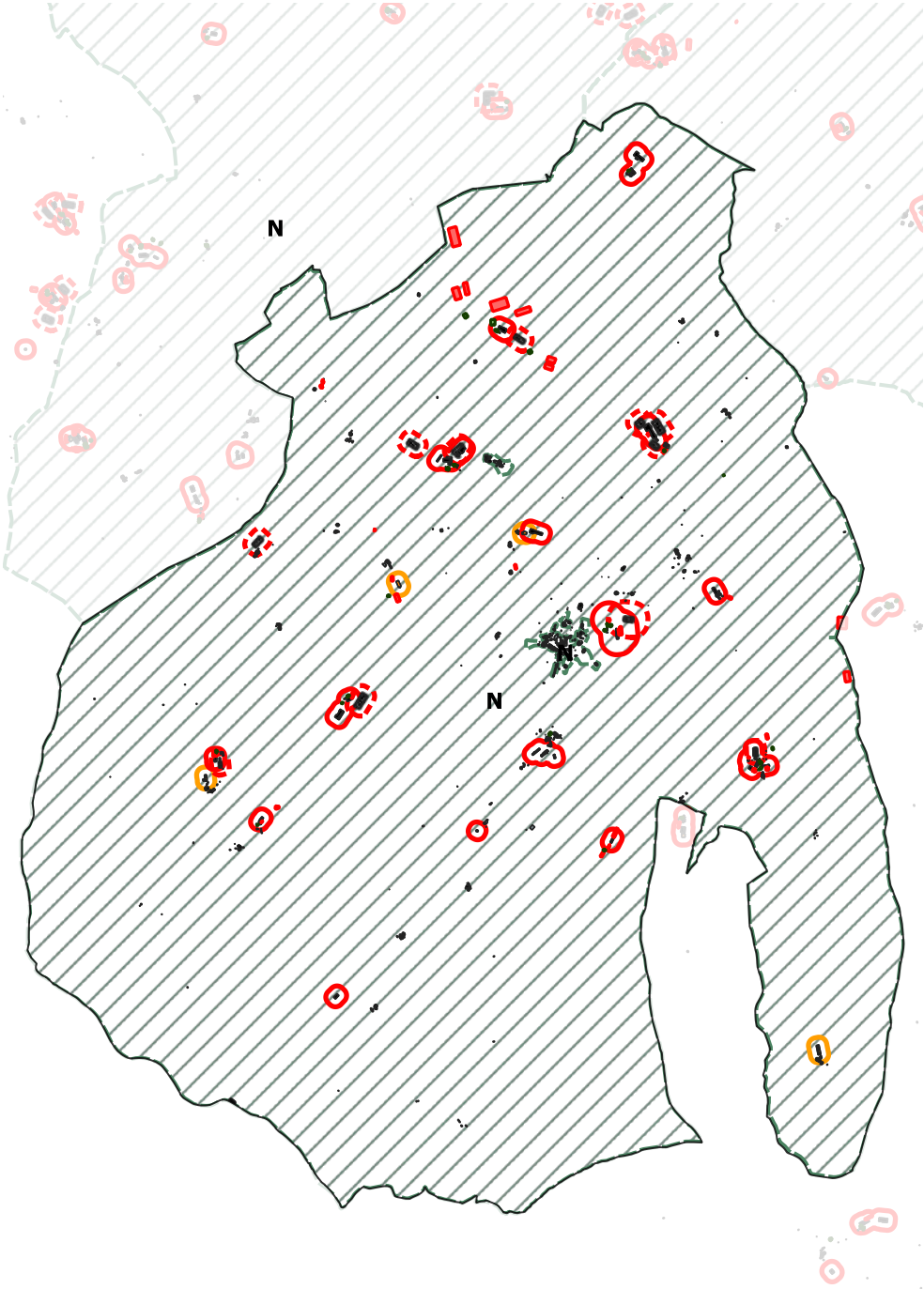

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

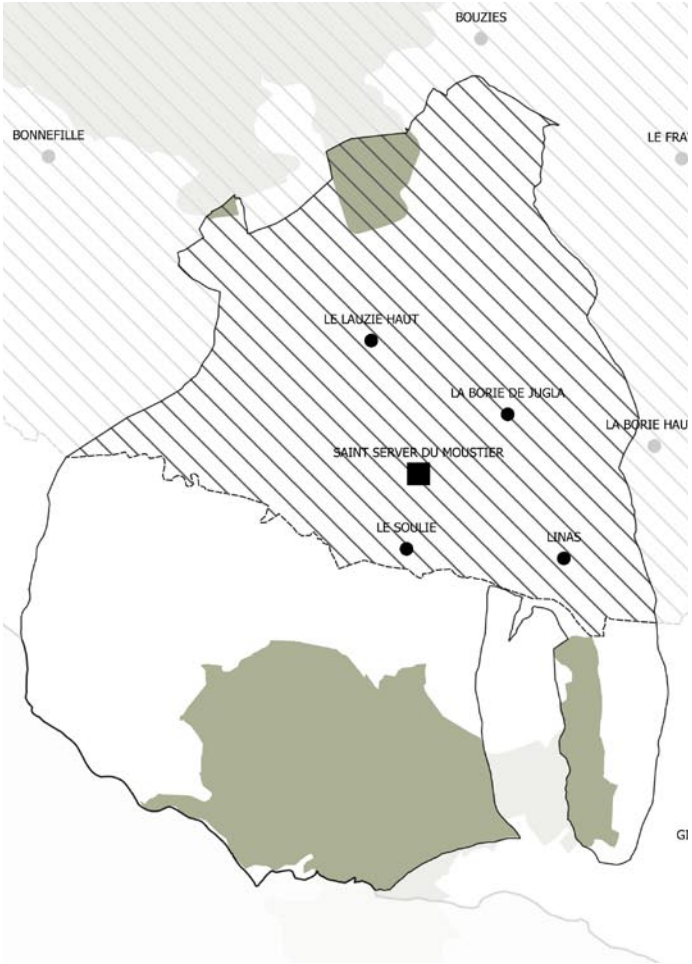

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

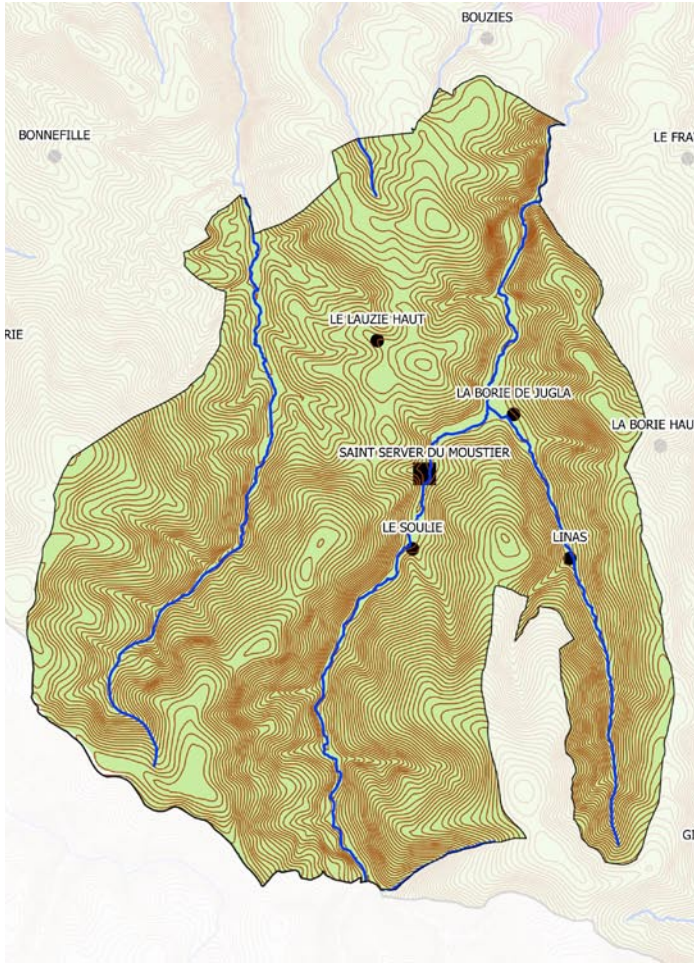

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

La Borie de Jugla

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD74
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	0,34 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

La Borie de Jugla est facilement accessible depuis la RD74. Le hameau est constitué d'un habitat dispersé et divisé en quatre entités offrant du potentiel libre de construction en densification.
Le développement du hameau est contraint par la topographie et par le risque d'inondation identifié par le PPRi du Bassin du Rance.

La collectivité a choisi de classer le hameau en secteur Ua de façon à permettre sa densification dans la mesure où celui-ci bénéficie d'une bonne desserte.
Par ailleurs, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, un secteur d'extension a également été inclus dans le secteur Ua de façon à permettre la réalisation d'un lot supplémentaire (en complément du potentiel en densification). Ce zonage tient compte des caractéristiques du site (topographie, risque inondation).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



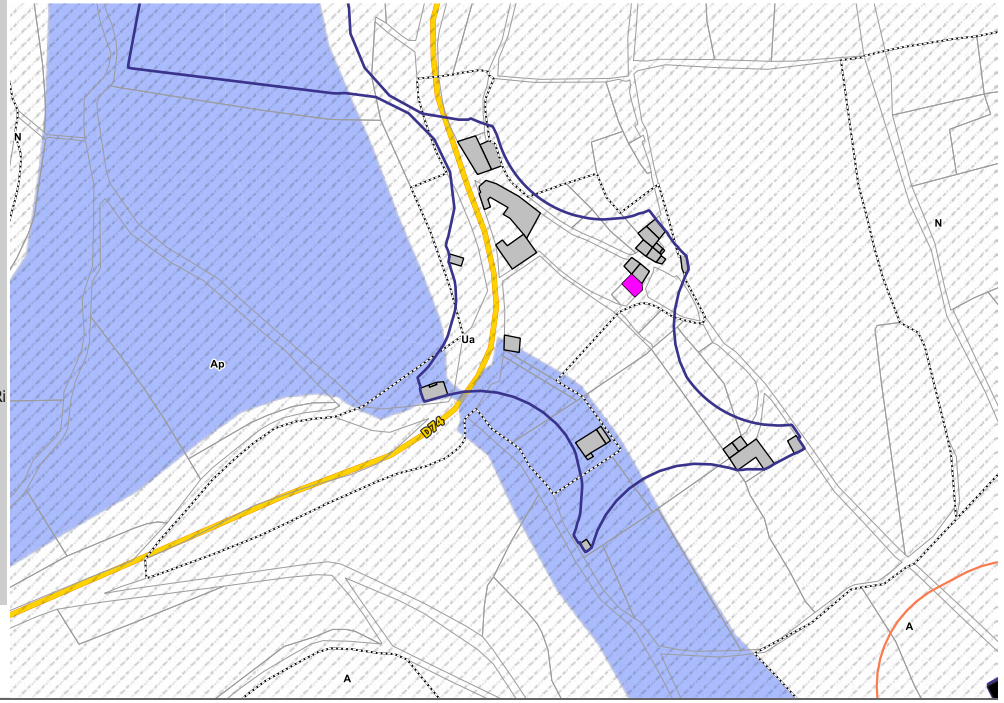

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	229	1593	Prairie mésophile, présence d'une haie de faible enjeu à conserver	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
EL	230	1573	Quelques espèces nitrophiles, présence d'arbres d'ornement. Cet espace ressemble à un ancien jardin ou potager.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	1021	561	Prairie mésophile	Faible	Nul	Faible	-	Faible

Le Lauzié Haut

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Rougiers
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,48 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Lauzié Haut est implanté sur une crête. Il offre ainsi une vue imprenable sur le grand paysage.

Il est desservi par une route étroite qui se termine en impasse. Le bâti est majoritairement ancien : certains bâtiments ont, par ailleurs, fait l'objet de rénovations. Le bâti est globalement bien entretenu.

Plusieurs espaces libres étaient encore recensés dans la zone constructible de la Carte Communale. Tous sont situés en extension de la tache urbaine. Ils n'ont pas été maintenus dans le projet de PLUi.
La collectivité a choisi, en effet, de conserver un secteur Ua au droit du bâti existant afin de favoriser son entretien et sa réhabilitation mais de ne pas permettre l'extension de l'enveloppe urbaine. Il s'agit ainsi d'établir un zonage en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, tout en préservant la qualité paysagère du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





LE SOULIÉ

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	5
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le Soulié est constitué d'un bâti de qualité qui se dégrade parfois à défaut d'être utilisé. Il comprend aussi une maison de maître. Celle-ci correspond à une ancienne laiterie Roquefort qui accueille actuellement un point de vente local de charcuterie.

Le Soulié a pendant longtemps été un riche domaine comme le souligne la stature imposante du bâti et la petite chapelle construite à l'Ouest du hameau. Seuls quelques bâtiments récents sont venus se greffer au bâti traditionnel : il s'agit d'annexes de type garage.

Les limites paysagères principales du hameau sont :
- A l'Ouest : le ruisseau du Toudoure et le risque d'inondation associé,
- Au Sud : les périmètres de réciprocité agricole des bâtiments d'élevage.

Ces limites doivent être préservées.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



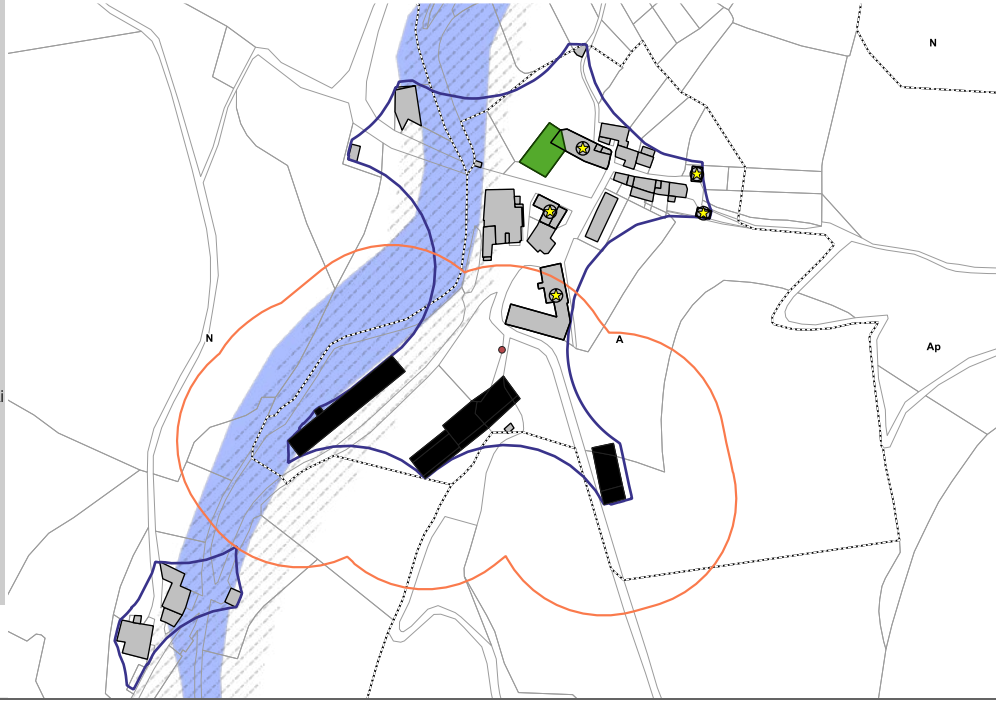

LINAS

Vocation	Mixte, à dominante agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	5
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	SIAEP des Rives du Tarn
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Linas est un hameau implanté en fond de vallée, à proximité immédiate du ruisseau de la Linarette. Celui-ci marque, par ailleurs, la limite Ouest du hameau et est associé à un risque d'inondation signalé par la Carte Informative des Zones Inondables (CIZI).

Le développement du hameau est également contraint par l'activité agricole: les périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage existants ou en projet couvrent, en effet, la quasi-totalité du bâti.

La topographie marquée constitue aussi une contrainte au développement du hameau : les versants abrupts limitent, en effet, fortement les possibilités d'extensions.

Le projet de PLUi classe l'essentiel du hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à l'identification de plusieurs bâtiments afin qu'ils puissent changer de destination.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





Le bourg

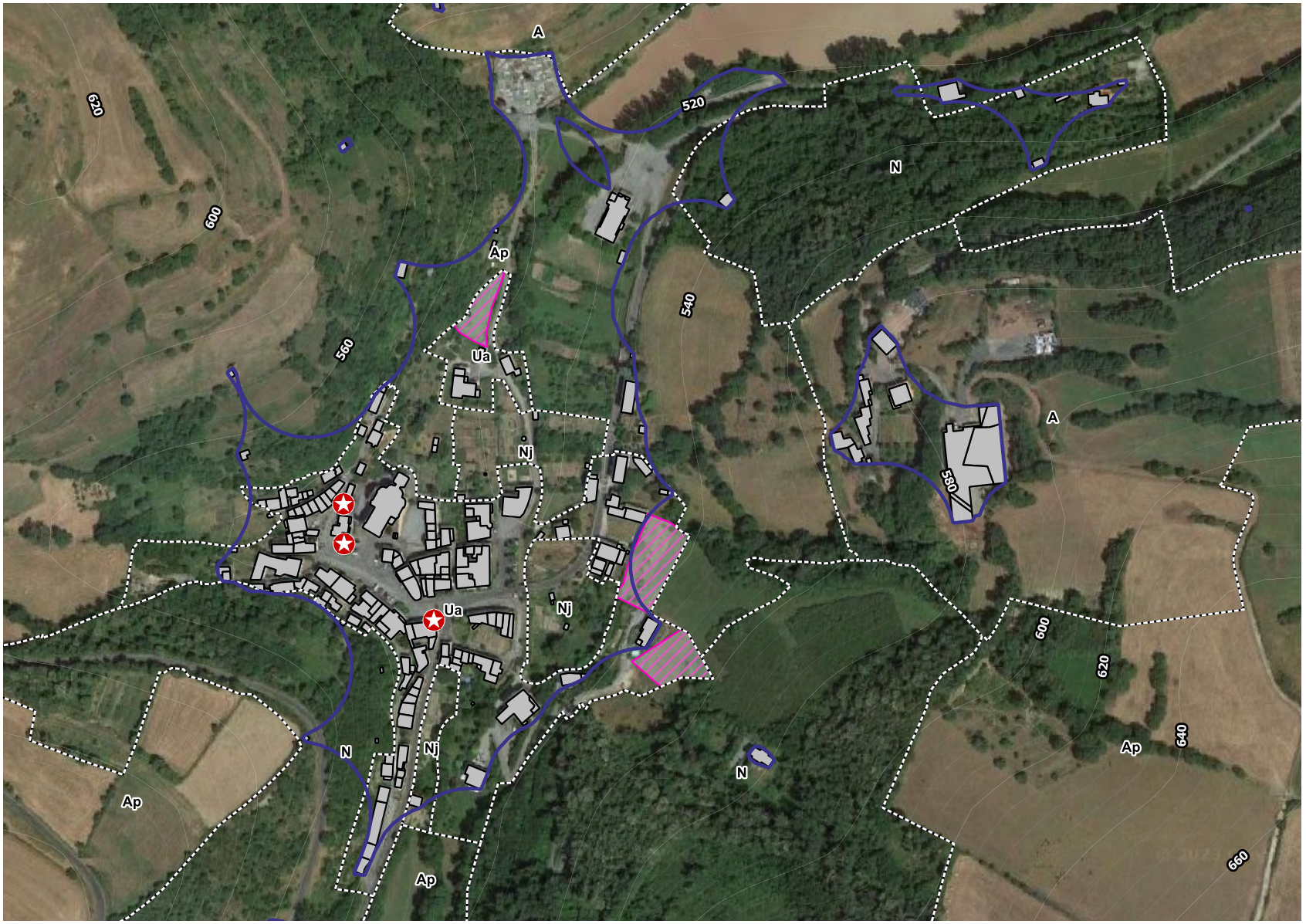

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

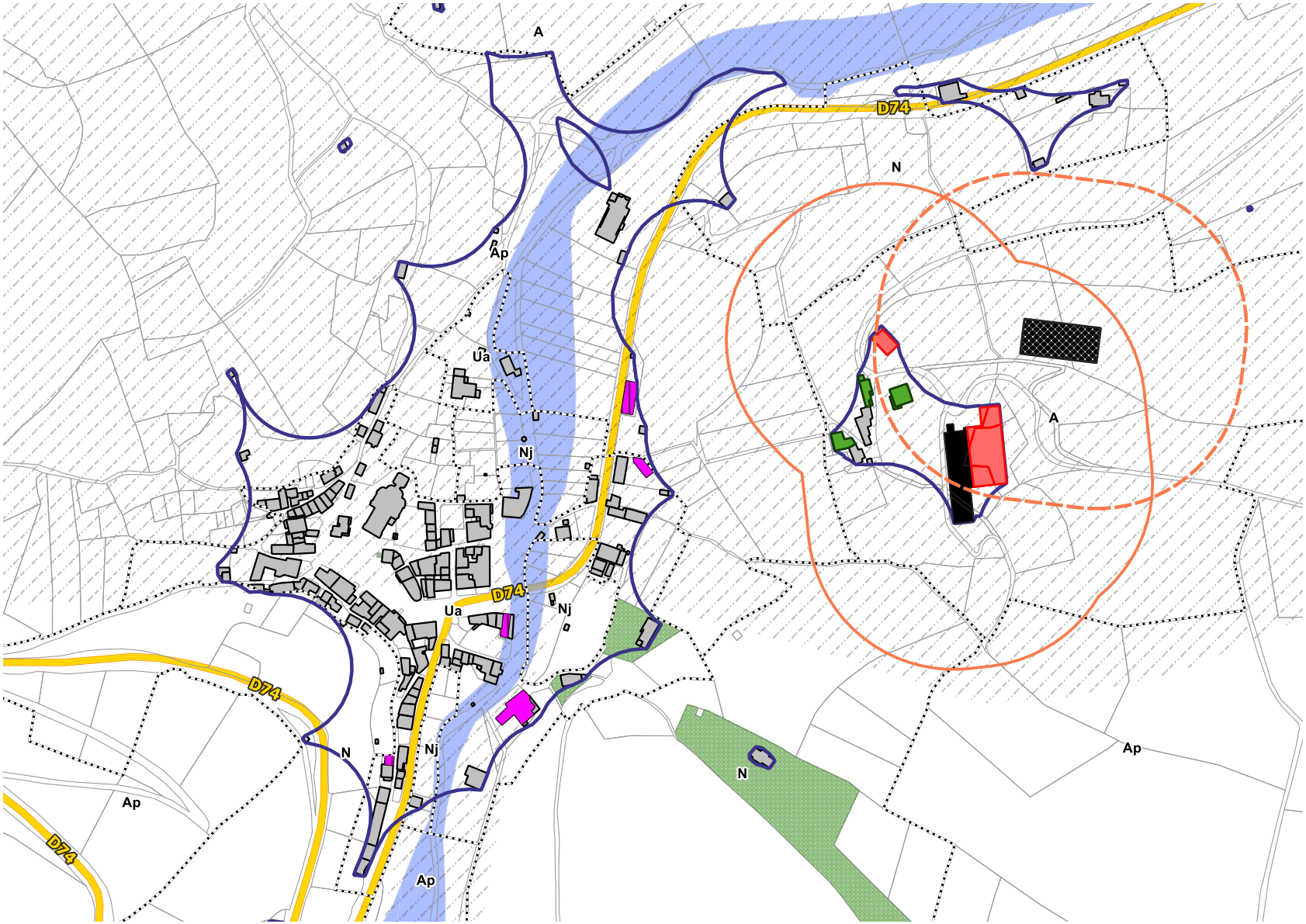

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	231	687	Parcelle piétinée, légèrement enrichie. Sert de poullallier et de verger. Sur la parcelle et à proximité immédiate on trouve des murets en pierres sèches.	Très faible	Modéré	Modéré	Identification d'un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	232	1162	Prairie fauchée en partie. Présence d'espèces nirophiles, récemment défrichée sur la partie amont.	Très faible	Nul	Très faible	-	Très faible
EL	233	1756	Prairie de fauche et jardin verger sur une partie. Une haie arbustive peu diversifiée délimite la parcelle. Celle-ci étant inaccessible, l'observation a été faite depuis la route.	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Mixte, à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	2 cafés et 1 épicerie ambulante
Services	Mairie, agence postale , école
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	3
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD74
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Zonage collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg *100 EH* *60 EH*
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	3
Réglementations agricoles	ICPE
Risque	
Risque inondation	PPRi du Bassin du Rance
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres Carte Communale	0,64 ha
Surfaces libres PLUi	0,36 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,93 ha

Ancien zonage de la Carte Communale :

La Carte Communale comportait encore de plusieurs espaces libres au niveau du bourg, dont la quasi-totalité en extension de la tache urbaine. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il était indispensable de s'interroger sur le maintien de l'ensemble de ces espaces libres dans un souci de cohérence du développement du bourg, de réduction de la consommation du foncier agricole et de préservation du cadre paysager. Cette analyse (maintien-réduction-extension du potentiel constructible) a été réalisée à l'échelle de la commune afin de préserver du potentiel de développement sur des secteurs stratégiques. Les seuls secteurs de développement retenus sont le bourg et la Borie de Jugla.

Enjeux

Forme urbaine : Le village s'est organisé autour d'une place centrale qui accueille l'église et est bordée par une façade de maisons alignées et serrées les unes aux autres, séparées uniquement par des ruelles étroites.
Par ailleurs, le ruisseau du Toudourc sépare le bourg en deux. En raison du risque d'inondation qui lui est associé, les constructions ont majoritairement été réalisées à une distance suffisante pour être à l'abri en cas de crues. Cet espace inondable est occupé par des jardins potager qui représentent un élément paysager de qualité qu'il convient de protéger. En ce sens, le projet de PLUi les classe en secteurs Nj.
Deux faubourgs prolongent le village le long de la RD74 : l'un en direction du Sud (ancien, dense et adossé à la montagne) et l'autre au Nord (plus récent et diffus). A une période plus récente encore, des constructions ont été installées à l'Est du bourg. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il était indispensable de définir des limites claires à l'urbanisation, de façon à permettre un développement du village cohérent avec les objectifs du PADD, tout en limitant la consommation de terres agricoles.

Espaces publics et stationnement : La place de l'église est bien qualifié et très aérée. Un musée s'est installé sur la place, ainsi qu'un terrain de basket en contre-bas. Ils participent aussi à la qualité du cadre de vie. Un parking est également aménagé sur la place de l'église.

Entrées de bourg : L'entrée Ouest, par la RD74, présente une qualité paysagère remarquable qu'il convient de préserver. La flèche de l'église émerge d'un écrin de verdure. Le reste du village apparaît progressivement, au fur-et-à-mesure que l'on s'en rapproche.
L'entrée Nord, toujours par la RD74, permet de découvrir, en premier lieu, la salle des fêtes. Le visiteur découvre ensuite progressivement le reste du village : des constructions diffuses, des vergers, des jardins potagers, le pont qui permet d'enjamber le Toudourc et enfin la place centrale. Les vergers et jardins (cf. zone inondable) participent à la qualité paysagère du site.

Bâti et patrimoine : Le hameau est essentiellement composé de bâti ancien en particulier autour de l'église. Quelques logements vacants ont été identifiés : ils représentent un potentiel de développement pour la commune.

Bilan
A l'échelle du bourg de Saint-Sever du Moustier, les principaux enjeux sont :
- La reconquête de la vacance,
- La préservation des jardins (autoriser les abris de jardins) qui qualifient les abords du bourg,
- La requalification du centre bourg (marquage et trame piétonne à travailler),
- La définition de limites claires à l'urbanisation de façon à limiter la consommation de terres agricoles, tout en offrant des possibilités d'installations pour des personnes souhaitant s'installer ou rester sur la commune,
- Le respect des limites paysagères du site.

En ce sens, le projet de PLUi resserve la zone urbaine autour du centre ancien du bourg. Si le secteur Ua conserve des possibilités d'extension, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, le potentiel a été réduit en direction du Nord et de l'Est de façon à limiter la consommation de l'espace et à reprendre un modèle de développement davantage concentrique, proche de celui observé par le passé.
Le secteur Ua permet aussi l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résorption de la vacance.





Ecole






EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	284	31 457	Prairie pâturée présentant des haies et ripisylves à conserver.	Faible	Fort	Fort	Retrait de la parcelle 225 de la zone constructible. Identification de plusieurs haies de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Faible

Commune de Sylvanès

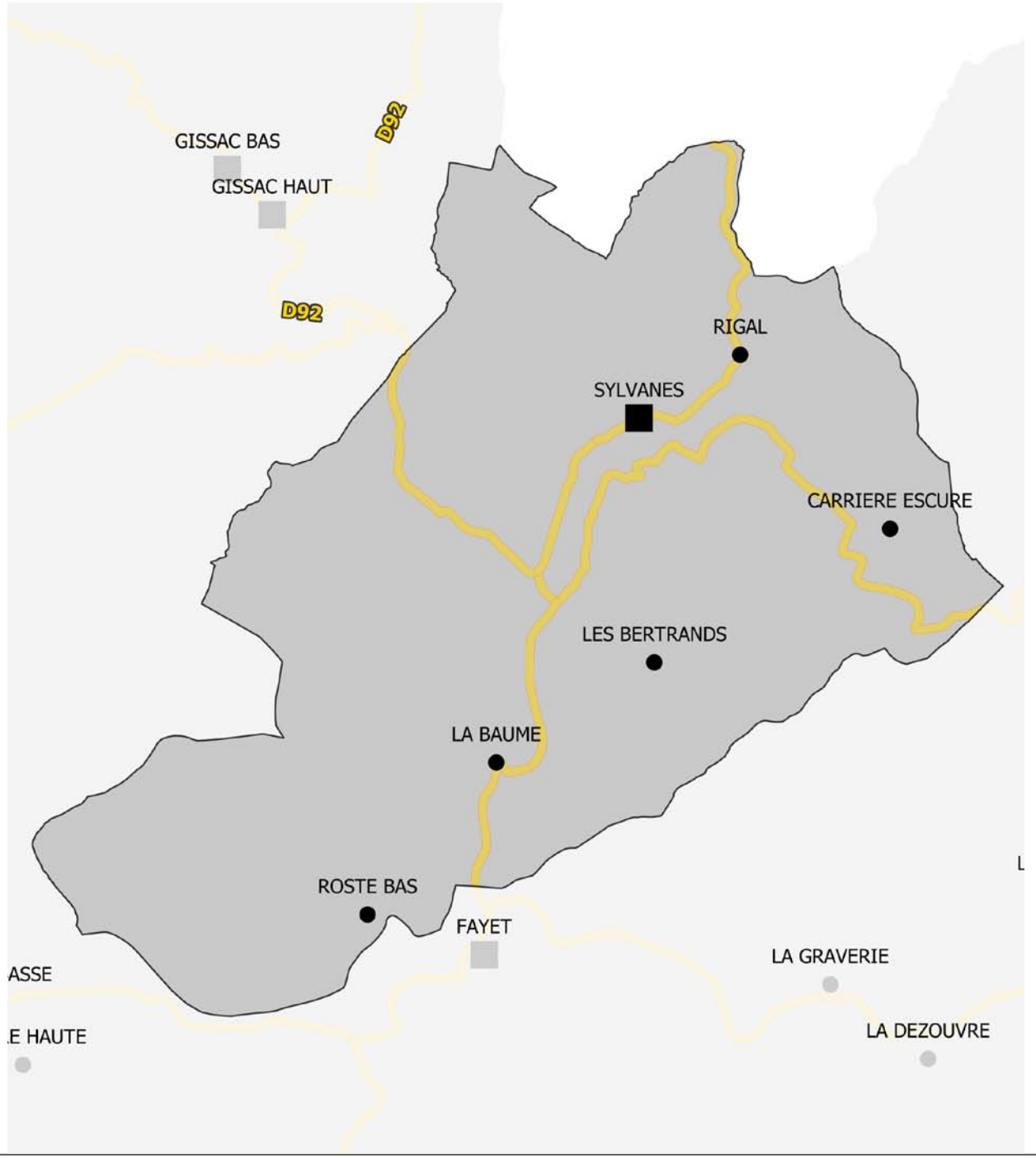

Descriptif général

Superficie	16,96 km²
Population 2015 (INSEE)	107 habitants
Densité	6,31 habitants/km²
Unités paysagères	Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol ; Vallée du Dourdou en amont de Camarès ; Crête de la Loubière
Point culminant	780 m
Point bas	399 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	107	1,68%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	+ 11	- 21
Taux de croissance annuel	+ 2,2%	- 1,8%
Solde migratoire	+ 2,6%	- 2%
Solde naturel	- 0,4%	+ 0,2%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	6	+ 2
Poids des plus de 80 ans	5,6%	
Enfants de moins de 15 ans	15	+ 2
Poids des moins de 15 ans	14%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	43	+ 3
Taille des ménages	2,4	- 0,5
Familles avec enfants	19	+ 8
dont familles monoparentales	*5*	+ 5
Personnes isolées	10	- 5
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*1*	0

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	43	- 3
Nombre d'actifs	43	0
Nombre d'emplois par actif	1	
Taux d'activité	51,6%	
Nombre de chômeurs	1	- 2
Taux de chômage	2,3%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	53	46,1%
Résidences principales	45	39,1%
dont T1 - T2	*3*	*6,7%*
dont T3	*12*	*26,7%*
dont T4 et plus	*30*	*66,6%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	1	
dont entre 2015 et 2017	*0*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	0,9%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	0	
Nombre de logements - INSEE 2015	115	
Dont logements vacants	*17*	17 *(dont 5 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	14,8%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

TOURISME

Focus Tourisme	
Surface de la zone	PLU : 8,37 ha (1AUt) et 4,21 ha (2AUt) PLUi : 11,34 ha (1AU UTN)
Occupation - vocation	Bains de Sylvanès
Enjeux paysage - environnement	Bocages

Sylvanès		Surface de la zone (ha)	Surface libre brute (ha)	Surface libre non impactante (ha)
PLU	Secteur 1AUt	8,37	4,68	4,68
	Secteur 2AUt	4,21	2,67	2,67
	Total	12,58	7,35	7,35
PLUi	Secteur 2AU UTN	11,34	7,35	7,35

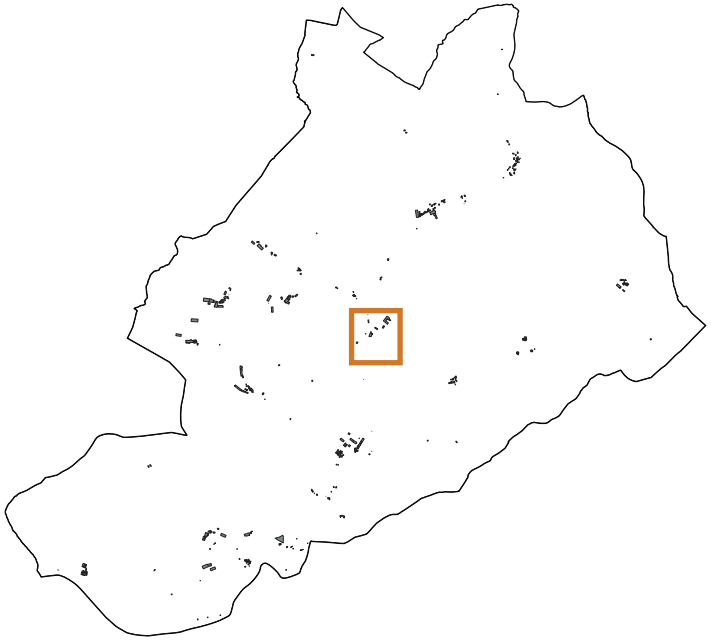

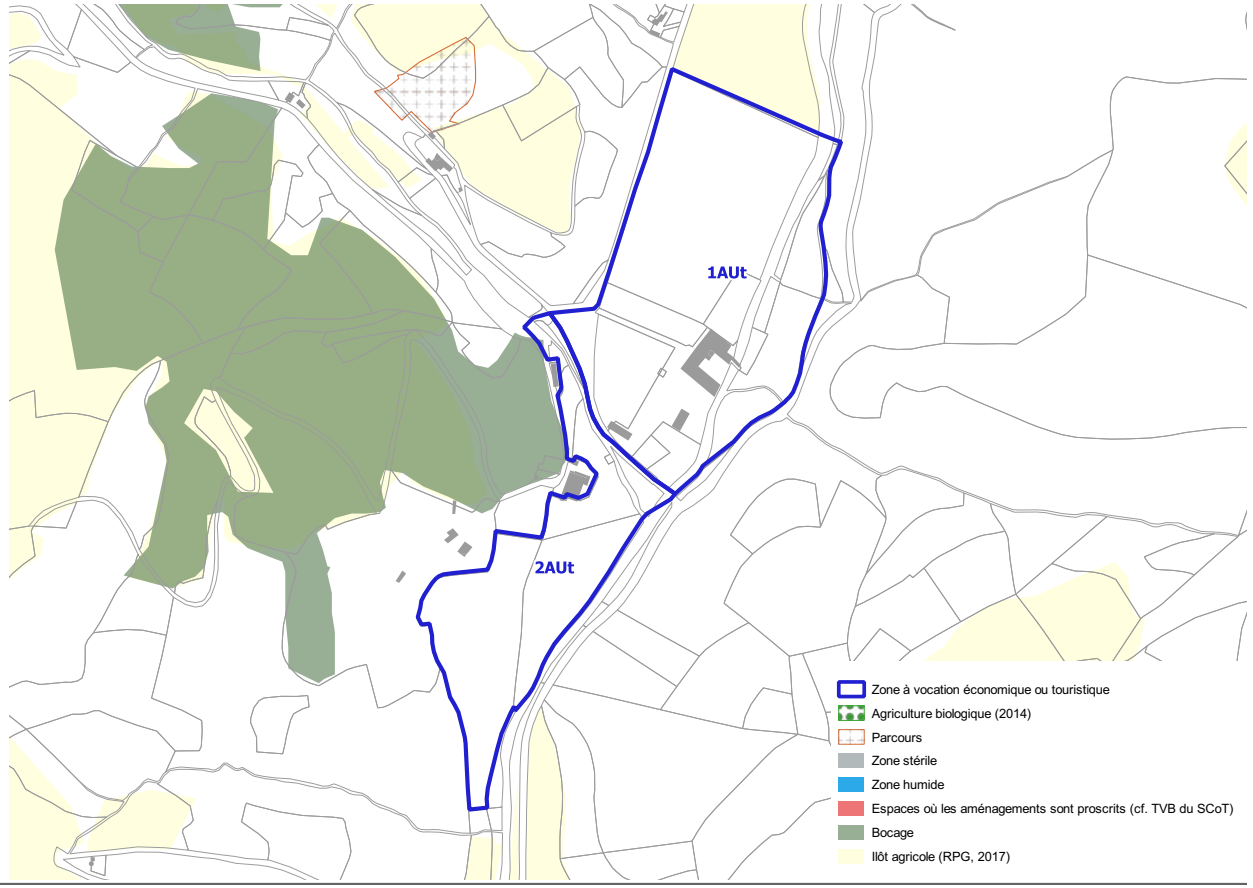

EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC

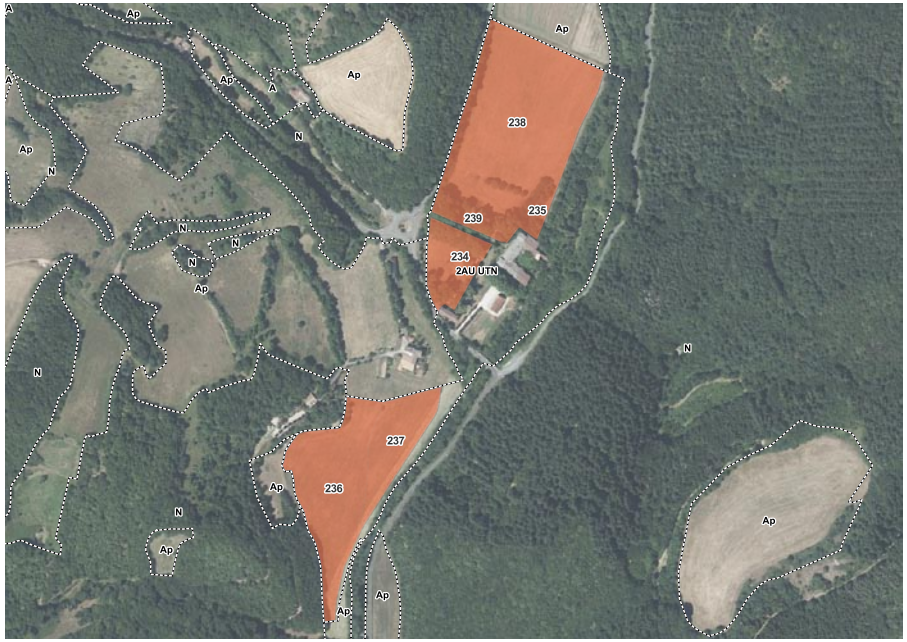

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	234	6704	Prairie et «parc arboré» dans l'enceinte des anciens bains de Sylvanès. La prairie est dans l'ensemble en bon état et revêt alors un enjeu assez fort sauf sous les alignements d'arbres où l'ombrage réduit la diversité de manière importante. Cependant, la grande majorité des arbres présents sont de très vieux arbres possédant souvent des cavités et donc des enjeux également importants.	Multiple	Fort	Fort	Identification de 24 arbres au titre du L151-23 du CU	Modéré
EL	235	1967	Petite prairie sur les deux tiers Nord en très bon état à fort enjeu avec la présence d'orchidées (Orchis maculata). Belle haie large à fort enjeu écologique aussi marquant la limite Ouest dans laquelle est présente la Lathrée écailleuse (Lathréea squamaria), espèce patrimoniale et déterminante des ZNIEFF en Midi-Pyrénées. La partie Sud présente moins d'enjeux puisqu'il s'agit d'une zone aménagée des bains de Sylvanes, abandonnée et en partie colonisée par des arbustes.	Multiple	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 et de la ripisylve au titre du L151-23 du CU	Fort
EL	236	18 503	Prairie artificielle (méteil). Attention au cours d'eau longeant le bas de la parcelle et à sa ripisylve.	Très faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	237	8163	Prairie artificielle (méteil). Attention au cours d'eau longeant le bas de la parcelle et à sa ripisylve.	Très faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	238	34 818	Prairie naturelle, grande et en bon état. Elle est diversifiée et présente des espèces intéressantes en quantité relativement importante tel que les genres Knautia et Narcissus. Des belles haies à fort enjeu sont présentes de chaque côté (larges et bien stratifiées dans l'ensemble). Le cours d'eau passe également à proximité, le long de la limite Est de la parcelle.	Fort	Fort	Fort	Identification de la ripisylve, d'une haie de catégorie 1, d'une haie de catégorie 2 et d'un arbre au titre du L151-23 du CU Installations et constructions autorisées très contraintes par l'OAP, valant création d'une UTN, mise en place sur le secteur (limitation de l'emprise au sol) Compensation prévue dans le PLUi : *cf. paragraphe C.4.4 du Tome 3 du rapport de présentation.*	Modéré
EL	239	3278	Habitat de type «parc arboré» avec de vieux arbres (notamment Platanes) très intéressant et une végétation prairiale en dessous appauvrie. L'enjeu de cet espace libre repose donc essentiellement sur les arbres remarquables qui sont à conserver en cas d'urbanisation.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de 8 arbres au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	8
Activité dominante	Maraîchage
SAU communale *% commune*	512 ha *30,19%*

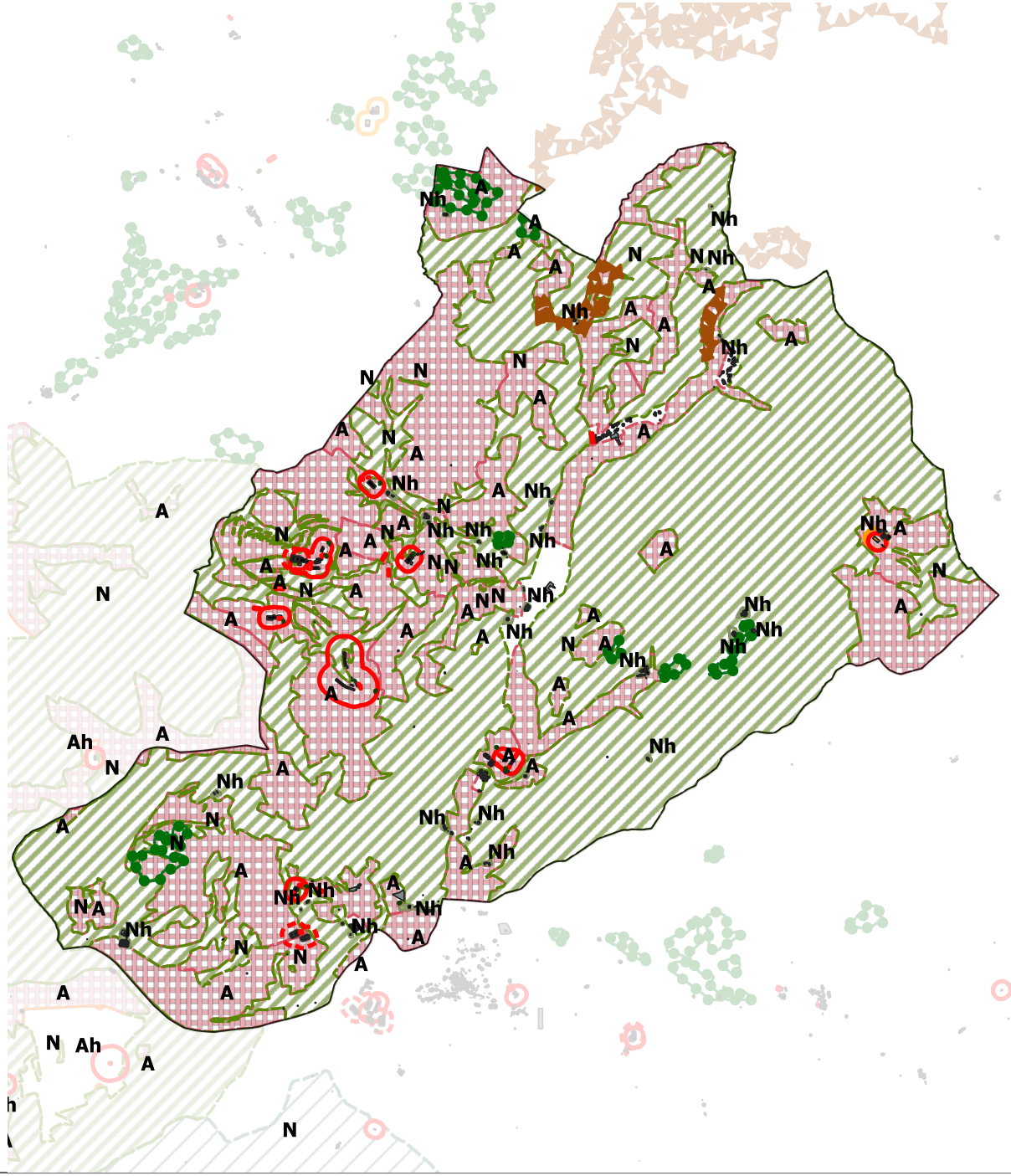

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

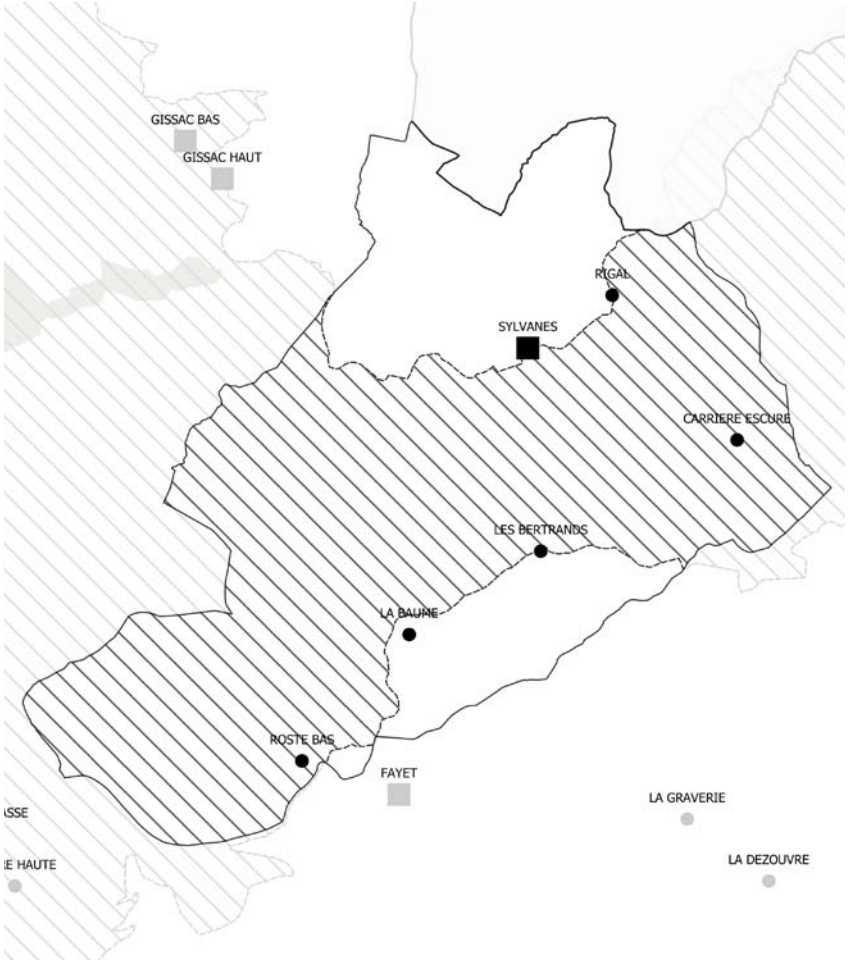

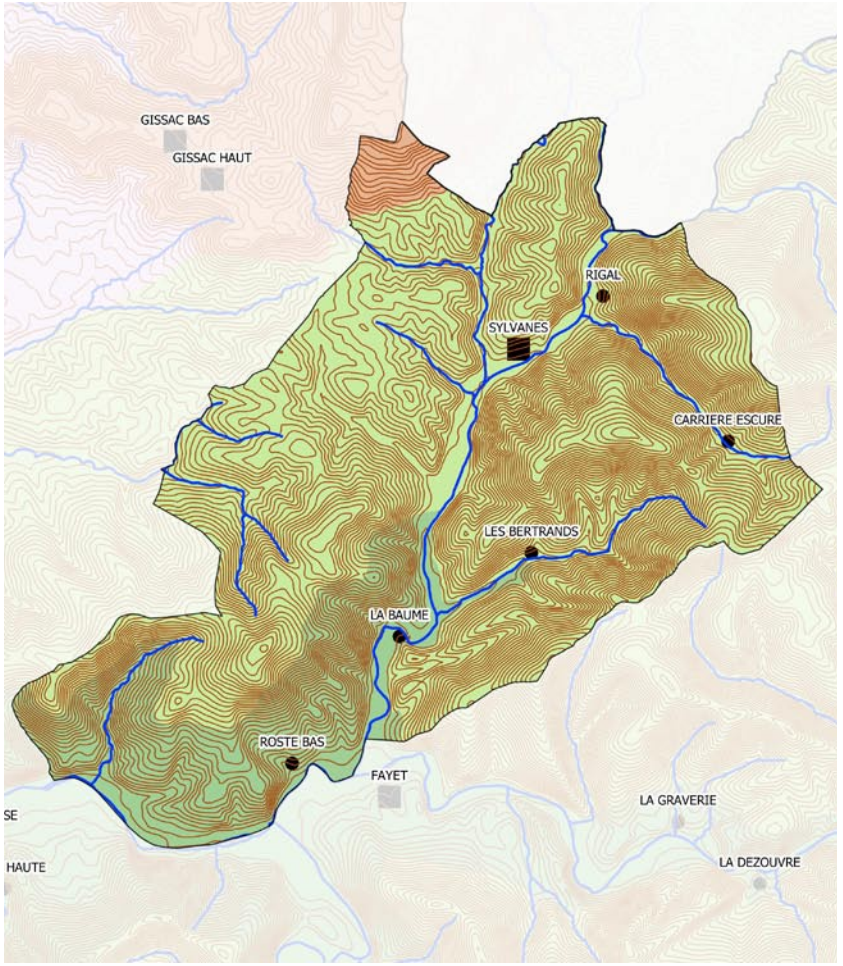

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

CABOT

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	A proximité
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,42 ha

ENJEUX

Situé au Sud de la commune de Sylvanès, à proximité du bourg de Fayet, Cabot correspond davantage à un groupe de constructions installées de façon linéaire le long de la voirie qu'à un réel hameau structuré et organisé.
L'habitat y est relativement dispersé.

Le maintien de la zone Nh du PLU actuel a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. En effet, il n'existe pas de possibilité de densification du secteur, au regard de l'analyse de terrain effectuée.

Aussi le secteur a été classé en secteur Ap et zone N du PLUi de façon à ne permettre que l'entretien et les éventuelles évolutions du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





CARRIÈRE ESCURE

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Zonage d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Carrière Escure est un hameau délimité par les deux versants de la vallée du ruisseau éponyme. Il est composé d'un bâti traditionnel et s'est formé de façon groupée. Son développement est fortement contraint par des limites paysagères très marquées : la topographie, le ruisseau de Carrière Escure et l'activité agricole (cf. bâtiment d'élevage vacant fonctionnel implanté au Sud-Ouest).

Deux logements vacants ont été identifiés sur le hameau : ils représentent un potentiel en termes de valorisation de l'existant.

Le maintien de la zone Nh du PLU actuel a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. En effet, il n'existe pas de possibilités de densification du secteur. Aussi le secteur a été classé en secteur Ap et zone N du PLUi de façon à ne permettre que l'entretien et les éventuelles évolutions du bâti existant. L'identification d'un bâtiment permet également d'envisager le changement de destination de celui-ci.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





GAILLAC

Vocation	Agricole
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté sur une butte à environ 550m d'altitude dominant deux petits vallées donnant naissance au ruisseau des Prugnes, il est desservi par une voie communale, connectée à la RD 10, reliant Sylvanes à Camarès. La typologie s'apparente davantage à un corps de ferme, plutôt qu'à un hameau. Il comprend des bâtiments agricoles de caractère.

La vocation agricole du hameau de Gaillac est marquée par la présence de plusieurs bâtiments agricoles dont des bâtiments d'élevage. Les périmètres de réciprocité qui leur sont associés couvrent la totalité du hameau. Un projet d'extension d'un bâtiment agricole a été signalé lors de l'enquête agricole. Sa réalisation accentuera la vocation agricole du hameau.

Le projet de PLUi classe le hameau en zone A de façon à permettre le maintien, voire le développement de l'activité agricole, sans exclure l'entretien et la réhabilitation de l'existant, notamment grâce à la résoprtion de la vacance.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



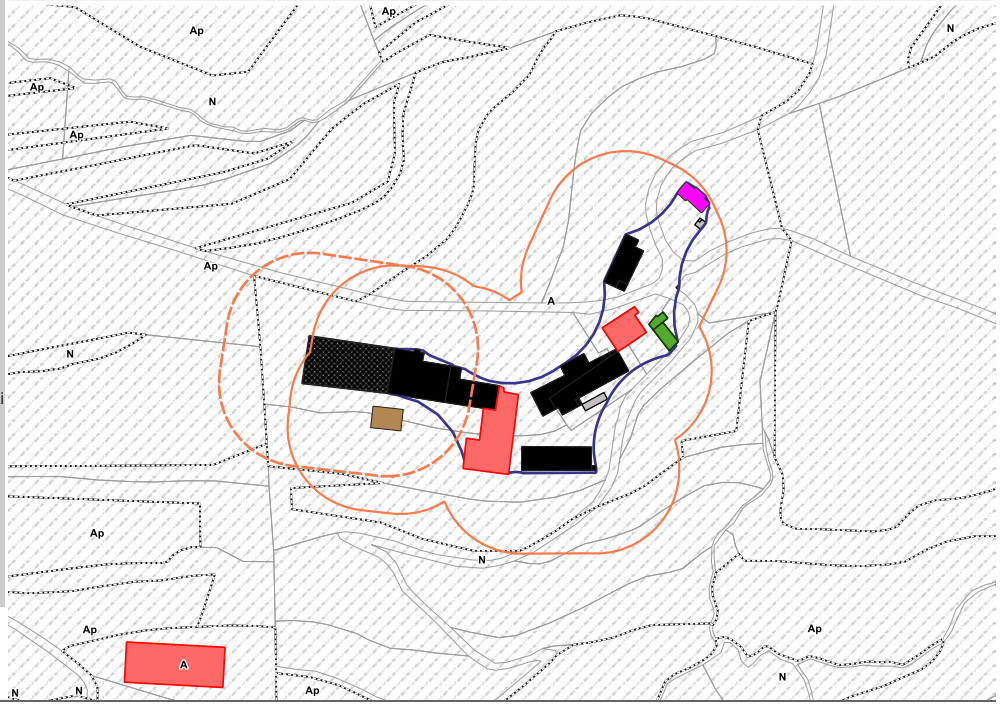

La Baume

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Oui (Régie communale)
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	*Bourg* 550 EH 101 EH
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	0,39 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,01 ha

ENJEUX

La Baume est implanté en bordure du ruisseau de Cabot. Celui-ci est associé à un risque d'inondation qui contraint fortement le développement du hameau. Implanté en bordure de la RD92, il est essentiellement constitué de bâti ancien, de facture traditionnelle, relativement bien entretenu.

Il convient de noter que la Baume est le seul hameau/village de la commune peu contraint par la topographie et facilement accessible, c'est pourquoi une zone 1AU avait été mise en place lors de la réalisation du PLU de la commune. Or, aucune construction n'y a été réalisée. Ainsi, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, et dans un souci de modération de la consommation de l'espace, ce secteur 1AU n'a pas été maintenu dans le projet de PLUi.

La rive Nord du Ruisseau de Cabot a une vocation agricole. Cet espace est bien distinct du reste du hameau (séparation physique matérialisée par le cours d'eau).

Le projet de PLUi prévoit uniquement un secteur Ua au droit du bâti dense et globalement ancien de façon à faciliter son entretien et sa réhabilitation.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



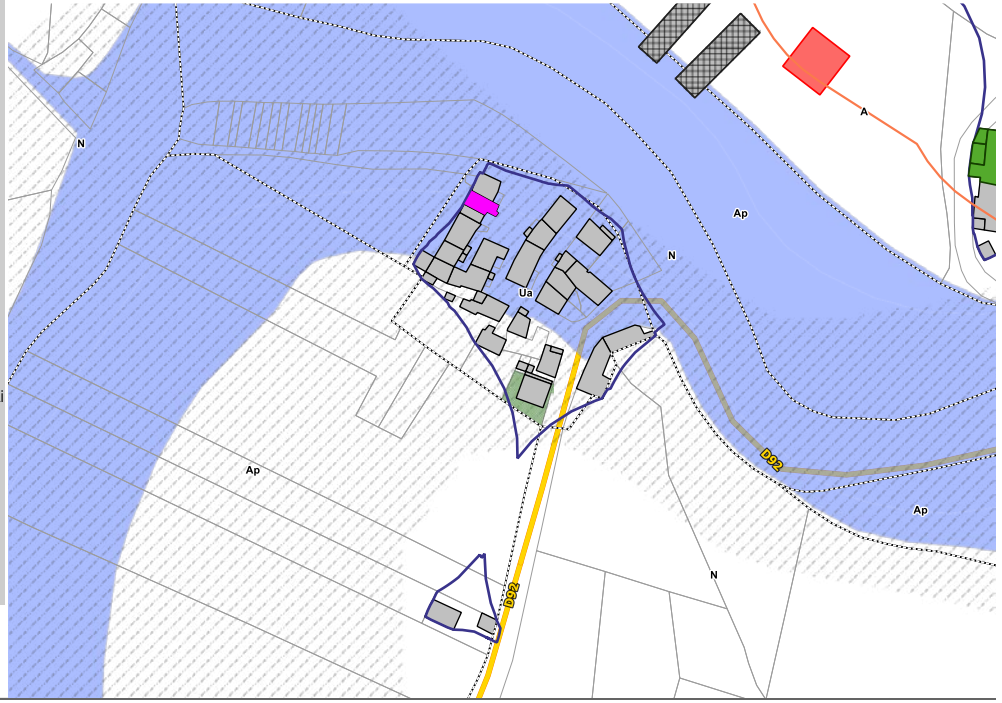

LES BERTRANDS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Source privée
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Non
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Le hameau des Bertrands est installé dans la vallée du ruisseau de Pessales. Il s'est formé de façon groupée et son implantation a été influencée par la topographie.

Un logement vacant a été identifié sur le hameau : il représente un potentiel en termes de valorisation de l'existant.

Le maintien de la zone Nh du PLU actuel a été interrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. En effet, il n'existe pas de possibilités de densification du secteur.

Aussi le secteur a été classé en secteur Ap du PLUi de façon à ne permettre que l'entretien et les éventuelles évolutions du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



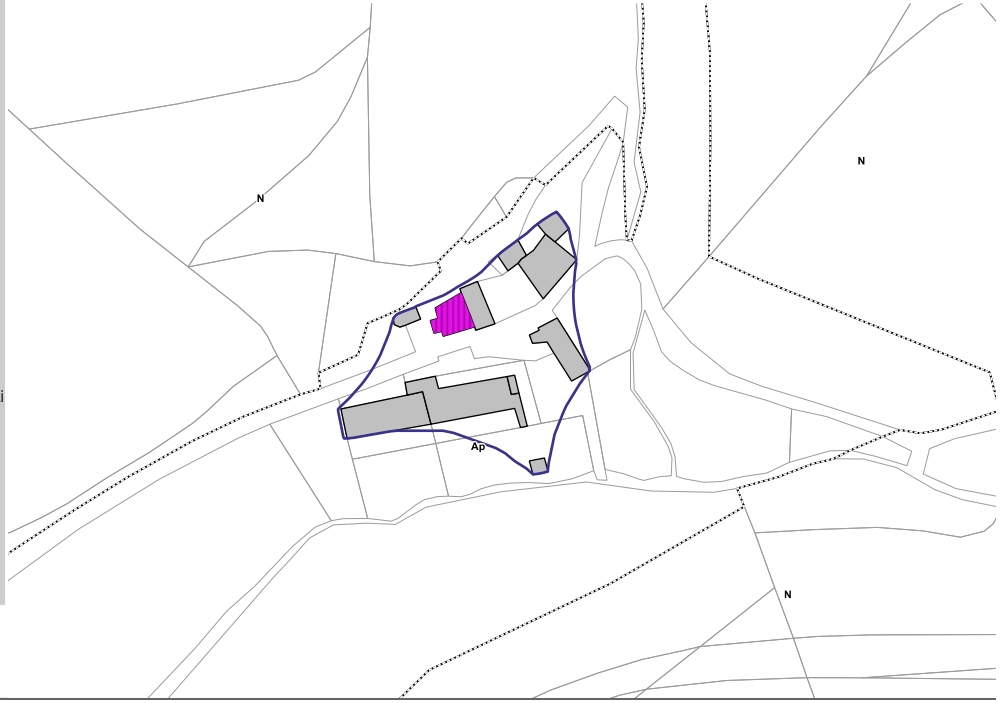

RIGAL

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg 550 EH 101 EH
Paysage / Environnement	
Paysage	Causses
Natura 2000	-
ZNIEFF	Partiellement
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	0,46 ha
Surfaces libres PLUi	0,19 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Rigals s'est développé de façon linéaire, dans la vallée du Cabot. Le cours d'eau, ainsi que sa zone inondable, forment ainsi la limite Ouest du hameau. Il est implanté en bordure de la RD540 et présente une mixité dans la typologie des résidences qui le composent. On trouve une mixité entre constructions contemporaines et bâtiments anciens, de facture traditionnelle, relativement bien entretenus, même si plusieurs logements vacants ont été identifiés.

Le hameau de Rigals est un hameau structurant pour la commune car il est tout aussi important que le bourg principal en termes de constructions (si ce n'est davantage). Il présente aussi un enjeu patrimonial moindre que le bourg (qui est contraint par le périmètre généré par l'Abbaye de Sylvanès, classée Monument Historique). Il correspond donc à un secteur intéressant en termes d'accueil de nouvelles populations. Aussi, le zonage du PLUi classe le hameau en secteur Ua de façon à permettre l'entretien et la réhabilitation du bâti existant d'une part et la densification du tissu urbain d'autre part.
Il s'agit ainsi de confirmer la position du hameau dans l'armature urbaine, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



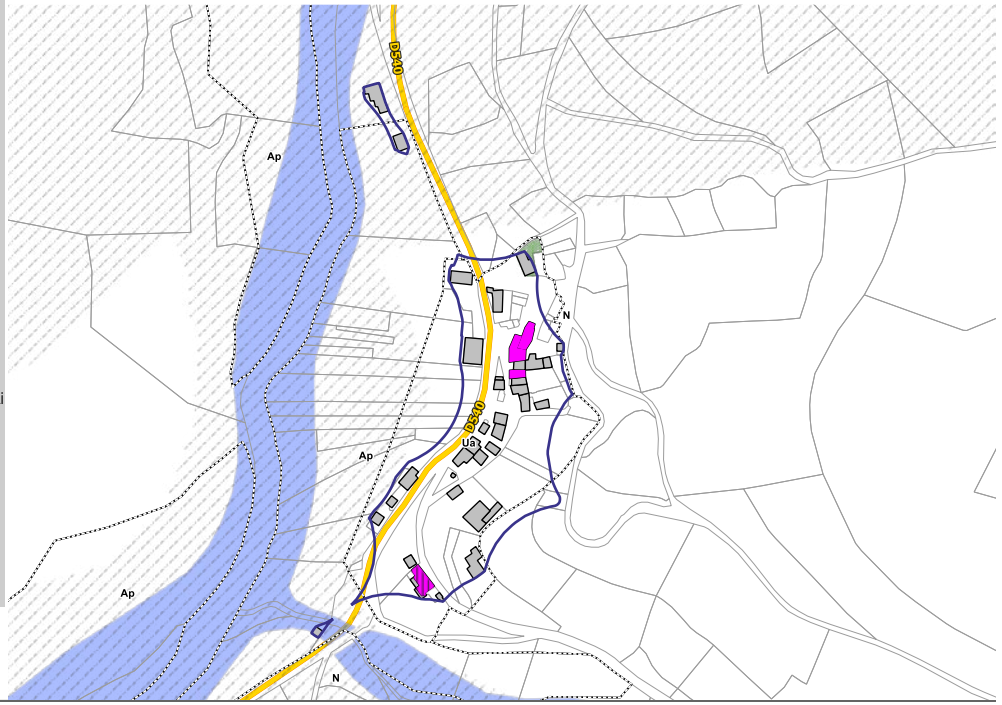

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	240	1932	Prairie en bon état dans le bas présentant notamment des orchidées (Orchis bouc certainement) à enjeu écologique assez important (Habitat d'Intérêt Communautaire). La partie haute sous la route est couverte par la ronce et présente un enjeu plus faible	Multiple	Nul	Modéré à fort	NB : situé en densification	Modéré à fort

ROSTE BAS

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Vallée des Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	0,73 ha
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, le hameau est exposé vers le Sud, face au bourg de Fayet. Il est desservi par un chemin rural, connecté à la RD95 et reliant Sylvanès à Fayet. Il est situé en bordure de la plaine alluviale de la confluence entre le Cabot, la Nuéjouls et le Dourdou.

Les habitations sont principalement implantées en façades sur rue et sont desservies par une réseau de petites ruelles qui se terminent en impasse. Le hameau est essentiellement composé de bâtiments anciens, de facture traditionnelle, relativement bien entretenus. Deux logements vacants ont été identifiés.

Le PLU actuel prévoit un secteur Ua sur l'ensemble bâti groupé, associé à un secteur 1AU permettant l'extension du hameau. Or, aucune construction n'y a été réalisée. Ainsi, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale, et dans un souci de modération de la consommation de l'espace, ce secteur 1AU n'a pas été maintenu dans le projet de PLUi. Seul le secteur Ua sur le bâti ancien a été conservé dans le PLUi de façon à faciliter l'entretien et la réhabilitation de l'existant.

Deux petits secteurs Nh avaient également été mis en place à proximité du hameau : ceux n'offraient aucune possibilité de densification. Ils n'ont donc pas été maintenus : le classement en secteur Ap retenu permet uniquement d'envisager une évolution du bâti existant.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



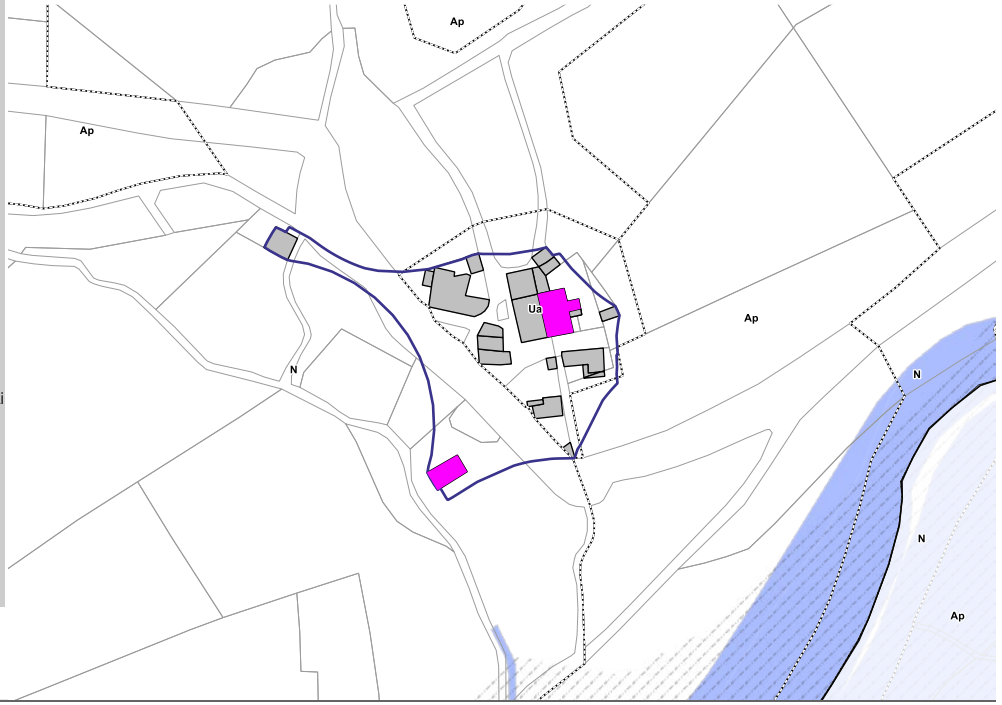

Le bourg


Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m
N
Ap
Ua
Ue
460
480
500
520
540

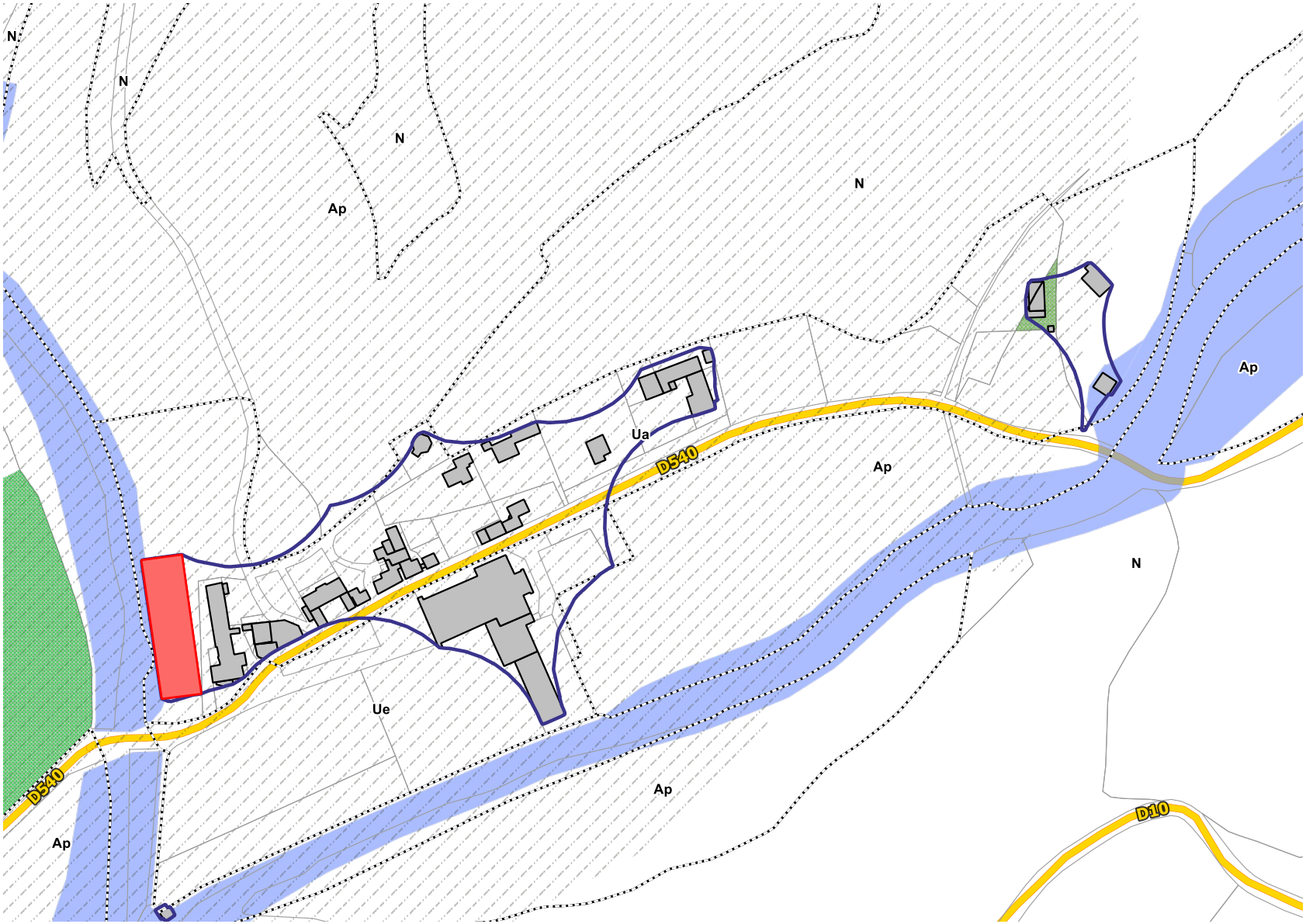

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	241	1865	Prairie très dégradée, certainement une ancienne culture à urbaniser en priorité	Faible	Faible	Faible	Identification d'une haie de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible
ER	33	1209	Chemin prévu traversant divers enjeux, le plus important étant la traversé du cours d'eau où il faudra veiller à avoir un impact minimum en évitant les aménagements qui feraient obstacle à l'écoulement. La ripisylve et les éventuels arbres remarquables dans le boisement au-dessus sont également à préserver. Pour le reste le tracé prévoit a priori de longer une culture qui ne présente pas d'enjeu écologique	Multiple	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 1 au titre du L151-23 du CU	Modéré
ER	34	4914	En majorité occupé par de la prairie de pâture dégradée à faible enjeu et partie Ouest recouverte de gravier servant de parking pour l'Abbaye	Multiple	Fort	Fort	Identification d'une haie de catégorie 2, d'une haie de catégorie 3, un muret de catégorie 1 et un muret de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Faible

Vocation	Résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	Restaurant
Services	Mairie
Equipements	Centre culturel de rencontre
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monuments historiques	Ancienne abbaye de Sylvanès
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD540
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Réseau séparatif
STEU *Capacité nominale* *Somme des charges entrantes*	Bourg 550 EH 101 EH
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	A proximité immédiate
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	PPRi Bassin du Dourdou de Camarès Amont
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Oui
Consommation de l'espace	
Surfaces libres PLU	-
Surfaces libres PLUi	0,19 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,03 ha

Ancien zonage du PLU :

Le PLU actuel ne comportait aucun espace libre sur le bourg. En revanche de nombreux espaces libres avaient été intégrés à la zone constructible de plusieurs secteurs. Le maintien de ces zones a été réinterrogé dans le cadre de l'élaboration du PLUi et la collectivité a choisi de concentrer son potentiel de développement sur deux secteurs stratégiques (Sylvanès et Rigal - hors Bains de Sylvanès).

Enjeux

Forme urbaine : Le bourg s'est développé de façon linéaire, le long de la RD540. D'un point de vue géographique, les extensions récentes de l'urbanisation se situent exclusivement en bordure de la RD et ne représentent que quelques habitations.

Limites paysagères : Les limites paysagères du bourg sont les suivantes :
- Au Sud : la RD540 constitue une limite à ne pas franchir afin de préserver les vues, notamment sur l'Abbaye. Toutes les constructions ont été réalisées au Nord de l'axe départemental, à l'exception de l'Abbaye. Au Sud, toujours, le ruisseau du Cabot constitue aussi une limite lointaine à respecter, d'autant plus qu'il est associé à un risque d'inondation.
- A l'Ouest : le ruisseau de Druilhe constitue une limite à ne pas franchir.
- Au Nord : la topographie marquée est la principale limite au développement de l'urbanisation, d'autant plus que les constructions qui y seraient réalisées auraient potentiellement un impact paysager important.

Espaces publics et stationnement : Une petite place est aménagée sur le bourg. Un parking est aussi disponible à côté de l'Abbaye. Afin de répondre aux besoins de l'Abbaye un emplacement réservé a été mis en place en continuité du parking existant de façon à anticiper l'extension de ce dernier.
Un emplacement réservé dédié à la création d'une liaison piétonne entre le bourg/Abbaye et le site des Bains a également été intégré au PLUi de façon à favoriser les déplacements doux.

Entrées de bourg : Le bourg est desservi et traversé par la RD540. Les enjeux paysagers sur le village résident essentiellement dans la préservation et la mise en valeur des deux entrées de bourg et de le maintien des vues sur l'abbaye depuis la route départementale.
Depuis la RD540 une vue ouverte et dégagée sur le hameau et l'Abbaye s'offre au visiteur, avec en premier plan des prairies et des cultures.
Cependant lorsque l'on arrive de Fayet, l'entrée de bourg est moins qualitative en raison de la présence de bâtiments agricoles.

Bâti et patrimoine : Les constructions du bourg sont généralement édifiées en ordre continu et en alignement sur l'espace public. On constate une relative densité bâtie, avec coefficient d'emprise au sol fort. La hauteur des constructions varie entre R+1+Combles à R+3+Combles.
L'abbaye vient également marqué le bourg par sa richesse patrimonial.

Economie : Un restaurant est présent sur le bourg de Sylvanès. Il bénéficie d'une localisation stratégique, à proximité immédiate avec l'Abbaye. Cette dernière constitue un atout indéniable pour la commune dans la mesure où elle accueille plusieurs évènements : visites, stages et festival.
(*Source : Site internet de l'Abbaye de Sylvanès*) : L'ancienne abbaye cistercienne de Sylvanès est constitué d'un ensemble de bâtiments sobres qui attestent, aujourd'hui encore, de l'établissement d'une communauté monastique fondée en 1136 par Pons de l'Héras. La révolution a signé la fin de l'activité monastique et la réquisition de l'édifice par l'état au titre des biens nationaux. Une partie de l'abbaye est alors démantelée et l'autre devient un bâtiment agricole et une bergerie.
Joyau de l'art cistercien, l'abbaye est classée Monument historique depuis 1854. L'abbatiale possède l'une des plus larges nefs romanes de France ce qui lui confère une acoustique exceptionnelle, et explique que ce site ait été choisi pour accueillir un festival de musique de renommée internationale.

Bilan
A l'échelle du bourg de Sylvanès, les enjeux principaux sont :
- La préservation de la qualité patrimoniale du site,
- Le respect des limites paysagères,
- La poursuite de la requalification des entrées de bourg,
- La sécurisation de la traversée par la RD540.

Dans le cadre du projet de PLUi, l'Abbaye et son parking ont été classés en secteur Ue. Le bâti résidentiel / mixte a, quant à lui été classé en secteur Ua de façon faciliter son entretien et sa réhabilitation, tout en permettant d'envisager un développement modéré et en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale. Le zonage retenu respecte les limites paysagères du site dans la mesure où le secteur Ua s'arrête aux constructions situées le plus à l'Est.







EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	1006	944	Prairie pâturée, avec une haie conserver	Faible à modéré	Modéré	Modéré	Identification 1 haie de type 2 au titre du L151-23 du CU	Faible à modéré

Commune de Tauriac de Camarès

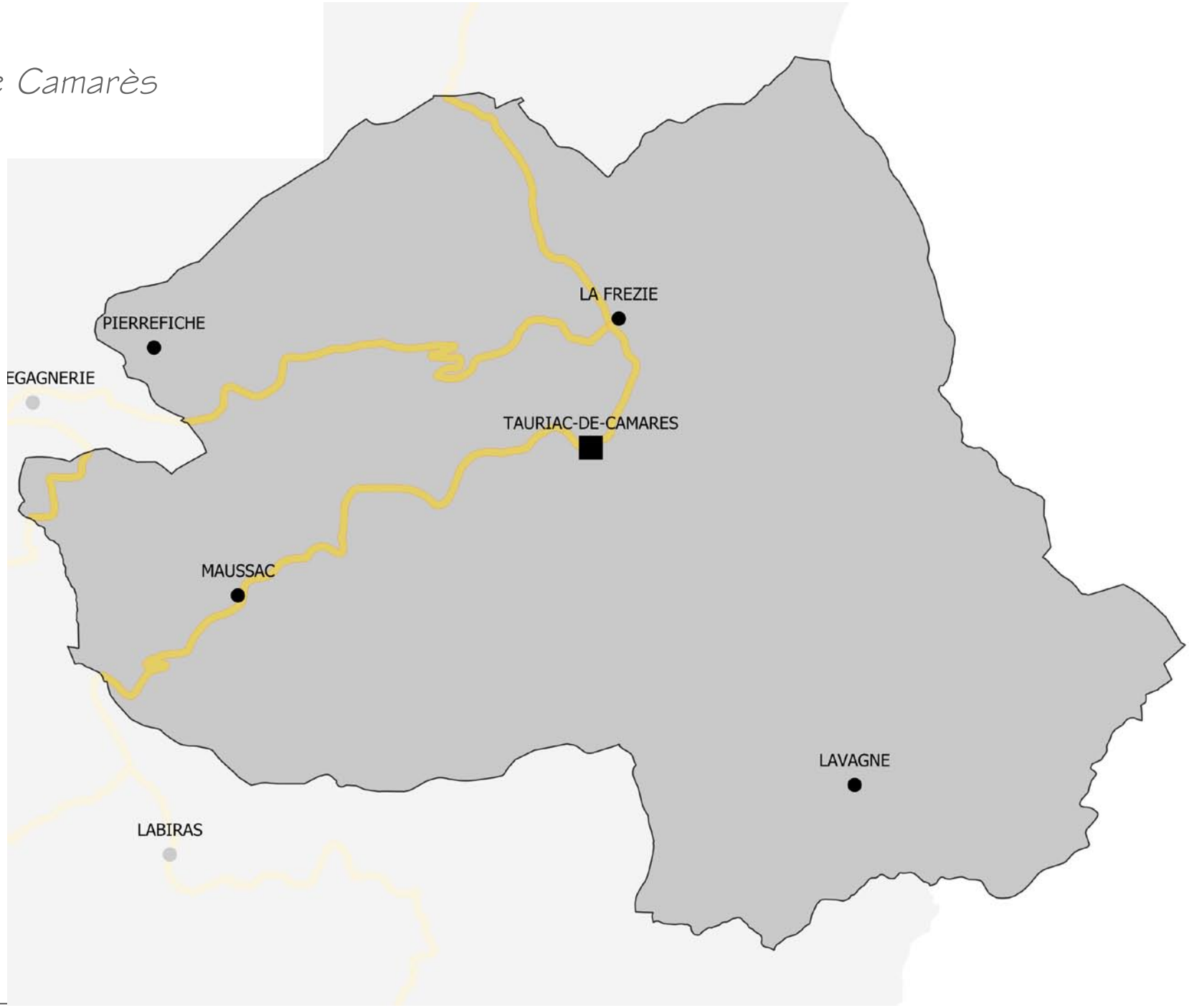

Descriptif général

Superficie	24,75 km²
Population 2015 (INSEE)	49 habitants
Densité	1,98 habitants/km²
Unités paysagères	Mont d'Orb ; Collines et vallées de Sylvanès à Montagnol
Point culminant	905 m
Point bas	467 m

Population - Emploi

Démographie - INSEE

	2015	Poids dans la CCMRR
Population 2015	49	0,77%

Dynamiques démographiques	Evolution 2010 - 2015	Evolution 1999 - 2010
Population	-12	- 3
Taux de croissance annuel	- 4,3%	- 0,4%
Solde migratoire	- 2,9%	+ 0,4%
Solde naturel	- 1,4%	- 0,8%

Jeunes et seniors	2015	Evolution 2010 - 2015
Personnes de plus de 80 ans	5	- 3
Poids des plus de 80 ans	10,2%	
Enfants de moins de 15 ans	6	+ 1
Poids des moins de 15 ans	12,2%	

Familles et ménages - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre de ménages	24	- 1
Taille des ménages	1,8	- 0,3
Familles avec enfants	0	0
dont familles monoparentales	*0*	- 4
Personnes isolées	8	0
dont personnes isolées de plus de 80 ans	*1*	- 2

Emploi - activité - INSEE

	2015	Evolution 2010 - 2015
Nombre d'emplois	13	- 1
Nombre d'actifs	17	- 8
Nombre d'emplois par actif	0,8	
Taux d'activité	39,5%	
Nombre de chômeurs	0	- 5
Taux de chômage	0%	

Habitat

Structure des parcs - INSEE

	2015	Poids
Résidences secondaires	42	63,6%
Résidences principales	24	36,4%
dont T1 - T2	*1*	*4,2%*
dont T3	*3*	*12,5%*
dont T4 et plus	*20*	*83,3%*

Développement urbain

Sitadel - DGFIP/Données communales

Logements neufs autorisés (2008 - 2017)	3	
dont entre 2015 et 2017	*1*	
Poids de l'urbanisation récente (2008-2017)	4,5%	
Nombre de logements autorisés sur du bâti existant*	2	
Nombre de logements - INSEE 2015	66	
Dont logements vacants	*0*	9 *(dont 1 depuis plus de 2 ans)*
Taux de vacance	0%	

*Entre 2008 et 2017

Cette fiche avait été établie au moment de la phase de diagnostic, à partir des données disponibles, afin de dresser un portrait synthétique de la commune et de mieux appréhender les enjeux inhérents à celle-ci. Au moment de l'arrêt du PLUi, de façon à vérifier les principales tendances mises en exergue à l'échelle communautaire, une comparaison des principales données (Insee 2015) avec le recensement 2019 de l'INSEE a été réalisée (cf. Tome 1 du rapport de présentation). Il ne s'agit aucunement d'une actualisation complète du diagnostic mais d'une confirmation ou infirmation des principales tendances à l'échelle de la Communauté de communes. Aussi, la présente fiche étant un point focus sur une commune du territoire, elle n'a pas été actualisée au moment de l'arrêt du PLUi.

AGRICULTURE

Focus Agriculture	
Exploitations	4
Activité dominante	Ovins lait
SAU communale *% commune*	294 ha *11,88%*

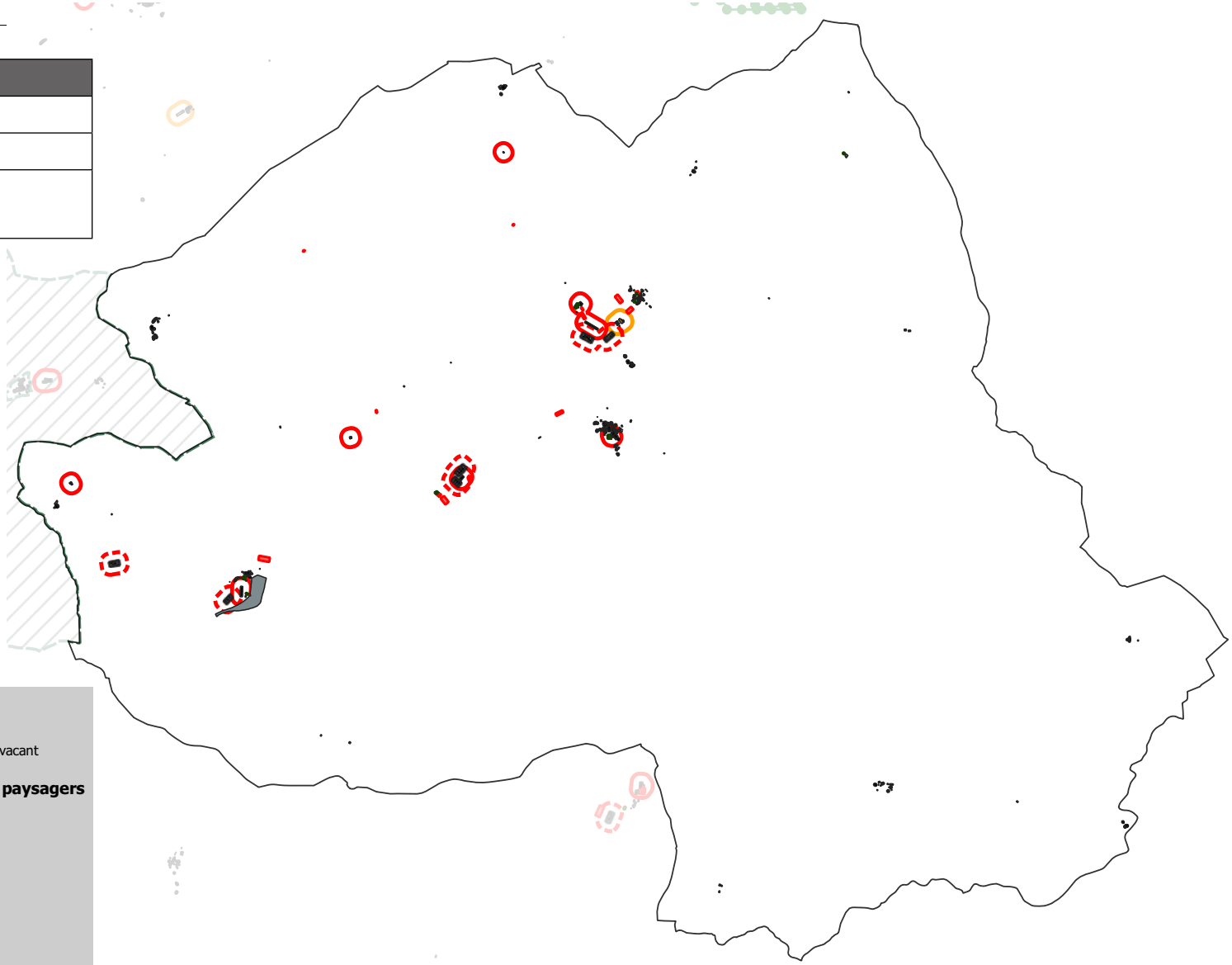

Agriculture

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours
- Culrures bocagères
- RPG 2017

Zonage agricole

Périmètre PLU
- A
- Ah
- N (PLU)
- Nh

Périmetre Carte Communale
- N (Carte Communale)

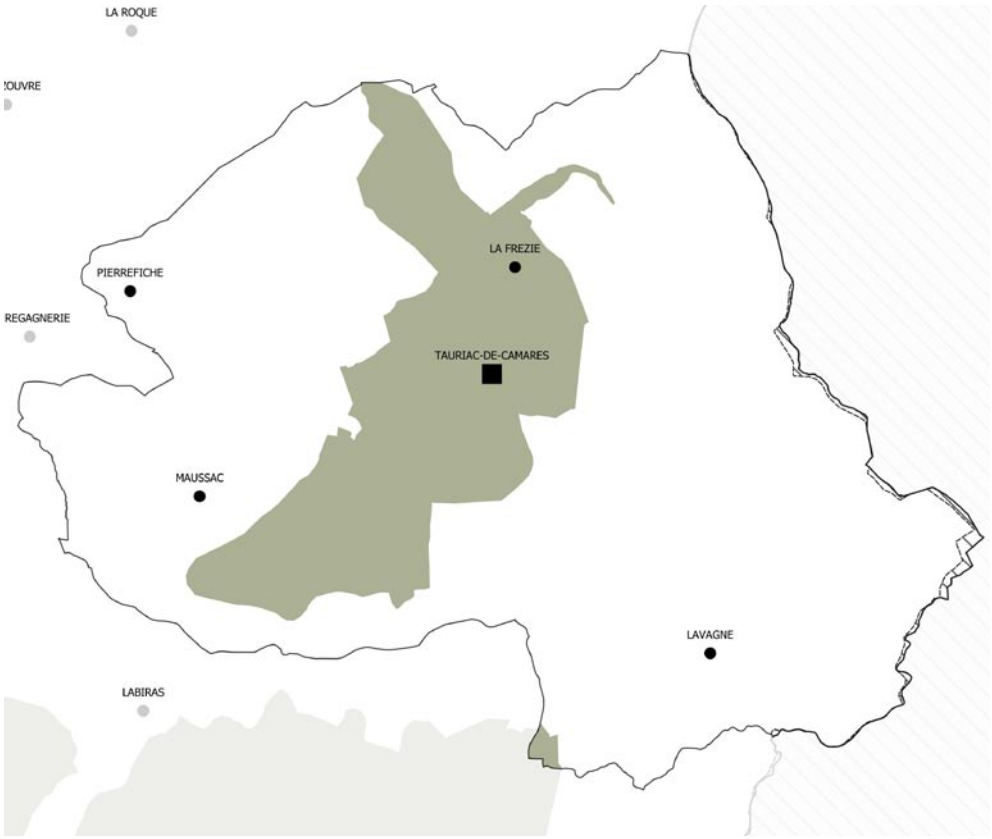

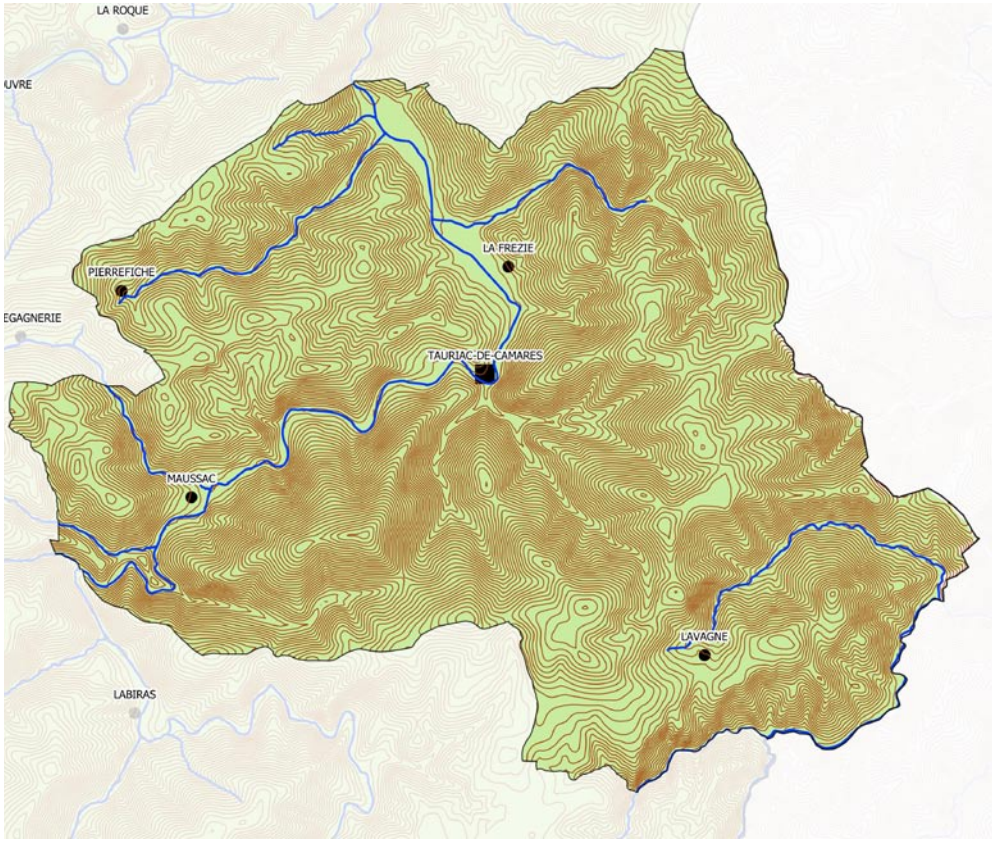

Environnement

NATURA 2000 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Bourgs et hameaux

Bourg principal

Hameaux

Paysage

Entités paysagères

Avant-Causses

Monts

Vallée des Monts

Rougiers

Vallée des Rougiers

Bourgs et Hameaux

Bourg principal

Hameaux

Caractéristique de site

Cours d'eau

Courbes de niveau équidistance 10m

Les hameaux

La Frézié

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	1
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD52, RD198
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	-
STEU	En projet
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,19 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	0,29 ha

ENJEUX

Implanté dans la pente, la Frézié se caractérise par un habitat groupé, essentiellement constitué de bâtiments anciens. Une ruine et un logement vacant sont identifiés sur le hameau.

Il est implanté dans la vallée de la Nuéjouls qui constitue une limite lointaine, au Sud-Ouest du hameau. Il s'agit d'une milieu relativement ouvert et le bâti est exposé Sud-Ouest.

La D52 constitue une limite au Sud-Ouest et à l'Ouest du hameau. A l'Est et au Nord, la topographie contraint son développement.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua sur le hameau de façon à faciliter l'entretien et la réhabilitation de l'existant, tout en offrant une possibilité d'extension mesurée de l'urbanisation, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle globale et en respectant les limites paysagères précisées précédemment. Un emplacement réservé dédié à la création d'une station d'épuration a également été mis en place.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



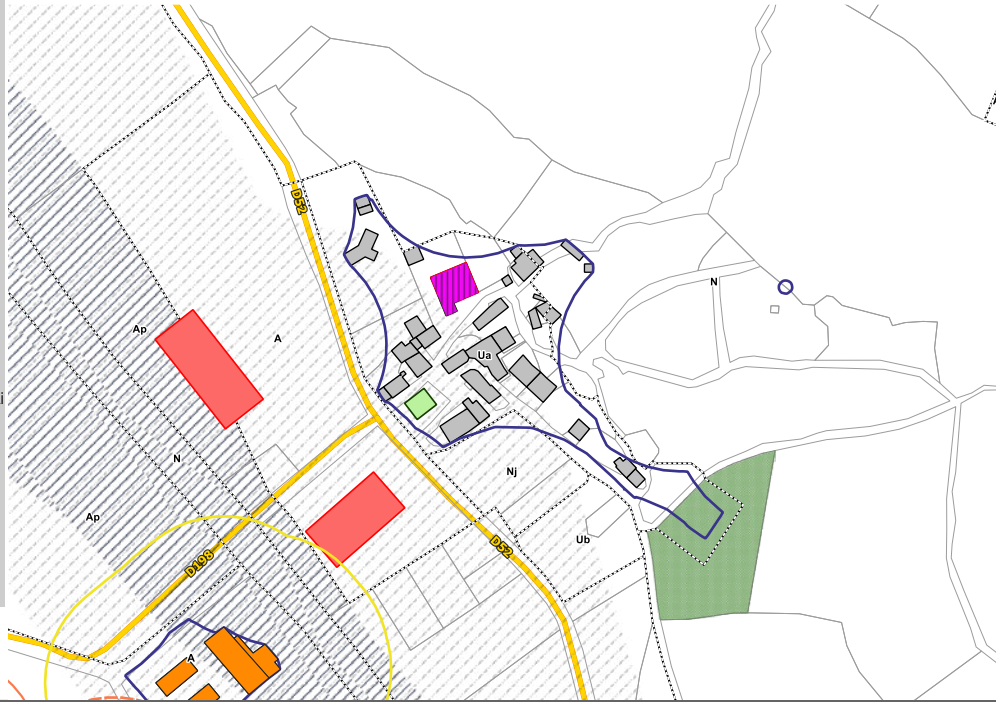

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	244	6796	Partie Nord proche de l'urbanisation en prairie artificielle monospécifique et grand potager, à privilégier pour urbanisation. Le reste de l'espace libre correspond à de la prairie naturelle plus ou moins dégradée à enjeu modéré mais à préserver si possible.	Multiple	Nul	Faible à modéré	Réduction de la partie classée en zone constructible (passage à 1877m²)	Faible à modéré
EL	245	11 258	Prairie artificialisée peu diversifiée et dominée par des graminées semées (Dactylis, Anthoxantum….). Il s'agit certainement d'ancienne cultures. Attention à la proximité avec la rivière et préserver la ripisylve. Plusieurs haies présentes au Nord de la parcelle	Faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification de la ripisylve, de haies de catégorie 2 et de haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Nul
ER	40	291	*cf. partie de EL 245*	Faible	Modéré	Modéré	Identification de haies de catégorie 2 et de haies de catégorie 3 au titre du L151-23 du CU	Faible

La Lavagne

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,31 ha

ENJEUX

La Lavagne est un hameau desservi par une voirie étroite qui finit en impasse. Il est situé à environ 716 mètres d'altitude et s'est implanté dans une dépression du relief : il est donc peu visible dans le grand paysage. Il est constitué d'un bâti majoritairement ancien qui fait l'objet d'un entretien variable. Quelques constructions récentes sont présentes sur le hameau, notamment au Nord de celui-ci. L'une d'elles est recouverte d'un bardage bois et est visible depuis la route qui permet de se rendre sur le hameau.

Les limites paysagères sont essentiellement agricoles, sauf où Sud, où des boisements délimitent le hameau.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua sur le hameau de façon à faciliter l'entretien et la réhabilitation de l'existant, tout en respectant les limites paysagères du site.

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m





MAUSSAC

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	2
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD52
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Zonage d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	-
STEU	En projet
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	2
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait gonflement des Argiles	A proximité immédiate
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	0,11 ha

ENJEUX

Maussac est implanté dans la vallée de la Nuéjouls, à sa confluence avec le ruisseau de Valazoubre. A cet endroit, la vallée est relativement large et présente un aspect ouvert.

Le bâti du hameau s'est organisé de façon groupée et est constitué de bâtiments anciens. Maussac est caractérisé par des limites paysagères bien définies et qui doivent être respectées :

- Au Sud-Est : la RD52 qui constitue une limite à ne pas franchir,
- Au Sud : l'activité agricole avec un bâtiment d'élevage existant et un autre en projet,
- Au Nord : la topographie.

Le projet de PLUi prévoit un secteur Ua sur le hameau de façon à faciliter l'entretien et la réhabilitation de l'existant, en respectant les limites paysagères du site. Le Sud du hameau, quant à lui, a été classé en zone A de façon à favoriser le maintien, voir le développement de l'activité agricole, sans exclure la valorisation du bâti existant (cf. changements de destination potentiels).

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



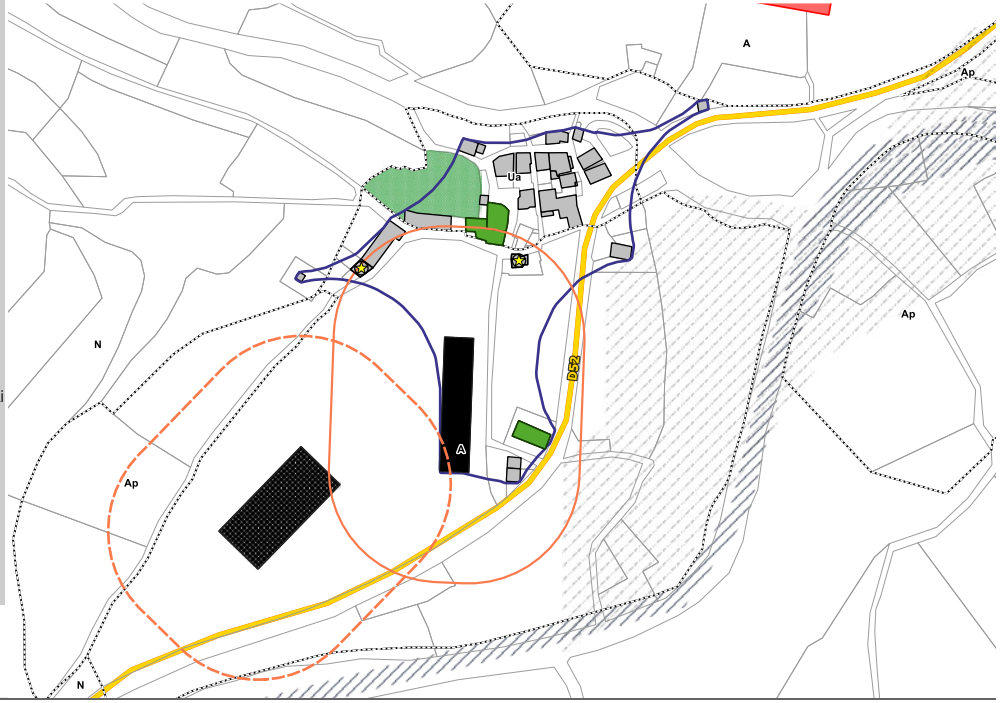

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



PARCELLES INVENTORIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET RÉSIDUELS

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	246	222	Prairie naturelle eutrophisée et petit fourré très dense présentant un intérêt d'autant plus qu'ils sont collés aux habitations et à la route. Muret en pierre avec végétalisation et anfractuosités au nord et à préserver.	Faible	Fort	Fort	Retrait de la zone constructible Identification d'un muret de catégorie 1 au titre de l'article L151-23 du CU	Nul
EL	247	2888	Prairie artificielle monospécifique sans intérêt écologique avec quelques petites haies de présentant pas de grands enjeux. Prairie de l'autre côté de la route dégradée, possibilité d'urbanisation.	Très faible	Modéré	Modéré	Retrait de la zone constructible Identification d'une haie de catégorie 2 et de haies de catégorie 3 au titre de l'article L151-23 du CU	Nul

PIERREFICHE

Vocation	Résidentielle
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	-
Monument historique et site	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	Voirie communale
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Type d'assainissement	Individuel
Réseau d'assainissement	-
STEU	-
Paysage / Environnement	
Paysage	Causses
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	-
Réglementations agricoles	-
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	-
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	-
Consommation de l'espace depuis 2010	-

ENJEUX

Implanté dans la pente, Pierrefiche est constitué d'un habitat organisé de façon linéaire. Il est composé d'un bâti traditionnel rénové. Il a fait l'objet de rénovations qualitatives, notamment dans la moitié Nord du hameau. Il accueille l'association Regain.

Il est desservi par une voirie étroite qui se termine en impasse. Il est entouré de boisement, sauf au Nord, ce qui le rend peu visible dans le grand paysage.

Le projet de PLUi classe le hameau en secteur Ap du hameau afin de ne permettre que l'entretien et la réhabilitation du bâti existant, tout en préservant la qualité paysagère du site

Changement de destination

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Bâti
- Vacance résidentielle
- Vacance résidentielle de plus de 2 ans
- Vacance commerciale
- Bâti principal

Foncier
- Tâche urbaine
- Zonage du PLUi

Espaces libres du projet de PLUi
- Densification
- Extension
- Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)

Patrimoine
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bati
- Monument historique
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques

Risques
- Risque d'inondation (PPRi)
- Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
- Risque de retrait et gonflement des argiles

Voirie
- RD catégorie A
- RD catégorie C, D et E

Relief
- Courbes de niveau equidistance 5m



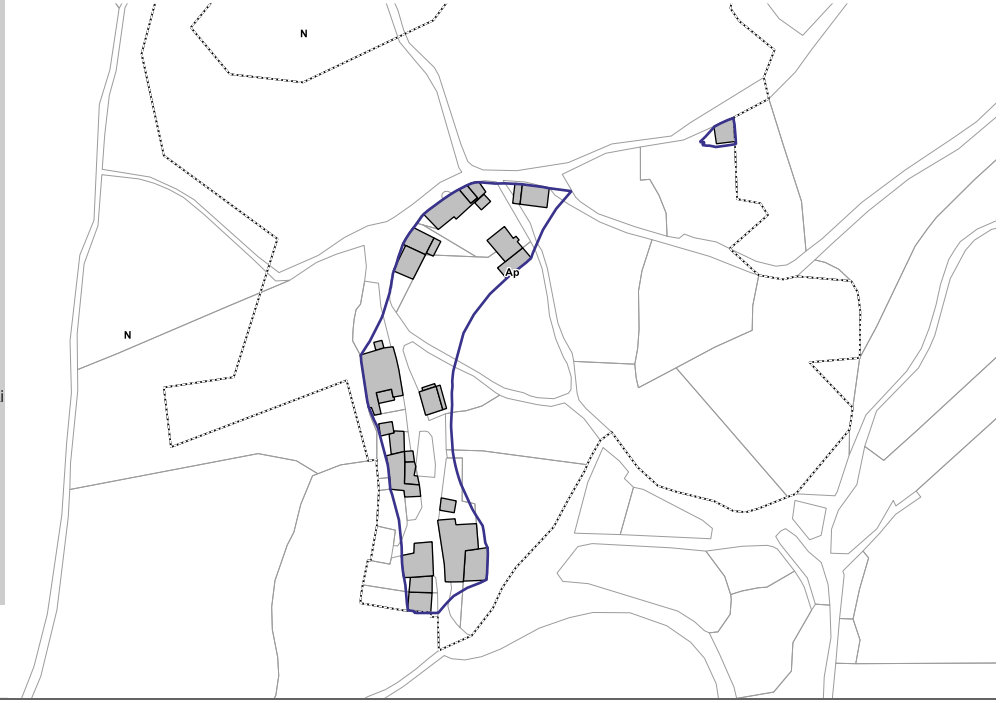

Le bourg

TAURIAC DE CAMARÈS



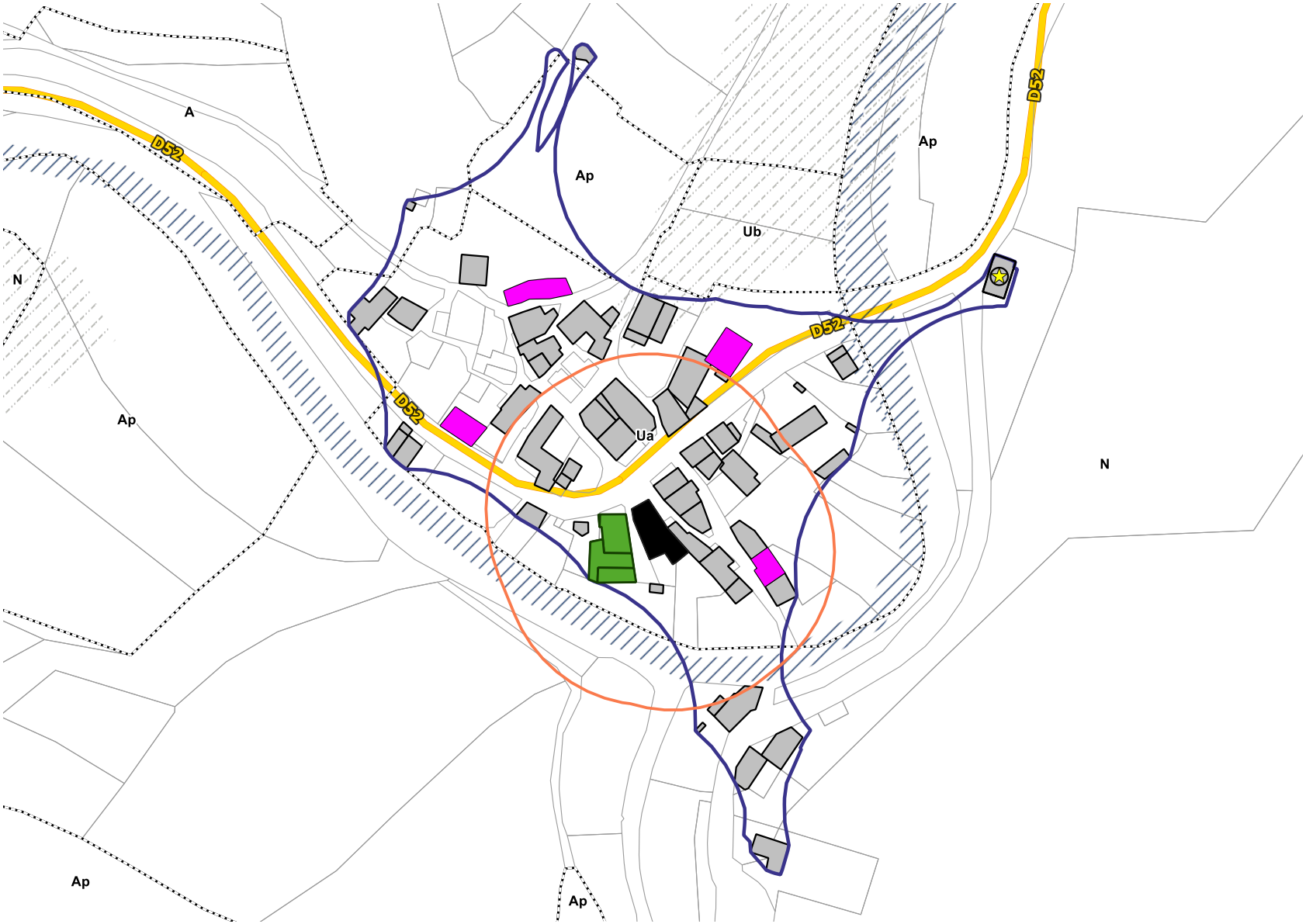
A
D52
Ap
Ub
Ua
N
Changement de destination
Bâtiments agricoles
Habitation d'exploitant
Habitation d'exploitant en projet
Batiment de stockage
Miellerie
Serre
Fumieres
Bâtiment d'élevage
Bâtiment d'élevage en projet
Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel
Périmètre de réciprocité agricole
Perimetre bâtiment existant
Perimetre bâtiment en projet
Perimetre bâtiment vacant
Bâti
Vacance résidentielle
Vacance résidentielle de plus de 2 ans
Vacance commerciale
Bâti principal
Foncier
Tâche urbaine
Zonage du PLUi
Espaces libres du projet de PLUi
Densification
Extension
Parcelles bâties depuis 2010 (sauf agricole)
Patrimoine
Patrimoine bâti
Petit patrimoine bati
Monument historique
Périmètre de 500m autour des monuments historiques
Risques
Risque d'inondation (PPRi)
Carte Informative des Zones Inondables (CIZI) - hors PPRi
Risque de retrait et gonflement des argiles
Voirie
RD catégorie A
RD catégorie C, D et E
Relief
Courbes de niveau equidistance 5m

Vocation	Mixte à dominante résidentielle
Commerces / services / activités	
Commerces	1 commerce ambulant (boulanger)
Services	Mairie
Equipements	-
Activités	-
Bâti	
Logements vacants (depuis + de 2 ans)	-
Commerces vacants	-
Changement de destination	1
Monuments historiques	-
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD52
Desserte du réseau AEP	Régie communale
Zonage d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	-
STEU	En projet
Paysage / Environnement	
Paysage	Monts
Natura 2000	-
ZNIEFF	Oui
Présence TVB *(cf fiches annexes)*	Oui
Périmètre de captage (PPI et PPR)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD
Risque	
Risque inondation	-
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Partiellement
Consommation de l'espace	
Surfaces libres tache urbaine	-
Surfaces libres PLUi	0,18 ha
Consommation de l'espace depuis 2010	-

Espaces libres au regard de la tâche urbaine :

A l'échelle communale, très peu, voire aucun, espace libre n'est recensé au sein de la tache urbaine. Aussi, dans le cadre du développement de la commune, la collectivité a identifié deux secteurs susceptibles d'accueillir un développement modéré au cours de la prochaine décennie : le bourg et la Frézié. Ces secteurs ont été retenus en cohérence avec le projet global de développement à l'échelle communautaire et en tenant compte d'un ensemble d'autres enjeux (agricoles, paysagers, environnementaux, etc.).

Enjeux

Forme urbaine : Le village de Tauriac de Camarès s'est implanté dans un méandre de la Nuéjouls. Son développement a été contraint par la topographie et le cours d'eau. Il s'est organisé de façon groupée et relativement concentrique. Il est essentiellement constitué de bâtiments anciens.

Espaces publics et stationnement : Le village comporte peu d'espaces publics de rencontres. Il convient toutefois de noter qu'un espace de convivialité a été aménagé au cours des dernières années au Nord-Est du bourg, à proximité du lavoir. Ce dernier a fait l'objet d'une réhabilitation le mettant en valeur et des installations dédiées au pique-nique ont été installées à proximité. Un rack à vélo a également été mis en place sur ce secteur et participe à la mise en valeur du bourg.
Un parking est également localisé au Nord-Ouest du bourg.

Entrées de bourg et déplacements : L'entrée Est du bourg est en cours de requalification grâce aux aménagements réalisés à proximité du lavoir et de la mairie.

Bâti et patrimoine : Le bourg est composé d'un bâti traditionnel ancien. Plusieurs bâtiments vacants ont été identifiés. Des granges présentant un intérêt en termes de changements de destination ont aussi été repérées. Le bourg de Tauriac de Camarès se caractérise donc par un enjeu de réhabilitation de l'existant.

Bilan
A l'échelle du bourg de Tauriac de Camarès, les principaux enjeux sont :
- La reconquête de la vacance,
- La réhabilitation de l'existant (grâce au changement de destination par exemple),
- La poursuite de la requalification de l'espace public (notamment grâce à la sécurisation des déplacements)
- Le respect des limites paysagères du site, tout en offrant des possibilités d'installations pour des personnes souhaitant s'installer ou rester sur la commune, en cohérence avec les objectifs définis à l'échelle communautaire.

Aussi, le projet de PLUi prévoit un secteur Ua au droit du centre ancien de façon à faciliter l'entretien et la réhabilitation de l'existant. Un secteur d'extension de l'urbanisation a été intégré au PLUi (Ub) : il est situé au Nord du bourg, à proximité des aménagements cités précédemment et, de façon plus générale, des équipements de la commune. Ce secteur fait l'objet d'une OAP de façon à garantir la densité des constructions réalisées.








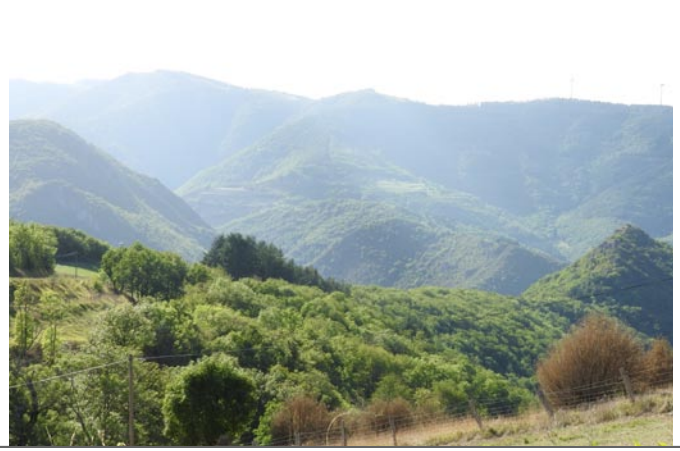


Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Haie de catégorie 1 : enjeu Fort
- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Muret de catégorie 1 : enjeu Fort
- Muret de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Muret de catégorie 3 : enjeu Faible

Prescriptions surfaciques

- Secteurs de pélites - Enjeux très forts
- Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts
- Espace boisé protégé
- Zones humides
- Zonage du PLUi

Impacts potentiels (carte 1)
Impacts résiduels (carte 2)

Espaces libres

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort
- Fort

Emplacements réservés

- Nul
- Très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré
- Modéré à fort

IMPACTS POTENTIELS DU PROJET AVANT MESURES ERC



IMPACTS POTENTIELS DU PROJET APRÈS MESURES ERC



Parcelles inventoriées dans le cadre de l'évaluation environnementale, synthèse des impacts potentiels et résiduels

Type d'identification	Identifiant	Surface brute (m²)	Descriptif terrain	Enjeux «habitats» potentiels	Enjeux «micro-habitats» potentiels	Impacts potentiels sans mesures ERC	Mesures ERC retenues	Impacts résiduels
EL	248	2447	Terrain labouré sans enjeu mais attention à la proximité avec la rivière dont la ripisylve est à conserver	Très faible	Fort	Fort	Identification de la ripisylve et d'une haie de catégorie 2 au titre du L151-23 du CU	Très faible
EL	249	2753	Prairie artificialisée et eutrophisée le long de la rivière. Elle est très peu diversifiée et donc présente un enjeu réduit mais la ripisylve/ petit boisement le long de la rivière est à conserver.	Faible à modéré	Fort	Fort	Identification de la ripisylve au titre du L151-23 du CU.	Faible à modéré
EL	250	1424	Prairie de fauche en relativement bon état mais difficile d'accès. Elle est en dent creuse et serait donc à urbaniser en priorité mais attention à la proximité avec la rivière.	Modéré	Nul	Modéré	NB : situé en densification	Modéré
EL	251	530	Verger privé en terrasse car versant pentu soutenu par des murets en pierre à enjeu moyen à fort	Faible	Fort	Fort	Pas libre	Nul

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr
31 avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél.: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monts, Rance et Rougier

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Territoire de projets

Elaboration du PLUi

Arrêté le :

26 janvier 2023

Approuvé le :

19 septembre 2024

Exécutoire le :



VISA

Date : 20 septembre 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS-RANCE-ET-ROUGIER

La Présidente,
Monique ALIES

Modifications - Révisions - Mise à jour

Annexes aux fiches-secteurs

2.2.1.2

Sommaire

Arnac-sur-Dourdou 5
Balaguier sur Rance 13
Belmont-sur-Rance 21
Brusque 59
Camarès 89
Combret 115
Fayet 139
Gissac 151
La Serre 165
Laval-Roquecezière 181
Mélagues 219
Montagnol 235
Montfranc 247
Montlaur 251
Mounes-Prohencoux 267
Murasson 299
Peux-et-Couffouleux 325
Pousthomy 339
Rebourguil 357
Saint-Sernin-sur-Rance 373
Saint-Sever-du-Moustier 389
Sylvanès 401
Tauriac de Camarès 419

Arnac-sur-Dourdou

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

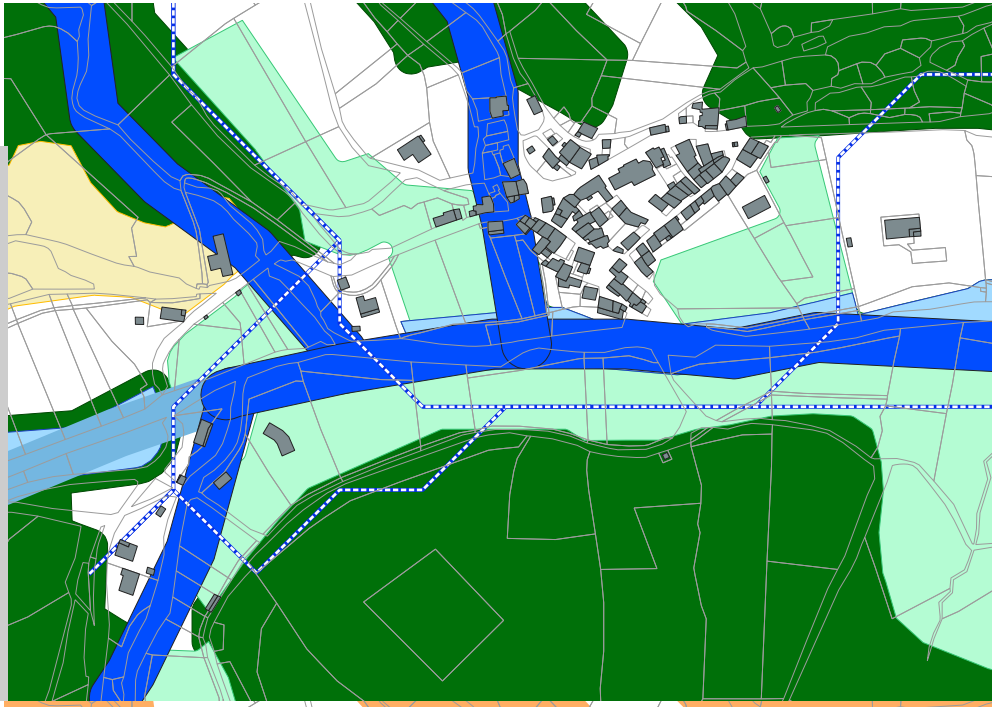

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Devèze

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

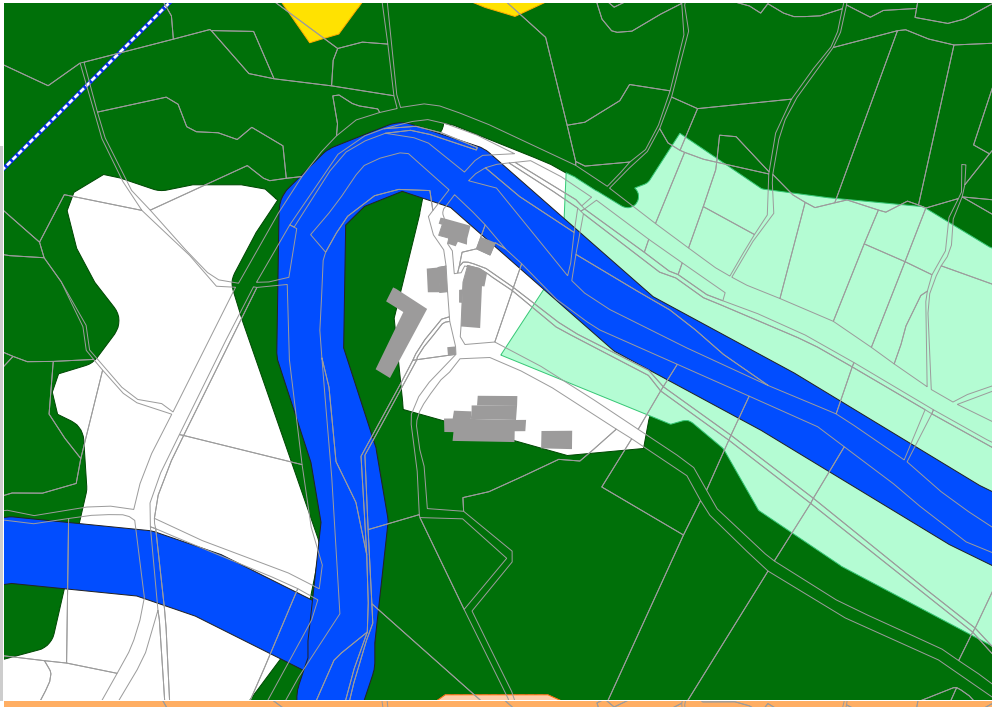

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

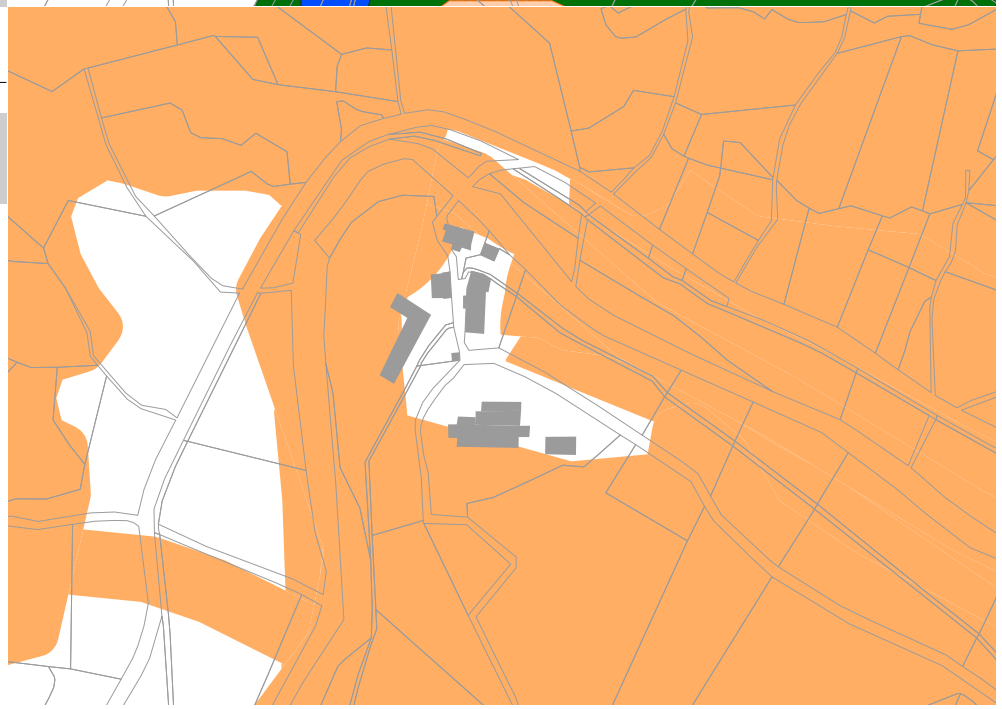

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Mouline

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

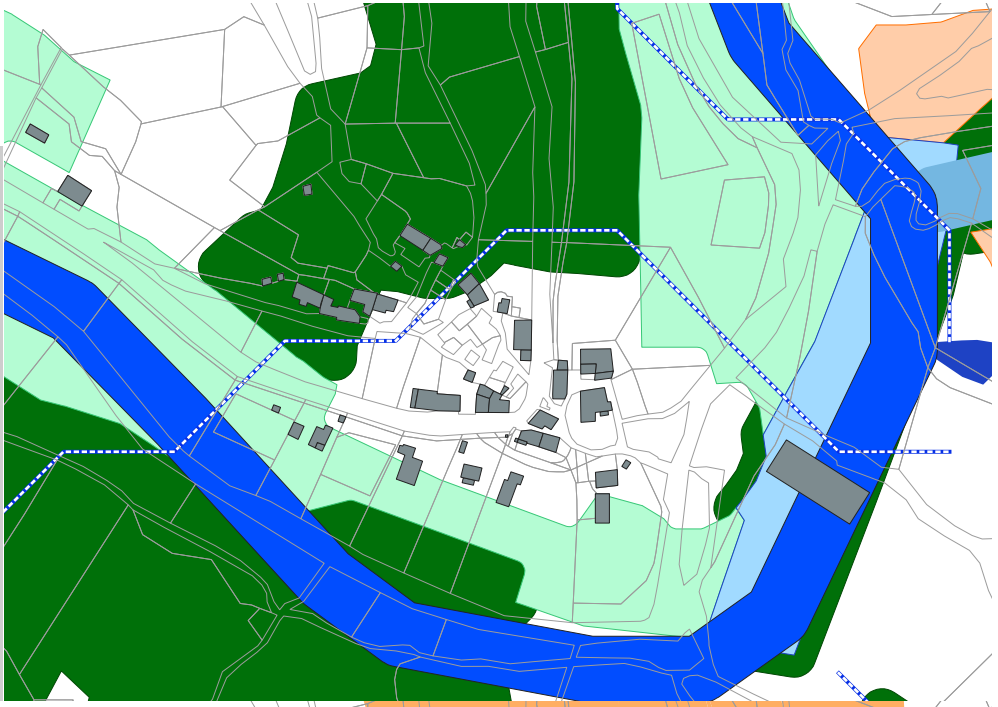

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

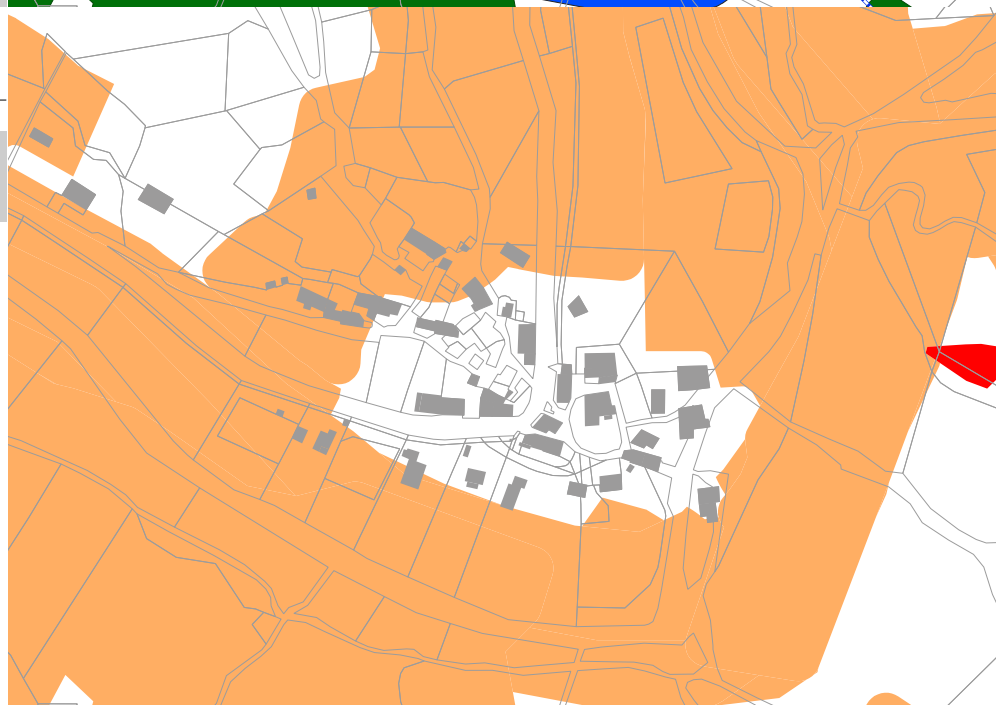

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

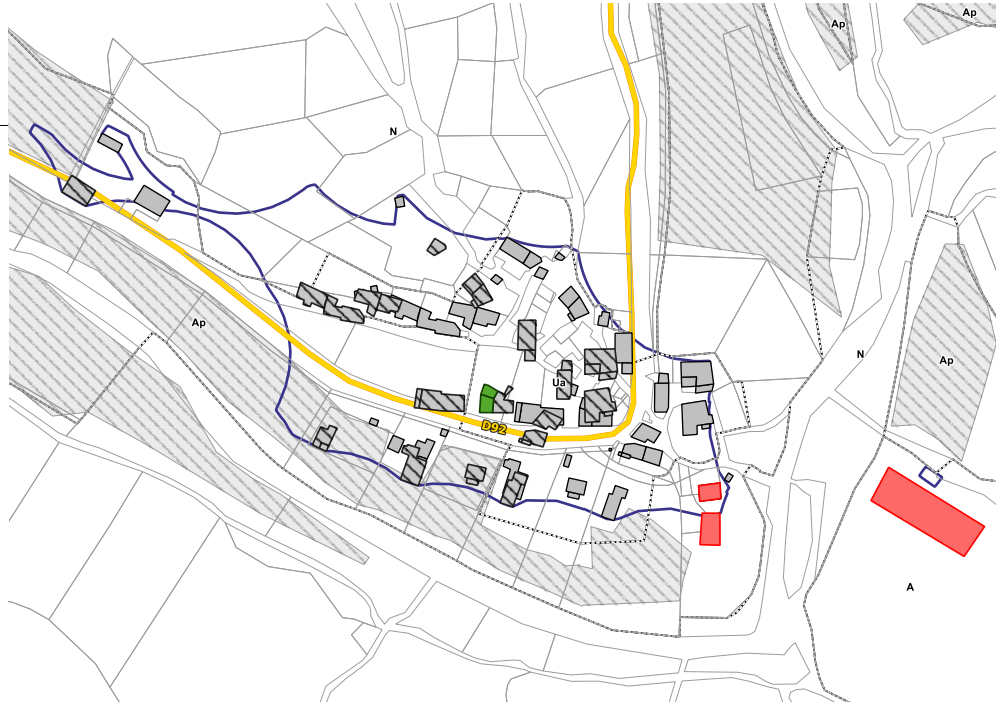

Balaguier sur Rance

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

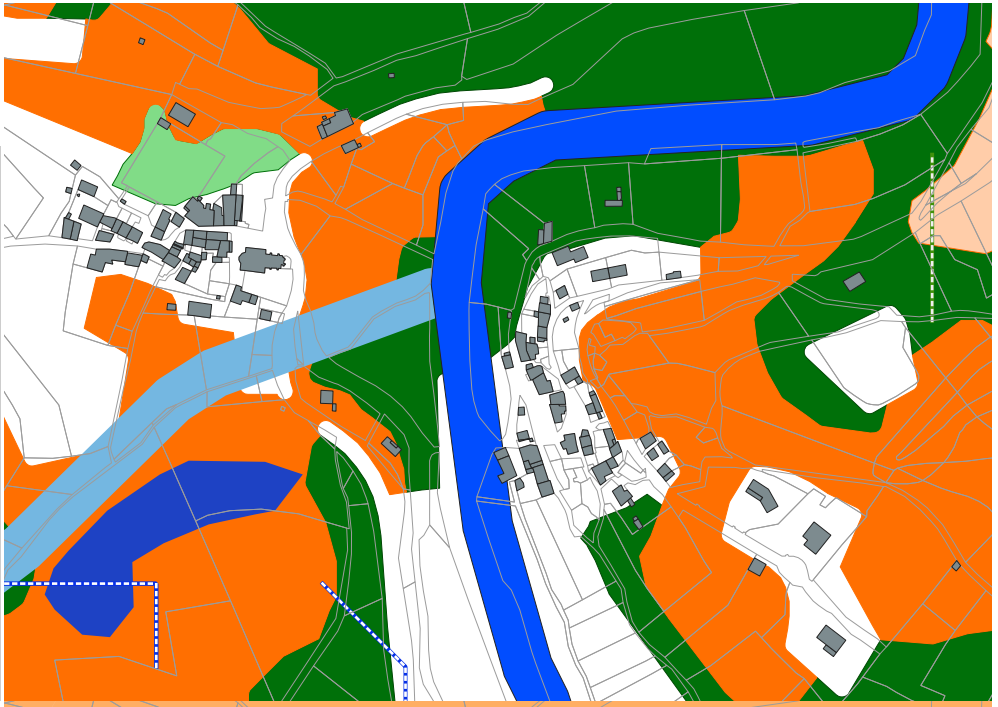

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

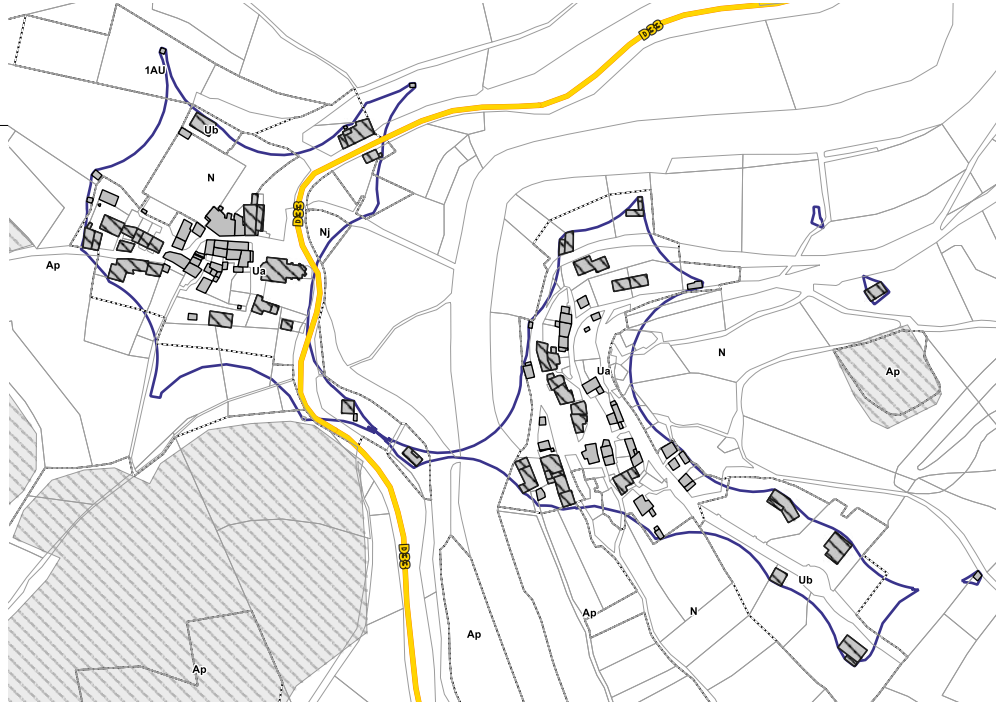

BAJAGUET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

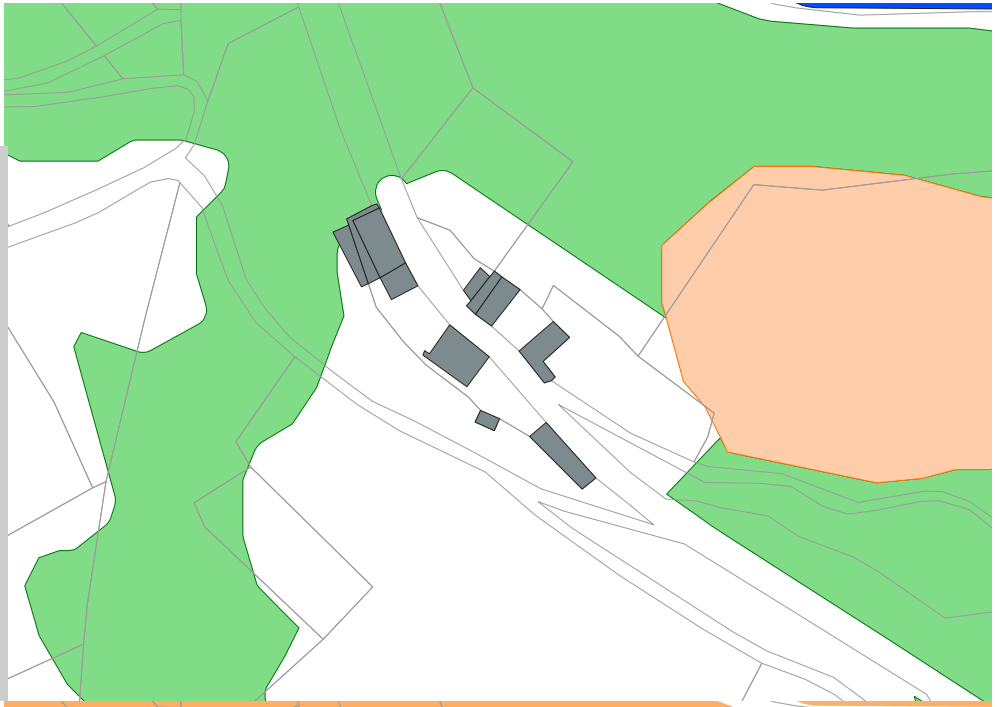

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

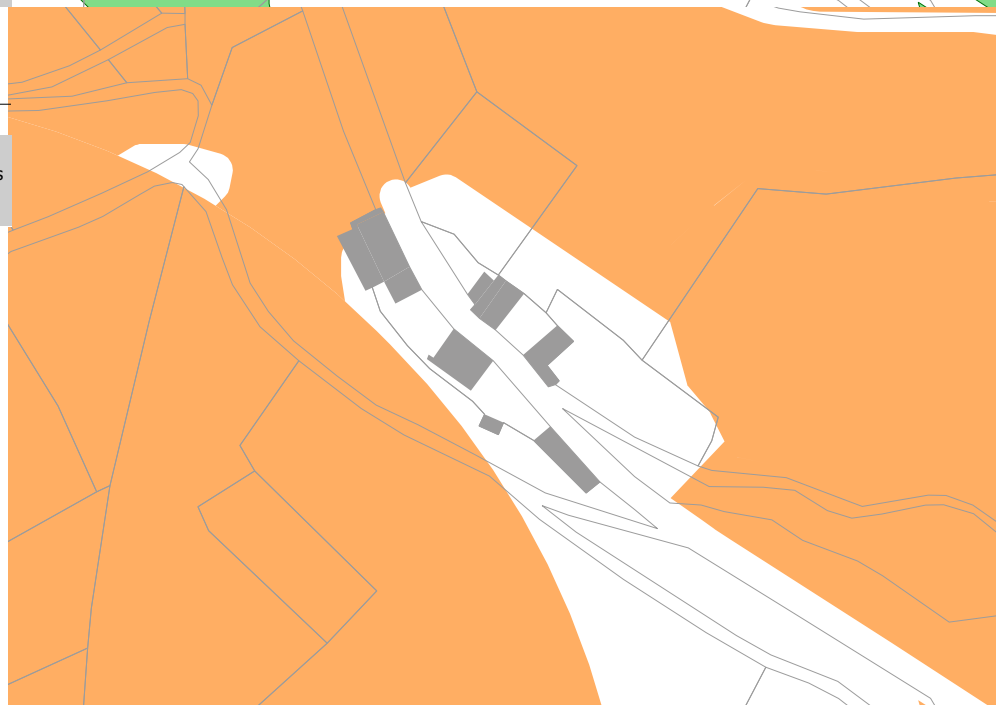

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TREXE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Belmont-sur-Rance

Bourg (Sud)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

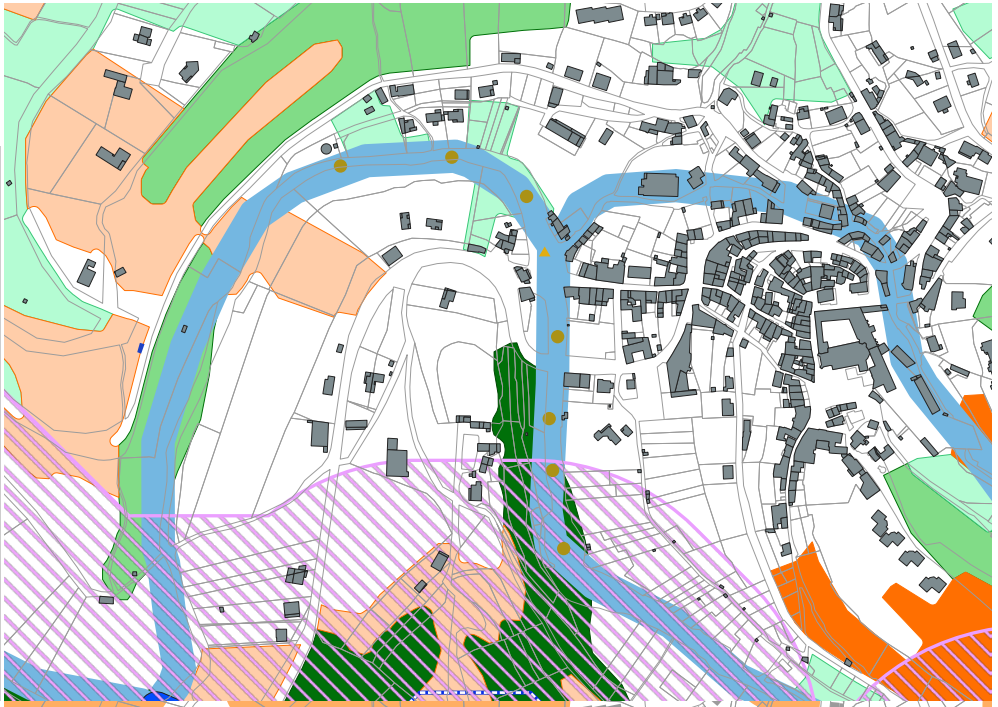

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Bourg (Nord)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

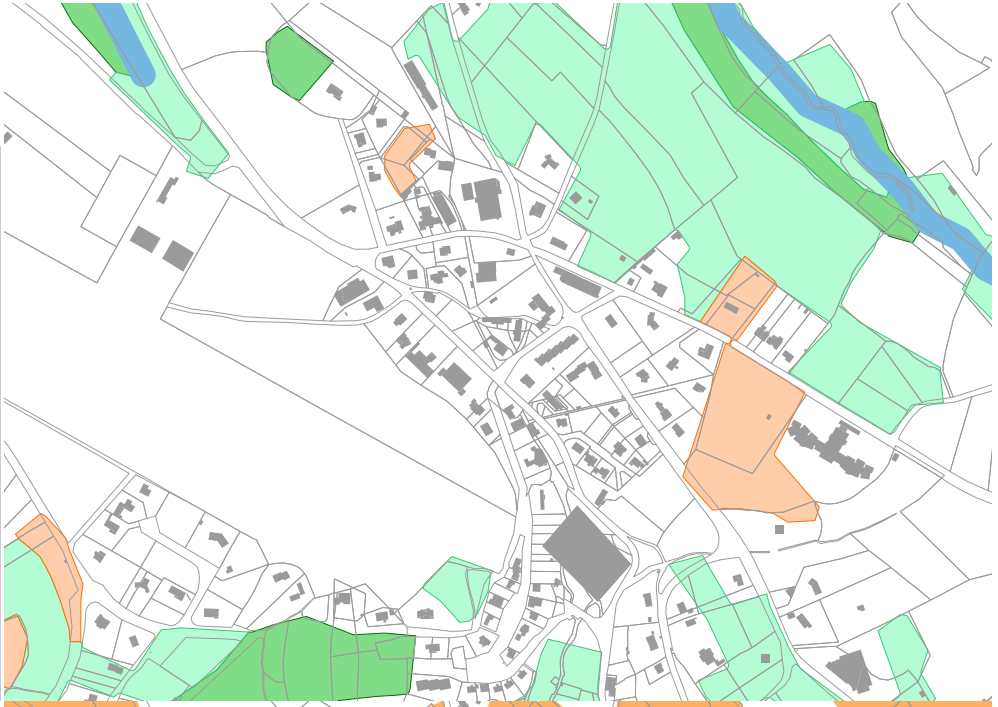

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

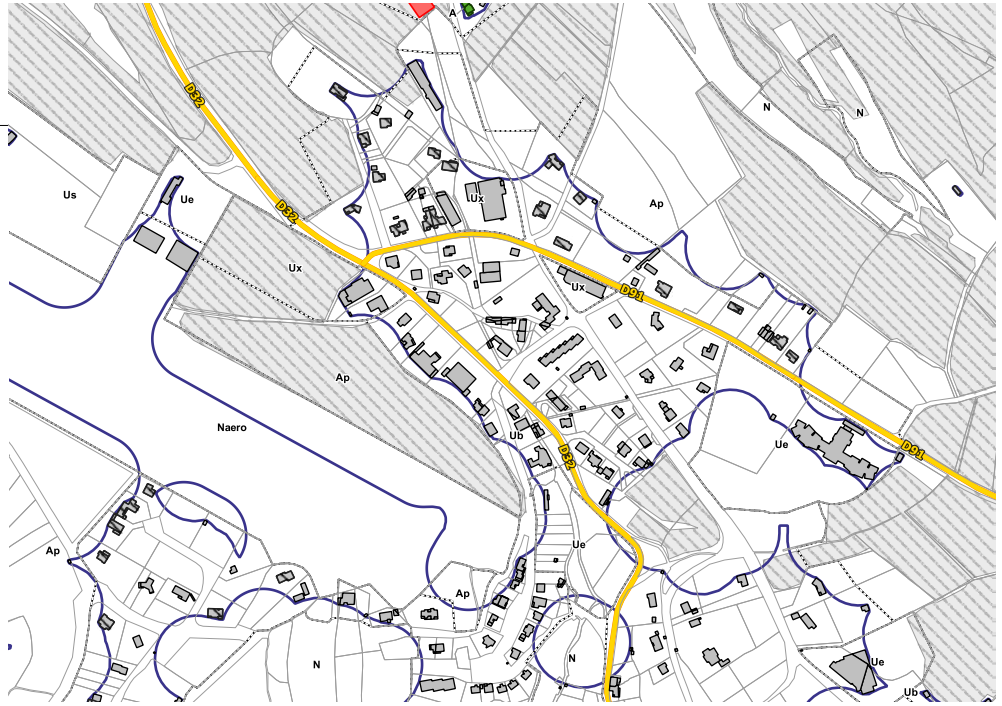

Bourg (Est)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

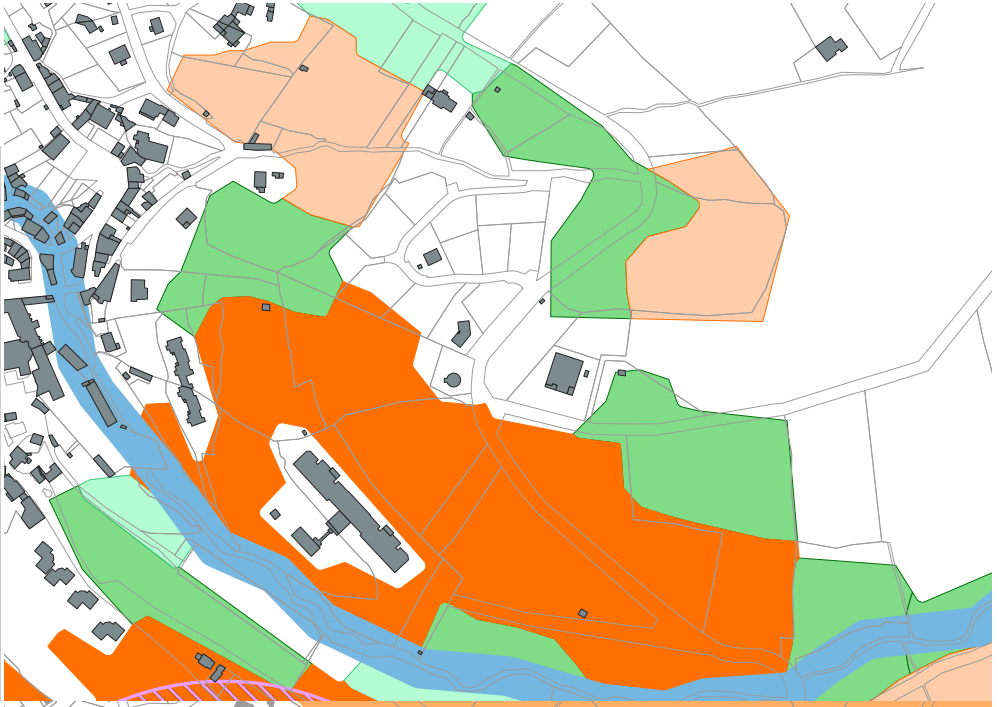

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

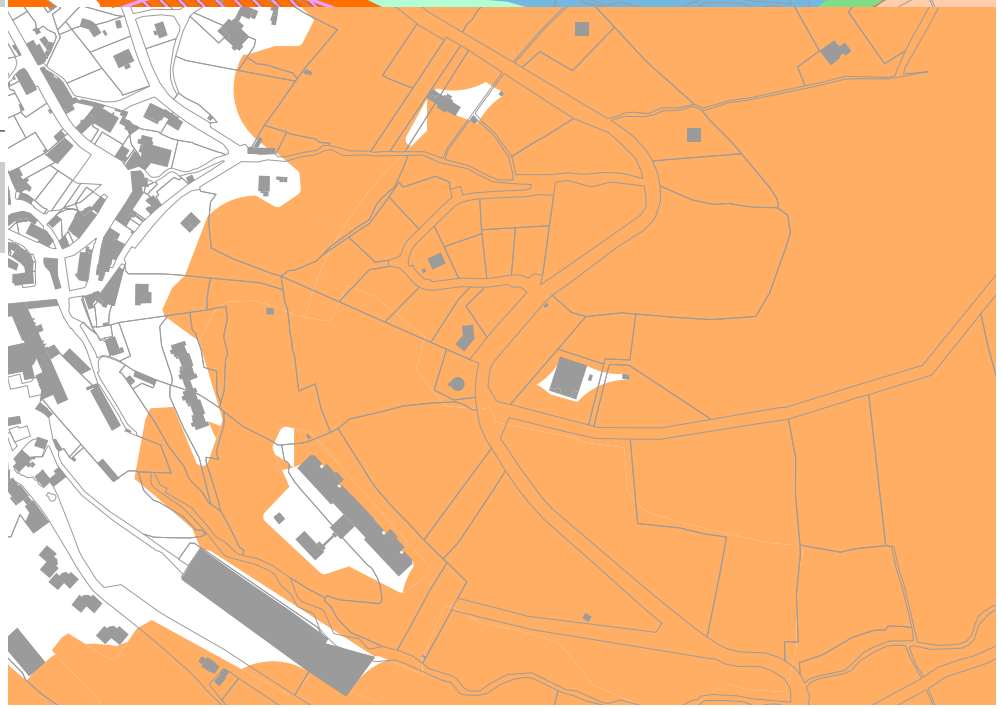

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

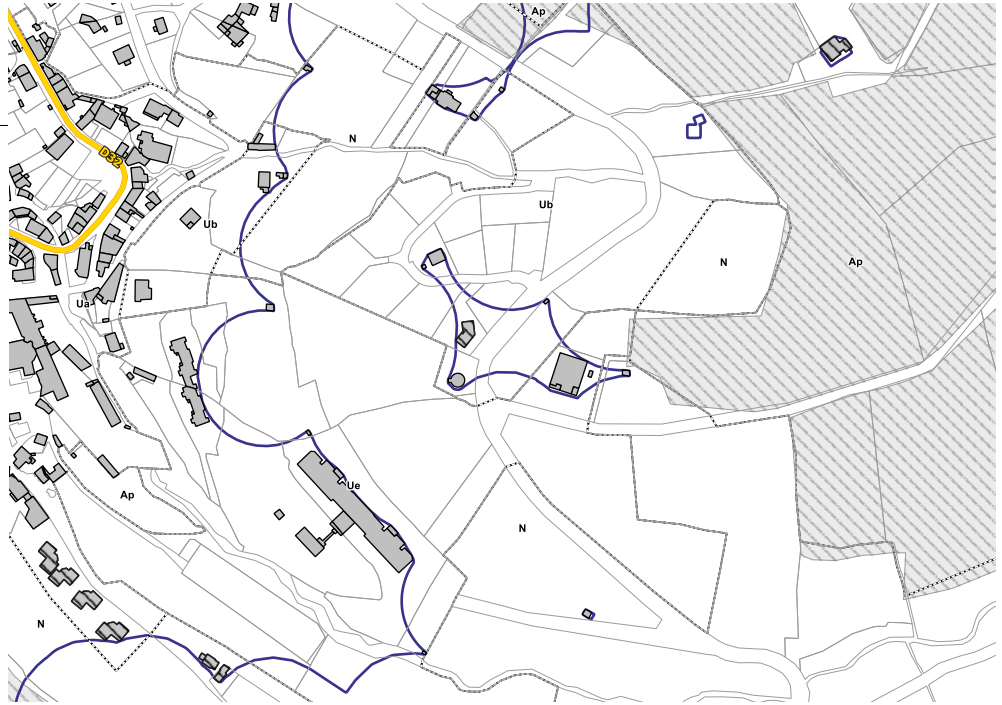

Boulouysses

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

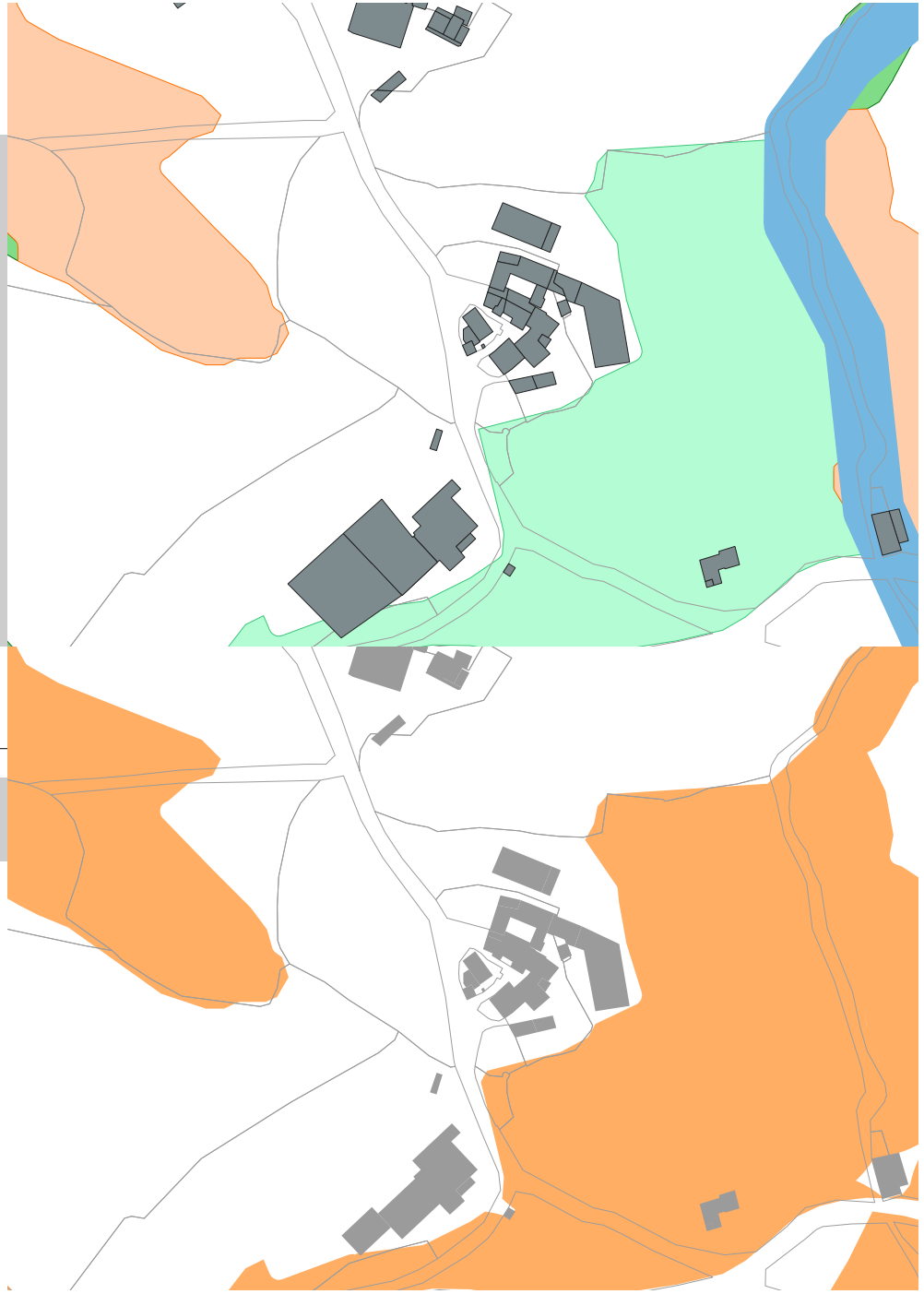

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Bouziès

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

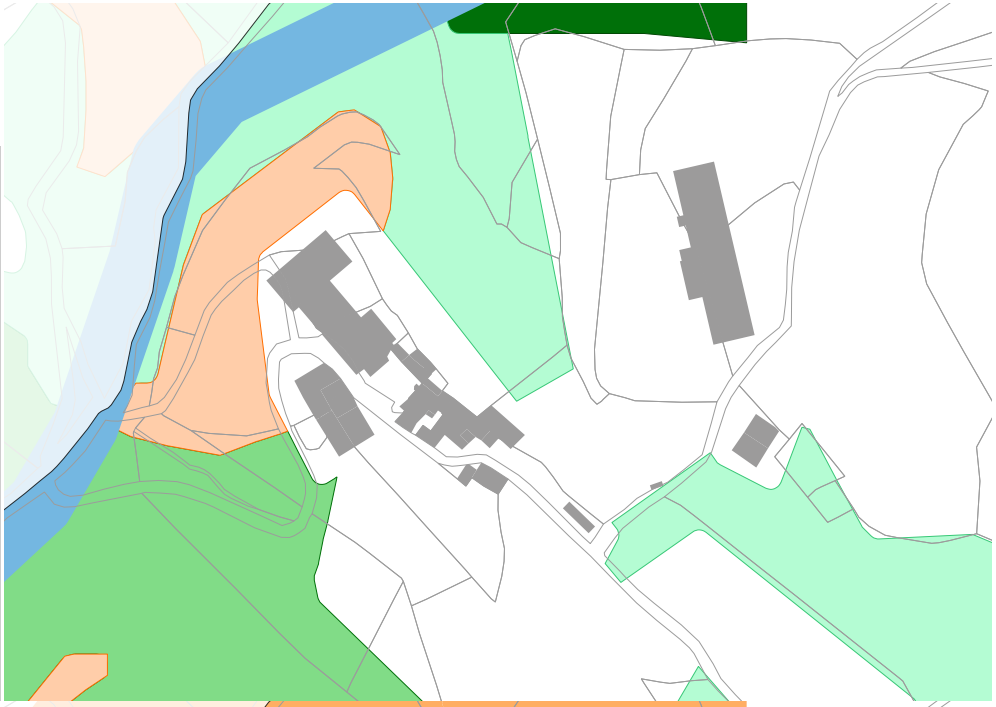

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

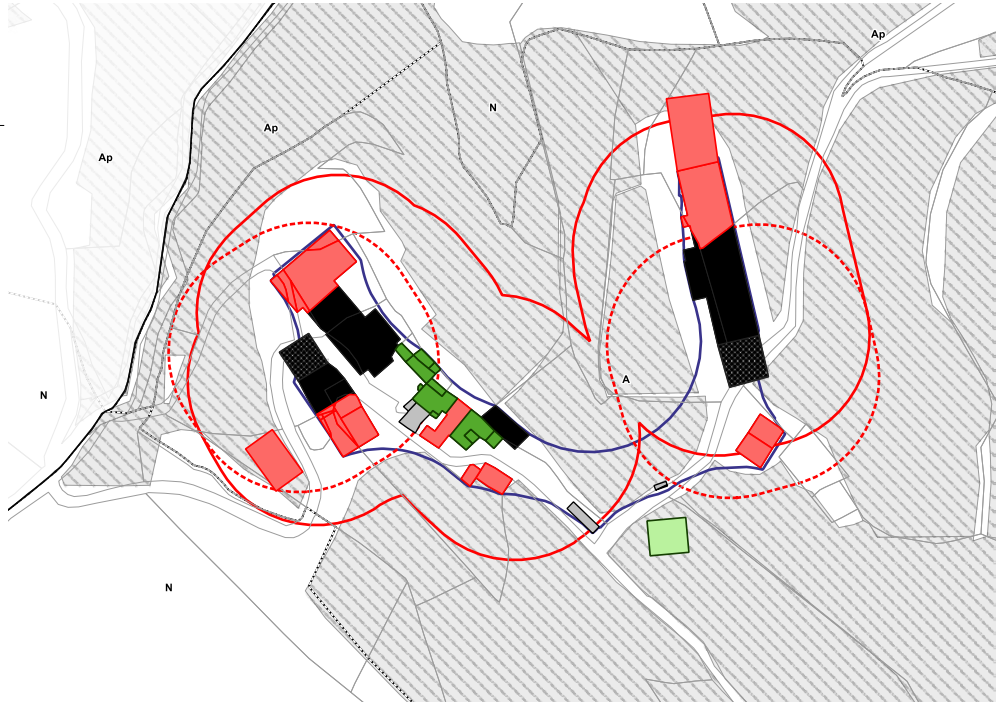

Buffières

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



GABAUDO

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



LASCAZES

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

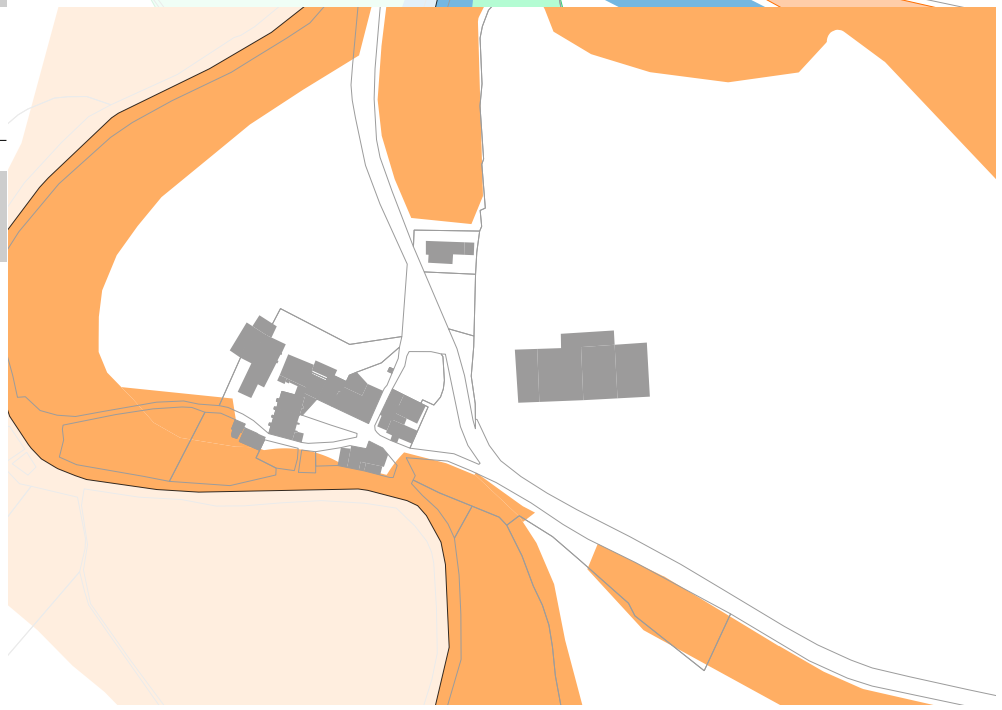

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

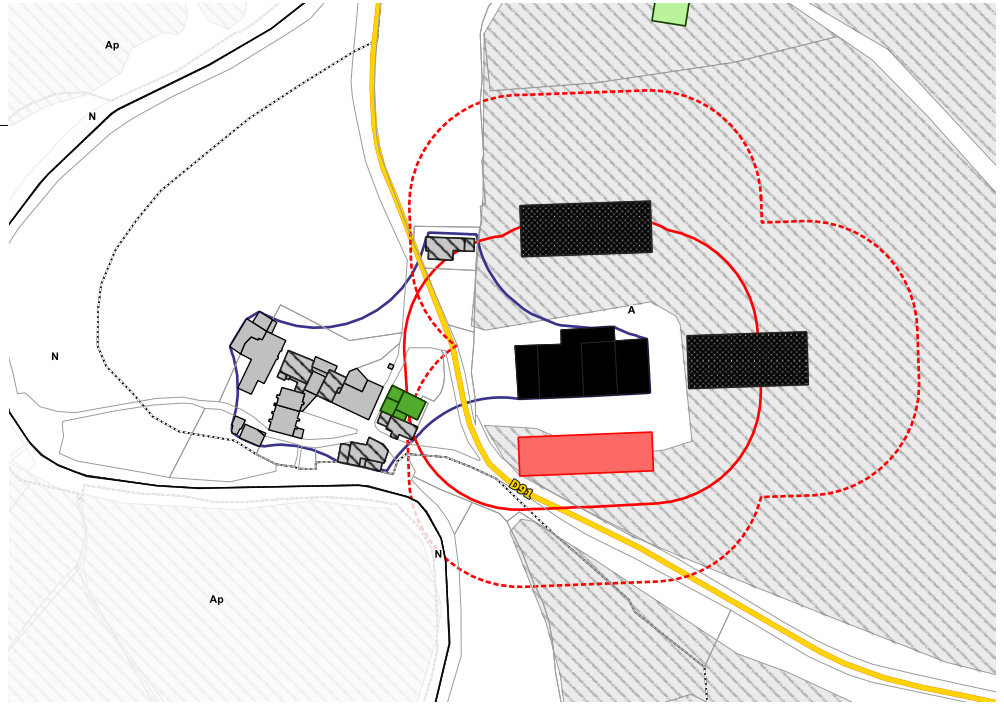

La Ramière

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

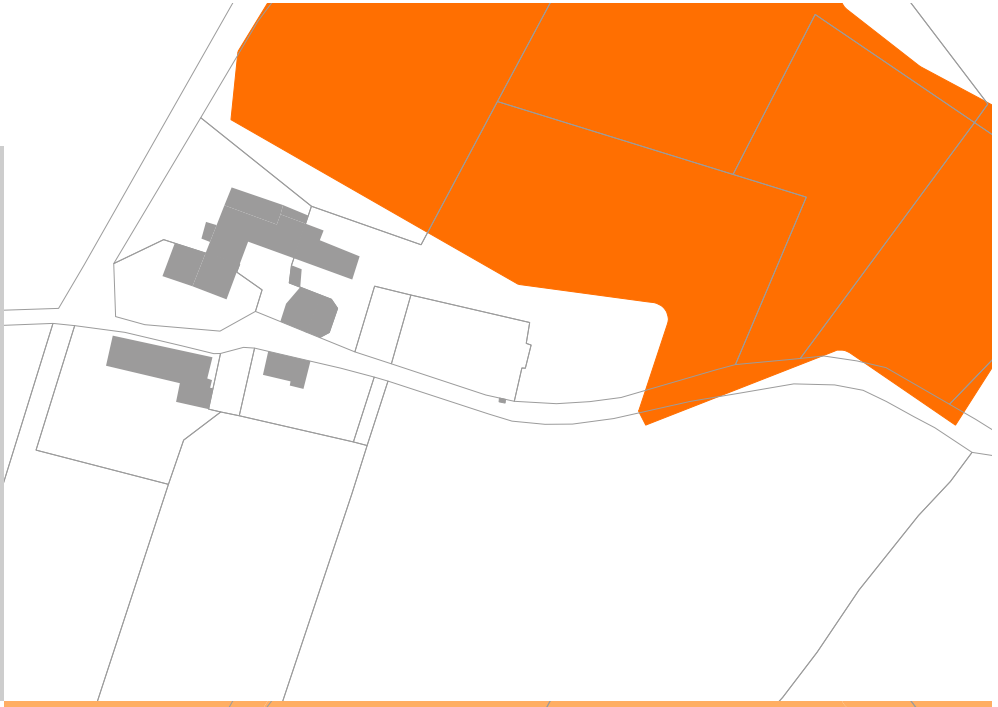

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

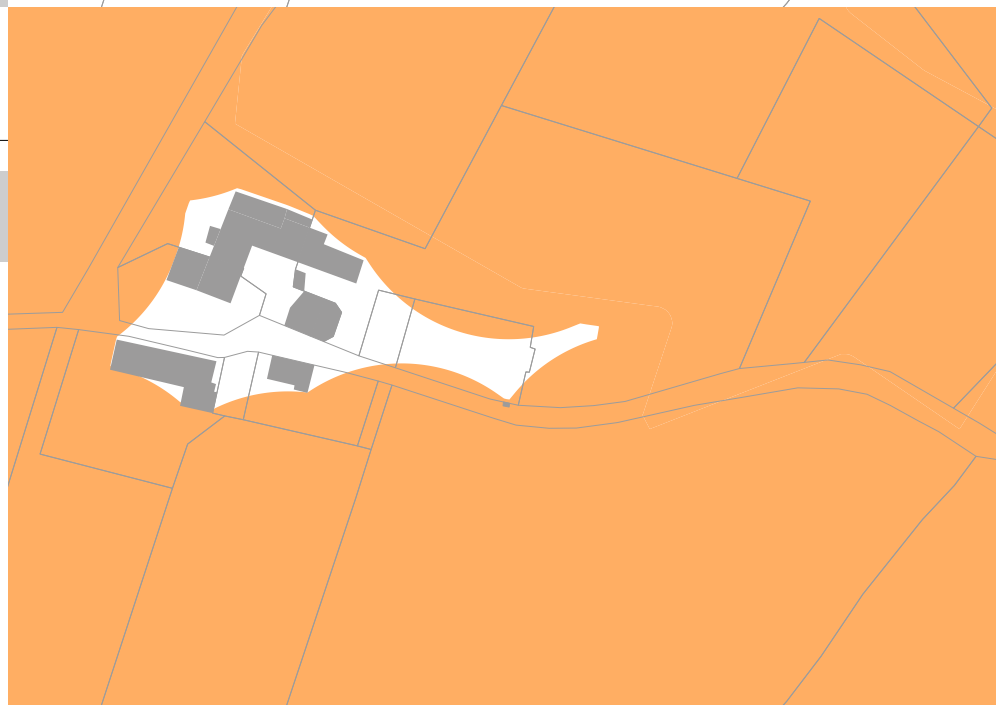

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

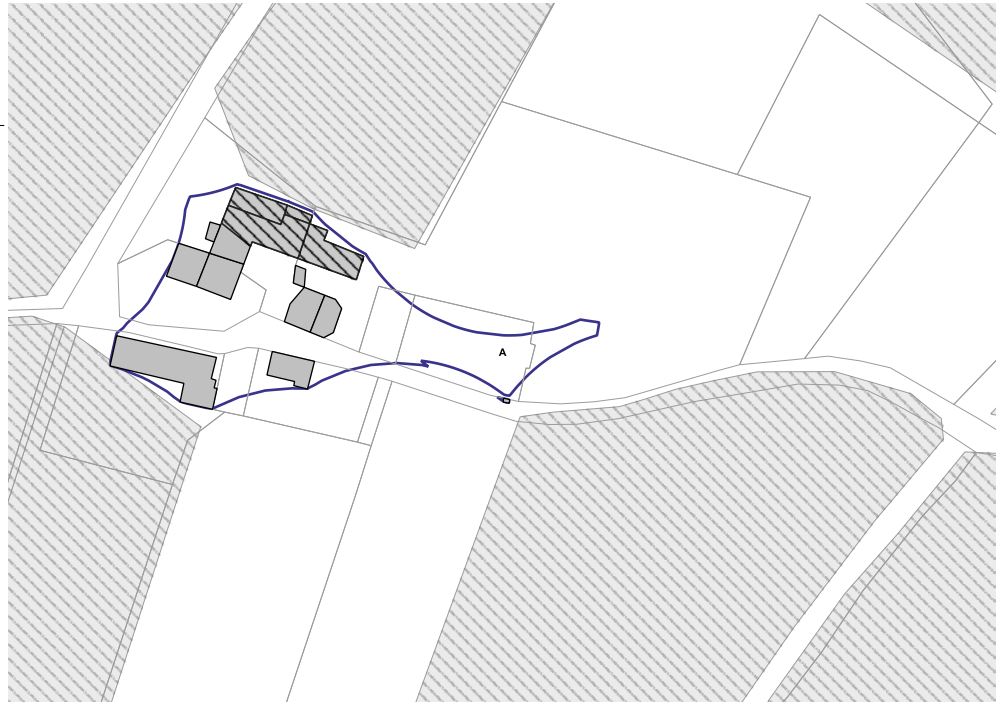

Le Fraysse

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

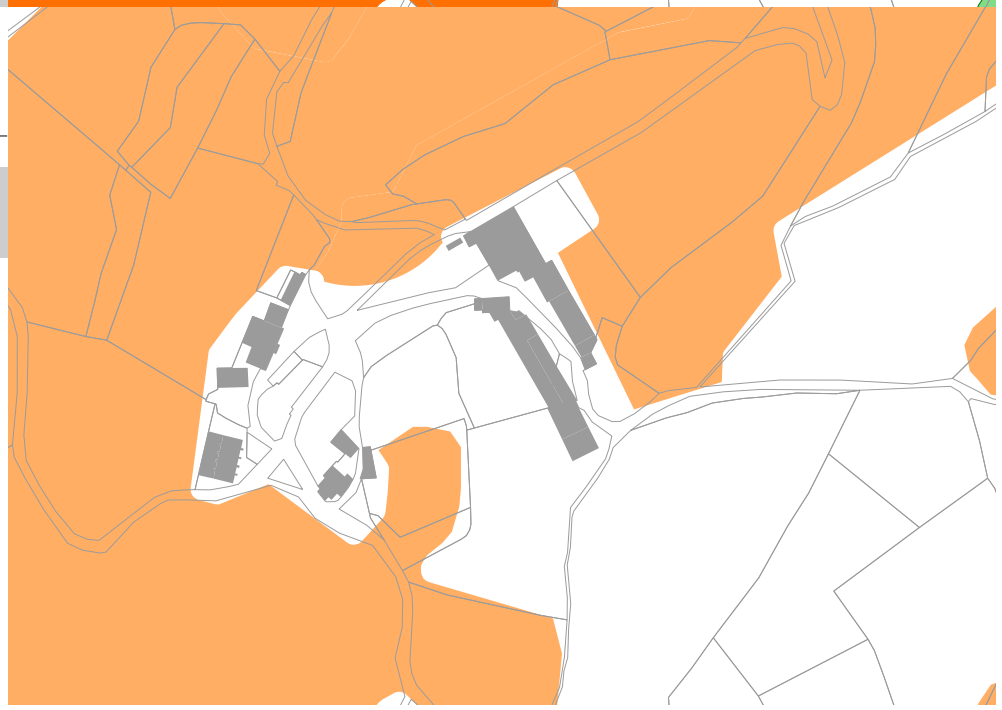

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

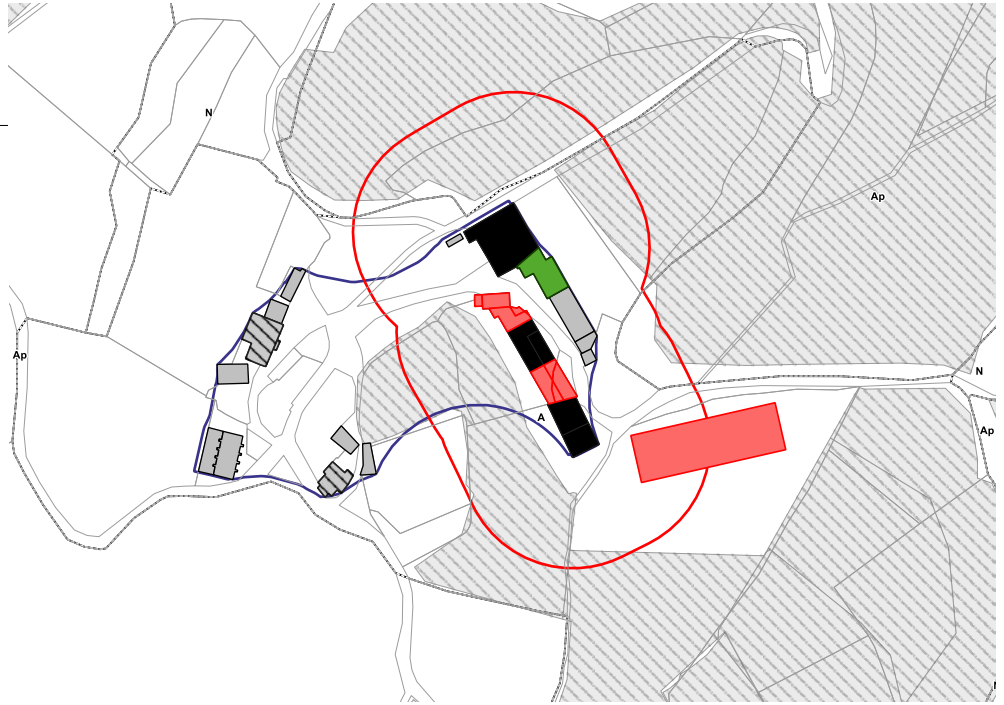

Le Peyssel

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

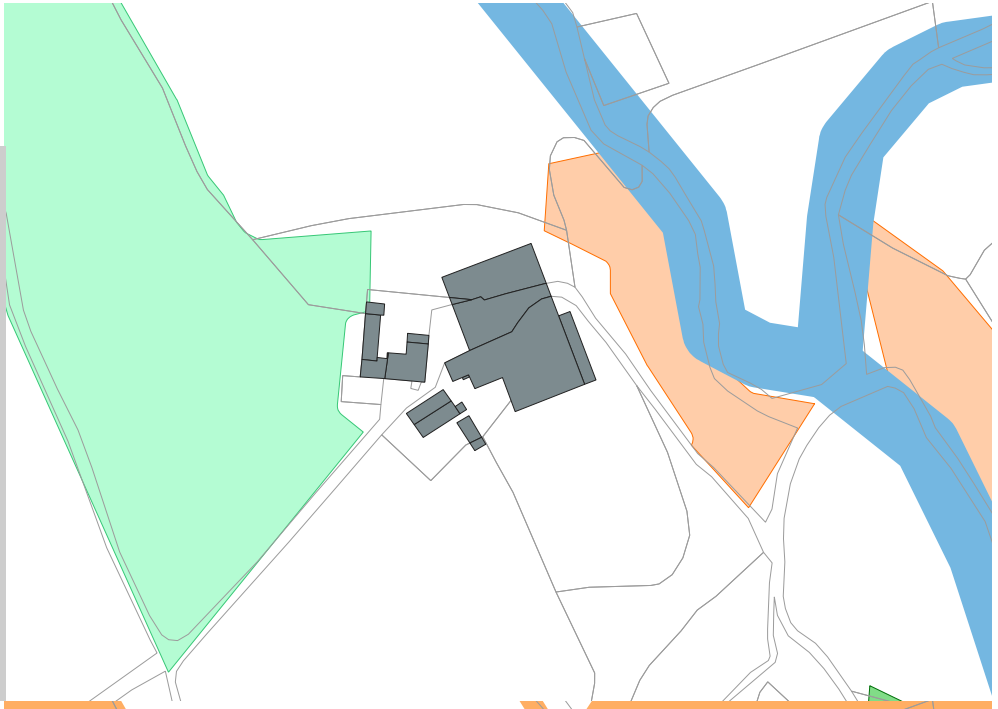

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

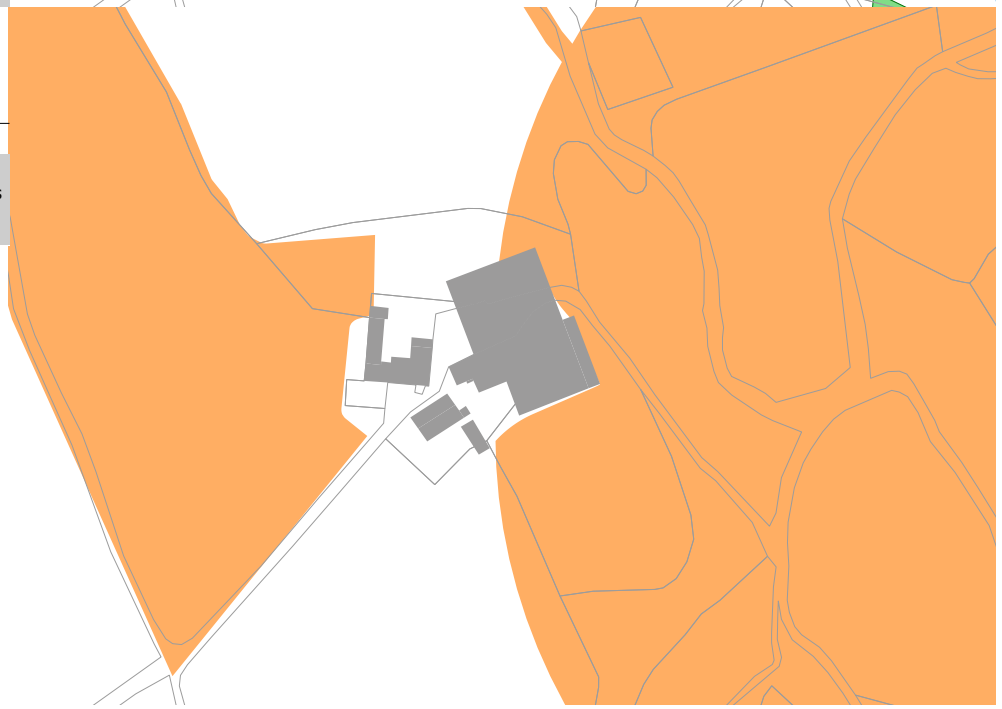

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

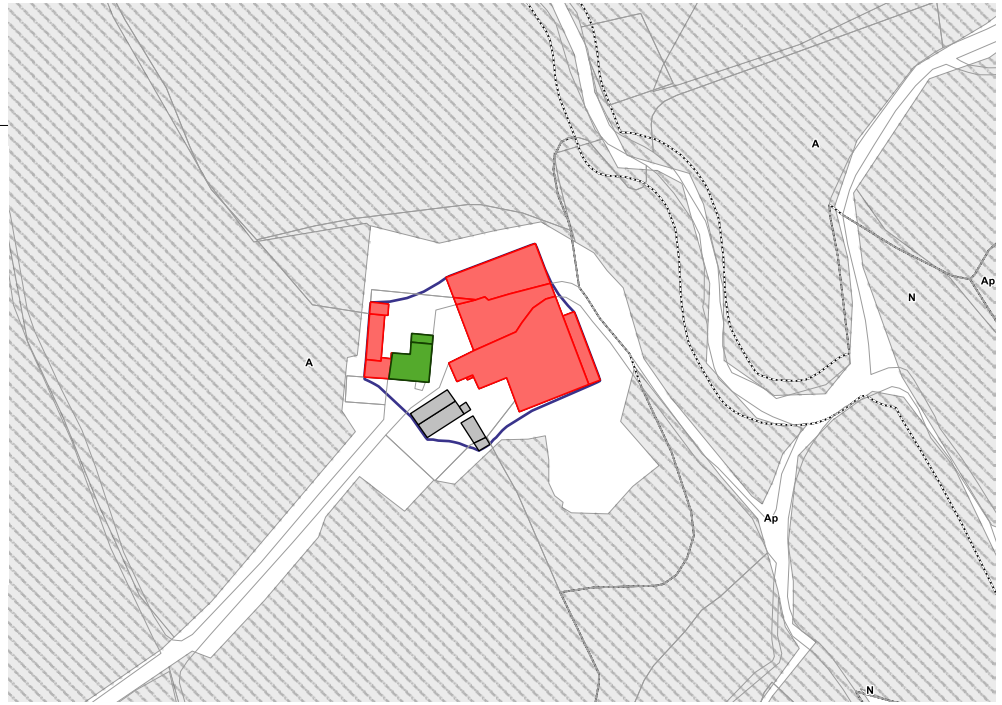

Le Rouve

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Pradailles

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

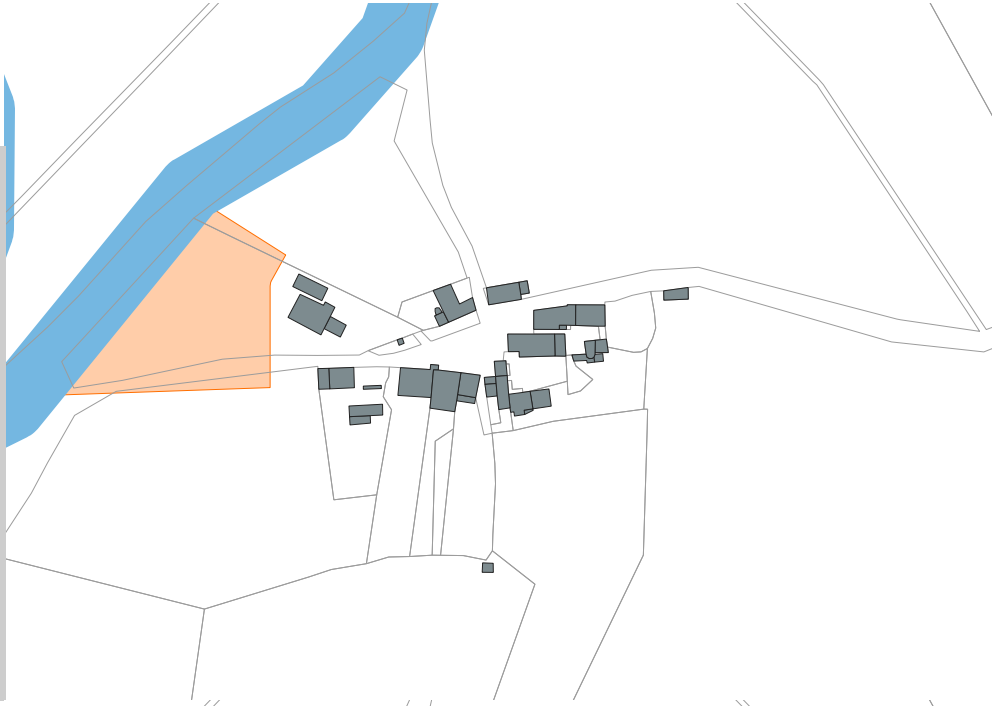

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

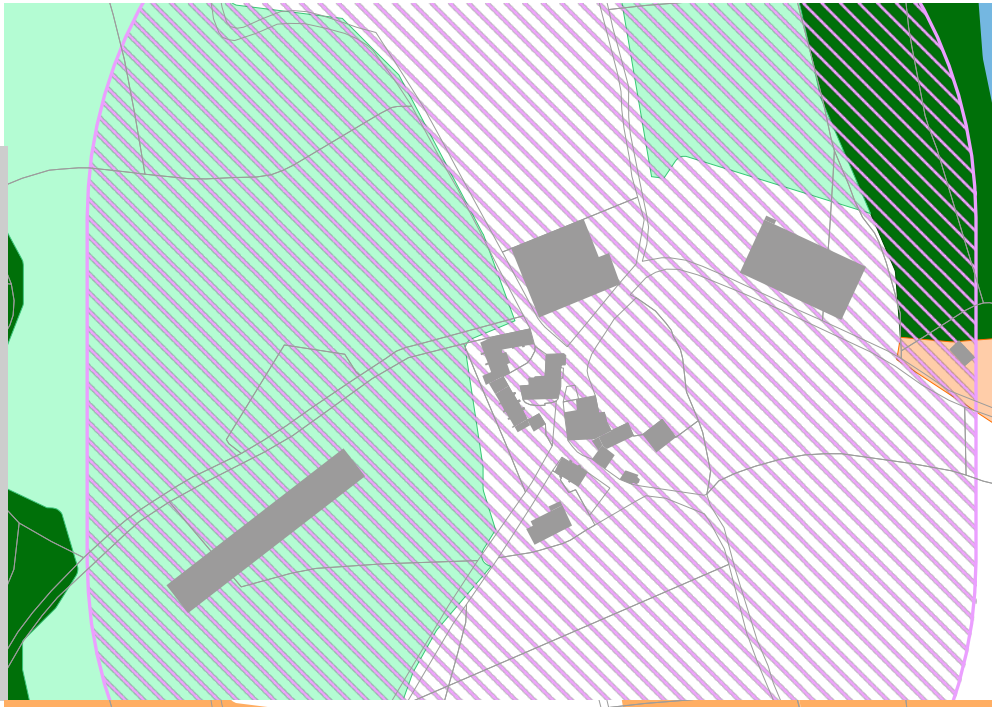

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

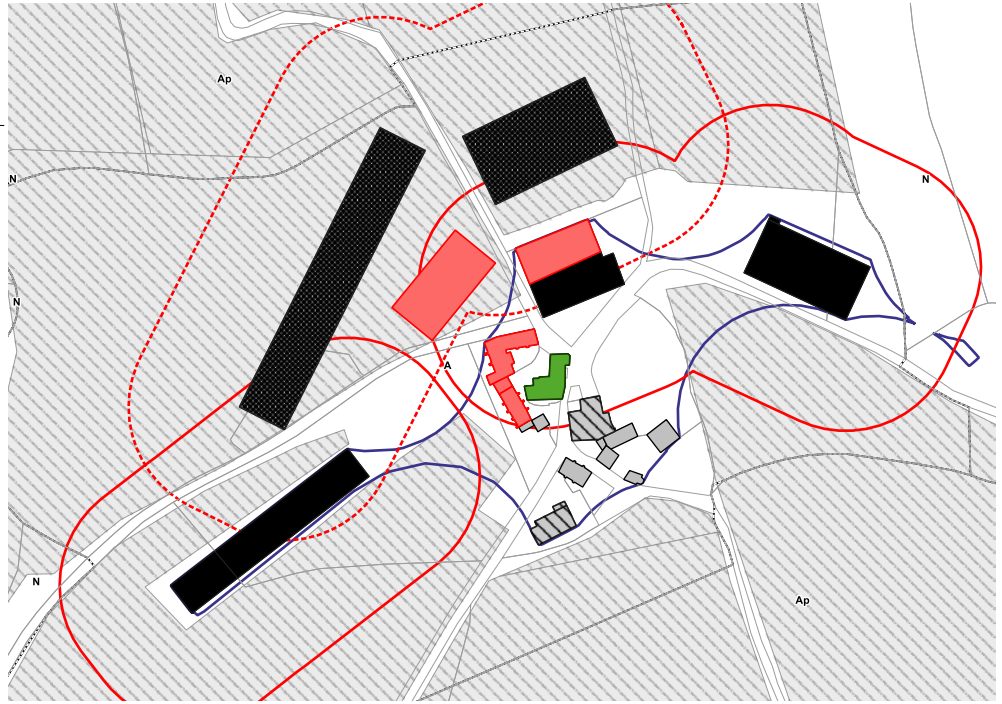

PARRINET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

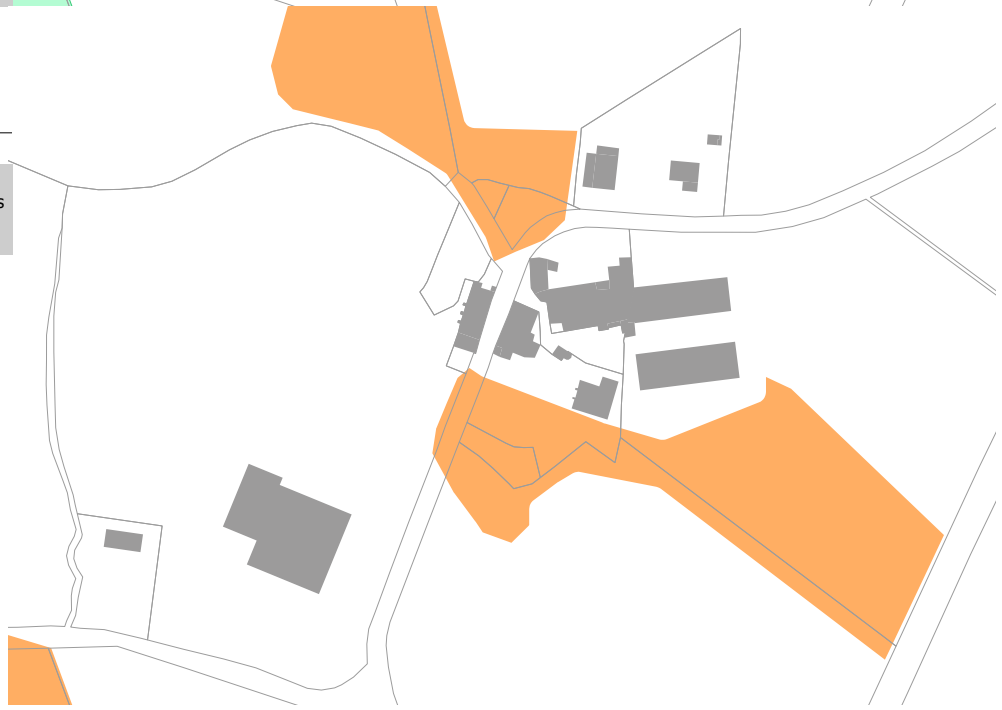

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-JULIEN

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

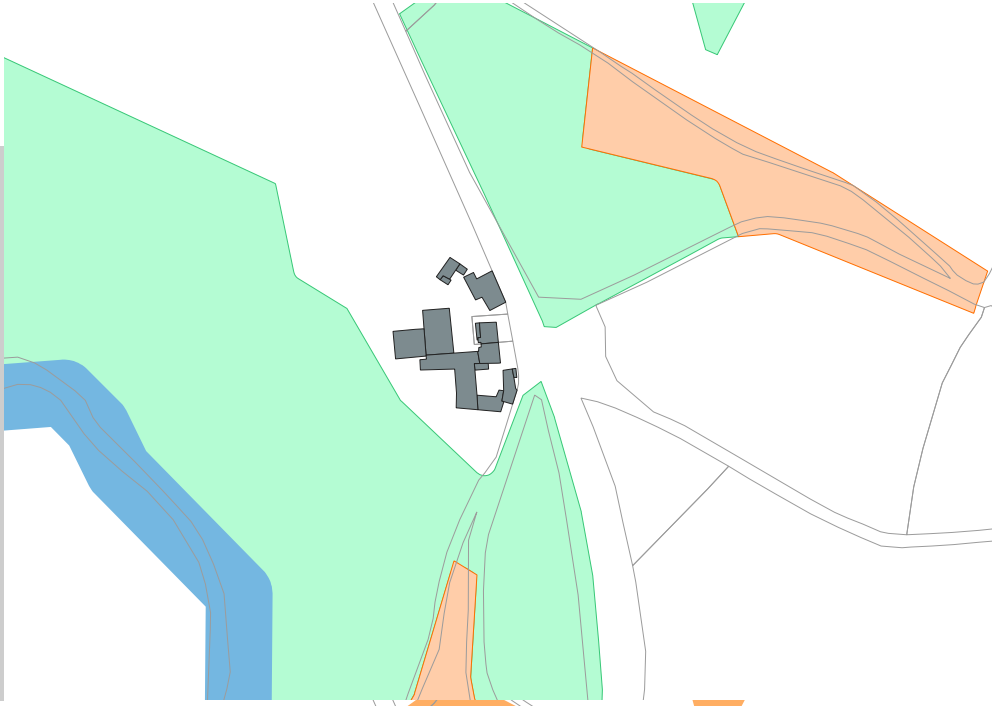

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

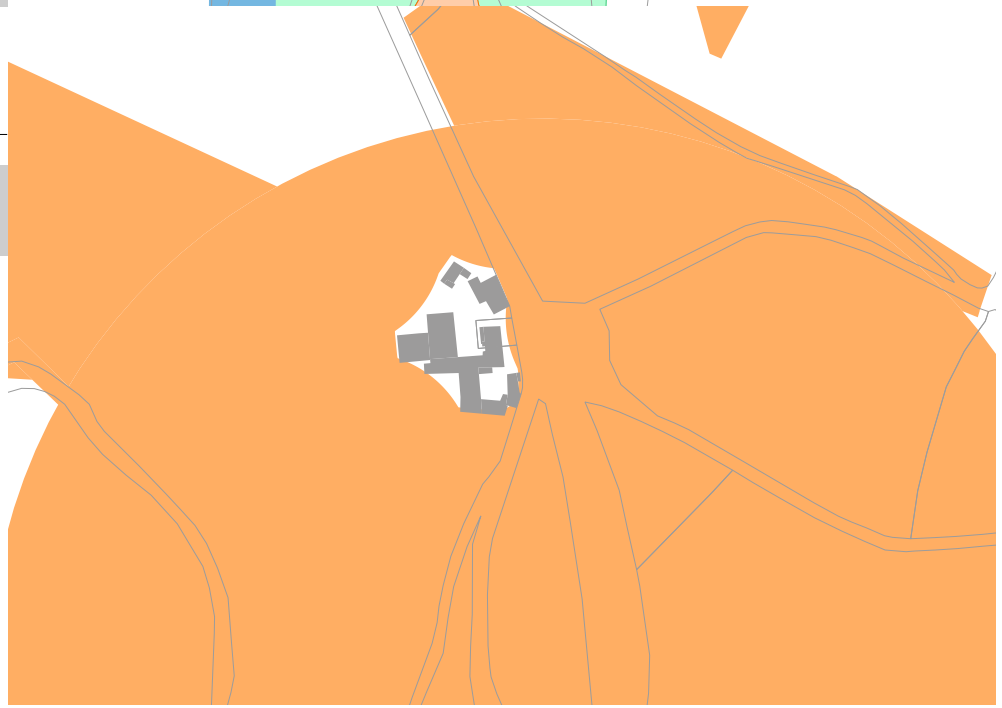

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

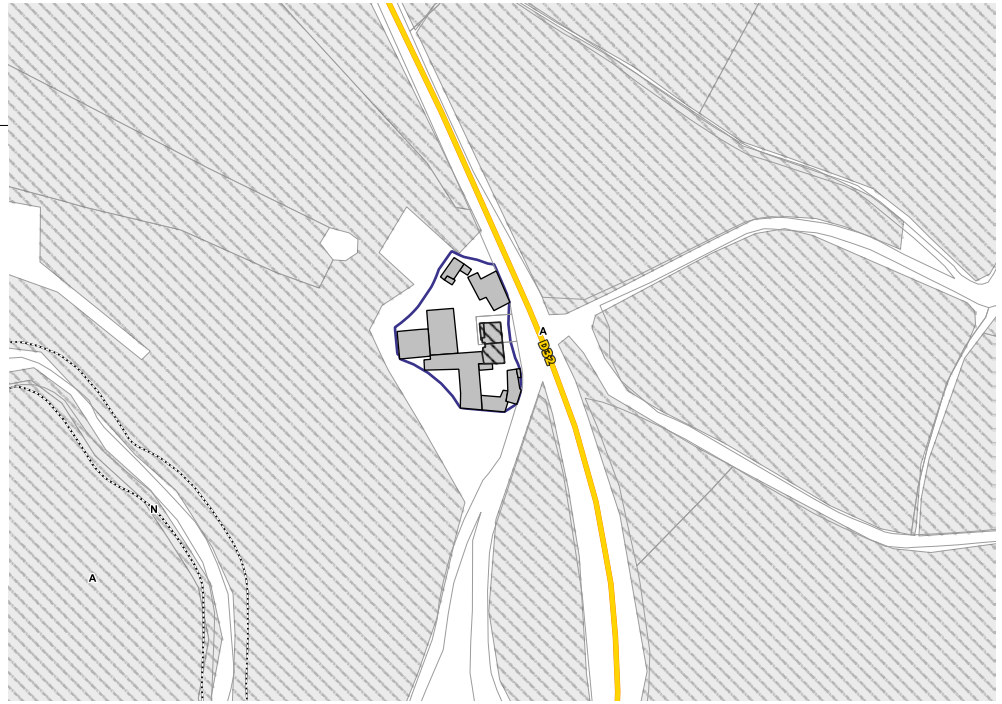

SAINT-SYMPHORIEN

TRAME VERTE ET BLEUE



Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

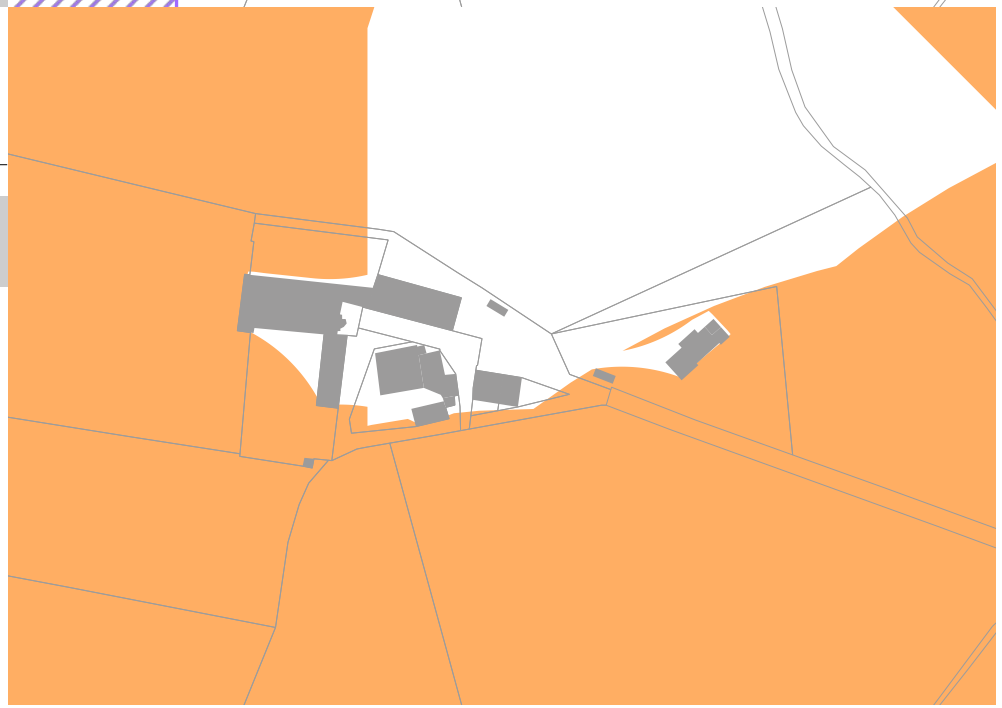

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Trame Verte et Bleue

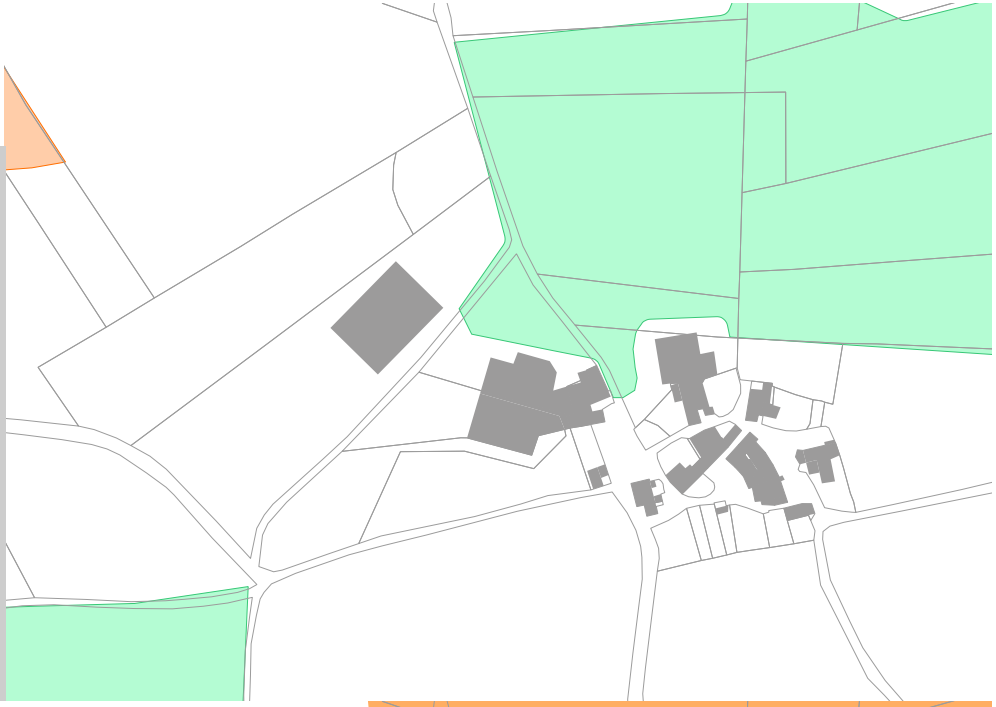

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

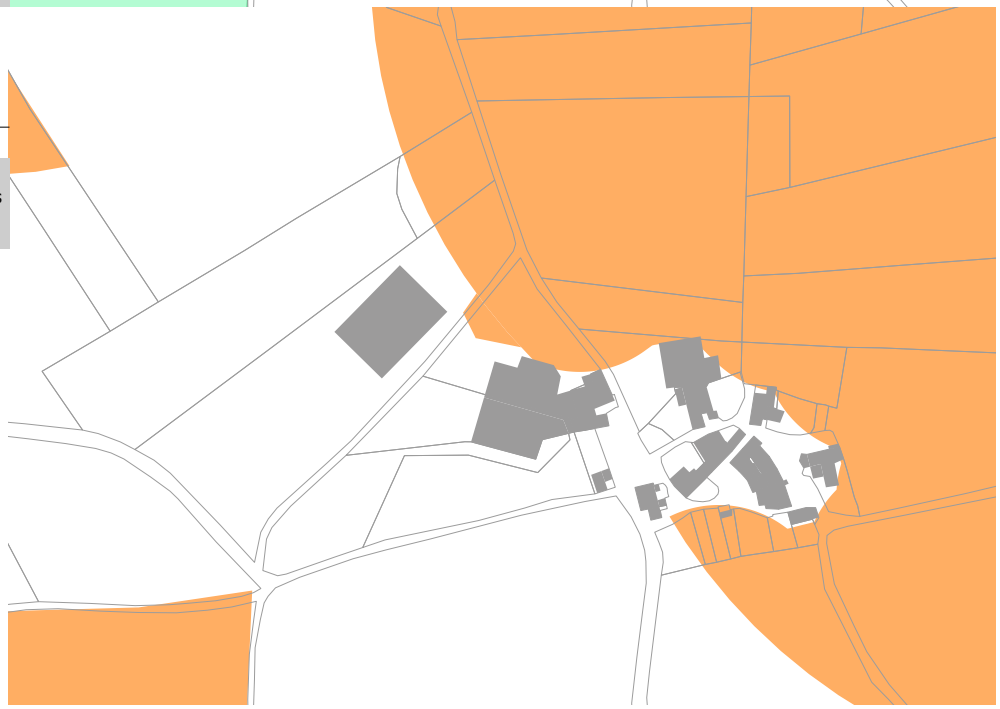

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

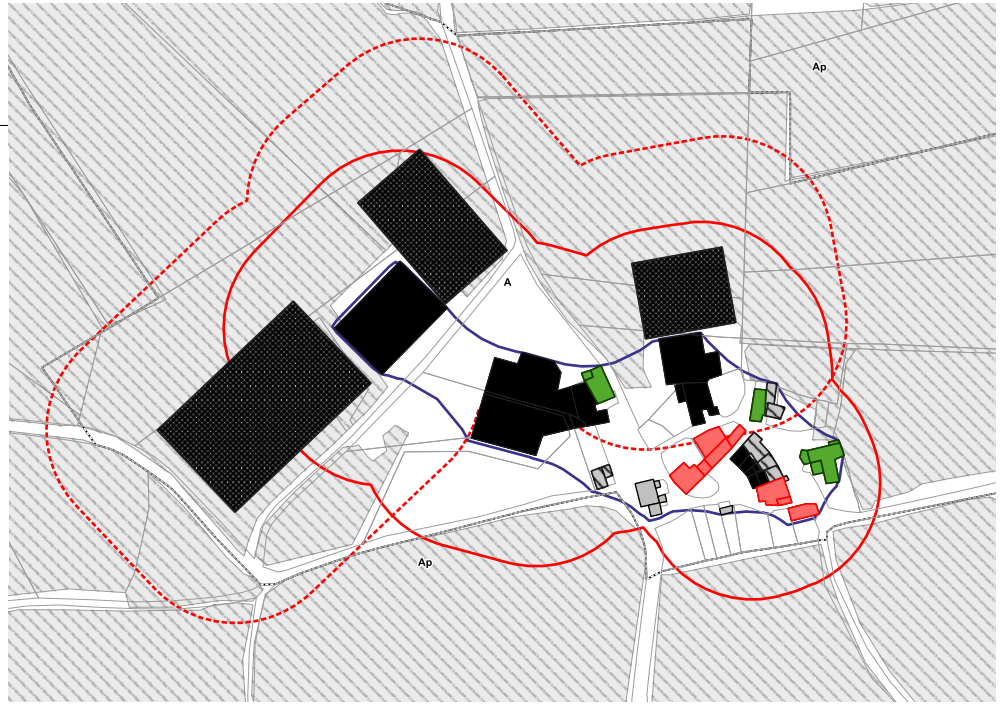

Brusque

Bourg (Nord)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

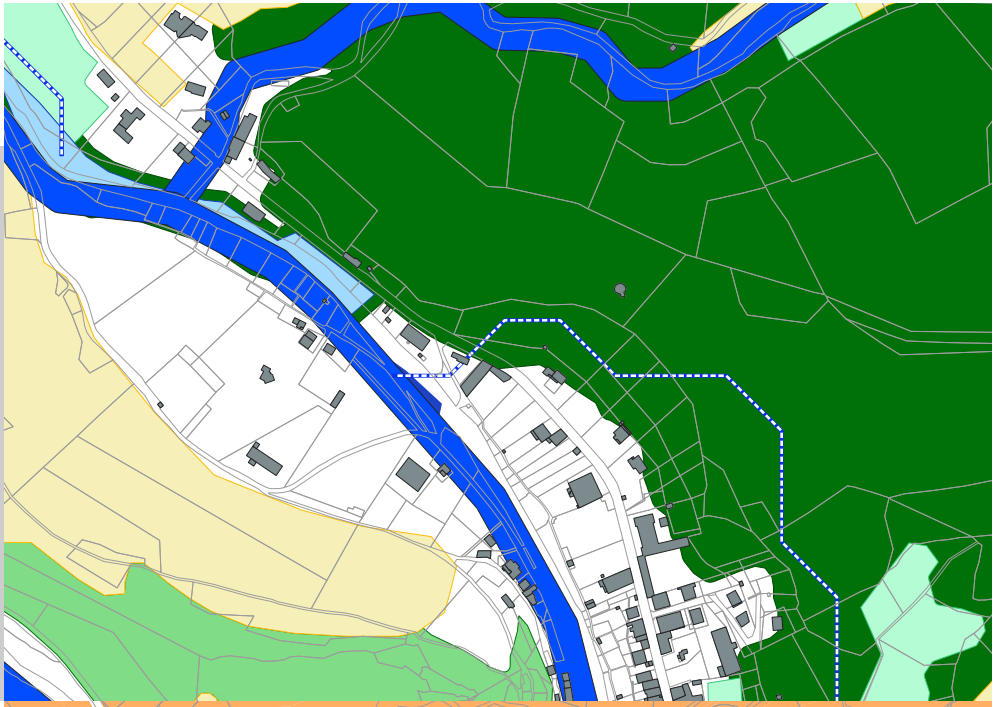

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

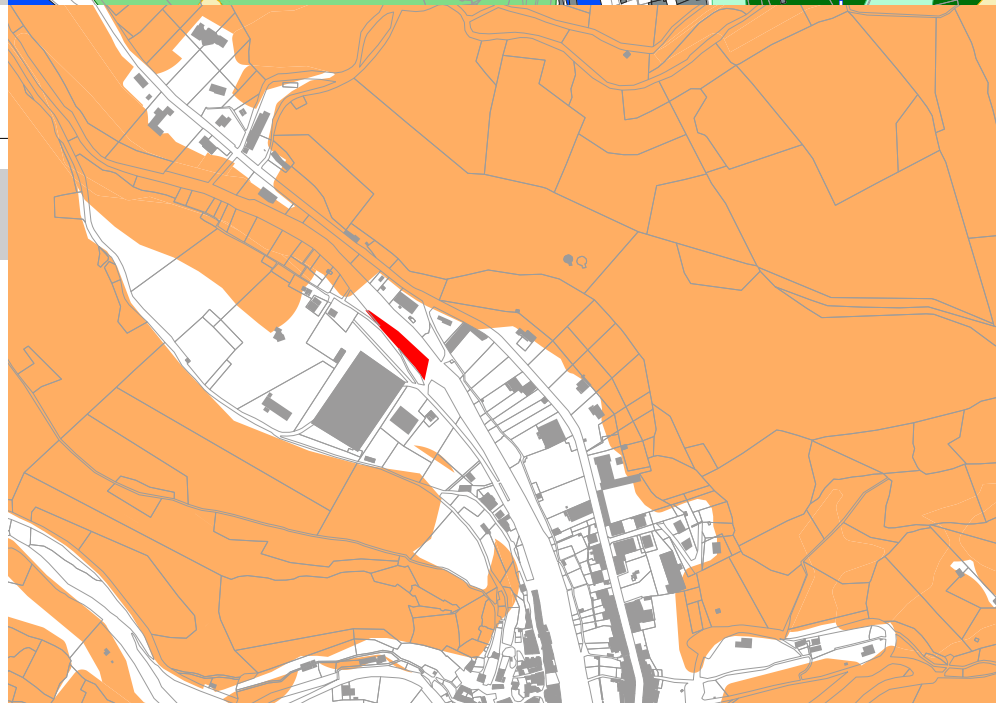

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

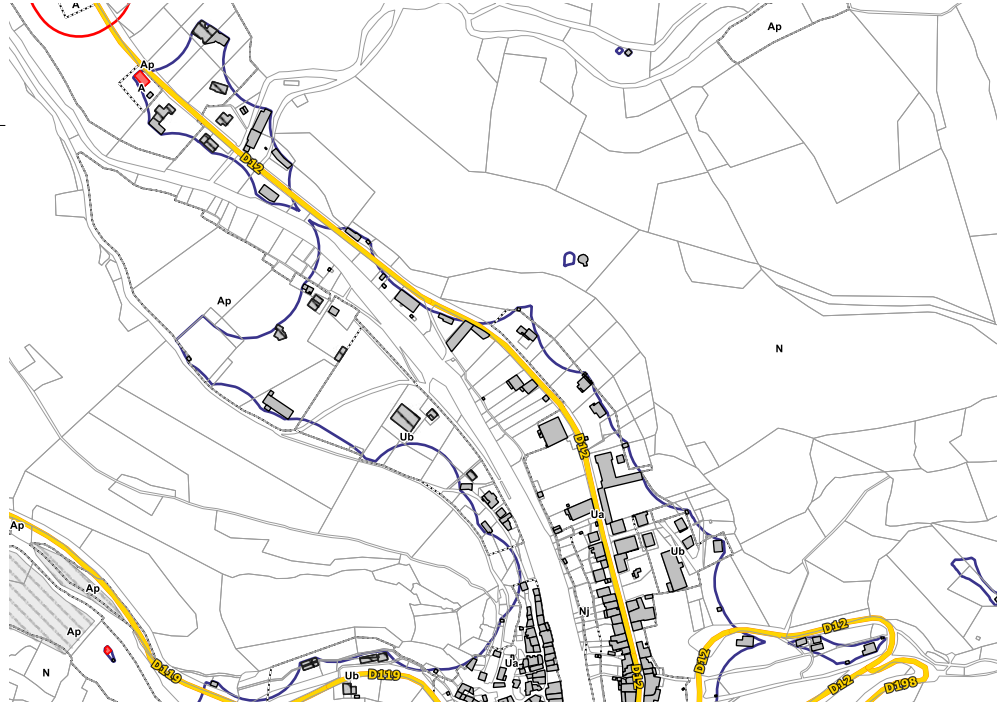

Bourg (Sud)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

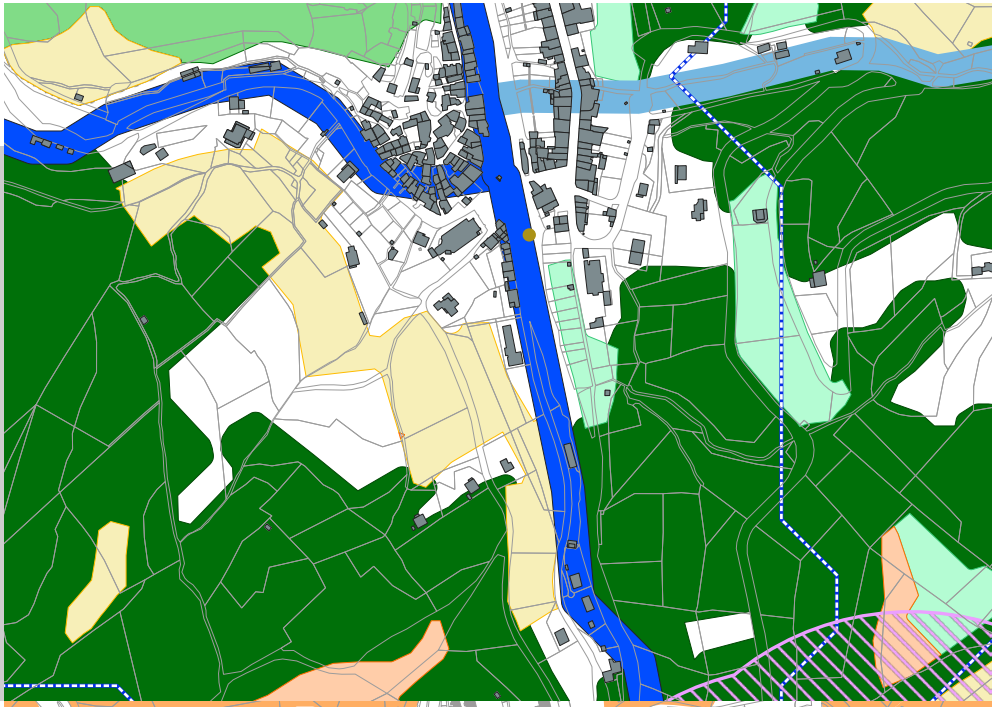

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

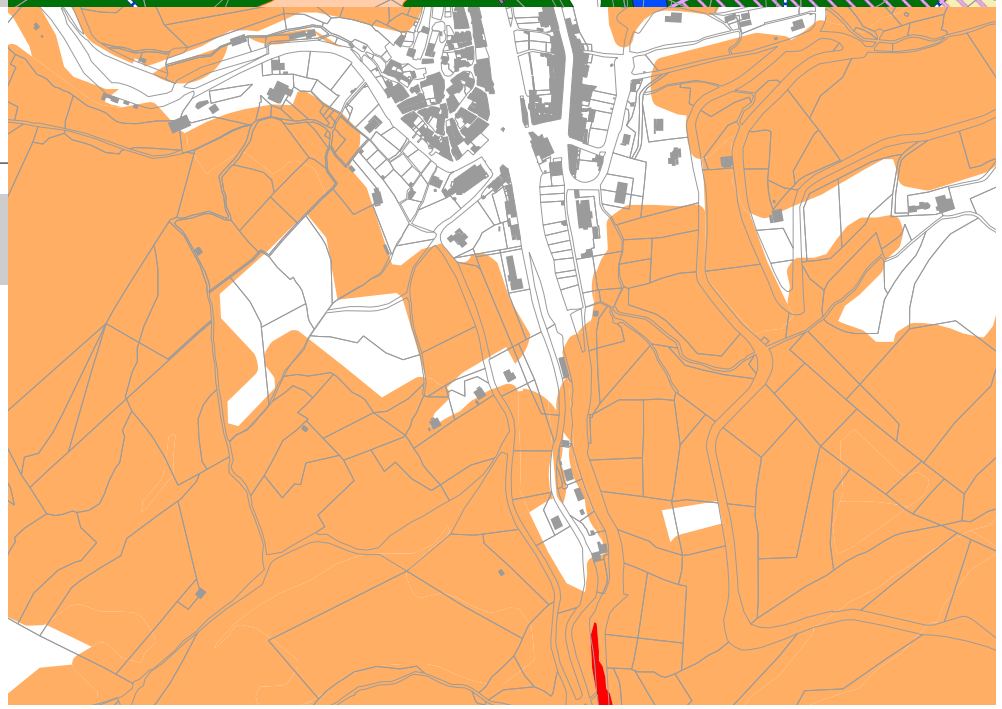

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

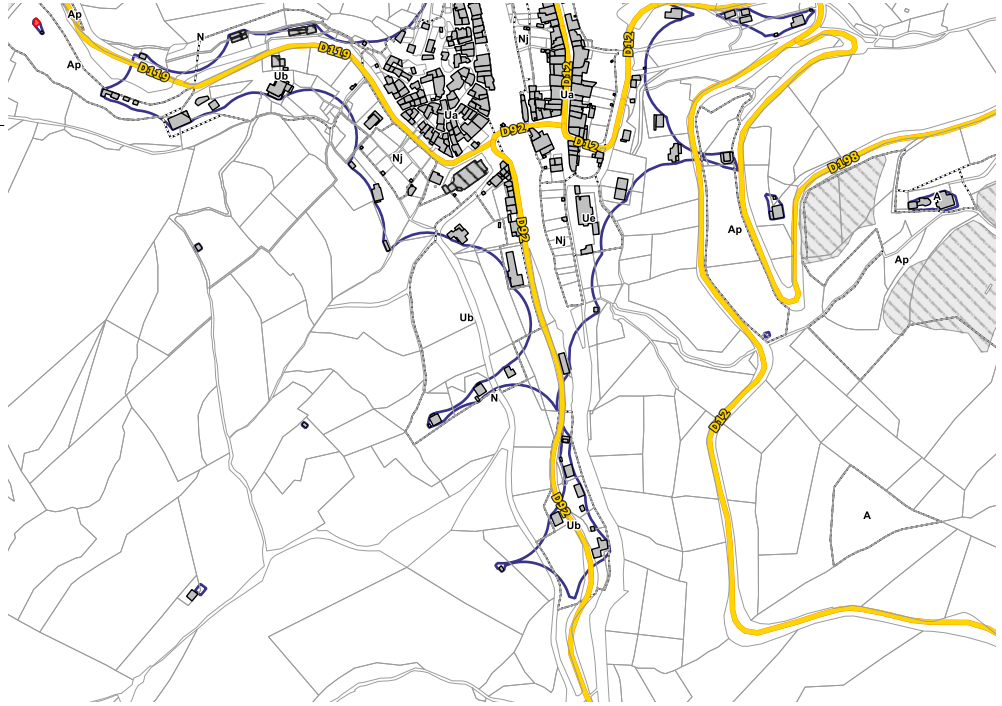

BROX

TRAME VERTE ET BLEUE

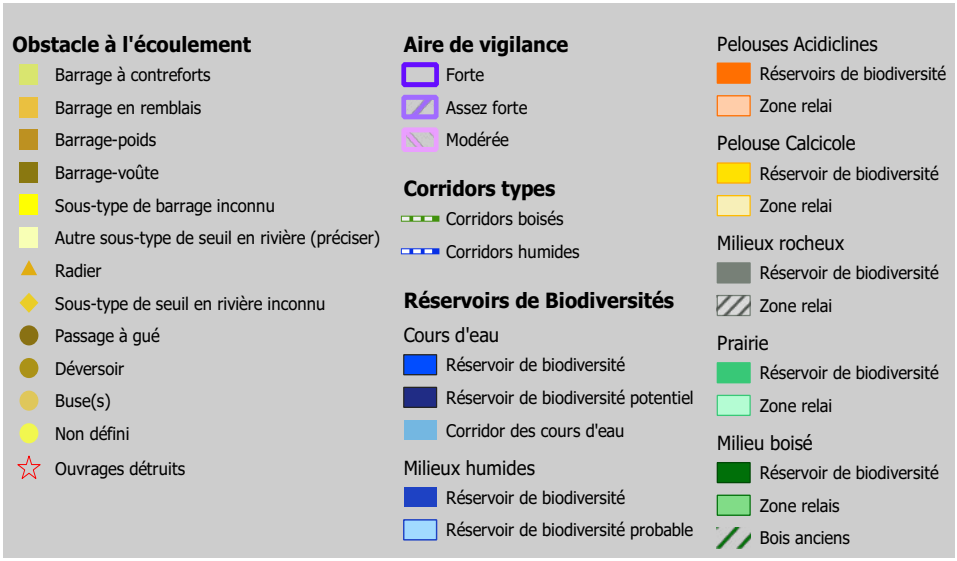

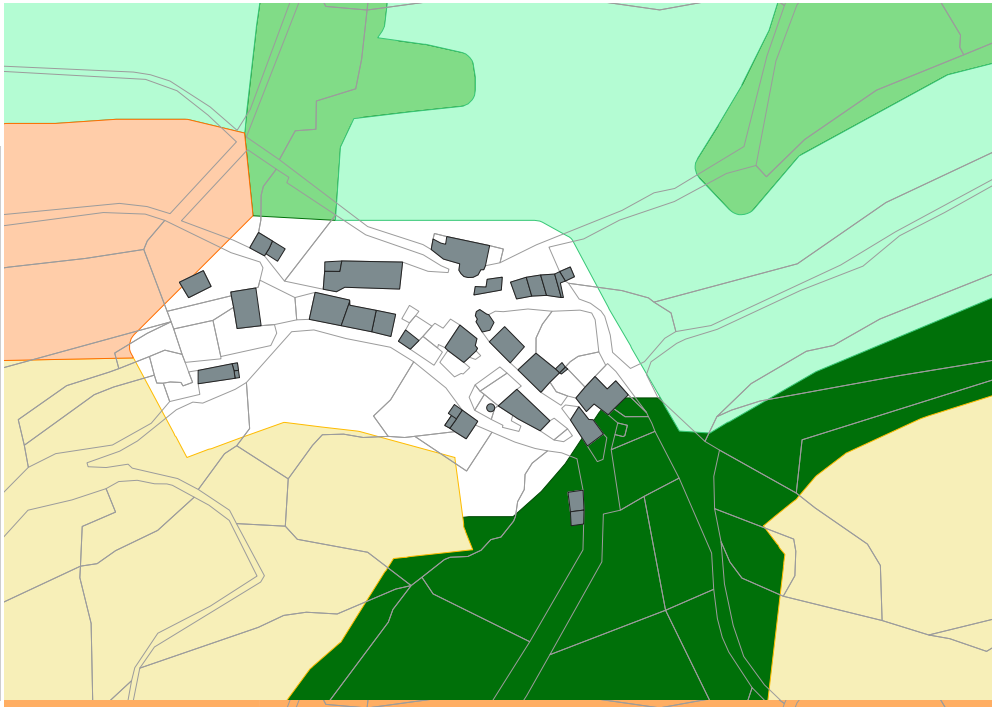

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

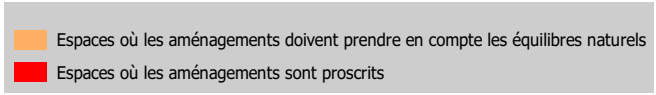

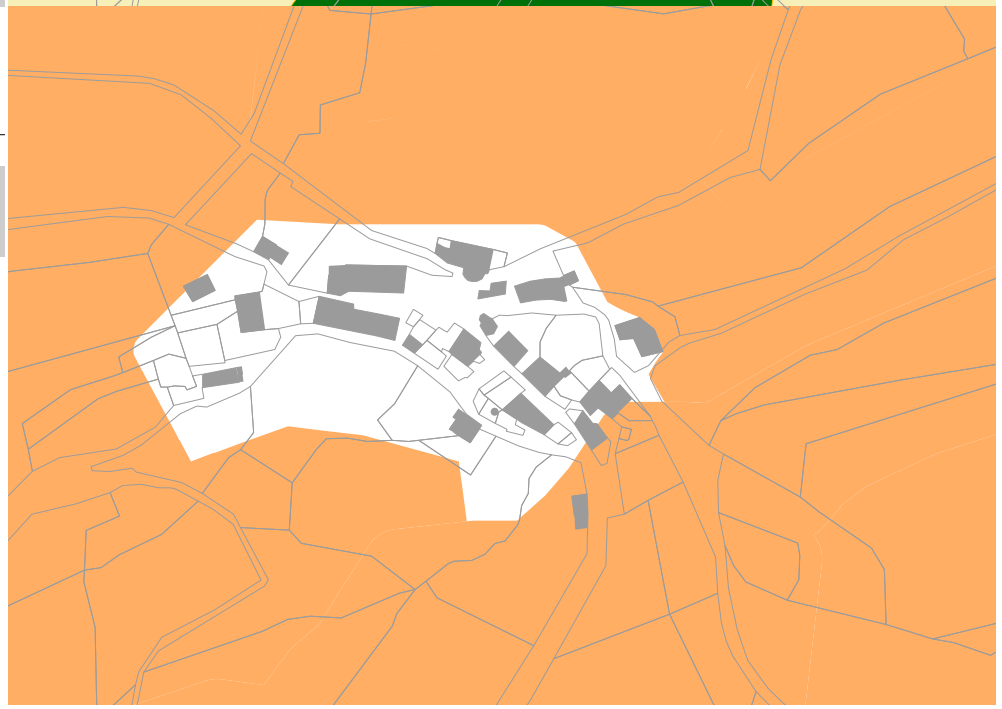

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

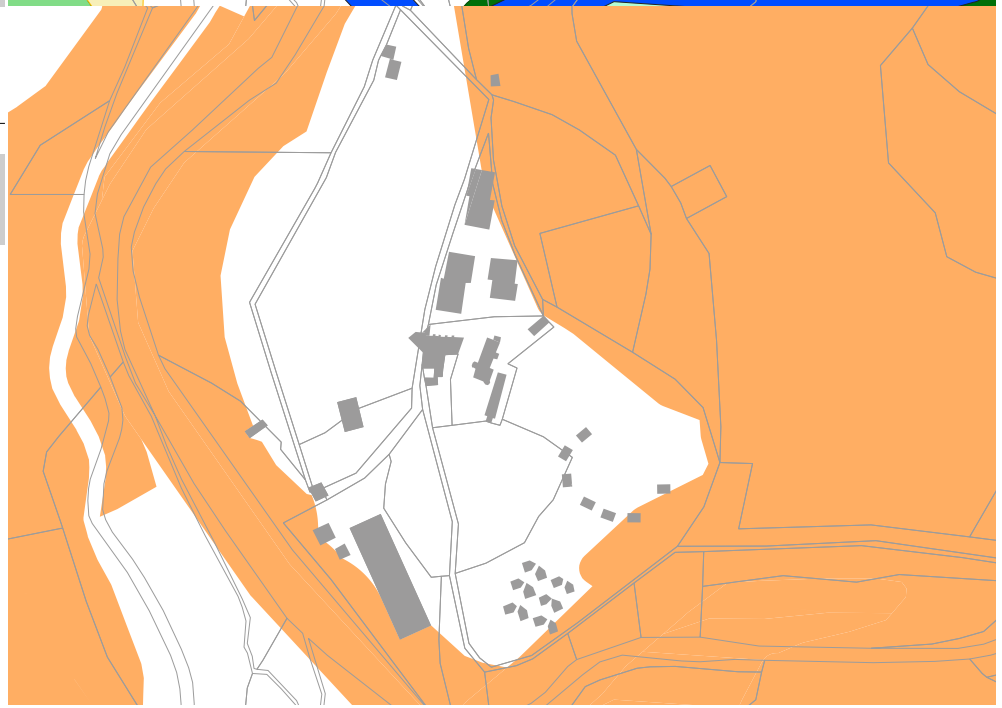

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

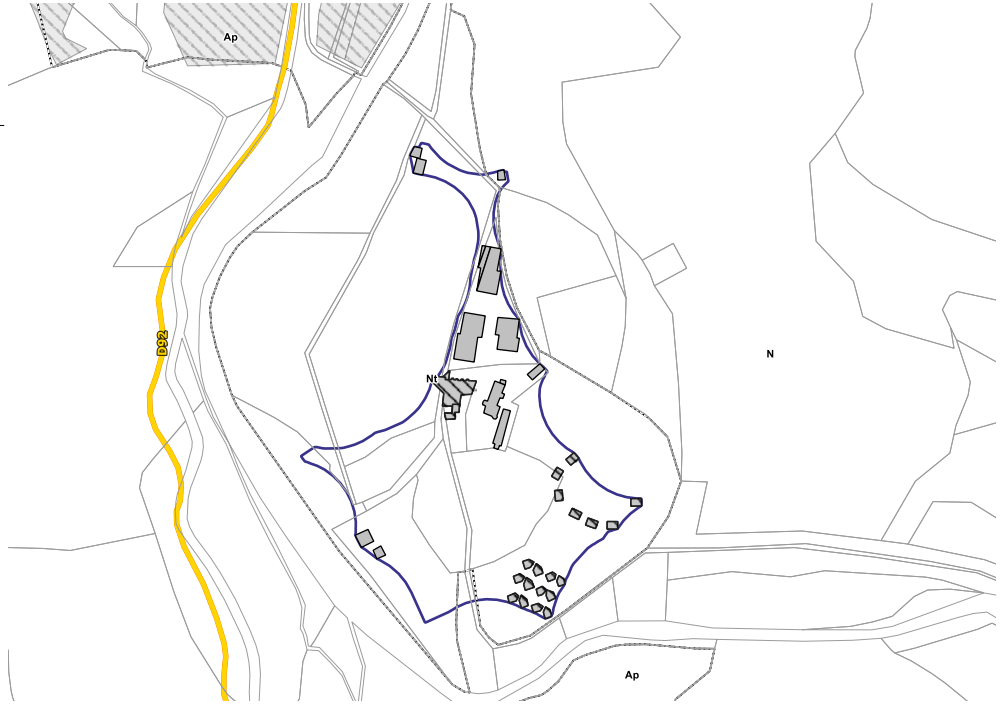

CRIBAS (LE BAS)

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

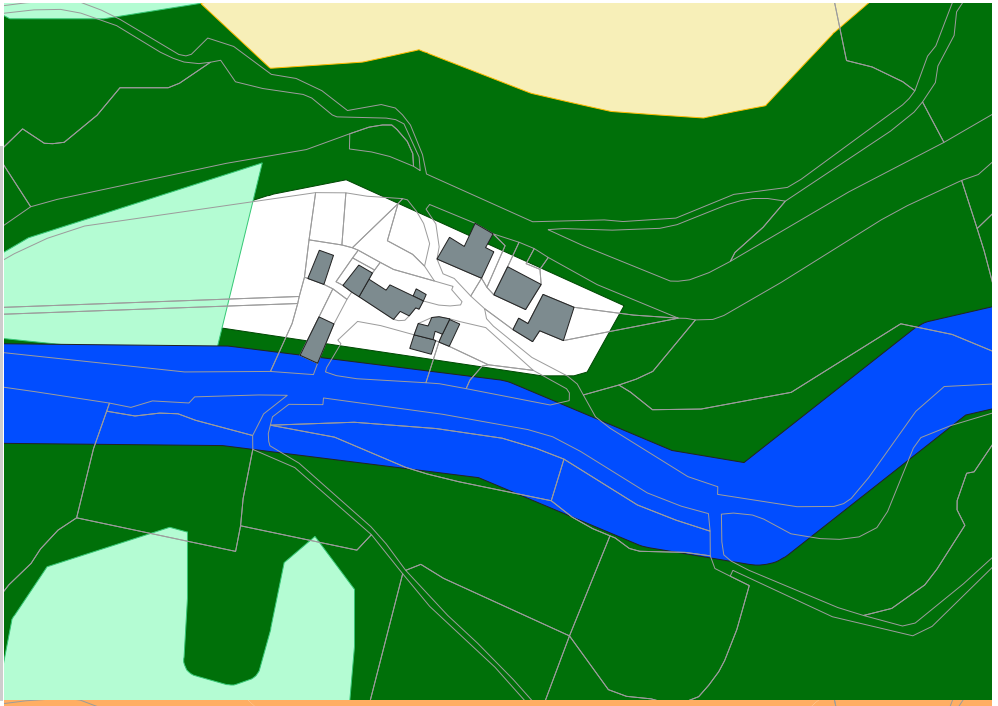

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

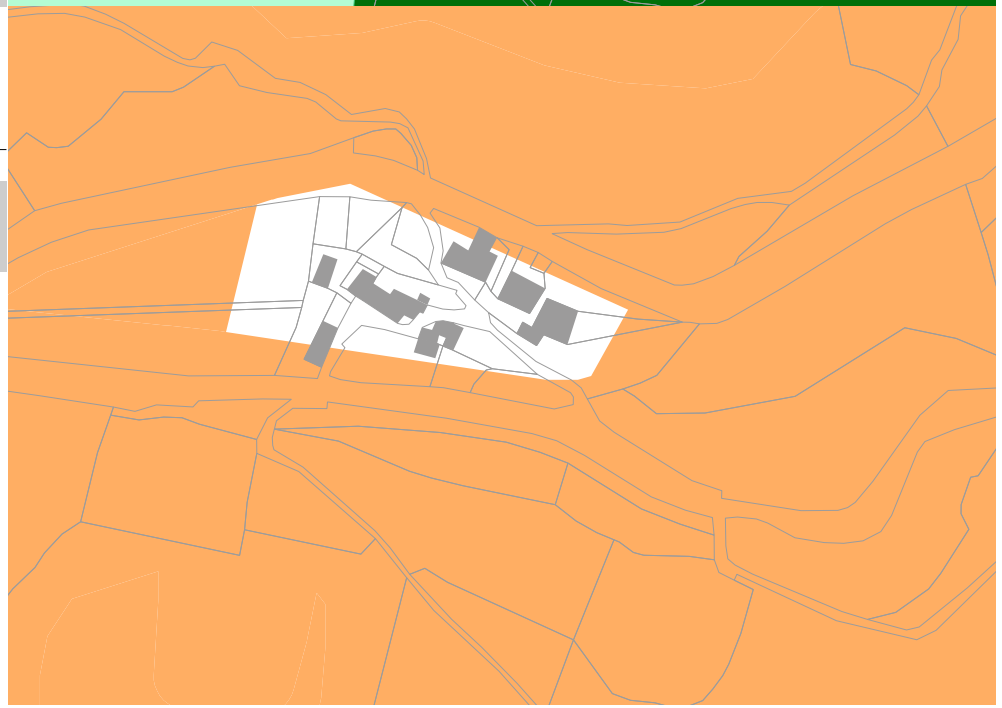

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



CRIBAS (LE HAUT)

TRAME VERTE ET BLEUE

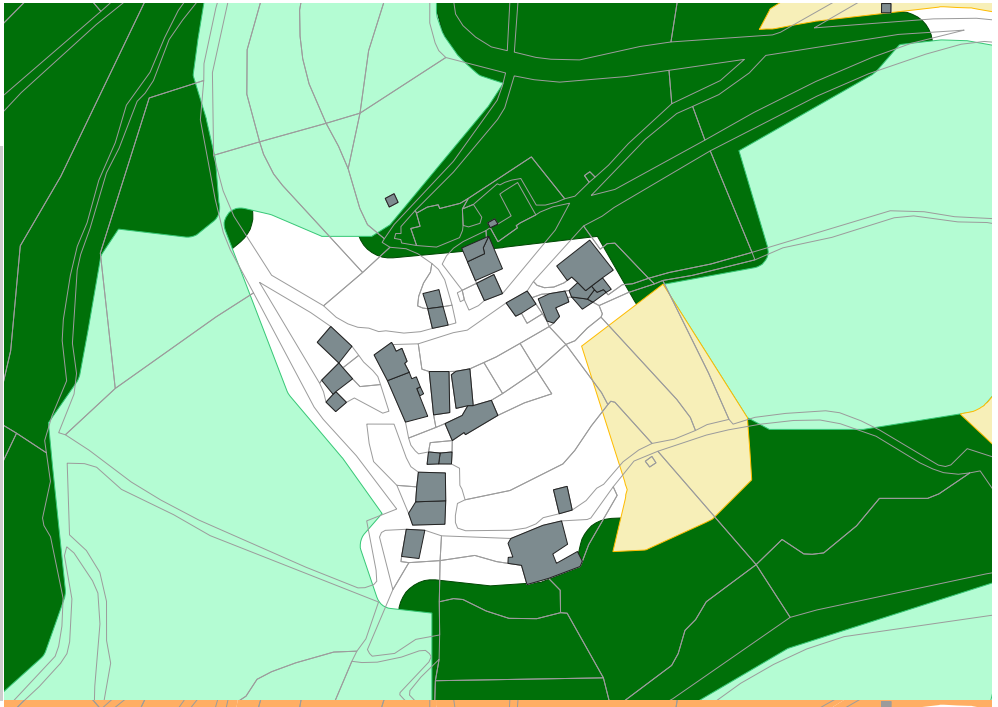

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

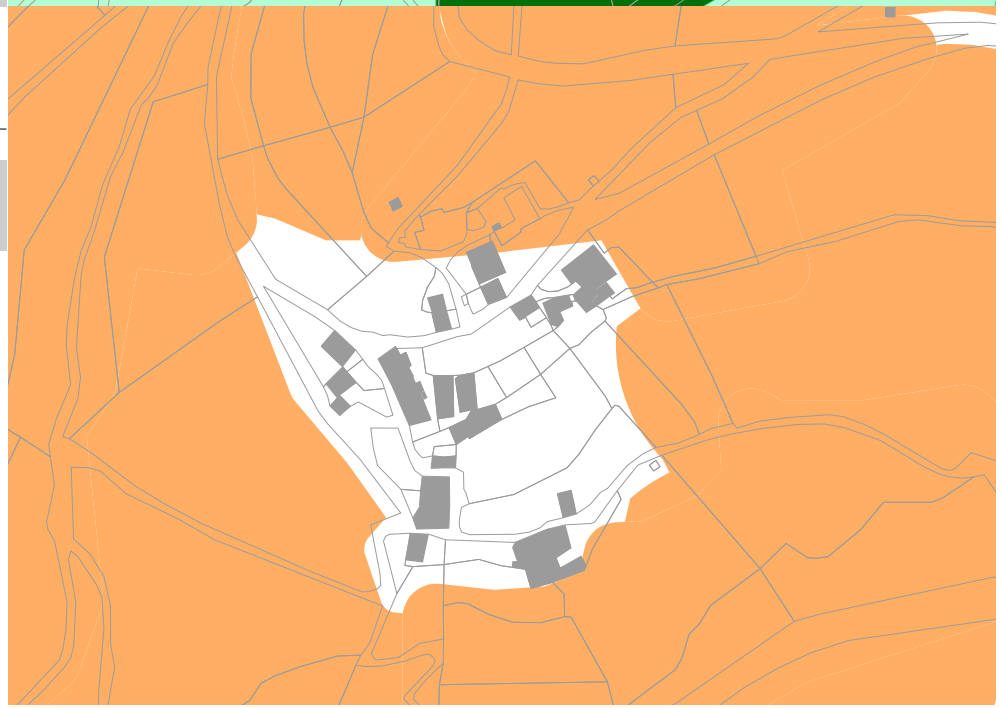

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Cusses

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

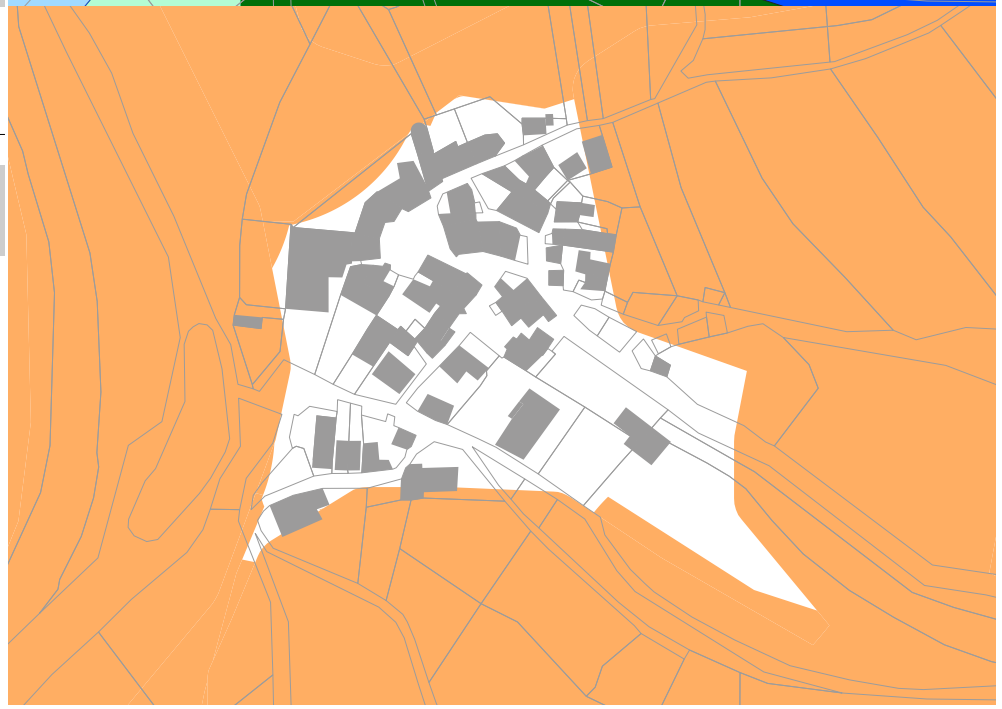

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Barraque

Trame Verte et Bleue



Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

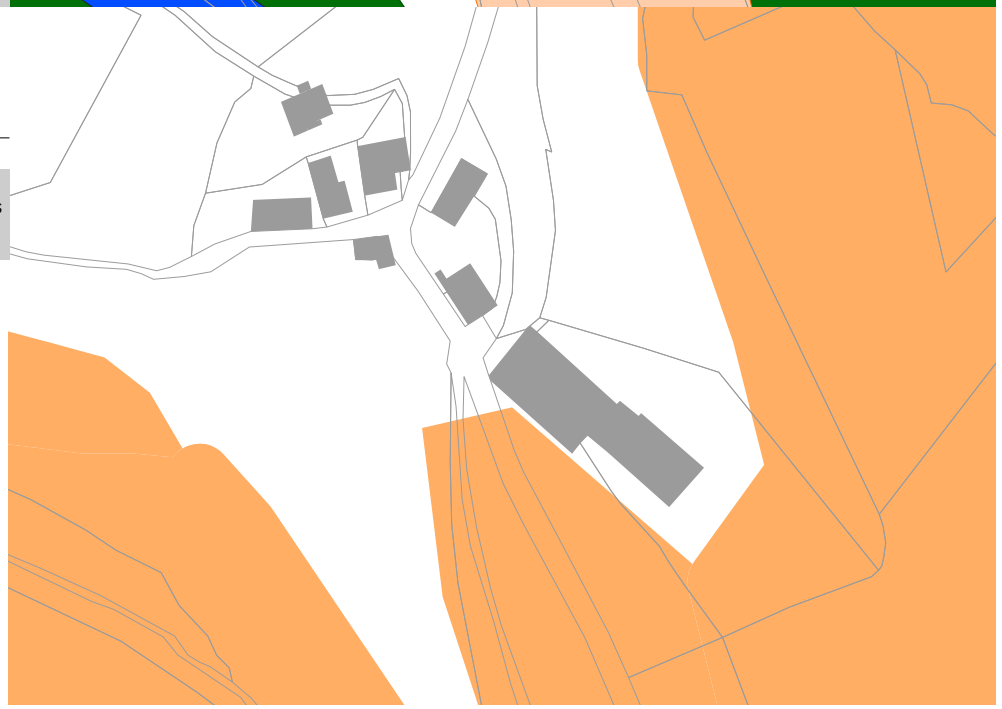

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

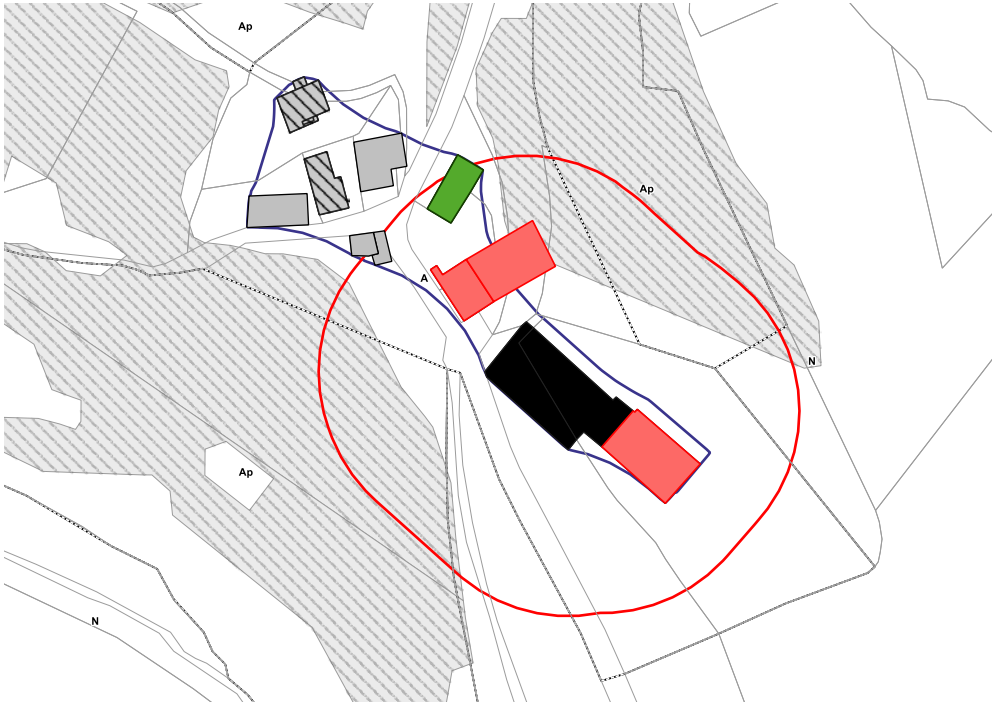

La Regagnerie

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

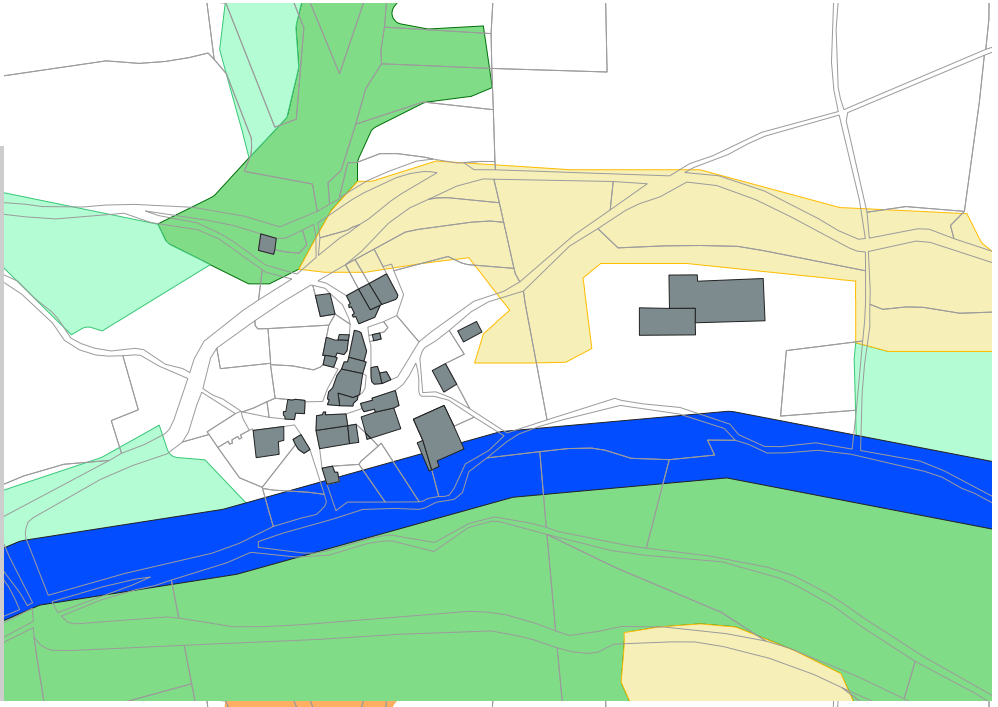

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



LAVERGNASSE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

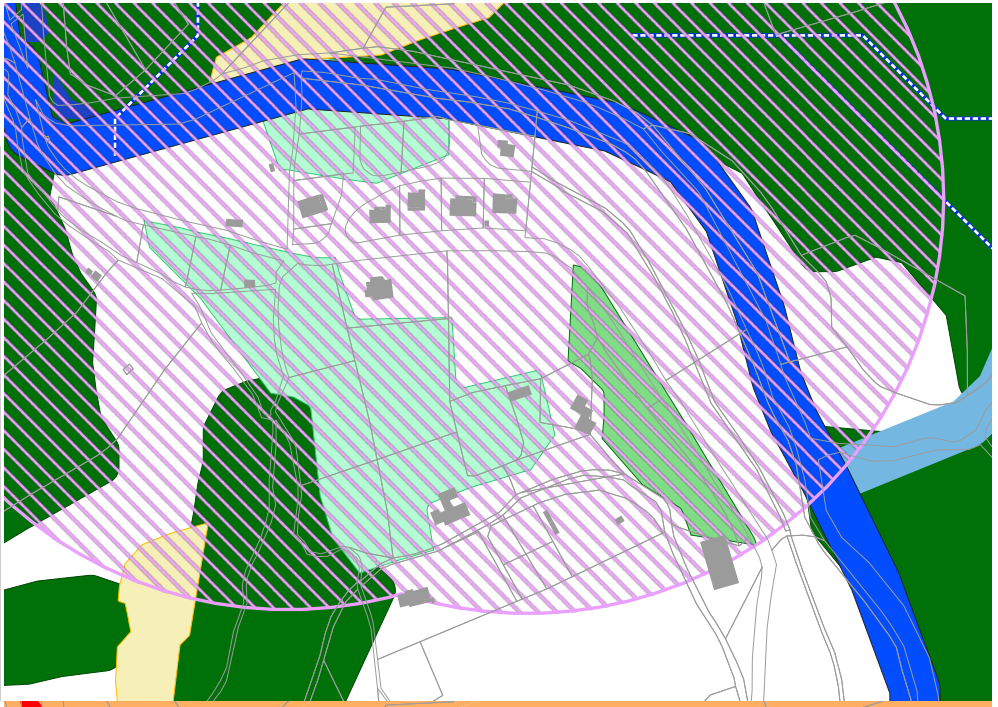

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



MIALET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

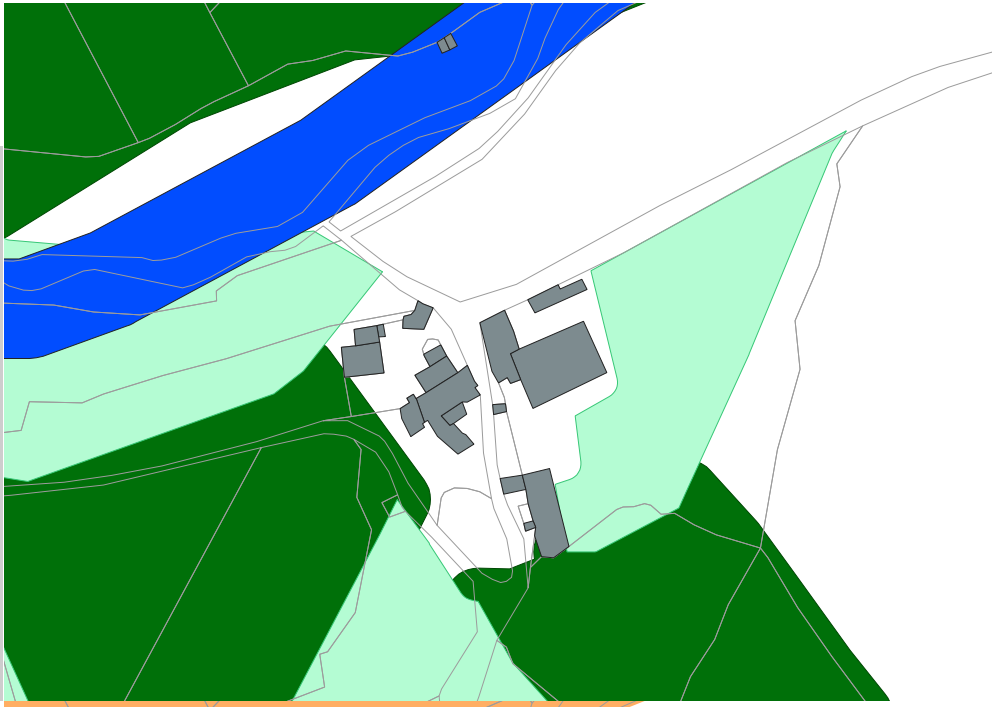

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

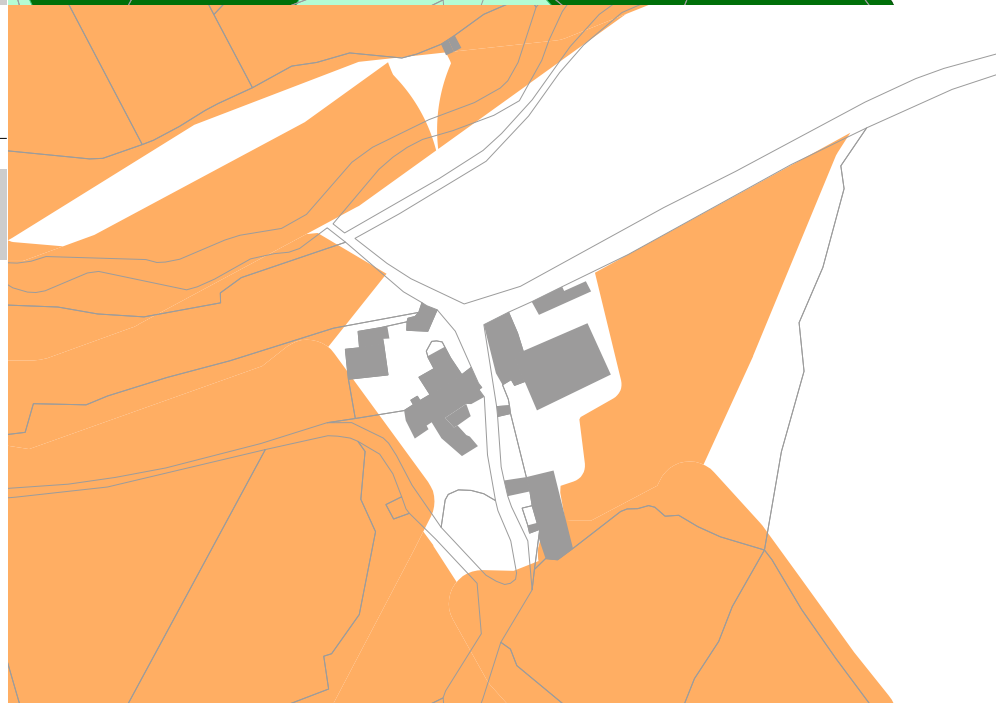

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

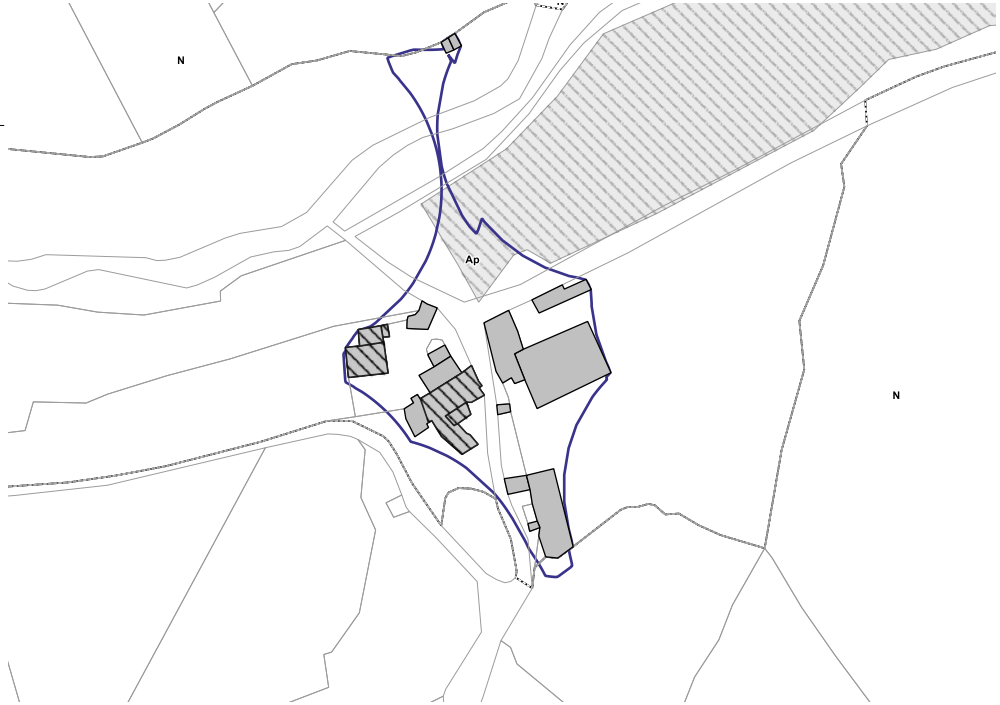

PRESSOUYRES

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

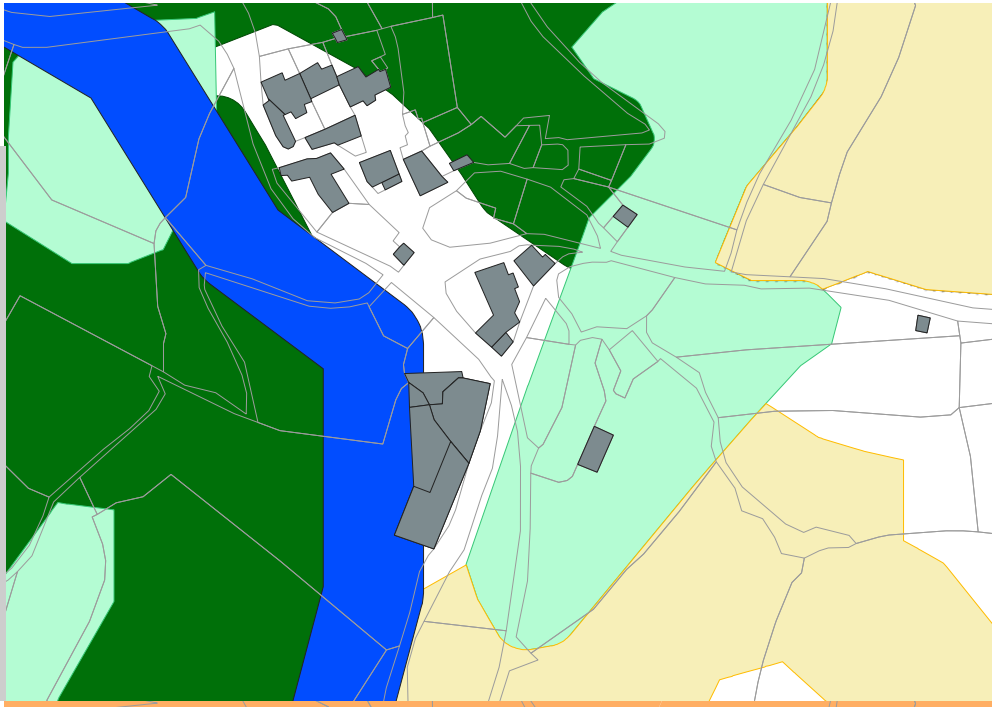

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

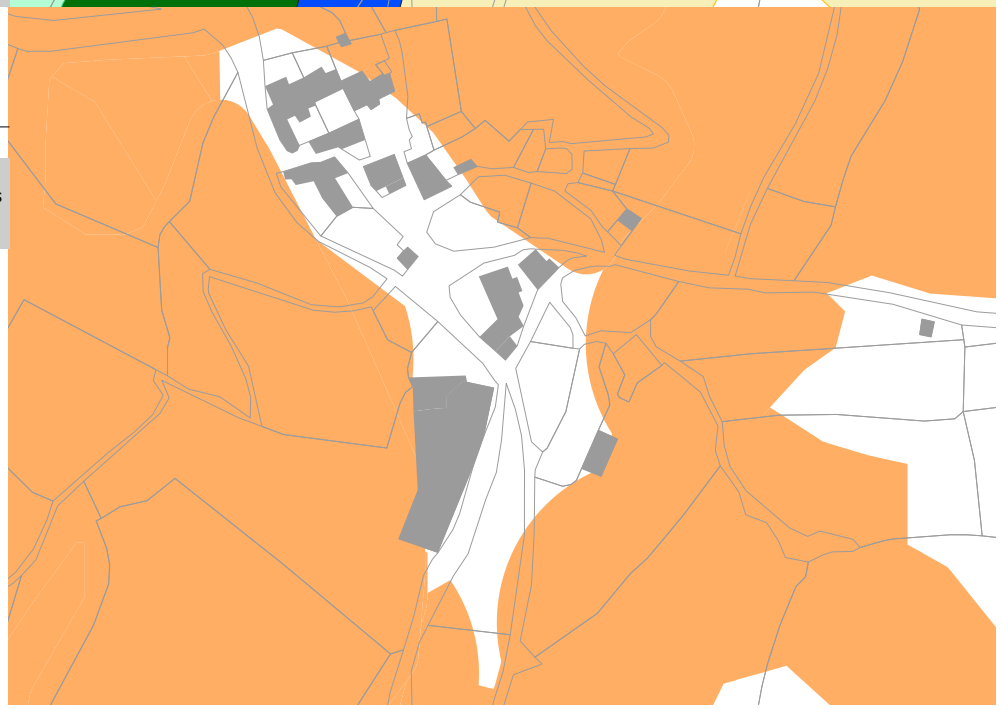

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

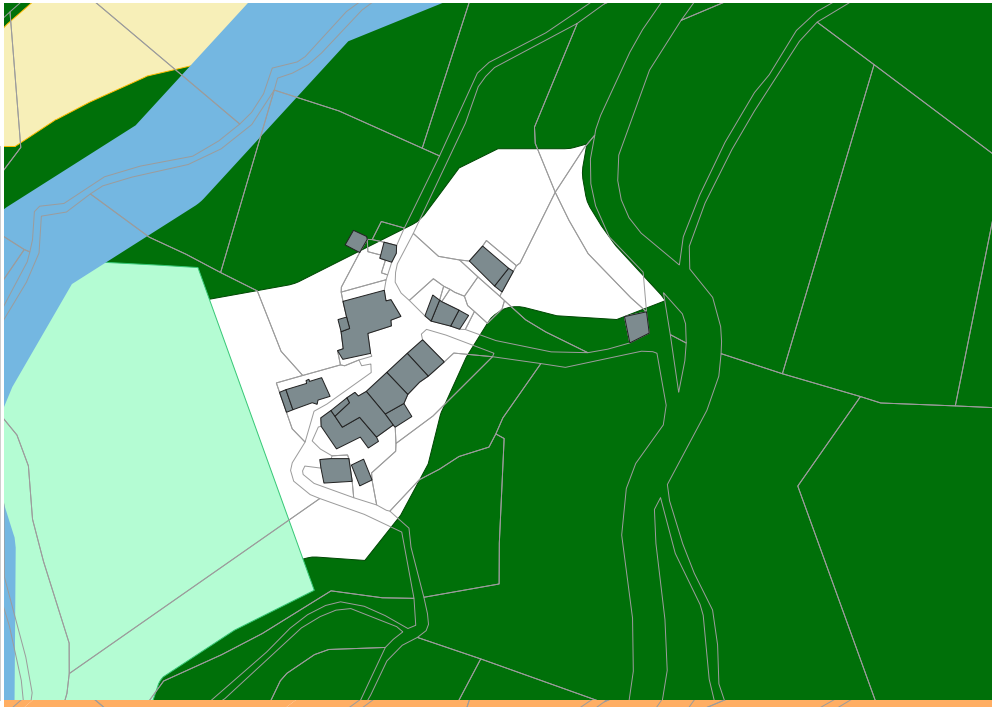

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

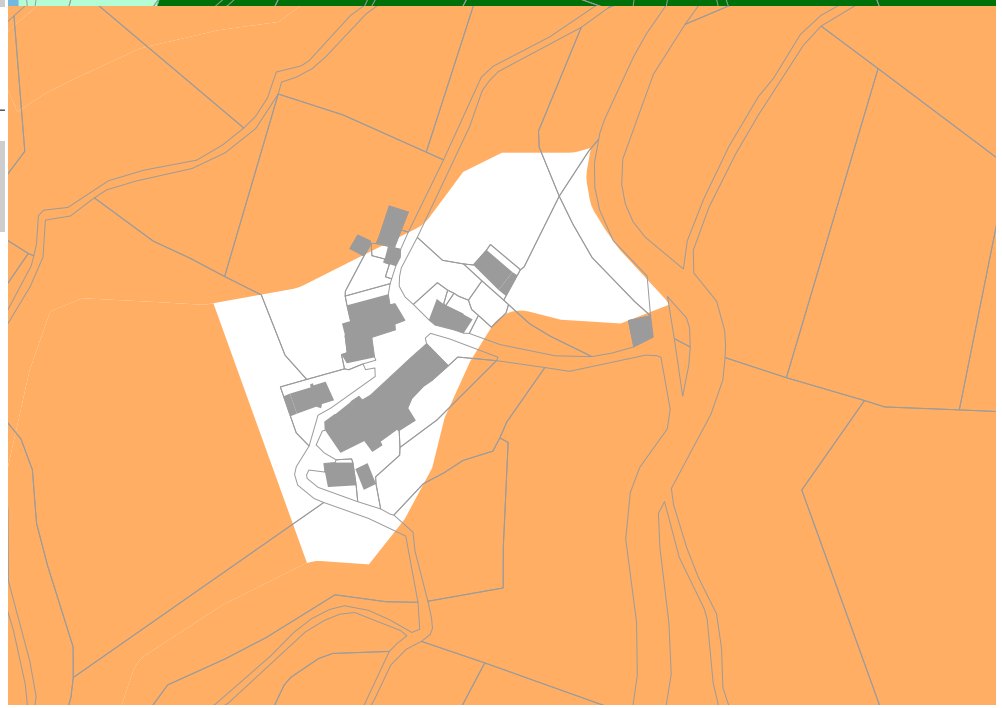

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



VIALÈS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Camarès

Bourg (Centre)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

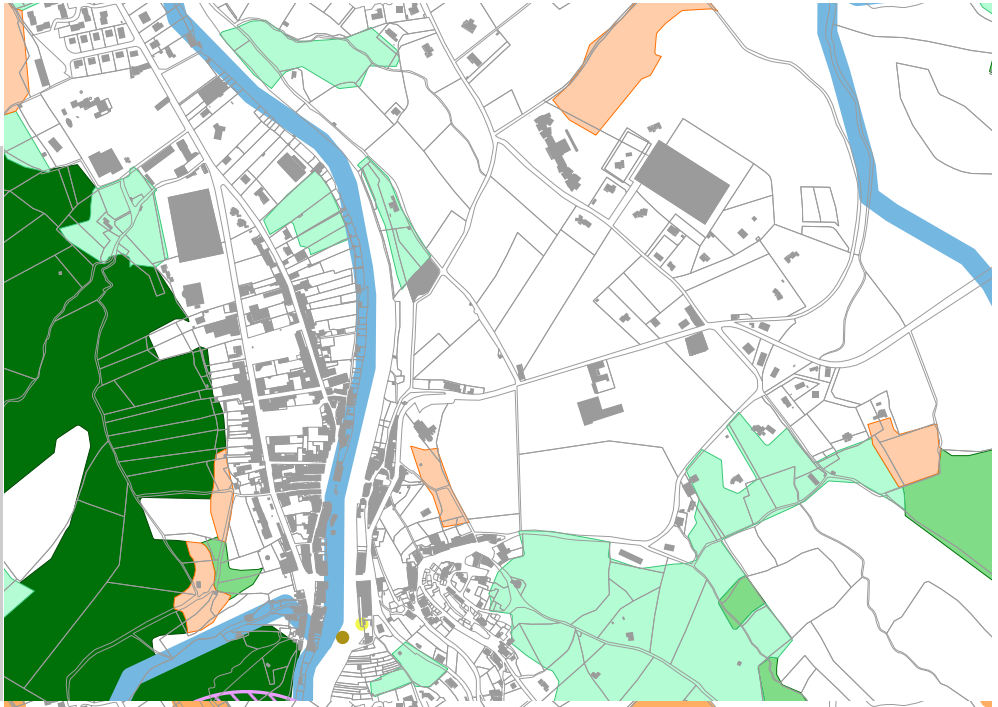

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

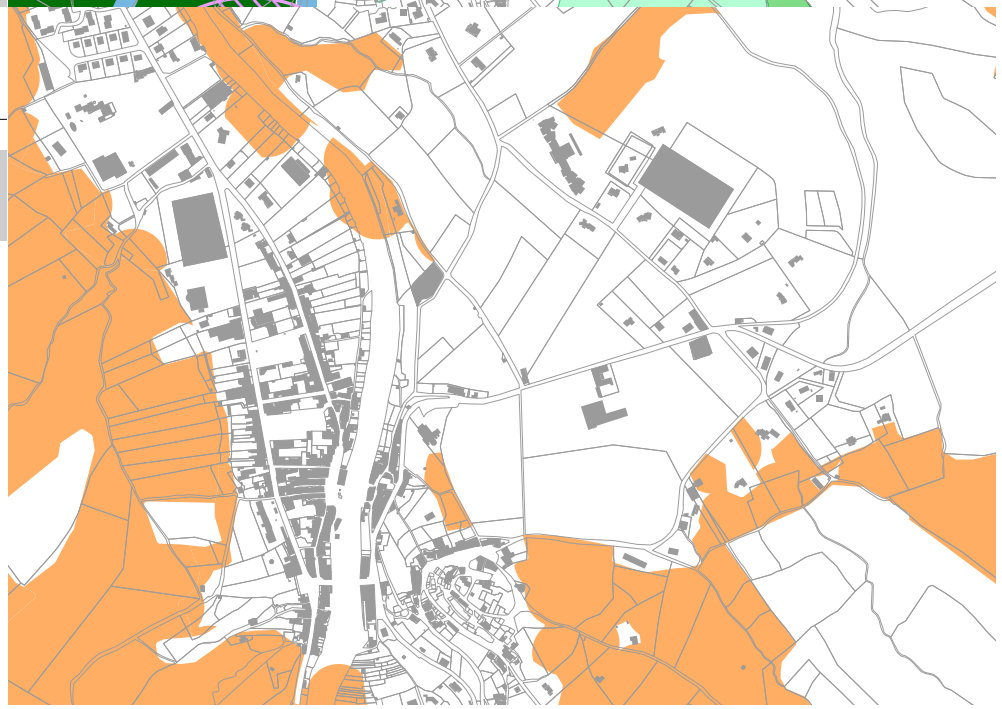

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

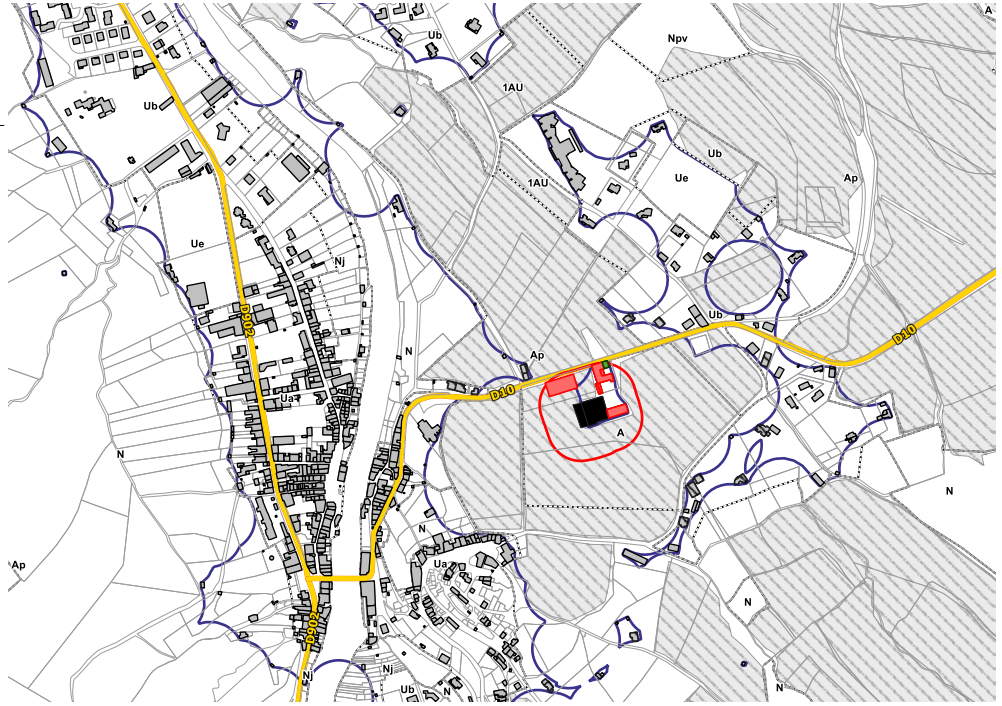

Bourg (Nord)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

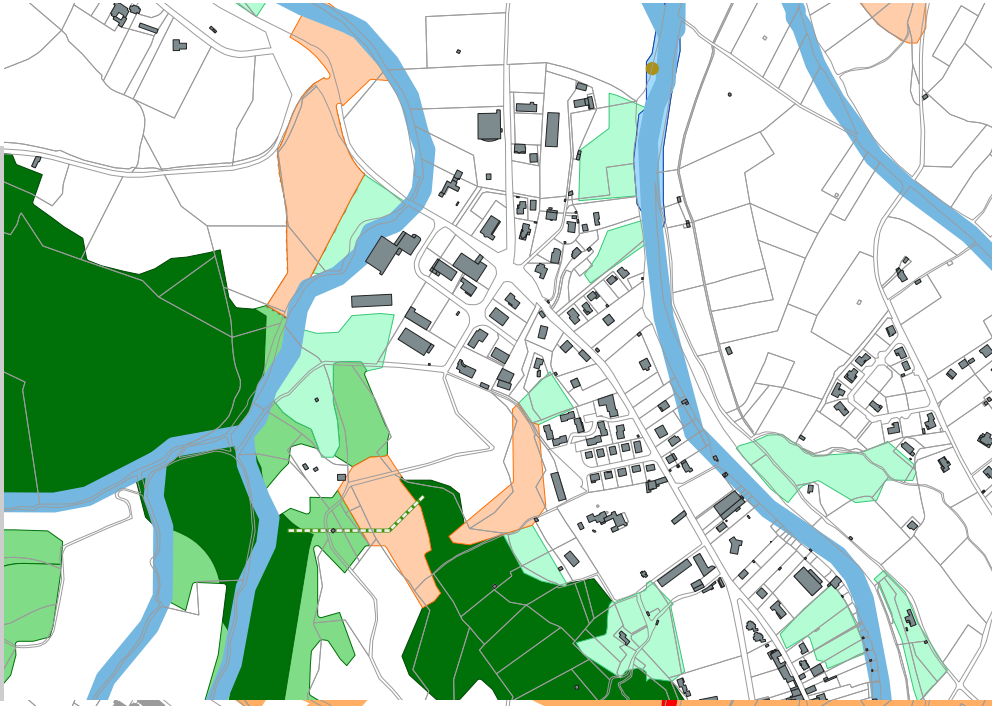

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

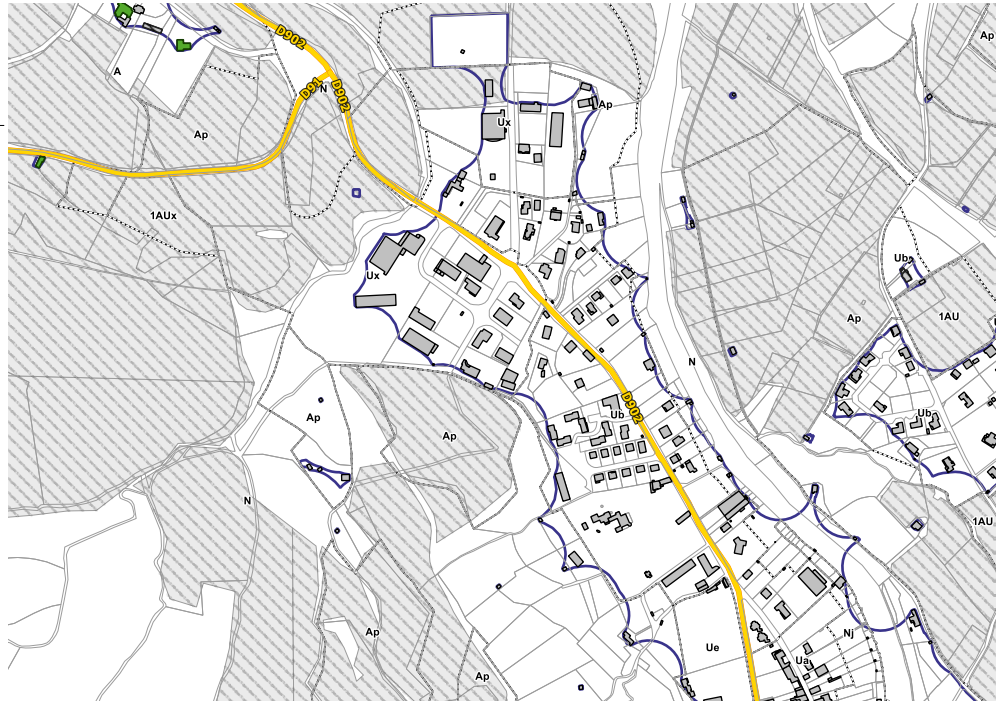

Bourg (Sud)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

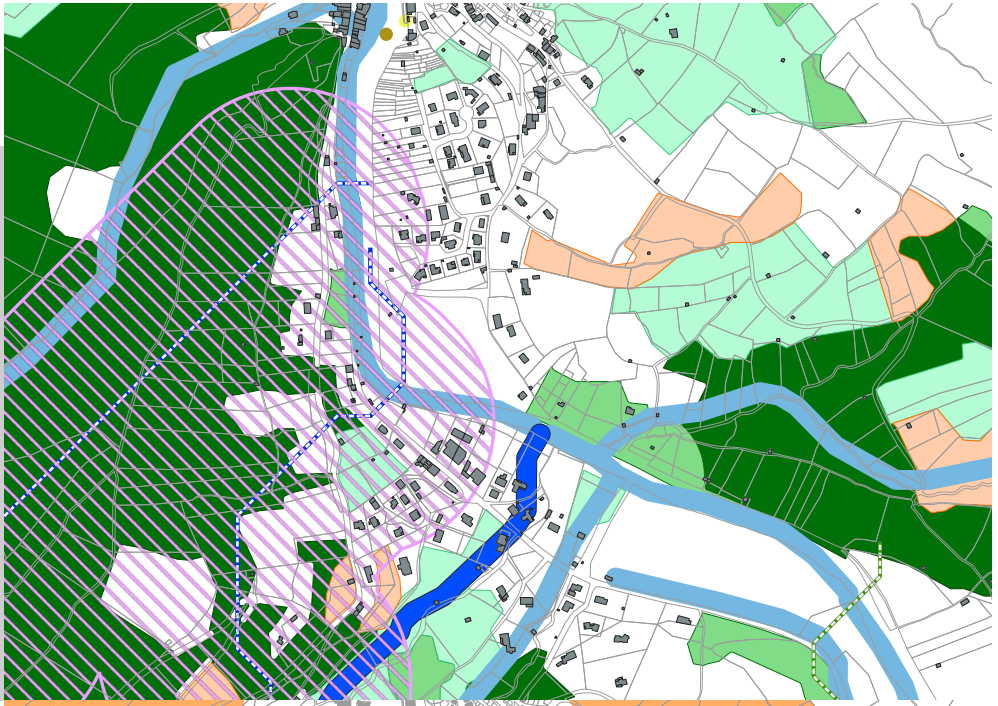

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

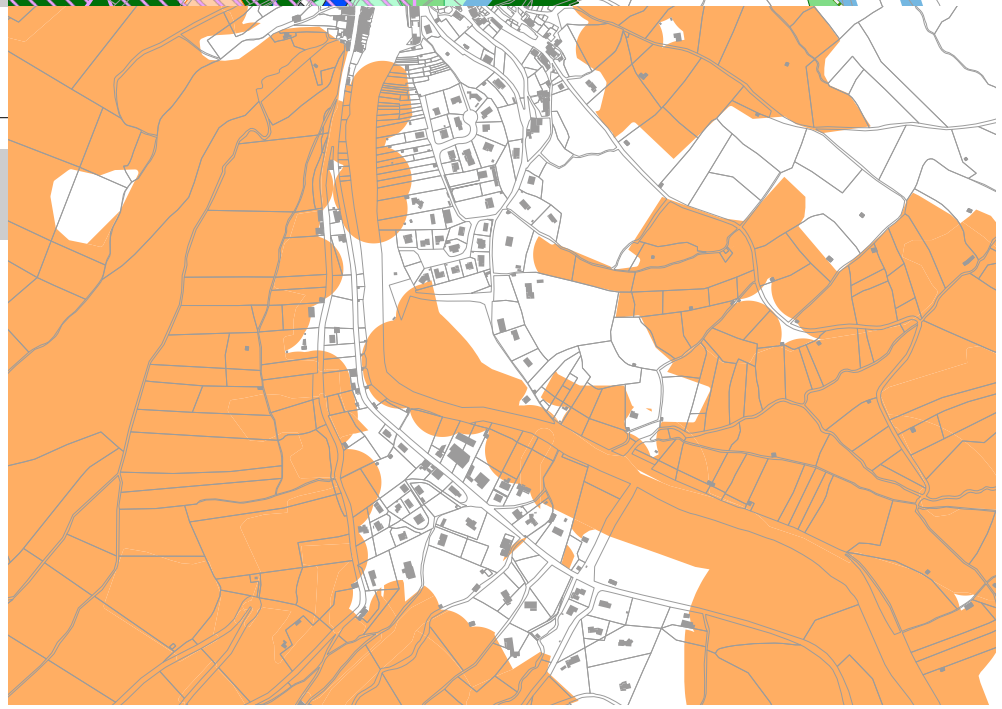

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

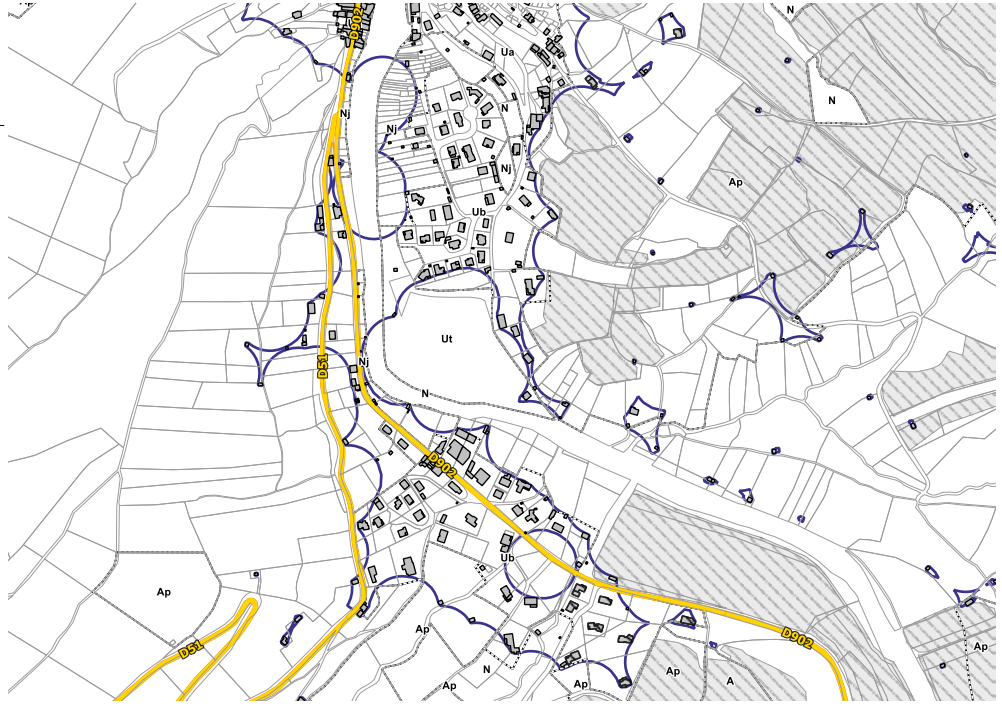

AUPIAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

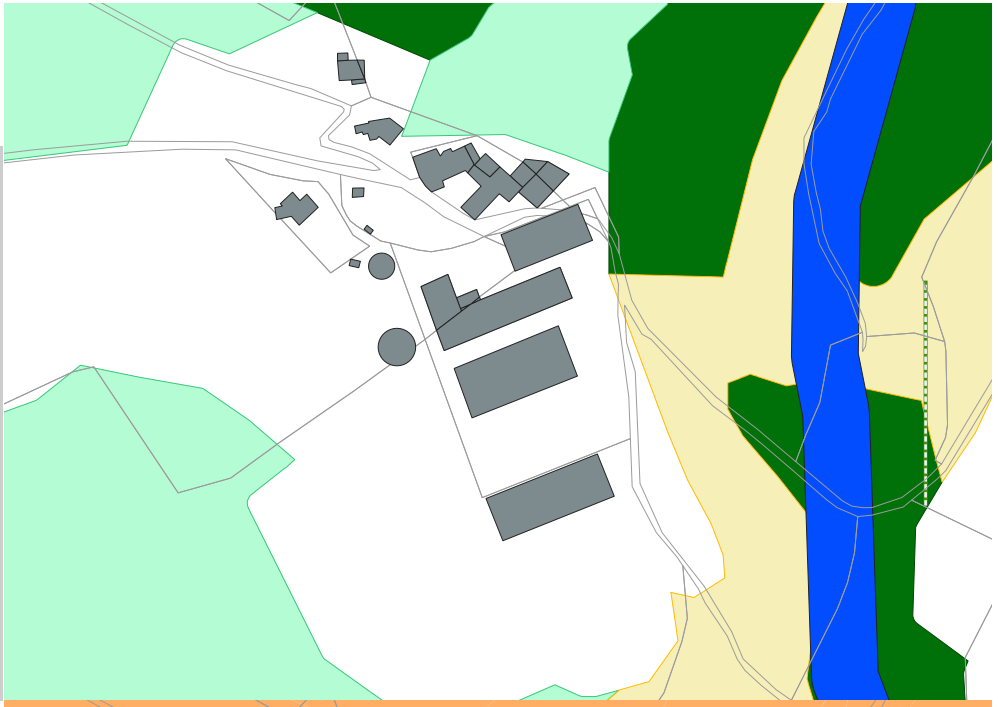

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

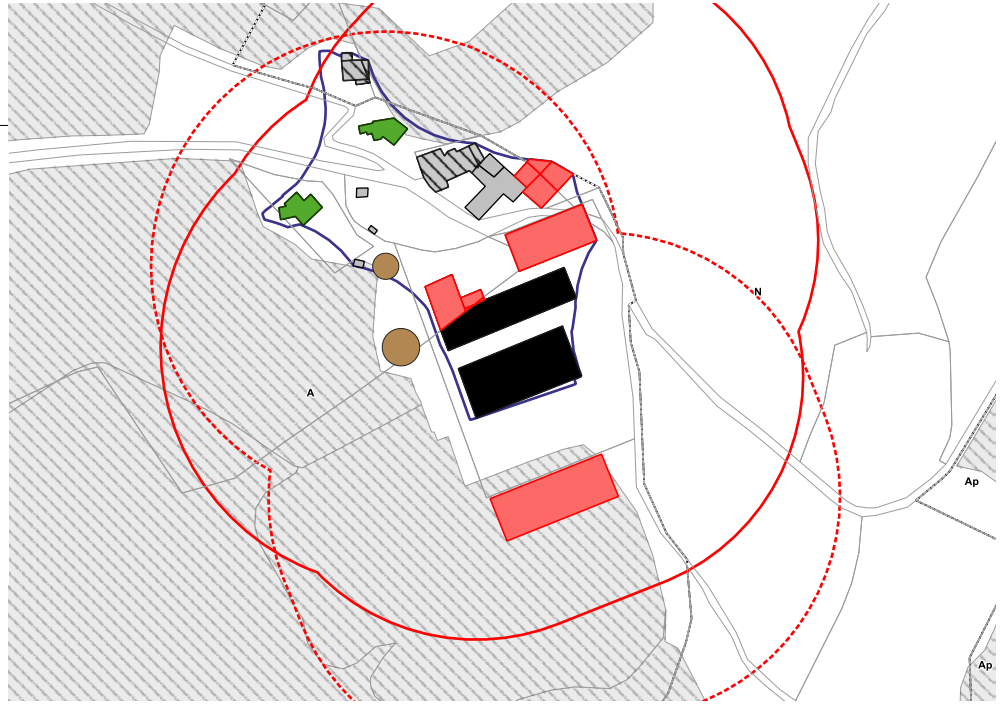

FARAGOUS

TRAME VERTE ET BLEUE

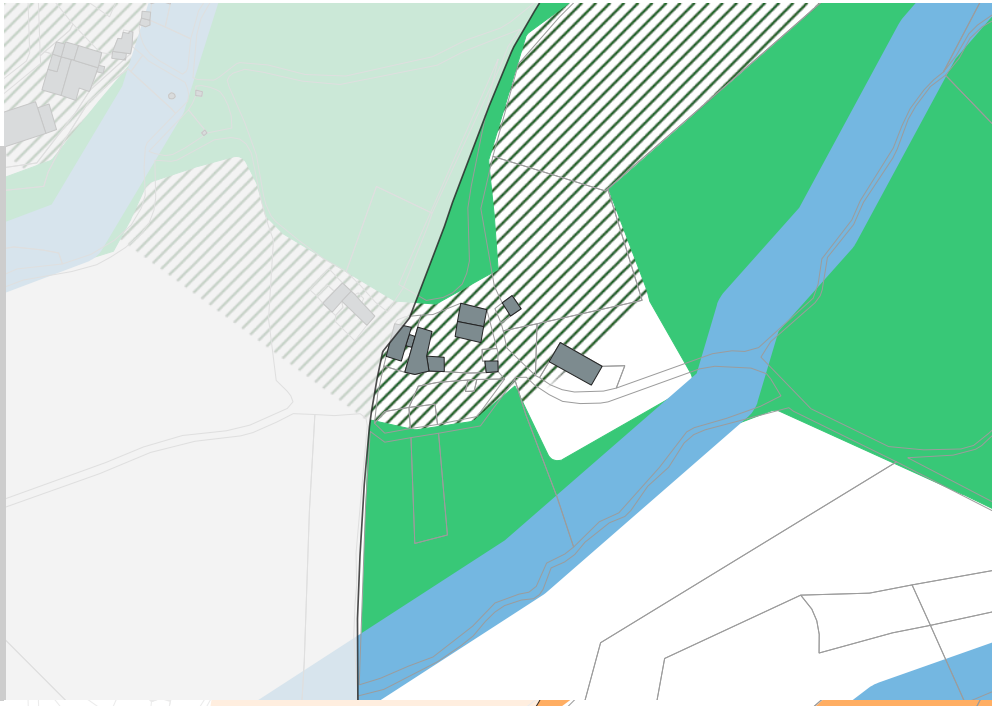

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

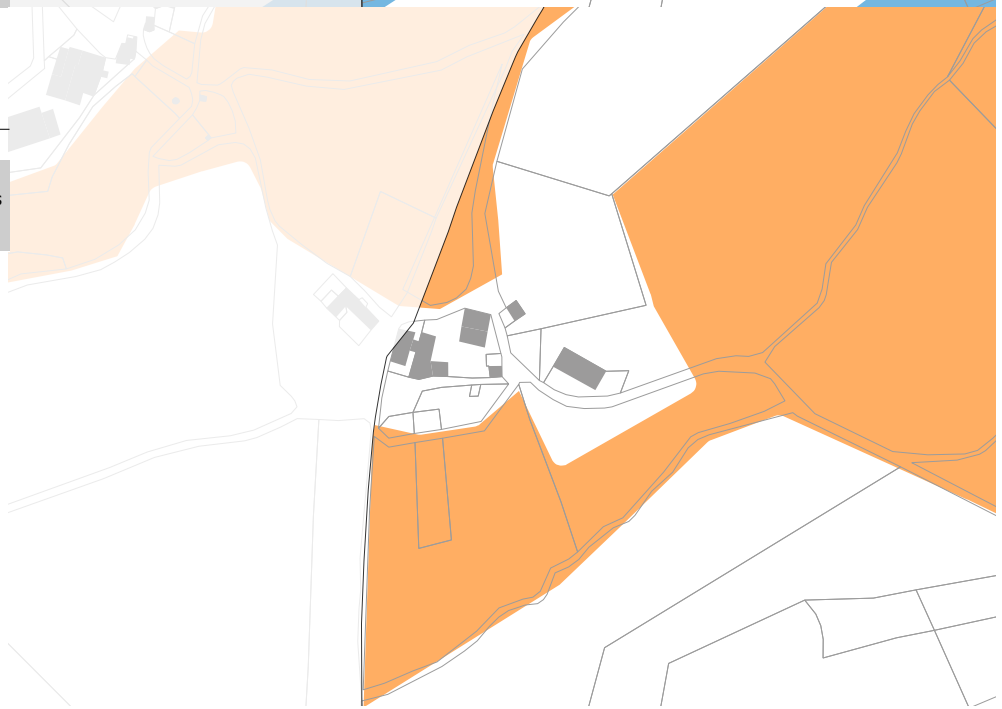

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



LAUR

TRAME VERTE ET BLEUE

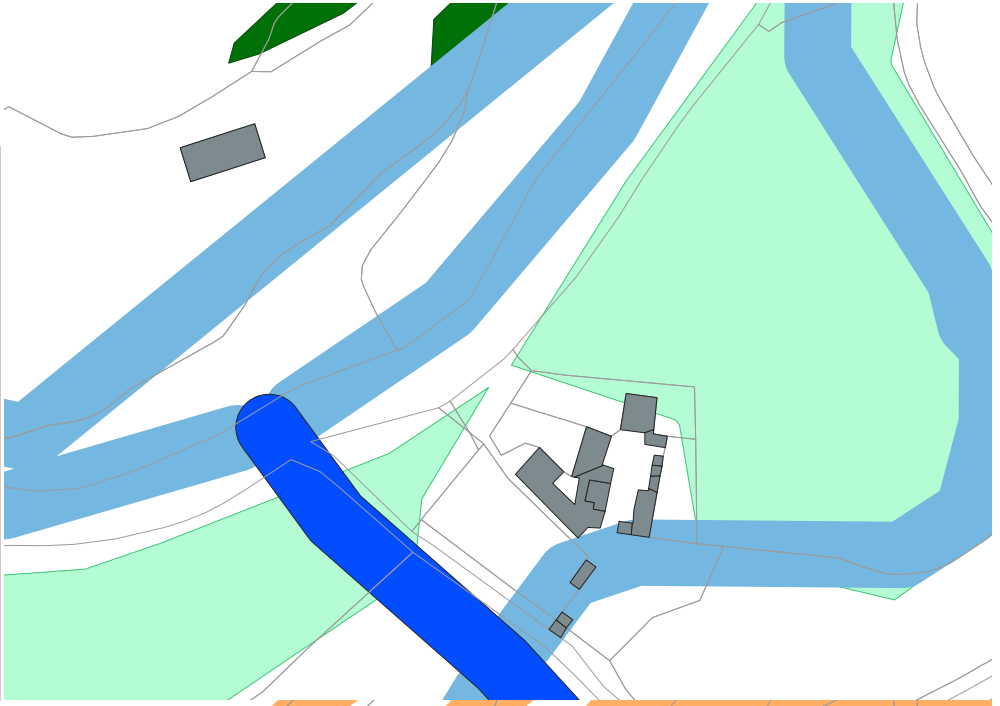

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

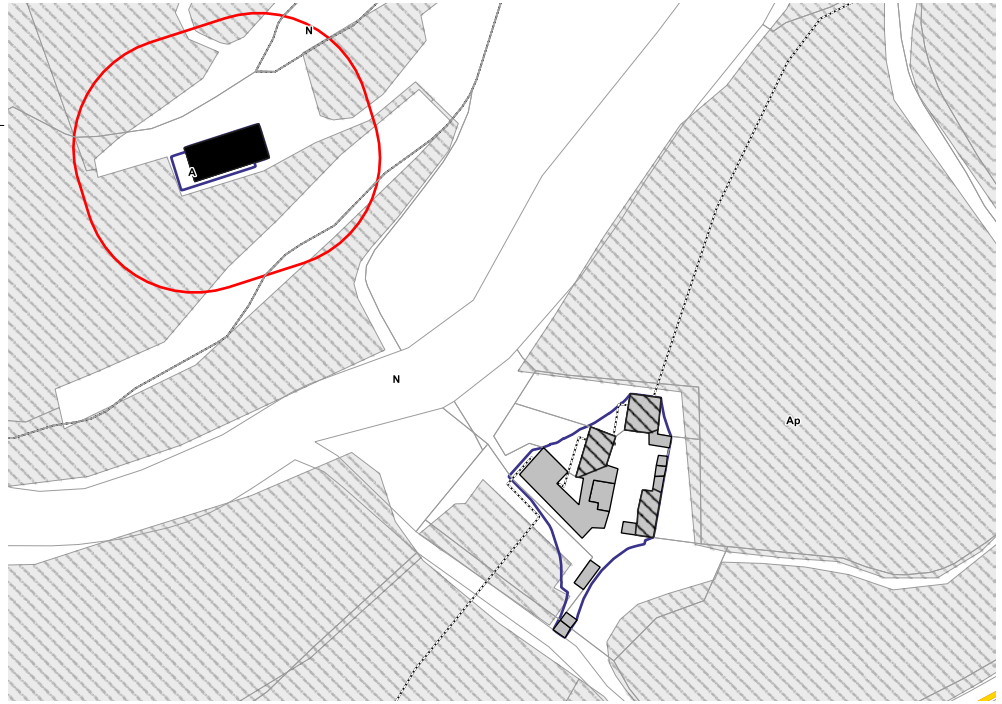

MAGDAS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

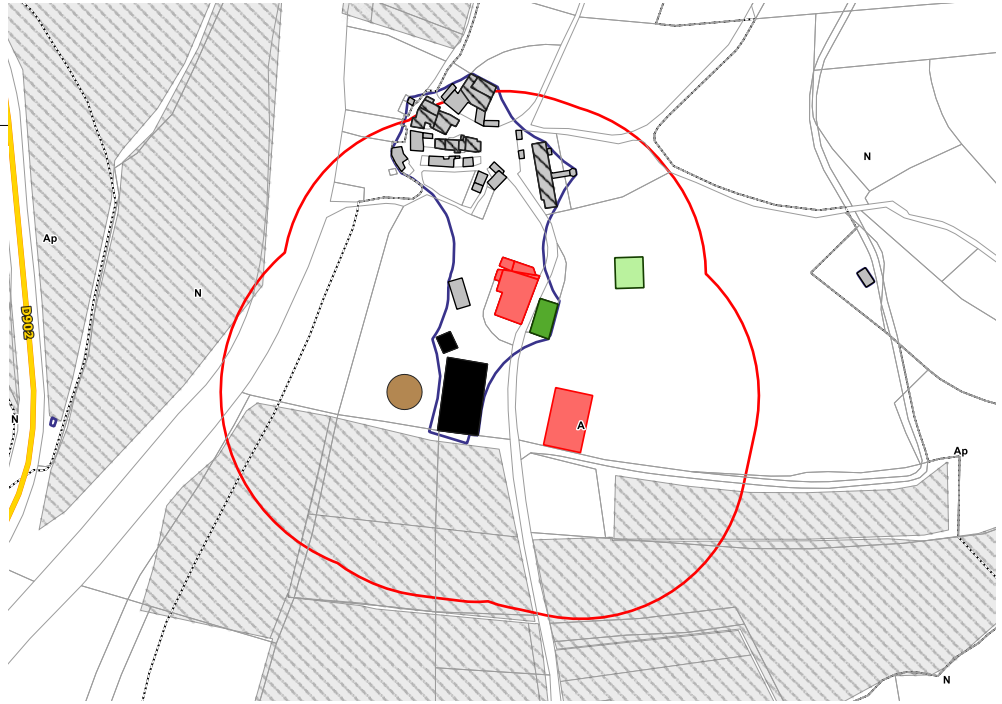

Ouyre Basse

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

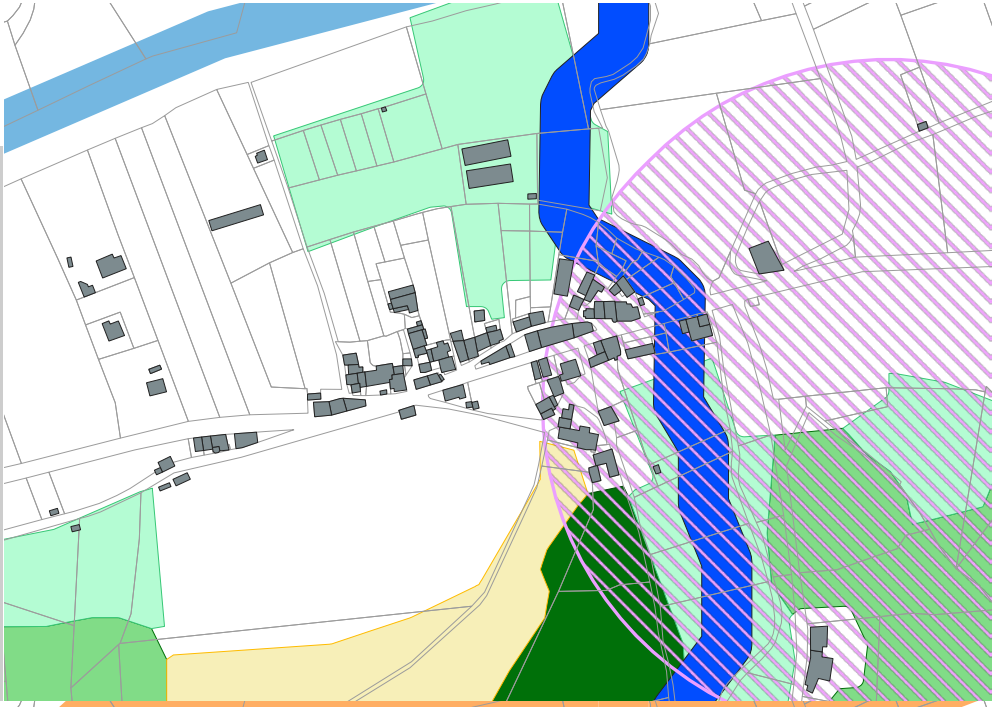

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Ouyre Haute

Trame Verte et Bleue

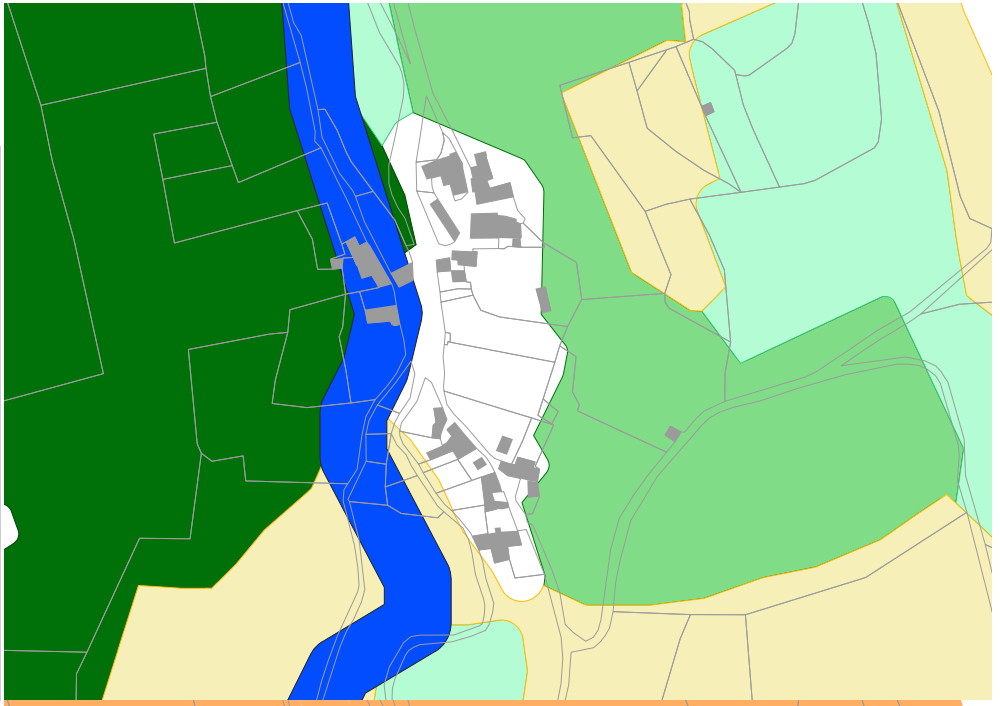

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



RAMONDENS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

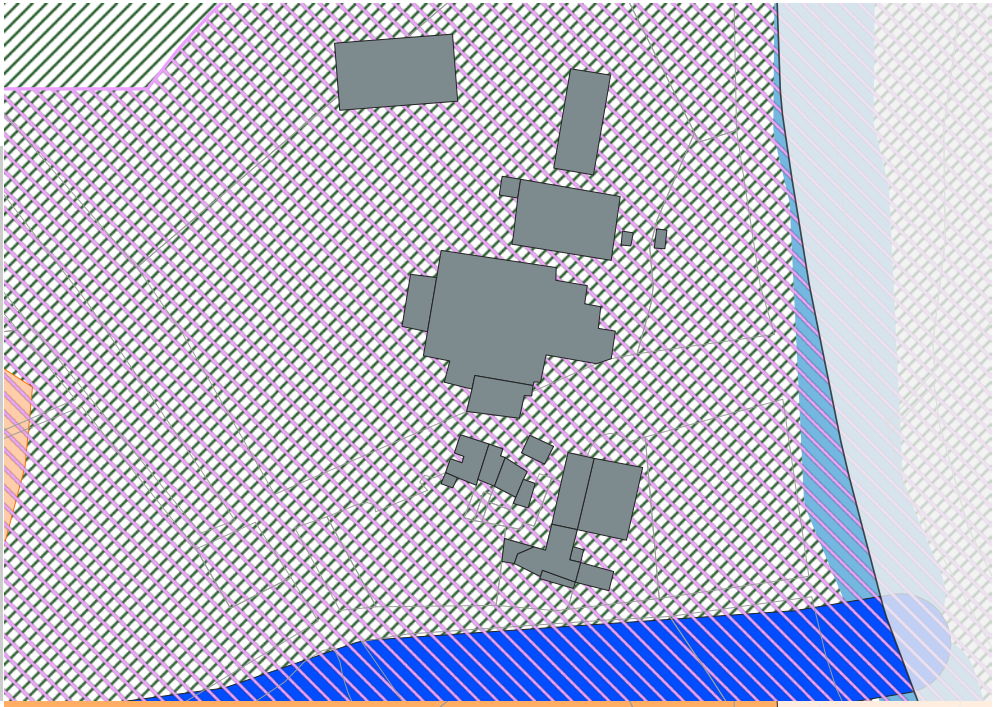

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

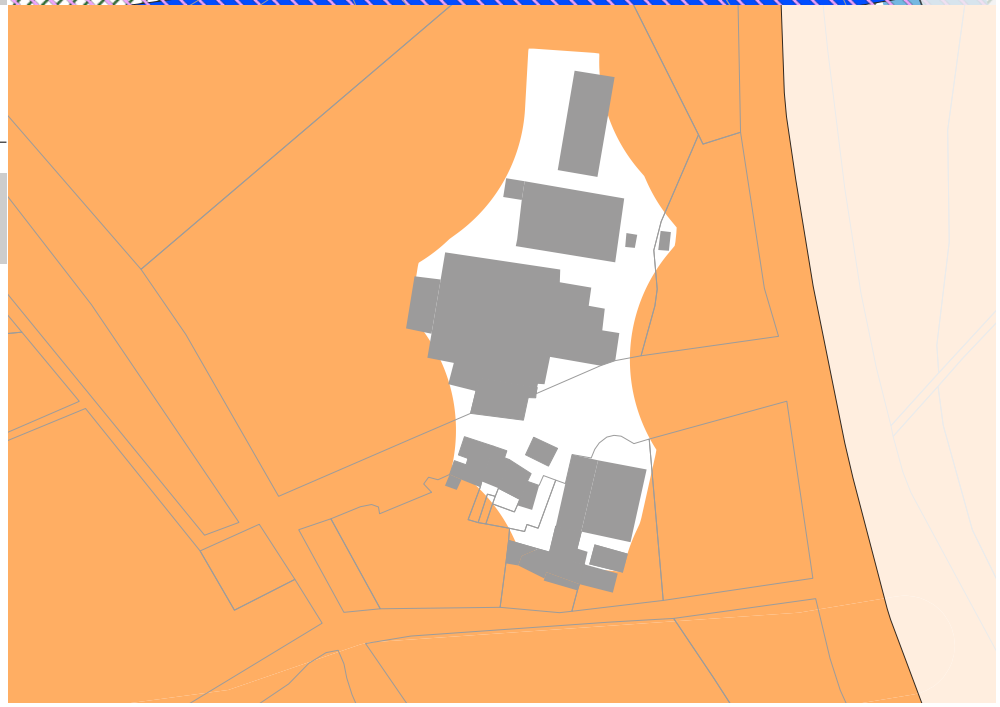

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



RIGOLS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

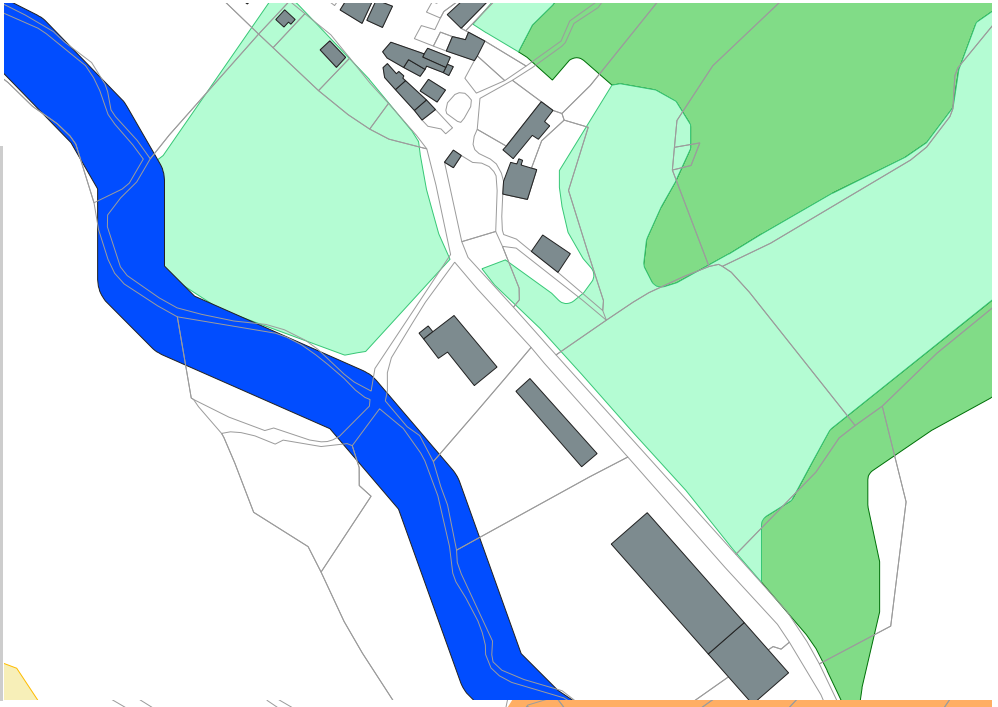

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-PIERRE-D'ISSIS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

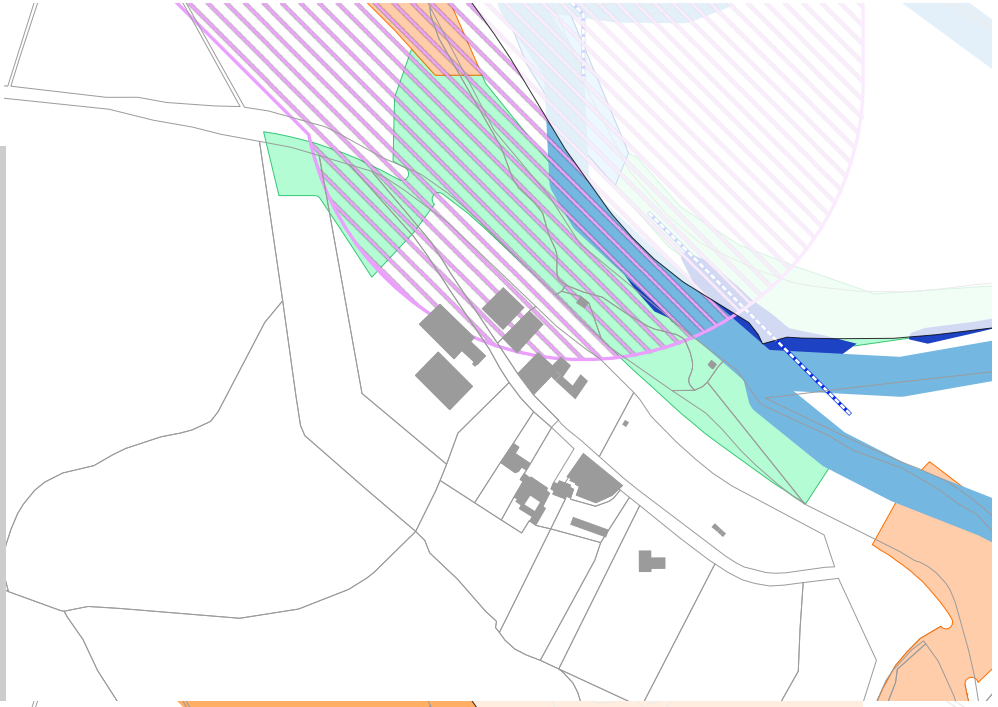

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Combret

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

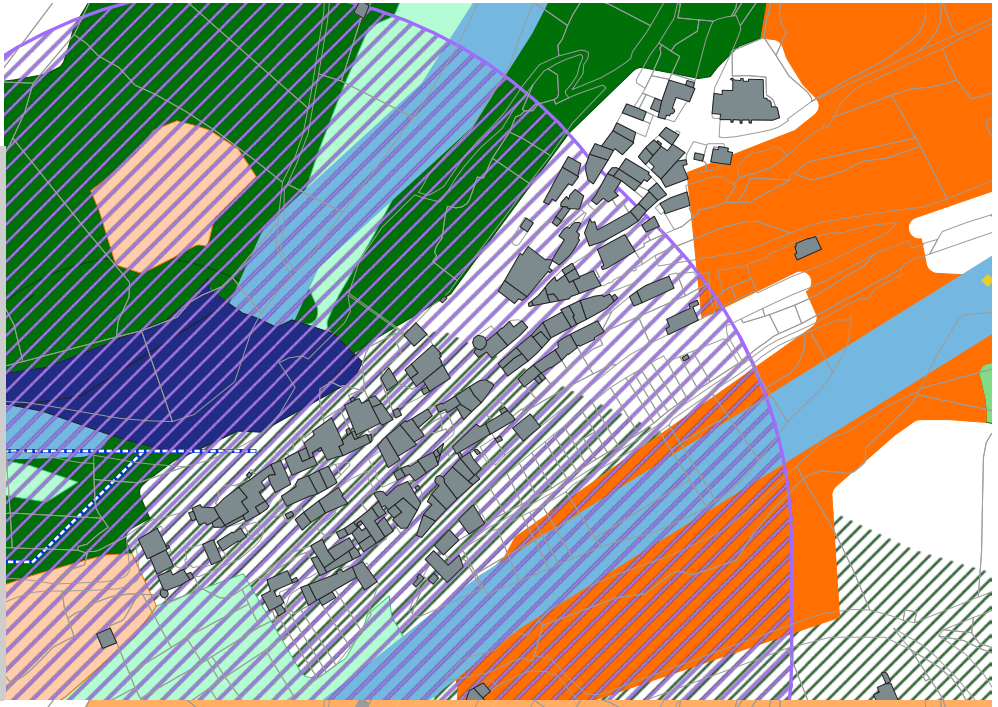

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

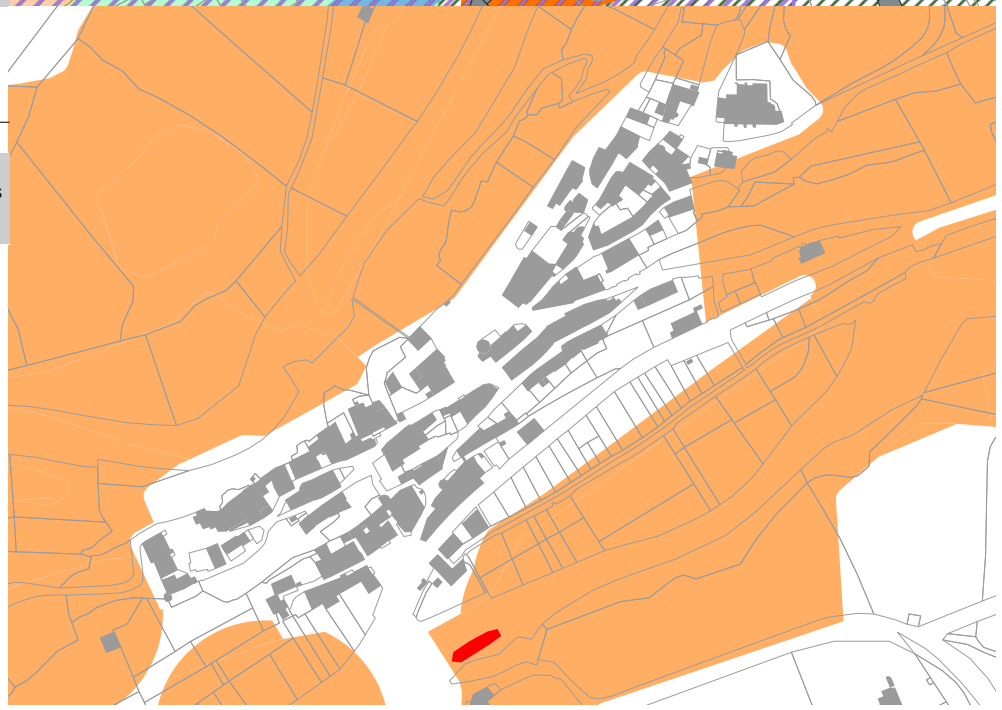

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



BETIRAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

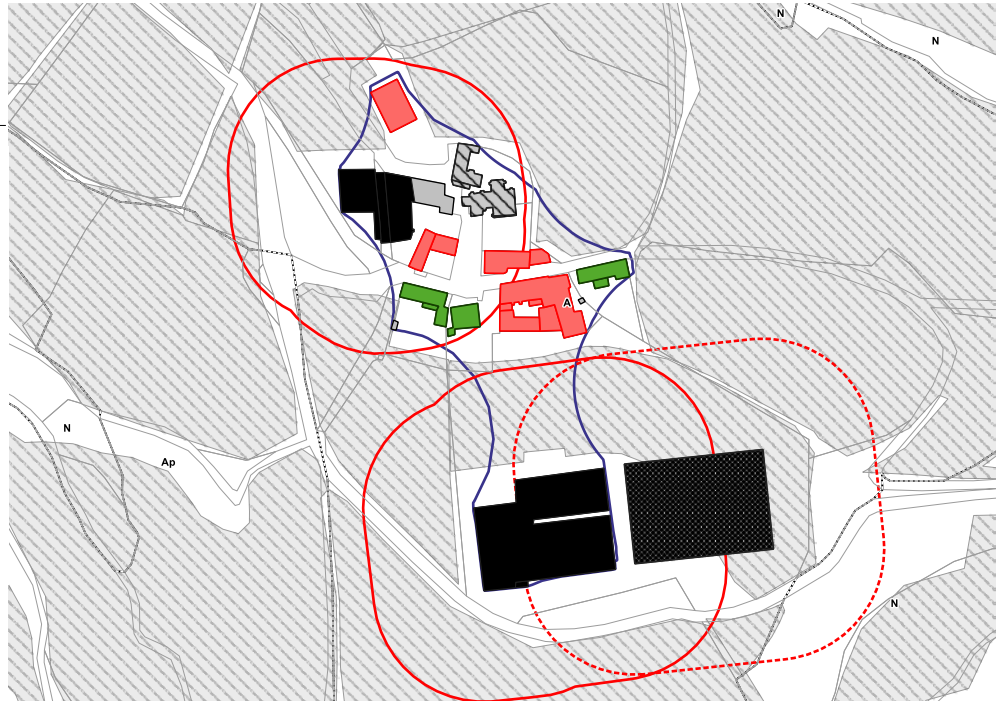

BRALS

TRAME VERTE ET BLEUE

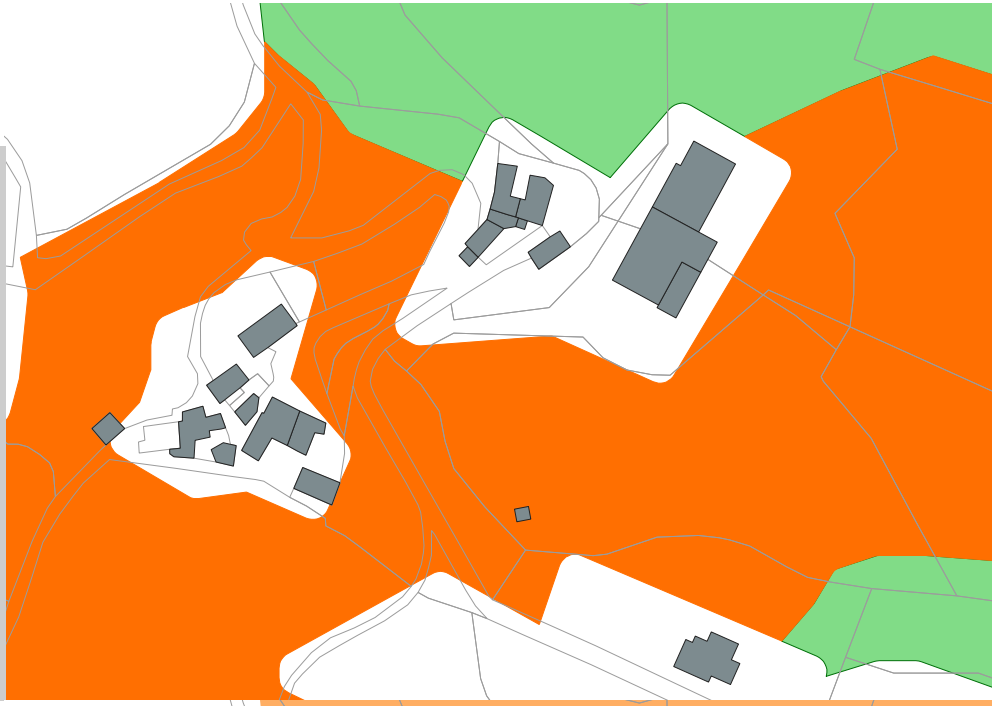

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

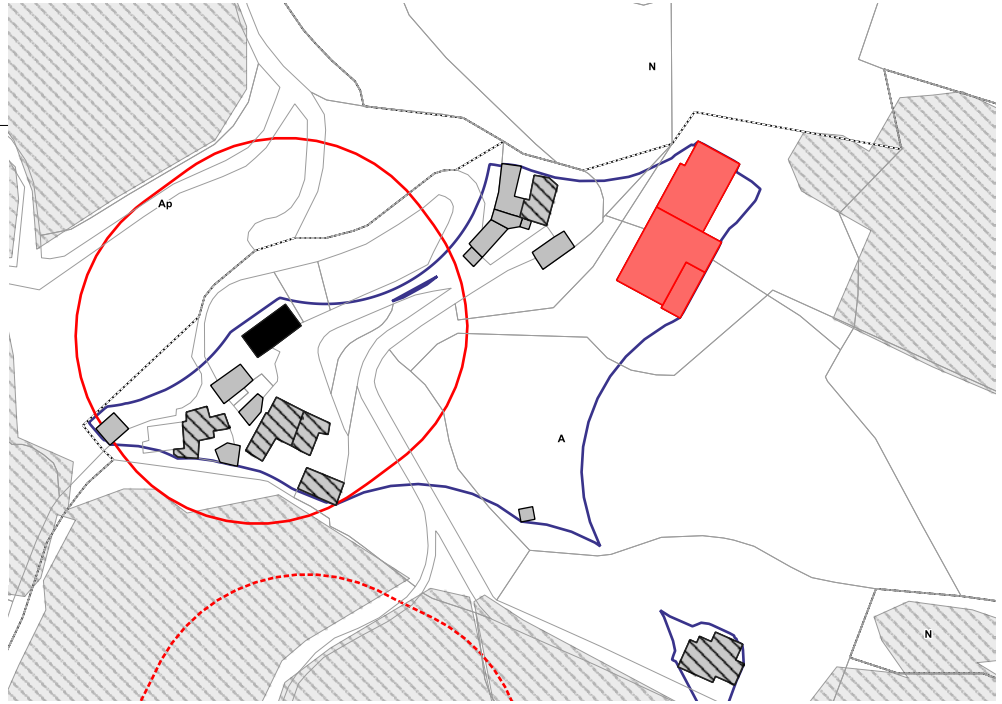

La Grandaurié

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

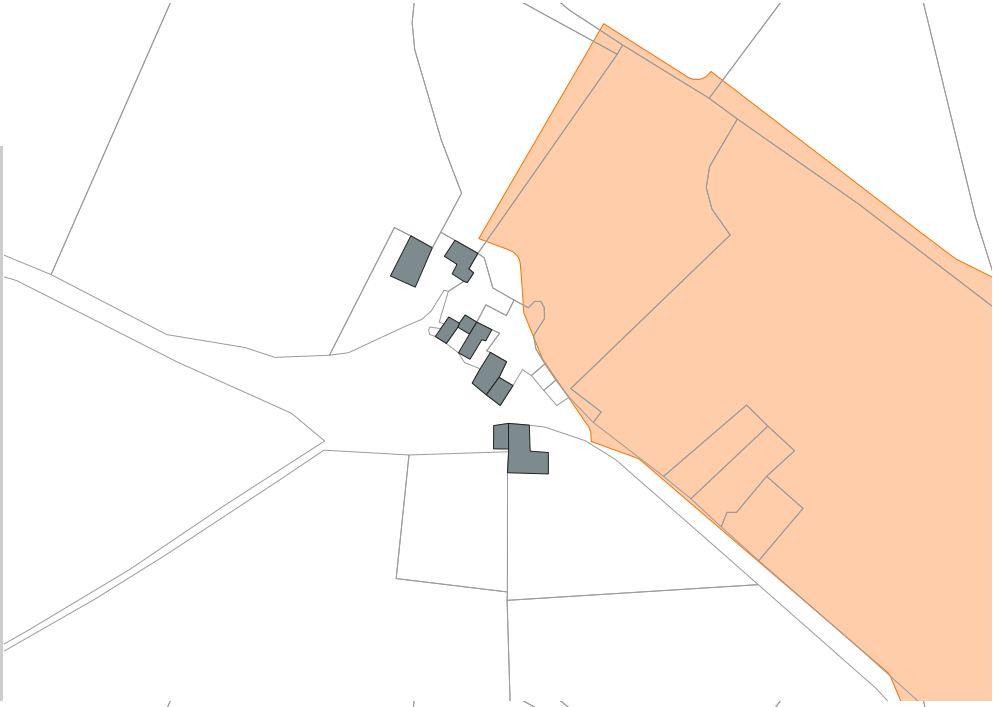

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

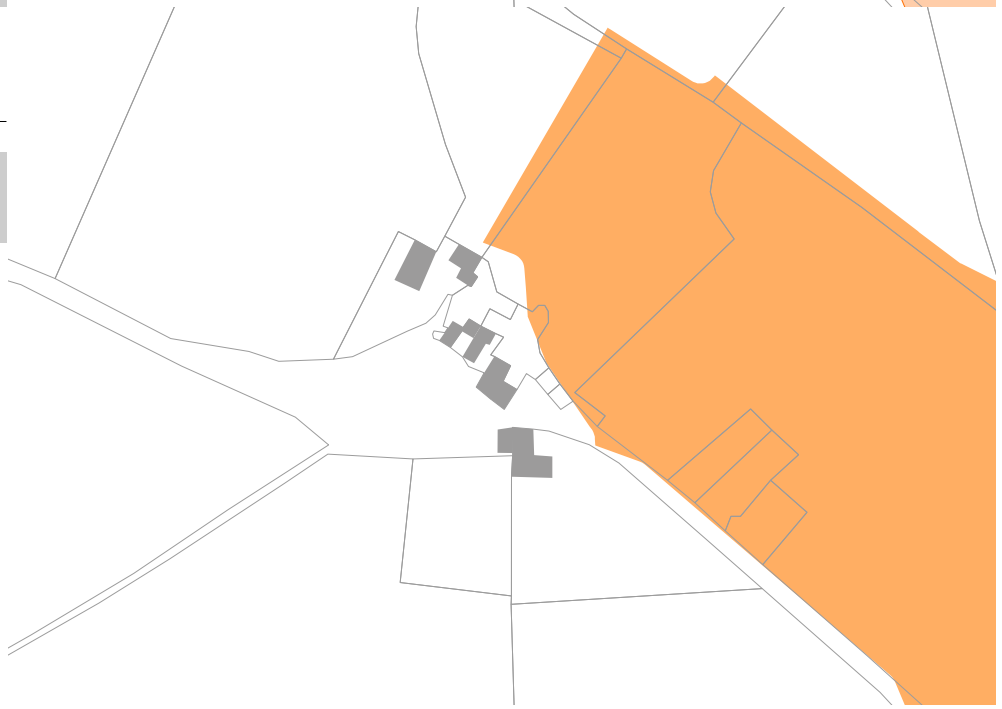

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

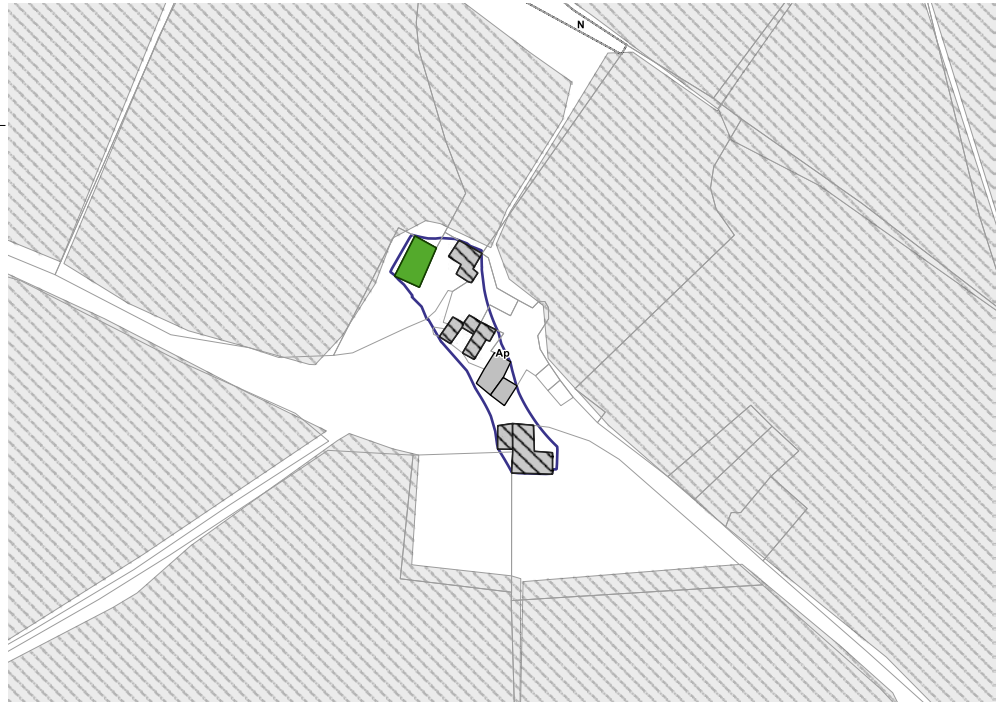

La Lavagne

Trame Verte et Bleue



Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Pradelle

Trame Verte et Bleue

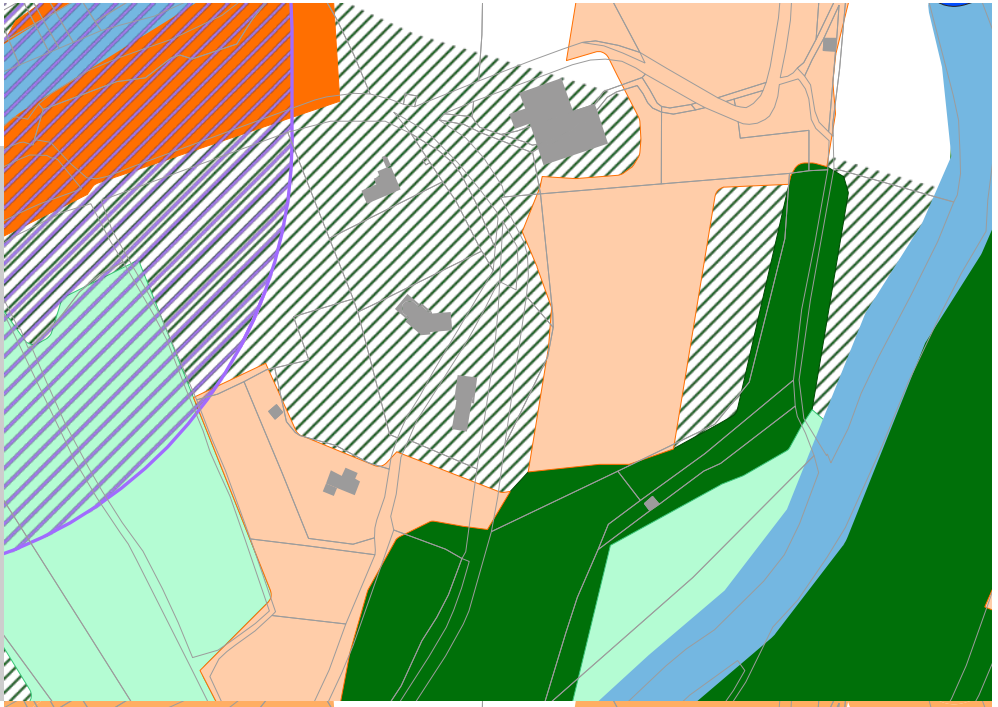

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Périé

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

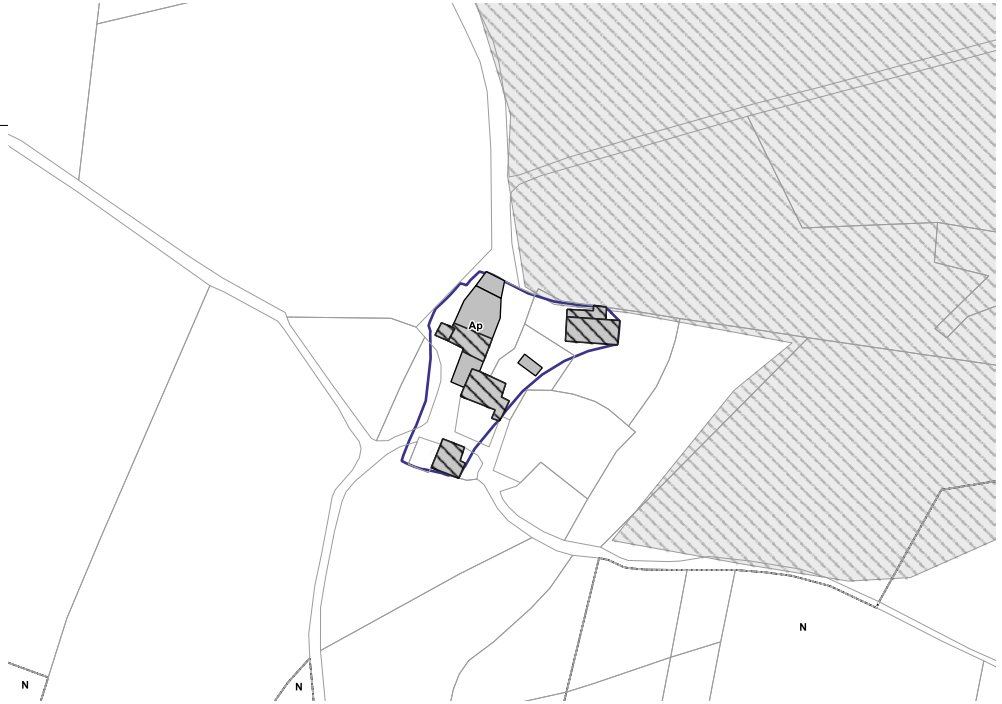

Le Ran

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

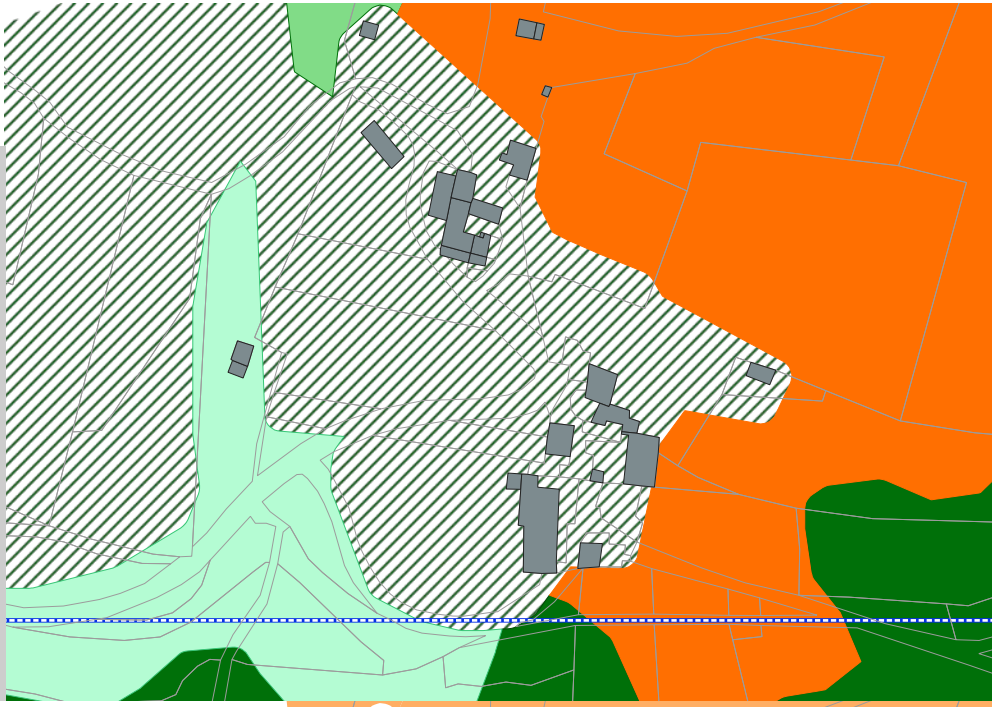

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

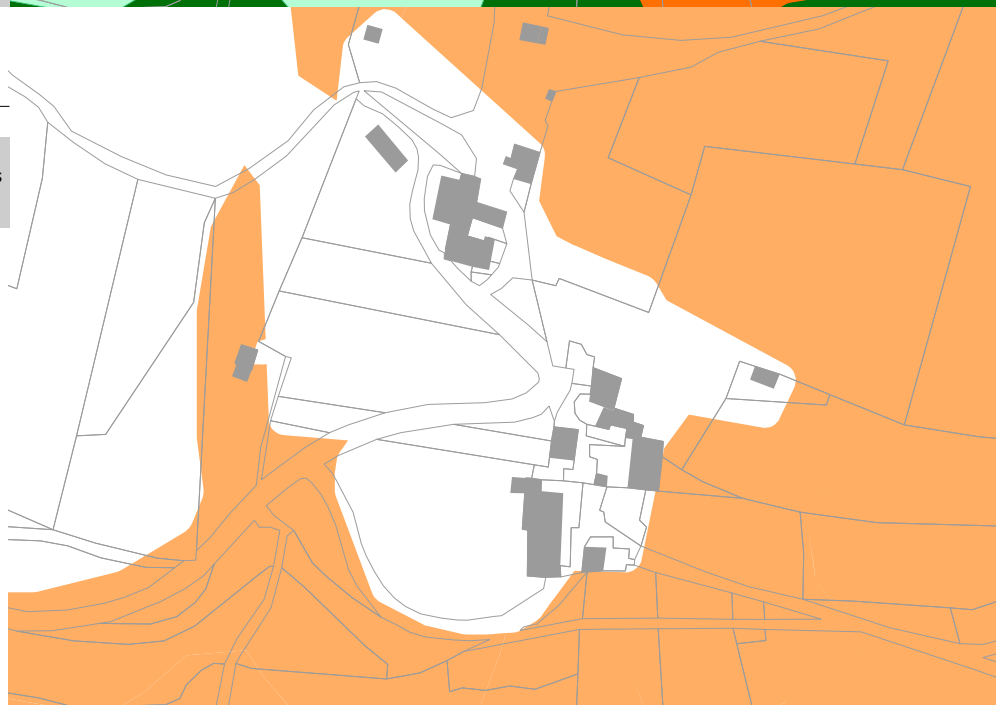

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Bories

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

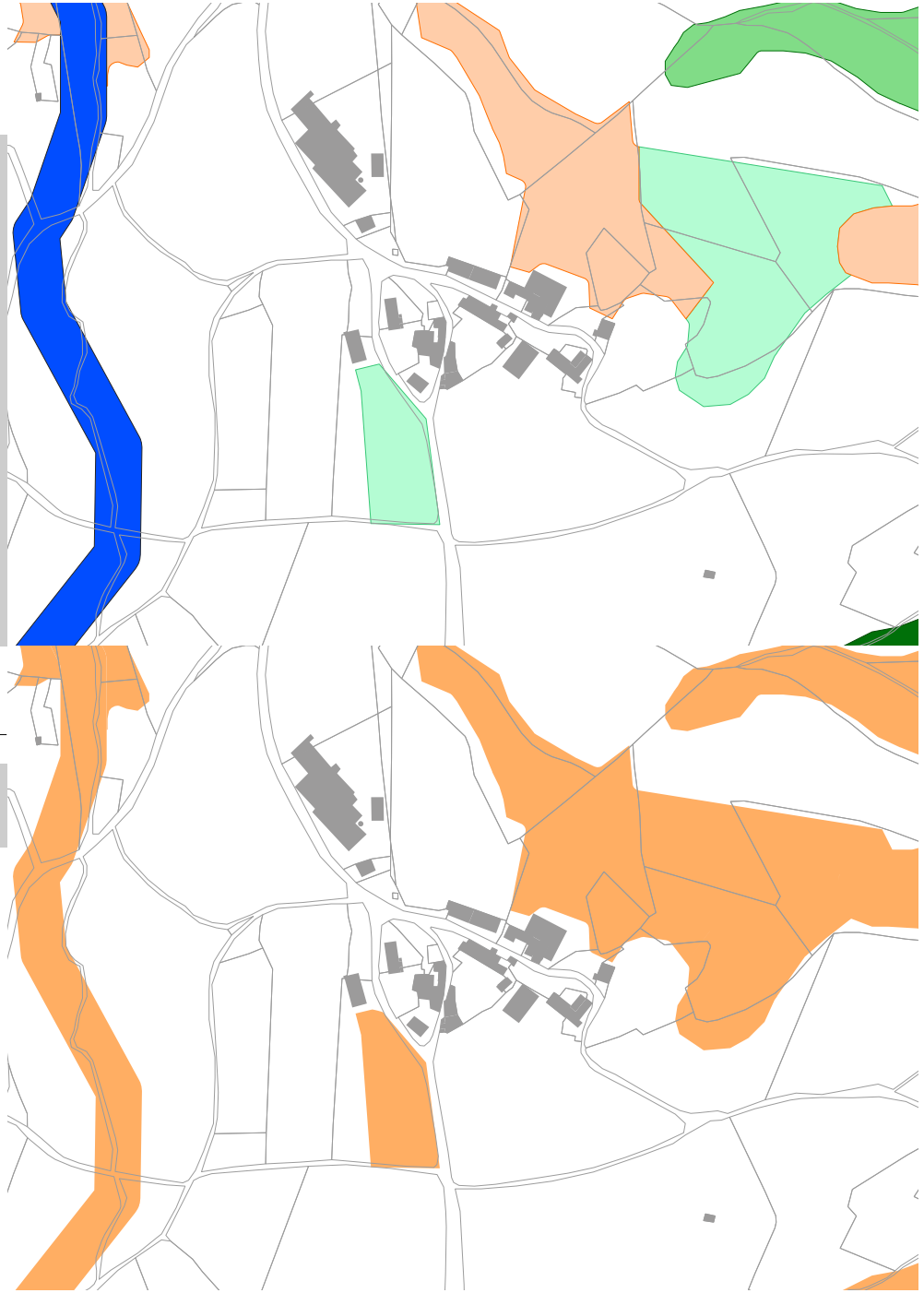

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Conques

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

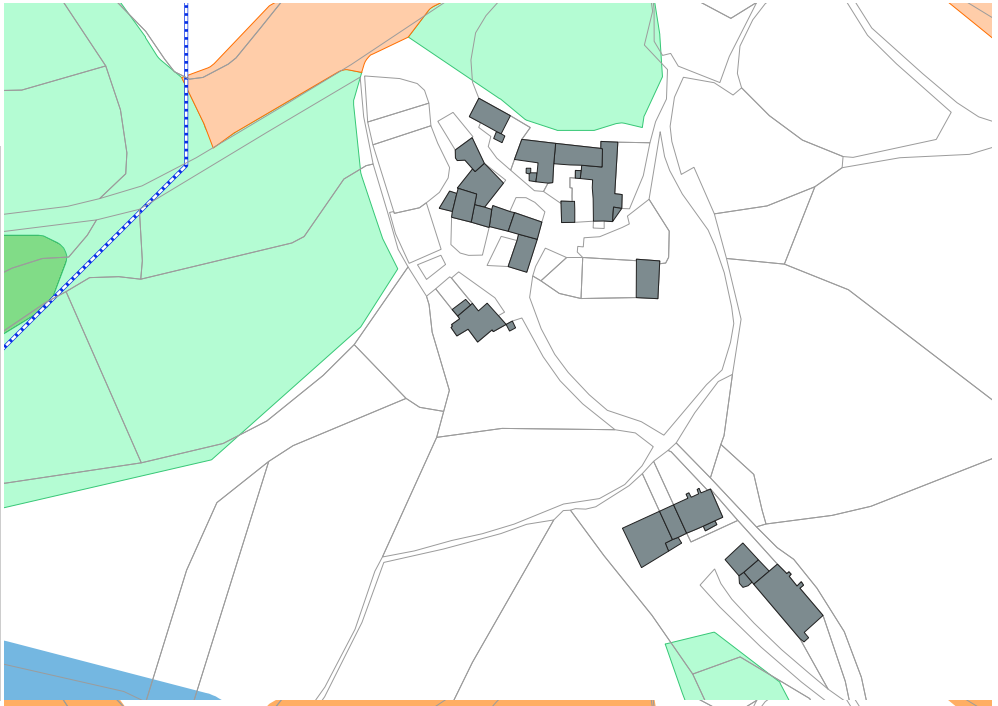

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

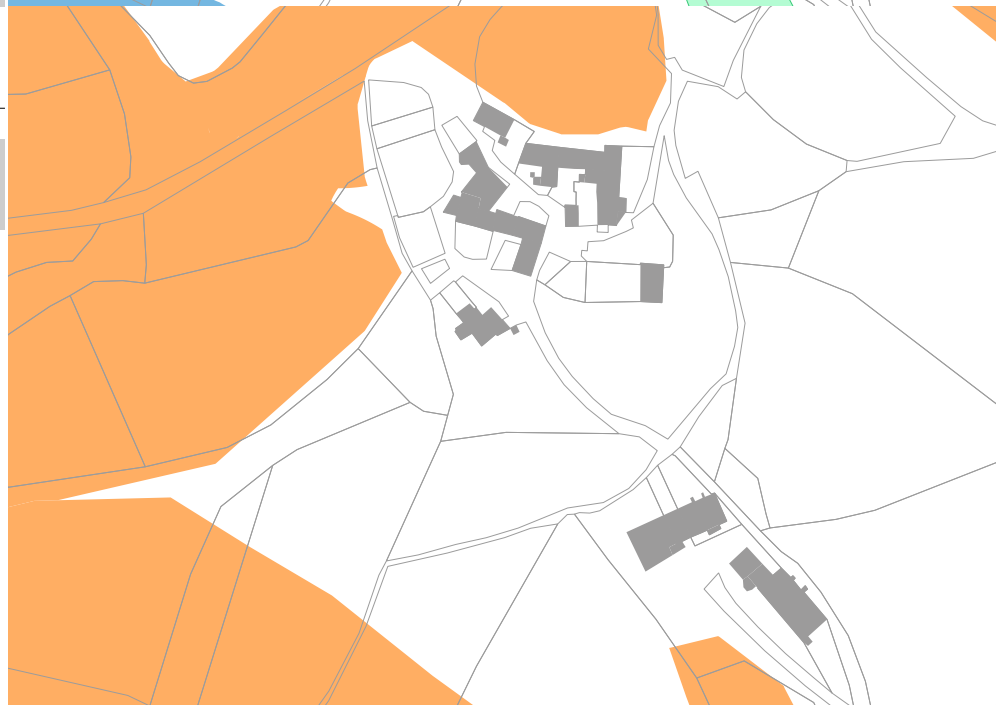

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-AMANS-DE-LIZERTET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

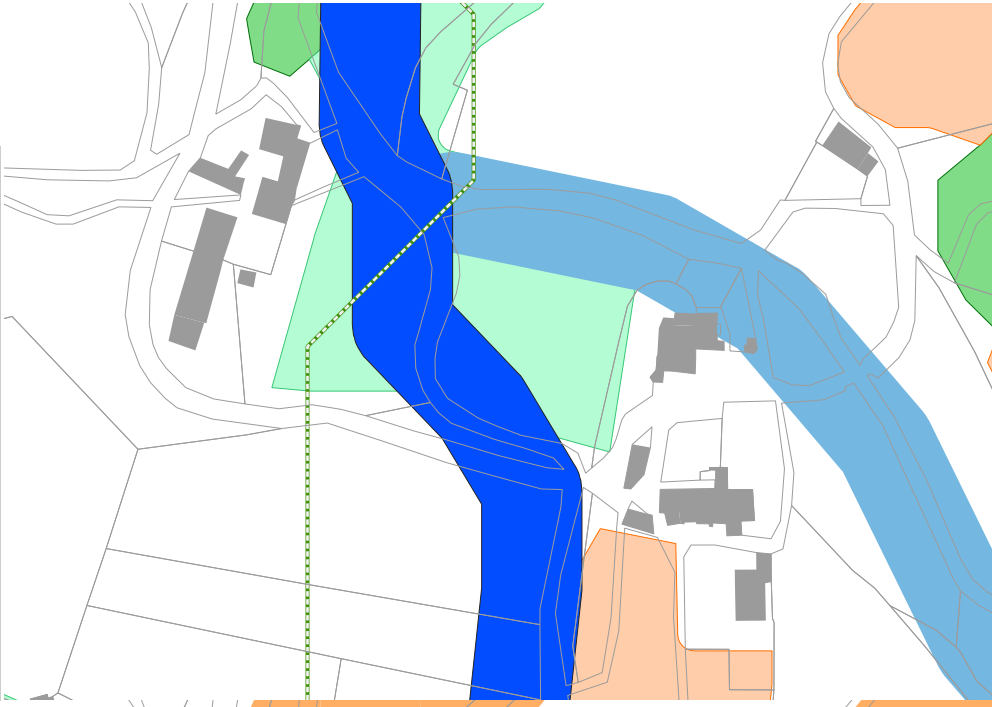

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Fayet

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

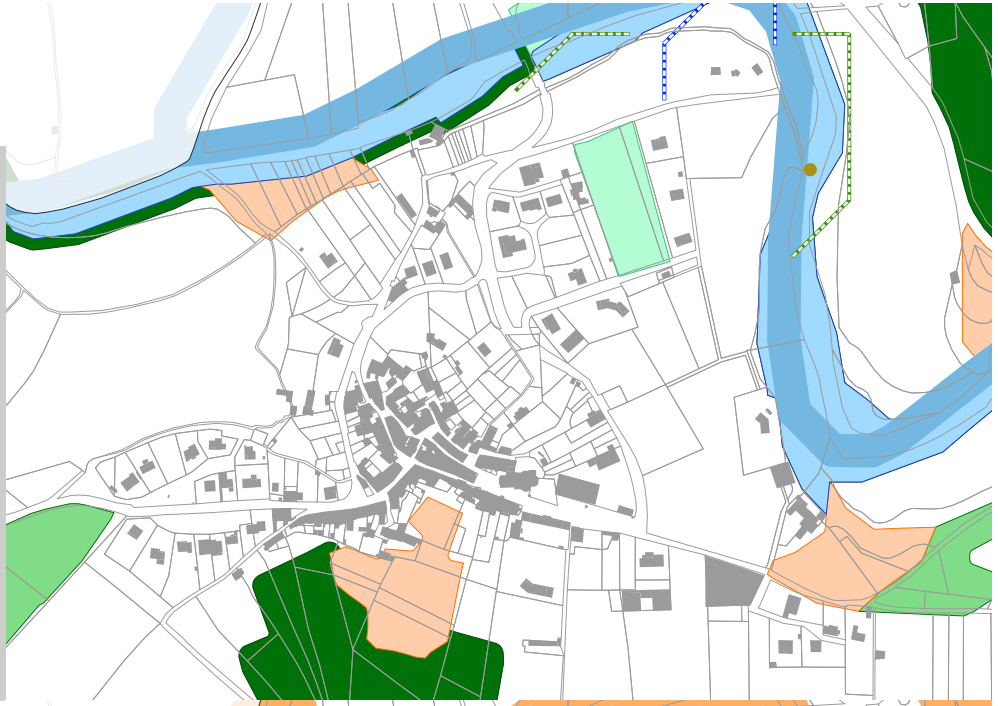

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Dezouvre

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

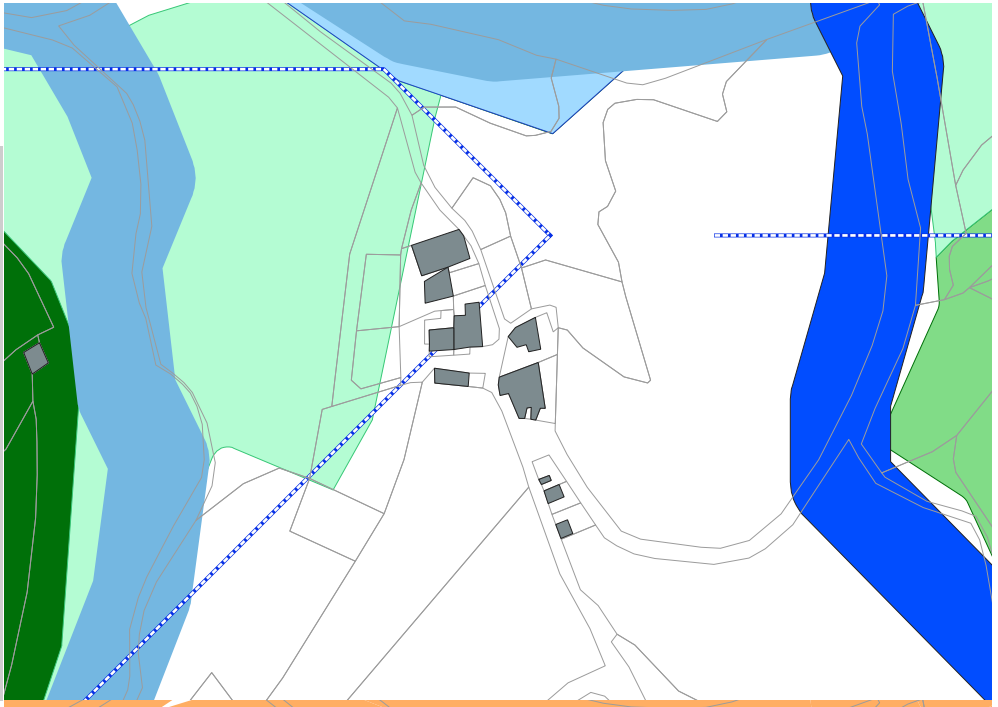

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Graverie

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

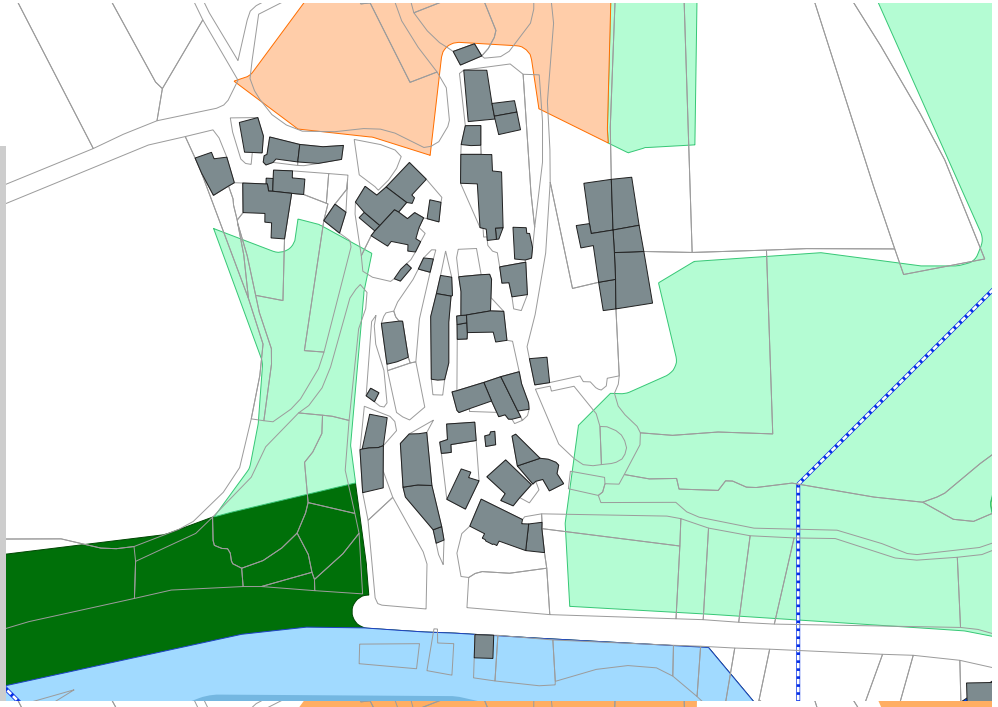

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Roque

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

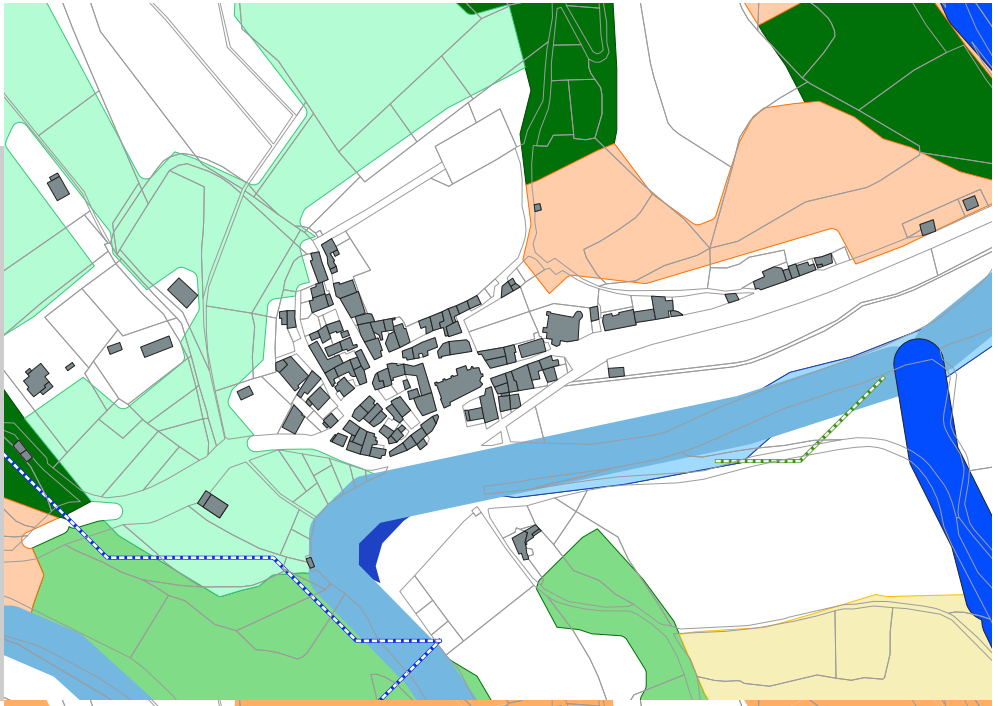

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

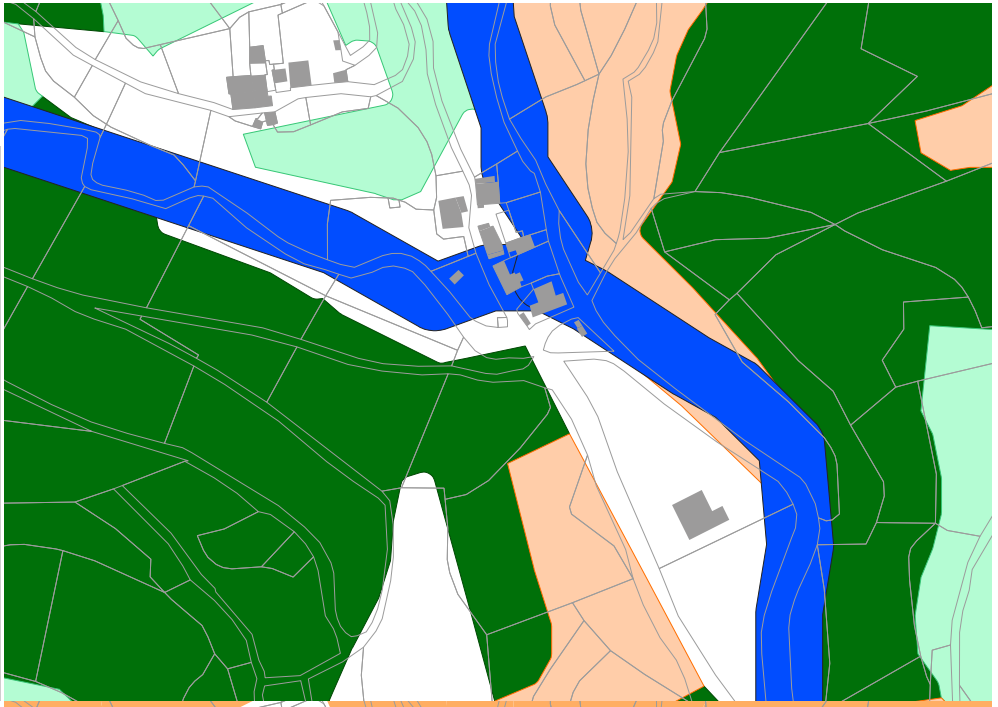

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

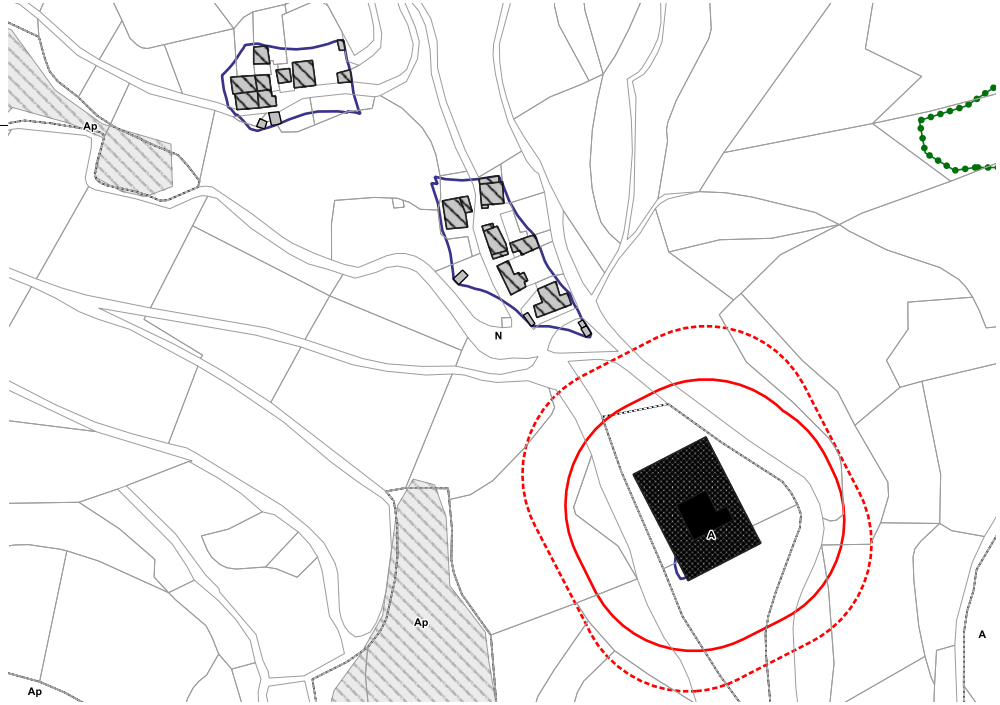

Gissac

Gissac Bas

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

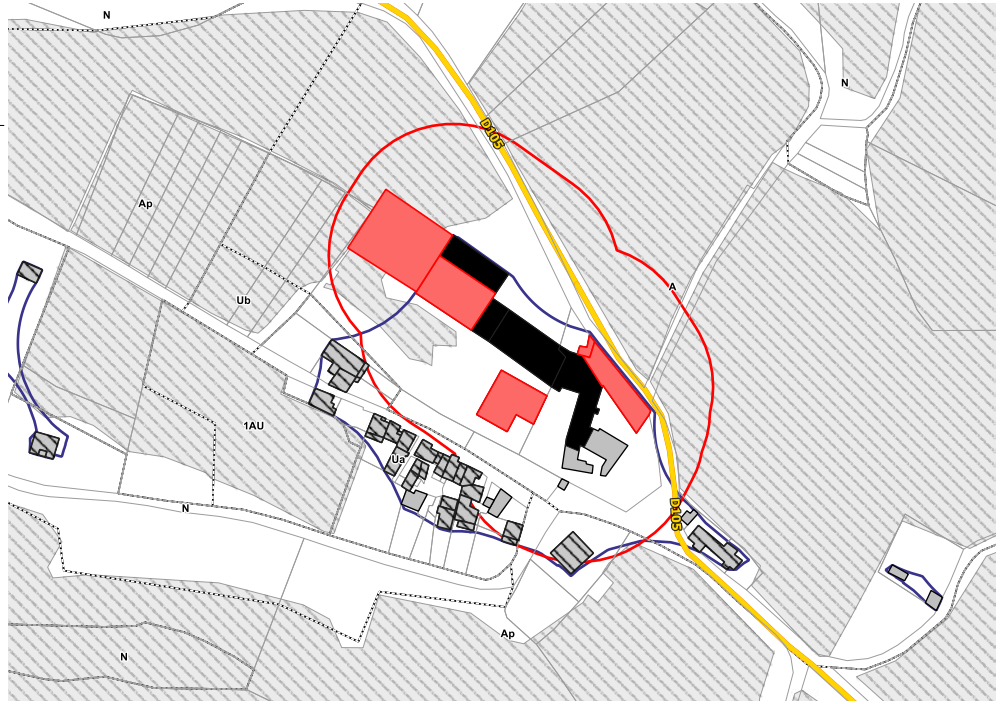

Gissac Haut

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

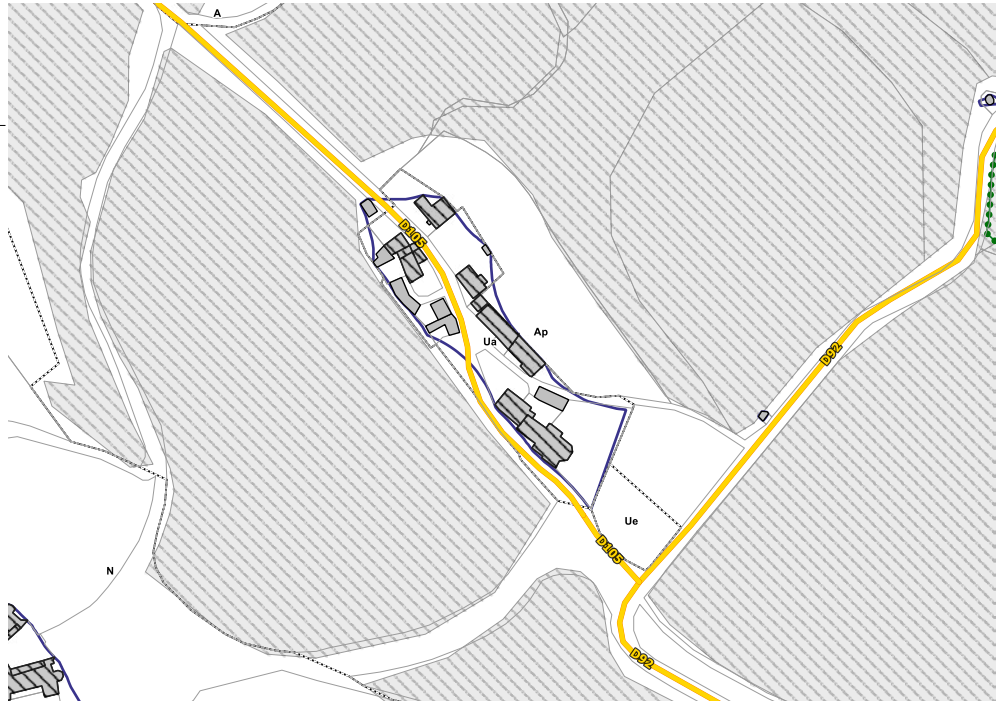

Mas de Soliel

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

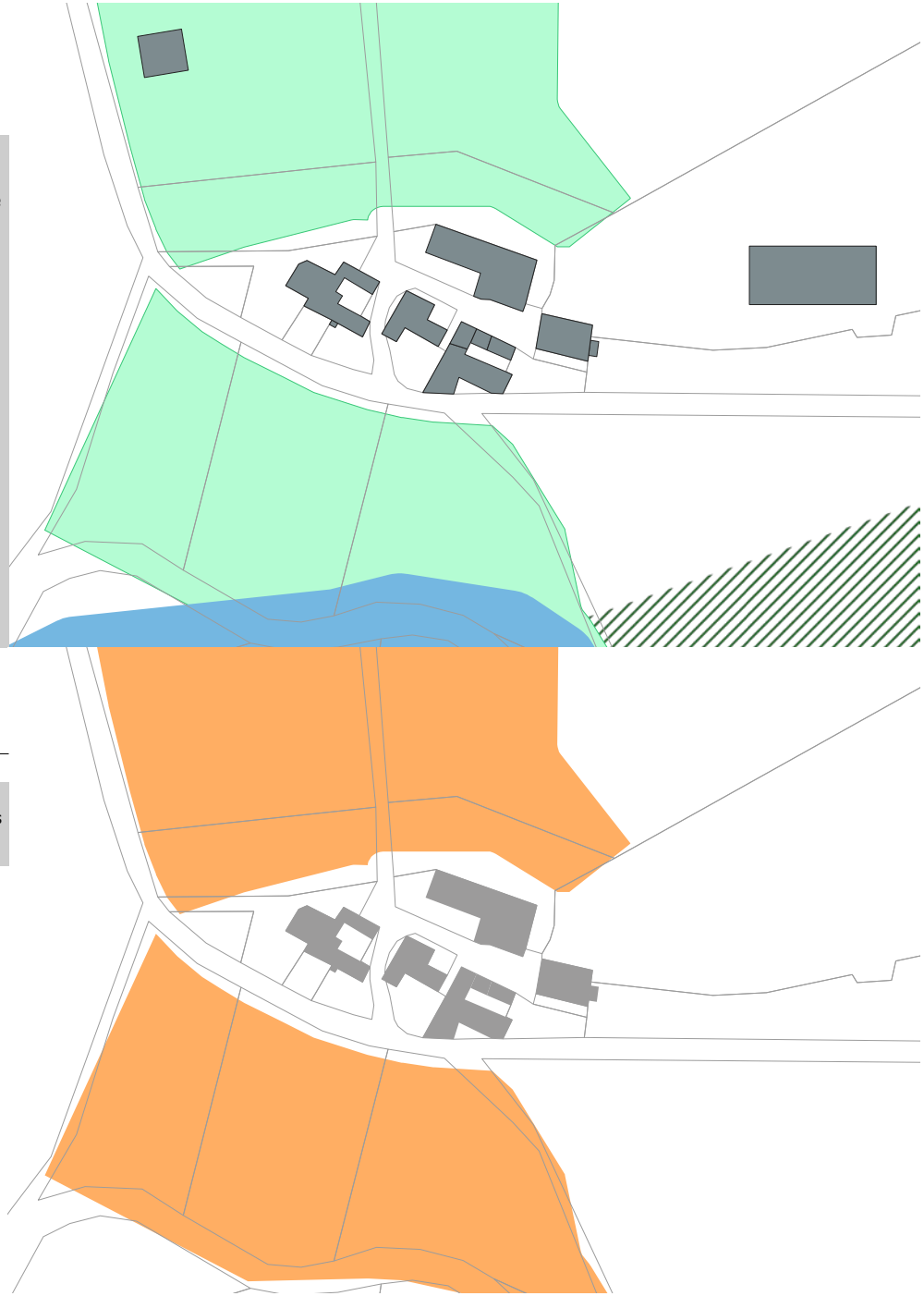

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

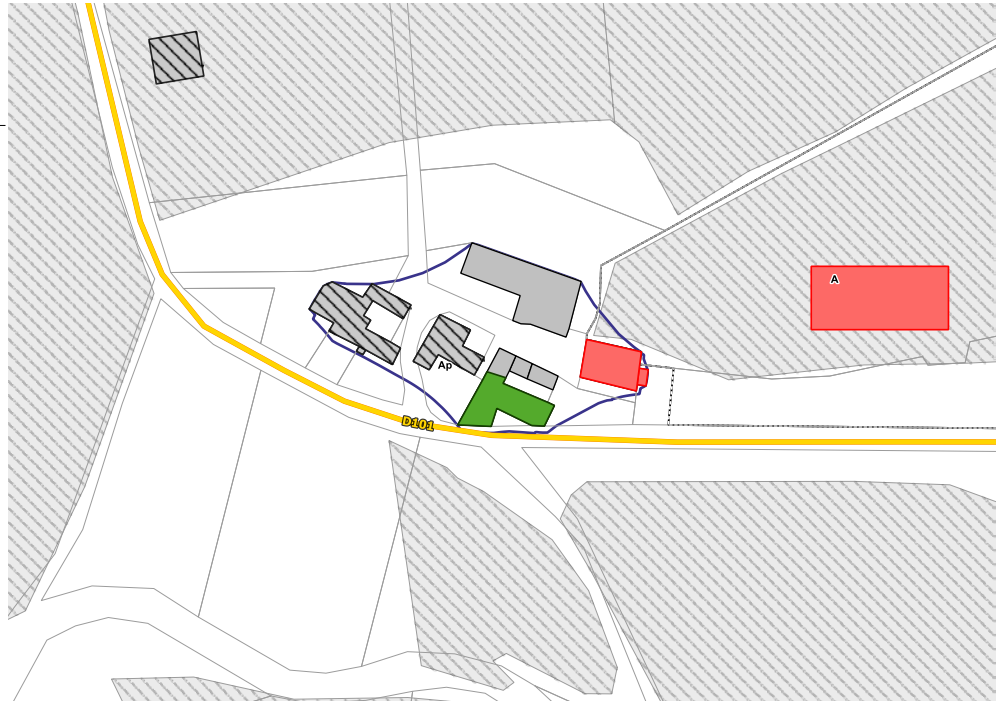

Le Moulin

Trame Verte et Bleue

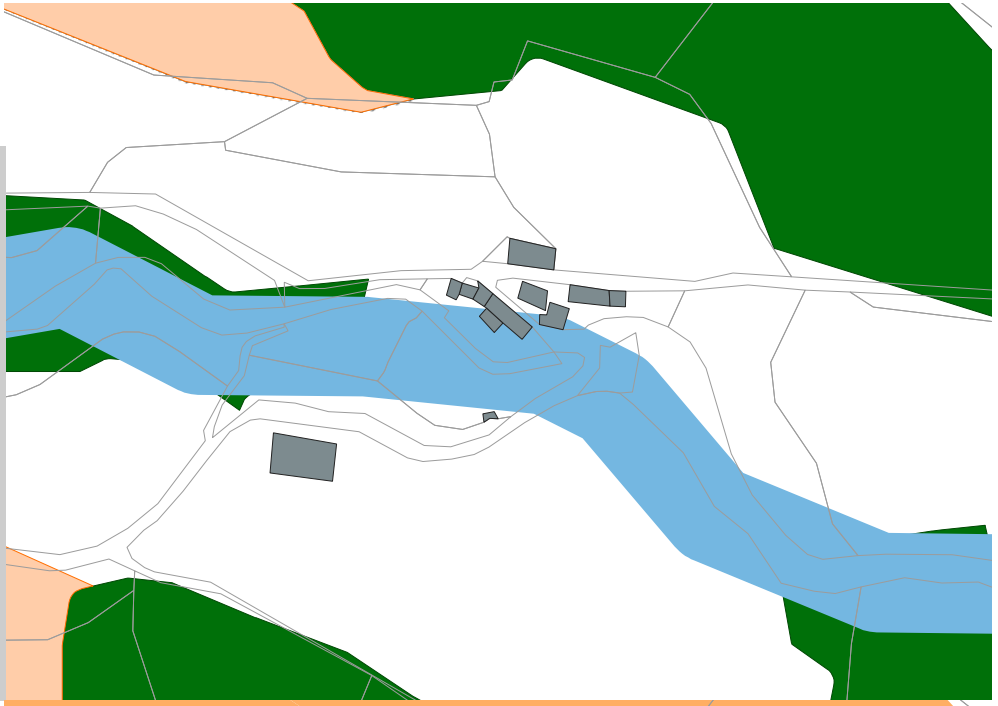

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



MONTEGUT

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

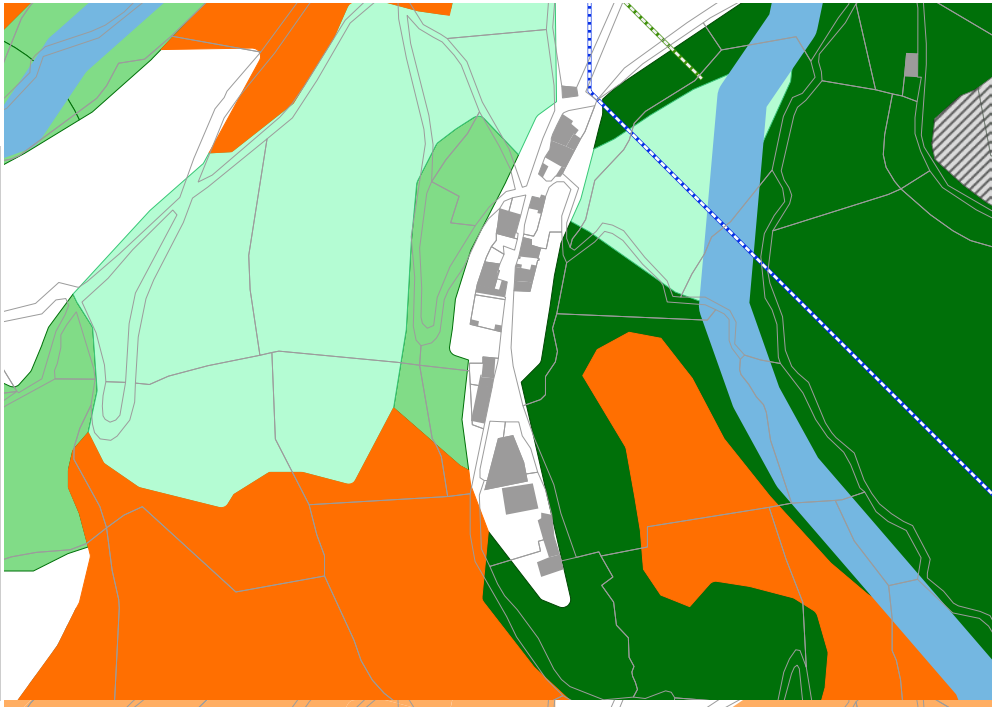

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



PASSSARET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

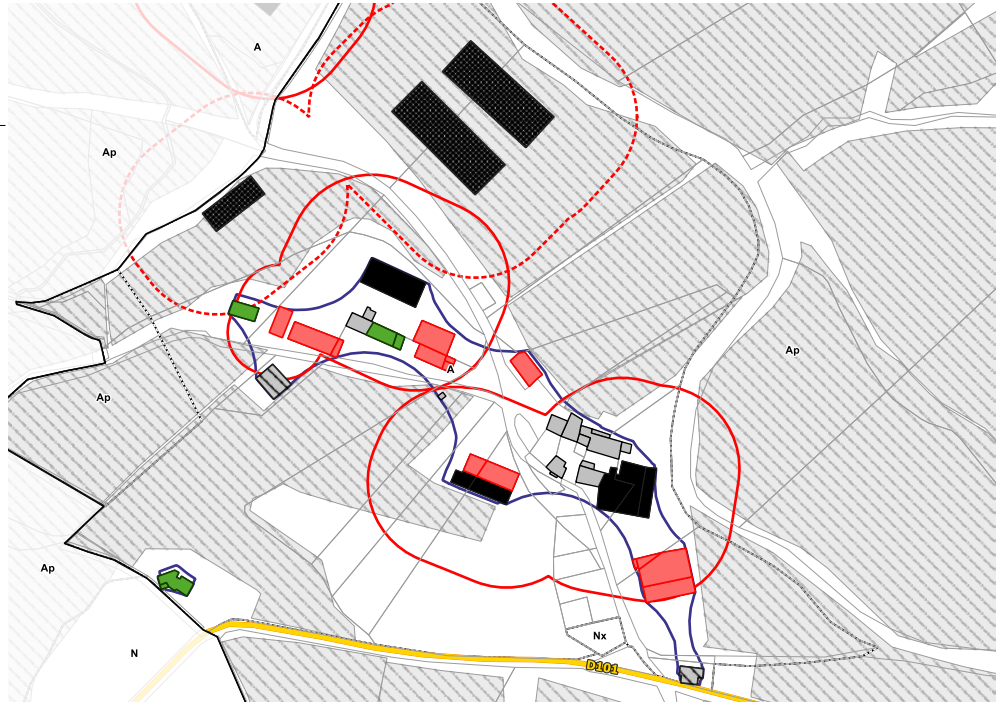

La Serre

ANGLAS (BOURG)

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

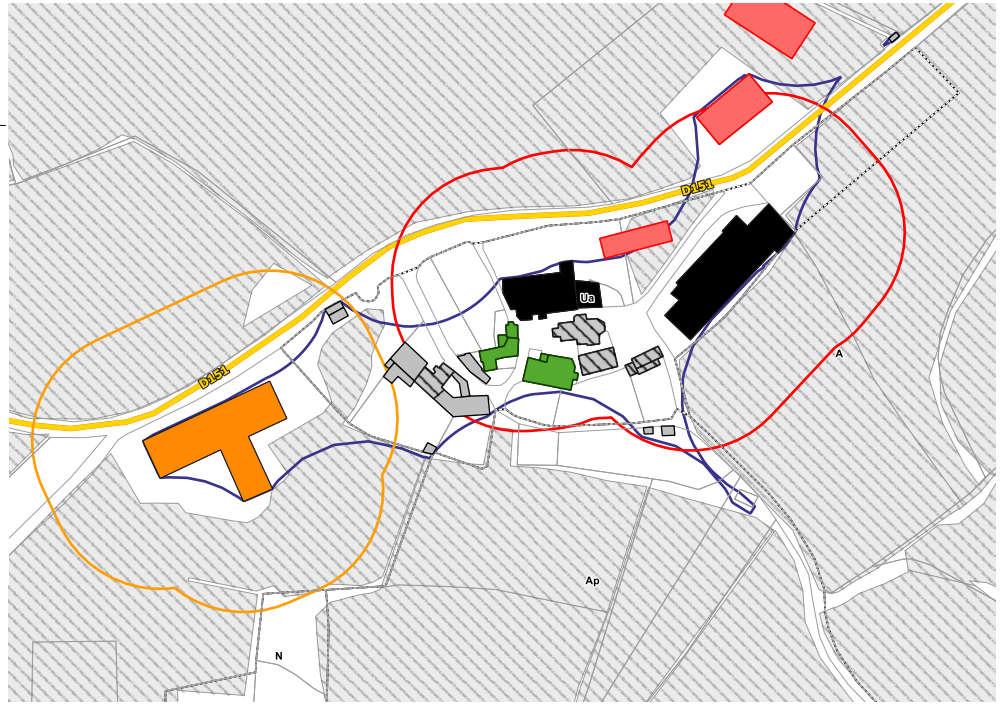

La Garde

Trame Verte et Bleue



Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

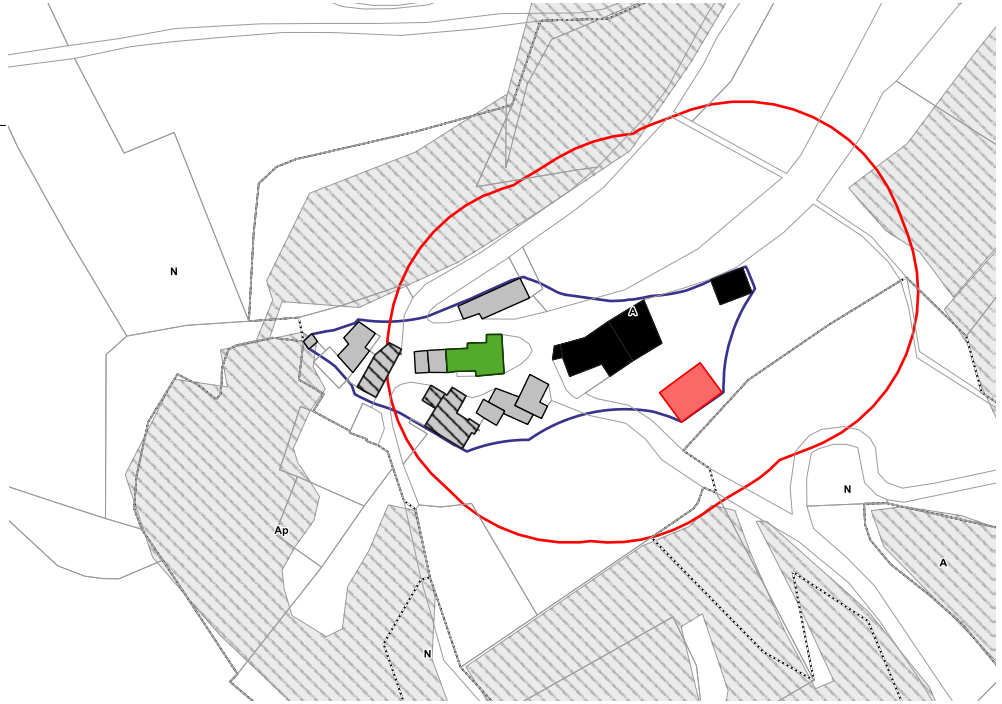

La Serre

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Taillades Basses

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

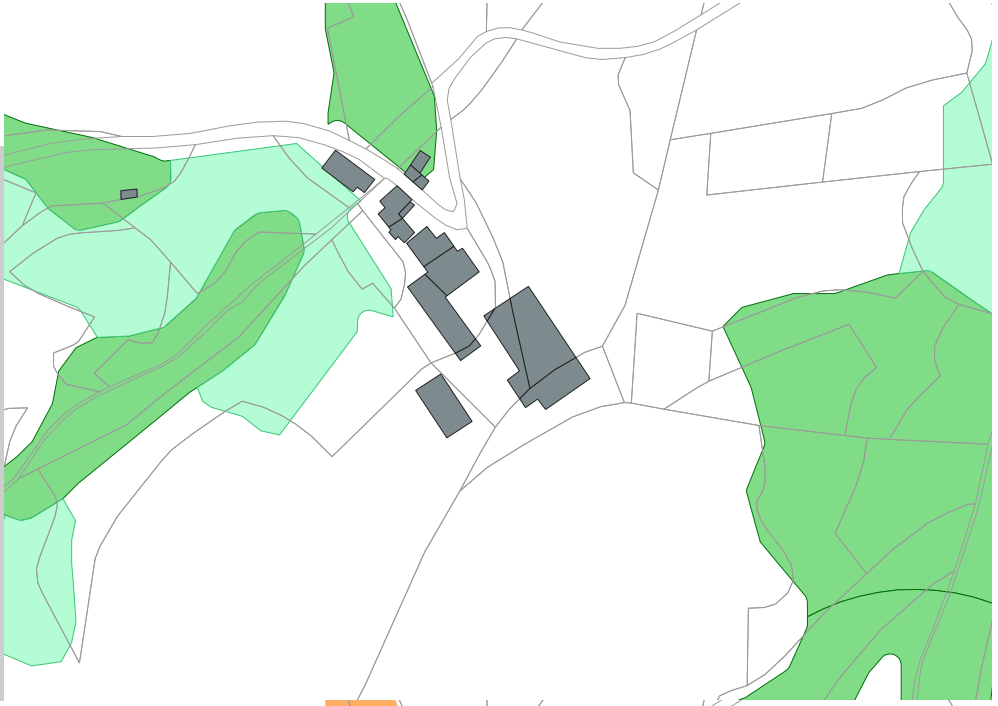

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

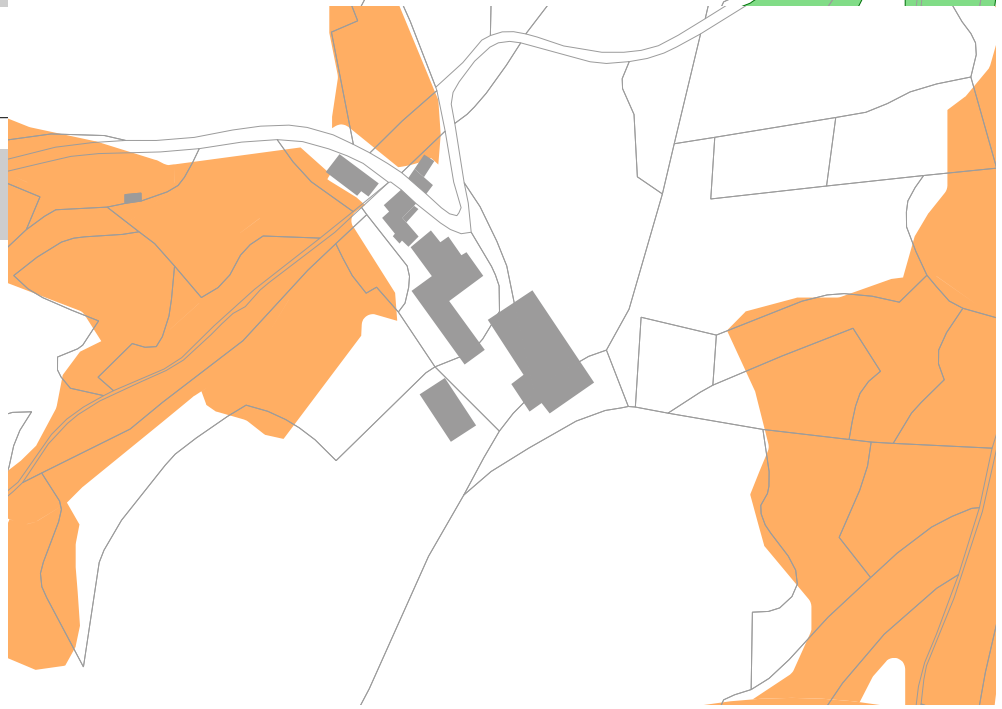

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

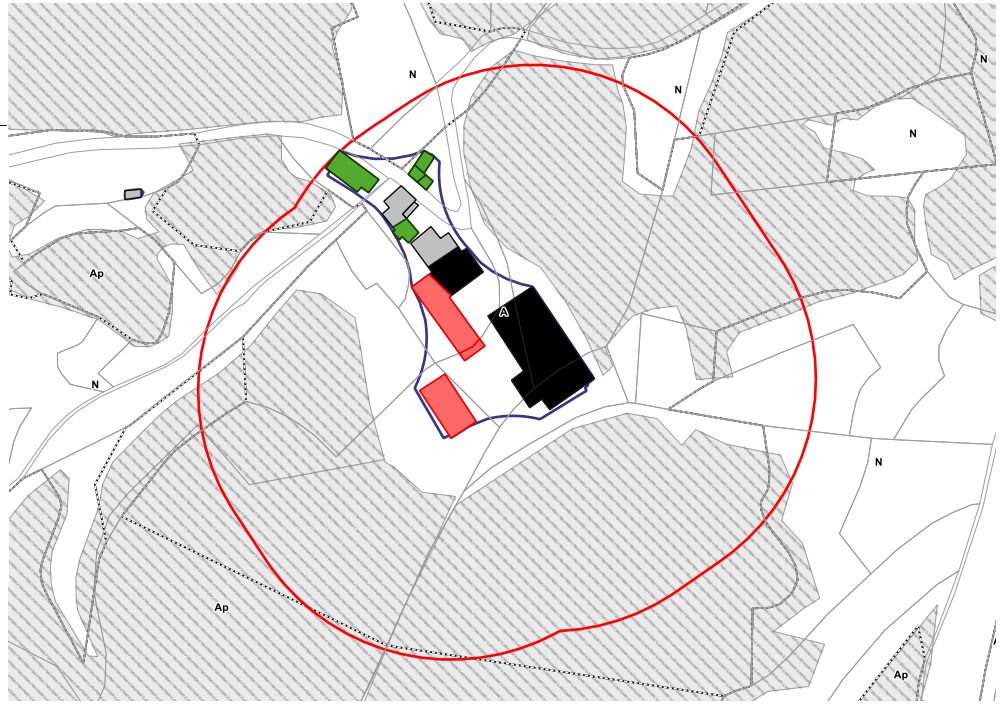

LESTRADE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

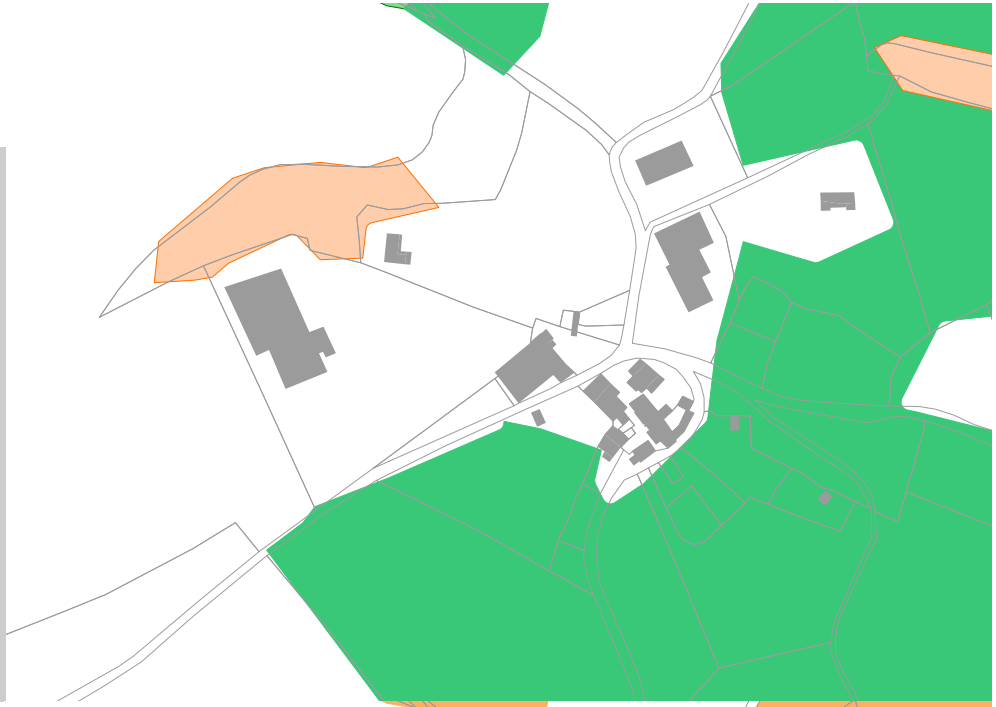

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

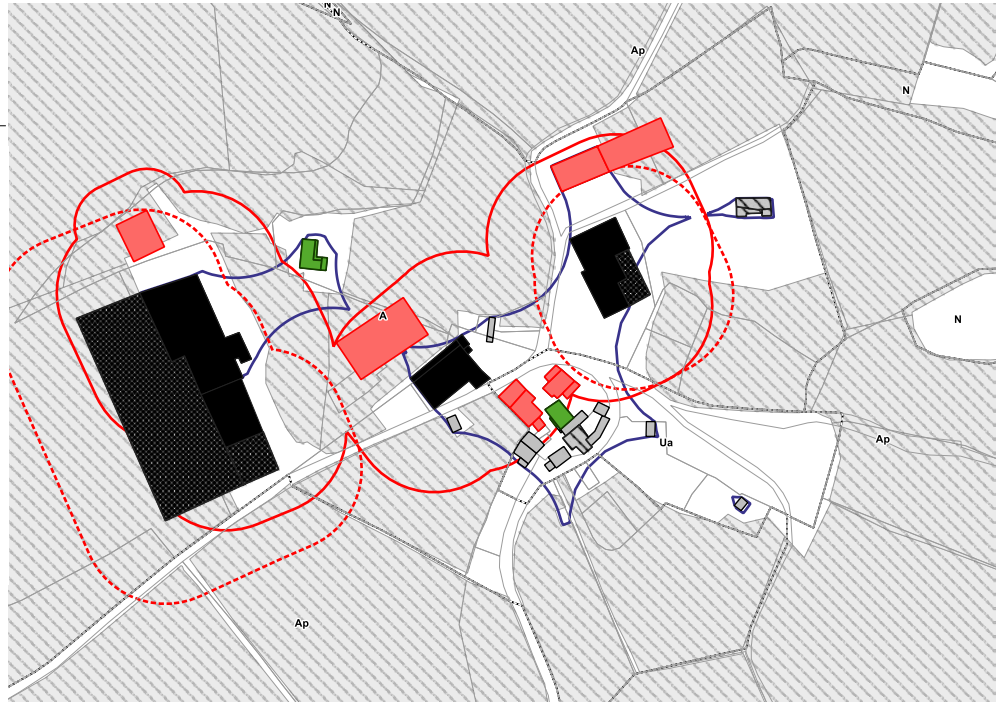

MONTEILS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

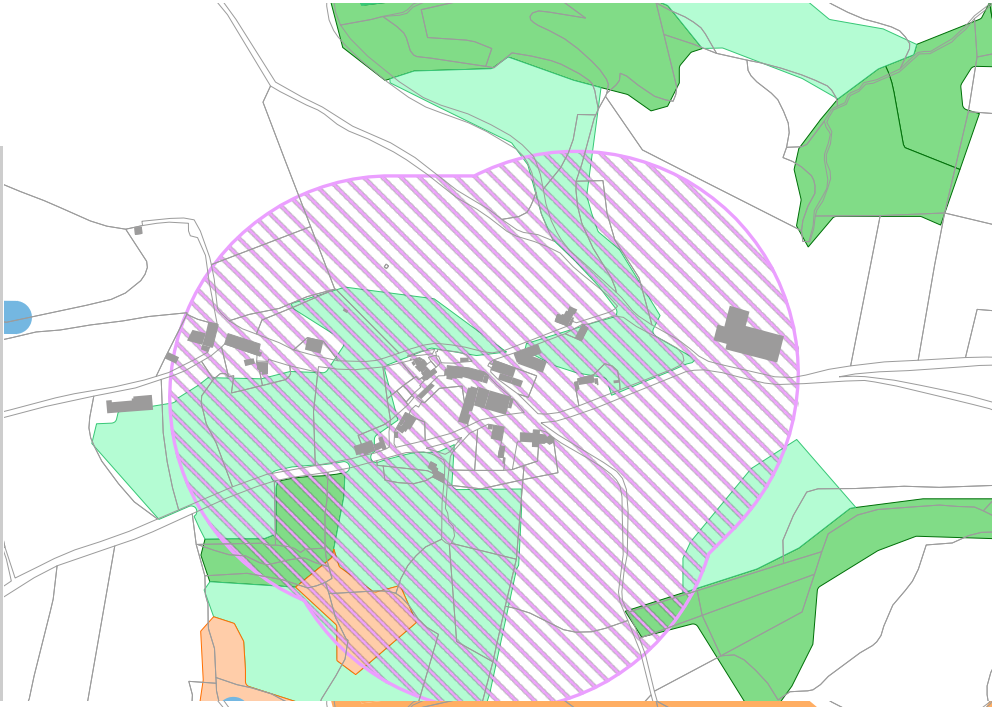

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

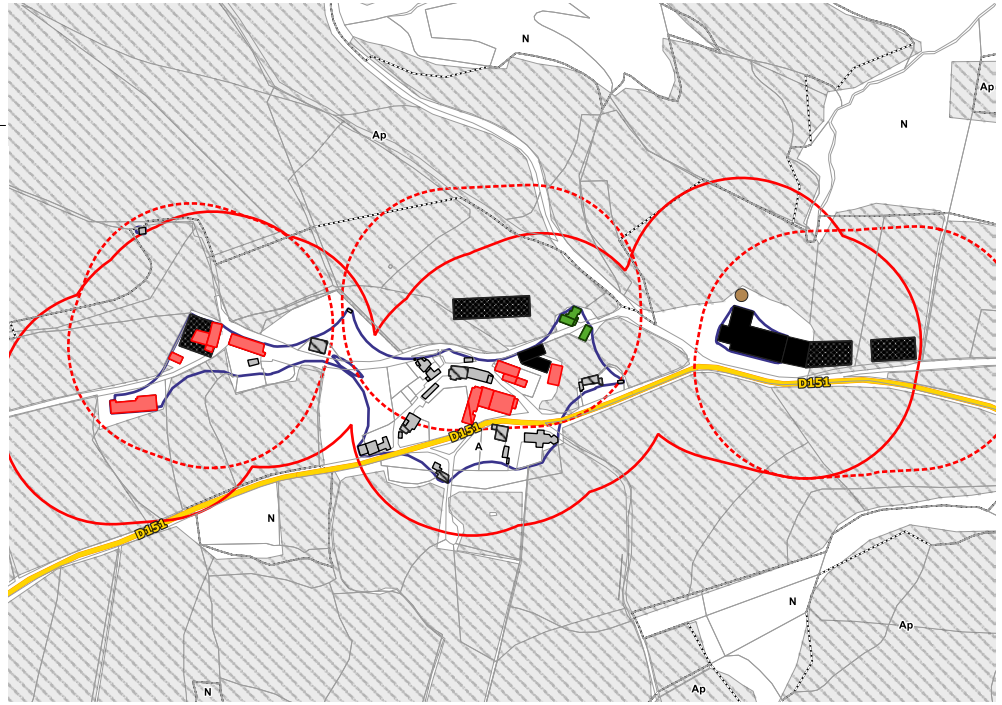

SAINT-CHRISTOPHE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

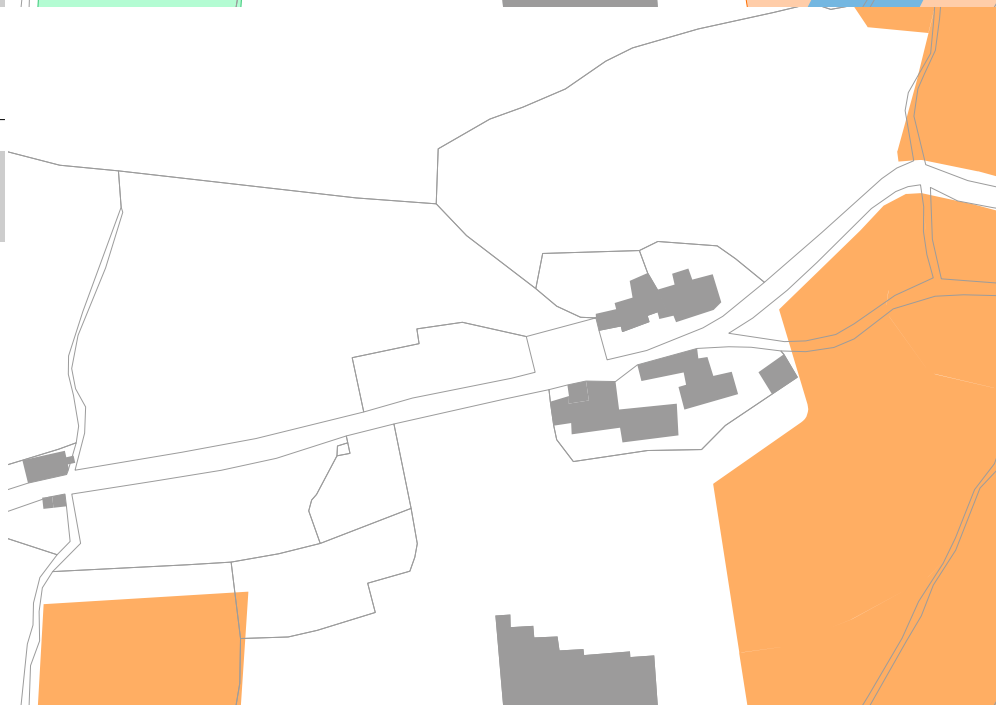

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

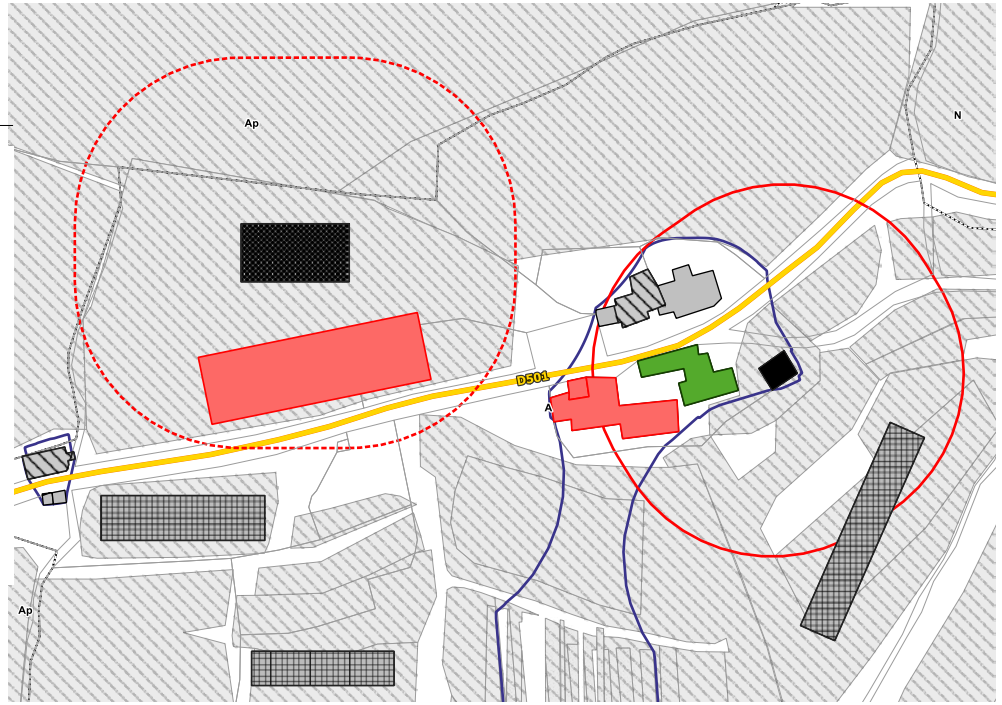

Laval-Roquecezière

La Claparede (bourg)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

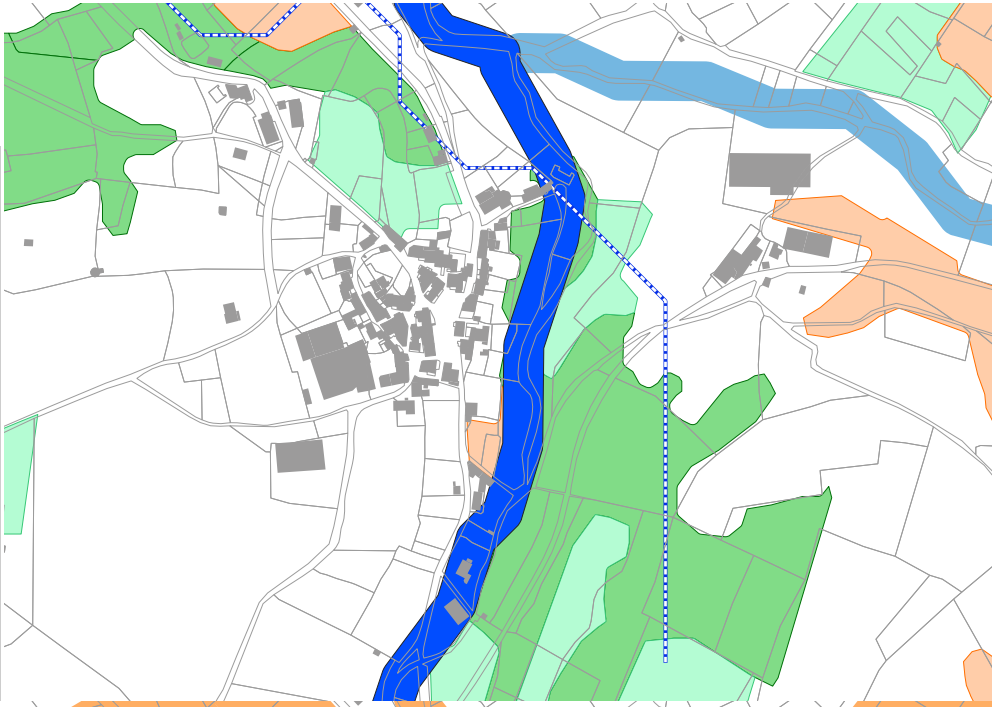

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

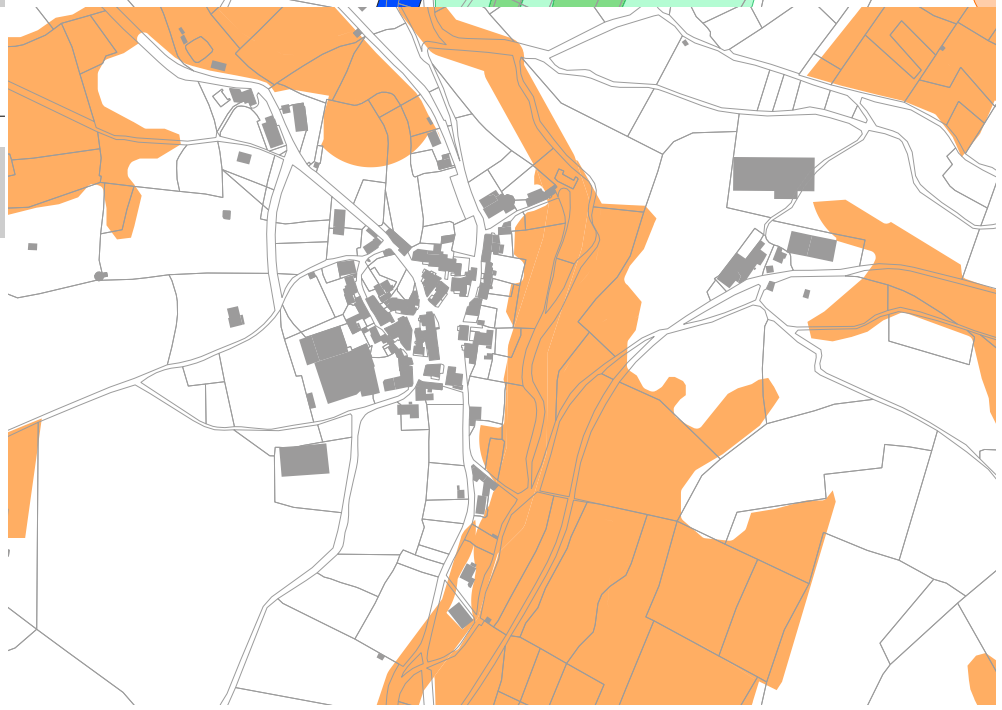

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



BONNEFILLE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

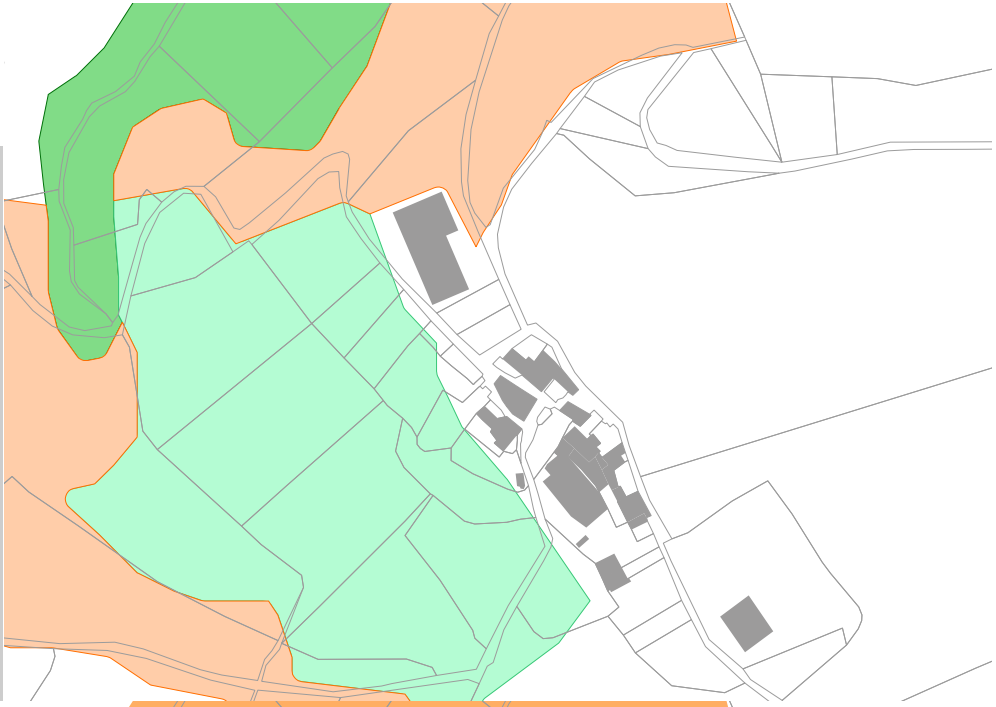

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

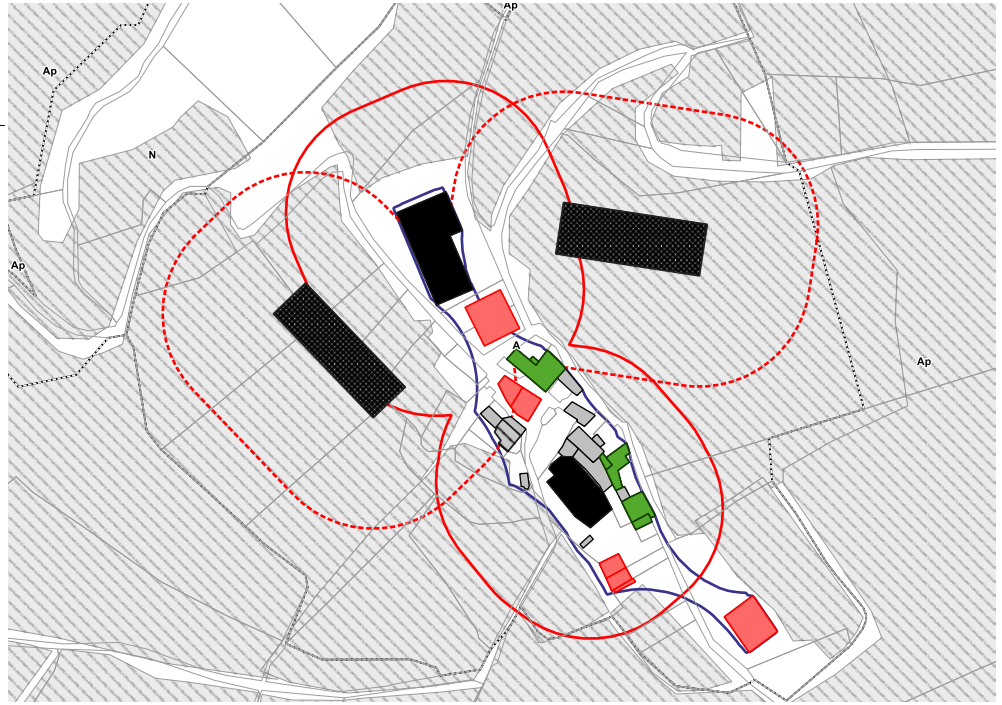

Brousses

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

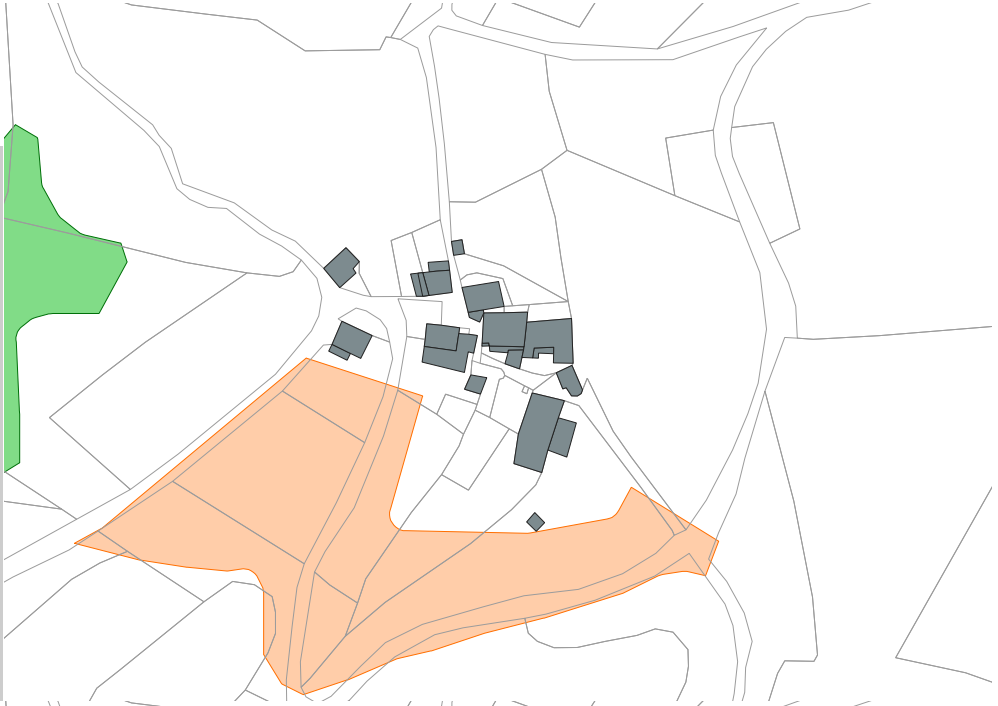

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

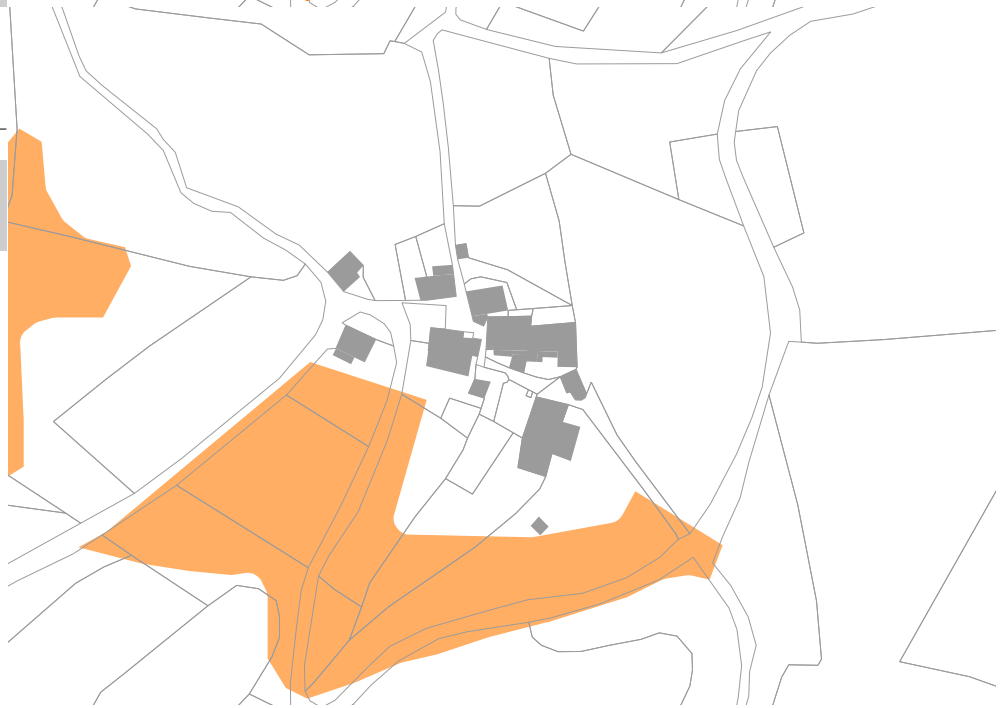

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

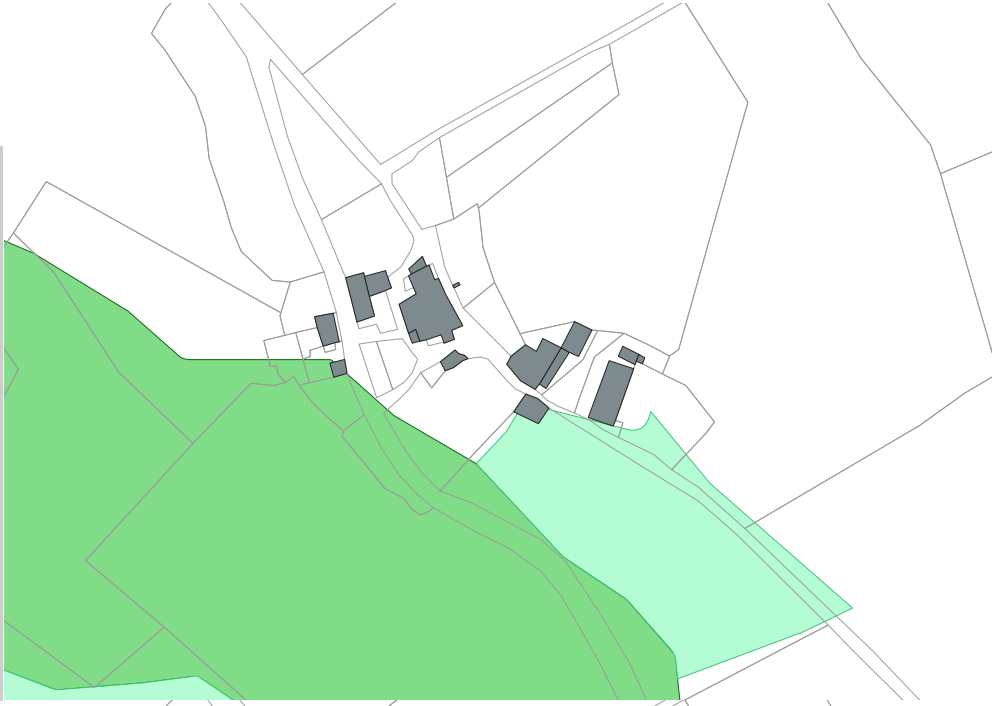

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

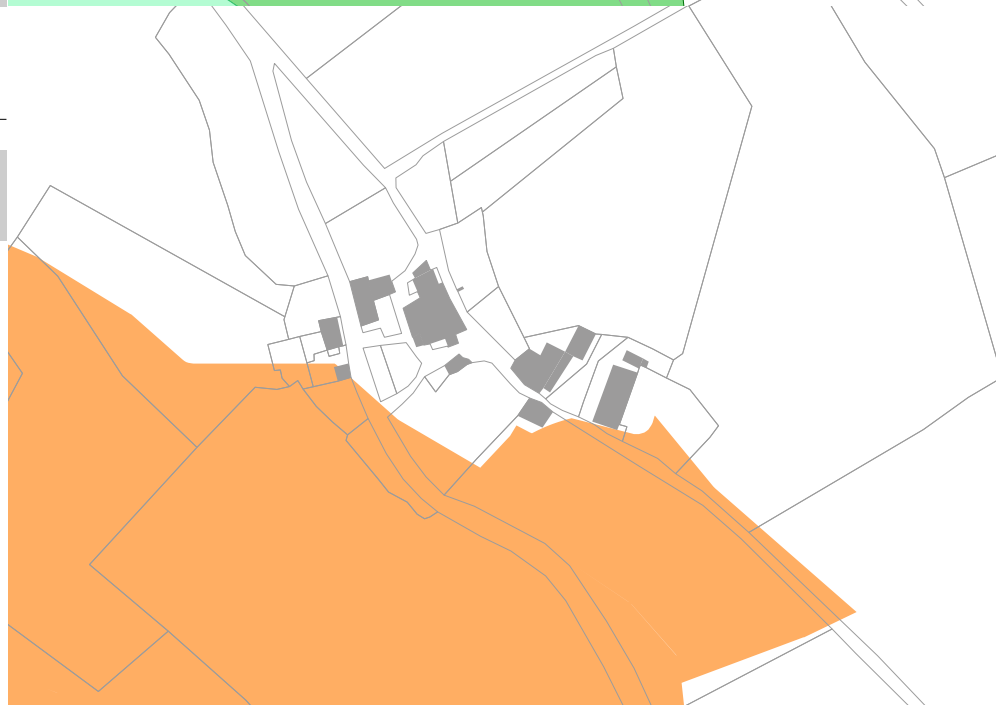

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



HUCALOUP

TRAME VERTE ET BLEUE

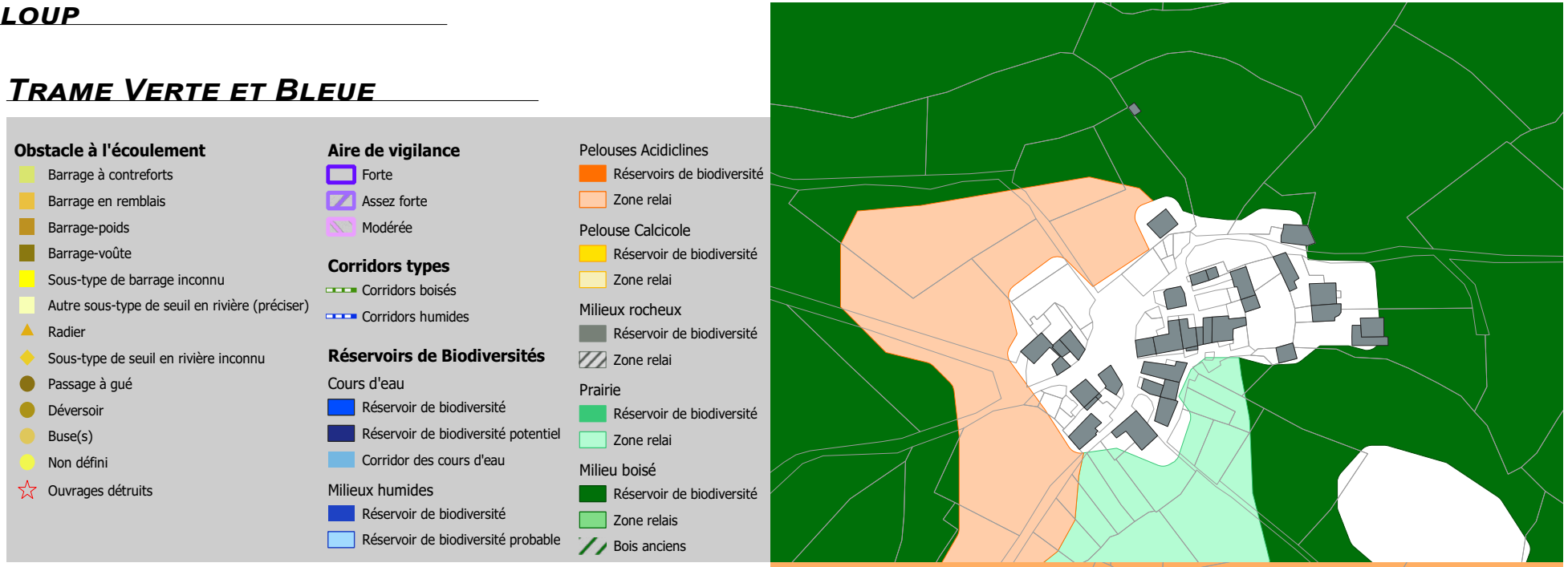

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Bastide

Trame Verte et Bleue



Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Borie de Fages

Trame Verte et Bleue

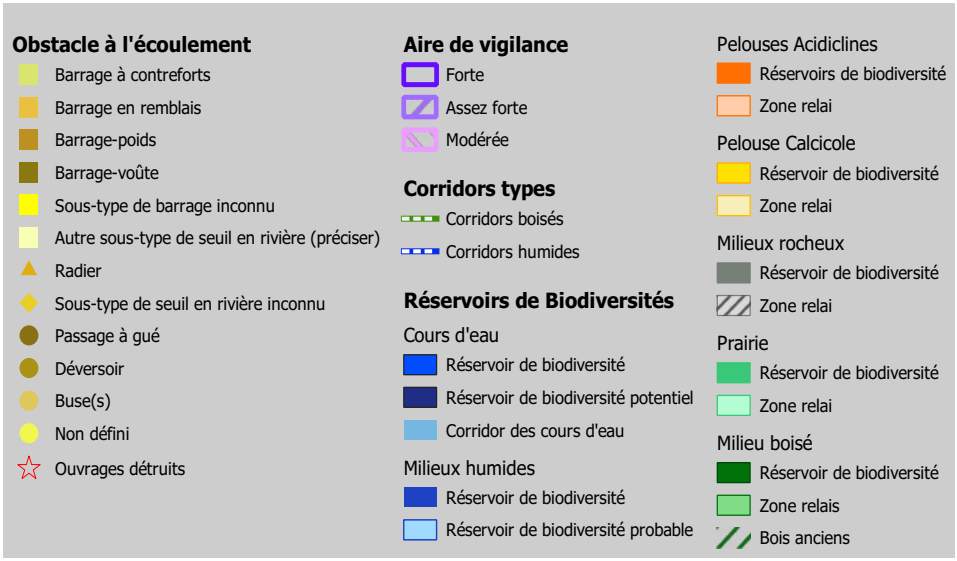

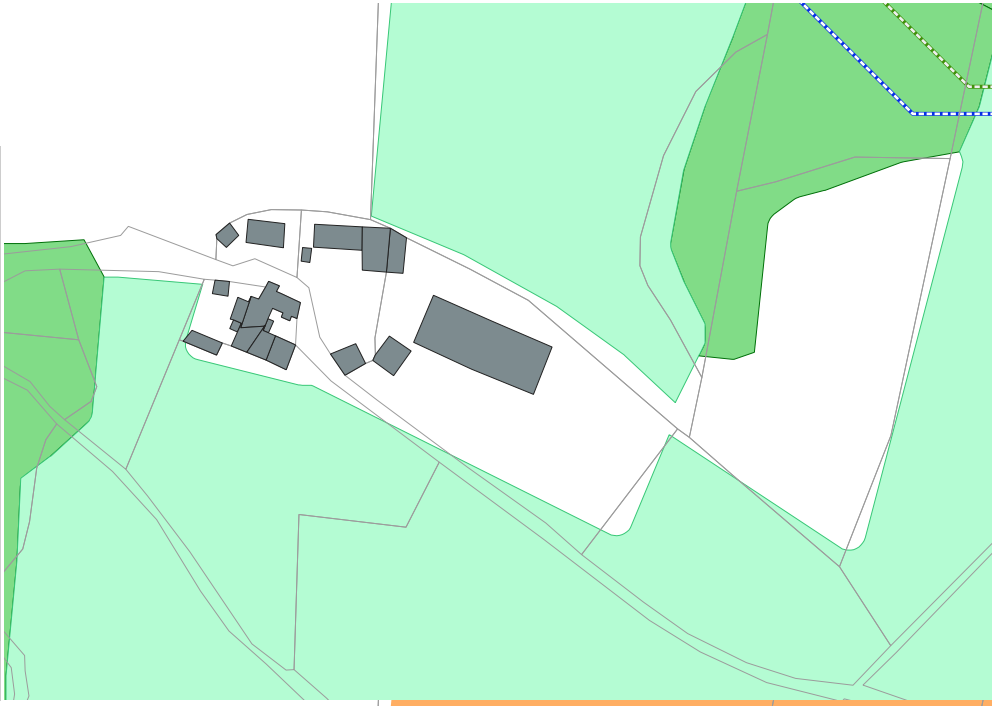

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

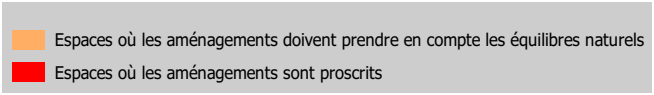



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

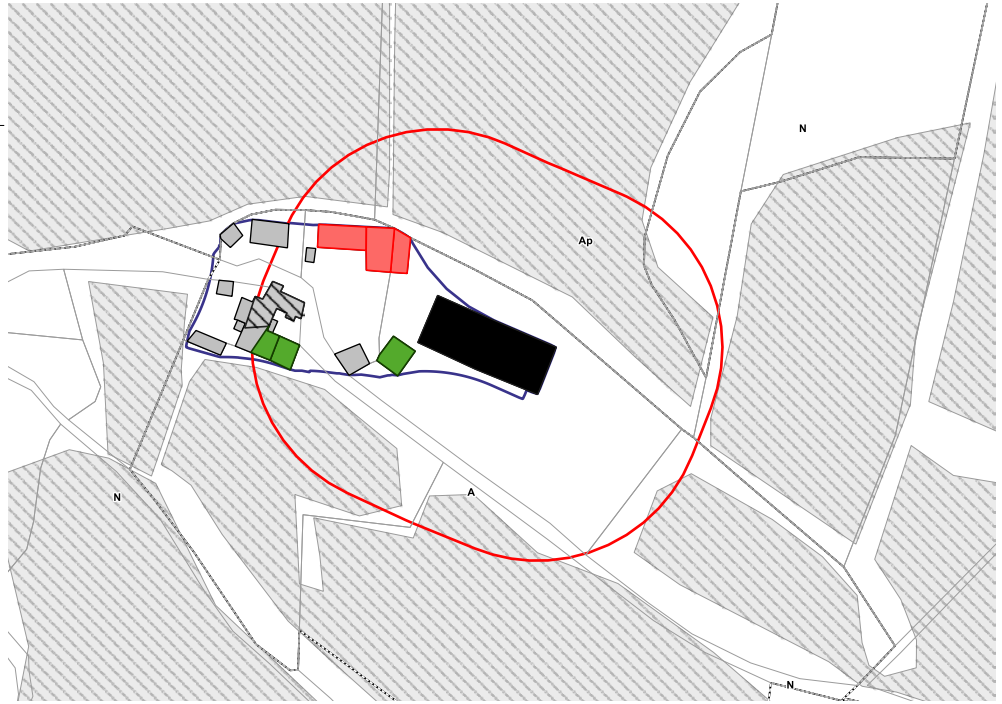

La Roujarié

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

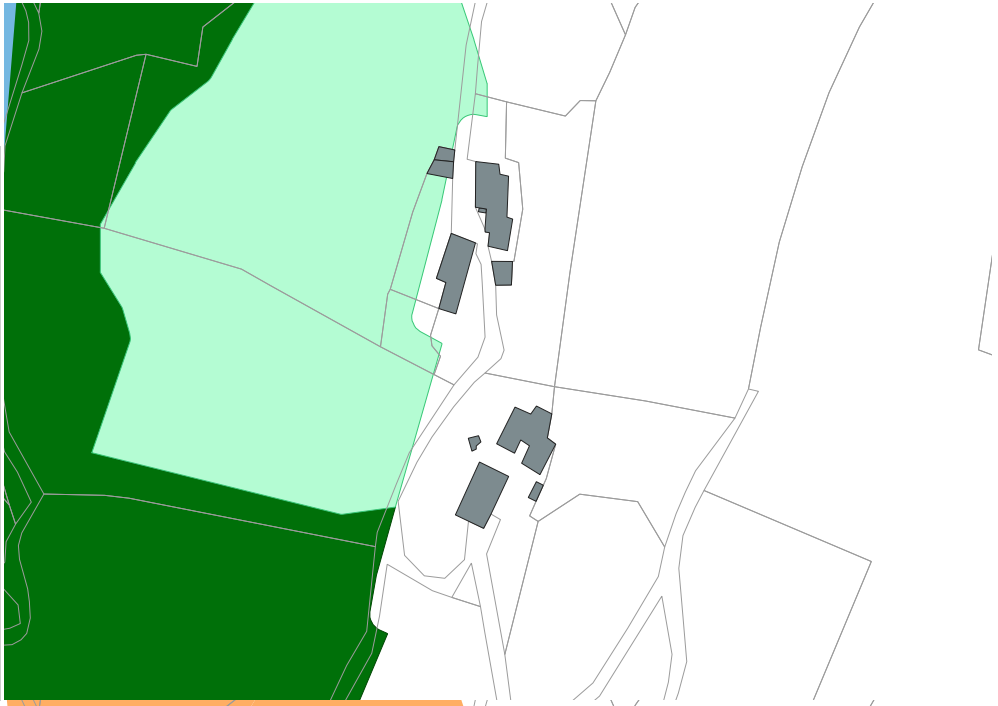

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

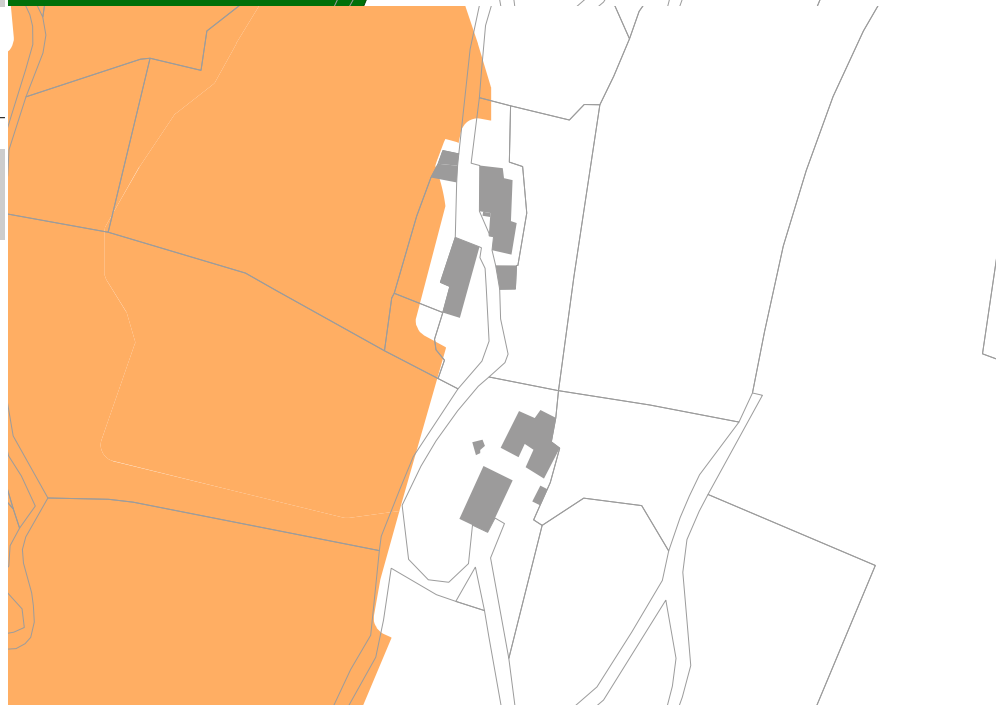

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Verdolle

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

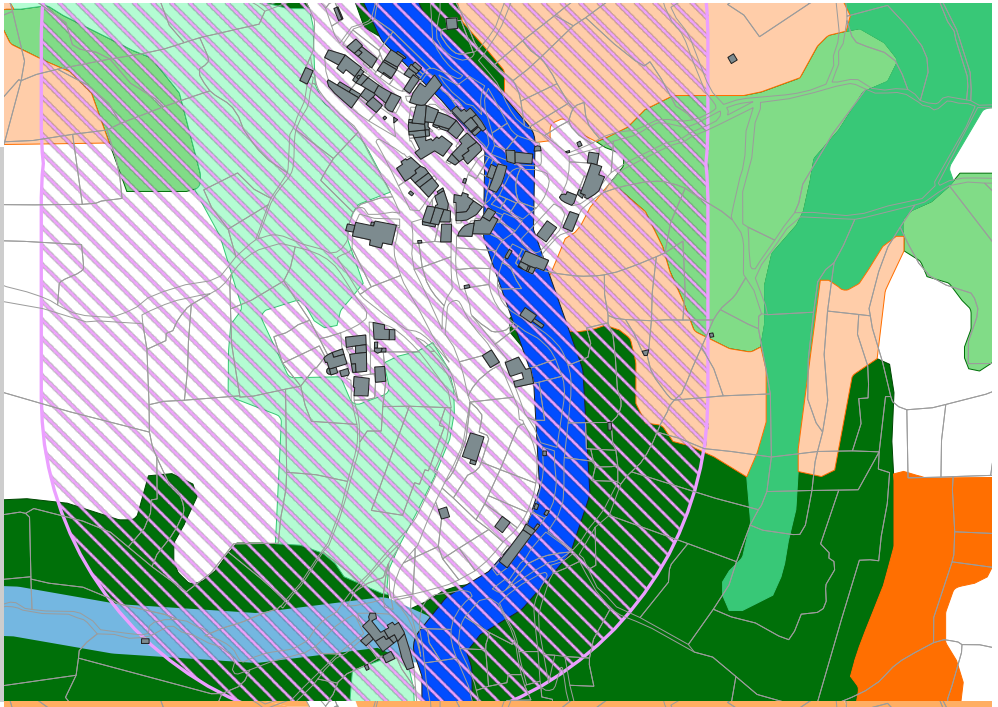

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

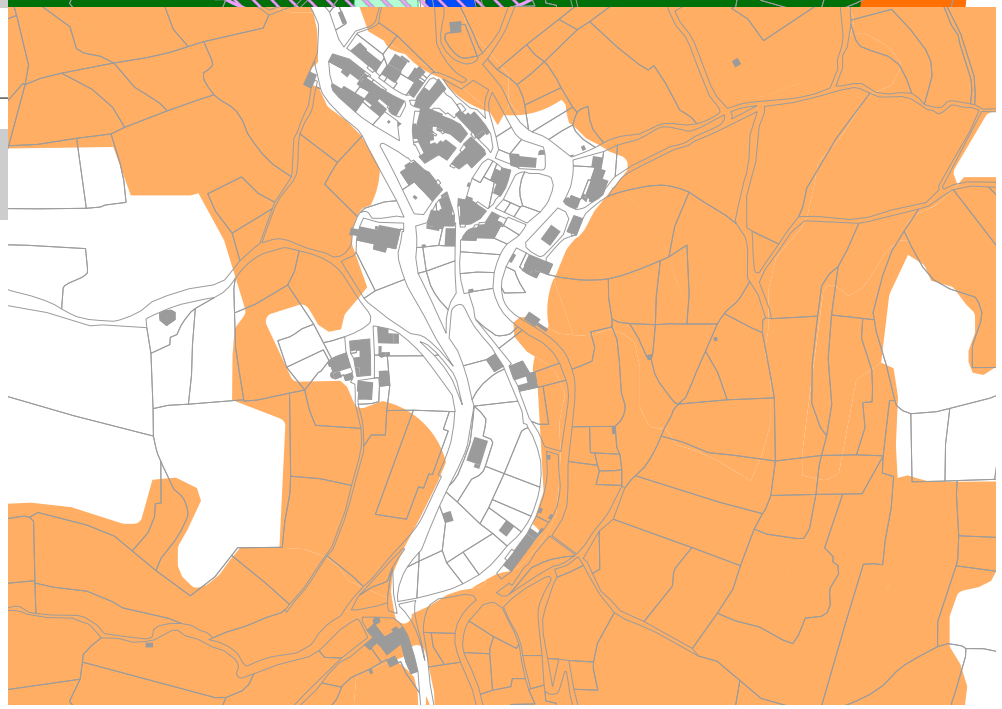

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Cayla

Trame Verte et Bleue

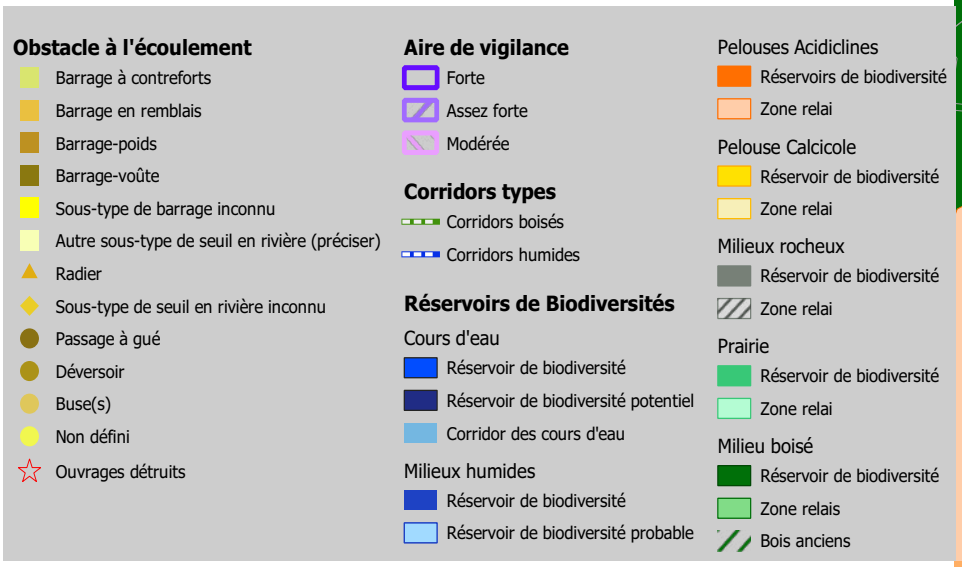

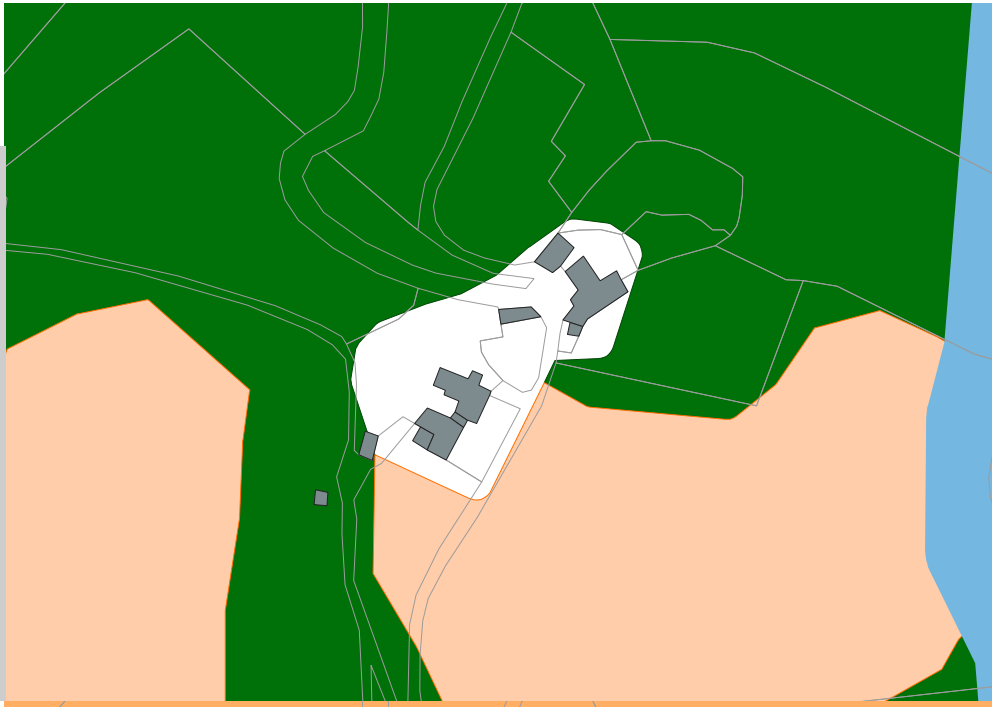

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

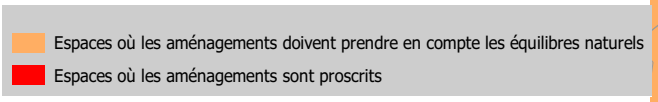

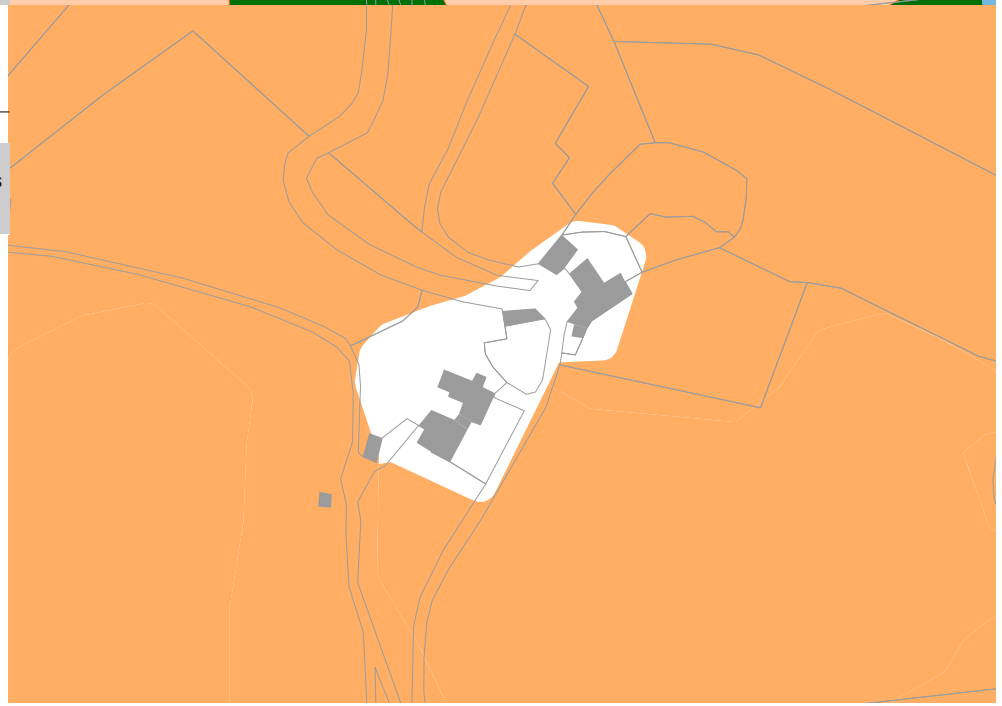

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Cellier

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

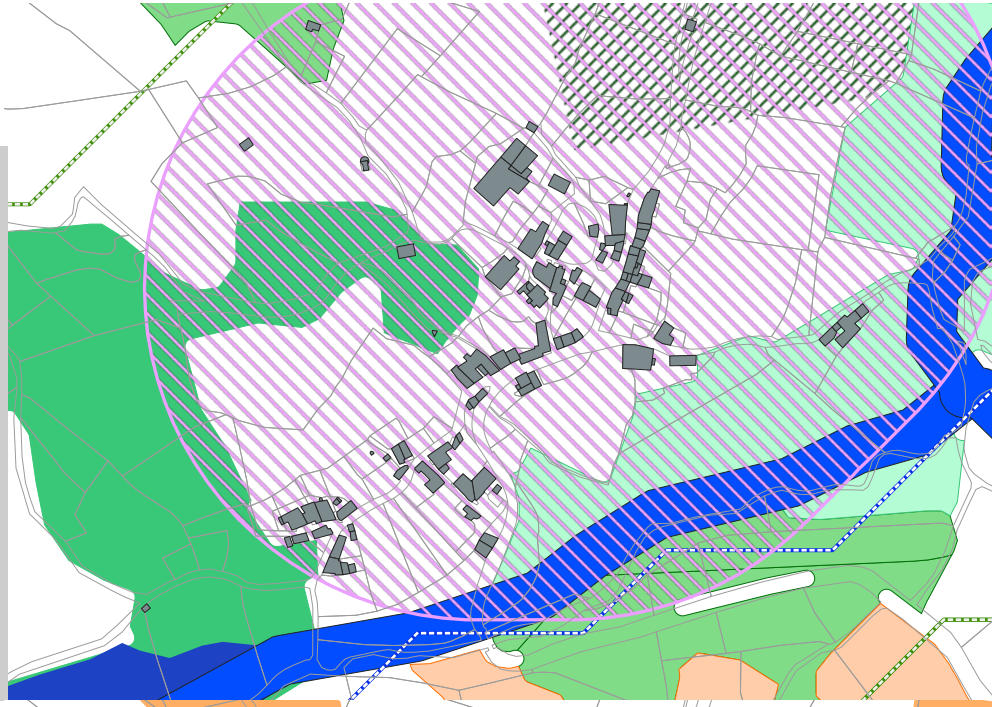

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

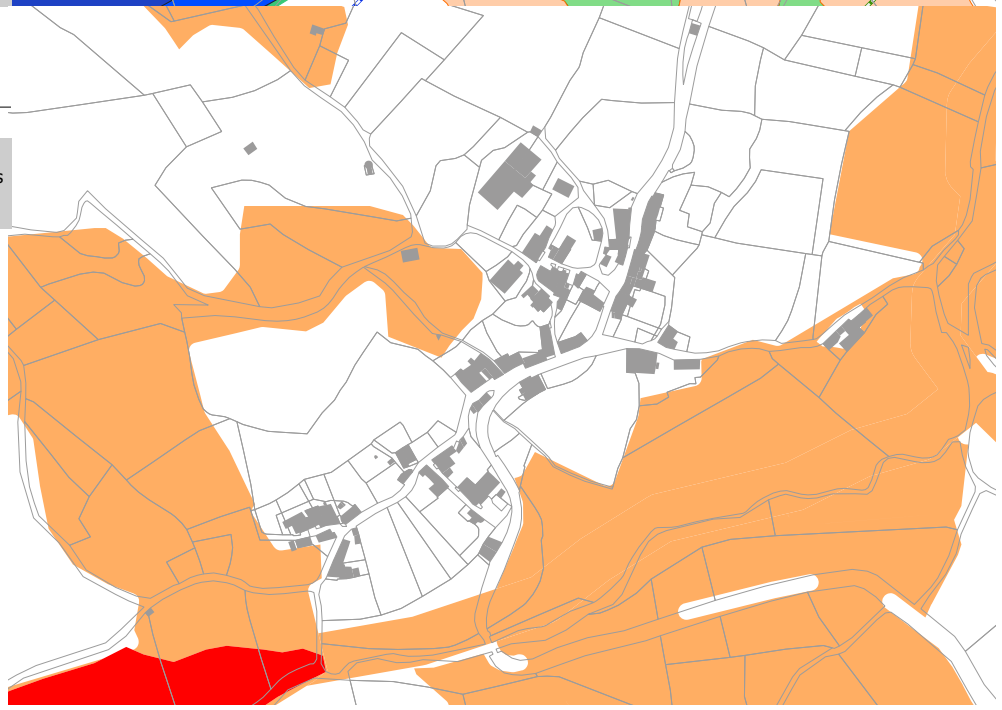

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



NOTRE DAME D'ORIENT

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

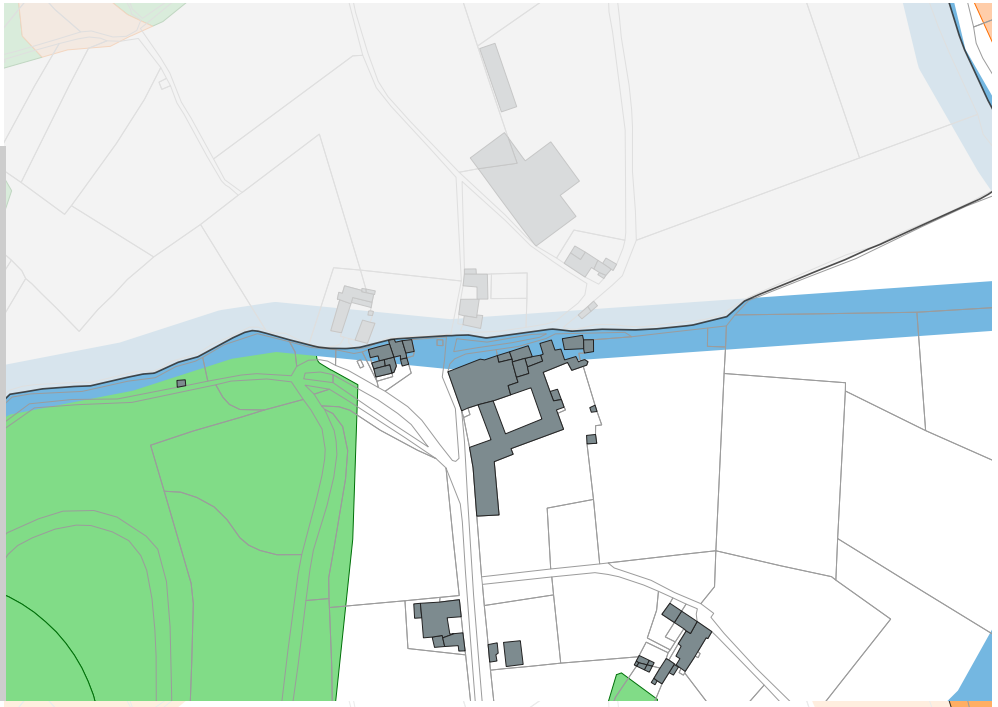

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

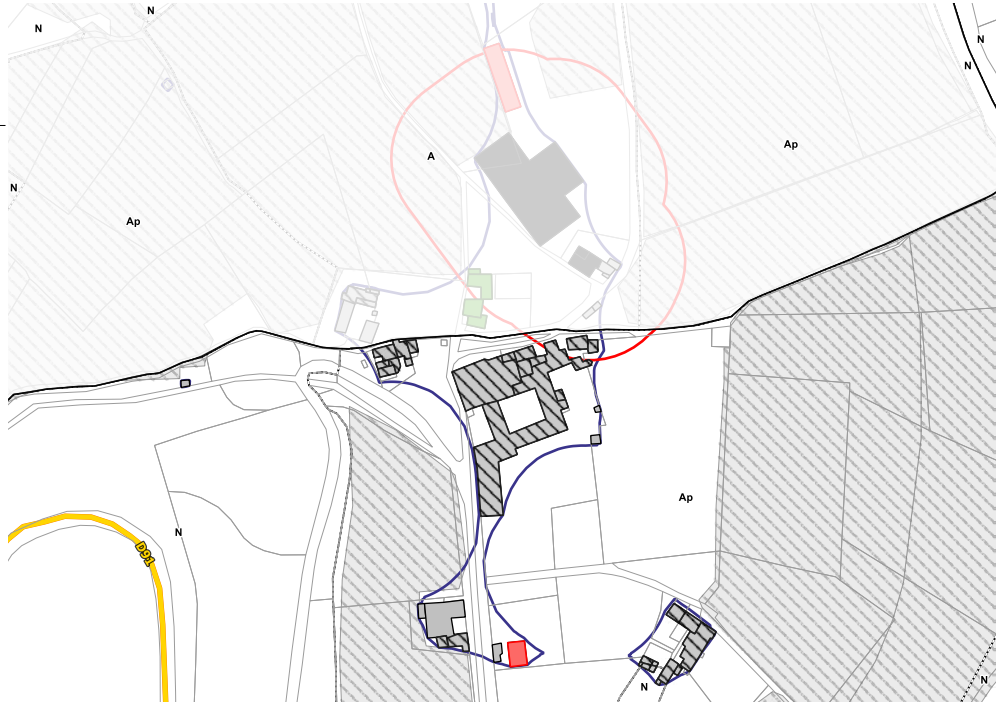

ROQUECÉZIERE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

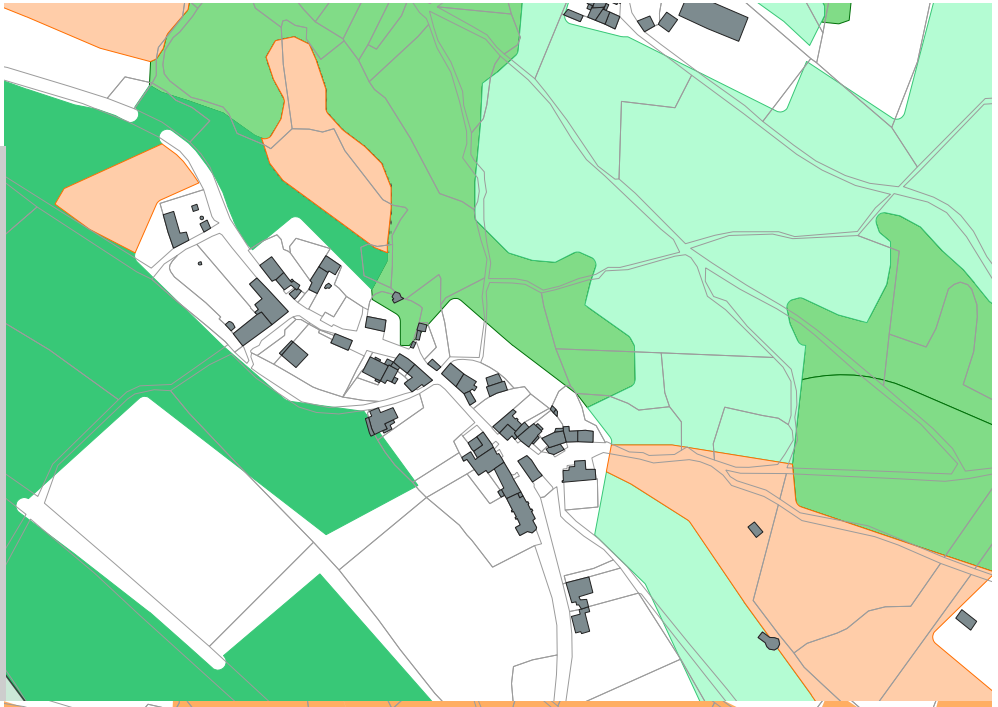

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

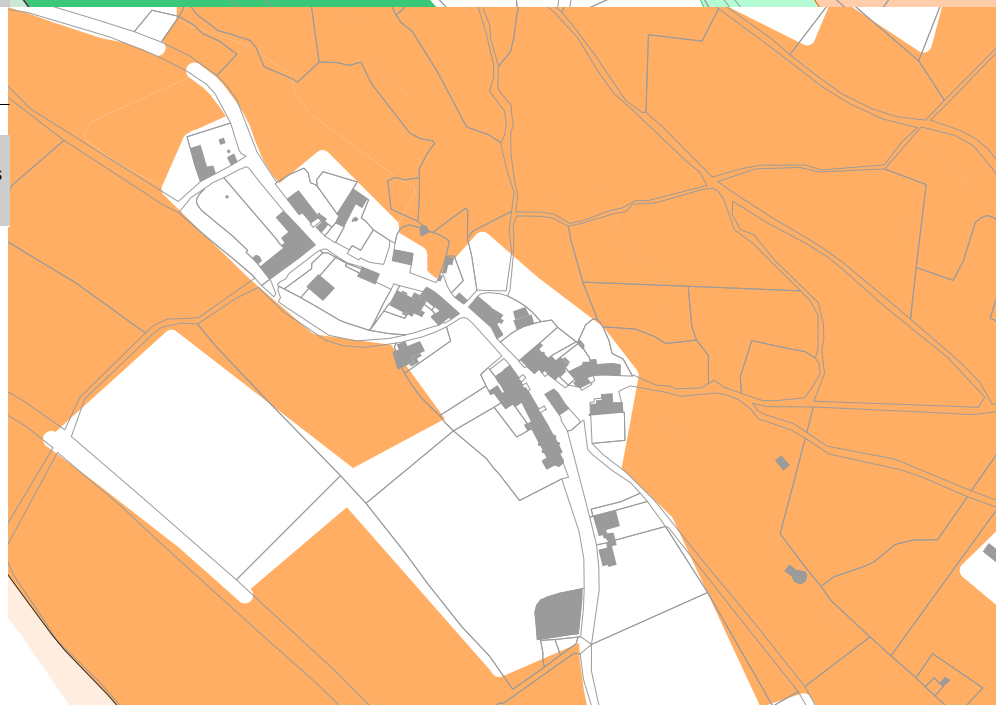

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-CREPIN

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

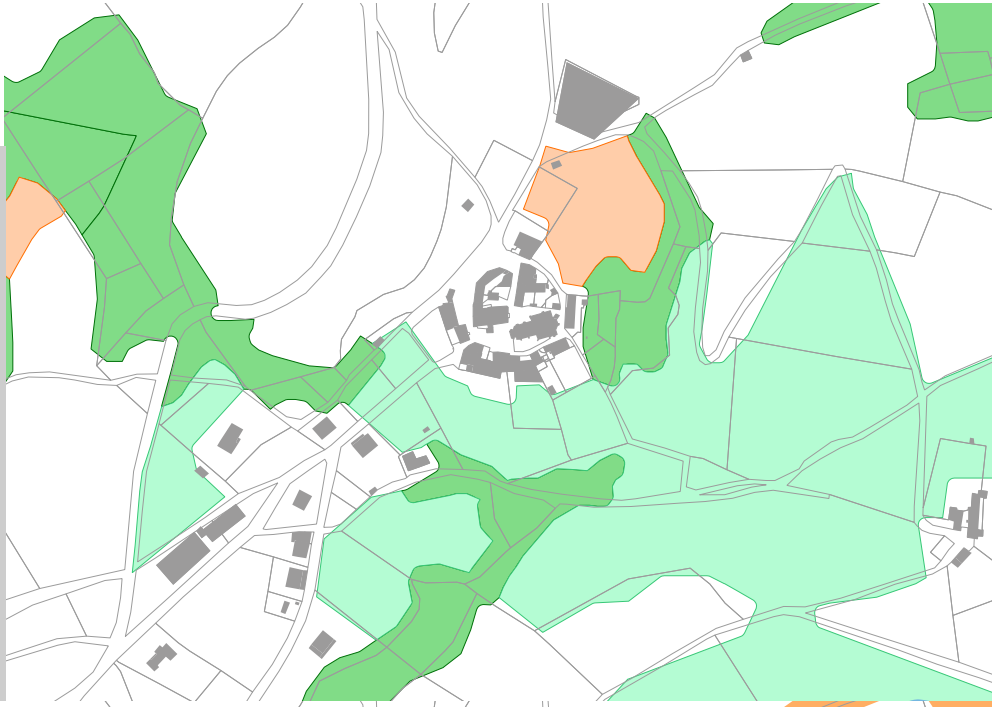

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

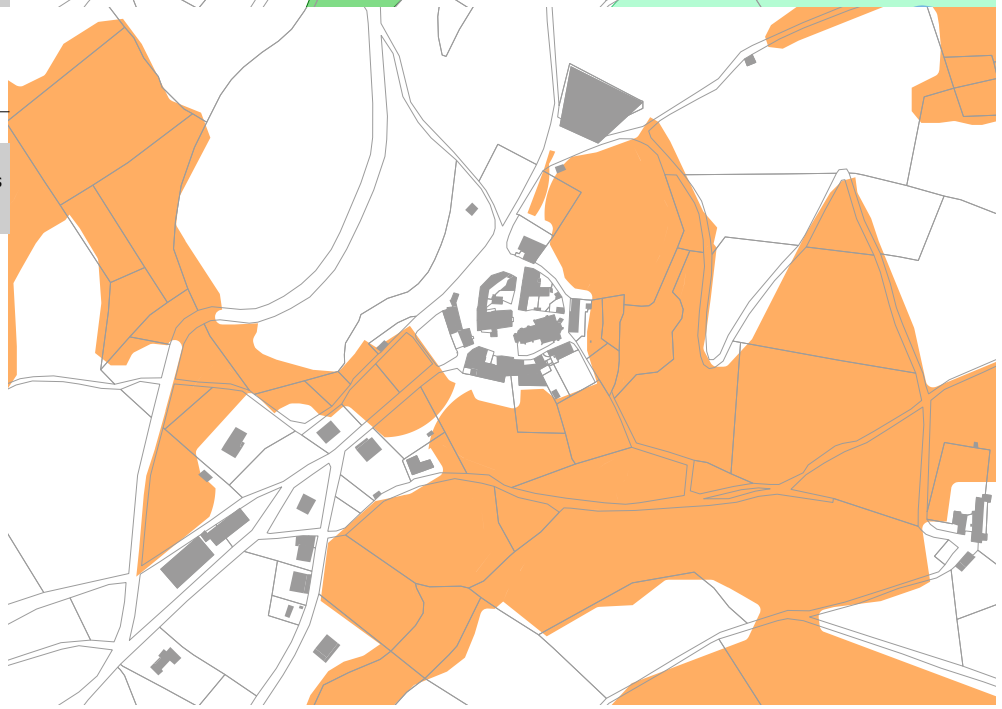

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-MAURICE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

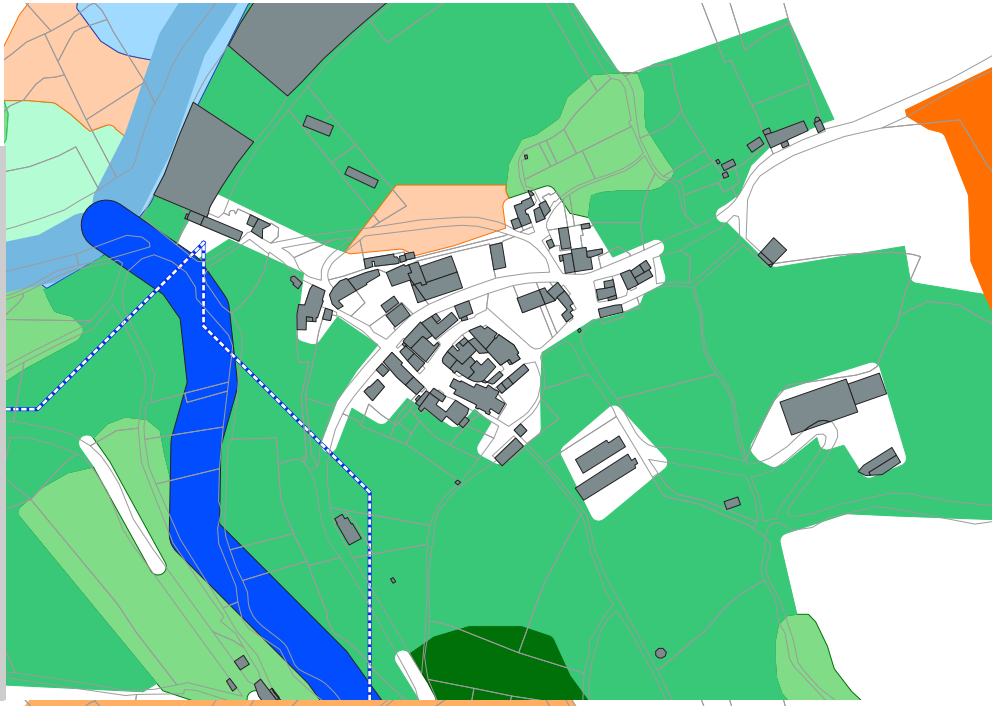

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

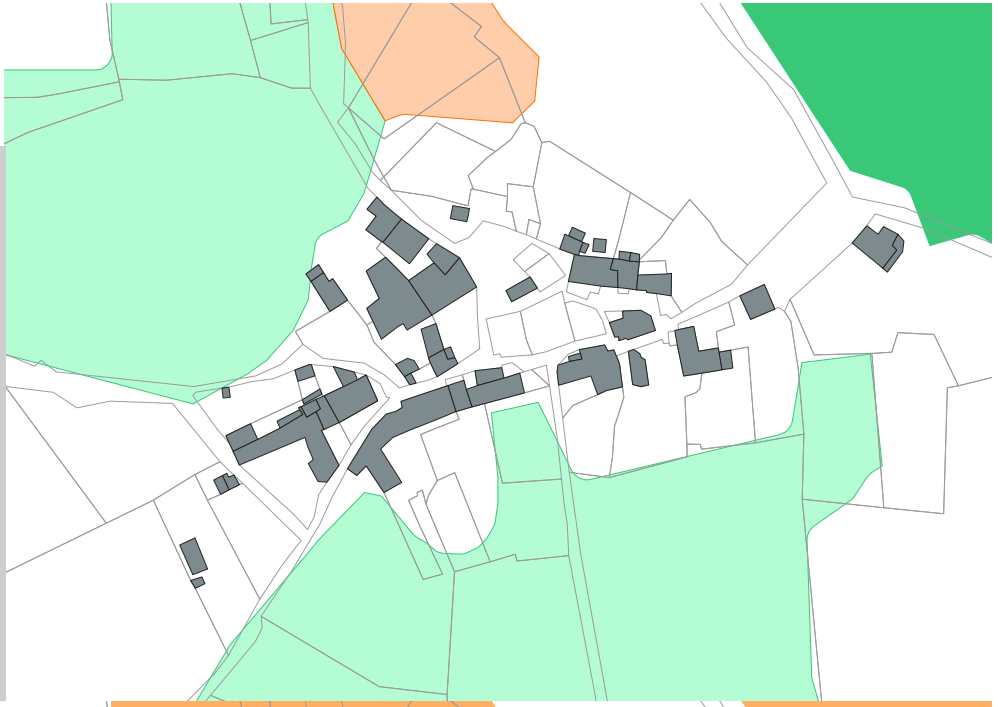

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TERRAIGNES

TRAME VERTE ET BLEUE

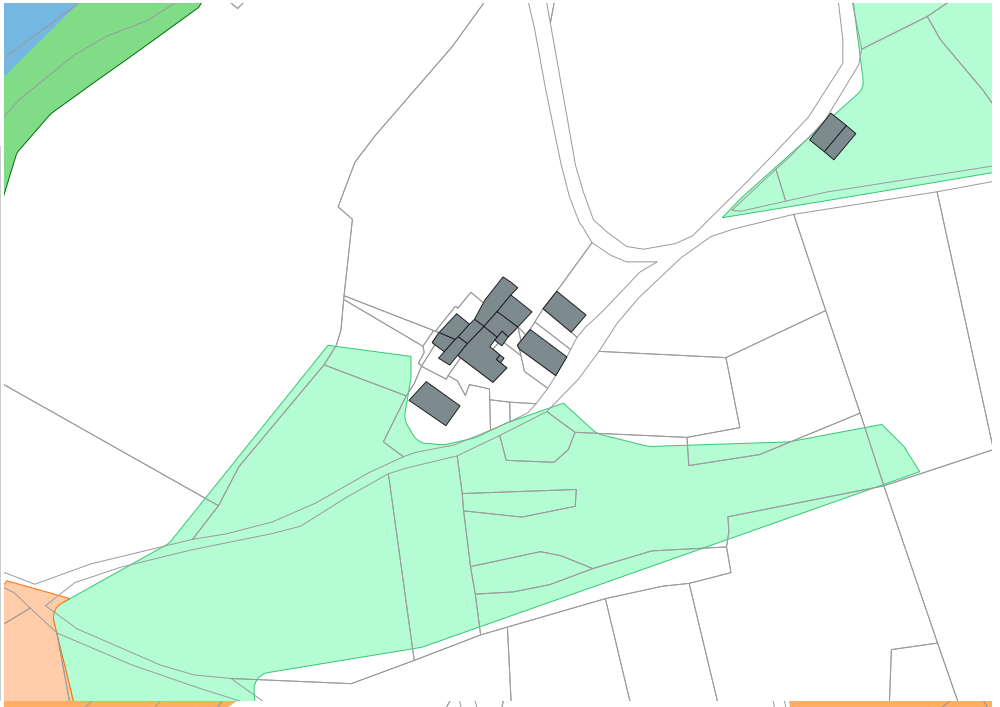

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



VAREILLES

TRAME VERTE ET BLEUE

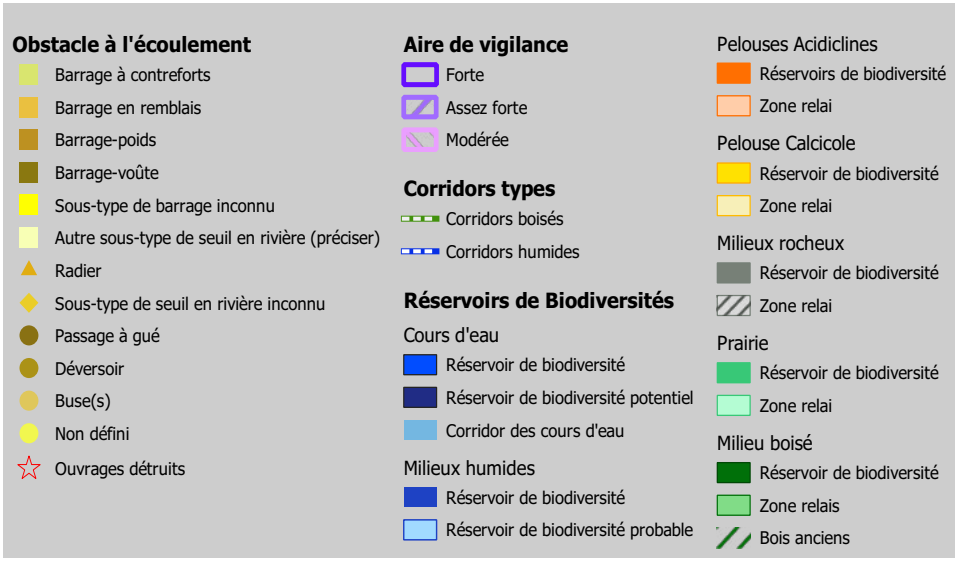

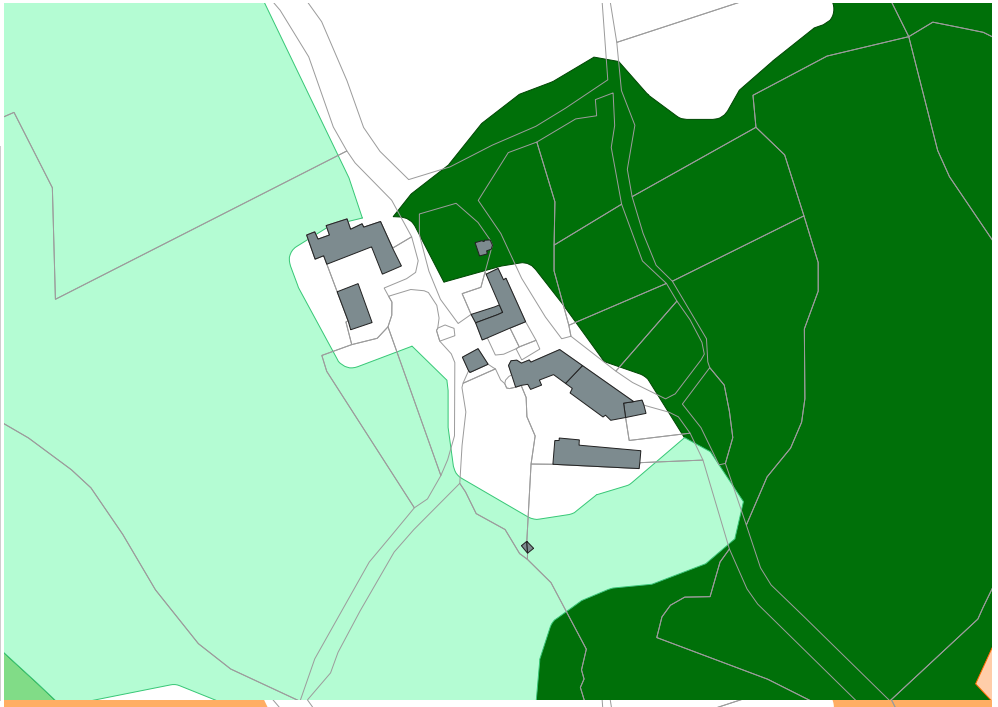

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

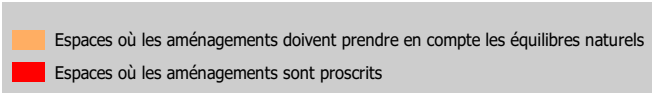

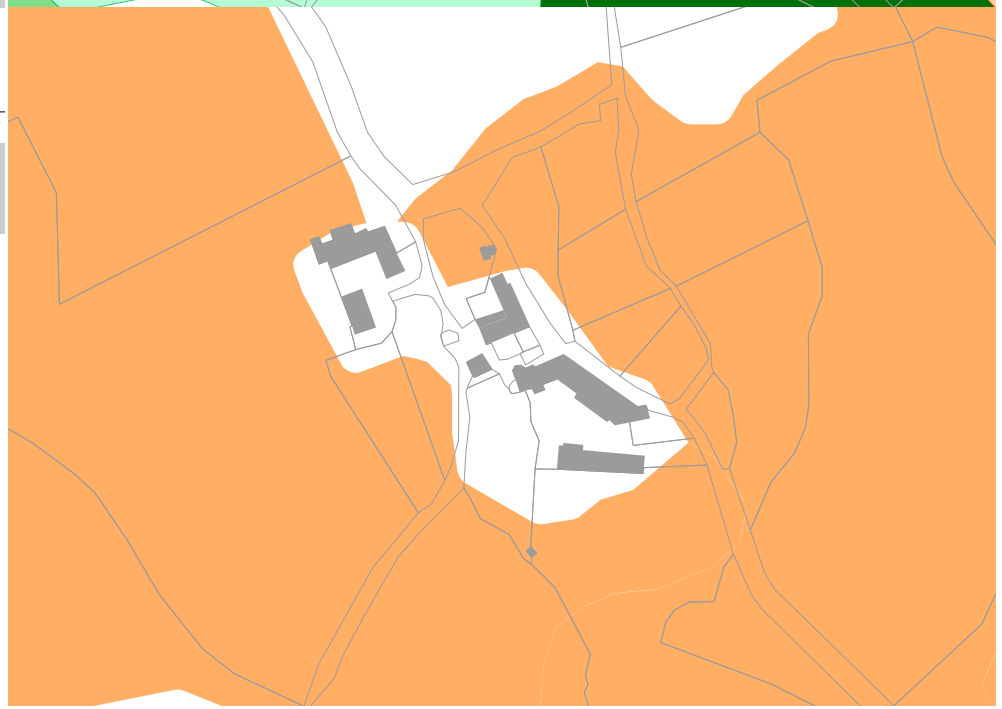

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

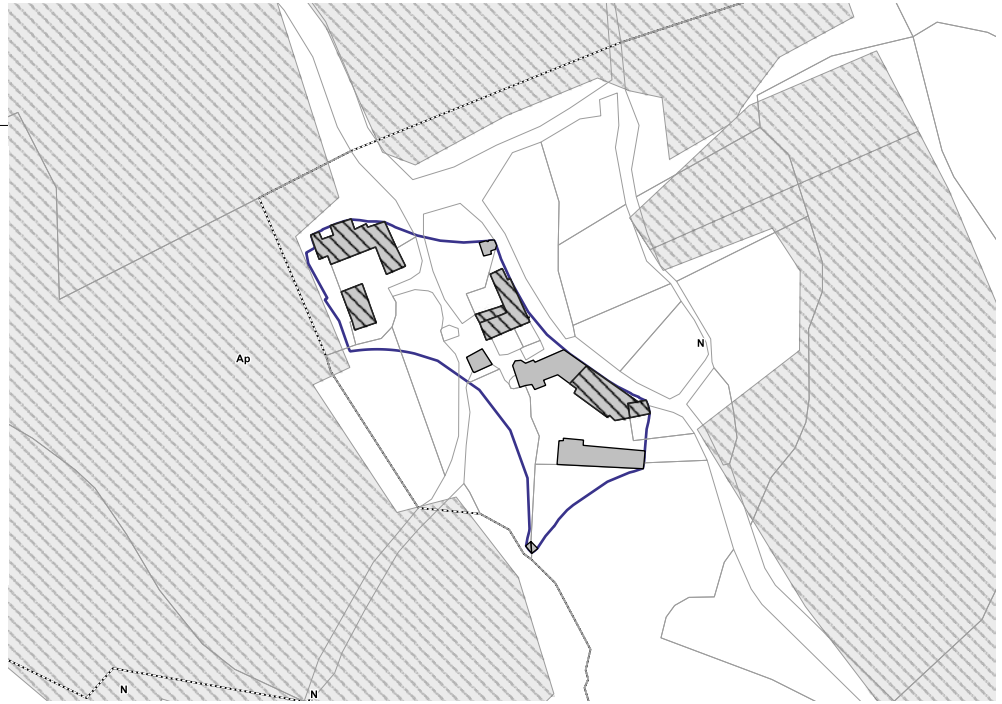

Mélagues

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

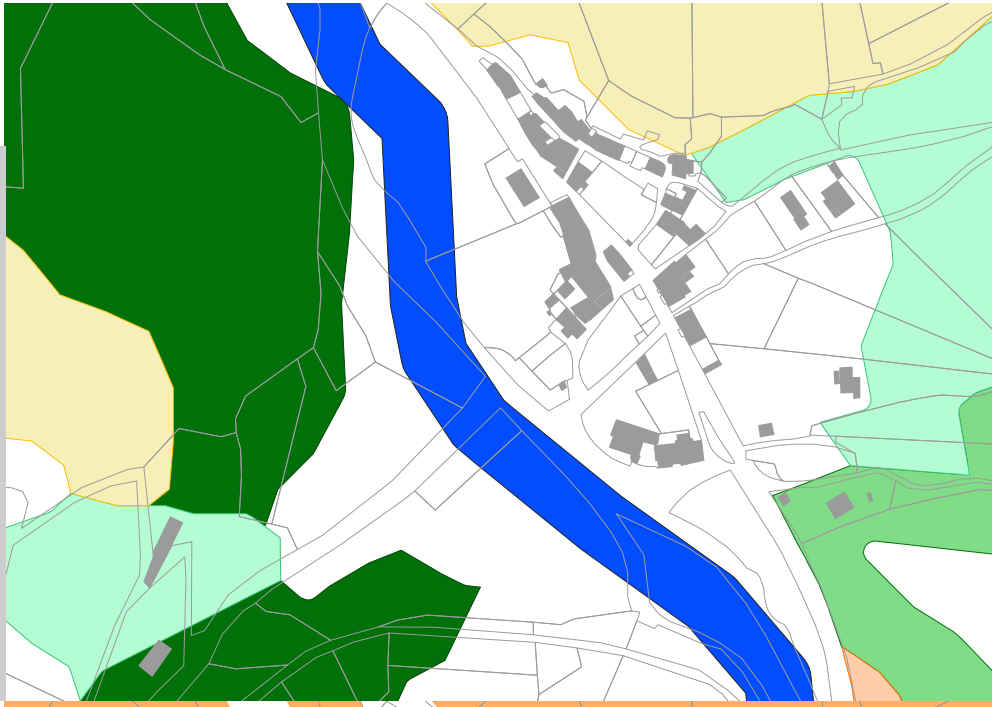

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

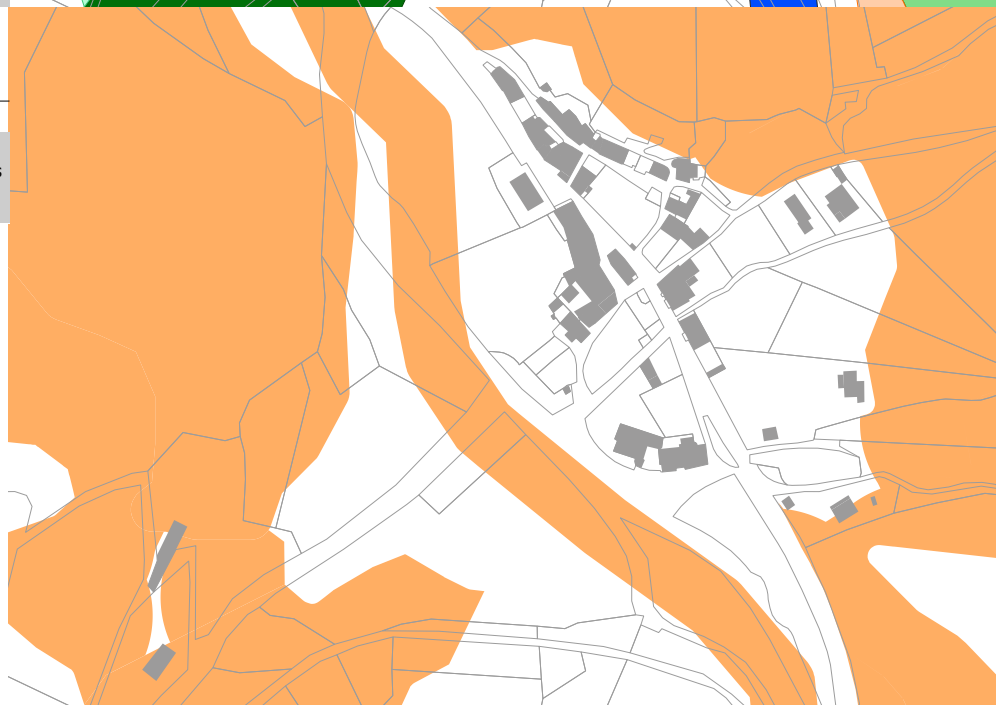

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



BOBES

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

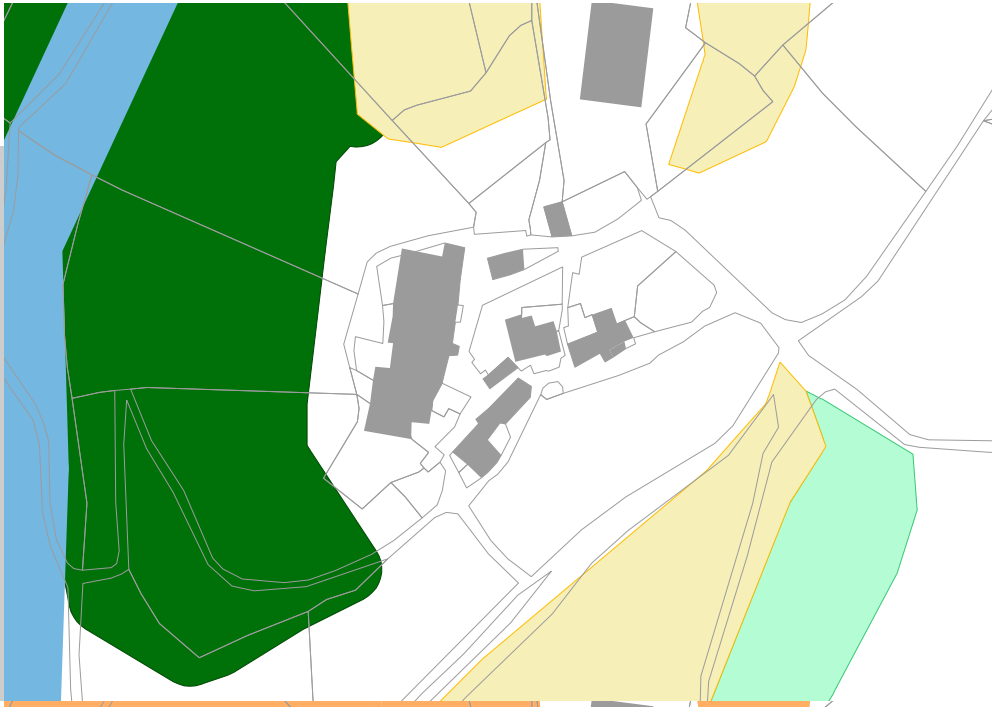

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

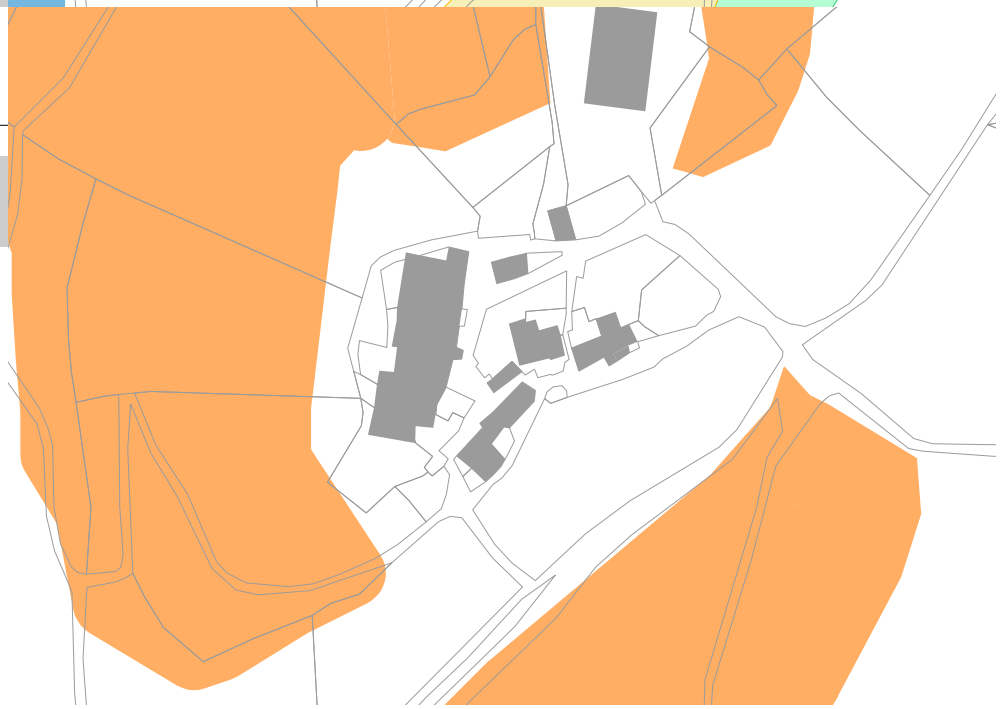

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

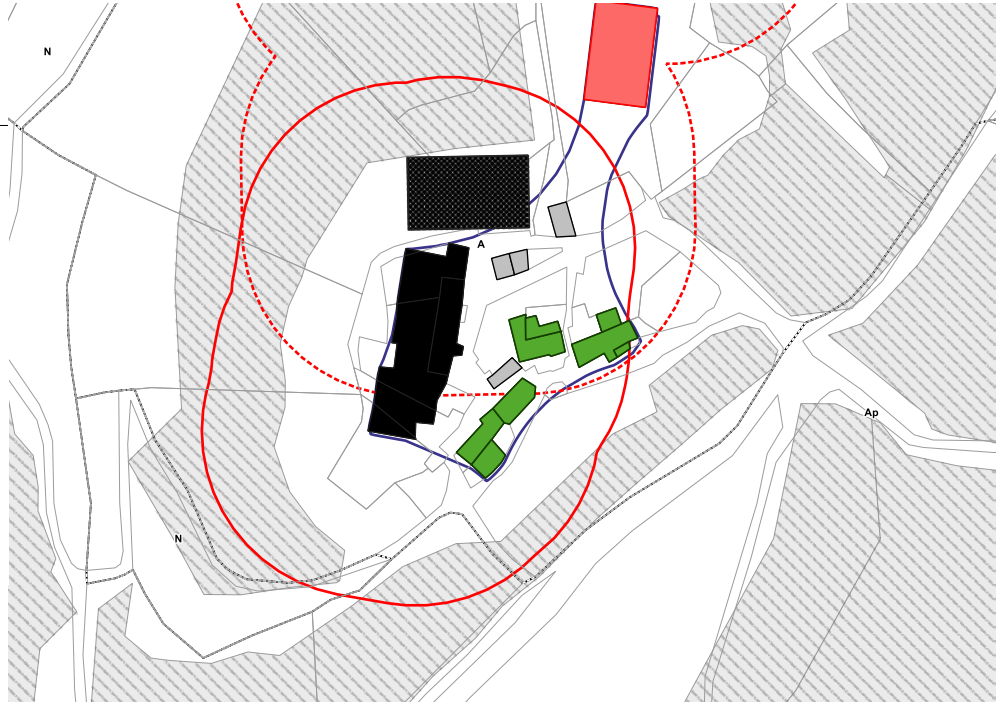

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Planquettes

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

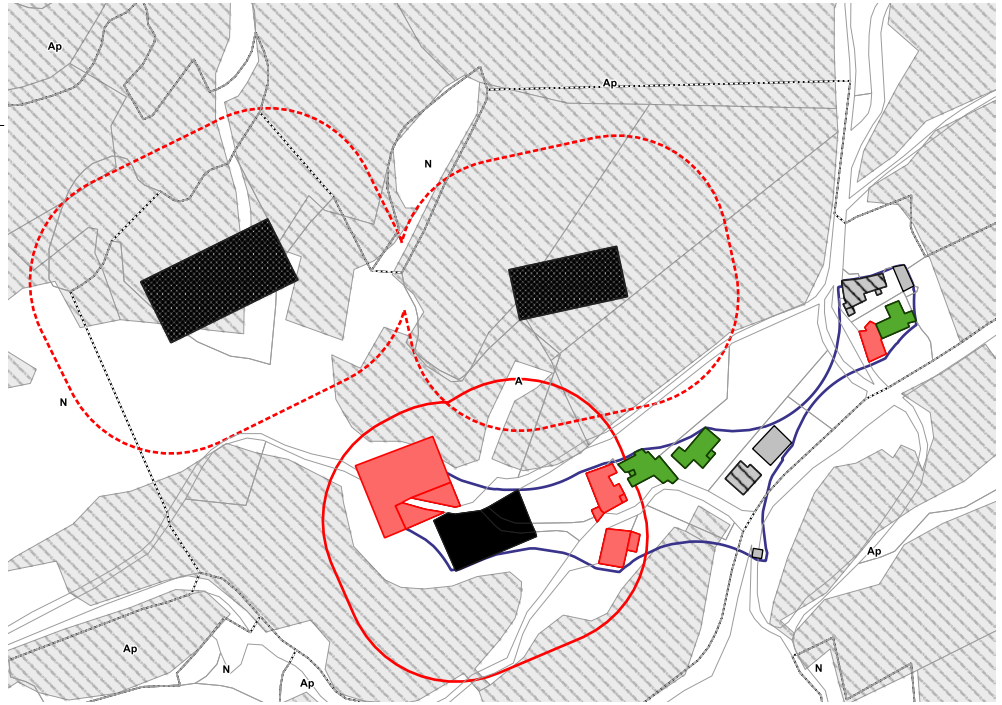

MARCOU

TRAME VERTE ET BLEUE

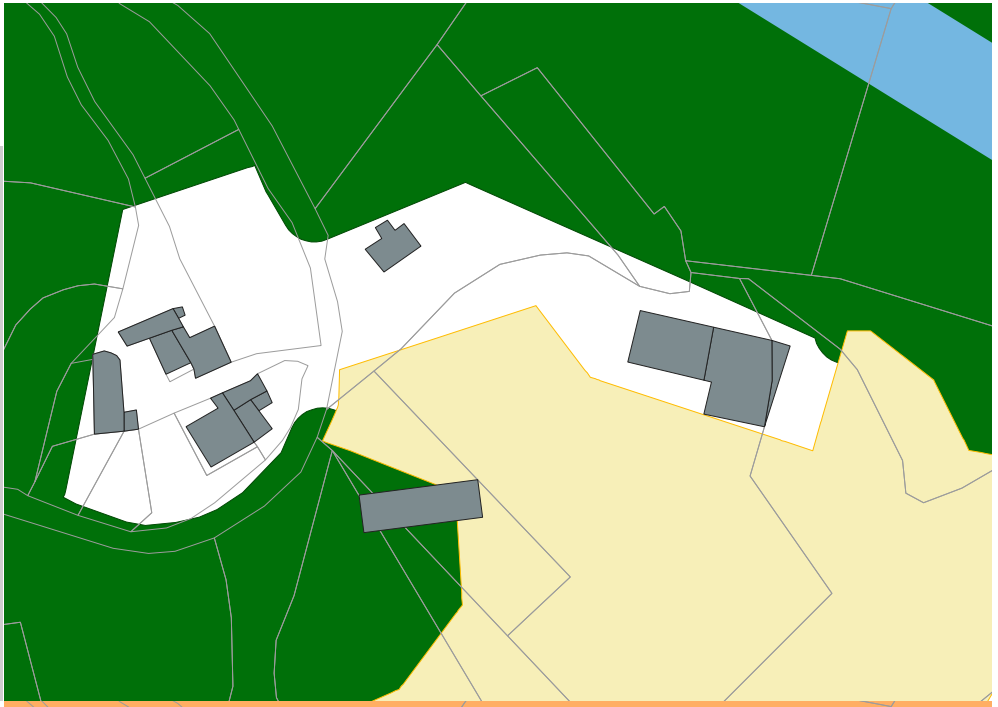

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

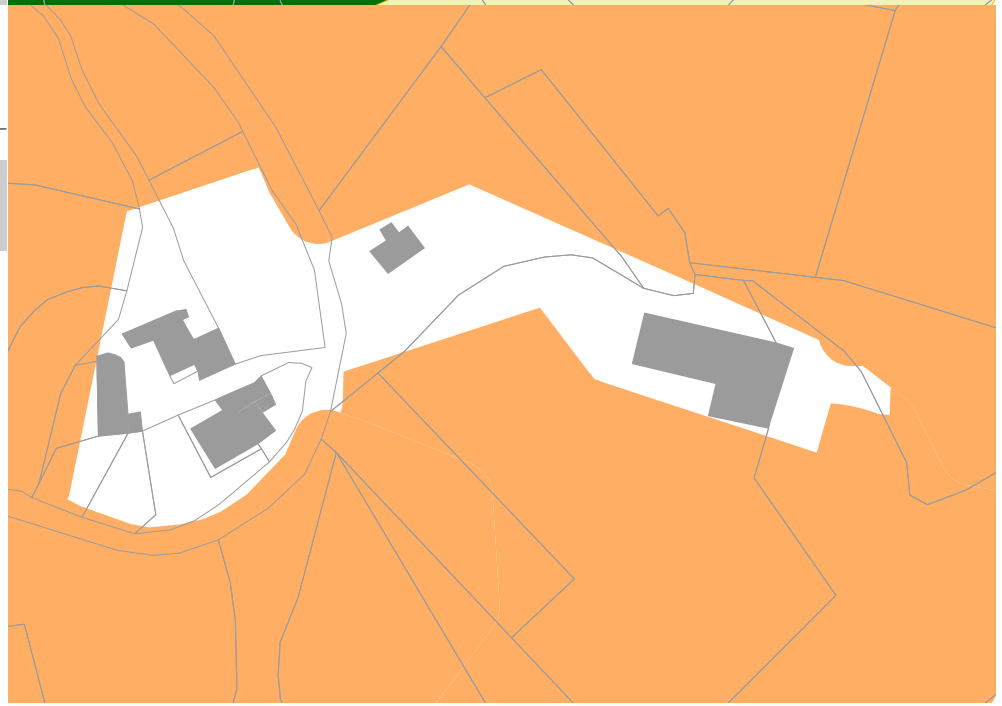

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

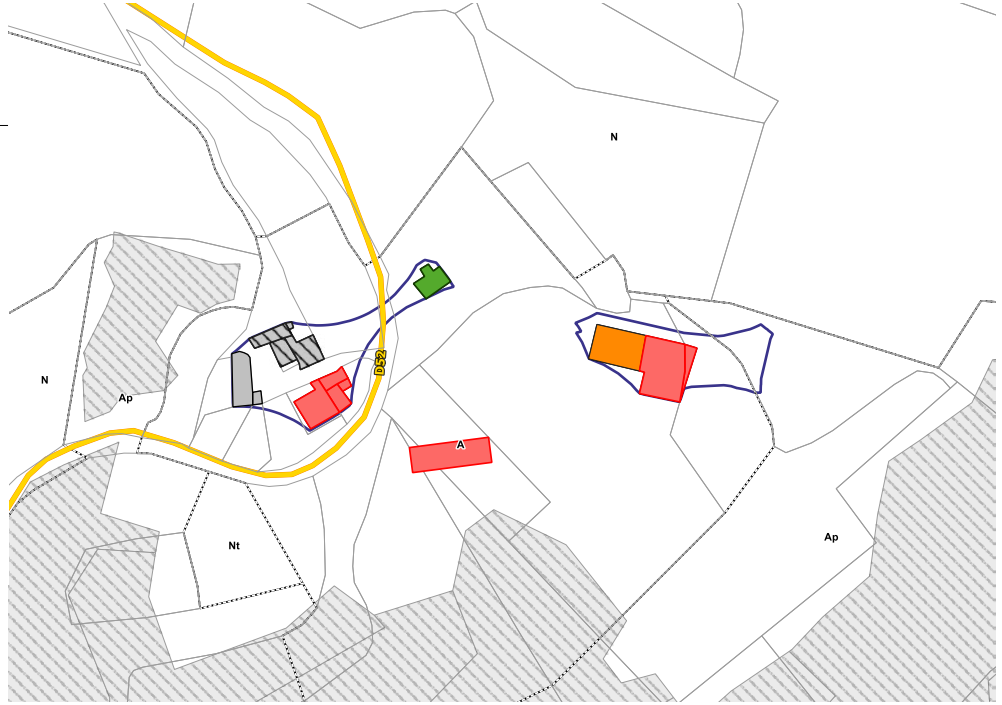

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

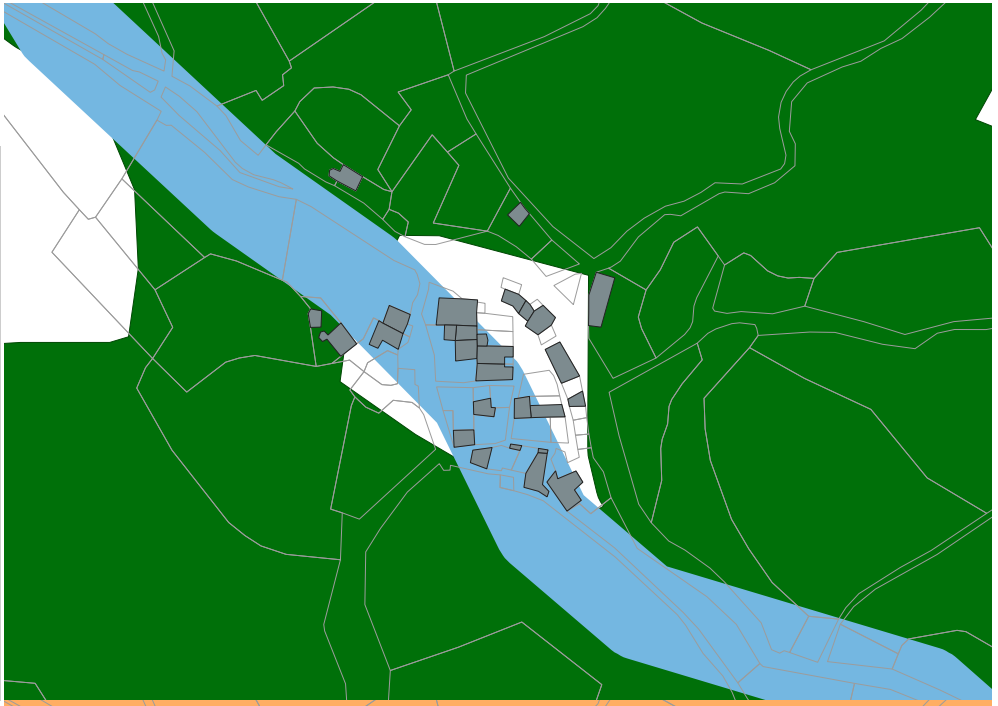

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

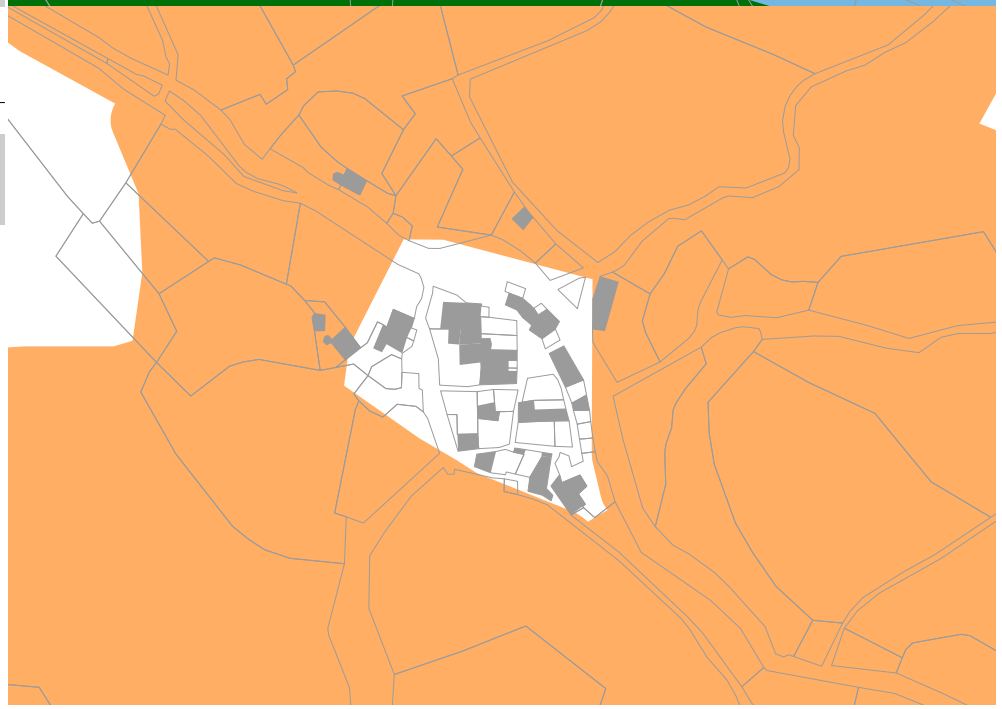

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-PIERRE-DES-CATS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

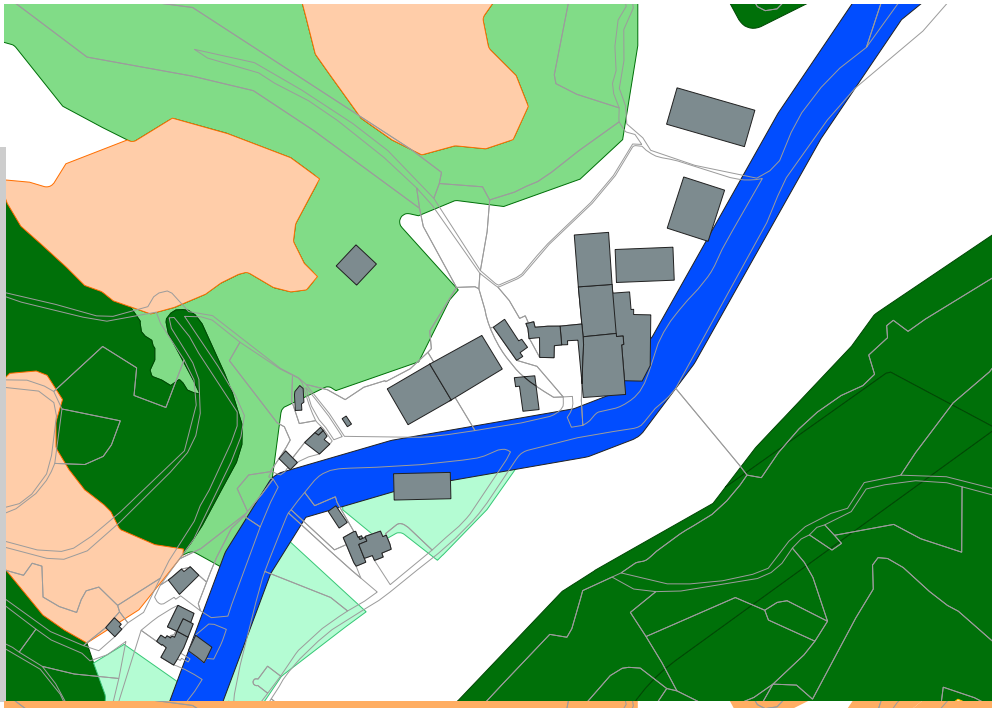

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

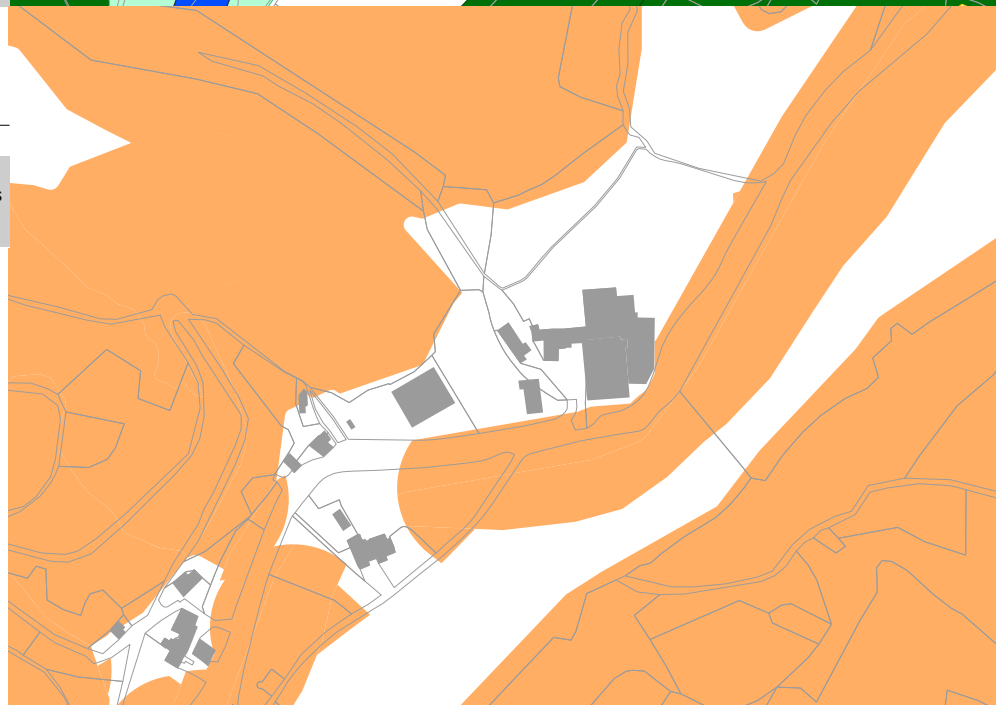

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

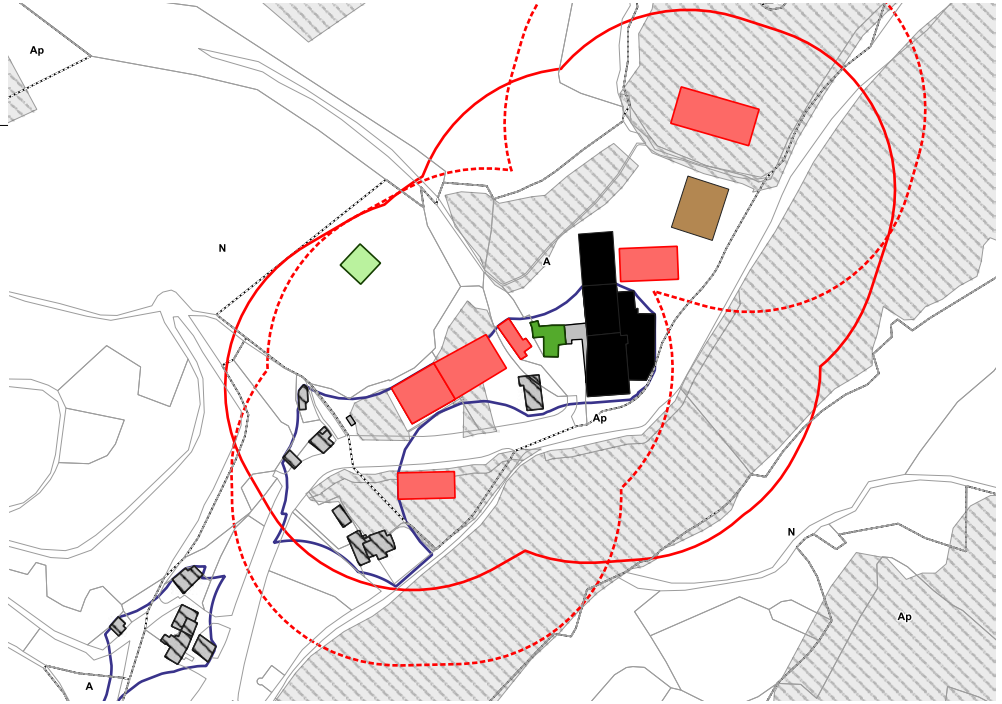

Montagnol

Bourg

Trame Verte et Bleue



Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



ALBAGNAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

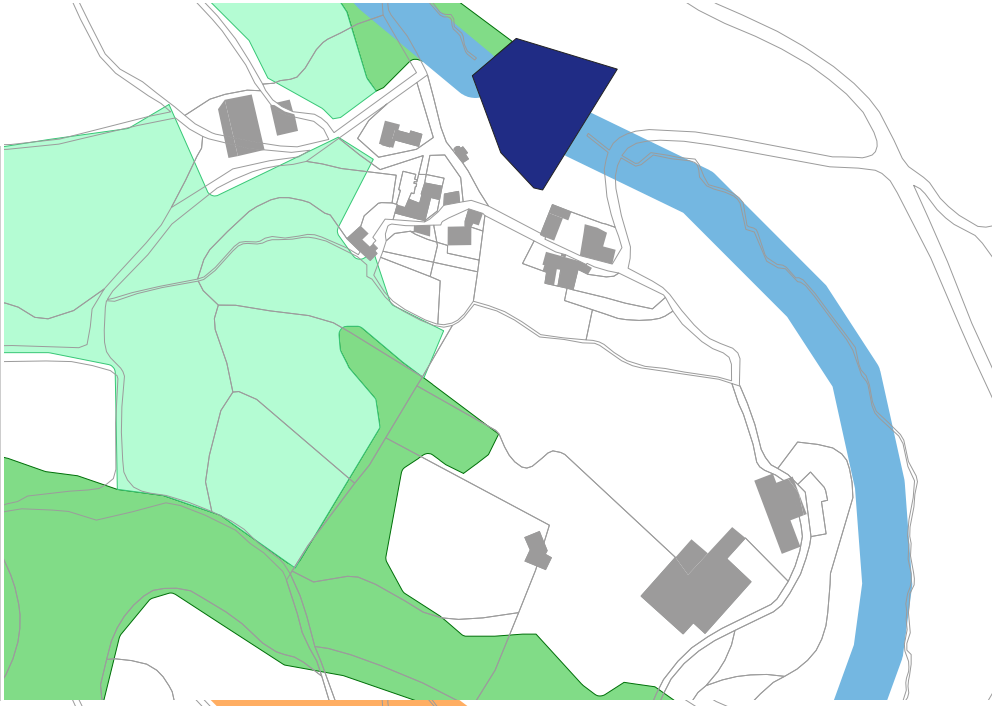

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

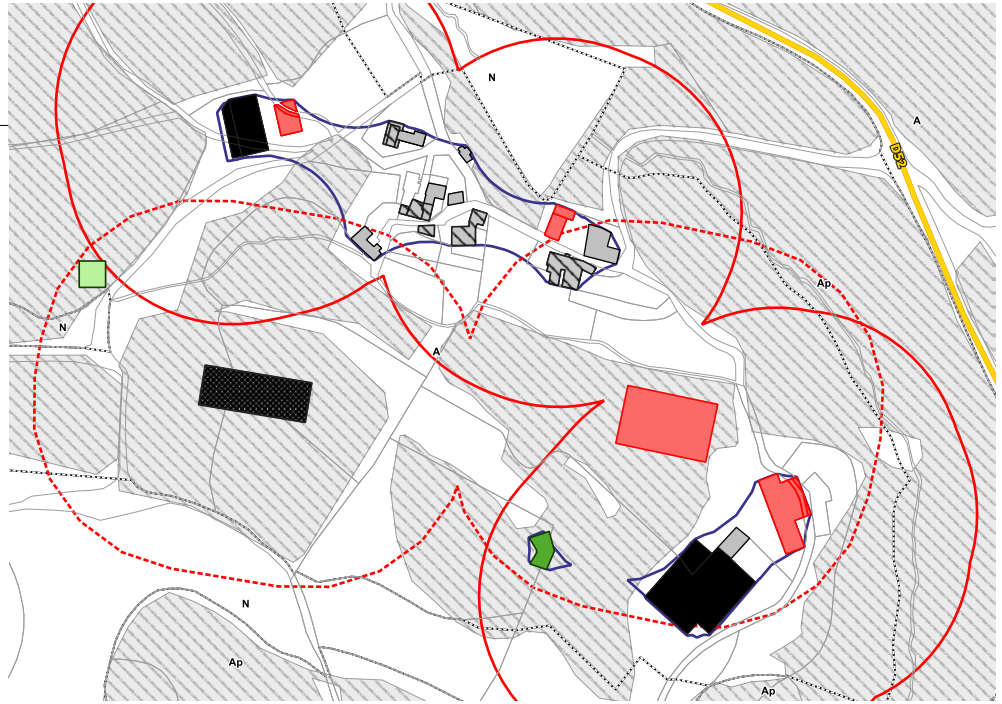

CENOMES

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

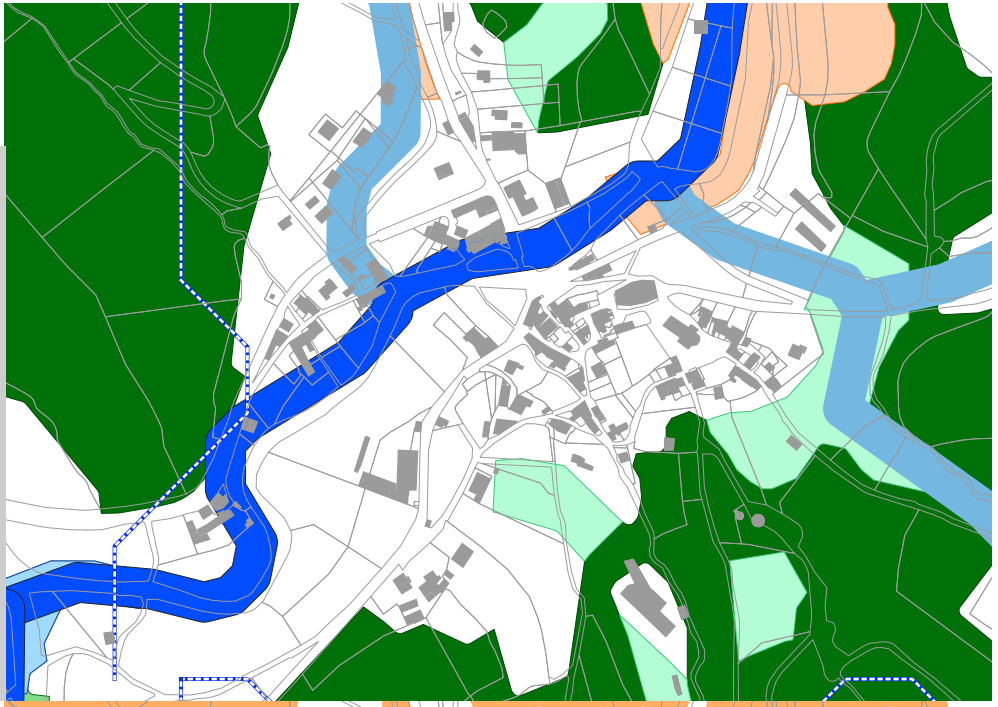

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

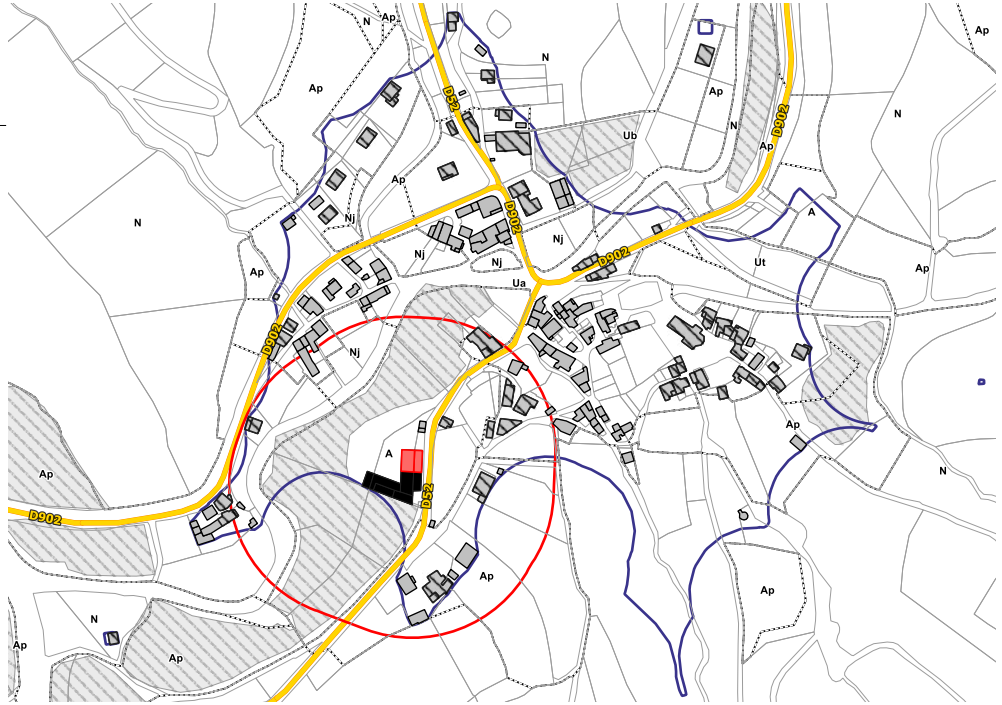

LAVAL

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

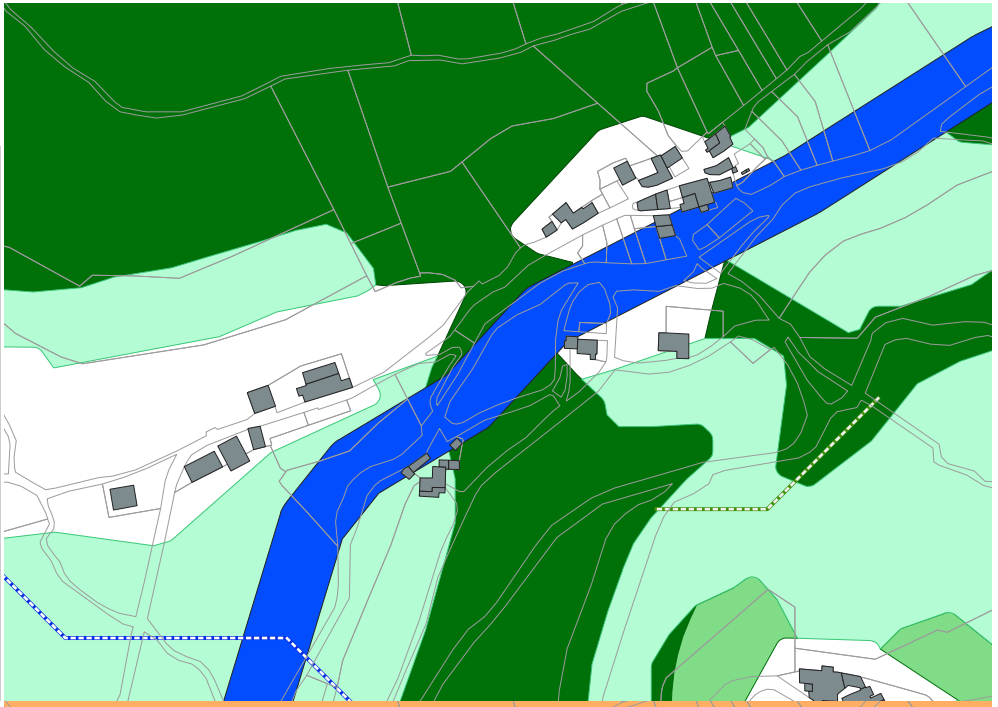

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

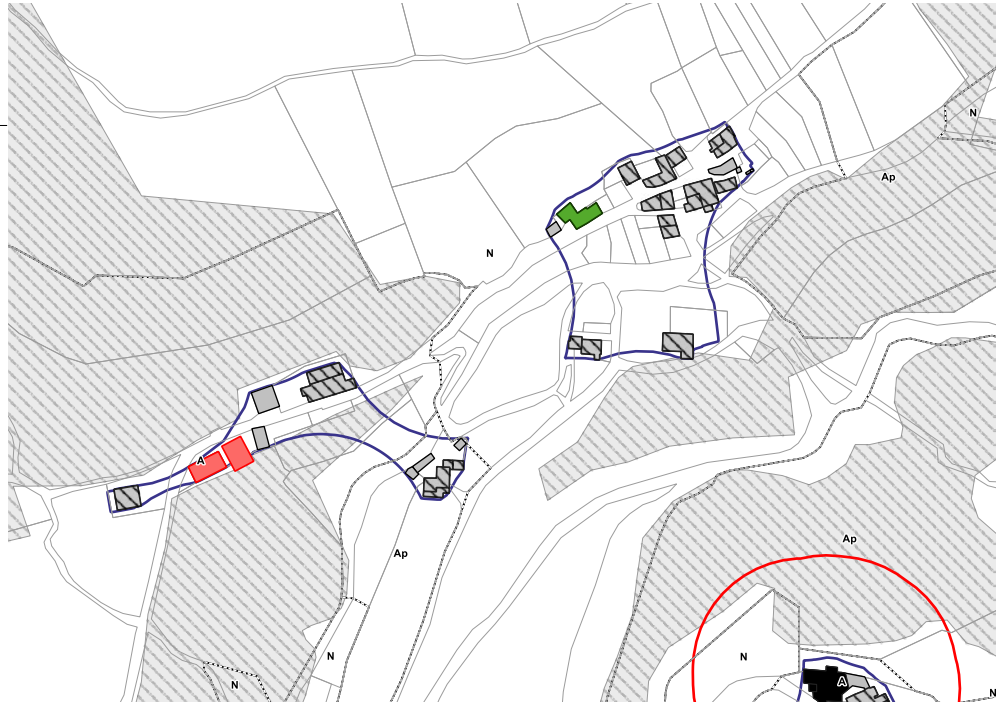

Le Bouis

Trame Verte et Bleue

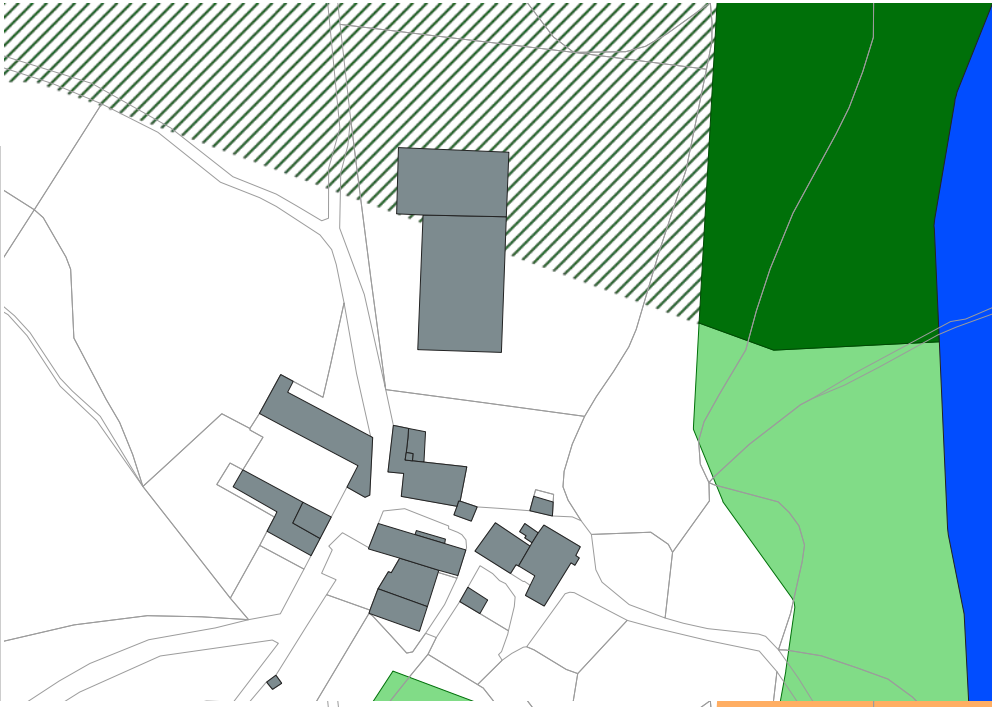

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Montfranc

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

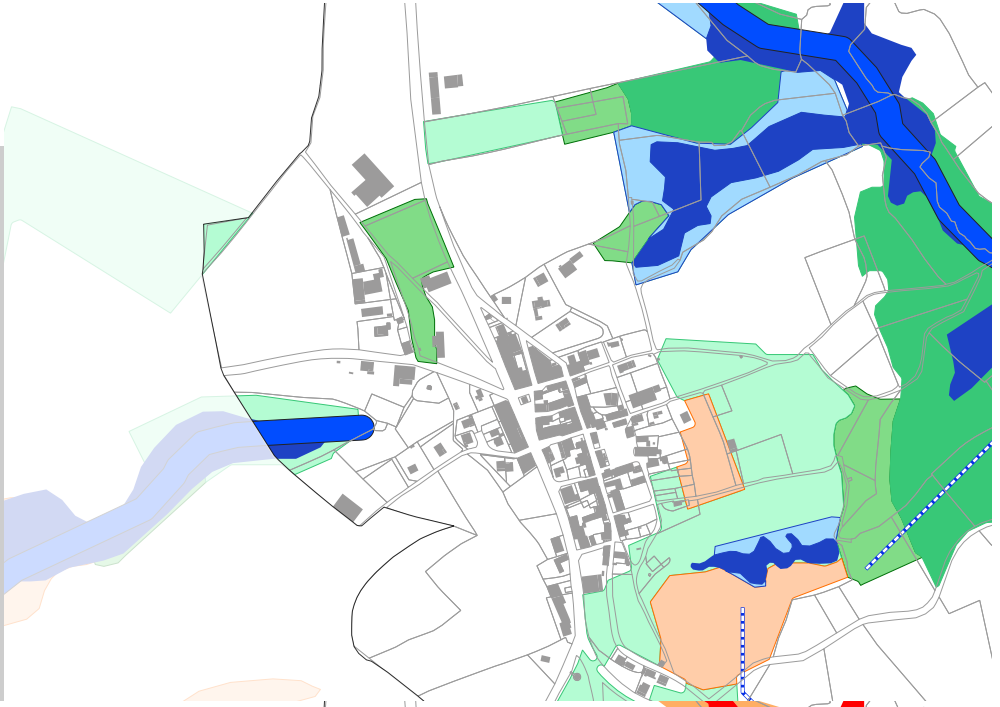

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

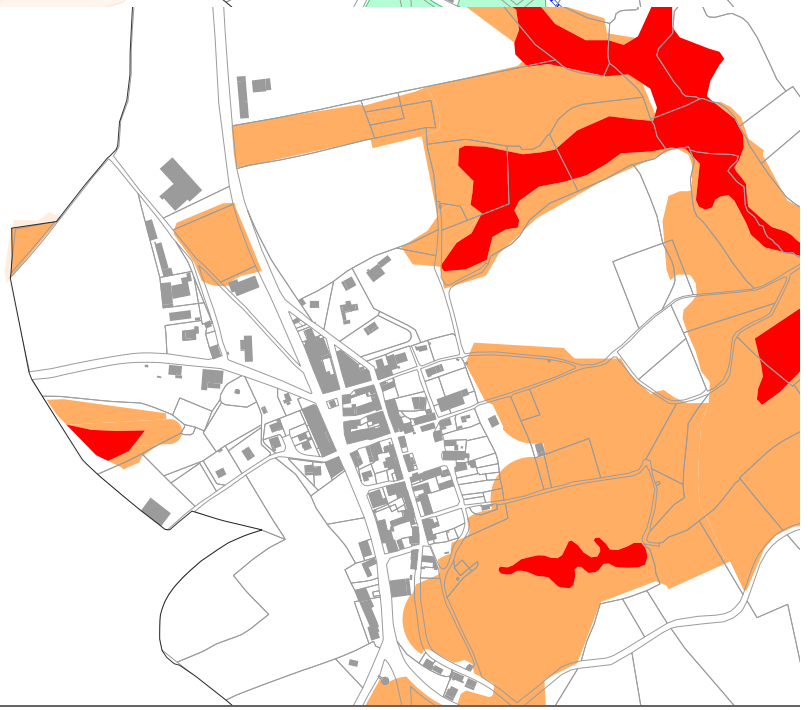

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Montlaur

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

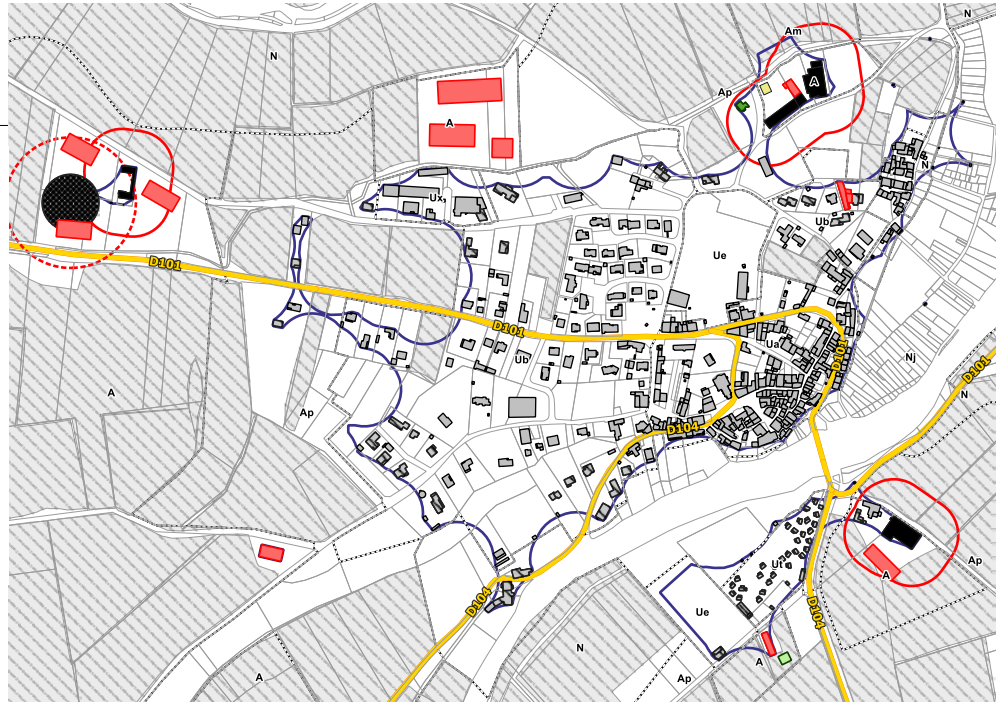

BOUTAVY

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

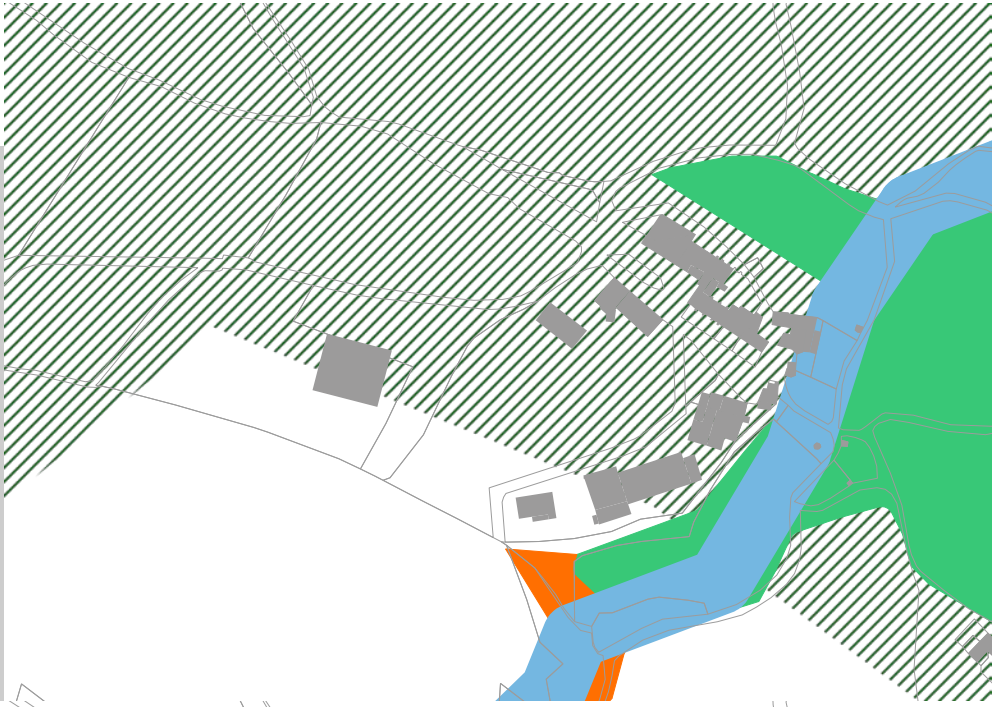

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

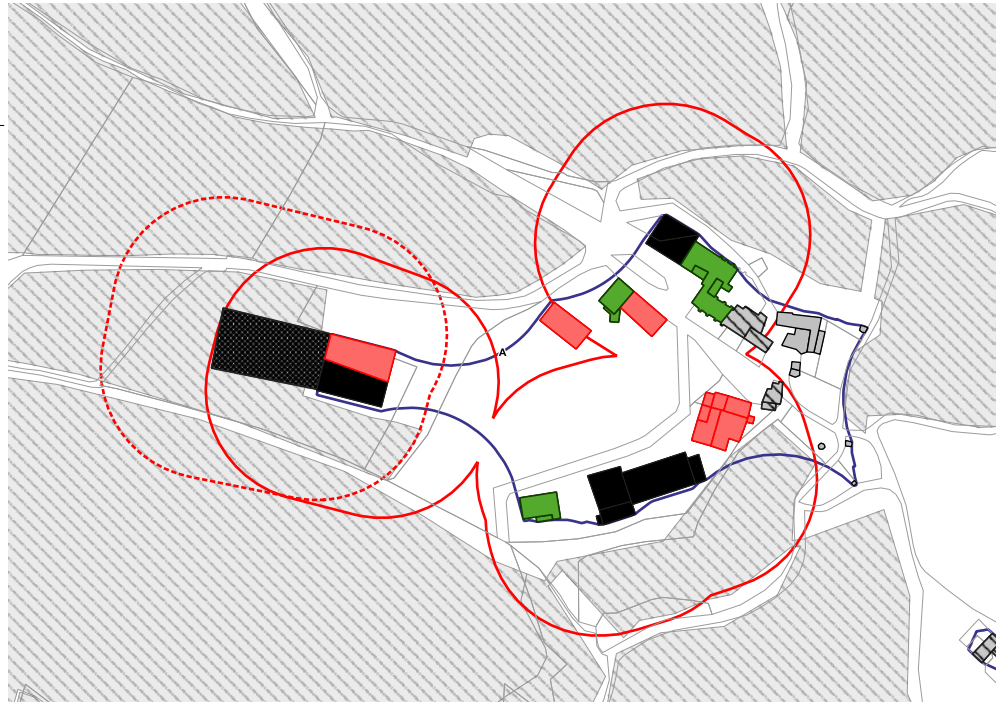

BRIOLS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

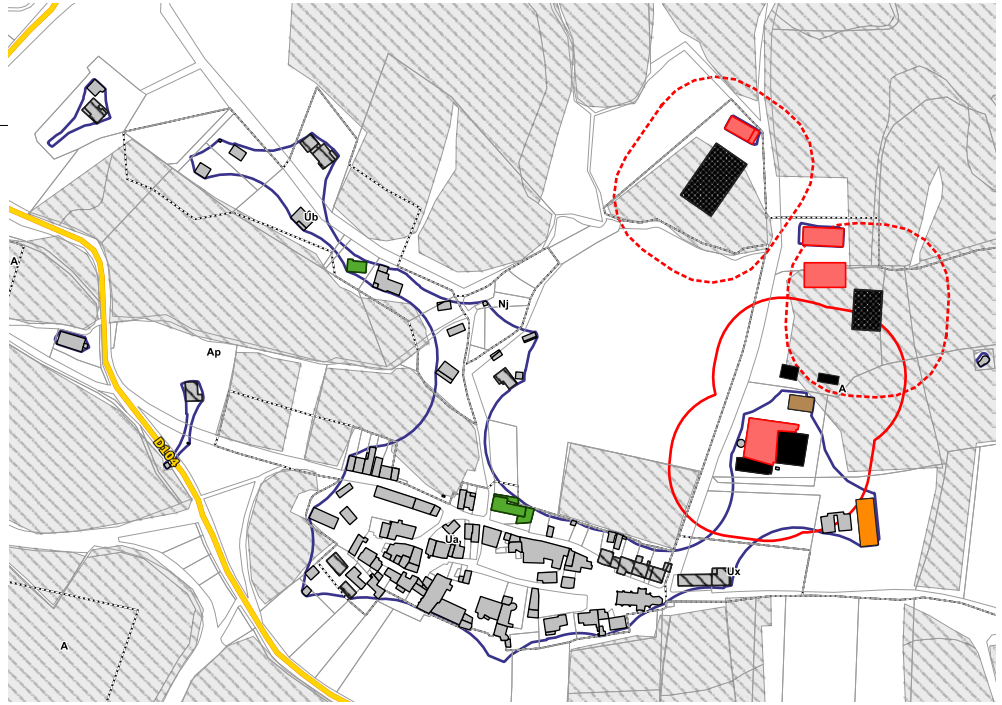

Le Py

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Mas de Jean

Trame Verte et Bleue

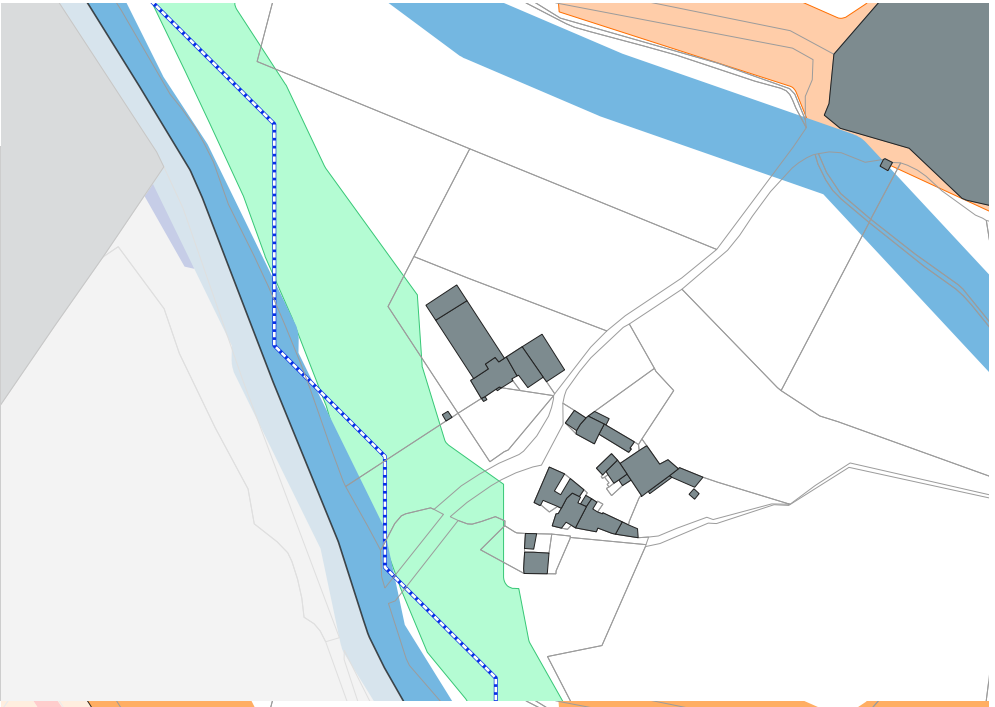

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

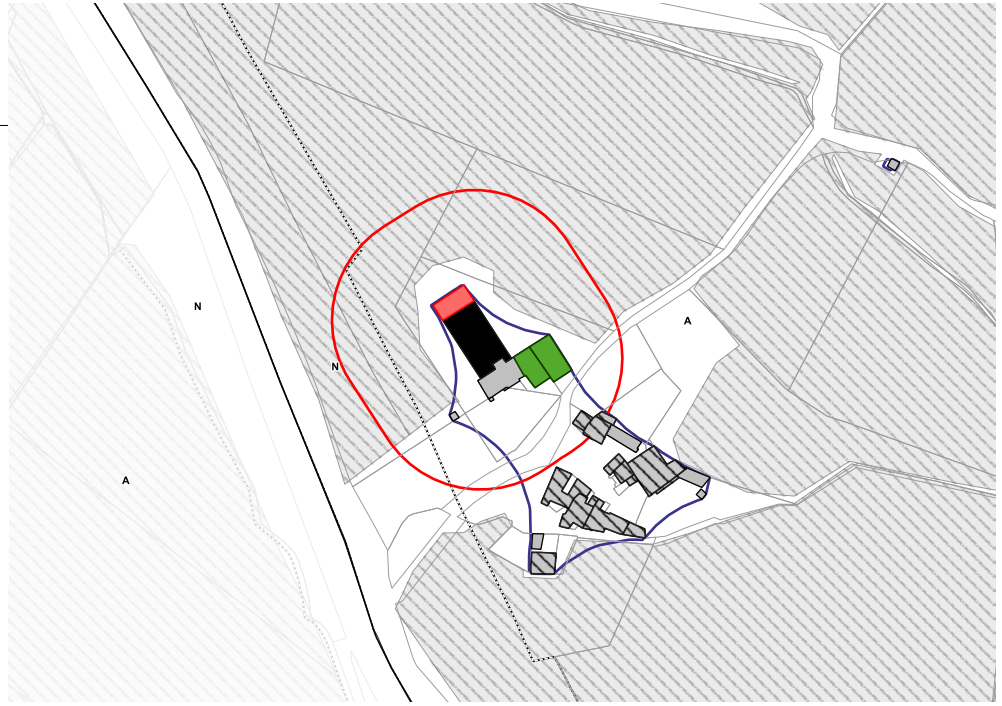

Moulin Neuf - Petit Toulouse

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

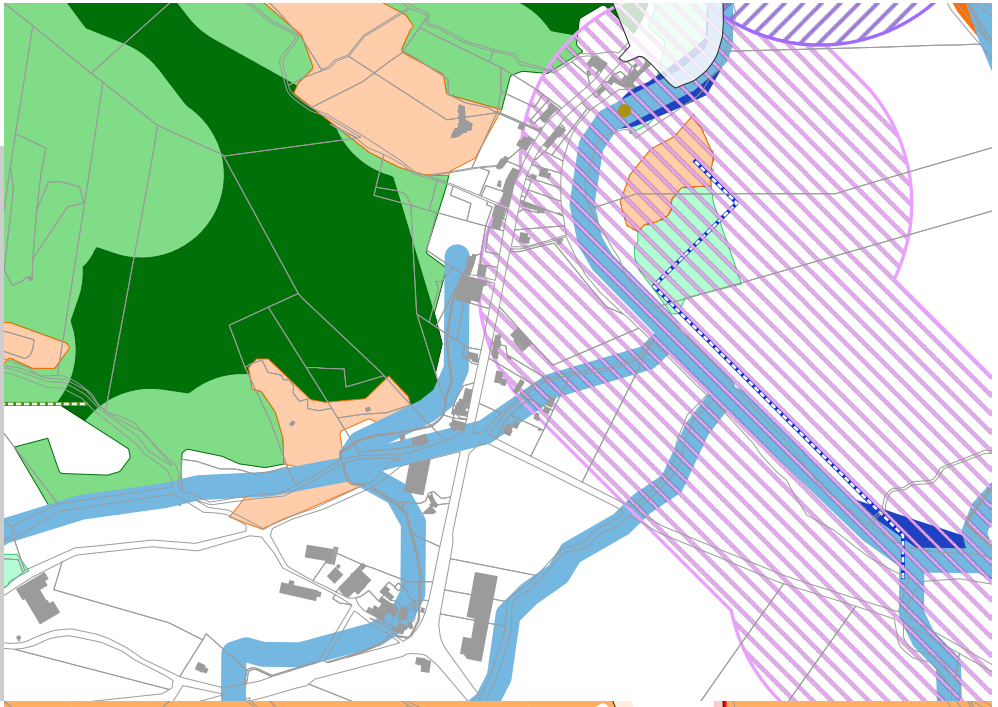

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

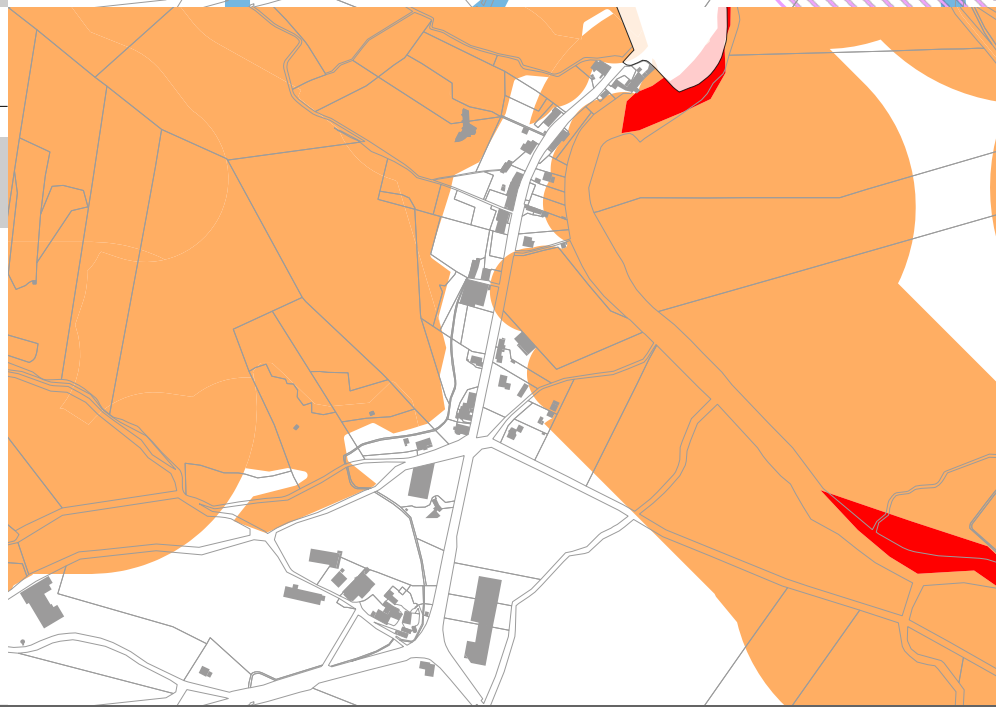

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



VERRIÈRES

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

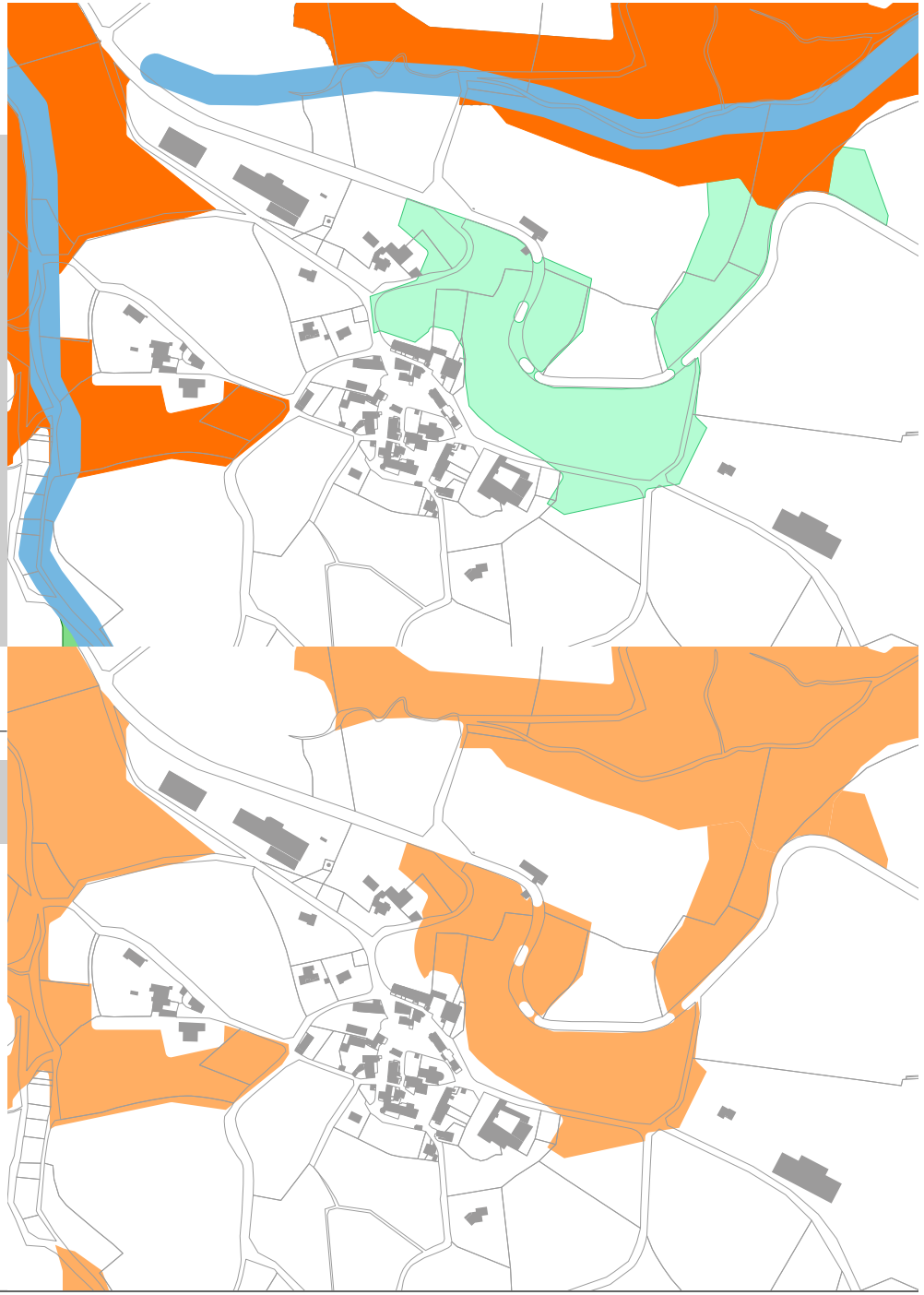

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

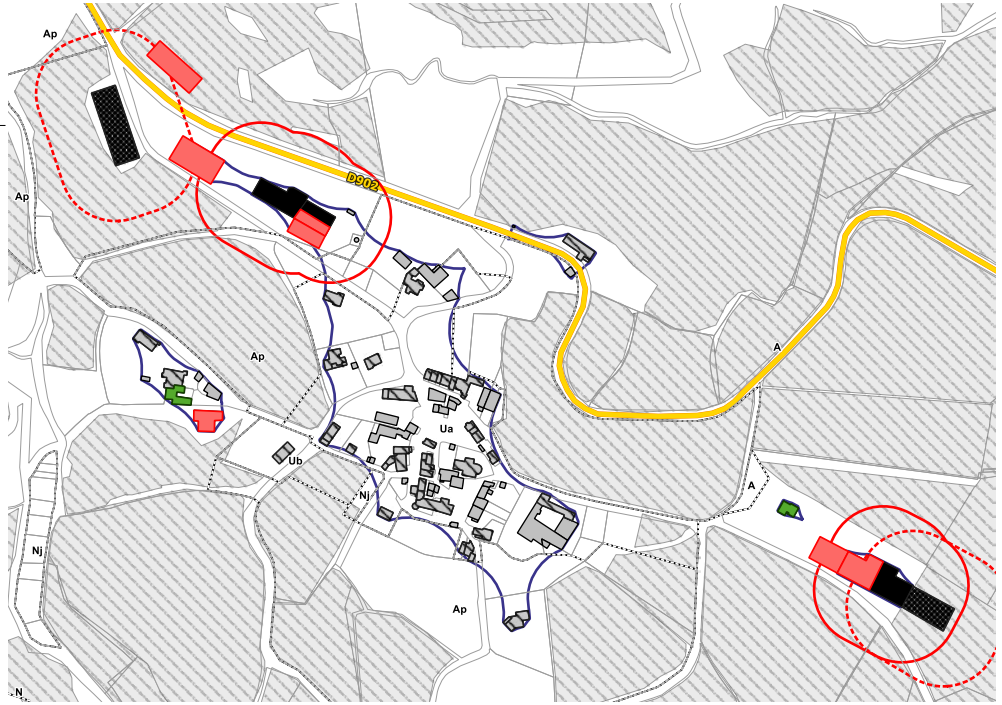

Mounes-Prohencoux

MOUNÈS (BOURG)

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

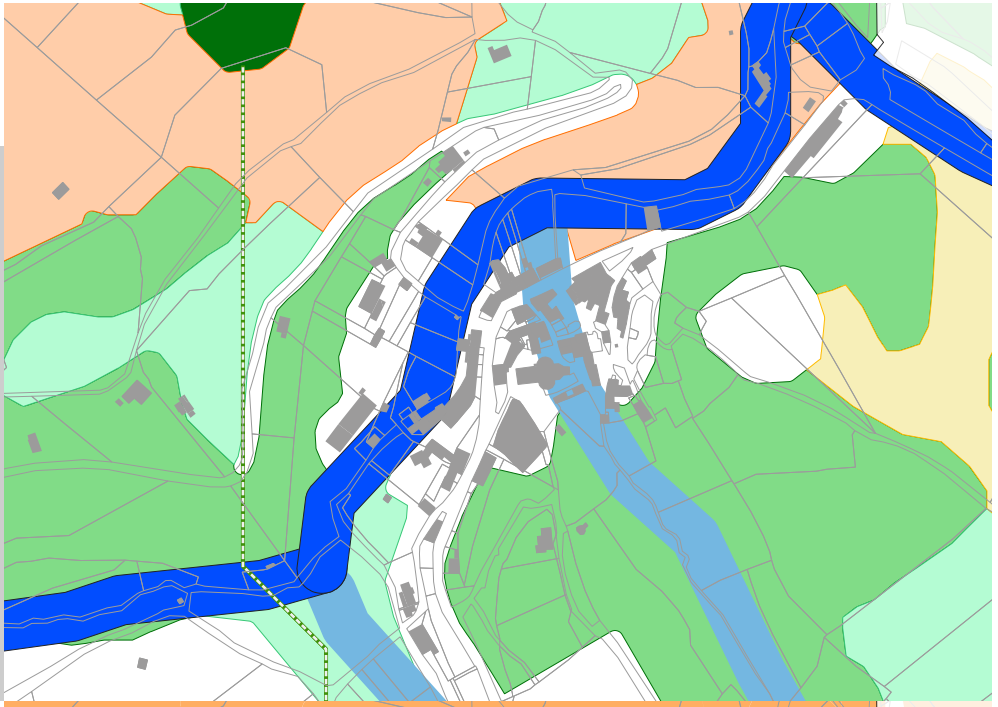

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

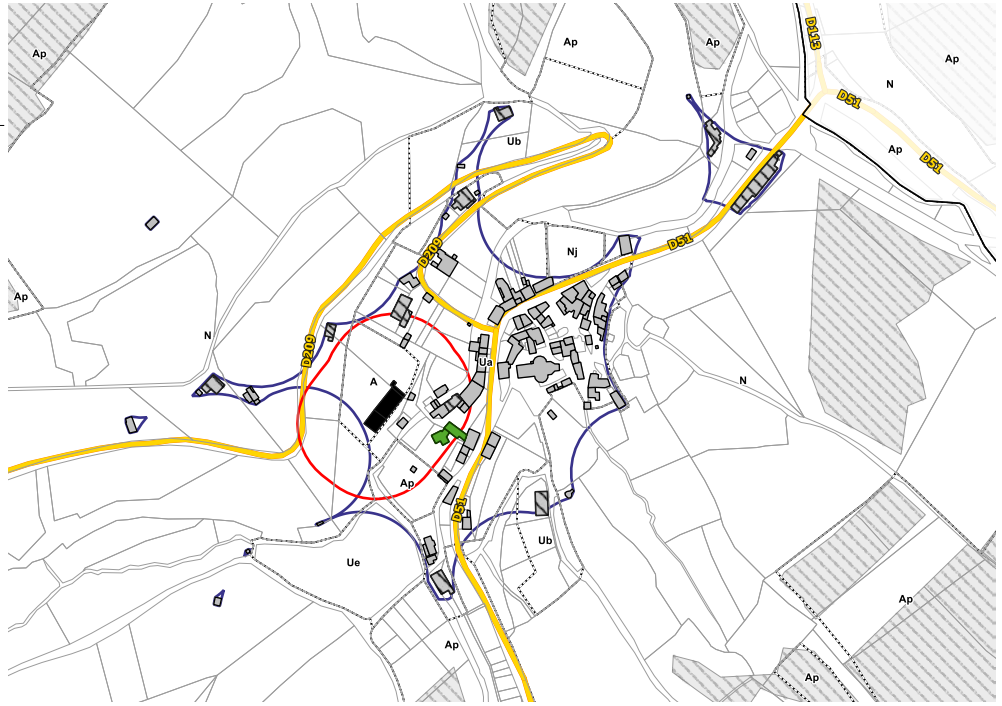

Falgous Bas

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

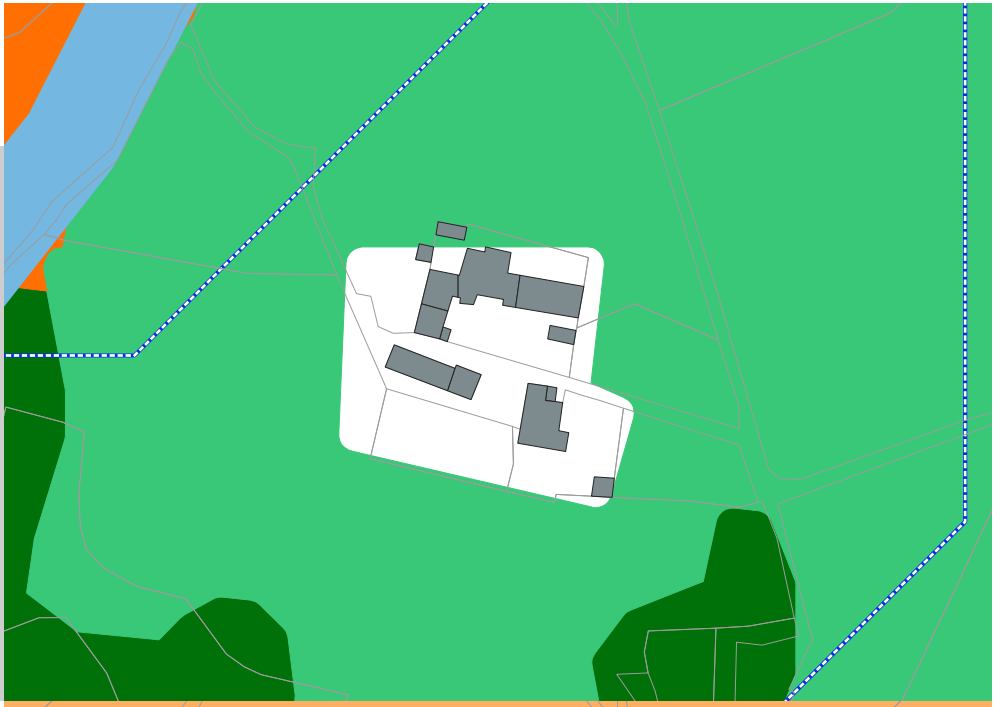

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

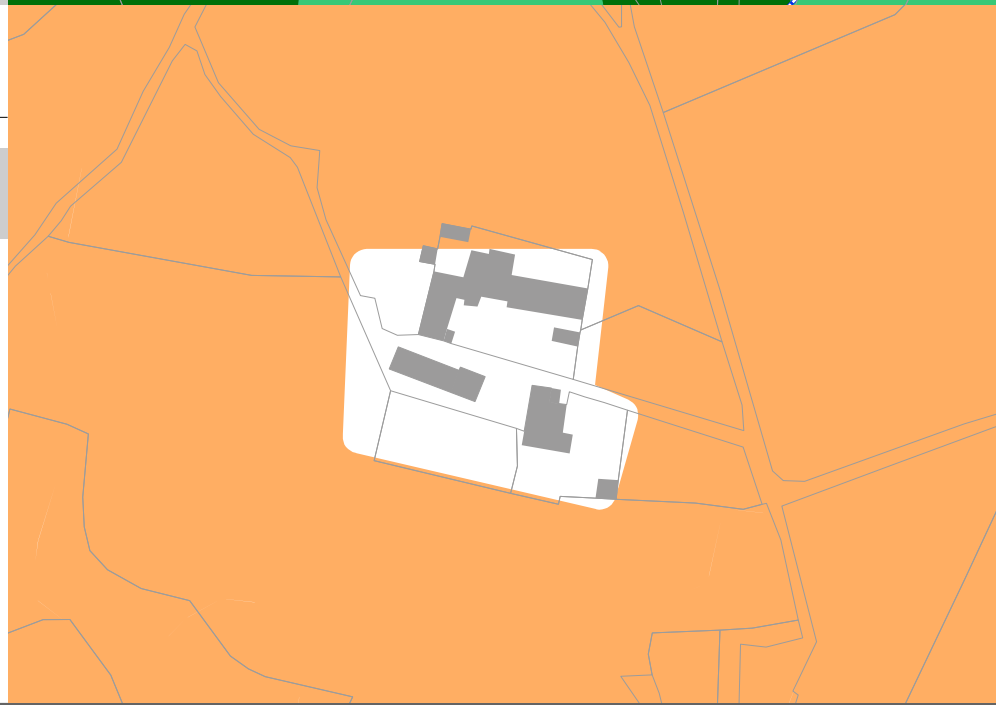

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Falgous Haut

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

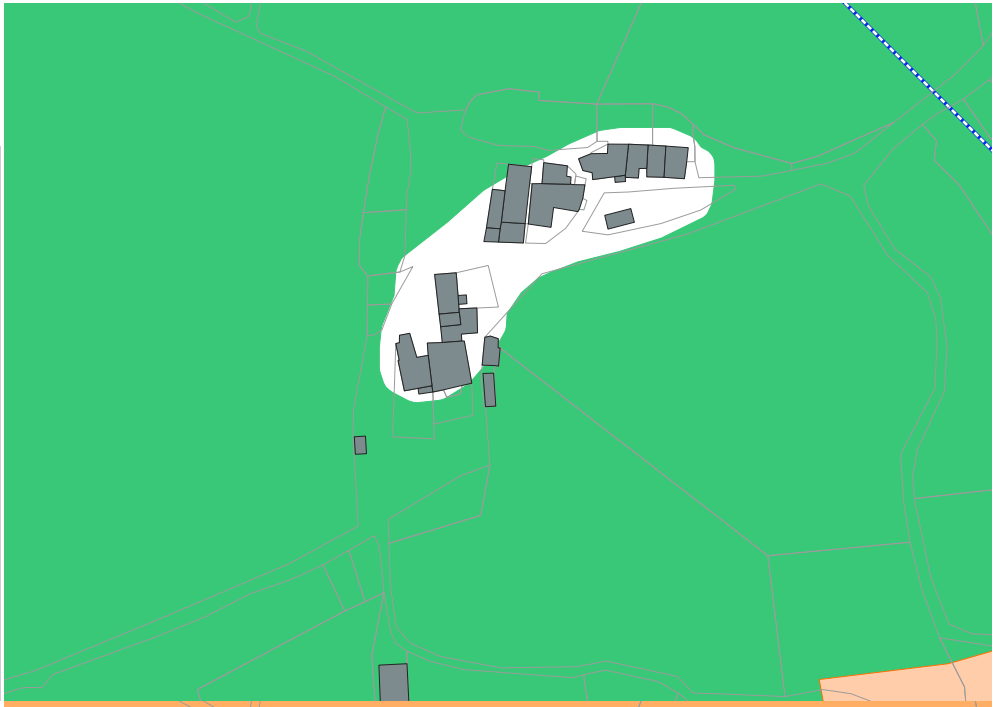

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

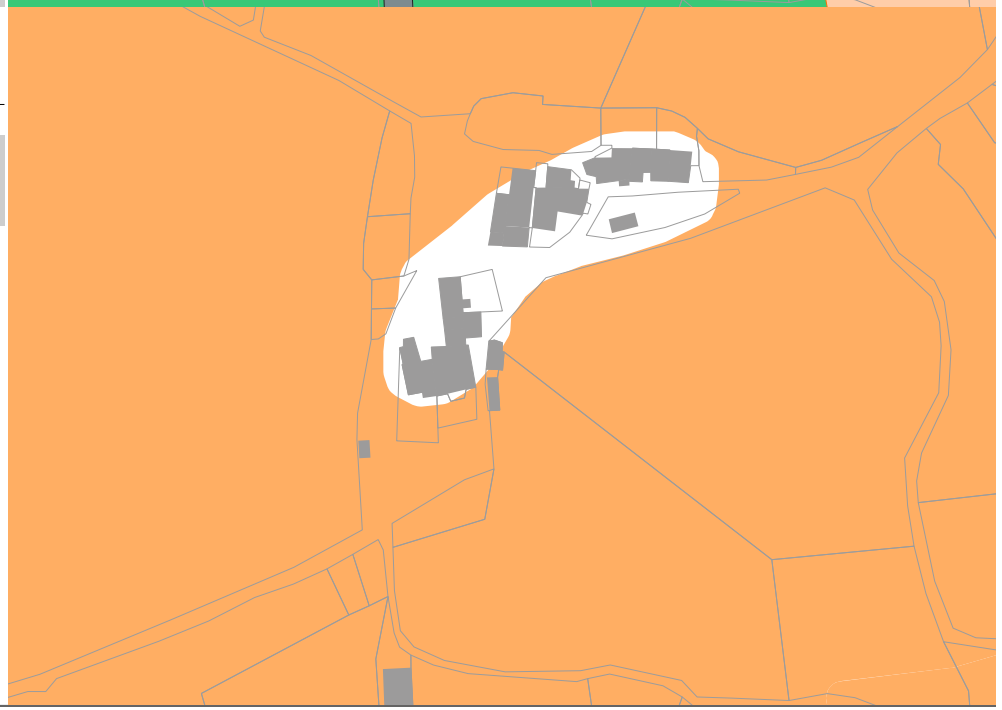

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



FREJEVILLE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

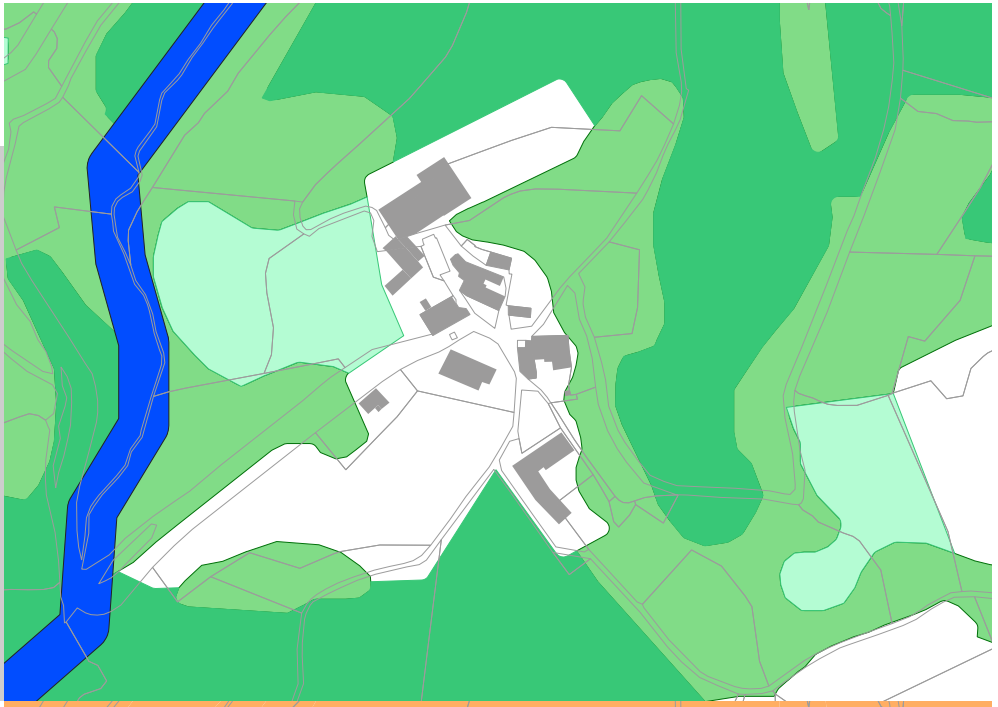

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

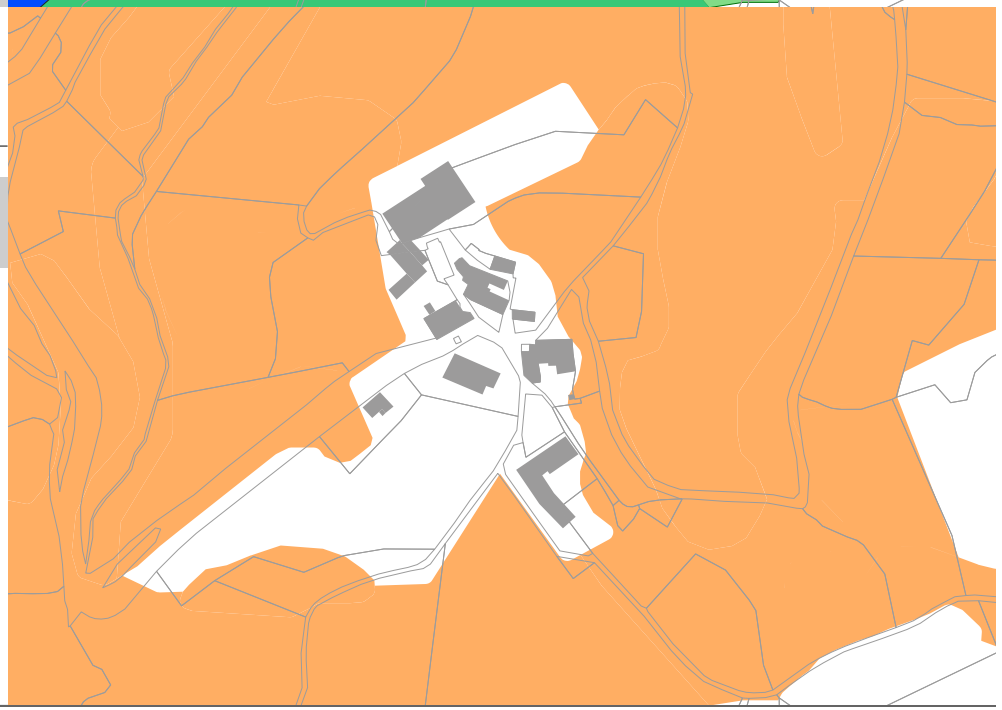

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



L'Albespy

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

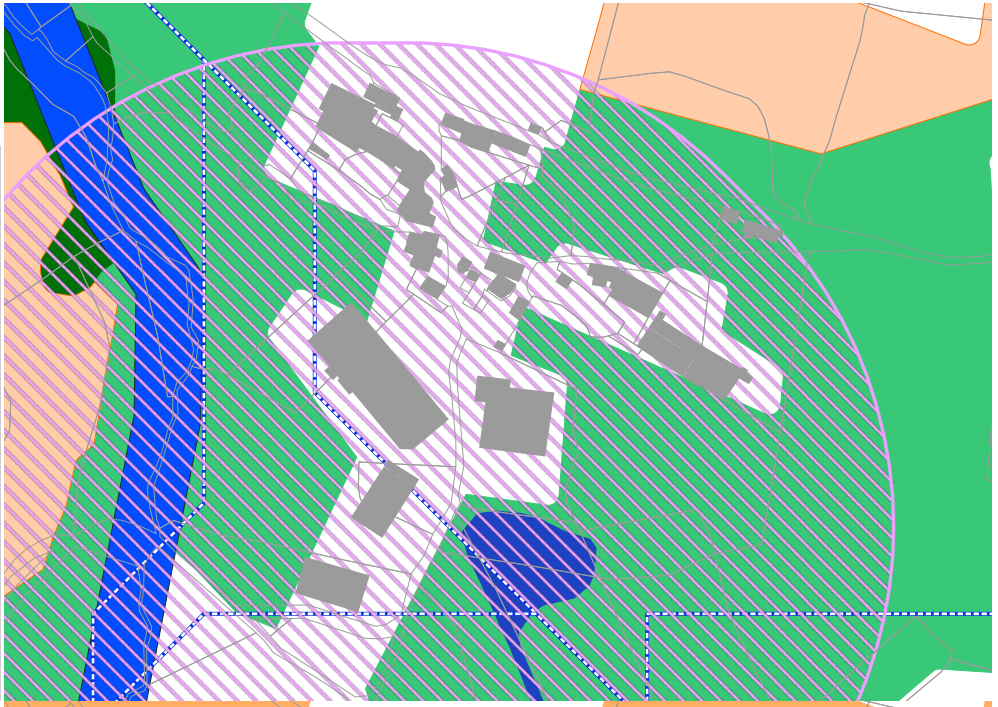

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Coutarié

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

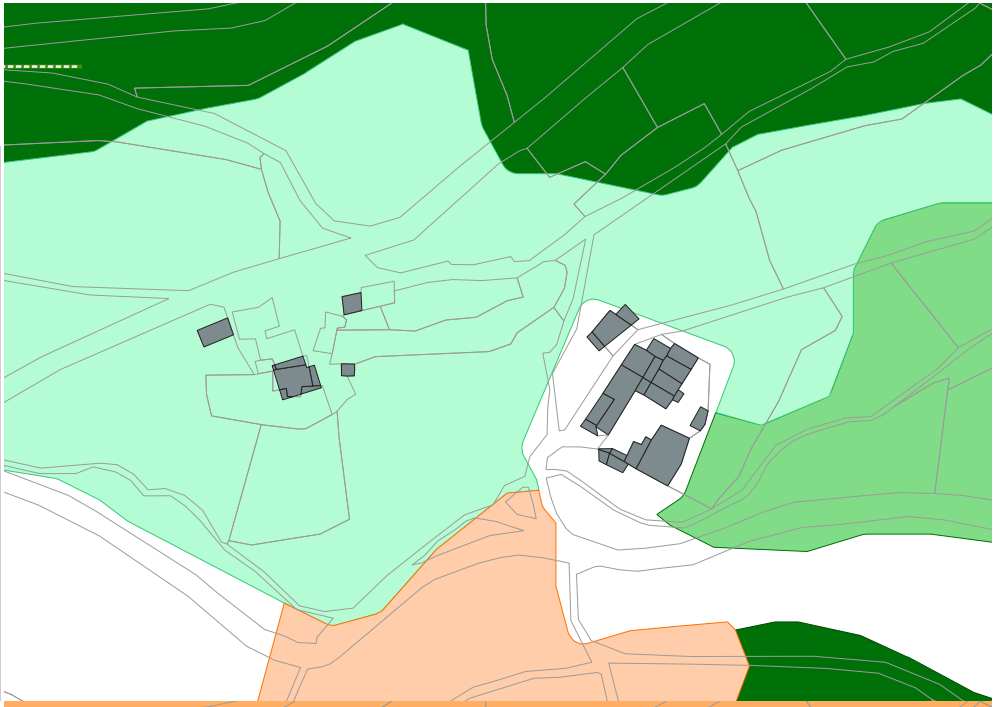

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

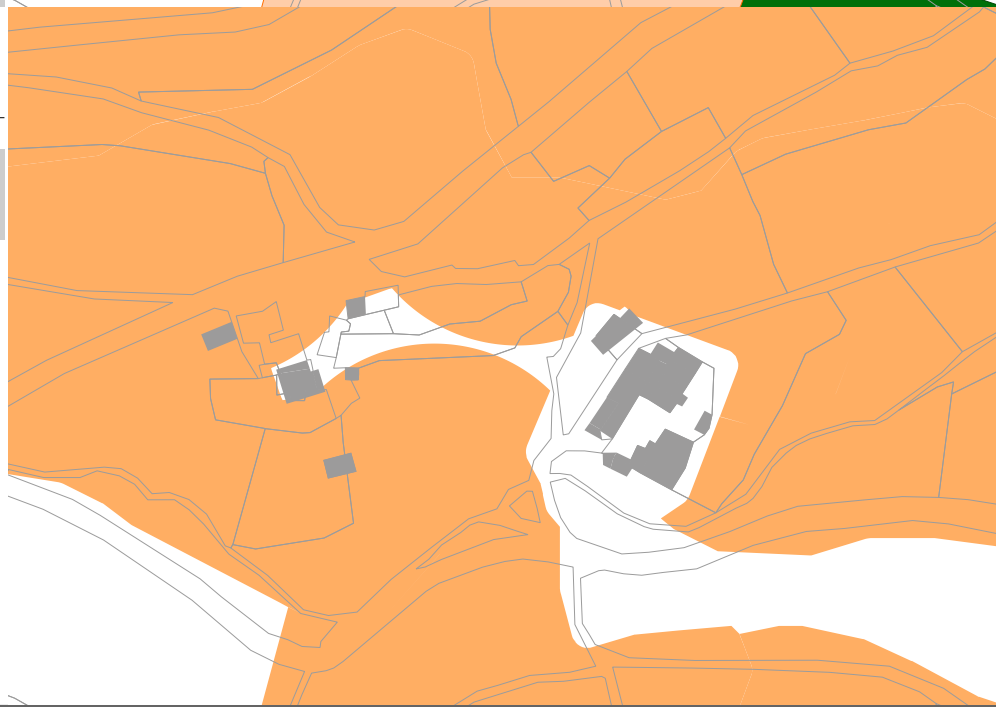

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Maurelle

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

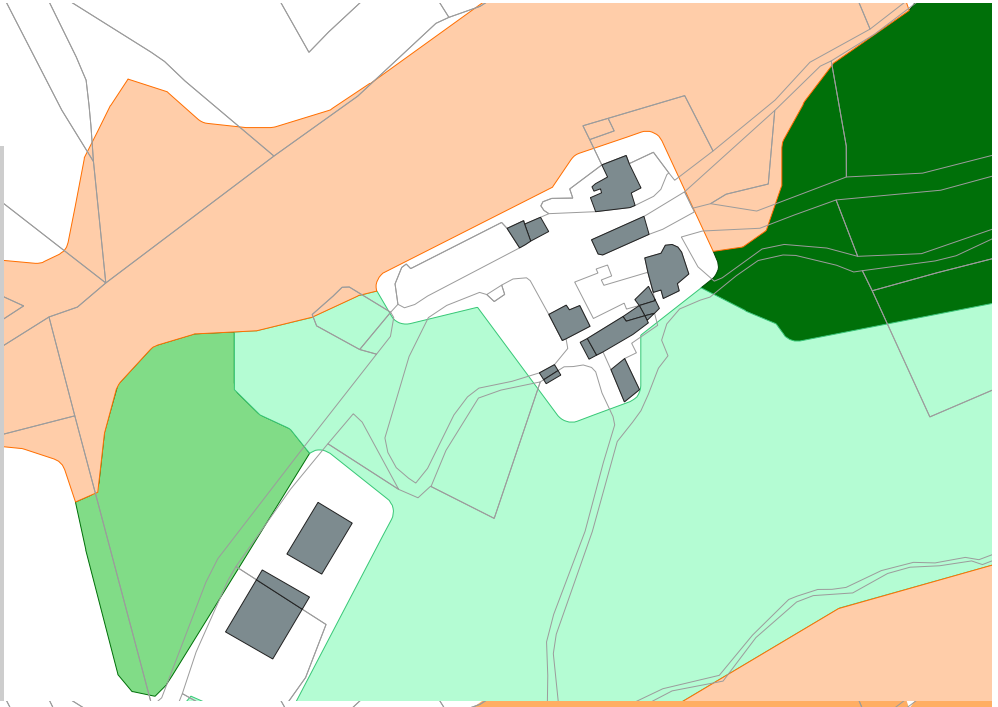

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

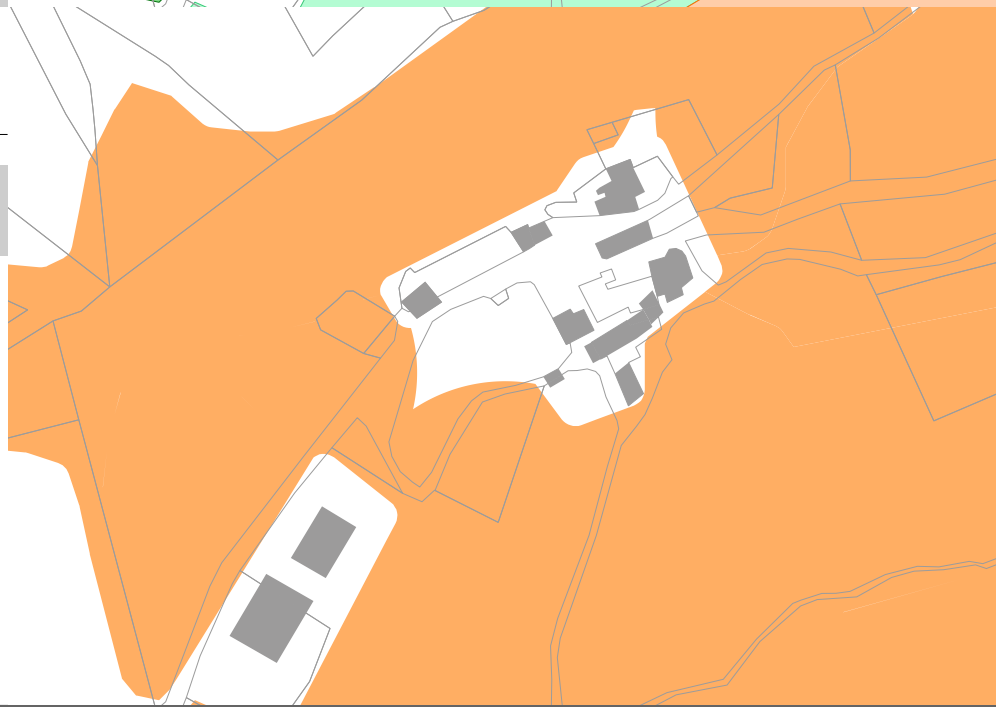

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Cros

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

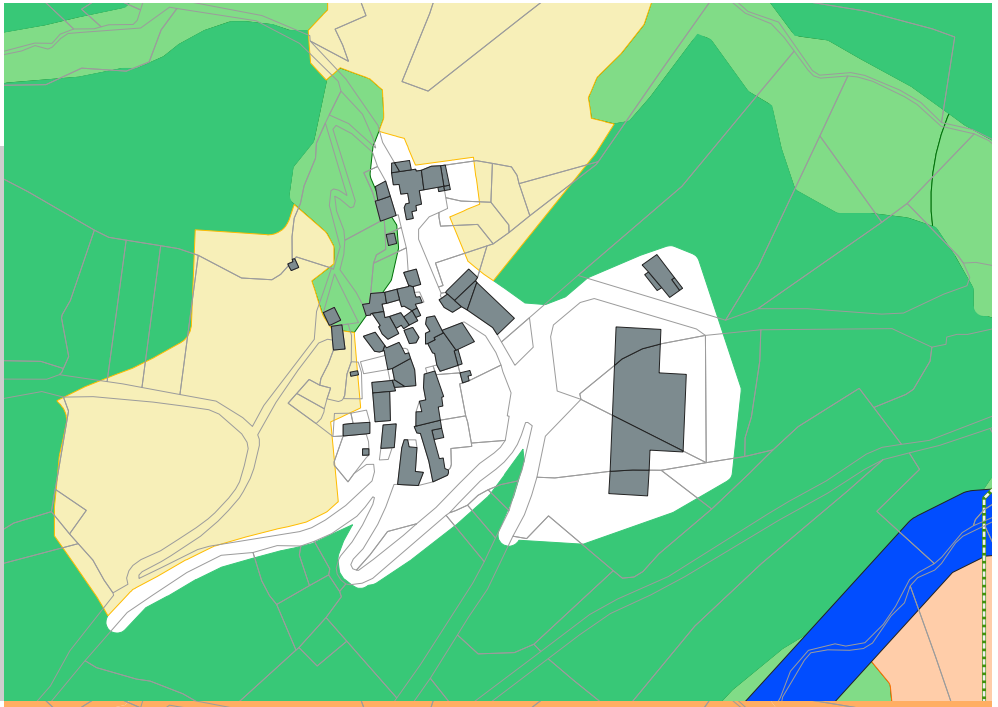

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

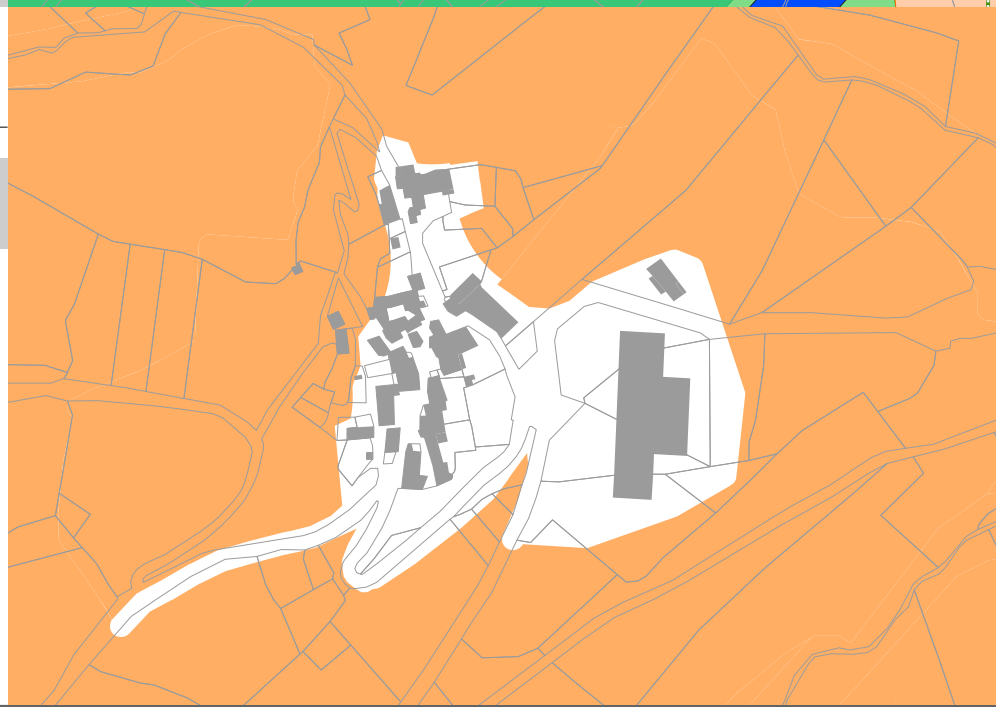

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Grès

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

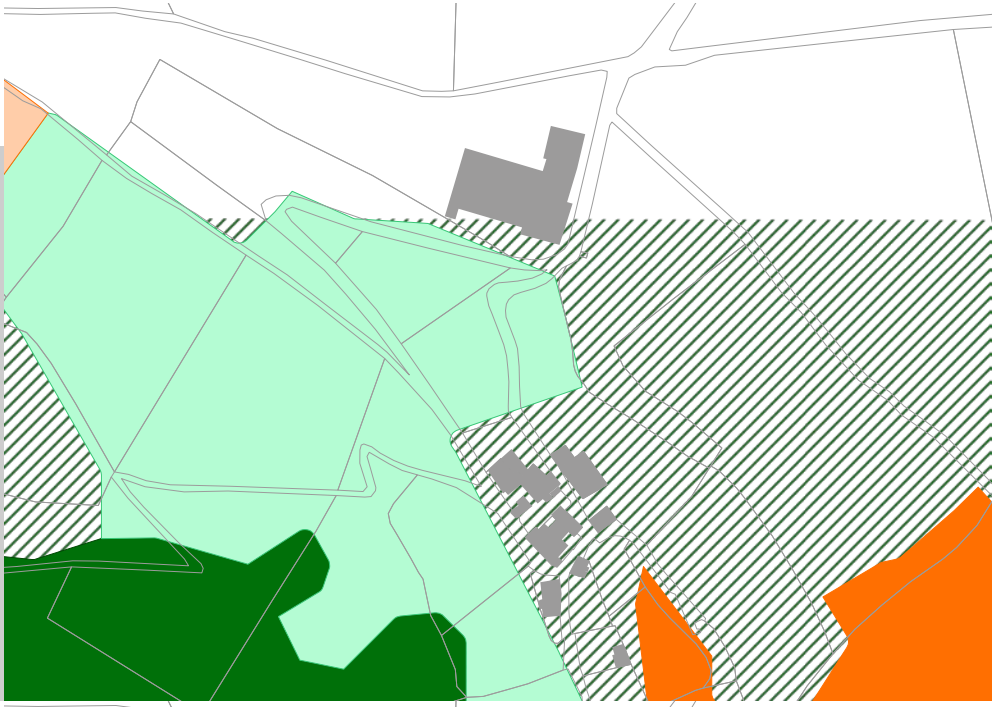

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

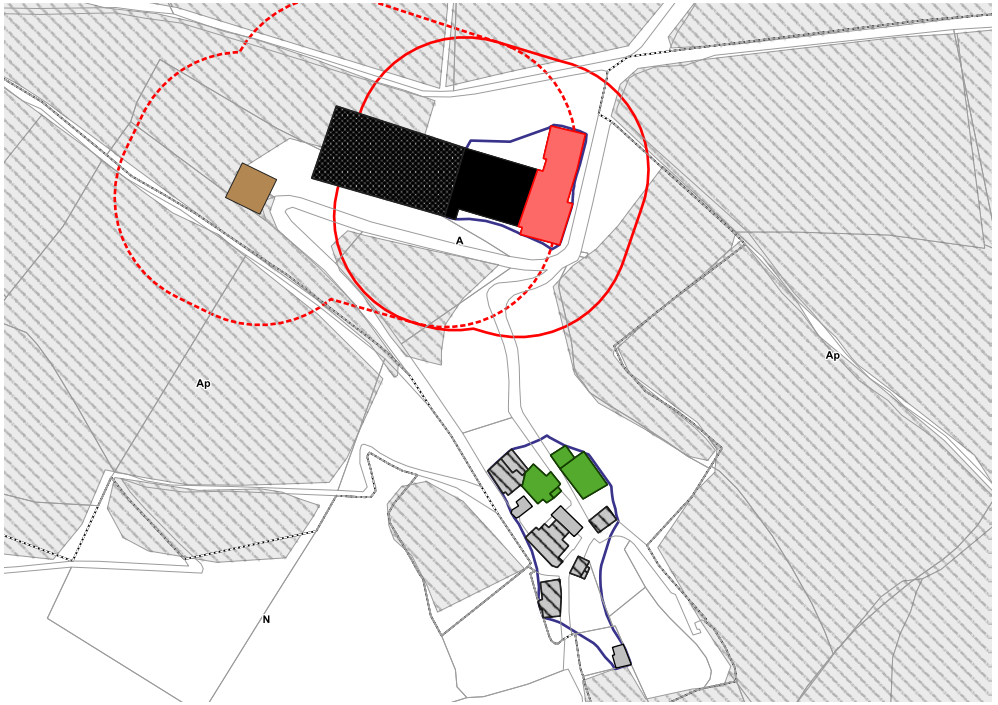

Le Mas Viel

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

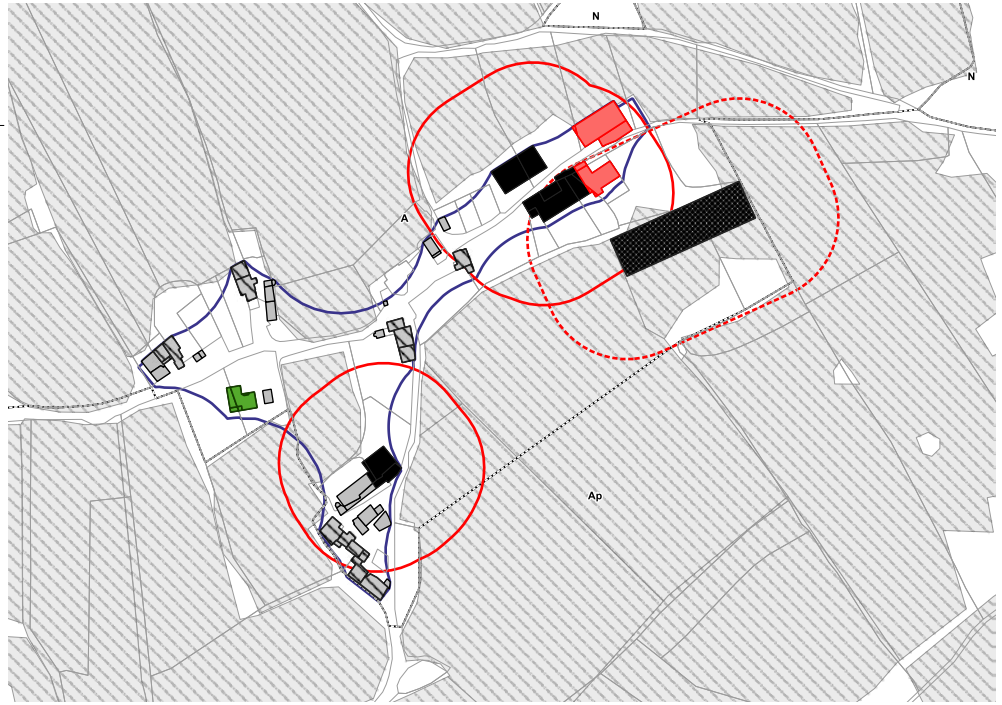

Moulin de Crouzet

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

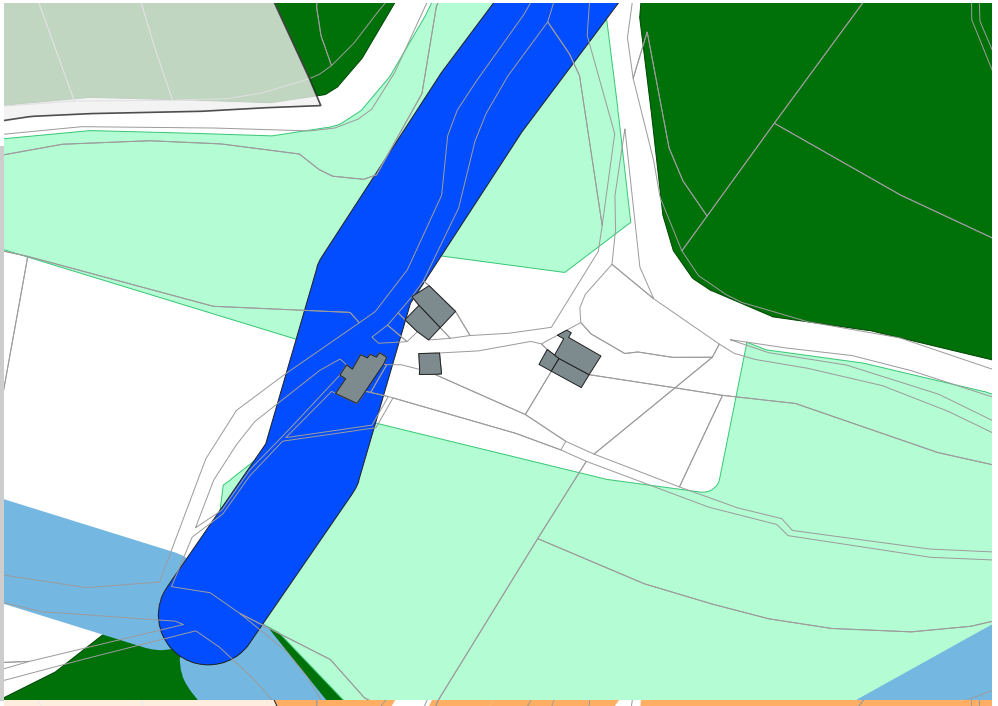

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

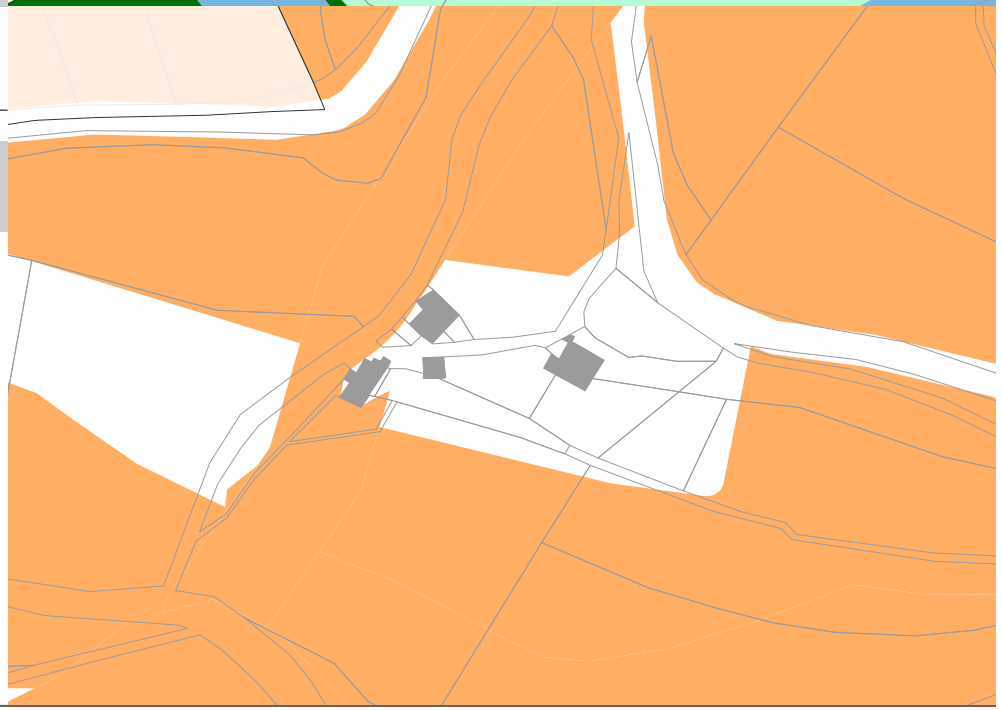

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

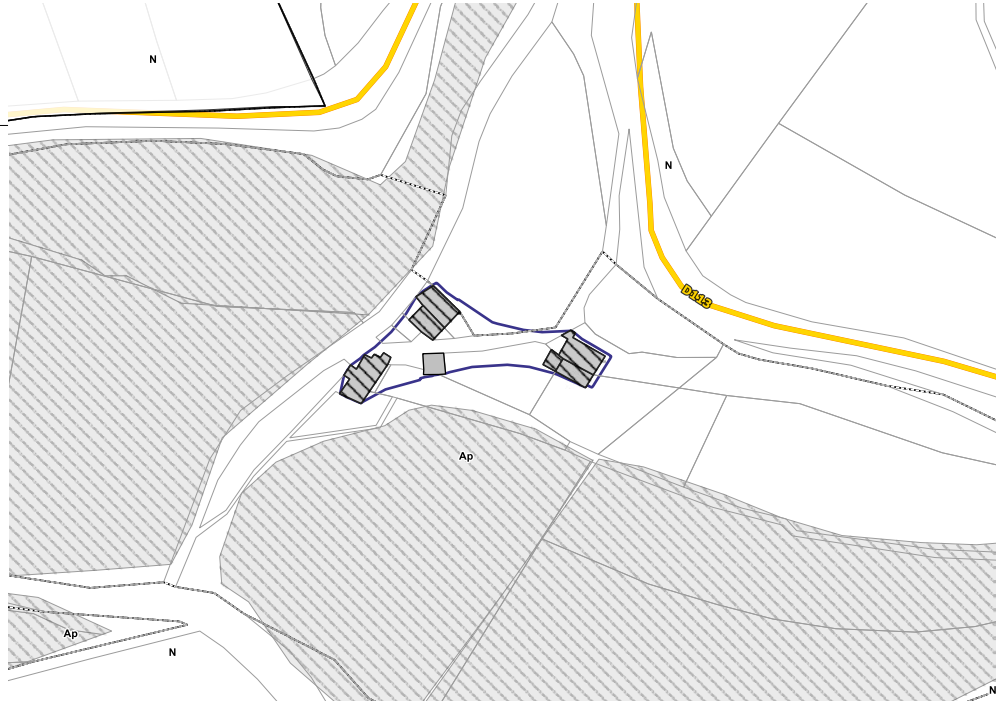

PROHENCOUX

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

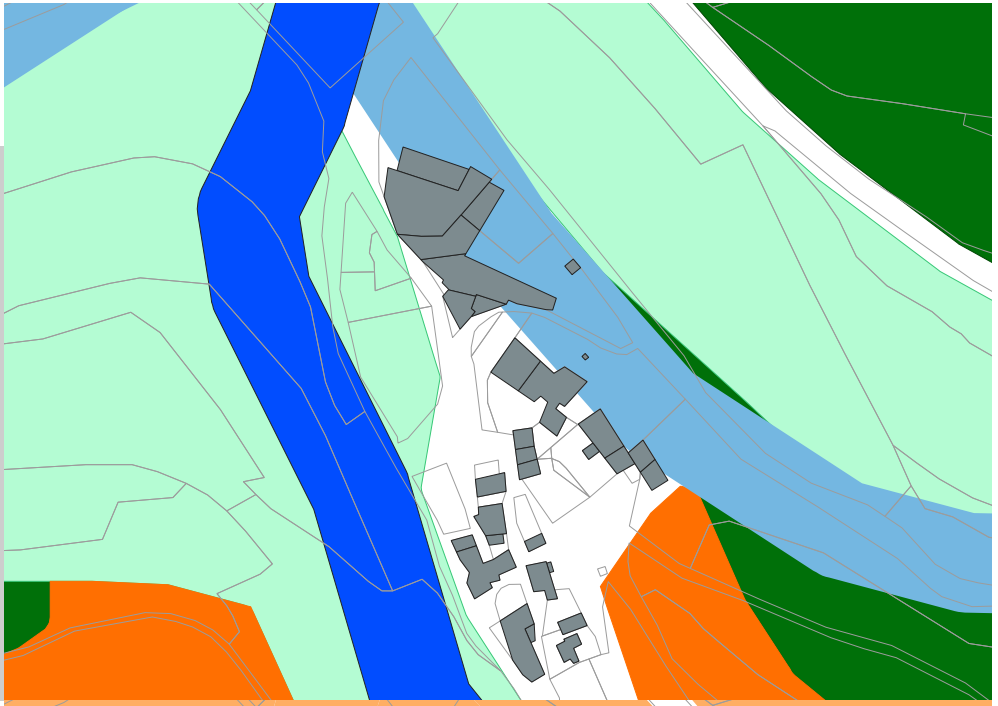

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



ROUZET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

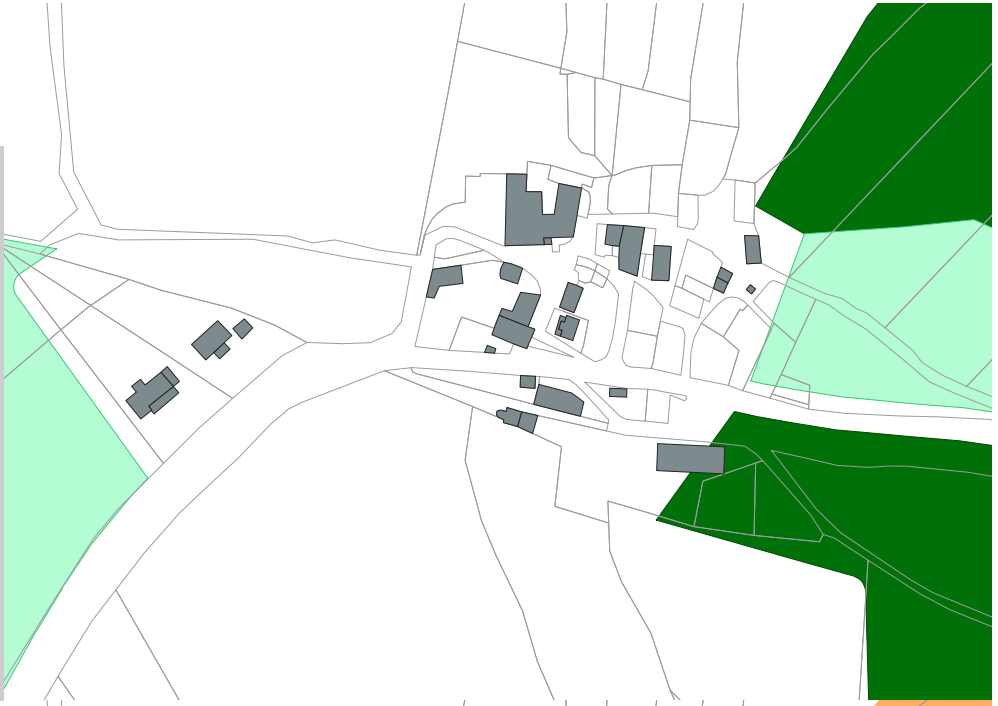

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-SERMINET

TRAME VERTE ET BLEUE

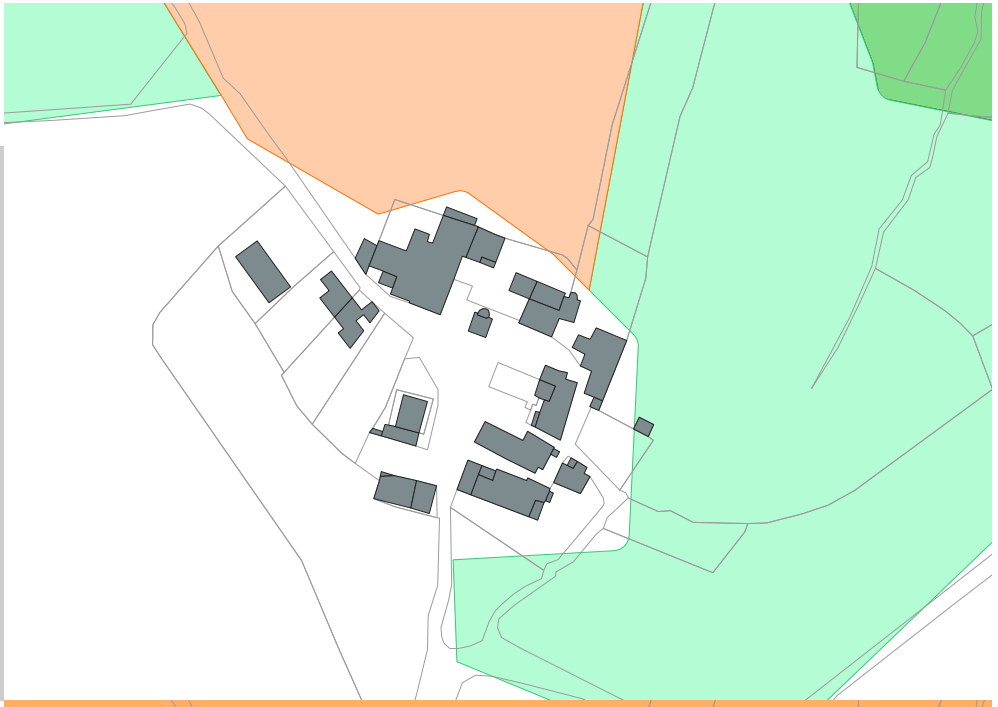

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-VINCENT

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

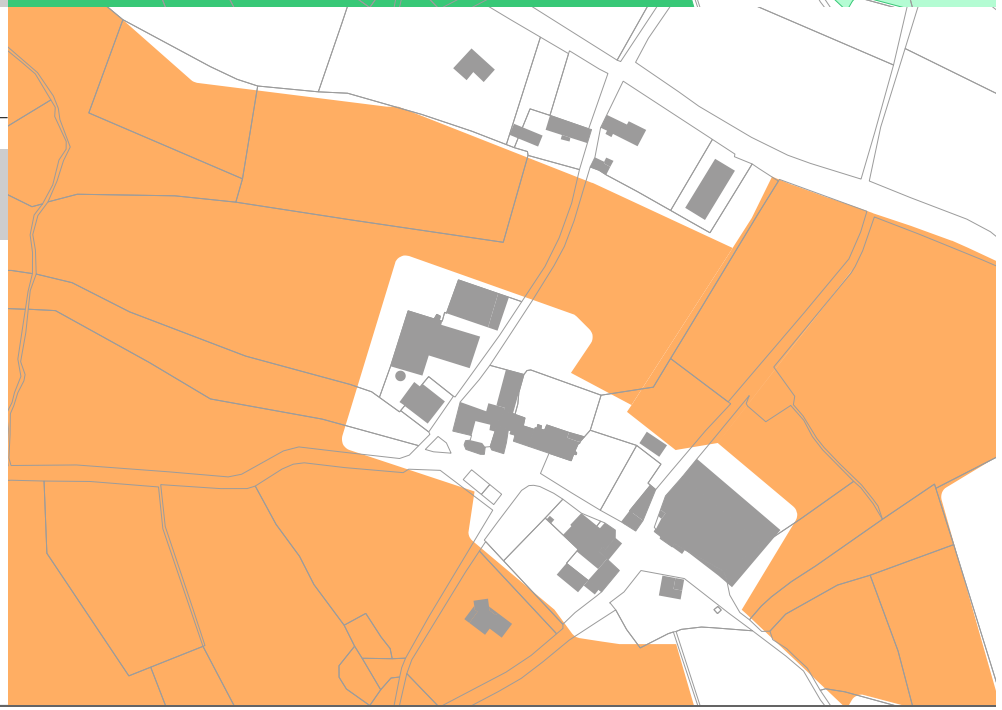

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

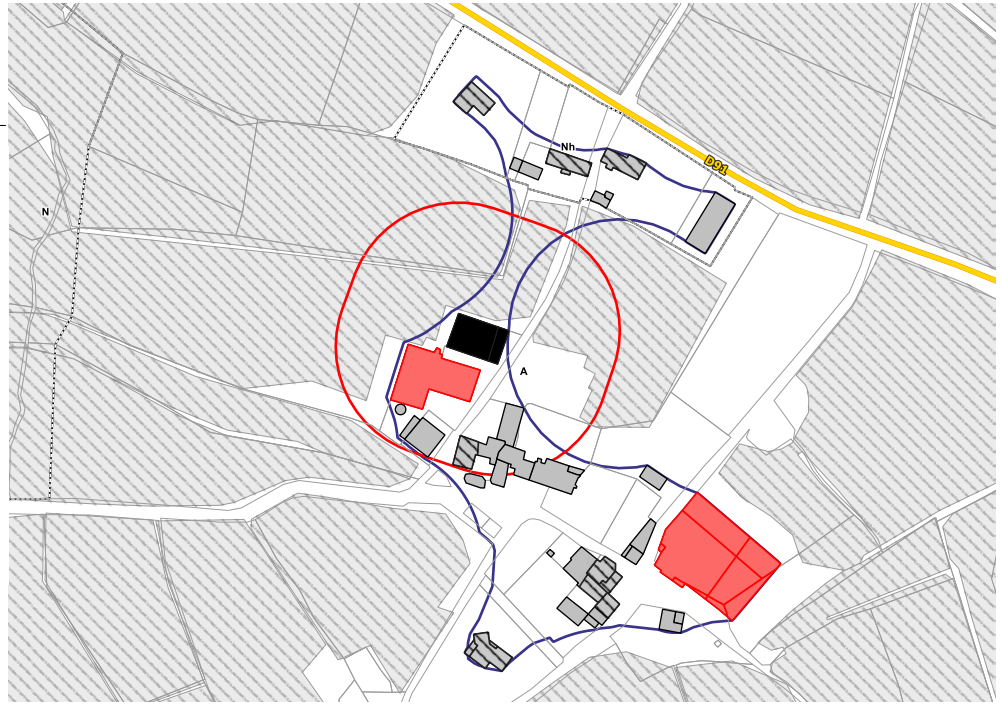

Murasson

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

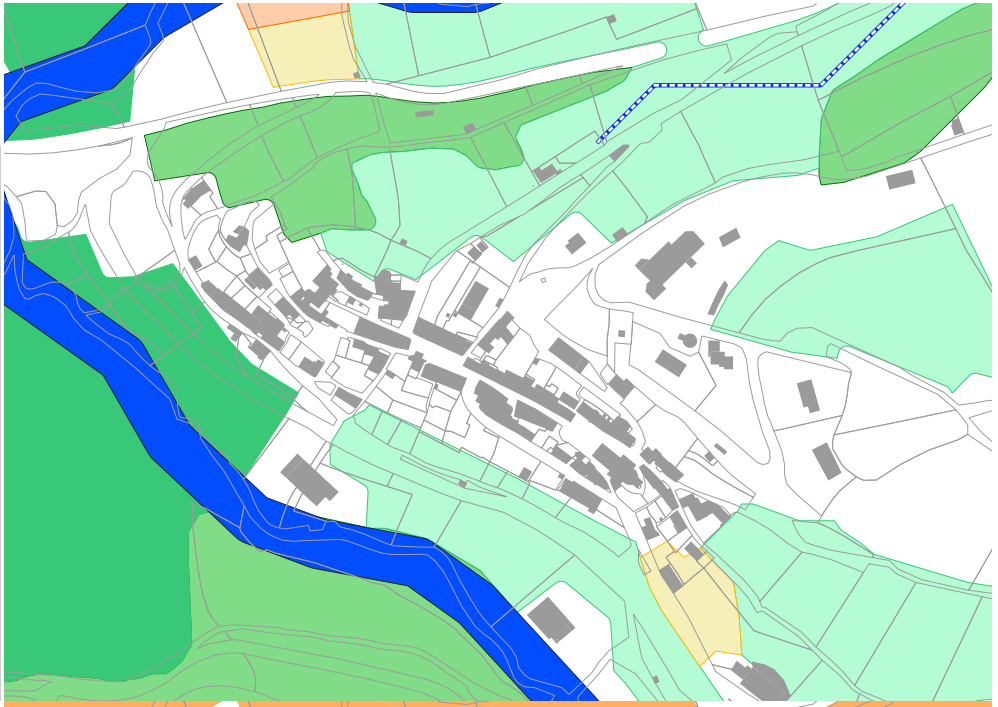

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



BADASSOU

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

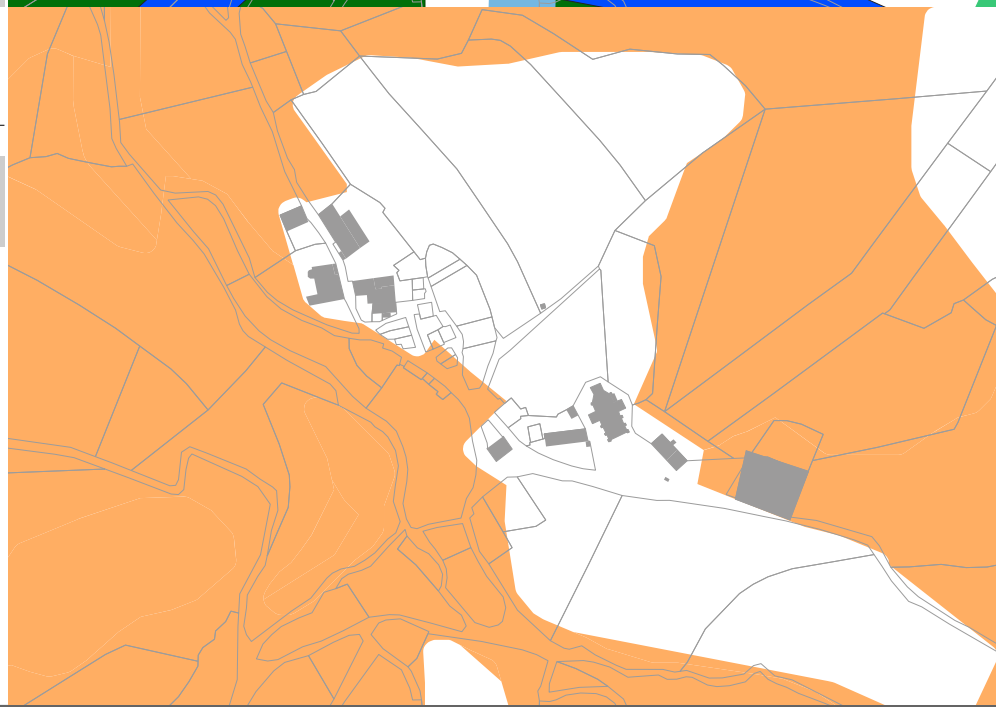

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères

RPG 2017



COMBELONGUE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

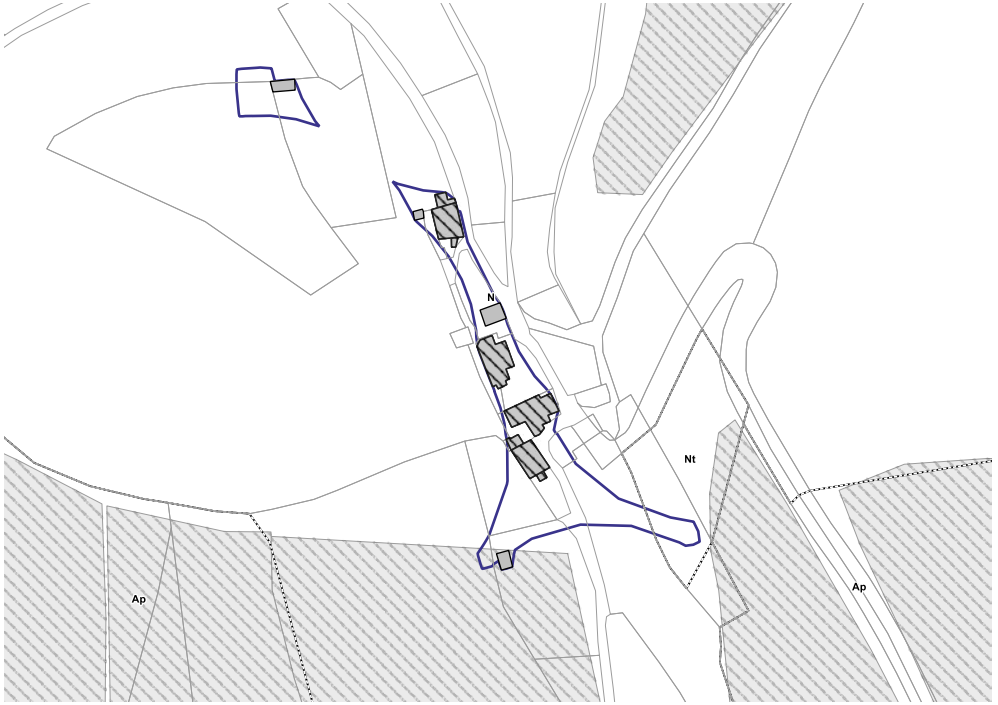

GIEUSSAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

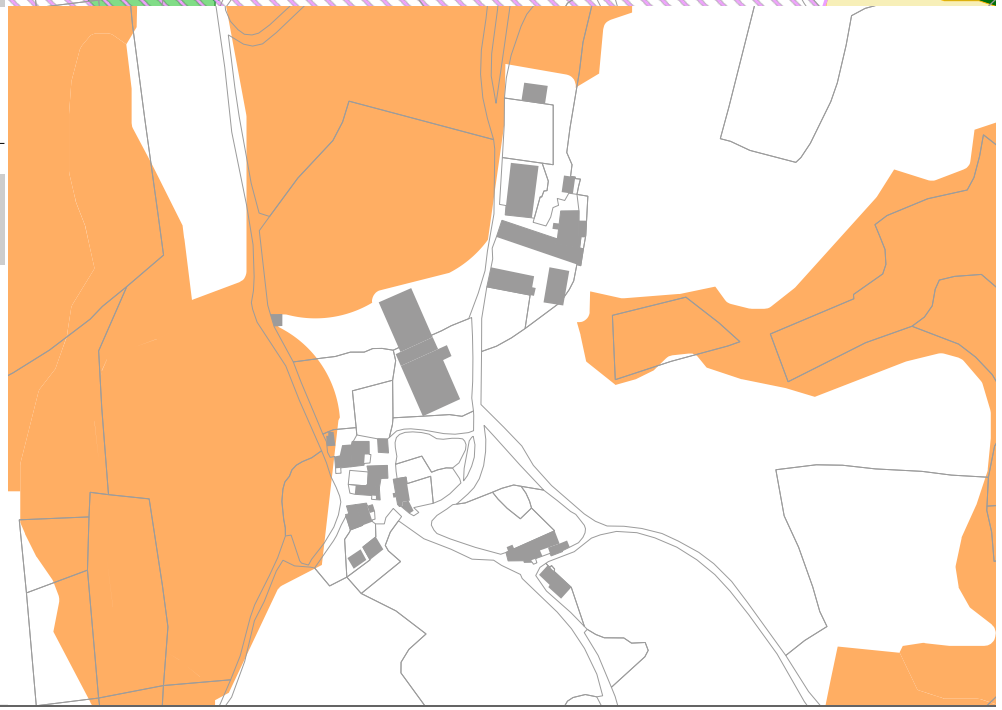

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



JOUQUEMIOLE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

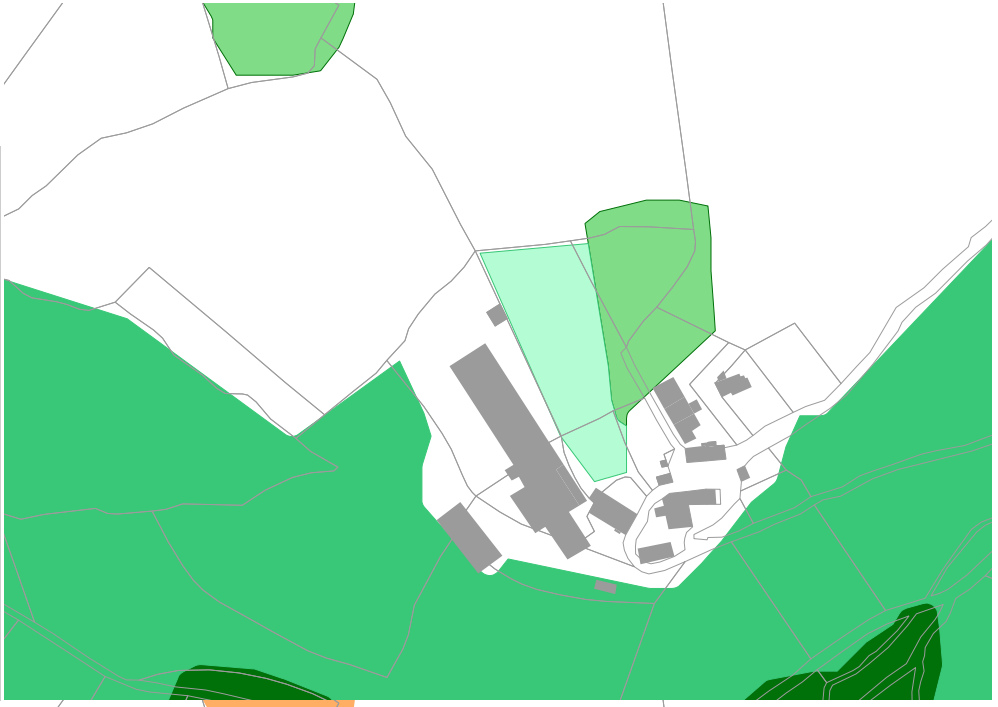

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

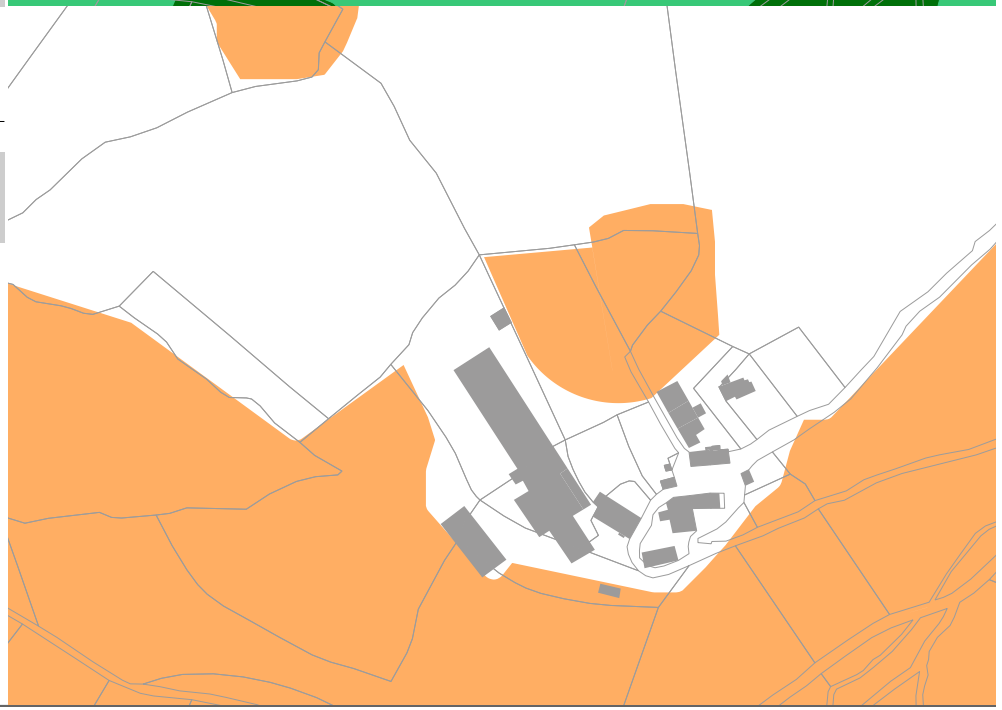

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Borie Haute

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

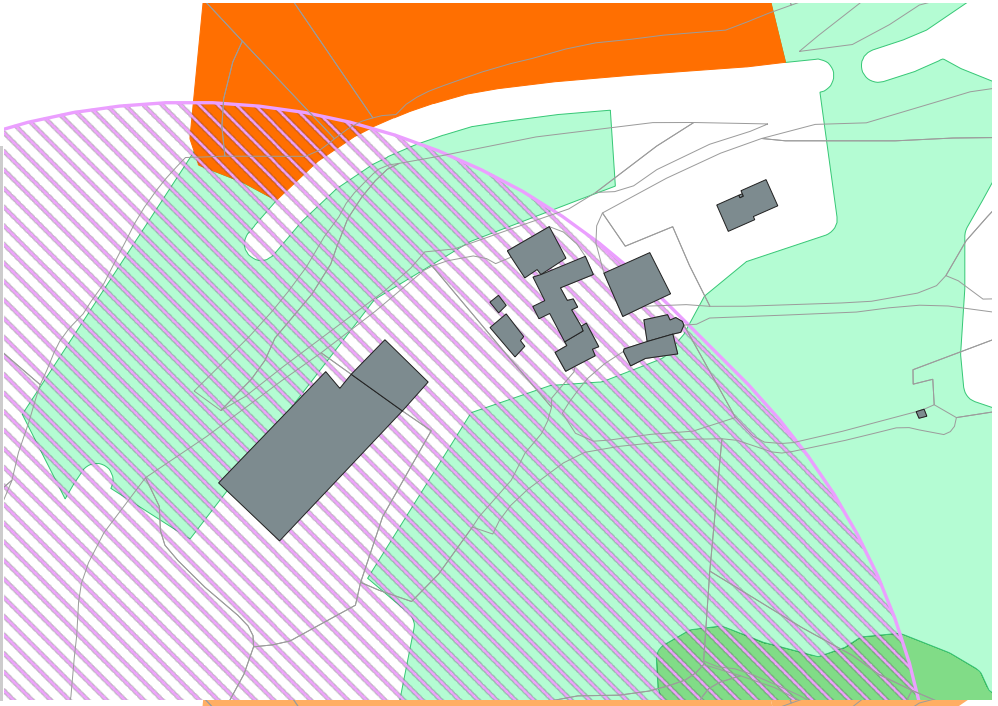

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

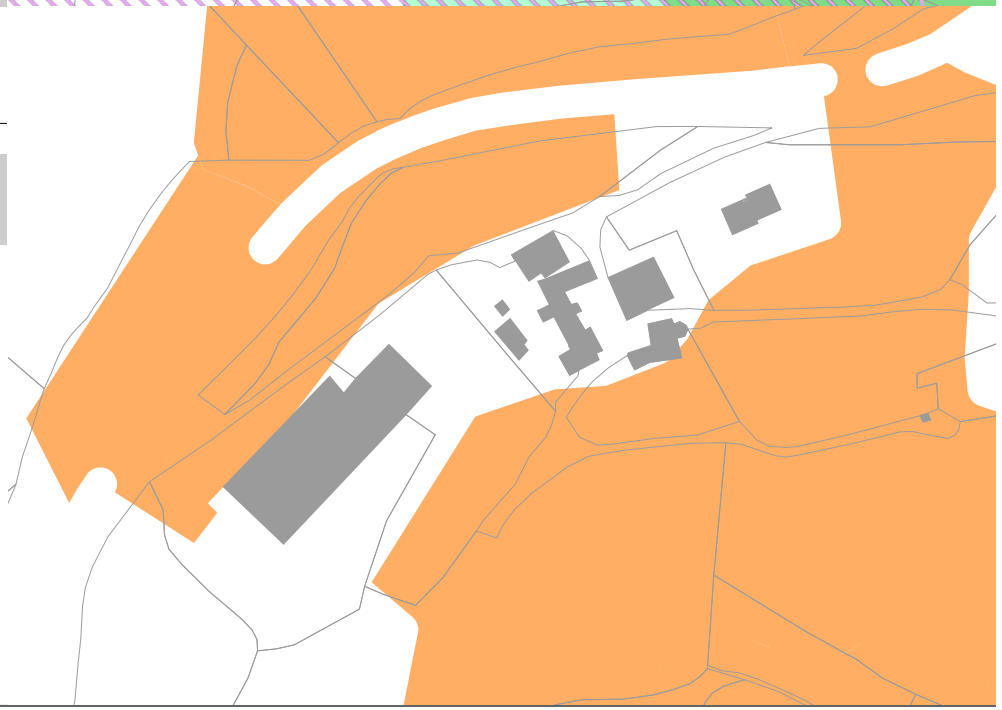

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Martinarie

Trame Verte et Bleue

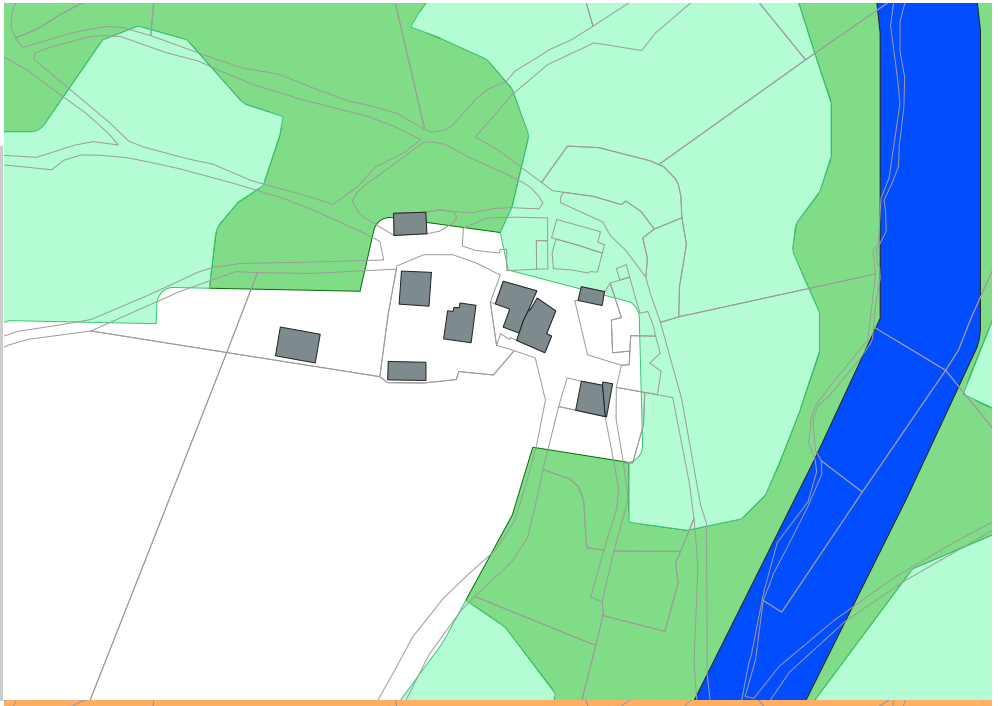

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

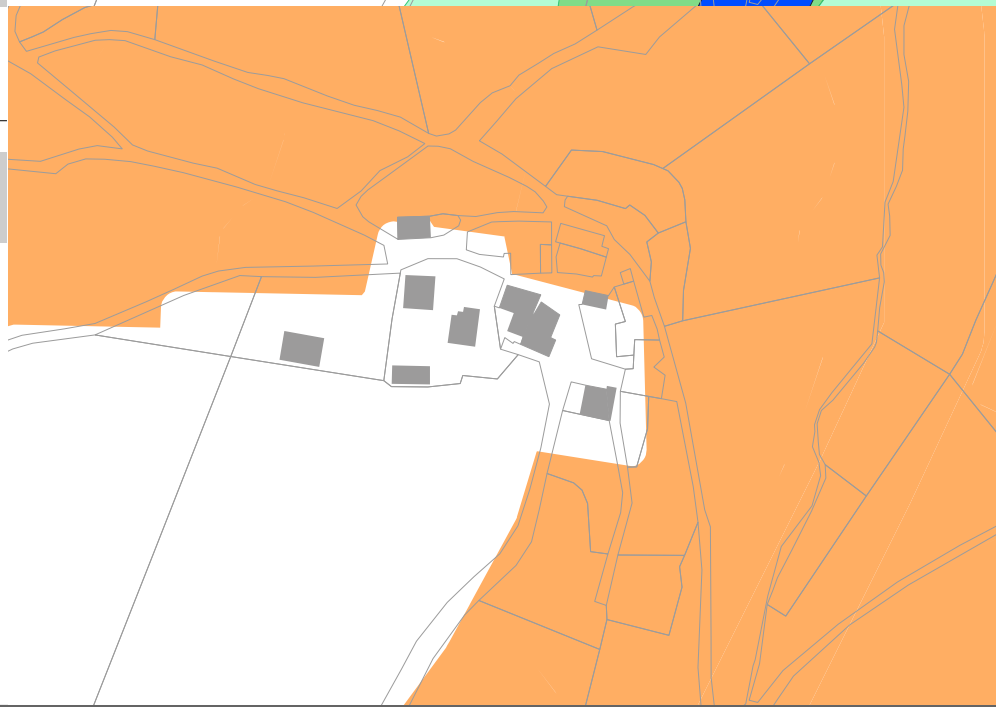

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Vernière

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

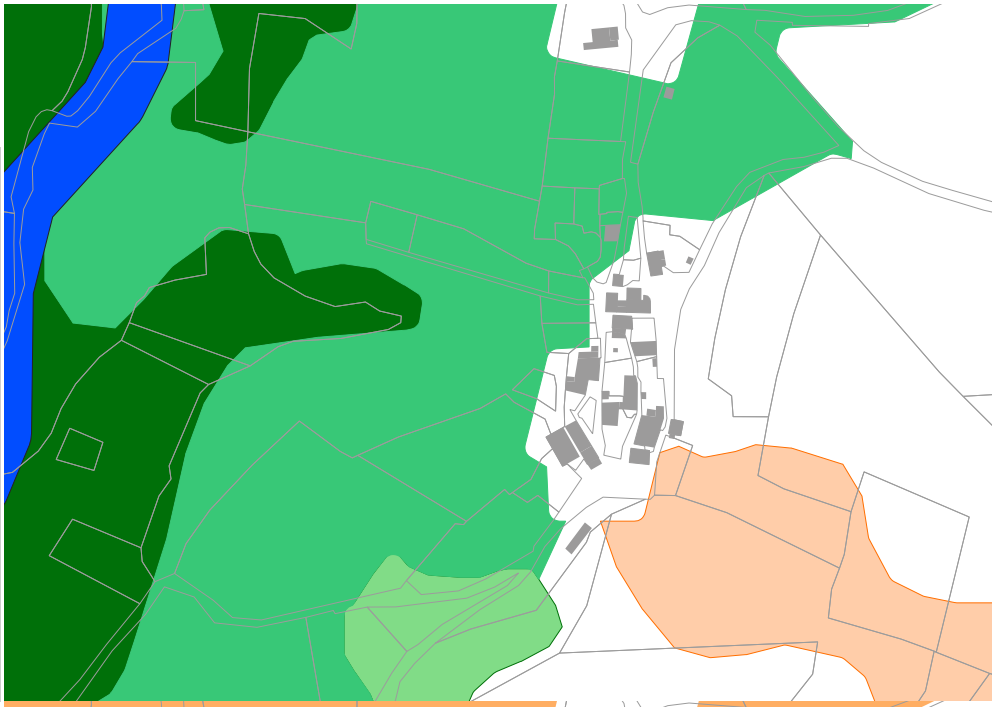

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Pradal

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

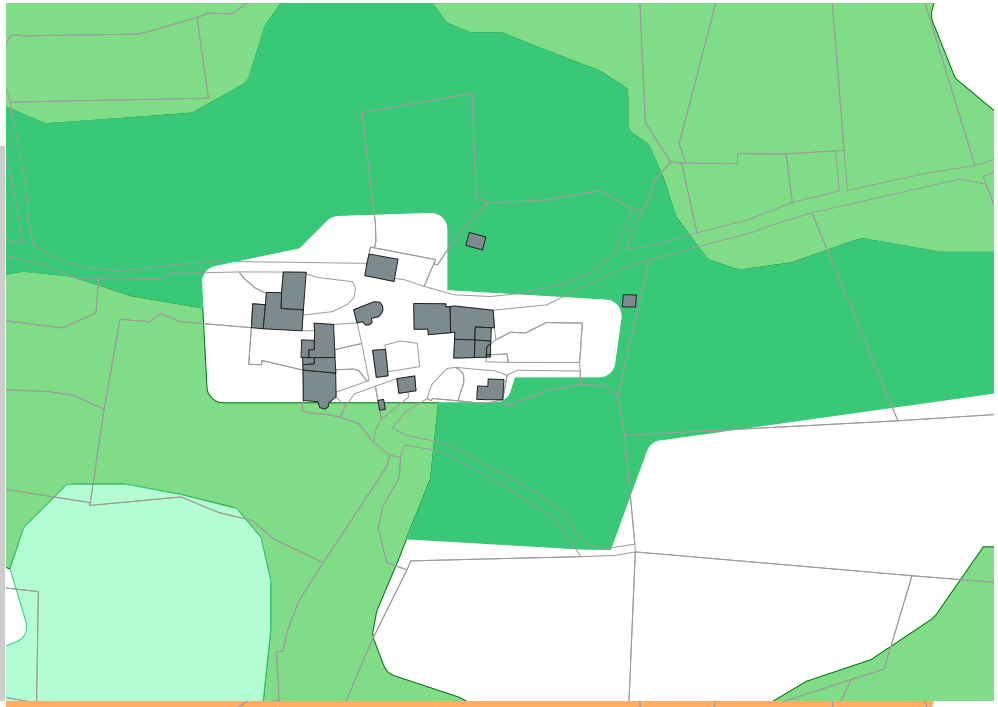

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

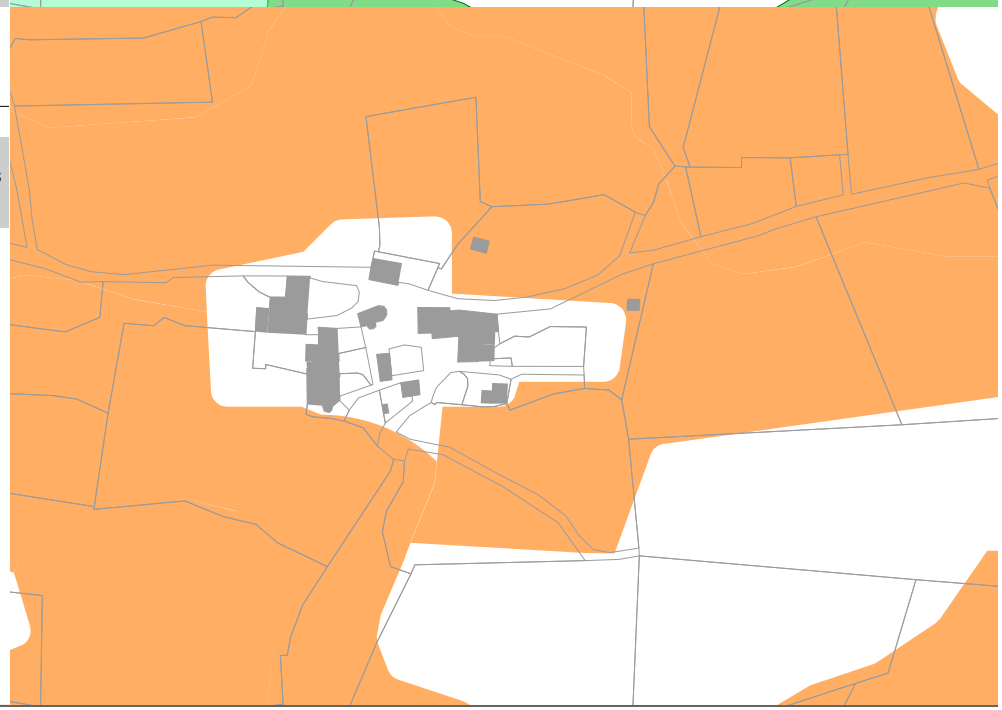

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



MANDEGOURC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

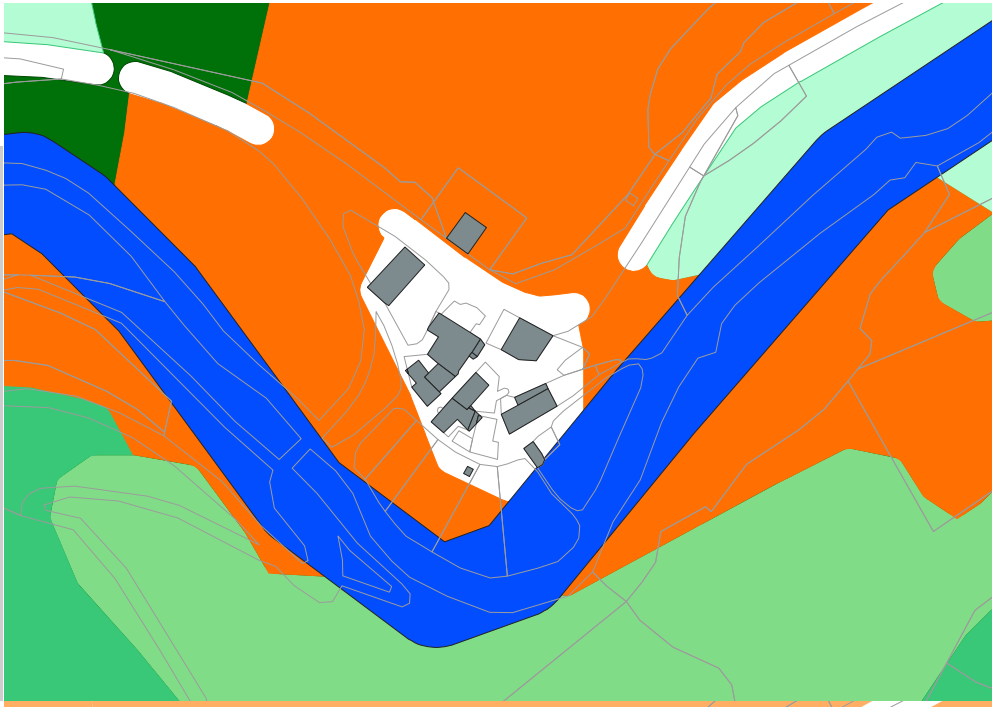

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

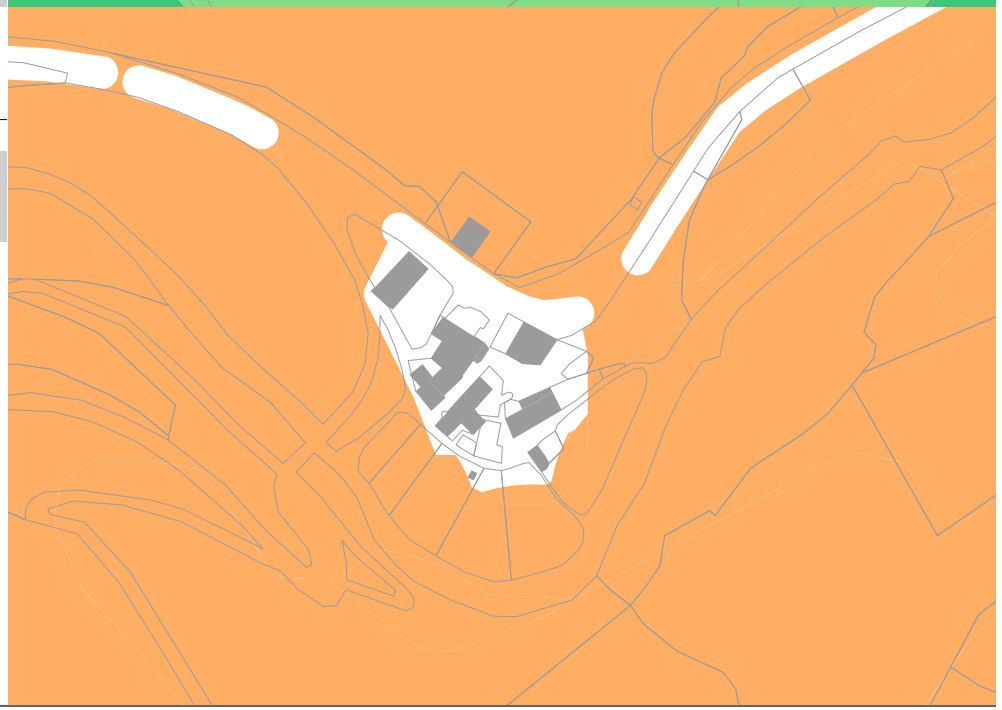

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



RIOLS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

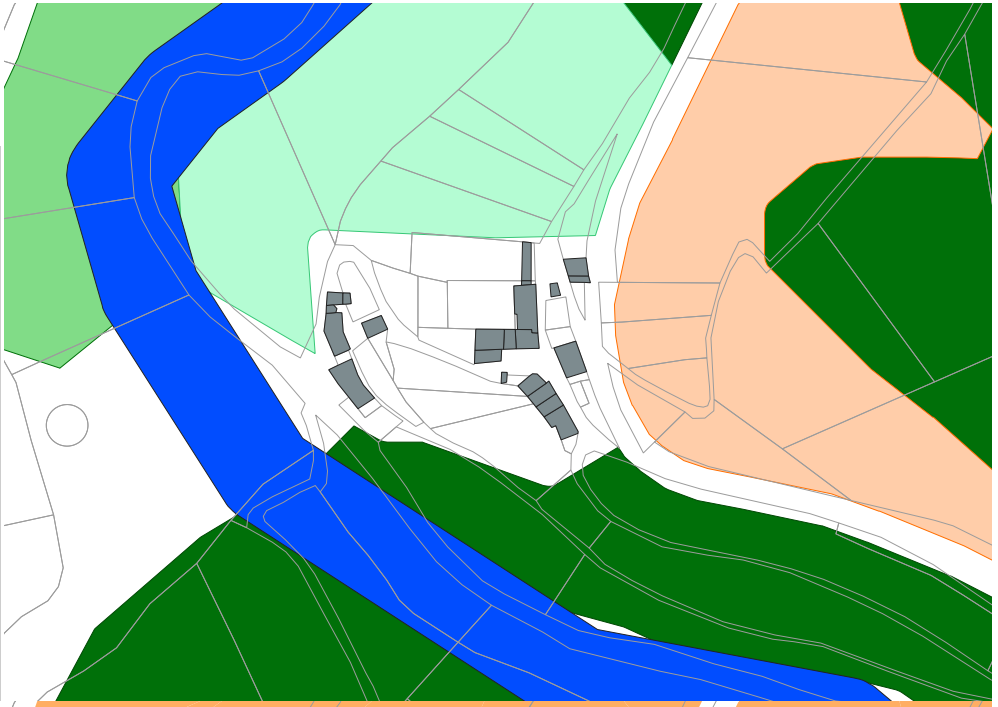

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

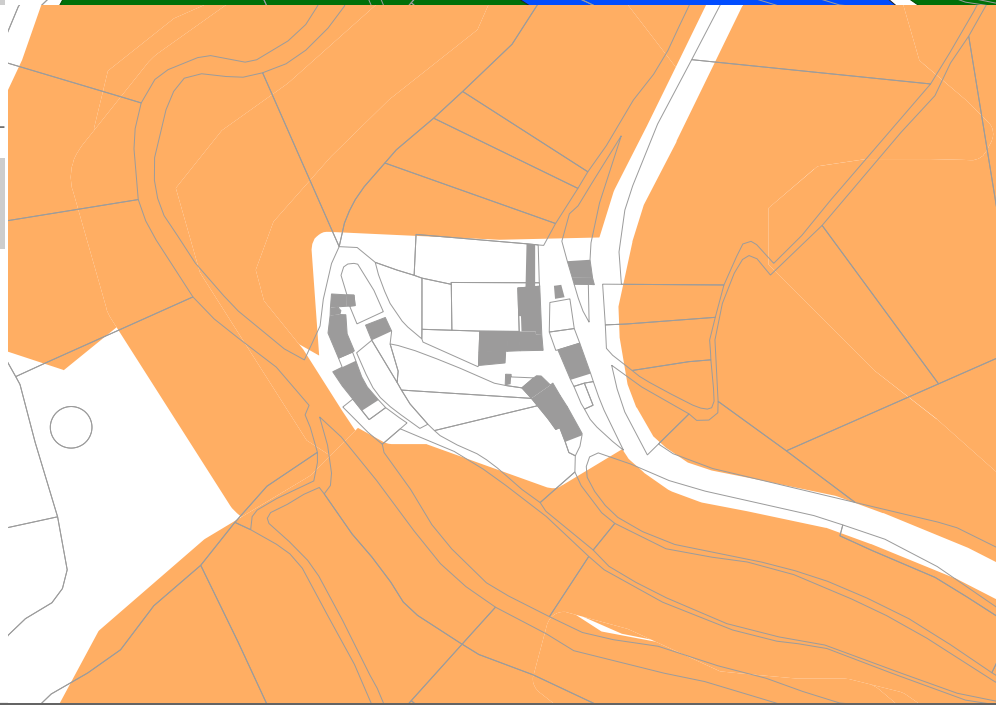

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

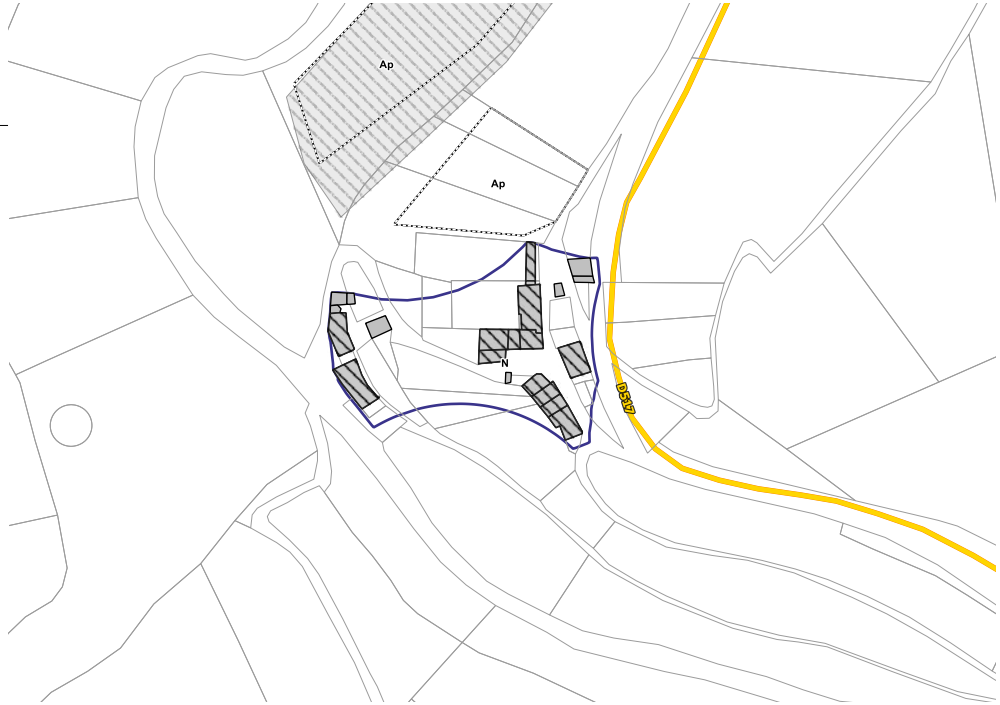

VABRE

TRAME VERTE ET BLEUE

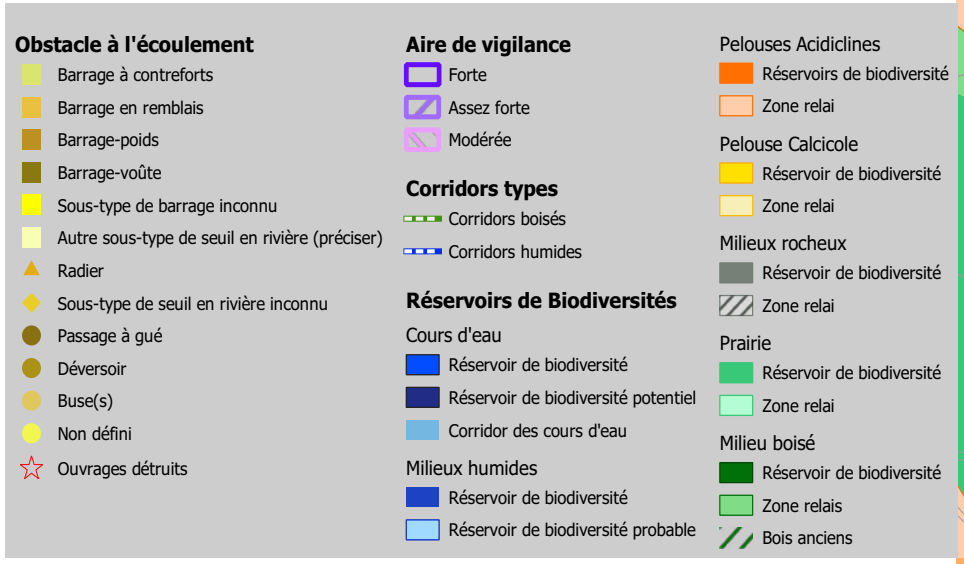

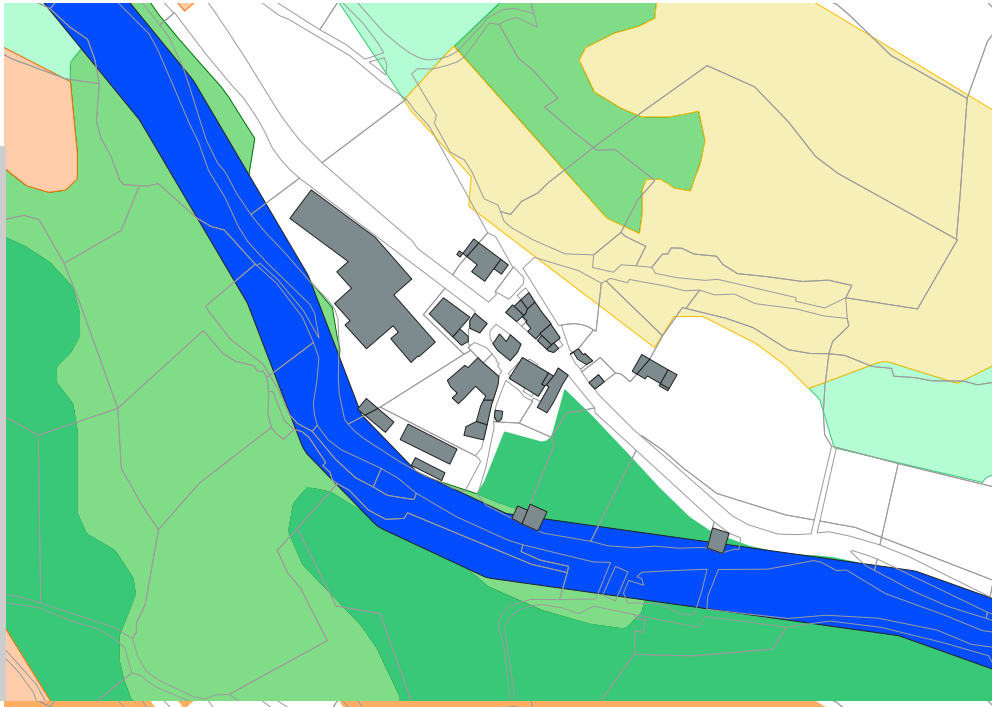

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

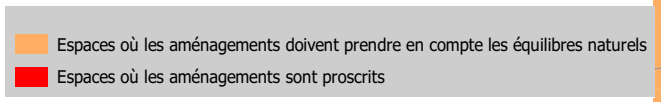

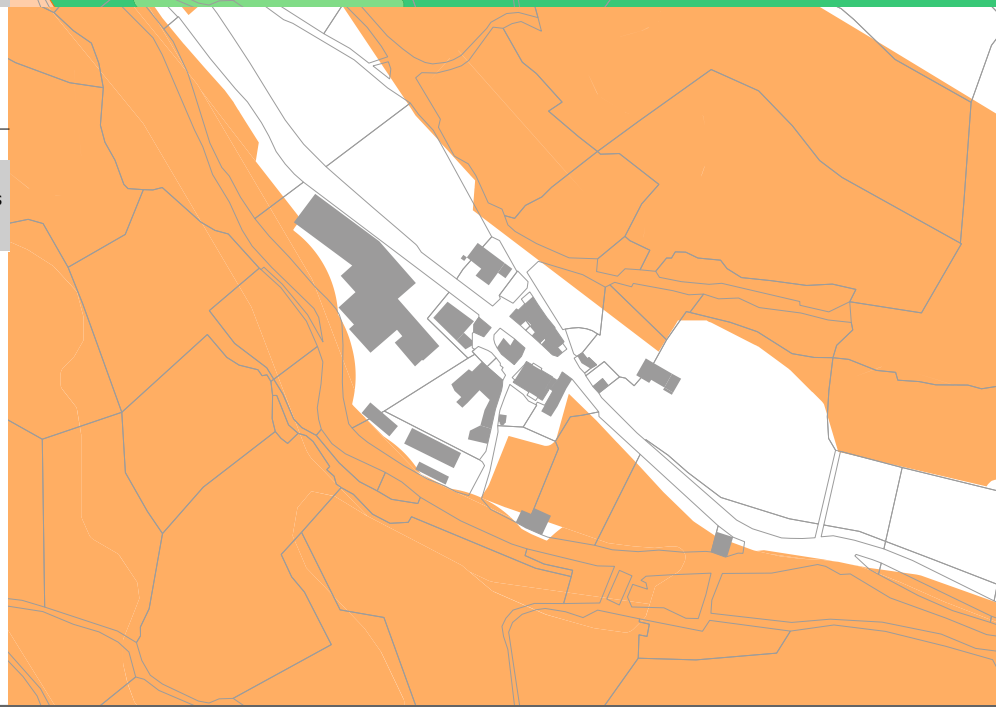

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Peux-et-Couffouleux

COUFFOULEUX (BOURG)

TRAME VERTE ET BLEUE

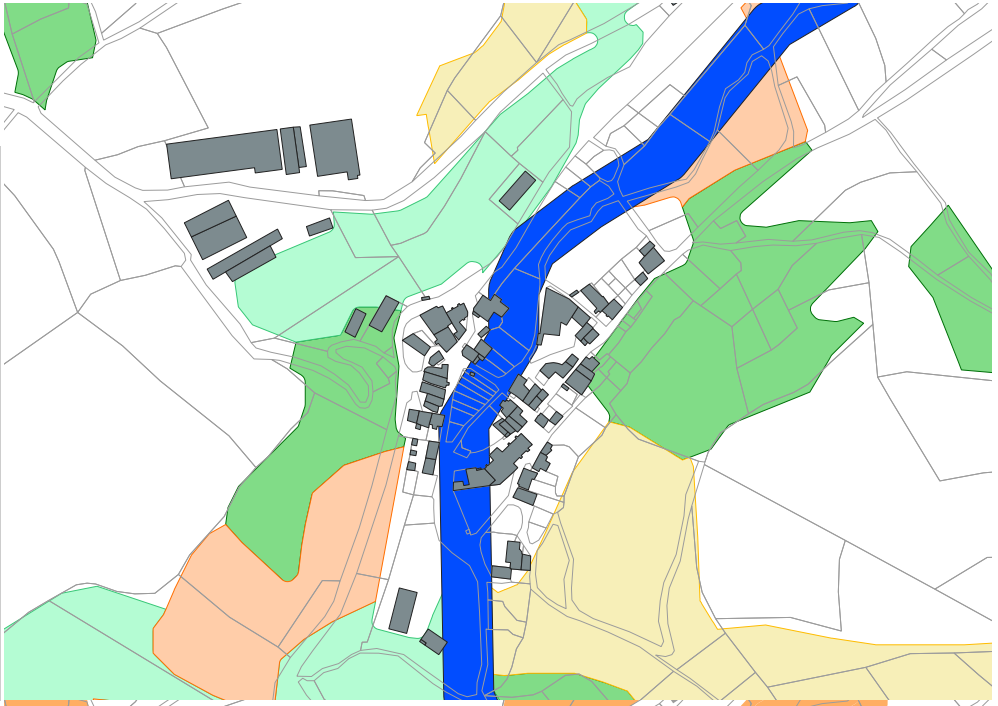

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

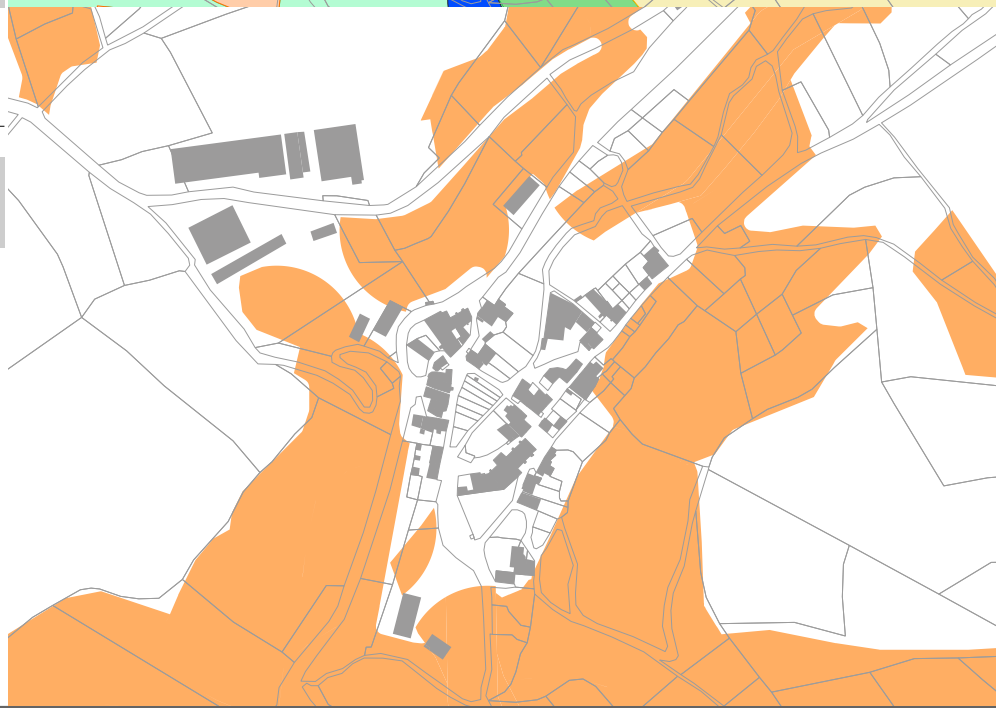

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Fabrègues

Trame Verte et Bleue

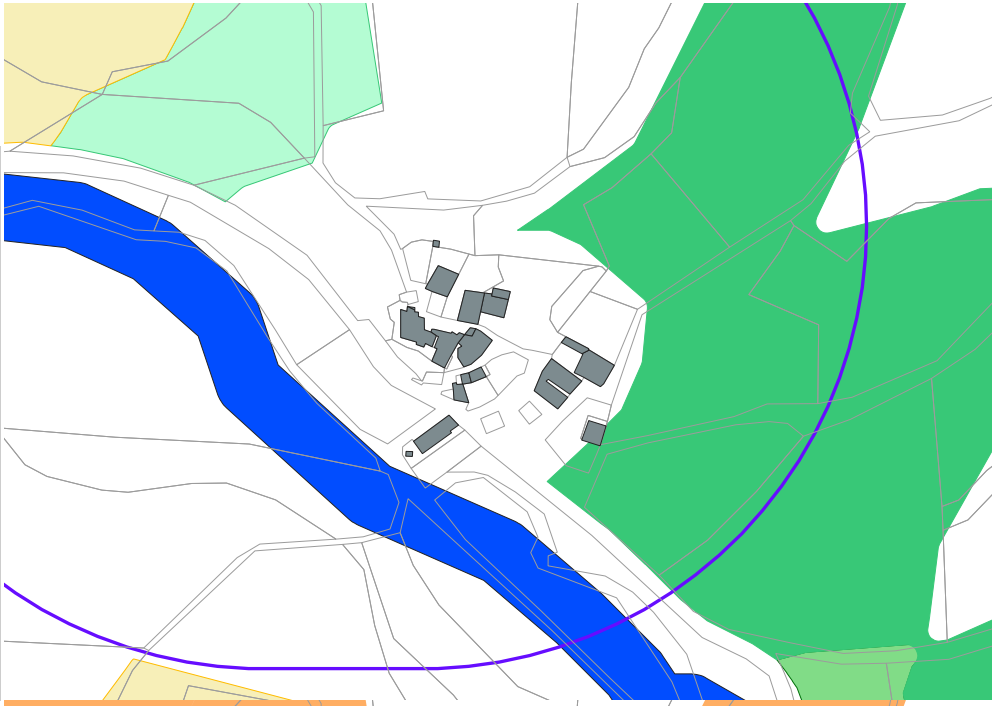

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

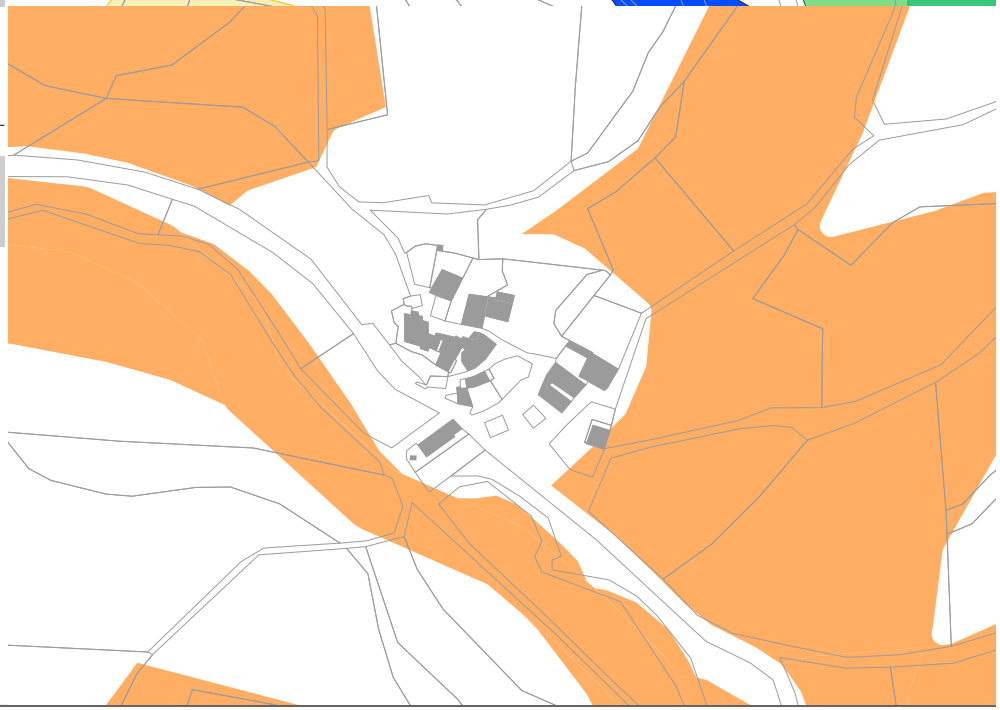

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Landes

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

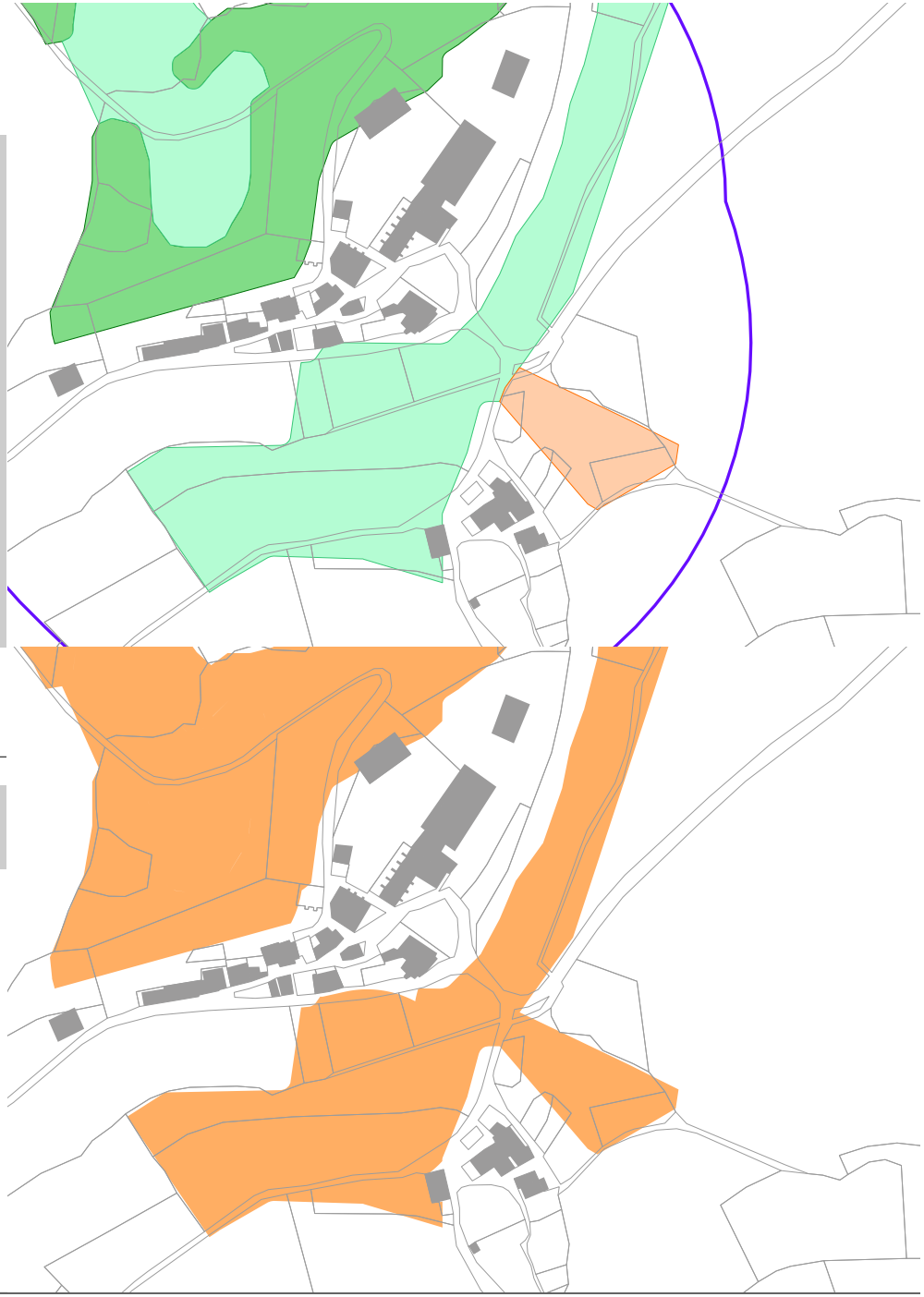

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

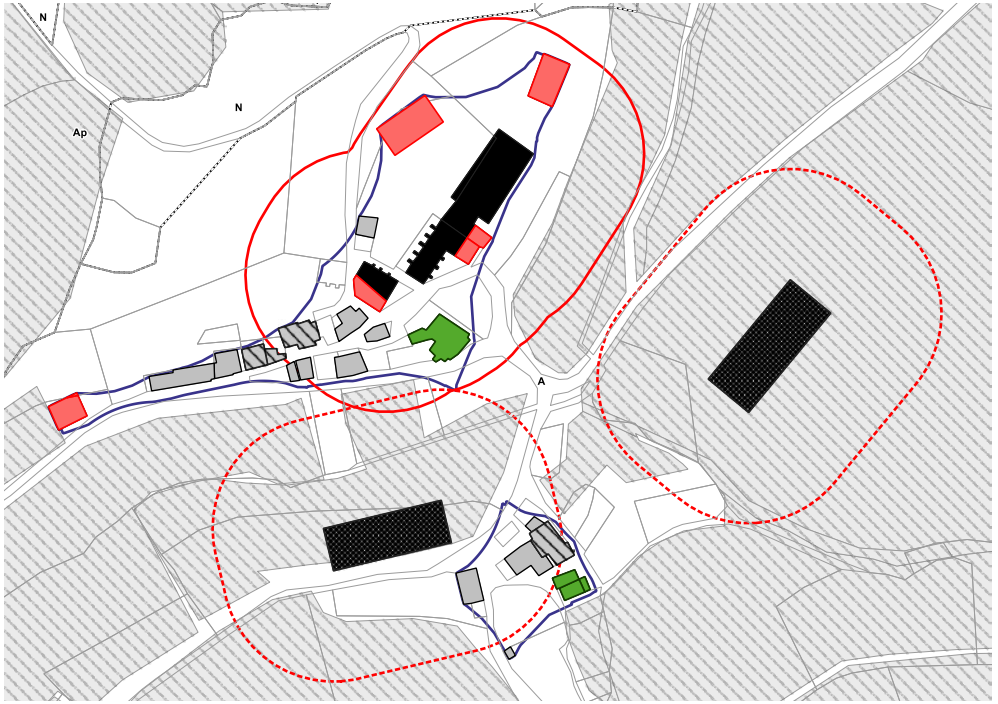

MIALET

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

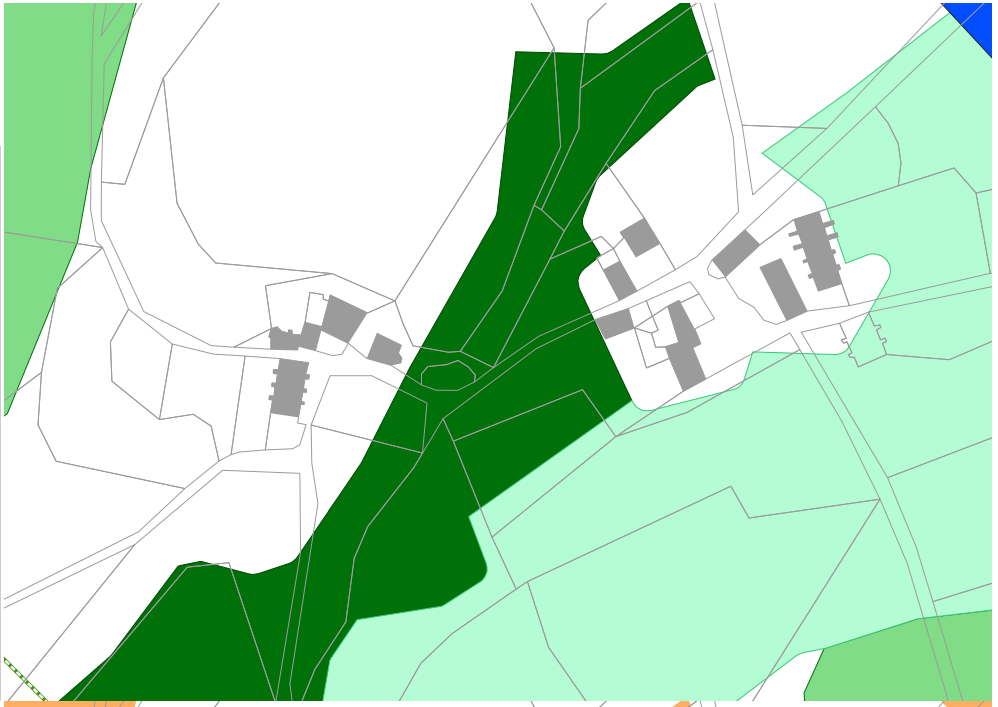

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

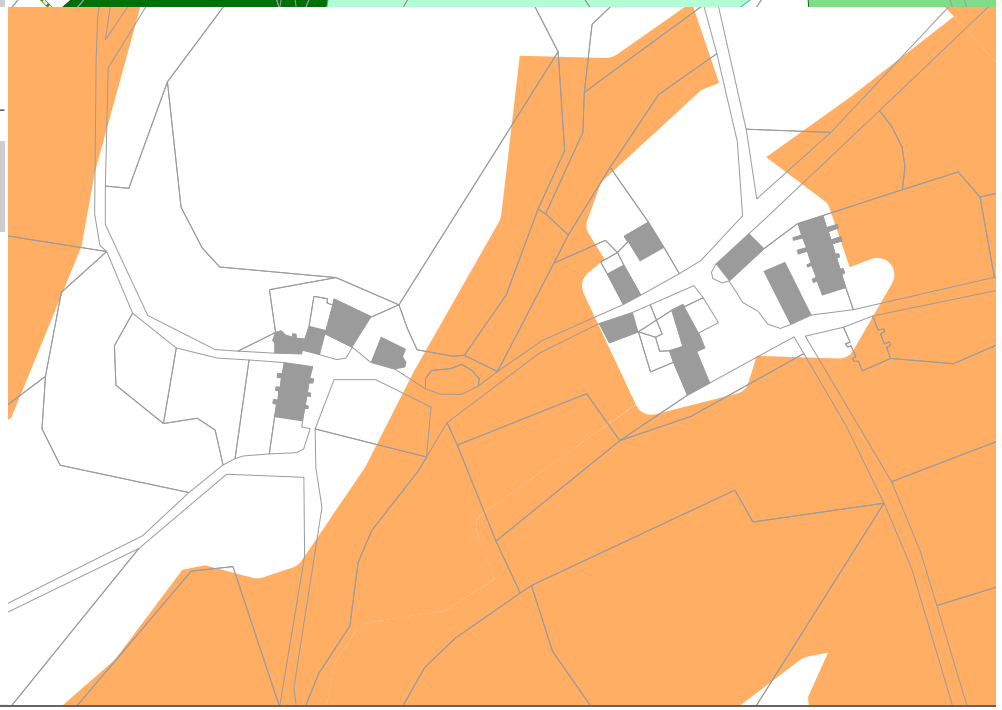

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



PEUX

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

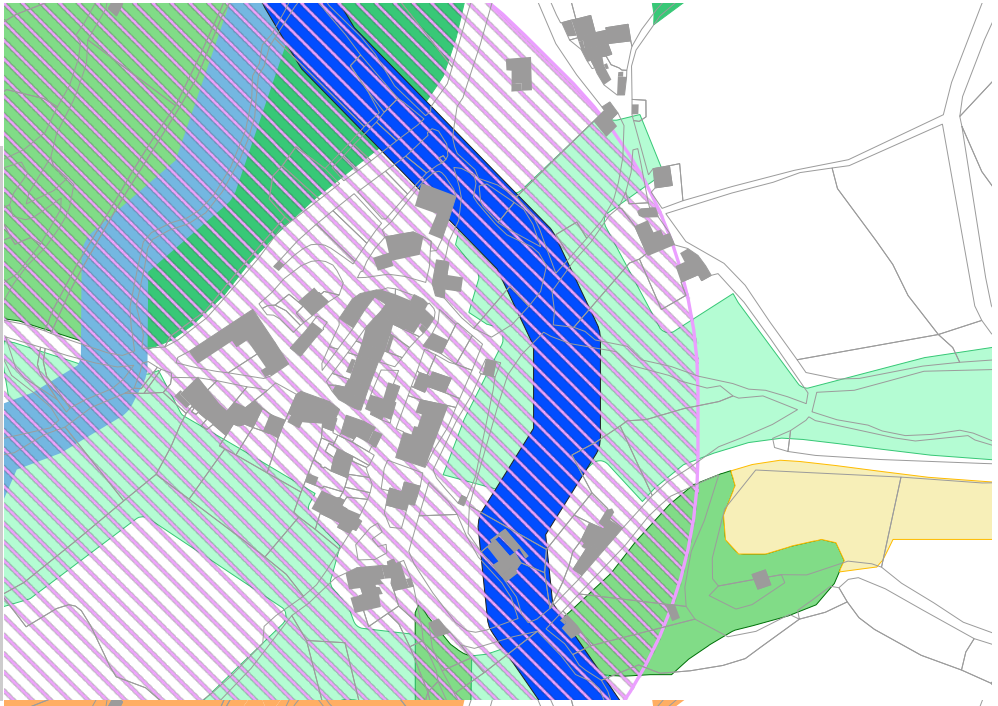

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

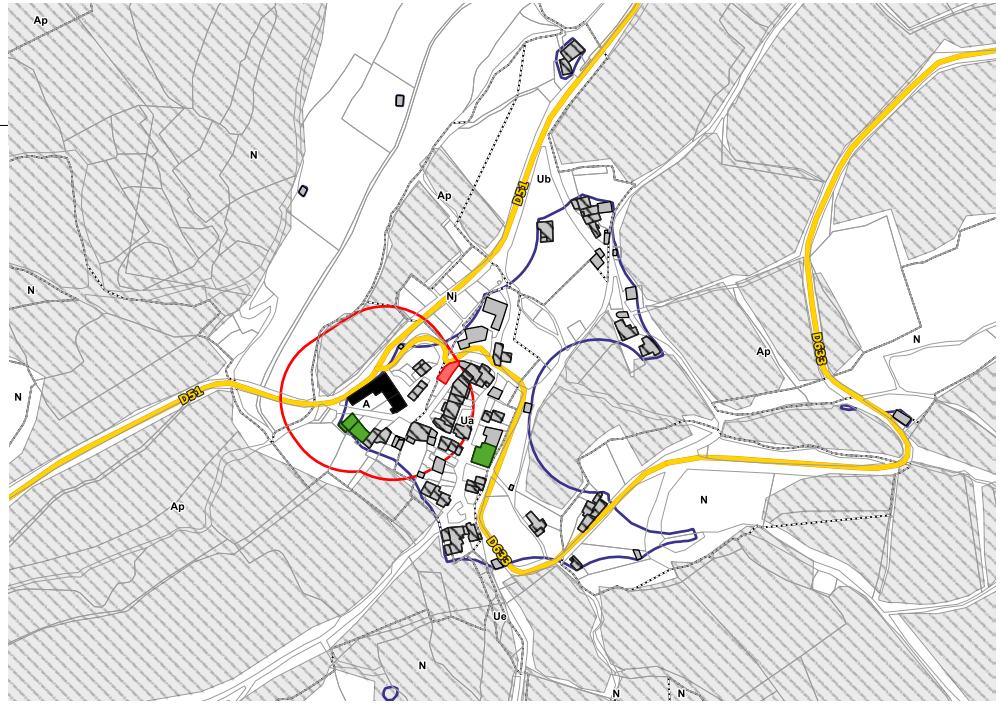

SAINT-MÉEN

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

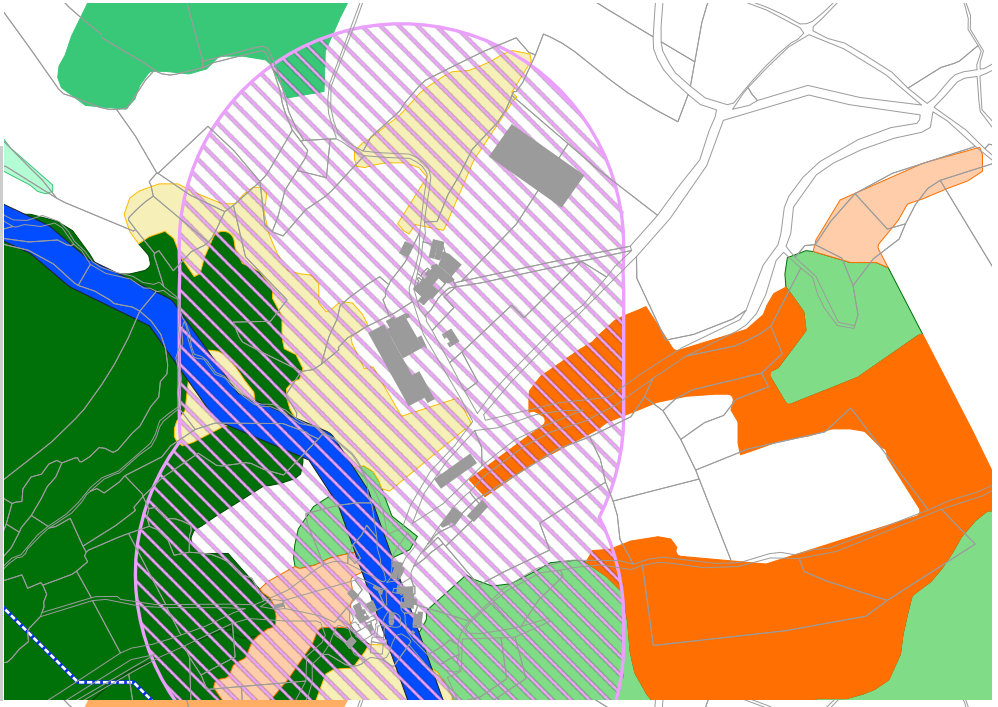

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

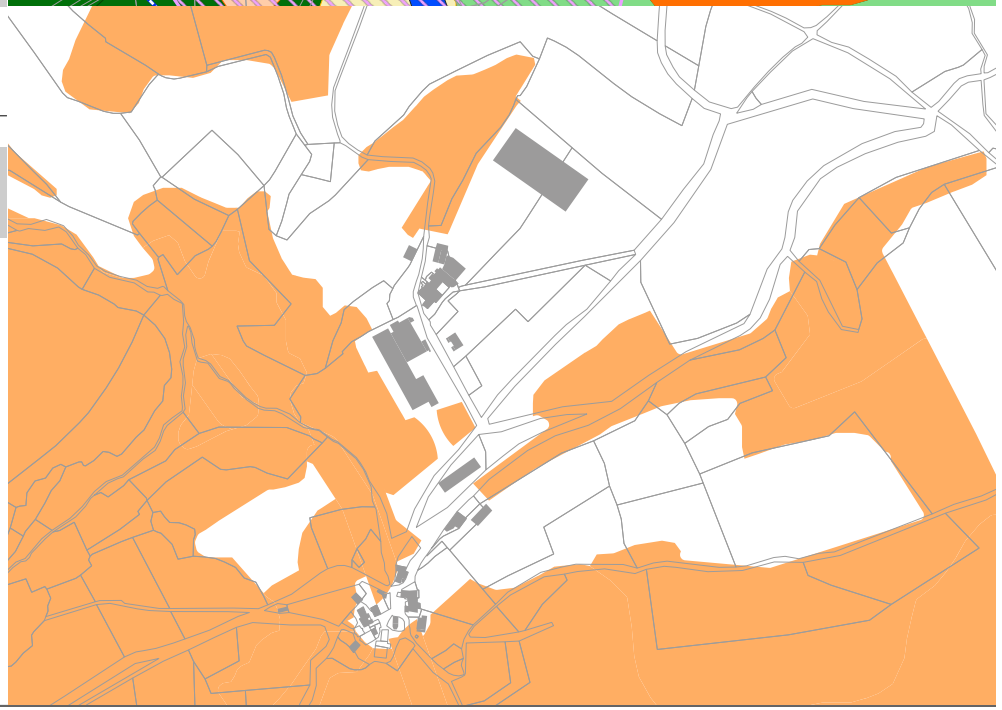

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Pousthomy

Bourg (Nord)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

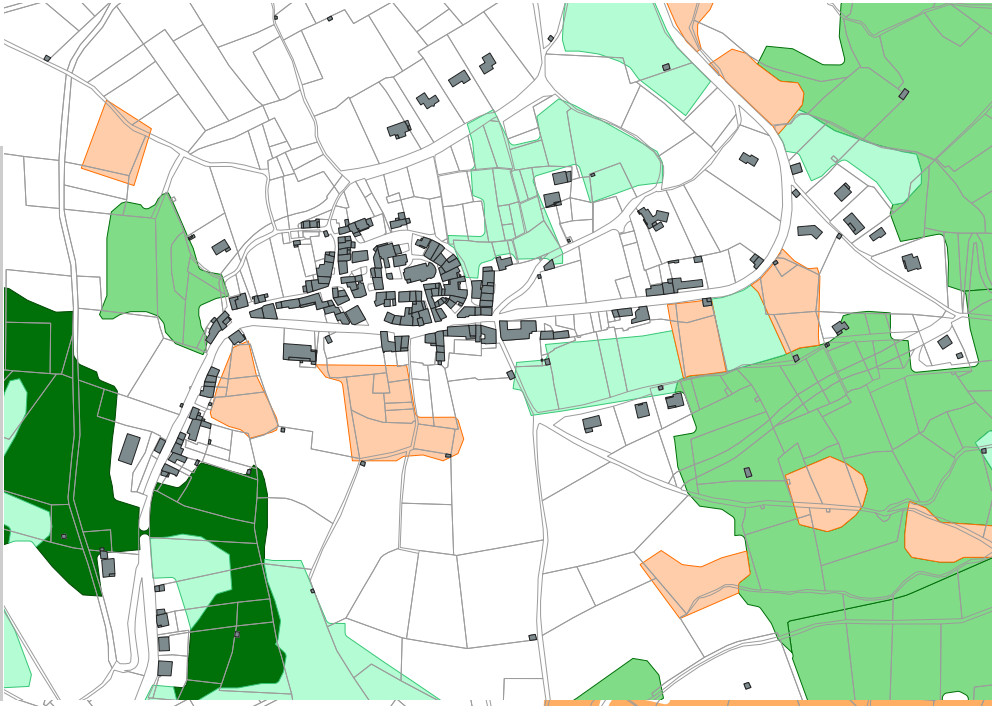

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

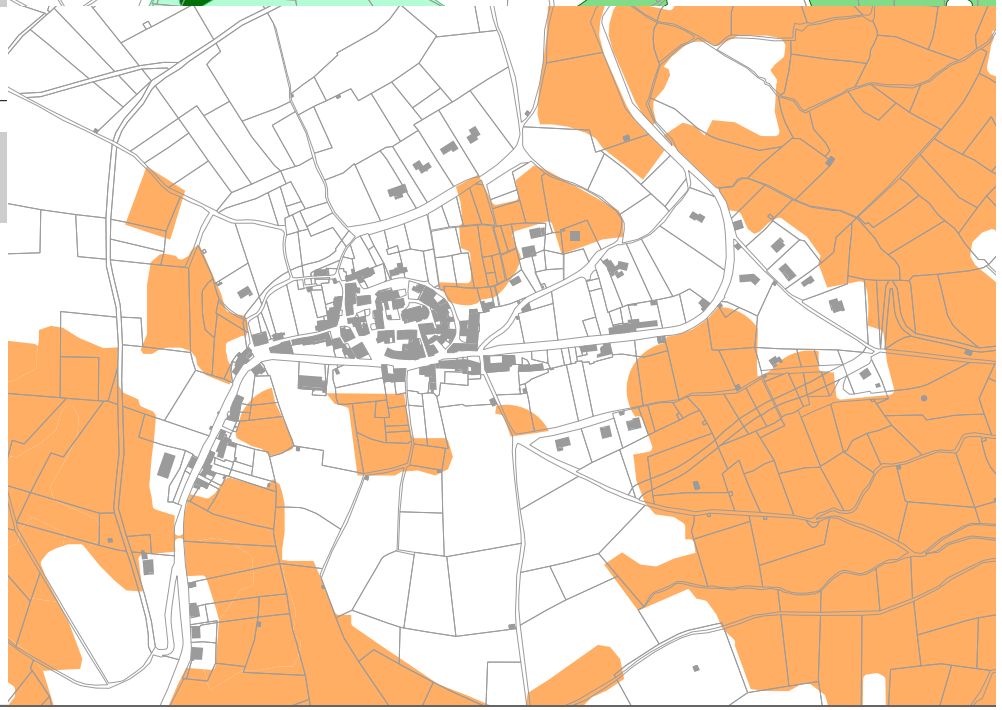

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Bourg (Sud)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

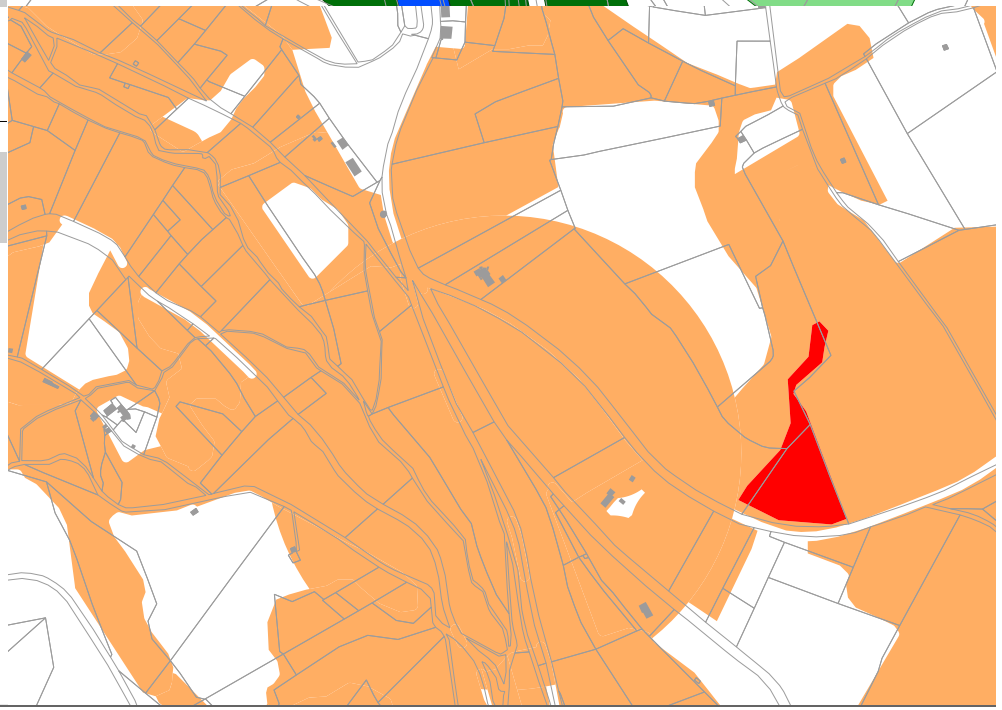

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

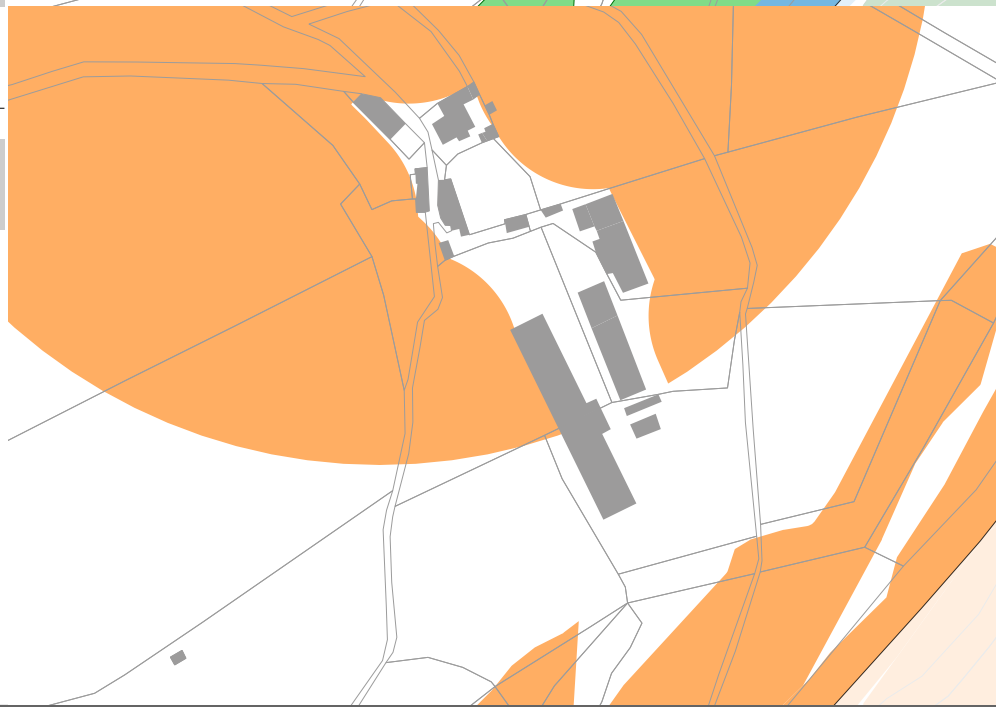

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

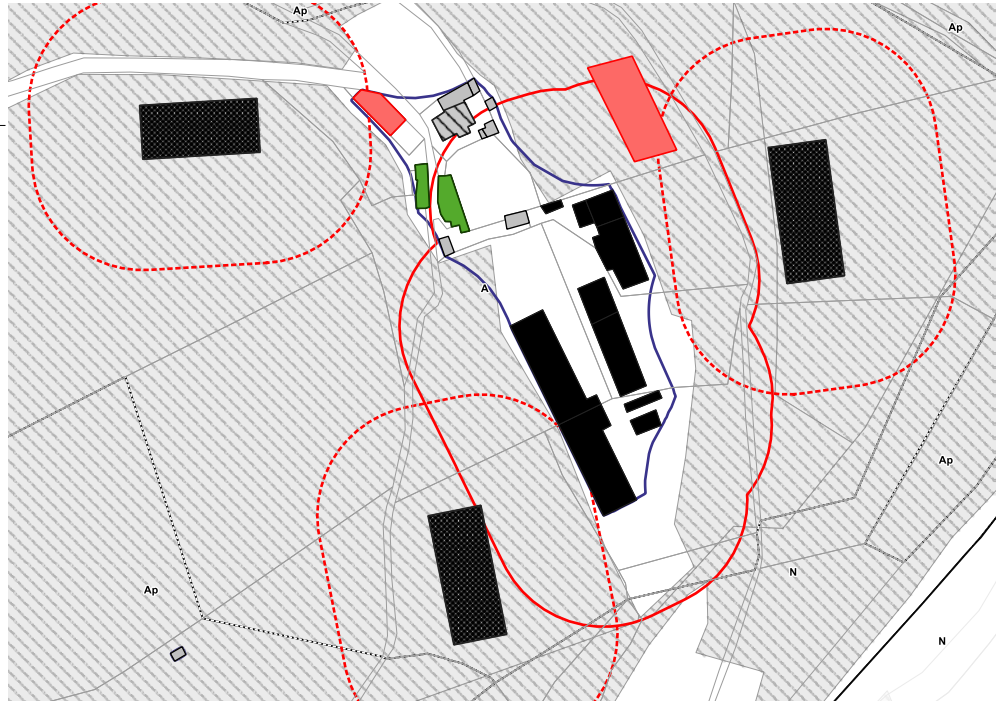

JUMELS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

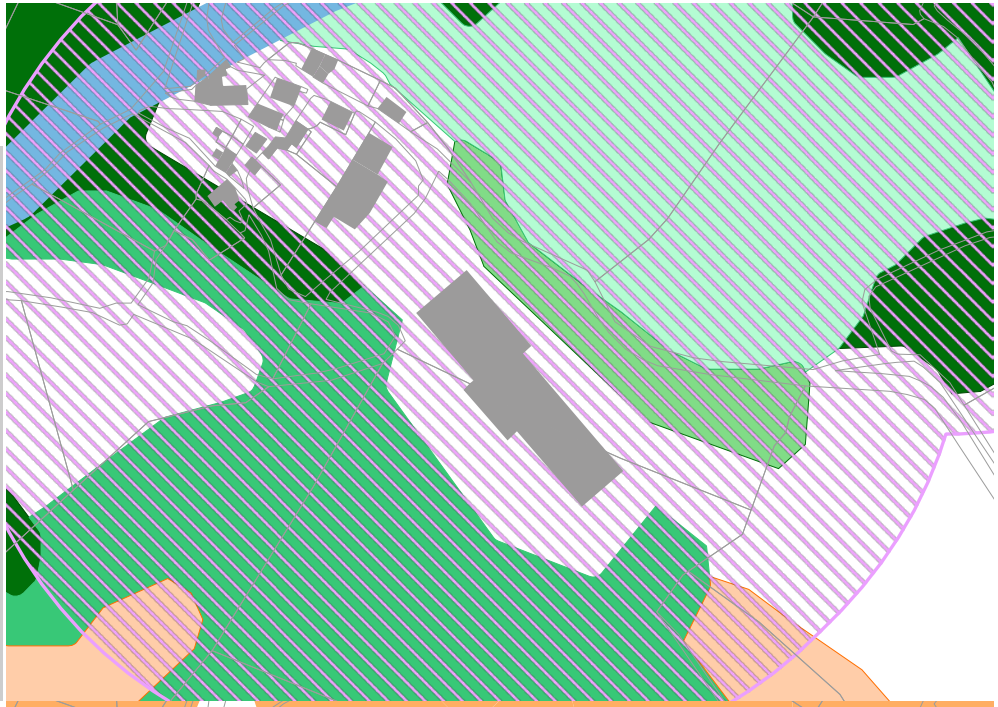

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Jasse de Bordeaux

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

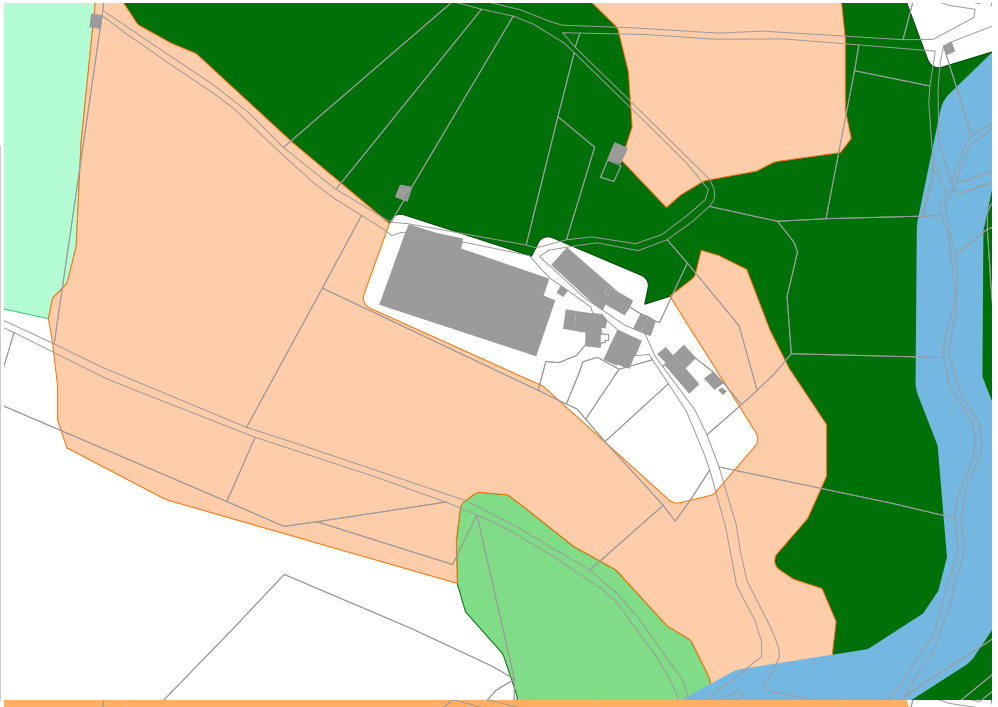

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

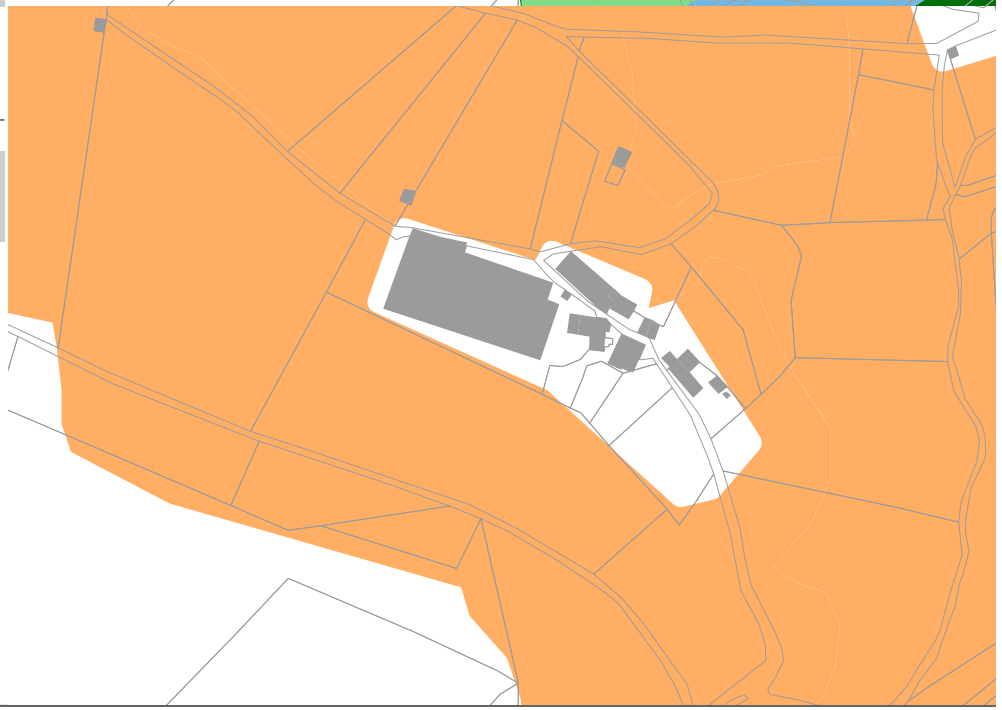

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

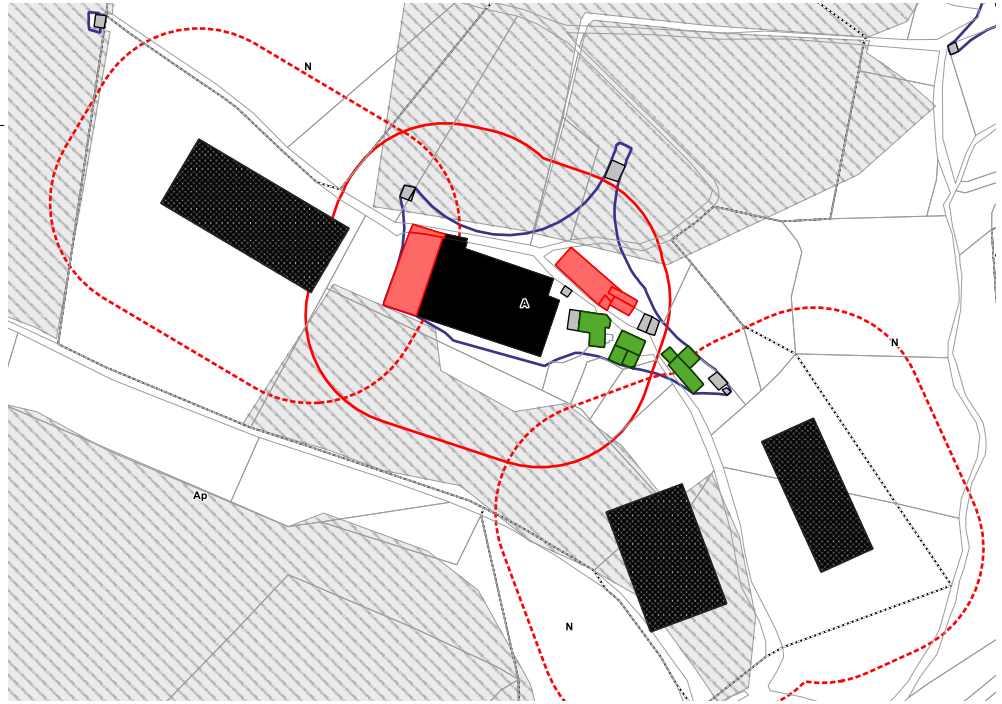

La Roque

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

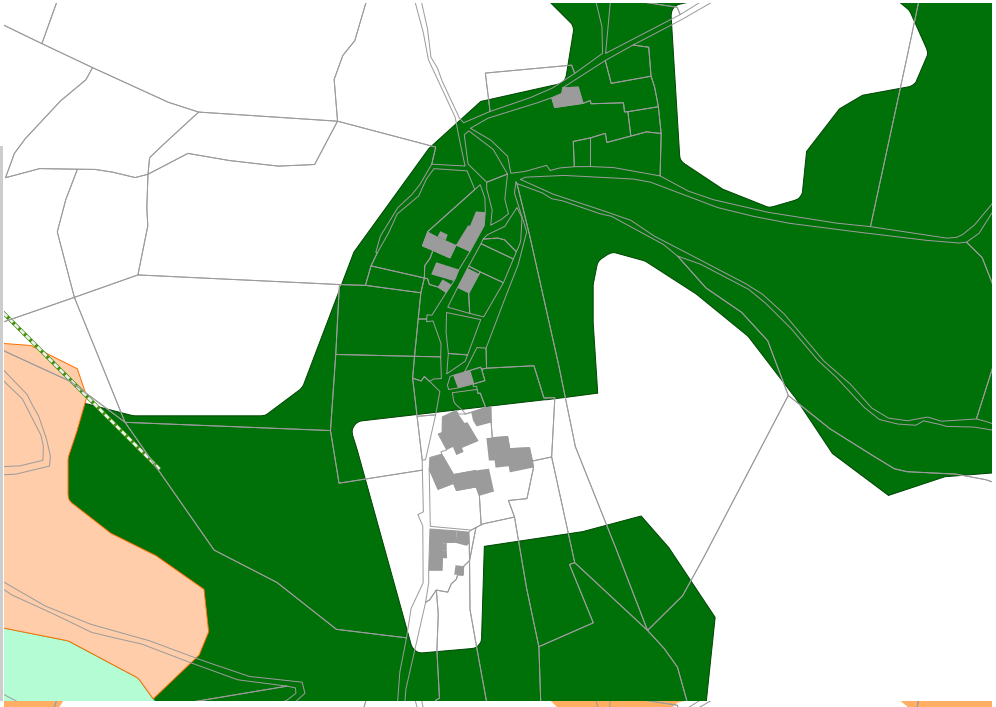

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

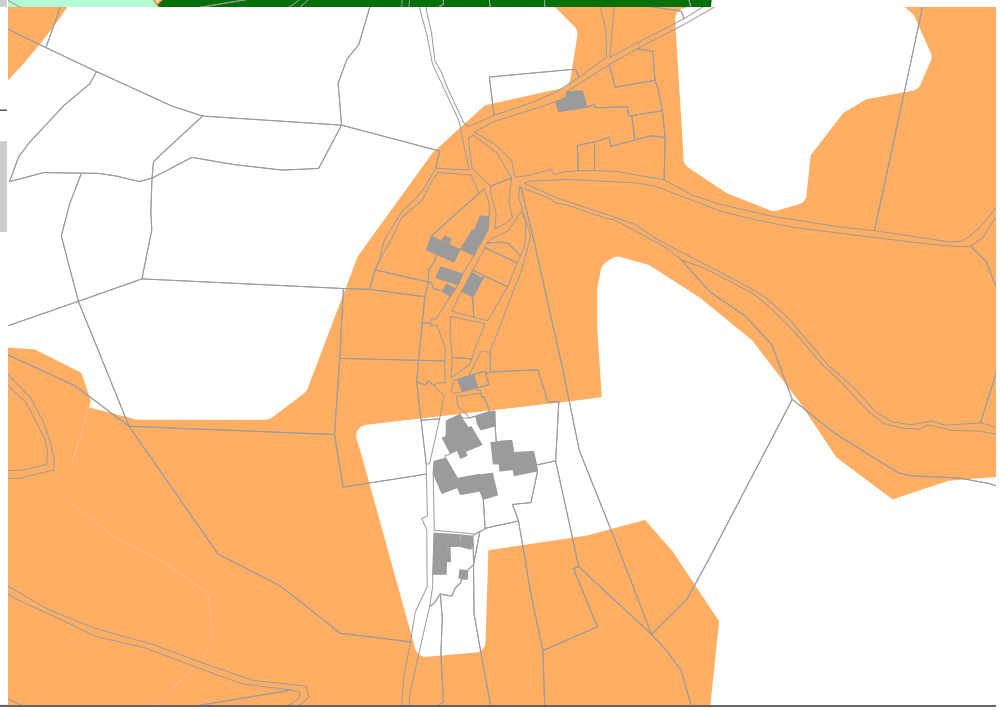

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Mazet

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

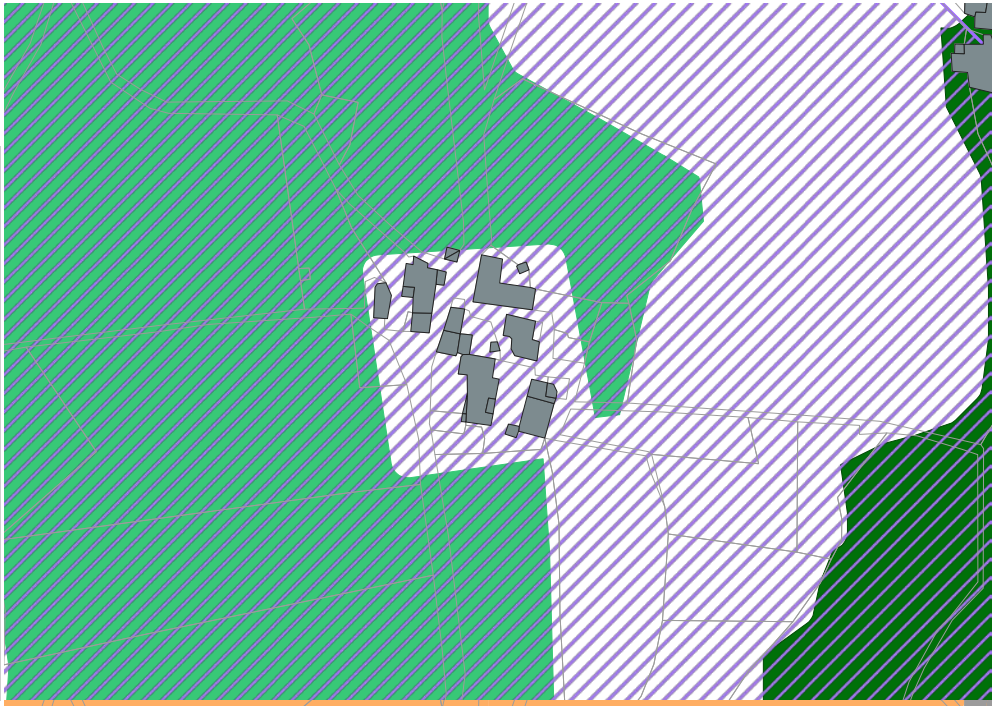

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

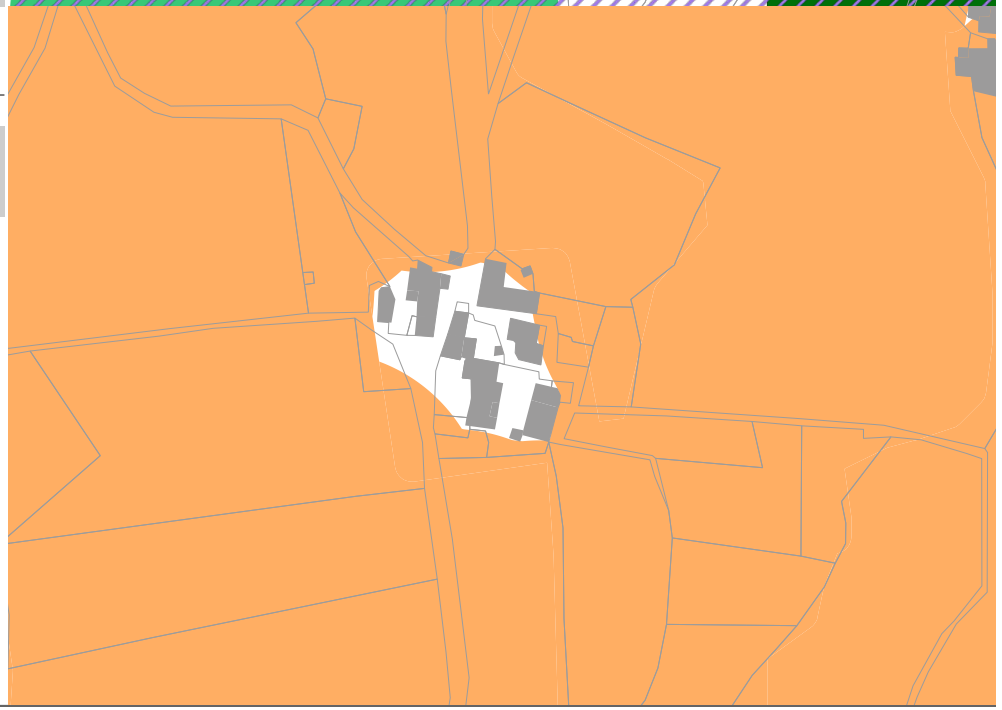

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



MONTEGUT LE MILIEU / MONTEGUT LE HAUT

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

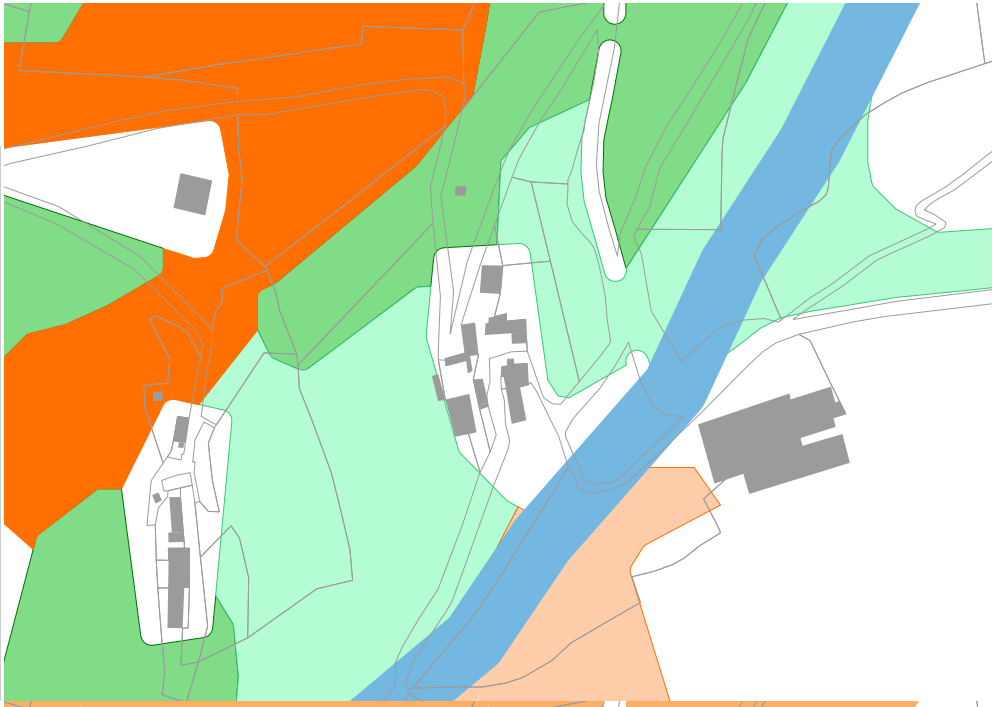

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

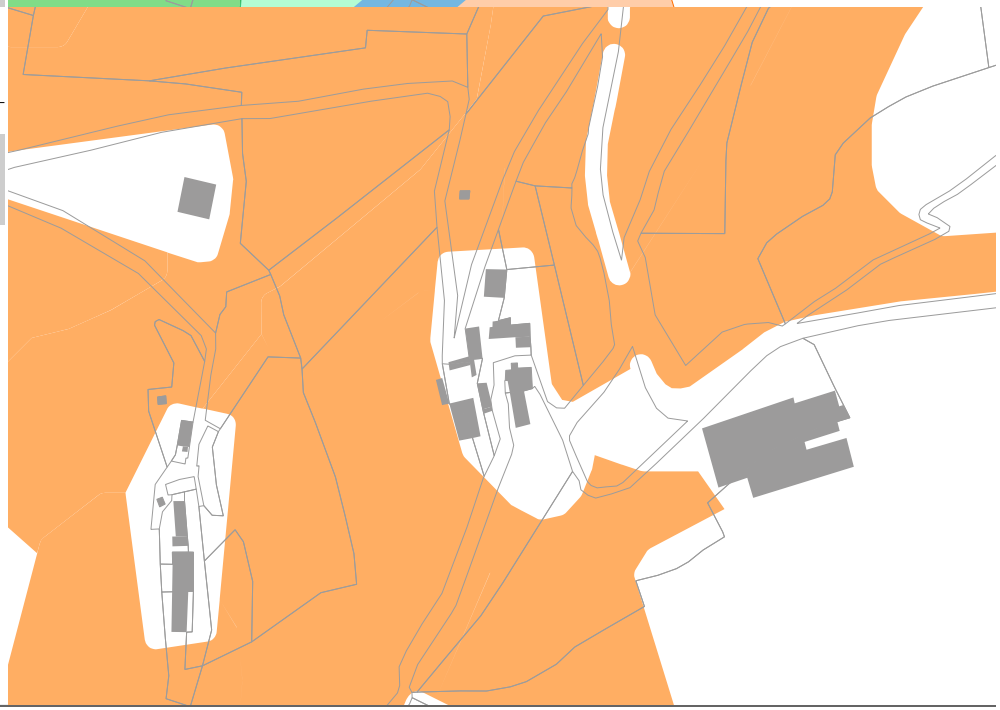

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Rebourguil

Bourg (Nord)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

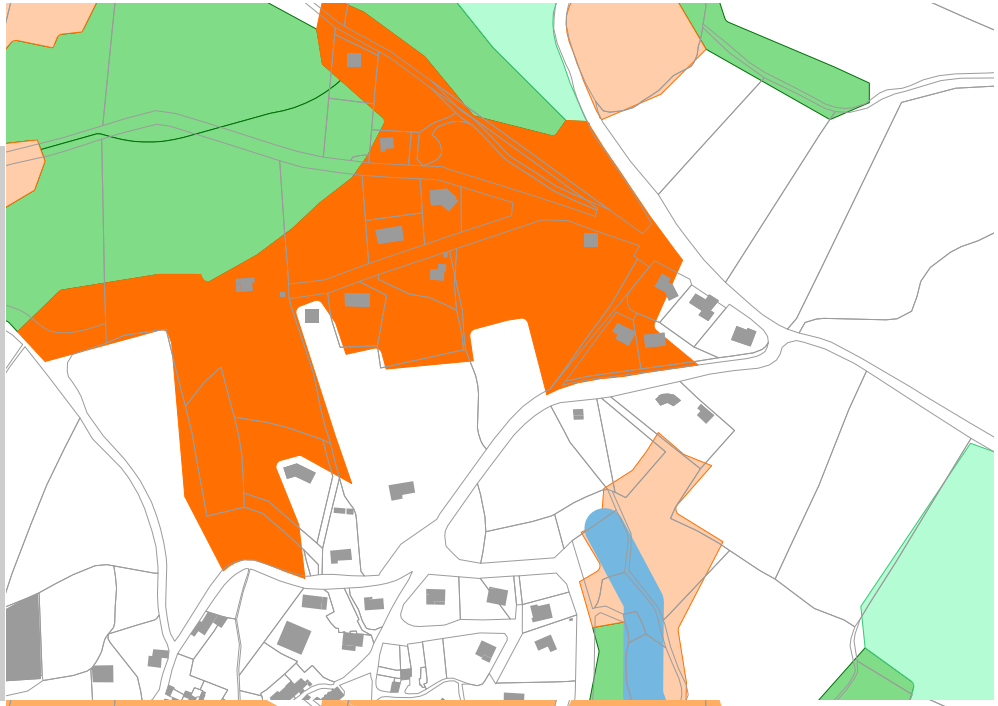

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

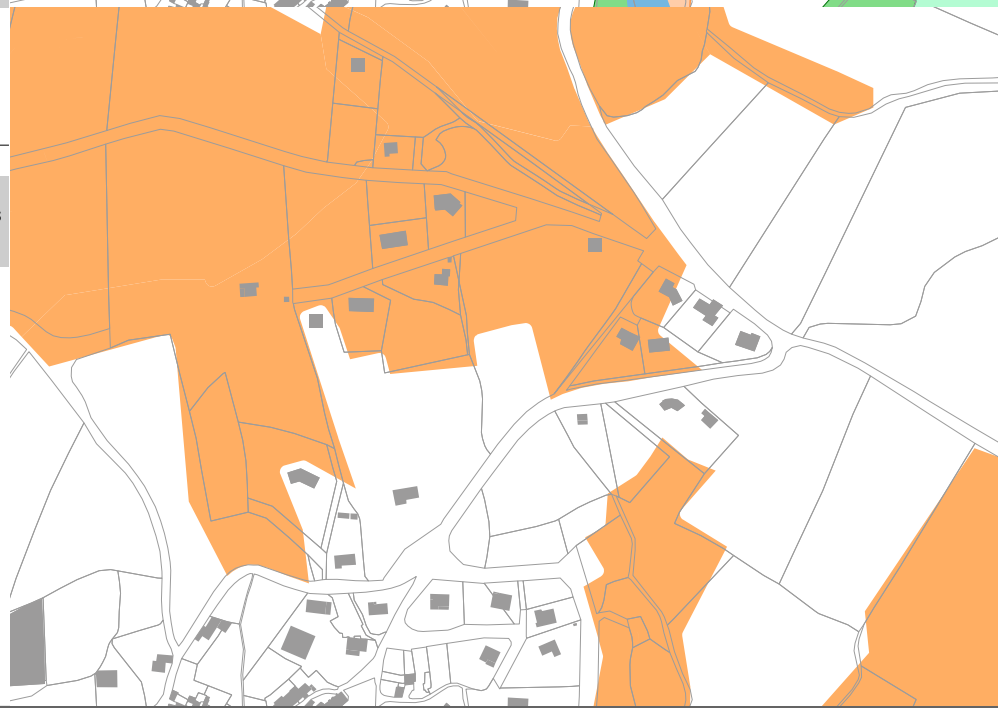

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Bourg (Sud)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

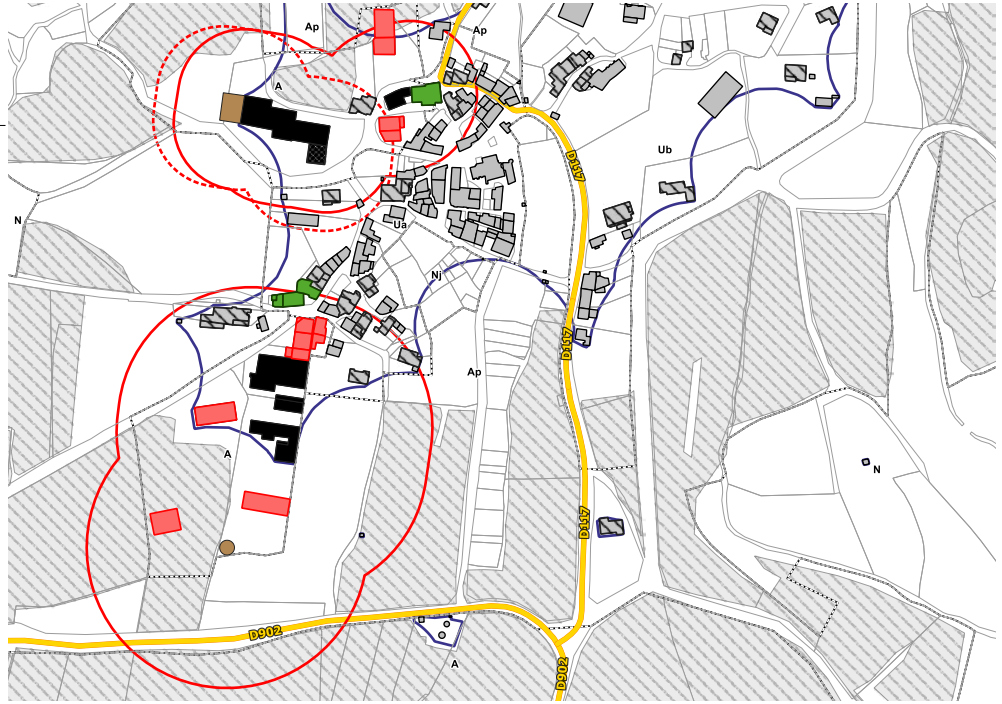

BENNAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

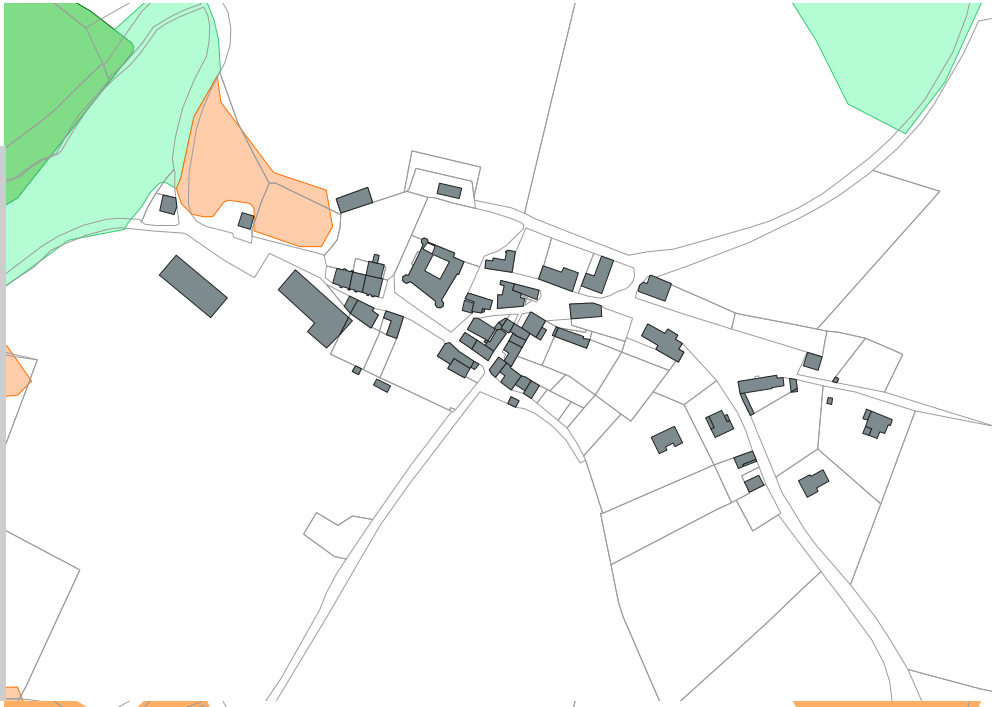

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Trivalle

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

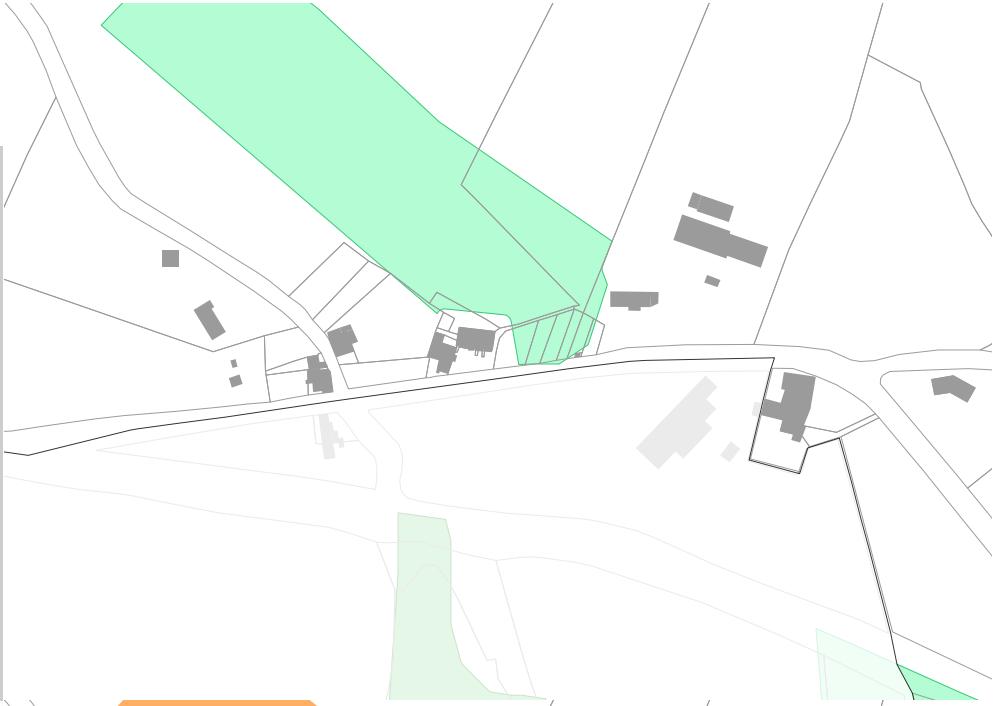

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

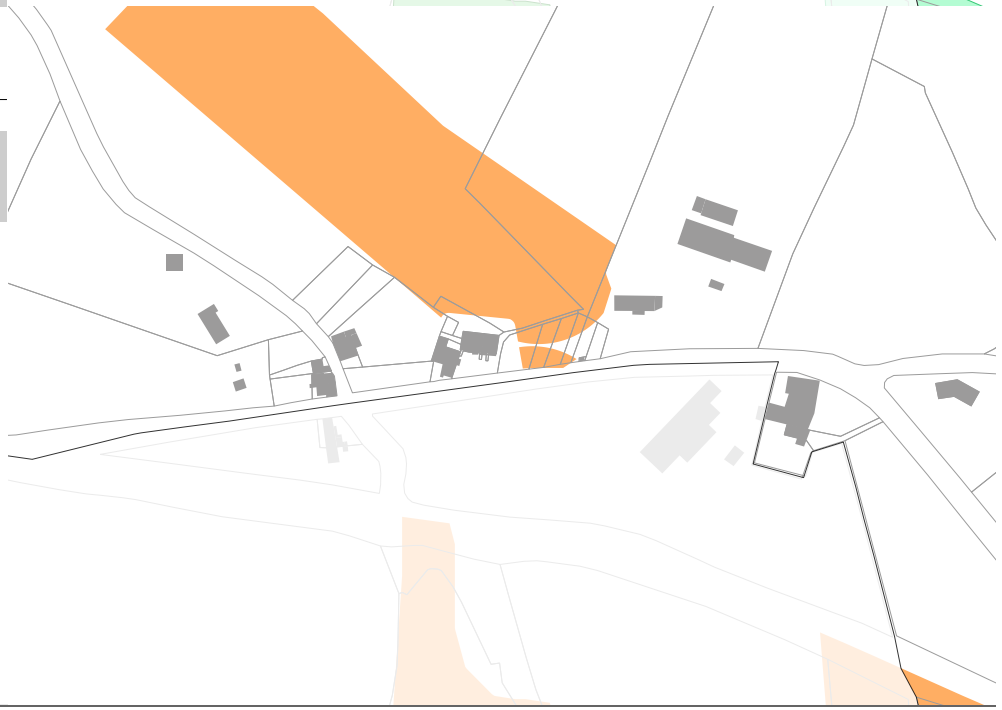

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

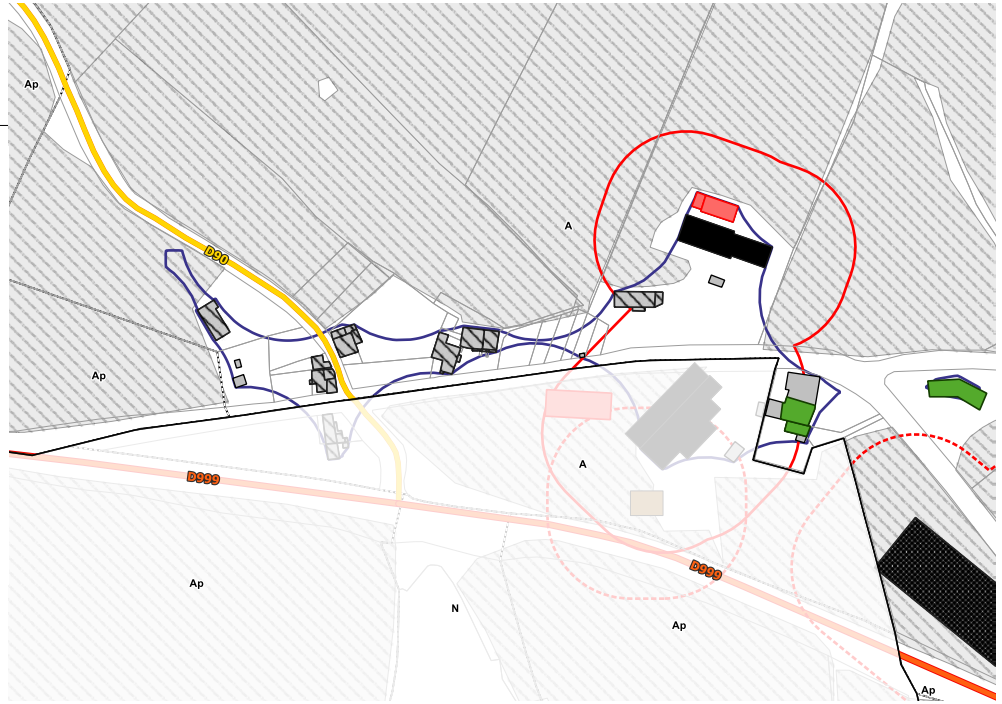

Le Vialaret

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

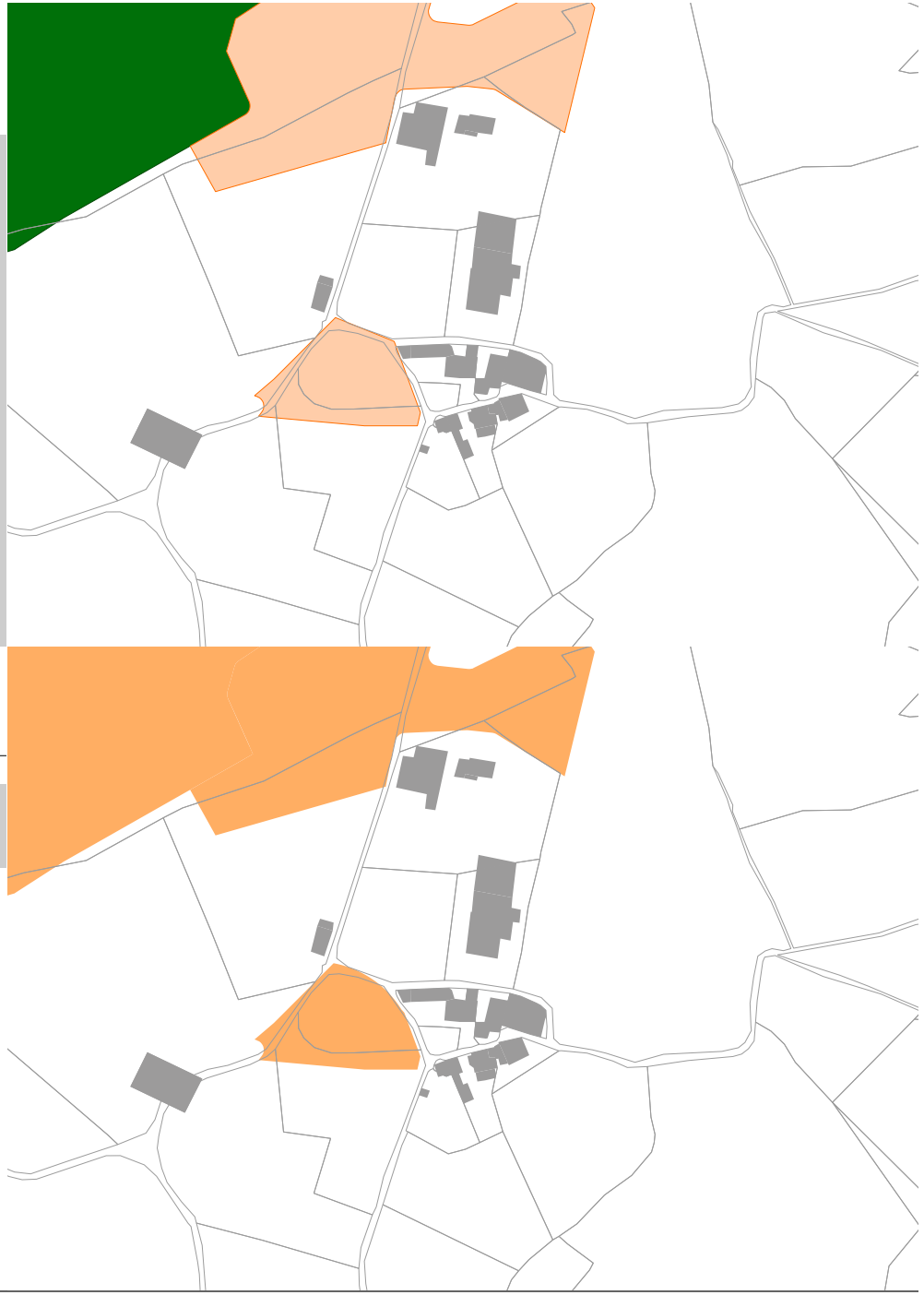

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



SAINT-PIERRE-DE-BÉTIRAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

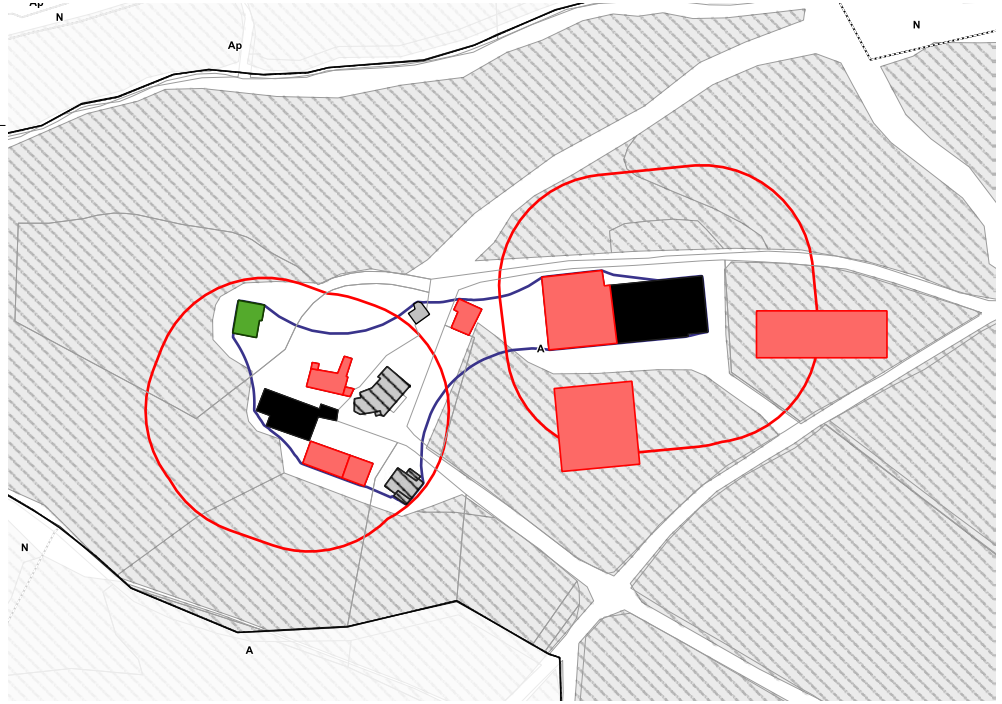

Saint-Sernin-sur-Rance

Bourg (Nord)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

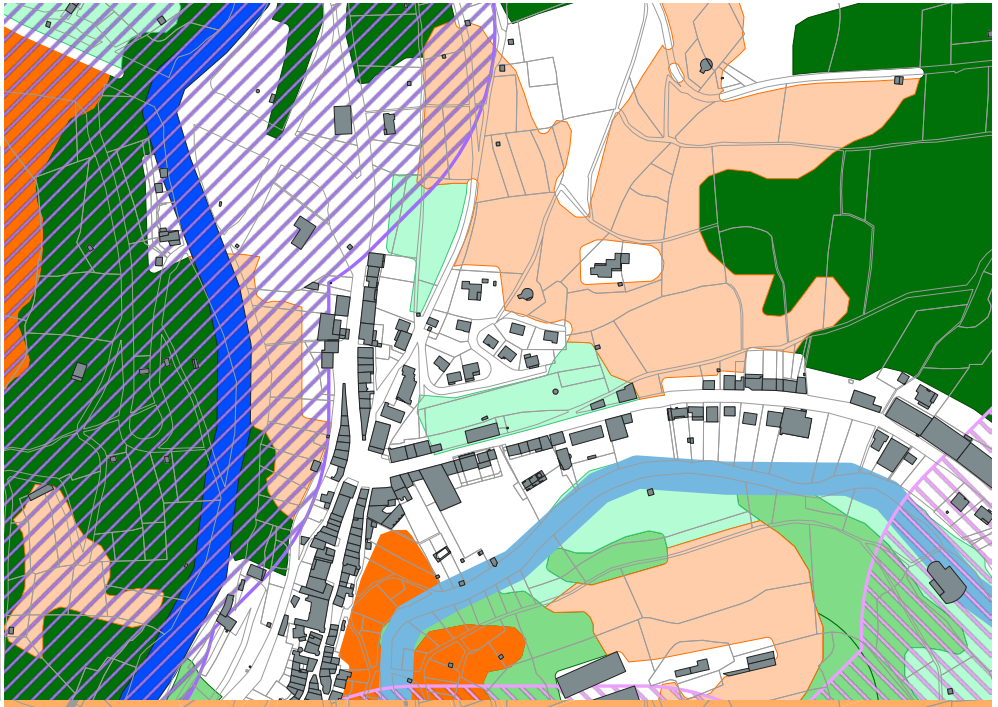

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

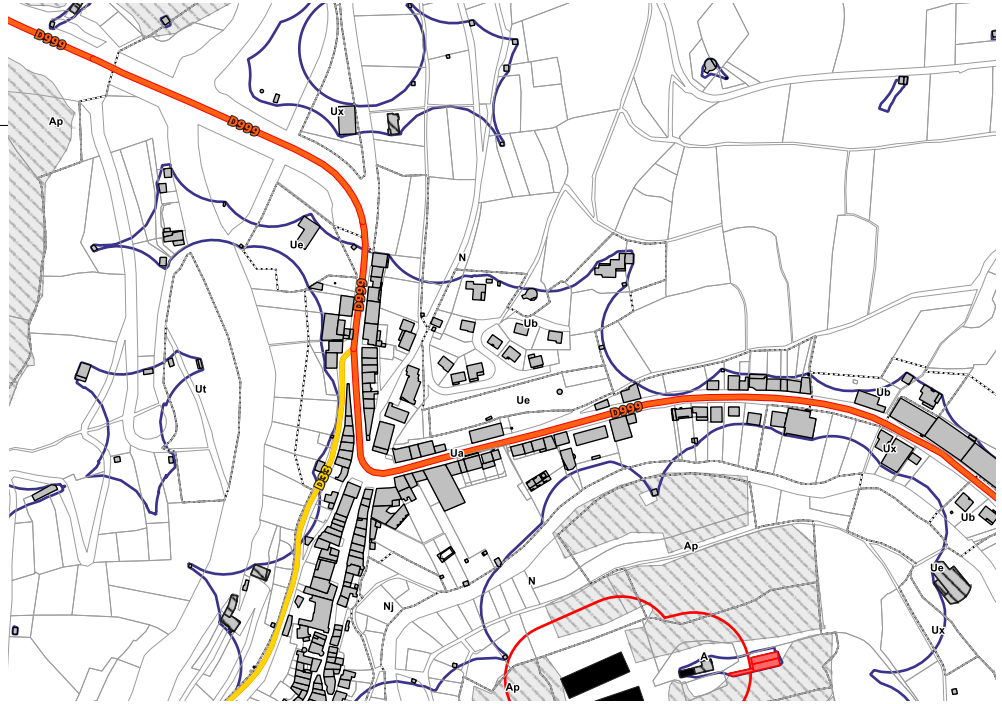

Bourg (Sud)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

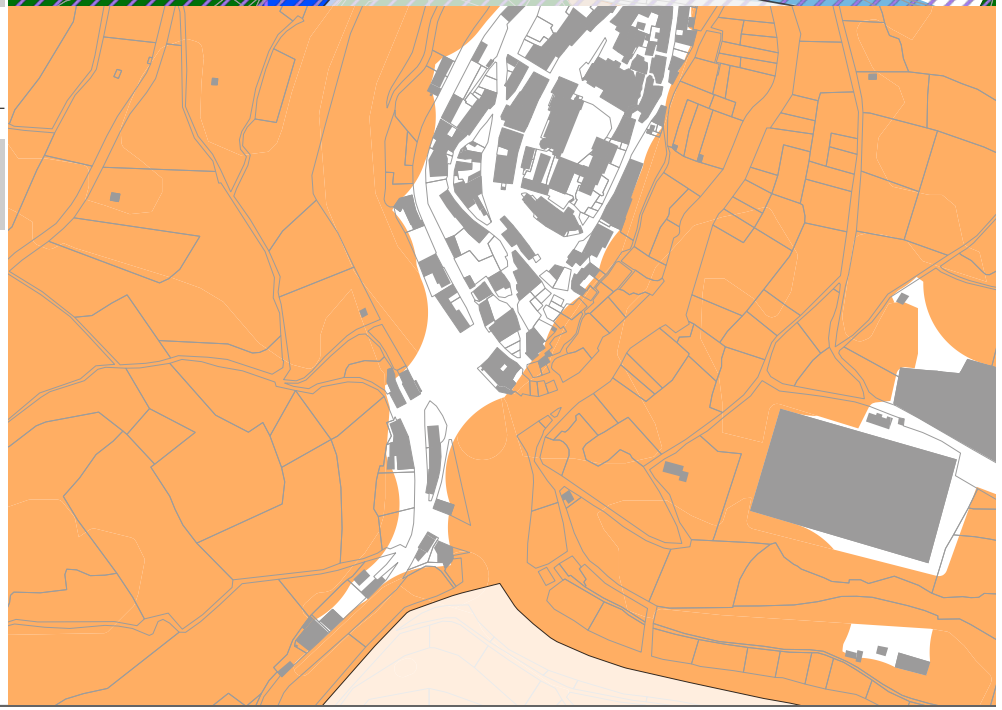

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

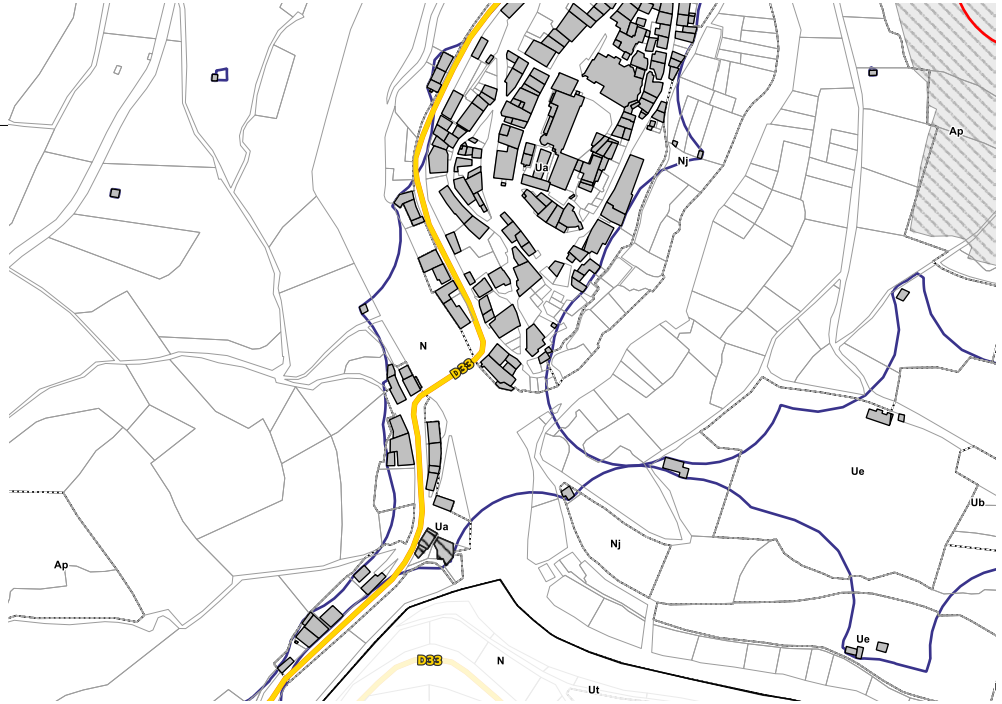

Bourg (Est)

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

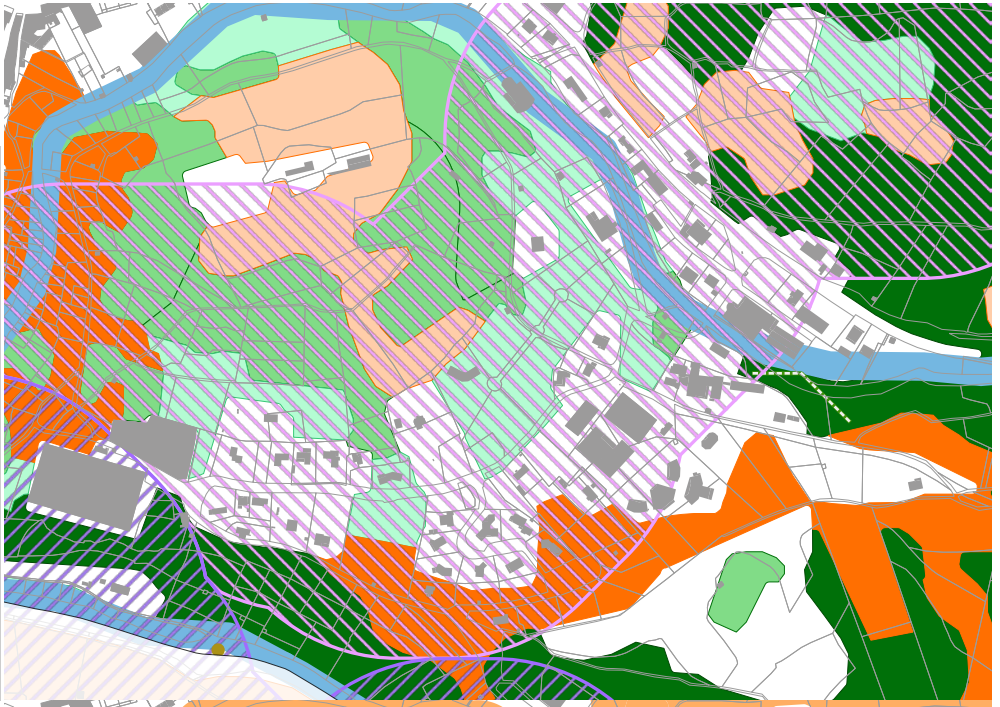

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

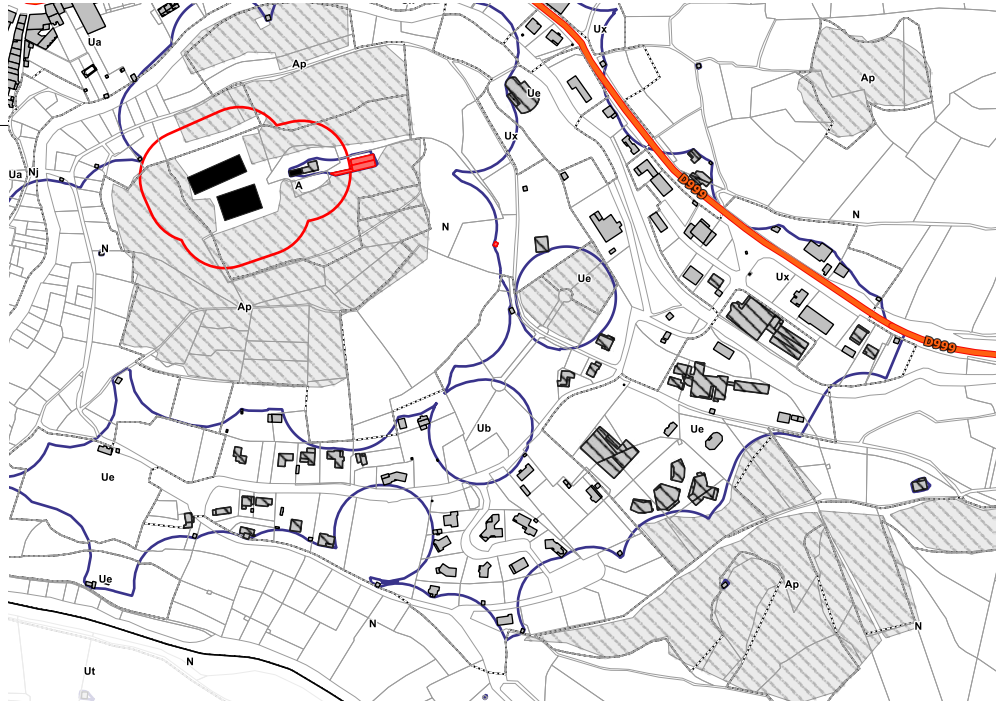

ARTIGOLLES

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

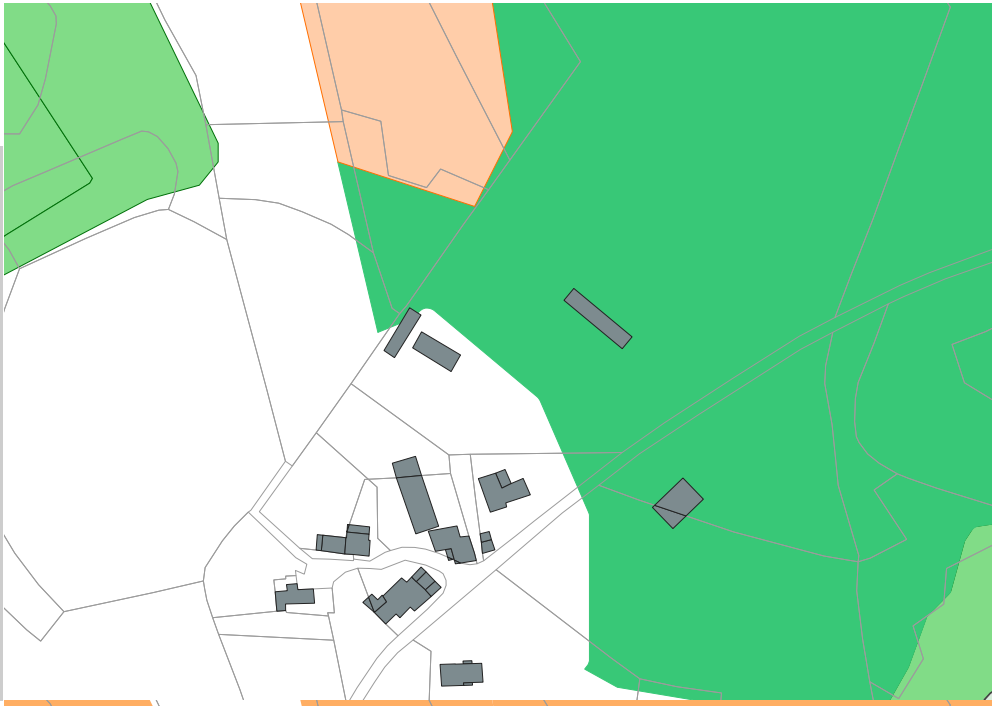

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

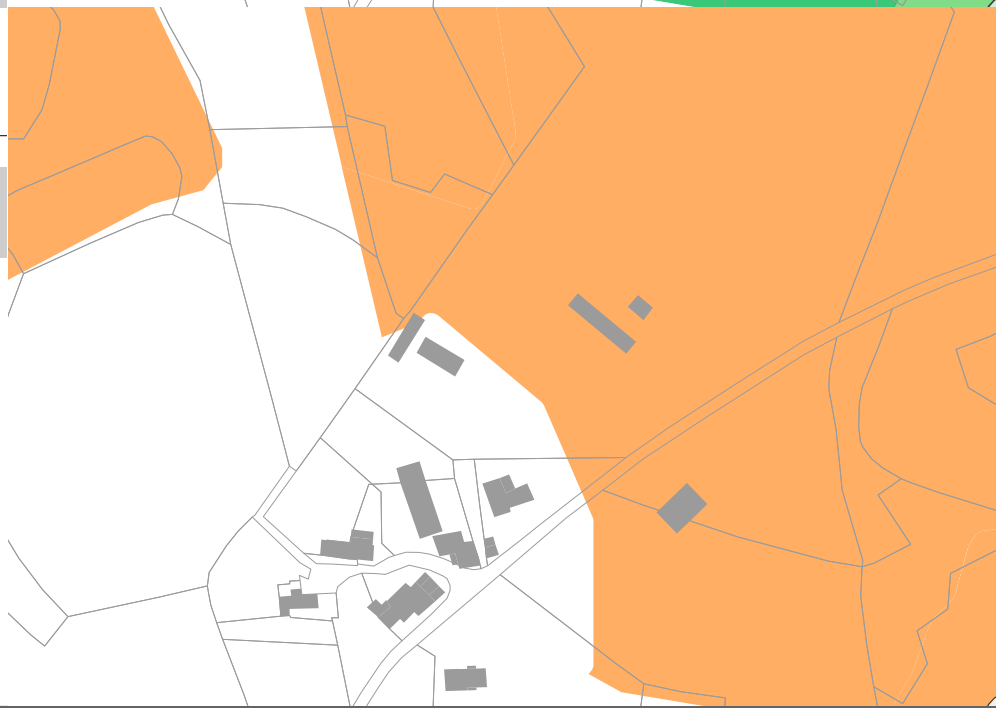

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Courbarie

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

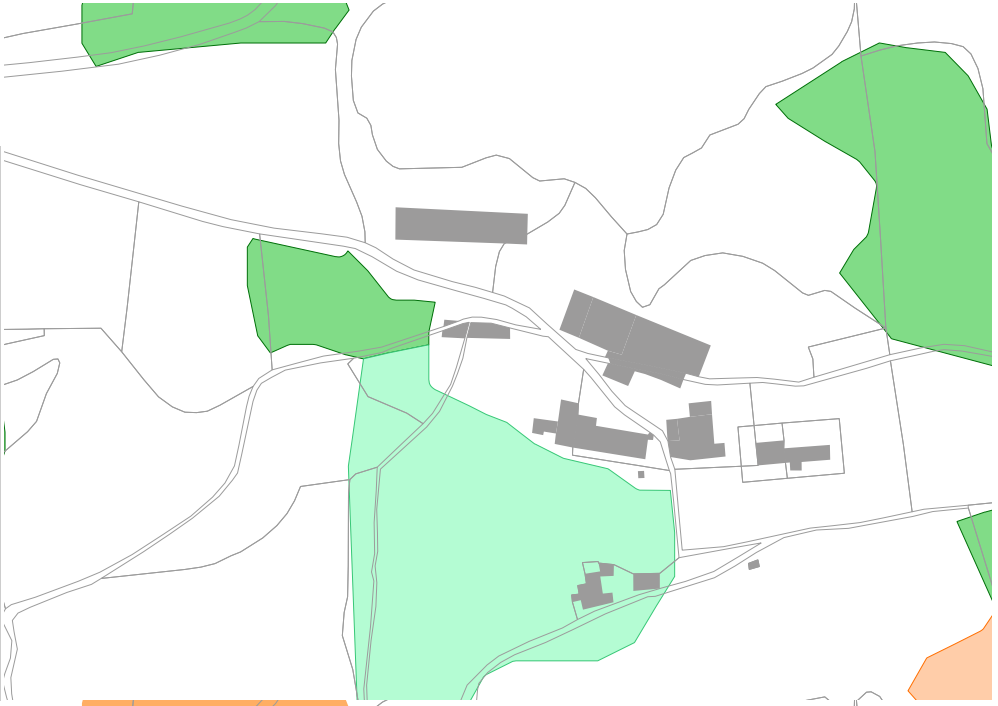

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

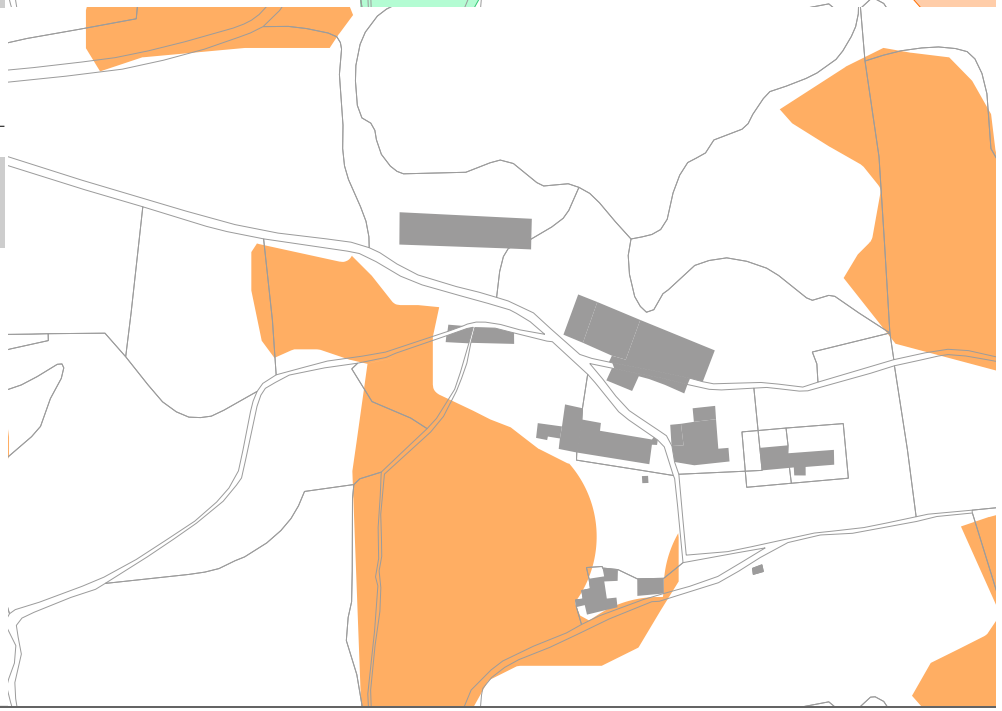

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

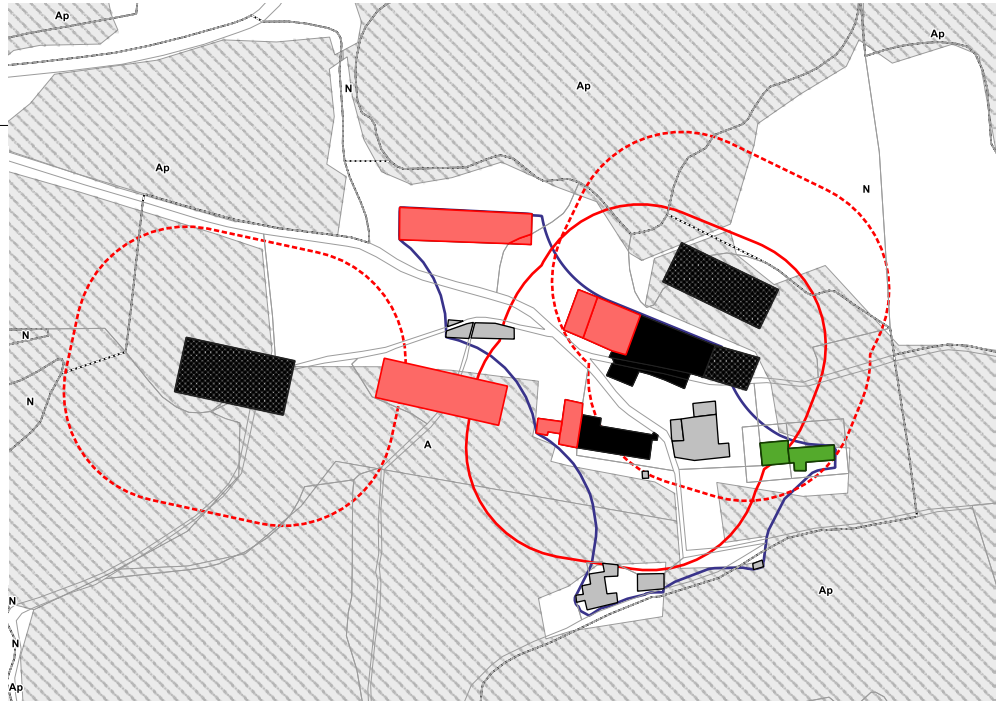

La Lauze Haute

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

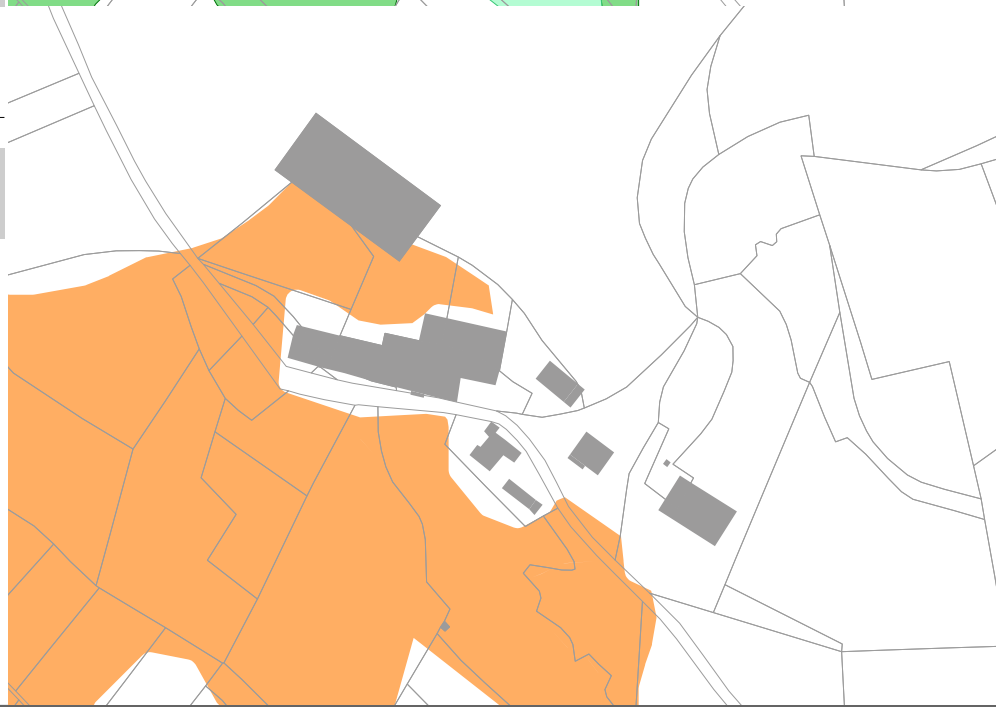

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Viala

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

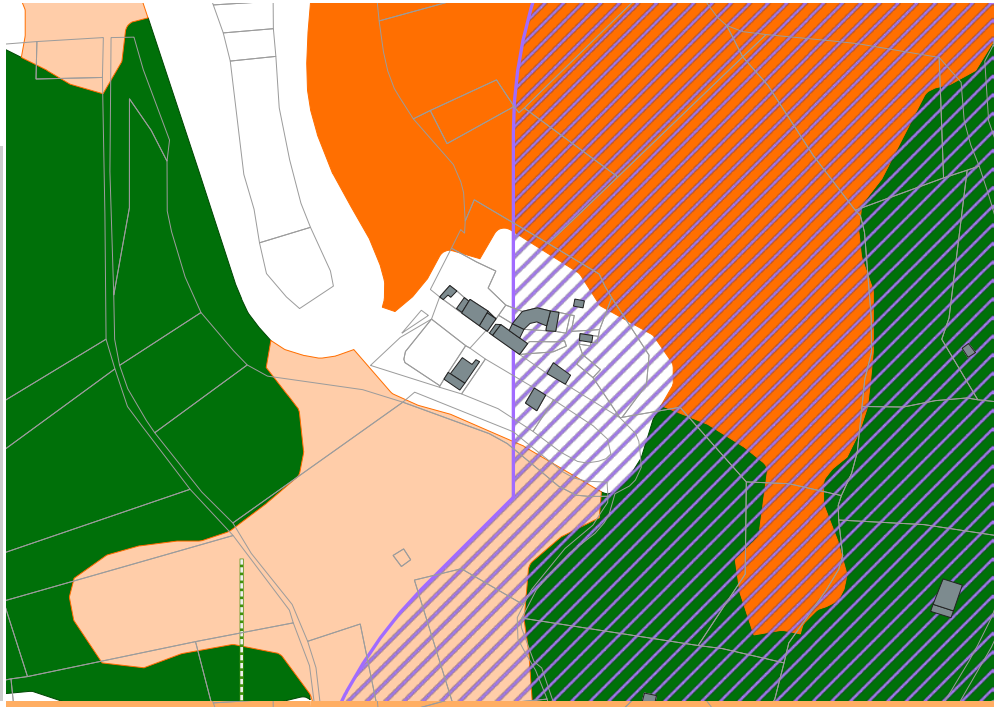

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

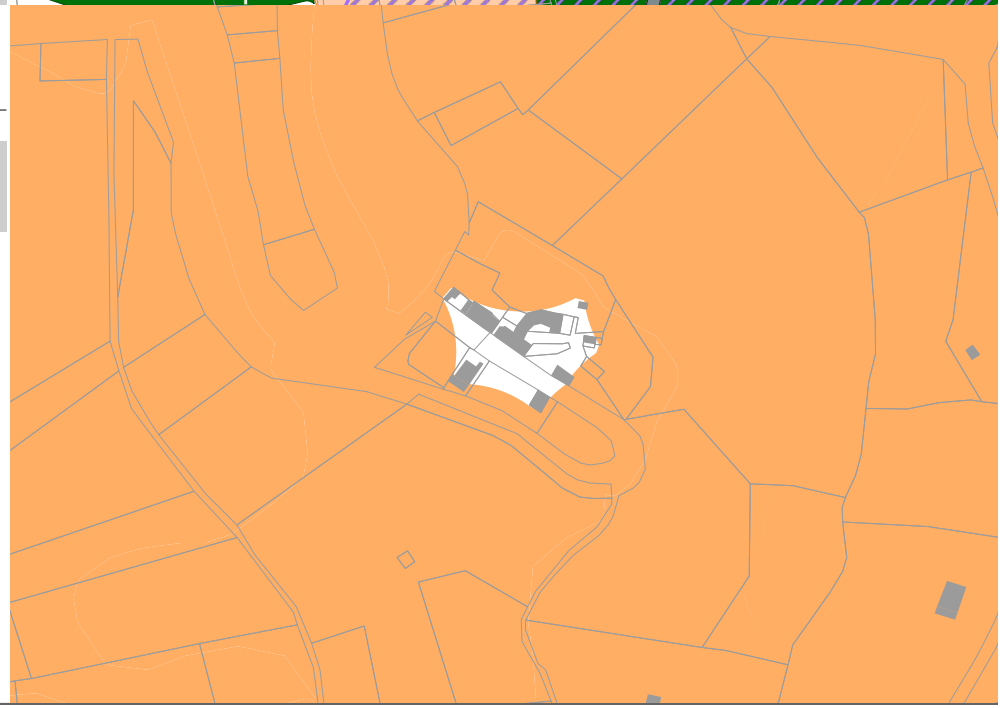

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

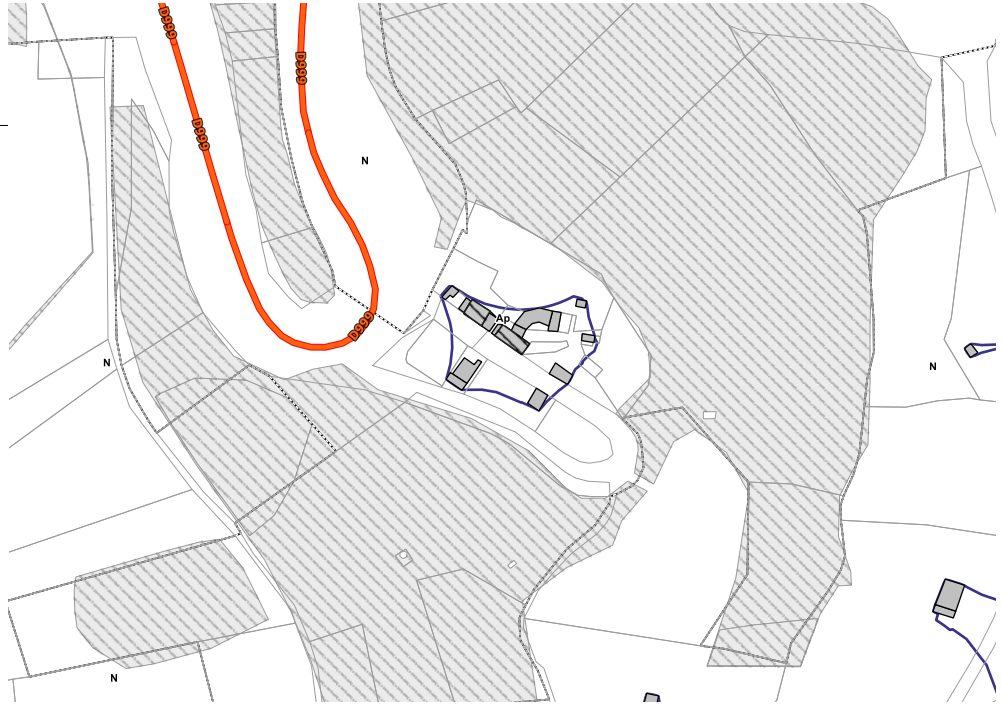

Saint-Sever-du-Moustier

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

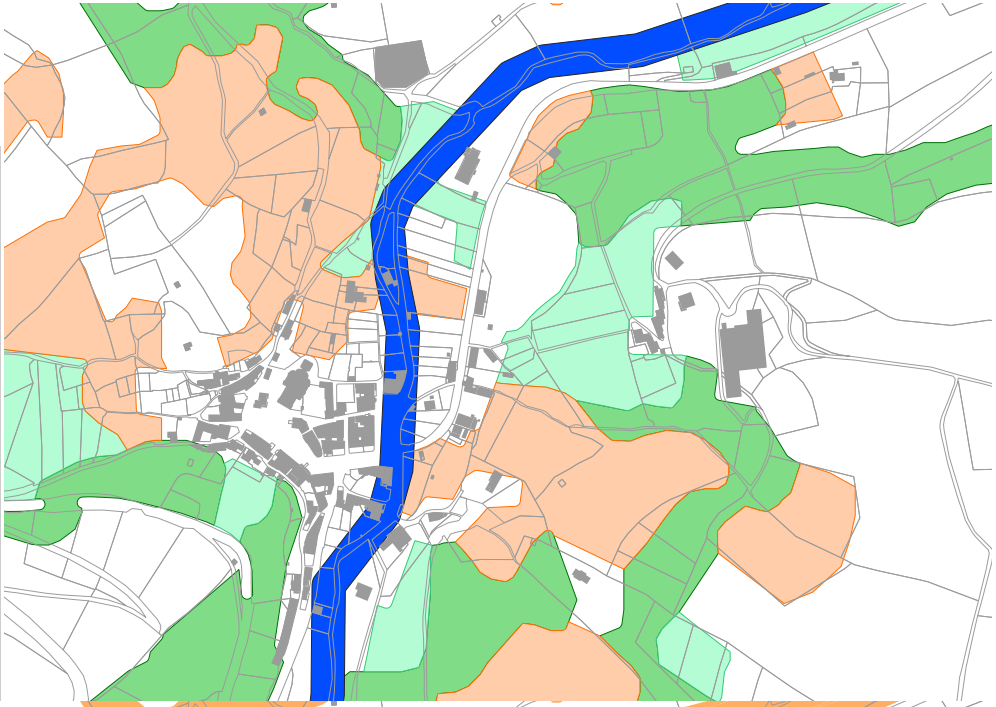

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

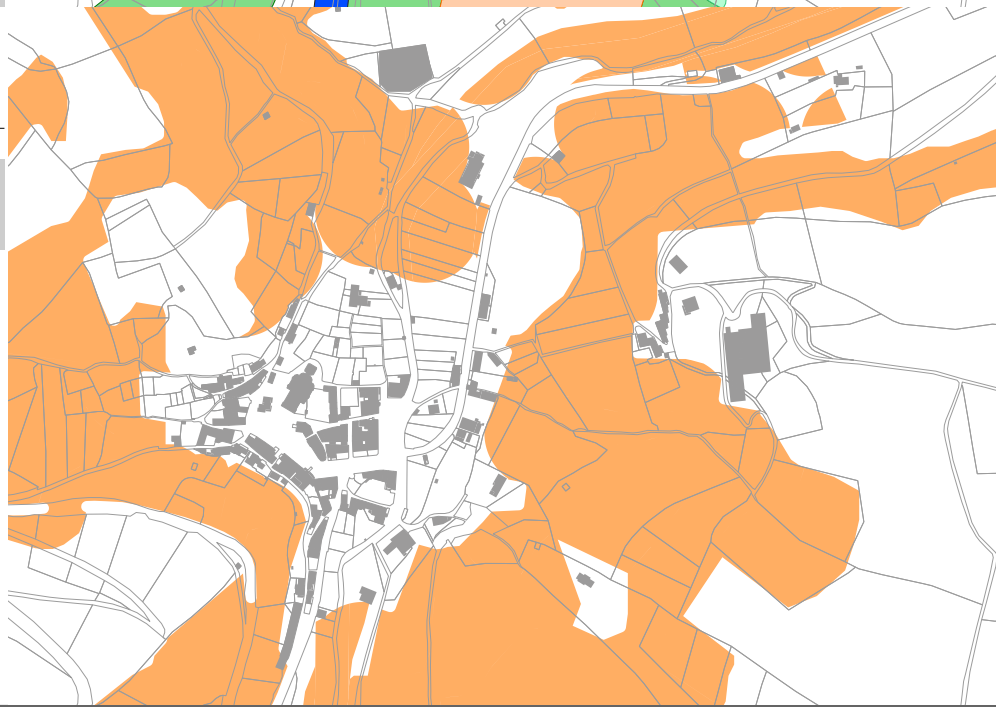

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

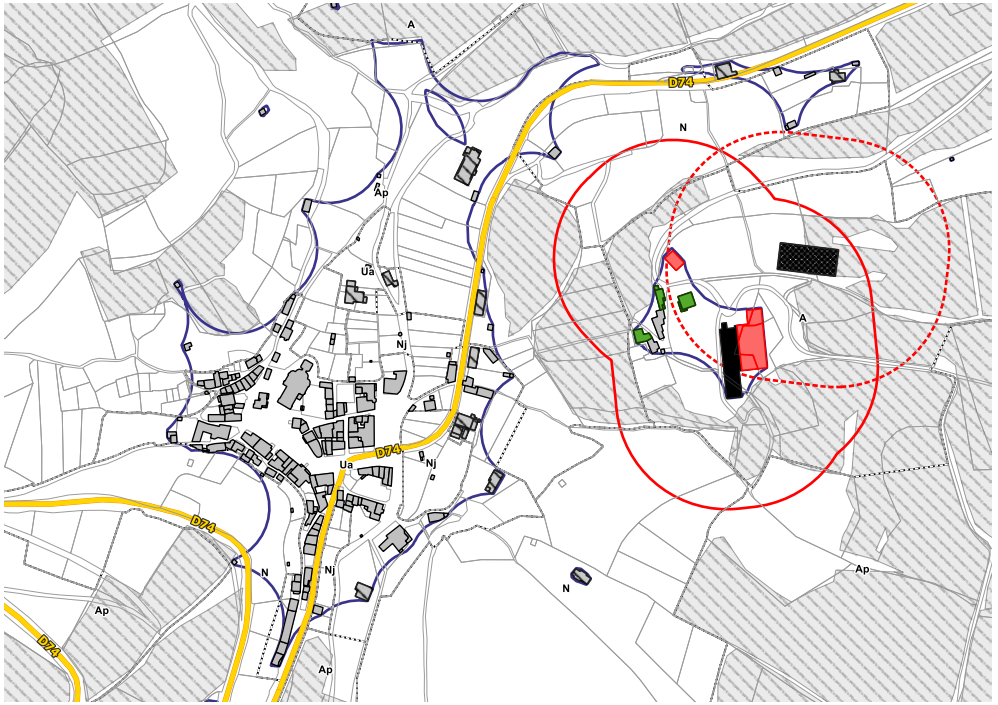

La Borie de Jugla

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

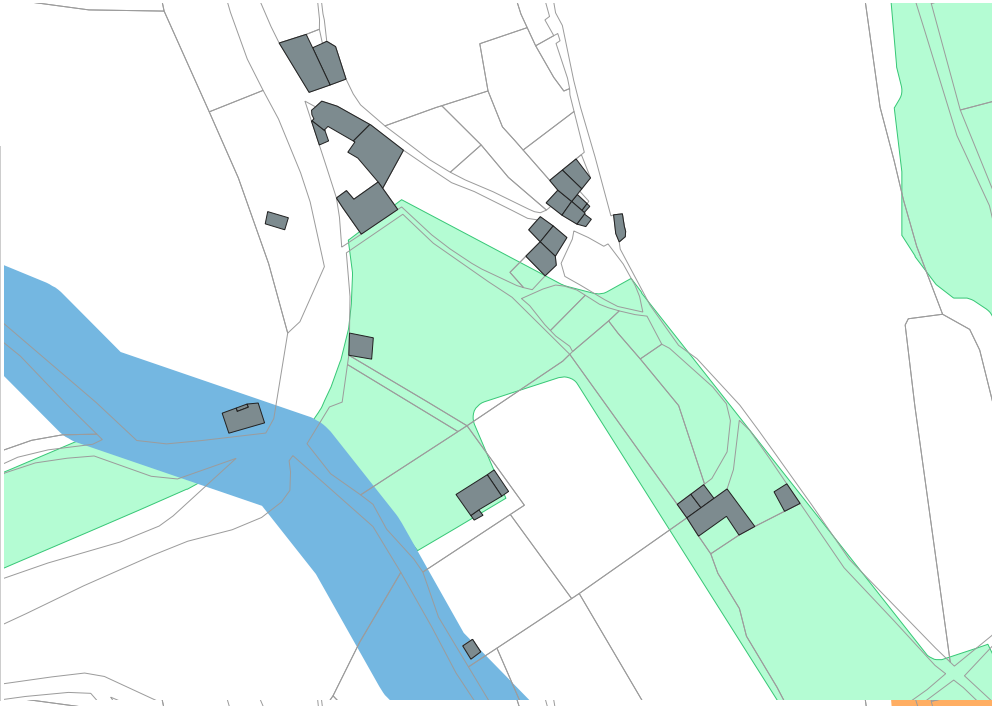

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Lauzié

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

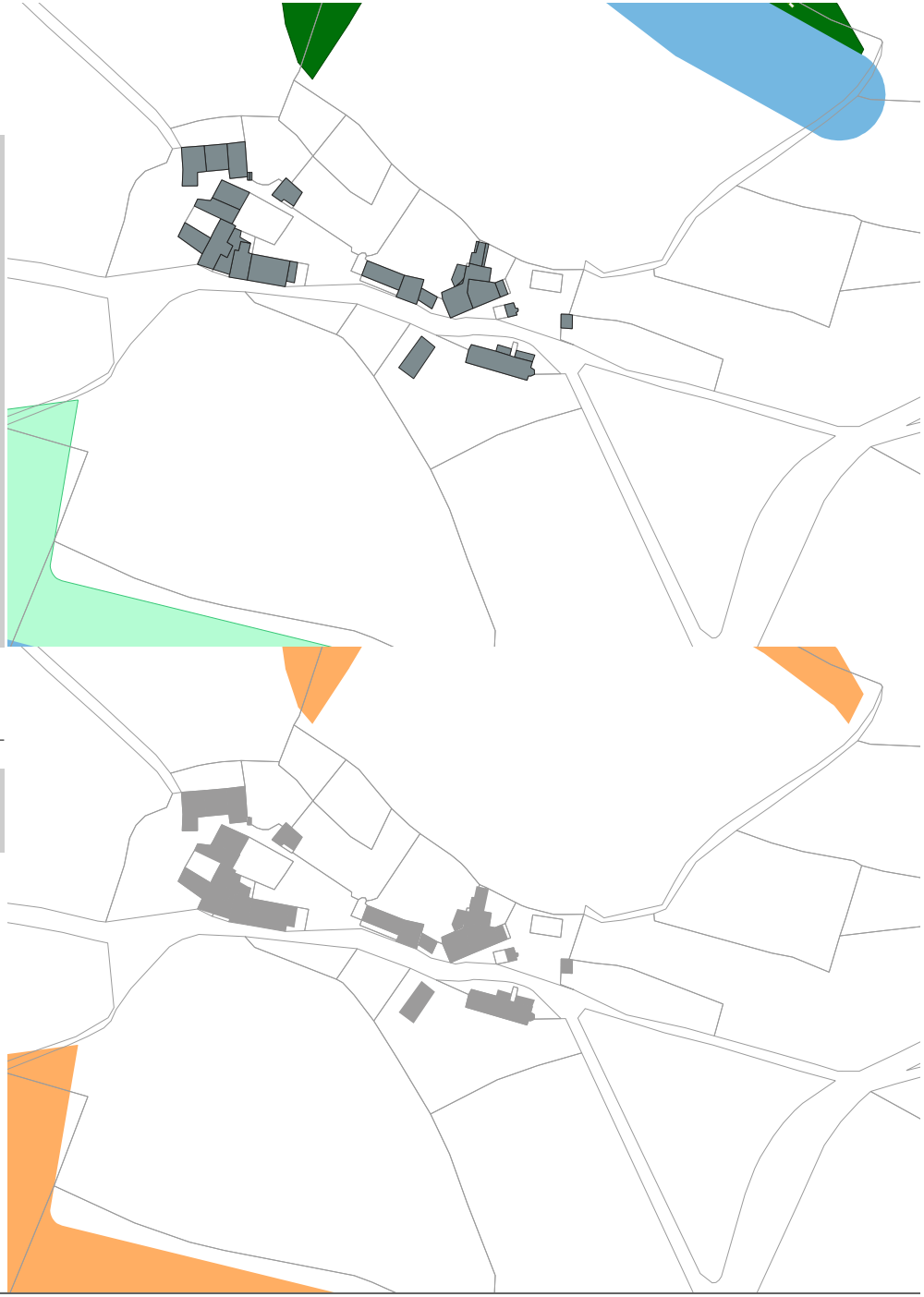

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Le Soulié

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

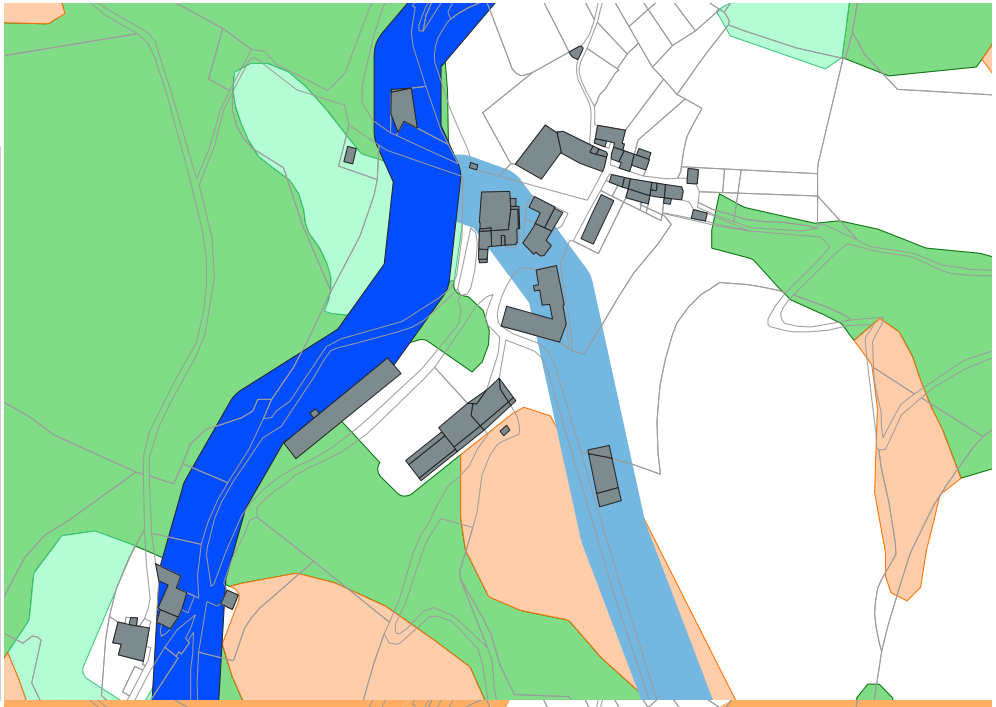

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

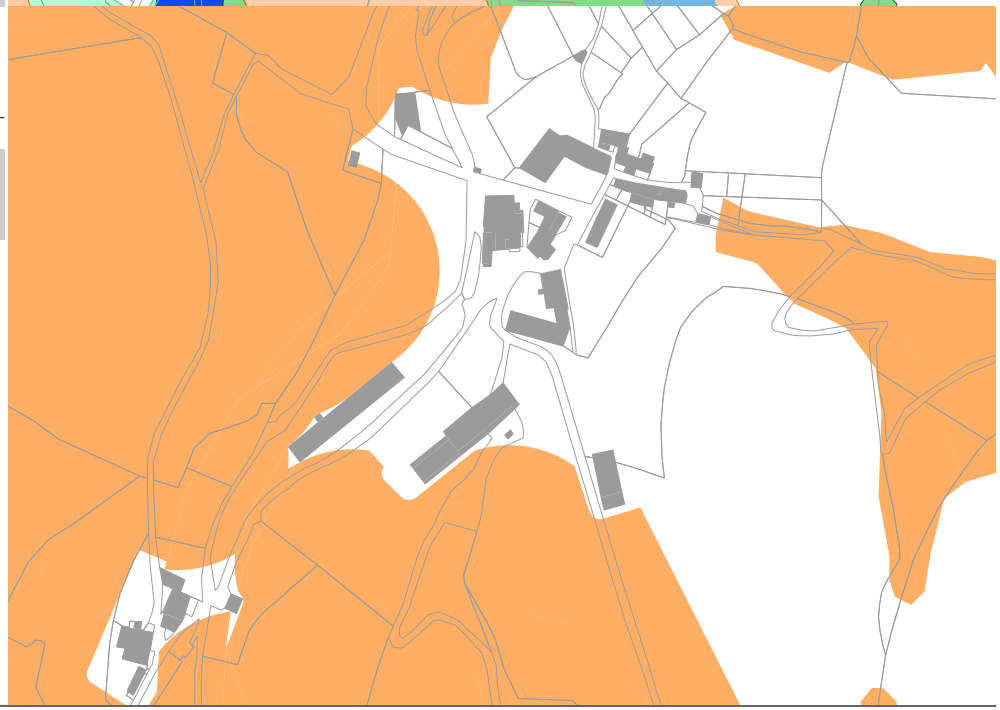

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

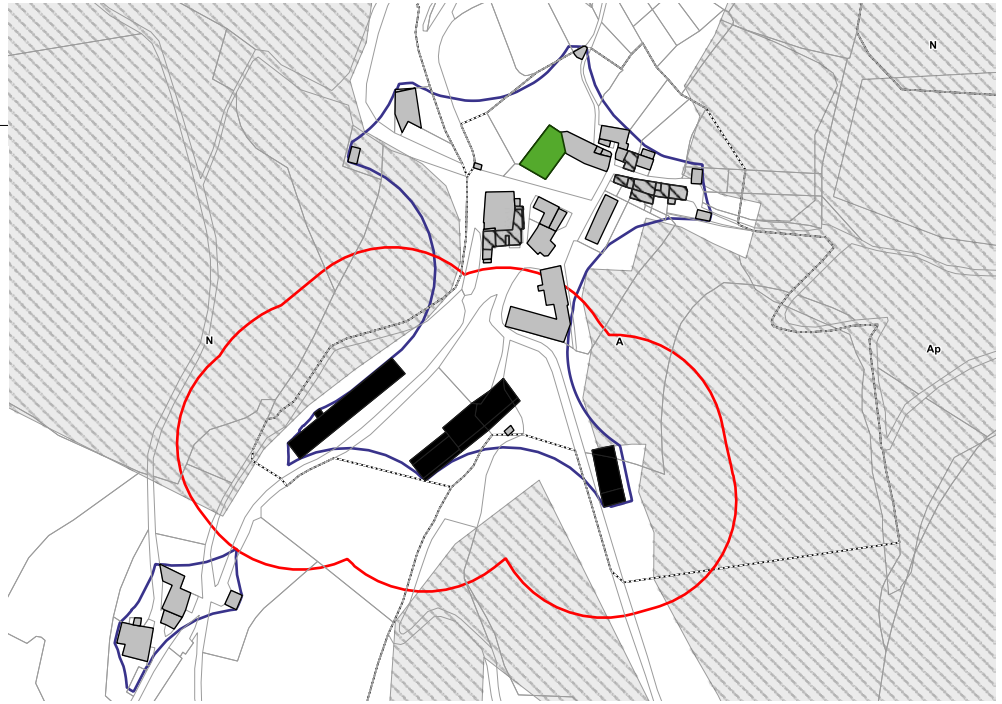

LINAS

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

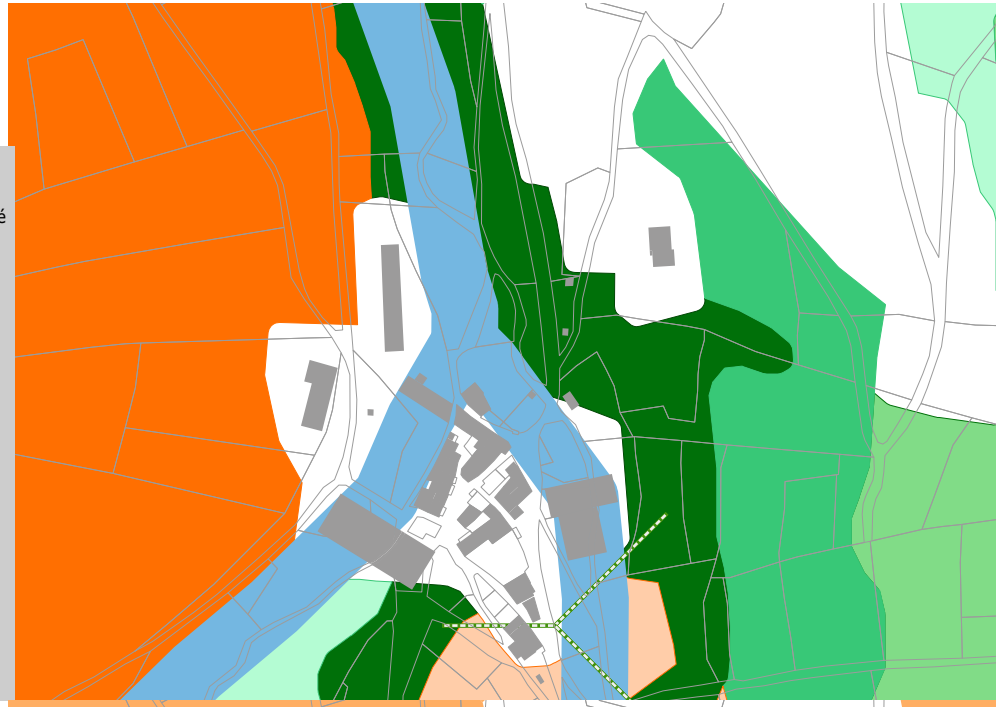

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

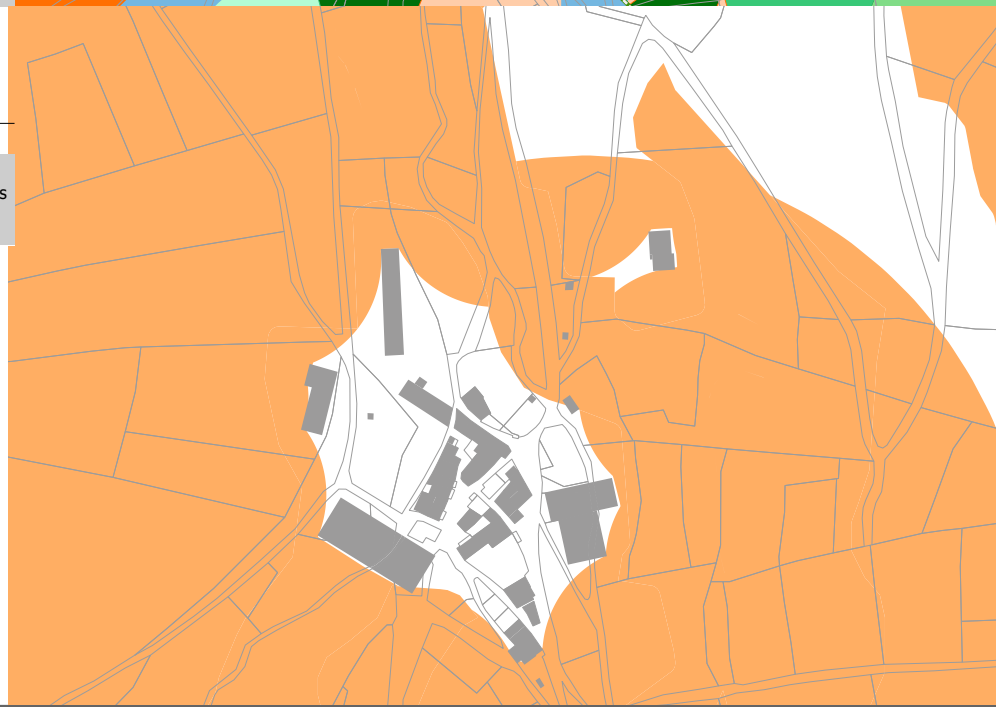

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

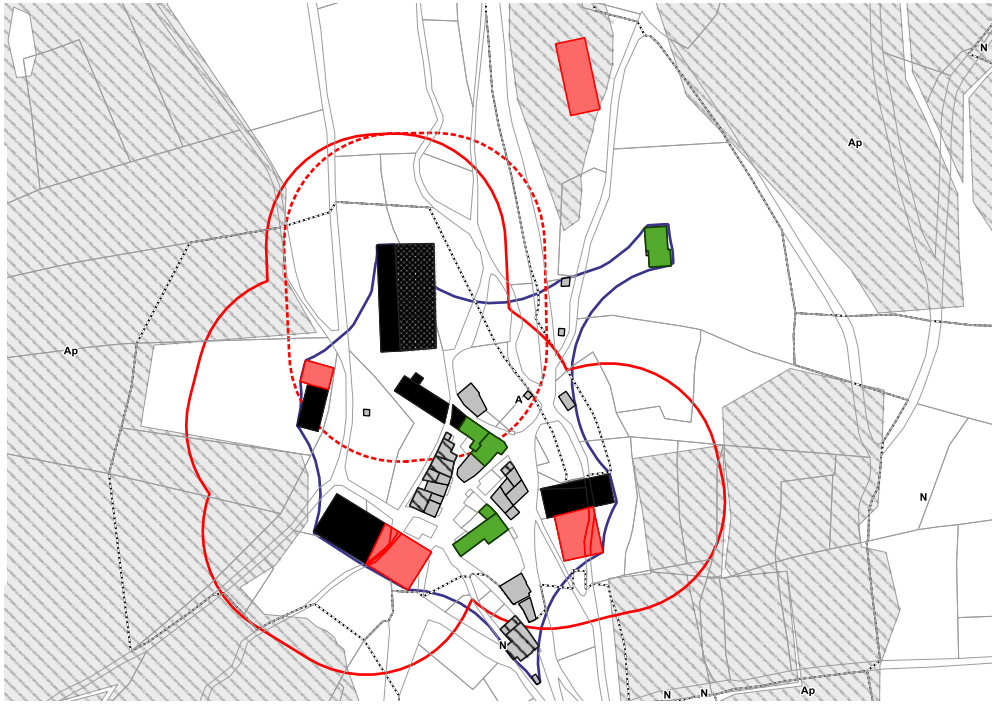

Sylvanès

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



CABOT

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



CARRÈRE-ESCURE

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

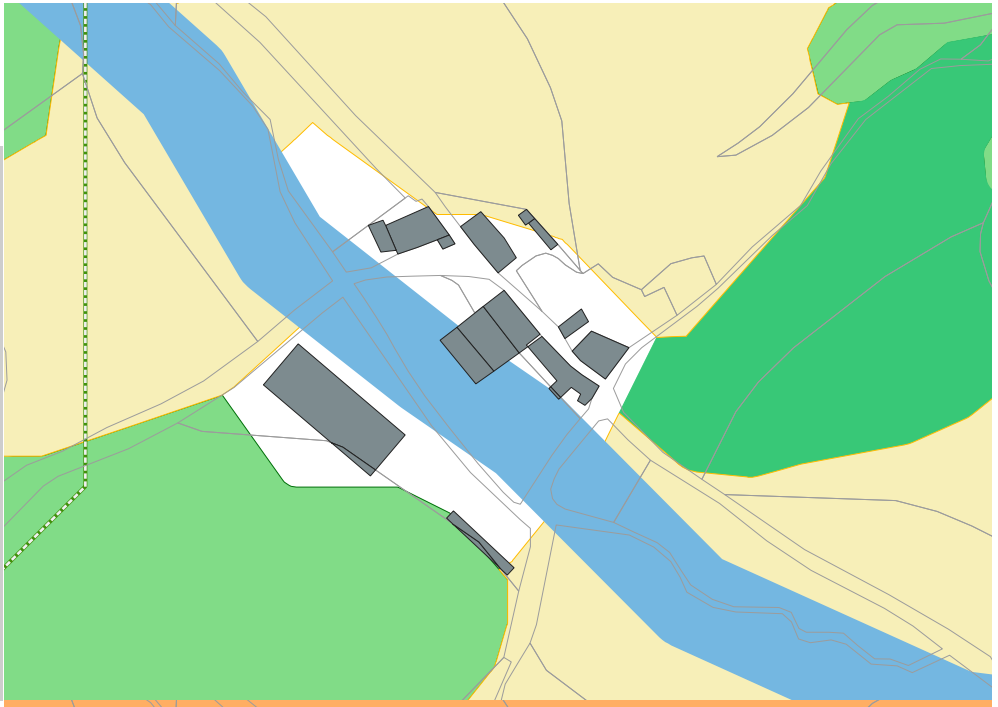

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

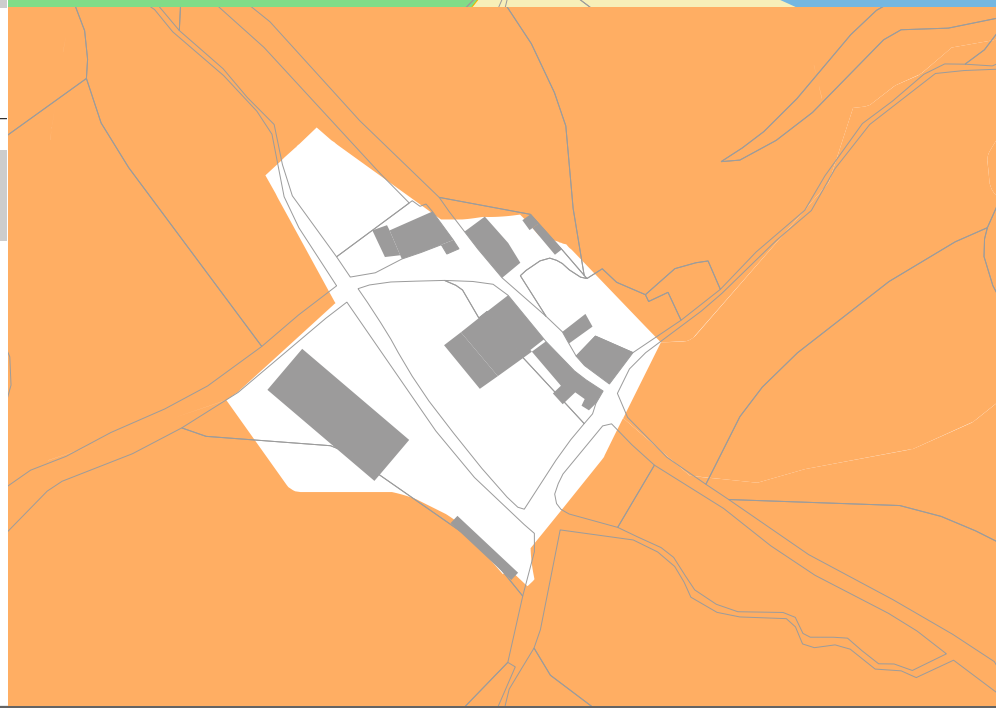

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

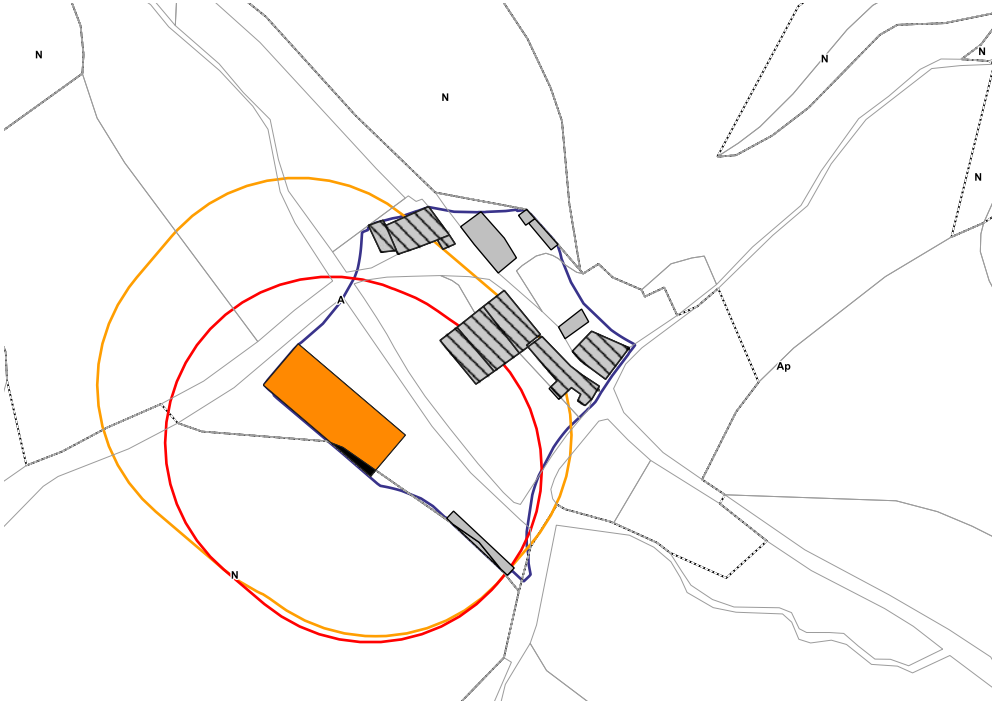

GAILLAC

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

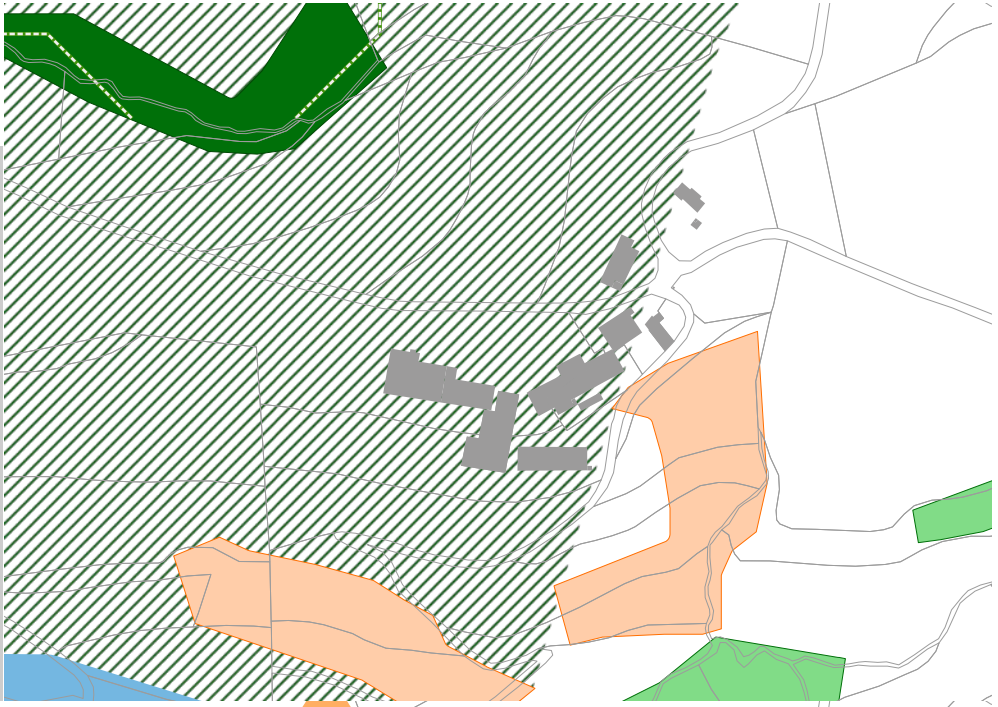

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Baume

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

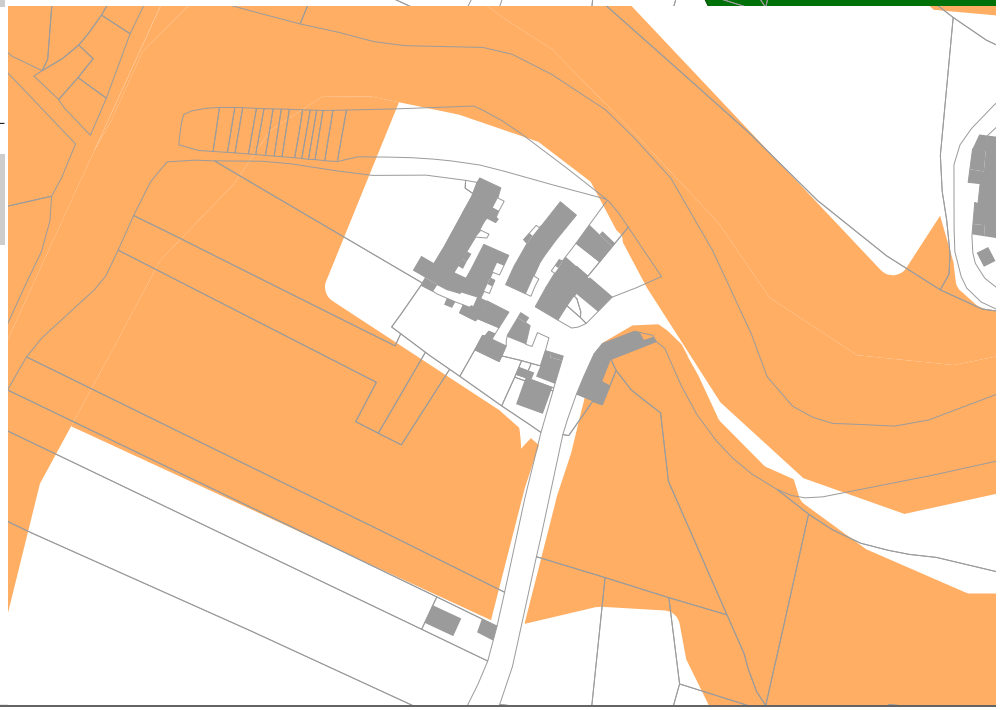

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Les Bertrands

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

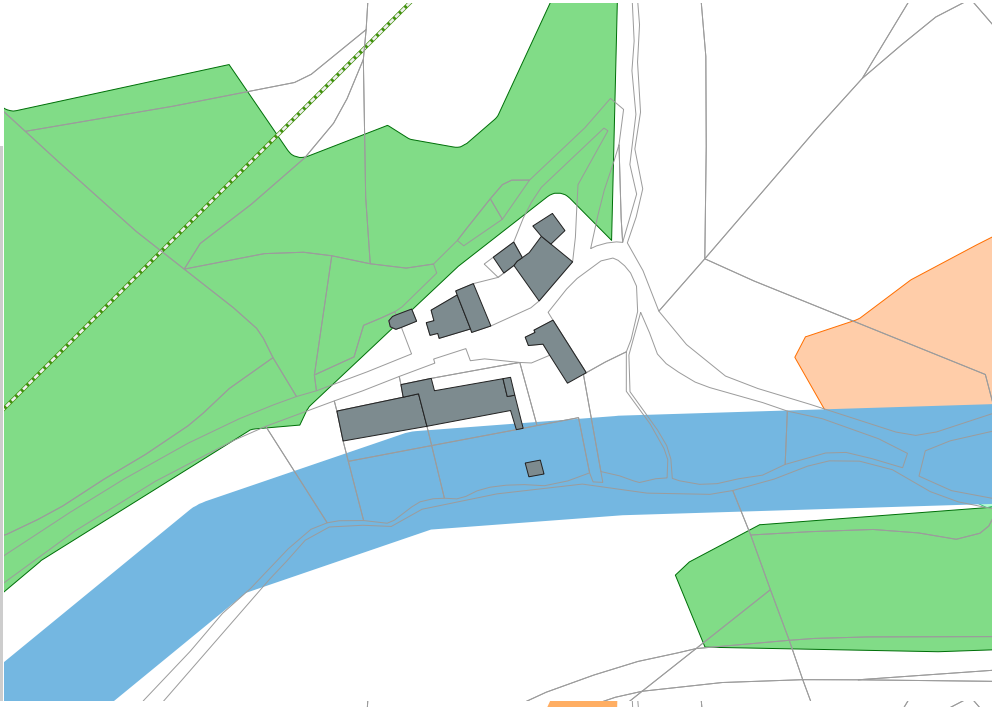

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

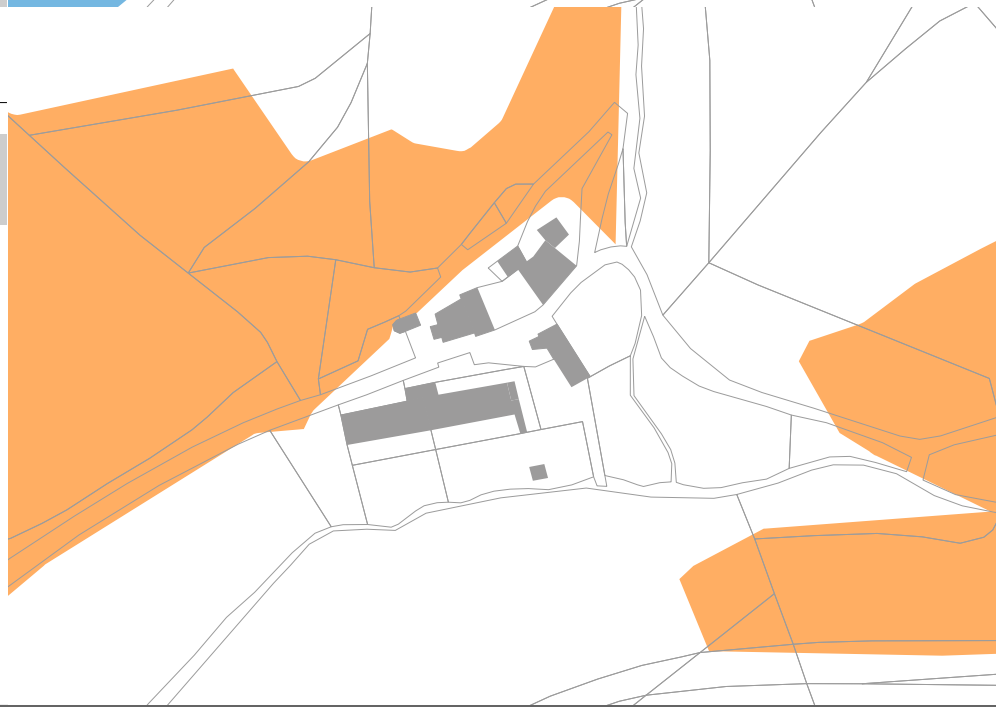

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



RIGAL

TRAME VERTE ET BLEUE

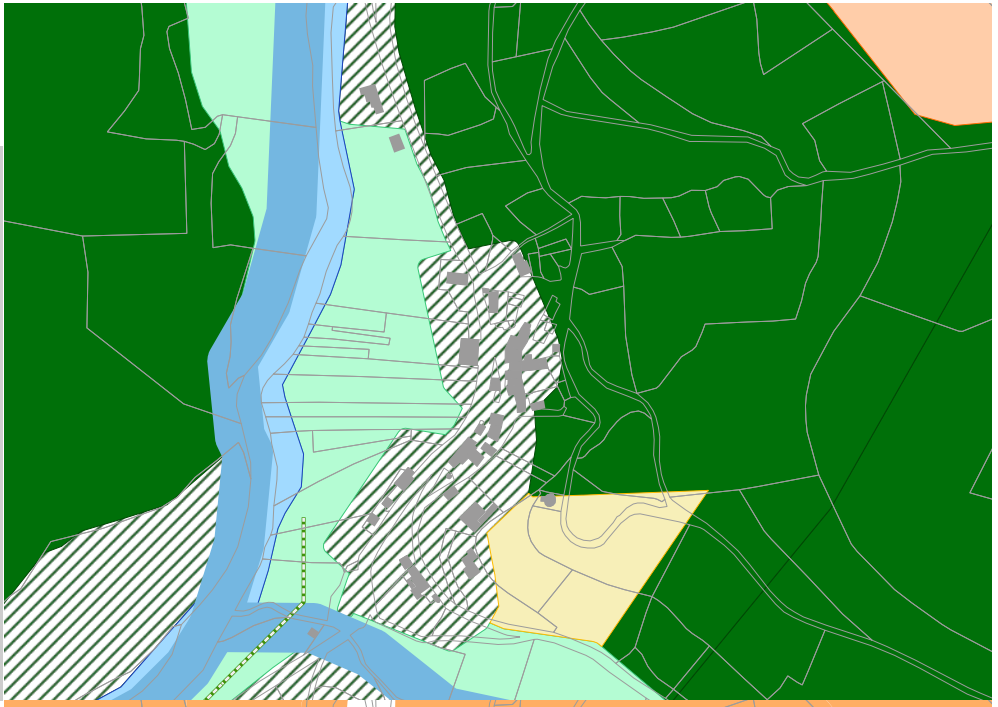

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Roste Bas

Trame Verte et Bleue

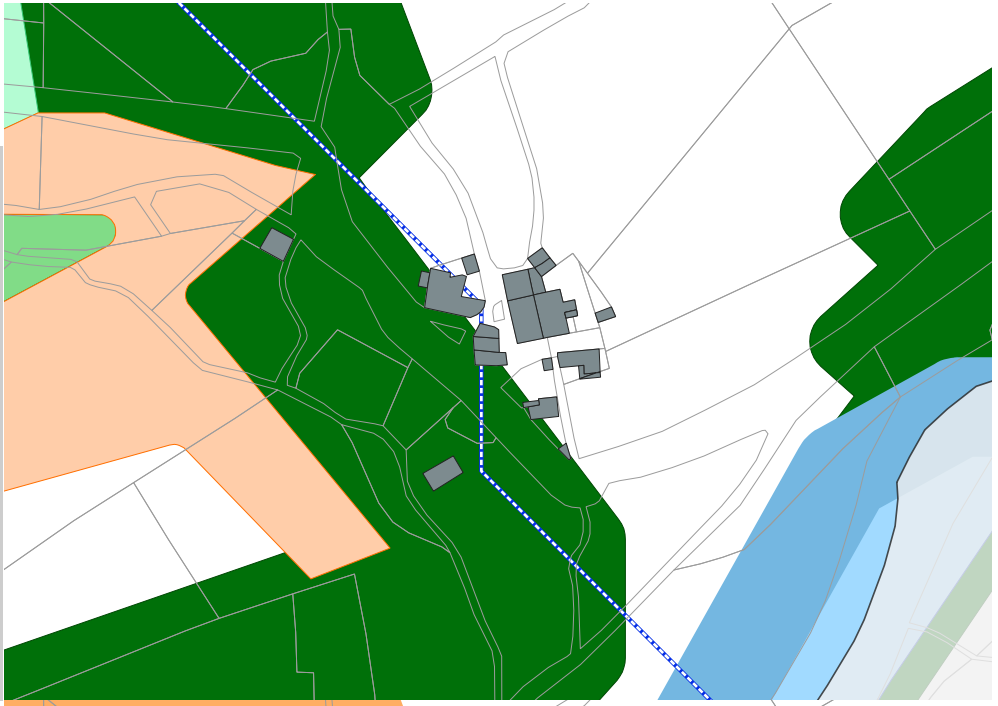

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

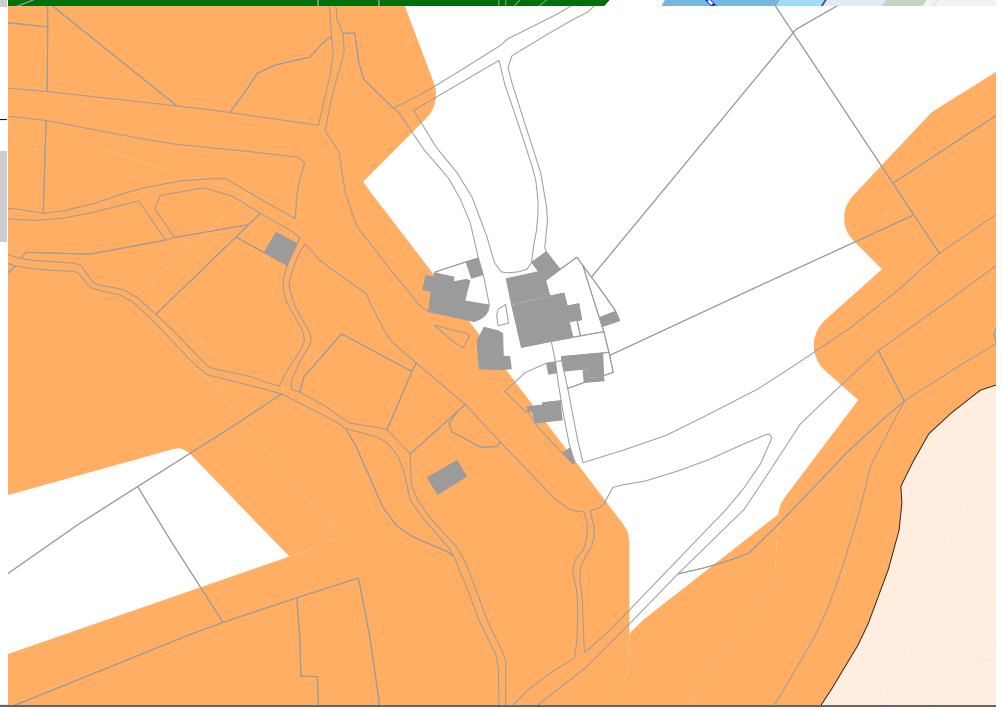

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères

- RPG 2017



Tauriac de Camarès

Bourg

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

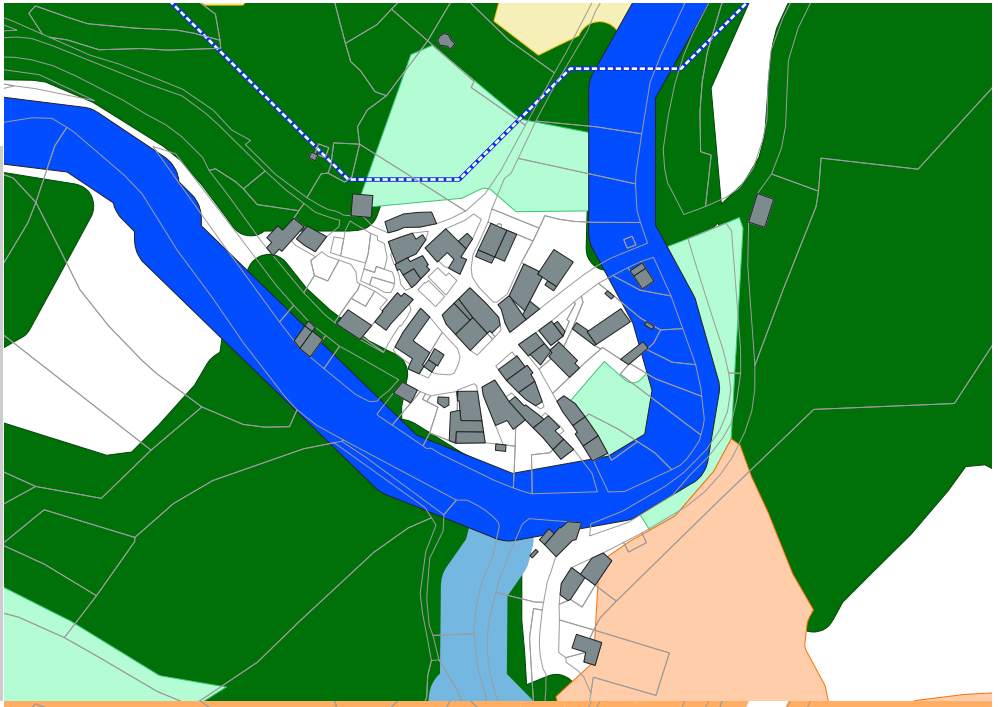

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

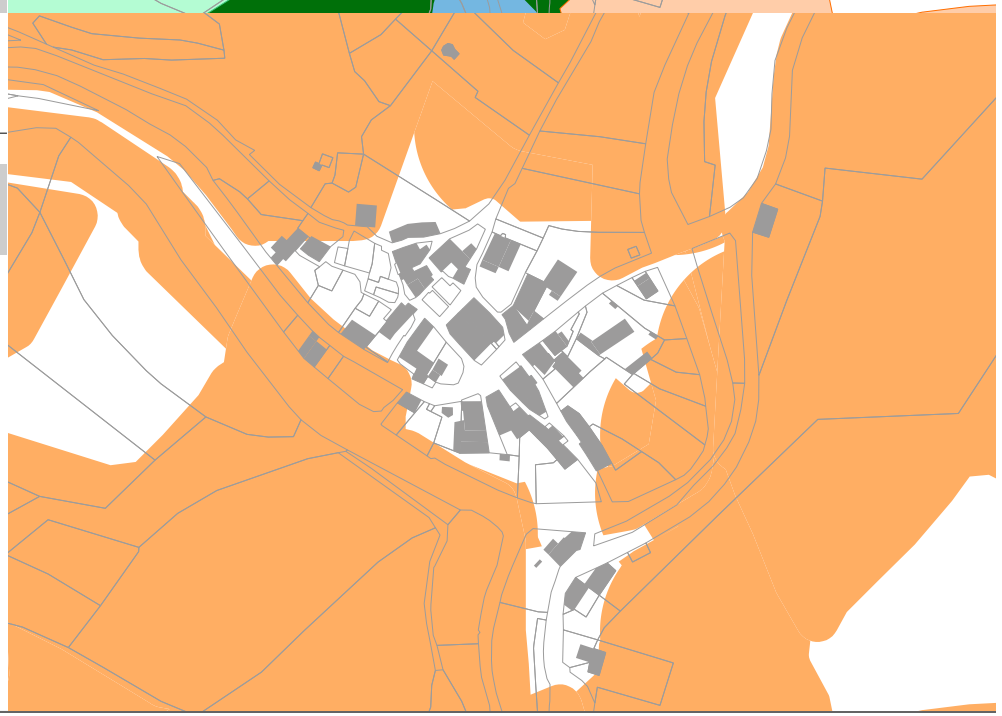

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



La Frézié

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

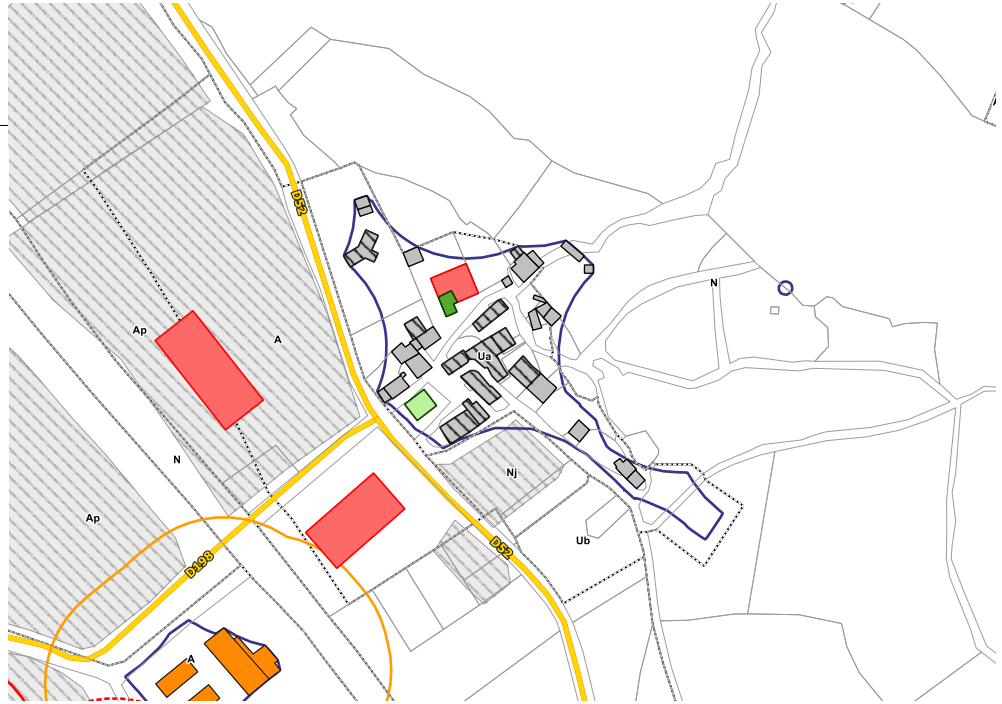

La Lavagne

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

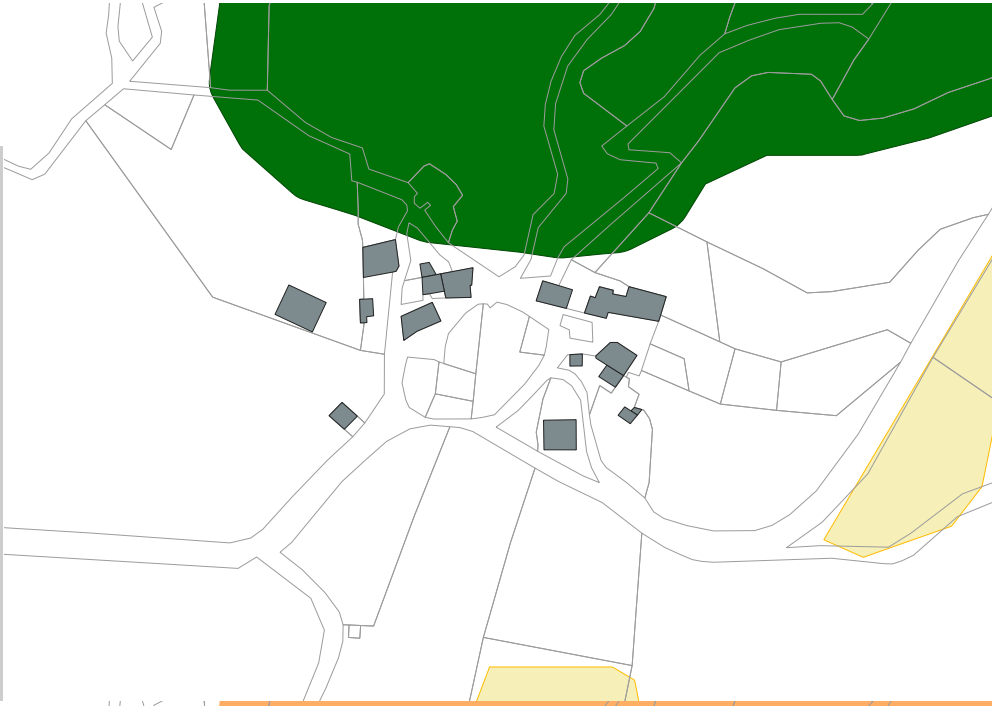

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits



VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



Maussac

Trame Verte et Bleue

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

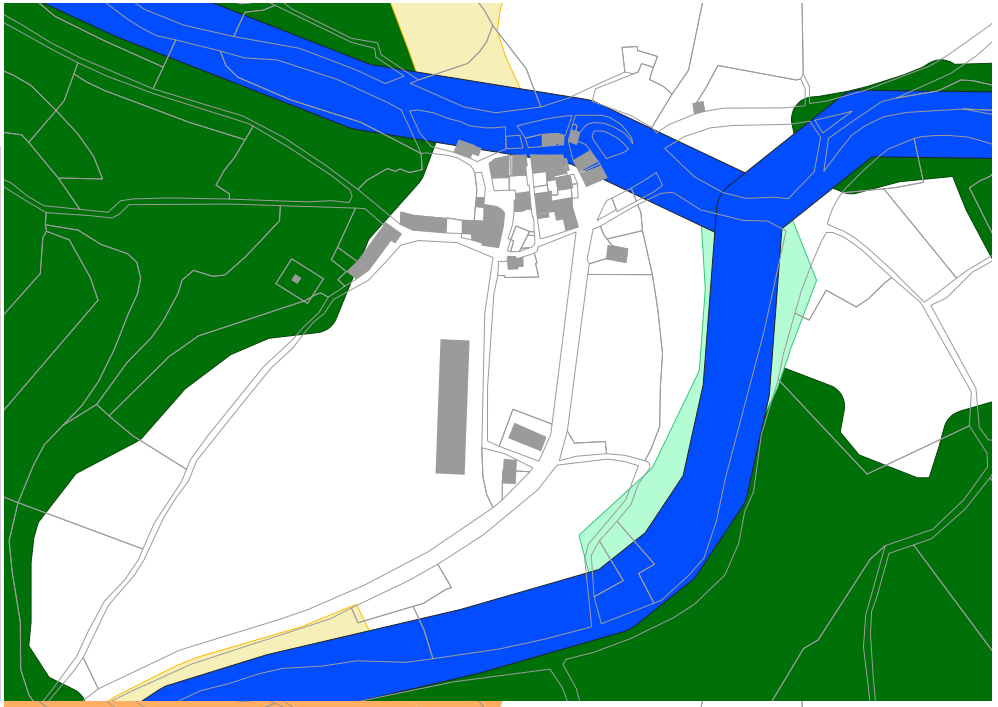

Synthèse de la Trame Verte et Bleue

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

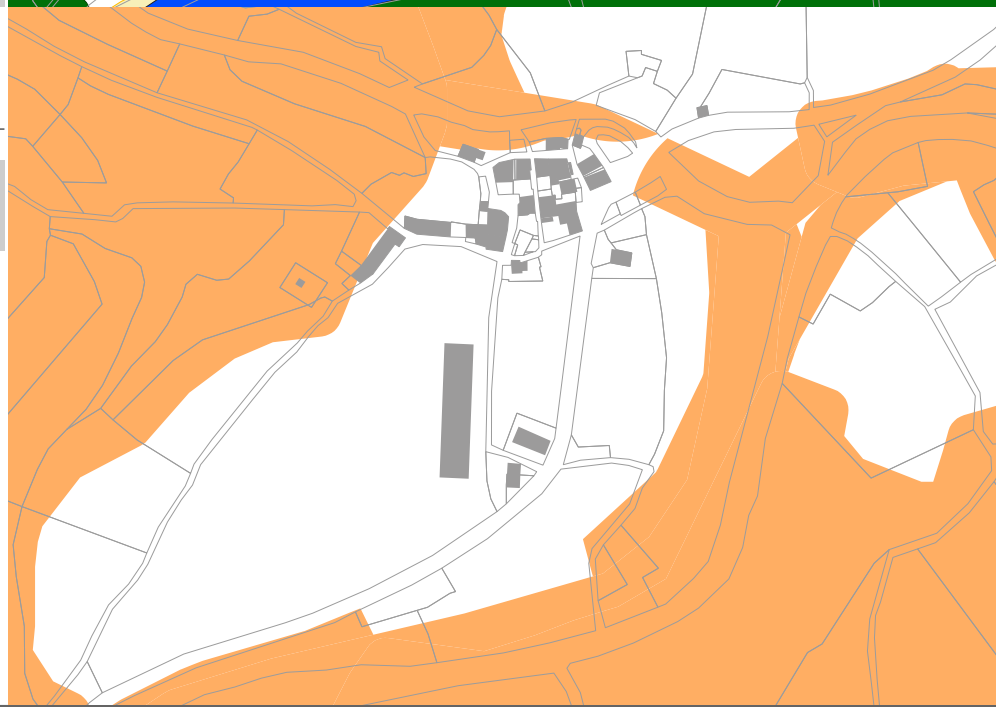

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017

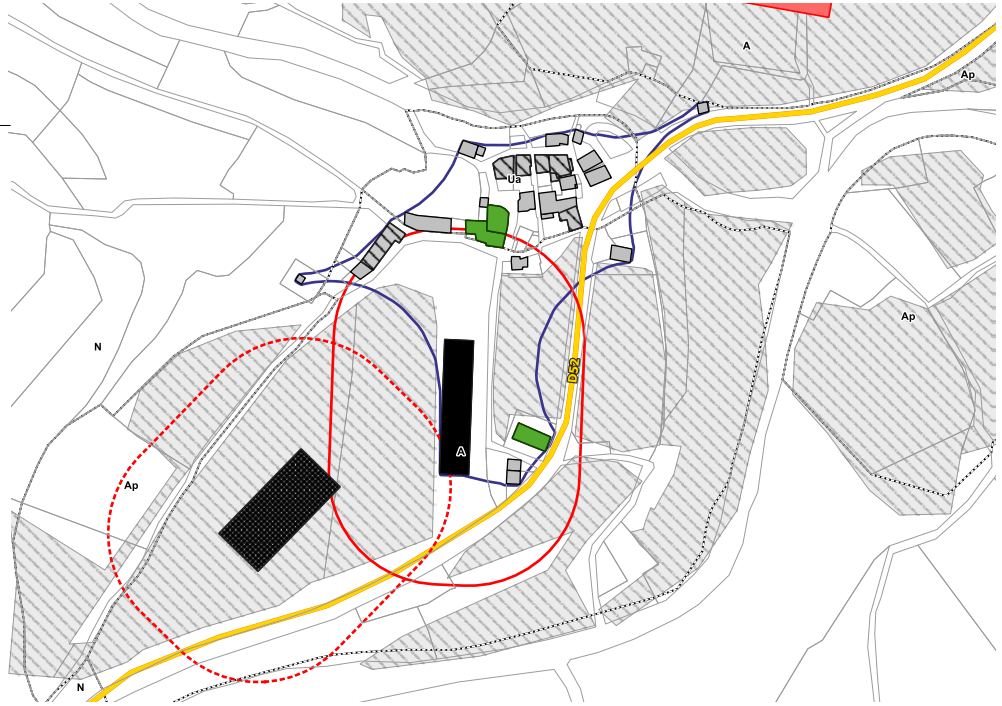

TRAME VERTE ET BLEUE

Obstacle à l'écoulement
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage-poids
- Barrage-voûte
- Sous-type de barrage inconnu
- Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)
- Radier
- Sous-type de seuil en rivière inconnu
- Passage à gué
- Déversoir
- Buse(s)
- Non défini
- Ouvrages détruits

Aire de vigilance
- Forte
- Assez forte
- Modérée

Corridors types
- Corridors boisés
- Corridors humides

Réservoirs de Biodiversités

Cours d'eau
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Corridor des cours d'eau

Milieux humides
- Réservoir de biodiversité
- Réservoir de biodiversité probable

Pelouses Acidiclines
- Réservoirs de biodiversité
- Zone relai

Pelouse Calcicole
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieux rocheux
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Prairie
- Réservoir de biodiversité
- Zone relai

Milieu boisé
- Réservoir de biodiversité
- Zone relais
- Bois anciens

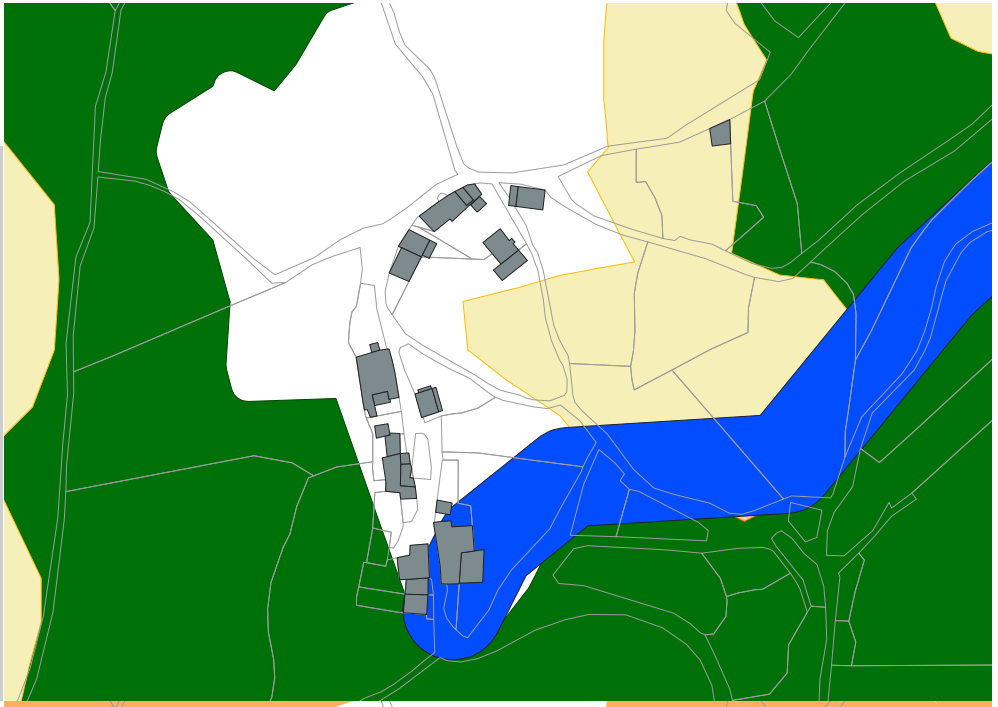

SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels
- Espaces où les aménagements sont proscrits

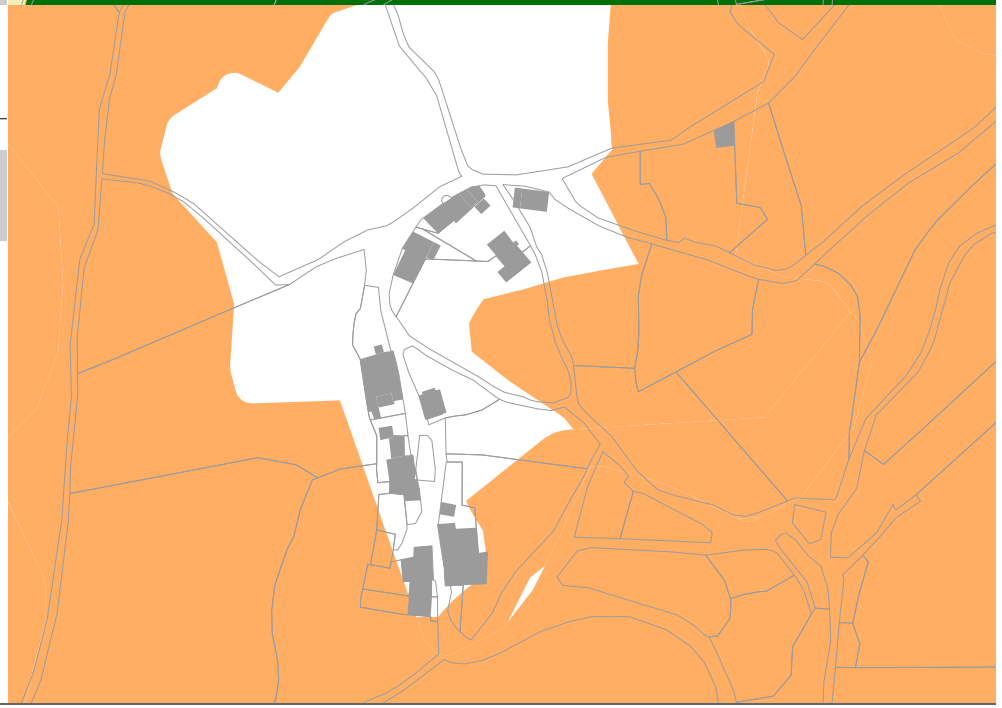

VOLET AGRICOLE

Bâtiments agricoles
- Habitation d'exploitant
- Habitation d'exploitant en projet
- Batiment de stockage
- Miellerie
- Tiers
- Serre
- Fumieres
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment d'élevage en projet
- Bâtiment d'élevage vacant fonctionnel

Périmètre de réciprocité agricole
- Perimetre bâtiment existant
- Perimetre bâtiment en projet
- Perimetre bâtiment vacant

Voirie
- RD classée A
- RD classée C, D ou E

Occupation foncière
- Zonage du PLUi
- Tache urbaine

Enjeux agricoles et paysagers
- Parcours

Culrures bocagères
- RPG 2017



octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr www.octeha.fr
à Rodez :
31 avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél.: 05 65 73 65 76

PREFECTURE DE L'AVEYRON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monts, Rance et Rougier

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Territoire de projets
contact : www.ccmrr.fr

Elaboration du PLUi

Arrêté le :

26 janvier 2023

Approuvé le :

19 septembre 2024

Exécutoire le :



VISA

Date : 20 septembre 2024

La Présidente,
Monique ALIES

COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS-RANCE-ET-ROUGIER

Modifications - Révisions - Mise à jour

Demandes de dérogation à la continuité de l'urbanisation au titre de l'article L122-7 du CU

2.2.2

Sommaire

A. Contexte général de la saisine 7

A.1 Le territoire 8

A.2 Les objectifs de la procédure d'élaboration du PLUi 9

A.3 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire 10

B. Demande n°1 - Arnac-sur-Dourdou 11

B.1 Présentation du projet 12

B.1.1 La commune d'Arnac-sur-Dourdou 12
B.1.2 Le site retenu 13
B.1.3 Description du projet 20

B.2 Synthèse 31

C. Demande n°2 - Rebourguil 33

C.1 Présentation du projet 34

C.1.1 La commune de Rebourguil 34
C.1.2 Le site retenu 35
C.1.3 Description du projet 40

C.2 Synthèse 48

D. Demandes n°3 et 4 - Combret 49

D.1 Présentation synthétique de la commune 50

D.1.1 Une commune au potentiel touristique indéniable 50
D.1.2 Un territoire très marqué par l'activité agricole 51

D.2 Demande n°3 - Le site de Thérondel 52

D.2.1 Projet et choix du site 52
D.2.2 Concordance avec les orientations du PADD 57
D.2.3 Analyse environnementale 57
D.2.4 Mise en place d'un secteur adapté : Nt 61
D.2.5 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne 61
D.2.6 Synthèse 65

D.3 Demande n°4 - Le site de Corbou 66

D.3.1 Projet et choix du site 66
D.3.2 Concordance avec les orientations du PADD 71
D.3.3 Analyse environnementale 71
D.3.4 Mise en place d'un secteur adapté : Nt 75
D.3.5 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne 75
D.3.6 Synthèse 79

E. Demandes n°5 - Saint-Sever-du-Moustier 81

E.1 Présentation synthétique de la commune 82

E.1.1 Un territoire anciennement occupé 82
E.1.2 Un territoire plein de vie malgré la décroissance de sa population 82
E.1.2 Un territoire très marqué par l'activité agricole 82

E.2 Demande n°5 - Le site de Rozières 84

E.2.1 Projet et choix du site 84
E.2.2 Concordance avec les orientations du PADD 89
E.2.3 Analyse environnementale 89
E.2.4 Mise en place d'un secteur adapté : Nt 93
E.2.5 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne 93
E.2.6 Synthèse 97

La Communauté de communes Monts, Rance et Rougier est soumise à la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Ses dispositions, codifiées aux articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants du Code de l'urbanisme, précisent notamment que l'urbanisation doit se réaliser «*en continuité des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants*» (art. L122-5 du Code de l'urbanisme).

L'article L122-7 du Code de l'urbanisme prévoit, néanmoins, une dérogation à l'obligation d'urbaniser en continuité du bâti, si le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comporte «*une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du paysage naturel prévu aux articles L122-9 et L122-10 ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels.*»

Pour être valide cette étude doit être soumise, avant l'arrêt du PLUi, à la Commission Départemenale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'avis émis doit être joint au dossier d'enquête publique et le PLUi délimite les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude.

Cinq secteurs de développement en discontinuité de l'urbanisation ont été identifiés dans le cadre du PLUi de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier.

Le premier est situé sur la commune d'Arnac-sur-Dourdou : secteur 1AU - Ue - Ul. La commune ne comporte pas, en effet, de réel espace public. Aussi, la collectivité souhaite créer un lieu de vie favorisant la mixité sociale, les échanges et la convivialité. Le développement du bourg étant fortement contraint par le relief et le risque d'inondation, le choix s'est porté sur le site faisant l'objet de la présente demande de dérogation pour plusieurs raisons :

- Bien que séparé du bourg par le Dourdou, le site est situé à proximité immédiate de celui-ci ce qui favorisera la création d'un espace de centralité,
- La topographie est favorable à l'intégration paysagère des constructions et des installations,
- Les réseaux sont situés à proximité,
- Le secteur est éloigné des exploitations agricoles.

Le second est situé sur la commune de Rebourguil et a pour objectif de permettre le développement d'une activité agritouristique, en lien avec une exploitation existante (secteur Nt) et afin de valoriser l'activité agricole du territoire, et notamment la filière Roquefort.

Le troisième est situé sur la commune de Combret et a pour objectif de permettre le développement d'hébergements touristiques en lien avec une activité équestre existante (secteur Nt).

Le quatrième est, lui aussi, situé sur la commune de Combret et a pour but de permettre le développement d'une activité touristique en lien avec une exploitation agricole existante (secteur Nt) afin de valoriser l'activité agricole du territoire, tout en mettant en lumière la richesse patrimoniale de la commune.

Le dernier est situé sur la commune de Saint-Sever-du-Moustier et a pour objectif de permettre le création d'hébergements touristiques insolites, en compléments de gîtes installés dans des bâtiments existants.

L'objectif principal de la présente étude est de préciser les conditions par lesquelles l'urbanisation de ces secteurs répond aux exigences formulées dans l'article L122-7 du Code de l'urbanisme.

A - Contexte général de la saisine

La Communauté de communes Monts, Rance et Rougier se situe dans le Sud de l'Aveyron, aux frontières des départements du Tarn et de l'Hérault.

Elle regroupe 23 communes : Arnac-sur-Dourdou, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brusque, Camarès, Combret, Fayet, Gissac, La Serre, Laval-Roquecezière, Mélagues, Montagnol, Montfranc, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Sylvanès et Tauriac-de-Camarès.

La Communauté de communes Monts, Rance et Rougier s'étend sur 652,40 km² et compte 6261 habitants en 2019.

Le territoire intercommunal est un secteur très rural maillé de villages et de hameaux implantés sur espaces contrastés. Les principaux sont :

- Le Rougier, moitié Nord,
- Les Monts, moitié Sud.

Un paysage d'Avant-Causses s'observe aussi sur un petit secteur au Nord-Est du territoire, tandis qu'un paysage typique du Ségala est quant à lui visible sur une petite partie Nord-Ouest de l'intercommunalité.

La route départementale n°999 (RD999) apparaît comme structurante pour la Communauté de communes : elle traverse le territoire selon un axe Nord-Est / Ouest, reliant Albi à Saint-Affrique. Aussi, l'intercommunalité s'oriente vers les bassins de vie et d'emploi du Sud Aveyron (Saint-Affrique, Millau) mais aussi ceux du Tarn et de l'Hérault.

L'activité agricole est visible et présente sur l'ensemble du territoire. Monts, Rance et Rougier est une terre d'élevage, avec une appartenance historique au bassin de Roquefort.

Le territoire est également caractérisé par un couvert forestier important : celui-ci représente, en effet, près de la moitié de la superficie de la Communauté de communes.

LOCALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

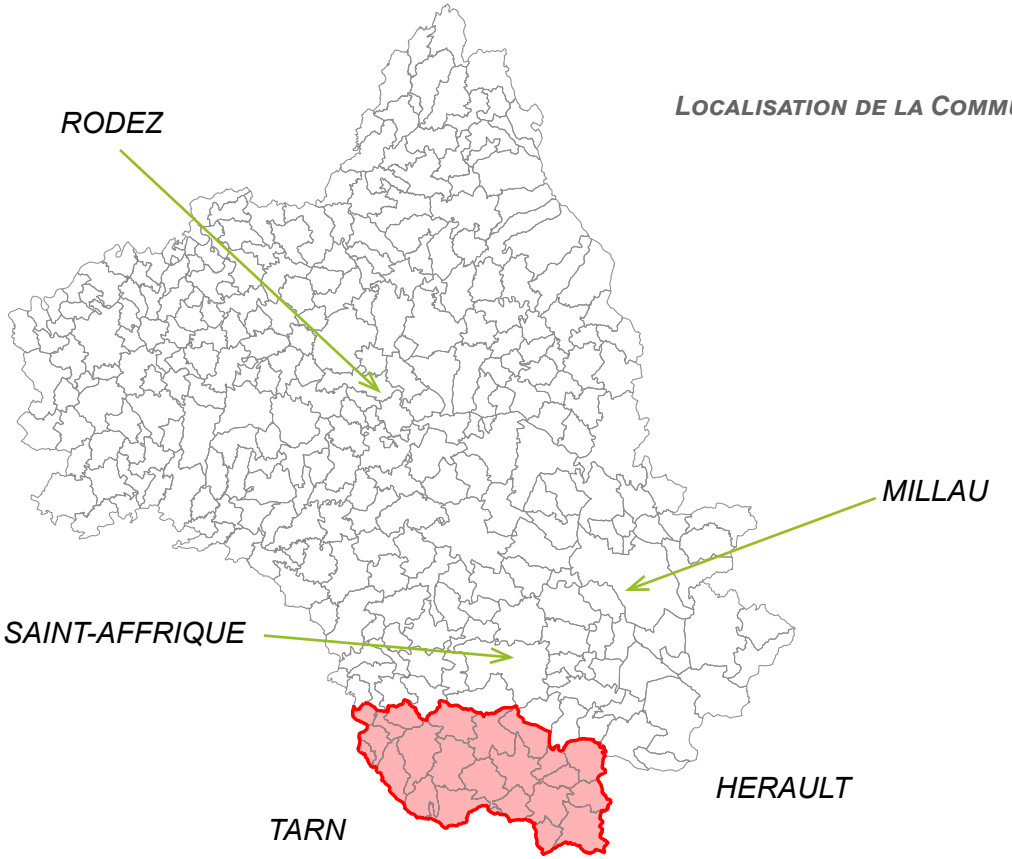

A.2 Les objectifs de la procédure d'élaboration du PLUi

La réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier a été prescrite par une délibération du conseil communautaire en date du 26 juillet 2018.

Les objectifs, inscrit dans la délibération suscitée, sont les suivants :

- Offrir des logements décents et adaptés à la demande : accentuer l'effort de réhabilitation et diversification de l'offre habitat pour répondre au besoin de logements ;
- Aménager l'espace tout en préservant les espaces agricoles et paysagers et en favorisant l'implantation territorialement cohérente d'équipements publics ;
- Pourvoir l'emploi sur le territoire ;
- Développer les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises et faciliter le développement des entreprises existantes;
- Promouvoir le territoire ;
- Permettre le déploiement et le développement de l'offre touristique liée aux richesses du territoire (patrimoine, culture, paysages, agriculture, ...) ;
- Maintenir l'activité agricole sur l'ensemble du territoire et développer la ressource forestière ;
- Développer des produits locaux de qualité issus d'une démarche respectueuse de l'environnement ;
- Promouvoir la mobilité sur le territoire et prendre en compte la maîtrise de l'énergie liée aux moyens de transport ;
- Maintenir et développer un environnement accueillant qui prend en compte les équilibres nécessaires du territoire ;
- Favoriser le développement durable et conforter le développement des énergies renouvelables ;
- Permettre le déploiement et favoriser une couverture complète du territoire en très haut débit.

L'élaboration du PLUi sur le territoire de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier doit permettre la construction d'une stratégie territoriale permettant de répondre aux besoins des habitants, assurant la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire et la préservation de ses richesses environnementales.

A.3 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime le projet de développement choisi par la collectivité pour les dix prochaines années. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.Ces orientations ont pour objectifs de répondre aux besoins et enjeux mis en exergue par le diagnostic.

L'élaboration du PLUi a, en effet, été l'occasion, pour la Communauté de communes, de réaliser un diagnostic complet de son territoire. Celui-ci a permis de mettre en évidence une série de constats et enjeux sur diverses thématiques: démographie, logement, économie, équipement, environnement, paysage, bâti existant, etc.

Débattu en Conseil communautaire lors de la séance du 16 septembre 2021, Le PADD de la Communauté de communes d'articule autour des 6 orientations suivantes :

1. Prévoir un aménagement adapté au retour de croissance démographique
2. Valoriser la diversité économique, moteur de développement pour le territoire,
3. Conserver un territoire bien doté en commerces, équipements et services,
4. Rester acteur d'un paysage de qualité,
5. Améliorer l'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire,
6. Apporter une réponse circonstanciée à l'éventuelle survenance de risques

Ces orientations sont compatibles avec le SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses qui intègre l'application de la loi d'aménagement et de protection de la montagne.

B - Demande n°1 - Arnac-sur-Dourdou

B.1.1 La commune d'Arnac-sur-Dourdou

B.1.1.1 Présentation synthétique

La commune d'Arnac-sur-Dourdou est une petite commune du Sud du département de l'Aveyron. Néanmoins, après une importante diminution de sa population au cours de la seconde moitié du XXème siècle (87 habitants en 1968 contre 23 en 2008), elle enregistre un regain démographique certain depuis une dizaine d'années. Sa population a, en effet, fortement augmenté depuis 2008 passant de 23 habitants à 36 en 2019 (INSEE).

Cette évolution doit, certes, être nuancée dans la mesure où Arnac-sur-Dourdou compte peu d'habitants ; mais il convient tout de même de souligner l'attractivité de la commune, liée notamment à la qualité de son cadre de vie.

Localisée en zone de montagne, la commune présente une forte amplitude altimétrique, allant de 506m à 1000m. Si cette topographie accidentée est un marqueur de l'identité du territoire communal, elle contraint aussi fortement son développement.

B.1.1.2 Un développement fortement contraint

L'urbanisation du bourg est fortement contrainte pour deux raisons principales : la topographie marquée au Nord et le risque d'inondation associé au Dourdou au Sud. A cela s'ajoute la volonté de préserver les terres agricoles de la vallée du Dourdou en évitant, voire stoppant, un développement linéaire du bourg le long de la RD92.

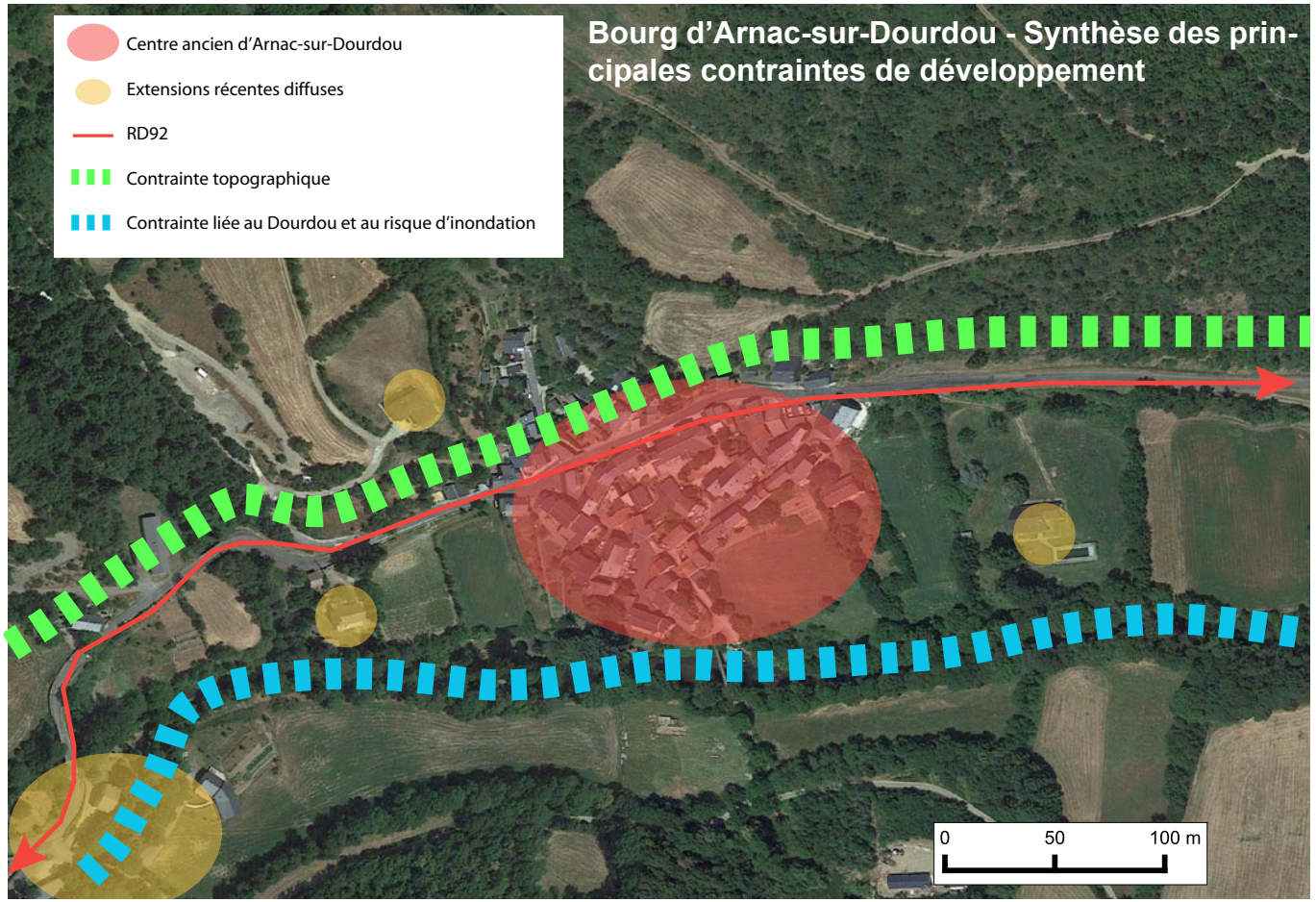

B.1.1.3 Un faible potentiel en termes de reconquête de l'existant

Le territoire de la commune d'Arnac-sur-Dourdou présente un faible potentiel en termes de reconquête de l'existant .

Seuls 5 bâtiments ont été identifiés comme susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination.

A cela s'ajoute un faible nombre de logements vacants. 10 logements vacants sont recensés par l'INSEE en 2019 (10% du parc). Néanmoins, la vacance donnée par l'INSEE correspond à la vacance à un instant T qui peut évoluer au grès des acquisitions / locations. Aussi, afin d'avoir une idée plus précise de la vacance structurelle du territoire, une analyse des logements vacants depuis plus de 2 ans a été réalisée à partir de la donnée DGFIP corrigée et complétée par les élus. Il apparaît ainsi que la commune ne compte qu'un logement vacant depuis plus de 2 ans.

Le parc de logements d'Arnac-sur-Dourdou se caractérise aussi par une forte part de résidences secondaires (73% du parc).

B.1.1.4 Une absence de lieux de vie

La commune d'Arnac-sur-Dourdou ne dispose pas, actuellement, d'un lieu de vie, de convivialité ou de rencontres. Elle souhaite donc se doter d'un espace public participant à la vie de la commune et à sa mixité sociale, afin de renforcer la qualité de son cadre de vie.

De plus, la collectivité souhaite stopper le développement diffus et non organisé de la commune et mettre en place un projet de développement raisonné (2 constructions neuves sur la commune) et organisé autour d'un lieu de vie connecté au centre ancien du village.

B.1.2 Le site retenu

B.1.2.1. Localisation et caractérisation de sa discontinuité

D'une superficie de 1,09 ha (dont 0,50 ha brut d'espaces libres), le site retenu est localisé au Sud-Est du bourg de la commune, sur la rive opposée du Dourdou, à une vingtaine de mètres des bâtiments les plus proches du bourg et à environ 120m du coeur du village (église). Il est connecté au centre ancien par une passerelle. Il bénéficie donc d'un emplacement stratégique en termes de centralité.

Le secteur est bordé :

- Au Nord par le Dourdou, celui-ci est associé à un risque d'inondation identifié par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du bassin du «Dourdou de Camarès amont».
- Au Sud par un boisement de feuillus,
- A l'Est et à l'Ouest par une plaine agricole déclarée au RPG.

Le site est situé en discontinuité de l'urbanisation existante dans la mesure où il est séparé du reste du bourg par le Dourdou. Il convient néanmoins de souligner que les bâtiments les plus proches sont situés à une vingtaine de mètres.

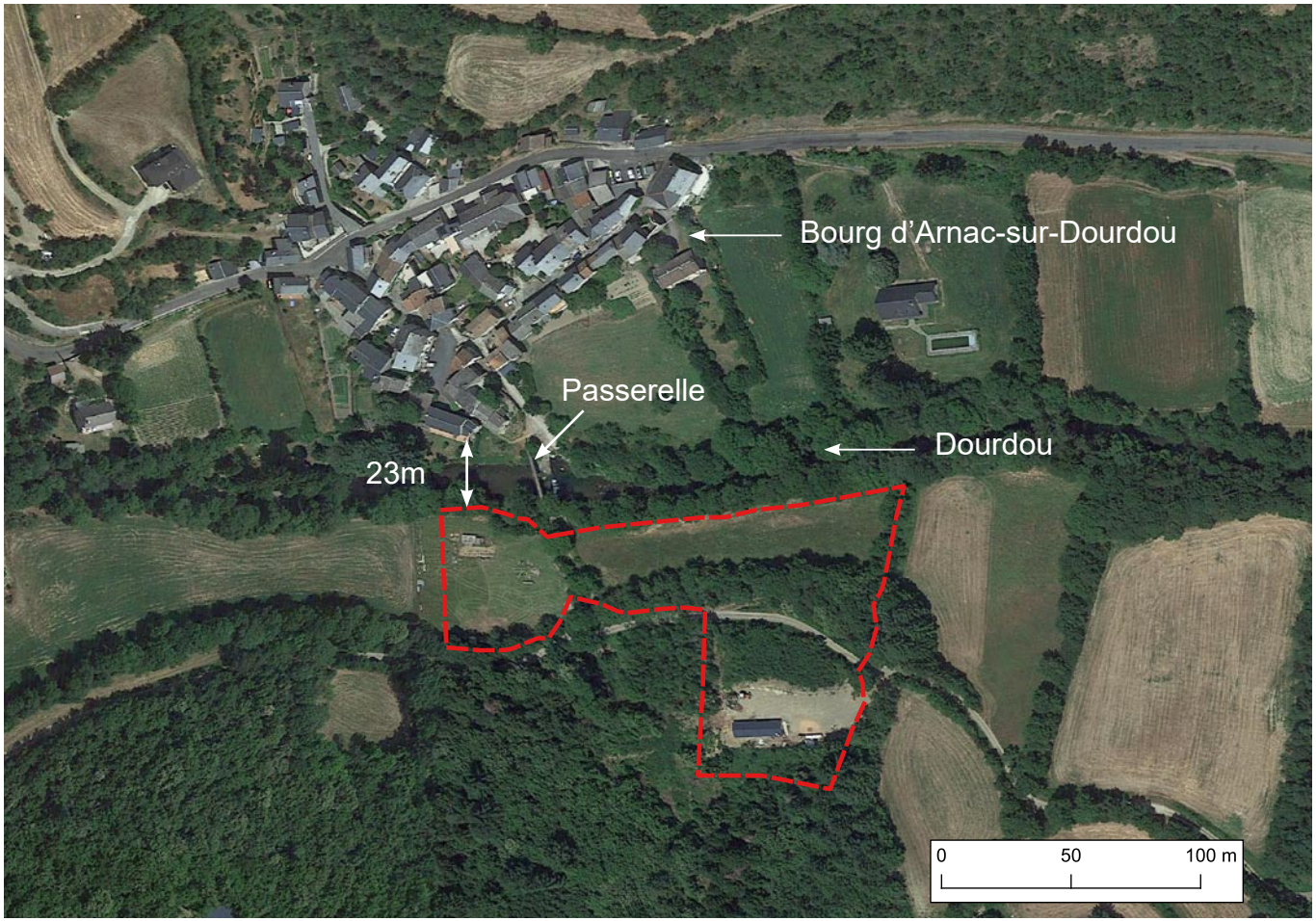

B.1.2.2. Choix du site

A travers l'élaboration du PLUi, les élus souhaitent renforcer le bourg d'Arnac-sur-Dourdou comme espace de centralité. Aussi, aucun développement résidentiel n'a été prévu sur l'autre hameau de la commune (la Mouline). Par ailleurs, il ont décidé de stopper le développement résidentiel récent localisé au Sud-Ouest du bourg et dépourvu de connexion avec le centre ancien.

Les élus ont donc recherché un site d'une superficie modérée mais suffisamment importante pour permettre la création d'un lieu de vie et la réalisation de quelques habitations (2). Celui-ci devait également :

- Avoir une faible topographie pour un impact minimal dans le paysage,
- Être situé en dehors de la zone inondable du Dourdou,
- Porter le moins préjudice possible à l'activité agricole.

Le site retenu est apparu comme le seul répondant à ces critères. Il a été choisi car :

- Il est situé à proximité du centre ancien d'Arnac-sur-Dourdou et est facilement accessible depuis celui-ci (passerelle à renforcer),
- Sa topographie est favorable à l'intégration paysagère des constructions et

installations,

- Les réseaux sont situés à proximité,
- Le secteur est éloigné des exploitations agricoles,
- Il se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument historique,
- Il n'est concerné par aucun site inscrit ou classé.

La carte synthétique ci-contre met en évidence les fortes contraintes présentes aux abords immédiats du bourg d'Arnac-sur-Dourdou. Environ 2015 m² déclarés au RPG sont situés dans le secteur de développement faisant l'objet de la présente étude dérogatoire. Il s'agit d'une prairie permanente (RPG, 2020). Son urbanisation aura un impact mineur sur l'activité agricole. Par ailleurs, tout impact aurait difficilement pu être évité ailleurs au regard des autres contraintes en présence.

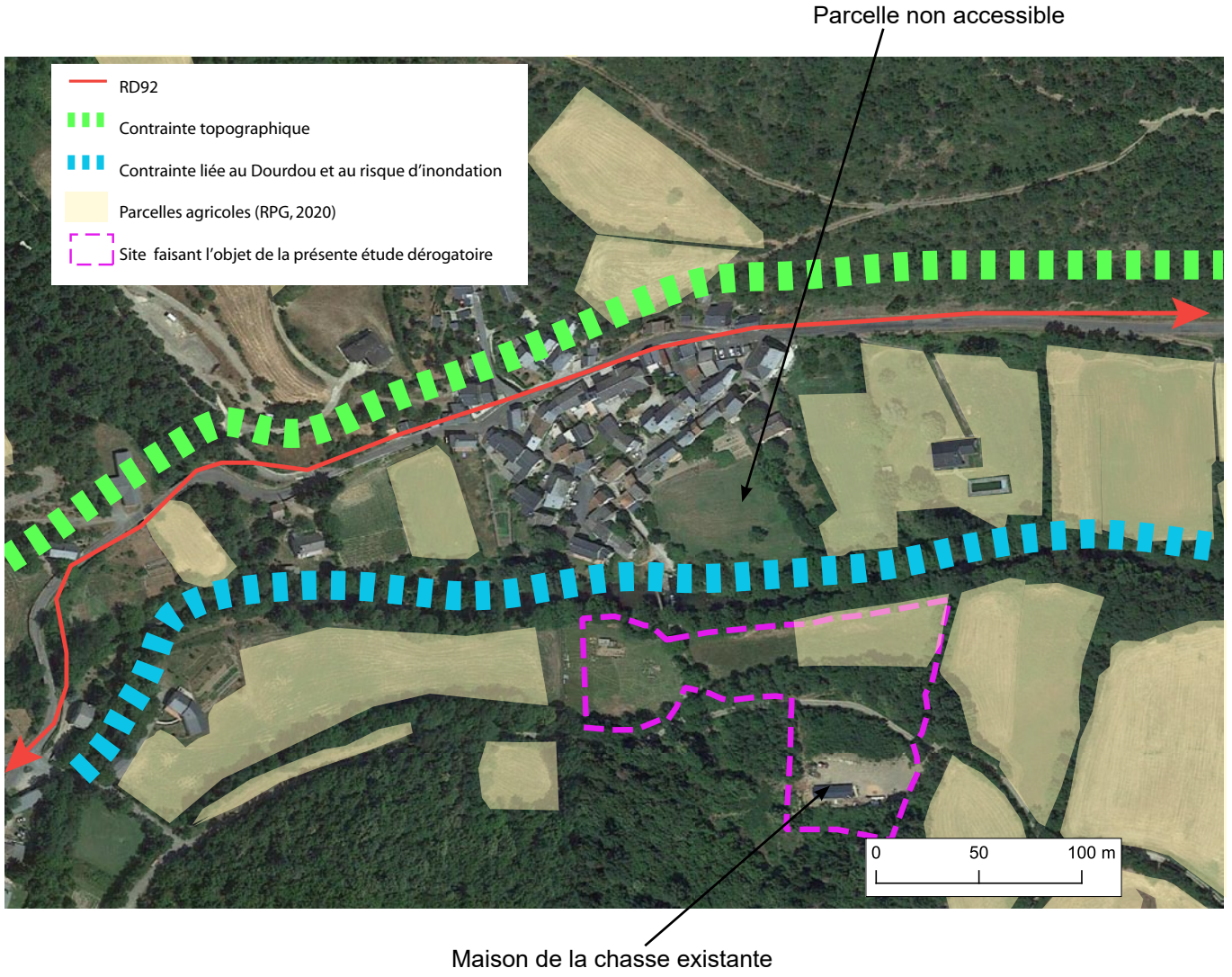

Arnac-sur-Dourdou - Analyse des contraintes de développement

B.1.2.3. Concordance avec les orientations du PADD

Comme cela a été évoqué précédemment, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations du projet intercommunal pour les années à venir.

La mise en place du secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire s'inscrit dans plusieurs de ces orientations :

- *«1.2. Dynamiser le parc de logements pour en faire un facteur d'attractivité [...] La Communauté de communes souhaite que toutes les communes puissent rester attractives et disposent ainsi d'un potentiel d'accueil adapté aux populations permanentes et temporaires.»*
- *«3. Conserver un territoire bien doté en commerces, équipements et services.»*

B.1.2.4. Analyse environnementale

Comme l'ensemble des espaces libres potentiels de projet du PLUi, le secteur a fait l'objet d'une analyse environnementale.

- **Descriptif et analyse des impacts potentiels de l'urbanisation de ces secteurs sur l'environnement**

  * *Parcelle K52*

Utilisée comme potager, la parcelle K52 est légèrement enfrichée par endroits : elle présente un faible intérêt écologique.
Un alignement d'arbres de faible intérêt est situé le long du chemin.
L'impact potentiel de l'urbanisation de cette parcelle est faible.

  * *Parcelles K72, K73, K74, K77, K78 et K79*

Il s'agit d'une prairie naturelle dégradée dans la partie basse, longeant le Dourdou, dont elle est séparée par une belle ripisylve. La partie haute correspond à un boisement de frênes relativement jeune. Quelques vieux châtaignier sont également visibles et présentent un intérêt certain pour la biodiversité.
L'impact potentiel de l'urbanisation de ces parcelles est fort. En cas d'urbanisation, il est préconisé de privilégier la partie basse (prairie) afin de préserver le boisement.



Parcelles K72, K73, K74, K77, K78 et K79

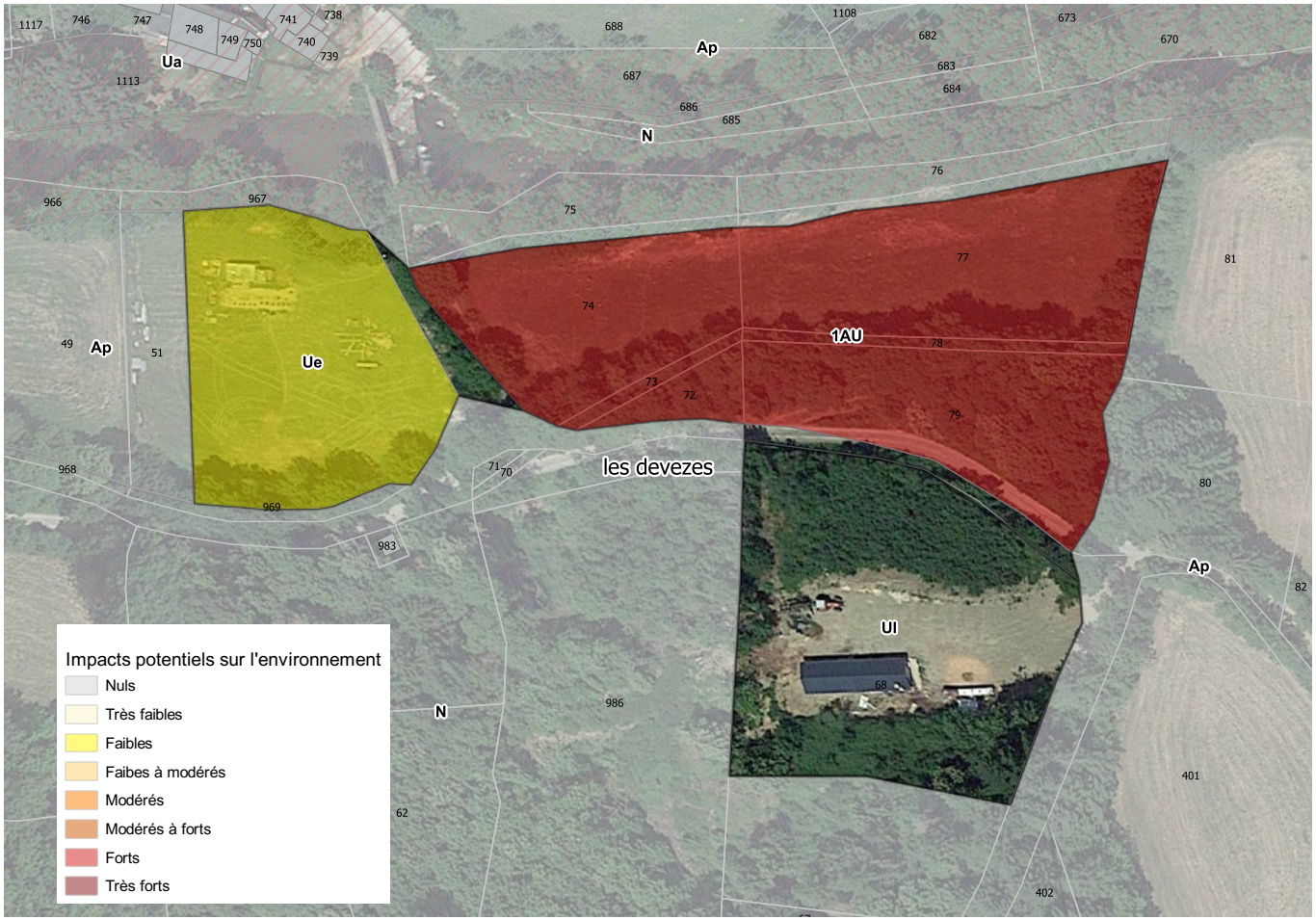

Impacts potentiels de l'urbanisation sur l'environnement - Arnac-sur-Dourdou

- **<u>Prescriptions retenues et analyse des impacts résiduels de l'urbanisation sur l'environnement</u>**

Au regard de l'analyse environnementale réalisée, la collectivité a pris plusieurs mesures afin de réduire les impacts potentiels de l'urbanisation du secteur sur l'environnement (cf. carte de la page suivante)..

* *<u>Parcelle K52</u>*

L'alignementd'arbresmentionnéprécédemment a été identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme comme haie de catégorie 3 afin de la préserver. Pour ce type d'élément, le règlement du PLUi prévoit : «*La traversée des haies par des voies ou cheminements piétons/cycles peut être autorisée, ainsi que les accès, sous réserve que l'atteinte à la haie soit modérée et justifiée par le projet.*
En cas d'impossibilité de préservation des haies, toute suppression devra être compensée. Pour les haies de type 1 / ripisylve, une haie d'au moins 1,5 fois le linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière. Pour les haies de type 2 ou 3, une haie équivalente au moins au linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière, ou à proximité immédiate.»
Au regard de ces éléments, l'impact résiduel de l'urbanisation sur ce secteur sera donc très faible.

* *<u>Parcelles K72, K73, K74, K77, K78 et K79</u>*

Plusieurs haies / ripisylve seront protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, en tenant compte de leur niveau d'enjeux.
Par ailleurs, le boisement situé entre la partie basse (secteur 1AU proche du Dourdou) et la maison de la chasse sera aussi protégé au titre de l'article L151-23. En ce sens, le règlement du PLUi prévoit les prescriptions suivantes : « *La traversée des ensembles boisés par des voies ou cheminements piétons/cycles peut être autorisée, ainsi que les accès, sous réserve que l'atteinte à l'ensemble boisé soit modérée et justifiée par le projet.*
En cas de plantations donnant sur un réseau routier, elles ne doivent pas entraver la sécurité liée à son usage, notamment en obstruant les visibilités d'accès ou de carrefour.

En cas d'impossibilité de préservation des ensembles boisés, toute suppression devra être compensée, par une plantation d'une emprise équivalente, sur l'unité foncière, ou à proximité immédiate.
Pour les replantations, les essences exogènes sont interdites. Il conviendra d'utiliser des essences locales, non allergènes, et adaptées aux conditions pédo-climatiques actuelles et prenant en compte les perspectives d'évolutions

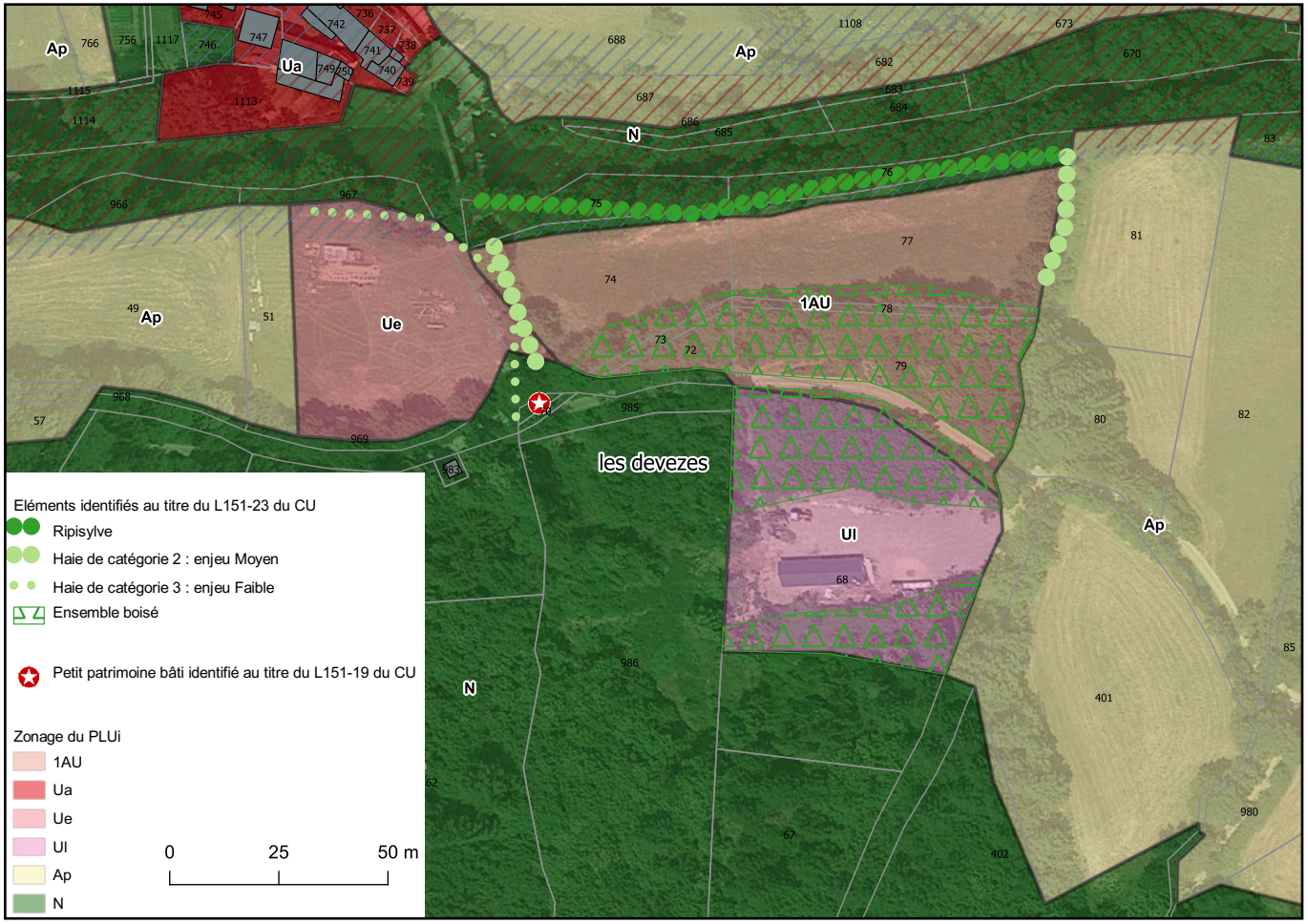

Zonage du PLUi - Arnac-sur-Dourdou

climatiques. (cf : Annexe informative N°5.2.4 au règlement : Préconisations pour les nouvelles plantations).»

Au regard de ces éléments, l'impact résiduel de l'urbanisation sur ce secteur sera donc faible à modéré.

Toutes les mesures citées précédemment sont reportées sur le schéma d'aménagement du secteur *(cf. paragraphe B.1.3 du présent document).*

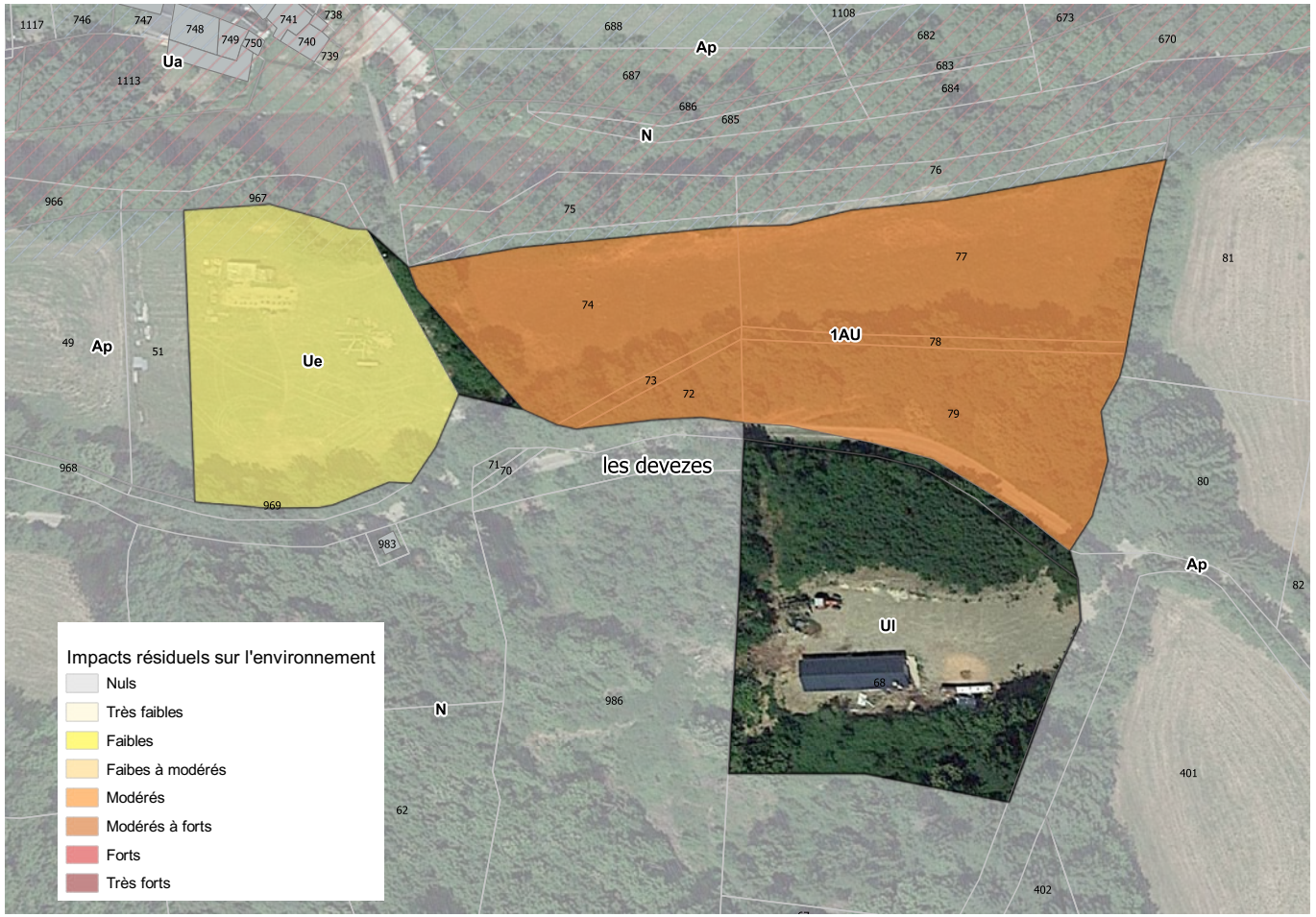

Impacts résiduels de l'urbanisation sur l'environnement - Arnac-sur-Dourdou

B.1.3 DESCRIPTION DU PROJET

B.1.3.1 Le projet d'aménagement

- **<u>Prévoir un aménagement renforçant la qualité du cadre de vie et la prise en compte de l'existant</u>**

Le secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire comporte 3 sous-secteurs :

- Secteur Ul (loisirs) correspondant à une installation existante : la maison de la chasse,
- Secteur Ue (équipements publics) destiné à accueillir une maison communale et un boulodrome,
- Secteur 1AU (résidentiel) destiné à accueillir 2 logements minimum.

Ce principe d'organisation a été repris dans l'orientation d'aménagement et de programmation mise en place sur le secteur (*cf. schéma page suivante*).

L'aménagement du secteur prévoit aussi le renforcement du tissu viaire existant afin de permettre la desserte par l'Ouest. Par ailleurs, il vieille aussi au resserrement des liens entre le centre ancien et le site d'extension grâce à la valorisation de la passerelle existante. Il s'agit aussi d'encourager les modes de déplacements doux et limiter l'utilisation de la voiture pour l'utilisation des équipements publics qui seront créés.

Enfin, comme cela a été évoqué précédemment, l'orientation d'aménagement intègre aussi tout une série de mesures visant à protéger la qualité environnementale du site (*cf. paragraphe B.1.2.4 du présent document*).

Ces éléments permettront aussi de renforcer l'intégration paysagère des constructions réalisées sur le site.

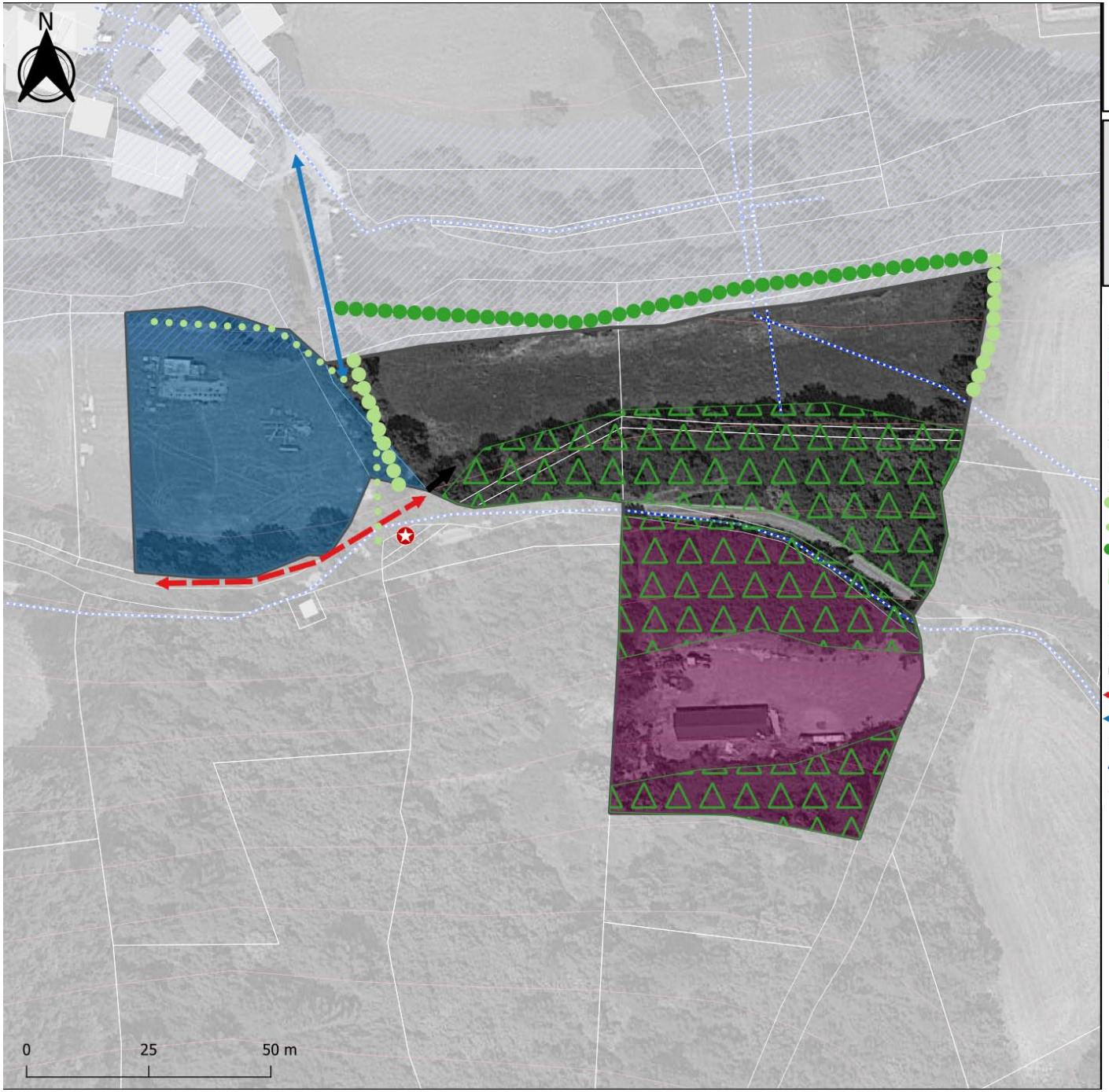

ARNAC SUR DOURDOU

Nom de l'OAP : 1.1 Arnac-sur-Dourdou

Secteur : Bourg
Type d'OAP : OAP aménagement
Zonage du PLUi : 1AU, Ul et Ue
Surface de l'OAP (nette) : 0.31 ha
Densité : 1000 m²/ logement
Potentiel de logements : 2

Favoriser la mixté des fonctions urbaines

- Zone d'équipements publics (salle communale, boulodrome)
- Zone à vocation de loisirs (Maison de la Chasse)

Veiller à la qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère, tout en protégeant les enjeux environnementaux du secteur

Trame bocagère et paysagère existante, protégée selon le titre 2 du règlement

- Haie de catégorie 2 : enjeu Moyen
- Haie de catégorie 3 : enjeu Faible
- Ripisylve
- Ensemble boisé
- Petit patrimoine bati

Prévoir la desserte tous modes du secteur (localisation de principe)

- Principe d'accès au secteur
- Voirie à conforter
- Chemin piéton à créer ou renforcer

Etat des lieux

- Canalisations AEP
- Courbes de niveaux : équidistance de 5m

- **<u>Analyse des covisibilités</u>**

  * *<u>Impacts à distance</u>*

Afin d'évaluer l'impact paysager potentiel du site de projet à une échelle plus large, une analyse des covisibilités a été réalisée avec plusieurs points du territoire.

19 «points d'analyse» ont été placés sur la carte de façon à étudier les covisibilités entre ces derniers et le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation. Il s'agit de plusieurs points sur la RD92, de points sur les hameaux situés à moins de 5 km de la zone d'étude et sur les bourgs d'Arnac-sur-Dourdou et Brusque et de points localisés sur les sites patrimoniaux situés à moins de 5 km (monuments historiques, sites inscrits, etc.).

Au sein du secteur d'étude, le point «observateur» a été placé sur le point haut de l'espace libre. Par ailleurs, les covisibilités ont été calculées pour une hauteur d'observation située à 1,60 mètre du sol naturel.
Plusieurs couches de la BD Topo 2020 (Source: IGN) ont été utilisées afin de constituer les obstacles potentiels à la covisibilité :

- BATI : il s'agit des bâtiments du territoire. Cette couche permet notamment de connaître la hauteur des bâtiments.
- ZONE_DE_VEGETATION : celle-ci définit la couverture végétale du territoire (haies, landes, boisements, etc.). Une hauteur de 7 mètres a été attribué aux arbres.

La carte de la page suivante met en évidence les points d'analyse depuis lesquels la zone d'étude est visible. Aucun n'est visible depuis le secteur d'étude.

Cette analyse confirme que le secteur d'étude est peu visible dans le grand paysage dans la mesure où il n'est visible depuis aucun des 19 points d'analyse.

Une analyse de tous les espaces visibles depuis le secteur de projet a été réalisée. Cette analyse confirme le constat précédent: le secteur est peu visible dans le grand paysage. En revanche, il est potentiellement visible dans un environnement proche (vallée du Dourdou - secteur clair sur les cartes de la page suivante).

  * *<u>Impacts de proximité</u>*

Comme cela a été évoqué précédemment, le secteur de projet est situé à proximité immédiate du bourg d'Arnac-sur-Dourdou. Celui-ci sera donc potentiellement visible depuis le bourg. Néanmoins, l'orientation d'aménagement prévoit la préservation d'un certain nombre d'éléments (haie de catégorie 3 et ripisylve) favorisant ainsi la bonne intégration des constructions qui seront réalisées sur le secteur. Aussi l'impact paysager proche sera modéré.



Vue sur le bourg d'Arnac-sur-Dourdou depuis le secteur de projet - Intégration favorisée par la préservation de la ripisylve et du réseau de haies

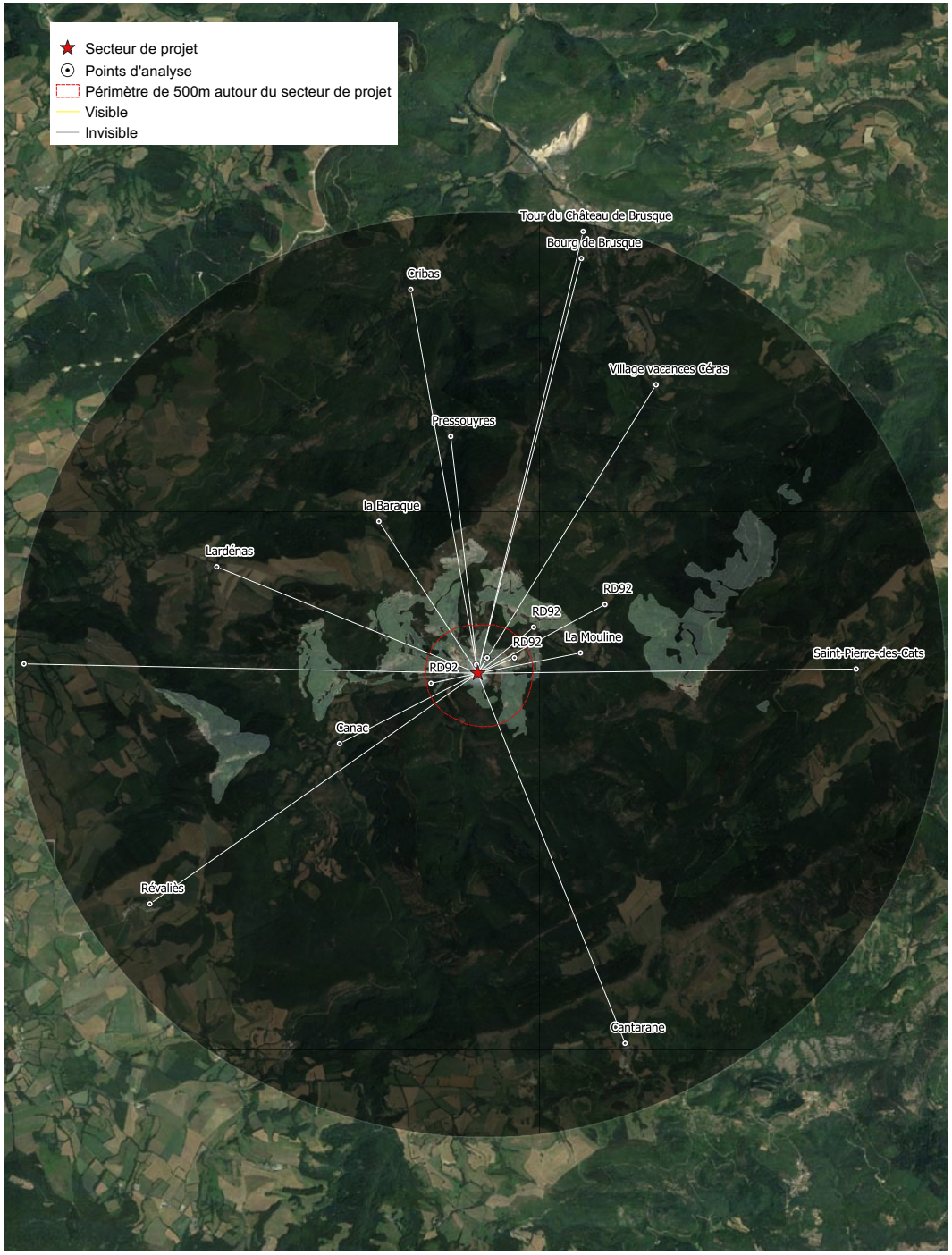



Zoom

Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude (Source : Oc'Téha)

- **Mise en place de secteurs adaptés : Ue, Ul et 1AU**

Afin de permettre la réalisation de ce projet un secteur 1AU (résidentiel), un secteur Ue (salle communale / boulodrome) et un secteur Ul (maison de la chasse) ont été mise en place. Les destinations et sous-destinations autorisées au sein de ceux-ci sont précisées dans le tableau ci-contre :

Néanmoins, l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur précise l'organisation de cet espace : salle communale, boulodrome, maison de la chasse (déjà existante) et minimum de 2 logements. Aussi, au regard du peu d'espaces libres disponibles (0,50 ha), les occupations et utilisations du sol possibles seront, de fait, très restreintes.

Destinations	1AU	Ue	Ul
Habitation			
Logement	V	X	X
Hébergement	V	V	X
Commerces et activités de services			
Artisanat et commerce de détail	V*	X	X
* *Sous réserve que :* - *La surface de vente n'excède pas 1000m² de surface plancher pour les commerces alimentaires sur la commune de Camarès.* - *Il s'agisse de commerces de proximité et de première nécessité répondant aux besoins des habitants et présentant une surface de vente inférieure à 300m² de surface de plancher pour toutes les communes.*			
Restauration	V	X	X
Commerce de gros	X	X	X
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	V*	X	X
* *Sous réserve qu'il s'agisse d'une profession libérale ne générant pas de nuisances incompatibles avec l'habitat.*			
Hôtel	V	X	X
Autres hébergement touristiques	V	V*	X
* *Liés notamment aux aires de camping-car, etc.*			
Cinéma	V	V	X
Equipements d'intérêt collectif et services public			
Locaux et bureaux accueillant du public, des administrations publiques et assimilés	V	V	V
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V	V	V
Etablissement d'enseignement, de santé et d'action sociale	V	V	V
Salles d'art et de spectacle	V	V	V
Equipements sportifs	V	V	V
Autres équipements recevant du public	V	V	V

Destinations	1AU	Ue	UI
Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires			
Industrie	V*	X	X
** Notamment les activités artisanales (maçon, menuisier, électricien, etc), sous réserve d'une absence de danger grave ou de risques d'insalubrité*			
Entrepôt	V	X	X
Bureau	V	X	X
Centre de congrès et d'exposition	V	X	X
Exploitation agricole et forestière			
Exploitation agricole	V*	X	X
* Sous réserve de : - Correspondre à l'extension des constructions existantes à la date d'approbation du PLUi, à condition d'être en lien avec une exploitation existante en activité - Être nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.			
Exploitation forestière	X	X	X
Autres occupations et utilisations du sol			
Les affouillements et exhaussements du sol	V*	V*	V*
** Conditions définies à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire*			
Les aménagements liés à l'exploitation du sol et du sous-sol	X	X	X
Les aménagements en vue de la création ou de l'extension de terrains de campings, de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances, d'aires pour résidences mobiles de loisirs et caravanes	X	X	X
Les aménagements en vue de la création ou de l'extension de dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs et caravanes	X	X	X
L'aménagement, la mise aux normes, l'extension et la création d'annexes au bâti existant	V	V	V

B.1.3.2 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne

- **<u>Préservation des terres agricoles, pastorales et forestières</u>**

L'empreinte de l'activité agricole sur le territoire communal, et communautaire, est très forte. Au delà de son rôle économique, elle joue un rôle important pour la définition des paysages et la préservation des milieux ouverts.

<u>Etat des lieux de l'agriculture sur le territoire communautaire et, plus particulièrement, sur la commune d'Arnac-sur-Dourdou</u>

La Communauté de communes recensait 292 exploitations agricoles en 2019, contre 340 en 2010 et 399 au début des années 2000. Ainsi, depuis le début du siècle, environ 26,82% des exploitations du territoire communautaire ont disparu (soit 5,6/an).
La commune d'Arnac-sur-Dourdou a, elle aussi, enregistré une forte diminution du nombre d'exploitations situées sur son territoire passant de 13 à 9 entre 2000 et 2019, autrement dit 30,77% des exploitations ont disparu. Entre 2010 et 2019, néanmoins, la commune a gagné 1 exploitation.

En 2010, la SAU cumulée des exploitations de la Communauté de communes était de 27 362 ha selon le RGA (soit 41,94% du territoire). Il convient de rappeler que le territoire communautaire est largement couvert par des boisements (46% du territoire). En 2019, d'après l'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes, la SAU des exploitations est de 25 804 ha, soit 1558 ha de moins qu'au RGA de 2010 (-5,7%). Cette diminution doit être nuancée dans la mesure où:

- Les données de l'enquête ne prennent pas en compte les exploitations ne générant pas une activité économique, contrairement à celles du RGA.
- Le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué entre 2010 et 2019 (-48 exploitations). Aussi la SAU par exploitation a augmenté entre 2010 et 2019 passant de 80 ha en moyenne à 88 ha, soit une augmentation d'environ 10%. Ainsi, la baisse du nombre d'exploitations sur cette période s'est faite au profit de la surface exploitée par chacune d'elle.

Globalement la SAU moyenne par exploitation est supérieure à celle observée à l'échelle du Département (65 ha en 2018, *Source : Mémento de la statistique agricole 2020, Agreste Occitanie*). Ce chiffre souligne la préservation des terres agricoles à l'échelle communautaire et ce malgré la diminution du nombre d'exploitations.

D'après le RPG 2020, 95,23 ha sont exploités sur la commune d'Arnac-sur-Dourdou, soit 5,75% du territoire communal. Cette faible proportion s'explique essentiellement par le couvert forestier très important : 1510,1 ha (soit 91,13% du territoire communal).
Par ailleurs, les données du RPG sont des données déclaratives, aussi il est tout à fait possible que des parcelles utilisées pour l'agriculture ne soient pas déclarées et ne soient pas comptabilisées dans ces 95,23 ha.

Sur ces 95,23 ha, 34,92 ha sont des prairies temporaires, 29,82 ha des estives landes, 28,20 ha des prairies permanentes, 1,82 ha est dédié au fourrage et 0,44 ha à des cultures diverses.

La production dominante de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier est l'élevage d'ovins lait (47% des structures). Viennent ensuite, les élevages de bovins lait (22% des structures), ovins viande (18%) et bovins lait (7%). La commune d'Arnac-sur-Dourdou se démarque du reste du territoire dans la mesure où l'on y trouve des exploitation en vente d'herbe et maraîchage / plantes.

De façon synthétique, l'étude agricole réalisée sur le territoire a mis en évidence une réduction du nombre d'exploitations agricoles sur la quasi-totalité des communes, et notamment Arnac-sur-Dourdou. Cette diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une diminution de la SAU. Si la réduction de la SAU reste moins importante que celle du nombre d'exploitations, elle n'en traduit pas moins une certaine déprise de l'activité agricole.

Ainsi, le maintien des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation est un enjeu majeur pour la Communauté de communes. Ceci est d'autant plus vrai que l'agriculture est une activité dominante sur le territoire et participe à l'écriture des paysages.

Préservation des terres agricoles et pastorales

La zone d'étude couvre environ 1,09 hectares (secteurs Ue, Ul et 1AU - dont 0,5 ha bruts d'espaces libres), ce qui équivaut à 0,066% du territoire communal et à 0,00167% du territoire communautaire. Ce site comprend environ 2015m² déclarés au RPG en tant que prairies permanente, soit 0,71% des prairies permanentes de la commune et 0,0021% des prairies permanentes de l'intercommunalité.

Les bâtiments agricoles les plus proches se situent à environ 600 mètres à vol d'oiseau du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire.

Ainsi, la faible superficie de terrain susceptible d'être urbanisé et l'éloignement de celui-ci par rapport à tout bâtiment agricole minimisent l'impact du projet sur l'activité agricole du territoire.

Préservation des zones forestières

Comme cela a été précisé précédemment, la commune est couverte à plus de 90% par des boisements. L'évitement de toute surface boisée, tout en préservant l'activité agricole, est donc difficile. Les secteurs Ue, Ul et 1AU mis en place présentent, néanmoins, un périmètre réduit de façon à inclure le moins de surfaces boisées possible. Ainsi, environ 3174 m² de boisements ont été inclus en zone constructible, soit 0,02% des boisements de la commune.
Ce boisement a néanmoins été identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme comme élément à préserver. Cette identification est aussi reportée sur le schéma de l'orientation d'aménagement du secteur et est assortie de prescriptions réglementaires assurant la préservation de ce milieu (*cf. paragraphe B.1.2.4 du présent document*).

De plus, le réseau de haies situés sur le secteur fait aussi l'objet d'une identification au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, de prescriptions réglementaires particulières et d'un report sur le schéma d'aménagement du secteur.

Toutes ces mesures permettent de préserver les zones forestières tout en favorisant la préservation des corridors de biodiversité. L'impact sera ici très faible, voire nul.

- **Préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel**

Sites Natura 2000

La Communauté de communes n'est directement concernée par aucun site Natura 2000. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur n'aura aucune incidence directe sur les sites Natura 2000.

Plusieurs sites sont situés à proximité dont ;

Crêtes du Monts Marcou et des Monts Mare

Celui-ci est situé en limite Sud-Est du territoire, à environ 3,4 km du site faisant l'objet de l'étude dérogatoire. Il correspond à une ligne de crête orientée d'Est en Ouest et constituée d'une succession de monts et de cols. A l'Ouest, cette ligne de crête se prolonge par des falaises calcaires escarpées du Roc d'Orque, elles-mêmes surmontées par le plateau de Saint-Amans de Mouni. La principale vulnérabilité de ce site est sa fréquentation par les spéléogues des cavités propices à l'installation des chiroptères.
En raison de son éloignement et des caractéristiques du projet, celui-ci n'aura pas d'incidences indirectes sur ce site Natura 2000.

Montagne de l'Espinousse et du Caroux

Localisé à plus de 4,2 km du site de projet, il fait partie, avec la Montagne Noire, des zones naturelles les plus vastes du département de l'Hérault. Dans les secteurs les plus méridionaux du Massif Central, cette vaste entité montagneuse, de par sa position intermédiaire entre les domaines atlantiques et méditerranéens, constitue un réservoir très riche et diversifié pour la faune et la flore. Cette zone accueille en effet de nombreuses espèces rares ou en régression notamment dans des biotopes particuliers tels que les tourbières, les gorges, les crêtes, les milieux rupestres, les landes sommitales ou les boisements âgés.
La fermeture naturelle du milieu liée à la déprise agricole est la principale menace qui pèse sur l'intérêt ornithologique du massif.
Ainsi, en raison de son éloignements, des

caractéristiques du site du projet et des mesures prises pour protéger les boisements et haies/ ripisylves, le projet n'aura pas d'incidences indirectes sur ce site Natura 2000.

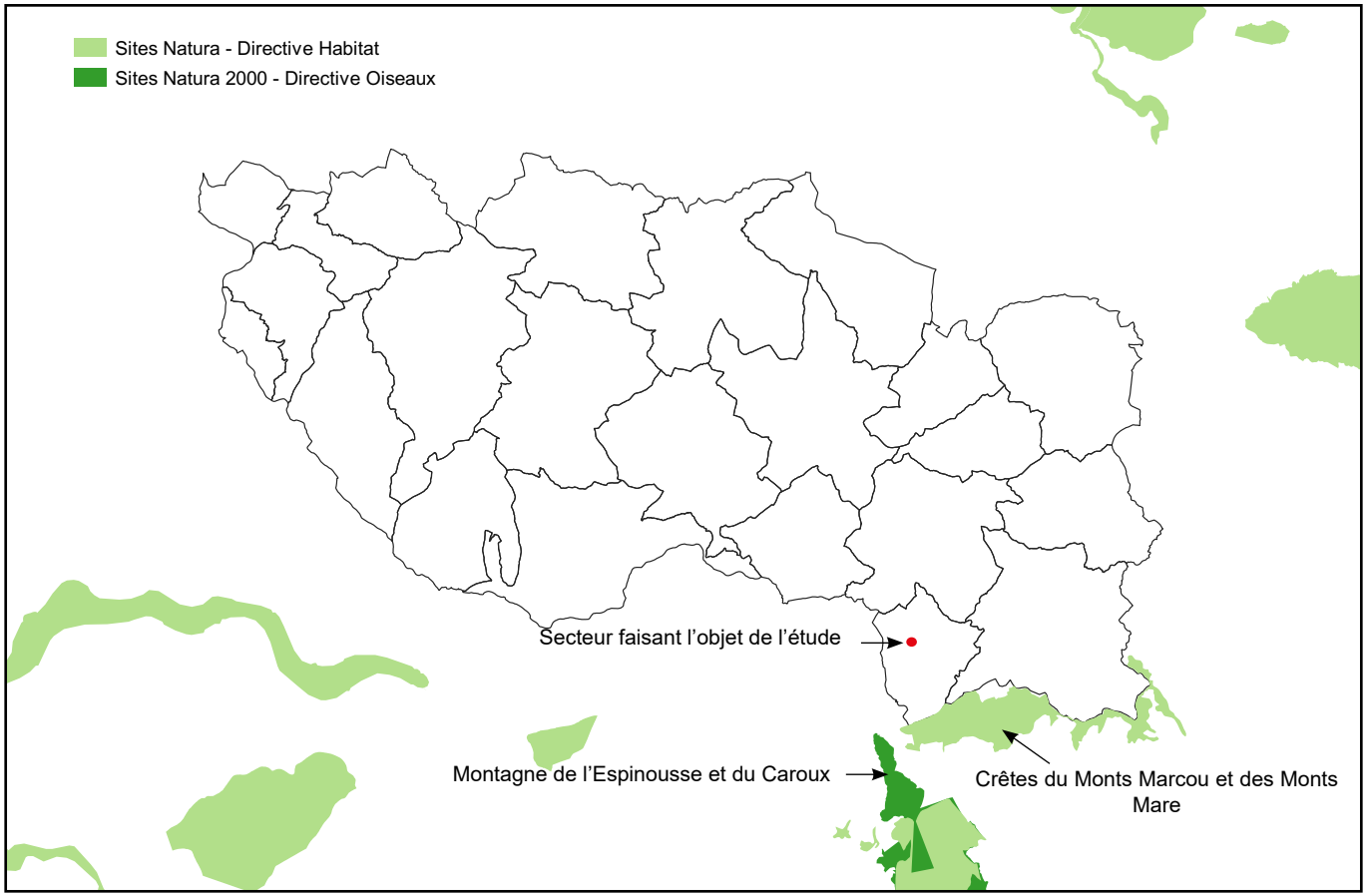

Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) couvre l'ensemble du territoire national.

On dénombre 22 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sur le territoire communautaire ou à proximité immédiate.

La ZNIEFF de type 1 «Pont de la Mouline, vallée du Dourdou d'Arnac à Brusque, forêts du Haut-Dourdou, du Mayni et de Saint-Thomas» recouvre la zone d'étude.

Les mesures mises en oeuvre dans le cadre du PLUi (préservation des haies, ripisylve et boisements) permettent de réduire les impacts potentiels sur cette ZNIEFF.

La Trame Verte et Bleue du SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

La Trame Verte et Bleue du SCoT identifie des réservoirs de biodiversité de type milieux boisés et prairies sur le secteur faisant l'objet de l'étude. Un milieu humide lié à la présence du Dourdou est également identifié au Nord du secteur.
Dans sa TVB simplifiée, le PNRGC identifie le secteur d'étude comme un «espace où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels». Aussi, l'analyse réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale (*cf. paragraphe B.1.2.4*) et les mesures prises suite à celle-ci (identification boisement et haies au titre du L151-23 du CU par exemple) permettent de prendre en compte ces équilibres et réduire les impacts potentiels des aménagements prévus sur la TVB.

- **Prise en compte des risques**

Risque d'inondation

La commune est concernée par le Plan de Prévention de Risques Naturels d'inondation du bassin du «Dourdou de Camarès amont», approuvé par arrêté préfectoral du 06 décembre 2012.
Le PPRi n'identifie pas de risque inondation sur les secteurs 1AU et Ul : le secteur 1AU a été tracé de façon à exclure toute zone de risque.
Une partie du secteur Ue, en revanche, est concernée par un risque faible d'inondation. Cet espace a été maintenu en secteur Ue en raison des équipements prévus par l'OAP du secteur (boulodrome ou salle communale). Au regard du règlement du PLUi, un équipement de type «boulodrome» peut tout à fait être envisagé en zone inondable (aléa faible).

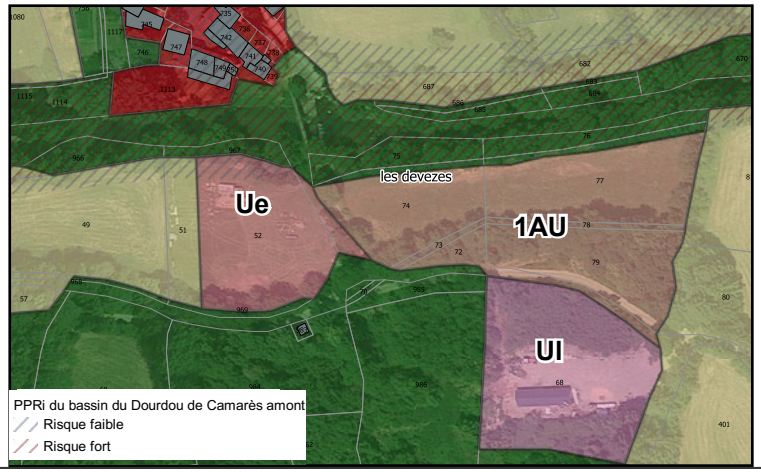

Risque de mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par le risque mouvement de surface. Aucune mine ou cavité souterraine n'y est par ailleurs recensée.

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque sismique très faible.

Un risque faible de retrait et de gonflement des argiles est présent sur certains secteurs du territoire communal. L'ensemble du secteur d'étude est concerné par ce risque qui recouvre la vallée du Dourdou.

Risque de feu de forêt

En ce qui concerne le risque feu de forêt, Arnac-sur-Dourcou présente un aléa «très sévère» (niveau 5 d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Ceci s'explique notamment par l'importance couverture boisée du territoire communal.

Les communes classées dans le niveau 5, comme Arnac-sur-Dourdou, font l'objet d'obligations de débroussaillement (arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021). Les parcelles concernées par la présente étude ne sont pas situés au sein de la zone de débroussaillement définie à l'échelle départementale. Néanmoins, comme pour le

reste du territoire, la collectivité reste vigilante à l'application de ces mesures de prévention.

Risque d'exposition au radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (*Source : IRSN*)

L'ensemble du département de l'Aveyron est concerné par une exposition potentielle au radon (aléa allant de faible à élevé). La commune d'Arnac-sur-Dourdou n'est pas particulièrement exposée dans la mesure où son potentiel radon est faible.

De façon globale, les impacts du projet en termes de risques seront donc nuls.

B.2 Synthèse

Au regard de la loi Montagne, les précédents paragraphes ont montré que l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'étude était rendue possible par :

- La taille limitée du secteur (environ 1,09 hectare),
- L'impact mineur sur l'agriculture, (éloigné de tout bâtiment agricole, peu de surface déclaré au RPG) et l'exploitation forestière,
- La préservation des paysages et milieux naturels (aucun impact ou impact mineur, préconisation d'intégration paysagère),
- La prise en compte des risques impactant le secteur ou situés à proximité de celui-ci.

Objet de la demande	Création de secteurs Ue, Ul et 1AU - Secteur de développement du bourg d'Arnac-sur-Dourdou
Surface de la zone et consommation de l'espace	Environ 1,09 hectare fait l'objet de la demande de dérogation, ce qui correspond à 0,066% du territoire communal et à 0,0017% du territoire communautaire. Au sein de ces 1,09 ha, 0.73 ha bruts sont libres de construction, soit 0,044% du territoire communal ou 0,0011% du territoire communautaire. Ces espaces libres permettront la réalisation d'une salle communale, d'un boulodrome et d'un minimum de 2 logements. Ainsi, on peut affirmer que l'intégration de ce secteur conduit à une consommation d'espace mesurée et raisonnable dans la mesure où il participe au renforcement de la centralité du bourg et à une certaine densité résidentielle.
Intérêt de l'évolution	L'objectif de la création de ce secteur est de renforcer le bourg d'Arnac-sur-Dourdou comme espace de centralité, tant du point de vue des équipements publics / lieux de convivialité que du point de vue résidentiel. Aussi, aucun développement résidentiel n'a été prévu ailleurs sur la commune et le secteur est situé à proximité du centre ancien et relié à celui-ci par une passerelle piétonne. Par ailleurs, la mise en place de ce secteur permet de répondre à plusieurs objectifs affichés dans le PADD : «*1.2. Dynamiser le parc de logements pour en faire un facteur d'attractivité [...] La Communauté de Communes souhaite que toutes les communes puissent rester attractives, et disposent ainsi d'un potentiel d'accueil adapté aux populations permanentes et temporaires.*» et «*1.3 Impulser des aménagements urbains de qualité et respectueux des paysages emblématiques du territoire [...] tout en créant des espaces publics ou collectifs, sources d'échanges, dans le souci de conserver et/ou de qualifier le cadre de vie, gage d'attractivité pour le territoire.*»
Incidences sur l'environnement, la protection des espaces naturels et forestiers, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	L'intégration de ce secteur n'aura pas d'incidence sur l'environnement dans la mesure où il n'impacte aucun(e) site Natura 2000, zone humide, cours d'eau et ripisylve associée (protection au titre de l'article L151-23 du CU). Ce classement ne modifiera pas le paysage. Par ailleurs, les dispositions du règlement du PLU participent à l'amélioration de l'insertion paysagère des constructions et installations. L'identification d'une haie de type 3, de deux haies de type 2, de la ripisylve et d'un boisement au titre de l'article L.151-23 du CU participera également à la protection de l'environnement et à la bonne intégration paysagère des installations.
Incidences sur l'activité agricole	La définition de ces secteurs Ue, Ul et 1AU ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles existantes et ne compromet pas l'extension ou la création de bâtiments agricoles.
Incidences sur les flux de déplacement	L'orientation d'aménagement du secteur prévoit le renforcement de deux accès : • Un accès routier à l'Ouest nécessaire à la desserte des maisons et des équipements, • Un accès piéton permettant de franchir le Dourdou et de connecter ce secteur d'extension / lieu de vie avec le centre ancien. Par ailleurs, le nombre de logements créés (2) et la destination des équipements publics (population locale) engendrera des flux de déplacements très modéré.
Incidences sur la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services	Le secteur permet d'envisager la réalisation de 2 lots minimum. Or, les données INSEE 2019 recensent 92 logements sur la commune, soit une augmentation de 2,17% potentielle ce qui reste tout à fait mineur. La commune ne compte à ce jour aucun espace public de rencontre (mise à part la maison de la Chasse destinée à un public spécifique). La mise en place d'une salle communale et d'un boulodrome permettra de valoriser la qualité du cadre de vie de la commune.

C - Demande n°2 - Rebourguil

C.1.1 La commune de Rebourguil

C.1.1.1 Présentation synthétique

La commune de Rebourguil est une commune du Sud du département de l'Aveyron, elle est traversée par la RD999 ce qui la rend facilement accessible.
Après une importante diminution de sa population au cours de la seconde moitié du XXe siècle (360 habitants en 1968 contre 251 en 1990), elle a enregistré un regain important démographique pendant les années 1990 (301 habitants en 1999), suivi d'une nouvelle période de décroissance (270 habitants en 2008). Depuis 2008, la population semble s'être stabilisée (274 habitants en 2019).

La relative stabilité s'explique essentiellement par un solde naturel négatif que le solde migratoire positif ne parvient pas à compenser. Il est donc essentiel pour la commune de rester attractive et d'offrir des opportunités de développement pour les habitants en place ou qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

Localisée en zone de montagne, la commune présente une forte amplitude altimétrique, allant de 341m à 656m. Le Sud et le Nord du territoire communal présentent des caractéristiques très différentes : relief accidenté au Nord et plaine agricole au Sud. Ces variations paysagères sont des marqueurs de l'identité du territoire communal.

C.1.1.2 Un territoire très marqué par l'activité agricole

Comme le reste du territoire communautaire, la commune de Rebourguil a enregistré une forte diminution du nombre d'exploitations situées sur son territoire passant de 36 à 22 entre 2000 et 2019, autrement dit 38,89% des exploitations ont disparu.

D'après le RPG 2020, 1997 ha sont exploités sur la commune de Rebourguil soit 56,56% du territoire communal.
Sur ces 1997 ha, 542,92 ha sont des prairies temporaires, 537,02 ha sont dédiés à du fourrage, 366,41 ha correspondent à des prairies permanentes, 330,98 ha sont dédiés à la culture de l'orge et 107,63 ha à la culture d'autres céréales. Viennent ensuite, dans des proportions moindre, le blé tendre (51,80 ha), les estives-landes (40,25 ha), le maïs grain et ensilage (7,65 ha), les productions diverses (5,24 ha), les protéagineux (3,97 ha), le colza (2,10 ha) et le tournesol (1,02 ha).

La production dominante de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier est l'élevage d'ovins lait (47% des structures). Viennent ensuite, les élevages de bovins lait (22% des structures), ovins viande (18%) et bovins lait (7%). La commune de Rebourguil est caractéristique du reste du territoire avec une majorité d'exploitations en ovins lait.

De façon synthétique, l'étude agricole réalisée sur le territoire a mis en évidence une réduction du nombre d'exploitations agricoles sur la quasi-totalité des communes, et notamment Rebourguil.

Ainsi, le maintien des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité, est un enjeu majeur pour la Communauté de communes. Ceci est d'autant plus vrai que l'agriculture est une activité dominante sur le territoire et participe à l'écriture des paysages.

C.1.1.3. Un projet ancré dans son territoire

Les porteurs de projet ont travaillé en lien avec les acteurs locaux dont la Communauté de communes et l'Office de Tourisme, afin d'identifier les besoins du territoire. Un intérêt croissant pour les visites et activités à la ferme a été mis en évidence ; celui-ci s'explique notamment par la localisation du territoire communautaire, tout comme celui de la commune, dans le bassin du Roquefort.

Les porteurs de projet sont exploitants agricoles en ovins lait et souhaitent mettre en valeur l'agriculture du territoire en :

- Etablissant un partenariat avec Société Roquefort ainsi que d'autres entreprises locales pour vendre des produits à la ferme,
- Organisant des visites de l'exploitation,
- Obtenant le label «Bienvenue à la ferme».

C.1.2 LE SITE RETENU

C.1.2.1. Localisation et caractérisation de sa discontinuité

D'une superficie de 0,56 ha (100% libre), le site retenu est localisé à l'Ouest du bourg de la commune, à environ 140 m des bâtiments les plus proches du hameau de Serregrand.

Le secteur est bordé :

- A l'Est et à l'Ouest par un boisement de feuillus (BDTopo),
- Au Nord par un champ d'orge (RPG, 2020),
- Au Sud par une prairie permanente (RPG, 2020)

Le site est situé en discontinuité de l'urbanisation existante dans la mesure où il est séparé du reste du hameau pour une distance de 140m.

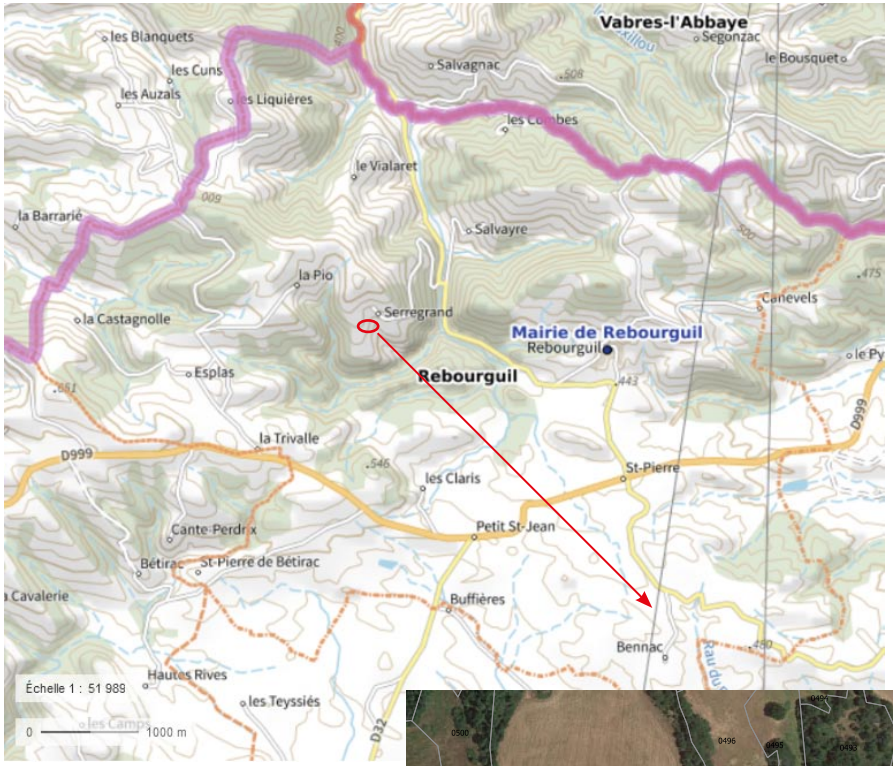

Localisation du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire

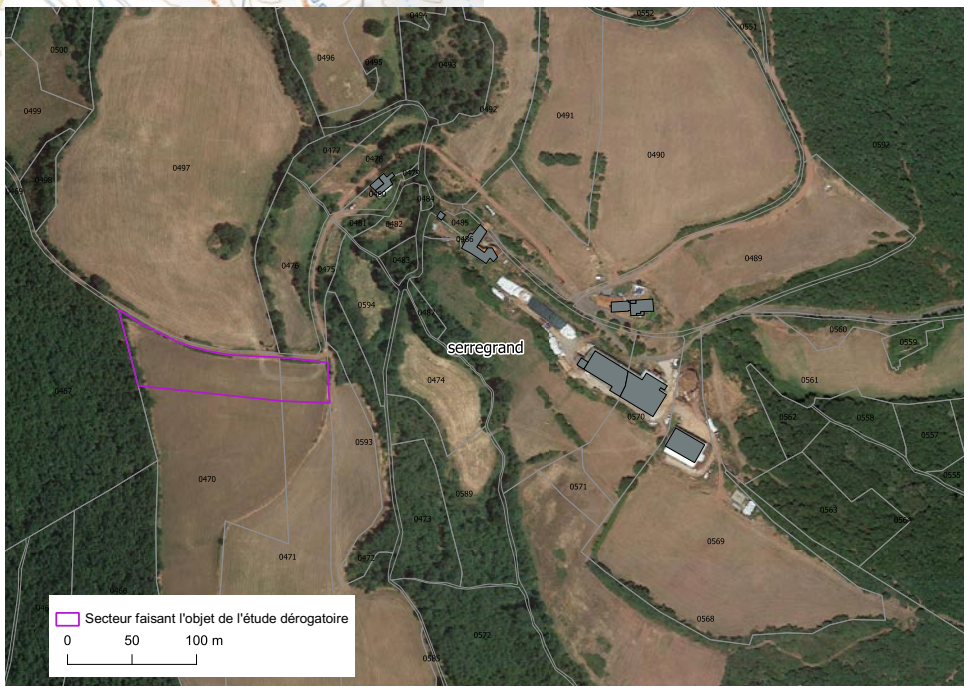

C.1.2.2. Choix du site

A travers l'élaboration du PLUi, les élus souhaitent favoriser le maintien d'une activité agricole dynamique et fondatrice de l'identité du territoire ; notamment en permettant la diversification des exploitations et l'émergence de projets agri-touristiques. Aussi, une attention particulière a été accordée aux projets de ce type signalés lors de l'enquête agricole réalisée en 2019 ou dans le cadre de la concertation.

Les projets signalés font l'objet d'un zonage adapté tout en tenant compte des enjeux en présence.

L'exploitation agricole «ovin lait» localisée à Serregrand souhaite développer une activité agri-touristique en installant, à proximité de son site, 3 chalets. Les exploitants ont donc recherché un espace d'une superficie suffisante pour accueillir ces 3 installations. Celui-ci devait également :

- Avoir une faible topographie pour un impact minimal dans le paysage,
- Être suffisamment éloigné des bâtiments d'élevage afin de ne pas générer de contraintes pour un éventuel développement de ces derniers,
- Avoir un faible potentiel agronomique.

Le site retenu est apparu comme le seul répondant à ces critères. Il a été choisi car :

- Il est proche du site de l'exploitation (environ 140m du bâtiment le plus proche)
- Sa topographie est favorable à l'intégration paysagère des constructions et installations,
- Le secteur est suffisamment éloigné des bâtiments d'élevage existants afin de ne pas bloquer leur éventuelle évolution.
- Les parcelles concernées présentent un faible potentiel agronomique (faible épaisseur, peu propice à l'utilisation pour des cultures).
- Il se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument historique,
- Il n'est concerné par aucun site inscrit ou classé.

La carte synthétique de la page suivante met en évidence les contraintes présentes aux abords immédiats du site de l'exploitation de Serregrand. Environ 5555 m² déclarés au RPG sont situés dans le secteur de développement faisant l'objet de la présente étude dérogatoire. Il s'agit d'une prairie permanente (RPG, 2020). Les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et sont exploitées par ces derniers. Aussi leur urbanisation aura un impact minime sur l'activité agricole. De plus, au regard des caractéristiques du site l'évitement de toutes parcelles déclarées au RPG n'était pas possible.

Rupture topographique

Elévation du relief en direction du Nord, impact paysager potentiel plus important

Bâtiments agricoles à préserver - ne pas générer de contraintes supplémentaires

Ruisseau non permanent

Périmètre de réciprocité agricole

Parcelles déclarées au RPG (2020)

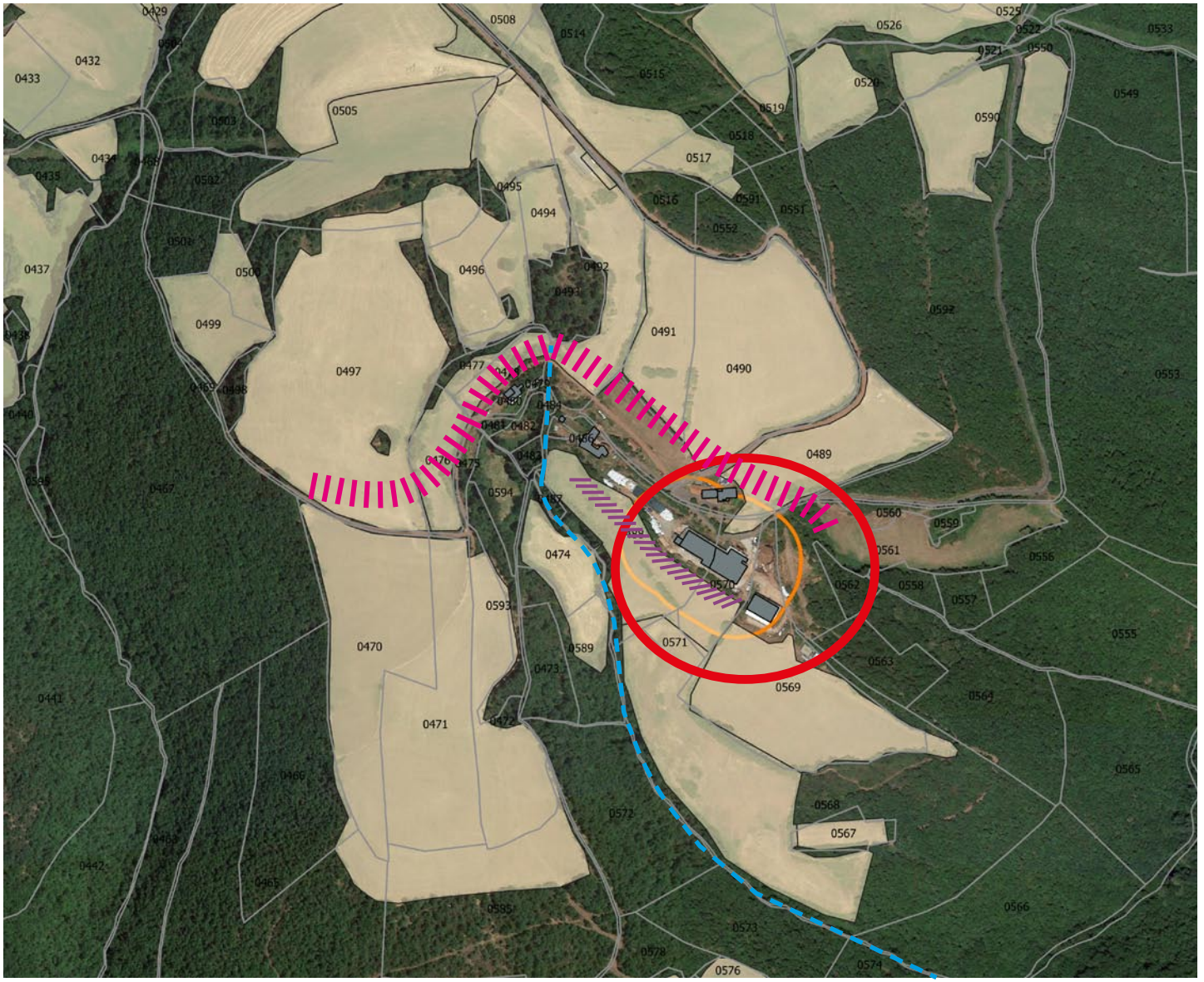

Rebourguil - Secteur de Serregrand - Analyse des contraintes de développement

C.1.2.3. Concordance avec les orientations du PADD

Comme cela a été évoqué précédemment, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations du projet intercommunal pour les années à venir.

La mise en place du secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire s'inscrit dans plusieurs de ces orientations :

- *«2.2. Encourager une activité agricole dynamique et fondatrice de l'identité du territoire [...]*
  - *Soutenir la diversification des exploitations [...] Accompagner les exploitants dans les démarches d'accueil à la ferme, par exemple par le biais de fermes pédagogiques.*
  - *[...] Faire de la qualité de la production agricole un signe identitaire attractif pour le tourisme : Communiquer autour de l'appellation d'origine contrôlée Roquefort ; Identifier Monts, Rance et Rougier comme «Pays de Roquefort».*
- *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...] Le tourisme agricole, une diversification attractive à valoriser :*
  - *La création et le maintien d'activités de découverte du milieu agricole devront être facilités,*
  - *Les hébergements touristiques liés à l'activité agricole sont une source d'accueil à valoriser, sous réserver de ne pas compromettre l'activité agricole.*

C.1.2.4. Analyse environnementale

Comme l'ensemble des espaces libres potentiels de projet du PLUi, le secteur a fait l'objet d'une analyse environnementale.

- **Descriptif et analyse des impacts potentiels de l'urbanisation de ces secteurs sur l'environnement**

Le secteur faisant l'objet du projet correspond à une prairie pâturée présentant des signes d'anthropisation. Il est bordé au Nord et à l'Est d'alignement d'arbres présentant un faible intérêt écologique et à l'Ouest par un alignement d'arbres présentant un intérêt écologique modéré en raison de sa localisation en lisière d'un boisement plus important.

L'impact potentiel de l'urbanisation de cette parcelle est modéré.

Il convient également de souligner que, dans sa Trame Verte et Bleu simplifiée, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc Naturel Régional des Grands Causses identifie le secteur d'étude comme un «espace où les aménagements ne remettent pas en causes les équilibres naturels».

- **<u>Prescriptions retenues et analyse des impacts résiduels de l'urbanisation sur l'environnement</u>**

Au regard de l'analyse environnementale réalisée, la collectivité a décidé de protéger trois haies (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme afin de réduire les impacts potentiels de l'urbanisation du secteur sur l'environnement (cf. carte de la page suivante).

Pour rappel, pour ce type d'élément, le règlement du PLUi prévoit : «*La traversée des haies par des voies ou cheminements piétons/cycles peut être autorisée, ainsi que les accès, sous réserve que l'atteinte à la haie soit modérée et justifiée par le projet.*
En cas d'impossibilité de préservation des haies, toute suppression devra être compensée. Pour les haies de type 1, une haie d'au moins 1,5 fois le linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière. Pour les haies de type 2 ou 3, une haie équivalente au moins au linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière, ou à proximité immédiate.»

Au regard de ces éléments, l'impact résiduel de l'urbanisation sur ce secteur sera donc faible à modéré.

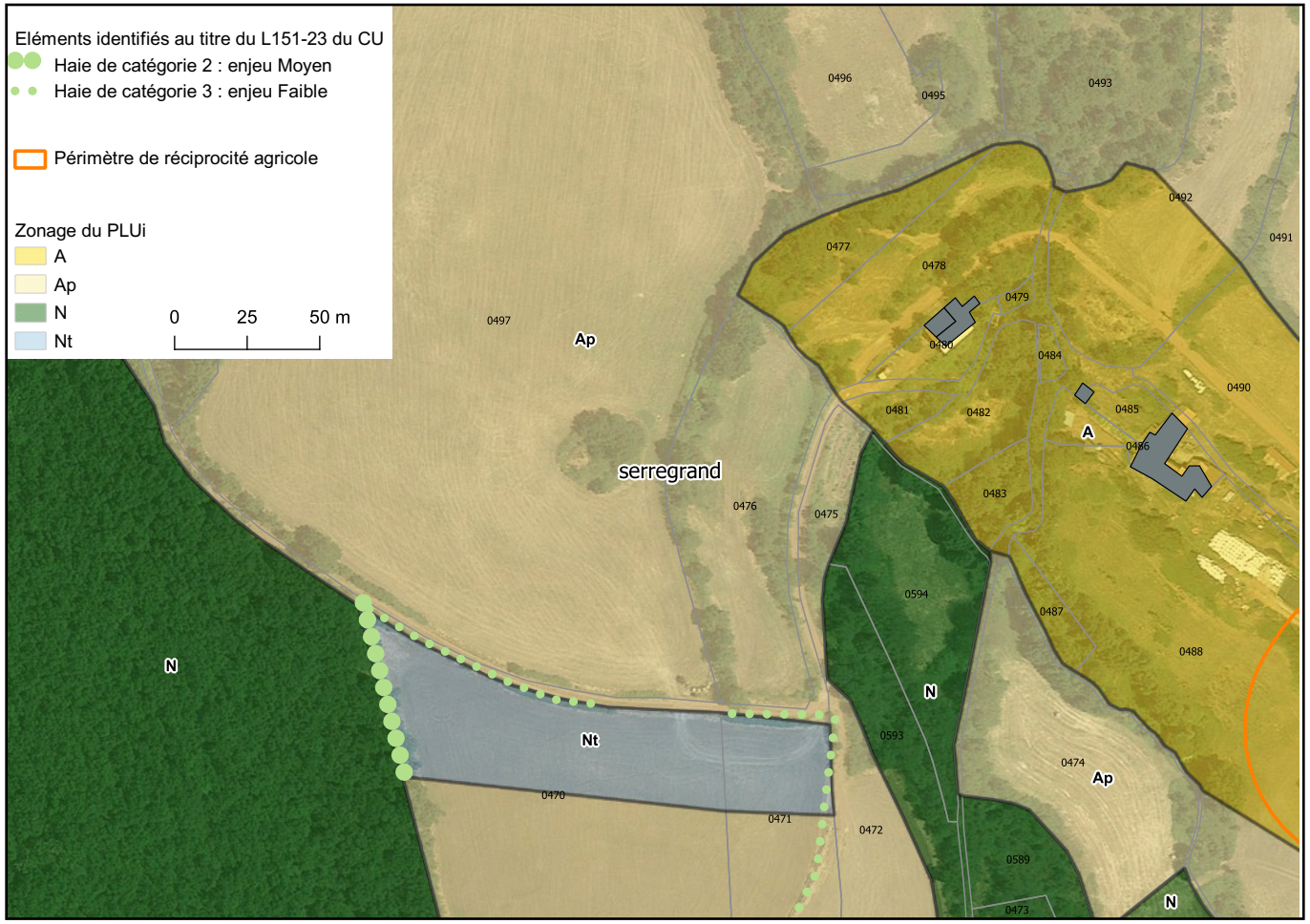

Zonage du PLUi - Rebourguil - Serregrand

C.1.3 DESCRIPTION DU PROJET

C.1.3.1 Le projet d'aménagement

- **Prévoir un aménagement permettant le développement d'une activité agri-touristique, tout en tenant compte des enjeux du site**

Les porteurs de projet souhaitent pouvoir installer 3 chalets de moins de 50 m² chacun au Nord des parcelles A470 et A471.

Ces chalets seront autonomes en électricité grâce à la pose de panneaux photovoltaïques. Ils seront accessibles via un chemin public, aménagé avec accord préalable de la Mairie.
Le réseau d'eau potable est également situé à proximité du site et pourra alimenter les installations prévues.
Les chalets seront équipés d'un système d'assainissement autonome.



Chalets projetés sur le site de projet

Ces chalets seront de forme octogonale, en Douglas et fabriqués par un constructeur Aveyronnais. Leur forme, leur couleur et leur hauteur (4,5 mètres environ) garantiront leur bonne intégration paysagère.

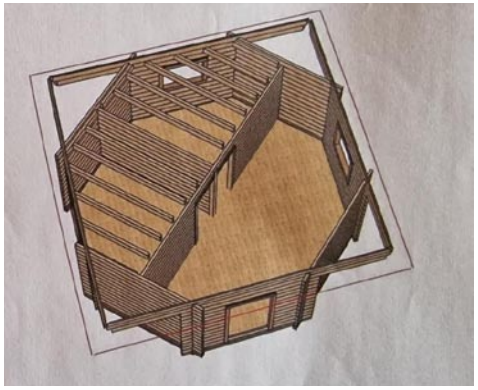

- **Analyse des covisibilités**

  * *Impacts à distance*

Afin d'évaluer l'impact paysager potentiel du site de projet à une échelle plus large, une analyse des covisibilités a été réalisée avec plusieurs points du territoire.

25 «points d'analyse» ont été placés sur la carte de façon à étudier les covisibilités entre ces derniers et le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation. Il s'agit de plusieurs points sur la RD999, de points sur les hameaux situés à moins de 5 km de la zone d'étude et sur le bourg de Rebourguil. Aucun site patrimonial (monuments historiques, sites inscrits, etc.) n'est situé à moins de 5 km du site de projet.

Au sein du secteur d'étude, le point «observateur» a été placé sur le point haut de l'espace libre. Par ailleurs, les covisibilités ont été calculées pour une hauteur d'observation située à 1,60 mètre du sol naturel.
Plusieurs couches de la BD Topo 2020 (Source: IGN) ont été utilisées afin de constituer les obstacles potentiels à la covisibilité :

- BATI : il s'agit des bâtiments du territoire. Cette couche permet notamment de connaître la hauteur des bâtiments.
- ZONE_DE_VEGETATION : celle-ci définit la couverture végétale du territoire (haies,

landes, boisements, etc.). Une hauteur de 7 mètres a été attribué aux arbres.

La carte de la page suivante met en évidence les points d'analyse depuis lesquels la zone d'étude est visible. Deux points sont identifiés comme présentant des covisbilités potentielles:

- 1 point situé sur la RD999 : néanmoins l'impact paysager potentiel depuis cet axe départemental doit être nuancé dans la mesure où le site de projet est situé à plus de 1,5km du point le plus proche de la RD999. Par ailleurs, eu égard à la topographie du territoire, seul un des points d'analyse placés sur la RD présente une covisibilité potentielle (sur un total de 9 points placés sur cet axe). Ainsi, la topographie et la végétation rendent le secteur de projet peu visible depuis la RD999.
- 1 point situé au Nord du hameau des Pradailles : cette fois encore l'impact paysager potentiel doit être nuancé dans la mesure où le hameau est situé à près de 5km du site de projet.

Cette analyse permet d'affirmer que le secteur d'étude est peu visible dans le grand paysage.

Une analyse de tous les espaces visibles depuis le secteur de projet a également été réalisée. Cette analyse confirme le constat précédent : le secteur est peu visible dans le grand paysage. Il est potentiellement visible depuis :

- Les points hauts, non habités et majoritairement boises situés entre le site de projet et la RD999,
- La plaine agricole située entre la RD999 et les Pradailles selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est.

* *Impacts de proximité*

Aucun hameau ou espace habité n'est situé à moins de 450m du site de projet si ce n'est le site de l'exploitation agricole. Aussi les impacts paysagers de proximité seront réduits. Ceci est d'autant plus vrai que seuls les porteurs de projets résident sur le site de Serregrand et que plusieurs haies ont été identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme afin d'assurer leur protection. Leur préservation participera à l'intégration paysagère des installations mises en place sur le site.

Aussi l'impact paysager proche sera faible.

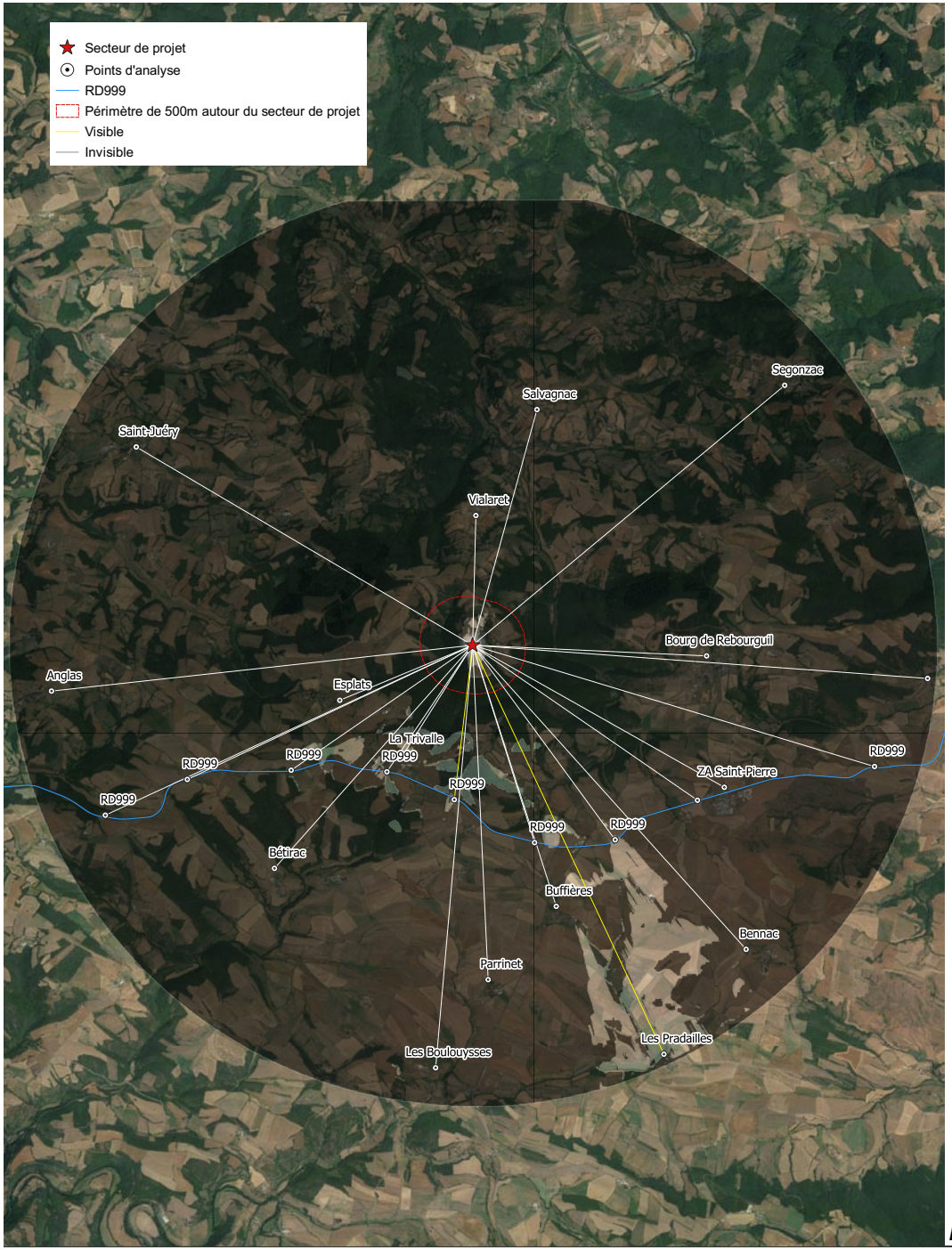

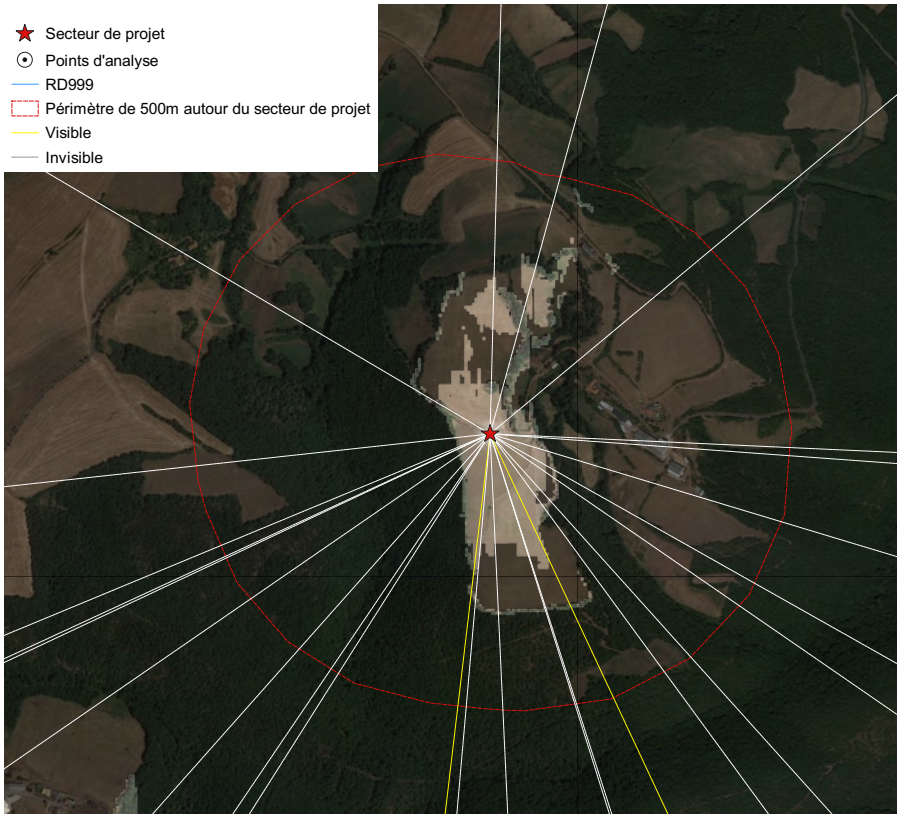

Zoom

Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude (Source : Oc'Téha)

- **<u>Mise en place d'un secteur adapté : Nt</u>**

Afin de permettre la réalisation de ce projet un secteur Nt a été mise en place. Les destinations et sous-destinations autorisées au sein de celui-ci sont précisées dans le tableau ci-contre.

Le secteur de projet ne compte aucun bâtiment existant aussi aucun changement de destination n'y sera possible.

Par ailleurs, le règlement prévoit une hauteur maximale de 6 mètres maximum pour toutes les constructions nouvelles entrant dans la destination «aures hébergement touristique». Cette disposition participera à la bonne intégration des chalets installés sur le site de projet.

Destinations	Nt
Habitation	
Logement	V*
Sous réserves d'être liés aux activités de loisirs, de sports et de découverte de la nature : - Pour les bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme, - L'extension des constructions ayant un usage d'habitat, sous réserve que l'emprise au sol de la ou des extensions successives – dont ceux créés par changement de destination – (hors aménagements de type piscines, terrasses, etc.) n'excède pas : * 100 % de l'emprise au sol d'un bâtiment d'habitation existant de moins de 50 m² d'emprise au sol ; * 50 % de l'emprise au sol d'un bâtiment d'habitation existant, d'une emprise au sol comprise entre 50 m² et 100 m² ; * 30 % de l'emprise au sol d'un bâtiment d'habitation existant d'une emprise au sol de 100 m² et plus, dans la limite de 250 m² d'emprise au sol totale (construction existante et extension inclues). L'appréciation de l'emprise au sol de la construction principale se fait à la date d'approbation du PLUi ou à la date du changement de destination. - Les annexes des constructions ayant un usage d'habitat, ainsi que les bassins et piscines, sont autorisées en une ou plusieurs fois à compter de la date d'approbation du PLUi, sous réserve e répondre aux conditions cumulatives suivantes : * Être situés à moins de 50 m de la construction principale, * Avoir une emprise au sol de moins de 40m² (hors bassins et piscines), * Représenter moins de 30% de l'emprise au sol de la construction existante à la date d'approbation du PLUi.	
Hébergement	X
Commerces et activités de services	
Artisanat et commerce de détail	V*
** Les nouvelles constructions, les annexes et les extensions, à condition d'être liés aux activités de loisirs, sports et découverte de la nature.*	
Restauration	V
Commerce de gros	X
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	V
Hôtel	X
Autres hébergement touristiques	V
Cinéma	X

Destinations	Nt
Equipements d'intérêt collectif et services public	
Locaux et bureaux accueillant du public, des administrations publiques et assimilés	X
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V
Etablissement d'enseignement, de santé et d'action sociale	X
Salles d'art et de spectacle	V*
** A condition d'être liés aux activités de loisirs, sports et découverte de la nature*	
Equipements sportifs	V*
** A condition d'être liés aux activités de loisirs, sports et découverte de la nature*	
Autres équipements recevant du public	V*
** Les aménagements d'espaces de plein air (espaces verts, équipements sportifs ouverts) avec des constructions limitées aux locaux sanitaires et techniques indispensables à l'activité prévue.*	
Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires	
Industrie	X
Entrepôt	X
Bureau	X
Centre de congrès et d'exposition	X
Exploitation agricole et forestière	
Exploitation agricole	X
Exploitation forestière	X
Autres occupations et utilisations du sol	
Les affouillements et exhaussements du sol	V*
** Conditions définies à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire*	
Les aménagements liés à l'exploitation du sol et du sous-sol	X
Les aménagements en vue de la création ou de l'extension de terrains de campings, de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances, d'aires pour résidences mobiles de loisirs et caravanes	V*
**Sous réserve d'une parfaite intégration paysagère*	
Les aménagements en vue de la création ou de l'extension de dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs et caravanes	X
L'aménagement, la mise aux normes, l'extension et la création d'annexes au bâti existant	V*
**Sous réserve de ne pas nuire à la qualité paysagère et/ou environnementale du site.*	

C.1.3.2 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne

- **<u>Préservation des terres agricoles, pastorales et forestières</u>**

L'empreinte de l'activité agricole sur le territoire communal, et communautaire, est très forte. Au delà de son rôle économique, elle joue un rôle important pour la définition des paysages et la préservation des milieux ouverts.

<u>Préservation des terres agricoles et pastorales</u>

Un état des lieux succinct de l'activité agricole sur la commune de Rebourguil a été dressé au paragraphe C.1.1.2 du présent document. Celui-ci souligne la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune de Rebourguil et insiste sur la nécessité de maintenir des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité.

La zone d'étude couvre environ 0,56 hectares (secteur Nt, 100% libres), ce qui équivaut à 0,016% du territoire communal et à 0,000858% du territoire communautaire. Ce site comprend environ 5555m² déclarés au RPG en tant que prairies permanente, soit 0,15% des prairies permanentes de la commune et 0,0059% des prairies permanentes de l'intercommunalité.

Il convient également de préciser que les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et sont exploitées par ces derniers.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, l'impact de ce projet sur l'activité agricole sera minime.

<u>Préservation des zones forestières</u>

Le secteur de projet ne comporte aucun boisement. Aussi, il n'aura aucun impact sur les zones forestières. Par ailleurs, comme cela a été indiqué précédemment, deux haies de catégorie 3 (enjeu faible) et une haie de catégorie 2 (enjeu modéré) ont été identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme ce qui participera aussi à réduire les impacts potentiels sur les éléments boisés situés à proximité immédiate du site.

- **<u>Préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel</u>**

<u>Sites Natura 2000</u>

La Communauté de communes n'est directement concernée par aucun site Natura 2000. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur n'aura aucune incidence directe sur les sites Natura 2000.

Aucun site n'est situé à proximité, le plus proche étant à 12 km et les autres à plus de 20km.

Le site le plus proche est celui de la Vallée du Tarn (de Brousse aux gorges). D'une superficie totale de 3705 ha, ce site Natura 2000 correspond à une vallée encaissée présentant une grande diversité de situations aquatiques et géologiques (terrains calcaires et acides) entraînant une végétation originale. De nombreux secteurs sont inaccessibles, présentant des pentes abruptes au dessus du Tarn. Il comporte aussi des boisements de taillis de chênes et de châtaigniers, landes acidophiles et ripisylves. On y observe également la présence de grottes à chauves-souris ainsi qu'une population remarquable d'Odonates rares, notamment *Macromia splendens*.
Les principales activités ayant une incidences notables sur le site sont : la mise en culture, l'abandon de systèmes pastoraux, l'élimination des haies, bosquets et broussailles, les sports nautiques, les autres intrusions et pertubations humaines, la pollution des eaux de surface et l'antagonisme avec des espèces introduites.

En raison de son éloignement et des caractéristiques du projet, celui-ci n'aura pas d'incidences indirectes sur ce site Natura 2000.

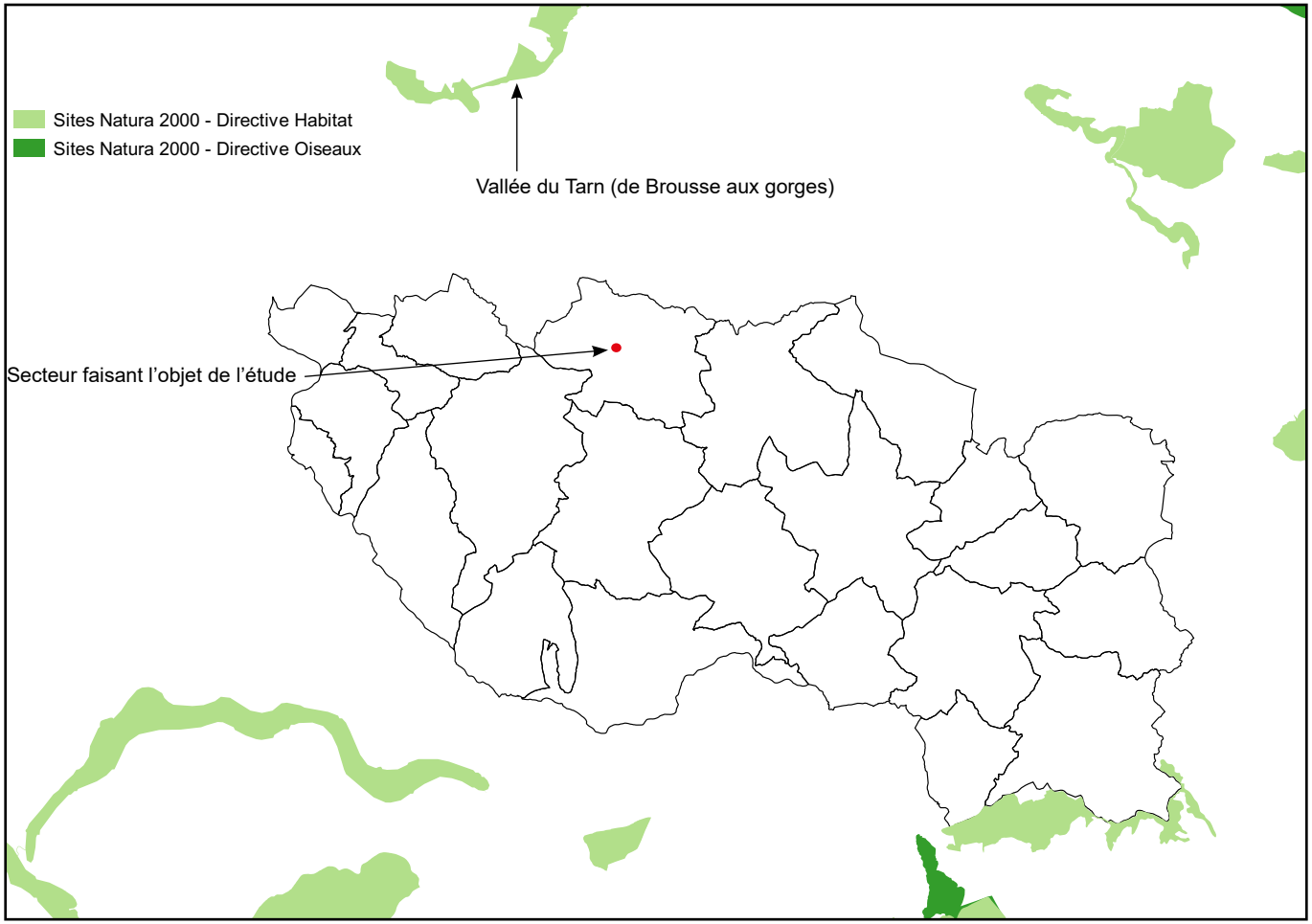

Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) couvre l'ensemble du territoire national.

On dénombre 22 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sur le territoire communautaire ou à proximité immédiate.

La ZNIEFF de type 2 «Rougier de Camarès» recouvre la zone d'étude. Elle concerne aussi l'intégralité de la commune de Rebourguil.
D'après les données fournies par le PNR des Grands Causses, le secteur de projet ne correspond pas à un espace à enjeu modéré ou fort en termes de protection de l'habitat «rougier» ; lesquels ont par ailleurs été identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme sur tout le territoire et font l'objet de prescriptions spécifiques dans le règlement écrit.

La Trame Verte et Bleue du SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

La Trame Verte et Bleue du SCoT identifie aucun réservoir ou corridor de biodiversité sur le site du projet. Les seuls éléments repérés sont localisés à l'Est du site est sont liés à la présence d'un cours d'eau non permanent.
Par ailleurs, dans sa TVB simplifiée, le PNRGC

identifie le secteur d'étude comme un «espace où les aménagements ne remettent pas en causes les équilibres naturels». Aussi, les aménagements prévus auront un impact négligeable sur la TVB.

- **Prise en compte des risques**

Risque d'inondation

La commune n'est pas concernée par un risque d'inondation.

Risque de mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par le risque mouvement de surface. Aucune mine ou cavité souterraine n'y est par ailleurs recensée.

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque sismique très faible.

Un risque faible de retrait et de gonflement des argiles est présent sur l'ensemble du territoire communal.

Risque de feu de forêt

En ce qui concerne le risque feu de forêt, Rebourguil présente un aléa «très sévère» (niveau 5 d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Ceci s'explique notamment par l'importance couverture boisée du territoire communal.

Les communes classées dans le niveau 5, comme Rebourguil, font l'objet d'obligations de débroussaillement (arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021). Celles-ci stipulent notamment «*Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une distance de 50 mètres ; le maire peut porter cette obligation à 100 mètres*». Le maire de la commune assure le contrôle de l'exécution de ces obligations.

Le secteur concerné n'est pas actuellement embroussaillé. L'ensemble des obligations imposées par l'arrêté du 7 janvier 2021 seront respectées, comme elles doivent l'être partout sur le territoire concerné.

Risque d'exposition au radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (*Source : IRSN*)

L'ensemble du département de l'Aveyron est concerné par une exposition potentielle au radon (aléa allant de faible à élevé). La commune de Rebourguil présente, quant à elle, un risque fort ; comme la plupart des communes de l'intercommunalité.

Risque de transport de matières dangereuses

La commune est concernée par un risque faible de transport de matières dangereuses : celui-ci est lié à la présence de la RD999. Le site du projet étant situé à plus de 1,5km de cet axe départemental. L'exposition à ce risque sera minime.

De façon globale, les impacts du projet en termes de risques seront donc nuls.

Au regard de la loi Montagne, les précédents paragraphes ont montré que l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'étude était rendue possible par :

- La taille limitée du secteur (environ 0,56 hectare),
- L'impact mineur sur l'agriculture : peu de surface déclarée au RPG et participe à l'émergence d'un projet touristique pour renforcer une exploitation agricole existante,
- L'impact nul sur l'exploitation forestière,
- La préservation des paysages et milieux naturels (aucun impact ou impact mineur, préservation de plusieurs haies situées en périphérie du site),
- La prise en compte des risques impactant le secteur.

Objet de la demande	Création de secteurs Nt - Serregrand - Rebourguil
Surface de la zone et consommation de l'espace	Environ 0,56 hectare fait l'objet de la demande de dérogation, ce qui correspond à 0,016% du territoire communal et à 0,00086% du territoire communautaire. L'ensemble de ces 0,56 ha est libre de construction. Cet espace permettra la réalisation de 3 chalets en bois nécessaires au développement d'une activité agritouristique favorisant la diversification et le maintien d'une activité agricole existante. Ainsi, en raison de la taille restreinte de ce secteur Nt et de son faible impact environnemental et agricole, il est possible d'affirmer que sa mise en place dans le cadre du PLUi conduit à une consommation d'espace mesurée et raisonnable.
Intérêt de l'évolution	L'objectif de la création de ce secteur Nt est de valoriser le potentiel touristique du territoire, tout en participant au maintien et à la diversification de l'activité agricole, garante de la qualité et de l'entretien des paysages. De cette façon, la mise en place de ce secteur permet de répondre à plusieurs objectifs affichés dans le PADD dont *«2.2. Encourager une activité agricole dynamique et fondatrice de l'identité du territoire»* et *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...] Le tourisme agricole, une diversification attractive à valoriser :* * *La création et le maintien d'activités de découverte du milieu agricole devront être facilités,* * *Les hébergements touristiques liés à l'activité agricole sont une source d'accueil à valoriser, sous réserver de ne pas compromettre l'activité agricole.»*
Incidences sur l'environnement, la protection des espaces naturels et forestiers, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	L'intégration de ce secteur n'aura pas d'incidence sur l'environnement dans la mesure où il n'impacte aucun(e) site Natura 2000, zone humide, cours d'eau et ripisylve associée. Ce classement ne modifiera pas le paysage. Par ailleurs, les dispositions du règlement du PLUi participent à l'amélioration de l'insertion paysagère des constructions et installations (ex : hauteur maximale limitée à 6m pour les constructions entrant dans la sous-destination «Autres hébergements touristiques».
Incidences sur l'activité agricole	La définition de ce secteur Nt ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles existantes et ne compromet pas l'extension ou la création de bâtiments agricoles. De plus les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet, eux-mêmes exploitants agricoles
Incidences sur les flux de déplacement	Le hameau de Serregrand est desservi par une voirie communale accueillant une circulation très modérée. En raison du caractère mesuré du projet agri-touristique prévu sur ce secteur (3 chalets), la capacité de cette voie de desserte ne sera pas remise en cause.
Incidences sur la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services	Les données INSEE 2019 recensent 198 logements sur la commune. De plus, la commune accueille une zone d'activité (Saint-Pierre) localisée à proximité de la RD999 et dont les entreprises ont une portée dépassant largement le cadre communal et communautaire. Enfin, 1 seul gîte d'une capacité de 7 lits marchands est inventorié sur la commune. Ainsi la réalisation de 3 chalets sur ce secteur Nt ne remettra pas en cause l'équilibre de Rebourguil.

D- Demandes n°3 et n°4 - Combret

La commune de Combret est une commune du Sud du département de l'Aveyron, localisée à l'Ouest du grand bassin permien du «Rougier de Camarès», au contact des Monts de Lacaune dans sa partie méridionale. Traversée d'Est en Ouest par la vallée du Rance, la commune présente un relief accidenté avec des altitudes variant de 326 à 919 m.

Elle enregistre une décroissance démographique depuis le début des années 2010 (297 habitants en 2008 contre 265 en 2019, soit -10,7% en une dizaine d'années). Ceci s'explique notamment par le vieillissement de la population (15,8% des habitants ont plus de 75 ans en 2019, contre 10,7% en 2008) mais également par le relatif éloignement de la commune vis-à-vis des principaux bassins d'emplois du secteur.

D.1.1 Une commune au potentiel touristique indéniable

D.1.1.1. Un territoire anciennement occupé

Les statues-menhirs découvertes sur le territoire communal sont le premier témoignage d'une occupation humaine ancienne.
Celles-ci font partie du groupe rouergat représenté dans tout le Sud Aveyron, généralement daté du IIIe millénaire avant notre ère, à la fin du néolithique. Généralement taillées dans du grès rouge local, leur sculpture représente toujours un personnage masculin ou féminin, probablement des divinités tutélaires, investies d'un rôle de protection du groupe humain.

L'Antiquité a, elle aussi, laissé quelques traces telles que des tuiles gallo-romaines à Roqueferral et au Roucadou et un autel à Notre-Dame de Bétirac.

Le bourg de Combret, «village perché», occupe une situation typique des habitats les plus anciens : cet éperon, constitué par la crête d'un méandre du Rance était, en effet, facile à défendre.

Trois châteaux successifs sont connus pour le village. Le premier date d'entre le VIII et le XIXe siècle. Cinq familles distinctes ont occupé la baronnie de Combret, assistées par des chevaliers «barriani» (c'est-à-dire des nobles habitants Combret mais en dehors du château, dans les faubourgs aussi appelés «barris»), ainsi que des riches bourgeois. A partir du XIIe siècle; Combret a bénéficié d'une «Communauté» indépendante du seigneur.

Du Moyen-Âge au XVIIIe siècle, Combret possède un hôpitall, ainsi qu'une maladerie (pour les lépreux) hors des murs de la ville. Le bourg subit de nombreuses attaques de pillards lors de la Guerre de Cent Ans. Elle fait également face aux troubles des Guerres de religion et passe alternativement entre les mains des Catholiques et des Calvinistes.

D.1.1.2. De nombreux témoins de cette histoire ancienne

La longue histoire de la commune est visible à travers de nombreux témoins bien conservés. Il est notamment possible de citer :

- Le château : trois châteaux forts se sont succédés abritant les demeures des barons et seigneurs du village. Aujourd'hui seule est encore visible la tour du dernier château fort construit à la fin du XIVe siècle, après le départ des Anglais.
- L'église : fruit d'un mélange entre art roman et art gothique, elle s'est façonnée avec le temps.
- L'ancienne cité fortifiée : le bourg était défendu par des remparts de 4 mètres de hauteur. Trois grands portails et deux portes formaient les cinq issues de la ville. La porte du Terral, menant vers Saint-Sernin sur Rance, est la seule à être encore visible aujourd'hui.
- Les fours à pain : 13 fours à pain sont disséminés dans le village. La plupart d'entre eux sont situés à l'extérieur des habitation.

L'un d'entre eux fonctionne toujours et est notamment utilisé lors de la fête du village.

- Le Jardin des Pierres : ce lieu singulier réunit des pierres, venues d'horizon divers, léguées par les habitants de la commune (statues, colonnes antiques, vestiges de fenêtre à meneaux...). Il accueille également trois reproductions de statues-menhirs.
- Les inscriptions : Combret est le village d'Aveyron qui regroupe le plus d'inscriptions (pas moins d'une dizaine réparties sur le village). Elles sont écrite en vieux français, latin, italien et espagnol.
- Les calades : éléments typiques tirant son origine de l'occitan Calada qui signifie le pavé, la calade est un assemblage de pierres posées à la verticale. Ces ruelles escarpées ont un charme particulier et témoignent d'un travail remarquable.

Consciente de sa richesse patrimoniale, potentiel touristqieu non négligeable, Combret a réussi su mettre en valeur ses atouts.
Preuve de l'engagement de la commune, celle-ci a obtenu le label «Petite Cité de Caractère» à la fin de l'année 2015.

Ainsi, la commune se caractérise par la qualité de ses paysages et son patrimoine exceptionnel.

D.1.2 Un territoire très marqué par l'activité agricole

Comme le reste du territoire communautaire, la commune de Combret a enregistré une forte diminution du nombre d'exploitations situées sur son territoire passant de 39 à 25 entre 2000 et 2019, autrement dit 35,90% des exploitations ont disparu.

D'après le RPG 2020, 2736,67 ha sont exploités sur la commune de Combret soit 54,90% du territoire communal.
Sur ces 2736,67 ha, 784,97 ha sont des prairies permanentes, 638,79 ha sont dédiés à du fourrage, 493,54 ha correspondent à des prairies temporaires, 245,21 ha sont dédiés à la culture de l'orge, 219,77 ha à d'autres céréales et 134 ha à la culture du blé. Les estives landes représentent, quant à elles, 186,17 ha.
Viennent ensuite, dans des proportions moindre, les protéagineux (9,19 ha), le maïs-grain et ensilage (7,79 ha), le colza (7,38 ha), les productions diverses (6,29 ha), les légumineuses à grain (2,01 ha), le tournesol (0,73 ha), les fruits à coques (0,43 ha) et les légumes-fleurs (0,37 ha).

La production dominante de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier est l'élevage d'ovins lait (47% des structures). Viennent ensuite, les élevages de bovins lait (22% des structures), ovins viande (18%) et bovins lait (7%). La commune de Combret est caractéristique du reste du territoire avec une majorité d'exploitations en ovins lait.

De façon synthétique, l'étude agricole réalisée sur le territoire a mis en évidence une réduction du nombre d'exploitations agricoles sur la quasi-totalité des communes, et notamment Combret.

Ainsi, le maintien des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité, est un enjeu majeur pour la Communauté de communes. Ceci est d'autant plus vrai que l'agriculture est une activité dominante sur le territoire et participe à l'écriture des paysages.

D.2.1 PROJET ET CHOIX DU SITE

D.2.1.1. Présentation du projet

- **<u>Un projet d'hébergements en lien avec une activité équestre existante</u>**

Les porteurs de projet sont les propriétaires des bâtiments de Fourès. Ils y pratiquent déjà, de façon non lucrative, les activités suivantes: élevage équestre, débourrage, dressage, entraînement des chevaux de sport et/ou loisirs.

Ils sont également membres de l'association des «Cavaliers de la vallée du Rance» dont les activités principales sont l'organisation de compétitions officielles et manifestations équestres ainsi que la promotion du cheval et des activités équestres.

Les porteurs de projet sont également moniteurs d'équitation, spécialisés dans le pony games. Ils souhaitent développer un lieu de vacances (hébergements insolites) leur permettant d'allier leur connaissance du cheval à la qualité paysagère et patrimoniale des environs de leur propriété.



Localisation du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire

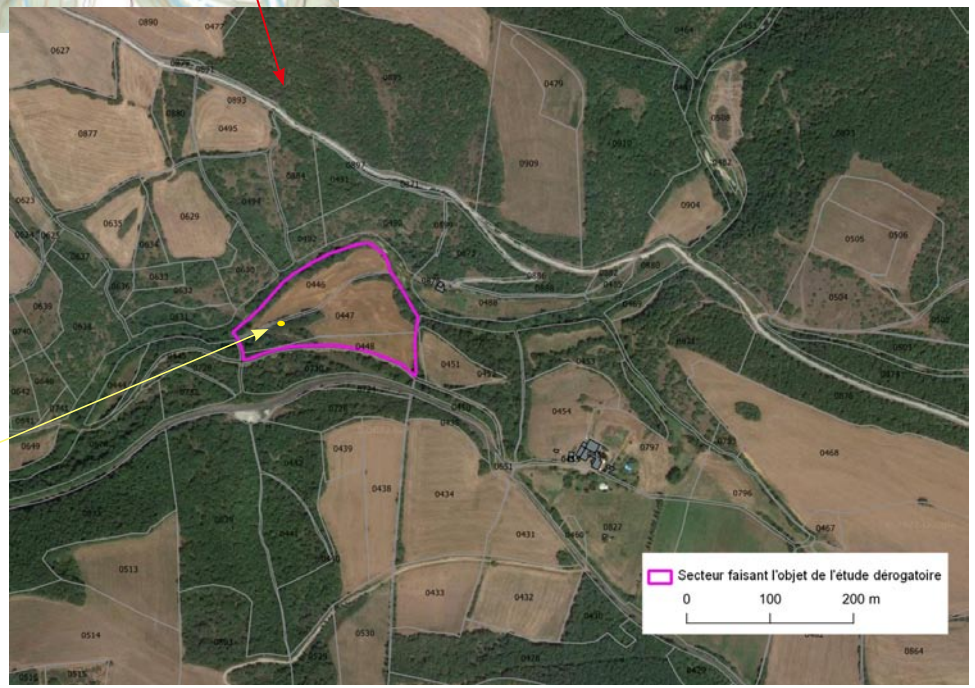



Modèles de tente safari envisagé sur le secteur du projet (NB : il ne s'agit pas d'une insertion sur le site du projet).

- **<u>Des hébergements insolites intégrés dans leur environnement</u>**

Le site du projet est situé au Nord-Ouest de Fourès, au Nord-Est du bourg de Combret. (parcelles C446, 447 et 448).
Les porteurs de projet souhaitent pouvoir installer une dizaine de tentes style safari sur plate-forme bois avec pilotis bois et fondations en pieux visés (*cf. illustrations ci-contre*). Elles pourront ainsi être facilement démontées une fois arrivées en fin de vie : ces installations seront éco-responsables, démontrables et recyclables.
Les tentes seront installées en deux phases: 2 à 3 tentes pour commencer. D'autres tentes seront ajoutées dans un second temps, dans jamais dépasser un total de 10 tentes.
Elles seront d'une superficie comprise entre 30 et 50 m², selon les modèles de façon à proposer une offre variée. Leur hauteur sera d'environ 5 mètres.

Une ruine présente sur le site sera rénovée de façon à permettre l'installation d'un point de rencontre permettant, notamment, aux clients de se restaurer.

Ces tentes seront desservies par les réseaux situés à proximité du site d'implantation et qui alimentent notamment le secteur de Fourrès. Un système d'assainissement autonome sera installé pour le traitement des eaux usées.
Le site sera accessible par le chemin communal situé en limite Sud et relié à la RD 91.







Modèles de tente safari envisagé sur le secteur du projet (NB : il ne s'agit pas d'une insertion sur le site du projet).

D.2.1.2. Localisation et caractérisation de sa discontinuité

D'une superficie de 1,99 ha (100% libre, la ruine existante n'a pas été décomptée des espaces libres), le site retenu est localisé au Nord-Est du bourg. Il est situé à environ 35 m des bâtiments les plus proches de Thérondel (Nord, séparé par le cours d'eau éponyme) et à 190 m des bâtiments les plus proches de Fourès (Sud-Est).

Le secteur est bordé :

- Au Nord par le cours d'eau de Thérondel,
- Au Sud par le chemin communal qui permet l'accès au site (parallèle à la RD91),
- A l'Est par un secteur cultivé (analyse de terrain réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale),
- A l'Ouest par un enchaînement de forêt ouverte et de forêt fermée de feuillus (BDTopo).

Le site est situé en discontinuité de l'urbanisation existante dans la mesure où il est séparé du reste des bâtiments par un cours d'eau au Nord et par une distance de 190m au Sud-Est.

D.2.1.3. Choix du site

A travers l'élaboration du PLUi, les élus souhaitent favoriser le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèque du territoire, notamment en diversifiant et adaptant l'offre en hébergements touristiques.
Aussi, une attention particulière a été accordée aux projets participant à cette dynamique.

Les projets signalés, et validés par les élus, font l'objet d'un zonage adapté tout en tenant compte des enjeux en présence.

Les porteurs de projet souhaitent valoriser les ressources intrinsèques du territoire tout en proposant une structure d'hébergements inédite sur le territoire communautaire. Pour mener à bien leur projet, ils ont recherché un espace d'une superficie suffisante pour accueillir l'ensemble des tentes envisagées. Cette espace devait également :

- Avoir une faible topographie pour un impact minimal dans le paysage,
- Être suffisamment éloigné de la route départementale pour limiter sa visibilité depuis cet axe,
- Préserver autant que possible les boisements pour favoriser l'intégration des installations dans le paysage,
- Avoir un faible potentiel agronomique.

Le site retenu est apparu comme le seul répondant à ces critères. Il a été choisi car :

- Sa topographie est favorable à l'intégration paysagère des constructions et installations,
- Il n'est pas situé en bordure immédiate de la RD 91,
- Il comprend peu de boisements,
- Il permet de préserver les espaces ouverts à proximité immédiate du bâtiment d'élevage (chevaux) dans la mesure où ceux-ci sont utilisés par les chevaux et peuvent facilement être surveillés,
- Les parcelles concernées présentent un faible potentiel agronomique et ne sont pas exploitées actuellement (pas de fermage),
- Les parcelles appartiennent aux porteurs de projet,
- Il se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument historique,
- Il n'est concerné par aucun site inscrit ou classé.

Les porteurs de projet souhaitaient également pouvoir faire de la ruine un point central du site, d'où la nécessité d'installer les tentes à proximité de celle-ci.

La carte synthétique de la page suivante met en évidence les contraintes présentes aux abords immédiats de Fourrès. Aucune des parcelles concernées n'est déclarée au RPG, elles appartiennent aux porteurs de projet et ne sont pas exploitées par un fermier.

Rupture topographique

Prairies destinées au pâturage des chevaux (surveillance facilitée par la proximité des bâtiments)

Périmètre de réciprocité agricole

Cours d'eau

RD91

Parcelles déclarées au RPG (2020)

Ruine existante à rénover

Les parcelles n'appartenant pas aux porteurs de projets ont été grisées.

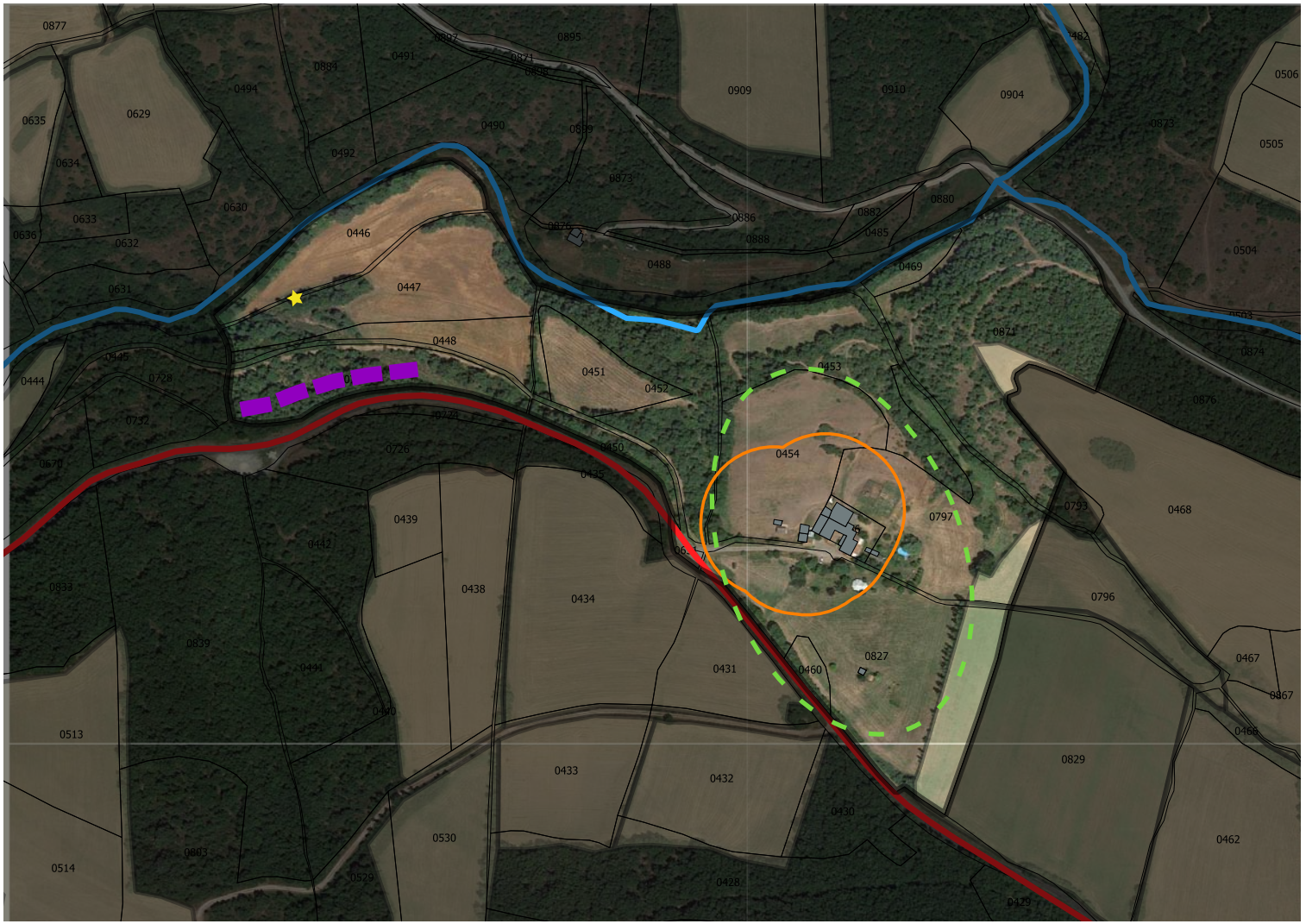

Combret - Secteur de Thérondel
Analyse des contraintes de développement

D.2.2 Concordance avec les orientations du PADD

Comme cela a été évoqué précédemment, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations du projet intercommunal pour les années à venir.

La mise en place du secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire s'inscrit dans plusieurs de ces orientations *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...]*

- *Valoriser Combret, petit village médiéval en pierre rouge et labélisée «Petites Citées de Caractère».*
- *[...] Diversifier et adapter l'offre en hébergements touristiques :*
  - *Permettre la création d'hébergements insolites, alternatifs,*
  - *Favoriser la création d'hébergements en groupe.»*

D.2.3 Analyse environnementale

Comme l'ensemble des espaces libres potentiels de projet du PLUi, le secteur a fait l'objet d'une analyse environnementale.

D.2.3.1. Descriptif et analyse des impacts potentiels de l'urbanisation de ce secteur sur l'environnement

Le secteur correspond à une parcelle encaissée. Il est constitué de plusieurs espaces :

- Une prairie pâturée (enjeu écologique faible),
- Boisement (enjeu écologique modéré).

Il est également bordé par une haie présentant un enjeu écologique fort, notamment à proximité du cours d'eau de Thérondel.

L'impact potentiel de l'urbanisation de ce secteur est fort.

Il convient également de souligner que, dans sa Trame Verte et Bleu simplifiée, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc Naturel Régional des Grands Causses identifie le secteur d'étude comme un «*espace où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels*».



Secteur de projet ayant fait l'objet de l'analyse

D.2.3.2. Prescriptions retenues et analyse des impacts résiduels de l'urbanisation sur l'environnement

Au regard de l'analyse environnementale réalisée, la collectivité a décidé de protéger la haie identifiée lors de l'analyse environnementale de terrain (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme) afin de réduire les impacts potentiels de l'urbanisation du secteur sur l'environnement *(cf. carte de la page suivante).*
Il s'agit d'une haie de catégorie 1 (enjeu fort) d'une longueur de 288 mètres.

Pour rappel, pour ce type d'élément, le règlement du PLUi prévoit : «*La traversée des haies par des voies ou cheminements piétons/cycles peut être autorisée, ainsi que les accès, sous réserve que l'atteinte à la haie soit modérée et justifiée par le projet.*
En cas d'impossibilité de préservation des haies, toute suppression devra être compensée. Pour les haies de type 1, une haie d'au moins 1,5 fois le linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière. Pour les haies de type 2 ou 3, une haie équivalente au moins au linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière, ou à proximité immédiate.»

Au regard de ces éléments, l'impact résiduel de l'urbanisation sur ce secteur sera donc faible à modéré.



Zonage du PLUi - Combret - Thérondel / Fourès

D.2.3.3. Analyse des covisibilités

* *Impacts à distance*

Afin d'évaluer l'impact paysager potentiel du site de projet à une échelle plus large, une analyse des covisibilités a été réalisée avec plusieurs points du territoire.

24 «points d'analyse» ont été placés sur la carte de façon à étudier les covisibilités entre ces derniers et le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation. Il s'agit de plusieurs points sur la RD91 et la RD999, de points sur les hameaux situés à moins de 5 km de la zone d'étude et sur le bourg de Combret.
Plusieurs sites patrimoniaux sont situés à moins de 5 km du site de projet : 1 site inscrit «ensemble paysager du village de Combret», 1 monument historique classé «Halle» (Combret) et 1 monument historique inscrit «Eglise Saint Jean-Baptiste» (Combret). Tous sont liés au village de Combret. Comme cela a été précisé précédemment un point d'analyse a été localisé à proximité immédiate du bourg (et non au coeur du village car les risques de covisibilités sont moins importants au milieu des bâtiments qu'en périphérie immédiate de ceux-là).

Au sein du secteur d'étude, le point «observateur» a été placé sur le point haut de l'espace libre. Par ailleurs, les covisibilités ont été calculées pour une hauteur d'observation située à 1,60 mètre du sol naturel.

Plusieurs couches de la BD Topo 2020 (Source: IGN) ont été utilisées afin de constituer les obstacles potentiels à la covisibilité :
- BATI : il s'agit des bâtiments du territoire. Cette couche permet notamment de connaître la hauteur des bâtiments.
- ZONE_DE_VEGETATION : celle-ci définit la couverture végétale du territoire (haies, landes, boisements, etc.). Une hauteur de 7 mètres a été attribué aux arbres.

La carte de la page suivante met en évidence les points d'analyse depuis lesquels la zone d'étude est visible. Aucun n'est visible depuis le secteur d'étude.
Cette analyse confirme que cette parcelle «encaissée» est peu visible dans le grand paysage dans la mesure où il n'est visible depuis aucun des 24 points d'analyse.

Une analyse de tous les espaces visibles depuis le secteur de projet a également été réalisée. Cette analyse confirme le constat précédent : le secteur est peu, voire pas, visible dans le grand paysage. Il est potentiellement visible depuis un périmètre restreint autour du secteur, notamment en direction du Nord.

* *Impacts de proximité*

Mise à part le secteur de Fourès (habité par les porteurs de projet), le seul espace habité situé dans un rayon de 500 m autour du secteur de projet est localisé de l'autre côté du cours eau, au Nord-Est du secteur Nt. D'après l'analyse réalisée, le site de projet est peu ou pas visible depuis cette habitation.
Aussi les impacts paysagers de proximité seront réduits. Ceci est d'autant plus vrai que le projet de PLUi prévoit le maintien d'une haie entre le secteur Nt et cette habitation, à proximité du cours d'eau (identification au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme). Sa préservation participera à l'intégration paysagère des installations mises en place sur le site.

Aussi l'impact paysager proche sera faible.

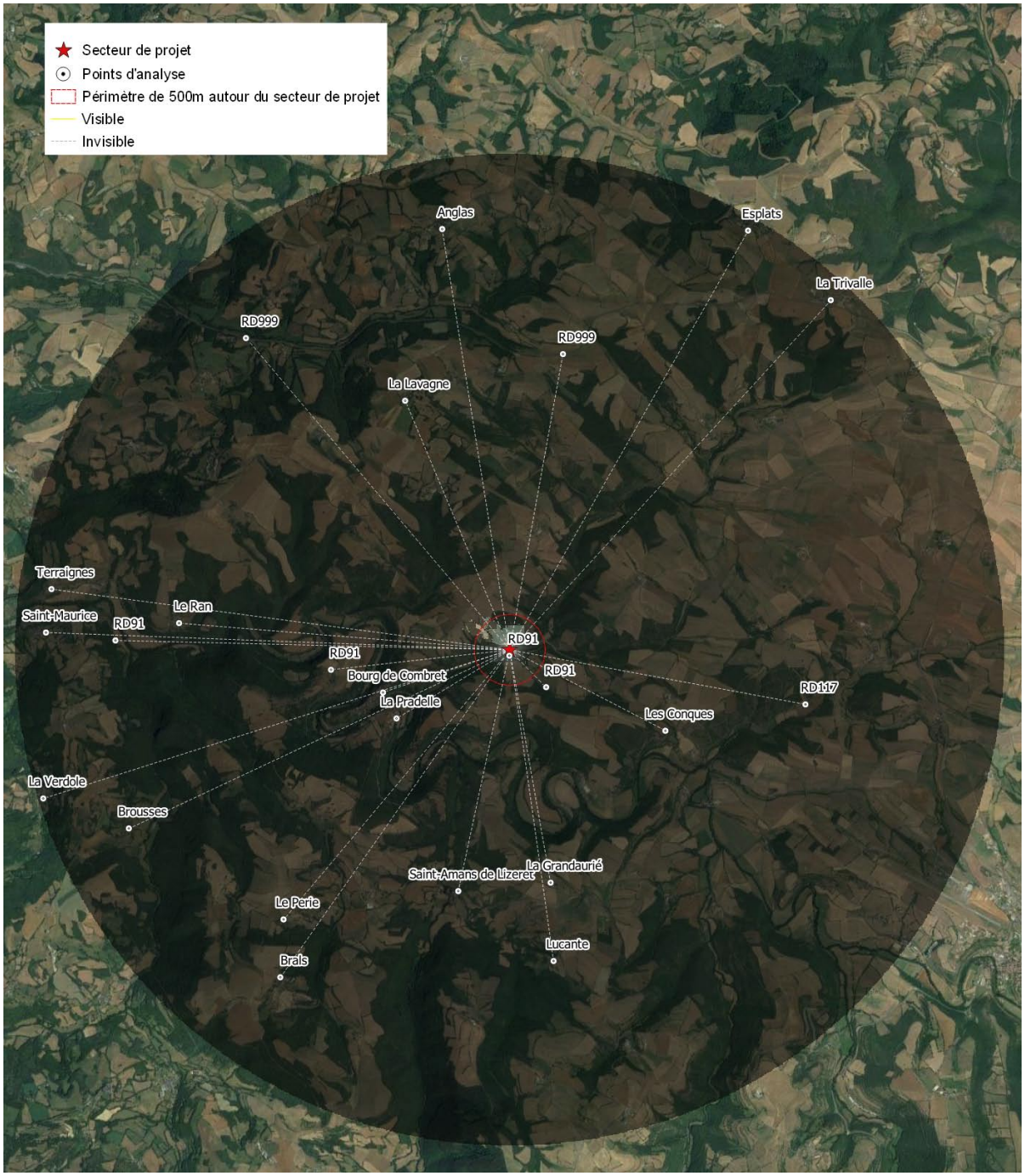



Zoom

Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude (Source : Oc'Téha)

D.2.4 Mise en place d'un secteur adapté : Nt

Afin de permettre la réalisation de ce projet un secteur Nt a été mise en place. Les destinations et sous-destinations autorisées au sein de celui-ci sont précisées dans le tableau du paragraphe C.1.3.1 (pages 43 et 44).

Par ailleurs, le règlement prévoit une hauteur maximale de 6 mètres maximum pour toutes les constructions nouvelles entrant dans la destination «aures hébergement touristique». Cette disposition participera à la bonne intégration des tentes installées sur le site de projet.

D.2.5 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne

D.2.5.1. Préservation des terres agricoles

L'empreinte de l'activité agricole sur le territoire communal, et communautaire, est très forte. Au delà de son rôle économique, elle joue un rôle important pour la définition des paysages et la préservation des milieux ouverts.

Préservation des terres agricoles et pastorales

Un état des lieux succinct de l'activité agricole sur la commune de Combret a été dressé au paragraphe D.1.2 du présent document. Celui-ci souligne la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune de Combret et insiste sur la nécessité de maintenir des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité.

La zone d'étude couvre environ 1,99 hectare (secteur Nt, 100% libres), ce qui équivaut à 0,0399% du territoire communal et à 0,003050% du territoire communautaire. Ce site ne comprend aucun espace déclaré au RPG (2020).

Il convient également de préciser que les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et ne sont pas exploitées (pas de fermage).

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, l'impact de ce projet sur l'activité agricole sera minime, voire nul.

Préservation des zones forestières

Le secteur Nt mis en place englobe environ 2900m² de boisements, soit environ 0,0128% des boisements de la communes. D'après les données de la BDTopo il s'agit de 2900m² de forêt fermée de feuillus, soit environ 0,016% des forêts fermées de feuillus de Combret. Cette superficie est donc minime au regard des boisements du territoire. De plus, ceux-ci seront autant que possible préserver pour favoriser l'intégration paysagère des installations et conserver l'écrin de quiétude des lieux.
Par ailleurs, comme cela a été indiqué précédemment, une haie de catégorie 1 (enjeu fort) a été identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme ce qui participera aussi à réduire les impacts potentiels sur les éléments boisés situés à proximité immédiate du site.

D.2.5.2. Préservation des espaces et milieux caractéristiques du patrimoine naturel

Sites Natura 2000

La Communauté de communes n'est directement concernée par aucun site Natura 2000. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur n'aura aucune incidence directe sur les sites Natura 2000.

Aucun site n'est situé à proximité, les deux plus proches étant à 14-15 km.

Le site le plus proche est celui des Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (environ 14,7 km du site du projet). La qualité environnementale de ce site Natura 2000 repose notamment sur :

- Sa très grande diversité d'habitats et d'espèces (liée à son vaste réseau de gorges et de cours d'eau),
- Son intérêt majeur pour la loutre (*Lutra Lutra*) ainsi que la moule perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*) : Agout, Gijou,
- Sa station de chênes Tauzin, laquelle présente de très beaux anciens vergers traditionnels de châtaigners (Viaur)
- Ses frayères potentielles de saumon atlantique (*Salmo salar*) dont la restauration est en cours (Aveyron et Tarn principalement).

Plusieurs menaces et pressions sont mises en évidence sur ce site. Parmi elles, il est possible de citer : l'absence de fauche, élimination de haies, bosquets, broussailles et arbres morts, la modification des pratiques culturales, les sports nautiques, le piétinement/sur-fréquentation, les pollutions diffuses des eaux dues aux activités agricoles ou forestières, l'érosion, l'envasement, etc.

Le second site le plus proche est celui de la Vallée du Tarn (de Brousse aux gorges) : environ 15,3 km du site du projet. D'une superficie totale de 3705 ha, ce site Natura 2000 correspond à une vallée encaissée présentant une grande diversité de situations aquatiques et géologiques (terrains calcaires et acides) entraînant une végétation originale. De nombreux secteurs sont inaccessibles, présentant des pentes abruptes au dessus du Tarn. Il comporte aussi des boisements de taillis de chênes et de châtaigniers, landes acidophiles et ripisylves. On y observe également la présence de grottes à chauves-souris ainsi qu'une population remarquable d'Odonates rares, notamment *Macromia splendens*.
Les principales activités ayant une incidences notables sur le site sont : la mise en culture, l'abandon de systèmes pastoraux, l'élimination des haies, bosquets et broussailles, les sports nautiques, les autres intrusions et pertubations humaines, la pollution des eaux de surface et l'antagonisme avec des espèces introduites.

En raison de l'éloignement du projet et de ses caractéristiques, celui-ci n'aura pas d'incidences indirectes sur ces sites Natura 2000.

Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) couvre l'ensemble du territoire national.

On dénombre 22 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sur le territoire communautaire ou à proximité immédiate.

La ZNIEFF de type 2 «Rougier de Camarès» recouvre la zone d'étude. Elle concerne aussi la quasi-totalité de la commune de Combret (la petite portion restante étant couverte par la ZNIEFF de type 2 «Vallée du Rance».

D'après les données fournies par le PNR des Grands Causses, le secteur de projet ne correspond pas à un espace à enjeu modéré ou fort en termes de protection de l'habitat «rougier»; lesquels ont par ailleurs été identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme sur tout le territoire et font l'objet

de prescriptions spécifiques dans le règlement écrit.

La Trame Verte et Bleue du SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

La Trame Verte et Bleue du SCoT identifie un corridor boisé en limite Nord-Ouest du secteur. Par ailleurs, celui-ci est couvert en totalité par une zone relai : «prairie» en majorité et «boisement» pour la partie boisée.
L'analyse de terrain réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale a permis d'affiner cette donnée et de préciser l'enjeu écologique de cette prairie et de repérer les micro-habitats présentant un intérêt environnemental (ex : haie de catégorie 1).

Par ailleurs, dans sa TVB simplifiée, le PNRGC identifie le secteur d'étude comme un «*espace où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels*». Aussi, l'analyse réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale (*cf. paragraphe D.2.3*) et les mesures prises suite à celle-ci (identification haie au titre du L151-23 du CU) permettent de prendre en compte ces équilibres et réduire les impacts potentiels des aménagements prévus sur la TVB.

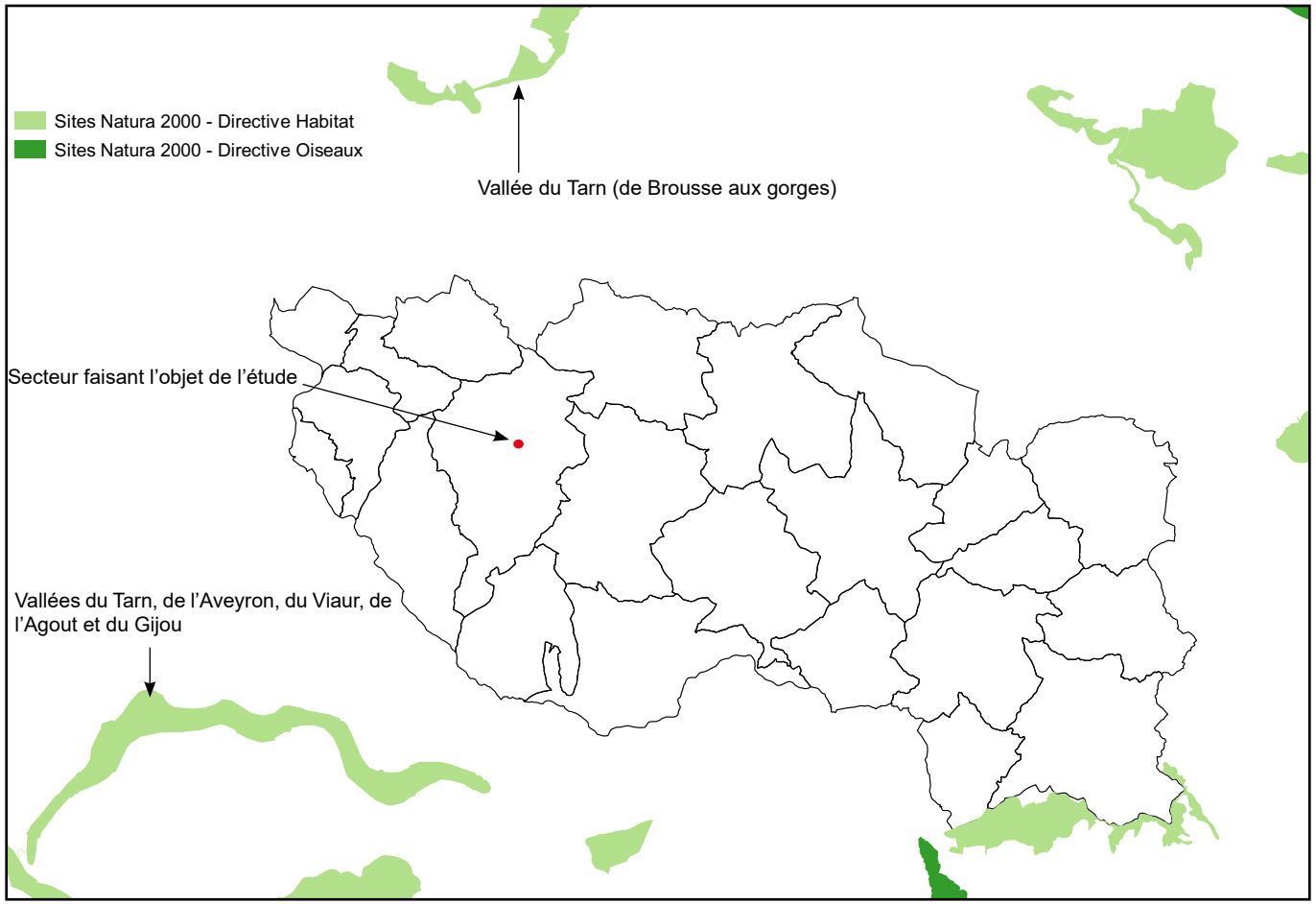

D.2.5.3. Prise en compte des risques

Risque d'inondation

La commune est concernée par le Plan de Prévention de Risques Naturels d'inondation du «Bassin du Rance», approuvé par arrêté préfectoral du 09 octobre 2015.
Le PPRi n'identifie pas de risque inondation sur le secteur de projet ou à proximité immédiate de celui-ci.

Risque de mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par le risque mouvement de surface. Aucune mine ou cavité souterraine n'y est par ailleurs recensée.

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque sismique très faible.

Un risque faible à moyen de retrait et de gonflement des argiles est présent sur une partie du territoire communal. Le secteur de projet est concerné par un risque faible.

Risque de feu de forêt

En ce qui concerne le risque feu de forêt, Combret présente un aléa «très sévère» (niveau 5 d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Ceci s'explique notamment par l'importance couverture boisée du territoire communal.
Les communes classées dans le niveau 5, comme Combret, font l'objet d'obligations de débroussaillement (arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021). Celles-ci stipulent notamment «*Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une distance de 50 mètres ; le maire peut porter cette obligation à 100 mètres*». Le maire de la commune assure le contrôle de l'exécution de ces obligations.
Le secteur concerné n'est pas actuellement embroussaillé. L'ensemble des obligations imposées par l'arrêté du 7 janvier 2021 seront respectées, comme elles doivent l'être partout sur le territoire concerné.

Risque d'exposition au radon

Comme cela a été évoqué précédemment, l'ensemble du département de l'Aveyron est concerné par une exposition potentielle au radon (aléa allant de faible à élevé). La commune de Combret présente, quant à elle, un risque fort ; comme la plupart des communes de l'intercommunalité.

De façon globale, les impacts du projet en termes de risques seront donc nuls.

D.2.6 Synthèse

Au regard de la loi Montagne, les précédents paragraphes ont montré que l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'étude était rendue possible par :

- La taille limitée du secteur (environ 1,99ha),
- L'impact mineur sur l'agriculture, (pas de surface déclaré au RPG ou de bâtiments agricoles situés à proximité, si ne c'est le bâtiment d'élevage pour chevaux des porteurs de projet) et l'exploitation forestière,
- La préservation des paysages et milieux naturels (aucun impact ou impact mineur, peu visible dans le paysage, maintien d'une haie),
- La prise en compte des risques impactant le secteur ou situés à proximité de celui-ci.

Objet de la demande	Création de secteurs Nt - Combret - Thérondel
Surface de la zone et consommation de l'espace	Environ 1,99 hectares fait l'objet de la demande de dérogation, ce qui correspond à 0,0399% du territoire communal et à 0,003050% du territoire communautaire. L'ensemble de ces 2,10 ha est libre de construction. Cet espace permettra la réalisation de 10 tentes safari maximum (2 à 3 dans un premier temps) nécessaires au développement d'une offre d'hébergements insolites en lien avec une activité équestre, actuellement inédite sur le territoire communautaire. Ainsi, en raison de la taille restreinte de ce secteur Nt et de son faible impact environnemental et agricole, il est possible d'affirmer que sa mise en place dans le cadre du PLUi conduit à une consommation d'espace mesurée et raisonnable.
Intérêt de l'évolution	L'objectif de la création de ce secteur Nt est de valoriser le potentiel touristique du territoire, tout en participant au développement d'une activité innovante à partir de compétences existantes, participant au dynamisme et à la vie du territoire. De cette façon, la mise en place de ce secteur permet de répondre à plusieurs objectifs affichés dans le PADD dont *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...]* - *Valoriser Combret, petit village médiéval en pierre rouge et labélisée «Petites Citées de Caractère».* - *[...] Diversifier et adapter l'offre en hébergements touristiques :* * *Permettre la création d'hébergements insolites, alternatifs,* * *Favoriser la création d'hébergements en groupe.»*
Incidences sur l'environnement, la protection des espaces naturels et forestiers, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	L'intégration de ce secteur n'aura pas d'incidence sur l'environnement dans la mesure où il n'impacte aucun(e) site Natura 2000, zone humide, cours d'eau et ripisylve associée (protection des portions de ripisylve présentant un intérêt écologique particulier). Ce classement ne modifiera pas le paysage. Par ailleurs, les dispositions du règlement du PLUi participent à l'amélioration de l'insertion paysagère des constructions et installations (ex : hauteur maximale limitée à 6m pour les constructions entrant dans la sous-destination «Autres hébergements touristiques»).
Incidences sur l'activité agricole	La définition de ce secteur Nt ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles existantes et ne compromet pas l'extension ou la création de bâtiments agricoles. De plus les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et ne sont pas exploitées.
Incidences sur les flux de déplacement	Le secteur de projet est situé à proximité de la RD91 et sera accessible grâce à un chemin communal. En raison du caractère mesuré du projet prévu sur ce secteur (10 tentes maximum dont 2 à 3 dans un premier temps), la capacité de cette voie de desserte ne sera pas remise en cause.
Incidences sur la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services	Les données INSEE 2019 recensent 237 logements sur la commune. De plus, la commune accueille quelques activités économiques dispersées sur son territoire (ex : poterie, service d'aménagement paysager, plaquiste-jointeur, carreleur, maçonnerie et gros oeuvre). Celles-ci ont une portée plutôt locale. Enfin, 1 chambre d'hôtes (6 lits), 2 meublés classés (8 lits) et 1 meublé non classé (4 lits) sont inventoriés sur la commune. Ainsi la réalisation de 10 tentes maximim sur ce secteur Nt ne remettra pas en cause l'équilibre de Combret

D.3.1 PROJET ET CHOIX DU SITE

D.3.1.1. Présentation du projet

- **Développer une activité agri-touristique**

Récemment installé en tant qu'exploitation agricole sur le site de Corbou, le porteur de projet est éleveur bovin. Il souhaite pouvoir diversifier son activité dans les années à venir en proposant des hébergements touristiques à proximité de son exploitation, autour d'une maison de vigne existante et qui sera rénovée pour accueillir les sanitaires et un espace cuisine.
Il s'agira ainsi d'accueillir 1 à 2 familles en proposant un cadre agréable pour les amoureux de la nature mais également la possibilité d'une halte pour les randonneurs à cheval (pension possible pour les chevaux sur le site).



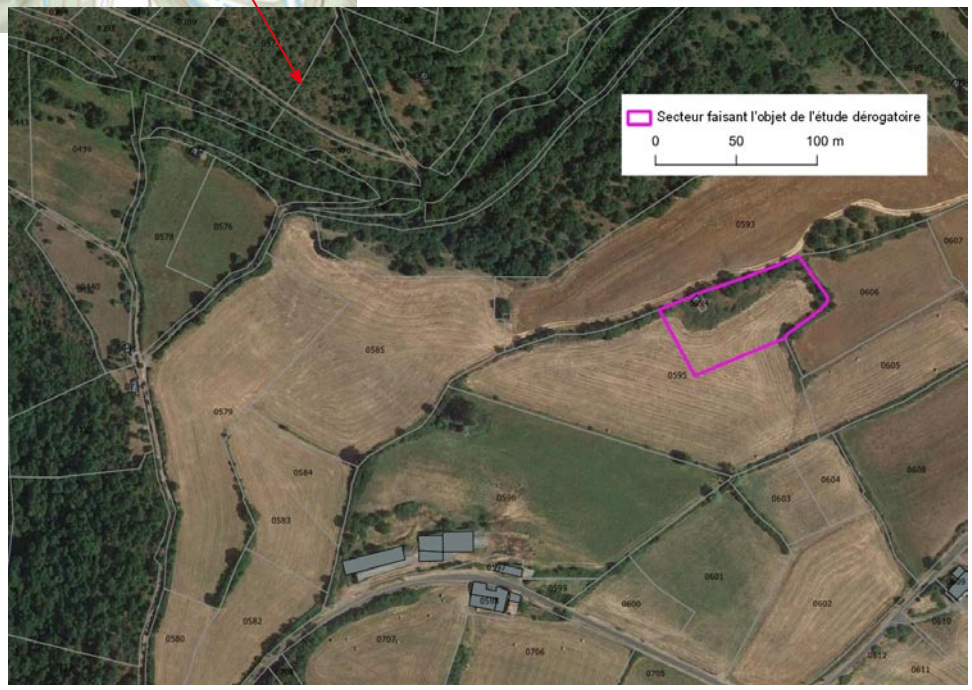

Localisation du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire

- **Des hébergements légers intégrés dans leur environnement**

Le site du projet est situé au Nord-Est de Corbou, au Nord-Est du bourg de Combret.
Les porteurs de projet souhaitent pouvoir installer 2 yourtes ou tentes lotus de 4 à 5 m de diamètre (soit entre 12 et 20 m²) (*cf. illustrations page suivante*). Elles seront posées sur des terrasses en bois sur pilotis et seront démontées entre octobre et avril. Elles auront une hauteur maximale de 4 mètres. Leur forme, leur couleur, leur hauteur et leur caractère démontable garantiront leur bonne intégration paysagère.

Une ancienne cabane de vigne sera également rénovée afin d'y installer une douche et une cuisine d'été.

Ces tentes seront autonomes en électricité grâce à la pose de panneaux photovoltaïques.
L'eau potable sera également amenée sur le site depuis l'exploitation mais n'alimentara que l'ancienne maison de vigne.

Les deux hébergements seront équipés de toilettes sèches et une zone de compostage pour les toilettes sèches sera installée à proximité des installations.
Un assainissement individuel sera installé pour assurer la gestion des eaux usées générées par les douches et la cuisine d'été.

Le plan de la page suivante reprend de façon schématique les éléments énoncés précédemment.

Le projet ne prévoit pas, à l'heure actuelle, un accès au site pour les véhicules des clients afin de préserver le paysage et la tranquillité. Néanmoins, les effets personnels de ces derniers pourront être transportés grâce à une remorque tractée par l'un des véhicules de la ferme. Les véhicules des clients pourront, quant à eux, stationner à proximité immédiate des bâtiments de l'exploitation agricole L'accès à l'exploitation se fait par une route communale









Modèles de tente lotus (à gauche) et de yourte (à droite) envisagé sur le secteur du projet (NB : il ne s'agit pas d'une insertion sur le site du projet).

dont la largeur permet tout à fait d'absorber la circulation supplémentaire générée par la création de ces deux hébergements.

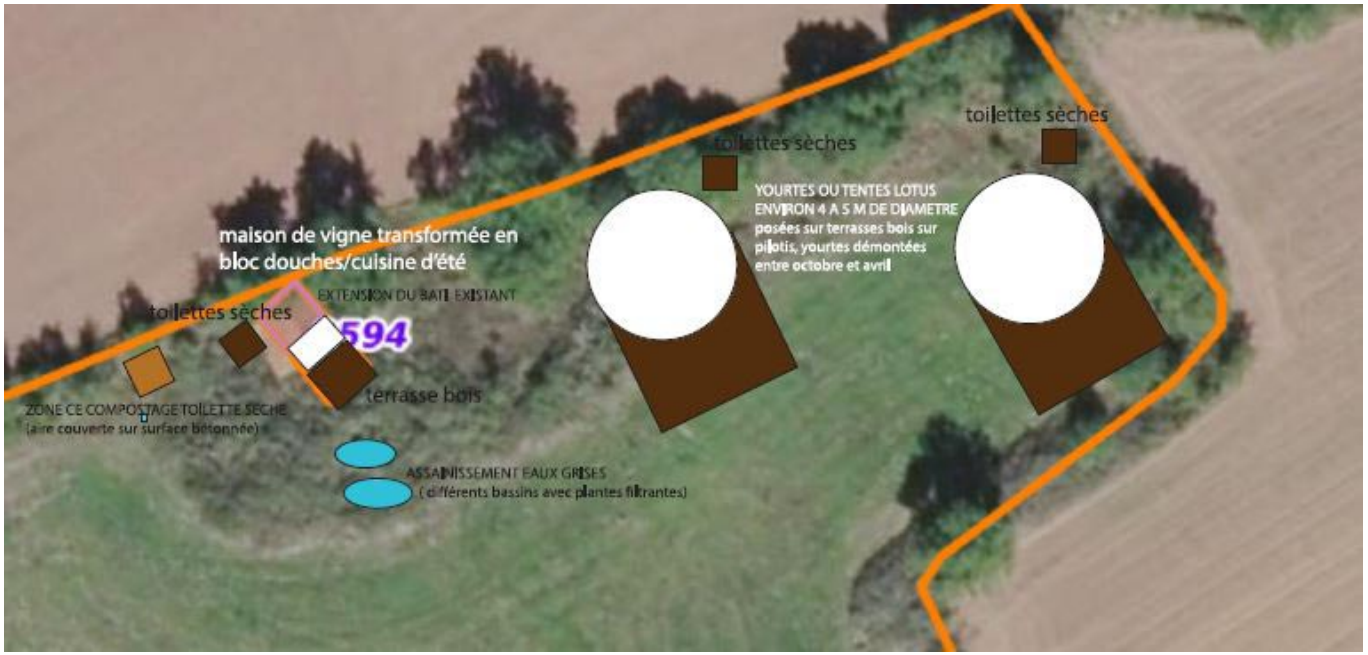

Schéma de l'avant-projet de l'aménagement du secteur Nt de Corbou (Combret)

D.3.1.2. Localisation et caractérisation de sa discontinuité

D'une superficie de 0,41 ha (dont 0,35 ha libre), le site retenu est localisé au Nord-Est de Corbou. Il est situé à environ 160 m des bâtiments les plus proches de l'exploitation.

Le secteur est bordé :

- Au Nord / Nord-Ouest par un chemin rural, une haie et un muret,
- A l'Est / Sud-Est par une haie,
- Au Sud et à l'Ouest par une prairie permanente située dans le prolongement de l'exploitation agricole (RPG, 2020).

Le site est situé en discontinuité de l'urbanisation existante dans la mesure où il est séparé du reste des bâtiments de l'exploitation par une distance de 160 m.

D.3.1.3. Choix du site

A travers l'élaboration du PLUi, les élus souhaitent favoriser le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèque du territoire, notamment en diversifiant et adaptant l'offre en hébergements touristiques.
Aussi, une attention particulière a été accordée aux projets participant à cette dynamique.

Les projets signalés, et validés par les élus, font l'objet d'un zonage adapté tout en tenant compte des enjeux en présence.

L'exploitation agricole «bovin» localisée à Corbou souhaite développer une activité agri-touristique en installant, à proximité de son site, 2 hébergements touristiques (tentes lotus ou yourtes). L'objectif de ce projet est également de mettre en valeur la maison de vigne existante : celle-ci est d'ailleurs le point central du projet.

Les exploitants ont donc recherché un espace à proximité de la maison de vigne et d'une superficie suffisante pour accueillir ces 2 installations. Celui-ci devait également :

- Avoir une faible topographie pour un impact minimal dans le paysage,
- Être suffisamment éloigné des bâtiments d'élevage afin de ne pas générer de contraintes pour un éventuel développement de ces derniers,
- Avoir un faible potentiel agronomique.

Le site retenu est apparu comme le seul répondant à ces critères. Il a été choisi car :

- Il est proche du site de l'exploitation (environ 160m du bâtiment le plus proche)
- Sa topographie est favorable à l'intégration paysagère des constructions et installations,
- Le secteur est suffisamment éloigné des bâtiments d'élevage existants afin de ne pas bloquer leur éventuelle évolution.
- Les parcelles concernées présentent un faible potentiel agronomique (faible épaisseur),
- Il se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument historique,
- Il n'est concerné par aucun site inscrit ou classé.

La carte synthétique de la page suivante met en évidence les contraintes présentes aux abords immédiats du site de l'exploitation de Corbou. Environ 3480 m² déclarés au RPG sont situés dans le secteur de développement faisant l'objet de la présente étude dérogatoire. Il s'agit d'une prairie permanente (RPG, 2020). Les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et sont exploitées par ces derniers aussi leur urbanisation aura un impact minime sur l'activité agricole. De plus, au regard des caractéristiques du site l'évitement de toutes parcelles déclarées au RPG n'était pas possible.

Rupture topographique

Site inscrit - Ensemble paysager du village de Combret

Périmètre de réciprocité agricole

Cours d'eau

Route communale

Parcelles déclarées au RPG (2020)

Maison de vigne à rénover (coeur du projet)



Voisins les plus proches

Combret - Secteur de Corbou
Analyse des contraintes de développement

D.3.2 Concordance avec les orientations du PADD

Comme cela a été évoqué précédemment, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations du projet intercommunal pour les années à venir.

La mise en place du secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire s'inscrit dans plusieurs de ces orientations :

- «*2.2. Encourager une activité agricole dynamique et fondatrice de l'identité du territoire [...]*
  - *Soutenir la diversification des exploitations [...] Accompagner les exploitants dans les démarches d'accueil à la ferme, par exemple par le biais de fermes pédagogiques.*
- *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...] Le tourisme agricole, une diversification attractive à valoriser :*
  - *La création et le maintien d'activités de découverte du milieu agricole devront être facilités,*
  - *Les hébergements touristiques liés à l'activité agricole sont une source d'accueil à valoriser, sous réserver de ne pas compromettre l'activité agricole*
- *[...] Diversifier et adapter l'offre en hébergements touristiques :*
  - *Permettre la création d'hébergements insolites, alternatifs,*
  - *Favoriser la création d'hébergements en groupe.»*

D.3.3 Analyse environnementale

Comme l'ensemble des espaces libres potentiels de projet du PLUi, le secteur a fait l'objet d'une analyse environnementale. Un secteur plus large avait initialement été étudié de 2,58 ha (*cf. carte ci-dessous*).

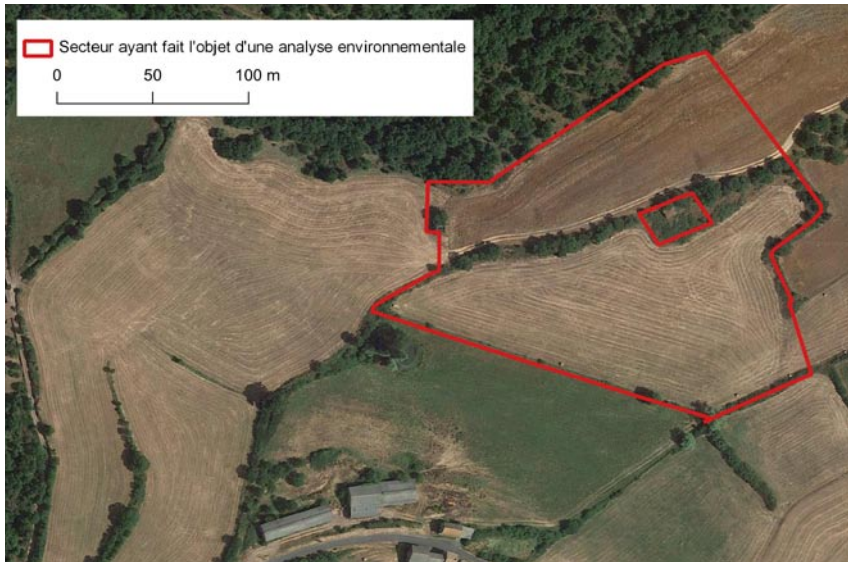

Combret - Corbou - Secteur ayant fait l'objet d'une analyse environnementale

D.3.3.1. Descriptif et analyse des impacts potentiels de l'urbanisation de ce secteur sur l'environnement

Le secteur analysé correspond à une prairie améliorée. Elle est traversée par une haie et un muret présentant respectivement un intérêt écologique fort et moyen

L'impact potentiel de l'urbanisation de ce secteur est fort.

Il convient également de souligner que, dans sa Trame Verte et Bleu simplifiée, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc Naturel Régional des Grands Causses identifie le secteur analysé comme un «espace où les aménagements ne remettent pas en causes les équilibres naturels» au Nord et comme un «espace où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels» au Sud.

D.3.3.2. Prescriptions retenues et analyse des impacts résiduels de l'urbanisation sur l'environnement

Au regard de l'analyse environnementale réalisée, la collectivité a décidé de protéger la haie et le muret identifiés lors de l'analyse environnementale de terrain (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme) afin de réduire les impacts potentiels de l'urbanisation du secteur sur l'environnement (*cf. carte ci-contre*). Il s'agit d'une haie de catégorie 1 (enjeu fort) d'une longueur de 246 mètres et d'un muret de catégorie 2 (enjeu moyen) de 196 mètres;

Pour rappel, pour ce type d'élément, le règlement du PLUi prévoit : «*La traversée des haies par des voies ou cheminements piétons/cycles peut être autorisée, ainsi que les accès, sous réserve que l'atteinte à la haie soit modérée et justifiée par le projet.*
En cas d'impossibilité de préservation des haies, toute suppression devra être compensée. Pour les haies de type 1, une haie d'au moins 1,5 fois le linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière. Pour les haies de type 2 ou 3, une haie équivalente au moins au linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière, ou à proximité immédiate.»

Par ailleurs, le secteur de projet a été fortement réduit pour n'englober qu'un espace de 0,41 ha (dont 0,35 ha libre) autour de la maison de vigne (contre 2,58 ha initialement). De plus, l'artificialisation sera très faible dans la mesure où les tentes seront posées sur des plateformes en bois sur pilotis.

Au regard de ces éléments, l'impact résiduel de l'urbanisation sur ce secteur sera donc faible.

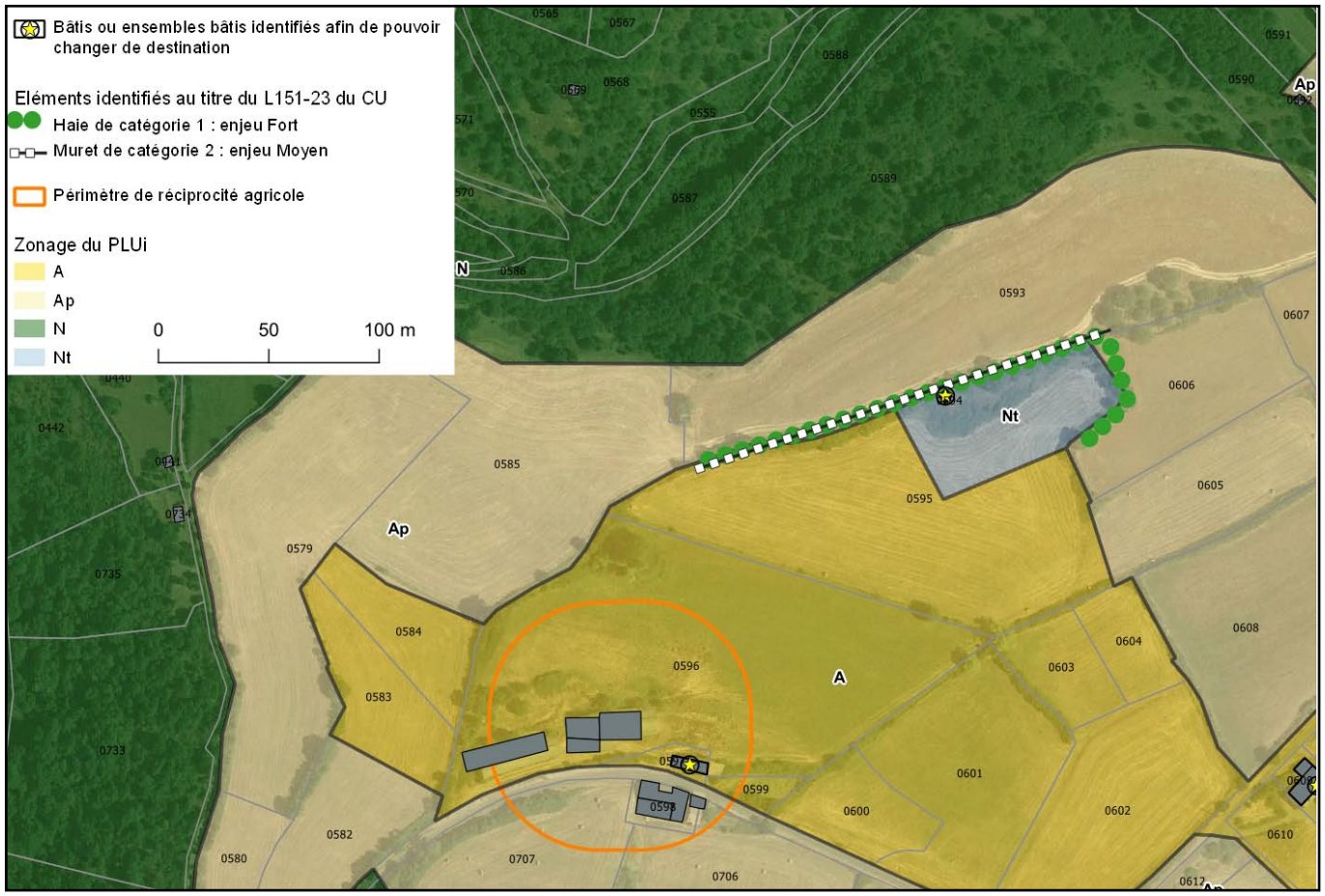

Zonage du PLUi - Combret - Corbou

D.3.3.3. Analyse des covisibilités

* *Impacts à distance*

Afin d'évaluer l'impact paysager potentiel du site de projet à une échelle plus large, une analyse des covisibilités a été réalisée avec plusieurs points du territoire.

24 «points d'analyse» ont été placés sur la carte de façon à étudier les covisibilités entre ces derniers et le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation. Il s'agit de plusieurs points sur la RD91 et la RD999, de points sur les hameaux situés à moins de 5 km de la zone d'étude et sur le bourg de Combret.
Plusieurs sites patrimoniaux sont situés à moins de 5 km du site de projet : 1 site inscrit «ensemble paysager du village de Combret», 1 monument historique classé «Halle» (Combret) et 1 monument historique inscrit «Eglise Saint Jean-Baptiste» (Combret). Tous sont liés au village de Combret. Comme cela a été précisé précédemment un point d'analyse a été localisé à proximité immédiate du bourg (et non au coeur du village car les risques de covisibilités sont moins importants au milieu des bâtiments qu'en périphérie immédiate de ceux-là).

Au sein du secteur d'étude, le point «observateur» a été placé sur le point haut de l'espace libre. Par ailleurs, les covisibilités ont été calculées pour une hauteur d'observation située à 1,60 mètre du sol naturel.

Plusieurs couches de la BD Topo 2020 (Source: IGN) ont été utilisées afin de constituer les obstacles potentiels à la covisibilité :
- BATI : il s'agit des bâtiments du territoire. Cette couche permet notamment de connaître la hauteur des bâtiments.
- ZONE_DE_VEGETATION : celle-ci définit la couverture végétale du territoire (haies, landes, boisements, etc.). Une hauteur de 7 mètres a été attribué aux arbres.

La carte de la page suivante met en évidence les points d'analyse depuis lesquels la zone d'étude est visible. Deux points sont identifiés comme présentant des covisibilités potentielles:
- 1 situé sur la RD91 : néanmoins l'impact paysager potentiel depuis cet axe départemental doit être nuancé dans la mesure où le site de projet est situé à environ 1 km de ce point d'analyse et à plus de 600m de tout point de cet axe départemental. Par ailleurs, la topographie et la végétation rendent le secteur de projet peu visible depuis la RD91.
- 1 situé au Nord-Est du hameau de Ségézy : cette fois encore l'impact paysager potentiel doit être nuancé dans la mesure où le hameau est situé à près de 5km du site de projet.

Cette analyse permet d'affirmer que le secteur d'étude est peu visible dans le grand paysage.

Une analyse de tous les espaces visibles depuis le secteur de projet, dans un rayon de 5 km, a également été réalisée. Cette analyse confirme le constat précédent à savoir que le secteur est peu visible dans le grand paysage. Il est potentiellement visible depuis les points hauts, non habités et majoritairement boisés situés dans une large périphérie au Sud-Ouest du site de projet,

* *Impacts de proximité*

En dehors de la maison des porteurs de projet, le seul espace habité situé à moins de 500 mètres du site est celui de l'exploitation est une maison d'habitation située sur la parcelle D609. Les propriétaires de cette maison ont pour projet d'installer un musée de sculptures en bois flotté dans une partie de la grange attenante. Aussi l'installation de 2 tentes lotus / yourtes, à quelques centaines de mètres, ne viendra pas en contradiction avec leur projet : au contraire, les deux projets (musée et tentes) pourront même être complémentaires.

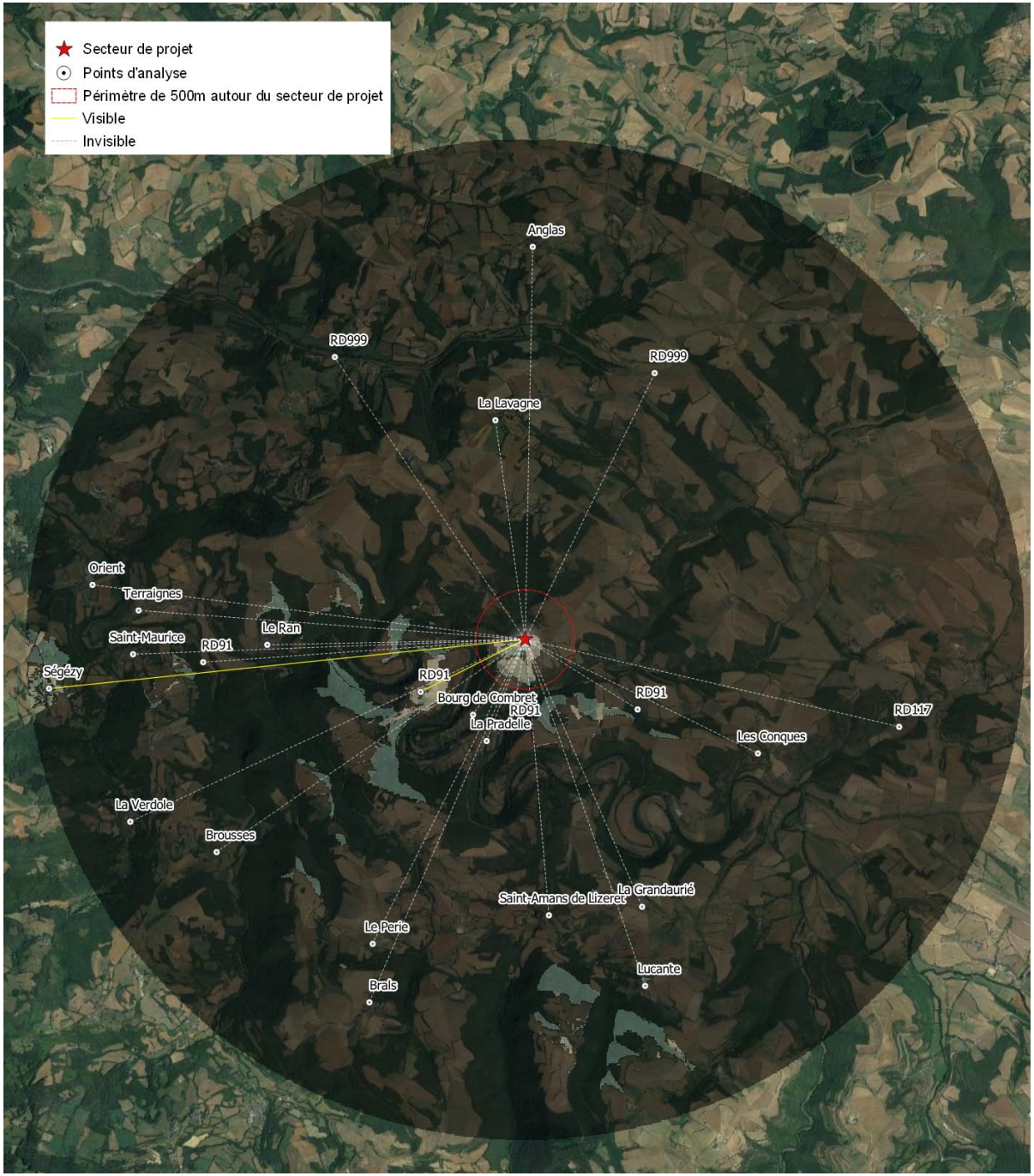

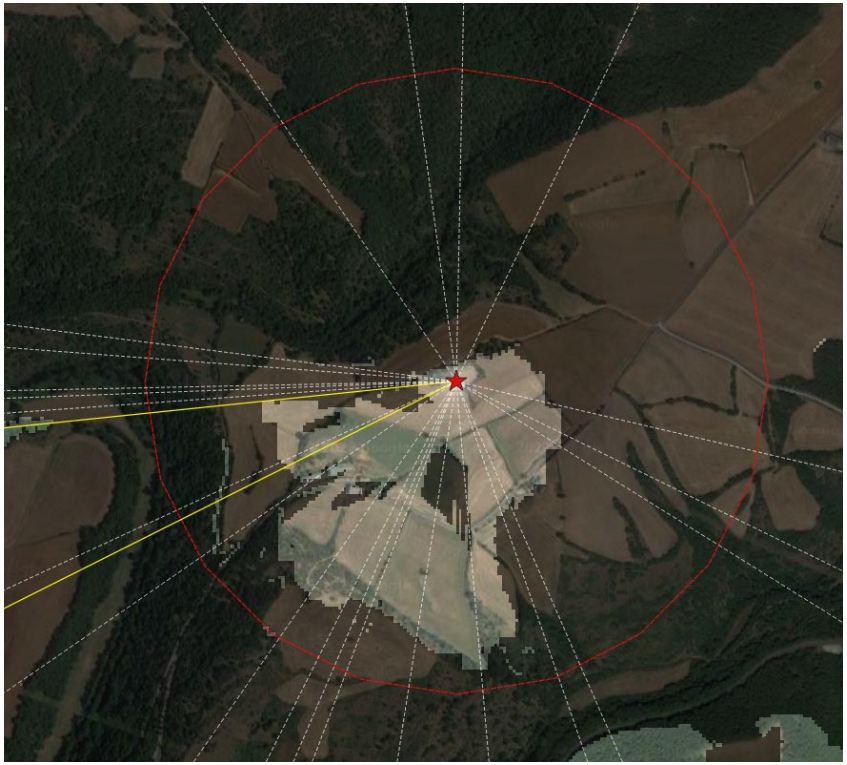

Zoom

Ainsi les impacts paysagers de proximité seront réduits. Ceci est d'autant plus vrai que des éléments ont été identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme afin d'assurer leur protection. Leur préservation participera à l'intégration paysagère des installations réalisées sur le site. Par ailleurs, celles-ci seront démontées en période hivernale (seules les plateformes seront maintenues).

Aussi l'impact paysager proche sera faible.

Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude (Source : Oc'Téha)

D.3.4 Mise en place d'un secteur adapté : Nt

Afin de permettre la réalisation de ce projet un secteur Nt a été mise en place. Les destinations et sous-destinations autorisées au sein de celui-ci sont précisées dans le tableau du paragraphe C.1.3.1 (pages 43 et 44).

Le secteur de projet comporte une ancienne maison de vigne qui sera transformée en douche et cuisine.

Par ailleurs, le règlement prévoit une hauteur maximale de 6 mètres maximum pour toutes les constructions nouvelles entrant dans la destination «aures hébergement touristique». Cette disposition participera à la bonne intégration des tentes installées sur le site de projet. Néanmoins les installations prévues sur le site auront une hauteur moindre et seront démontées en période hivernale (elles ne seront pas visibles une fois que les arbres auront perdu leurs feuilles).

D.3.5 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne

D.3.5.1. Préservation des terres agricoles

L'empreinte de l'activité agricole sur le territoire communal, et communautaire, est très forte. Au delà de son rôle économique, elle joue un rôle important pour la définition des paysages et la préservation des milieux ouverts.

Préservation des terres agricoles et pastorales

Un état des lieux succinct de l'activité agricole sur la commune de Combret a été dressé au paragraphe D.1.2 du présent document. Celui-ci souligne la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune de Combret et insiste sur la nécessité de maintenir des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité.

La zone d'étude couvre environ 0,41 ha (dont 0,35 ha libre), ce qui équivaut à 0,00822% du territoire communal et à 0,000628% du territoire communautaire. Ce site comprend environ 3480 m² déclarés au RPG en tant que prairies permanente, soit 0,04% des prairies permanentes de la commune et 0,0043% des prairies permanentes de l'intercommunalité. Il convient également de préciser que les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet qui sont les seuls à les utiliser. Elles n'ont pas une forte valeur agronomique.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, l'impact de ce projet sur l'activité agricole sera minime.

Préservation des zones forestières

Le secteur de projet ne comporte aucun boisement. Aussi, il n'aura aucun impact sur les zones forestières. Par ailleurs, comme cela a été indiqué précédemment, une haie de catégorie 1 (enjeu fort) a été identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme ce qui participera aussi à réduire les impacts potentiels sur les éléments boisés situés à proximité immédiate du site.

D.3.5.2. Préservation des espaces et milieux caractéristiques du patrimoine naturel

Sites Natura 2000

La Communauté de communes n'est directement concernée par aucun site Natura 2000. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur n'aura aucune incidence directe sur les sites Natura 2000.

Aucun site n'est situé à proximité, les deux plus proches étant à 14-15 km.

Le site le plus proche est celui des Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (environ 14,4 km du site du projet). Celui-ci a été décrit succinctement au paragraphe D.2.5.2 du présent document.

Le second site le plus proche est celui de la Vallée du Tarn (de Brousse aux gorges) : environ 15 km du site du projet. Celui-ci a également été décrit succinctement au paragraphe D.2.5.2 du présent document.

En raison de l'éloignement du projet et de ses caractéristiques, celui-ci n'aura pas d'incidences indirectes sur ces sites Natura 2000.

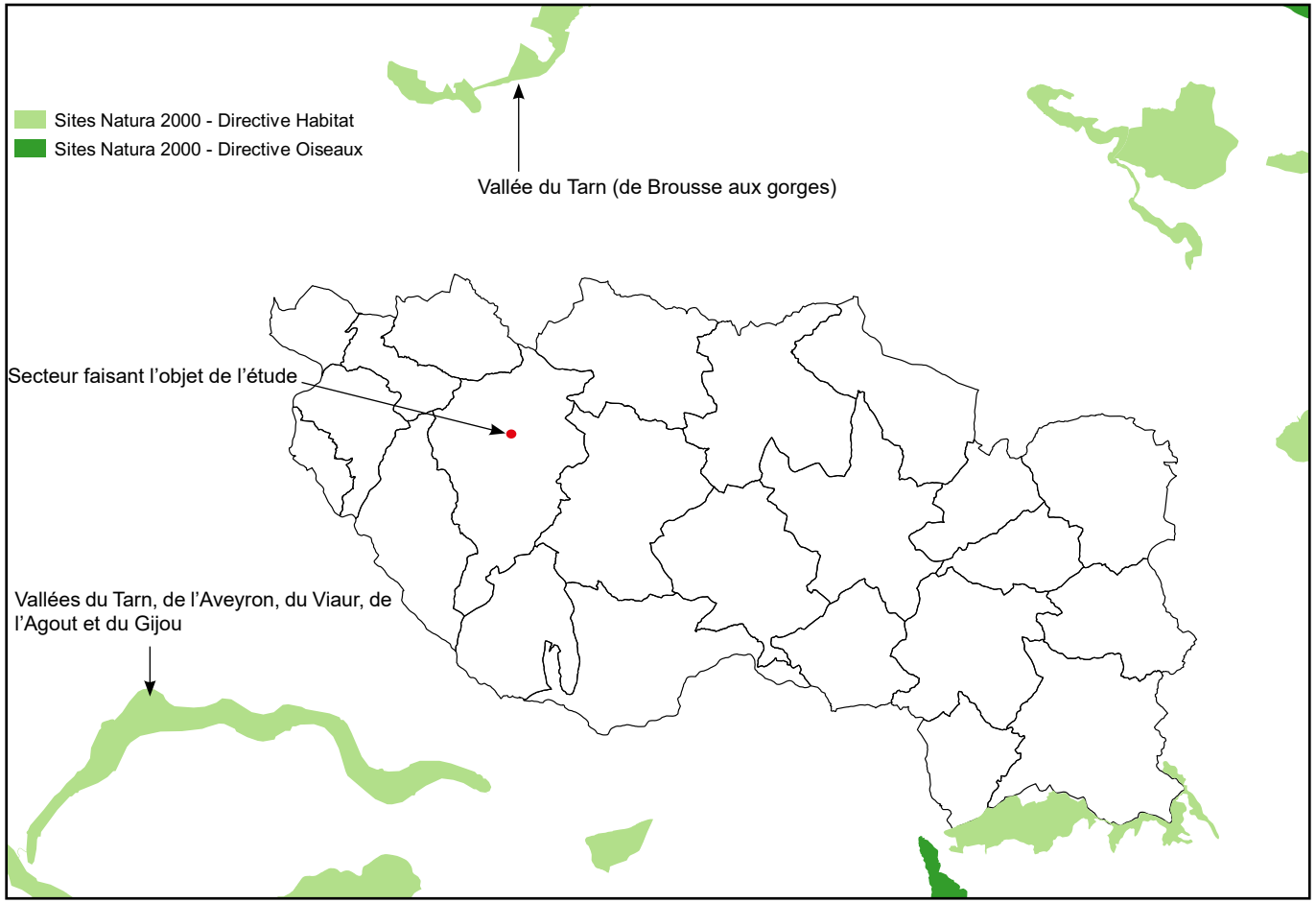

Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) couvre l'ensemble du territoire national.

On dénombre 22 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sur le territoire communautaire ou à proximité immédiate.

La ZNIEFF de type 2 «Rougier de Camarès» recouvre la zone d'étude. Elle concerne aussi la quasi-totalité de la commune de Combret (la petite portion restante étant couverte par la ZNIEFF de type 2 «Vallée du Rance».

D'après les données fournies par le PNR des Grands Causses, le secteur de projet ne correspond pas à un espace à enjeu modéré ou fort en termes de protection de l'habitat «rougier»; lesquels ont par ailleurs été identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme sur tout le territoire et font l'objet de prescriptions spécifiques dans le règlement écrit.

La Trame Verte et Bleue du SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

La Trame Verte et Bleue du SCoT identifie un réservoir de biodiversité de type «prairie» sur le site du projet. L'analyse de terrain réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale a permis d'affiner cette donnée et de préciser l'enjeu écologique de cette prairie et de repérer les micro-habitats présentant un intérêt environnemental (ex : haie de catégorie 1 et muret de catégorie 2).
Par ailleurs, d'après la TVB du SCoT, une zone relai de pelouse acidiphique est localisée au Nord du projet. Comme cela a été précisé précédemment, le périmètre initialement étudié a été réduit et la parcelle concernée a été retirée du secteur Nt réduisant ainsi l'impact potentiel.

Par ailleurs, dans sa TVB simplifiée, le PNRGC identifie le secteur de projet retenu comme un «e*space où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels*». Aussi, l'analyse réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale (*cf. paragraphe D.3.3*) et les mesures prises suite à celle-ci (identification haie au titre du L151-23 du CU par exemple et réduction du périmètre Nt) permettent de prendre en compte ces équilibres et réduire les impacts potentiels des aménagements prévus sur la TVB.

D.3.5.3. Prise en compte des risques

Risque d'inondation

La commune est concernée par le Plan de Prévention de Risques Naturels d'inondation du «Bassin du Rance», approuvé par arrêté préfectoral du 09 octobre 2015.
Le PPRi n'identifie pas de risque inondation sur le secteur de projet ou à proximité immédiate de celui-ci.

Risque de mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par le risque mouvement de surface. Aucune mine ou cavité souterraine n'y est par ailleurs recensée.

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque sismique très faible.

Un risque faible à moyen de retrait et de gonflement des argiles est présent sur une partie du territoire communal. Le secteur de projet est concerné par un risque faible.

Risque de feu de forêt

En ce qui concerne le risque feu de forêt, Combret présente un aléa «très sévère» (niveau 5 d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Ceci s'explique notamment par l'importance couverture boisée du territoire communal.

Les communes classées dans le niveau 5, comme Combret, font l'objet d'obligations de débroussaillement (arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021). Celles-ci stipulent notamment «*Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une distance de 50 mètres ; le maire peut porter cette obligation à 100 mètres*». Le maire de la commune assure le contrôle de l'exécution de ces obligations.
Le secteur concerné n'est pas actuellement embroussaillé. L'ensemble des obligations imposées par l'arrêté du 7 janvier 2021 seront respectées, comme elles doivent l'être partout sur le territoire concerné.

Risque d'exposition au radon

Comme cela a été évoqué précédemment, l'ensemble du département de l'Aveyron est concerné par une exposition potentielle au radon (aléa allant de faible à élevé). La commune de Combret présente, quant à elle, un risque fort ; comme la plupart des communes de l'intercommunalité.

De façon globale, les impacts du projet en termes de risques seront donc nuls.

D.3.6 Synthèse

Au regard de la loi Montagne, les précédents paragraphes ont montré que l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'étude était rendue possible par :

- La taille limitée du secteur (environ 0,41ha, dont 0,35 ha libre),
- L'impact mineur sur l'agriculture : peu de surface déclarée au RPG et participe à l'émergence d'un projet touristique pour renforcer une exploitation agricole existante,
- La préservation des paysages et milieux naturels (aucun impact ou impact mineur, peu visible dans le paysage, maintien d'une haie),
- La prise en compte des risques impactant le secteur ou situés à proximité de celui-ci.

Objet de la demande	Création de secteurs Nt - Combret - Corbou
Surface de la zone et consommation de l'espace	Environ 0,41 hectares fait l'objet de la demande de dérogation, ce qui correspond à0,41 ha (dont 0,35 ha libre), ce qui équivaut à 0,00822% du territoire communal et à 0,000628% du territoire communautaire. Sur ces 0,41 ha, 0,35 sont libres de construction. Cet espace permettra la réalisation de 2 tentes lotus ou yourtes nécessaires au développement d'une activité agritouristique favorisant la diversification d'une activité agricole existante. Ainsi, en raison de la taille restreinte de ce secteur Nt et de son faible impact environnemental et agricole, il est possible d'affirmer que sa mise en place dans le cadre du PLUi conduit à une consommation d'espace mesurée et raisonnable.
Intérêt de l'évolution	L'objectif de la création de ce secteur Nt est de valoriser le potentiel touristique du territoire, tout en participant au maintien et à la diversification de l'activité agricole, garante de la qualité et de l'entretien des paysages. De cette façon, la mise en place de ce secteur permet de répondre à plusieurs objectifs affichés dans le PADD dont *«2.2. Encourager une activité agricole dynamique et fondatrice de l'identité du territoire»* et *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...] Le tourisme agricole, une diversification attractive à valoriser :* * *La création et le maintien d'activités de découverte du milieu agricole devront être facilités,* * *Les hébergements touristiques liés à l'activité agricole sont une source d'accueil à valoriser, sous réserver de ne pas compromettre l'activité agricole.*»
Incidences sur l'environnement, la protection des espaces naturels et forestiers, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	L'intégration de ce secteur n'aura pas d'incidence sur l'environnement dans la mesure où il n'impacte aucun(e) site Natura 2000, zone humide, cours d'eau et ripisylve associée. Ce classement ne modifiera pas le paysage. Par ailleurs, les dispositions du règlement du PLUi participent à l'amélioration de l'insertion paysagère des constructions et installations (ex : hauteur maximale limitée à 6m pour les constructions entrant dans la sous-destination «Autres hébergements touristiques»).
Incidences sur l'activité agricole	La définition de ce secteur Nt ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles existantes et ne compromet pas l'extension ou la création de bâtiments agricoles. De plus les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet, eux-mêmes exploitants agricoles.
Incidences sur les flux de déplacement	Le hameau de Corbou est desservi par une voirie communale accueillant une circulation très modérée. En raison du caractère mesuré du projet agri-touristique prévu sur ce secteur (2 hébergements), la capacité de cette voie de desserte ne sera pas remise en cause.
Incidences sur la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services	Les données INSEE 2019 recensent 237 logements sur la commune. De plus, la commune accueille quelques activités économiques dispersées sur son territoire (ex : poterie, service d'aménagement paysager, plaquiste-jointeur, carreleur, maçonnerie et gros oeuvre). Celles-ci ont une portée plutôt locale. Enfin, 1 chambre d'hôtes (6 lits), 2 meublés classés (8 lits) et 1 meublé non classé (4 lits) sont inventoriés sur la commune. Ainsi la réalisation de 2 hébergements ur ce secteur Nt ne remettra pas en cause l'équilibre de Combret

E - Demande n°5 - Saint-Sever-du-Moustier

La commune de Saint-Sever du Moustier est une commune du Sud du département de l'Aveyron, localisée entre la région du Rougier de Camarès et les Monts de Lacaune. Traversée du Nord au Sud par le Toudoure, la commune présente un relief accidenté avec des altitudes variant de 456 à 964 m.

E.1.1 Un territoire anciennement occupé

L'origine du village remonte probablement au XIXe siècle, avec l'installation de moines venus d'un monastère fondé à l'embouchure de l'Hérault par «Sever» au VIe siècle comme le dit la légende. Le prieuré de Saint-Sever dépendait de l'abbaye de Vabres à laquelle il fut donné en 1082 avec une église aujourd'hui disparue. Le terme «Moustier» rappellerait l'ancien monastère déjà disparu au moment de la donation.
Sous la révolution, la commune fut appelée «Toudours» (du nom de la rivière qui la traverse). Elle absorba la commune de Soulier en 1794.

Entre 1869 et 1789, la troisième église de style néo-romain fut bâtie. Enfin, c'est en 1919 que Saint-Sever pris définitivement le nom de Saint-Sever du Moustier.

E.1.2 Un territoire plein de vie malgré une décroissance de sa population

La commune enregistre une décroissance démographique depuis les années 2010 (226 habitants en 2008 contre 194 en 2019, soit -14,2% en une dizaine d'années). Ceci s'explique notamment par le vieillissement de la population (21,2% des habitants ont plus de 75 ans en 2019, contre 17,3% en 2008) mais également par le relatif éloignement de la commune vis-à-vis des principaux bassins d'emplois du secteur.

Malgré ce déclin démographique, la commune garde une certaine vitalité avec des commerces (bar avec spécialités de bières belges, charcuterie à la ferme), des services publics (mairie, poste, école maternelle et école primaire) et une richesse associative (parents d'élèves, chasse, CUMA, club des aînés, comité des fêtes et Nouveaux Troubadours).
La commune compte également un musée (Musée des Arts Buissoniers).

E.1.2 Un territoire très marqué par l'activité agricole

Comme le reste du territoire communautaire, la commune de Saint-Sever du Moustier a enregistré une forte diminution du nombre d'exploitations situées sur son territoire passant de 18 à 12 entre 2000 et 2019, autrement dit 33,33% des exploitations ont disparu.

D'après le RPG 2020, 1306,53 ha sont exploités sur la commune de Saint-Sever du Moustier soit 50,19% du territoire communal.
Sur ces 1306,53 ha, 661,91 ha sont des prairies permanentes, 237,91 ha sont des prairies temporaires, 138,66 ha sont dédiés à du fourrage, 133,85 ha correspondent à des estives-landes. Viennent ensuite, dans des proportions moindre, l'orge (53,92 ha), les autres céréales (48,35 ha), le blé tendre (20,53 ha), le colza (7,74 ha) et les productions diverses (3,66 ha).

La production dominante de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier est l'élevage d'ovins lait (47% des structures). Viennent ensuite, les élevages de bovins lait (22% des structures), ovins viande (18%) et bovins lait (7%).

Si plusieurs exploitations de la commune sont elles aussi en ovin lait, Saint-Sever du Moustier

se démarque aussi par la diversité de ses exploitations : ovins viande, vente d'herbe, porcs, etc.

De façon synthétique, l'étude agricole réalisée sur le territoire a mis en évidence une réduction du nombre d'exploitations agricoles sur la quasi-totalité des communes, et notamment Saint-Sever-du-Moustier.

Ainsi, le maintien des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité, est un enjeu majeur pour la Communauté de communes. Ceci est d'autant plus vrai que l'agriculture est une activité dominante sur le territoire et participe à l'écriture des paysages.

E.2.1 PROJET ET CHOIX DU SITE

E.2.1.1. Présentation du projet

- **La valorisation d'une ancienne exploitation agricole**

Le secteur de Rozières correspond à une ancienne exploitation agricole située au Sud-Est de la commune de Saint-Sever du Moustier.

Les bâtiments ne sont plus utilisés à des fins agricoles depuis une dizaine d'années (bâtiment d'élevage déjà signalé vacant lors de l'enquête agricole en 2019).

L'ensemble des bâtiments du site a été acheté par des personnes non exploitants agricoles qui souhaitent les valoriser en créant des gîtes dans deux des anciens bâtiments agricoles. Ces deux gîtes permettront l'accueil de 8 personnes (2x4 personnes).



Vue d'ensemble des bâtiments de Rozières

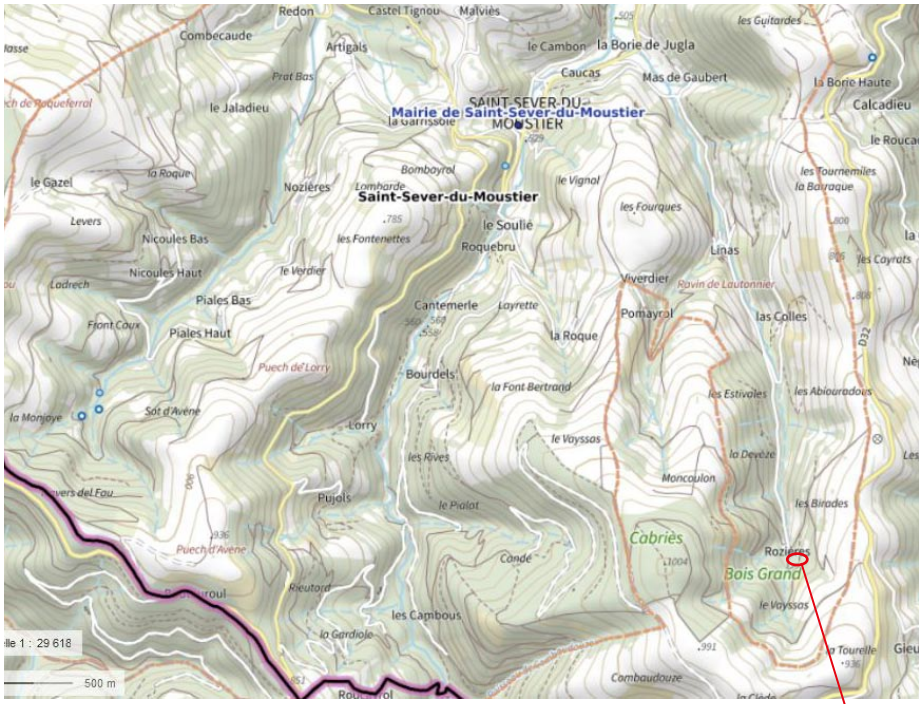

Localisation du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire

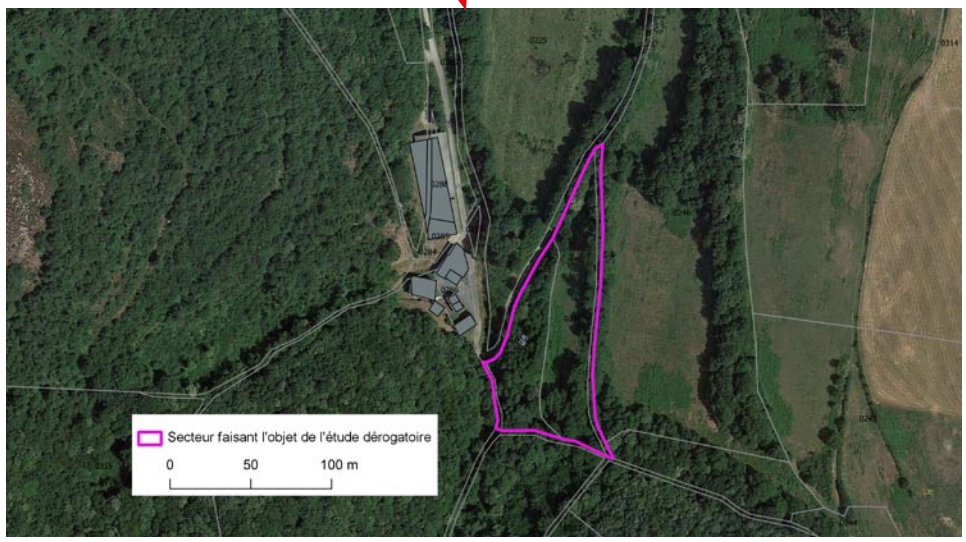

- **<u>Des hébergements insolites intégrés dans leur environnement</u>**

Afin de compléter cette offre, les porteurs de projet souhaitent pouvoir installer 3 habitats légers de loisirs de style chalets en bois ou pods (*cf. illustrations ci-contre*). Ces installations, par leurs dimensions (environ 5 x 5,6m avec une hauteur de 4,5m pour les chalets et plus petits pour les pods) et leur couleur (bois) s'intégreront bien dans le paysage.

Ces 3 hébergements seront desservis par le réseau d'eau et d'électricité. Des toilettes sèches seront mises en place : les éléments liquides seront évacuées vers la fosse septique déjà présente, laquelle sera recalibrée si nécessaire.

L'accès au site se fera par la route communale qui dessert Rozières et se prolonge pas un petit chemin privé cadastré qui appartient aux porteurs de projet (*cf. photographie ci-dessous*).

Un petit bâtiment est déjà localisé sur la parcelle C248. Celui est utilisé comme bâtiment de stockage et continuera à l'être.



Accès au site d'implantation des 3 habitats légers de loisirs depuis Rozières



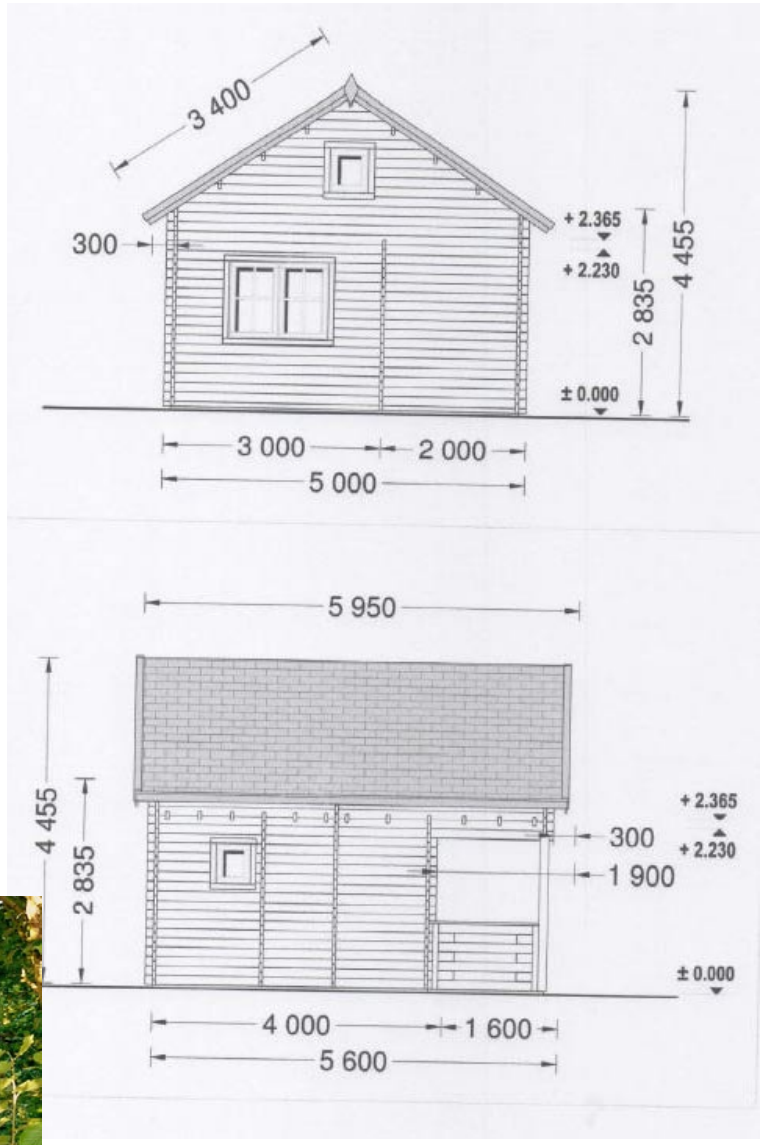

Modèles de pod (à gauche) et de chalet (en haut) envisagés sur le secteur du projet
(NB : il ne s'agit pas d'une insertion sur le site du projet).

E.2.1.2. Localisation et caractérisation de sa discontinuité

D'une superficie de 0,77 ha (dont 0,49 ha libre), le site retenu est situé à environ 45 m des bâtiments les plus proches du secteur de Rozières, après un virage. Il est donc techniquement toujours du même côté de la route, mais du côté opposé de l'épingle formée par la voirie.

Le secteur est bordé :
- A l'Est par une prairie (RPG, 2020),
- Au Nord par une prairie (RPG, 2020) et une voie,
- Au Nord-Ouest par une voie et les bâtiments de Rozières,
- Au Sud et au Sud-OUest par un boisement de feuillus (BDTopo),

Le site peut être considéré comme en discontinuité de l'urbanisation existante dans la mesure où il est séparé du reste des bâtiments par un virage et une distance de 45 m.

E.2.1.3. Choix du site

A travers l'élaboration du PLUi, les élus souhaitent favoriser le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèque du territoire, notamment en diversifiant et adaptant l'offre en hébergements touristiques. Aussi, une attention particulière a été accordée aux projets participant à cette dynamique.

Les projets signalés, et validés par les élus, font l'objet d'un zonage adapté tout en tenant compte des enjeux en présence.

Les porteurs de projet souhaitent diverisifier l'activité touristique en cours d'installation sur le secteur de Rozières en installant 3 habitats légers de loisirs (chalets en bois ou pods).
Pour cela ils ont recherché un espace d'une superficie suffisante pour accueillir ces 3installations. Celui-ci devait également :
- Avoir une faible topographie pour un impact minimal dans le paysage,
- Avoir un faible potentiel agronomique.

Le site retenu est apparu comme le seul répondant à ces critères. Il a été choisi car :
- Il est proche du site des autres bâtiments (environ 45 m du bâtiment le plus proche)
- Sa topographie ainsi que les boisements avoisinants sont favorables à l'intégration paysagère des installations. Son faible dénivelé permettra l'implantation des habitats légers de loisirs sans d'importants travaux de terrassement. A l'inverse, la parcelle 225 présente, dans sa partie Sud, une pente plus importante et son aménagement nécessiterait des travaux de terrassement plus importants susceptibles d'avoir un impact paysager plus conséquent (*cf. photographies suivantes*).
- L'implantation des habitats légers sera réalisée sur la parcelle 247 aussi elle ne nécessitera pas d'abattage d'arbres.
- Le seceteur se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument historique et n'est concerné par aucun site inscrit ou classé.

L'Ouest du secteur de Rozière est boisé et présente un relief plus marqué ; c'est pourquoi il n'a pas été retenu.



Parcelle 225 - Partie Nord



Parcelle 247

La carte synthétique de la page suivante met en évidence les contraintes présentes aux abords immédiats du site. Aucune des parcelles concernées n'est déclarée au RPG, elles appartiennent aux porteurs de projet et ne sont pas exploitées par un fermier.



Parcelle 225 - Partie Sud



Parcelle 247

Elévation du relief, impact paysager potentiel plus imporyant

Cours d'eau

Parcelles déclarées au RPG (2020)

Les parcelles n'appartenant pas aux porteurs de projets ont été grisées.

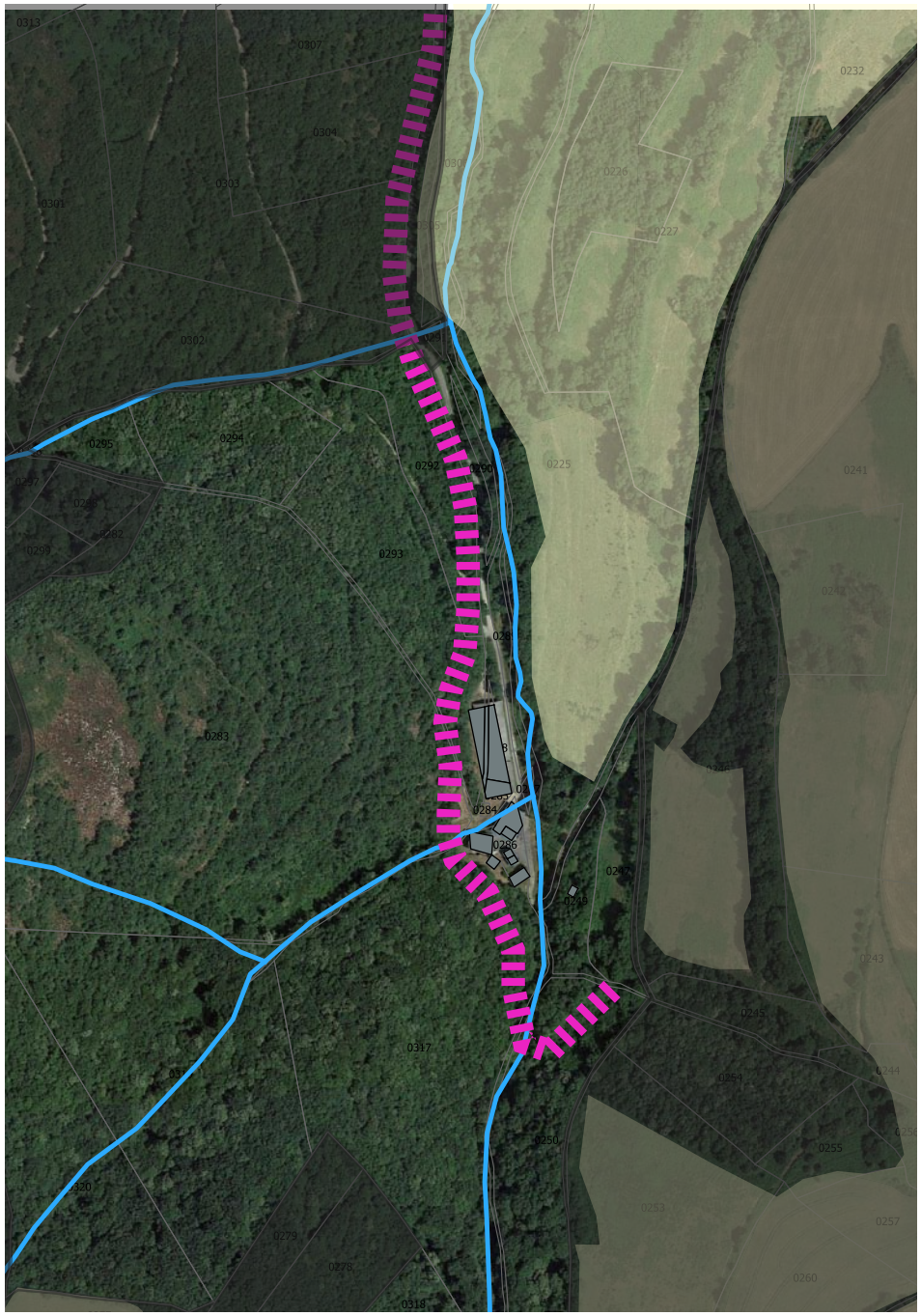

Saint-Sever du Moustier - Secteur de Rozières
Analyse des contraintes de développement

E.2.2 Concordance avec les orientations du PADD

Comme cela a été évoqué précédemment, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations du projet intercommunal pour les années à venir.

La mise en place du secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire s'inscrit dans plusieurs de ces orientations : *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...]*

- *[...] Diversifier et adapter l'offre en hébergements touristiques :*
  - *Permettre la création d'hébergements insolites, alternatifs,*
  - *Favoriser la création d'hébergements en groupe.»*

E.2.3 Analyse environnementale

Comme l'ensemble des espaces libres potentiels de projet du PLUi, le secteur a fait l'objet d'une analyse environnementale.

E.2.3.1. Descriptif et analyse des impacts potentiels de l'urbanisation de ce secteur sur l'environnement

Un secteur total de 3,15 ha a été analysé ici (*cf. ci-contre*) afin d'envisager plusieurs possibilités d'implantation.
L'analyse de terrain a montré que ce large secteur correspond à une prairie pâturée présentant des haies et ripisylves à préserver.

L'impact potentiel de l'urbanisation de ce secteur est fort.

Il convient également de souligner que, dans sa Trame Verte et Bleu simplifiée, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Parc Naturel Régional des Grands Causses identifie le secteur d'étude comme un «*espace où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels*».

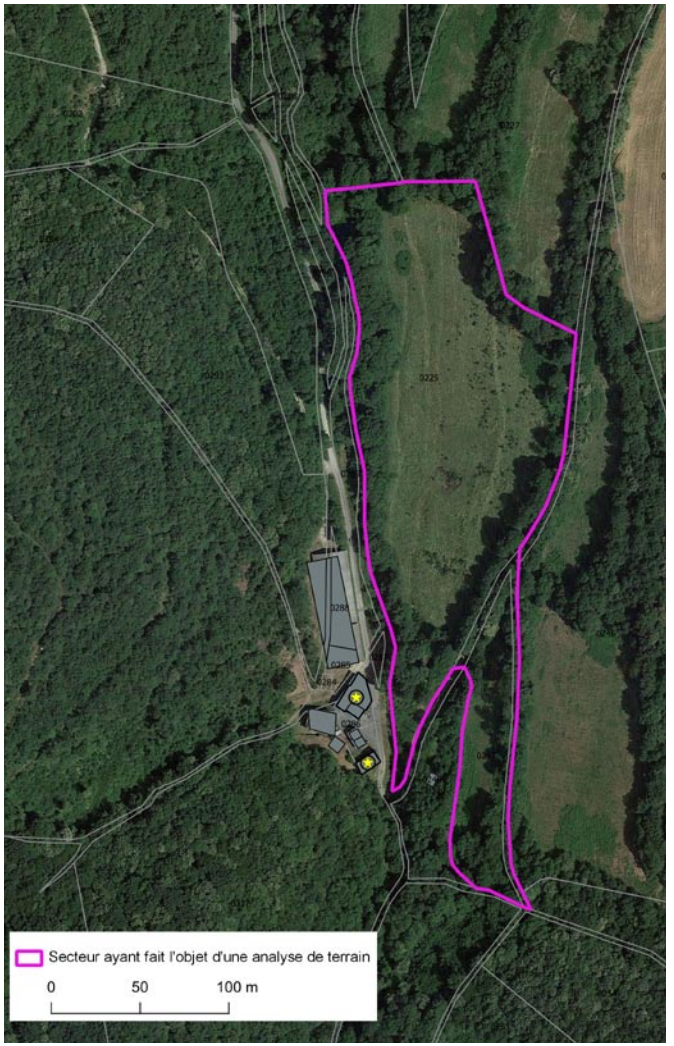

E.2.3.2. Prescriptions retenues et analyse des impacts résiduels de l'urbanisation sur l'environnement

Au regard des conclusions précédentes, la collectivité a décidé de protéger plusieurs haies identifiées lors de l'analyse environnementale de terrain (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme) afin de réduire les impacts potentiels de l'urbanisation du secteur sur l'environnement (*cf. carte suivante).*
Il s'agit de haies de catégorie 1 (enjeu fort) d'une longueur de 1028 mètres.

Pour rappel, pour ce type d'élément, le règlement du PLUi prévoit : «*La traversée des haies par des voies ou cheminements piétons/cycles peut être autorisée, ainsi que les accès, sous réserve que l'atteinte à la haie soit modérée et justifiée par le projet.*
En cas d'impossibilité de préservation des haies, toute suppression devra être compensée. Pour les haies de type 1, une haie d'au moins 1,5 fois le linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière. Pour les haies de type 2 ou 3, une haie équivalente au moins au linéaire arasé devra être replantée sur l'unité foncière, ou à proximité immédiate.»

Par ailleurs, le périmètre a été largement réduit de façon à limiter les impacts potentiels sur l'environnement et l'utilisation de l'espace. La partie Sud a été retenue en raison de sa proximité avec le bâti existant (bâti existant sur la parcelle 248) et des raisons évoquées au paragraphe E.2.1.3 du présent document.

Au regard de ces éléments, l'impact résiduel de l'urbanisation sur ce secteur sera donc faible.
Il conviendra néanmoins de veiller, lors de l'aménagement du secteur, à préserver le cours d'eau situé à proximité des bâtiments existants.

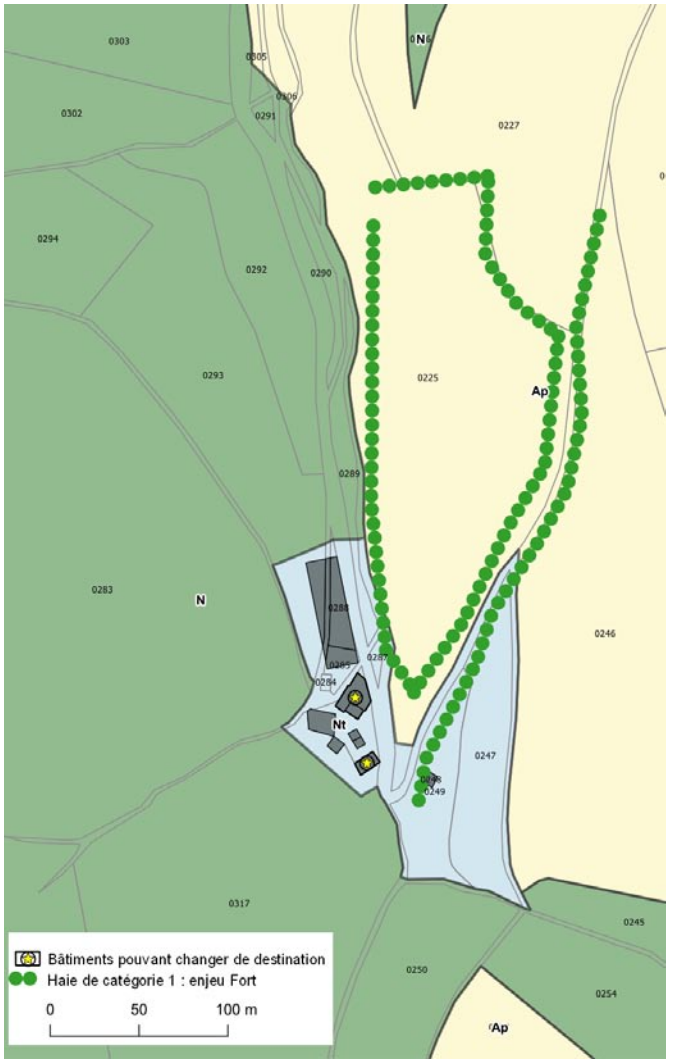

Zonage du PLUi - Saint-Sever-du-Moustier - Rozières

E.2.3.3. Analyse des covisibilités

* *Impacts à distance*

Afin d'évaluer l'impact paysager potentiel du site de projet à une échelle plus large, une analyse des covisibilités a été réalisée avec plusieurs points du territoire.

29 «points d'analyse» ont été placés sur la carte de façon à étudier les covisibilités entre ces derniers et le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation. Il s'agit de plusieurs points sur les RD52, 607 et 622, de points sur les hameaux situés à moins de 5 km de la zone d'étude et sur les bourg de Saint-Sever du Moustier, de Murasson et de Lacaune.
Aucun site patrimonial n'est situé à moins de 5 km du site de projet.

Au sein du secteur d'étude, le point «observateur» a été placé dans la partie ouverte «haute» afin d'analyser le plus «haut risque» de covisibilités. Par ailleurs, les covisibilités ont été calculées pour une hauteur d'observation située à 1,60 mètre du sol naturel.

Plusieurs couches de la BD Topo 2020 (Source: IGN) ont été utilisées afin de constituer les obstacles potentiels à la covisibilité :

- BATI : il s'agit des bâtiments du territoire. Cette couche permet notamment de connaître la hauteur des bâtiments.
- ZONE_DE_VEGETATION : celle-ci définit la couverture végétale du territoire (haies, landes, boisements, etc.). Une hauteur de 7 mètres a été attribué aux arbres.

La carte suivante met en évidence les points d'analyse depuis lesquels la zone d'étude est visible. Aucun n'est visible depuis le secteur d'étude. Cette analyse confirme que le site d'implantation des chalets / pods est peu visible dans le grand paysage dans la mesure où il n'est visible depuis aucun des 29 points d'analyse.

Une analyse de tous les espaces visibles depuis le secteur de projet a également été réalisée. Cette analyse confirme le constat précédent: le secteur est peu, voire pas, visible dans le grand paysage. Il est potentiellement visible depuis la vallée du Linarelle, dans un périmètre Nord proche du site d'étude. Cette partie de la vallée n'est pas habitée.

* *Impacts de proximité*

Aucun espace habité n'est situé à moins de 500 mètres du site, mis à part les bâtiments de Rozières, lesquels appartiennent aux porteurs de projet et font partie du site touristique en lui-même. Aussi les impacts paysagers de proximité seront réduits. Ceci est d'autant plus vrai que plusieurs haies ont été identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme afin d'assurer leur protection. Leur préservation participera à l'intégration paysagère des installations mises en place sur le site.
Aussi l'impact paysager proche sera faible.

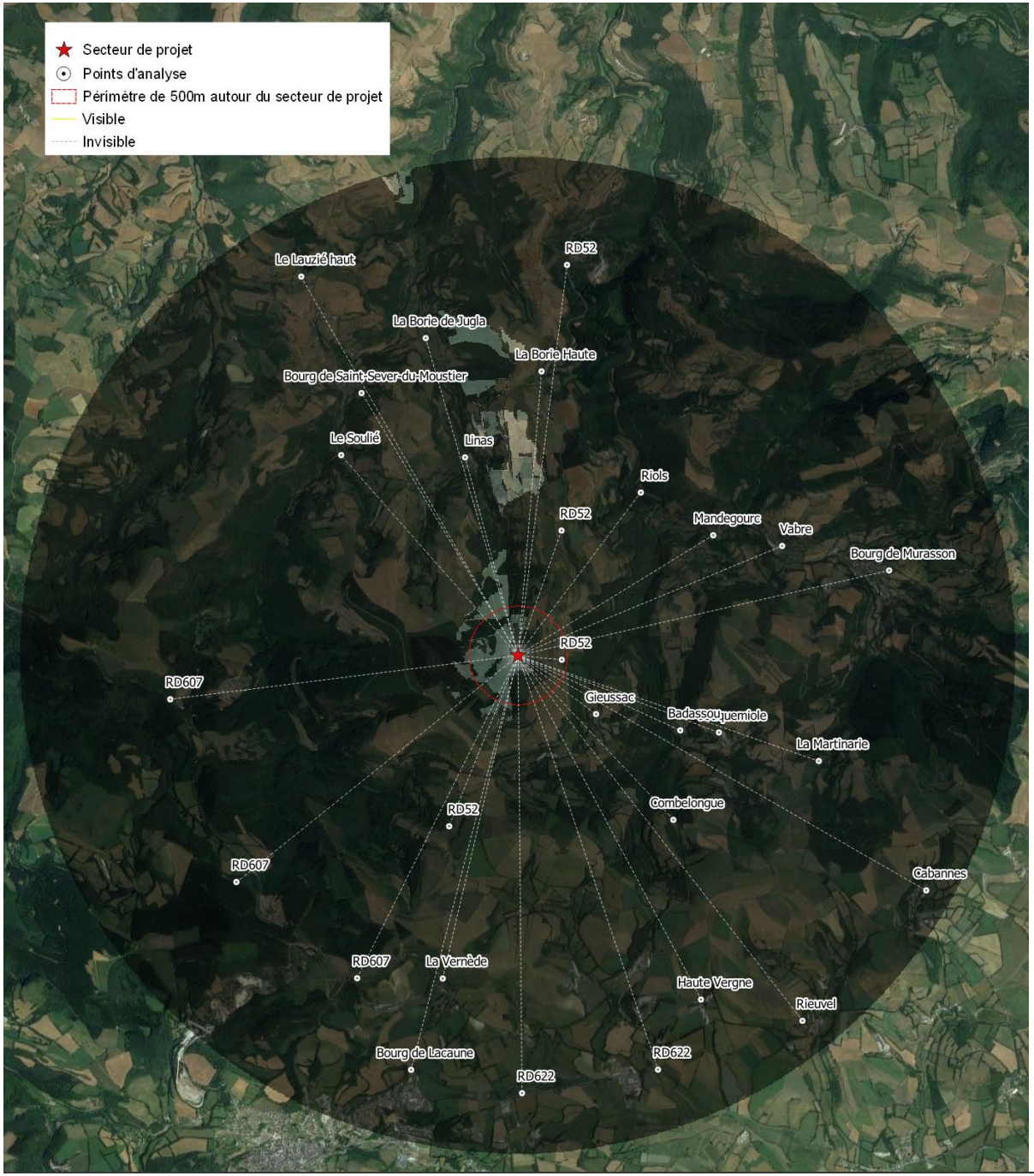

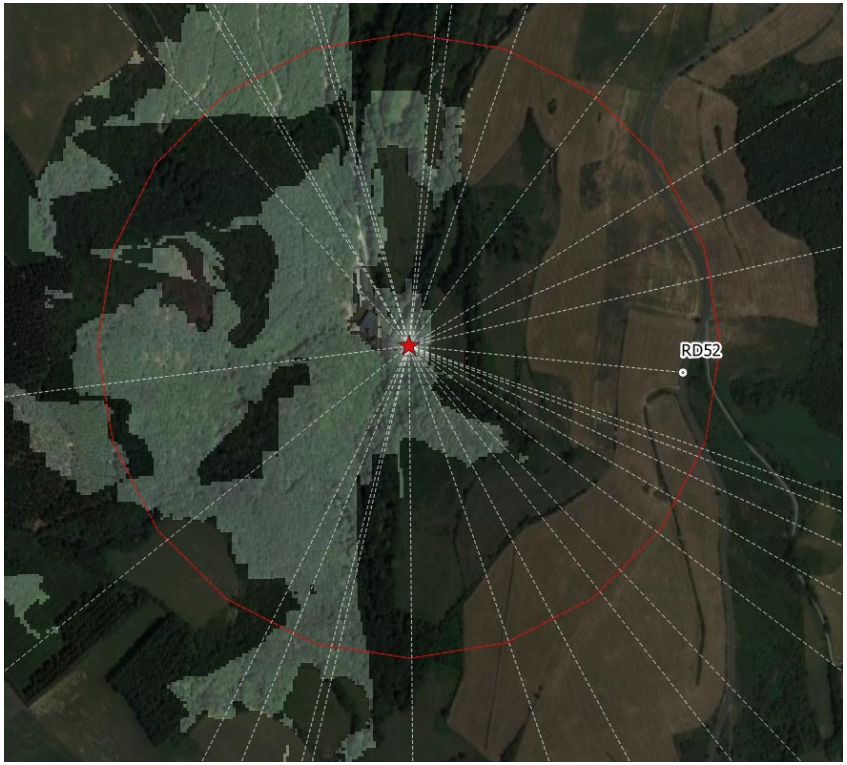

Zoom

Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude (Source : Oc'Téha)

E.2.4 Mise en place d'un secteur adapté : Nt

Afin de permettre la réalisation de ce projet un secteur Nt a été mise en place. Les destinations et sous-destinations autorisées au sein de celui-ci sont précisées dans le tableau du paragraphe C.1.3.1 (pages 43 et 44).

Le règlement prévoit une hauteur maximale de 6 mètres maximum pour toutes les constructions nouvelles entrant dans la destination «aures hébergement touristique». Cette disposition participera à la bonne intégration des tentes installées sur le site de projet.

E.2.5 Compatibilité du projet avec les dispositions relatives aux zones de montagne

E.2.5.1. Préservation des terres agricoles

L'empreinte de l'activité agricole sur le territoire communal, et communautaire, est très forte. Au delà de son rôle économique, elle joue un rôle important pour la définition des paysages et la préservation des milieux ouverts.

Préservation des terres agricoles et pastorales

Un état des lieux succinct de l'activité agricole sur la commune de Saint-Sever-du-Moustier a été dressé au paragraphe E.1.2 du présent document. Celui-ci souligne la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune et insiste sur la nécessité de maintenir des activités agricoles par le biais d'une succession et/ou d'une reprise de l'exploitation, ou une diversification de l'activité. Il est également de important de préserver, autant que possible, les terres agricoles.

La zone d'étude couvre environ 0,77 hectares (secteur Nt, 0,49 ha libres), ce qui équivaut à moins de 0,0296% du territoire communal et à 0,00118% du territoire communautaire. Ce site ne comprend aucun espace déclaré au RPG (2020).

Il convient également de préciser que les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et ne sont pas exploitées (pas de fermage).

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, l'impact de ce projet sur l'activité agricole sera minime, voire nul.

Préservation des zones forestières

La commune de Saint-Sever-du-Moustier est couverte à 52% de boisements (BDTopo). L'évitement de toute surface boisée, tout en préservant l'activité agricole, est donc difficile. Le secteurs Nt mis en place présentent, néanmoins, un périmètre réduit de façon à inclure le moins de surfaces boisées possible. Ainsi, environ 5500 m² de boisements ont été inclus en secteur Nt, soit 0,04% des boisements de la commune.

Cependant le réseau de haies situés sur le secteur fait l'objet d'une identification au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, et de prescriptions réglementaires particulières. Ces mesures permettent de préserver les zones forestières tout en favorisant la préservation des corridors de biodiversité. L'impact sera ici très faible. Par ailleurs, l'implantation des habitats légers de loisirs doit être réalisé sur la parcelle 247 (non boisée).

E.2.5.2. Préservation des espaces et milieux caractéristiques du patrimoine naturel

Sites Natura 2000

La Communauté de communes n'est directement concernée par aucun site Natura 2000. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur n'aura

aucune incidence directe sur les sites Natura 2000. Aucun site n'est situé à proximité, le site le plus proche étant à près de 6 km.

Le site le plus proche est celui des Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (environ 6 km du site du projet). La qualité environnementale de ce site Natura 2000 repose notamment sur :

- Sa très grande diversité d'habitats et d'espèces (liée à son vaste réseau de gorges et de cours d'eau),
- Son intérêt majeur pour la loutre (*Lutra Lutra*) ainsi que la moule perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*) : Agout, Gijou,
- Sa station de chênes Tauzin, laquelle présente de très beaux anciens vergers traditionnels de châtaigners (Viaur)
- Ses frayères potentielles de saumon atlantique (*Salmo salar*) dont la restauration est en cours (Aveyron et Tarn principalement).

Plusieurs menaces et pressions sont mises en évidence sur ce site. Parmi elles, il est possible de citer : l'absence de fauche, élimination de haies, bosquets, broussailles et arbres morts, la modification des pratiques culturales, les sports nautiques, le piétinement/sur-fréquentation, les pollutions diffuses des eaux dues aux activités agricoles ou forestières, l'érosion, l'envasement, etc.

En raison de l'éloignement du projet et de ses caractéristiques, celui-ci n'aura pas d'incidences indirectes sur ce site Natura 2000.

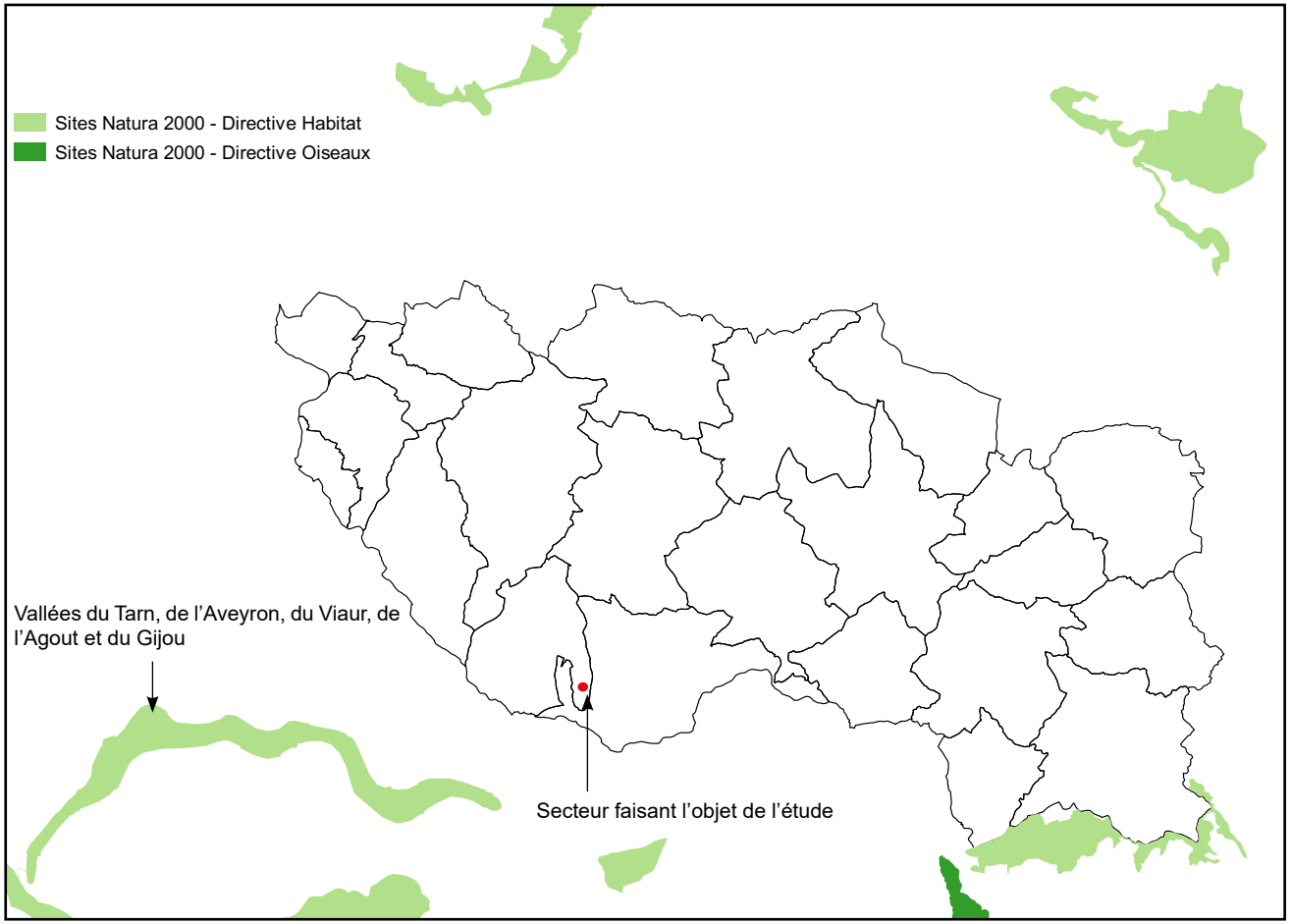

Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) couvre l'ensemble du territoire national.

On dénombre 22 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sur le territoire communautaire ou à proximité immédiate.

Le site faisant l'objet de l'étude dérogatoire est situé en limite Nord-Est de la ZNIEFF de type 1 «Bois des Cambous».
Cette ZNIEFF de plus de 800 ha est située au sud du département de l'Aveyron et à l'est du département du Tarn. Elle est essentiellement composée de milieux forestiers dont une grande partie correspond à des plantations de conifères. Des landes sont présentes en petit nombre suite à des coupes forestières ou en lisière de boisements. Ces boisements et ces landes permettent la nidification de deux espèces de rapaces peu communes en Aveyron.
Le bois des Cambous permet la reproduction du Circaète Jean-le-Blanc où un couple est connu (nid dans des conifères). Par ailleurs, au moins un couple de Busard Saint-Martin se reproduit dans les landes présentes sur le site.

Les analyses de terrain n'ont mis en évidence aucun espace de reproduction de ces deux espèces de rapaces. Par ailleurs, aucune lande n'a été identifiée sur le site et les haies seront protégées grâce à une identification au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme.
Par ailleurs, le secteur Nt faisant l'objet de la présente étude est situé en limite extérieure de la ZNIEFF et non au coeur de celle-ci.

Aussi les incidences sur cette ZNIEFF seront minimes.

La Trame Verte et Bleue du SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

La Trame Verte et Bleue du SCoT identifie un corridor «cours d'eau» à proximité des bâtiments exstants de Rozières (à l'Est des bâtiments). Ce secteur étant déjà bâti et aucune constructions / installations n'étant prévu à proximité du cours d'eau, les incidences seront nulles. Par ailleurs, la haie située à proximité du cours d'eau a été identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (catégorie 1).

Le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation est identifié comme faisant partie de réservoir de biodiversité des milieux boisés. Ceci s'explique notamment par sa localisation en limite de la ZNIEFF du Bois des Cambous.
L'analyse de terrain réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale a permis d'affiner cette donnée et de préciser l'enjeu écologique de ce secteur et de repérer les micro-habitats présentant un intérêt environnemental (ex : haie de catégorie 1).

Par ailleurs, dans sa TVB simplifiée, le PNRGC identifie le secteur d'étude comme un «espace où les aménagements doivent prendre en compte les équilibres naturels». Aussi, l'analyse réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale (cf. paragraphe E.2.3) et les mesures prises suite à celle-ci (identification haie au titre du L151-23 du CU par exemple et réduction du secteur Nt potentiel) permettent de prendre en compte ces équilibres et réduire les impacts potentiels des aménagements prévus sur la TVB.

E.2.5.3. Prise en compte des risques

Risque d'inondation

La commune est concernée par le Plan de Prévention de Risques Naturels d'inondation du «Bassin du Rance», approuvé par arrêté préfectoral du 09 octobre 2015.
Le PPRi n'identifie pas de risque inondation sur le secteur de projet ou à proximité immédiate de celui-ci.

Risque de mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par le risque mouvement de surface. Aucune mine ou cavité souterraine n'y est par ailleurs recensée.

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque sismique très faible.

Un risque faible à moyen de retrait et de gonflement des argiles est présent sur une partie du territoire communal. Le secteur de projet n'est pas concerné par ce risque.

Risque de feu de forêt

En ce qui concerne le risque feu de forêt, Saint-Sever-du-Moustier présente un aléa « sévère» (niveau 4 d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies).
Les communes classées dans le niveau 4 ne font pas l'objet des obligations de débroussaillement fixées par l'arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021. Néanmoins, le secteur sera entretenu de façon à favoriser la protection contre les incendies.

Risque d'exposition au radon

Comme cela a été évoqué précédemment, l'ensemble du département de l'Aveyron est concerné par une exposition potentielle au radon (aléa allant de faible à élevé). La commune de Saint-Sever-duMoustier présente, quant à elle, un risque fort ; comme la plupart des communes de l'intercommunalité.

De façon globale, les impacts du projet en termes de risques seront donc nuls.

E.2.6 Synthèse

Au regard de la loi Montagne, les précédents paragraphes ont montré que l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'étude était rendue possible par :

- La taille limitée du secteur (environ 0,77ha),
- L'impact mineur sur l'agriculture, (pas de surface déclaré au RPG ou de bâtiments agricoles situés à proximité) et l'exploitation forestière,
- La préservation des paysages et milieux naturels (aucun impact ou impact mineur, peu visible dans le paysage, maintien d'une haie),
- La prise en compte des risques impactant le secteur ou situés à proximité de celui-ci.

Objet de la demande	Création de secteurs Nt - Saint-Sever-du-Moustier - Rozières
Surface de la zone et consommation de l'espace	Environ 0,77 hectares fait l'objet de la demande de dérogation, ce qui correspond à 0,0296% du territoire communal et à 0,00118% du territoire communautaire. Cet espace permettra la réalisation de 3 habitats légers de loisirs (chalets en bois ou pods en bois), en compléments des gîtes en cours d'installations sur le secteur de Rozières. Il s'agit ainsi, pour les porteurs de projet, de proposer une offre variée d'hébergements. Ainsi, en raison de la taille restreinte de ce secteur Nt et de son faible impact environnemental et agricole, il est possible d'affirmer que sa mise en place dans le cadre du PLUi conduit à une consommation d'espace mesurée et raisonnable.
Intérêt de l'évolution	L'objectif de la création de ce secteur Nt est de valoriser le potentiel touristique du territoire, tout en participant au maintien et à la diversification d'une activité en cours d'installation, participant au dynamisme et à la vie du territoire. De cette façon, la mise en place de ce secteur permet de répondre à plusieurs objectifs affichés dans le PADD dont *«2.3. Poursuivre le développement d'un tourisme valorisant les ressources intrinsèques du territoire [...]* - *[...] Diversifier et adapter l'offre en hébergements touristiques :* * *Permettre la création d'hébergements insolites, alternatifs,* * *Favoriser la création d'hébergements en groupe.»*
Incidences sur l'environnement, la protection des espaces naturels et forestiers, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	L'intégration de ce secteur n'aura pas d'incidence sur l'environnement dans la mesure où il n'impacte aucun(e) site Natura 2000, zone humide, cours d'eau et ripisylve associée (protection des haies présentant un intérêt écologique particulier). Ce classement ne modifiera pas le paysage. Par ailleurs, les dispositions du règlement du PLUi participent à l'amélioration de l'insertion paysagère des constructions et installations (ex : hauteur maximale limitée à 6m pour les constructions entrant dans la sous-destination «Autres hébergements touristiques»).
Incidences sur l'activité agricole	La définition de ce secteur Nt ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles existantes et ne compromet pas l'extension ou la création de bâtiments agricoles. De plus les parcelles concernées appartiennent aux porteurs de projet et ne sont pas exploitées (pas de fermage).
Incidences sur les flux de déplacement	Le hameau de Rozières est desservi par une voirie communale accueillant une circulation très faible (impasse : le chemin qui dessert Rozière ne dessert aucun bâtiment dans son prolongement). En raison du caractère mesuré du projet prévu sur ce secteur (3 chalets ou pods), la capacité de cette voie de desserte ne sera pas remise en cause.
Incidences sur la répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services	Les données INSEE 2019 recensent 178 logements sur la commune. De plus, la commune accueille quelques activités économiques dispersées sur son territoire (ex : bar, maçon, menuisier-charpentier). Celles-ci ont une portée plutôt locale. Enfin, 1 chambre d'hôtes (4 lits) est inventoriée sur la commune. Ainsi la réalisation de 3 chalets et 8 lits (2x4 personnes) dans les gîtes sur ce secteur Nt ne remettra pas en cause l'équilibre de Saint-Sever du Moustier.

PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

LE PRÉFET

à

Madame la Présidente de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier

Rodez, le - 1 DEC. 2022

OBJET : Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS).
Formation spécialisée **"Sites et Paysages"**

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation « Sites et Paysages » a examiné lors de la séance du 8 novembre 2022, des études de dérogation à la Loi Montagne concernant cinq projets dans le cadre du PLUI Monts Rance et Rougier.

Je vous informe des avis émis par la Commission concernant les cinq projets suivants : :

1 - Aménagements équipements publics et résidentiels - Commune d'Arnac-sur-Dourdou
Avis défavorable au regard de son impact sur le paysage, les milieux naturels et les risques naturels.
En effet, cet espace présente un état très naturel, déconnecté du bourg par le Dourdou et ses ripisylves, cette zone se retrouvera impactée par toute urbanisation et l'impact sur les milieux naturels sera fort.
L'aménagement de cet espace, coupé du bourg par le cours d'eau Dourdou, aura un impact qui sera de nature à porter atteinte à la qualité des paysages environnants compte tenu de la localisation de la zone, de la nature et de la taille des constructions et aménagements d'espaces publics ajoutés à la construction déjà existante correspondant à la maison de la chasse.
Le site d'étude est concerné par les différents risques naturels avec le risque feu de forêt très fort et une partie de la zone Ue où il est prévu des équipements publics en risque inondation faible.
L'aménagement de la zone et son accès contribuerait à augmenter la vulnérabilité du bourg au risque feu de forêt, compte tenu de la surface boisée existante (+ de 90 % du territoire communal), ce territoire est très vulnérable à ce risque.

2 - Aménagements hébergements touristiques - Commune de Rebourguil
Avis favorable

3 - Aménagements hébergements touristiques - Commune de Combret - Site Thérondel
Avis favorable
Compte tenu de la surface envisagée à terme d'environ de 500 m² correspondant à 10 tentes de 50 m² chacune, le projet est susceptible d'évoluer en Unité Touristique Nouvelle (UTN).

4 - Aménagements hébergements touristiques - Commune de Combret - Site de Corbou
Avis favorable avec prescription
L'étude précise que les occupants ne pourront pas se rendre avec leur véhicule jusqu'aux hébergements, toutefois le porteur de projet devra prévoir un accès pour les secours.

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 72 51
Mél. : jean-pierre.valiere@aveyron.gouv.fr
PREF/DCPPAT/BEDD

Aménagements hébergements touristiques - Commune de Saint-Sever-de-Moustier - Site de Roziéres- **Avis favorable**

Remarque des membres de la CDNPS :
La collectivité présente 4 demandes de dérogation Loi Montagne pour des projets d'hébergements touristiques. Dans le projet de PLUi, d'autres projets non dérogatoires sont envisagés par la collectivité.
Les membres de la CDNPS incitent la collectivité à engager une réflexion globale sur l'accueil sur son teritoire de ces hébergements touristiques. Un accompagnement des porteurs est nécessaire afin de garantir la qualité des projets. La collectivité pourrait mandater un bureau d'études pour définir les typologies et les styles d'hébergements envisageables sur le territoire.

Remarques du SDIS :
- Les communes classées en aléa fort et très fort sont soumises aux obligations légales de débroussaillement. Dans ces communes, le débroussaillement s'applique aux enjeux localisés et aux infrastrucutres linéaires situés à l'intérieur des espaces naturels combustibles classés au niveau d'aléa fort ou très fort par le PDPFCI et dans un rayon de 200 m en périphérie.
- Il serait judicieux de garantir un accès carrossable aux engins de secours (à minima engins tout terrain) à proximité de chaque hébergement
- Le règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (arrêté préfectoral) fixe à 35 m² le seuil à partir duquel l'on doit disposer d'un point d'eau incendie (PEI) de 30 m3 à moins de 400m du risque à défendre. Les cabanes, yourtes et chalets projetés n'entrent pas dans cette exigence en eau. Toutefois il est judicieux, eu égard au contexte et enjeux forestiers d'envisager de renforcer l'existant (cela relève d'une analyse au cas par cas du service public de la DECI communal ou intercommunal si transfert compétence).

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Isabelle KNOWLES

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT
31 avenue de La Gineste
12000 Rodez

Tel: 05 65 73 65 76
contact@octeha.fr
www.octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Territoire de projets

MONTS, RANCE ET ROUGIER

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ELABORATION

Arrêté le :

26 janvier 2023

Approuvé le :

19 septembre 2024

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA
Date : 20 septembre 2024

La Présidente,
Monique ALIES

Diagnostic agricole intercommunal préalable au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron)

2.2.3

Communauté de Communes
Monts Rance et Rougier

ARNAC SUR DOURDOU, BALAGUIER SUR RANCE, BELMONT SUR RANCE, BRUSQUE, CAMARES, COMBRET, FAYET, GISSAC, LA SERRE, LAVAL ROQUECEZIERE, MELAGUES, MONTAGNOL, MONTFRANC, MONTLAUR, MOUNES PROHENCOUX, MURASSON, PEUX ET COUFFOULEUX, POUSTHOMY, REBOURGUIL, ST SERNIN SUR RANCE, ST SEVER DU MOUSTIER, SYLVANES, TAURIAC DE CAMARES

Diagnostic agricole intercommunal préalable au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

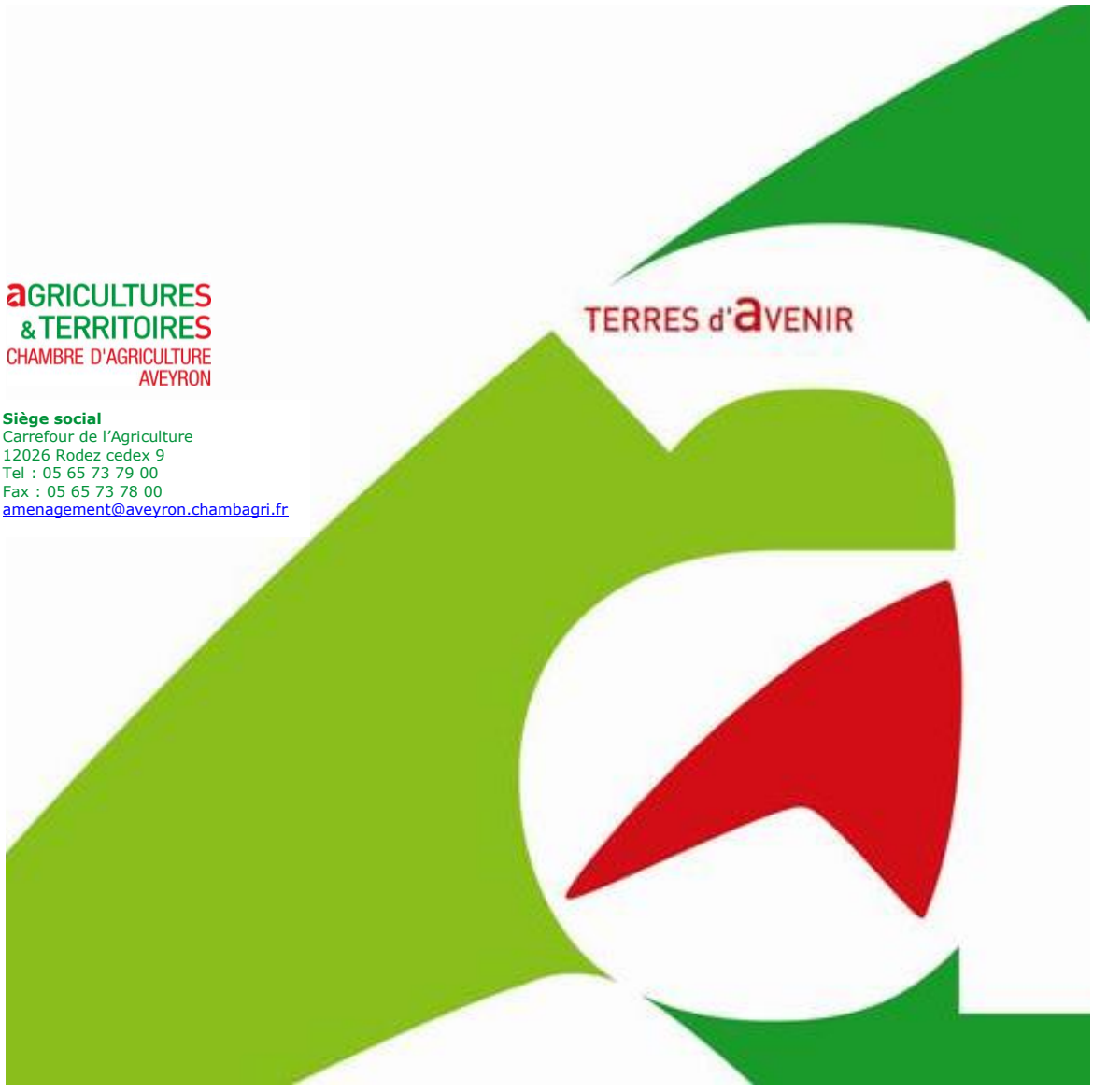

Siège social
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez cedex 9
Tel : 05 65 73 79 00
Fax : 05 65 73 78 00
amenagement@aveyron.chambagri.fr

Pôle Territoires, Politiques publiques & Formation
Service Aménagement, Animation locale & Collectivités, **Urbanisme** & Environnement – décembre 2019

SOMMAIRE

A. UN VASTE TERRITOIRE D'ETUDE 4
I. Situation géographique de la CCMRR 5

B. LA METHODOLOGIE 7
I. Collecte des données 8
1. Données cartographiques 8
2. Données d'état des lieux de l'agriculture du secteur 8

C. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES 10
I. Un rythme de diminution de la population agricole qui ralentit 11
1. L'évolution des exploitations agricoles 11
2. L'évolution du nombre de chefs d'exploitation agricole 14
II. L'organisation des structures agricoles en 2019 16
1. Les exploitations sous forme sociétaire 16
2. Une proportion d'agriculteurs pluriactifs 17
3. Une agriculture qui se féminise 17
4. Le travail sur les exploitations 18
5. Les Classes d'âges 19
III. Des installations agricoles regulieres 23
IV. Les plus de 55 ans : 62 % des exploitations avec un avenir incertain 24

D. L'OCCUPATION DE L'ESPACE 26
I. Les espaces agricoles 27
1. La SAU : 43 % du territoire 27
2. L'occupation des sols : 81 % du territoire en herbe 28
3. Diminution de la SAU cumulée des exploitations 30
4. Des exploitations qui agrandissent leur taille de SAU 32
II. La forêt : 46 % de la CCMRR 34
1. Un territoire inséré entre trois régions forestières 34
2. Des disparités entre communes 35

E. LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LEURS EVOLUTIONS 38
I. Des productions animales traditionnelles 39
1. État actuel des productions principales 39
2. Évolution des cheptels 44
II. Une diversification des productions 46
1. Les autres ateliers d'élevage 46
2. Les exploitations en production végétale 47

F. LES DEMARCHES QUALITE, LES FILIERES ET LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION 50
I. Des démarches de qualité pour valoriser les produits 51
1. Des Labels qualité pour la production de viande 51
2. L'Appellation d'Origine Protégée Roquefort 52
3. L'agriculture biologique 54
II. Les modes de commercialisation du territoire 56
1. Les filières classiques 56
2. Les circuits courts 56

G. LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE 60
I. L'agritourisme 61
1. État des lieux et projets 61
II. Les énergies renouvelables 63
1. La méthanisation 63
2. Le photovoltaïque 63

H. LES BATIMENTS AGRICOLES 65
I. Inventaire des bâtiments 66
II. Les projets de constructions identifiés 68
1. Les Projets de bâtiments agricoles 68
2. Valorisation du patrimoine bâti 70

I. LA TYPOLOGIE DES HAMEAUX 73
I. La vocation des hameaux 74
II. La répartition des hameaux 76

J. PROSPECTIVE 80
I. Préambule 81
II. Un scenario tendanciel optimiste ? 82
1. Le Scénario « au fil de l'eau » 82
2. Les leviers pour agir 83
III. Comment s'adapter aux changements à venir ? 84
1. Comment maintenir les actifs agricoles ? 84
2. Comment renforcer les liens entre agriculteurs/territoire (collectivités et habitants) ? 85
K. ANNEXES 87

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la Communauté de communes Monts Rance et Rougier (CCMRR) a confié à la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron la réalisation d'un diagnostic agricole prospectif. L'objectif de ce diagnostic est de faire un état des lieux et de décrire les perspectives d'évolutions agricoles pour les années à venir.

A. UN VASTE TERRITOIRE D'ETUDE

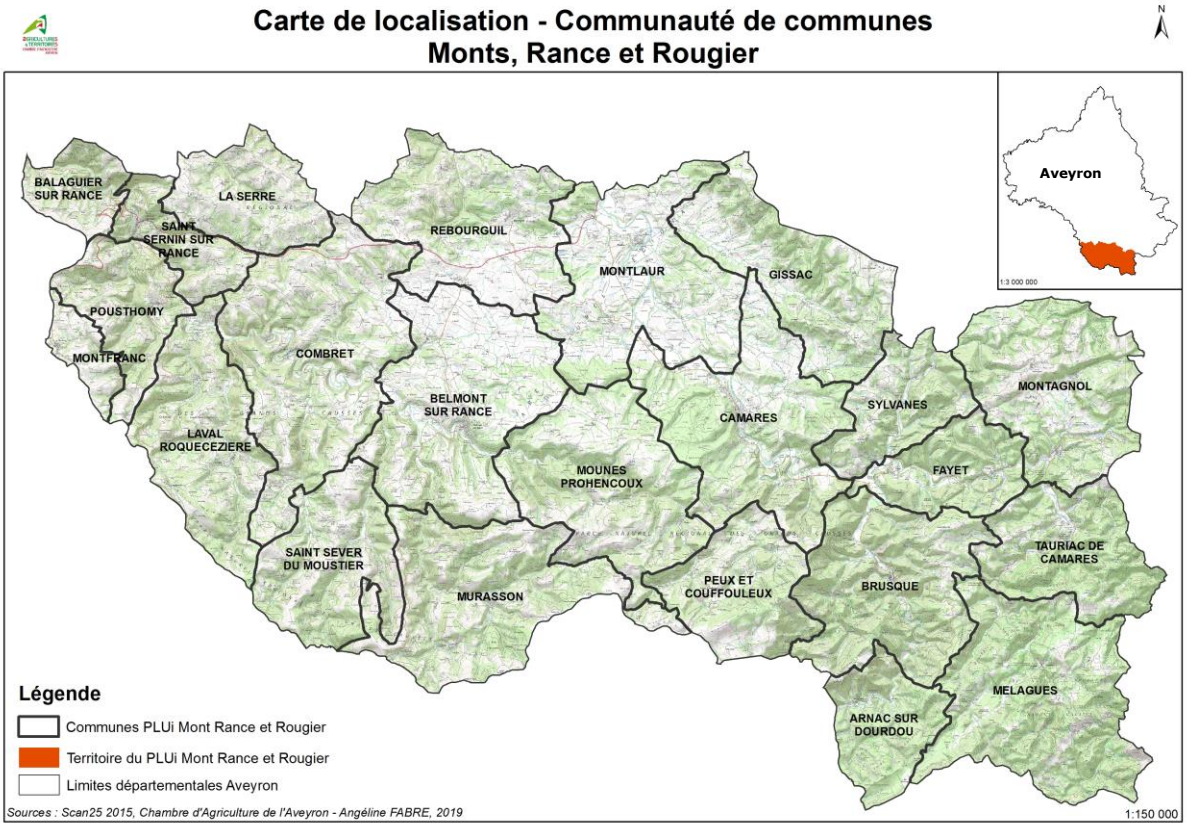

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA CCMRR

La Communauté de Communes Monts Rance et Rougiers (CCMRR) est située au sud du département de l'Aveyron. Elle est composée de 23 communes : *Arnac sur Dourdou, Balaguier sur Rance, Belmont Sur Rance, Brusque, Camarès, Combret, Fayet, Gissac, La Serre, Laval Roquecézière, Mélagues, Montagnol, Montfranc, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, St Sernin sur Rance, St Sever du Moustier, Sylvanès* et *Tauriac de Camarès.*

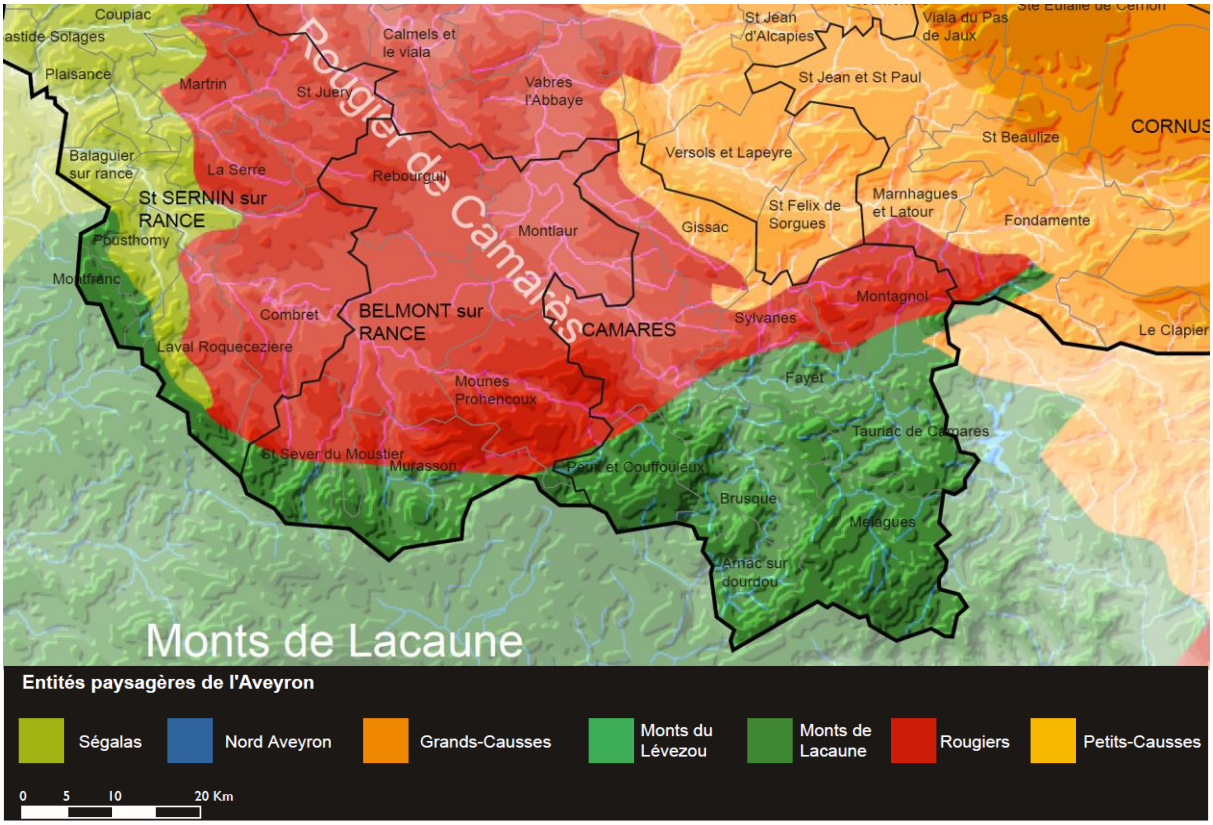

Entités paysagères du Sud Aveyron, source CAUE, 2007

Le territoire s'étend sur ***65 237 hectares*** et comprend plusieurs secteurs géographiques : notamment le *Rougier de Camarès,* les *Monts de Lacaune* et une partie du *Ségala de St Sernin*. Afin de faciliter la lisibilité de notre étude, les cartes thématiques (classe d'âge des sièges d'exploitation, occupation du sol, typologie des hameaux…) sont détaillées en 3 sous-secteurs géographiques (Est-Centre et Ouest) et annexées dans un atlas cartographique.

Les principales vallées entaillant ce territoire sont celles du *« Dourdou de Camarès »* et ses affluents : la *« Sorgues », la « Nuejouls » puis le « Rance »*.

On devine la vallée du *« Tarn»* plus au nord du territoire où viennent se jeter le *« Dourdou de Camarès » puis le « Rance »* (rive gauche).

L'altitude la plus basse se situe dans la commune de *Balaguier sur Rance* (au nord de *« Verdun »)* à 249 mètres, dans la vallée du *«Rance».* Elle s'élève jusqu'à 1110 mètres au sommet du *« Merdelou »* dans les monts de Lacaune (commune de *Peux et Couffouleux*), soit un dénivelé global de *861 mètres.*

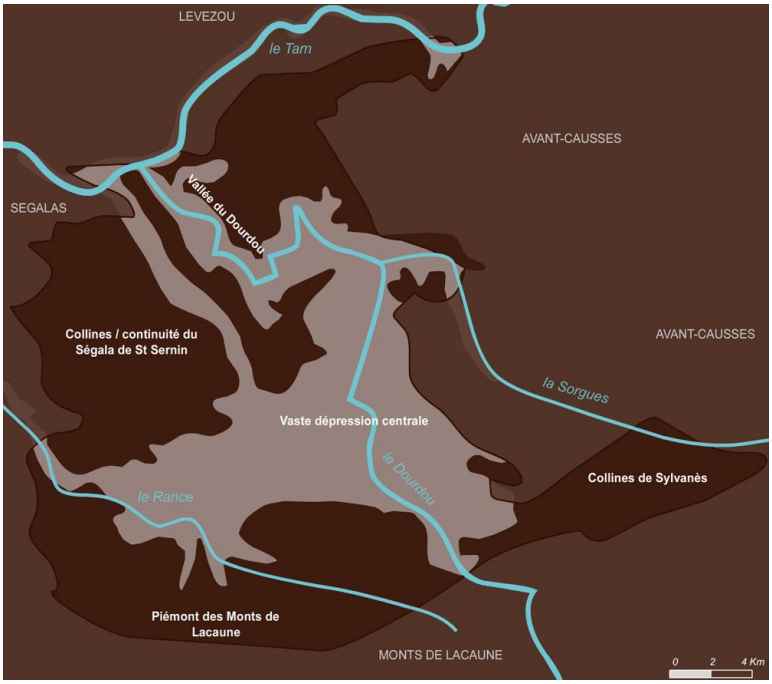

Hydrographie et paysages du Rougier de Camarès, CAUE, https://paysageaveyron.fr/caracteristiques-du-rougier-de-camares/

La population totale de la Communauté de communes est de ***6360 habitants*** *(Source INSEE 2012, mise à jour en juin 2015)* pour une superficie de 652,37 km², soit une densité de 9,7 habitants/km².

Le périmètre du PLUI des 23 communes intègre 11 communes déjà pourvues de documents d'urbanisme :

- **9 cartes communales :** *Pousthomy, St Sernin sur Rance, Combret, Rebourguil, Montlaur, Belmont sur Rance, St Sever du Moustier, Brusque* et *Arnac sur Dourdou ;*
- **2 Plans Locaux d'Urbanisme :** *Sylvanès* et *Camarès.*

Les 12 autres communes sont sujettes au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Cette étude préalable agricole permettra à la Communauté de communes de mieux cerner les enjeux agricoles de son territoire et d'intégrer ces éléments dans la réflexion du futur zonage de son PLUI, afin de concilier extension urbaine, maintien et développement de l'activité agricole.

B. LA METHODOLOGIE

La méthodologie proposée est principalement fondée sur des enquêtes effectuées avec des supports cartographiques auprès des exploitations agricoles ayant leur siège dans la Communauté de communes. Cette prospection a été réalisée par plusieurs chargés d'étude de la Chambre d'agriculture qui ont aussi expliqué la démarche et répondu aux préoccupations des agriculteurs vis-à-vis du PLUi.

I. COLLECTE DES DONNEES

1. DONNEES CARTOGRAPHIQUES

Les données cartographiques reposent pour chaque commune sur les plans fournis par le SMICA :

- les *fonds de plans cadastraux*,
- une carte des *zonages des documents d'urbanisme* répertoriant les zonages en vigueur (Plans Local d'Urbanisme, Carte Communale).

L'ensemble de ces cartes a été imprimé au format A0.

2. DONNEES D'ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE DU SECTEUR

Les statistiques générales concernant l'agriculture du secteur, et les éléments de comparaison avec le reste du département, sont issues des données du RGA (Recensement Général Agricole) de 1988, 2000 et 2010. Nous avons traité ces données à l'aide du logiciel Excel. On peut souligner à cet égard l'importance du secret statistique (en dessous de 3 structures) pour certaines communes (*Arnac…*), qui ne permet pas de diffuser certaines données.

La liste des exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la CCMRR a été établie selon les critères de « l'exploitation agricole » qui :

- génère une activité économique,
- a une surface minimale supérieure ou égale à la moitié de la surface minimale d'installation (9 ha),
- a une équivalence en surface pondérée supérieure ou égale à 9 ha pour les productions peu consommatrices de foncier (élevage hors-sol, productions végétales spécifiques…).

Ne sont pas inclus dans cette liste :

- les exploitants ayant leur siège hors de la Communauté de communes mais qui exploitent sur le territoire de la CCMRR,
- les retraités agricoles ayant gardé une parcelle de subsistance (< 3ha),
- les propriétaires de terrains sur lesquels il n'y a que de l'entretien, donc aucune activité économique agricole,
- les particuliers ayant des animaux pour l'entretien des parcelles (quelques brebis…) ou des activités de loisirs (chevaux…) mais ne générant pas d'activité économique.

Ces listes ont été amendées et validées par des agriculteurs et des élus locaux pour chaque commune. Certaines communes limitrophes ont pu inviter certains agriculteurs hors de la Communauté de Communes (Fondamente, Tarn…)

Toutes les exploitations répertoriées ont été invitées à une permanence dans chaque commune, entre le 2 et le 24 juillet 2019.

Dates des enquêtes suivant la commune

DATES	COMMUNES
2 juillet	Combret - Rebourguil
5 juillet	Camarès - Gissac
9 juillet	Murasson - St Sever du Moustier
10 juillet	Peux et Couffouleux- Mounès Prohencoux
11 juillet	Montagnol - Sylvanès
15 juillet	Belmont sur Rance - Montlaur
16 juillet	Laval Roquecézière – Montfranc
17 juillet	Pousthomy
22 juillet	St Sernin/La Serre - Balaguier sur Rance
23 juillet	Mélagues – Arnac sur Dourdou/Brusque
24 juillet	Tauriac - Fayet

Avant la permanence, les exploitants ont reçu par courrier un questionnaire d'enquête *(voir Annexe)* concernant la description de l'exploitation, son évolution probable, leurs projets, leurs préoccupations et leurs besoins en matière d'accompagnement et de projets.

Le jour de l'enquête, les agriculteurs ont été invités à repérer sur le plan cadastral leur siège d'exploitation, leurs bâtiments, leurs éventuels projets et les maisons de tiers.

Les données issues des enquêtes se fonde donc sur les propos des personnes enquêtées et ne peut donc pas être considérées comme exhaustives.

Parmi les ***292 exploitations que nous avons identifiées***, **197** ont participé à l'enquête communale ou ont été relancées par téléphone ou par mail, soit un *taux de participation de* ***67,5 %*** *(cf. Tableau détaillé par commune, Annexé).* Les absents ont toutefois été pris en compte dans l'étude grâce au recueil des données publiques (INSEE) et du repérage fait avec les élus.

C. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

I. UN RYTHME DE DIMINUTION DE LA POPULATION AGRICOLE QUI RALENTIT

1. L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

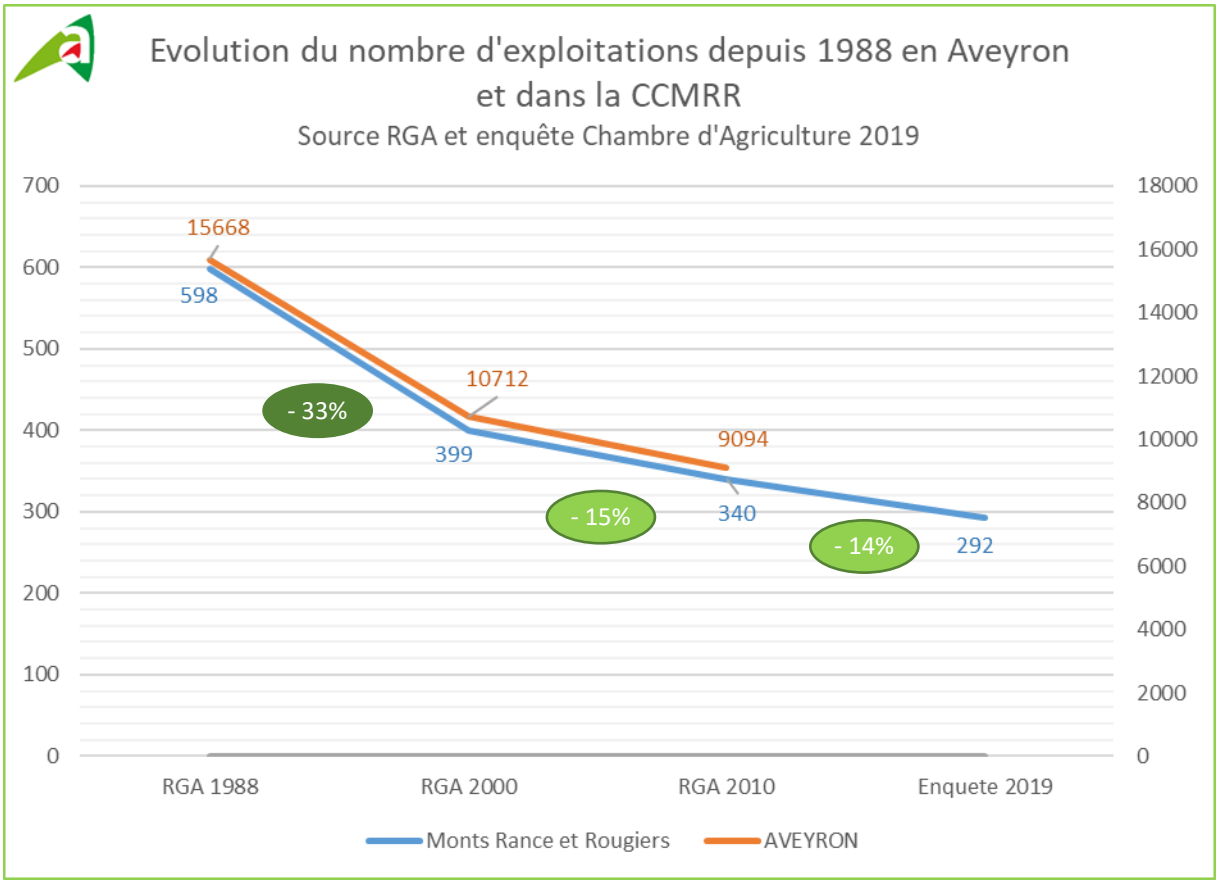

Sources : Données RGA- Enquête Chambre d'Agriculture pour 2019

Le Recensement Général Agricole de 2010 comptabilisait ***340*** *exploitations agricoles* dans la *Communauté de communes, soit près de 3,7 % des exploitations aveyronnaises*.

Dans le territoire des 23 communes de la CCMRR, ***258 exploitations*** ont disparu en 22 ans (entre le RGA 1988 et celui de 2010), soit ***-43 %*** des structures. Cette baisse est similaire à la tendance enregistrée dans le département ***(-42 %).***

En 2019, nous avons identifié ***292 exploitations*** (telles que définies dans le paragraphe méthodologie) ayant leur siège dans la CCMRR. Si l'on compare les chiffres du RGA de 2000 avec notre enquête de 2019, en 19 ans, au total *107 structures ont disparu.*

Le rythme de disparition a été divisé par 3. En effet, entre 1988 et 2000, en 12 ans, il était de *17 exploitations en moins chaque année,* alors qu'il n'est plus que de 5,*6 par année entre 2000 et 2019.*

⇨ Le rythme de diminution du nombre d'exploitations s'est ralenti depuis 2000.

En 31 ans, nous avons constaté au total une **baisse de 306 structures (-51,2%)** mais de fortes disparités existent entre les communes. Ainsi, *Laval Roquecézière, Montfranc, St Sernin sur Rance* ont perdu + *de 70 %* de leurs exploitations*,* alors que *Mélagues : -18 %, Murasson : -32 % et Belmont : -36 % (Cf. Tableau annexe détaillé).*

Depuis 2010, l'évolution est aussi très différente selon les communes. A l'issue des enquêtes, on comptabilise autant de structures sur certaines communes *(Sylvanès)* alors que d'autres ont poursuivi leur diminution du nombre d'exploitations : *Fayet* (-57 %) *Montfranc* (-55 %).

Au-delà de la tendance nationale à la *diminution du nombre d'exploitations,* cette évolution sur ce territoire s'explique en partie par la *disparition de nombreuses petites structures.* En effet, **109** exploitations de moins de 20 hectares sont présentes en 1988 (RGA) ; elles ne sont plus que **38** en 2019, *(Cf. Tableau annexe détaillé).*

Les autres facteurs qui peuvent expliquer le ralentissement de la baisse des structures :

- l'amélioration de l'efficacité du travail par le progrès technique,
- la restructuration agricole (agrandissement des exploitations, constitution de sociétés…) ;
- le ralentissement du nombre de départ à la retraite (effet mesures ICHN depuis 2015…) ;
- le rythme soutenu d'installation aidées/non aidées (Reconnaissance GAEC entre époux, installation des conjointes depuis 2010)…

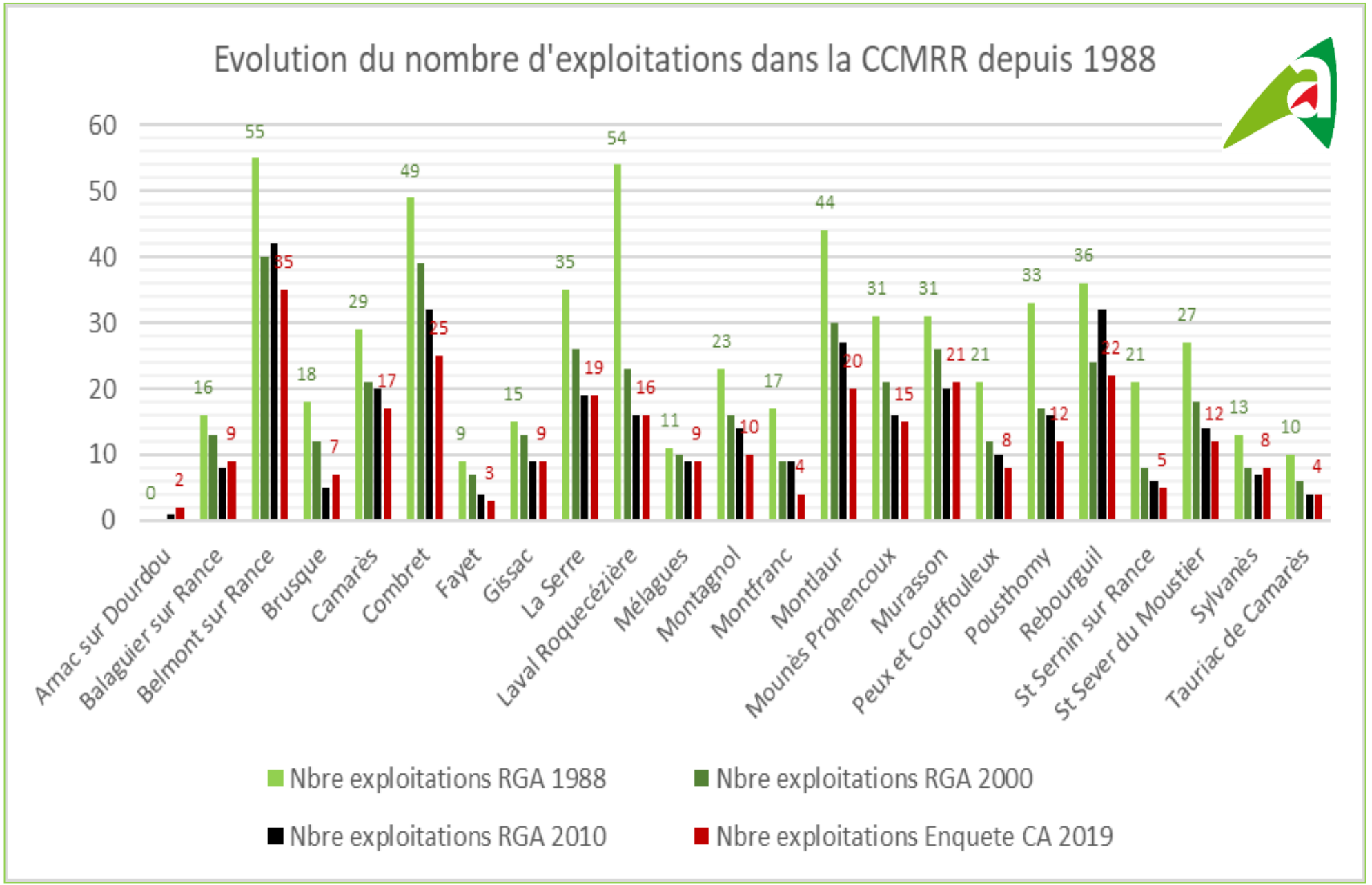
Evolution du nombre d'exploitations dans la CCMRR depuis 1988
60
50
40
30
20
10
0
Arnac sur Dourdou 0 2
Balaguier sur Rance 16 13 8 9
Belmont sur Rance 55 40 42 35
Brusque 18 12 5 7
Camarès 29 21 20 17
Combret 49 39 32 25
Fayet 9 7 4 3
Gissac 15 13 9 9
La Serre 35 26 19 19
Laval Roquecézière 54 23 16 16
Mélagues 11 10 9 9
Montagnol 23 16 14 10
Montfranc 17 9 9 4
Montlaur 44 30 27 20
Mounès Prohencoux 31 21 16 15
Murasson 31 26 20 21
Peux et Couffouleux 21 12 8 8
Pousthomy 33 17 16 12
Rebourguil 36 24 32 22
St Sernin sur Rance 21 8 6 5
St Sever du Moustier 27 18 14 12
Sylvanès 13 8 7 8
Tauriac de Camarès 10 6 4 4
Nbre exploitations RGA 1988
Nbre exploitations RGA 2000
Nbre exploitations RGA 2010
Nbre exploitations Enquete CA 2019

2. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE

Les 292 exploitations agricoles présentes en 2019 regroupent ***479*** *chefs d'exploitation*, soit *1,64 chefs par exploitation* (moyenne départementale : 1,3). Le nombre de chefs d'exploitation agricole a baissé depuis 1988 dans la CCMRR : ***perte de 198 chefs d'exploitation, soit 29 %.***

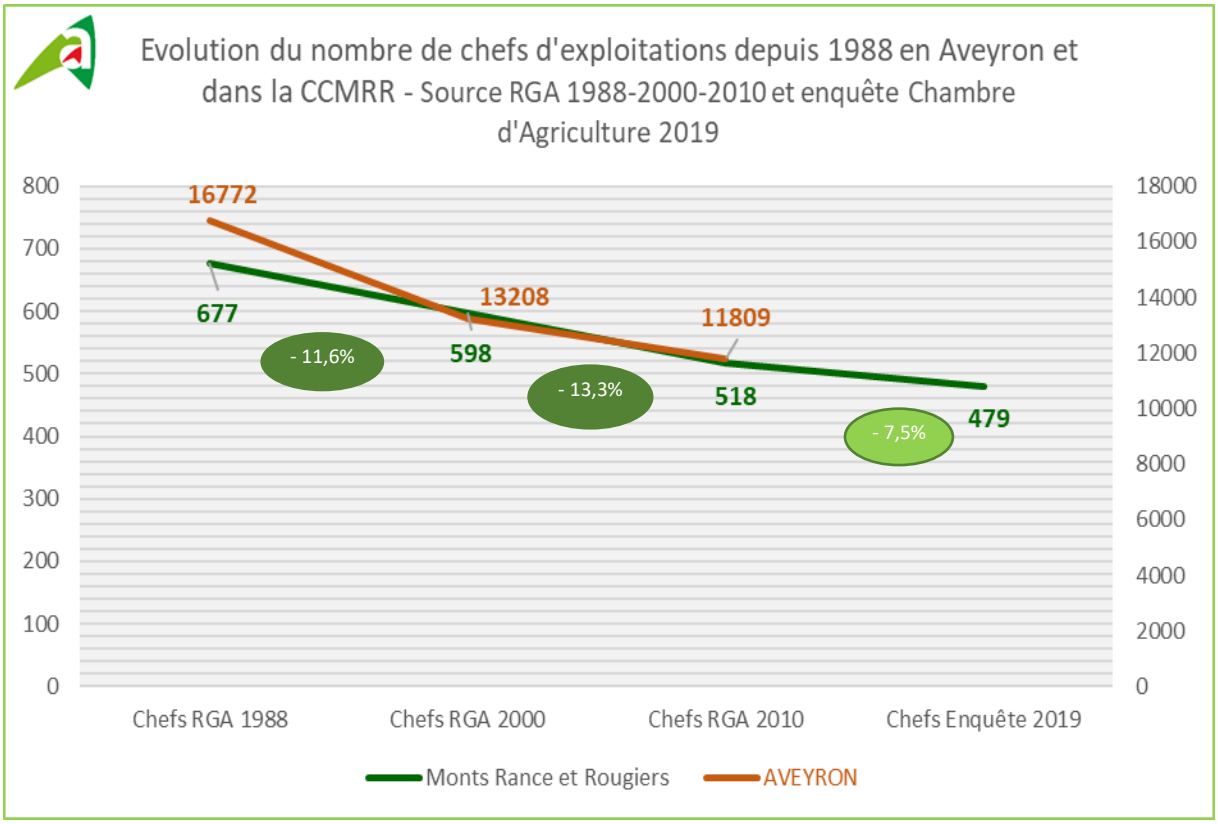

On observe également que *ce rythme s'est beaucoup ralenti depuis 2010.* Alors que la baisse des chefs d'exploitations est d'environ de *-12 % entre 1988-2000 et de -13 % entre 2000-2010, le nombre de chefs s'est davantage maintenu (-7,5 %)* entre 2010 et 2019. Les communes de *Fayet, Laval Roquecézière et Montfranc* ont vu leur nombre de chefs d'exploitation baisser de ***60 %*** et plus, alors que d'autres communes, en revanche, ont connu **une stabilisation voire une augmentation** du nombre de leurs chefs *(Mélagues, Rebourguil, Sylvanès*) entre 1988 et 2019.

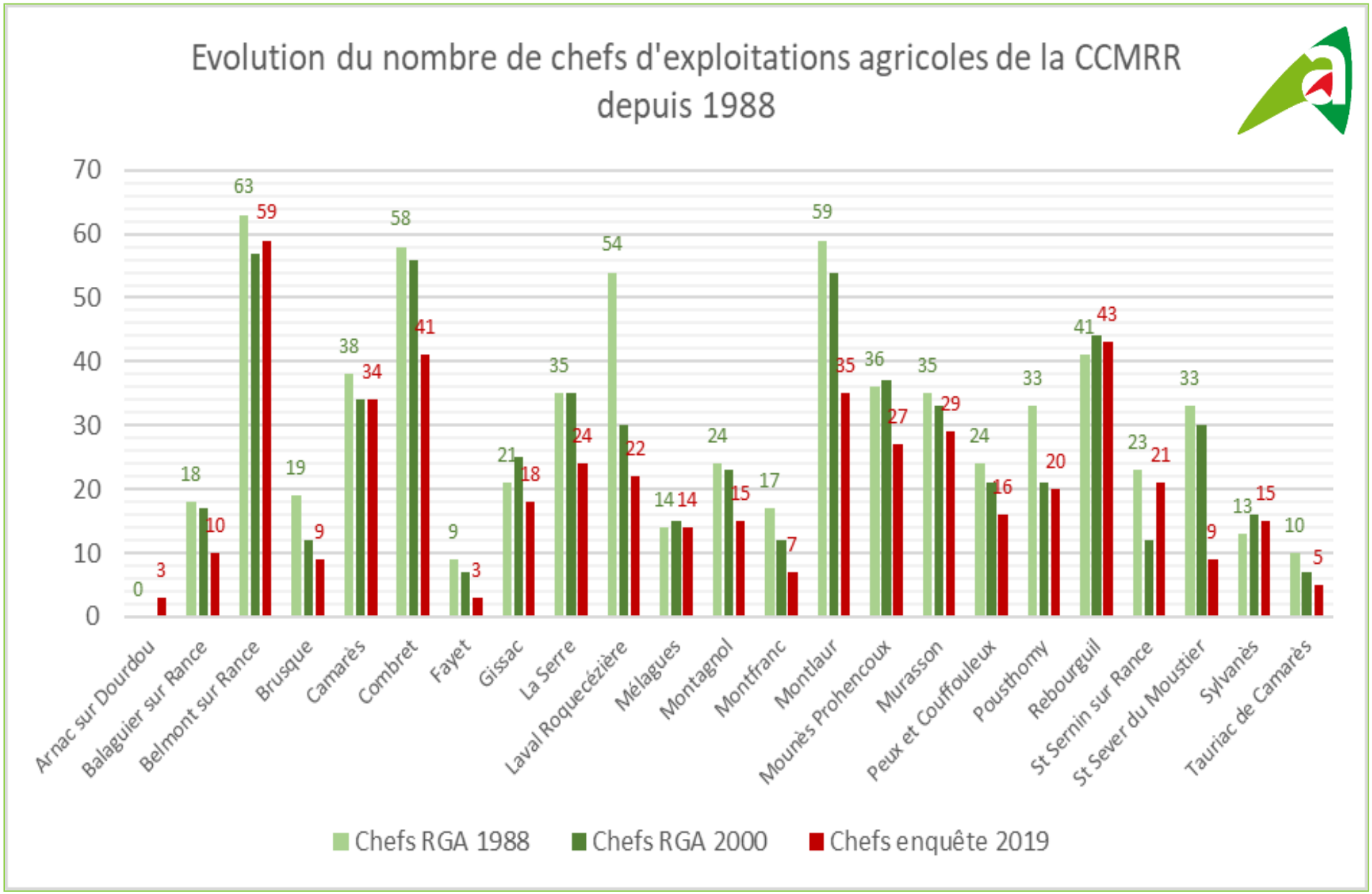
Evolution du nombre de chefs d'exploitations agricoles de la CCMRR depuis 1988
70
60
50
40
30
20
10
0
Arnac sur Dourdou 0 3
Balaguier sur Rance 18 17 10
Belmont sur Rance 63 57 59
Brusque 19 12 9
Camarès 38 34 34
Combret 58 56 41
Fayet 9 7 3
Gissac 21 25 18
La Serre 35 35 24
Laval Roquecézière 54 30 22
Mélagues 14 15 14
Montagnol 24 23 15
Montfranc 17 12 7
Montlaur 59 54 35
Mounès Prohencoux 36 37 27
Murasson 35 33 29
Peux et Couffouleux 24 21 16
Pousthomy 33 21 20
Rebourguil 41 44 43
St Sernin sur Rance 23 12 21
St Sever du Moustier 33 30 9
Sylvanès 13 16 15
Tauriac de Camarès 10 7 5
Chefs RGA 1988
Chefs RGA 2000
Chefs enquête 2019

II. L'ORGANISATION DES STRUCTURES AGRICOLES EN 2019

1. LES EXPLOITATIONS SOUS FORME SOCIETAIRE

Une exploitation agricole est une entreprise de production agricole qui se caractérise par une gestion unique et des moyens de production qui lui sont propres. Elle peut présenter différentes formes selon qu'elle regroupe un ou plusieurs chefs d'exploitation.

Il existe tout d'abord ***l'exploitation individuelle****. Elle n'a qu'un chef d'exploitation et les biens de l'entreprise ne sont pas distincts des biens personnels. Les membres de la famille peuvent participer au fonctionnement de l'exploitation sous différents statuts : conjoint, conjoint-collaborateur ou aide-familial.*

Les autres types d'exploitations agricoles sont des ***formes sociétaires****. Dans celles-ci, un ou plusieurs chefs d'exploitation peuvent être présents. Les patrimoines personnel et professionnel sont distincts et la gestion du temps de travail est effectuée de manière plus précise. Ces structures sociétaires peuvent être :*

- *des Groupements Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC),*
- *des Exploitations Agricole à Responsabilité Limitée (EARL),*
- *des Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA).*

Sur les 292 exploitations présentes en 2019***, 168*** *sont des exploitations sociétaires* (Gaec, Earl, SCEA), soit près de ***57,5 %*** des structures. Cette proportion est supérieure à la moyenne départementale *(34 %)* et à celle d'Occitanie *(21 %).* Certaines communes ont jusqu'à 100 % de leurs structures qui sont organisées en GAEC ou EARL *(Gissac, Peux et Couffouleux).* Les structures sociétaires sont majoritairement familiales et les conjoints travaillent souvent à l'extérieur.

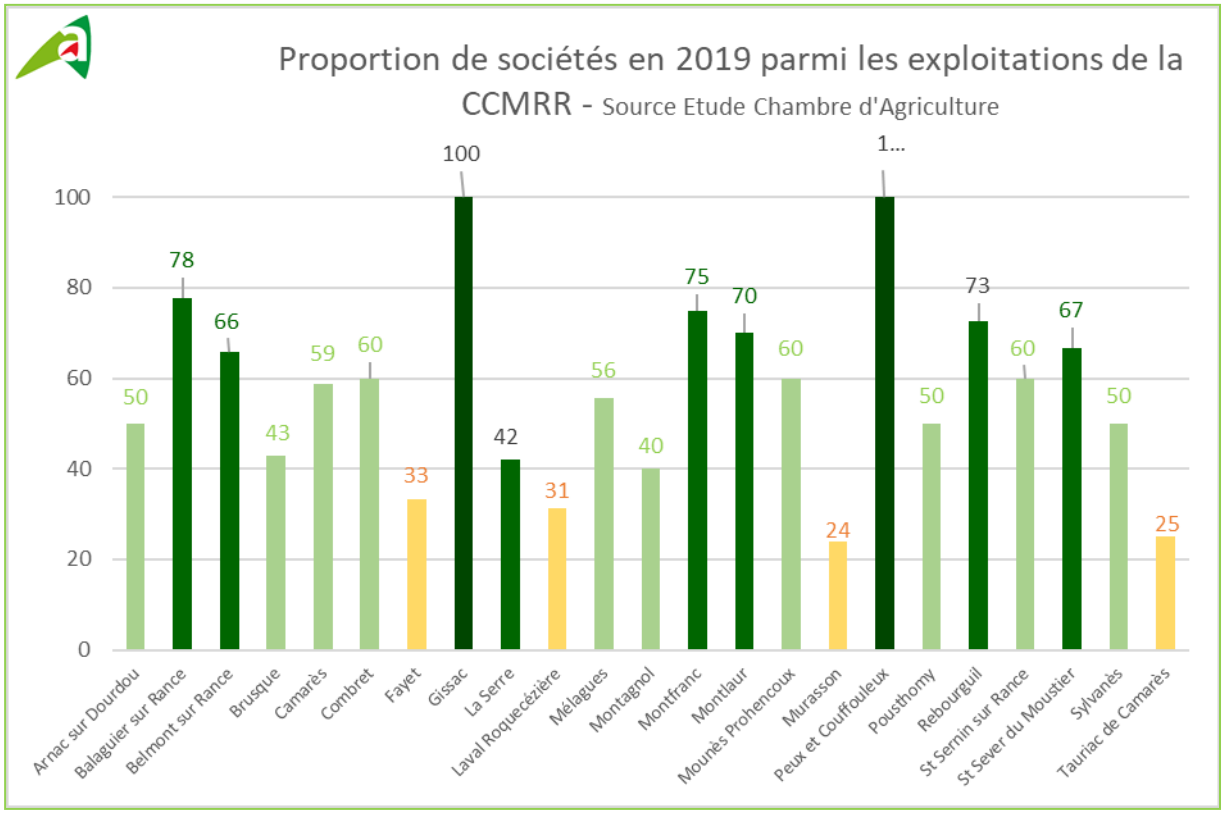

2. UNE PROPORTION D'AGRICULTEURS PLURIACTIFS

En 1988, ***103 chefs étaient double actifs*** parmi les 677 chefs d'exploitation répertoriés (15 %). Cette tendance a baissé jusqu'en 2010. En effet, selon le RGA, parmi les 518 chefs, ***26 sont des chefs pluriactifs,*** (soit 5 % du total des chefs) en 2010.
Cette part des *pluriactifs (5 %)* est inférieure à la tendance départementale (15,5 %) de l'Aveyron mais cette donnée est à relativiser par rapport au secret statistique qui ne permet pas de connaître les données sur les petites communes *(cf. Tableau annexé).*

3. UNE AGRICULTURE QUI SE FEMINISE

La proportion de chefs d'exploitation de **sexe féminin** tend à augmenter. En 2010, en Aveyron, *29 % de femmes sont des chefs d'exploitation*, proportion similaire à celle de la région Occitanie. Dans la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, le RGA 2000 en comptait **9 %**. En 2019, *137 femmes sont à la tête d'une exploitation* et représentent près de ***29 %*** des chefs d'exploitation. Comme au niveau régional et départemental, l'agriculture de ce territoire se féminise *(cf. Tableau annexé).*

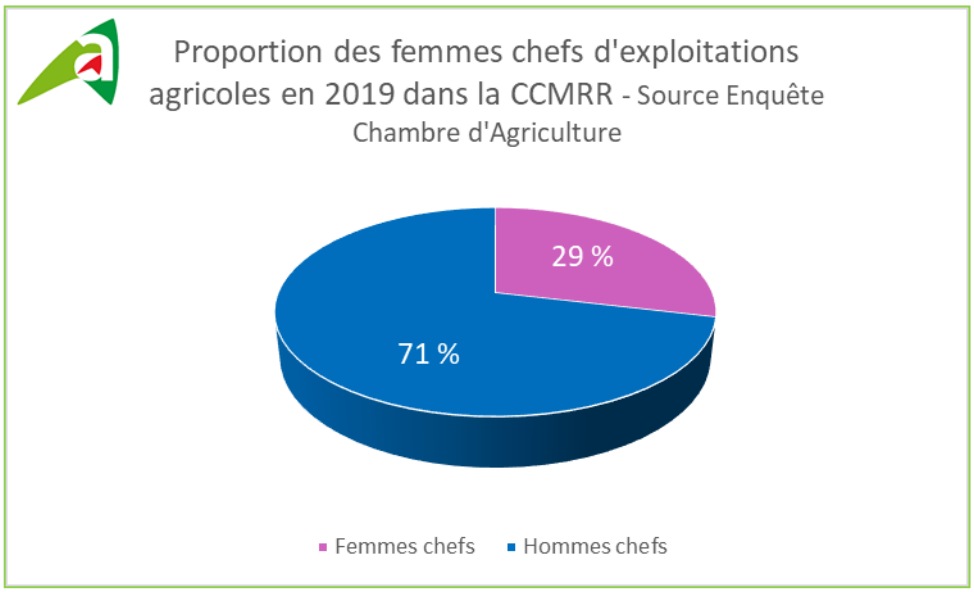

Dans certaines communes, beaucoup de femmes sont chefs d'exploitations (40 % à *Gissac, Laval Roquecézière, Tauriac* et 55 % à *St Sever du Moustier*), et dans d'autres, elles sont moins nombreuses (*Balaguier : 10 %, Camarès, :17 %, St Sernin sur Rance* : 5 %).

4. LE TRAVAIL SUR LES EXPLOITATIONS

Afin d'analyser le volume de travail dans les exploitations, on peut s'attacher à observer l'évolution en terme « *d'Unité de Travail Annuel* » au Recensement Général Agricole (UTA). Ce critère mesure en **équivalent temps complet** le volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation.

Cette notion constitue une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Depuis 1988, ce *volume d'UTA a baissé de 58,8 %,* selon le RGA en passant de 1167 UTA en 1988 à 481 UTA en 2010 *(cf. Tableau annexé).*

Il s'agirait principalement de la baisse de la main d'œuvre bénévole et familiale sur les exploitations. Les exploitants ont exprimé leur crainte quant à cette problématique de la main d'œuvre, et sur leur capacité d'adaptation pour y faire face (besoin en équipements, en remplacement…).

a. Les Salariés

Le salariat est un levier important dans le monde agricole. Alors que le nombre de chefs d'exploitation est en baisse, l'emploi salarié est en hausse régulière depuis 1990. En *Aveyron,* le salariat représente environ *1500 emplois ETP*[1] en 2014. De plus en plus nombreux, mais aussi de plus en plus qualifiés, les salariés sont devenus les collaborateurs des agriculteurs.

En 2010 selon le RGA, ***26 salariés permanents*** *(hors famille)* étaient recensés dans le territoire. Selon la MSA, chaque année, en moyenne, ***257 contrats salariés***[2] ont été signés ces deux dernières années dans la Communauté de Communes. Il s'agit principalement des contrats de travail temporaires (remplacements, chantiers de récolte…)
(cf.Tableau annexé).

b. Les CUMA

La dynamique agricole de la Communauté de Communes est aussi collective. *Les CUMA* (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) *sont actives (cf. tableau Annexé).* Elles sont au nombre de **15** sur la CCMRR et regroupent **1159 adhérents**. Ces derniers ont parfois leur siège d'exploitation hors du territoire et peuvent être adhérents à plusieurs CUMA.
La moyenne d'adhérents par CUMA est donc de **77 adhérents,** alors qu'elle est seulement de 25 adhérents au niveau national.
(cf.Tableau annexé).

[1] ETP : L'**équivalent temps plein** (**ETP**) ou **équivalent plein temps** (**EPT**) est une unité de mesure d'une *charge* de travail ou plus souvent, d'une *capacité* de travail ou de production.
[2] Un salarié peut y être comptabilisé deux fois.

5. Les Classes d'ages

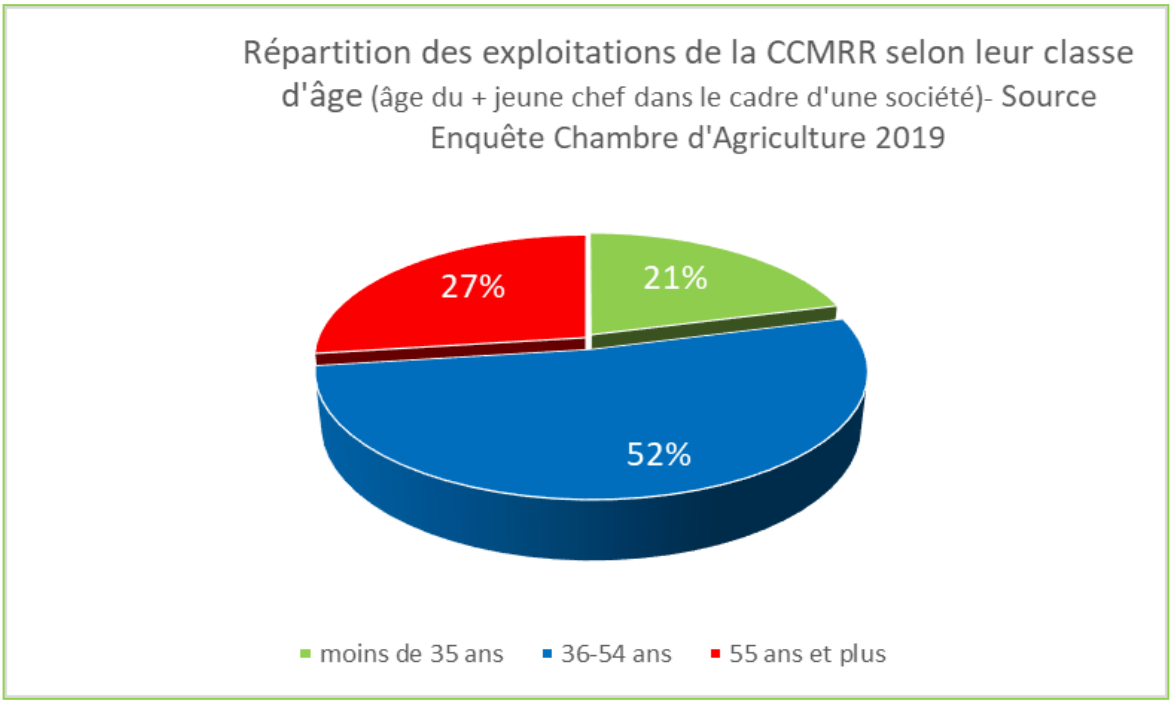

a. La répartition en 3 tranches d'âges

Les exploitations dont le plus jeune chef a « moins de 35 ans » représentent actuellement ***21 % des exploitations***. Cette proportion est supérieure à la moyenne départementale (17,5 %). Il existe des disparités entre les communes : aucun exploitant n'a moins de 35 ans à *Arnac, Balaguier sur Rance, Fayet, Tauriac de Camarès*, alors que cette classe d'âge représente + *de 30 %* à *Gissac, Rebourguil, Pousthomy, St Sernin et Sylvanès.*

La tranche dite active « des 36–54 ans » regroupe **52 %** des exploitations (60,5 % en Aveyron). Dans les communes de *Balaguier et de Belmont*, cette tranche d'âge représente + de 70 % des exploitations alors qu'à *Camarès, Pousthomy et Tauriac,* elle en regroupe moins de 35 %.

La proportion des structures dont le plus jeune chef est âgé de « 55 ans et plus » est de **27 %**. Elle est supérieure à la celle du département (22 %). Toutefois, selon les communes, la part de ces dernières est variable : à Belmont, Peux et Couffouleux, cette tranche d'âge des « + 55 ans » reste en dessous de 15 % des exploitations, alors qu'à Tauriac, Brusque et Arnac on les retrouve à hauteur de 40 à 100 %.

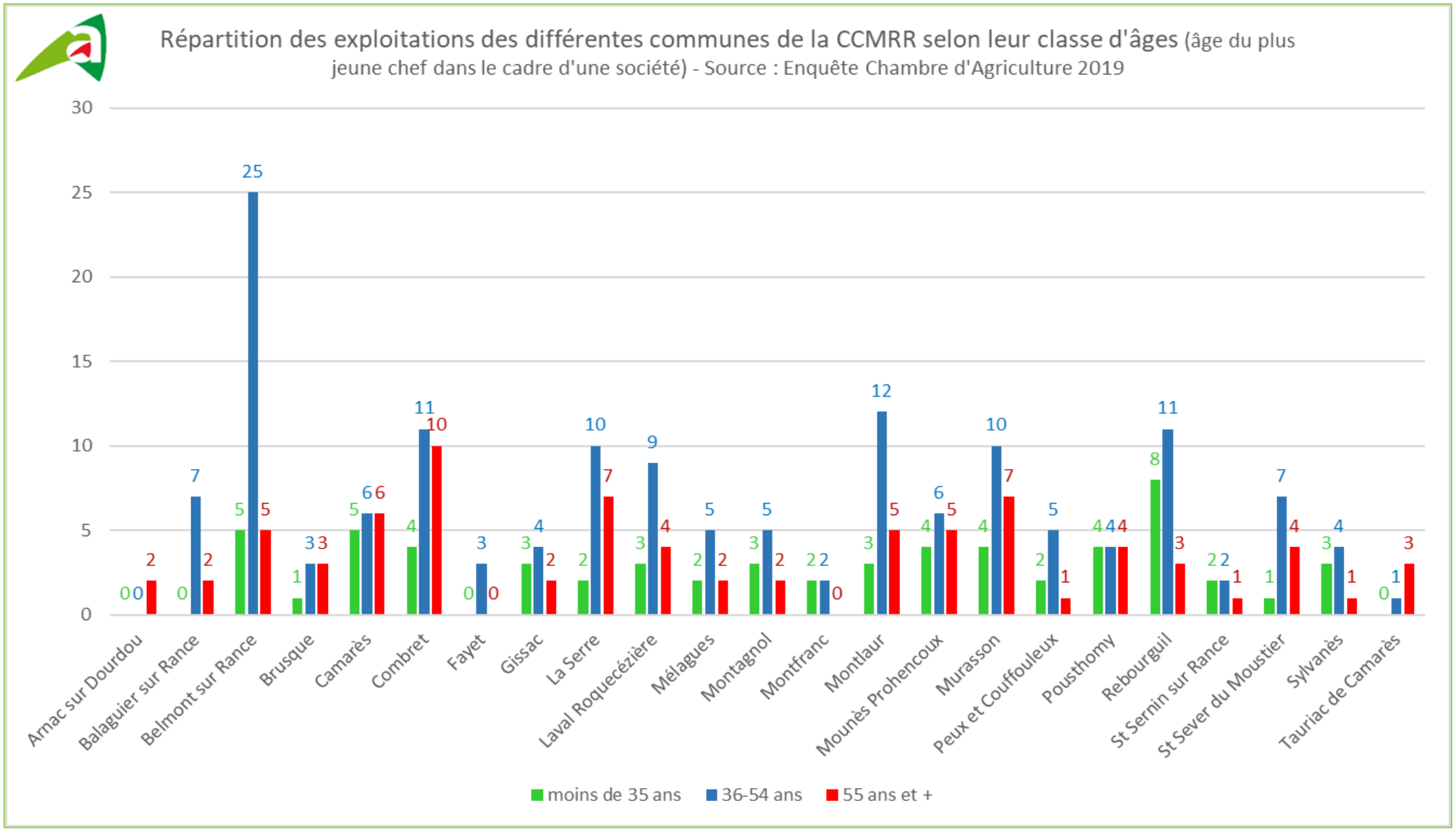
Répartition des exploitations des différentes communes de la CCMRR selon leur classe d'âges (âge du plus jeune chef dans le cadre d'une société) - Source : Enquête Chambre d'Agriculture 2019
30
25
20
15
10
5
0
Arnac sur Dourdou
Balaguier sur Rance
Belmont sur Rance
Brusque
Camarès
Combret
Fayet
Gissac
La Serre
Laval Roquecézière
Mélagues
Montagnol
Montfranc
Montlaur
Mounès Prohencoux
Murasson
Peux et Couffouleux
Pousthomy
Rebourguil
St Sernin sur Rance
St Sever du Moustier
Sylvanès
Tauriac de Camarès
moins de 35 ans
36-54 ans
55 ans et +

b. La moyenne d'âge des exploitants :48 ans

La moyenne d'âge des exploitants des 23 communes est de ***48 ans.*** Elle est inférieure à celle du département (49 ans) et à celle d'Occitanie (52 ans), selon la Source Agreste.

Répartition des exploitations agricoles de la CCMRR selon leur classe d'âge-Enquête 2019 Chambre d'Agriculture *(dans le cas de société : âge du plus jeune chef d'exploitation)*

Communes	Classe 35 ans et moins		Tranche d'âge : 36 à 54 ans		55 ans et plus		Total exploitations 2019	Moyenne Age des chefs
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion		
Arnac sur Dourdou	**0**	*0%*	**0**	*0%*	**2**	*100%*	***2***	*61*
Balaguier sur Rance	**0**	*0%*	**7**	*77,8%*	**2**	*22,2%*	***9***	*47,5*
Belmont sur Rance	**5**	*14,3%*	**25**	*71,4%*	**5**	*14,3%*	***35***	*47,5*
Brusque	**1**	*14,3%*	**3**	*42,9%*	**3**	*42,9%*	***7***	*46,5*
Camarès	**5**	*29,4%*	**6**	*35,3%*	**6**	*35,3%*	***17***	*46,8*
Combret	**4**	*16%*	**11**	*44%*	**10**	*40%*	***25***	*50,2*
Fayet	**0**	*0%*	**3**	*100%*	**0**	*0%*	***3***	*45*
Gissac	**3**	*33,3%*	**4**	*44,4%*	**2**	*22,2%*	***9***	*50*
La Serre	**2**	*10,5%*	**10**	*52,6%*	**7**	*36,8%*	***19***	*49*
Laval Roquecézière	**3**	*18,8%*	**9**	*56,3%*	**4**	*25%*	***16***	*47*
Mélagues	**2**	*22,2%*	**5**	*55,6%*	**2**	*22,2%*	***9***	*47,8*
Montagnol	**3**	*30%*	**5**	*50%*	**2**	*20%*	***10***	*48*
Montfranc	**2**	*50%*	**2**	*50%*	**0**	*0%*	***4***	*42*
Montlaur	**3**	*15%*	**12**	*60%*	**5**	*25%*	***20***	*49*
Mounès Prohencoux	**4**	*26,7%*	**6**	*40%*	**5**	*33,3%*	***15***	*50*
Murasson	**4**	*19%*	**10**	*47,6%*	**7**	*33,3%*	***21***	*49*
Peux et Couffouleux	**2**	*25%*	**5**	*62,5%*	**1**	*12,5%*	***8***	*46*
Pousthomy	**4**	*33,3%*	**4**	*33,3%*	**4**	*33,3%*	***12***	*45,7*
Rebourguil	**8**	*36,4%*	**11**	*50%*	**3**	*13,6%*	***22***	*46,5*
St Sernin sur Rance	**2**	*40%*	**2**	*40%*	**1**	*20%*	***5***	*47*
St Sever du Moustier	**1**	*8,3%*	**7**	*58,3%*	**4**	*33,3%*	***12***	*49,7*
Sylvanès	**3**	*37,5%*	**4**	*50%*	**1**	*12,5%*	***8***	*46,7*
Tauriac de Camarès	**0**	*0%*	**1**	*25%*	**3**	*75%*	***4***	*56*
TOTAL	61	*20,9%*	152	*52,1%*	79	*27,1%*	292	*48,4 ans*

Les moyennes d'âges les plus élevées se situent dans les communes d'*Arnac sur Dourdou* (61 ans), *Tauriac de Camarès* (56 ans) ; les moyennes d'âges les plus basses : dans les communes de *Montfranc* (42 ans), *Pousthomy* et *Fayet* (45 ans).

La *problématique du renouvellement des générations* est prégnante. Elle pose question notamment pour l'organisation future collective de l'agriculture (avenir des CUMA, des coopératives…) mais aussi pour la vie des collectivités au sens large (écoles, commerces locaux, artisanat…).

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE - Sièges d'exploitations

N

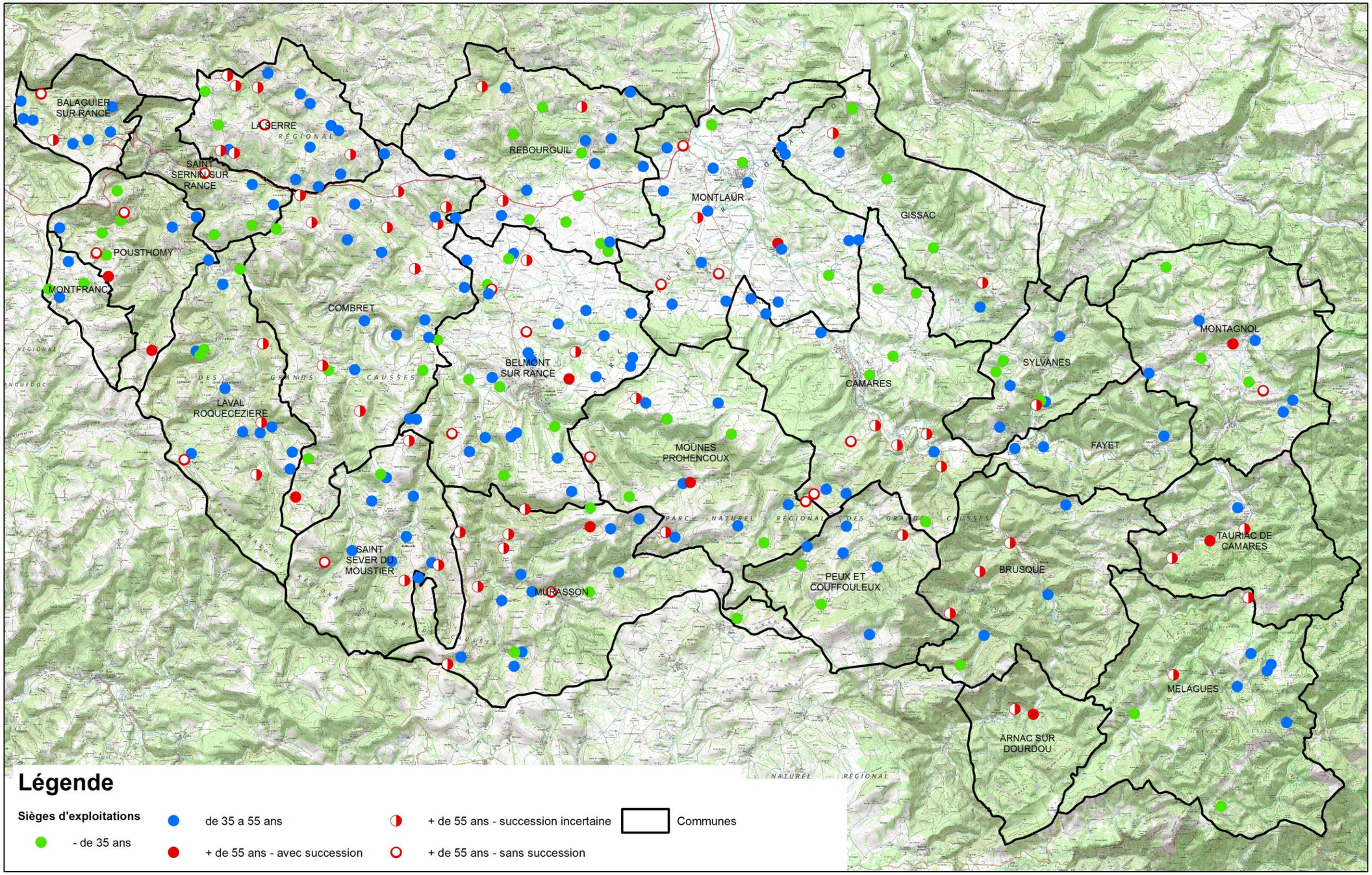

Légende

Sièges d'exploitations

- de 35 ans
- de 35 a 55 ans
- + de 55 ans - avec succession
- + de 55 ans - succession incertaine
- + de 55 ans - sans succession
- Communes

1:104 000

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

III. DES INSTALLATIONS AGRICOLES REGULIERES

Ces dix dernières années, ***68 installations aidées*** ont été constatées sur le territoire de la Communauté de communes, soit près de 5,3 % de celles effectives du département (1270). Ces aides financières à l'installation sont versées sous certaines conditions, essentiellement :

- être âgé de 18 à 39 ans,
- démontrer la viabilité du projet au travers d'une étude économique,
- être titulaire d'un diplôme agricole niveau Bac.

Toutefois, certaines installations sont réalisées sans aide. Nous pouvons les estimer à ***25 %,*** *soit* ***17*** *installations supplémentaires).* Ainsi, nous aurions un total de ***85 installations totales de chefs d'exploitations*** depuis 2008, soit environ 8,5 par an.

Des communes n'ont eu aucune installation aidée au cours de la dernière décennie. C'est le cas pour *Arnac sur Dourdou, Balaguier sur Rance, La Serre*. En revanche, pour certaines communes les installations aidées représentent jusqu'à *44 % du total de leurs chefs* en 2019 *(St Sever du Moustier).*

commune	Nombre installations aidées depuis 2008	**Proportion de chefs installés avec aides par rapport au nombre de chefs en 2019**	Nbre total de chefs en 2019
Arnac sur Dourdou	**0**	*0%*	3
Balaguier sur Rance	**0**	*0%*	10
Belmont sur Rance	**9**	*15,3%*	59
Brusque	**1**	*11,1%*	*9*
Camarès	**9**	***26,5%***	*34*
Combret	**6**	*14,6%*	*41*
Fayet	**1**	***33,3%***	*3*
Gissac	**3**	*16,7%*	*18*
La Serre	**0**	*0%*	*24*
Laval Roquecézière	**2**	*9,1%*	*22*
Mélagues	**2**	*14,3%*	*14*
Montagnol	**2**	*13,3%*	*15*
Montfranc	**2**	***28,6%***	*7*
Montlaur	**2**	*5,7%*	*35*
Mounès Prohencoux	**3**	*11,1%*	*27*
Murasson	**3**	*10,3%*	*29*
Peux et Couffouleux	**4**	*25%*	*16*
Pousthomy	**2**	*10%*	*20*
Rebourguil	**8**	*18,6%*	*43*
St Sernin sur Rance	**1**	*4,8%*	*21*
St Sever du Moustier	**4**	***44,4%***	*9*
Sylvanès	**4**	*26,7%*	*15*
Tauriac de Camarès	**0**	*0%*	*5*
TOTAL	**68**	***14,2%***	479

IV. LES PLUS DE 55 ANS : 62 % DES EXPLOITATIONS AVEC UN AVENIR INCERTAIN

En 2010, 114 chefs d'exploitations avaient plus de 60 ans dans la CCMRR, selon le RGA. En 2019, ils sont ***60 chefs de plus de 60 ans, dont 14 de plus de 65 ans.***

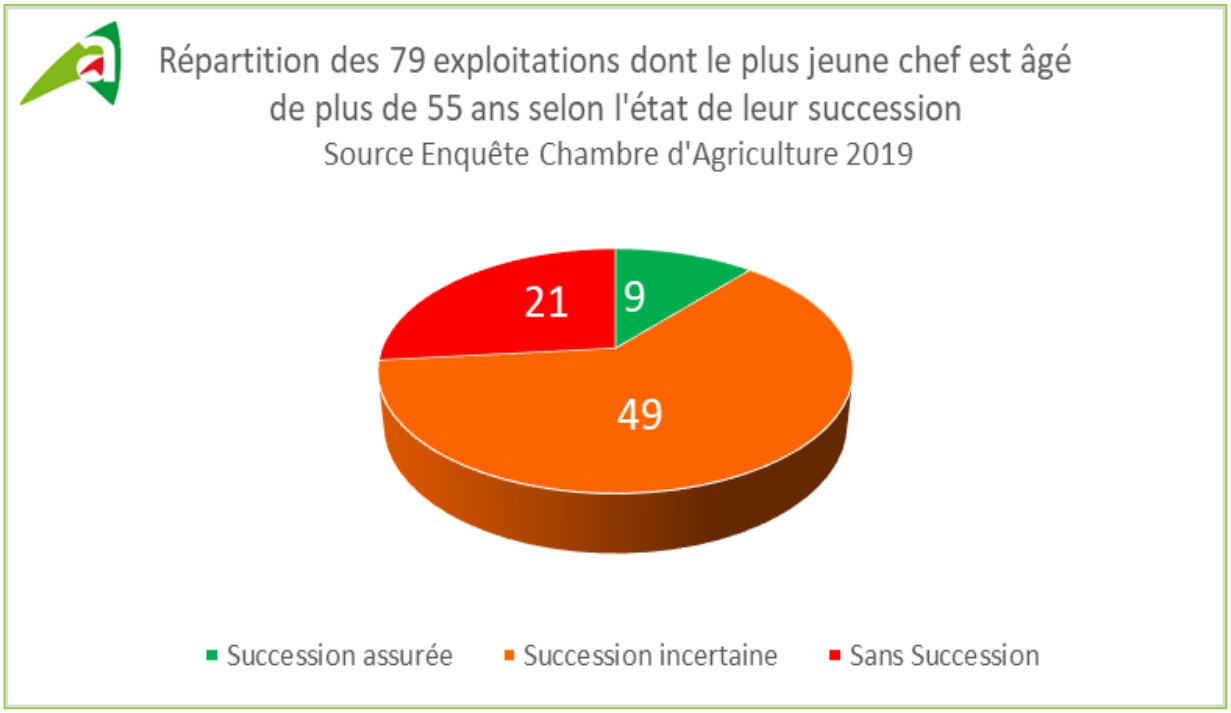

En 2019, ***79 exploitations ont leur plus jeune chef qui est âgé de plus de 55 ans.*** *A Tauriac, Brusque et Arnac,* on les retrouve à hauteur de 40 à 100 % des structures.

Parmi ces 79 structures (*voir Cartes et tableau annexé*) :

- ***9*** nous ont indiqué avoir une succession *assurée (11,3 %)*,
- ***49*** nous ont indiqué avoir une succession *incertaine (62 %)*,
- ***21*** nous ont indiqué ne pas avoir de succession *(26 %).*

70 exploitations, soit 24 % du total des structures, sont donc susceptibles de cesser leur activité d'ici 5 à 10 ans dans la CCMRR (succession incertaine et non assurée). Si elles se confirment, *ces cessations d'activités pourraient entraîner une mobilité foncière pouvant aller de* ***1122*** *à* ***4457*** *ha* (soit 4 à 17 % de la SAU cumulée des exploitations).

La tendance enregistrée entre 1988 et 2010, à savoir la disparition de 12 exploitations par an, devrait donc **ralentir** pour passer à *une perte de 70 exploitations supplémentaires d'ici 10 ans (cf. Tableau annexé).*

Le contexte économique et la mise en place de la politique agricole commune (PAC) ont conduit à une modernisation et à une restructuration importante des exploitations agricoles. Aujourd'hui, la majorité des exploitations disposent d'équipements modernes et fonctionnels ce qui leur donne des atouts quant à leur pérennité. Des arrêts d'activité peuvent également intervenir en cours de carrière, phénomène que l'on ne connaissait guère auparavant. Cependant, ces chiffres ne constituent qu'une indication et de nouvelles installations, notamment hors cadre familial, pourraient limiter en partie la baisse des exploitations.

LES FAITS MARQUANTS

- *L'agriculture est un **moteur économique** du territoire puisqu'elle permet à près de **479 chefs d'exploitation** de produire et travailler sur place.*
- ***Le nombre d'exploitations a diminué** de **43 %** entre 1988 et 2010 et de **26 %** entre 2000 et 2019. **Cette baisse s'est ralentie depuis 2000.***
- ***L'organisation collective en place** (CUMA,…) permise par la densité actuelle des exploitations est un pilier du fonctionnement pour beaucoup de structures.*
- ***La pyramide des âges** montre un défaut de renouvellement des générations puisque 27 % des exploitations ont leur plus jeune chef âgé de plus de 55 ans et 21 % de moins de 35 ans.*
- *Enfin, parmi les **79 exploitations concernées par la transmission**, seules **11,3 % ont une succession assurée**.*

LES ENJEUX

- ***Tenir compte de l'activité agricole** dans la planification de l'aménagement du territoire pour :*
  - *permettre le maintien des exploitations agricoles sur l'ensemble de la CCMRR,*
  - *favoriser la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs,*
  - *maintenir les outils collectifs en place.*
- *Permettre, au travers du zonage du PLUi, **la protection de l'activité agricole pour assurer son maintien et/ou son développement.***

D. L'OCCUPATION DE L'ESPACE

I. LES ESPACES AGRICOLES

DEFINITION

Il est nécessaire de distinguer et préciser deux notions : la SAU intercommunale et la SAU des exploitations de la Communauté de communes.

La SAU intercommunale *représente la totalité des surfaces agricoles de chaque commune, que ces surfaces soient exploitées par des agriculteurs ayant leur siège social sur le territoire de la CCMRR ou à l'extérieur.*

La SAU des exploitations *est la somme des surfaces agricoles utilisées par les exploitants ayant leur siège social dans la Communauté de communes. Ces surfaces peuvent donc être situées au sein des 23 communes mais aussi hors du territoire.*

1. LA SAU : 43 % DU TERRITOIRE

En 2000, la SAU intercommunale était de ***28 556 hectares*****,** elle représente ***43,8 %*** de la superficie de la CCMRR (65 237 ha).

L'évolution de la SAU du territoire de la CCMRR

Communes	**SAU des communes - RGA 2000** (ha)	Proportion SAU dans superficie communale (2000)	SAU des communes **RPG 2017 (ha)**
Arnac sur Dourdou	67	*4%*	
Balaguier sur Rance	443	*45,2%*	
Belmont sur Rance	3049	*69%*	
Brusque	571	*15,8%*	
Camarès	1745	*41,7%*	
Combret	2497	*50,1%*	
Fayet	286	*18%*	
Gissac	1497	*48,3%*	
La Serre	1243	*67,1%*	
Laval Roquecézière	1371	*44,7%*	
Mélagues	832	*18,7%*	
Montagnol	1309	*38%*	
Montfranc	489	*78,9%*	
Montlaur	2783	*66,9%*	
Mounès Prohencoux	1890	*50,2%*	
Murasson	1847	*45,9%*	
Peux et Couffouleux	941	*43,3%*	
Pousthomy	773	*44,6%*	
Rebourguil	2002	*56,7%*	
St Sernin sur Rance	414	*37,2%*	
St Sever du Moustier	1351	*51,9%*	
Sylvanès	636	*37,5%*	
Tauriac de Camarès	520	*21%*	
TOTAL	**28 556 ha**	***43,8%***	**29790 ha**

En 2010, le RGA n'a pas fourni de données sur la SAU intercommunale. Néanmoins, en observant les surfaces déclarées au Recensement Parcellaire Graphique (RPG de 2017), on comptabilise ***29 790 hectares de SAU (45,6 % de la CCMRR)***. Toutefois, cette

comparaison est délicate car le **RPG est fondé sur la déclaration des surfaces PAC[3] et il n'est donc pas exhaustif.** Certaines parcelles peuvent être cultivées sans être déclarées. De plus, 3055 hectares de SAU sont aussi des bois. Ce qui nous permet d'avancer que ***26 735 hectares*** de terres agricoles « non boisées » seraient cultivés en 2017, soit ***41 %*** de la CCMRR.

Toutefois, la part de terres agricoles SAU est très variable selon les communes. Plusieurs communes ont une SAU qui couvre ***plus de 60 %*** de leur territoire : *Belmont sur Rance, La Serre, Montfranc, Montlaur*. Dans d'autres communes, la part de la SAU dans la superficie communale est plus faible : ***moins de 20 % de SAU*** (*Arnac sur Dourdou, Brusque, Fayet, Mélagues*).

Ces *disparités* et ces évolutions peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la topographie : la présence de *pentes* importantes, qui constituent un frein à la mécanisation et donc à la mise en culture des surfaces ;
- la présence d'espaces naturels et notamment des *forêts*. Celles-ci sont particulièrement présentes à *Mélagues et Arnac (+ 60 % de la commune est boisée) ;*

2. L'OCCUPATION DES SOLS : 81 % DU TERRITOIRE EN HERBE

Le territoire de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier est marqué par une *activité agricole très présente*. ***Plus de 45 % de la surface du territoire est occupé par des terres à vocation agricole*** *(voir Carte).* Les terres agricoles se répartissent généralement en deux grands ensembles :

- *les terres labourables* : ce sont essentiellement des terres mécanisables avec une rotation de cultures (céréales, maïs, prairies temporaires) ;
- *les prairies naturelles* ou *prairies permanentes* qui ne produisent que de l'herbe. Elles se situent essentiellement en bordure de vallée ou dans des secteurs pentus. Ces parcelles ne se labourent pas.

Les **zones de prairies** sont associées à des exploitations d'élevage. Elles sont utilisées pour le pâturage et/ou pour la production de foin pour les parcelles les plus mécanisables. Les ***surfaces en herbe*** permanentes ou temporaires représentent ***81 % de la SAU.*** Les parcelles de **céréales** sont présentes sur environ **5340 ha, soit 18 % de la SAU** du RPG 2017.

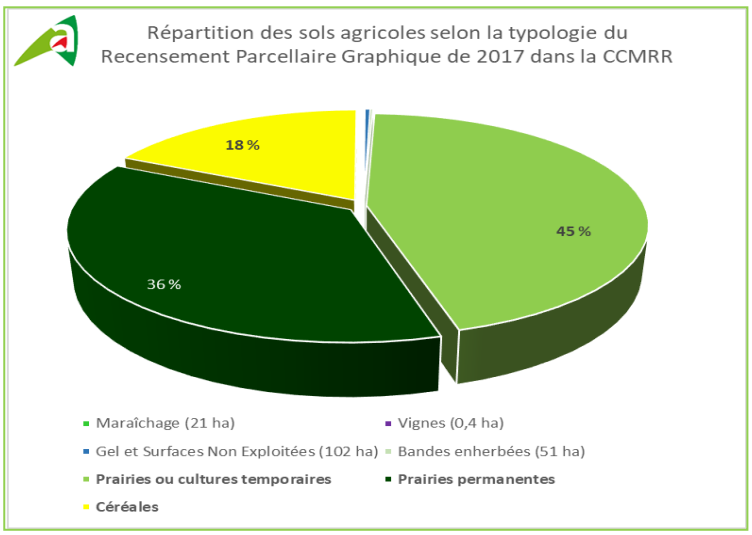

[3] Politique Agricole Commune

Occupation des sols - Communauté de communes Monts, Rance et Rougier

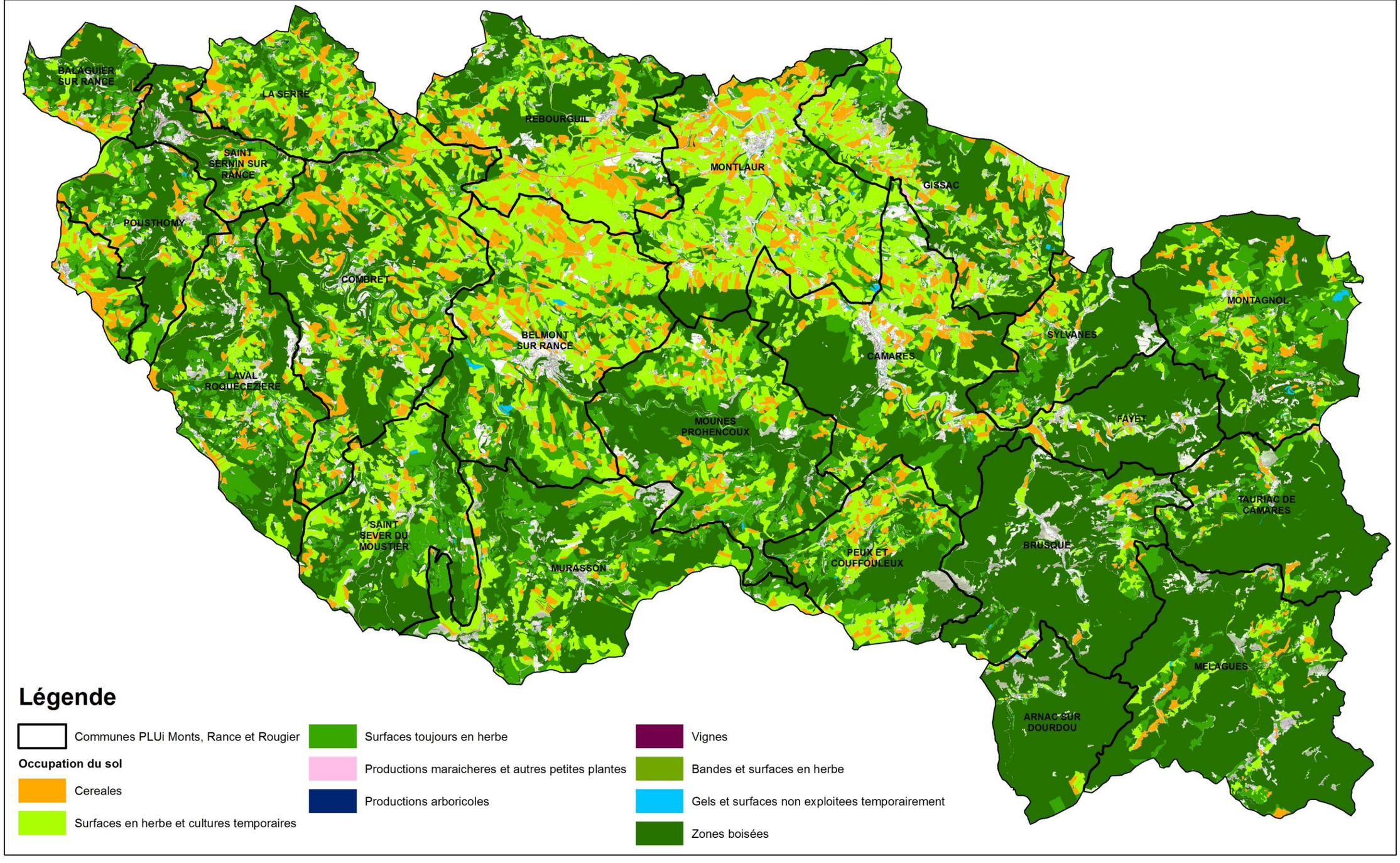

Sources : Scan 25 2015, RPG 2017, BDTopo 2015,
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron-Angéline FABRE, 2019

3. DIMINUTION DE LA SAU CUMULEE DES EXPLOITATIONS

Évolution de la SAU des exploitations de 1988 à 2019 dans la CCMRR

Communes	SAU des exploitations RGA 1988	SAU des exploitations RGA 2000	SAU des exploitations RGA 2010	% Evolution 1988 et 2010	SAU des exploitations en 2019	% Evolution 2010-2019
Arnac sur Dourdou	s	s	38	*0 %*	35	*-7,9%*
Balaguier sur Rance	534	585	499	*-6,6%*	634	*+27,1%*
Belmont sur Rance	3077	3047	3041	*-1,2%*	2872	*-5,6%*
Brusque	528	564	333	*-36,9%*	320	*-3,9%*
Camarès	1787	1851	1776	*-0,6%*	1966	*+10,7%*
Combret	2124	2332	2358	*11%*	2010	*-14,8%*
Fayet	239	211	112	*-53,1%*	92	*-17,9%*
Gissac	1381	1534	1520	*10,1%*	1555	*2,3%*
La Serre	1304	1222	1166	*-10,6%*	1155	*-0,9%*
Laval Roquecézière	1392	1148	951	*-31,7%*	840	*-11,7%*
Mélagues	927	831	819	*-11,7%*	683	*-16,6%*
Montagnol	1300	1163	1200	*-7,7%*	830	*-30,8%*
Montfranc	495	533	567	*14,5%*	420	*-25,9%*
Montlaur	2406	2348	2398	*-0,3%*	2206	*-8%*
Mounès Prohencoux	1692	1829	1753	*3,6%*	1829	*4,3%*
Murasson	1426	1570	1494	*4,8%*	1494	*0%*
Peux et Couffouleux	1020	1200	1267	*+24,2%*	1176	*-7,2%*
Pousthomy	805	841	909	*12,9%*	947	*4,2%*
Rebourguil	2068	2174	2731	*+32,1%*	2459	*-10%*
St Sernin sur Rance	426	371	357	*-16,2%*	355	*-0,6%*
St Sever du Moustier	1206	1242	1173	*-2,7%*	1120	*-4,5%*
Sylvanès	715	694	599	*-16,2%*	512	*-14,5%*
Tauriac de Camarès	343	334	301	*-12,2%*	294	*-2,3%*
TOTAL	**27 195**	**27 624**	**27 362**	***+0,6%***	**25 804**	***-6,1%***

En 2010, la **SAU cumulée des exploitations est de 27 362 *ha,*** selon le RGA. Elle est restée stable depuis 1988. En **2019,** d'après les enquêtes de la Chambre d'agriculture, la SAU des exploitations de la CCMRR est de ***25 804 ha,*** soit 1558 ha de moins qu'au RGA de 2010. L'écart entre le RGA et l'enquête de 2019 peut être expliqué sans doute par la baisse du nombre d'exploitations dans la CCMRR et aussi par la non prise en compte des exploitations ne générant pas une activité économique contrairement aux données du RGA.

En 2000, le décalage entre la SAU du territoire (28 556 ha) et la SAU exploitée par les exploitations (27 624 ha) ayant leur siège dans la communauté est de ***932 hectares.*** Cette différence s'explique par le fait que d*es agriculteurs ayant leur siège hors de la CCMRR exploitent des terres de la Communauté.*

Sur certaines communes, la SAU des exploitations a fortement varié depuis 1988 : *Brusque* a perdu 37 %, *Fayet* 53 %, alors que *Peux et Couffouleux* et *Rebourguil* ont augmenté la SAU cumulée de leurs exploitations (24 % et 32 %).

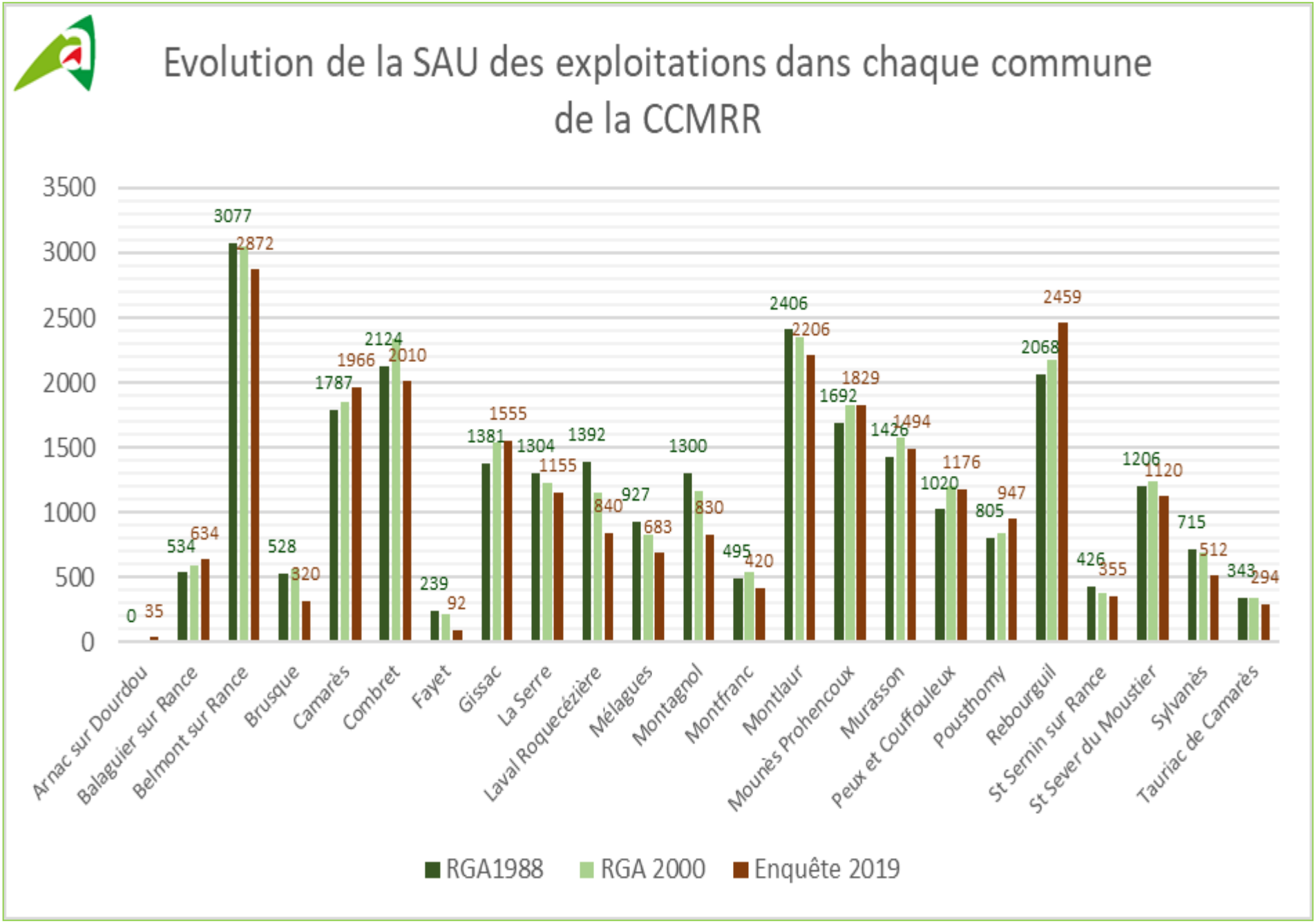
Evolution de la SAU des exploitations dans chaque commune de la CCMRR
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
0
35
534
634
3077
2872
528
320
1787
1966
2124
2010
239
92
1381
1555
1304
1155
1392
840
927
683
1300
830
495
420
2406
2206
1692
1829
1426
1494
1020
1176
805
947
2068
2459
426
355
1206
1120
715
512
343
294
Arnac sur Dourdou
Balaguier sur Rance
Belmont sur Rance
Brusque
Camarès
Combret
Fayet
Gissac
La Serre
Laval Roquecézière
Mélagues
Montagnol
Montfranc
Montlaur
Mounès Prohencoux
Murasson
Peux et Couffouleux
Pousthomy
Rebourguil
St Sernin sur Rance
St Sever du Moustier
Sylvanès
Tauriac de Camarès
RGA1988
RGA 2000
Enquête 2019

4. DES EXPLOITATIONS QUI AGRANDISSENT LEUR TAILLE DE SAU

En 2010, la SAU moyenne par exploitation de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier est de ***80 ha***. Elle a été *multipliée par 1,8 depuis 1988*. C'est durant la période 1988–2000 que la SAU moyenne a le plus augmenté. Elle est passée de 45 à 69 ha. Avec 80 ha en 2010, la SAU moyenne des exploitations de la CCMRR est supérieure à celle du département (58 ha) et de la région Occitanie (42,4 ha).

La SAU moyenne par exploitation en 2010 est de ***95 hectares*** dans l'ensemble du *Parc Naturel Régional des Grands Causses.*[4]

En 2019, la SAU moyenne des 292 exploitations passe à ***88 ha/exploitation*** (+7,5 % par rapport au RGA 2010).

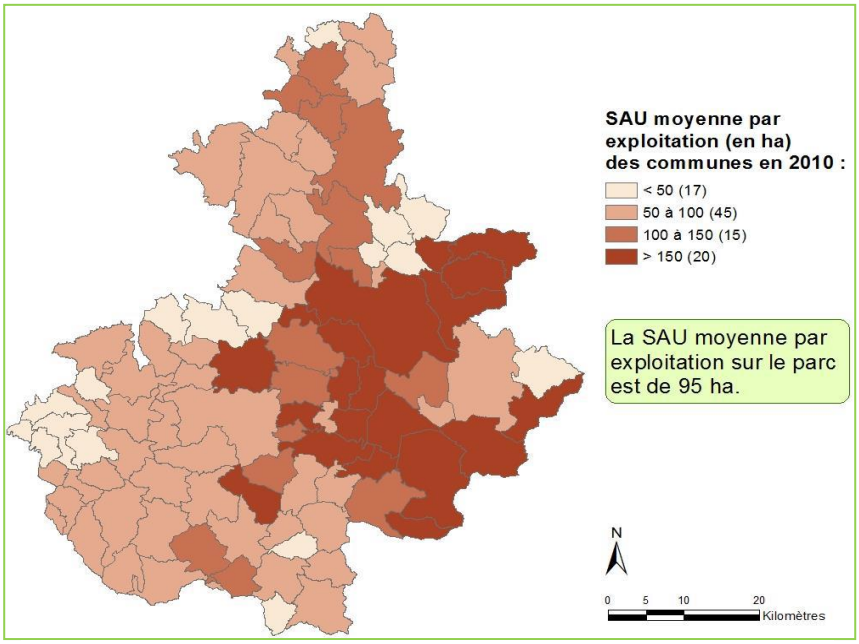

Surface agricole utile moyenne par exploitation des communes du Parc (RGA 2010) - Diagnostic des espaces agricoles et naturels du Parc naturel régional des Grands Causses- *INRA Toulouse*

Toutefois des disparités existent en 2019. Les communes de *Brusque, Arnac, Fayet, Laval Roquecezière* ont les SAU moyenne/exploitation les plus faibles (moins de 55 ha), contrairement à *Camarès, Gissac, Montfranc, Montlaur, Mounès Prohencoux, Peux et Couffouleux et Rebourguil* qui enregistrent les moyennes de SAU par exploitation les plus fortes (plus de 100 ha par structure) *(cf. tableau annexé).*

En 2019, la SAU moyenne par chef d'exploitation est d'environ ***53 hectares*** (25 804 ha pour 479 chefs). De 1988 à 2010, l'augmentation de la SAU moyenne a été importante sur quasiment toutes les communes. Les plus fortes croissances ont été enregistrées à *St Sernin* (x 2,9), *Peux et Couffouleux* (x 2,6). En revanche, les exploitations de *Fayet, Mélagues, Belmont sur Rance* ont une SAU moyenne qui a moins augmenté (x1,1 à x1,3)

[4] Diagnostic des espaces agricoles du Parc Naturel Régional des Grands Causses, Observatoire du Développement Rural, INRA Toulouse, 2015

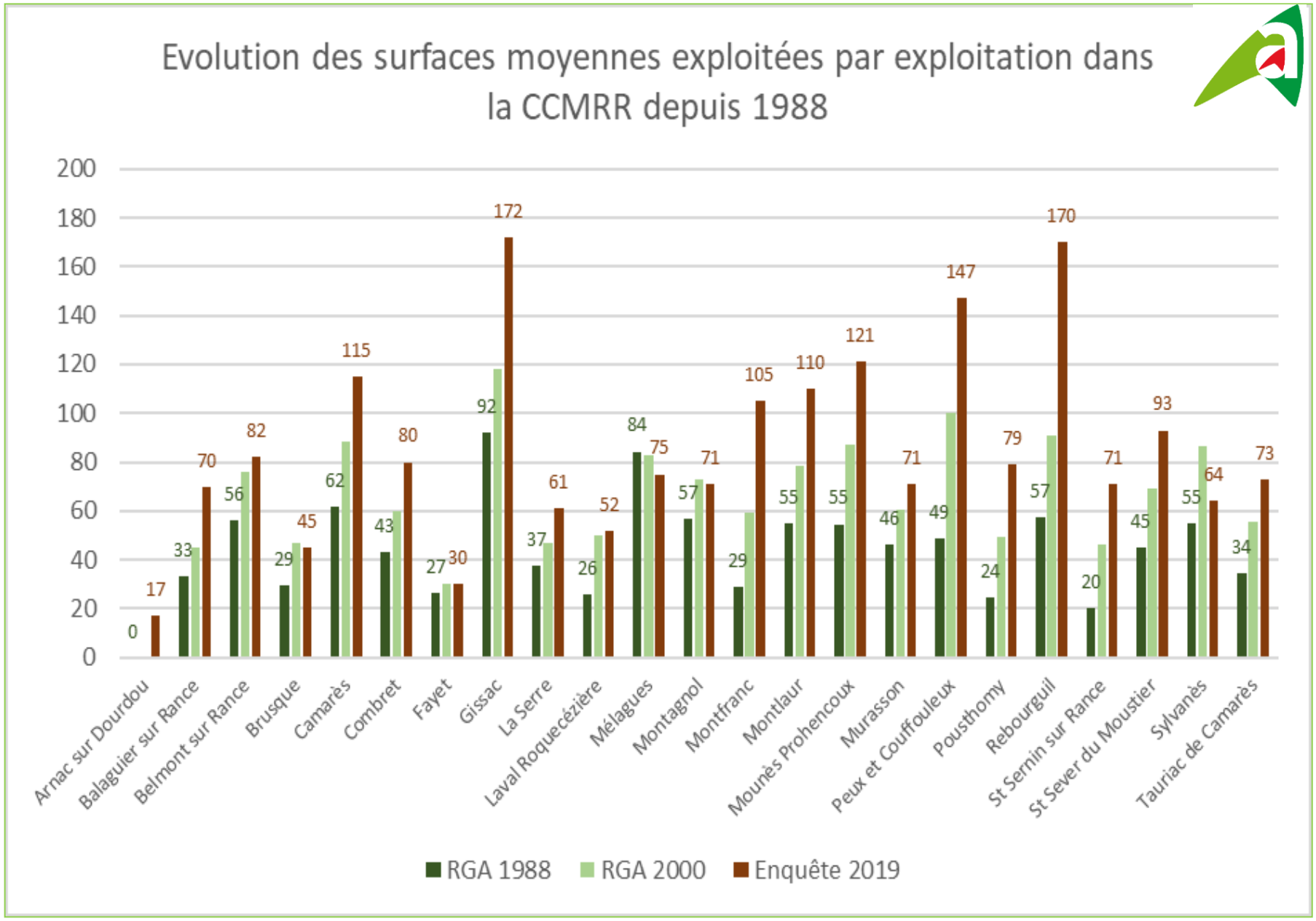
Evolution des surfaces moyennes exploitées par exploitation dans la CCMRR depuis 1988
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
Arnac sur Dourdou
Balaguier sur Rance
Belmont sur Rance
Brusque
Camarès
Combret
Fayet
Gissac
La Serre
Laval Roquecézière
Mélagues
Montagnol
Montfranc
Montlaur
Mounès Prohencoux
Murasson
Peux et Couffouleux
Pousthomy
Rebourguil
St Sernin sur Rance
St Sever du Moustier
Sylvanès
Tauriac de Camarès
0
17
33
70
56
82
29
45
62
115
43
80
27
30
92
172
37
61
26
52
84
75
57
71
29
105
55
110
55
121
46
71
49
147
24
79
57
170
20
71
45
93
55
64
34
73
RGA 1988
RGA 2000
Enquête 2019

II. LA FORET : 46 % DE LA CCMRR

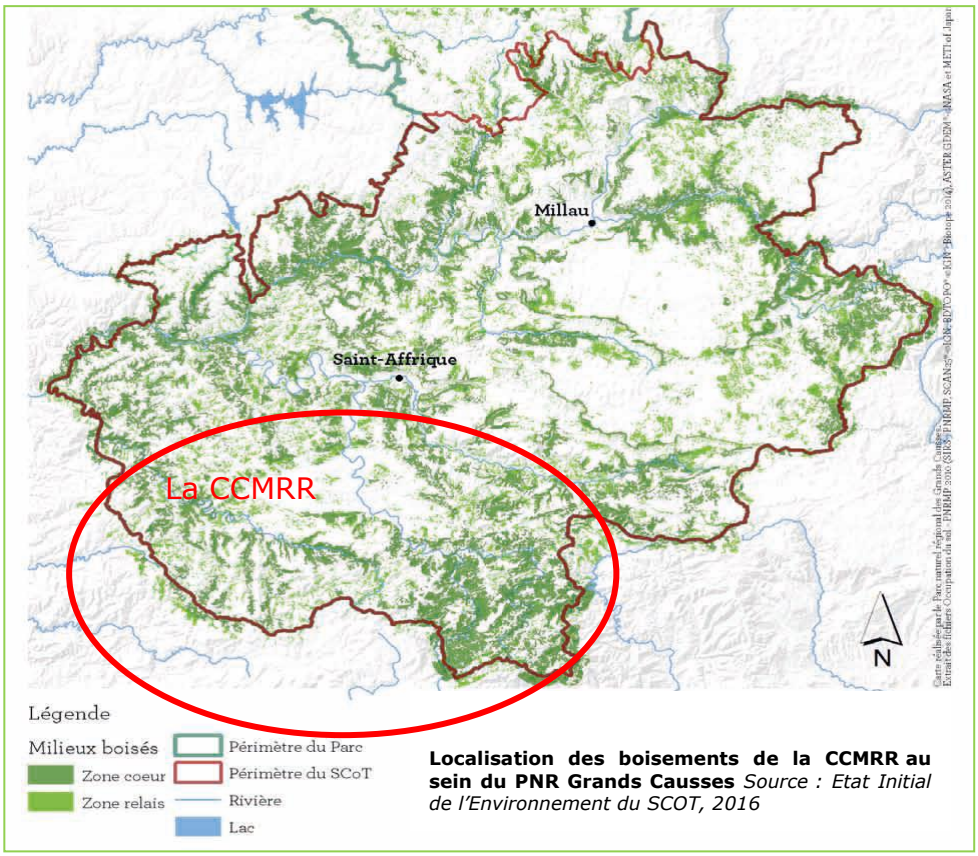

Localisation des boisements de la CCMRR au sein du PNR Grands Causses *Source : Etat Initial de l'Environnement du SCOT, 2016*

Dans le PNR des Grands Causses, les bois et forêts occupent près de 43 % du territoire, selon l'institut national de l'information géographique et forestière (iGN 2008). « *En une quinzaine d'années, de 1994 à 2008, ils auraient progressé de 17,5 % »,* (Etat Initial de l'Environnement du SCOT).

1. UN TERRITOIRE INSERE ENTRE TROIS REGIONS FORESTIERES

La Communauté de Communes est rattachée à trois régions forestières : *Les Monts de Lacaune (n°8), le secteur de Camarès (n°6)* et *la forêt de type Ségala (n°3).*[5] La forêt se situe principalement dans les vallées ou les lieux difficilement mécanisables. C'est une forêt peu gérée, en raison de la topographie, du morcellement important et de la multitude de propriétaires.

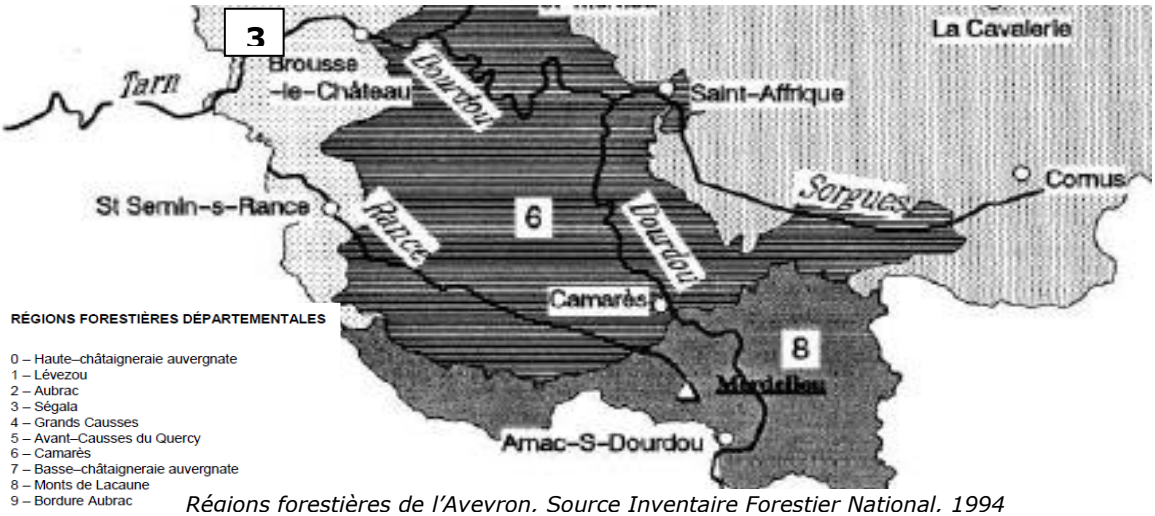

Régions forestières de l'Aveyron. Source Inventaire Forestier National. 1994

[5] Régions Forestières du Département de l'Aveyron, Inventaire, Forestier National - 1995,

2. DES DISPARITES ENTRE COMMUNES

Sur les 65 237 hectares de surface du territoire intercommunal, *la forêt occupe 21 450 ha en 2009* soit près de ***35 %, selon l'INSEE*** (base cadastrale). Même si la part de surface boisée est plus forte que celle du département *(31 %),* elle serait restée plutôt stable entre 1988 et 2009 (cf. tableau annexé).

Selon ces mêmes chiffres, cinq communes comptent plus de la moitié des forêts de la CCMRR : *Mélagues* (2672 ha), *Brusque* (2013 ha), *Combret* (1821 ha), *Tauriac* (1436 ha), *Murasson* (1314 ha), soit près de *8980 hectares.*

Les données de l'INSEE sont à relativiser. Selon le logiciel de cartographie **SIG** Arc Gis, la forêt avoisinerait plutôt ***33 313 hectares***, selon la base de l'IGN (BD Topo de 2015 – forets, peupleraies et vergers). Parmi ces 33 313 hectares, 3055 ha sont aussi déclarés au RPG (déclaration des surfaces PAC).

La forêt en 2015 couvrirait 30 258 hectares, soit plutôt 46 % de la CCMRR.

Boisements - Communauté de communes Monts, Rance et Rougier

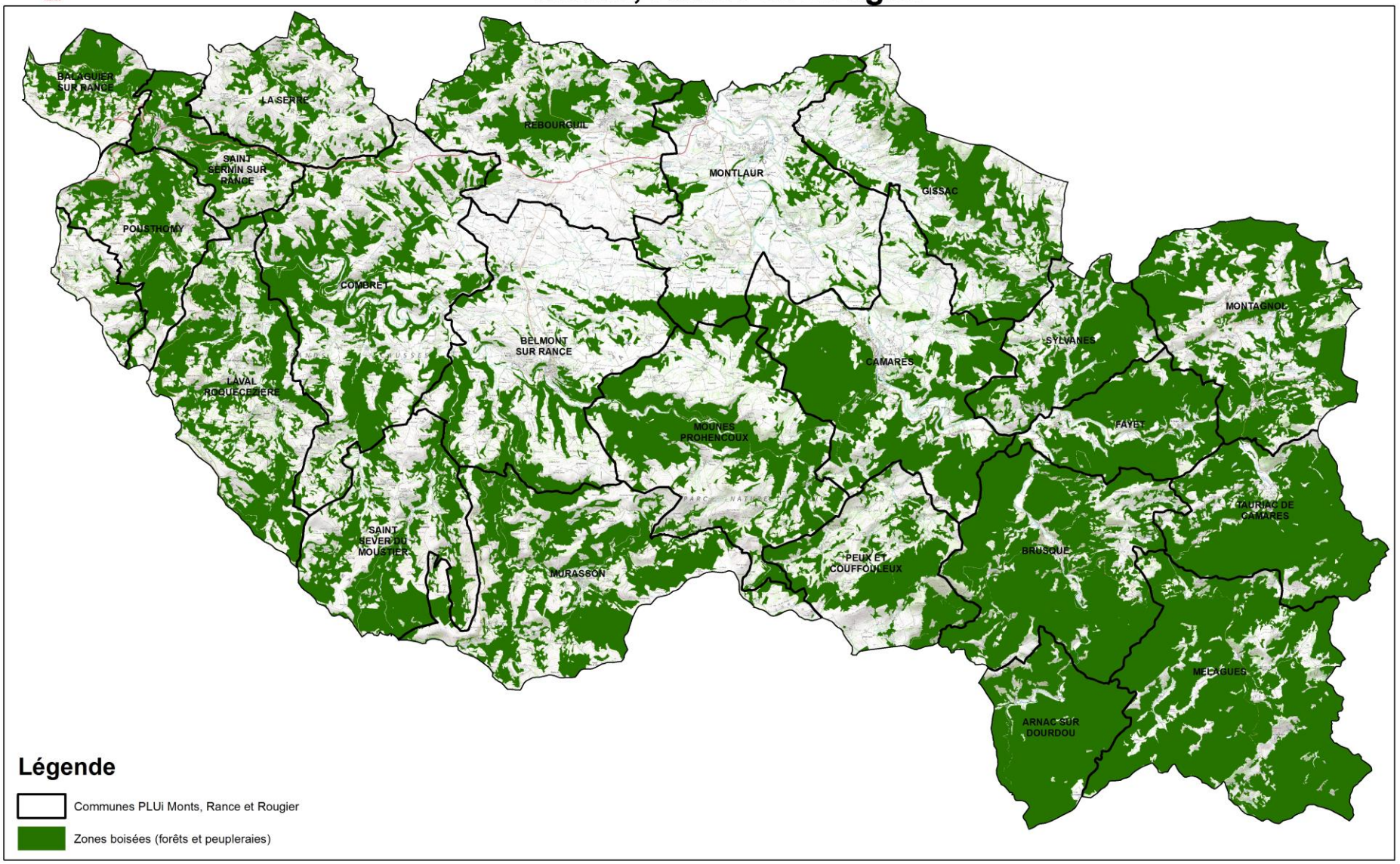

Sources : Scan 25 2015, RPG 2017, BDTopo 2015,
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron-Angéline FABRE, 2019

LES FAITS MARQUANTS

- **43 %** de la surface du territoire est occupée par ***l'activité agricole*** dont **81 %** sont des surfaces en **herbe.**
- **Une SAU moyenne par exploitation** qui augmente : elle a presque *doublé en 30 ans* (passage de 45 ha/ exploitation en 1988 à 88 ha en 2019).
- Le territoire est couvert par 30 258 ha de ***forêt***, soit environ **46 %**.

E. LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LEURS EVOLUTIONS

I. DES PRODUCTIONS ANIMALES TRADITIONNELLES

Les productions animales sont majoritaires sur le territoire puisqu'elles représentent 88 % des productions. En 2019, 311 ateliers de productions animales sont recensés. A eux seuls, les « ovins lait » concentrent plus de 43 % des ateliers d'élevage. Dans le graphique ci-dessous, une exploitation peut comporter plusieurs ateliers.

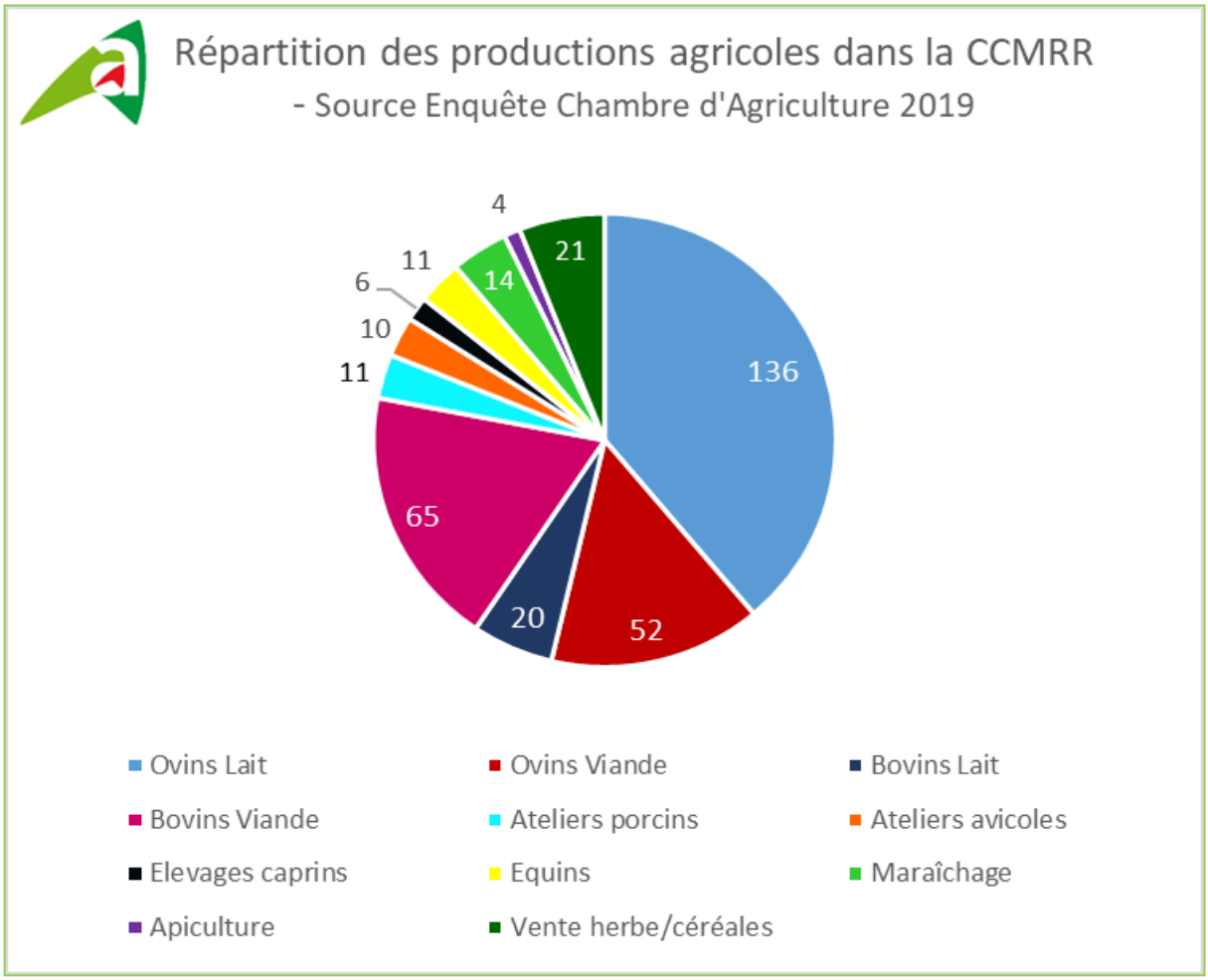

1. ÉTAT ACTUEL DES PRODUCTIONS PRINCIPALES

Les données du tableau ci-après représentent les *effectifs d'animaux présents dans chaque commune.* Une exploitation peut être comptabilisée plusieurs fois si elle possède plusieurs productions et donc plusieurs troupeaux *(Cf. Tableau ci-après).*

a. Des ovins lait présents dans 47 % des structures

- Présents sur 136 *exploitations agricoles*
- 57 967 brebis laitières
- Effectif moyen/exploitation : *426 brebis laitières* (moyenne départementale : 270).

Les brebis laitières constituent la production majoritaire au sein des 23 communes. Les plus forts effectifs se trouvent dans les communes de *Rebourguil* (9110 unités), *Belmont sur Rance* (7144), *Montlaur* (5805) alors qu'à *Arnac* aucune brebis n'est recensée et à *Peux et Couffouleux,* seulement 1 structure est concernée.

Les plus fortes moyennes de troupeau se situent à *Sylvanès (603 brebis/exploitation), Camarès (579/exploitation)*. En revanche, à *Tauriac et à Brusque*, les troupeaux sont en moyenne de taille plus réduite (280 brebis laitières en moyenne).

b. Les vaches allaitantes présentes sur 22 % des exploitations

- Présentes dans *65 exploitations*
- 2 729 vaches allaitantes
- Effectif moyen par exploitation : *42 vaches* (moyenne départementale : 30).

Les « bovins viande » sont le deuxième type d'élevage le plus répandu dans l'ensemble des 23 communes.

Les plus forts effectifs de vaches allaitantes se trouvent dans les communes de *Peux et Couffouleux* (395 unités), *Mounès Prohencoux* (308 unités). Le secteur des Monts de Lacaune détient un cheptel de vaches allaitantes important, alors que les troupeaux sont une production plutôt secondaire avec une moyenne en dessous de 20 vaches dans certaines communes *(Gissac, Fayet, Sylvanès, Tauriac, Fayet, La Serre),* voire absente *(Arnac, St Sernin).*

c. Les ovins viande : 18 % des structures

- Présents dans *52 exploitations*
- 8 122 brebis viande
- Effectif moyen par exploitation : *156 brebis* (moyenne départementale : 116).

Les ovins sont la troisième production de la communauté. C'est à *Camarès (1286* unités) et à *Murasson* (1060 brebis) que l'on retrouve les effectifs les plus élevés.

Les exploitations en production ovins viande sont présentes parmi seulement 17 communes et comptent en moyenne 156 brebis mères.

Il s'agit dans la plupart des cas d'une *production complémentaire*, principalement vouée à l'entretien des secteurs en pente.

De manière plus spécifique, 5 exploitations ont mis en place des *ateliers d'engraissement d'ovins :* 1 à *La Serre*, 1 à *Montlaur* (agneaux), 1 à *St Sernin*, 2 à *St Sever* (agneaux).

d. Les bovins lait : 7 % des structures

- Présents dans *20 exploitations*
- 992 vaches laitières
- Effectif moyen/ exploitation : 50 vaches laitières (moyenne départementale : (29)

Les « bovins lait » sont présents sur *20* structures de la Communauté *: Belmont* (5 structures), *Mounès Prohencoux* (4 structures), *Camarès* et *Peux et Couffouleux* (3).

Les plus forts effectifs de vaches laitières se trouvent dans les communes de *Peux et Couffouleux* (137 unités), *Mounès Prohencoux* (195 unités). Les troupeaux ne sont présents que dans 8 communes et les moyennes des troupeaux y sont très élevées (minimum 45 vaches).

LEGENDE

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

PRODUCTIONS

- Apiculture
- Bovins Lait
- Bovins Viande
- Ovins Lait
- Ovins Viande
- Ovins Engraissement
- Caprins
- Porcs
- Equins
- Volailles
- Gibier
- Pisciculture
- Maraîchage et plantes
- Chênes truffiers
- Vente herbe
- Bovins Lait - Bovins Viande
- Bovins Viande - Bovins Lait
- Bovins Viande - Caprins
- Bovins Viande - Canins
- Bovins Viande - Porcs
- Bovins Viande - Volailles
- Bovins Viande - Vente herbe
- Bovins Viande - Maraîchage
- Ovins Lait - Bovins Viande
- Ovins Lait - Caprins
- Ovins Lait - Canins
- Ovins Lait - Equins
- Ovins Lait - Ovins Engraissment
- Ovins Lait - Ovins Viande
- Ovins Lait - Porcs
- Ovins Lait - Volailles
- Ovins Lait - Vente herbe
- Ovins Viande - Bovins Lait
- Ovins Viande - Bovins Viande
- OvinsViande - Equins
- Ovins Viande - Maraîchage
- Ovins Viande - Porcs
- Ovins Viande - Volailles
- Ovins Viande - Vente herbe
- Porcs - Bovins Viande
- Volailles - Maraîchage
- Ovins Engraissement - Maraîchage - Apiculture
- Ovins Lait - Bovins Viande - Ovins Engraissement
- Ovins Lait - Bovins Viande - Maraîchage
- Ovins Lait - Ovins Viande - Bovins Viande
- Ovins Lait - Ovins Viande - Volailles
- Ovins Viande - G-ibier - Vente herbe
- Ovins Viande - Volailles - Ovins Engraissement

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Communes

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE - Productions

N

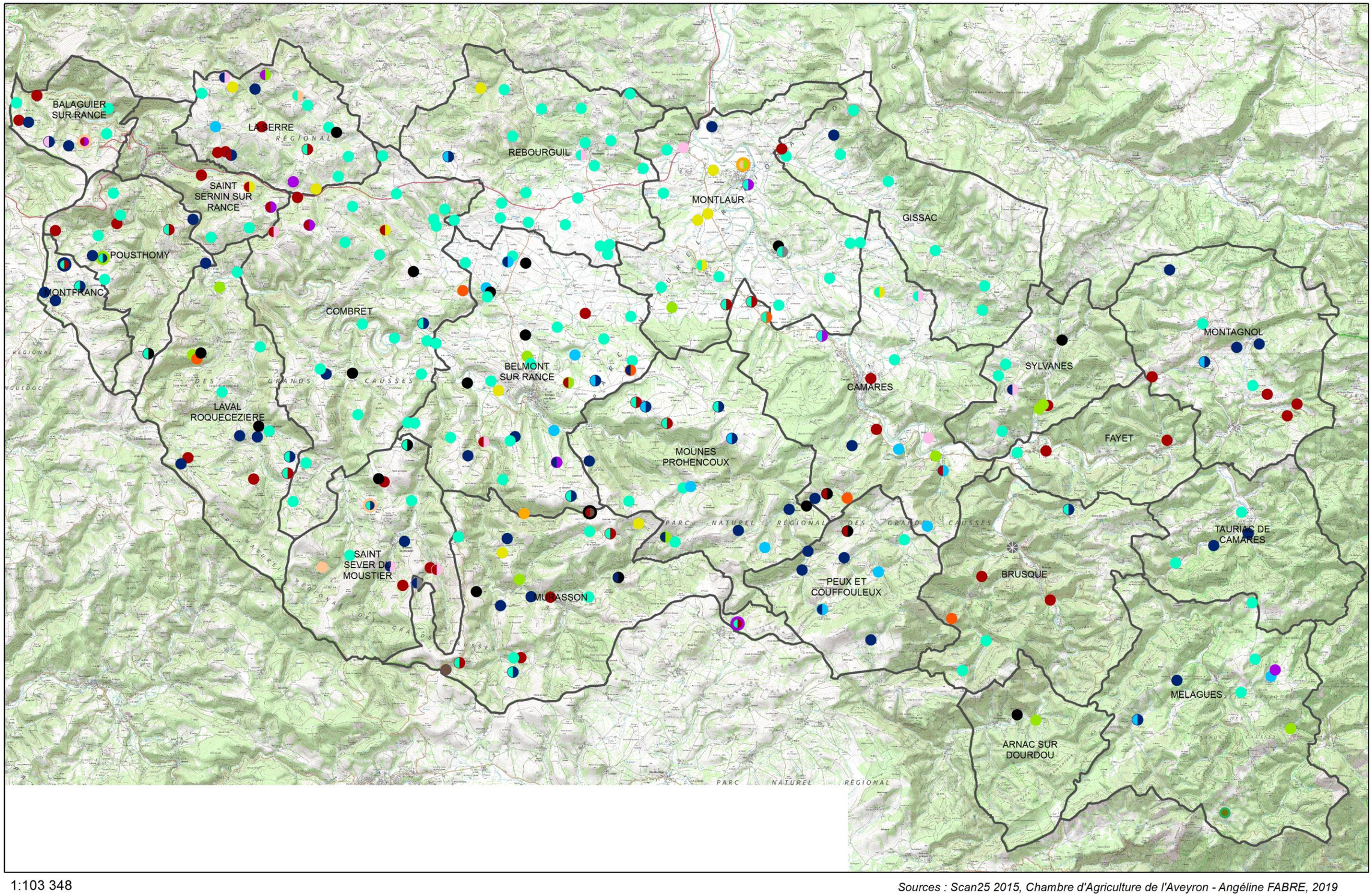

1:103 348

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Communes	Ovins Lait 2019			Ovins viande 2019			Bovins Lait 2019			Vaches viande 2019		
	Nbre exploitations Ovins Lait	Total Cheptel Brebis Lait	Moyenne troupeau	Nombre exploitations Ovins Viande	Total cheptel Brebis Viande	Moyenne troupeau	Nbre exploitations Bovins lait	Total Cheptel Vaches Lait	Moyenne troupeau	Nbre exploitations Bovins Viande	Total cheptel Vaches Viande	Moyenne Troupeau
Arnac sur Dourdou	0	0	*0*	0	0	*0*	0	0	*0*	0	0	*0*
Balaguier sur Rance	3	1050	*350*	3	510	*170*	0	0	*0*	3	125	*42*
Belmont sur Rance	16	7144	*447*	3	425	*142*	5	222	*44*	7	213	*30*
Brusque	3	860	*287*	2	107	*54*	0	0	*0*	1	30	*30*
Camarès	6	3475	*579*	5	1286	*257*	3	136	*45*	2	23	*12*
Combret	17	5500	*324*	4	490	*123*	0	0	*0*	2	150	*75*
Fayet	1	450	*450*	0	0	*0*	0	0	*0*	2	25	*13*
Gissac	7	3508	*501*	1	250	*250*	0	0	*0*	1	20	*20*
La Serre	7	2654	*379*	5	692	*138*	1	80	*80*	3	63	*21*
Laval Roquecézière	6	2380	*397*	3	435	*145*	0	0	*0*	4	119	*30*
Mélagues	3	1200	*400*	0	0	*0*	2	122	*61*	2	25	*13*
Montagnol	2	590	*295*	4	740	*185*	1	55	*55*	4	180	*45*
Montfranc	2	950	*475*	1	150	*150*	0	0	*0*	4	265	*66*
Montlaur	12	5805	*484*	1	200	*200*	0	0	*0*	1	35	*35*
Mounès Prohencoux	6	2482	*414*	2	167	*84*	4	195	*49*	7	308	*44*
Murasson	7	2795	*399*	6	1060	*177*	0	0	*0*	6	270	*45*
Peux et Couffouleux	1	390	*390*	0	0	*0*	3	137	*46*	5	395	*79*
Pousthomy	6	2600	*433*	4	490	*123*	0	0	*0*	4	235	*59*
Rebourguil	20	9110	*456*	0	0	*0*	1	45	*45*	1	43	*43*
St Sernin sur Rance	2	1049	*525*	3	278	*93*	0	0	*0*	0	0	*0*
St Sever du Moustier	4	1610	*403*	4	790	*198*	0	0	*0*	3	155	*52*
Sylvanès	3	1810	*603*	1	52	*52*	0	0	*0*	1	20	*20*
Tauriac de Camarès	2	555	*278*	0	0	*0*	0	0	*0*	2	30	*15*
TOTAL	**136**	**57 967**	*426*	**52**	**8 122**	*156*	**20**	**992**	*50*	**65**	**2 729**	*42*

Répartition des ateliers ovins et bovins dans la CCMRR en 2019 selon l'enquête de la Chambre d'Agriculture

2. ÉVOLUTION DES CHEPTELS

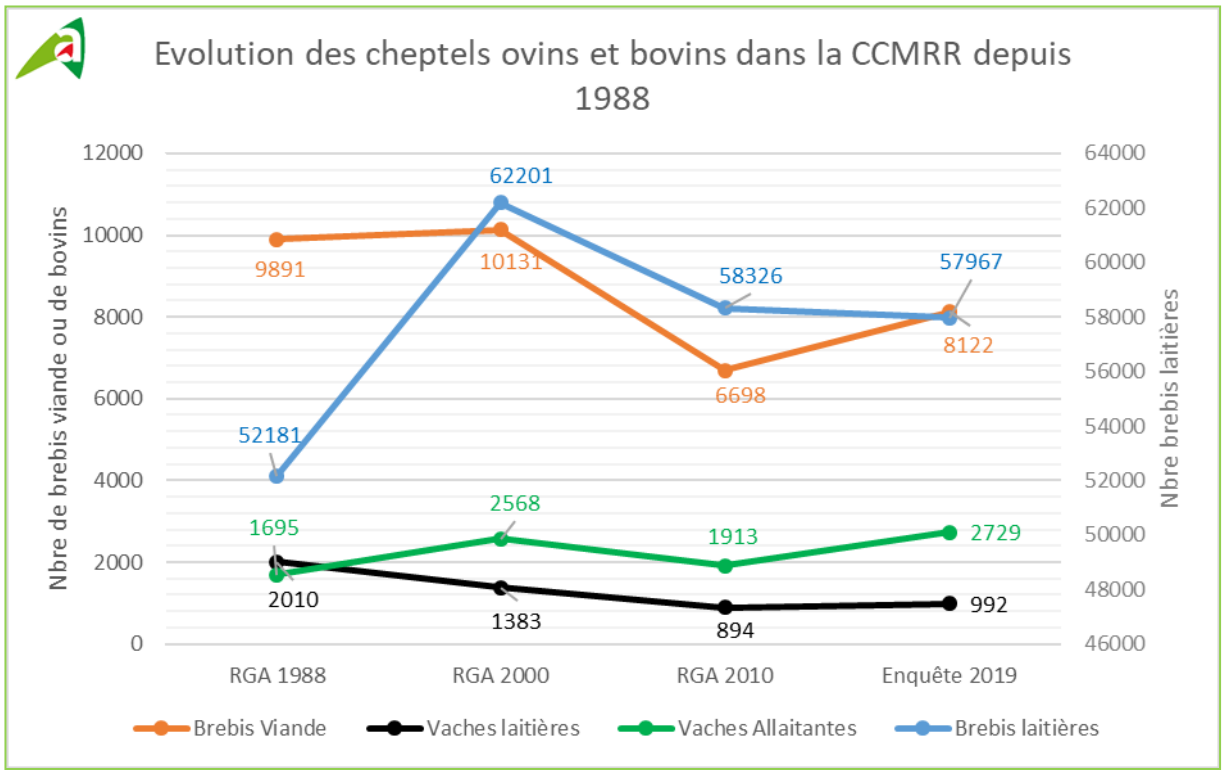

- Après une forte augmentation entre 1988 et 2000 (+10 020 brebis), **le cheptel de brebis laitières se stabilise** autour d'environ ***58 000 unités.*** Malgré la disparition de 306 exploitations entre 1988 et 2019, le nombre de *brebis laitières* a augmenté de **5 786 unités**, soit près de ***+11 %.*** Le cheptel de brebis laitières (58 326) de la CCMRR représente **10 % de l'Aveyron** (561 563 brebis lait) en 2010 (RGA).

- *Après une perte de 3433 brebis viande entre 2000 et 2010 (-34 %), l'enquête de 2019 montre une nouvelle* ***augmentation du cheptel brebis viande*** *dans la CCMRR (1424 brebis, +22 %) pour arriver à 8 122 unités.* Cette production avait été délaissée de manière générale en raison des crises successives qu'elle a subie (concurrence néozélandaise, variabilité des prix de vente) mais il semblerait qu'elle retrouve sa place (production en circuits courts, valorisation des agneaux…).

- *Le* ***nombre de vaches allaitantes*** *(2729)* ***s'est accru*** depuis 1988 de plus de 1000 vaches (soit +61 %). L'augmentation du nombre de vaches allaitantes peut s'expliquer par -le développement des filières qualité (« *Bœuf Fermier Aubrac* », *Veaux d'Aveyron et du Ségala*…) et par la conversion des ateliers bovins lait.

- Le troupeau de vaches laitières s'est réduit avec une perte de 1018 vaches depuis 1988, soit une réduction de près de 50 %. L'enquête permet de constater une **augmentation légère des effectifs de vaches laitières** entre 2010 et 2019 autour de 992 vaches laitières. On pourrait évoquer la mise en place des *quotas laitiers en 1984* qui ont bloqué le développement des ateliers laitiers, voire provoqué leur suppression.

COMMUNES	RGA 1988				RGA 2000				RGA2010				ENQUETE CA 2019			
	Brebis Lait	Brebis Viande	Vaches Lait	Vaches Viande	Brebis Lait	Brebis Viande	Vaches Lait	Vaches Viande	Brebis Lait	Brebis Viande	Vaches Lait	Vaches Viande	Brebis Lait	Brebis Viande	Vaches Lait	Vaches Viande
Arnac sur Dourdou	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	0	0	0	0
Balaguier sur Rance	1039	789	85	83	1147	465	60	93	960	s	s	s	1050	510	0	125
Belmont sur Rance	5533	853	301	168	7671	119	258	389	8008	433	250	192	7144	425	222	213
Brusque	792	12	108	90	850	36	52	23	807	s	s	s	860	107	0	30
Camarès	2300	585	240	34	2671	801	s	s	2968	910	175	47	3475	1286	136	23
Combret	5756	932	105	7	6694	1093	123	53	5928	980	s	s	5500	490	0	150
Fayet	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	450	0	0	25
Gissac	2842	576	s	s	4086	200	s	s	4050	s	s	s	3508	250	0	20
La Serre	3812	471	136	51	4800	979	100	71	3449	660	s	60	2654	692	80	63
Laval Roquecézière	4101	145	35	95	3187	678	0	98	2239	646	s	173	2380	435	0	119
Mélagues	1007	40	127	49	1105	8	100	104	957	s	129	s	1200	0	122	25
Montagnol	867	514	92	126	1065	276	85	255	720	s	s	170	590	740	55	180
Montfranc	1062	210	27	193	1306	0	30	190	1298	s	s	235	950	150	0	265
Montlaur	5366	930	42	17	5334	1391	s	0	5315	s	s	s	5805	200	0	35
Mounès Prohencoux	1978	89	307	199	2377	453	245	361	2628	s	227	265	2482	167	195	308
Murasson	3039	350	37	208	3219	468	45	347	3262	1273	s	207	2795	1060	0	270
Peux et Couffouleux	722	408	252	74	915	500	211	283	s	s	113	338	390	0	137	395
Pousthomy	1569	376	52	195	1932	374	0	257	2056	524	s	226	2600	490	0	235
Rebourguil	5843	40	s	s	8820	289	s	s	9006	262	s	s	9110	0	45	43
St Sernin sur Rance	861	217	12	15	922	430	s	s	s	280	s	s	1049	278	0	0
St Sever du Moustier	2692	1562	37	47	2635	1080	74	44	2944	730	s	s	1610	790	0	155
Sylvanès	1000	792	15	44	1465	491	s	s	1731	s	s	s	1810	52	0	20
Tauriac de Camarès	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	555	0	0	30
TOTAL	**52181**	**9891**	**2010**	**1695**	**62201**	**10131**	**1383**	**2568**	58326	6698	894	1913	**57967**	**8122**	**992**	**2729**

Cheptels issus des RGA de 1988-2000-2010 et enquête CA 2019

II. UNE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS

82 exploitations ont au moins un autre type de production, soit ***28 % des exploitations*** *(Cf. tableau ci-après par commune).*

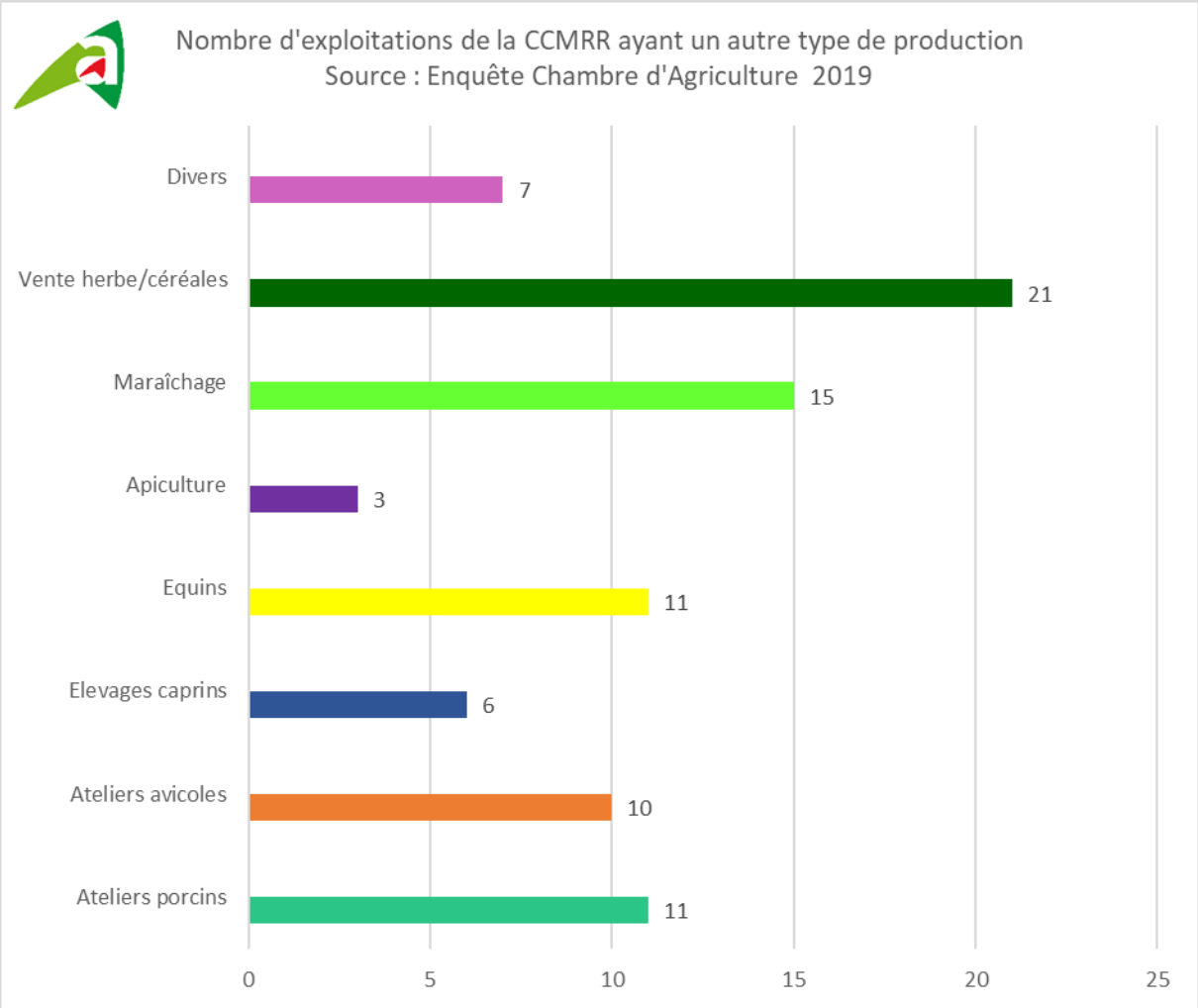

1. LES AUTRES ATELIERS D'ELEVAGE

a. Les ateliers porcins : 11 exploitations

La **production porcine** dans la CCMRR est présente à *St Sever du Moustier* (2), *Camarès* (2), *Balaguier, Belmont, La Serre, Montlaur, Rebourguil, Sylvanès*.

Il s'agit *d'ateliers d'engraissements (porcs) ou « naisseurs » (truies).* Certaines structures possèdent une filière de valorisation de leurs produits (Atelier de découpe – vente directe, Labels qualité Salaisons de Lacaune, bouchers).

b. Les élevages avicoles : 10 structures

La **production avicole** de la CCMRR est présente dans les communes de : *Balaguier sur Rance* (canards prêts à gaver), *Belmont sur Rance* (atelier de poules pondeuses), *Camarès* (atelier de poules pondeuses), *Combret* (canards), *La Serre* (1 atelier de poules pondeuses + 1 canards prêts à gaver), *Mélagues* (volailles), *Montlaur* (Canards gras), *Murasson* (canards gras) et *St Sernin sur Rance* (canards gras).

Cette production vient souvent en *complément d'une autre production* ou se développe par *manque de foncier.*

c. Les élevages caprins : 6 élevages

Les **caprins laits** sont présents dans 5 communes pour un cheptel total de *1866* chèvres laitières. Deux modèles de production coexistent.

D'une part, on retrouve des ateliers en mono production qui sont développés par **4 exploitations** (troupeaux moyens de 300 à 600 chèvres) dans les communes de *Camarès (2 structures), Belmont (1) et Combret (1).*

D'autre part, deux troupeaux plus réduits sont composés de moins de 20 chèvres avec une fabrication artisanale de fromage (*Laval Roquecéziere* et *Brusque*).

d. Les équins : 11 structures

Les exploitations qui possèdent des **équins** sont au nombre de **11** dans la CCMRR. On les retrouve dans 7 communes : *Montlaur* (4 exploitations), *Murasson* (2), *La Serre* (2), *Belmont* (1), *Camarès* (1), *Combret* (1), *Rebourguil* (1).

Ces activités sont souvent associées à une *activité d'accueil du public* (centre équestre, tourisme, apprentissage…).

e. Autres productions diverses

D'autres exploitations ont d'autres productions mais de manière beaucoup plus marginale. On retrouve 1 pisciculteur à *Brusque*, 1 trufficulteur à *Mélagues*, 2 élevages de chiens (*Mélagues, Murasson*), 2 élevages de daims (*Murasson*) et 1 avec des ânes à *St Sernin sur Rance.*

2. LES EXPLOITATIONS EN PRODUCTION VEGETALE

a. Le maraîchage : 15 structures

15 maraîchers sont présents dans 11 communes de la CCMRR : à *Arnac sur Dourdou* (1 producteur de légumes), à *Belmont* (1 légumes- 1 fruits rouges), à *Camarès* (1 production légumes), à *La Serre* (1 légumes), à *Laval Roquecézière* (1 légumes – 1 Plantes Aromatiques et Médicinales PAM), à *Mélagues* (1 légumes et fraises), à *Montlaur* (1 huiles essentielles, 1 fruits/légumes), à *Murasson* (1 légumes), à Mounès Prohencoux (1 pommes de terre), à *Pousthomy* (1 châtaignes/pommes de terres) et à *Sylvanès* (1 huiles/châtaignes/PAM – 1 légumes).

b. L'apiculture

Trois apiculteurs sont présents dans les communes de *Belmont sur Rance*, de *Camarès* et de *Montlaur*. Cette activité est souvent complémentaire d'une activité de maraîchage.

c. La vente d'herbe

Même si elle ne génère pas réellement une « activité économique », *la vente d'herbe* est une pratique relativement répandue sur ce territoire. Il s'agit souvent pour les propriétaires n'ayant plus d'animaux et souhaitant rester maître de leur foncier, d'un moyen d'entretenir leurs parcelles ou de percevoir des aides à la surface.

Ce nombre d'exploitation **(21)** issu des enquêtes est sans doute sous-estimé sur le territoire.

Communes	Nbre exploi-ta° autres productions	% exploita-tions con-cernées	Porcins	Avicoles	Ca-prins	Che-vaux	Maraichage/ vigne/miel	Vente herbe	Divers
Arnac sur Dourdou	2	*100%*					1 maraîcher	1	
Balaguier sur Rance	2	*22,2%*	1 porcs en-graissement	1 canards prêts à ga-ver					
Belmont sur Rance	9	*25,7%*	1 porcs naisseur-engraisseur	1 poules pondeuses	1	1	2 maraîchers dont 1 apiculteur	2	
Brusque	2	*28,6%*			1				1 pisciculteur
Camarès	8	*47,1%*	1 engrais-seur 1 naisseur-engraisseur	1 poules pondeuses	2	1	1 maraîcher - 1 apiculteur	1	
Combret	4	*16%*	1 porcs	1 canards	1	1			
Gissac	1	*11,1%*						1 vente cé-réales	
La Serre	7	*36,8%*	1 porc	1 canards prêts à ga-ver - 1 poules pondeuses		2	1 maraîcher	1 vente cé-réales	
Laval Ro-quecézière	5	*31,3%*			1		2 maraîchers	2	
Mélagues	3	*33,3%*		1 volailles			1 maraîchage		1 chênes truffiers-1 chiens
Montfranc	1	*25%*						1 vente cé-réales	
Montlaur	**11**	***55%***	1 porcs naisseurs	1 canards gras		4	1 maraî-cher/apiculteur - 1 fa-rine/pain/huiles essentielles	2 céréales	-1 chiens
Mounès Pro-hencoux	1	*6,7%*					1 pommes de terre	1	
Murasson	8	*38,1%*		1 canards gras		2	1 maraîcher	4	1 chiens – 2 daims
Pousthomy	3	*25%*					1 châ-taignes/pommes de terre	2	
Rebourguil	2	*9,1%*	1 porcs en-graissement						1 ânes
St Sernin sur Rance	3	*60%*		1 canards gras					
St Sever du Moustier	6	*50%*	2 porcins					2	
Sylvanès	4	*50%*	1 naisseur-engraisseur				1 maraîcher – 1 huile de noix/ châtaignes/ pommes de terre	1 céréales	
TOTAL	**82**	***28,1 %***	11 élevages porcins	10 éle-vages avi-coles	6 éle-vages ca-prins	11 éle-vages équins	15 maraîchers, 3 apiculteurs	21 vente herbe ou céréales	7 divers

LES ENJEUX

- *La principale activité agricole de la CCMRR est l'élevage* ***ovin lait*** *:* ***136 structures*** *(46,5 % des exploitations)*
- ***Les vaches allaitantes*** sont présentes sur ***65 structures*** *(22 %)*
- ***Les ovins viande : 52 structures souvent en complémentarité*** *(18 %)*
- ***De nombreux ateliers avec d'autres productions : 83 exploitations****, 28 % des structures ont d'autres productions (porcins, avicoles, caprins, équins…).*
- *La production végétale :* ***15*** *en* ***maraîchage*** *et* ***21 vente d'herbe****.*

- ***Conserver l'activité d'élevage, indispensable à la valorisation et à l'entretien des parcelles à forte déclivité.***

  Maintenir et diversifier les productions agricoles de qualité pour conserver une agriculture dynamique sur l'ensemble du territoire.

F. LES DEMARCHES QUALITE, LES FILIERES ET LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

I. DES DEMARCHES DE QUALITE POUR VALORISER LES PRODUITS

En Occitanie, on estime que *« 50 % des exploitations agricoles de la région commercialisent au moins un produit sous Signe Officiel de Qualité et d'Origine (SIQO)[6] » : IGP* (Indication Géographique Protégée), *AOP* (Appellation d'Origine Protégée), *Label Rouge* ».

En Aveyron, en 2010, **4159** structures agricoles sont engagées dans de telles démarches de qualité **(47 %).**

Dans la CCMRR, une ***dizaine de types de labels ont été recensés.*** Une structure peut détenir plusieurs labels.

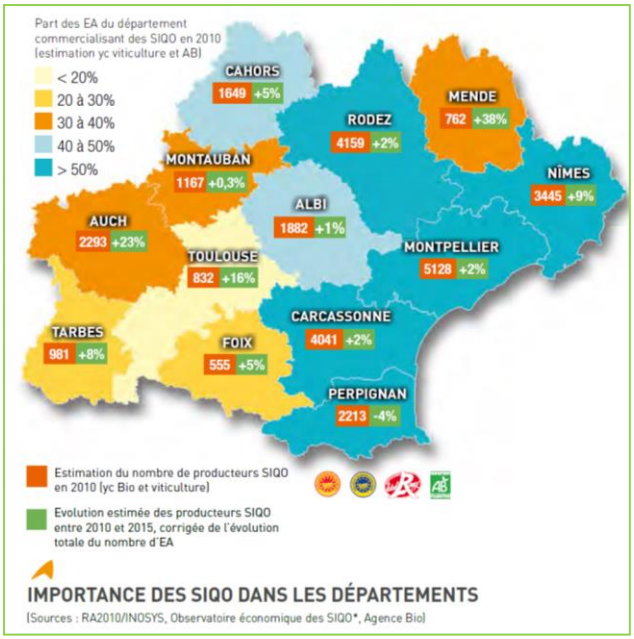

1. DES LABELS QUALITE POUR LA PRODUCTION DE VIANDE

De nombreux produits agricoles sont labellisés, notamment la production de viande du territoire.

Labels de production de Viande présent sur la CCMRR

Agneaux Label Rouge ou IGP : 16 producteurs

Veaux d'Aveyron
2 producteurs *(Murasson, Balaguier)*

Bleu Blanc Coeur
1 producteur *(Montlaur)*

Bœuf Fermier Aubrac (BFA)
2 adhérents *(Peux et Couffouleux)*

Le bœuf limousin Label Rouge
1 exploitation *(Combret)*

Salaisons de lacaune IGP *:* 2 producteurs

Jambon de Bayonne IGP : 2 producteurs

[6] Agriscopie Edition 2018, chambres d 'agricultures Occitanie et Cer France.

2. L'APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE ROQUEFORT

a. L'originalité du fromage Roquefort

Le Roquefort est un fromage au lait de brebis, à pâte persillée. La pâte est de couleur blanche à ivoire persillée de bleu de façon régulière.[7]

- Format cylindrique de 19 à 20 cm de diamètre et de 8.5 à 11 cm de hauteur
- Poids : 2,5 à3 kg
- Mode de production : Fromage au lait de brebis de race Lacaune exclusivement, pâturage quotidien dès que les conditions climatiques le permettent
- Collecte du lait de brebis à 24h
- Fabrique du fromage avec du lait cru et entier, non normalisé
- Affinage et maturation pendant 90 jours minimum dans les caves de Roquefort

Dès le XVème siècle, Charles VI confère aux habitants de Roquefort le monopole de l'affinage et fait des caves *un lieu protégé.* Différentes chartes royales, échelonnées de 1407 à 1732, accordèrent aux habitants de Roquefort le monopole de l'affinage du fromage dans ses caves.

Le XXème siècle porte le Roquefort vers une notoriété internationale. En 1925, Roquefort est le premier fromage reconnu Appellation d'Origine. En 1951, la Convention Internationale de Stresa, confirme l'Appellation d'Origine Roquefort au niveau international. A ce jour, l'appellation Roquefort bénéficie d'une reconnaissance européenne en tant qu'**Appellation d'Origine Protégée**, et d'une définition précise des conditions de production à travers les décrets d'appellation du **22 janvier 2001** et du **17 mai 2005**.



L'affinage a lieu uniquement dans les caves situées au cœur des effondrements du plateau du Combalou sur la commune de Roquefort-sur-Soulzon. A l'époque de la formation géologique du site de Roquefort, un éboulis, long de 2 km et large de 300 mètres, s'est formé. Il a entraîné l'apparition de grottes et des premières fleurines, ces failles indispensables à la ventilation naturelle des caves qui permettent l'affinage du fromage de Roquefort. Les caves sont l'unique environnement qui permet de favoriser le développement de la **moisissure du Roquefort**. Le *Penicillium Roqueforti* est produit à partir de pain de seigle cuit à très haute température dans les fours. [8]

b. Le Roquefort dans la CCMRR

Le Roquefort représente 18 579 tonnes de fromage en 2017, ***1954 exploitations agricoles*** (4500 actifs). Sept marques de Roquefort, installées dans le village de Roquefort sur Soulzon : Roquefort Combes (Vieux Berger), Roquefort des Fromageries Occitanes,

[7] https://www.inao.gouv.fr/produit/14688
[8] http://www.roquefort.fr/

Roquefort Vernières, Roquefort Carles, Roquefort Gabriel Coulet, Roquefort Papillon, Roquefort Société.

La Confédération Générale des Producteurs de lait de brebis et des Industriels de Roquefort a décidé de recentrer la zone de collecte du lait dans un rayon d'environ 100 kilomètres autour de la commune de Roquefort-sur-Soulzon. **L'aire d'appellation comprend 560 communes** conformément aux plans déposés en mairie.

Dans la Communauté de communes Monts Rance et Rougier, ***123 exploitations produisent du lait de brebis pour Roquefort,*** soit 90 % des structures en brebis laitières et ***42 % des exploitations agricoles recensées en 2019.***

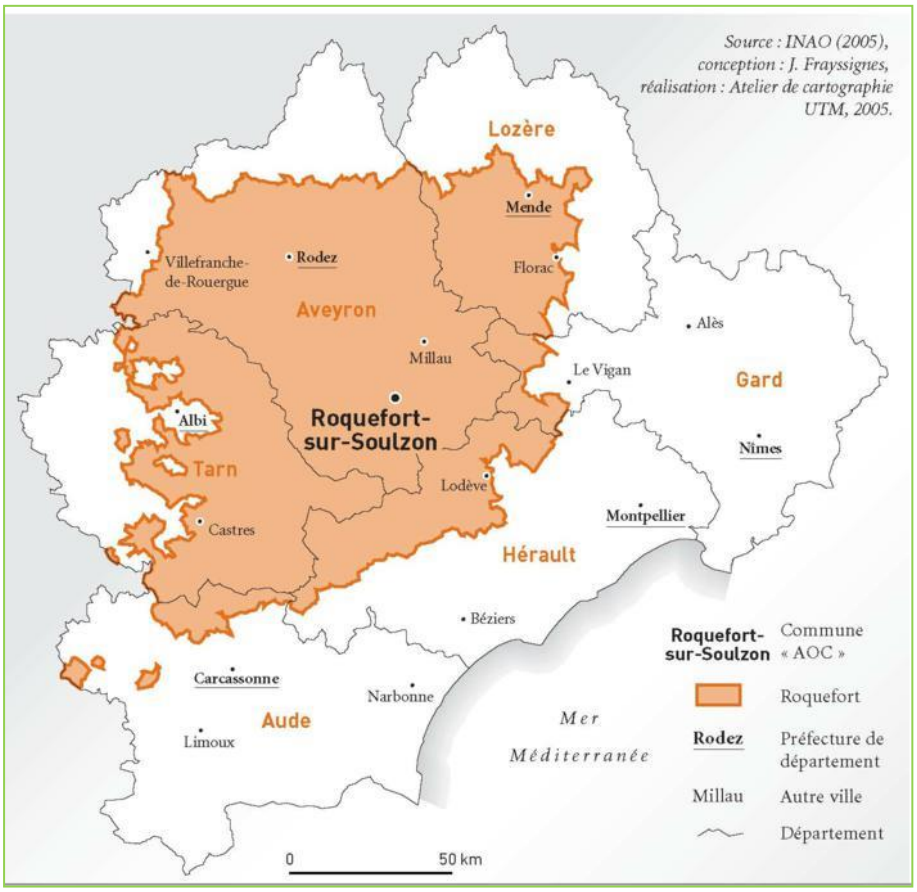

3. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

« La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard des produits obtenus grâce à des substances et des procédés naturels » - Règlement (Conseil de l'Union Européenne) N°834/2007.

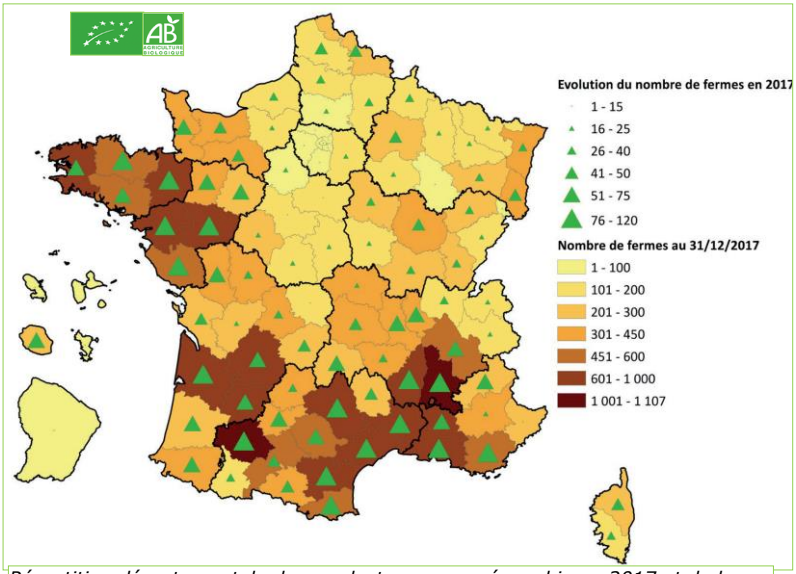

Répartition départementale des producteurs engagés en bio en 2017 et de leur évolution au cours de l'année- source : Repères chiffrés 2017 du bio en France Agence pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique

9435 exploitations sont engagées en agriculture biologique en Occitanie, dont 1549 producteurs supplémentaires notifiés en 2018, soit 25 % des nouveaux producteurs biologiques enregistrés au **niveau national.**

Repères Agriculture Bio	**OCCITANIE 2017**	**AVEYRON 2018**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS RANCE ET ROUGIER 2019**
Surfaces en agriculture biologique (et conversion)	403 921 ha	66 128 ha	**2 746 ha**
Proportion de SAU bio / SAU totale	13 %	12,5 %	**11 %**
Nombre exploitations en AB	8 161	782	**33**

En Aveyron, *782 exploitations agricoles* sont certifiées ou en cours de conversion Bio en 2018 **(soit *8,5 % des structures aveyronnaises*).** Ce chiffre a plus que *triplé depuis 2005, c'est donc un phénomène récent et qui s'accélère. E*n moyenne près de *2,7 exploitation en agriculture biologique son présentes par commune* avec une répartition inégale.

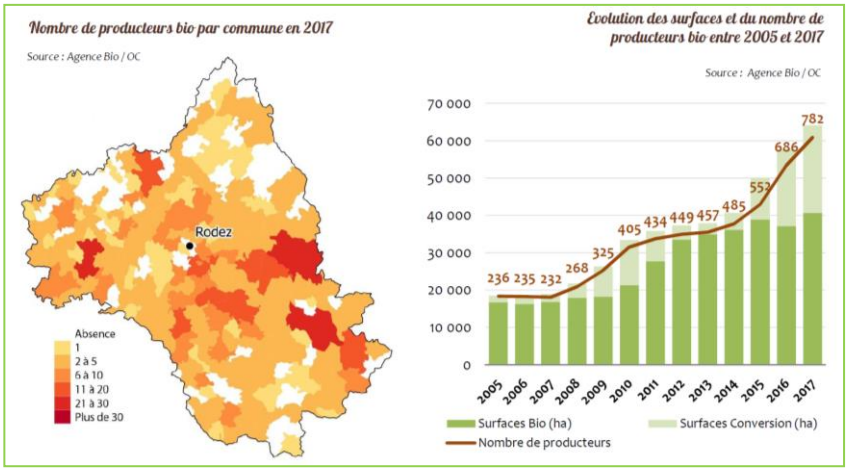

Sur le territoire de la CCMRR, ***33 structures et 7 types de productions ont été recensées en agriculture biologique,*** *soit* ***22 %*** *des exploitations en 2019*. Elles représentent environ ***2746 hectares de SAU,*** soit *11 % de la SAU totale* des exploitations, selon les chiffres issus des enquêtes de la Chambre d'Agriculture 2019 et de l'Agence bio[9]. On retrouve en majorité des structures agricoles en élevage de brebis laitières (11) et de maraîchage (8). La moyenne est environ de 83 hectares biologiques exploitées par structure. Cette tendance est supérieure à celle du département.

Communes	Nombre exploitations biologiques	Surfaces totales (ha)	Surface Moyenne (ha/exploitation bio)	Ovins Lait	Ovins Viande	Bovins Lait	Bovins Viande	Autres productions
Belmont sur Rance	5	274	*54,8*	2 structures (800 brebis)	1 structure (200 brebis)	1 structure (40 vaches)		1 maraîcher
Camarès	2	59	*29,5*		1 structure (10 brebis)		1 structure (18 vaches)	
Combret	5	423	*84,6*	5 structures (1370 brebis)				
Gissac	1	158	*158,0*	1 structure (350 brebis)				
La Serre	1	11	*11,0*					1 maraîcher/poules pondeuses
Laval Roquecézière	1	1	*1,0*					1 maraîcher
Montlaur	3	215	*71,7*	1 structure (360 brebis)				2 maraîchers
Mounès Prohencoux	4	755	*188,8*	1 structure (400 brebis lait + 150 brebis viande)		2 structures (88 vaches)	1 structure (95 vaches)	
Murasson	1	68	*68,0*					1 maraîcher - 1 équins
Peux et Couffouleux	2	395	*197,5*			2 structures (97 vaches)	1 structure mixte (110 vaches)	
Pousthomy	1	98	*98,0*				1 structure (40 vaches)	
St Sever du Moustier	4	242	*60,5*	1 structure (380 brebis)	1 structure (60 brebis)		1 structure (30 vaches)	1 vente céréales
Sylvanès	3	47	*15,7*		1 structure (50 brebis)			2 maraîchers
TOTAL	***33 structures***	***2746 hectares***	***83,2 ha/structure***	**11 structures** (3660 brebis laitières)	**5 structures** (470 brebis viande)	**5 structures** (225 vaches laitières)	**5 structures** (293 vaches allaitantes)	**8 maraîchers** +1 céréales+ 1 équins

[9] http://annuaire.agencebio.org/

II. LES MODES DE COMMERCIALISATION DU TERRITOIRE

Les exploitations agricoles peuvent avoir des systèmes de commercialisation de leurs produits très différents : les filières classiques permettant de valoriser la majorité des productions et les circuits courts qui se sont développés ces dernières années.

1. LES FILIERES CLASSIQUES

Les productions sont commercialisées à l'extérieur, sous forme de matière première ou de produits transformés (exemple de valorisation des agneaux dans des coopératives de type UNICOR…).

On peut souligner la présence de la ***laiterie de Montlaur*** qui est la seule coopérative du rayon Roquefort où les éleveurs sont propriétaires d'une cave d'affinage. Cette ***coopérative de la Pastourelle***, du groupe Fromageries Occitanes, (SODIAAL) concerne en 2018, ***171 exploitations agricoles***. La production de Roquefort s'y élève à ***2200 tonnes de fromage*** pour 18,2 millions de litres de laits collectés. La marque phare est le fromage de la *« Pastourelle ».* Cette laiterie construite en 1984, réaménagée en 2009, emploie aujourd'hui une trentaine de salariés sur le site.

2. LES CIRCUITS COURTS

Le circuit court constitue *« un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire »* *(2009 Michel Barnier ministre de l'agriculture).*

En Occitanie, en 2010, ***1 exploitation sur 5 s'inscrivait dans une démarche de circuit court (20 %).*** Cette évolution répond aux exigences nouvelles des consommateurs, qu'ils soient sensibilisés à des critères de qualité ou désireux de contribuer au maintien d'une économie locale et d'un lien entre agriculteurs et territoires. En Occitanie, les modes de commercialisation en circuits-courts les plus utilisés sont la *vente à la ferme, la vente sur les marchés et la livraison à domicile* *(source AGRESTE – RA 2010).*

En Aveyron, ***873 producteurs,*** soit ***11 %*** de l'ensemble des exploitants sont engagés dans ce type de démarche.

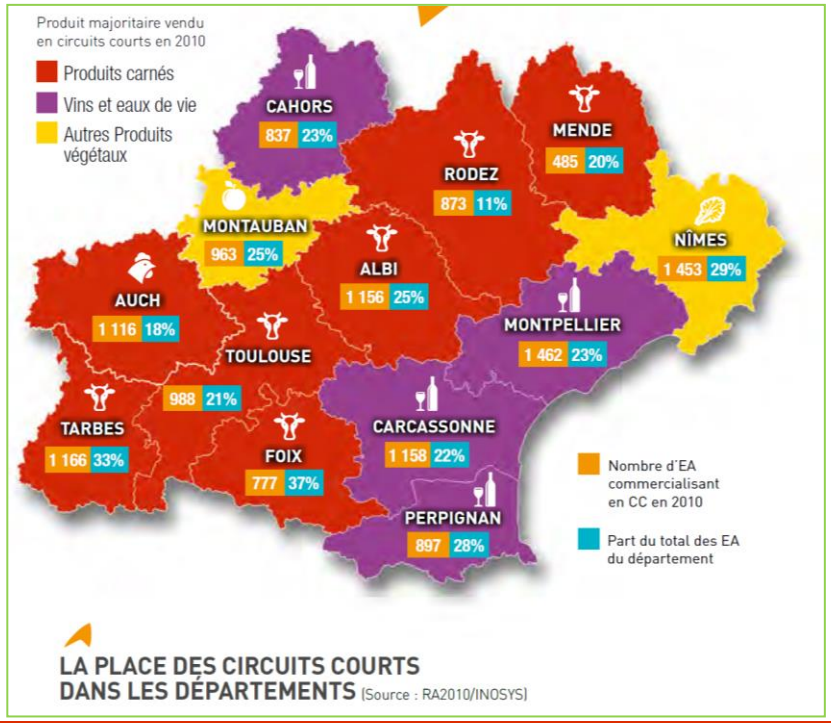

Dans la CCMRR, ***les circuits courts sont développés.*** La vente directe du producteur au consommateur peut se faire *directement à la ferme* (parfois sur rendez-vous) ou lors des *marchés locaux :*

- à *Camarès* : le mercredi, de 8h à 13h
- à *Saint-Sernin-sur-Rance* : le jeudi, de 8h à 13h

D'autres marchés de producteurs de pays « estivaux », notamment à *Belmont sur Rance* ont lieu en juillet-août le mardi de 16h à 21h.

Dans la CCMRR, ***53 exploitations commercialisent des produits en circuits courts*** soit près de ***18 % des exploitations***, selon les enquêtes de 2019. La plupart de ces producteurs vendent à des particuliers et n'adhèrent pas forcément à un réseau spécialisé. Ils disent commercialiser surtout grâce « au bouche à oreille ». Des communes ne sont pas représentées dans ce type de démarche de producteurs : *Balaguier sur Rance, Gissac, Tauriac de Camarès.*



Le magasin de producteurs de Belmont sur Rance. Source : www.tourisme-aveyron.com/fr/

Deux ***points de vente agricoles collectifs*** sont présents dans la Communauté.

A Belmont sur Rance, ***l'association des Paysans du Rance,*** composée d'une douzaine de producteurs et d'artisans, œuvre afin de favoriser la production alimentaire et artisanale locale depuis 2007. Elle a ouvert une boutique de producteurs située place Georges Mouls à Belmont sur Rance et elle est ouverte les mardis, jeudis et dimanches matins.

Une autre initiative est présente sur le territoire : ***l'Atelier des Paysans du Rance*** qui rassemble une quarantaine de personnes (producteurs, ramasseurs de châtaigne, commercialisation) autour d'une volonté de développer la filière de transformation de fruits locaux. Il y a 2 ans, elle a créé une coopérative SCIC *« La Pimpanelle »* pour gérer un atelier de transformation de fruits qui rassemble désormais 50 associés (producteurs, cueilleurs, partenaires : biocoop, Ethiquable…). Elle a parallèlement ouvert une boutique éphémère de produits locaux.[10] Depuis l'été 2019, l'atelier/boutique est situé au bord de la RD999, au carrefour de St Pierre de Rebourguil.



La Pimpanelle, boutique des paysans du Rance à Rebourguil.
Source : Office du tourisme Rougier Aveyron Sud

Les filières de commercialisation pour de la *restauration hors domicile*[11] ne sont pas encore organisées. Des expériences sont en train de se développer dans le département (agrilocal12) et pourraient permettre de valoriser le fort potentiel des produits du territoire, promues par les dispositifs de soutien régionaux.

[10] Entretien avec M. Jacques Alvernhe, de St Sever du Moustier
[11] Restauration hors domicile : restauration commerciale et collective.

Exploitations en circuits courts existants ou en projets de la CCMRR en 2019 –Source enquête CA12

	Exploitations en circuits courts existants							Exploitations avec projet de circuits courts	
Communes	viande ovine	Viande bovine	Produits laitiers	1 porcs	maraichage	autres	Total en circuits courts	projet	types
Arnac sur Dourdou					1 légumes		**1**	**0**	
Belmont sur Rance			1 pérail	1	2 fruits légumes	1 pain/brioche	**5**	**1**	poules pondeuses
Brusque	1 vente d'agneau	1	1 fromage chèvre			1 poissons	**3**	**0**	
Camarès		1		1 charcuterie	1 légumes	1 œufs/conserve/miel	**4**	**0**	
Combret	2 vente d'agneau		1 lait brebis 2 fromages				**5**	**2**	1 projet maraichage + 1 projet transfo collective de lait de brebis ?
Fayet		1					**1**	**0**	
La Serre					1 légumes /œufs		**1**	**1**	vente viande agneaux
Laval Roquecézière			1 fromage chèvres +1 lait cru brebis		2 maraîchage/plantes aromatiques	1 vente pain	**5**	**0**	
Mélagues	1 vente d'agneau				1 maraîchage	1 volailles	**2**	**0**	
Montagnol	1 agneau						**1**	**0**	
Montfranc		2					**2**	**0**	
Montlaur	1 agneau	1		1 vente charcuterie	1 maraîchage - 1 vente pain/huiles essentielles		**5**	**1**	volailles
Mounès Prohencoux		5			1 pommes de terre		**5**	**0**	
Murasson		1 (atelier découpe viande)			1 maraichage		**1**	**0**	
Peux et Couffouleux		1 colis viande	1 transfo vente fromage, yaourts de vache				**2**	**0**	
Pousthomy		1	1 fromage brebis		1 châtaignes/pommes de terre		**2**	**0**	
Rebourguil			1 fromage de brebis				**1**	**0**	
St Sernin sur Rance	2 vente d'agneau					dont 1 canards	**2**	**0**	
St Sever du Moustier				1 transfo porcs			**1**	**0**	
Sylvanès	1 vente agneau			1 porcs	2 maraîchages (légumes et fruits), huiles)		**4**	**0**	
TOTAL	**9** viande ovine	**14** viande Bovine	**10** transformation produits laitiers	**5** viande porcine	15 maraîchers	3 avicoles- 2 pains- 1 miel- 1 poissons	**53 structures existantes**	**5 ont projets de circuits courts**	

Parmi les 53 structures en circuits courts, 4 structures sont adhérentes à Bienvenue à la ferme (point de vente de produits fermiers) : *Belmont, Camarès, Mélagues, Rebourguil.*

5 projets de commercialisation *supplémentaires en circuits courts*, à des degrés de réflexion divers, ont été recensés, concernant essentiellement des productions animales.

ETUDE AGRICOLE - Circuits courts

N

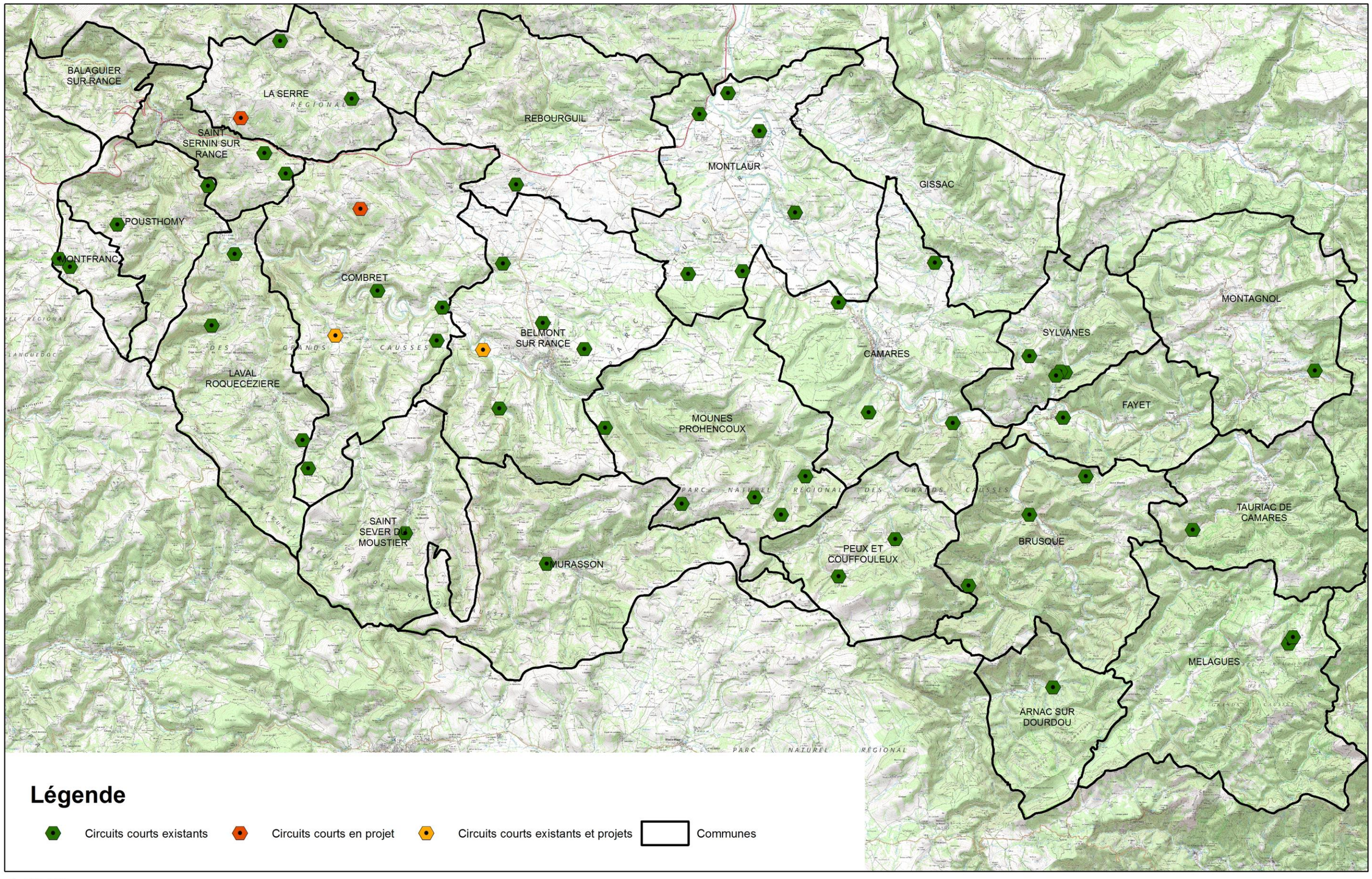

Légende

Circuits courts existants | Circuits courts en projet | Circuits courts existants et projets | Communes

1:103 000

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

G. LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE

I. L'AGRITOURISME

1. ÉTAT DES LIEUX ET PROJETS

En 2010, la région Occitanie est la première région nationale pour les activités d'agritourisme avec **2 019 exploitations** proposant de l'***accueil à la ferme*** (hébergement et restauration) et **728 structures** proposant des ***activités de loisirs*** (fermes pédagogiques, fermes équestres, visites de fermes). *L'hébergement est la principale activité touristique proposée dans les exploitations (source agreste).*

En Aveyron, *480 exploitations* pratiquent l'agritourisme, soit ***5,4 %***[12]. Sur le territoire de la CCMRR, ***9 exploitations proposent de l'accueil*** (gîtes, chambres d'Hôtes…) ou des activités de loisirs, soit ***3 % des exploitations agricoles de la Communauté de Communes.*** Une même structure peut proposer plusieurs types d'hébergements et avoir différents types de projets agritouristiques.

Certaines communes ne comportent aucune exploitation « agritouristique » : *Arnac, Brusque, Combret, Fayet, Gissac, La Serre, Laval, Melagues, Montfranc, Mounes, Murasson, Peux et Couffouleux, St Sever.*

L'agritourisme existant et en projet dans la CCMRR en 2019

	Agritourisme EXISTANT		**Nombre structure avec PROJETS agritourisme**	
Communes	Nombre agritourisme	Type agritourisme	Nombre projets agritourisme	Nombre structure et type de projet agritourisme
Balaguier sur Rance	0	0	1	1 projet de gîte
Belmont sur Rance	0	0	1	1 projet de gîte
Camarès	2	1 accueil camping-car et 1 a un gîte de groupe	2	1projet de gîte et 1 projet de salle d'accueil
Montagnol	1	1 a des chambres d'hôtes	1	1 projet de gîte
Montlaur	4	3 ont des gîtes - 1 a chambre d'hôtes	2	1 chambre d'hôte avec camping – 1 gite avec camping
Pousthomy	1	1 a un gîte	2	2 projets de gîtes
Rebourguil	1	1 a un gîte	0	
St Sernin sur Rance	0		1	1 projet de gîte
Sylvanès	0		2	2 projets de gîtes dont 1 avec ferme auberge
Tauriac de Camarès	0		1	1 projet camping ferme
TOTAL	**9 structures agrotouristiques**		**13 ont des projets agritouristiques**	

L'offre d'hébergements et de loisirs agritouristiques semble vouloir s'étoffer dans la Communauté de communes. ***13 structures ont des projets agritouristiques***. Parmi les projets, ***10*** concernent des projets de ***gîtes*** *agritouristiques*, ***3*** *projets de* ***campings*** (dont certains existent déjà et souhaitent se développer). D'autres structures envisagent de faire de l'accueil de public (ferme auberge, visite à la ferme, ferme découverte…). Outre *l'entretien du patrimoine bâti*, ces projets devraient permettre de conforter certaines exploitations en dégageant un *revenu supplémentaire.*

Ces projets seront à prendre en considération lors de l'avancée du PLU intercommunal.

[12] Source : l'Aveyron agricole en chiffres 2014

ETUDE AGRICOLE - Agritourisme

N

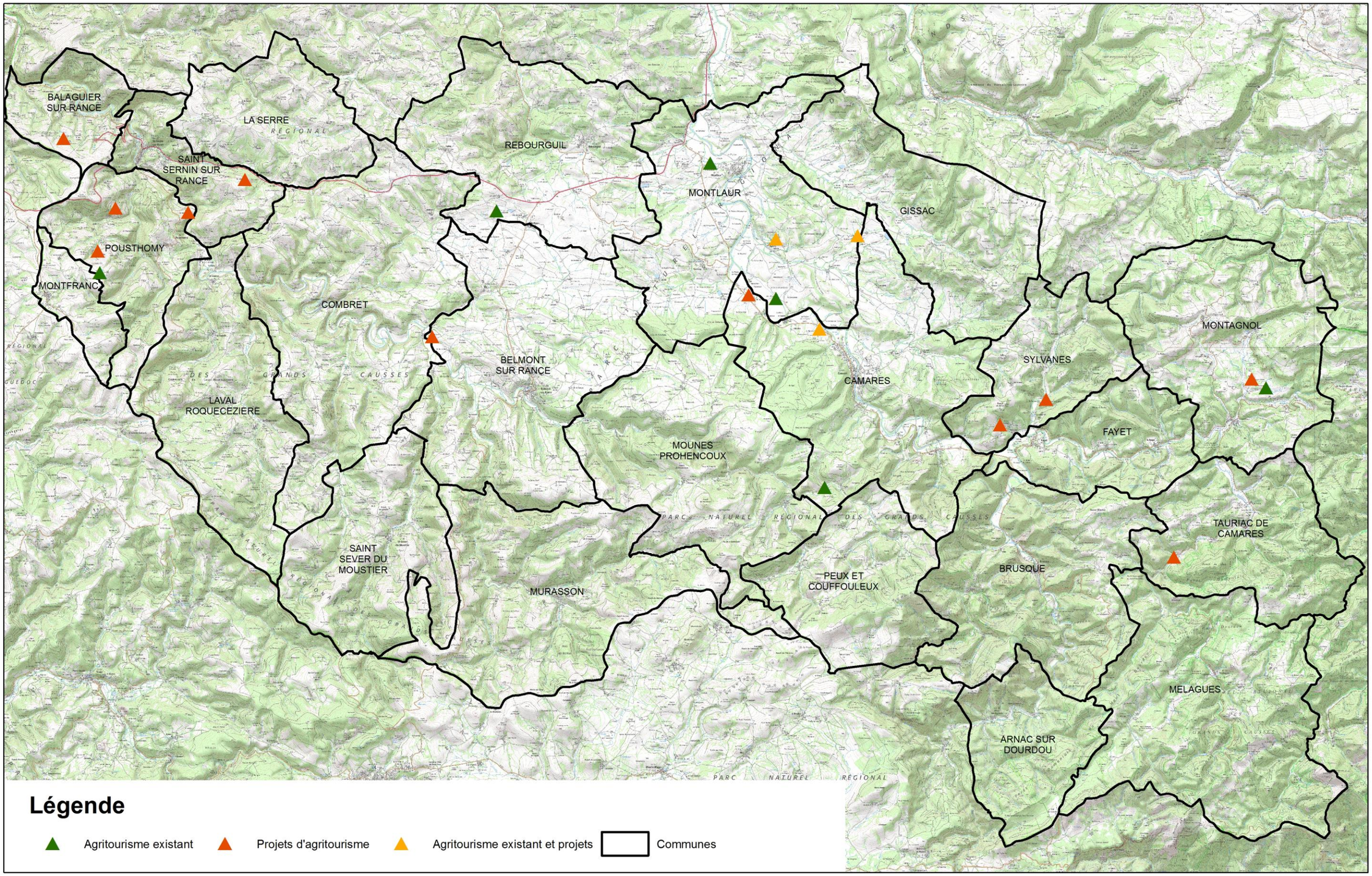

1:103 000

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

II. LES ENERGIES RENOUVELABLES

1. LA METHANISATION

« *La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène* » (ADEME). Cette réaction conduit à la production d'un « digestat » qui est un fertilisant d'intérêt agronomique pour les sols et à la production de biogaz utilisé pour la production d'énergie. Autrement dit, le principe de la méthanisation est de transformer par fermentation les effluents d'élevage et les déchets verts en méthane et en digestat épandable. Cette technologie est donc un atout pour les exploitations agricoles.

D'un point de vue économique, elle constitue *une diversification* donc une consolidation des revenus des exploitations. Elle génère également une baisse des dépenses grâce à la production de fertilisants riches en phosphates et nitrates, prêts à être épandus sur les sols.

D'un point de vue environnemental, elle permet une optimisation de la gestion des effluents d'élevage et une réduction de la consommation d'engrais chimiques. La méthanisation entraîne aussi une réduction des émissions de gaz à effet de serre par la production d'énergie renouvelable. Enfin, elle produit de la chaleur qui peut être valorisée pour le chauffage individuel des foyers ou des équipements publics.

Depuis l'article 59 de la loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010 (LMAP), les unités de méthanisation recevant *au moins 50 % de matières provenant des exploitations agricoles* sont inscrites comme faisant **partie de l'activité agricole**. Ces projets peuvent donc être réalisés au sein des zones agricoles des Plans Locaux d'Urbanisme.

Dans la Communauté Monts Rance et Rougier, une association d'une trentaine d'exploitants agricoles (« AGRI BIOGAZ DU ROUGIER ») s'était créée pour développer des projets de méthanisation collective (à *Montlaur* et *Belmont sur Rance*). Ces derniers n'ont pas abouti (difficulté raccordement, rentabilité…). On peut souhaiter que d'autres projets se développent à l'avenir.

2. LE PHOTOVOLTAÏQUE

De nombreuses toitures accueillent déjà des panneaux photovoltaïques. Des projets nous ont été signalés.

Une centrale de panneaux photovoltaïques au sol s'est implantée en 2019 sur *l'ancienne décharge communale* de *Camarès.*

Lors des enquêtes, plusieurs exploitants ont manifesté leur volonté d'installer une centrale de photovoltaïque au sol. Certaines d'entre elles ont été recensées sur les cartes de contraintes mais **elles concernent des terres agricoles** (à *Montlaur* et *Camarès*), ce qui ne correspond pas à la **doctrine départementale** (sites artificialisés).

LES ENJEUX

- ***42 %*** *des exploitations sont engagées en AOP Roquefort (90 % des producteurs ovins lait) et plus d'une dizaine de labels qualité concernant la viande ovine, bovine, porcine sont présents.*

- ***22 %*** *des exploitations agricoles sont en agriculture biologique, soit 2746 hectares.*

  Maintenir et développer les productions de qualité pour être en phase avec la demande de la société.

- ***53*** *producteurs sont engagés dans la vente directe ou les circuits courts et 5 sont en cours de réflexion.*

  Accompagner et développer l'offre en circuits courts sur le territoire.

- *Des entreprises en aval et en amont des grandes filières sont présentes sur le territoire et travaillent de concert avec la production aveyronnaise.*

  Maintenir ces entreprises et ces filières génératrices d'emplois, indispensables à l'agriculture aveyronnaise et dont le rayonnement dépasse le cadre local.

- ***9*** *structures d'accueil agrotouristiques existent. Cette offre pourrait augmenter au vu des projets en réflexion (13).*

  Permettre l'émergence de circuits courts, de projets d'hébergement en agrotourisme tout en valorisant le patrimoine bâti des exploitations pour générer un complément à l'activité agricole.

H. LES BATIMENTS AGRICOLES

I. INVENTAIRE DES BATIMENTS

Au total, dans les 23 communes de la CCMRR sont présentes :

- **241** exploitations qui ont un élevage relevant du **RSD** (Règlement Sanitaire Départemental), soit 82 % des structures ;
- **29** exploitations qui relèvent du régime des **ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), soit ***10 %*** des structures. Parmi elles, ***11*** sont « Installations Classées » pour des ateliers porcins (Naisseurs ou Engraisseurs), ***9*** pour des ateliers avicoles (canards gras ou prêts à gaver, poules pondeuses, volailles), ***7*** ont des troupeaux de ***plus de 50 vaches laitières***, ***3*** de ***plus de 100 vaches mères allaitantes***.

Régime sanitaire des exploitations agricoles ayant de l'élevage dans la CCMRR en 2019

Communes	Nbre ateliers élevage RSD	Nbre ateliers élevage ICPE	ICPE porcin	ICPE avicole	ICPE + de 50 vaches laitières	ICPE +100 vaches allaitantes
Arnac sur Dourdou	**0**	**0**				
Balaguier sur Rance	**9**	**2**	1	1 canards prêts à gaver		
Belmont sur Rance	**27**	**3**	1	1 poules pondeuses	1	
Brusque	**6**	**0**				
Camarès	**13**	**3**	2		1	
Combret	**23**	**2**	1	1 canards		
Fayet	**3**	**0**				
Gissac	**9**	**0**				
La Serre	**16**	**3**	1	1 canards prêts à gaver	1	
Laval Roquecézière	**12**	**0**				
Mélagues	**6**	**2**		1 volailles	1	
Montagnol	**10**	**1**			1	
Montfranc	**3**	**1**				1
Montlaur	**17**	**2**	1	1 canards gras		
Mounès Prohencoux	**13**	**1**			1	
Murasson	**18**	**1**		1 canards gras		
Peux et Couffouleux	**7**	**1**			1	1
Pousthomy	**22**	**1**	1			
Rebourguil	**5**	**1**		1 canards gras		
St Sernin sur Rance	**5**	**1**		1 canards gras		
St Sever du Moustier	**8**	**3**	2			
Sylvanès	**5**	**1**	1			
Tauriac de Camarès	**4**	**0**				
TOTAL	**241 structures RSD**	**29 structures ICPE**	**11 ICPE porcins**	**9 ICPE avicoles**	**7 ICPE Bovins Lait**	**3 ICPE Bovins Viande**

Rappel de la réglementation

PERIMETRES DE PROTECTION *POUR LES BATIMENTS RELEVANT :*

- du Règlement Sanitaire Départemental = ***50 mètres***
- des Installations Classées = ***100 mètres***

Une exploitation peut relever des deux régimes : RSD pour un élevage et ICPE pour un autre élevage. *Le principe de lecture du tableau page suivante (plus de détails en Annexe) :* ***chaque ligne*** du tableau est ***indépendante***, à moins qu'il n'y ait des relations entre les différents élevages (usage partagé d'un même bâtiment ou d'un ouvrage de stockage pour deux élevages relevant de deux réglementations distinctes).

Tableau RSD/ICPE

Mise à jour : 1er janvier 2014		Règlement Sanitaire Départemental	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE			
N° rubrique	Désignation de la rubrique	RSD	Déclaration	Déclaration à contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation
2101-1	Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement en présence simultanée de plus de 24 h (1)	moins de 50	50 à 200	201 à 400		plus de 400
2101-2	Vaches laitières (2)	moins de 50	50 à 100	101 à 150	151 à 200	plus de 200
2101-3	Vaches nourrices (2)	moins de 100	plus de 100			
2101-4	Transit et vente de bovins, y compris les marchés et centres d'allotement, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels.		50 places et plus			
2120	Ovins - caprins	RSD				
2102	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc...) en stabulation ou en plein air, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques (3)	moins de 50	50 à 450		plus de 450	
3660	Emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)					plus de 2000
	Emplacements pour les truies					plus de 750
2111	Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc., de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques (4)	moins de 5 000	5 000 à 20 000	20 001 à 30 000		plus de 30 000 (a)
	Emplacements pour les volailles					plus de 40 000
2110	Lapins sevrés (animaux)	moins de 3000	3000 à 20 000			plus de 20 000
2120	Poulinières	RSD				
2120	Chiens de plus de 4 mois	moins de 10	10 à 50			plus de 50

Détails

(1)**Bovins à l'engraissement** : tout animal de l'espèce bovine sevré, mis à l'engraissement en vue de la production de viande, aussi bien les broutards (repousses), les génisses, les taurillons, les bœufs ou les vaches de réforme.

(2)**Nombre maximum d'animaux femelles** de l'espèce bovine ayant vêlé ou avorté, en présence simultanée (effectif maximal).

(3)**Pour les élevage non soumis à la rubrique 3660** :
- les porcs à l'engrais, les jeunes femelles avant la première saillie et les animaux en élevage de multiplication ou sélection comptent pour **1 animal-équivalent**
- les reproducteurs, les truies (femelles saillies ou ayant mis-bas) et les verrats (mâles utilisés pour la reproduction) comptent pour **3 animaux-équivalents**
- les porcelets sevrés de moins de 30 kg avant mise en engraissement ou sélection comptent pour **0,2 animal-équivalent**

(4)**Pour les élevages comportant 40 000 emplacements ou moins** : les volailles et le gibier à plume sont comptés en utilisant les valeurs suivantes exprimées en **animaux-équivalents** :
- Caille = **0,125**
- Pigeon, perdrix = **0,25**
- Coquelet = **0,75**
- Poulet léger = **0,85**
- Poule, poulet standard, poulet label, poulet biologique, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisan, pintade, canard colvert = **1**
- Poulet lourd = **1,15**
- Canard à rôtir, canard prêt à gaver, canard reproducteur = **2**
- Dinde légère = **2,20**
- Dinde médium, dinde reproductrice, oie = **3**
- Dinde lourde = **3,50**
- Palmipède gras en gavage = **7**

(a)**Les élevages de plus de 40 000 emplacements** sont soumis à autorisation.

Source : Chambre d'Agriculture

II. LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS IDENTIFIES

1. LES PROJETS DE BATIMENTS AGRICOLES

D'ores et déjà et grâce aux enquêtes menées, ***511 projets de constructions*** ont été identifiés à court, moyen ou long terme. Ils ont été répertoriés sur la carte des périmètres de salubrité *(voir Atlas cartographique des contraintes).* Certaines exploitations ont plusieurs projets de bâtiments, essentiellement d'élevage ou de stockage.

Ce nombre de projets peut paraître élevé mais *un même projet de bâtiment peut avoir plusieurs options de localisation. La majorité de projets concernent de bâtiments de stockage (41 %).* On retrouve ensuite *l'élevage de brebis* puisque la majorité des projets concerne des ***bergeries*** *(145 projets) puis des stabulations bovines (66 projets).*

34 projets de *maisons d'exploitants agricoles* (logements de fonction) ont été enregistrés sur les cartes des contraintes. Ils peuvent avoir plusieurs options de localisation. Cette donnée est à l'image de la dynamique d'installation des chefs d'exploitations sur le territoire de la CCMRR.

D'autres projets ont été signalés lors de l'enquête agricole : ***5 projets agritouristiques*** (2 campings). Ils seront à analyser lors de l'avancée du PLU intercommunal.

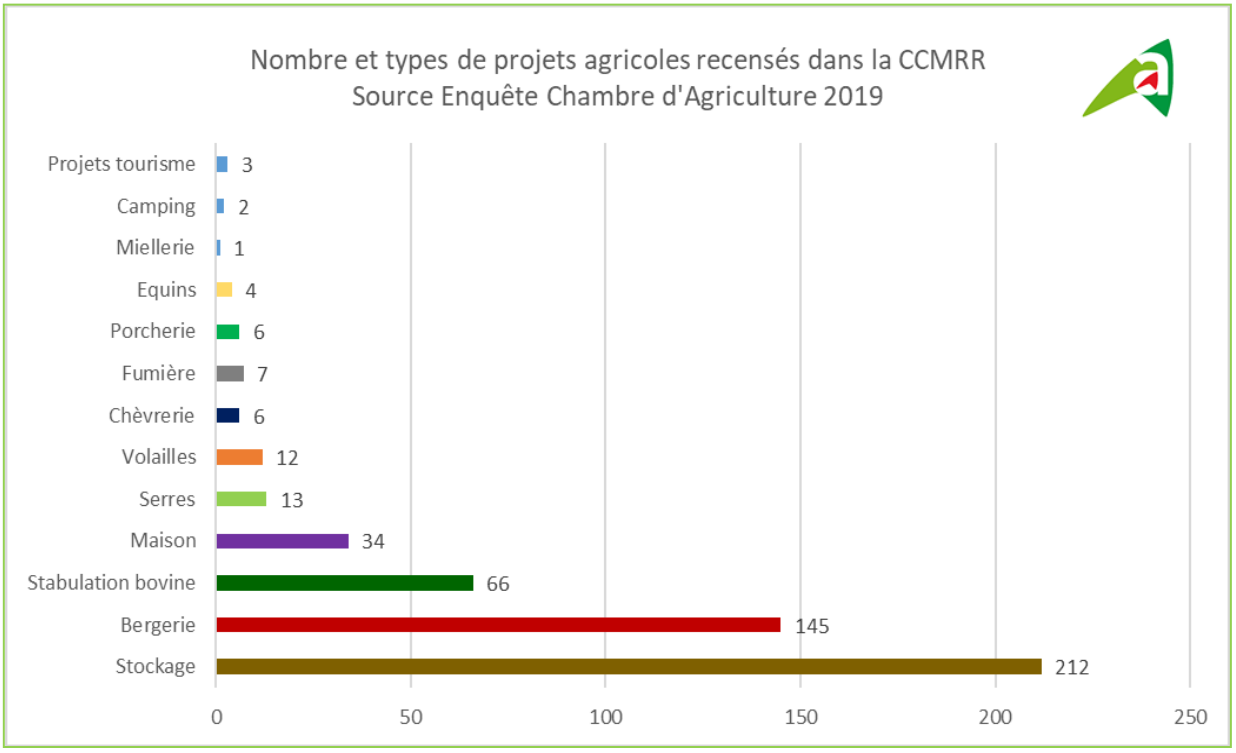

ETUDE AGRICOLE - Projets

N

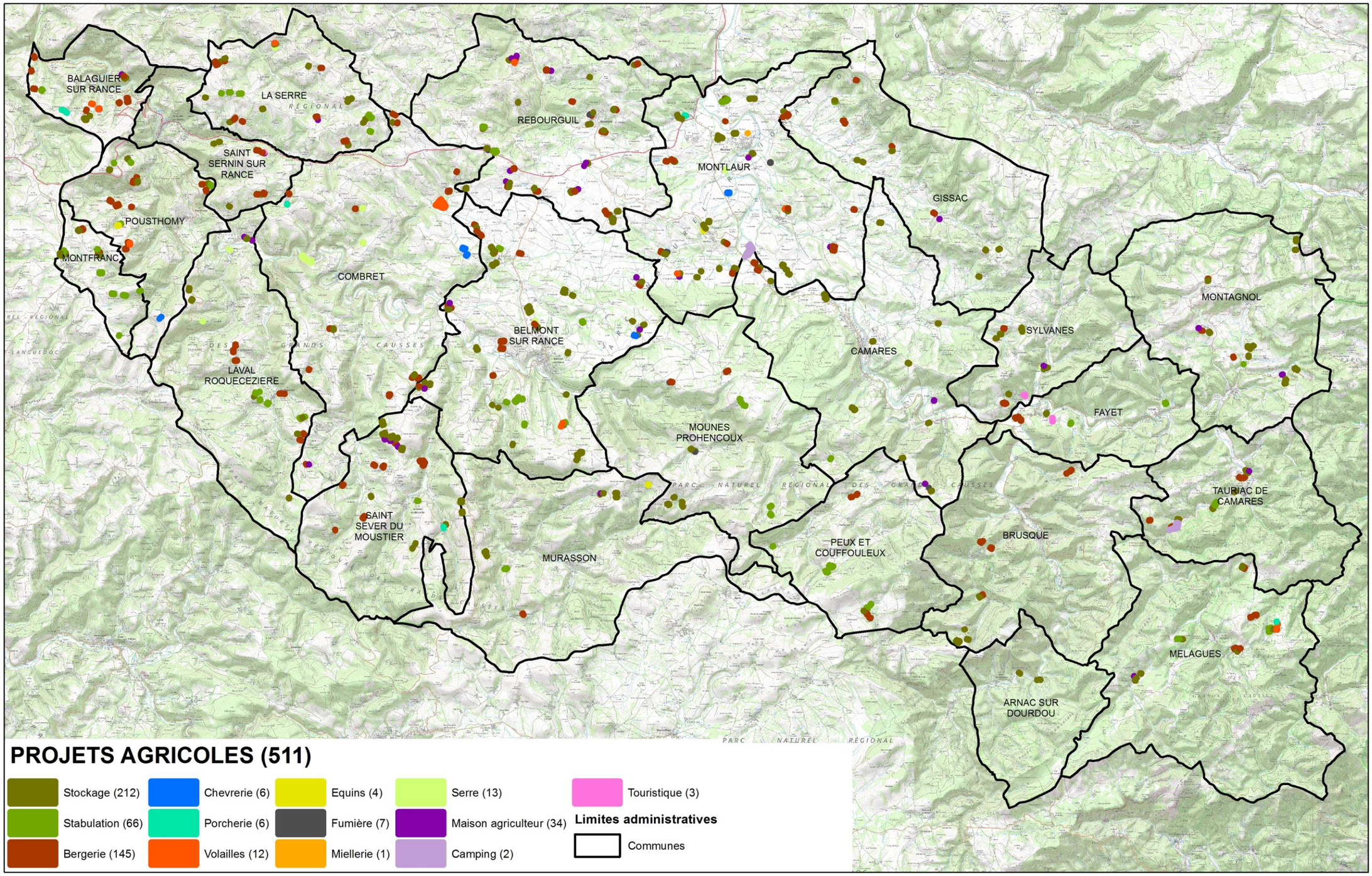

PROJETS AGRICOLES (511)

- Stockage (212)
- Stabulation (66)
- Bergerie (145)
- Chevrerie (6)
- Porcherie (6)
- Volailles (12)
- Equins (4)
- Fumière (7)
- Miellerie (1)
- Serre (13)
- Maison agriculteur (34)
- Camping (2)
- Touristique (3)

Limites administratives

- Communes

1:105 000

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

2. VALORISATION DU PATRIMOINE BATI

Les exploitations disposent souvent d'un patrimoine bâti et paysager riche, reflet des générations antérieures. Ce patrimoine bâti et paysager caractéristique du territoire constitue un atout touristique indéniable. En conséquence, un certain nombre d'agriculteurs nous ont fait part de leur volonté de voir ce patrimoine maintenu ou valorisé.

Les anciens bâtiments agricoles en pierre peuvent être réhabilités afin de diversifier les revenus de l'exploitation agricole. Ces anciens bâtiments agricoles ne sont plus adaptés aux conditions d'exploitation actuelles et sont laissés vacants. Afin de valoriser ce patrimoine, certains exploitants envisagent un changement d'usage pour développer l'agritourisme, activité nécessaire à leur exploitation.

L'enquête a permis de recenser ***76*** *projets de changements de destination* de vieux bâtiments appartenant à des agriculteurs (anciennes granges non fonctionnelles principalement) pour qu'ils ***deviennent des maisons d'habitations de tiers ou des gîtes agritouristiques.*** Il s'agit du recensement issu des enquêtes des exploitants agricoles de 2019 *(cf atlas des contraintes au format 1/5000ème, annexé détaillé par commune)*.

Ce travail de repérage est brut : il sera à affiner par la collectivité dans le travail du zonage du PLUi. Il faudra le compléter avec d'autres bâtiments non issus de la propriété des agriculteurs et *étudier ces demandes, notamment en fonction de critères concernant la gêne à l'activité agricole* : *éviter d'étoiler (au titre du L151-11-2°) dans les périmètres de salubrité* des bâtiments d 'élevage, *éviter le mitage* pour ne pas amplifier la contrainte sur l'épandage et *s'assurer de la présence des réseaux (accès, eau, électricité).*

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE - Changements de destination

N

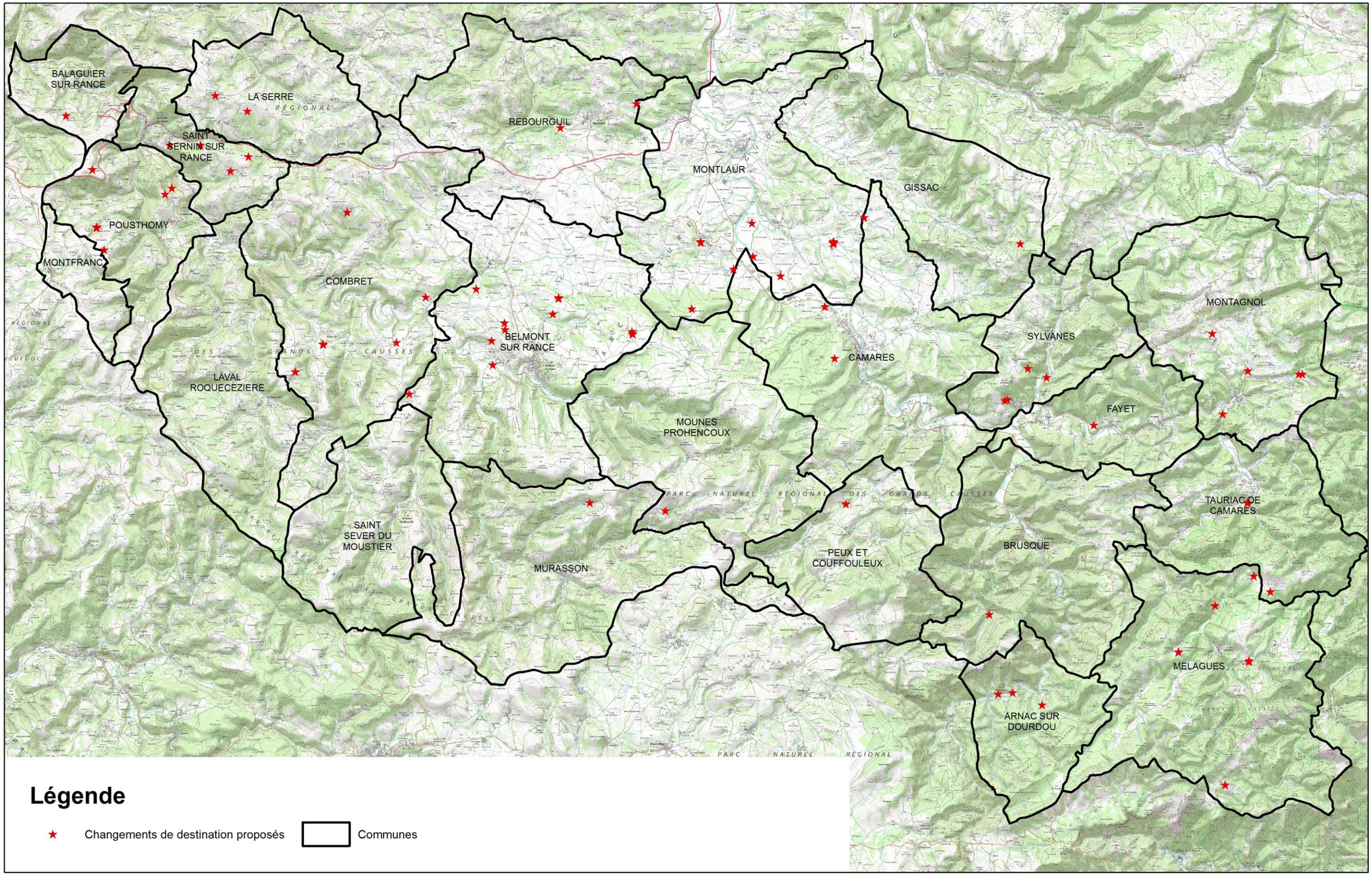

Légende

★ Changements de destination proposés

Communes

1:103 000

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

LES ENJEUX

- **241** structures ont un élevage relevant du **RSD** (Règlement Sanitaire Départemental) ;
- **29** exploitations relèvent du régime des **ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), dont ***11*** sont classées pour des ateliers porcins, ***9*** pour des ateliers avicoles et ***7*** pour des élevages de + de 50 vaches laitères ;
- ***511 projets*** *sont susceptibles d'être réalisés à court et moyen terme ;*
- ***76*** bâtiments de caractère recensés par les agriculteurs pour des ***projets de changements de destination.***

Permettre l'évolution et la pérennité des exploitations agricoles par la réalisation de nouveaux bâtiments.

Intégrer ces projets dans la réflexion sur le zonage du PLUi.

I. LA TYPOLOGIE DES HAMEAUX

La CCMRR est soumise à la Loi Montagne. L'Article L122-5 du Code de l'urbanisme prévoit que *« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les* ***bourgs, villages, hameaux,*** *groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants… »*

La typologie des hameaux proposée ci-après a été définie par rapport à une analyse agricole. Elle devra être croisée avec une analyse sur des critères urbains. A ce titre, elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle est donc susceptible d'évoluer.

I. LA VOCATION DES HAMEAUX

Dans la CCMRR, ***154* bourgs ou hameaux** ont été identifiés. Est considéré comme hameau, un ***groupe de 3 habitations occupées ou vacantes formant un ensemble organisé.***

4 TYPES DE HAMEAUX ONT ETE DEFINIS



- ***Les hameaux agricoles*** : hameaux occupés par un ou plusieurs agriculteurs et totalement englobés dans des périmètres de protection (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou Règlement Sanitaire Départemental).

  Sur ces hameaux, des tiers sont parfois présents mais de façon minoritaire par rapport à l'activité agricole : 2 ménages de tiers maximum.

  Ex : « Jouquemiolles » à Murasson

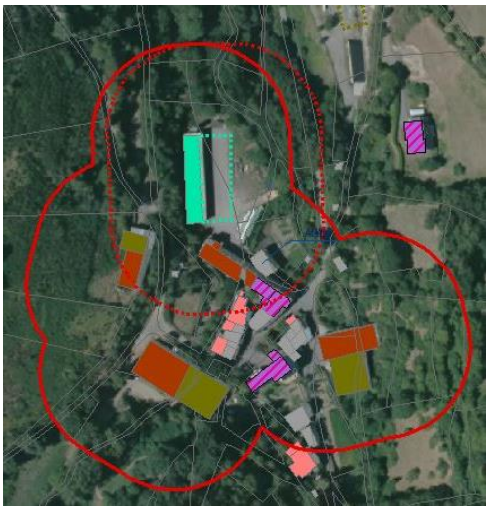

- ***Les hameaux mixtes à dominante agricole*** : hameaux occupés par un ou plusieurs agriculteurs, totalement ou partiellement englobés dans des périmètres de protection.

  Sur ces hameaux, des habitations de tiers sont présentes (plus de deux ménages).

  Malgré cette urbanisation, ces hameaux ont su conserver leur vocation agricole. Celle-là se traduit au travers des périmètres de protection qui englobent la totalité ou la quasi–totalité du hameau. *Ex : « Linas » à St Sever*



- ***Les hameaux mixtes à dominante non agricole*** : hameaux où les bâtiments d'élevage sont situés en périphérie ou ne sont plus aux distances réglementaires.

  Les habitations de tiers sont prédominantes et certaines parties actuellement urbanisées se situent à l'extérieur des périmètres de protection (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou Règlement Sanitaire Départemental). Les bâtiments d'élevages présents à proximité ou sur ces bourgs ou hameaux seront toutefois à préserver. *Ex. « La Claparède » à Laval Roquecézière.*



- ***Les hameaux où l'activité d'élevage est inexistante*** : hameaux où il n'existe plus de bâtiment d'élevage en activité. Seuls peuvent être présents des bâtiments vacants fonctionnels.

  Ex : « La Roque » à Fayet.

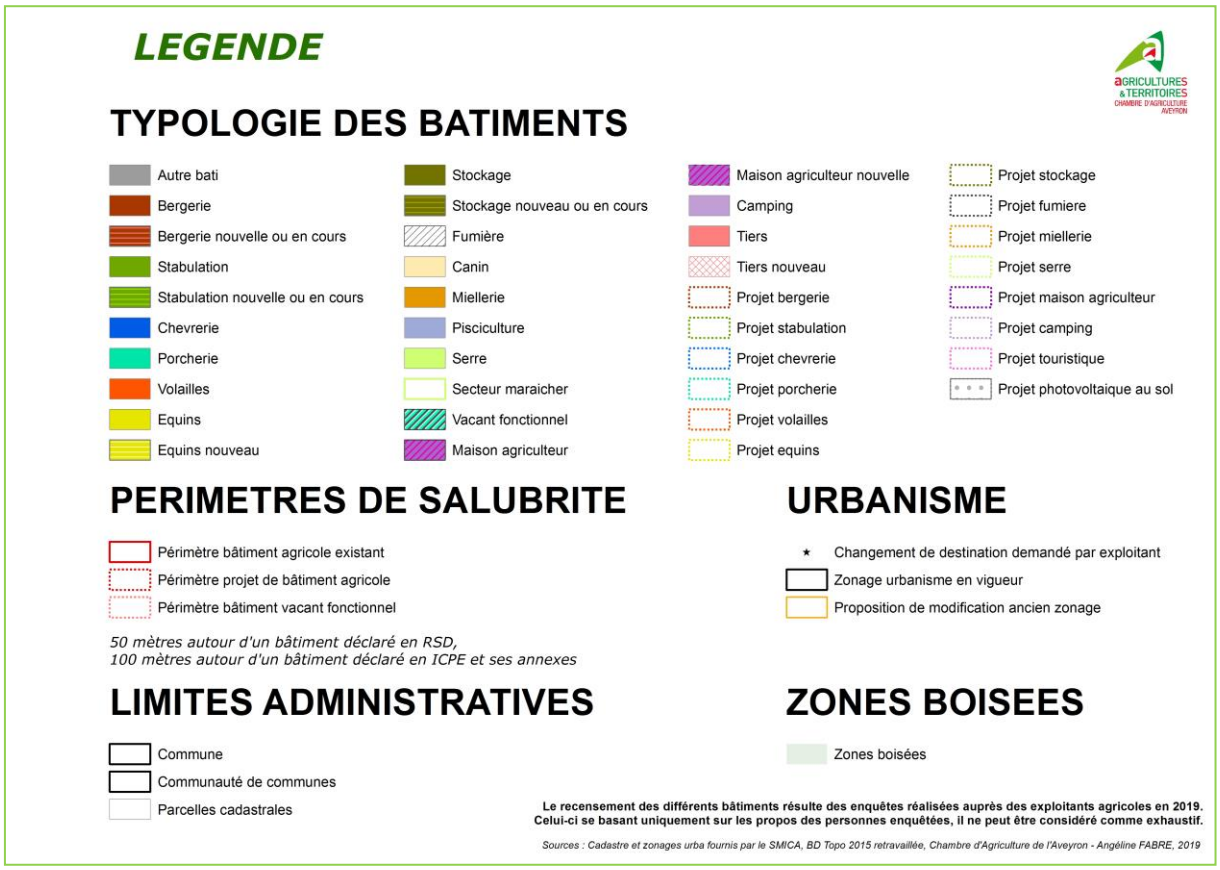
LEGENDE
TYPOLOGIE DES BATIMENTS
Autre bati
Bergerie
Bergerie nouvelle ou en cours
Stabulation
Stabulation nouvelle ou en cours
Chevrerie
Porcherie
Volailles
Equins
Equins nouveau
Stockage
Stockage nouveau ou en cours
Fumière
Canin
Miellerie
Pisciculture
Serre
Secteur maraicher
Vacant fonctionnel
Maison agriculteur
Maison agriculteur nouvelle
Camping
Tiers
Tiers nouveau
Projet bergerie
Projet stabulation
Projet chevrerie
Projet porcherie
Projet volailles
Projet equins
Projet stockage
Projet fumiere
Projet miellerie
Projet serre
Projet maison agriculteur
Projet camping
Projet touristique
Projet photovoltaique au sol
PERIMETRES DE SALUBRITE
Périmètre bâtiment agricole existant
Périmètre projet de bâtiment agricole
Périmètre bâtiment vacant fonctionnel
50 mètres autour d'un bâtiment déclaré en RSD,
100 mètres autour d'un bâtiment déclaré en ICPE et ses annexes
URBANISME
Changement de destination demandé par exploitant
Zonage urbanisme en vigueur
Proposition de modification ancien zonage
LIMITES ADMINISTRATIVES
Commune
Communauté de communes
Parcelles cadastrales
ZONES BOISEES
Zones boisées
Le recensement des différents bâtiments résulte des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles en 2019.
Celui-ci se basant uniquement sur les propos des personnes enquêtées, il ne peut être considéré comme exhaustif.
Sources : Cadastre et zonages urba fournis par le SMICA, BD Topo 2015 retravaillée, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

II. LA REPARTITION DES HAMEAUX

154 bourgs et hameaux répartis entre les différentes catégories.

Communes	3 habitations organisées				Pas organisé
	Hameaux Agricoles	Hameaux Mixtes Dominante Agricole	Hameaux Mixtes Dominante NON Agricole	Hameau sans Elevage	Pas des hameau
CAMARES 10 bourgs-hameaux	*Ramondens* *Magdas* *Aupiac*	/	*Lagarde(Camplong)* *Rigols* *Ouyre Haute*	*Camarès* *Laur* *Ouyre Basse* *Faragous*	*St Pierre d'Issis, Senegas, Cazelle*
SAINT SERNIN SUR RANCE 3 hameaux	*Artignolles*	/	*Saint Sernin*	*Francezou*	/
MONTLAUR 7 hameaux	*Boutavy*	/	*Moulin Neuf* *Le Py* *Montlaur* *Verrières* *Briols* *Mas de Jean*	/	/
BELMONT SUR RANCE 9 bourgs-hameaux	*Parrinet* *Boulouysses* *Le Rouve* *Bouziès*	*Vic* *Le Viala*	*Lascazes* *Belmont sur rance*	*Pradailles*	*Mas de Valat* *St Symphorien* *Le Fraysse*
ARNAC SUR DOURDOU 2 hameaux				*La Mouline* *Arnac sur Dourdou*	
BRUSQUE 9 hameaux	*La Barraque*		*La Regagnerie* *Pressouyres*	*Cusses* *Vialès* *Brusque* *Brox* *Cribas* *Sials*	
FAYET 5 hameaux			*Fayet* *Le Planet Bas*	*La Graverie* *La Roque* *La Dezouvre*	
GISSAC 4 hameaux			*Gissac Bas*	*Montegut* *Mas de Soliel* *Gissac Haut*	
MELAGUES 7 hameaux	*Bobes*	*St Pierre des Cats*	*Les PLanquettes*	*Labiras* *Melagues* *Rials* *Marcou*	
MONTAGNOL 4 hameaux		*Montagnol* *Albagnac*	*Cenomes*	*Laval*	
PEUX ET COUFFOULEUX 5 hameaux	*Les Landes*	*Fabrègues*	*Couffouleux* *Peux*	*Mialet*	*Le Paire Blanc* *St Méen*
SYLVANES 6 hameaux			*Carrère Escure*	*Rigal* *Sylvanès* *La Baume* *Les Bertrands* *Roste Bas*	
TAURIAC DE CAMARES 5 hameaux			*Tauriac* *Maussac*	*Pierrefiche* *La Frézié* *La Lavagne*	
BALAGUIER SUR RANCE 3 hameaux	*Trexe*			*Balaguier* *Bajaguet*	
COMBRET 10 hameaux	*Betirac* *Les Bories*		*Brals*	*La Lavagne* *Le Ran* *Combret* *Las Conques* *Le Périé* *St Amans de Lizertet* *La Grandaurié*	

COMMUNE	Hameau agricole	Hameau mixte Dominante AGRICOLE	Hameau mixte dominante NON-Agricole	Hameau sans élevage		Lieu-dit non organisé
LA SERRE 4 hameaux	*St Christophe* *Monteils* *Les Taillades* *Basses* *Anglas*					
LAVAL ROQUECEZIERE 18 hameaux	*La Borie de Fages* *Bonnefille*	*Hucaloup*	*Notre Dame d'Orient* *Roquecéziere* *St Crepin* *La Claparede*	*St Maurice* *Terraigne* *Segezy* *La Verdolle* *Brousse* *Vareilles*	*La Bastide* *Le Cellier* *Fialès* *La Roujarié* *Le Cayla*	
MONTFRANC 1 hameau			*Montfranc*			
MOUNES PROHENCOUX 13 hameaux		*Frejeville*	*St Vincent* *Prohencoux* *Le Grès* *Le Mas Viel* *Le Cros* *Mounès*	*St Serminet* *Rouzet*	*Moulin de Crouzet* *La Maurélie* *Falgous Bas* *Falgous Haut*	*L'Albespy* *La Coutarié*
MURASSON 11 hameaux	*La Borie Haute* *Jouquemiolles*	*Vabre*	*La Vernière* *Badassou*	*Riols* *Le Pradal* *Murasson* *Gieussac* *La Martinarie* *Combelongue*		*Fongrenade*
POUSTHOMY 7 hameaux	*Jumels* *Carmassol* *La Jasse de Bordeaux* *Montegut le Milieu*			*La Roque* *Le Mazet* *Pousthomy*		
REBOURGUIL 6 hameaux	*Le Vialaret* *St Pierre de Bétirac* *Bennac*		*Rebourguil* *Esplas* *La Trivalle*			
SAINT SEVER DU MOUSTIER 5 hameaux		*Linas*	*Le Soulié*	*Le Lauzié* *St Sever* *La Borie de Jugla*		
TOTAL CCMRR : **154 hameaux**	*30 agricoles*	*10 dominante agricole*	*42 dominante NON agricole*	*72 hameaux sans élevage*		

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE - Typologie des hameaux

N

BALAGUIER SUR RANCE
LA SERRE
SAINT SERNIN SUR RANCE
REBOURGUIL
MONTLAUR
GISSAC
POUSTHOMY
MONTFRANC
COMBRET
BELMONT SUR RANCE
CAMARES
SYLVANES
MONTAGNOL
LAVAL ROQUECEZIERE
MOUNES PROHENCOUX
FAYET
TAURIAC DE CAMARES
SAINT SEVER DU MOUSTIER
MURASSON
PEUX ET COUFFOULEUX
BRUSQUE
MELAGUES
ARNAC SUR DOURDOU

Légende

Type

- Hameau agricole
- Hameau mixte agricole
- Hameau mixte non agricole
- Hameau sans élevage
- Communes

1:104 000

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Même si l'urbanisation reste limitée en terme de surface dans ce territoire rural, elle peut avoir des conséquences plus ou moins importantes selon la forme urbaine : une urbanisation linéaire ou diffuse génère davantage de contraintes qu'une urbanisation groupée et maîtrisée (distances d'épandage …).

Par ailleurs, il convient de respecter les distances règlementaires par rapport aux tiers et à ne pas créer de gêne agricole lors des changements de destination afin d'éviter les conflits d'usage d'espace avec les tiers.

La réflexion sur la planification de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier doit ***« permettre une gestion concertée de l'espace pour limiter la baisse du nombre d'exploitations et protéger les terres à forte valeur agronomique, économique ou biologique »*** *(Définition de la Zone A du Code de l'Urbanisme).*

Le PLUi doit aussi prendre en compte les ***projets agricoles*** car la CCMRR est soumise à la loi Montagne *(article L122-10 du Code de l'Urbanisme)* qui préserve les *« terres nécessaires au maintien et au* ***développement*** *des activités agricoles, pastorales et forestières ».*

LES ENJEUX

- Prendre en considération l'activité agricole existante et son développement dans la **définition des zones du PLUi** afin de concilier agriculture et urbanisation.
- **Prendre en compte les projets agricoles** dans le cadre du **zonage** afin d'anticiper et de permettre le développement de l'activité agricole.
- Prendre en considération **les propositions des exploitants pour faciliter leurs conditions de travail.**

J. PROSPECTIVE



I. PREAMBULE

L'exercice de prospective permet d'organiser les débats, mais aussi de savoir où concentrer ses forces. Le secteur agricole est confronté à de multiples incertitudes liées :

- à la *transformation des marchés mondiaux* ;
- à de *nouvelles attentes sociétales* sur les produits et services ;
- à l'importance croissante des *enjeux environnementaux* et à l'adaptation aux changements globaux ;
- aux modifications des *politiques publiques nationales et internationales*.

Dans cette région, excentrée par rapport aux centres urbains, l'activité agricole a toujours joué un rôle prépondérant en terme de *population active, de production, mais aussi d'entretien des milieux et des paysages.* **Compte-tenu du poids du secteur agricole dans l'économie et des effets induits, un éventuel affaiblissement pourrait remettre en question l'attractivité globale du territoire.** D'ailleurs, ***la baisse continuelle du nombre d'actifs agricoles se traduit à long terme par une baisse du nombre d'habitants*** qui menace l'ensemble du tissu rural.

Au-delà des débats sur la complexité de la transmission des exploitations, on peut évoquer la question cruciale du renouvellement des générations en agriculture. Ces dernières années, deux types d'installations très différentes sont constatées et correspondent à deux systèmes de productions antagonistes.

- Tout d'abord, on note un agrandissement des exploitations, notamment en ovins lait, ce qui a pour conséquence une augmentation du nombre d'associés dans des Gaec. La logique est la monoproduction du lait de brebis et l'optimisation des facteurs de production, ce qui n'est pas toujours simple au vu de l'évolution actuelle du climat. Cette évolution est encouragée par les industriels de Roquefort et plus globalement par les acheteurs de laits de brebis (Tribalat, petit basque) qui n'hésitent pas à mettre en place des tournées de ramassage de lait supplémentaires. Les personnes qui s'installent dans ces Gaec sont le plus souvent des personnes du Sud Aveyron et du milieu agricole.

- Le second type d'installation s'est développé clairement ces dix dernières années. Nous avons à faire à un public essentiellement de culture « urbaine », s'installant seul ou en couple sur des exploitations de taille moyenne ou petite, avec souvent la mise en place de système de circuits courts. Les productions choisies « détonnent » par rapport à celles qui sont actuellement en place dans le sud Aveyron : horticulture, maraîchage, safran, escargots et autre spiruline… Certaines personnes installées, mais c'est moins fréquent, s'installent même dans des *« communautés de vie »* qui sont très dynamiques (production culturelle, services…).

« Quelle est la pérennité de ces deux types d'installations ? »

Si les installations ovins lait ont le mérite d'optimiser le temps de travail et le revenu, il faut signaler que leur performance s'appuie fortement sur l'obtention d'aides de l'Europe. Quant au 2ème type d'installation qui optimise moins le temps de travail et propose des revenus plutôt faibles, on ne peut que constater leur relative indépendance par rapport aux aides. Qu'en sera–t-il demain ? Quelle sera la Politique Agricole Commune appliquée au Sud Aveyron ? Pendant combien de temps les installés « urbains » accepteront-ils leur « mode de vie » à la campagne ? Difficile de se prononcer.[13]

[13] Entretien avec Joël Thomas, chargé du développement agricole du Sud Aveyron, Chambre d'Agriculture, novembre 2019

II. UN SCENARIO TENDANCIEL OPTIMISTE ?

1. LE SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

a. La projection à 10 ans

Si l'évolution de l'agriculture de la CCMRR poursuit d'une part son rythme actuel en termes de « départ–installation » (données des derniers Recensements Généraux Agricoles) et si d'autre part, la totalité des surfaces exploitées sont reprises, *le nouveau visage de la Communauté de communes pourrait être le suivant* :

Scenario Tendanciel, dit « au fil de l'eau »

	LA CCMRR EN 2019	***LA CCMRR DANS 10 ANS SI L'EVOLUTION SE POURSUIT AU MEME RYTHME QUE DEPUIS 2010***
Nombre de chefs d'exploitation	**479**	Perte de **39** chefs entre 2010 et 2019 **479** chefs **– 39 = 440 chefs** **+68** installations aidées de chefs en 10 ans + 25 % non aidées (**17** chefs) = **+ 85 chefs installés** **440 + 85 = 525 chefs en 2029**
Nombre d'exploitation	**292**	⇨ **525** chefs répartis selon **1,64** exploitations : **= 320 exploitations en 2029**
SAU totale des exploitations (siège CCMRR)	**25804 hectares**	Si 25 804 hectares maintenus en 2029 **49 ha exploités par chef** **81 ha exploités par exploitation**
SAU moyenne/chef	**53 ha exploités**	
SAU moyenne/exploitation	**88 ha par chef**	

Dans cette hypothèse, le nombre de chefs en 2029 serait estimé à **525** (+46 chefs !). On constaterait donc une augmentation du nombre de chefs.

Le ralentissement du rythme de perte du nombre de chefs depuis 2010 (baisse du nombre de chefs de -13 % entre 2000 et 2010, contre -7,5 % entre 2010 et 2019), se transforme en une **augmentation du nombre de chefs** soit une inversion tendancielle (solde positif) puisque l'on installe davantage de chefs que de départs. Ainsi, on aurait une légère baisse de la moyenne de SAU exploitée par chef (-4 hectares).

D'après cette même hypothèse, les exploitations d'ici 10 ans seraient au nombre de **320 exploitations.** Le ***ralentissement de la diminution*** du nombre des structures consta-

tées depuis 2010 est ***prolongé :*** **+28** exploitations supplémentaires d'ici 2029. Si l'on part du principe que la SAU totale des exploitations reste inchangée, on aurait une baisse légère de la SAU moyenne par exploitation (-7 hectares).

b. Les éléments de réflexion

Malgré ces statistiques optimistes, certains indicateurs font craindre un vieillissement des exploitants agricoles et donc une problématique de transmission contrariée, voire un blocage au niveau de l'installation.

Au vu des classes d'âge des structures agricoles de la CCMRR (70 avec succession incertaine ou non assurée), de l'âge moyen des chefs, on pourrait expliquer cette tendance à l'augmentation des structures et des chefs par le fait que les exploitants agricoles resteraient plus longtemps exploitants agricoles (peut être un effet induit du déplafonnement d'âge pour les aides ICHN ?).

Au vu de « l'enclavement » relatif de certaines productions : (bovins lait par exemple) on pourrait craindre la disparition de certaines collectes ou de certains services agricoles (service remplacement, salariat, CUMA,…) dans les secteurs excentrés du territoire.

La déprise des secteurs agricoles ouverts (enfrichement constaté), on pourrait assister tout de même à une déprise agricole dans les secteurs excentrés et/ou avec une topographie pentue en raison des difficultés de mécanisation, par manque de main d'œuvre et de rentabilité. ***Le risque pourrait être d'avoir tous les sièges d'exploitation sur les zones mécanisables où se maintiendrait une activité agricole importante et les pentes seraient délaissées.***

2. LES LEVIERS POUR AGIR

Travailler à la transmission des structures agricoles est impératif pour que le dynamisme présagé devienne réalité.

L'agriculture a un rôle bénéfique pour le territoire :

- maintien *d'emplois locaux non délocalisables* ;
- maintien d'une économie de production *en zone rurale* ;
- *mise en valeur de surfaces herbagères* (81 % de la SAU) dans des zones non cultivables qui constituent des pièges à carbone…

Des initiatives sont en cours notamment via le dispositif « Octave » conduit par des Chambres consulaires. **Au-delà des structures de développement agricole (MSA, ADASEA…),** ***les élus*** ont aussi un rôle à jouer dans le maintien des exploitations agricoles. Par exemple, **la Communauté de communes Monts Rance et Rougier** emploie désormais une chargée de mission depuis 2019 pour amorcer la **réflexion sur la transmission des exploitations agricoles.**

La pérennité des paysages constitue l'une des priorités du ***Parc Naturel Régional*** (PNR). Entretenus par un élevage extensif, ils sont notamment *menacés par la diminution du nombre d'agriculteurs.* Une structure comme le **PNR** peut participer à la consolidation des territoires, par un appui direct à des filières, à des activités de recherche/développement ou en tant que relai politique pour des actions de soutien (bois énergie, reconquête des milieux embroussaillés).

III. COMMENT S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS A VENIR ?

1. COMMENT MAINTENIR LES ACTIFS AGRICOLES ?

a. Le foncier

Garantie d'une vie rurale dynamique et de paysages entretenus, le **maintien des actifs agricoles** passe notamment par une **maîtrise du foncier** (planification et prix) pour permettre des installations et le maintien d'exploitants locaux. L'agriculture en place dans la Communauté de communes est orientée pour près de **50 % des actifs** dans la filière du ***lait de brebis***. Cette production, emblématique du Sud-Aveyron procure du revenu à une large majorité d'agriculteurs. Jusqu'alors, les systèmes de production « lait de brebis » ont permis de faire vivre les producteurs.

La réussite de la filière ovin-lait a favorisé une pression foncière importante conduisant mécaniquement à l'agrandissement et à la spéculation sur les terres. Dans certaines exploitations, l'agrandissement a permis de se concentrer sur l'utilisation des meilleures terres, en délaissant les zones boisées qui retournent lentement à la friche. **Ce mouvement rend souvent difficile l'accès à de bonnes terres pour l'installation.**

b. Les installés

Le maintien des actifs agricoles passe également par une **prise en compte des attentes des nouveaux installés** sur les registres socio-culturels. Les exploitants qui s'installent aujourd'hui, et qui s'installeront demain, ont des attentes proches de celles de la société. En vue de **favoriser la transmission** des exploitations et leur réussite, il faudra prendre en charge ***la question de l'installation « volontaire »*** car l'agriculture n'est plus seulement une activité qui « s'hérite ».

Cela implique d'accompagner **toutes les formes d'installation,** de travailler sur la formation des agriculteurs mais aussi de faire connaître le métier et de développer des productions peu consommatrices de foncier.

c. Les collectifs

L'évolution de la démographie agricole sera largement ***dépendante de la capacité qu'auront les agriculteurs de continuer à travailler collectivement.*** Dans le territoire de Monts Rance et Rougiers, des **démarches collectives** ont su cimenter le développement des entreprises agricoles : Coopérative de *Montlaur*, Gaec, CUMA, associations des Paysans du Rance, des Ateliers du Rance. Le maintien de *la mutualisation de ces moyens* (humains, matériels financiers…) est essentiel.

Les producteurs agricoles de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier ont su, par le passé, **faire preuve d'imagination pour créer du revenu.** De nouveaux systèmes de production, de transformation et de vente vont s'inventer. Tous les porteurs de projet devront être pris en considération pour viser à terme le maintien des actifs agricoles. ***Les initiatives de structuration et de valorisation des filières locales*** (y compris pour des valorisations hors territoire) devront être soutenues et accompagnées.

2. COMMENT RENFORCER LES LIENS ENTRE AGRICULTEURS/TERRITOIRE (COLLECTIVITES ET HABITANTS) ?

a. Le développement de produits en circuits courts

A ce jour, environ un tiers des installations du Sud-Aveyron sont réalisées sur des systèmes développant la **vente directe**. Le maintien et le ***développement d'un accès aux produits locaux*** à un prix accessible pour les habitants permet de renforcer les liens entre agriculteurs et consommateurs. **Les installations agricoles incluant de la vente en circuits courts se développent dans la CCMRR.** La consommation de ce type de produits est en augmentation, encouragée par les médias. Certaines de ces installations nécessitent d'ailleurs **peu de foncier** (maraîchage, petits fruits…), ce qui les rend possible.

La création et le développement de filières qui génèrent de la richesse sur le territoire. Des projets de transformation et de vente à la ferme sont actuellement en réflexion. Ils permettraient, à surface égale, d'améliorer la valeur ajoutée et donc de favoriser le nombre d'actifs.

La captation de la valeur ajoutée est essentielle et passe par des ateliers de découpe, des collectifs de vente, l'intégration des produits locaux au sein des structures de restauration collectives.

L'initiative de l'atelier de découpe de Camarès

Repris en 2011 par Philippe Raymond, l'atelier de découpe de viande et de mise sous vide de Camarès se développe. Ce sont 600 exploitants agricoles qui utilisent ce service pour environ 500 tonnes de viande ovine, bovine, caprine et porcine. Fort de son succès, un autre atelier de découpe va ouvrir en janvier 2020 avec une conserverie et une légumerie supplémentaires. L'entreprise qui avait démarré avec 4 salariés devrait employer jusqu'à 12 personnes en 2020 et permettre encore davantage à des éleveurs de privilégier la vente directe.



Philippe Raymond dans son atelier de découpe à Camarès.
Source https://www.midilibre.fr/2013/04/09/

b. *La contribution à de multiples services au territoire*

Au-delà de la production alimentaire, l'agriculture permet également de contribuer à ***l'entretien des espaces, à la préservation de la biodiversité,*** à la qualité des paysages, au patrimoine gastronomique et participe aussi à de nouveaux services (co-compostage, bois énergie…).

Ces dernières années, la ***participation aux nouvelles technologies*** permet de créer de nouvelles voies de diversification (méthanisation, toitures photovoltaïques, bois énergie…). Des agriculteurs modifient leurs pratiques, et deviennent plus autonomes (réduction des intrants, réduction consommation de pailles en litière…) par une meilleure valorisation de l'herbe, des bois, ainsi que des techniques culturales plus respectueuses de l'environnement. **Une meilleure prise en compte de l'environnement et des ressources permettra de relever des défis multiples** : *anticipation du changement climatique,* partage du foncier, de l'eau, de la biodiversité…

LES ENJEUX

L'agriculture contribue à l'équilibre économique, environnemental et social des territoires. La préserver, l'accompagner dans son développement, c'est contribuer au maintien et au développement du potentiel productif territorial mais aussi à la production de biens publics : services environnementaux et territoriaux. L'agriculture est une activité indispensable à l'équilibre de ce territoire rural.

L'agriculture de la CCMRR va faire face demain, encore plus qu'hier, à de multiples évolutions déjà citées plus haut. ***L'une des clés de l'adaptation et de la pérennité de ces secteurs reposera notamment sur la capacité du territoire à faire venir et conserver une population « exogène ».*** Cette nouvelle population ne peut qu'apporter une diversité, très favorable à l'innovation. Nous pourrions nous interroger sur quels pourraient être les outils à utiliser pour remplir cette mission ?

K. ANNEXES

ANNEXE 1 : Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles CCMRR 88
ANNEXE 2 : Bilan de participation des enquêtes agricoles de la CCMRR, 2019 90
ANNEXE 3 : Evolution du nombre d'exploitations dans la CCMRR 91
ANNEXE 4 : Evolution du nombre de chefs d'exploitations dans la CCMRR 92
ANNEXE 5 : Evolution du nombre d'exploitations de moins de 20 ha dans la CCMRR 93
ANNEXE 6 : Féminisation des chefs d'exploitations agricoles de la CCMRR 94
ANNEXE 7 : Statut juridique des exploitations agricoles de la CCMRR en 2019 95
ANNEXE 8 : La pluriactivité des chefs d'exploitations dans la CCMRR 96
ANNEXE 9 : Unité de Travail Annuel selon le RGA dans la CCMRR 97
ANNEXE 10 : Nombre de contrats salariés 2017-2018, selon la MSA 98
ANNEXE 11 : Les successions des exploitations de 55 ans et plus 99
ANNEXE 12 : Les chefs d'exploitations de + de 60 ans dans la CCMRR depuis 2010 100
ANNEXE 13 : Les CUMA de la Communauté de communes en 2019 101
ANNEXE 14 : SAU intercommunale de la CCMRR : les types de cultures 101
ANNEXE 15 : L'évolution de la SAU moyenne exploitée dans la CCMRR depuis 1988 102
ANNEXE 16 : Les bois selon l'INSEE 103
ANNEXE 17 : Deux textes de référence 104
ANNEXE 18 : Réglementation RSD/ICPE 105

Questionnaire PLUi Communauté de communes Monts Rance et Rougiers – Etude agricole –2019

❶ L'Exploitation

Nom de la société **Noms Prénoms** des exploitants	Dates de naissance	Sexe M/F	Adresses (siège et domicile)	Téléphone

Double-activité des chefs ◻ Oui ◻ Non Nombre salariés permanents : ..... Nombre de jours par an :	Service Remplacement : ◻ Oui Groupement Employeurs : ◻ Oui Lequel :..... CUMA : ◻ Oui Laquelle : .....

Succession pour les plus de 55 ans ?	**Enjeu de Transmission**
◻ Assurée ◻ Incertain ◻ Sans succession	Idée de repreneur ? ..... Echéances :..... Si pas de transmission : ◻ Vente ◻ Location
Intérêt pour un entretien particulier sur la transmission ? ◻ Oui ◻ Non	

❷ La Surface Agricole Utile

SAU totale (PAC) .....hectares	Dont ..... ha en fermage
Remarques :.....	Plusieurs sites ? .....

❸ Les productions

	Nombre de mères en 2019				**Autres productions :** Si élevage hors sol (nombre de mères / nombre de places)
	Ovins Lait	**Ovins Viande**	**Bovins Lait**	**Bovins Viande**	
Nombres de mères en 2019			.....mères ◻ Installation Classée + Nombre animaux **engraissés** (◻ ICPE si + de 50) : ◻ jeunes bovins : ..... ◻ génisses : ..... ◻ vaches :	.....mères ◻ Installation Classée	◻ Installation Classée (ICPE)
Biologique ?	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui
Labels qualité ? Lesquels ?	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui .....
Transformation à la ferme existante ? (quels produits ?)	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui .....
Vente directe existante ? (quels produits ?)	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui	◻ Oui .....

❹ Les projets de produits en circuits-courts

Type de produits en circuits courts	PROJET	Partenaires – Commercialisation : débouchés…
	□ Transfo □ Vente directe ……	
	□ Transfo □ Vente directe ……	

❺ Projets de constructions de bâtiments □ Oui □ Non *(si oui précisez)*	
Type bâti : □ Stockage □ Elevage □ Logement **Superficie prévue :** ……..m² **Localisation :** □ siège □ autre site : …….	…
…	…

❻ L'agritourisme

Agritourisme EXISTANT **Type** (gîte, chambre d'hôte, ferme auberge, camping…)	Spécificités : label… ?	Capacité : nombre de personnes	Quelle localisation ?	Remarques
PROJETS d'agritourisme Type (gîte - chambre d'hôte - ferme auberge – camping…)	Spécificités : label… ?	Capacité personnes	Quelle localisation ? (Numéro Parcelle)	Remarques

❼ Méthanisation □ Existant □ En projet

Localisation : ……

……

……

……

❽ Vos attentes

Avez-vous d'autres projets, d'autres besoins (équipements, structures, moyens…) pour mieux exercer votre métier ?

……

……

……

……

……

……

……

Rencontrez-vous des difficultés dans l'exercice de votre activité (épandage…) ?……

……

……

……

……

……

……

Avez-vous d'autres remarques ou attentes par rapport au PLUI ?……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

❾ Emargement

Autorisation d'exploitation et de diffusion ANONYME des données

Le déclarant : Date : (signature)

ANNEXE 2 : Bilan de participation des enquêtes agricoles de la CCMRR, 2019

Communes CCMRR	Nbre exploitations RGA 2010	Nbre invités aux enquêtes	Nbre présents et relancés 2019	Nbre exploitations 2019	*% participation enquête*
Arnac sur Dourdou	1	2	2	2	*100,0*
Balaguier sur Rance	8	9	6	9	*66,7*
Belmont sur Rance	42	40	26	35	*74,3*
Brusque	5	8	5	7	*71,4*
Camarès	20	24	10	17	*58,8*
Combret	32	31	12	25	*48,0*
Fayet	4	3	2	3	*66,7*
Gissac	9	9	9	9	*100,0*
La Serre	19	24	14	19	*73,7*
Laval Roquecézière	16	18	8	16	*50,0*
Mélagues	9	9	7	9	*77,8*
Montagnol	14	11 +1HC Fondamente	5	10	*50,0*
Montfranc	9	6	3	4	*75,0*
Montlaur	27	24	18	20	*90,0*
Mounès Prohencoux	16	19	8	15	*53,3*
Murasson	20	24	8	21	*38,1*
Peux et Couffouleux	10	14	6	8	*75,0*
Pousthomy	16	18	6	12	*50,0*
Rebourguil	32	24	20	22	*90,9*
St Sernin sur Rance	14	7	4	5	*80,0*
St Sever du Moustier	6	13	10	12	*83,3*
Sylvanès	7	9	5	8	*62,5*
Tauriac de Camarès	4	4	3	4	*75,0*
TOTAL	**340**	**339**	**197**	**292**	***67,5***

Source RGA 2010 et Chambre d'Agriculture 2019

ANNEXE 3 : Evolution du nombre d'exploitations dans la CCMRR

Communes	Nombre exploitations RGA 1988	Nombre exploitations RGA 2000	Nombre exploitations 2010	Nombre exploitations-enquête 2019	Evolution 1988-2019 %	Evolution 2000-2019
Arnac sur Dourdou	s	s	1	2	*s*	*s*
Balaguier sur Rance	16	13	8	9	*-43,8%*	*-30,8%*
Belmont sur Rance	55	40	42	35	*-36,4%*	*-12,5%*
Brusque	18	12	5	7	*-61,1%*	*-41,7%*
Camarès	29	21	20	17	*-41,4%*	*-19%*
Combret	49	39	32	25	*-49%*	*-35,9%*
Fayet	9	7	4	3	*-66,7%*	*-57,1%*
Gissac	15	13	9	9	*-40,0%*	*-30,8%*
La Serre	35	26	19	19	*-45,7%*	*-26,9%*
Laval Roquecézière	54	23	16	16	*-70,4%*	*-30,4%*
Mélagues	11	10	9	9	*-18,2%*	*-10%*
Montagnol	23	16	14	10	*-56,5%*	*-37,5%*
Montfranc	17	9	9	4	*-76,5%*	*-55,6%*
Montlaur	44	30	27	20	*-54,5%*	*-33,3%*
Mounès Prohencoux	31	21	16	15	*-51,6%*	*-28,6%*
Murasson	31	26	20	21	*-32,3%*	*-19,2%*
Peux et Couffouleux	21	12	10	8	*-61,9%*	*-33,3%*
Pousthomy	33	17	16	12	*-63,6%*	*-29,4%*
Rebourguil	36	24	32	22	*-38,9%*	*-8,3%*
St Sernin sur Rance	21	8	6	5	*-76,2%*	*-37,5%*
St Sever du Moustier	27	18	14	12	*-55,6%*	*-33,3%*
Sylvanès	13	8	7	8	*-38,5%*	*0%*
Tauriac de Camarès	10	6	4	4	*-60%*	*-33,3%*
TOTAL	**598**	**399**	**340**	**292**	***-51,2%***	***-26,8%***
AVEYRON	**15 668**	**10 712**	**9 094**	**-**	**-**	**-**

ANNEXE 4 : Evolution du nombre de chefs d'exploitations dans la CCMRR

Communes	Nombre de chefs d'exploitations RGA 1988	Nombre de chefs d'exploitations RGA 2000	Nbre de chefs d'exploitations RGA 2010	Nombre de chefs enquête 2019	Evolution % 1988-2019
Arnac sur Dourdou	s	s	s	**3**	*s*
Balaguier sur Rance	18	17	12	**10**	*-44,4%*
Belmont sur Rance	63	57	64	**59**	*-6,3%*
Brusque	19	12	6	***9***	***-52,6%***
Camarès	38	34	34	***34***	*-10,5%*
Combret	58	56	55	***41***	*-29,3%*
Fayet	9	7	s	***3***	***-66,7%***
Gissac	21	25	18	***18***	*-14,3%*
La Serre	35	35	27	***24***	*-31,4%*
Laval Roquecézière	54	30	25	***22***	***-59,3%***
Mélagues	14	15	14	***14***	*0%*
Montagnol	24	23	18	***15***	*-37,5%*
Montfranc	17	12	12	***7***	***-58,8%***
Montlaur	59	54	46	***35***	*-40,7%*
Mounès Prohencoux	36	37	25	***27***	*-25%*
Murasson	35	33	27	***29***	*-17,1%*
Peux et Couffouleux	24	21	20	***16***	*-33,3%*
Pousthomy	33	21	24	***20***	*-39,4%*
Rebourguil	41	44	49	***43***	***4,9%***
St Sernin sur Rance	23	12	6	***21***	*-8,7%*
St Sever du Moustier	33	30	22	***9***	***-72,7%***
Sylvanès	13	16	14	***15***	***15,4%***
Tauriac de Camarès	10	7	s	***5***	*-50%*
TOTAL	**677**	**598**	**518**	**479**	***-29,2%***
AVEYRON	**16 772**	**13 208**	**11 809**	**-**	**-**

ANNEXE 5 : Evolution du nombre d'exploitations de moins de 20 ha dans la CCMRR

COMMUNES	Nbre exploitations moins de 20 ha RGA 1988	Nbre exploitations moins de 20 ha Enquete 2019
Arnac sur Dourdou	s	1
Balaguier sur Rance	s	1
Belmont sur Rance	4	3
Brusque	5	4
Camarès	10	3
Combret	9	2
Fayet	s	2
Gissac	0	0
La Serre	3	3
Laval Roquecézière	28	6
Mélagues	s	3
Montagnol	s	1
Montfranc	3	0
Montlaur	12	1
Mounès Prohencoux	s	1
Murasson	3	2
Peux et Couffouleux	s	0
Pousthomy	14	3
Rebourguil	3	0
St Sernin sur Rance	12	0
St Sever du Moustier	3	0
Sylvanès	s	2
Tauriac de Camarès	s	0
TOTAL	**109**	**38**

ANNEXE 6 : Féminisation des chefs d'exploitations agricoles de la CCMRR

Féminisation des chefs d'exploitations agricoles dans la CCMRR

Communes	Femmes chefs 1988	Femmes chefs 2000	Femmes chefs **2019**	Proportion femmes parmi les chefs
Arnac sur Dourdou	s	0	**1**	*33,3%*
Balaguier sur Rance	0	X	**1**	*10%*
Belmont sur Rance	s	4	**16**	*27,1%*
Brusque	5	3	**3**	*33,3%*
Camarès	s	5	**6**	*17,6%*
Combret	4	5	**10**	*24,4%*
Fayet	0	X	**1**	*33,3%*
Gissac	s	X	**7**	*38,9%*
La Serre	3	5	**8**	*33,3%*
Laval Roquecézière	9	5	**9**	*40,9%*
Mélagues	s	X	**5**	*35,7%*
Montagnol	s	4	**5**	*33,3%*
Montfranc	0	3	**2**	*28,6%*
Montlaur	3	8	**12**	*34,3%*
Mounès Prohencoux	s	5	**9**	*33,3%*
Murasson	4	3	**7**	*24,1%*
Peux et Couffouleux	s	0	**5**	*31,3%*
Pousthomy	8	X	**6**	*30%*
Rebourguil	s	X	**12**	*27,9%*
St Sernin sur Rance	s	0	**1**	*4,8%*
St Sever du Moustier	s	4	**5**	*55,6%*
Sylvanès	0	X	**4**	*26,7%*
Tauriac de Camarès	s	0	**2**	*40%*
TOTAL	36	54	**137**	*28,6%*

Source RGA 1988 et 2000- Enquête Chambre d'Agriculture 2019

ANNEXE 7 : Statut juridique des exploitations agricoles de la CCMRR en 2019

Communes	Nombre Total exploitations 2019	Gaec-Earl ou Scea	Individuel	Proportion de sociétés %
Arnac sur Dourdou	2	1	1	*50,0*
Balaguier sur Rance	9	7	2	*77,8*
Belmont sur Rance	35	23	12	*65,7*
Brusque	7	3	4	*42,9*
Camarès	17	10	7	*58,8*
Combret	25	15	10	*60,0*
Favet	3	1	2	*33,3*
Gissac	9	9	0	*100,0*
La Serre	19	8	11	*42,1*
Laval Roquecézière	16	5	11	*31,3*
Mélagues	9	5	4	*55,6*
Montagnol	10	4	6	*40,0*
Montfranc	4	3	1	*75,0*
Montlaur	20	14	6	*70,0*
Mounès Prohencoux	15	9	6	*60,0*
Murasson	21	5	16	*23,8*
Peux et Couffouleux	8	8	0	*100,0*
Pousthomy	12	6	6	*50,0*
Rebourguil	22	16	6	*72,7*
St Sernin sur Rance	5	3	2	*60,0*
St Sever du Moustier	12	8	4	*66,7*
Sylvanès	8	4	4	*50,0*
Tauriac de Camarès	4	1	3	*25,0*
TOTAL	292	168	124	*57,5*

ANNEXE 8 : La pluriactivité des chefs d'exploitations dans la CCMRR

Communes	Nbre de chefs pluriactifs	Nbre de chefs pluriactifs
	RGA 1988	RGA 2010
Arnac sur Dourdou	s	0
Balaguier sur Rance	4	0
Belmont sur Rance	8	6
Brusque	4	s
Camarès	8	4
Combret	6	4
Fayet	5	s
Gissac	3	0
La Serre	5	3
Laval Roquecézière	8	s
Mélagues	5	s
Montagnol	5	s
Montfranc	4	0
Montlaur	8	6
Mounès Prohencoux	s	s
Murasson	4	s
Peux et Couffouleux	3	0
Pousthomy	5	s
Rebourguil	5	3
St Sernin sur Rance	5	s
St Sever du Moustier	8	0
Sylvanès	s	0
Tauriac de Camarès	s	s
TOTAL	**103**	**26**

ANNEXE 9 : Unité de Travail Annuel selon le RGA dans la CCMRR

Communes	Travail dans les exploitations agricoles *en unité de travail annuel*			Evolution UTA 1988-2010	Nbre salariés hors famille RGA 2010
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010		
Arnac sur Dourdou	s	s	s	*s*	s
Balaguier sur Rance	35	22	12	*-65,7*	s
Belmont sur Rance	155	79	61	*-60,6*	6
Brusque	26	13	5	*-80,8*	s
Camarès	56	43	31	*-44,6*	4
Combret	96	71	46	*-52,1*	4
Fayet	17	6	s	*s*	s
Gissac	38	33	18	*-52,6*	0
La Serre	63	49	25	*-60,3*	3
Laval Roquecézière	84	47	24	*-71,4*	s
Mélagues	25	19	14	*-44,0*	s
Montagnol	35	24	16	*-54,3*	s
Montfranc	28	19	12	*-57,1*	0
Montlaur	84	58	40	*-52,4*	6
Mounès Prohencoux	75	42	25	*-66,7*	s
Murasson	65	37	27	*-58,5*	s
Peux et Couffouleux	44	24	20	*-54,5*	0
Pousthomy	41	24	22	*-46,3*	s
Rebourguil	73	54	48	*-34,2*	3
St Sernin sur Rance	23	14	s	*s*	s
St Sever du Moustier	56	35	21	*-62,5*	0
Sylvanès	31	22	14	*-54,8*	0
Tauriac de Camarès	17	7	s	*s*	s
TOTAL	**1167**	**742**	**481**	*-58,8*	26

ANNEXE 10 : Nombre de contrats salariés 2017-2018, selon la MSA

Commune	Nbre Contrats salariés 2017	Nbre contrats salariés 2018
Arnac sur Dourdou	1	
Balaguier sur Rance		1
Belmont sur Rance	51	69
Camarès	15	14
Combret	30	37
Fayet	1	2
Gissac	1	2
La Serre	18	16
Laval Roquecézière	1	2
Mélagues	2	2
Montlaur	22	24
Mounès Prohencoux	8	12
Murasson	4	5
Peux et Couffouleux	5	3
Pousthomy	3	7
Rebourguil	14	23
St Sernin sur Rance	38	65
St Sever du Moustier	2	6
Sylvanès	4	4
TOTAL	**220**	**294**

Données MSA, 2019

ANNEXE 11 : Les successions des exploitations de 55 ans et plus

Communes	Nombre exploitations avec chef de 55 ans et plus	+55 ans Succession assurée	+ 55 ans Succession incertaine		+ 55 ans Sans Succession	
			Nombre	Hectares	Nombre	Hectares
Arnac sur Dourdou	**2**	1	1	*33*	0	0
Balaguier sur Rance	**2**	0	1	*62*	1	*12*
Belmont sur Rance	**5**	0	2	*61*	3	*328*
Brusque	**3**	0	3	*22*	0	*0*
Camarès	**6**	0	4	*262*	2	*62*
Combret	**10**	1	6	*450*	3	*57*
Fayet	**0**	0	0	*0*	0	*0*
Gissac	**2**	0	2	*381*	0	*0*
La Serre	**7**	0	6	*332*	1	*40*
Laval Roquecézière	**4**	0	3	*117*	1	*10*
Mélagues	**2**	0	2	*143*	0	*0*
Montagnol	**2**	1	0	*0*	1	*37*
Montfranc	**0**	0	0	*0*	0	*0*
Montlaur	**5**	1	1	*33*	3	*316*
Mounès Prohencoux	**5**	1	2	*417*	2	*97*
Murasson	**7**	1	5	*355*	1	*32*
Peux et Couffouleux	**1**	0	1	*103*	0	*0*
Pousthomy	**4**	2	1	*52*	1	*14*
Rebourguil	**3**	0	3	*222*	0	*0*
St Sernin sur Rance	**1**	0	0	*0*	1	*45*
St Sever du Moustier	**4**	0	3	*197*	1	*72*
Sylvanès	**1**	0	1	*2*	0	*0*
Tauriac de Camarès	**3**	1	2	*91*	0	*0*
TOTAL	**79**	**9**	**49**	***3335 ha***	**21**	***1122 ha***

Age du plus jeune chef dans le cadre d'une société-2019 - Source : Enquête Chambre d'agriculture 2019

ANNEXE 12 : Les chefs d'exploitations de + de 60 ans dans la CCMRR depuis 2010

Communes	RGA 2010	Enquête Chambre d'Agriculture 2019	
	Chefs de +60 ans	Chefs + 60 ans 2019	dont Chefs + 65 ans
Arnac sur Dourdou	0	2	0
Balaguier sur Rance	0	1	0
Belmont sur Rance	3	2	1
Brusque	0	0	0
Camarès	3	3	2
Combret	4	4	2
Fayet	0	0	0
Gissac	0	4	2
La Serre	s	4	1
Laval Roquecézière	s	2	1
Mélagues	s	2	0
Montagnol	s	7	1
Montfranc	s	0	0
Montlaur	4	2	0
Mounès Prohencoux	s	3	0
Murasson	s	6	2
Peux et Couffouleux	3	0	0
Pousthomy	s	3	0
Rebourguil	s	8	0
St Sernin sur Rance	0	3	0
St Sever du Moustier	s	1	0
Sylvanès	s	2	2
Tauriac de Camarès	0	1	0
TOTAL	**17**	**60 chefs**	**Dont 14 chefs**

ANNEXE 13 : Les CUMA de la Communauté de communes en 2019

Communes	Nom de la CUMA	Nbre adhérents 2019
Balaguier sur Rance	CUMA de la Vallée du Rance	32
Belmont sur Rance	CUMA de Murasson	55
	CUMA de Mounes	63
Combret	CUMA DE Combret	43
La Serre	CUMA de la Serre	69
Mélagues	CUMA de Thalis	13
Montlaur	CUMA de Belmont-Camarès	213
	CUMA de Montlaur	69
	CUMA Sud Aveyron Séveragais	412
	CUMA de Moyen Dourdou	13
Peux et Couffouleux	CUMA de Merdelou	54
Pousthomy-Laval	CUMA de Laval Pousthomy	23
Rebourguil	CUMA de Rebourguil	27
St Sever du Moustier	CUMA de St Sever	50
Sylvanès	CUMA de Pic de Roste	23
TOTAL	15 CUMA	1159

ANNEXE 14 : SAU intercommunale de la CCMRR : les types de cultures

Détails des surfaces cartographiées Occupation du sol (issues du RPG 2017) Logiciel Arc Gis		
Type de sols	**Nombre d'hectares**	**% de la SAU de la CCMRR**
Maraîchage	21	*0,1%*
Vignes	0,4	*0,0%*
Gel et Surfaces Non Exploitées	101,7	*0,3%*
Bandes enherbées	51	*0,2%*
Prairies ou cultures temporaires	**13398**	***45%***
Prairies permanentes	**10879**	***36,4%***
Céréales	**5339,3**	***18%***
TOTAL	**29790,4**	***100%***

ANNEXE 15 : L'évolution de la SAU moyenne exploitée dans la CCMRR depuis 1988

Communes	Surface moyenne des exploitations RGA 1988 (hectares)	Surface moyenne des exploitations RGA 2000	Surface moyenne des exploitations RGA 2010	Evolution 1988 et 2010	Surface moyenne des exploitations en 2019	Evolution entre 2010 et 2019 en %
Arnac sur Dourdou	s	s	38,0	*s*	17	*-55,3%*
Balaguier sur Rance	33,4	45,0	62,4	*x1,9*	70	*12,2%*
Belmont sur Rance	55,9	76,2	72,4	*x1,3*	82	*13,3%*
Brusque	29,3	47,0	66,6	***x2,3***	45	*-32,4%*
Camarès	61,6	88,1	88,8	*x1,4*	115	*29,5%*
Combret	43,3	59,8	73,7	*x1,7*	80	*8,6%*
Fayet	26,6	30,1	28,0	*x1,1*	30	*7,1%*
Gissac	92,1	118,0	168,9	*x1,8*	172	*1,8%*
La Serre	37,3	47,0	61,4	*x1,6*	61	*-0,6%*
Laval Roquecézière	25,8	49,9	59,4	***x2,3***	52	*-12,5%*
Mélagues	84,3	83,1	91,0	*x1,1*	75	*-17,6%*
Montagnol	56,5	72,7	85,7	*x1,5*	71	*-17,2%*
Montfranc	29,1	59,2	63,0	***x2,2***	105	*66,7%*
Montlaur	54,7	78,3	88,8	*x1,6*	110	*23,9%*
Mounès Prohencoux	54,6	87,1	109,6	***x2***	121	*10,4%*
Murasson	46,0	60,4	74,7	*x1,6*	71	*-5%*
Peux et Couffouleux	48,6	100,0	126,7	***x2,6***	147	*16%*
Pousthomy	24,4	49,5	56,8	***x2,3***	79	*39,1%*
Rebourguil	57,4	90,6	85,3	*x1,5*	170	*99,2%*
St Sernin sur Rance	20,3	46,4	59,5	***x2,9***	71	*19,3%*
St Sever du Moustier	44,7	69,0	83,8	*x1,9*	93	*11%*
Sylvanès	55,0	86,8	85,6	*x1,6*	64	*-25,2%*
Tauriac de Camarès	34,3	55,7	75,3	*x2,2*	73	*-3%*
TOTAL	**45,5 ha**	**69,2 ha**	**80,5 ha**	*x1,8*	**85,8 ha**	*6,6%*

Evolution de la taille moyenne de SAU par exploitation – RGA 1988-2000-2010 et Enquête Chambre d'Agriculture 2019

ANNEXE 16 : Les bois selon l'INSEE

Communes	Superficie des communes (ha)	Foret 1998 INSEE (ha)	Forêt en 2009 INSEE (ha)	Proportion forêt 1998 (%)
Arnac sur Dourdou	1657	1178	1178	***71,1%***
Balaguier sur Rance	980	233	150	*23,8%*
Belmont sur Rance	4419	878	856	***19,9%***
Brusque	3618	**2013**	1837	***55,6%***
Camarès	4186	1680	1682	*40,1%*
Combret	4985	**1821**	1688	*36,5%*
Fayet	1587	820	724	***51,7%***
Gissac	3102	820	753	*26,4%*
La Serre	1852	442	381	*23,9%*
Laval Roquecézière	3066	880	651	*28,7%*
Mélagues	4451	**2672**	2640	***60%***
Montagnol	3447	1199	1170	*34,8%*
Montfranc	620	68	67	***11%***
Montlaur	4157	566	559	***13,6%***
Mounès Prohencoux	3762	967	893	*25,7%*
Murasson	4025	**1314**	1232	*32,6%*
Peux et Couffouleux	2171	604	600	*27,8%*
Pousthomy	1733	565	432	*32,6%*
Rebourguil	3531	993	972	*28,1%*
St Sernin sur Rance	1114	354	313	*31,8%*
St Sever du Moustier	2603	705	620	*27,1%*
Sylvanès	1696	746	707	*44%*
Tauriac de Camarès	2475	**1436**	1345	***58%***
TOTAL	**65 237**	**22 954**	**21 450**	***35,2 %***

- Article L 111-3 du code rural (principe dit de réciprocité)
- Articles R 111-2 du code de l'urbanisme

Article L111-3

Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.

Dans les parties actuellement urbanisées des communes, des règles d'éloignement différentes de celles qui résultent du premier alinéa peuvent être fixées pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Ces règles sont fixées par le plan local d'urbanisme ou, dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal, prise après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application de l'alinéa précédent, l'extension limitée et les travaux rendus nécessaires par des mises aux normes des exploitations agricoles existantes sont autorisés, nonobstant la proximité de bâtiments d'habitations.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales. Une telle dérogation n'est pas possible dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application du deuxième alinéa.

Il peut être dérogé aux règles du premier alinéa, sous réserve de l'accord des parties concernées, par la création d'une servitude grevant les immeubles concernés par la dérogation, dès lors qu'ils font l'objet d'un changement de destination ou de l'extension d'un bâtiment agricole existant dans les cas prévus par l'alinéa précédent.

*Article *R111-2*

Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.

Le Règlement Sanitaire Départemental

RSD

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ICPE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AVEYRON

I. **Quelle réglementation pour les élevages ?**

II. **Quelles contraintes sanitaires et quelles distances ?**

III. **Quelles contraintes pour l'épandage et le stockage des effluents et déjections ?**

IV. **Qui contacter ? Où se renseigner ?**

Service Aménagement, Animation territoriale & Collectivités, Urbanisme & Environnement

I. Quelle est la réglementation qui s'applique à mon élevage ?

Pour savoir dans quel cas on se situe, **RSD** ou **ICPE**, il faut prendre en compte **le nombre maximum d'animaux présents** simultanément sur un même site d'élevage.

Dans le cas où il y a **plusieurs espèces animales** (voir les catégories dans le tableau ci-après), chacune est considérée séparément pour savoir de quel régime elle relève.

Un **site d'élevage** est défini au regard des ICPE par un ensemble de bâtiments disposant de moyens de fonctionnement communs. Par exemple :

- même compteur d'eau ou d'électricité,
- mêmes ouvrages de stockage des effluents,
- même plan d'épandage, même cahier d'épandage,
- animaux pouvant aller d'un lieu d'élevage à un autre.

Le principe

Chaque ligne du tableau de la page 3 est ***indépendante***, à moins qu'il n'y ait des relations entre les différents élevages (usage partagé d'un même bâtiment ou d'un ouvrage de stockage pour deux élevages relevant de deux réglementations distinctes).

Par exemple

On peut relever des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (élevage de porcs) **ET** du Règlement Sanitaire Départemental (élevage de bovins).

I. Quelle est la réglementation qui s'applique à mon élevage ?

Mise à jour : 1er janvier 2014		Règlement Sanitaire Départemental	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE			
N° rubrique	Désignation de la rubrique	RSD	Déclaration	Déclaration à contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation
2101-1	Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement en présence simultanée de plus de 24 h (1)	moins de 50	50 à 200	201 à 400		plus de 400
2101-2	Vaches laitières (2)	moins de 50	50 à 100	101 à 150	151 à 200	plus de 200
2101-3	Vaches nourrices (2)	moins de 100	plus de 100			
2101-4	Transit et vente de bovins, y compris les marchés et centres d'allotement, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels.		50 places et plus			
2120	Ovins - caprins	RSD				
2102	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc...) en stabulation ou en plein air, à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques (3)	moins de 50	50 à 450		plus de 450	
3660	Emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)					plus de 2000
	Emplacements pour les truies					plus de 750
2111	Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc., de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques (4)	moins de 5 000	5 000 à 20 000	20 001 à 30 000		plus de 30 000 (a)
	Emplacements pour les volailles					plus de 40 000
2110	Lapins sevrés (animaux)	moins de 3000	3000 à 20 000			plus de 20 000
2120	Poulinières	RSD				
2120	Chiens de plus de 4 mois	moins de 10	10 à 50			plus de 50

Détails

(1) **Bovins à l'engraissement** : tout animal de l'espèce bovine sevré, mis à l'engraissement en vue de la production de viande, aussi bien les broutards (repousses), les génisses, les taurillons, les bœufs ou les vaches de réforme.

(2) **Nombre maximum d'animaux femelles** de l'espèce bovine ayant vêlé ou avorté, en présence simultanée (effectif maximal).

(3) **Pour les élevage non soumis à la rubrique 3660** :
- les porcs à l'engrais, les jeunes femelles avant la première saillie et les animaux en élevage de multiplication ou sélection comptent pour **1 animal-équivalent**
- les reproducteurs, les truies (femelles saillies ou ayant mis-bas) et les verrats (mâles utilisés pour la reproduction) comptent pour **3 animaux-équivalents**
- les porcelets sevrés de moins de 30 kg avant mise en engraissement ou sélection comptent pour **0,2 animal-équivalent**

(4) **Pour les élevages comportant 40 000 emplacements ou moins** : les volailles et le gibier à plume sont comptés en utilisant les valeurs suivantes exprimées en **animaux-équivalents** :
- Caille = **0,125**
- Pigeon, perdrix = **0,25**
- Coquelet = **0,75**
- Poulet léger = **0,85**
- Poule, poulet standard, poulet label, poulet biologique, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisan, pintade, canard colvert = **1**
- Poulet lourd = **1,15**
- Canard à rôtir, canard prêt à gaver, canard reproducteur = **2**
- Dinde légère = **2,20**
- Dinde médium, dinde reproductrice, oie = **3**
- Dinde lourde = **3,50**
- Palmipède gras en gavage = **7**

(a) **Les élevages de plus de 40 000 emplacements** sont soumis à autorisation.

II. Quelles contraintes sanitaires et quelles distances liées à mon élevage ?

Distances d'implantation pour les élevages relevant du Règlement Sanitaire Départemental

RSD

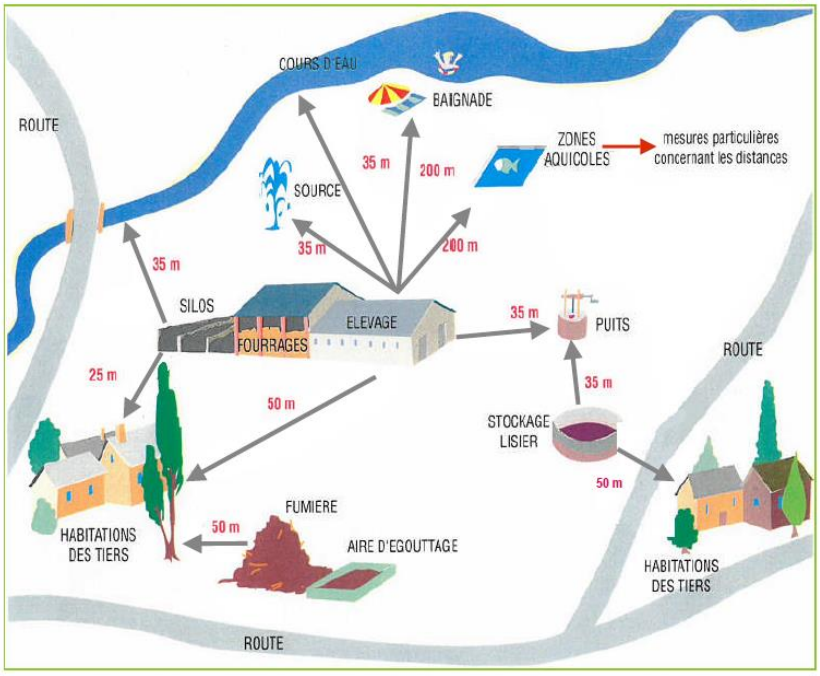

II. Quelles contraintes sanitaires et quelles distances liées à mon élevage ?

Distances d'implantation pour les élevages relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ICPE

LES « ANNEXES »

Les « annexes » afférentes à l'activité d'élevage sont celles qui sont dans le **prolongement de l'activité d'élevage en question.**

CAS PARTICULIER DES ELEVAGES SUR PAILLE

Pour les installations soumises à déclaration, lorsque la stabulation des animaux est prévue **sur litière** accumulée, la distance par rapport aux tiers peut être réduite à 50 m sur dérogation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST). Les hangars de stockage peuvent être implantés jusqu'à 15 m des habitations de tiers. Toute disposition est alors prise pour prévenir le risque incendie.

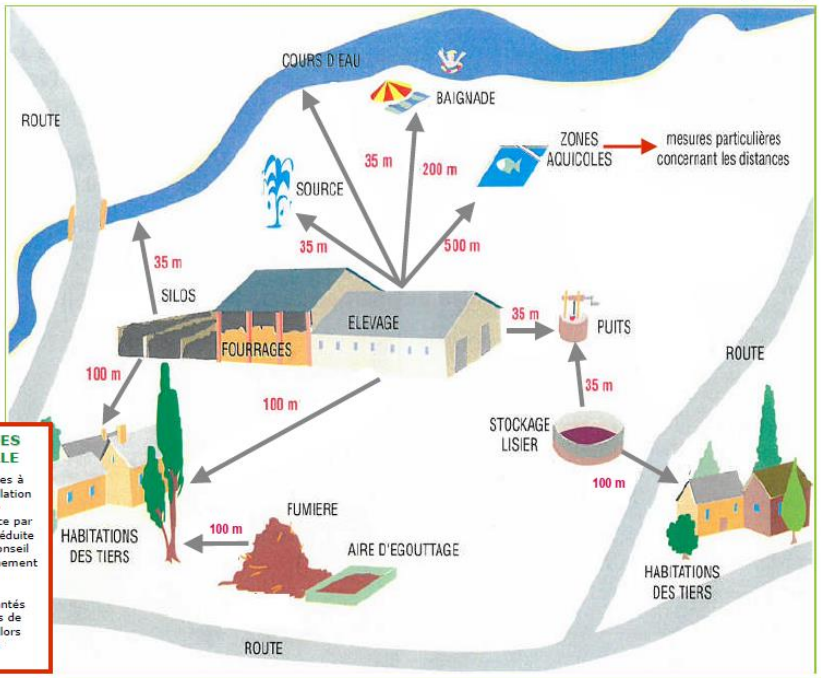

II. Quelles contraintes sanitaires et quelles distances liées à mon élevage ?

Cas particuliers des STOCKAGES :

les activités CONNEXES à l'élevage

Mise à jour : 1er janvier 2014		Règlement Sanitaire Départemental	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE			
N° rubrique	Désignation de la rubrique	RSD	Déclaration	Déclaration à contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation
1530	Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (**foin, paille…**) **en m³** - **Connexes à l'activité d'élevage**	moins de 1 000 m³	1 000 à 20 000 m³		20 001 à 50 000 m³	plus de 50 000 m³

Quel que soit le type d'élevage, les stockages de plus de 1000 m³ relèvent de la rubrique 1530 des ICPE

- **Cette rubrique n'a pas de conséquence sur les distances sanitaires par rapport aux tiers notamment.** Ce sont les prescriptions générales de l'activité d'élevage et non celles de l'activité de stockage qui s'appliquent.
- **Le stockage de paille et fourrage sec** peut aussi être soumis à déclaration, au régime de l'enregistrement ou de l'autorisation selon les volumes stockés :
  - De 1 000 à 20 000 m³ = déclaration
  - De 20 001 à 50 000 m³ = régime de l'enregistrement
  - Au delà de 50 000 m³ = autorisation

Pour exemple, une balle ronde de 150 cm de diamètre fait environ 2,10 m³ ; 480 balles suffisent donc avoir son stockage soumis à déclaration.

Un élevage peut très bien être soumis au Règlement Sanitaire Départemental pour son élevage et soumis aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le stockage de fourrage sec.

III. Quelles contraintes pour l'épandage et le stockage des effluents et déjections ?

1. Règle générale

L'épandage des effluents et déjections d'élevage et des matières issues de leur traitement est interdit

- sur sol non cultivé ;
- sur toutes les légumineuses, sauf luzerne et prairies d'association graminées-légumineuses ;
- sur les terrains en forte pente sauf s'il est mis en place un dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eau ;
- sur les sols pris en masse par le gel (exception faite pour les fumiers ou les composts) ;
- sur les sols enneigés ;
- sur les sols inondés ou détrempés ;
- pendant les périodes de forte pluviosité ;
- par aéro-aspersion, sauf pour les eaux issues du traitement des effluents d'élevage. L'épandage par aspersion est pratiqué au moyen de dispositifs ne produisant pas d'aérosol.

2. Stockage des fumiers au champ

Définition

- La réglementation ICPE prévoit que « *les fumiers compacts pailleux peuvent être stockés ou compostés sur la parcelle d'épandage, à l'issue d'un stockage de 2 mois sous le pied des animaux ou sur une fumière* ».

Règles à respecter

- Le stockage doit correspondre à la **quantité nécessaire à l'épandage de la parcelle**.
- Le stockage ne peut pas être réalisé sur des sols où l'épandage est **interdit** (par rapport au plan d'épandage, par exemple).
- Le stockage est **temporaire** : la durée de stockage ne doit pas dépasser 10 mois et le retour sur un même emplacement ne peut intervenir avant un délai de 3 ans.
- Les **distances d'éloignement** doivent être respectées :
  - **100 m** des habitations,
  - **35 m** des ruisseaux et cours d'eau, puits, forages, sources,
  - **200 m** des lieux de baignade,
  - **500 m** des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration au titre des ICPE.
- Le stockage doit être implanté sur un **sol sain**, en dehors des zones humides.

III. Quelles contraintes pour l'épandage et le stockage des effluents et déjections ?

Règles générales d'épandage des effluents et déjections

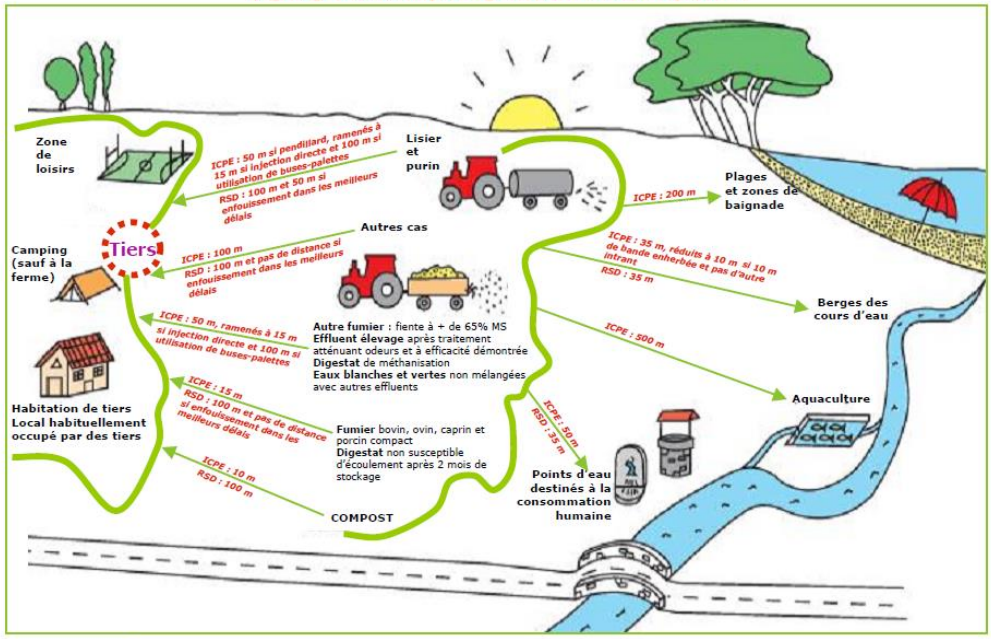

CARTOGRAPHIES DES PRODUCTIONS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

ETUDE AGRICOLE

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTS, RANCE ET ROUGIER

Pôle Territoire, Politiques publiques & Formation
Service Aménagement, Animation locale & Collectivités
Urbanisme & Environnement

Siège social
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez cedex 9
Tel : 05 65 73 79 00
Fax : 05 65 73 78 00
accueil@aveyron.chambagri.fr

LEGENDE

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

PRODUCTIONS

- Apiculture
- Bovins Lait
- Bovins Viande
- Ovins Lait
- Ovins Viande
- Ovins Engraissement
- Caprins
- Porcs
- Equins
- Volailles
- Gibier
- Pisciculture
- Maraîchage et plantes
- Chênes truffiers
- Vente herbe
- Bovins Lait - Bovins Viande
- Bovins Viande - Bovins Lait
- Bovins Viande - Caprins
- Bovins Viande - Canins
- Bovins Viande - Porcs
- Bovins Viande - Volailles
- Bovins Viande - Vente herbe
- Bovins Viande - Maraîchage
- Ovins Lait - Bovins Viande
- Ovins Lait - Caprins
- Ovins Lait - Canins
- Ovins Lait - Equins
- Ovins Lait - Ovins Engraissment
- Ovins Lait - Ovins Viande
- Ovins Lait - Porcs
- Ovins Lait - Volailles
- Ovins Lait - Vente herbe
- Ovins Viande - Bovins Lait
- Ovins Viande - Bovins Viande
- OvinsViande - Equins
- Ovins Viande - Maraîchage
- Ovins Viande - Porcs
- Ovins Viande - Volailles
- Ovins Viande - Vente herbe
- Porcs - Bovins Viande
- Volailles - Maraîchage
- Ovins Engraissement - Maraîchage - Apiculture
- Ovins Lait - Bovins Viande - Ovins Engraissement
- Ovins Lait - Bovins Viande - Maraîchage
- Ovins Lait - Ovins Viande - Bovins Viande
- Ovins Lait - Ovins Viande - Volailles
- Ovins Viande - G-ibier - Vente herbe
- Ovins Viande - Volailles - Ovins Engraissement

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Communes

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE - Productions

N

BALAGUIER SUR RANCE
LA SERRE
REBOURGUIL
SAINT SERNIN SUR RANCE
MONTLAUR
GISSAC
POUSTHOMY
MONTFRANC
COMBRET
MONTAGNOL
BELMONT SUR RANCE
SYLVANES
CAMARES
LAVAL ROQUECEZIERE
MOUNES PROHENCOUX
FAYET
TAURIAC DE CAMARES
SAINT SEVER DU MOUSTIER
BRUSQUE
PEUX ET COUFFOULEUX
MURASSON
MELAGUES
ARNAC SUR DOURDOU

1:103 348

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE
Productions - Secteur Ouest

N

BALAGUIER SUR RANCE
SAINT SERNIN SUR RANCE
LA SERRE
REBOURGUIL
POUSTHOMY
MONTFRANC
COMBRET
BELMONT SUR RANCE
LAVAL ROQUECEZIERE
SAINT SEVER DU MOUSTIER
MURASSON

RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES
PARC NATUREL RÉGIONAL DES

1:52 600

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE
Productions - Secteur Centre

N

LA SERRE
REBOURGUIL
GISSAC
MONTLAUR
COMBRET
BELMONT SUR RANCE
CAMARES
LAVAL ROQUECEZIERE
MOUNES PROHENCOUX
SAINT SEVER DU MOUSTIER
MURASSON
PEUX ET COUFFOULEUX

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

1:66 600

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

Communauté de communes
MONTS, RANCE ET ROUGIER
2019

ETUDE AGRICOLE
Productions - Secteur Est

N

MONTLAUR
GISSAC
CAMARES
SYLVANES
MONTAGNOL
FAYET
MOUNES PROHENCOUX
PEUX ET COUFFOULEUX
MURASSON
BRUSQUE
TAURIAC DE CAMARES
MELAGUES
ARNAC SUR DOURDOU

1:71 500

Sources : Scan25 2015, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron - Angéline FABRE, 2019

oc'teha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr www.octeha.fr
à Rodez :
31 avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tél.: 05 65 73 65 76

PREFECTURE DE L'AVEYRON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monts, Rance et Rougier

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Territoire de projets
contact : www.ccmrr.fr

Elaboration du PLUi

Arrêté le :

26 janvier 2023

Approuvé le :

19 septembre 2024

Exécutoire le :



VISA

Date : 20 septembre 2024

La Présidente,
Monique ALIES

Modifications - Révisions - Mise à jour

Etude de levée de l' «Amendement Dupont»

(article L111-8 du Code de l'urbanisme)

2.2.4

Sommaire

Introduction 5

A. Contexte général et présentation sommaire de la commune 7

A.1 Le territoire 8

A.2 Les objectifs de la procédure d'élaboration du PLUi 9

A.3 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire 10

A.4 Présentation sommaire de la commune de Rebourguil et analyse des besoins 11

A.4.1 Présentation synthétique 11
A.4.2 La zone d'activités de Saint-Pierre : secteur structurant pour la commune et la Communauté de communes 11
A.4.3 Analyse des besoins à l'échelle communautaire 12

B. Etude dérogatoire à l'Amendement Dupont 19

B.1 Le choix du site 20

B.1.1 Le site 20
B.1.2 Choix du site 21

B.2 Analyse du site 23

B.2.1 Le profil paysager 23
B.2.2 Le profil environnemental 30
B.2.3 Les réseaux 38

B.3 Les dispositions réglementaires du PLUi 40

B.3.1 Périmètre et occupations/utilisations du sol autorisées 40
B.3.2 Prescriptions spécifiques liées à la proximité de la RD999 42

La Communauté de communes Monts, Rance et Rougier est traversée par une route à grande circulation : la route départementale n°999. La prise en compte des enjeux liés à cet axe départemental, tels que les risques de nuisances ou la qualité des paysages, des sites et des milieux naturels, est régie par les articles L111-6 du Code de l'urbanisme et suivants. Ceux-ci sont aussi connus sous le nom d'Amendement Dupont.

Article L. 111-6

« *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.*
Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19. »

Article L. 111-7

« L'interdiction mentionnée à l'article L. 111-6 ne s'applique pas :
1° Aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
2° Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
3° Aux bâtiments d'exploitation agricole ;
4° Aux réseaux d'intérêt public ;
5° Aux infrastructures de production d'énergie solaire lorsqu'elles sont installées sur des parcelles déclassées par suite d'un changement de tracé des voies du domaine public routier ou de l'ouverture d'une nouvelle voie nouvelle ou sur les aires de repos, les aires de service et les aires de stationnement sur le réseau routier.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes. »

Article L. 111-8

« Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »

Article L. 111-10

« Il peut être dérogé aux dispositions de l'article L. 111-6 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue à l'article L. 111-6, pour des motifs tenant à l'intérêt, pour la commune, de l'installation ou la construction projetée. »

La RD999 étant considérée comme une route à grande circulation, une bande inconstructible s'applique de part et d'autre de celle-ci. Conformément aux articles précédemment cités, ce recul est de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la route départementale.

L'article L111-8 du Code de l'urbanisme permet de déroger à l'Amendement Dupont. Aussi la présente étude a pour objet de fixer des règles différentes de celles prévues à l'article L111-6 du Code de l'urbanisme en précisant les spécificités locales d'une part, et en mettant en évidence la compatibilité de ces nouvelles règles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Seul le secteur de la zone d'activités de Saint-Pierre, sur la commune de Rebourguil, est concerné par cette étude.

A - Contexte général et présentation sommaire de la commune

La Communauté de communes Monts, Rance et Rougier se situe dans le Sud de l'Aveyron, aux frontières des départements du Tarn et de l'Hérault.

Elle regroupe 23 communes : Arnac-sur-Dourdou, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brusque, Camarès, Combret, Fayet, Gissac, La Serre, Laval-Roquecezière, Mélagues, Montagnol, Montfranc, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Sylvanès et Tauriac-de-Camarès.

La Communauté de communes Monts, Rance et Rougier s'étend sur 652,40 km² et compte 6261 habitants en 2019.

Le territoire intercommunal est un secteur très rural maillé de villages et de hameaux implantés sur espaces contrastés. Les principaux sont :

- Le Rougier, moitié Nord,
- Les Monts, moitié Sud.

Un paysage d'Avant-Causses s'observe aussi sur un petit secteur au Nord-Est du territoire, tandis qu'un paysage typique du Ségala est quant à lui visible sur une petite partie Nord-Ouest de l'intercommunalité.

La route départementale n°999 (RD999) apparaît comme structurante pour la Communauté de communes : elle traverse le territoire selon un axe Nord-Est / Ouest, reliant Albi à Saint-Affrique. Aussi, l'intercommunalité s'oriente vers les bassins de vie et d'emploi du Sud Aveyron (Saint-Affrique, Millau) mais aussi ceux du Tarn et de l'Hérault.

L'activité agricole est visible et présente sur l'ensemble du territoire. Monts, Rance et Rougier est une terre d'élevage, avec une appartenance historique au bassin de Roquefort.

Le territoire est également caractérisé par un couvert forestier important : celui-ci représente, en effet, près de la moitié de la superficie de la Communauté de communes.

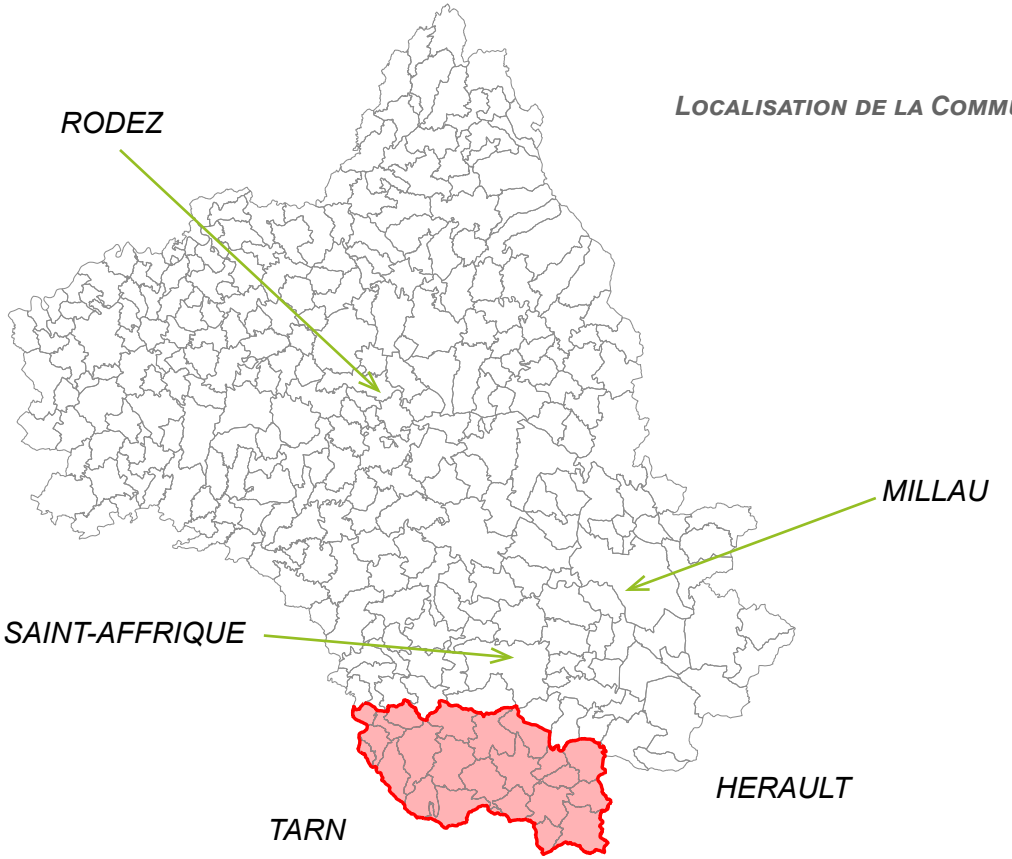

LOCALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A.2 Les objectifs de la procédure d'élaboration du PLUi

La réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier a été prescrite par une délibération du conseil communautaire en date du 26 juillet 2018.

Les objectifs, inscrit dans la délibération suscitée, sont les suivants :

- Offrir des logements décents et adaptés à la demande : accentuer l'effort de réhabilitation et diversification de l'offre habitat pour répondre au besoin de logements ;
- Aménager l'espace tout en préservant les espaces agricoles et paysagers et en favorisant l'implantation territorialement cohérente d'équipements publics ;
- Pourvoir l'emploi sur le territoire ;
- Développer les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises et faciliter le développement des entreprises existantes;
- Promouvoir le territoire ;
- Permettre le déploiement et le développement de l'offre touristique liée aux richesses du territoire (patrimoine, culture, paysages, agriculture, ...) ;
- Maintenir l'activité agricole sur l'ensemble du territoire et développer la ressource forestière ;
- Développer des produits locaux de qualité issus d'une démarche respectueuse de l'environnement ;
- Promouvoir la mobilité sur le territoire et prendre en compte la maîtrise de l'énergie liée aux moyens de transport ;
- Maintenir et développer un environnement accueillant qui prend en compte les équilibres nécessaires du territoire ;
- Favoriser le développement durable et conforter le développement des énergies renouvelables ;
- Permettre le déploiement et favoriser une couverture complète du territoire en très haut débit.

L'élaboration du PLUi sur le territoire de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier doit permettre la construction d'une stratégie territoriale permettant de répondre aux besoins des habitants, assurant la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire et la préservation de ses richesses environnementales.

A.3 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime le projet de développement choisi par la collectivité pour les dix prochaines années. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.Ces orientations ont pour objectifs de répondre aux besoins et enjeux mis en exergue par le diagnostic.

L'élaboration du PLUi a, en effet, été l'occasion, pour la Communauté de communes, de réaliser un diagnostic complet de son territoire. Celui-ci a permis de mettre en évidence une série de constats et enjeux sur diverses thématiques: démographie, logement, économie, équipement, environnement, paysage, bâti existant, etc.

Débattu en Conseil communautaire lors de la séance du 16 septembre 2021, Le PADD de la Communauté de communes d'articule autour des 6 orientations suivantes :

1. Prévoir un aménagement adapté au retour de croissance démographique
2. Valoriser la diversité économique, moteur de développement pour le territoire,
3. Conserver un territoire bien doté en commerces, équipements et services,
4. Rester acteur d'un paysage de qualité,
5. Améliorer l'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire,
6. Apporter une réponse circonstanciée à l'éventuelle survenance de risques

Ces orientations sont compatibles avec le SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses qui intègre l'application de la loi d'aménagement et de protection de la montagne.

A.4.1 Présentation synthétique

La commune de Rebourguil est située dans le Sud- Aveyron, à environ 15 km au Sud-Ouest de Saint-Affrique. De plus, elle est traversée par la RD999 ce qui la rend facilement accessible.

Après une importante diminution de sa population au cours de la seconde moitié du XXe siècle (360 habitants en 1968 contre 251 en 1990), elle a enregistré un regain important démographique pendant les années 1990 (301 habitants en 1999), suivi d'une nouvelle période de décroissance (270 habitants en 2008). Depuis 2008, la population semble s'être stabilisée (274 habitants en 2019).

La relative stabilité s'explique essentiellement par un solde naturel négatif proche d'être compensé par le solde migratoire positif. Il est donc essentiel pour la commune de rester attractive et d'offrir des opportunités d'emploi ou de développement pour les habitants en place ou qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

Localisée en zone de montagne, la commune présente une forte amplitude altimétrique, allant de 341m à 656m. Le Sud et le Nord du territoire communal présentent des caractéristiques très différentes : relief accidenté au Nord et plaine agricole au Sud. Ces variations paysagères sont des marqueurs de l'identité du territoire communal.

A.4.2 La zone d'activités de Saint-Pierre : secteur structurant pour la commune et la Communauté de communes

A l'origine, le parc d'activités de Saint-Pierre consistait en un périmètre d'une quinzaine d'hectares, répartis de part et d'autre de la RD999 (*cf. carte suivante*).

La partie située au Nord était déjà occupée par une habitation permanente et deux entreprises (mécanique agricole POLYMAT et artisan LAQUIERE), ainsi que deux constructions acquises par le Département en vue de leur démolition pour assurer la sécurisation du carrefour.
Aujourd'hui, l'entreprise Polymat et l'habitation existent toujours. En revanche, l'entreprise LAQUIERE n'existe plus. Les locaux ont longtemps été loués à la Pimpanelle, magasin collectif et atelier de transformation de fruits et légumes, produits locaux en conserves, etc. Le pripriétaire est actuellement en contact avec la Communauté de communes pour trouver un nouveau locataire. La collectivité, quant à elle, est en contact avec plusieurs personnes à la recherche de locaux et qui pourraient être intéressées par ce bâtiment. Les deux bâtiments du Département ont été démolis.

La partie Sud, quant à elle, a fait l'objet d'un permis d'aménager en août 2009 pour une superficie de 6,5 ha afin d'accueillir 6 à 8 entreprises. Cela correspondait uniquement à une partie du secteur Ux. Ces lots avaient rapidement été mobilisés et ils sont actuellement tous occupés.

Au début des années 2010, la société de Salaisons Cros avait, elle aussi, manifesté son intérêt pour cette zone. Basée à Muret-sur-Vèbre dans le Tarn, elle avait souhaité implanter une importante unité de production sur la commune de Rebourguil dans le cadre de la progression de l'activité et du redéploiement de l'outil industriel avec trois motivations principales :

- La recherche d'une meilleure organisation logistique (desserte routière notamment),
- L'impossibilité de se développer sur le site tarnais (enclavement entre relief et zone inondable),
- Le besoin de trouver un terrain d'environ 4 ha pour petmettre la construction d'une usine d'environ 10 000m².

Le parc de Rebourguil s'était rapidement imposé comme l'option la plus favorable pour l'accueil d'un tel projet. Une évolution du périmètre du secteur Ux était alors apparu nécessaire. La Carte Communale de Rebourguil avait ainsi fait l'objet d'une révision, laquelle a été approuvée le 13 octobre 2014. Cette nouvelle version de la Carte Communale est toujours en vigueur.



Evolution du périmètre du secteur Ux entre 2005 et 2014

A.4.3 Analyse des besoins à l'échelle communautaire

L'un des objectifs visés par la Communauté de communes dans le cadre de l'élaboration de son PLUi est de «développer les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises et faciliter le développement des entreprises existantes» (*cf. délibération de prescription*).

Cet objectif général a été traduit de façon plus spécifique dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi: «*2.1 - Maintenir une force productive sur le territoire*

- *[...] Maintenir une offre attractive de foncier sur le territoire facilitant l'installation et le développement des entreprises sur les zones d'activités existantes : Camarès, Montlaur et Rebourguil. Pour chacune d'entre elles, les possibilités d'évolution seront étudiées de façon à ce que le foncier disponible soit le plus adapté possible. Il s'agira ainsi de lever les blocages rencontrés depuis leur mise en place*.
- *[...] Conforter les zones d'activités à vocation territoriale comme lieux d'accueil privilégiés des entreprises de taille significatives:*
  - *Favoriser le remplissage de l'ensemble des zones avant toute extension,*
  - *Anticiper des extensions à moyen et long termes si les enjeux agricoles, de biodiversité et paysagers le permettent,*
  - *Permettre l'installation d'activités aux vocations variées*»

Ainsi, dans le cadre du diagnostic du territoire, une analyse du potentiel encore disponible au sein des zones d'activité a été réalisée (*cf. tableau ci-contre*).
Celle-ci a montré que 11,17 ha sont encore libres de construction dans l'ensemble des zones d'activités communautaire du territoire. Sur ces 11,17 ha, 2,15 ha sont vendus ou réservés et ne seront donc plus mobilisables à court terme. Par ailleurs, sur les 9,02 ha restants, plusieurs espaces sont difficilement mobilisables en raison de leur faible attractivité. Ils sont, en effet, moins bien desservis et plus difficilement accessibles depuis le RD999, qui constitue l'axe principal du territoire.

Il s'agit de deux secteurs localisés sur la commune de Montlaur (*cf. cartes de localisation suivantes*) :

- Le premier (1) est situé sur la zone du Moulin Neuf, au Nord de la commune. D'une superficie de 1,89 ha, dont 1,22 ha libres, celui-ci n'est pas accessible / visible directement depuis le RD999. Il est desservi par une route étroite et accueille actuellement une maison d'habitation.
- Le second (2) est situé sur la zone de Montlaur, à proximité de la RD12. D'une superficie de 9,35 ha, il dispose encore de 4,19 ha libres de construction (dont 4,19 ha en extension). Sur ces 4,19 ha, 1,03 ha sont actuellement réservés ou vendus. Il s'agit de lots existants, une partie du secteur Ux ayant fait l'objet d'un permis d'aménager il y a plusieurs années. En revanche, le reste de la zone, située entre les activités existantes et le site du Moto-cross, ne suscite pas d'intérêt de la part des entreprises à la recherche de foncier, notamment en raison de son manque de visibilité. Par ailleurs, la Communauté de communes est consciente du fait que la RD999 constitue son vecteur principal de développement, autrement dit sa principale porte d'entrée et de sortie. Aussi, elle souhaite conforter en priorité les zones d'activités d'intérêt communautaire situées à proximité de cette route départementale, notamment pour l'accueil d'entreprises d'envergure.

Zone de Saint-Pierre (Rebourguil)	Surface libre dans la Carte Communale		Surface à la vente réservée ou vendue
	Densification	Extension	
Surface brute (en ha)	-	1,17	-

Zone du Moulin Neuf (Montlaur)	Surface libre dans la Carte Communale		Surface à la vente réservée ou vendue
	Densification	Extension	
Surface brute (en ha)	-	1,22	-

Zone de Montlaur	Surface libre dans la Carte Communale		Surface à la vente réservée ou vendue
	Densification	Extension	
Surface brute (en ha)	-	4,19	1,03

Zone de Saint-André (Camarès)	Surface libre dans la Carte Communale		Surface à la vente réservée ou vendue
	Densification	Extension	
Surface brute (en ha)	-	-	-

Zone de Bel-Air (Camarès)	Surface libre dans le PLU		Surface à la vente réservée ou vendue
	Densification	Extension	
Surface brute (en ha)	-	4,59 (dont 1,12 en 1AUx)	1,12

Bilan des zones d'activités d'intérêt communautaire du territoire - Décembre 2023



(1) Zone d'activités du Moulin Neuf



(2) Zone d'activités de Montlaur

Ces deux secteurs représentent un total de 4,38 ha libres non réellement mobilisables et / ou peu favorables à un développement structuré du potentiel économique du territoire communautaire. Ainsi, sur les 11,17 ha libres au sein des zones d'activités d'intérêt communautaire, seuls 4,64 ha sont mobilisables à court et moyen termes au sein des zones d'activités et présentent un réel intérêt pour le territoire.

Afin de réorganiser le développement économique de l'intercommunalité, la collectivité a donc choisi de ne pas maintenir ces 4,38 ha en zone constructible dans son projet de PLUi.

Un bilan du potentiel économique du territoire a également été réalisé en dehors des zones d'activités d'intérêt communautaire afin de dresser un état des lieux et d'identifier des éventuels besoins pour les années à venir, conformément aux objectifs définis dans le PADD, dont celui de : «*Permettre la mixité artisanat-habitat dans les agglomérations/bourgs, villages et hameaux, sous réserves de :*

- *Ne pas créer de nuisances supplémentaires pour les usagers,*
- *Ne pas concurrencer les zones d'activités à vocation territoriale.*»

Le projet de PLUi prévoit donc une hiérarchie dans le développement économique du territoire :
1) L'implantation d'entreprises d'envergure et/ou non compatibles avec le voisinage des lieux habités dans les zones d'activités d'intérêt communautaire,
2) L'implantation d'entreprises plus modestes et compatibles avec le voisinage des lieux habités au sein des espaces déjà bâtis afin de favoriser la mixité des fonctions.

Cette analyse a mis en évidence que, au droit des zones constructibles à vocation économique des documents en vigueur (Ux et 1AUx), tous les espaces libres disponibles sont situés dans les zones d'activités d'intérêt communautaire.

Au regard de ces constats, la Communauté de Communes a mené une réflexion globale afin d'identifier les secteurs au sein desquels elle souhaitait disposer de foncier dédié au développement économique de son territoire.

Le tableau suivant identifie les secteurs retenus et apporte des éléments de justification afin d'apporter un éclairage sur les choix de la collectivité.

Commune	Secteur	Surfaces libres brutes dans le projet de PLUi	Justification
Belmont	Bourg	1,44 ha	Un secteur Ux contient des espaces libres : il s'agit d'un secteur accueillant une activité existante (menuisier) et permettant d'envisager l'accueil d'une ou plusieurs entreprises supplémentaires (environ 1,44 ha libre). Il s'agira ici d'entreprises de tailles plus modestes et compatibles avec le voisinage des lieux habités
Camarès	ZA de Bel-Air	4,72 ha	Le périmètre classé en Ux et 1AUx dans le PLUi reprend celui du PLU en vigueur. 1,12 ha sont déjà vendus et/ou réservés. Ce périmètre a été maintenu car le secteur est attractif pour les entreprises. Il s'agit également, pour la collectivité, de conforter Camarès dans son rôle de pôle relais.
	ZA Saint-André	1,04 ha	Ce secteur comprend une scierie existante avec possibilité d'extension (secteur la Blaquière), afin de garantir le maintien de cette activité, voire son évolution. Pour rappel la scierie, elle-même, était déjà classée en Ux dans le PLU de Camarès.

Commune	Secteur	Surfaces libres brutes dans le projet de PLUi	Justification
Montlaur	ZA du Moulin Neuf	1,35 ha	La zone d'activités est divisée en deux secteurs Ux. Le premier était déjà classé en secteur Ux dans la Carte Communale et accueille notamment un magasin de matériel de motoculture. Il a été agrandi de façon à pouvoir accueillir une ou deux entreprises supplémentaires en bénéficiant d'un emplacement stratégique à proximité de la RD999 et à favoriser la densification du tissu urbain existant. Le second, lui aussi situé en densification du tissu urbain existant, accueille déjà une entreprise de BTP et permettra soit son évolution, soit l'installation d'une entreprise supplémentaire.
	ZA de Montlaur	1,45 ha	Ce secteur correspond au secteur (2) évoqué précédemment. Il a été réduit de façon à n'inclure que le secteur ayant fait l'objet d'un permis d'aménager et pour lequel les lots sont déjà en quasi-totalité construits ou vendus / réservés. Ainsi, sur les 1,45 ha encore libres, 1,03 ha sont réservés / vendus. Ainsi seul 0,42 ha est encore réellement «libre» pour permettre d'envisager l'accueil d'une entreprise à moyen terme (1 lot). Ce secteur n'a pas été retenu comme espace de développement futur en raison de son éloignement par rapport à la RD999.
Murasson	Bourg	1,10 ha	Le secteur Ux mis en place permet d'encadrer l'activité en place (Salaisons du Landoulet) tout en lui permettant de mener à bien son projet d'extension de son atelier de découpe. Ce secteur Ux permet également d'envisager l'installation d'une entreprise supplémentaire.
Rebourguil	ZA de Saint-Pierre	3,98 ha	Comme cela a déjà été évoqué précédemment, la RD999 constitue un atout indéniable pour le territoire, notamment en termes d'attractivité des entreprises (desserte et visibilité). Aussi, la collectivité a choisi de renforcer son potentiel économique à proximité de cet axe départemental pour l'accueil d'entreprises d'envergure et / ou incompatibles avec le voisinage des lieux habités. Le périmètre Ux de la zone d'activités a donc été agrandi de façon à permettre la formation d'un ensemble cohérent autour du carrefour (RD999 et RD902). Des entreprises existent, en effet, de part et d'autre de la RD999 (*cf. paragraphe A.4.2.1*), il s'agit donc de permettre le renforcement d'un noyau déjà présent. Par ailleurs, la présence d'enjeux environnementaux contraignent fortement le développement de la zone d'activités en direction du Sud (*cf. paragraphe B.1.2*) Ainsi, 3,98 ha libres de construction sont disponibles dans le projet de PLUi, contre 1,17 ha dans la Carte Communale actuelle.
Saint-Sernin-sur-Rance	Bourg	0,29 ha	- Deux secteurs Ux englobent les activités existantes situées le long de la RD999 dans le bourg. Il s'agit, ainsi, de favoriser leur maintien, voire reprise. Ces deux secteurs comportent peu de possibilités de développement (environ 820 m² en densification). - Un secteur Ux à proximité de la salle des fêtes. Celui-ci est libre de constructions et à pour objectif le maintien d'une activité existante sur la commune dans la mesure où il accueillera l'entrepôt et l'atelier d'un chauffagiste installée sur le territoire.
TOTAL	**-**	**15,38**	**-**

Ainsi, 15,38 ha libres de construction sont recensés dans les secteurs Ux et 1AUx du projet de PLUi (dont 2,15 ha d'ores-et-déjà vendus ou réservés).

A titre de comparaison, d'après les données du Portail de l'artificialisation, sur la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2020, 23ha ont été consommés pour des activités sur le territoire communautaire. Ainsi, le projet de PLUi permet d'envisager une consommation maximale de 13,95 ha en extension, auxquels s'ajoutent 2,70 ha consommés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023, soit un total de 16,65 ha, soit une réduction de l'ordre de 27,61% par rapport à la consommation observée entre 2011 et 2020. Il s'insère ainsi dans une politique de sobriété foncière inscrivant le territoire dans la trajectoire tendant vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Par ailleurs, ces chiffres correspondent à des surfaces brutes, sans rétention foncière. Il est donc fort probable que, dans les faits, la réduction de la consommation de l'espace soit supérieure aux 30% évoqués.

B - Etude dérogatoire à l'Amendement Dupont

B.1.1 Le site

La zone d'activités de Rebourguil est déjà existante et classée en secteur Ux de la Carte Communale. Une dérogation à l'Amendement Dupont avait été accordée (accord du préfet en date du 07 octobre 2014) lors de la mise en place de ce secteur et avait ainsi permis la construction de bâtiments à une instance allant jusqu'à 35 mètres minimal de l'axe de la RD999.

Dans le projet de PLUi, le périmètre du secteur Ux est maintenu et agrandi au Nord de la RD999. Les parcelles concernées par cette extension sont les parcelles 80, 81, 82 et 83 (section ZK). Ce sont elles qui font l'objet de la présente étude dérogatoire.



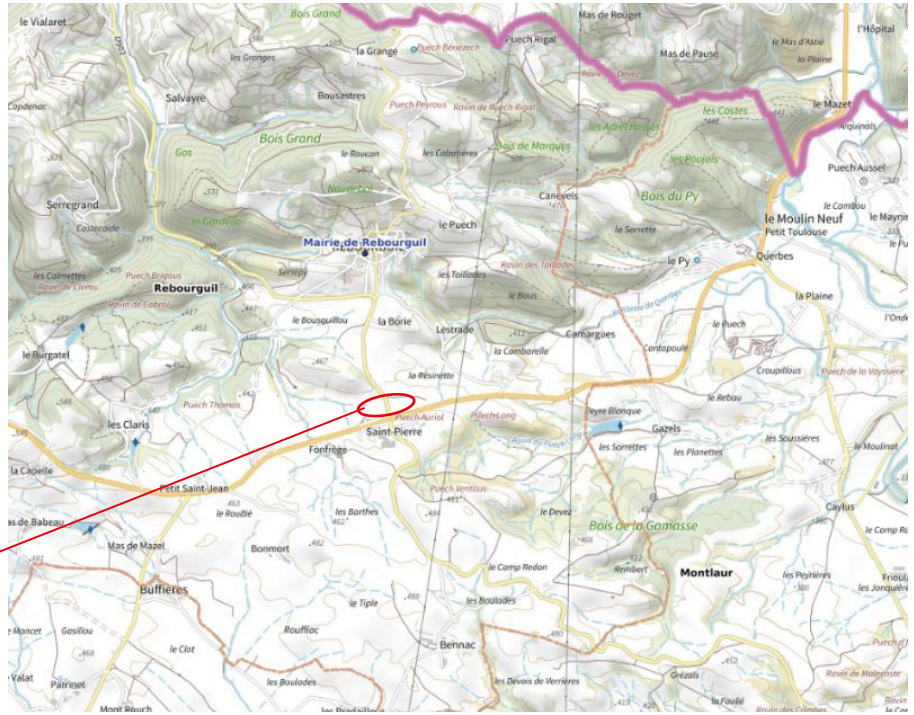

Localisation du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire

Considérés comme situées hors espaces urbanisés, ces parcelles (2,92 ha) sont grévées d'un recul de 75 mètres s'appliquant depuis l'axe de la RD999, soit environ 1,43 ha (49% de la superficie des parcelles).
Elles ne comportent pas de bâtiments actuellement.

B.1.2 Choix du site

Ces parcelles ont été retenues pour permettre l'extension de la zone d'activités de Rebourguil dans le cadre de l'élaboration du PLUi pour plusieurs raisons :

- La collectivité souhaite former un ensemble cohérent autour du carrefour (RD999 et RD902). Des entreprises existent, en effet, de part et d'autre de la RD999 (*cf. paragraphe A.4.2.1*), il s'agit donc de permettre le renforcement d'un noyau déjà existant.

- Les secteurs de pélites présentent un enjeu environnemental important à l'échelle du territoire communautaire, notamment en termes de préservation de la biodiversité. Aussi, tous les secteurs de pélites ayant un enjeu modéré à très fort, et repérés par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, ont été identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme et font l'objet de prescriptions dans le règlement du PLUi (Titre 2 - article 3.6). Or un secteur de pélites (enjeu fort) est localisé au Sud de la zone d'activités. Les élus n'ont donc pas souhaité agrandir la zone d'activités dans cette direction afin de préserver un espace tampon entre celle-ci et cet espace de biodiversité.

- Une exploitation agricole est implantée à l'Ouest de la zone d'activité existante. La collectivité n'a donc pas souhaité étendre le secteur dans cette direction afin de ne pas entraver le maintien, voire le développement de cette activité agricole.
  Il convient également de noter que la totalité des parcelles situées en continuité directe de la zone d'activités sont déclarées au RPG.

- La collectivité souhaite former un noyau atour du carrefour et, ainsi, éviter un étalement linéaire de la zone d'activités le long de la RD999. Il s'agit ainsi de constituer un ensemble économique fort, vitrine pour le territoire communautaire.

L'ensemble de ces éléments sont synthétisés sur le schéma de la page suivante.

Secteur de pélites à enjeu fort identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Espace tampon à maintenir entre la zone d'activités et le secteur de pélites

Périmètre de réciprocité agricole

Limite agricole à respecter

Secteur à préserver, autant que possible, afin de limiter l'étalement linéaire le long de la RD999

Renforcement du noyau économique autour du carrefour



Rebourguil - Zone d'activités de Saint-Pierre - Analyse des contraintes de développement

B.2.1 Le profil paysager

Profil altimétrique

Le secteur faisant l'objet de la présente demande dérogatoire présente de faibles variations altimétriques dans la mesure où les terrains sont situés à des hauteurs comprises entre 430 et 436m. Les variations les plus «importantes» concernant l'espace situé à l'Est de la RD902 - *cf. profils altimétriques suivants (Source : IGN, 2022 - geoportail.gouv.fr).*

Les altitudes les plus élevées sont situées à proximité du bâtiment qui était occupé par la Pimpanelle. Il s'agit donc d'un espace déjà anthropisé.

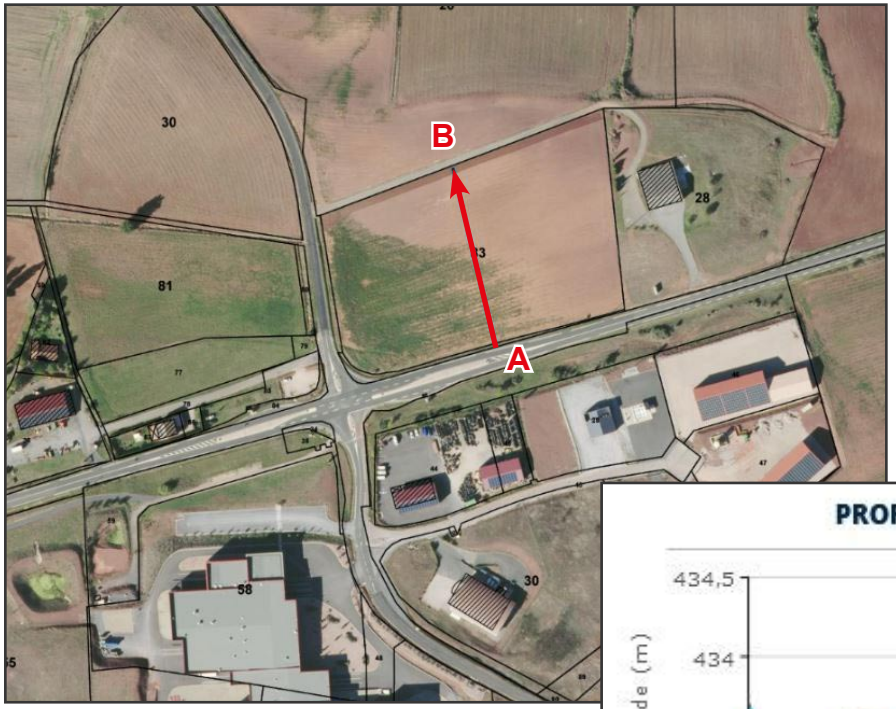

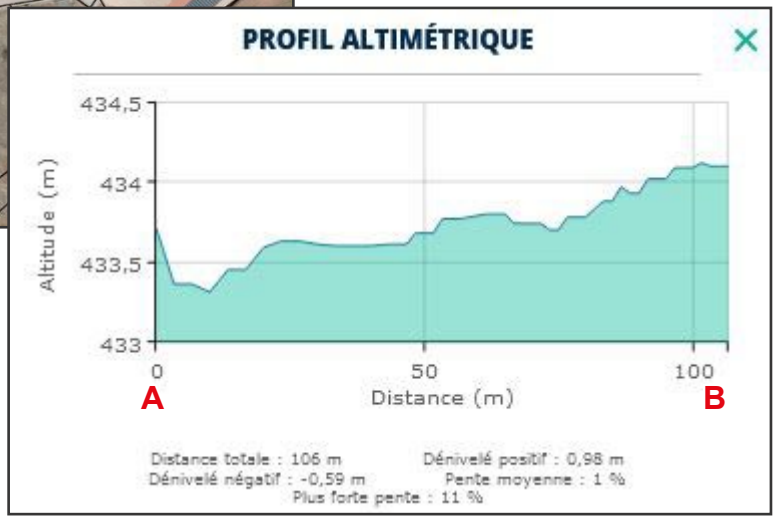

Site vu depuis la zone d'activités - Secteur Sud



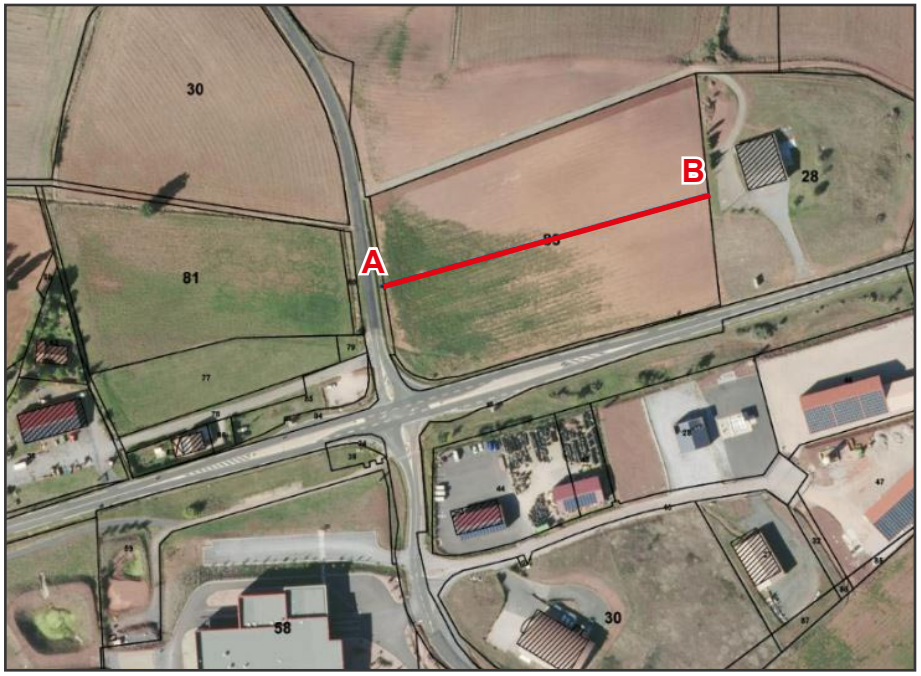
30
81
28
58
30
A
B

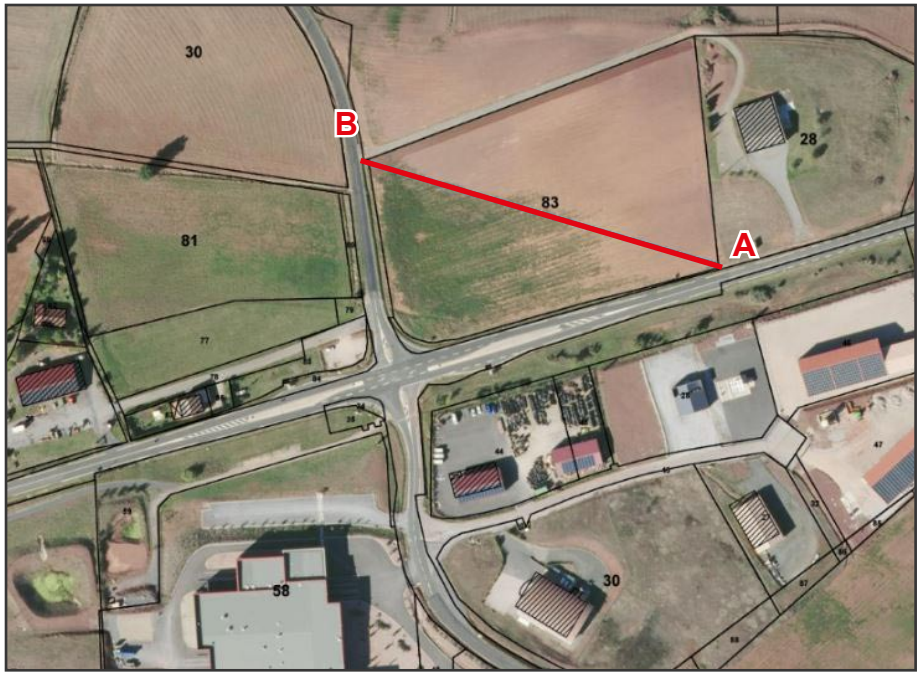
30
81
83
28
58
30
A
B

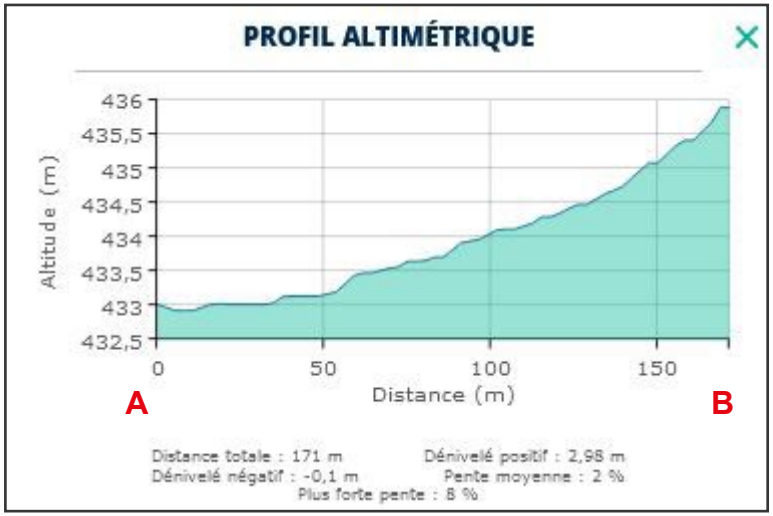
PROFIL ALTIMÉTRIQUE
Altitude (m)
436
435,5
435
434,5
434
433,5
433
432,5
0
50
100
150
Distance (m)
A
B
Distance totale : 171 m
Dénivelé positif : 2,98 m
Dénivelé négatif : -0,1 m
Pente moyenne : 2 %
Plus forte pente : 8 %

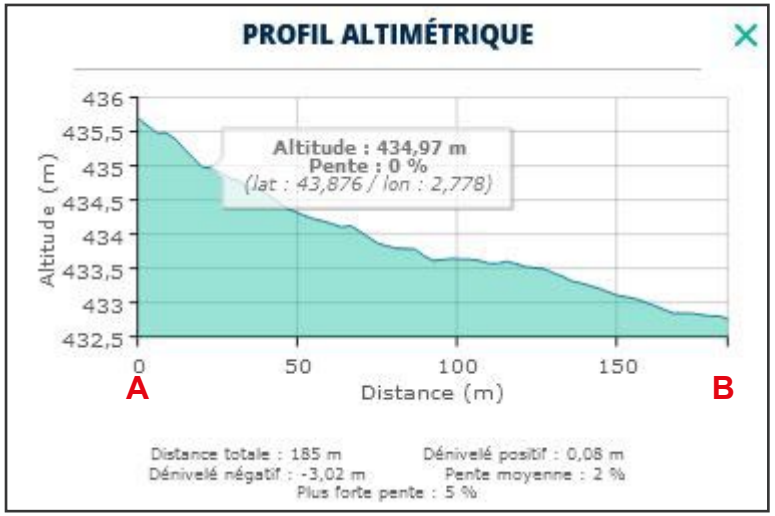
PROFIL ALTIMÉTRIQUE
Altitude (m)
436
435,5
435
434,5
434
433,5
433
432,5
Altitude : 434,97 m
Pente : 0 %
(lat : 43,876 / lon : 2,778)
0
50
100
150
Distance (m)
A
B
Distance totale : 185 m
Dénivelé positif : 0,08 m
Dénivelé négatif : -3,02 m
Pente moyenne : 2 %
Plus forte pente : 5 %


B
A
30
28
83
81
77
58
30

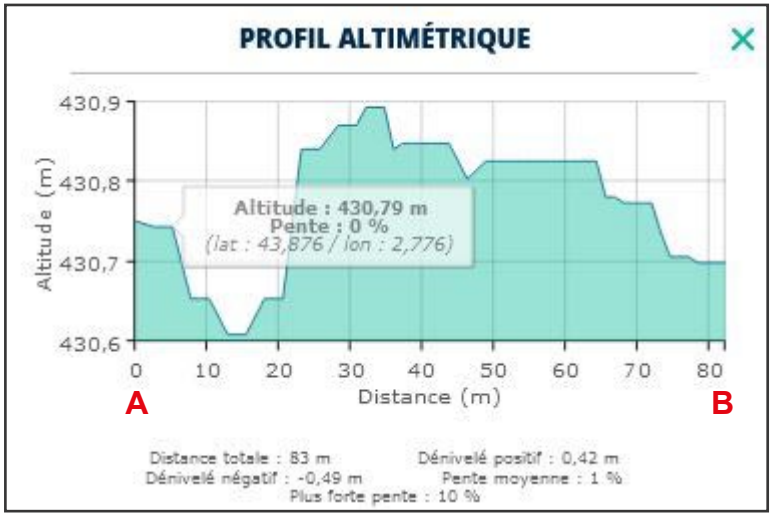
PROFIL ALTIMÉTRIQUE
430,9
430,8
430,7
430,6
Altitude (m)
Altitude : 430,79 m
Pente : 0 %
(lat : 43,876 / lon : 2,776)
0
10
20
30
40
50
60
70
80
Distance (m)
A
B
Distance totale : 83 m
Dénivelé positif : 0,42 m
Dénivelé négatif : -0,49 m
Pente moyenne : 1 %
Plus forte pente : 10 %

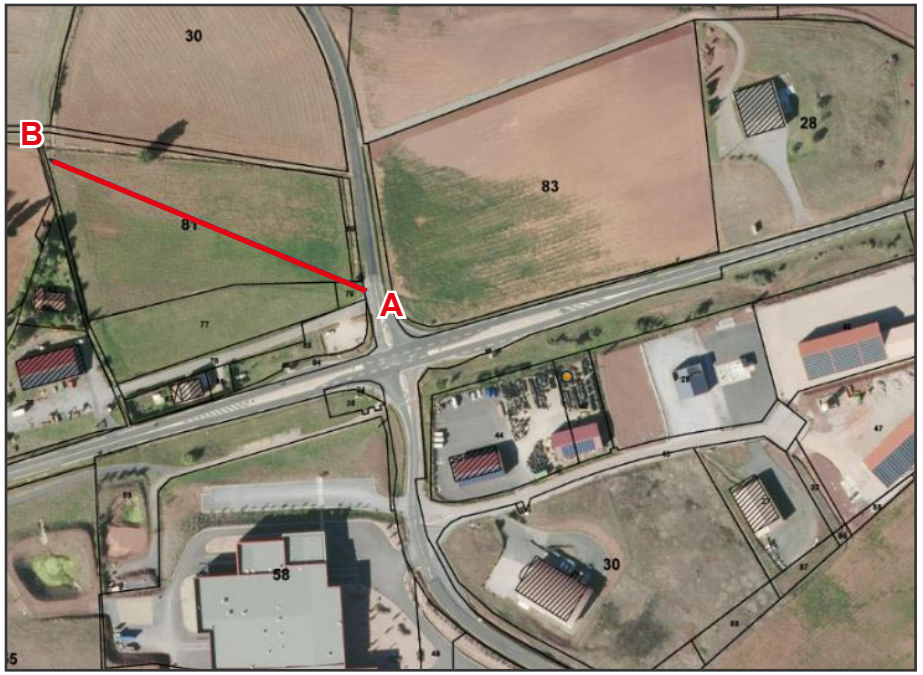
B
A
30
28
83
81
77
58
30

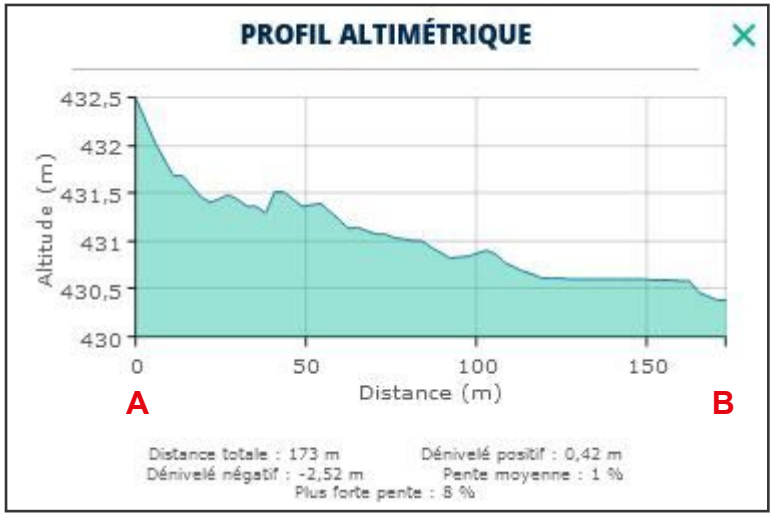
PROFIL ALTIMÉTRIQUE
432,5
432
431,5
431
430,5
430
Altitude (m)
0
50
100
150
Distance (m)
A
B
Distance totale : 173 m
Dénivelé positif : 0,42 m
Dénivelé négatif : -2,52 m
Pente moyenne : 1 %
Plus forte pente : 8 %

Incidences paysagères à distance

Afin d'évaluer l'impact paysager potentiel du secteur à une échelle plus large, une analyse des covisibilités a été réalisée avec plusieurs points du territoire.

33 «points d'analyse» ont été placés sur la carte de façon à étudier les covisibilités entre ces derniers et le secteur faisant l'objet de la demande de dérogation. Il s'agit de plusieurs points sur la RD999, de points sur les hameaux situés à moins de 5 km de la zone d'étude et sur les bourgs de Rebourguil et de Montlaur. Aucun site patrimonial (monuments historiques, sites inscrits, etc.) n'est situé à moins de 5 km du site.

Afin d'être le plus précis possible, deux analyses ont été menées en parallèle à savoir une spécifique à l'espace situé à l'Ouest de la RD902 et une spécifique à celui localisé à l'Est de cette même route départementale.

Au sein de ces deux secteurs d'étude, les points «observateurs» ont été placés sur les points hauts des espaces libres. Par ailleurs, les covisibilités ont été calculées pour une hauteur d'observation située à 1,80 mètre du sol naturel.

Plusieurs couches de la BD Topo 2020 (Source: IGN) ont été utilisées afin de constituer les obstacles potentiels à la covisibilité :

- BATI : il s'agit des bâtiments du territoire. Cette couche permet notamment de connaître la hauteur des bâtiments.
- ZONE_DE_VEGETATION : celle-ci définit la couverture végétale du territoire (haies, landes, boisements, etc.). Une hauteur de 7 mètres a été attribué aux arbres.

Les cartes des pages suivantes mettent en évidence les points d'analyse depuis lesquels les secteurs d'étude sont visibles. Trois points sont identifiés comme présentant des covisibilités potentielles, notamment depuis le secteur situé à l'Est de la RD902 :

- 2 points situés sur la RD999 (1 seul pour le secteur Ouest), à proximité immédiate de la zone d'activité. Néanmoins l'impact paysager potentiel depuis cet axe départemental doit être nuancé dans la mesure où les bâtiments d'activités existants sont, eux aussi, visibles depuis ces points situés sur la RD999. De plus, ces covisibilités disparaissent rapidement dès lors que l'on s'éloigne de la zone d'activités.
- 1 point situé au Nord du bourg de Rebourguil. L'impact paysager de nouvelles constructions sur le secteur faisant l'objet de l'étude, depuis ce point, doit néanmoins être nuancé dans la mesure où les bâtiments existants de la zone d'activités sont d'ores-et-déjà visibles depuis le Nord du bourg (cf. photographie ci-dessous). Par ailleurs, la distance entre le secteur d'étude et le Nord du bourg (environ 1,5 km) réduit encore l'impact visuel réel des nouvelles constructions qui seront réalisées.

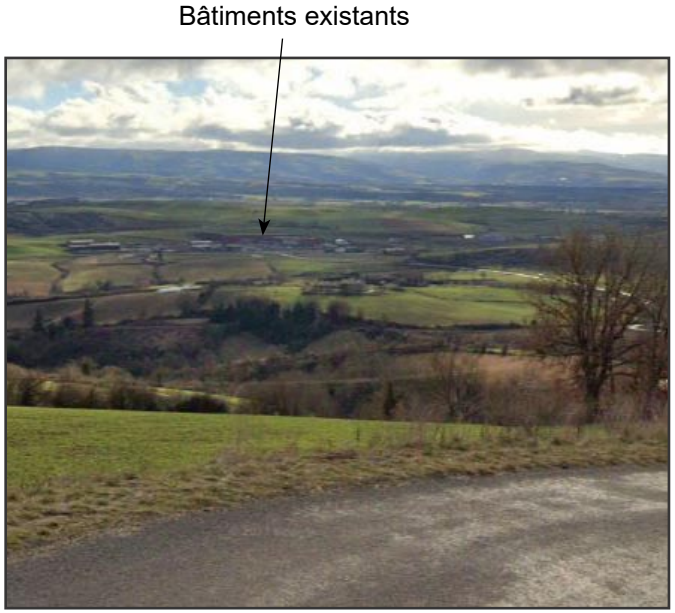

Vue sur la zone d'activités existante depuis le Nord du bourg de Rebourguil

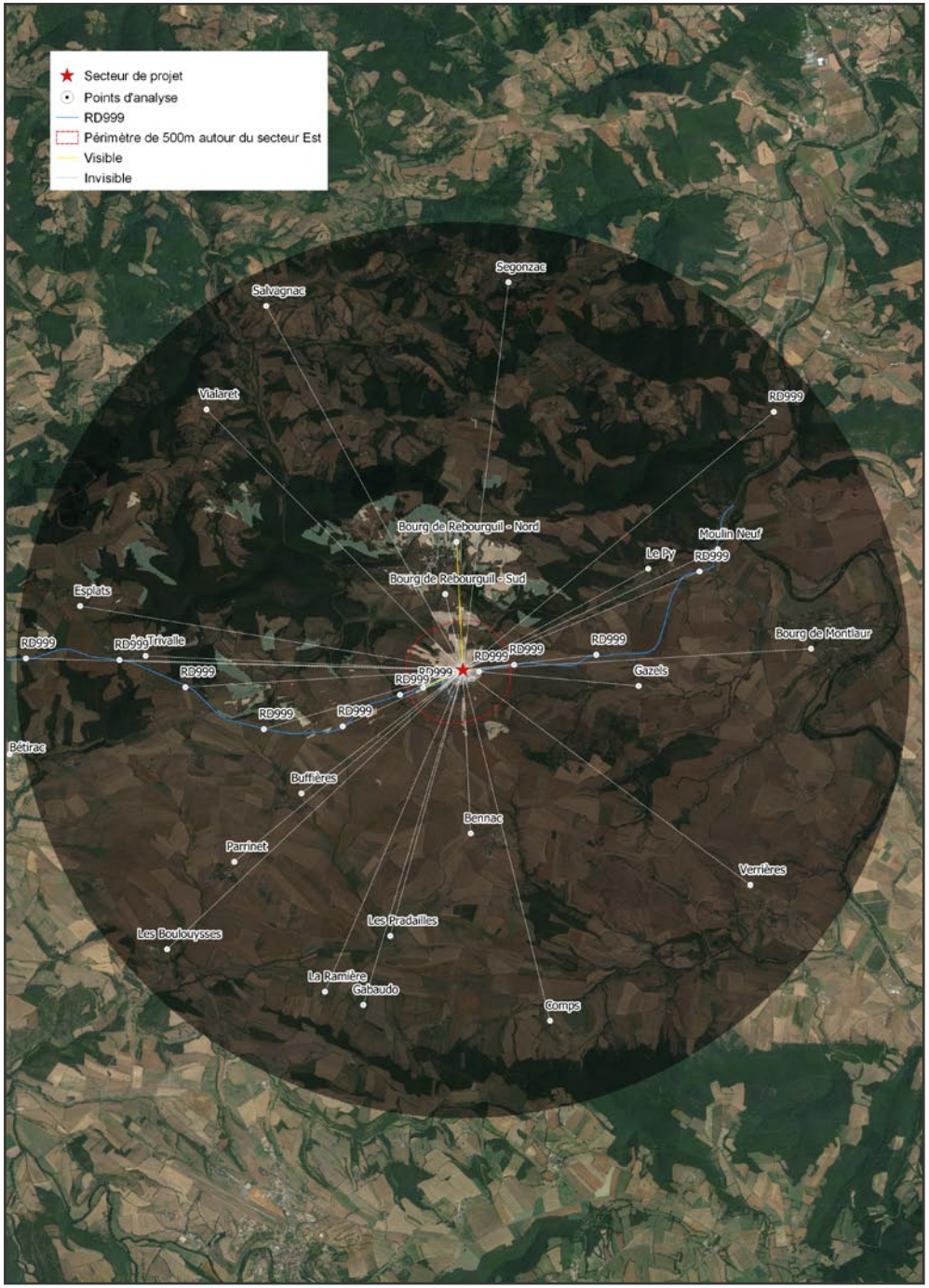

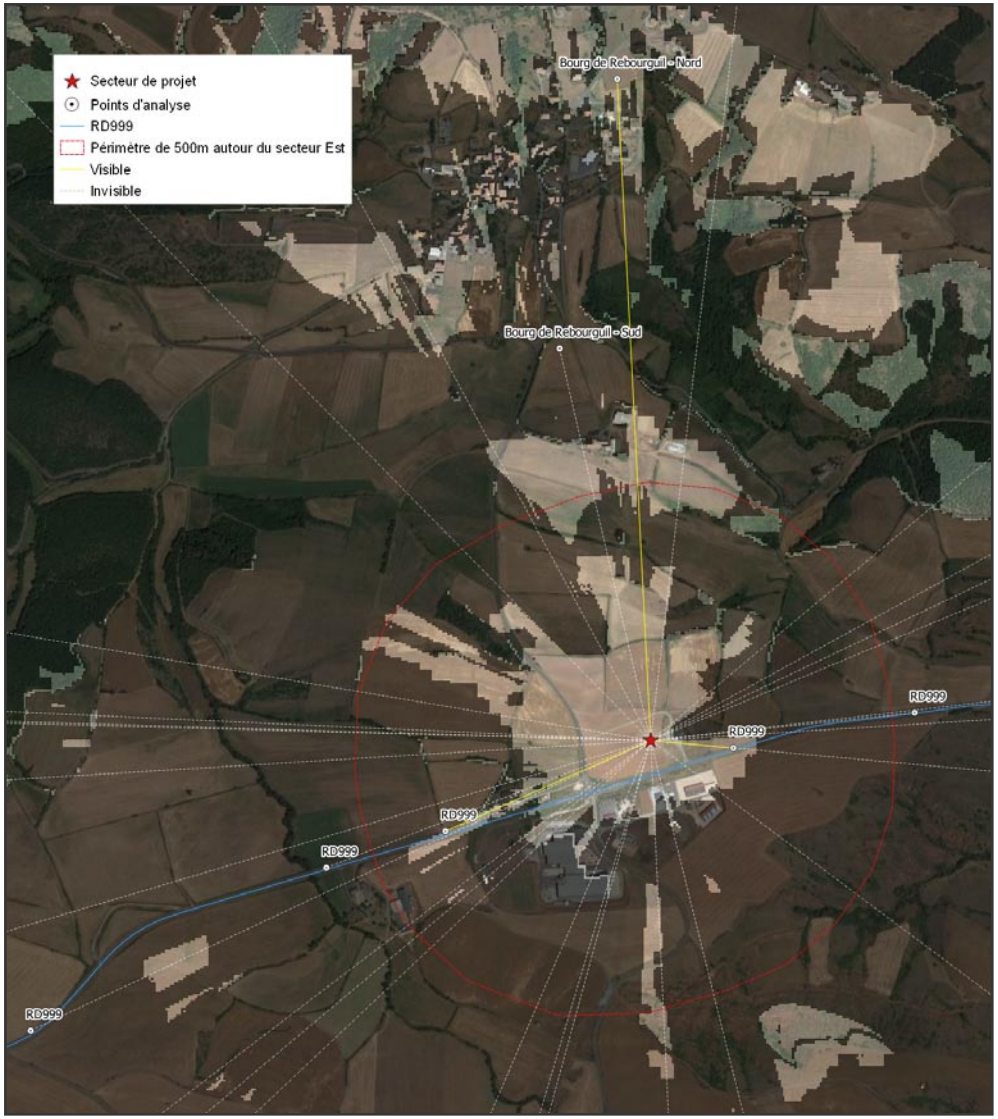

Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude - Est de la RD902 (Source : Oc'Téha)

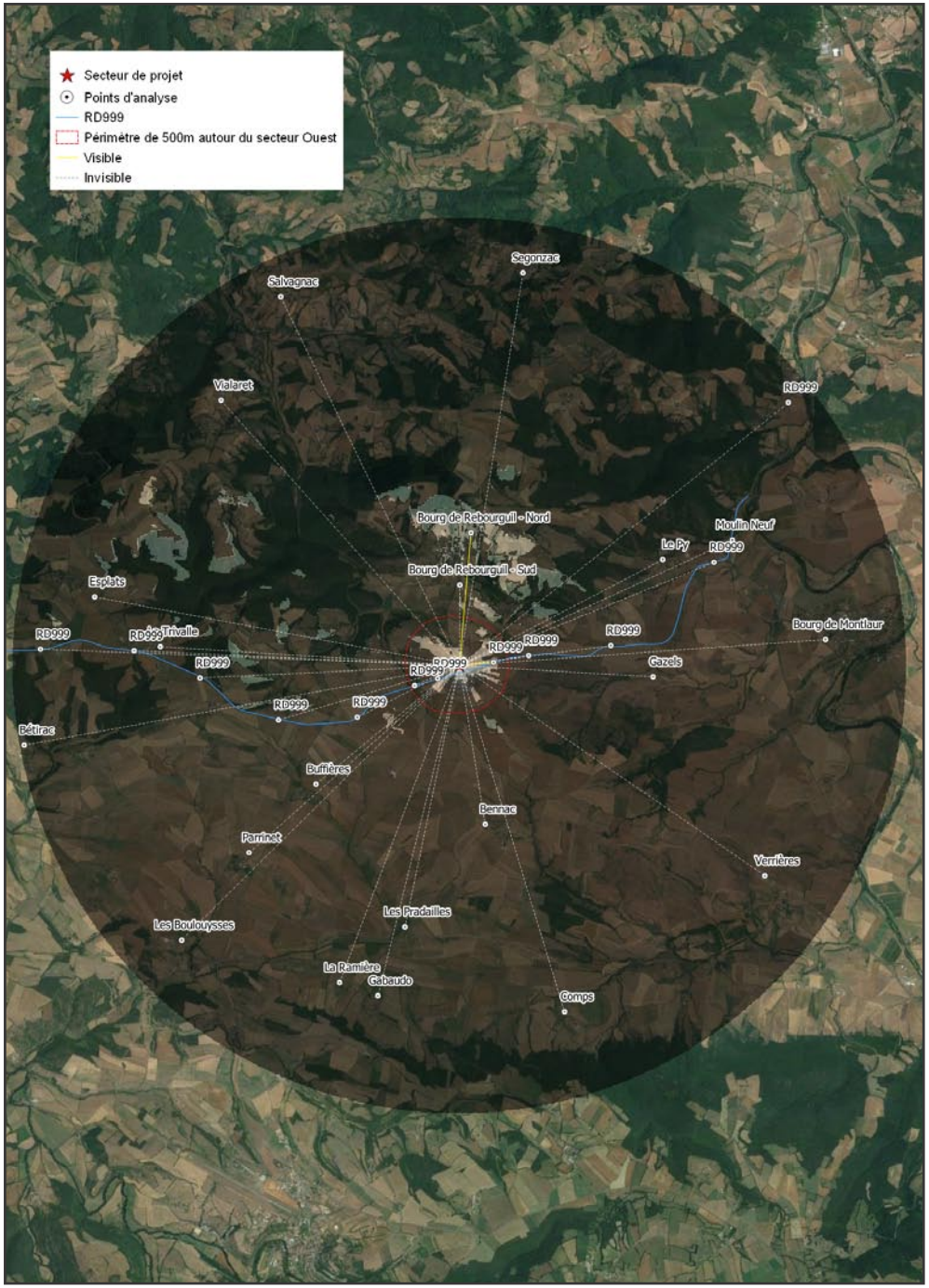



Etude des covisibilités depuis et vers le secteur d'étude - Est de la RD902 (Source : Oc'Téha)

Cette analyse permet d'affirmer que le secteur d'étude est peu visible dans le grand paysage.

Une analyse de tous les espaces visibles depuis le secteur faisant l'objet de l'étude a également été réalisée. Cette analyse confirme le constat précédent : le secteur est peu visible dans le grand paysage. Il est potentiellement visible depuis :

- La plaine agricole située a proximité immédiate de la zone d'activités,
- Les points hauts, non habités et majoritairement boisés situés au Nord-Est du site,
- Le Nord du bourg de Rebourguil mais, comme cela a été expliqué précédemment, l'impact paysager doit être nuancé (distance, secteur déjà bâti).

* *Impacts de proximité*

Aucun hameau ou espace habité n'est situé à moins de 450m du secteur d'étude. Les seuls secteurs potentiellement impactés à proximité du site sont : (1) les bâtiments de la zone d'activités existante, (2) la RD999.

Les impacts pour les autres bâtiments de la zone d'activités seront très faibles dans la mesure où il s'agira d'une extension urbaine reprenant les codes des premières phases de développement de la zone d'activités.

Les impacts pour la RD999 seront faibles dans la mesure où des bâtiments existent déjà à proximité immédiate (ex : bâtiment anciennement occupé par la Pimpanelle) et le règlement du PLUi prévoit un certain nombre de mesures participant à la bonne intégration paysagère des constructions (*cf. paragraphe B.3*).

Site vu depuis la RD999 en arrivant de l'Est



Site vu depuis la RD999 en arrivant de l'Ouest





Site vu depuis la zone d'activités existante - Photographie prise en regardant en direction du Nord-Ouest





Site vu depuis la RD902 (secteur Est à gauche et secteur Ouest à droite)
Photographies prises en regardant en direction du Sud

B.2.2 Le profil environnemental

B.2.2.1 Exposition aux nuisances et aux risques

Risque d'inondation

Le secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire n'est pas concerné par un risque d'inondation.

Risque de mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par le risque mouvement de surface. Aucune mine ou cavité souterraine n'est recensée dans ou à proximité du secteur.

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque sismique très faible.

Un risque faible de retrait et de gonflement des argiles est présent sur l'ensemble du territoire communal.

Risque de feu de forêt

En ce qui concerne le risque feu de forêt, Rebourguil présente un aléa «très sévère» (niveau 5 d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Ceci s'explique notamment par l'importance couverture boisée du territoire communal.

Les communes classées dans le niveau 5, comme Rebourguil, font l'objet d'obligations de débroussaillement (arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 du 7 janvier 2021). Celles-ci stipulent notamment «*Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une distance de 50 mètres ; le maire peut porter cette obligation à 100 mètres*». Le maire de la commune assure le contrôle de l'exécution de ces obligations.
Le secteur concerné n'est pas actuellement embroussaillé. Par ailleurs, il est situé au sein d'une plaine ouverte et dont le couvert forestier / arbustier est très limité.
Néanmoins, l'ensemble des obligations imposées par l'arrêté du 7 janvier 2021 seront respectées, comme elles doivent l'être partout sur le territoire concerné.

Risque d'exposition au radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (*Source : IRSN*)
L'ensemble du département de l'Aveyron est concerné par une exposition potentielle au radon (aléa allant de faible à élevé). La commune de Rebourguil présente, quant à elle, un risque fort ; comme la plupart des communes de l'intercommunalité.

Risque de transport de matières dangereuses

La commune est concernée par un risque faible de transport de matières dangereuses : celui-ci est lié à la présence de la RD999, située à proximité immédiate du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire. Cependant, ce secteur a pour objectif d'accueillir des entreprises de façon à renforcer et conforter une zone d'activités existante (pas d'augmentation significative de la population exposée). Ainsi, on peut relativiser les conséquences potentielles de l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur en termes d'exposition au risque de transport de matières dangereuses.

De façon globale, les impacts du projet en termes de risques seront donc très faibles, voire nuls.

B.2.2.2 Préservation des enjeux environnementaux

Zones Natura 2000

La Communauté de communes n'est directement concernée par aucun site Natura 2000. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur n'aura aucune incidence directe sur les sites Natura 2000.

Aucun site n'est situé à proximité, le plus proche étant à environ 15 km et les autres à plus de 20km.

Le site le plus proche est celui de la Vallée du Tarn (de Brousse aux gorges). D'une superficie totale de 3705 ha, ce site Natura 2000 correspond à une vallée encaissée présentant une grande diversité de situations aquatiques et géologiques (terrains calcaires et acides) entraînant une végétation originale. De nombreux secteurs sont inaccessibles, présentant des pentes abruptes au dessus du Tarn. Il comporte aussi des boisements de taillis de chênes et de châtaigniers, landes acidophiles et ripisylves. On y observe également la présence de grottes à chauves-souris ainsi qu'une population remarquable d'Odonates rares, notamment *Macromia splendens*.
Les principales activités ayant une incidences notables sur le site sont : la mise en culture, l'abandon de systèmes pastoraux, l'élimination des haies, bosquets et broussailles, les sports nautiques, les autres intrusions et pertubations humaines, la pollution des eaux de surface et l'antagonisme avec des espèces introduites.

En raison de son éloignement et des caractéristiques du site (extension de la zone d'activités), celui-ci n'aura pas d'incidences indirectes sur ce site Natura 2000.

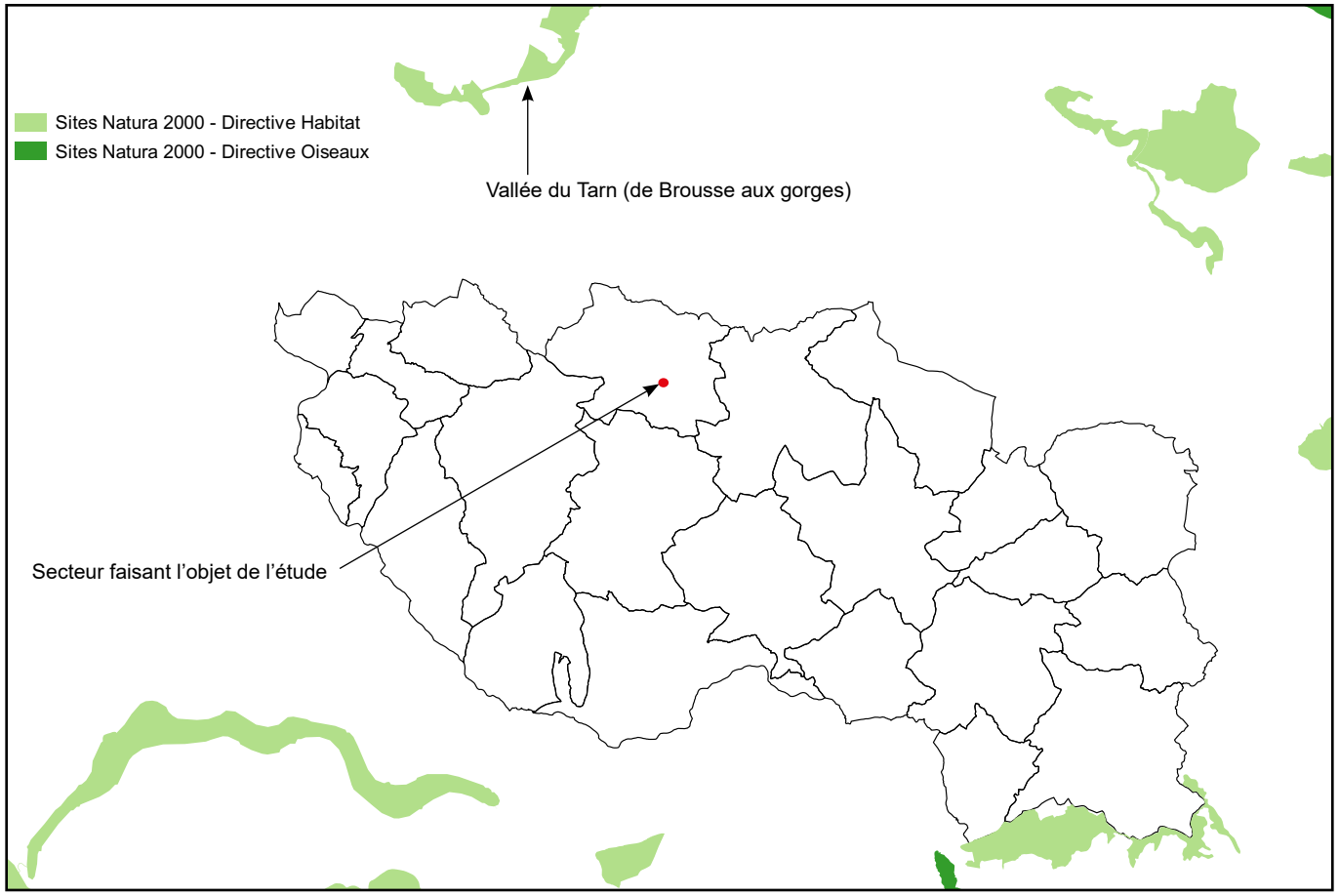

Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) couvre l'ensemble du territoire national.
On dénombre 22 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 sur le territoire communautaire ou à proximité immédiate.

La ZNIEFF de type 2 «Rougier de Camarès» recouvre la zone d'étude. Elle concerne aussi l'intégralité de la commune de Rebourguil.

La ZNIEFF de type 1 «Rougiers de Verrières» est située à proximité immédiate de la zone d'activité, au Sud de la RD999. Le projet de zonage (Ux) du PLUi permet de préserver, autant que possible les enjeux liés à cette ZNIEFF. Comme expliqué précédemment, un secteur de pélites à enjeu fort a été identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme et fait l'objet de prescriptions dans le règlement écrit. Par ailleurs, le zonage du secteur Ux permet de maintenir un espace tampon entre la zone d'activité (existante et future) et le secteur de pélites.

L'urbanisation de ce secteur aura donc une incidence très faible, voire nulle, sur les ZNIEFF.

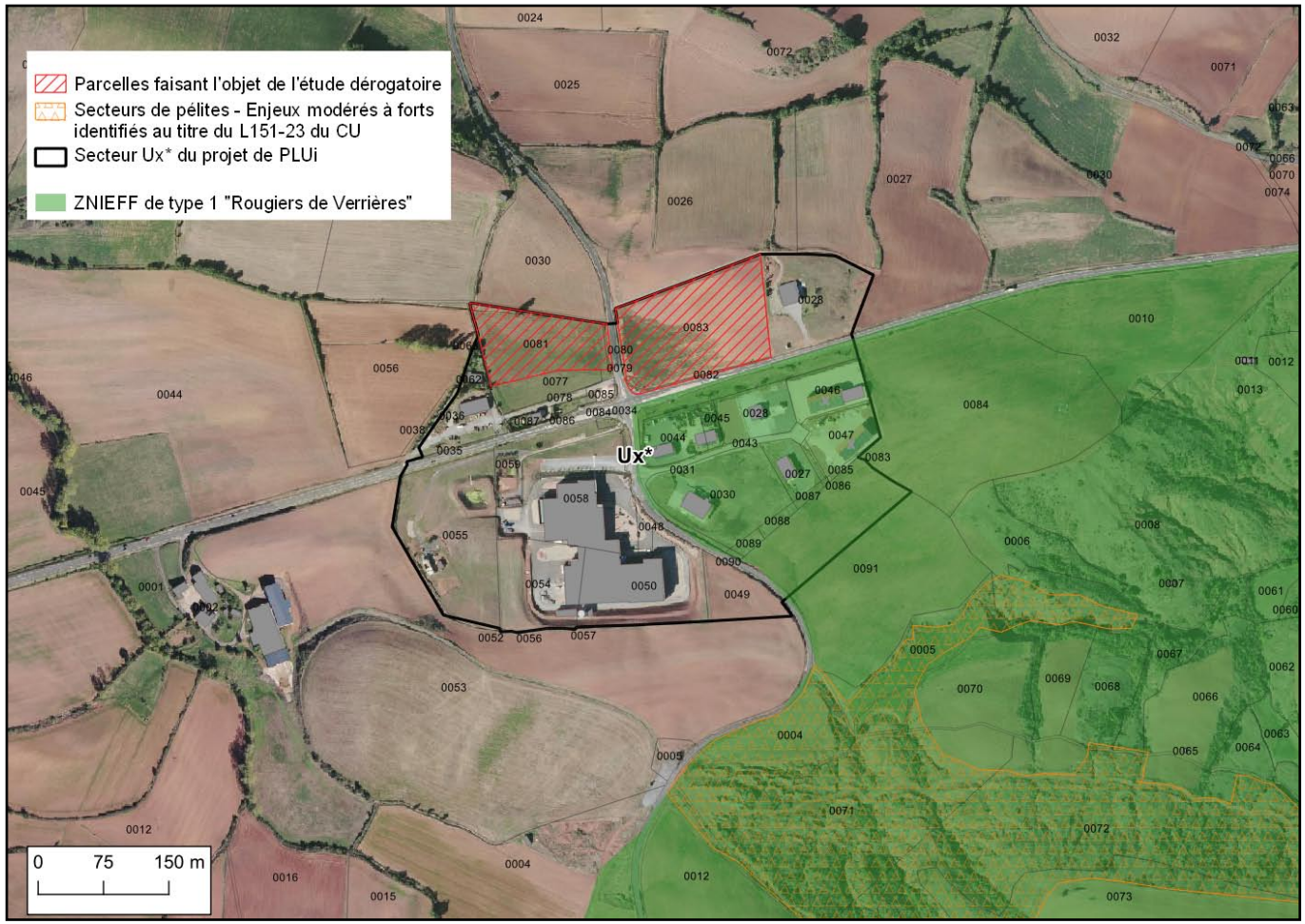

La Trame Verte et Bleue du SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Le territoire de Rebourguil, comme le reste de la Communauté de communes bénéficie de la définition d'une Trame Verte et Bleue (TVB) par le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) sans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Un atlas a également été réalisé spécifiquement pour les zones d'activités.

D'après cet atlas, ce secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire correspond à un «*espace où les aménagements ne remettent pas en causes les équilibres naturels*».

Il convient également de souligner que, dans sa version plus détaillée, la TVB du SCoT identifie une zone coeur d'une aire fonctionnelle pour la biodiversité (landes et pelouses neutro à acidiclines) au Sud-Est de la zone d'activités. Ainsi le zonage retenu permet de préserver cet espace et maintenir un espace tampon entre la zone d'activités et celui-ci, comme évoqué précédemment.

Une ligne de crêtes mineure est repérée sur sur l'atlas des zones d'activités ci-contre. L'incidence de l'ouverture à l'urbanisation du secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire a été analysée dans le paragraphe B.2.1 et permet de conclure à un impact faible sur le grand paysage. Cette incidence est d'autant réduite que le règlement prévoit un certain nombre de mesures participant à l'intégration paysagère des constructions (*cf. paragraphe B.3*).

Les enjeux à l'échelle de la zone d'étude

Comme l'ensemble des espaces libres potentiels du projet du PLUi, le secteur a fait l'objet d'une analyse environnementale.

Le secteur faisant l'objet de l'étude dérogatoire correspond à :

- Une prairie dégradée légèrement nitrophile, dominée par *Poa pratensis* à l'Est de la RD902,
- Une prairie légèrement nitrophile correspondant à une prairie agricole (probablement anciennement cultivée) à l'Ouest de la RD902.

Dans les deux cas, les enjeux en termes d'habitats naturels et de micro-habitats sont faibles.

L'impact de l'urbanisation de ce secteur sera donc faible.

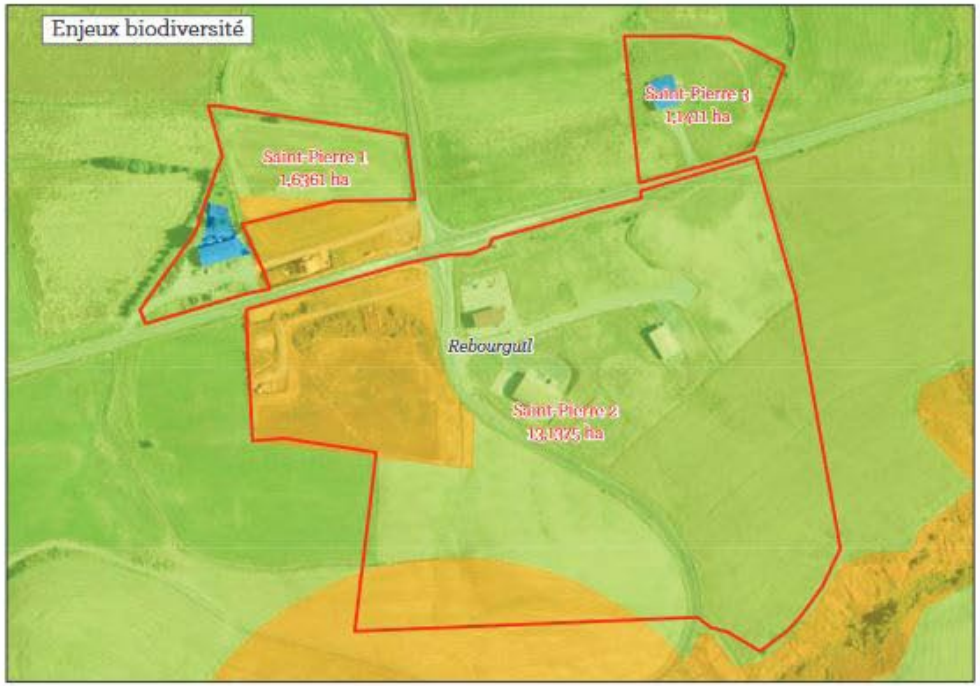
Enjeux biodiversité
Saint-Pierre 1
1,6361 ha
Saint-Pierre 3
1,1411 ha
Rebourguil
Saint-Pierre 2
13,1375 ha

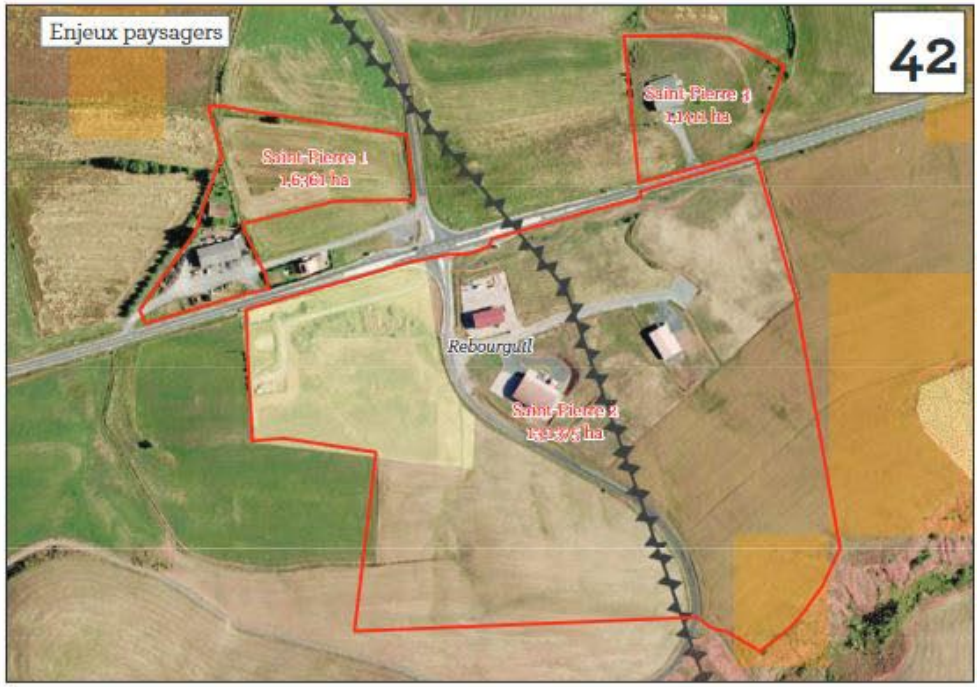
Enjeux paysagers
42
Saint-Pierre 1
1,6361 ha
Saint-Pierre 3
1,1411 ha
Rebourguil
Saint-Pierre 2
13,1375 ha


Statut aménagé/ non aménagé des parcelles et enjeu agricole
Saint-Pierre 1
1636,1 m²
Saint-Pierre 3
11411 m²
Rebourguil
Saint-Pierre 2
131375 m²
N
0
50
100 Mètres

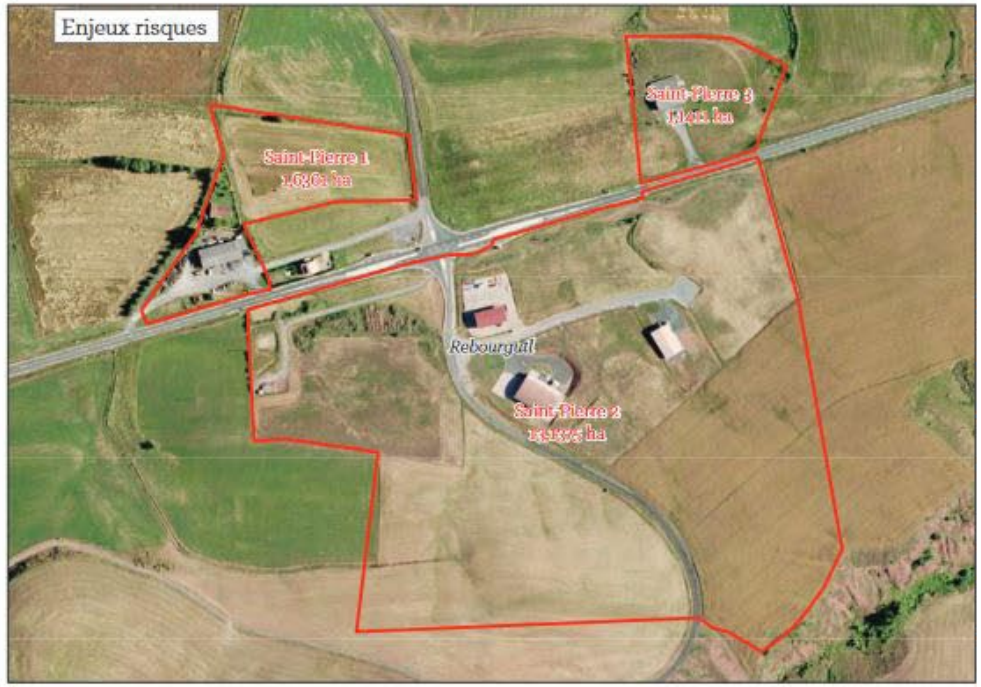
Enjeux risques
Saint-Pierre 1
1,6361 ha
Saint-Pierre 3
1,1411 ha
Rebourguil
Saint-Pierre 2
13,1375 ha

Légende des enjeux liés à la biodiversité

Trame Verte et Bleue PNRGC

- Espaces où les aménagements sont proscrits pour maintenir l'importance écologique du site
- Espaces où des aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels
- Espaces où des aménagements ne remettent pas en cause les équilibres naturels
- Tache urbaine sur laquelle l'implantation des projets d'aménagement est à privilégier

Légende des enjeux liés au paysage

- Bocage
- Corniches et falaises
- Cirques
- Buttes-témoins
- Calcaires et dolomies affleurants
- Châtaigneraies
- Hêtraies
- Reliefs ruiniformes
- Marnes grises affleurantes
- Zones stériles et landes à thym
- Dolines et vallées sèches
- Parcours
- Vergers
- Vignobles
- Zones humides

Visibilite

- Points hauts majeurs
- Points hauts intermédiaires
- Points hauts mineurs

Lignes de force liées au relief

- Crêtes majeures
- Corniches majeures
- Crêtes intermédiaires
- Corniches intermédiaires
- Crêtes mineures
- Corniches mineures

Visibilité moyenne à élévée

- forte
- moyenne

Légende du statut occupé/inoccupé et des enjeux agricoles

Caractérisation du statut occupé/inoccupé au regard de l'orthophoto de l'été 2013 (*)

- non
- oui

Enjeux agricoles

- Parcelles déclarées en agriculture biologique
- Ilots déclarés au Registre Parcelle Graphique de 2012 (ilots PAC)

(*) sont considérées comme "occupées" selon l'Orthophoto de 2013 les surfaces :
- soit bâties,
- soit recevant du stockage,
- soit dont les sols sont décapés, transformés.

- Enveloppes des Espaces à Vocation Economique issues des documents d'urbanisme de 2011 (904,4 ha)
- Périmètre du SCoT
- Périmètre du PNRGC

Légende des enjeux liés aux risques d'inondation

Zonage des Plans de Protection contre les Risques d'Inondation (PPRI)

libellé du PPRI (échelle cadastrale)

- Interdiction
- Interdiction stricte
- Prescriptions

Atlas des Zones Inondables de Midi-Pyrénées (échelle 1/25 000e)

Type

- Crue exceptionnelle
- Crue fréquente
- Crue très fréquente
- Lit ordinaire





Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses
Entourée en rose, le contour approximatif de la zone d'activités existante et de ses extensions projetées

B.2.2.3 Préservation des terres agricoles, pastorales et forestières

L'empreinte de l'activité agricole sur le territoire communal, et communautaire, est très forte. Au delà de son rôle économique, elle joue un rôle important pour la définition des paysages et la préservation des milieux ouverts.

Préservation des terres agricoles et pastorales

L'espace faisant l'objet de l'étude dérogatoire couvre environ 2,92 ha (100% libres), ce qui équivaut à 0,08% du territoire communal et à 0,004% du territoire communautaire.
Toutes les parcelles concernées sont déclarées au RPG en tant qu'espaces dédiés à la production de fourrage, ce qui correspond à 0,50% des secteurs de fourrage de la commune et à 0,06% de ceux de l'intercommunalité.

Il convient également de rappeler que la totalité des parcelles situées en continuité directe de la zone d'activités existante sont déclarées au RPG. De cette façon, dans le cadre de l'extension de ladite zone d'activités, un évitement total n'était pas possible.

Par ailleurs, les parcelles ZK81 et ZK83 sont exploitées en fermage tandis que les parcelles ZK80 et ZK82 appartiennent à la Communauté de communes.

Les parcelles ZK81 et ZK83 sont exploitées par deux fermiers différents (1,02 ha impactés pour l'un et 1,84 ha pour l'autre). Elles représentent un total de 2,86 ha, soit environ 0,01% des surfaces déclarées au RPG à l'échelle communautaire et 0,14% de celles de la commune.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments et des surfaces globales exploitées par les deux exploitants concernés, l'impact de l'urbanisation de ces parcelles sur l'activité agricole sera faible.

Préservation des zones forestières

Le secteur faisant l'objet de la présente étude dérogatoire ne comporte aucun boisement. Aussi, il n'aura aucun impact sur les zones forestières.

B.2.3 Les réseaux

Accès au site et sécurité routière

L'article 1 du Titre 3 (Prescriptions applicables à l'ensemble du territoire) donne des directives générales en matières de desserte sur tout le territoire communautaire :

«*Tout projet doit être desservi par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à son importance ou à la destination des constructions ou des aménagements envisagés. La desserte peut être directe ou par l'intermédiaire d'une voie d'accès aménagée sur fonds voisins.*

Dès lors que cela est techniquement possible, il est préconisé de prévoir l'aménagement d'un dégagement afin de permettre l'arrêt de véhicules au droit de chaque accès privatif en évitant tout empiétement sur l'emprise publique.

Toute opération doit prendre le minimum d'accès sur les voies publiques. Il est préconisé de mutualiser les accès à partir de la voie publique. Ils devront être aménagés de telle manière que la visibilité vers la voie soit assurée dans de bonnes conditions de sécurité. Lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, l'accès sera établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.

Les caractéristiques des accès et des voiries doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : défense contre l'incendie, protection civile, brancardage, stationnement, collecte des ordures ménagères.

La desserte ne doit pas présenter de risques pour la sécurité des usagers. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic.

Dans le cas des secteurs pour lesquels des Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été établies, les principes établis devront être respectés.»
Ainsi, les accès devront créés devront garantir la sécurité des usagers de la route.

Par ailleurs, comme cela a été réalisé au Sud de la RD999, les accès aux nouveaux lots créés seront réalisés depuis un accès groupé via la RD902.
Le carrefour entre la RD902 et la RD999 a déjà été aménagé de façon à améliorer sa sécurité (création d'un tourne-à-gauche).

Une fois ces parcelles bâties, les impacts liés à la circulation seront dus à la fois aux employés

des entreprises (domicile-travail, déplacements professionnels, interventions, etc.) ainsi qu'aux déplacements logistiques (réception de matériaux, livraison de produits finis, etc.) et aux éventuels clients, lesquels seront largement supportés par les aménagements existants.

Eau et assainissement

L'article 3 du Titre 3 (Prescriptions applicables à l'ensemble du territoire) donne des directives générales en matières de desserte par les réseaux sur tout le territoire communautaire.

En matière d'eau potable, il précise : *«Toute nouvelle construction ou installation qui, de par sa destination, nécessite une utilisation d'eau potable, doit être raccordée à un réseau public de distribution d'eau potable.»*

Le secteur est desservi par le réseau d'adduction d'eau potable.

Pour ce qui est des eaux usées, il indique : *«Le rejet direct des eaux usées dans le milieu naturel, ou leur rejet en sortie de fosses toutes eaux ou de fosses septiques est interdit. Les rejets d'eaux usées, même traitées, est interdit dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.*

Aucun rejet, même traité, n'est autorisé sur le domaine public.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute construction ou installation produisant des eaux usées doit être raccordée au réseau public d'assainissement, s'il existe.

En l'absence de réseau public, l'assainissement non collectif est autorisé sous réserve :

- *que les installations soient conçues, réalisées ou réhabilitées de manière à ne pas présenter de risques de pollution des eaux et de risques pour la santé publique ou la sécurité des personnes.*
- *que les installations soient conformes à la réglementation en vigueur, ou le cas échéant, respectent les prescriptions et préconisations du règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).*
- *que les installations soient adaptées au type d'usage et aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi.*
- *que les installations permettent un branchement futur sur le réseau collectif, s'il est prévu.»*

Actuellement, deux stations d'épuration sont situées dans le périmètre de la zone d'activités. Elles ont été mises en place pour répondre aux besoins d'entreprises agro-alimentaires :

- La première traite les rejets de l'entreprise Cros,
- La seconde ceux de l'entreprise Carles.

Les autres entreprises du secteur disposent d'un système d'assainissement autonome.

Ainsi, en fonction des entreprises qui seront accueillies, un système d'assainissement adapté aux besoins de ces dernières sera mis en place.

Le secteur Ux* est également desservi par le réseau électrique.

B.3.1 Périmètre et occupations/utilisations du sol autorisées

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un secteur Ux* a été mis en place au droit de la zone d'activités de Saint-Pierre et de ses extensions projetées. D'une superficie totale de 18,75 ha celui-ci comprend 3,98 ha d'espaces libres, dont 2,92 ha faisant l'objet de la présence étude dérogatoire.

Légende

Constructions non encadastrées

Normes supérieures

Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)

Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Patrimoine bâti / paysager à protéger

Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLUi)

Secteurs de pélites - Enjeux très forts

Secteurs de pélites - Enjeux modérés à forts

Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

Haies de catégorie 1

Haies de catégorie 2

Haies de catégorie 3

Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

Murets de catégorie 1

Murets de catégorie 2

Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

Emplacement réservé

Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU

Espace Boisé Classé

Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)

Bâtis ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

Périmètres de réciprocité agricole

Périmètre de réciprocité agricole - En projet

Périmètre de réciprocité agricole - Vacant

Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua

Ub

Ue

Us

Ut

Ux et Ux*

Zones à urbaniser

1AU

1AU UTN

1AUx

Zones agricoles

A

Am

Ap

At

Zones naturelles

N

Naero

Neol

Nh

Nj

Nl

Npv

Nt

Nx

Espaces libres PLUi

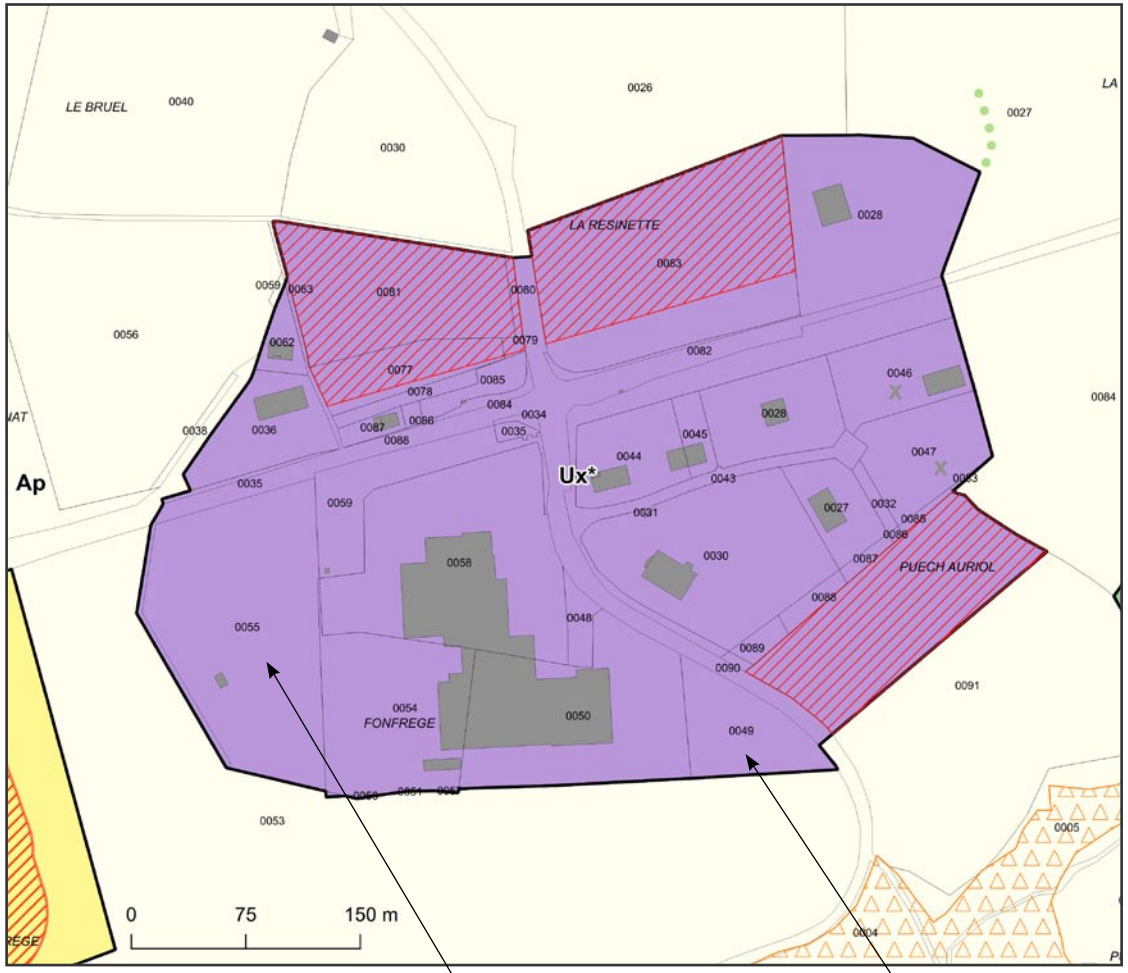

Les occupations et utilisations du sol autorisées en Ux* sont les mêmes qu'en Ux. Elles ont pour objectif l'affirmation de la vocation économique du secteur.

Le tableau ci-contre synthétise :
X : Les occupations et utilisations du sols interdites
V : Les occupations et utilisations du sols autorisées
V* : Les occupations et utilisations du sol autorisées sous conditions. La ou les condition(s) sont précisées pour chaque destination concernée par cette disposition dans la suite du règlement.

	Ux / Ux*
Habitation	
Logement	V*
** Il doit s'agir d'un logement nécessaire pour assurer la direction, le gardiennage ou la surveillance des établissements à destination de « commerce et activités de services » ou d' « Activités des secteurs secondaires et tertiaires », les habitations et leurs annexes sont autorisées sous réserve de faire partie intégrante du bâtiment objet de la principale demande et d'être limitées à une surface de plancher de 40 m², de ne pas excéder 50% de la surface de plancher totale du bâtiment et de ne pas entraîner de gêne à l'activité agricole.*	
Hébergement	X
Commerces et activités de services	
Artisanat et commerce de détail	V*
** Sous réserve que :* *- La surface de vente n'excède pas 1000m² de surface plancher pour les commerces alimentaires sur la commune de Camarès.* *- Il s'agisse de commerces de proximité et de première nécessité répondant aux besoins des habitants et présentant une surface de vente inférieure à 300m² de surface de plancher pour toutes les communes.*	
Restauration	V
Commerce de gros	V
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	V
Hôtels	V
Autres hébergements touristiques	X
Cinéma	X
Equipements d'intérêt collectifs et services publics	
Locaux et bureaux accueillant du public, des administrations publiques et assimilés	X
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V
Etablissement d'enseignement, de santé et d'action sociale	X
Salles d'art et de spectacle	X
Equipements sportifs	X
Autres équipements recevant du public	X
Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires	
Industrie	V
Entrepôt	V
Bureau	V
Centre de congrès et d'exploitation	V
Exploitation agricole et forestière	
Exploitation agricole	X
Exploitation forestière	X
Autres occupations et utilisations du sol	
Les aménagements en vue de la création ou de l'extension de dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs et caravanes,	V*
** Sous réserve de faire l'objet d'un aménagement paysager garantissant leur insertion dans le site et d'être compatibles avec la nature des sols et les enjeux environnementaux.*	

B.3.2 PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES LIÉES À LA PROXIMITÉ DE LA RD999

Article Ux 3.1 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

L'article Ux 3.1 du règlement du PLUi précise :

«***Par principe**, les nouvelles constructions, extensions, annexes et installations devront être implantées :*

- *En retrait minimum de 25 mètres de l'axe des RD classées A (Cf Titre 1 – article 2.3. Classification des routes départementales) – en secteur Ux*
- ***En retrait minimum de 35 mètres de l'axe des RD classées A (Cf Titre 1 – article 2.3. Classification des routes départementales) – en secteur Ux****
- *En retrait minimum de 15 mètres de l'axe des RD classées C, D et E (Cf Titre 1 – article 2.3. Classification des routes départementales) – en secteurs Ux et Ux**
- *En alignement ou en retrait minimum de 5 mètres de la limite de l'emprise publique (existante ou à créer) des autres voies, ou à la limite qui s'y substitue – en secteurs Ux et Ux*.*

***Par exception,** les nouvelles constructions, extensions, annexes et installations pourront être implantées en l'alignement du bâti existant sur l'unité foncière concernée par le projet ou sur les voisines.*

L'implantation des nouvelles constructions, extensions, annexes et installations doit être appréciée au regard de la sécurité des usagers des voies, du site et du secteur dans son ensemble.

Si l'unité foncière jouxte plusieurs voies publiques, le projet respectera en priorité l'alignement sur la voie principale. Sera considérée comme voie principale la voie recevant le plus de trafic routier.»

La collectivité a conservé, en secteur Ux*, une distance d'implantation de 35 mètres minimum par rapport à l'axe de la RD999 afin de :

- Maintenir une cohérence au regard de ce qui a été fait lors des premières étapes de développement de la zone d'activités. Plusieurs dérogations Amendement Dupont successives avaient, en effet, été accordées de façon à réduire le retrait d'implantation des constructions de 75 à 35 mètres.
- Favoriser l'intégration paysagère des constructions et éviter un effet «couloir» le long de la route départementale avec des bâtiments qui seraient réalisés trop proches de la route.

Article Ux 3.3 : Volumétrie

En secteur Ux, la hauteur maximale des constructions est de 15 mètres, en tous points de la construction projetée.
Cette hauteur maximale est abaissée à 12 mètres en secteurs Ux* afin de limiter, autant que possible, l'impact paysager des constructions réalisées dans la zone, tout en assurant une cohérence avec les constructions réalisées dans le reste de la zone d'activités (cf. 12 mètres imposées par les études dérogatoires précédentes).